B 50501 6

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BI
84
.R4

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE

D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DE FRANCE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

PARAISSANT CINQ FOIS PAR AN

Directeur : Victor CARRIÈRE

CINQUIÈME ANNÉE

1914

PARIS

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOULEVARD RASPAIL

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
DE LA FRANCE

STATUTS

APPROUVÉS A L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DE LA SOCIÉTÉ
LE JEUDI 5 FÉVRIER 1914

ARTICLE PREMIER

La *Société d'histoire ecclésiastique de la France* se propose de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de leur procurer les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de se renseigner sur l'objet propre de leurs études et de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux.

La Société publie une *Revue d'histoire de l'Église de France.*

La Société pourra publier en outre des mémoires et des ouvrages intéressant l'histoire religieuse de la France.

ARTICLE 2.

Le siège de la Société est à Paris.

ARTICLE 3.

La Société se compose de membres fondateurs et de membres adhérents.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un des membres et agréé par le Conseil d'administration.

Les membres fondateurs sont les personnes qui ont versé une somme de 300 francs au moins.

Les membres adhérents versent une cotisation annuelle de 15 francs.

Tous les sociétaires ont droit au service de la *Revue*[1].

1. Les membres adhérents domiciliés à l'étranger sont priés d'indiquer leur correspondant à Paris, ou bien de verser une somme supplémentaire de 2 francs pour les frais de poste.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Article 4.

Le Conseil d'administration de la Société se compose de trente membres élus tous les cinq ans par tiers.

Le Conseil choisit un Bureau et un Comité de lecture nommés pour un an. Les membres du Bureau sont pris dans le Conseil d'administration.

Le Bureau comprend : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire archiviste et un trésorier.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

Le Comité de lecture comprend le Bureau et dix membres.

Les membres sortants sont rééligibles.

La direction de la *Revue* est confiée au secrétaire général.

Article 5.

L'Assemblée générale se tient une fois l'an pour entendre les rapports sur le fonctionnement de la Société, approuver les comptes et nommer les membres du Conseil.

Le vote par correspondance est permis.

Il est tenu procès-verbaux des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et un secrétaire.

Article 6.

Les ressources de la Société se composent des cotisations de ses membres.

Article 7.

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur une proposition du Bureau et en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 8.

La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, la même Assemblée décidera du sort de l'actif.

Article 9.

Un règlement d'ordre intérieur, fixant les détails des présents statuts, pourra être rédigé par le Conseil.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTE DES MEMBRES

S. Ém. le Cardinal Léon-Adolphe Amette, archevêque de Paris ; rue de Bellechasse, Paris.

S. G. Mgr Louis-Ernest Dubois, archevêque de Bourges ; rue de Dun, 36, à Bourges (Cher).

S. G. Mgr Henri-Louis Bouquet, évêque de Chartres, *membre du Conseil;* à Chartres (Eure-et-Loir).

S. G. Mgr Jules-Marie-Louis de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan, *membre du Conseil;* à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

S. G. Mgr Charles de Cormont, évêque d'Aire et de Dax ; maison de l'Ave-Maria, à Dax (Landes).

S. G. Mgr Louis-Jean Déchelette, évêque d'Évreux (Eure).

S. G. Mgr Jean-Marie-Célestin Douais, évêque de Beauvais, *membre du Conseil;* à Beauvais (Oise).

S. G. Mgr Charles Gibier, évêque de Versailles (Seine-et-Oise).

S. G. Mgr Pierre-Louis Péchenard, évêque de Soissons, *membre du Conseil;* à Soissons (Aisne).

S. G. Mgr Charles Ruch, évêque de Gérasa, coadjuteur de Mgr l'évêque de Nancy et de Toul ; à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Aillot, professeur au grand séminaire ; rue Paul-Cabet, 12, Dijon (Côte-d'Or).

Albe (Edmond-Alphonse), archiviste diocésain ; à Cahors (Lot).

Albon (le marquis d') ; rue de l'Université, 41, Paris.

Allard (Paul), directeur de la « Revue des Questions historiques » ; Senneville-sur-Mer, par Fécamp (Seine-Inférieure).

Alloing (Louis), archiviste du diocèse de Belley ; rue Lalande, 20, Bourg (Ain).

Antoine de Sérent (le R. P.) ; rue Jules-Barni, 50, Amiens (Somme).

Arbois de Jubainville (Paul d'), archiviste de la Meuse ; rue Voltaire, 24, Bar-le-Duc (Meuse).

Archives de l'État de Neuchatel (Suisse).

Arnoult (M. et Mme Edmond) ; villa Spontini, 12, Paris, XVI^e.

Arquillière (l'abbé Henri-Xavier), docteur en théologie, élève diplômé de l'École des Hautes Études, *membre du Conseil;* avenue Victor-Hugo, 14, Saint-Mandé (Seine).

Asher (A.), libraire à Berlin. *(Quatre souscriptions.)*
[Gaulon, correspondant.]

Audard (Ernest), professeur au petit séminaire ; rue de la Scellerie, 69, Tours (Indre-et-Loire).

Auguste (l'abbé) ; rue Velanne, 16, Toulouse (Haute-Garonne).

Aulagne, vicaire à Saint-Pierre de Chaillot ; rue Debrousse, 1, Paris.

Azaïs (D^r Joseph) ; à Saint-Pons (Hérault).

Barthélemy (l'abbé F.) ; rue Bourguet, 15, Béziers (Hérault).

Bascoul (Louis), curé-doyen de Sommières (Gard).

Baudrillart (Mgr Alfred), recteur de l'Institut catholique de Paris, *vice-président ;* rue de Vaugirard, 74, Paris.

Beaudry (Amédée), curé de Breuil-le-Sec (Oise).

Becdelièvre (de) ; rue de Grenelle, 42, Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Beyssac (Jean); quai de l'Archevêché, 15, Lyon (Rhône).

Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (Suisse).

Bibliothèque communale d'Abbeville (Somme).

Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Maurice; Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg).

Bibliothèque de l'abbaye de Solesmes; Quarr Abbey, Ryde, Isle of Wight (Angleterre).

Bibliothèque de la Maison Saint-Augustin; Enghien (Belgique).

Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris; rue de Vaugirard, 74.
[Bibliothécaire, M. Langlois.]

Bibliothèque de l'Institut de France; quai de Conti, Paris.
[Bibliothécaire, M. Rébelliau.]

Bibliothèque de l'Université de Caen (Calvados).

Bibliothèque de l'Université de Heidelberg (Allemagne).

Bibliothèque de l'Université de Leipzig (Allemagne).
[Bibliothécaire, M. Beethoven.]

Bibliothèque de l'Université de Nancy, place Carnot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bibliothèque de Versailles, rue Gambetta (Seine-et-Oise).
[Conservateur, M. Hirschauer.]

Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg (Russie).
[Bibliothécaire, M. Nicolas Likhatscheff.]

Biron (l'abbé); rue Yvon-Villarceau, 5, Paris.

Blanchet (Pierre), avenue de l'Opéra, 26, Paris.

Boudinhon (l'abbé), directeur du « Canoniste contemporain », *membre du Conseil;* rue du Cherche-Midi, 98 *bis*, Paris.

Bouilliau (l'abbé), supérieur de l'École de théologie; Blois (Loir-et-Cher).

Boulay de La Meurthe le comte), *membre du Conseil;* ue Villersexel, 7, Paris.

Bricon (Joseph), professeur à l'École de théologie ; Séez (Orne).

Brochard (Louis), vicaire à Saint-Laurent; rue Château-Landon, 8, Paris, VIII^e^.

Brown University.
[Terquem, correspondant.]

Bucaille (Victor); rue de Vaugirard, 104, Paris.

Burlet (le chanoine J.), professeur au grand séminaire ; à Leysse (Savoie).

Calendini (Louis), curé de Chassillé, par Épineu-le-Chevreuil (Sarthe).

Camman (Léon), ancien notaire; à Tarascon-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).

Carreyre (Jean), professeur au grand séminaire; rue Saint-Genès, 135, Bordeaux (Gironde).

Carrière (l'abbé Victor), docteur en théologie, *secrétaire général;* rue de Rivoli, 212, Paris, I^er^.

Chalbos (Alfred-Noël), vicaire à Sainte-Marie des Batignolles; rue Dulong, 65, Paris, XVII^e^.

Chapelier (le chanoine Ch.); rue des Frères-Simon, 7, Saint-Dié (Vosges).

Chardavoine; rue Saint-Didier, 5, Paris.

Charpentier, secrétaire de l'Évêché; Carcassonne (Aude).

Chatelain (Émile), de l'Académie des Inscriptions, *membre du Conseil;* rue de la Sorbonne, 17, Paris.

Chauveau (D^r^ Claude), sénateur de la Côte-d'Or ; boulevard Saint-Germain, 225, Paris.

Chevalier (le chanoine Ulysse), membre de l'Institut; rue des Clercs, 3, à Romans (Drôme).

Citté (l'abbé Yves), licencié ès lettres, professeur à l'école des Cordeliers; Dinan (Côtes-du-Nord).

Civrays (Théophile), professeur aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Facultés catholiques; rue Donadieu, 22, Angers (Maine-et-Loire).

Clamer, professeur à l'École de théologie; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

Colombier (Jean), curé de Marmande (Lot-et-Garonne).

Corbin (Pierre), licencié en droit, licencié ès lettres; rue Daru, 19, Paris, VIIIe.

Coulon (R. P.), professeur à l'Angelica; via San Vitale, Rome (Italie).

Danguy (Eugène-Saturnin), professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire ; à Bayeux (Calvados).

Dansac (Michel); rue de Lisbonne, 20, Paris.

Delahaye (l'abbé), aumônier de l'Hospice Sainte-Melaine, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Delannoy (Paul), professeur à l'Université de Louvain; rue de la Station, à Louvain (Belgique).

Delaunay (Louis), professeur; rue Donadieu-de-Puycharic, 22, Angers (Maine-et-Loire).

Delègue (René), professeur; rue Saint-Vivien, 7, Saintes (Charente-Inférieure).

Delsuc (Jules), directeur de l'externat Notre-Dame; rue de Madrid, 5, Paris.

Desgrandchamps (Jules), curé de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise).

Deshayes (Mgr Florent), vicaire général du Mans; avenue de Paris, 158, Le Mans (Sarthe).

Digard (Georges), professeur à l'Institut catholique de Paris; rue Maurepas, 41, Versailles (Seine-et-Oise).

Doublet (Georges), professeur de première au lycée de Nice; villa Minerve, rue du Soleil, Nice (Alpes-Maritimes).

Drouet (Joseph), docteur ès lettres, avocat à la Cour d'appel, *secrétaire archiviste;* rue d'Orléans, 3, Paris.

Duchesne (Mgr), de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, *membre du Conseil;* passage Stanislas, 2, Paris.

Duffourcq (Albert); rue Bellechasse, 31, Paris.

Dulau, libraire; Soho Square, 37, Londres, W.

Durr (Ph.), libraire à Genève (Suisse).

Fagniez (Gustave), de l'Académie des Sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue de Paris, 111, à Meudon (Seine-et-Oise).

Faucher (l'abbé); Grande-Rue, 164, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Favé (l'abbé); rue de l'Écureuil, 14, Rouen (Seine-Inférieure).

Ficker (Dr Gerhard), professeur de théologie à l'Université; Niemannsweg, 67, Kiel (Allemagne).

Fontaine (Léon); rue Lebouteux, 14, Paris.

Fournier (Édouard), curé-doyen; rue Gambetta, 44, Bapaume (Pas-de-Calais).

Fournier (Paul), de l'Académie des Inscriptions, *membre du Conseil;* place Victor-Hugo, 11 *bis*, à Grenoble (Isère).

Franqueville (le comte Franquet de), de l'Académie des Sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* château de La Muette, Paris, XVIe.

Gallot (Edmond); rue de Tocqueville, 65, Paris.

Garin (l'abbé), administrateur de Notre-Dame de l'Espérance; rue Paul-Bert, 13, Petit-Ivry (Seine).

Gazin-Gossel; rue Vannerie, 15, Dijon (Côte-d'Or).

Gérold, libraire à Vienne. *(Deux souscriptions.)*

[Gaulon, correspondant.]

Giard, libraire ; rue Royale, 2, Lille (Nord).

Girard (André), professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; avenue de Paris, 158, Le Mans (Sarthe).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gobion (Pierre), élève à l'École des Beaux-Arts; rue Saint-Augustin, 22, Paris.

Godet (Marcel), archiviste paléographe, élève diplômé de l'École des Hautes-Études; Neuilly-l'Hôpital, par Abbeville (Somme).

Gourlin (Jules), curé de Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).

Goyau (Georges), *membre du Conseil;* rue Pierre-Charron, 12, Paris.

Grammont (le comte Théodule de); avenue Friedland, 22, Paris.

Gratien (P.), O. M. C.; boulevard du Montparnasse, 130, Paris.

Gruas (Auguste), étudiant en médecine; rue de Vaugirard, 29, Paris.

Grumel (l'abbé); La Ravoire (Savoie).

Guitard (Louis), élève titulaire de l'École pratique des Hautes-Études; rue de l'Avenir, 10, aux Lilas (Seine).

Hanotaux (G.), de l'Académie française; rue d'Aumale, 15, Paris.

Hélot (Albert-Joseph), professeur; avenue Bosquet, 16 *bis*, Paris.

Henri-Xavier (Sœur), supérieure générale des religieuses de Saint-Joseph; rue des Chartreux, 20, Lyon (Rhône).

Hildebrand (P.), directeur de la « Neerlandia Franciscana »; Séminaire Saint-Bonaventure à Iseghem (Belgique).

Hogu (Louis), agrégé de l'Université, professeur à la Faculté libre des lettres; rue Paul-Bert, 9, Angers (Maine-et-Loire).

Huchet (l'abbé A.); École Notre-Dame, à Issoudun (Indre).

Hugonot (Auguste), curé de Thurey, (Saône-et-Loire).

Humbert (l'abbé Auguste); rue de Grenelle, 14, Paris.

Humbert (Raymond), curé de Saint-Jean-de-Couz, par Saint-Thibaud (Savoie).

Imbart de La Tour (Pierre), de l'Académie des Sciences morales et politiques, *membres du Conseil;* avenue Marceau, 25, Paris.

Jacquet (L.), curé d'Ambrault (Indre).

Jacquin (R. P.); Le Saulchoir, par Kain (Hainaut), Belgique.

Jaschke (R.), libraire; Charing Cross, 75, Londres (Angleterre).

Joly (Henri), de l'Académie des Sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue Boissonade, 3, Paris, XIV^e^.

Jordan (Édouard), chargé de cours à la Sorbonne, *membre du Conseil;* rue de Varenne, 48, Paris, VII^e^.

Jouanolou (l'abbé); rue Mesclin, 14, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Jouanolou (Mlle); à Bénac (Hautes-Pyrénées).

Kirsch (Mgr), professeur à l'Université de Fribourg; rue Saint-Pierre, à Fribourg (Suisse).

Knöpfler (Alois), professeur à l'Université de Munich; Schollingstrasse, 22, Munich (Bavière).

Labande (L.-H.), archiviste de la principauté de Monaco; Monaco.

Lacger (Louis de), professeur au grand séminaire; Albi (Tarn).

Lacour-Gayet (Georges), de l'Académie des Sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue Jacob, 46, Paris, VI^e^.

Lagardère (l'abbé); rue de la Vieille-Monnaie, 30, Besançon (Doubs).

La Gorce (Pierre de), de l'Académie des Sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue Joseph-Bara, 4, Paris, VI^e^.

La Martinière (Jules de), archiviste du Morbihan; rue Thiers, 29, Vannes (Morbihan).

Lamothe (Rév. Arthur); St. Francis Xavier Rectory, Little Falls, Minnesota (États-Unis d'Amérique).

Landry (Th.), docteur en droit canon,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

second vicaire à Saint-Pierre de Chaillot; avenue du Trocadéro, 26, Paris.

Lapeyrade (Firmin-Joseph), curé de Bourg-la-Reine; boulev. Carnot, 8 (Seine).

Lardé (Georges-Louis-Fernand), docteur en droit; rue Martial-Grandchamp, 1, à Clamart (Seine).

Laschenaie (le comte de); château du Rouas-Blanc, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Lassier (L.), curé de Saint-Eustache; impasse Saint-Eustache, 2, Paris.

Lasteyrie du Saillant (le comte Robert de), de l'Académie des Inscriptions, *membre du Conseil;* rue du Pré-aux-Clers, 10 *bis*, Paris, VII^e^.

Laugardière (Maurice de), licencié ès lettres-histoire, curé de Pouligny-Saint-Martin, par Sainte-Sévère-sur-Indre (Indre).

Lecomte (Maurice); rue des Entrepreneurs, 3, Paris.

Ledru (le chanoine Ambroise); rue de l'Abbaye-Saint-Vincent, 43, Le Mans (Sarthe).

Le Helloco (l'abbé Pierre), docteur en théologie et philosophie, licencié d'histoire, professeur à l'institution Saint-Martin; Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le Jollec (Yves-Marie), professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; Quimper (Finistère).

Lerebourg (Charles), curé de Vincennes; rue Eugène-Renaud, 7, à Vincennes (Seine).

Lesne (l'abbé Émile), professeur aux Facultés catholiques de Lille; rue d'Isly, 100, Lille (Nord).

Letouzey (Léon), libraire-éditeur, *membre du Conseil;* boulevard Raspail, 87, Paris, VI^e^.

Levesque (Eugène), professeur au séminaire Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris.

Levrot (l'abbé); rue Gioffredo, 60, Nice (Alpes-Maritimes).

Lévy-Schneider (L.), chargé de cours à la Faculté des lettres; quai Claude-Bernard, Lyon (Rhône).

Lieutier (Paul), missionnaire diocésain; rue Nitot, 19, Paris, XVI^e^.

Lonjon (R. P. Marie-Damien), des Frères Prêcheurs; casa de San José, Pasajes de San Juan (Guipuzcoa), Espagne.

Lukcsics (D^r^ Joseph), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université des sciences; IV, Kaplonyutca, 9, Budapest (Hongrie).

Mac Kee (J. R.), prêtre de l'Oratoire; The Oratory, South Kensington, London, S. W. (Angleterre).

Marchal (L.), professeur au grand séminaire; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

Mater (André), avocat à la Cour; boulevard Montmorency, 95, Paris, XVI^e^.

Mathorez (Jules), inspecteur des finances; rond-point Bugeaud, 1, Paris, XVI^e^.

Maurin (l'abbé), rue Louis-Blanc, 15, Cette (Hérault).

Mespoulet (Noël), vicaire à Saint-Eustache; impasse Saint-Eustache, 4, Paris, II^e^.

Moissenet (Bernard), professeur; rue de la Plage, 50, Berck-Plage (Pas-de-Calais).

Mollat (l'abbé Guillaume); rue François-Millet, 6, Paris, XVI^e^.

Mollière (l'abbé Humbert); chemin du Fort-Saint-Irénée, 12, Lyon (Rhône).

Mondain-Monval (Jean), archiviste-paléographe; rue Racine, 30, Paris, VI^e^.

Montaigu (Mme la Marquise de); rue Martignac, 18, Paris.

Monternot (Charles), curé du Bon-Pasteur; rue du Bon-Pasteur, 34, Lyon (Rhône).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MORET (le chanoine J.-J.); rue Diderot, 10, à Moulins (Allier).

Musée CALVET; Avignon (Vaucluse).

NAIL (l'abbé Émile), professeur; Crosmières (Sarthe).

NETZER (Henri); rue des Beaux-Arts, 5, Paris.

NUTT (David), libraire à Londres. [Hachette, correspondant.]

ODELIN (Mgr Henri-Louis),, vicaire général; rue Oudinot, 12, Paris.

PAQUIER (Jules), docteur ès lettres, premier vicaire à la Trinité; rue de la Trinité, 3, Paris.

PARMENTIER (le chanoine), directeur du Prêt-Revues catholiques; Perpignan (Pyrénées-Orientales). *(Deux souscriptions.)*

PEREIRE (Alfred), secrétaire général de la « Société des Amis de la Bibliothèque nationale et des Grandes Bibliothèques de France »; quai Malaquais, 5, Paris.

PEROUSE (Gabriel), archiviste de la Savoie; Chambéry (Savoie).

PÉTEL (Auguste), curé de Saint-Julien, près Troyes (Aube).

PETIT (Daniel), curé de Béguey (Gironde).

PILVEN (J.-M.), secrétaire général de l'évêché; Quimper (Finistère).

PISANI (le chanoine Paul), docteur ès lettres, professeur d'histoire de la Révolution française à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil;* quai Montebello, 13, Paris.

POIRIER (Adolphe), professeur au petit séminaire de Mirville; La Roche-sur-Yon (Vendée).

POMMERET (Hervé), préfet des études de l'École Saint-Charles; Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

POULIN (l'abbé L.), curé de la Sainte-Trinité; rue de la Trinité, 3, Paris.

PRUNEL (Louis), vice-recteur de l'Institut catholique de Paris; rue de Vaugirard, 74, Paris.

RAFFIN (Louis), vicaire à Saint-Louis d'Antin; rue du Havre, 5, Paris.

RHEIN (André), archiviste paléographe; rue Neuve, 11, Versailles (Seine-et-Oise).

RICAUD (Louis), directeur au grand séminaire; rue Meselin, 14, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

ROBERT (l'abbé Joseph), économe du grand séminaire; rue de Satory, 48, Versailles (Seine-et-Oise).

ROLLAND directeur des contributions directes en retraite; Moissac (Tarn-et-Garonne).

ROUCHON (Gilbert), archiviste du Puy-de-Dôme; rue Fontgiève, 21, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

ROUQUETTE (l'abbé J.), directeur de la « Revue historique du diocèse de Montpellier »; à Vic-les-Étangs (Hérault).

SABRIÉ (Jean-Baptiste), docteur ès lettres, professeur au petit séminaire; Gourdon (Lot).

SAINTE-VALLIÈRE (DE); Remilly-et-Aillicourt (Ardennes).

SAMIAC, curé de Luzenac, par Moulis (Ariège).

SARRÈTE (Jean), curé à Palau-del-Vidre (Pyrénées-Orientales).

SAUTEL (Joseph), professeur de première au petit séminaire; rue Annanelle, 35, Avignon (Vaucluse).

SÉMINAIRE FRANCISCAIN; rue Cassette, 4, Paris.

SICARD (Augustin), curé de Saint-Pierre-de-Chaillot, *membre du Conseil;* avenue Marceau, 33, Paris.

SIGURET (Marcel), docteur en théologie, vicaire à Saint-Michel; avenue de Saint-Ouen, 41, Paris.

SOL (Eugène), curé de Notre-Dame; rue Saint-Georges, 25, Cahors (Lot).

STECHERT, libraire; rue de Condé, 14, Paris. *(Quatre souscriptions.)*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TAINE (l'abbé René); à Connigis, par Condé-en-Brie (Aisne).

TALLEZ (Paul), professeur au petit séminaire; Auch (Gers).

THÉDENAT (l'abbé Marie-Henri), de l'Académie des Inscriptions, *membre du Conseil;* rue Campagne-Première, 7, Paris, XIVe.

THIRION (l'abbé Victor); rue Saint-Honoré, 21, Versailles (Seine-et Oise).

TOUFLET (l'abbé Joseph), professeur à l'Institution Join-Lambert; rue de l'Avalasse, 39, Rouen (Seine-Inférieure).

TOURNIER (Clément), curé-doyen de Cazères (Haute-Garonne).

TRILHE (dom Robert), de l'ordre de Cîteaux; abbaye de Sainte-Marie-du-Désert, par Bellegarde (Haute-Garonne).

UHLIRZ (Dr Karl), K. K. O. O. Universitæts-Professor; Naglergasse, 59, Graz (Autriche).

URBAIN (le chanoine Charles), docteur ès lettres; rue de Chaillot, 41, Paris.

UZUREAU (l'abbé), directeur de l'« Anjou historique »; faubourg Saint-Michel, 103, Angers (Maine-et-Loire).

VACOSSIN (l'abbé); rue de Beaune, 47, Paris, VIIe.

VALOIS (Noël), de l'Académie des Inscriptions, *président;* rue de l'Abbaye, 13, Paris, VIe.

VANDENABELLE; place de l'Église, 4 *bis*, Puteaux (Seine).

VAN DYHR (Paul), professeur à l'Université de Princeton; Princeton New Jersey (États-Unis d'Amérique).

VANEL (J.-B.), curé de Saint-Bonaventure; rue de la République, 26, Lyon (Rhône).

VANSTEENBERGHE (E.), professeur au grand séminaire; Saint-Amand-les-Eaux (Nord).

VIARD (Pierre-Paul), professeur aux Facultés catholiques; rue Nationale, 187, Lille (Nord).

VILLENEUVE (Mme Henry DE); rue de Rivoli, 212, Paris, Ier.

VILLIEN (A.), professeur à l'Institut catholique de Paris; rue de Grenelle, 14, Paris.

VIOLLET (Paul), de l'Académie des Inscriptions, *membre du Conseil;* rue Cujas, 5, à l'École de droit, Paris, VIe.

VOGT (l'abbé Albert), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Fribourg, *membre du Conseil;* rue Bonivard, 6, Genève (Suisse).

VOGÜÉ (le marquis Melchior DE), de l'Académie des Inscriptions, *membre du Conseil;* rue Faber, 2, Paris, VIIe.

VUILLERMET (P.), directeur au grand séminaire; Belley (Ain).

WELSCHINGER (Henri), de l'Académie des Sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* à Viroflay (Seine-et-Oise).

WELTER, libraire; rue Bernard-Palissy, 4, Paris.

WELTER (l'abbé J.-Th.), licencié en histoire, élève diplômé du Collège libre des sciences sociales; avenue du Roule, 30, Neuilly (Seine).

WELVERT (Eugène); rue Lavoisier, 9, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

WHITNEY (le R. P.), professeur; Well Walk, 9, Hampstead, Londres, N. W.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉVÊCHÉ ET ABBAYE

LES ORIGINES
DU BÉNÉFICE ECCLÉSIASTIQUE

L'usage de céder des terres en précaire, c'est-à-dire à la prière de l'impétrant, en concession toujours révocable, a permis aux chefs des églises du vi[e] au viii[e] siècle, en Gaule comme en Italie, de récompenser et d'entretenir soit les clercs de leur église, soit des serviteurs laïques [1]. A titre de précaire ou de bénéfice, des concessions semblables ne cessent d'être faites dans tout l'empire carolingien, du viii[e] au x[e] siècle, par les évêques et les abbés, aux clercs, aux laïques, aux *milites* qui les servent. Les bénéfices que les princes carolingiens accordent à leurs propres fidèles aux dépens des églises procèdent du même concept juridique. Ces *precariæ verbo regis* déguisent d'ailleurs une véritable sécularisation dont nous aurons bientôt l'occasion d'esquisser le caractère et le développement. Sous le couvert du bénéfice, la spoliation fut mise vaille que vaille en règle avec l'ancienne discipline canonique qui interdisait toute aliénation des propriétés d'Église.

La présente étude n'a pas pour objet les bénéfices dont il vient d'être fait mention. Nous rechercherons ici les origines du bénéfice ecclésiastique tel que l'a compris, admis et consacré le droit canonique postérieur [2]. On voudrait préciser comment les fonctions et charges ecclésiastiques, en raison des avantages d'ordre temporel qui y sont attachés, ont commencé à être considérées elles aussi comme un bénéfice et à être appelées ainsi.

1. Cf. notre histoire de *La propriété ecclésiastique aux époques romaine et mérovingienne*, p. 314 et suiv.

2. Sur la nature et la définition du bénéfice ecclésiastique, tel que l'entendent les canonistes, voir N. Garcia, *Tractatus de beneficiis* (1618, in-fol.), t. i, p. 2 et suiv. C'est seulement à partir du xii[e] siècle que le travail des décrétalistes dégage le concept juridique du bénéfice. Cf. C. Gross, *Das Recht an der Pfründe* (1887, in-8°), p. 93 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le fait n'est pas d'ailleurs sans relation avec l'institution de bénéfices constitués en terres d'Église, ni avec la mainmise des Carolingiens sur le patrimoine des églises. Dans le même temps et pour les mêmes raisons, le temporel d'une église fut largement entamé par les concessions bénéficiaires susdites et commença à être tenu pour un *beneficium* cédé au prélat de cette église. Les souverains donnèrent en bénéfice un établissement religieux de la même manière qu'ils créaient des bénéfices à ses dépens. A leur tour, les prélats cédèrent à des bénéficiers non plus seulement un domaine ou une terre, mais des petites églises, des basiliques, des monastères qui dépendaient de leur propre *beneficium.* C'est ainsi que naquit l'idée du bénéfice ecclésiastique.

Elle répond à une transformation qui s'opère dans les notions fondamentales de la propriété ecclésiastique et qui se traduit par l'apparition d'expressions nouvelles ou qui furent dès lors entendues dans un sens qu'elles n'avaient pas comporté d'abord. Jusqu'au VIII^e^ siècle, le temporel des églises est dit *res ecclesiarum* et jamais on ne le désigne autrement. Les biens ecclésiastiques étaient exclusivement la *res* de l'église. L'évêque, l'abbé administrait les domaines, dépensait les revenus de l'établissement dont il avait reçu le gouvernement *(regimen).* De ces biens il devait régler l'ordonnance au mieux des intérêt de l'église et non des siens propres. Parfois, sans doute, un prélat en usait au gré de ses caprices, mais c'était un abus que la discipline canonique condamnait. Les biens d'une église n'étaient pas destinés à ses évêques, à son clergé, ou ne l'étaient que pour une part dans la distribution que l'administrateur faisait des revenus entre tous les services ecclésiastiques. Seule, la personne morale que constitue l'église a la jouissance en même temps que la propriété de son patrimoine.

Lorsqu'à partir du VIII^e^ siècle, le palais et l'aristocratie franque eurent mis la main sur les églises et sur leurs biens, cette notion s'altéra. Églises épiscopales et monastères furent tenus pour abandonnés à la jouissance du clerc ou même du laïque qui les gouvernait. Le concept naissant du bénéfice s'étendit à tous les cas où une église

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était cédée, soit par le souverain, soit par un particulier, par un administrateur ecclésiastique ou laïque, à un clerc ou à un séculier. Alors l'idée nouvelle qu'on se faisait de la propriété ecclésiastique se traduisit par l'apparition de l'*episcopatus*, de l'*episcopium*, de l'*abbatia* et, à un degré inférieur, du *presbyteratus*. L'expression désigna la personne morale qui devenait ainsi le sujet et le support de la propriété dont la jouissance était acquise aux évêques, abbés, curés qui se succèdent. Au concept de l'église propriétaire qui ne disparaît pas se juxtapose celui de l'évêché, de l'abbaye, c'est-à-dire celui du bénéfice. Puis de la charge épiscopale, abbatiale qui comportait au spirituel et au temporel le gouvernement général de l'église ou du monastère, l'idée du bénéfice passa aux fonctions subalternes exercées dans le même établissement et auxquelles s'attacha la jouissance d'une portion déterminée du temporel. L'*episcopatus*, l'*abbatia*, la *præbenda* des chanoines et officiers capitulaires et monastiques, le *presbyteratus* constituèrent ainsi peu à peu la série et la hiérarchie des bénéfices ecclésiastiques[1].

Cette étude est consacrée seulement aux origines des

1. Dans le premier chapitre de l'ouvrage précédemment cité, M. C. Gross a tenté de décrire l'évolution d'où est sorti le bénéfice ecclésiastique. Il en découvre la plus lointaine origine dans des donations de biens spécialement assignés aux églises filiales d'une église-mère et dans les concessions faites par l'évêque de terres de son église à son clergé (p. 21-23). L'occupation continue des biens assignés aux clercs *pro stipendio* crée, dès le IXe siècle, un lien réel (*reale Verbindung*) entre ces biens et une église ou une fonction ecclésiastique déterminée (p. 65). Le bénéfice laïque n'aurait pas servi de type (*Vorbild*) au bénéfice ecclésiastique, mais en aurait simplement favorisé la formation (p. 55-61). — Cette explication de l'origine du bénéfice, qui n'est pas appuyée sur des textes, nous paraît très insuffisante. A lire l'exposé de M. Gross, il semblerait que le bénéfice ecclésiastique consiste exclusivement en la *præbenda*. Une théorie de l'origine des bénéfices ne doit pas convenir seulement à la catégorie des bénéfices inférieurs. Un évêché, une abbaye constitue un bénéfice aussi bien qu'une prébende et qu'un bénéfice presbytéral. Il faut trouver une base assez large pour supporter toute la hiérarchie des bénéfices ecclésiastiques.— A notre connaissance, aucun texte ne marque que le *stipendium* des clercs ait suffi à faire naître un lien réel entre une fonction et des biens d'Église. Toutefois les donations et assignations de biens en vue de services déterminés concourent certainement à faire apparaître le bénéfice des officiers capitulaires, des chanoines, des curés. Mais ces assignations à un office particulier ont aidé seulement à transporter à des tranches du temporel d'une église et à des charges inférieures l'idée du bénéfice qui s'est appliquée d'abord au temporel entier de l'église épiscopale ou monastique et au gouvernement de cette église.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux bénéfices supérieurs, l'évêché et l'abbaye; elle permettra pourtant d'apercevoir déjà le germe des autres bénéfices issus du patrimoine des églises cathédrales et monastiques. Elle marquera en quoi les prébendes et le bénéfice presbytéral ressemblent aux bénéfices du premier ordre et en quoi ils s'en distinguent.

I. L'ÉVÊCHÉ

Episcopatus signifiait dans l'ancienne langue l'épiscopat. Au IXe siècle du reste, l'expression est employée encore dans le même sens; on dit, comme au temps de Grégoire de Tours, qu'un personnage a été promu à l'*episcopatus* [1], qu'il a eu tant d'années d'épiscopat [2].

Mais dès la fin du VIIe siècle, *episcopatus* prit un sens nouveau; il signifia un évêché [3]. On entendit par là la charge, les soins spirituels et temporels qui incombent à l'évêque d'un siège déterminé, avec les biens, droits, revenus qui y sont attachés. On dira d'un *episcopatus* qu'il est vacant, tenu à défaut d'un évêque par un ad-

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, VII : « ad episcopatum electus » (éd. Poupardin, p. 112); XII : « adsumpto episcopatu » (p. 114). On dira de même au IXe siècle : « quem ad episcopatum elegerunt » (*Actus pont. Cenom.*, éd. Busson, Ledru, 3, p. 43); « succedendi in episcopatu appetitus non elevet » (*Conc. Meldense*, 47, *Mon. Germ.*, *Capitul.*, t. II, p. 410); « ante episcopatum abbas fuit » (*Gesta episc. Autisiod.*, 29, *Script.*, t. XIII, p. 395).

2. *Hist. Franc.*, II, XXVI : « impletis triginta in episcopatu annis; episcopatus sui anno septimo » (p. 58); III, II : « vicensimo quinto episcopatus sui anno » (p. 79). De même au IXe siècle : « post viginti duos episcopatus annos » (*Actus pont. Cenom.*, 10, p. 95); « vixit in episcopatu annos 22 » (*Gesta episc. Autisiod.*, 41, *Script.*, t. XIII, p. 400).

3. Boniface déclare encore, conformément à l'ancien langage, que dans les cités les *sedes episcopales* ont été livrées à des laïques « ad possidendum » (janv.-mars 743, *Epist.*, 50, *Mon. Germ.*, *Epist.*, t. III, p. 299). Mais déjà l'auteur de la *Passio sancti Leudegarii*, qui écrit vers la fin du VIIe siècle, parle de la « contentio de eodem (Augustodunensi) episcopatu » (2, *Script. rerum Merov.*, t. V, p. 284). Un diplôme du 1er janvier 743 pour l'église de Mâcon est accordé par Pépin à son fidèle Domnolus « sanctæ sedis... episcopatum tenens » (*Diplom. majorum domus*, 17, p. 104). Dans un privilège du 1er avril de la même année, le pape Zacharie interdit à un autre qu'à son vicaire de transférer sur les sièges de Buraburg et de Wurzbourg un évêque « ex alio episcopatu » (*Bonif. epist.*, 52, 53, p. 306-307). Le synode de Vair de 755 parle des prêtres « qui ad illum episcopatum obtingunt » (21, *Capitul.*, t. I, p. 37).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ministrateur [1]. Élu et sacré, l'évêque prend possession de son *episcopatus* qui lui est donné, commis par le roi [2]. Si le prélat occupait précédemment un autre siège, il a été, dit-on, transféré d'un évêché à un autre [3]. A une église-mère nouvellement créée ou reconstituée, on donnera, on confirmera l'*episcopatus* [4]. Le temporel dont dispose l'évêque est inclus dans l'*episcopatus* [5], qui comprend les bâtiments ecclésiastiques, *villæ*, terres, vignes, châteaux, les monastères, les églises rurales dont l'évêque a la libre disposition [6]. On dira que les biens d'une église appartiennent ou ont été enlevés à l'*episcopatus* de celle-ci [7]. De même que le *comitatus* comprend la charge

1. « Quando post eum (Tilpin) vacavit episcopatus... et quandiu ipsum episcopatum tenuit Fulco » (Lettre d'Hincmar de Reims à Hincmar de Laon, *P. L.*, t. CXXVI, col. 542). Voir dipl. du 1er janv. 743, cité note précédente.

2. L'expression « dare, committere episcopatum » marque au IXe siècle l'attribution faite par le roi du siège épiscopal (*Adonis Chron.*, 768, *Script.*, t. II, p. 319; *Contin.*, 877, p. 325; Thegan, *Vita Hludow.*, 24, p. 596; *Gesta Aldrici*, éd. Charles p. 9-10, 20; *Actus pont. Cenom.*, 17, p. 258; 18, p. 264; 19, p. 267; 21, p. 271; 22, p. 293; *Vita Walæ*, II, 4, Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. IV, pars I, p. 470; *Monachi Sangall. Gesta Karoli*, I, 4, 5, *Script.*, t. II, p. 732-733).

3. Cf. le texte du privilège de Zacharie du 1er avril 743 (cité p. 18, note 3) qui a passé dans la prétendue lettre d'Hadrien à Tilpin. Voir notre article, *La lettre d'Hadrien*, dans le *Moyen âge* (1913), p. 350 et 398.

4. En 819, l'archevêque de Narbonne, Sisebutus, consacre l'église-mère d'Urgel et déclare lui livrer, céder en dot et confirmer tout l'évêché d'Urgel avec ses paroisses, églises et leurs cimetières, avec les domaines et les *cellulæ* : « tradimus et condotamus atque firmamus omnem episcopatum Urgellensem, cum omnibus parrochiis,... prædiis sive cellulis » (*Marca hispan.*, Append. I, p. 762).

5. Une lettre de Formose à Foulques de Reims, au dire de Flodoard, interdisait de saisir, à la mort de l'évêque, « ipsum episcopatum vel res ipsius ecclesiæ » (*Hist. Rem. eccl.*, IV, II, p. 559). Ici on distingue la charge, l'*episcopatus*, des biens de l'église. Mais plus souvent on marque que les biens font partie de l'*episcopatus*, ou en sont la dépendance.

6. En 951, Agapit II confirme à l'évêque d'Urgel « episcopatum Orcellensis ecclesiæ cum omnibus suis ædificiis seu et villis, ecclesiis, parrochiis, casis, vineis, terris,... castellis » (*Marca hispan.*, 88, p. 866). Voir aussi l'acte de 819, ci-dessus, note 4. — « Triginta etenim ac sex monasteriola in ipso episcopatu erant quando ipse Gauziolenus prædictum episcopatum... adsumpsit » (*Actus pont. Cenom.*, 17, p. 261); « sex baptisteria et viginti quinque minores tituli ad episcopatum remanserunt » (Plainte de Victor de Coire présentée à Louis le Pieux vers 821, *Epist.*, t. V, p. 309).

7. « Inquirat... missus res ecclesiasticas ad jam dictum episcopatum (de Coire) pertinentes » (Plainte de Victor, p. 310); « res ecclesiæ de illo episcopatu ablatæ sunt » (Lettre d'Hadrien à Tilpin, *art. cité*, p. 350); « narrabat cœnobium sancti Charilefi potestati episcopatus... Rotberti injuste subtractum »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et le bénéfice d'un comte [1], l'*episcopatus* embrasse la fonction dont est chargé un évêque et l'ensemble des droits et des biens qui forment la dotation de la charge épiscopale. Plus tard aussi l'*episcopatus* et le *comitatus* prennent encore le sens de district où s'exerce l'autorité de l'évêque ou du comte [2].

Episcopium désignait primitivement et signale parfois encore, au VIII[e] et au IX[e] siècle, le domicile de l'évêque [3]. De même qu'on appelait *monasterium* le logis qu'habitent les religieux à côté de la basilique où repose le corps d'un saint, ainsi on donna le nom d'*episcopium* à la maison où l'évêque demeurait avec ses clercs à proxi-

(Notice de 863, *Cart. Saint-Calais*, 21, éd. Froger, p. 36) ; « quicquid ex eodem episcopatu... alicui prestito beneficio concessimus » (Dipl. de Charles le Chauve, 1[er] oct. 845, Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, IV, *Script.*, t. XIII, p. 477).

1. Les deux termes *episcopatus* et *comitatus* sont bien de même ordre. Victor, évêque de Coire, signale les pertes qu'il a subies à la suite de la séparation que Charlemagne « inter episcopatum et comitatum fieri præcepit » (*Epist.*, t. V, p. 309). Cf. *Ann. Bertin.*, 837 : « omnes... episcopatus, abbatias, comitatus » (ed. in usum schol., p. 14) ; 859 : « civitates cum episcopatibus, monasteriis et comitatibus » (p. 53) ; *Ann. Fuld.*, 879 : « cui rex episcopatus et abbatias et comitatus ad servitium delegavit » (*Script.*, t. I, p. 393).

2. *Conc. Tribur.*, 895, 42 *a* : « Si quis de uno pago et episcopatu in alium pagum et episcopatum adveniens..., episcopus cujus illa parrœchia est... » (*Capitul.*, t. II, p. 237).

3. Grégoire le Grand signale l'« episcopium ecclesiæ » (IX, 194, *Mon. Germ.*, *Epist.*, t. II, p. 182) au sens de maison épiscopale attenante à l'église et qui appartient à la *mater ecclesia*. Les formules 16 et 17 du *Liber diurnus* sont relatives à la translation des reliques dans un *monasterium*, dans un *episcopium* : « in oratorio quod... intra episcopium civitatis suæ asserit construxisse » (éd. de Rozière, p. 45-46). Une lettre de Grégoire II à Boniface écrite en 724 rapporte que le pape a ordonné aux Thuringiens : « ut construant episcopia et æcclesias condant » (*Bonif. epist.*, 24, *Epist.*, t. III, p. 274). Le concile de Meaux de 845 recommande aux rois d'entrer avec respect dans l'*episcopium* « quod domus episcopi appellatur » (26, *Capitul.*, t. II, p. 405). Le même concile veut que l'évêque construise un cloître pour les chanoines sur un terrain voisin de l'*episcopium* (53, p. 411). C'est sans doute en prêtant à ce terme le sens de maison épiscopale dont les dépendances abritent les chanoines, que Walafrid Strabon écrit : « Sunt etiam archipresbyteri in episcopiis canonicorum curam gerentes » (*De exordiis rerum eccles.*, 32, *Capitul.*, t. II, p. 516). Le même auteur, dans la *Vita sancti Galli*, montre l'évêque de Constance qui retourne dans son *episcopium* (II, 2, *Script. rerum Merov.*, t. IV, p. 314), ses serviteurs qui rassemblent des vivres et les envoient « ad episcopium » (II, 16, p. 324). Un capitulaire de Pépin conservé dans la collection des faux capitulaires de Benoît (cf. Seckel, *Studien zu Benedictus Levita*, dans le *Neues Archiv*, t. XXXI, 1905, p. 66) oblige ceux qui tiennent des églises rurales à payer une redevance « ad illud episcopium » (I, 14, *Leges*, t. II, pars alt., p. 47).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mité de l'église-mère. De construction grammaticale semblable, ces deux vocables, que les textes rapprochent souvent [1], sont visiblement apparentés.

Mais le *monasterium* est entendu aussi dès l'origine, au moins dans les pays où le droit impérial est en vigueur, sous une acception plus large; il signifie souvent l'établissement monastique propriétaire [2]. Conjointement avec la *basilica*, le *monasterium* prend en *Francia*, au VII^e^ siècle sinon plus tôt, la qualité de propriétaire. Des donations lui sont faites; les agents du monastère le représentent en justice [3]. Au même titre que l'église où le saint repose en son corps, il est le sujet et le support de la propriété monastique.

Le sens du terme *episcopium*, qui est plus récent que

1. Souvent les deux expressions *episcopium, monasterium* viennent ensemble sous la même plume avec le sens de demeure de l'évêque ou des moines. Un article de la collection des capitulaires de Benoît le Diacre, article qui provient aussi très probablement d'un capitulaire de Pépin antérieur à 755, oblige les bénéficiers à réparer « illas domus episcopii vel monasterii », dont ils tiennent les biens (I, 13, *Leges*, t. II, pars alt., p. 47). Un capitulaire de 789 recommande d'avoir des livres « per singula monasteria vel episcopia » (72, *Capitul.*, t. I, p. 60). Un autre de 802 dénonce les crimes commis « tam per episcopia et monasteria... quamque et inter seculares homines » (9, p. 100). Le concile romain d'Eugène II de 826 veut que les évêques obligent leurs prêtres à habiter « aut in episcopia aut in monasteria » (10, p. 373).

2. Une constitution de Théodose II de 434 déclare le *monasterium* apte à posséder au même titre qu'une *ecclesia* : « bona... sacrosanctæ ecclesiæ vel monasterio... socientur » (*Cod. Theodos.*, V, III, éd. Hænel, col. 457). Dans la correspondance de Grégoire le Grand, il est question des « res monasterii de jure ejus » (VIII, 32, *Mon. Germ.*, *Epist.*, t. II, p. 35). Cf. VIII, 17, p. 19; XIII, 11, p. 377-378; 12, p. 379.

3. En pays francs, le *monasterium* signifie exclusivement l'habitation des moines, dans les œuvres de Grégoire de Tours comme dans les diplômes certainement authentiques les plus anciens. Ceux-ci désignent toujours l'établissement religieux propriétaire par l'expression de basilique (Dipl. originaux pour Saint-Denis de Clotaire II, 625, vers 627, Tardif, *Mon. hist.*, 4 et 5, p. 4 et 5; de Dagobert I^er^, 631-632, p. 7; de Clovis II, vers 640, 9, p. 8; 653, 11, p. 10; de Clotaire III, vers 657, 13, p. 11). Pour la première fois dans deux diplômes originaux de Clotaire III (658, 14 et 15, p. 12) on voit apparaître les « agentes monasterii ». Le monastère fait figure de propriétaire dans les diplômes de Childéric II (670-671, 19, p. 16), la donation de Vuademer, 682-683, qui est faite « partibus monasterii sancti Germani » (24, p. 19), celle de Thierry III, 688-689, « ad parte predicti monasthiriæ suæ sancti Dionisiæ » (25, p. 20), etc. Vraisemblablement le concept du *monasterium* propriétaire qui est courant de l'autre côté des Alpes n'est admis dans les pays francs qu'au milieu du VII^e^ siècle, conjointement avec celui de la *basilica* qui seule jusque-là était en ces régions réputée propriétaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

celui de *monasterium*, a subi une évolution semblable, mais plus tardive. A l'époque carolingienne, l'*episcopium* prit aussi le sens d'établissement que représente un évêque, de même que le *monasterium* désignait l'établissement monastique[1]. De part et d'autre, une cristallisation nouvelle de la propriété s'est opérée autour d'une personne morale qui n'est plus l'église ou la basilique, mais l'évêque ou la communauté des moines. A l'époque ancienne où le *monasterium* prit la qualité d'établissement propriétaire, l'idée s'était attachée à la communauté des moines sans faire aucune place spéciale à son chef, conformément au pur esprit cénobitique. Aussi le monastère ne se distingue pas de la basilique où les moines chantent les louanges de Dieu. Au contraire, quand l'*episcopium* prit un sens plus étendu, il attacha autour de la personne unique de l'évêque tout ce qui au temporel constituait jadis l'*ecclesia*.

L'*episcopium* comprend en effet l'église cathédrale elle-même[2] et toutes les appartenances de celle-ci, en tant que le tout est placé sous la dépendance et le gouvernement de l'évêque. De la maison qu'habite celui-ci, le sens s'est étendu au mobilier de l'église ou de

1. Dans l'*Epistola de litteris colendis*, 780-800, Charlemagne parle des « episcopia et monasteria » qui lui sont confiés (p. 79). A plusieurs reprises, Hincmar rapproche ces deux sortes d'établissements dans son traité *De ecclesiis et cappellis* : « Invenimus... ad episcopia, ad monasteria... æcclesias... traditas » (éd. Gundlach. dans *Zeitschrift für Kirchengesch.*, t. x, 1889, p. 110); « æcclesiæ... sive sint de episcopii vel monasterii immunitate » (p. 113); « monasteria... sicut et episcopia atque parrochianæ ecclesiæ... ditantur » (p. 118-119). Dans ce dernier texte, les églises paroissiales sont mises à titre de propriétaires sur le même plan que les *episcopia* et les *monasteria*. A la fin du IXe siècle, le moine de Saint-Gall fait promettre par Charlemagne aux bons élèves de l'école palatine « episcopia et monasteria permagnifica » (*Gesta Karoli*, I, 3, *Script.*, t. II, p. 732). Dans des manuscrits du Xe siècle de la collection des capitulaires d'Anségise, une note explique « quia laici homines volebant dividere episcopia et monasteria » (*Capitul.*, t. I, p. 388).

2. *Vita Amandi auctore Milone* (IXe siècle) : « cathedram episcopii sibi commissi deseruit » (*Script. rerum Merov.*, t. V, p. 452); Hincmar, *De ecclesiis et cappellis* : « suas ecclesias (églises rurales)... suo dominatui (episcopi) subjecerunt ac principali episcopii sui ecclesiæ tradi fecerunt » (éd. Gundlach, p. 115); « in prædiis aliarum ecclesiarum tam de episcopiis quam et de monasteriis... edificatæ sunt... ecclesiæ » (p. 110). Il s'agit ici des églises rurales construites dans les domaines appartenant aux églises cathédrales ou aux basiliques des *episcopia* et des *monasteria*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la demeure épiscopale [1], aux biens de toutes sortes appartenant à l'église-mère [2], terres, *villæ* [3], hommes et bétail [4] qui les garnissent, aux monastères placés sous la *potestas* de l'évêque [5] et aux religieux qui les habitent [6], aux églises rurales qui dépendent de l'église cathédrale et à leur clergé. Quand celles-ci sont sises dans le diocèse et n'appartiennent pas à la mère église, elles font partie de la *parrochia* de l'évêque; si l'église-mère en est propriétaire, qu'elles soient sises ou non dans la *parrochia*, elles sont de l'*episcopium* du prélat [7].

A l'*episcopium* appartiennent tous les biens meubles et immeubles, mis à la disposition de l'évêque. L'historien d'Aldric signale le cloître dont cet évêque a commencé

1. *Vita Eligii*, II, 39 : « rachina caprina de episcopio valde optima » (*Script. rerum Merov.*, t. IV, p. 724).

2. « De ordinatione rerum episcopii » (*Episc. relatio*, post 821, 5, *Capitul.*, t. I, p. 369); « in rebus sui episcopii » (*Gesta Aldrici*, p. 113; *Actus pont. Cenom.*, 21, p. 288); « episcopus jussit his qui rebus episcopii præerant » (Walafrid Strabon, *Vita Galli*, I, 25, *Script. rerum Merov.*, t. IV, p. 303); « res ab episcopio fuere divisæ » (Préf. à la *Vita Remigii*, *Script. rerum Merov.*, t. III, p. 251); « erat tunc Remense episcopium rebus et facultatibus... collapsum » (*Vita Nivardi*, 6, t. V, p. 163); « Hilduinus res nostri regni ex præfato (Tungrensi) episcopio invasit, diripuit » (Capit. de 920, 3, *Capitul.*, t. II, p. 379).

3. « Villam, villas episcopii » (*Gesta Aldrici*, p. 52, 70; *Actus pont. Cenom.*, 9, p. 80; *Vita Remigii*, 25, *Script. rerum Merov.*, t. III, p. 321; 26, p. 322; *Vita Nivardi*, *loc. cit.*).

4. Testament d'Aldric : « in toto episcopio non inveni XX jumenta...; neque in toto episcopio nobis commisso ex omnibus peccoribus et peccudibus tantum inveni quantum modo... in una ex supradictis villis relinquo » (*Gesta Aldrici*, p. 102).

5. « Ad cellam quandam monachorum Lugdunensis episcopii » (*Ann. Bertin.*, 877, p. 137); « nesciebam quod prædictum monasterium de episcopio Cenomannico esset » (*Gesta Aldrici*, p. 156); « confirmatum est... monasterium Aldrico et ejus episcopio » (p. 158); « monasterium... de suo episcopio » (*Actus*, 17, p. 258); « monasterium episcopii partibus subicere studeret..., episcopii rebus subicere molitus est » (Walafrid Strabon, *Vita Galli*, II, 15, *Script. rerum Merov.*, t. IV, p. 323-324).

6. Walafrid Strabon, *Vita Galli*, II, 29 : « sanctimonialis quædam de episcopio Constantiensi » (p. 331).

7. « Capella episcopii tui...; plures ecclesiæ sunt in mea parochia de episcopio Laudunensi » (Lettre d'Hincmar de Reims à Hincmar de Laon, *P. L.*, t. CXXVI, col. 544); « de decimis siquidem ecclesiæ episcopii Laudunensis, parochiæ vero meæ » (col. 545); « ecclesiæ in uniuscujuscumque episcopi territorio positæ, sive sint de regia dominatione, sive sint de episcopii vel monasterii immunitate, sive sint de cujuslibet liberi hominis proprietate... ad episcopi in cujus territorio positæ sunt, pertineant potestatem (*De eccl. et cap.*, éd. Gundlach, p. 113).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la construction, la cathédrale qu'il a rebâtie, les cinq monastères qu'il a édifiés, puis fait le dénombrement du bétail, du grain, vin et foin dont disposait ce prélat; le biographe ajoute qu'ainsi son *episcopium* était pourvu de tous les immeubles d'usage ecclésiastique et en outre de tout le reste [1]. Comme les terres constituent l'avoir principal de l'*episcopium*, on dit qu'il a été ravagé, mis au pillage, quand l'ennemi est venu vivre sur le pays [2]. C'est aux dépens de l'évêché que des rois ou des envahisseurs quelconques ont soustrait des biens [3], que des bénéfices ont été constitués en faveur soit des fidèles du roi, soit des vassaux du prélat [4]. D'un pontife soucieux des intérêts temporels de son église, on dira au contraire que, par ses acquisitions, grâce aux donations qu'il a faites ou provoquées, il a su accroître l'*episcopium* [5]. Ainsi fréquemment le sens du terme se réduit au temporel dont jouit l'évêque.

Au IXe et au Xe siècle, deux termes représentent donc l'idée nouvelle de l'évêché. L'*episcopium* exprime l'évêché entendu surtout au sens matériel, constitué en biens meubles et immeubles, droits utiles et revenus. L'*episcopatus*, c'est l'évêché compris au sens plus large de fonction épiscopale donnant juridiction dans un diocèse et jouissance du temporel épiscopal. Les deux termes signi-

1. « Habebat enim cœptum claustrum canonicorum et matrem ecclesiam... a fundamento... inchoatam..., similiter et edificia monasteriorum quinque... Habebat quoque ad utilitatem ejusdem æcclesiæ... congregatos greges jumentorum... amplius quam octuaginta, vaccarum et ovium atque caprarum sive porcorum amplius quam CC, annonam et fœnum ac vinum... sufficienter... Ita habebat fundatum tam in æcclesiasticis quam et in aliis rebus prædictum episcopium » (p. 164).

2. Sous Aldric, « pœne predictum (du Mans) episcopium tunc vastatum est et quasi ad nihilum redactum » (*Gesta*, p. 164). De même au Xe siècle, Flodoard parle de l'*episcopium* ravagé par les Normands (*Hist. Rem. eccl.*, IV, III, *Script.*, t. XIII, p. 561).

3. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, IV : « rex Karolus res, quas ex eodem episcopio suis palatinis usurpare concesserat, ipsi sanctæ reddidit ecclesiæ » (p. 476).

4. « Beneficia ex tuo episcopio haberent » (Lettre de Louis le Pieux à Aldric, *Gesta Aldrici*, p. 186); « habebat multa de prædicto episcopio beneficia » (*Actus*, 17, p. 262).

5. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, II, II, p. 447; VI, p. 454; X, p. 457; XI, p. 459; IV, VIII, p. 573.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fient au reste semblablement tout ce qui appartient à l'évêque et sont souvent, au IXe et au Xe siècle, employés l'un pour l'autre, en dépit de la nuance de sens qui les distingue [1]. On dit indifféremment que le roi a donné à un prélat un *episcopium* ou un *episcopatus* [2], que des biens ont été enlevés à l'un ou à l'autre [3]. L'*episcopium* comme l'*episcopatus* prend même parfois le sens de district où s'exerce la juridiction épiscopale [4]. Les

1. Aux termes d'une notice de 863, le monastère de Saint-Calais, que l'évêque du Mans, Francon, avait en bénéfice, lui fut enlevé alors qu'il retenait encore l'*episcopatus*, « retento episcopatu », bien qu'il ait régi pendant plusieurs années l'*episcopium* (*Cart. St-Calais*, 21, éd. Froger, p. 38). On peut noter ici la nuance de sens qui distingue l'*episcopatus* (la charge épiscopale) et l'*episcopium* (le bénéfice épiscopal).

2. D'après le biographe de Gall, Wettin, on aurait promis au saint « urbis Constantiæ episcopiam » (16, *Script. rerum Merov.*, t. IV, p. 265), puis donné cet *episcopatum* qu'il refusa (19, p. 266). Hincmar dit de Foulques et de Nothon, administrateurs de l'évêché, qu'ils ont tenu l'*episcopium* de Reims (Lettre à Hincmar de Laon, *P. L.*, t. CXXVI, col. 556) et plus haut qu'ils ont tenu l'*episcopatus* (col. 542); en 864, il note que l'*episcopatus* de Cologne est donné à Hugues (*Ann. Bertin.*, p. 71); en 866, que l'*episcopium* lui est retiré (p. 81). Ailleurs il signale les « episcopia laicis donata » au temps de Charles Martel (*De jure metrop.*, 20, *P. L.*, t. CXXVI, col. 200; Préf. à la *Vita Remigii, Script. rerum Merov.*, t. III, p. 251). Mais dans la lettre d'Hadrien à Tilpin qui est de sa fabrication, on lit que l'*episcopatus* de Reims a été donné en ce temps-là à Milon « simul cum alio episcopatu » (cf. notre article, *La lettre d'Hadrien*, dans le *Moyen âge*, 1913, p. 349). Le moine de Saint-Gall dit dans un même récit « episcopatum accipere, episcopium impetrare (I, 4, *Script.*, t. II, p. 732). Flodoard note à la date de 920 qu'il y a eu « contentio de episcopatu Tungrensi » et que le roi a donné à Richer « illud episcopium » (*Ann.*, éd. Lauer, p. 4). Indifféremment au Xe siècle, on dit que le roi a donné, confié l'*episcopatus* (Flodoard, *Ann.*, 920, p. 4; 925, p. 32; 931, p. 51; 936, p. 64; 950, p. 127; cf. *Visiones Flothildis*, Append., 2, p. 173; *Hist. Rem. eccl.*, IV, XX, p. 578; XXX, p. 582; XXXIV, p. 585) ou l'*episcopium* (Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, II, XX, p. 474; XXXIV, p. 585; XXXV, p. 586; *Ann.*, 920, p. 4; 925, p.33; 927, p.37; 932, p. 52; 942, p. 86; 945, p. 99; 956, p. 143; 962, p. 151; Hugues de Flavigny, *Chron.*, Append., 5, p. 198; *Gesta episc. Camerac.*, I, 91, *Script.*, t. VII, p. 438; Capit. de Charles le Simple, 920, 1, 6, *Capitul.*, t. II, p. 378 et 380). M. Imbart de La Tour, *Les élections épiscop.*, p. 118-119, y voit deux synonymes.

3. Le diplôme de Charles le Chauve cité plus haut (p. 19, n. 7) signale les biens enlevés « ex episcopatu »; Flodoard annonçant ce diplôme (p. 476) déclare que le roi a rendu les biens enlevés à l'*episcopium* de Reims.

4. *Capit. Papiense*, 876, 12 : « Ut episcopi... vassos nostros in parrœchia eorum manentes... diligant... Ipsi... episcopi singuli in suo episcopio missatici nostri potestate et auctoritate fungantur » (*Capitul.*, t. II, p. 103). L'*episcopium* s'entend ici, semble-t-il, non pas seulement des domaines où l'évêque jouit des droits d'un propriétaire immuniste, mais de tout le ressort où s'exerce sa juridiction, c'est-à-dire de la *parrœchia* signalée plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux termes embrassent l'un comme l'autre le temporel et lui font la large place qui correspond aux idées du temps [1].

La notion nouvelle de l'*episcopium* et de l'*episcopatus* se superpose à l'antique notion de l'*ecclesia*, sans la détruire. Les textes du IXe siècle signalent toujours la *mater ecclesia*, l'église de tel siège, comme sujet de la propriété; ils proclament le « jus ecclesiæ », attribuent les domaines « ad partem ecclesiæ ». Les biens qui constituent l'*episcopium*, qui dépendent de l'*episcopatus*, continuent d'être appelés la *res ecclesiæ*. Dans un même texte, on lira à quelques lignes de distance qu'un monastère appartient à l'église, à l'évêque, à l'*episcopium* [2]. Des biens sont dits dépendre de l'église de telle cité et de l'*episcopatus* de tel évêque [3]. On attribue à l'*episcopium* et à l'*episcopatus* le même rôle de support de la propriété ecclésiastique qu'assumait exclusivement jadis la *mater ecclesia*. Une manière nouvelle de désigner le propriétaire ecclésiastique et les biens d'Église est entrée en concurrence avec l'ancienne; celle-ci n'avait en vue que l'église et le saint, celle-là n'a plus égard qu'au personnage qui préside à l'église et jouit des biens qu'elle possède. L'*episcopium*, c'est essentiellement en effet la *res ecclesiæ* considérée comme la *res episcopi*.

L'*episcopium* ne représente pourtant la *res ecclesiæ* que dans la mesure où l'évêque en jouit [4]. A ce point de

1. Hincmar proteste à propos des translations contre cette déformation de l'épiscopat : « Ordinantur... episcopi... non pro temporalium honorum potestatibus, non pro villis et possessionibus, non pro facultatum copiis » (*Epist.*, 31, *P. L.*, t. CXXVI, col. 211).

2. L'auteur des *Gesta Aldrici* écrit que l'*abbatia* de Saint-Vincent « de jure et dominatione episcopi esse deberet ». L'évêque veut la maintenir « ad jus suæ sedis æcclesiæ ». Il produit des témoins qui affirment « quod sub dominatione et jure prædicti episcopii esse deberet » (p. 20 et 21). Le diplôme faux de Louis le Pieux, 20 février 840, inséré dans les *Gesta*, rappelle comment Charlemagne « villas quasdam juris ejusdem episcopii... eidem reddiderit æcclesiæ » (p. 50).

3. Dipl. de Charles le Chauve, 2 sept. 847 : « ex eisdem... Remorum ecclesiæ rebus sive episcopatus religiosissimi... Hincmari » (Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, III, IV, p. 478).

4. *Ann. Bertin.*, 868 : « quicquid isdem episcopus de rebus et facultatibus ecclesiasticis in usibus episcopii specialiter habebat, proscriptum est » (p. 96).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vue, la *mater ecclesia* embrasse et déborde l'*episcopium*. L'église, la *cathedra* font partie, on l'a vu [1], de l'évêché, mais d'autre part l'évêché appartient, est attaché à une église cathédrale. A celle-ci on donne, on confirme l'*episcopatus*. L'évêque reçoit l'*episcopium*, l'*episcopatus* d'une église [2], ou, suivant une expression exactement équivalente, l'*episcopium* d'une cité [3], c'est-à-dire ce qui, dans cette église, appartient à l'évêque et, pour employer un terme qui exprime le vrai sens de l'*episcopium*, le bénéfice de l'évêque. De même que le *comitatus* représente le bénéfice du comte, l'*episcopatus* signifie tout ce qui, par la faveur du roi, est mis en la jouissance de l'évêque.

Les expressions *episcopium*, *episcopatus* ne sont pas nées du besoin de distinguer dans la *res ecclesiæ* ce qui est à l'usage de l'évêque, des biens affectés aux besoins de son clergé. Elles sont employées avant qu'apparaisse la mense capitulaire; celle-ci est sortie seulement par la suite de l'*episcopium* [4]. Mais quand, à partir des premières

Le roi en conflit avec Hincmar de Laon a mis sous séquestre tout ce que l'évêque retenait des biens de l'église pour son usage personnel. La *res* de l'église déborde ici l'*episcopium*. Les biens qui entretenaient le chapitre, les communautés des monastères épiscopaux, échappent à la saisie du temporel épiscopal ordonnée par le roi.

1. Cf. plus haut, p. 22 et n. 2.

2. « De rebus ipsius episcopii sancti Stephani ecclesie Cathalaunensis » (Dipl. de Charles le Chauve, 25 juin 850, *Cart. du chap. de Châlons*, éd. Pélicier, p. 10); « æcclesiarum episcopia » (Préf. à la *Vita Remigii*, *Script. rerum Merov.*, t. III, p. 252); « episcopium Tungrensis ecclesiæ expetiit » (Capit. de 920, 1, *Capitul.*, t. II, p. 379). On a vu plus haut (p. 19, n. 6) un pape confirmer à un évêque « episcopatum Orcellensis ecclesiæ ».

3. « Urbis Constantiæ episcopiam » (cf. plus haut, p. 25, n. 2); « domnus imperator concessisset Aldrico... episcopium Cenomannicæ urbis » (*Epist. formata*, dans les *Gesta Aldrici*, p. 161); « Hucberto episcopium Meldensis urbis commissum est » (*Hincmari epist.*, 23, *P. L.*, t. CXXVI, col. 153). La ville est prise dans ces textes au sens d'église de la cité, comme le marquent très nettement d'autres textes du même âge qui concernent le monastère de Saint-Calais revendiqué par l'évêque du Mans : « monasterium... debere subjici urbi Cenomannicæ » (Dipl. synodal de Bonneuil, 24 août 855, *Cart. Saint-Calais*, 17, p. 28); « nec etiam prememoratæ urbi Cinomannicæ proprietate rerum subjaceat » (p. 29); « comperimus quod... a jure Cenomannicæ urbis... vos subtrahere conamini » (Lettre de Nicolas Ier aux moines, 22, p. 40); cf. 23, p. 42.

4. Les textes marquent que la mense du chapitre a été formée d'une part de l'*episcopatus*. Cf. Dipl. de Louis le Pieux pour l'église d'Auxerre, 12 nov. 819 : « quasdam res ex ratione episcopatus sui (l'évêque Angilhelmus) canonicis ecclesiæ... ad stipendia eorum contulisset » (*Hist. de France*, t. VI, p. 518).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

années du IXe siècle, l'évêque attribua à son chapitre une part des biens de l'église [1] et que plus tard d'autres biens s'ajoutèrent, en vertu de donations, à la mense capitulaire ainsi constituée, cette part de la *res ecclesiæ* échappa en fait, sinon en droit, à l'*episcopium* et put en être distinguée. Mais ici encore apparaît la notion nouvelle de la propriété ecclésiastique. Les biens ainsi détachés de l'*episcopium* furent considérés comme l'avoir particulier de la *canonica*. Ainsi le propriétaire ecclésiastique tend à la fois à revêtir une personnalité nouvelle et à se dédoubler. L'évêché, le chapitre, à titre de personne morale, se substituent en fait à cette autre personne morale qui primitivement était seule connue, l'*ecclesia*. Celle-ci subsiste, mais passe au second plan; les biens de l'évêché et ceux du chapitre sont toujours la *res ecclesiæ*, la *res juris ecclesiæ;* mais la notion ancienne qui s'applique à la fois à deux établissements désormais distincts s'efface pratiquement devant la nouvelle qui permet de les différencier.

II. L'ABBAYE

Deux termes anciens ont pris ainsi un sens nouveau pour signifier l'idée nouvelle de l'évêché qui entre en concurrence avec l'antique notion de l'*ecclesia*. Le concept du propriétaire et de la propriété monastique subit à l'époque carolingienne en *Francia* une évolution toute semblable. Déjà le *monasterium* avait pris souvent dans les textes la place de la *basilica;* mais il n'introduisait pas une idée sensiblement différente; il n'exprimait aucun changement dans la manière d'envisager la fonction et l'usage de la propriété monastique. Elle appartient à la fois au saint, à la basilique où il repose, à la communauté des moines qui la desservent.

L'ordre et la valeur des notions qu'on se faisait jusque-là de la propriété monastique sont au contraire intervertis quand, au IXe siècle et peut-être dès le VIIIe [2], l'*abba-*

1. Cf. notre ouvrage, *L'origine des menses*, p. 52 et suiv.

2. La charte de l'évêque Bérarius du 20 oct. 710, si elle n'a pas subi d'interpolations, est le texte le plus ancien où apparaisse l'*abbatia :* « præter illas abbatias vel beneficia, quæ de ratione sancti Gervasii in beneficio habeamus :

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tia apparaît à côté du *monasterium* et de la *basilica*. De même qu'autour de l'évêque s'est opérée une sorte de cristallisation nouvelle qui substitue à l'église-mère l'*episcopatus* et l'*episcopium*, ainsi, au sujet des établissements monastiques, l'idée se détourne du saint, des moines et de leur basilique, pour se porter exclusivement sur la personne du prélat, l'*abbas*.

Aux temps mérovingiens, on appelait *abbas* le chef non pas seulement des religieux d'un monastère, mais aussi des clercs qui desservent une basilique [1]. Il dirige l'établissement et en régit les biens. Le terme d'*abbas* engendra celui d'*abbatia*. L'expression signifia la charge d'un abbé [2], le gouvernement d'une communauté et surtout la libre disposition des biens d'un monastère, d'une basilique et parfois même d'une simple église rurale [3].

Du *monasterium* l'*abbatia* se différencie, au moins à l'origine, de la même manière que l'*episcopatus* se distingue de la mère église. Une abbaye, ce n'est pas primitivement un monastère, c'en est la jouissance.

Les ambitieux se disputent non pas le monastère, mais l'*abbatia* [4]. Le bénéfice que cède un abbé est pris

hoc sunt Busogilo monasterio, Priscosiccino, monasterio Diablentis, illo monasterio sancti Martini et cella sancti Victuri; — de ipsa abbatia vel de ipso monasterio, nec dismanandum... habeat pontificium; — domnus Herlemundus abbatias vel beneficialia æcclesiastica superius nominate... nobis concessit » (*Actus pont. Cenom.*, 15, p. 226-227). L'expression ne se rencontre dans aucune autre pièce mancelle du temps et on peut se demander (cf. *La prop. ecclés. à l'époque rom. et mérov.*, p. 317, n. 7) si l'auteur des *Actus* n'a pas interpolé ce document en y insérant une liste de monastères soi-disant cédés en bénéfice à Bérarius et dont la propriété se trouvait ainsi adjugée à l'église du Mans. Il n'est pas impossible d'ailleurs que le terme d'*abbatia* ait commencé d'être en usage dès le VIII^e siècle.

1. Cf. *La propr. ecclés. à l'époque romaine et mérov.*, p. 51.

2. Dans la charte de Bérarius (cf. p. 28, n. 2) *abbatia* paraît bien avoir le sens exclusif de charge abbatiale. Dans cette pièce, l'*abbatia* est distinguée des *monasteria* et *cellæ* qui constituent des *beneficia* tenus de l'église du Mans.

3. En juin 969, Roricon, évêque de Laon, cède une terre à un chanoine, « hoc est dimidiam abbatiam sancti Hylarii et ecclesiam ejus cum altari ex integro, salvo ecclesiastico jure synodorum scilicet et graduum sacerdotum » (*Cart. Saint-Vincent de Laon*, éd. Poupardin, 5, p. 189). La réserve faite des droits de synode et d'ordination montre qu'il s'agit ici de l'*abbatia* d'une simple église rurale.

4. L'auteur du catalogue des abbés de Reichenau exprime bien la notion de l'*abbatia* quand il rapporte que Sidonius, évêque de Constance et abbé de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur l'*abbatia* de l'établissement religieux[1]. Le roi, l'évêque, le propriétaire quel qu'il soit d'un monastère, cède à l'abbé qu'il désigne ou qu'il a permis à la communauté d'élire, non pas la propriété, dont il n'a garde de se dessaisir, mais la jouissance, c'est-à-dire l'*abbatia*[2]. Elle est confiée ou donnée *(data)* à l'abbé[3].

Le roi qui cède à un fidèle l'*abbatia* d'un monastère préfère parfois la garder pour lui-même[4]. Il se réserve en ce cas le gouvernement et les revenus de la maison

Reichenau, a envahi la *cella* de Saint-Gall, « abbatiam ejus occupare volens » (*Script.*, t. II, p. 37).

1. Aux termes d'un diplôme de Charles le Chauve du 16 août 851, Anscarius, diacre du monastère de Saint-Aubin, a demandé au roi « ut ex ejusdem monasterii abbatia beneficium quod habebat... sibi... confirmaremus ». Le roi fait droit à cette requête, à la prière du comte Eudes, recteur du lieu (*Cart. Saint-Aubin*, 16, t. I, p. 28).

2. Au cours du procès jugé à Verberie le 29 oct. 863, l'abbé de Saint-Calais déclare « per obedientiam et munificientiam... regis... se ipsum tenere monasterium ». Le roi de son côté prouve « ex parte attavi, avi et genitoris, jure hereditario,... se ipsum possidere monasterium ac... abbatibus illud gubernandum commisisse » (*Cart. Saint-Calais*, 21, p. 37). Le roi reste propriétaire; le monastère est tenu de lui.

3. L'abbé de Saint-Calais, Reinold, a demandé à Charles le Chauve « ut eamdem a nobis commissam et datam abbatiam... confirmare dignaremur ». Le roi fait droit à sa requête : « cellam... gubernandam ei committimus;... abbatiam teneat atque possideat » (Dipl. du 24 mai 850, *Cart. Saint-Calais*, 16, p. 25 et 26). Hincmar écrit du roi Charles en 862 : « Abbatiam quoque sancti Martini quam inconsulte... filio suo... donaverat,... Hucberto... donavit » (*Ann. Bertin.*, 862, ed. in usum schol., p. 57); « abbatiam sancti Crispini donans » (p. 62); « abbatiam Majoris monasterii et quasdam villas illi donavit » (865, p. 79), etc. *Ratperti casus S. Galli*, 7 : « Hludowicus abbatiam sancti Galli Grimaldo destinavit atque contradidit. Qui statim eam, in quantum valuit, causa regiæ auctoritatis obtinuit » (*Script.*, t. II, p. 67). Les écrivains qui, comme Prudence de Troyes, n'emploient jamais l'expression *abbatia*, disent au contraire « tribuere, largiri monasterium » (*Ann. Bertin.*, 858, p. 50; 860, p. 54). Hincmar d'ailleurs dit aussi que le roi a donné le *monasterium* d'Avenay à Theutberge (864, p. 74). Peut-être le roi lui a-t-il fait donation du monastère en toute propriété. Au reste, déjà dans la langue d'Hincmar, *abbatia* et *monasterium* tendent à devenir des synonymes. On dit au IX[e] siècle « largiri, dare, distribuere monasteria », ce qui ne veut pas dire qu'on donne le monastère en toute propriété; on en donne seulement le *regimen*, l'*abbatia*.

4. *Ann. Bertin.*, 867 : « Karolus rex abbatiam ipsius monasterii (Saint-Denis) sibi retinuit » (ed. in usum schol., p. 86). De même, après que Lothaire lui eut cédé le monastère de Saint-Vaast (« quodam regni sui collato monasterio », *Nicolai epist.*, 48, *Epist.*, t. VI, p. 329), Charles le Chauve usa pour ses besoins personnels « de abbatia Sancti Vedasti » (*Ann. Bertin.*, 866, p. 84). Il est devenu propriétaire du monastère; il en garde pour lui l'*abbatia* qu'il démembre en faveur de ses fidèles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont il est propriétaire. Le droit de jouissance est séparable du droit de propriété; ils peuvent être dans les mêmes mains, mais on les distingue l'un de l'autre. En 912, Robert s'engage pour lui et pour les abbés ses successeurs à n'aliéner ni l'*abbatia* de Marmoutier ni le monastère [1], car cet ancêtre des Capétiens est, à titre héréditaire, à la fois abbé et propriétaire. De même, en 929, la comtesse Adélaïde déclare donner à Odon de Cluny le monastère de Romainmotier avec toute l'*abbatia* [2]. Ici le monastère désigne l'établissement monastique, tandis que l'abbaye en représente le gouvernement, la jouissance.

Parfois aussi l'*abbatia* est distinguée du monastère compris au sens originel du mot, c'est-à-dire de l'édifice qui abrite la communauté des religieux et forme le siège principal de la seigneurie monastique qui s'élabore, le *caput monasterii*. C'est ainsi qu'en 940, Louis IV concède à son fidèle Adalard deux *abbatiæ* dont les *monasteria*, dit-il, portent le nom de Faverney et d'Enfonville [3].

La distinction entre les deux termes est marquée encore expressément chaque fois que les textes signalent l'*abbatia* d'un *monasterium*. De même qu'un évêque reçoit l'*episcopatus*, l'*episcopium* d'une église et d'une cité, l'abbé entre en possession de l'*abbatia* d'un monastère, d'une église [4] ou d'un saint. On a dit d'abord l'*abbatia*

1. « Quatinus nec ipse nec ullus successorum suorum abbatum hanc abbatiam Majoris monasterii nec ipsum monasterium in alicujus dominium nisi in suum proprium » (Notice éditée par Laurent Bouchel en appendice à son édition des *Gregorii Turonensis historiæ*, Paris, 1610, p. 155).

2. Charte d'Adélaïde : « monasterium quod Romanis vocatur... cum omni abbatia et omnibus rebus et adjacentibus ad ipsam abbatiam pertinentibus » (*Chartes de Cluny*, 379, t. I, p. 358).

3. Dipl. de Louis IV, 15 février 940 : « quasdam abbatias... quarum monasteria unum dicitur Faverniacum..., alterum dicitur Offonis Villa » (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 592). De même dans un acte de la fin du xe siècle, le comte Bernard donne à l'abbé Addazius et aux moines de Saint-Sour de Genouillac tant le *cœnobium* que toute l'*abbatia* de Saint-Sour (*Cart. de La Réole*, 133, p. 171).

4. On a vu plus haut (p. 30, n. 1) que le bénéfice d'un diacre à Saint-Aubin est tiré « ex ejusdem monasterii abbatia » et (note 4) qu'en 867 Charles le Chauve retient l'*abbatia* du *monasterium* de Saint-Denis. Le 16 décembre 854, Charles le Chauve approuve un échange fait par la reine Ermenthrude « de rebus abbatiæ sui monasterii Calæ » (*Hist. de France*, t. VIII, p. 538). Le 12 août 859, il restitue à l'église de Châlons une *villa* « cum abba-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du monastère de tel saint, puis la formule s'est simplifiée en l'*abbatia* du saint [1].

Elle peut être dévolue à d'autres qu'à un abbé. Un établissement monastique comme un *episcopium* possède parfois une ou plusieurs abbayes. Souvent l'*abbatia* d'un petit monastère fait partie de celle d'un riche établissement. L'abbaye de Saint-Denis par exemple comprend l'*abbatia* du monastère lui-même et celle de tous les monastères qui appartiennent au saint [2]. Les textes signalent, en effet,

tiola in honore sancti Stephani, cujus ecclesia in villa Arceias habetur » (*Cart. chap. Châlons*, p. 16). Au xe siècle, Saint-Florent s'enrichit « ex rebus abbatiæ sancti Petri Parciacensi monasterii » (Chartes d'Ardouin, archevêque de Tours, 968 et 975, *Livre noir de Saint-Florent*, Bibl. nat., Paris, *Coll. Housseau*, t. I, nos 194 et 218, fol. 234 et 255; cf. Marchegay, *Arch. d'Anjou*, t. I, p. 241, nos XII et XIII. En 991, Archambaut, archevêque de Tours, donne à l'abbé de Marmoutier, en vertu d'un échange, le bénéfice de son fidèle Robert qui provenait « de abbatia ecclesie sancti Vincentii » (Delaville Le Roulx, *Chartes Tourang.*, 12, *Bull. Soc. archéol. de Touraine*, t. IV, p. 355).

1. La reine Ermenthrude a fait une « commutatio abbatie sancte Marie Laudunensis » (Dipl. du 15 mai 866, *Cart. chap. Châlons*, p. 35). La lettre écrite en 867 par les évêques du concile de Troyes à Nicolas Ier raconte qu'Ebbon, retiré près de Lothaire « in Cisalpinis regionibus abbatiam sancti Remacli sed et abbatiam sancti Columbani in Italia apud eum obtinuit » (Mansi, *Concil. ampl. coll.*, t. XV, col. 793) et qu'ensuite ces *abbatiæ* lui furent enlevées par l'empereur (col. 794). Hincmar abrège presque toujours de cette manière (cf. textes cités plus haut p. 30, n. 3 et 4). Le 19 mars 875, Charles le Chauve donne aux moines de Saint-Philibert « abbatiam sancti Valeriani et castrum Trenorchium quod est ex eadem abbatia » (*Hist. de France*, t. VIII, p. 647). Robert comte de Troyes ajoute à une donation faite par Carloman aux moines de Montiéramey « mansum unum de abbatia sanctæ Mariæ juxta civitatem » (A. Giry, *Études caroling.*, V, 16, dans *Études dédiées à G. Monod*, p. 130). Le 21 août 937, un fidèle de Louis d'Outre-Mer lui a demandé de confirmer la donation faite aux moines de Saint-Amand, à qui il a remis « quasdam res suæ abbatiæ Sancti Amandi » (Martène-Durand, *Ampliss. coll.*, t. I, col. 284). Vers 990, l'abbé de Saint-Vincent de Laon entre en possession d'une parcelle de terrain : « portio ipsa cuidam terre sue de abbatia sancti Hilarii contigua erat » (Charte d'Adalbéron de Laon, Bibl. nat., Paris, *Coll. Moreau*, t. XIV, fol. 183).

2. On a vu (note précéd.) qu'aux moines de Saint-Philibert qui ont émigré de Noirmoutier en Bourgogne, Charles le Chauve donne l'*abbatia sancti Valeriani*. Un fragment de polyptyque énumérant les biens de Saint-Vanne, dans la seconde moitié du xe siècle, mentionne parmi ses propriétés l'*abbatia* de Saint-Amantius et 10 manses, celle de Saint-Pierre et 4 manses (Hermann, *Die ælteren Urkunden S. Vanne*, dans *Annuaire Soc. d'archéol. lorr.*, t. X, p. 448). En juin 969, Roricon, évêque de Laon, cède à Saint-Vincent la moitié de l'*abbatia* de Saint-Hilaire (Poupardin, *Chartes de Saint-Vincent*, 5, p. 182). Henri, duc de Bourgogne, a donné à Saint-Germain d'Auxerre l'*abbatiola* de Saint-Léger de Champeaux (Dipl. de Hugues Capet et Robert, 11 oct. 994, Quantin, *Cart. de l'Yonne*, 82, t. I, p. 158).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

telle observance qui est en vigueur en toute *abbatia* de Saint-Denis [1].

Quand l'*abbatia* d'un monastère n'est pas dans la dépendance d'une autre, elle est d'ordinaire remise au recteur du lieu. Elle peut aussi appartenir à la communauté monastique. Un abbé séculier confisque à son profit le patrimoine, ne laissant à ses religieux qu'une modeste part réservée. Mais si ceux-ci ont obtenu de vivre sous l'autorité exclusive d'un abbé régulier, l'*abbatia*, qui échappe à un recteur parasite, échoit à la communauté où on ne distingue pas la tête d'avec les membres. En pareil cas les textes disent que l'*abbatia* est attribuée au monastère, à l'établissement monastique, à la communauté [2]. Unis à leur abbé, des religieux obtiennent possession tant du *cœnobium* que de l'*abbatia* du lieu [3]. D'autres reçoivent l'*abbatia* soit tout entière, soit en partie, dans un certain nombre de domaines appartenant à l'église [4]. Mais quand des religieux, qui jouissaient précédemment du temporel monastique en communauté avec un abbé régulier, passent sous le gouvernement d'un séculier, on dit alors que l'*abbatia* leur est enlevée et qu'elle est cédée en bénéfice à des étrangers [5].

1. Dipl. de Zwentibold, 22 janvier 896, relatant à propos de Salone un usage qui a cours « in omni abbatia sancti Dionisii » (Tardif, *Mon. hist.*, 217, p. 139).

2. Vers 924, Hugues, comte de Provence, érigeant dans l'église Saint-Pierre au faubourg de Vienne un monastère, lui remet « abbatiam ejusdem sancti Petri ecclesiæ » (*Histor. de France*, t. IX, p. 689). Le 6 octobre 945, Adalbéron, évêque de Metz, restaurant Sainte-Glossinde, crainte que le lieu ne retombe dans l'ancienne indigence, concède « jam dicto loco » la dite *abbatia*, telle que lui-même l'avait reçue de son père, afin qu'elle soit désormais soumise à la *præbenda* des religieuses (Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, Pr., col. 360). En 1015, Henri II donne à Saint-Vanne « in jus ecclesiæ abbatiam ipsam quæ sancti Vitoni dicitur » (Duvivier, *Recherches sur le Hainaut*, 36, p. 371). En 959, la comtesse Hildegonde, qui a établi des chanoines dans l'église de Saint-Pierre d'Amel, leur donne la dite église avec toute sa dîme et l'*abbazia* dans la même *villa* d'Amel (d'Herbomez, *Cart. de Gorze*, 107, p. 197).

3. En 977, le comte Bernard donne Saint-Sour de Genouillac à l'abbé Addazius « et monachis quibus regulariter vivere inibi sub ejus potestate placuerit, ut tam cenobium quam omnem abbatiam teneant et possideant » (*Cart. de La Réole*, 133, p. 171).

4. En 932, Guy, archevêque de Lyon, concède aux chanoines de Saint-Irénée « decimum ipsius abbacie » dans un certain nombre de localités (*Cart. lyonnais*, éd. Guigue, 4, p. 8).

5. Folquin, *Chartul. Sithiense*, I, 56 : « monachis..., abstracta abbatia, regali beneficio in externas personas est beneficiata » (Guérard, *Cart. S. Bertin*, p. 74).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une communauté peut posséder l'*abbatia* du monastère qu'elle habite, c'est-à-dire garder pour elle tous les biens ailleurs partagés entre le recteur et ses religieux; à plus forte raison, la mense d'une communauté monastique, d'une collégiale, d'un chapitre cathédral, peut au même titre que l'abbé ou l'évêque être mise en possession de l'*abbatia* d'un autre établissement [1].

De même que l'*episcopium* et l'*episcopatus*, l'*abbatia* comprend des biens, terres, vignes, *villæ*, *castra*, dépendances de toutes sortes [2]. Ces biens sont la *res abbatiæ*, appartiennent à la *ratio abbatiæ*, sans cesser d'être la *res monasterii*, comme la *res* de l'*episcopium* continue d'être celle de l'*ecclesia*. Le concept de l'*abbatia*, comme celui du *monasterium*, supporte la propriété monastique; tous les biens du monastère administrés par l'abbé appartiennent à l'*abbatia*.

Celle-ci est souvent entendue, ainsi que l'*episcopium*, au sens précis du temporel dont le chef de l'établissement religieux reçoit le gouvernement. L'*abbatia*, c'est l'ensemble des biens monastiques dont jouit un abbé, comme l'*episcopium* est la somme des biens ecclésiastiques dont un évêque a la libre dispensation. Pour marquer l'origine d'un bien on dira qu'il provient de telle *abbatia* [3]. Aux dépens de celle-ci on constitue des bénéfices [4];

1. Dipl. de Charles le Simple, 14 mars 918 : « donavimus et subjecimus illam abbatiam (La Croix-Saint-Ouen)... sancto Germano (des-Prés) ejusque monachis ad eorum jugiter mensam, præter partem ipsius abbatiæ quam annuimus Normannis Sequanensibus, videlicet Rolloni suisque comitibus » (*Chartes Saint-Germain-des-Prés*, 41, p. 69).

2. Le 1er janvier 846, le comte Vivien, abbé de Marmoutier, dote un oratoire qu'il a relevé dans le monastère, « ex rebus ejusdem abbatiæ » (Mabillon, *Ann. Bened.*, t. II, Append., 66, p. 695); *Ann. Bertin.*, 869 : « insula... in qua res ipsius abbatiæ plurimæ conjacent » (p. 106); Dipl. de Charles le Chauve pour Saint-Germain-des-Prés, 22 avril 837 : « ex reliquis abbatiæ villis » (*Recueil des chartes de Saint-Germain*, éd. Poupardin, 36, p. 61); Dipl. du 14 septembre 861 pour Saint-Germain d'Auxerre : « ipsa vinea noscitur esse ex ratione ipsius abbatiæ ». Voir les *res*, manses, *castra* appartenant à une *abbatia*, dans les textes cités plus haut, p. 31, n. 4; p. 32, n. 1.

3. L'évêque abbé Salomon, du consentement des moines de Saint-Gall, dote « de eadem abbatia » une basilique qu'il a fondée (Dipl. d'Arnoul, 13 oct. 898, Wartmann, *Urkundenb. S. Gallen*, 716, t. II, p. 318).

4. En mai 968, Ardouin, archevêque de Tours, attribue aux moines de Saint-Florent de Saumur le bénéfice d'un chanoine qui était constitué « ex rebus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des échanges sont faits à son compte [1]. Par opposition aux biens dont le revenu est réservé à l'un des services monastiques, on spécifiera que telle dépense sera supportée par le reste de l'*abbatia* [2]. Dans maints monastères, la porte perçoit la dîme de toute l'abbaye *(de tota abbatia)* [3]. Une part de l'*abbatia* de Saint-Sulpice de Bourges est aux mains d'un comte; la communauté percevra double dîme des fruits dans cette part [4]. Dans tous ces cas, le terme signifie clairement le temporel monastique administré par l'abbé.

Il en est de même quand les textes signalent qu'une abbaye a été divisée par un roi entre ses fidèles, comme l'ont été, au temps de Charles le Chauve, celles de Saint-Quentin, de Saint-Vaast et de Marchiennes [5]. Une part de l'*abbatia* de la Croix-Saint-Ouen a été attribuée par Charles le Simple aux Normands de la Seine, le reste à la communauté de Saint-Germain-des-Prés [6].

L'*abbatia* a pris souvent le sens de temporel monastique dévolu à un abbé, en raison de la valeur primordiale que prend le temporel aux yeux des séculiers qui, suivant l'expression du biographe de Benoît d'Aniane, aspirent de toutes leurs forces à acquérir des monastères [7].

abbatiæ sancti Petri Parciacensi monasterii » (*Livre noir de Saint-Florent*, Bibl. nat., Paris, *Coll. Housseau*, t. I, 194, fol. 234; cf. Marchegay, *Arch. d'Anjou*, t. I, p. 241, nº XII). Cf. charte d'Ardouin de mai 975, *Housseau*, 218, fol. 255. Le bénéfice d'Anscarius est pris « ex monasterii (Saint-Aubin) abbatia » (plus haut, p. 30, n. 1). En 876, le roi, qui sans doute a retenu pour lui l'*abbatia* de Marchiennes, « de abbatia Martianas... bénéficia donavit » (*Ann. Bertin.*, p. 134).

1. Voir plus haut, p. 32, n. 1, la *commutatio* faite au compte de l'*abbatia* de Notre-Dame de Laon.

2. Charte d'Hilduin pour Saint-Denis, 22 janv. 832 : « de jam dictis villis et reliqua abbatia fiant » (*Conc. ævi Karol.*, t. I, p. 691).

3. Voir les nombreux textes cités dans notre article, *La dîme des biens ecclésiastiques*, dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, 1912, p. 487-489.

4. Dipl. de Charles le Chauve, 855 : « nonas et decimas de parte ipsius abbatiæ quam comes possidet » (*Hist. de France*, t. VIII, p. 543).

5. *Ann. Bertin.*, 866 : « de abbatia sancti Vedasti, sicut et pridem de abbatia sancti Quintini fecerat, caput cum electioribus villis sibi retinens, cetera quæque per quoscumque suos... dividit » (p. 84-85); 876 : « de abbatia Martianas, quam diviserat » (p. 134).

6. Cf. plus haut, p. 34, n. 1.

7. 39 : « cernens quoque nonnullos totis nisibus anhelare in adquirenda monachorum cœnobia » (*Script.*, t. XV, p. 217).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le temporel est si bien prédominant dans le concept de l'*abbatia*, qu'un abbé séculier est dit parfois, au IXe siècle, recteur du monastère et des biens du saint, au Xe siècle, simplement *abbas* des biens de tel saint [1].

Le concept de l'*abbatia* est né avant qu'apparaisse la mense conventuelle, qui ne se forme qu'au cours du IXe siècle. Aussi le terme n'a pas pour fonction de désigner la part de l'abbé par opposition à la portion des moines; l'une et l'autre constituent indistinctement l'abbaye. Des chartes stipulent en effet que les biens affectés à la mense des moines couvriront telle part d'une dépense, et que le surplus sera pris de *reliqua abbatia* [2]. Les biens de la mense font donc partie de l'*abbatia*, puisque les domaines qui ne sont pas réservés à l'usage des moines forment le reste et non la somme totale de l'abbaye. Un diplôme qui ordonne de percevoir la dîme en faveur de l'hôtellerie de Nivelles dans toute l'*abbatia*, précise que cette contribution sera levée dans la portion affectée aux besoins des religieux et religieuses et dans celle qui reste aux mains propres *(indominicatum)* du prélat [3]. Quelquefois, à vrai dire, l'*abbatia* paraît être distinguée de la mense conventuelle, mais dans des documents

1. Déjà Alcuin s'intitule dans une charte « rector atque gubernator monasterii rerumque sancti Martini » (Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. IV, pars 1, p. 169). Une charte datée de la vingtième année (?) de l'empereur Charles relate un échange fait par Gunfindus, abbé, « qui rebus sancti Sulpitii (de Bourges)... per largitionem domni Caroli imperatoris in regimine habere videtur » (Bibl. nat., Paris, lat. 13819, fol. 347 verso). Dans la notice d'un procès du 22 mars 890, Robert est dit « rerum sancti Martini abbas » et se donne lui-même dans le *signum* cette qualité (Favre, *Eudes*, Pièces justif., 4, p. 240). Un diplôme de Charles le Simple du 30 avril 903 le désigne comme étant « gregis... beati Martini basilicæque ipsius atque rerum abbas » (*Histor. de France*, t. IX, p. 496). Dans une charte de mars 960, le comte d'Anjou Geoffroy Grise-Gonelle s'intitule « abbas rerum sanctæ Genofefæ » (Tarbé, *Examen critique de diverses chartes*, dans la *Revue retrosp.*, 2e série, t. IX, p. 34).

2. C'est le cas à Saint-Denis, cf. plus haut, p. 35 n. 2. A Saint-Germain-des-Prés, si le vignoble assigné aux moines ne produit pas une quantité déterminée de vin, le surplus sera tiré « ex reliquis abbatiæ villis » (Dipl. de Charles le Chauve du 22 avril 872, *Recueil des chartes de Saint-Germain*, 36, p. 61).

3. Dipl. de Charles le Chauve, 9 juil. 877 : « omnem decimam totius abbatiæ, tam de indominicatu quam de sororum seu fratrum caussa et de beneficiatis, exceptis his villis quæ ad matriculam decimas dant » (*Hist. de France*, t. VIII, p. 666).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui plus loin rangent les biens de la communauté parmi ceux de l'*abbatia*[1]. Celle-ci représente donc non pas la part dont jouit seul l'abbé, mais l'ensemble du temporel monastique. La réserve constituée en faveur de la mense conventuelle, les dotations particulières des divers services monastiques ne cessent pas en effet de faire partie du temporel placé sous l'administration de l'abbé [2]. Celui-ci a souvent composé lui-même et ne cesse de remanier la part affectée aux besoins de ses moines [3]. La *mensa*, la *præbenda* des religieux forme bien une part réservée et peut à cet égard être séparée du reste de l'*abbatia*, mais, d'autre part, elle est incluse dans celle-ci et ne s'en distingue pas essentiellement.

On s'explique par là que peu à peu l'*abbatia* se soit confondue avec le *monasterium;* elle en représente en effet tout le temporel. A des yeux profanes elle confisque l'attention et l'estime, elle fait oublier et absorbe en quelque sorte le monastère. C'est l'*abbatia* qui est convoitée, disputée par les laïques, qui passe de mains en mains, à titre de bénéfice; c'est elle qui est mise en coupe réglée et que parfois le roi divise entre ses fidèles [4]. Quand un roi, en raison des remaniements des royaumes, un établissement religieux, en vertu d'une donation, entre en possession d'une *abbatia*, la propriété accompagne toujours la jouissance, le monastère appartient à qui dispose de l'*abbatia*[5]. Aussi, peu à peu, celle-ci prend le sens moderne

1. Le dipl. du 22 avril 872, cité p. 36, n. 2, stipule que certains batiments conventuels de Saint-Germain-des-Prés seront entretenus « de abbatia »; mais plus loin, on l'a vu, une charge semblable est imposée aux « reliquis abbatiæ villis ». Le sens, dans les deux cas, est que la dépense n'incombe pas à la réserve instituée pour les moines mais, doit être imputée au budget général de l'abbaye.

2. Cf. notre ouvrage, *L'origine des menses*, p. 128.

3. *Op. cit.*, p. 110.

4. *Ann. Bertin.*, 866 : « de abbatia sancti Vedasti, sicut et pridem de abbatia sancti Quintini fecerat, caput cum electioribus villis sibi retinens, cetera quæque per quoscumque suos... dividit » (p. 84); 876 : « abbatia Martianas, quam diviserat » (p. 134).

5. Nous avons vu plus haut (p. 30, n. 4) que le *monasterium* de Saint-Vaast a été cédé par Lothaire II à Charles le Chauve. Hincmar note l'événement en ces termes : « abbatiam sancti Vedasti, donante sibi Hlothario, suscipit » (*Ann. Bertin.*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'elle a gardé d'abbaye et désigne l'établissement religieux lui-même. Les deux expressions d'*abbatia* et de *monasterium* deviennent en fait des synonymes[1]. D'une part, on entend par *abbatia* l'établissement monastique; d'autre part, le *monasterium* est pris aussi au sens d'*abbatia;* il est donné, cédé en bénéfice à l'abbé[2]; il constituera, nous le verrons bientôt[3], comme l'*abbatia*, le bénéfice du prélat. Le *monasterium* et l'*abbatia* se sont confondus, comme l'*episcopium* et l'*episcopatus*. A certains égards, ces expressions se correspondent deux à deux. Comme l'*episcopatus*, l'*abbatia* désigne une charge et les avantages qui y sont attachés. L'*episcopium* et le *monasterium* sont essentiellement l'un et l'autre la maison d'habitation qui a pris peu à peu le sens d'établissement propriétaire. Mais l'*episcopium* comme l'*episcopatus* rattachent à la personne de l'évêque la propriété; l'*abbatia* détourne vers l'abbé la qualité de propriétaire que le *monasterium* attribuait aux moines. Ainsi les formes nouvelles du langage expriment clairement l'évolution qui s'est produite dans le concept de la propriété ecclésiastique et monastique. Les droits du prélat absorbent ceux de l'église propriétaire. L'idée de jouissance

866, p. 82). De même l'*abbatia* de Tournus est donnée aux moines de Saint-Philibert (plus haut, p. 32, n. 1) qui prennent pourtant possession du *monasterium* où désormais ils habiteront.

1. La *divisio* du royaume de Lothaire II, en 870, signale dans les parts faites aux rois, tantôt les *monasteria*, tantôt les *abbatiæ* (*Capitul.*, t. II, p. 193-195). La même année, l'abbé de Saint-Thibéry porte plainte au sujet de l'*abbatia sancti Velosiani* qui lui a été injustement enlevée, avec églises, vignes et terres. Les juges ordonnent de rendre à cet abbé le *monasterium sancti Velosiani* (*Hist. de Languedoc*, t. II, Pr., 174, col. 355-356). Le même acte observe « quod est ipsa abbatia in pago Tolosano ». Une *abbatia* dont on indique le site peut être simplement un ensemble de biens. Mais d'autres textes donnent clairement à *abbatia* le sens de constructions monastiques. Hincmar, qui d'ordinaire parle du *monasterium*, quand il signale l'hospitalité donnée à un roi par des moines, rapporte aussi, en 867, que Charles a décidé de vivre quelque temps « in abbatia sancti Vedasti et in Audriaca villa ac circumcirca » (p. 88). Hincmar tient déjà les deux termes pour synonymes (cf. plus haut, p. 30, n. 3). En 884-885, Hadrien III rappelle que l'*abbatia* de Montiérender a été construite en l'honneur des saints Apôtres et prend sous sa protection « omnes facultates abbatie » (J. W. 3398, *Anal. juris pontif.*, t. x, p. 310). Un diplôme de Louis d'Outre-Mer du 23 mars 950 est accordé « clericis monasterii sancti Dyonisii et sancti Privati in abbatiola quæ vocatur Salona consistentibus » (*Hist. gén. de Metz*, t. IV, p. 67).

2. Cf. plus haut, p. 30, n. 2 et 3 et plus loin, p. 47, n. 2.

3. Cf. plus loin, p. 45 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

confisque en quelque sorte les attributs de la propriété. La personne morale de l'*episcopus*, de l'*abbas* possède, conjointement avec l'église, avec la basilique ou le monastère.

Cette même idée de jouissance et de possession dévolues aux prélats qui se succèdent a donné naissance au bénéfice ecclésiastique, auquel le droit canonique attribuera une personnalité juridique. Recevoir le gouvernement d'une église épiscopale, d'un monastère et le droit d'en percevoir les revenus, c'est être investi d'un *beneficium*. Ce bénéfice, c'est l'*episcopium*, l'*episcopatus*, l'*abbatia*.

III. LE BÉNÉFICE ECCLÉSIASTIQUE

Pour le personnage chargé de gouverner une église et d'en administrer le temporel, qu'il s'agisse de l'évêque canoniquement élu et consacré, d'un simple administrateur du siège vacant, d'un abbé régulier ou d'un recteur, soit séculier, soit laïque, l'évêché, l'abbaye constitue un *beneficium*. Le bénéfice est le terme générique qui embrassera l'*episcopatus*, l'*abbatia*, les biens dont jouit un évêque, un abbé, et aussi ceux qui sont à l'usage du chapitre ou de la communauté des religieux, bientôt même ceux que se transmettent les officiers capitulaires ou monastiques, les chanoines (la *præbenda*) ou les prêtres qui desservent les églises rurales, (le *presbyteratus*). Des textes nombreux marquent que le bénéfice dont jouit un prélat, c'est le temporel de l'église dont il a reçu le gouvernement. Les évêques déclarent eux-mêmes que les biens de leur église constituent leur bénéfice. En 828, Albéric, évêque de Langres, en mai 859, Stodilus, évêque de Limoges, dans les premières années du xe siècle, Géraud, évêque de Mâcon, disposent par échange de biens de leur cathédrale qui appartiennent, disent-ils, à leur bénéfice [1]. Quand un évêque aliène un

1. Notice relatant l'échange fait par Albéric, qui a reçu un bien « ad partem sancti Mamme vel sancti Martini Ladonense ad suum beneficium » et en a cédé un autre « de ratione sancti Mamme vel sancti Martini Ladonense, de suo beneficio » (Pérard, *Recueil de pièces curieuses*, p. 17) ; Précaire de l'abbé de Beaulieu demandant à Stodilus de lui céder en bénéfice « aliquid de rebus sancti Stephani (cathédrale de Limoges) de vestro beneficio » (*Cart. de Beaulieu*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien qui est la propriété d'un monastère épiscopal, il déclare le prendre sur son bénéfice à lui, aux dépens de ce monastère[1]. Dans une formule sénonaise, un évêque demande à un collègue la permission de célébrer dans les églises d'un autre diocèse qui appartiennent à son *beneficium*, c'est-à-dire probablement à son évêché[2]. Un capitulaire marque clairement que l'*episcopatus*, l'*abbatia* d'un évêque ou d'un abbé est son bénéfice au même titre qu'un *comitatus* constitue le bénéfice d'un comte[3].

éd. Deloche, 23, p. 51); Notice de l'échange fait sous le roi Charles (le Simple) par Géraud qui cède un bien « de suo beneficio, ex ratione sancti Vincentii » (*Cartul. Saint-Vincent de Mâcon*, 337, p. 195). M. Pœschl, qui signale seulement le texte de Pérard (*Bischofsgut*, t. III, p. 114, n. 1), se méprend quand il croit ces expressions propres aux pièces bourguignonnes; il les rapproche à tort du passage de la lettre du synode de Quierzy écrite par Hincmar, où les églises sont dites « beneficia regis » (*Capitul.*, t. II, p. 439). Comme nous l'établirons ailleurs, des églises sont des *beneficia regis*, en ce sens qu'elles sont à la disposition du roi, qu'il peut en attribuer la jouissance à qui lui plaît et même la retenir pour lui-même.

1. Notice du 5 novembre 848 : « Dedit Teutbaldus episcopus (de Langres) de suum beneficium de ratione sancti Benigni » (Pérard, p. 145). De même dans la notice de l'échange fait par Albéric (note préc.), il s'agissait d'un bien d'une église de Saint-Martin, sujette de l'église cathédrale.

2. « In ecclesiis vestris quæ in nostro sunt beneficio » (17, *Form.*, éd. Zeumer, p. 220). M. Pœschl (*Bischofsgut*, t. III, n. 1 de la p. 114) estime qu'il s'agit ici d'un bénéfice personnel du prélat et non des biens de son évêché. Le terme paraît bien pourtant avoir ici le même sens que dans les textes cités ci-dessus. Le *beneficium* épiscopal, autrement dit l'évêché, se compose de domaines sis souvent dans un autre diocèse. Pour célébrer dans l'église des *villæ* de son *episcopium* (cf. plus haut, p. 23. n. 7), lorsqu'elle est placée sous la juridiction d'un collègue, l'évêque doit obtenir l'assentiment de ce dernier. Les églises des fiscs royaux constituent une part du *beneficium regis* (cf. Capit. de Worms, 829, 2, *Capitul.*, t. II, p. 12, et Hincmar, *De eccl. et cap.*, p. 107); de même les églises des *villæ* épiscopales, sises en diverses contrées comme les fiscs royaux, font partie du *beneficium* de l'évêque.

3. *Capit. missorum*, 819, 26 : « Ut missi nostri qui vel episcopi vel abbates vel comites sunt, quamdiu prope suum beneficium fuerint, nihil de aliorum conjecto accipiant; postquam vero inde longe recesserint, tunc accipiant secundum quod in sua tractoria continetur. Vassi vero nostri et ministeriales qui missi sunt, ubicumque venerint, conjectum accipiant » (*Capitul.*, t. I, p. 291). Le *beneficium* ici signalé est celui dont jouissent les prélats et les comtes, à titre d'évêque, d'abbé ou de comte. S'il s'agissait d'un bénéfice quelconque, autre que l'*episcopatus*, l'*abbatia*, le *comitatus*, les simples *vassi* et *ministeriales* seraient invités, eux aussi, à se contenter des ressources que renferme leur *beneficium;* car il en est certainement parmi eux qui ont reçu du roi quelque bénéfice. Comme celui des évêques, des abbés, des comtes comprend l'avoir entier d'une église ou un lot de domaines important, il peut suffire à leur entretien s'ils remplissent une mission dans la région où est sis le bénéfice, *comitatus*, *episcopatus*, ou *abbatia* qu'ils détiennent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le détenteur d'une abbaye, qui dispose d'un bien appartenant à celle-ci, déclare semblablement le distraire de son bénéfice. Au xe siècle, les comtes de Poitiers, abbés de Saint-Hilaire, cèdent en précaire des terres de leur bénéfice qui sont de l'appartenance de Saint-Hilaire [1]. Parmi les biens dont ils disposent ainsi aux dépens de leur *beneficium*, il en est qui sont réservés à la mense des religieux ; le tout n'appartient-il pas à l'*abbatia* du monastère [2]? Vers 952, un chanoine de Saint-Pierre de Poitiers a demandé à l'évêque Alboin, qui est en même temps abbé de Noaillé, de lui céder une terre de son bénéfice, à savoir des biens dépendant de Noaillé [3]. De même en 985, Foulques, qui gouverne le même établissement, concède à un prêtre une terre qui, dit-il, appartient à son bénéfice ; elle est en effet la propriété de l'église de Mazerolles qui dépend du monastère de Noaillé [4].

Dans tous ces cas, le bénéfice de l'abbé, c'est le temporel du monastère qu'il régit, c'est-à-dire l'*abbatia*, comme parfois les textes le marquent expressément. Avec l'assentiment de son seigneur Guillaume Tête-d'Étoupes, Gilbert, abbé de Saint-Maixent, cède à cens divers biens qui font partie de son bénéfice, à savoir de l'*abbatia* de Saint-Maixent [5]. Si l'évêque de Soissons, Rothade, accepte la sentence de déposition, il faudra, écrit le pape Nicolas Ier, agir auprès du roi pour qu'il accorde à ce prélat des bénéfices qui lui permettent de s'entre-

1. En juin 954-955, Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers et abbé de Saint-Hilaire, concède à Rodéric, prévôt du monastère, un précaire « ex suo beneficio » (Redet, *Documents Saint-Hilaire de Poitiers*, 23, p. 28). En mars 967, Guillaume Fierabras, abbé de Saint-Hilaire, est prié de céder en précaire « aliquid de nostro beneficio, quod est de ratione beati Hylarii, pertinente de communio fratrum » (32, p. 57).

2. Cf. plus haut, p. 36.

3. Charte d'Alboin : « aliquid ex nostro beneficio » (Bibl. nat., Paris, *Coll. Moreau*, t. VIII, fol. 55).

4. « Aliquit ex nostro beneficio..., ex terra sancte Marie atque sancti Petri, de curte Maceriolas, ex monasterio sancti Juniani Nobiliaco » (t. XIII, fol. 118). L'église Notre-Dame et Saint-Pierre est sans doute celle de la *curtis* de Mazerolles ; la terre dont il s'agit fait partie de la dotation de cette église rurale, qui, comme la *curtis*, est la propriété des moines de Noaillé.

5. Charte de Guillaume : « aliquid ex suo beneficio, de abbatia sancti Maxentii » (*Chartes de Saint-Maixent*, 27, p. 42).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tenir[1]. Or, en fait, Hincmar avait obtenu déjà pour lui, du roi et des évêques, une *abbatia*[2].

L'abbé tient l'*abbatia* pour son bénéfice; la part des biens réservés au chapitre d'une cathédrale, la mense conventuelle des religieux et même, si ceux-ci ont un abbé régulier avec qui tout est en commun, le patrimoine entier du monastère ou de la collégiale constitue semblablement le bénéfice des moines ou des chanoines. Vers 960, un bienfaiteur du chapitre Notre-Dame de Nîmes stipule que les chanoines tiendront une propriété dans leur *canonica* et *communia*, sans égard à la qualité d'aucune personne, sans que nul en jouisse à droit héréditaire, mais seulement par le bénéfice de Notre-Dame dont ce bien est désormais l'alleu[3]. De même à maintes reprises, le prévôt et les clercs de la collégiale Saint-Bénigne de Dijon échangent des biens qui appartiennent à leur bénéfice, c'est-à-dire à la terre de Saint-Bénigne[4]. L'abbé et les religieux du monastère de Saint-Cyprien de Poitiers cèdent à cens à un prêtre une terre de leur *beneficium*[5].

L'*épiscopatus*, l'*abbatia* et même la *mensa*, la *præbenda* de la communauté des religieux ou des chanoines, c'est-à-dire soit le temporel, soit la part réservée du temporel dont jouissent le prélat ou la communauté, constitue leur bénéfice. Mais on a vu que l'*abbatia* et l'*episcopatus* étaient regardés aussi comme une appartenance, une dépendance de l'église épiscopale ou du monastère.

1. « Apud regem Karolum agendum est, ut liberalitate sua eidem congrua beneficia, quibus sufficienter cum suis sustentari... possit..., largiatur » (cité par Hincmar, *Epist.*, 2, *P. L.*, t. CXXVI, col. 31).

2. « Post depositionem autem illius, obtinui ut unam abbatiam valde bonam ei domnus rex et episcopi consentirent » (col. 30).

3. « Habeant in victu et stipendio... per beneficium tantummodo sanctæ Mariæ » (*Cart. Notre-Dame de Nîmes*, éd. Germer-Durand, 58, p. 99).

4. *Chartul. sancti Benigni*, 57, accord entre Ingobert et Frodinus, prévôt de Saint-Bénigne, 862-863 : « Dederunt igitur Frodinus et ceteri clerici, de suo beneficio, de terra sancti Benigni » (Garnier, *Chartes bourguign.*, p. 103); Notice de 836 : « dederunt fratres... de ratione sancti Benigni, de illorum beneficio » (Pérard, *Recueil de pièces*, p. 18).

5. « Terram ex suo beneficio » (*Cart. Saint-Cyprien*, 77, *Archiv. hist. Poitou* t. III, p. 70).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aussi les biens d'une église, en même temps qu'ils forment le *beneficium* du prélat qui la gouverne, sont également, suivant le langage du temps, le bénéfice de celle-ci.

En ce sens, on parle du bénéfice d'une église cathédrale. En 861, vente fut faite à Audesinde, évêque d'Elne, de jardins contigus à ceux qui appartiennent au bénéfice de sa cathédrale, Sainte-Eulalie[1]. Ou bien on signale les *beneficia* dont s'est accru le temporel d'un évêché. L'archevêque de Narbonne a reçu de Louis le Bègue de petits bénéfices qui grossiront l'avoir de son église[2].

Le temporel d'un monastère en est dit aussi le bénéfice. L'abbé et les moines de Saint-Nabor possèdent les *beneficia* de cette église[3]. Comme l'*abbatia* prend souvent le sens de *monasterium*, mention est faite aussi parfois du bénéfice d'une *abbatia*. En 934, les chanoines de Saint-Étienne de Dijon entrèrent en possession du bénéfice et des dîmes de l'*abbatiola* de Saint-Martin[4]. Otton II décide que le duc Frédéric retiendra, sa vie durant, les *beneficia* appartenant à l'abbaye de Moyenmoutier, à condition que l'évêque de Toul jouira dès cet instant de la *præbenda* des moines et de tout ce que le duc consentira à lui abandonner du *beneficium* de l'*abbatia*[5].

C'est d'une *capella*, d'une église rurale qu'il est dit le plus souvent que les biens qu'elle possède constituent son *beneficium*. En février 855, Garibernus donne à Saint-Julien de Brioude une chapelle avec le bénéfice qui dépend

1. *Hist. de Languedoc*, t. II, Pr., 156, col. 319.

2. Dipl. de Carloman, 4 juin 881, pour l'église de Narbonne, rappelant que l'archevêque Sigebode « quædam receperit ad augmentum suæ ecclesiæ beneficiola » (t. v, 3, col. 69).

3. Une pièce attribué à Angilran de Metz, datée du 18 mai 787, et qui est évidemment un faux très postérieur, édicte en faveur du monastère de Saint-Nabor : « Cætera vero ecclesiæ beneficia... abbas et fratres in perpetuum possiderent » (Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, Pr., p. 293).

4. Charte d'Héricus, évêque de Langres, qui, à la prière du laïque usurpateur des dîmes de l'*abbatiola*, concède aux chanoines « beneficium abbatiolæ sancti Martini decimasque » (Pérard, p. 63).

5. « Fridericus dux beneficium jam dictæ abbatiæ, tantum tempore vitæ suæ, teneat... ; Gerardus episcopus et ecclesia ipsius præbendam monachorum in vestitura possideat et quantum ex beneficio ipsius abbatiæ a jam dicto duce consequi poterit » (973, *Mon. Germ.*, *Diplom. regum. Germ.*, t. II, 62, p. 72).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de cette *casa*[1]. Cession est faite, en 892, à l'église Saint-Étienne de Lyon d'une église sise hors les murs, avec le petit bénéfice qui appartient à celle-ci[2]. Le monastère de Saint-Julien de Tours devient propriétaire, en 939, d'une église et de tous les biens qui constituaient le *presbyterium* et le *beneficium* de cette chapelle[3]. Vers 949, Maymbodus, évêque de Mâcon, et ses chanoines accordent à un fidèle l'église de Saint-Étienne à Lantigné, avec le *beneficium* dû à cette chapelle, avec tous les biens et dîmes en dépendant[4]. En 958, un certain Gausbert demande à l'évêque de Mâcon pour ses deux fils, en précaire, une *colonica* qui est la propriété de Saint-Vincent de Mâcon; elle faisait partie de la dotation du chapitre et appartenait au bénéfice de l'église de Saint-Germain de Tramayes[5]. Le *beneficium* de l'église de Savigny dépendait de Saint-Marcel de Chalon; avec l'assentiment du comte Robert, qui détenait l'*abbatia* du monastère, l'évêque fit cession, en 960, à deux personnages, de la chapelle, de son bénéfice et de ses dîmes[6]. En 986, l'évêque de Nevers donne à son chapitre les autels, dîmes, offrandes de deux églises dont déjà ses chanoines avaient les *beneficia*[7]. Les revenus de l'autel s'ajoutèrent à ceux

1. Charte de Garibernus : « cedo capellam meam... cum ipso beneficio quod ipsi casæ respicit » (*Cart. Saint-Julien*, éd. Doniol, 77, p. 97).

2. Dipl. de Louis l'Aveugle, 18 mars 892 : « cum benefitiolo ad ipsam pertinente » (*Cart. de Grenoble*, éd. Marion, 31, p. 72).

3. Charte de Hugues le Grand : « cum omnibus presbyterii capellæ ac beneficii circumquaque adjacentibus rebus » (*Hist. de France*, t. IX, p. 722). Le *presbyterium*, c'est le bénéfice du prêtre desservant, comme l'*episcopium* est le bénéfice de l'évêque. La même évolution des idées a engendré l'*episcopium*, l'*abbatia* et le *presbyterium*. Mais, à la différence du bénéfice de l'évêque, de l'abbé, celui du prêtre rural, le *presbyterium*, se distingue, comme le marque clairement le texte cité, du *beneficium* de l'église.

4. Notice : « concesserunt capellam cum beneficio sibi debito et rebus et decimis sibi pertinentibus » (*Cart. Saint-Vincent*, éd. Ragut, 9, p. 8).

5. « Ex rebus sancti Vincentii, de ratione fratrum, quod est de beneficio ecclesie sancti Germani » (413, p. 238).

6. Charte de Froger, évêque de Chalon : « capella... et pertinet ejus beneficium ad abbatiam sancti Marcelli » (*Gall. christ.*, t. IV, Instr., col. 226).

7. « Dedit ad supplementum victus canonicorum sancti Cyrici quarumdam ecclesiarum altaria cum decimis et oblationibus, cunctisque ad ea pertinentibus, quarum etiam beneficia ipsorum erant canonicorum » (*Gall. christ.*, t. XII, Instr., col. 319).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des biens-fonds qui constituaient les bénéfices de ces églises. Très souvent aussi, dans la seconde moitié du x^e^ siècle, des évêques cèdent à une communauté monastique les droits qu'ils possèdent sur des églises rurales de leur diocèse, attendu, disent-ils, que les moines sont déjà en possession des *beneficia* de ces chapelles[1].

Le bénéfice d'une église rurale dépend de celle-ci et suit les destinées de l'église qui a elle-même un propriétaire laïque ou ecclésiastique. Aussi appartient-il souvent au bénéfice d'une église cathédrale ou monastique, à un *episcopatus*, à une *abbatia*. Le bénéfice de l'église de Saint-Germain de Tramayes était compris dans l'avoir de Saint-Vincent de Mâcon, c'est-à-dire dans le bénéfice des chanoines. Celui de l'église de Savigny a ppartenait à l'*abbatia* de Saint-Marcel.

Ainsi les biens d'un évêché, d'une abbaye constituent à la fois le *beneficium* de l'église et celui du prélat qui la gouverne. Mais ce n'est pas seulement au sens restreint de temporel d'une église que l'*abbatia* et l'*episcopium* constituent le bénéfice d'un prélat, c'est aussi au sens plus large d'établissement religieux.

D'un monastère ou d'une abbaye — de l'un ou de l'autre, car souvent les deux termes sont des synonymes — on dira que cet établissement constitue le *beneficium* de l'abbé. En 844, cession fut faite de la *cellula sancti Saturnini*, bénéfice d'un certain Waldremar[2]. Les bénéfices

1. Le 11 juin 992, Gérard, évêque de Toul, donne à Saint-Bénigne de Dijon les dîmes d'une église : « et quia beneficium ipsius capellæ ad prædictum locum respiciens erat, altare quod juris erat episcopi, perpetuo monachis concessit » (Pérard, p. 166). Le 15 mai 956, l'évêque de Mâcon, Maymbodus, cède à Cluny, aux dépens de la cathédrale Saint-Vincent, les dîmes de deux églises : « nam predia earum sancti Petri (Cluniacensis) erant » (*Chartes de Cluny*, 1000, t. II, p. 94-95). Ces *predia* représentent évidemment le *beneficium*. Une notice de 962-963 rapporte la donation faite par l'évêque de Mâcon, Adon, au même monastère, de six églises : « Quod si querit quis cur tot ecclesias simul dedit... pontifex, sciat veraciter quia beneficia earum proprii juris Petri et monachorum erant » (1139, p. 230). L'évêque fait facilement abandon des droits qu'il conserve sur des églises dont le temporel, le bénéfice, est déjà aux mains des moines.

2. En 844, en vertu d'un échange, on remet à la cathédrale de Tours Saint-Maurice et à l'un de ses établissements sujets la *cellula sancti Saturnini* « quod est beneficium Waldremari » (*Cart. Cormery*, éd. Bourassé, 15, p. 31).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ecclésiastiques que tient Bérarius, ce sont des monastères et des *cellæ* appartenant à l'église du Mans[1]. Hadrien II souhaite que, parmi les *beneficia* dont Hérard de Tours est prié de se dessaisir en faveur d'Actard de Nantes, figure le monastère que cet évêque exilé gouvernait autrefois au diocèse de Tours[2]. Le bénéfice accordé à Rothade consiste semblablement en une abbaye. Nicolas I^er^ songe évidemment au gouvernement de quelques monastères quand il écrit que les archevêques de Trèves et de Cologne déposés par lui ne pourront jamais reprendre possession de leur siège, mais mériteront d'autres bénéfices d'administration ecclésiastique[3]. Si l'*abbatia* d'un monastère constitue pour un évêque qui a perdu son siège un autre bénéfice, c'est que la jouissance de l'évêché de Trèves ou de Cologne est aussi dans la pensée du pape un bénéfice. Jamais pourtant les textes ne disent expressément d'un *episcopatus* qu'il forme le bénéfice de l'évêque, mais certainement, dans les idées des laïques et du clergé du IX^e^ siècle, la charge d'administrer un évêché, une abbaye, une paroisse constituait un *honor*[4], un *beneficium*.

Souvent, quand les textes marquent clairement qu'une abbaye est occupée à titre de bénéfice, il faut entendre qu'elle est tenue en bénéfice du roi. La plupart des monastères royaux en effet sont cédés en bénéfice par le roi qui, agissant à titre de propriétaire, accorde à ses fidèles

1. Cf. plus haut, p. 28, n. 2.

2. « Inter alia beneficiorum tuorum sibi collatorum insignia, monasterium illud, quod olim in diocesi sua (tua) tenuisse dignoscitur... consequatur » (*Epist.*, 10, Mansi, t. XV, col. 828). Ici *beneficia tua* signifie, croyons-nous, les bénéfices dont jouit Hérard en qualité d'archevêque de Tours et qu'il attribuera à Actard. Il n'est pas probable qu'il faille comprendre les bénéfices accordés à Actard et qui sont les *beneficia* d'Hérard en ce sens seulement que c'est lui qui les attribue à son collègue.

3. « Alia ministrationis ecclesiasticæ... beneficia promereri » (*Epist.*, 53. *Mon. Germ.*, *Epist.*, t. VI, p. 348).

4. L'*episcopatus*, l'*abbatia* sont considérés comme des *honores* au même titre que le sont le *comitatus* et les autres bénéfices et honneurs du royaume. L'*ordinatio imperii* de 817 le marque nettement : « Volumus ut hi duo fratres... in cunctis honoribus intra suam potestatem distribuendis propria potestate potiantur, tantum ut in episcopatibus et abbatiis ecclesiasticus ordo teneatur et in ceteris honoribus dandis honestas et utilitas servetur » (3, *Capitul.*, t. I, p. 271). Le capitulaire de Quierzy de 877, au sujet des *honores*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la jouissance bénéficiaire d'un bien qui lui appartient [1]. De même un monastère épiscopal est cédé souvent en bénéfice, en précaire par l'évêque [2]. Aux IXe et Xe siècles, les églises rurales sont données en bénéfice par leur propriétaire, soit à un clerc, soit à un laïque [3].

Mais ce n'est pas seulement quand une *abbatia* est tenue en précaire ou en bénéfice du roi ou de l'évêque

qui deviendraient vacants pendant l'absence du roi, prévoit le décès d'un évêque, d'un abbé, d'un comte ou d'un vassal ordinaire (8, 9, t. II, p. 358). Le comte Boson obtient l'*abbatia* de Saint-Maurice avec d'autres *honores* (*Ann. Bertin.*, 869, p. 107); Hubert avait saisi précédemment cette même *abbatia* et d'autres *honores* de Louis II (864 p. 74). *Conc. Vernense*, 844, 12 : « Sæculares honores sæculares possideant, ecclesiasticos ecclesiastici sortiantur » (*Capitul.*, t. II, p. 386). Dans ces textes, l'office ecclésiastique est mis sur le même rang que les honneurs séculiers. *Honor* s'entend aussi du bénéfice ecclésiastique pris à part. Rothade, déclare Nicolas Ier, a été « episcopatus... expoliatus honore » (*Epist.*, 55, p. 353); « Rothadum episcopio pariter et pristino, honoris suis officio restituatis » (p. 354). L'avoir d'une église rurale constitue aussi un *honor* (Testament d'Adélaïde, 29 mars 990 : « ecclesia... cum medietatem de ipsum honorem ecclesiasticum », *Hist. Languedoc*, t. V, Pr., 151, col. 321; Déguerpissement de Guillaume, vicomte de Béziers : « ecclesias... cum omni honore ecclesiastico quæ ad ipsas pertinet », 149, col. 314; cf. col. 315).

1. *Ann. Bertin.*, 863 : « Cui (le duc breton Salomon) Karolus, ob fidelitatis suæ meritum, partem terræ... et abbatiam sancti Albini in beneficium donat » (p. 61); Dipl. de Charles le Chauve, 9 juin 875, restituant à l'église de Châlons « quamdam abbatiolam in honore sancti Sulpicii sitam..., quam Gozfredus comes jure beneficiario tenet » (*Cart. de Châlons*, p. 18); de Charles le Gros pour Stavelot, 13 nov. 882 : « nullus fidelium nostrorum qui supradictam abbatiam in benefitium habuit » (*Recueil des chartes de Stavelot*, 41, t. I, p. 104); de Charles le Simple, 21 août 901, cédant à Tédricus et à ses héritiers l'*abbatiola* de Notre-Dame à Melun « ad possidendum usufructuario et jure beneficiario » (*Hist. de France*, t. IX, p. 490-491); 20 janvier 912, restituant Bonmoutier à l'église de Toul, suivant le désir de celui « qui jam dictam abbatiam usu beneficiario ex nobis possidebat » (p. 515).

2. Précaire de 778 par lequel l'abbesse de Notre-Dame, Arvina, reconnaît tenir, par le *beneficium* de l'évêque, le monastère qui appartient à l'église du Mans (*Actus pontif. Cenom.*, 14, p. 218); « monasteriolum... quod... ex prædicto episcopio... per beneficium... habebat Gauzioleni » (17, p. 262); « Seufredus, per beneficium Gauzioleni, monasterium sancti Simphoriani de suo episcopio ...habuit » (p. 258). Hubert, évêque de Meaux, a fait venir un clerc du palais pour enseigner, « cui abbatiolam sancti Sanctini in beneficium dedit » (Hincmar, *Epist.*, 23, *P. L.*, t. CXXVI, col. 154). A la fin du Xe siècle, l'évêque de Cahors, Gausbert, cède des biens à la *cella* Notre-Dame, à la prière d'Engelbert, archidiacre et abbé, « qui eamdem cellulam jure beneficiario possidet » (*Gall. christ.*, t. I, Instr., col. 29).

3. Nous ne rappelons ici que pour mémoire un fait dont témoignent une multitude de documents et dont nous nous réservons de faire plus tard une étude spéciale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

propriétaire qu'elle est considérée comme constituant un bénéfice. *Beneficium* est en effet souvent un terme absolu; il n'appelle pas nécessairement la relation qui s'établit entre celui qui donne et celui qui reçoit. Quand un évêque ou un abbé parle du *beneficium* que constitue pour lui la jouissance de son église, du patrimoine de celle-ci, il n'entend nullement marquer qu'il tient ce bénéfice de quelqu'un. Les bénéfices qui, au dire de Nicolas Ier et d'Hadrien II, appartiennent ou sont cédés à des prélats, sont des *beneficia ministrationis ecclesiæ*, qui ne les établissent dans la dépendance de personne. C'est parce que le *beneficium* n'implique aucunement des rapports de cette sorte, que le temporel d'une église peut être dit à la fois le bénéfice de cette église et celui de son prélat [1].

Le terme désigne simplement ce qui fait l'objet d'un droit de jouissance. Le bénéfice d'un prélat, ce sont les avantages attachés à la charge dont il est revêtu. L'expression signifie qu'il bénéficie de ces droits et revenus. C'est déjà le sens précis qu'aura dans le droit canonique le terme de bénéfice ecclésiastique.

L'habitude prise par les rois, par les évêques, par les propriétaires laïques de céder en jouissance bénéficiaire les biens d'église, les églises elles-mêmes, a fait naître l'idée que l'établissement ecclésiastique et son temporel constituait un *beneficium*. Le lien qui à l'origine associait toujours le bienfait aux relations du bailleur avec l'impétrant, s'est peu à peu dénoué. Le droit de jouissance qu'implique le bénéfice a été conçu en dehors du personnage qui le confère, en fonction seulement de la personne à qui en est faite collation. Le gouvernement de l'église et l'usage de ses biens est devenu ainsi un bénéfice qui se transmet d'un bénéficier à un autre, se compose de droits perpétuels, de biens inaliénables et revêt ainsi les attributs de la personnalité juridique qui jadis appartenait à la seule église.

1. C'est pourquoi aussi tout ce qui est à la disposition du roi, les évêchés, monastères royaux (cf. p. 39, n. 1; p. 40, n. 2), comme les comtés, fiscs royaux, etc., constitue le *beneficium*, les *beneficia* regis. Le roi ne les tient de personne; le *beneficium* signifie simplement la jouissance qu'il en a.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'*episcopatus*, l'*abbatia*, c'est le bénéfice ecclésiastique de rang supérieur. Celui-là prend dès le IXe siècle le caractère parfaitement défini du bénéfice, tel que l'a compris le droit canonique postérieur. L'évêché, l'abbaye, c'est l'église, le monastère mis à la disposition d'un prélat. Ce bénéfice comprend à l'origine toutes les appartenances de l'établissement. L'*episcopatus*, l'*abbatia* comporte et possède tous les droits, biens, revenus dont jouissent les prélats qui se succèdent sur le siège épiscopal ou abbatial, et se confond ainsi, on l'a vu, avec l'église propriétaire. C'est un caractère que n'aura plus aucun des bénéfices inférieurs qui apparaissent par la suite.

A la même époque (IXe et Xe siècles), d'autres bénéfices en effet sont seulement en germe dans le temporel des églises cathédrales, des collégiales et des monastères. Nous avons vu en effet que la portion du temporel affectée par le prélat à la communauté des clercs ou des moines est regardée comme le bénéfice de celle-ci. Cette *mensa* ou *præbenda* [1], qui peu à peu se distingue du reste de l'*episcopium* et de l'*abbatia* [2], se fractionnera un jour en prébendes affectées aux dignitaires du chapitre ou de la communauté monastique et aux simples chanoines et clercs. Les *fratres* dont la ferveur s'attiédit en viendront à un partage des biens jusqu'alors possédés en commun. Dans le même temps les dotations spéciales affectées à un service capitulaire ou monastique vont devenir les bénéfices de l'officier chargé d'assurer ce service. Alors apparaîtra, dans le temporel des églises épiscopales et des monastères, la catégorie des bénéfices inférieurs. Chaque tranche de l'ancien bénéfice commun à toute la communauté deviendra le bénéfice personnel d'un prévôt, d'un doyen, d'un écolâtre, d'un chanoine, d'un simple bénéficier. La division des prébendes, longtemps considérée comme un abus, commence peut-être à être pratiquée au Xe siècle [3] ; les dotations des services apparaissent dès le IXe siècle;

1. Cf. *L'origine des menses*, p. 6 et 7.
2. *Op. cit.*, p. 128.
3. Cf. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, l. X, ch. XIX, 9, éd. André, t. VI, p. 579.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais l'évolution n'est achevée que beaucoup plus tard. Elle échappe aux cadres de la présente étude. Il a suffi d'indiquer ici la lointaine origine de ces bénéfices. Il la faut chercher dans l'idée qu'on s'est faite dès le IXe siècle que les biens réservés à la communauté constituaient son bénéfice.

A un rang inférieur, la jouissance d'une église rurale a constitué aussi un bénéfice. Une évolution semblable, à certains égards, à celle que nous avons décrite pour les évêchés et abbayes, a été subie par l'église rurale. De même qu'ils font apparaître l'*episcopatus* et l'*episcopium*, les textes du IXe et du Xe siècle signalent le *presbyteratus* et le *presbyterium*. La propriété d'église est encore ici considérée au seul point de vue du personnage qui en jouit. Mais si le *presbyteratus* est, comme l'*episcopatus*, une charge et la jouissance d'un temporel, celui dont dispose le prêtre ne comprend nullement tous les biens de l'église rurale. Le bénéfice presbytéral ne se confond pas avec le *beneficium* de l'église, comme l'*abbatia*, avec le temporel total du *monasterium*. Les bénéfices dont jouissent les prêtres ruraux sont parfois étrangers au patrimoine de leur église; ils se distinguent de la *dos* de celle-ci; ils n'en comprennent pas l'avoir entier[1].

L'évolution qui tend à confondre la *mater ecclesia* et l'*episcopatus*, le *monasterium* et l'*abbatia* a été contrariée en effet par l'appropriation des églises rurales. En même temps que l'église est aux mains d'un prêtre ou d'un laïque qui en jouit comme d'un bénéfice, elle est la propriété d'un grand propriétaire laïque ou ecclésiastique qui entend aussi en garder la jouissance et qui la partage en fait avec le prêtre, non sans s'adjuger la plus grosse part.

Aussi l'origine du bénéfice presbytéral est-elle beaucoup moins simple que celle du bénéfice de l'évêque et de l'abbé. Comme l'apparition des prébendes, celle du *presbyteratus* méritera d'être étudiée à part.

Émile Lesne.

1. Cf. plus haut, p. 44, n. 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BOSSUET ET JACQUES II

EN 1693

Le tome v, récemment paru, de la *Correspondance* de Bossuet [1], contient des documents précieux qui permettent de préciser un épisode mal connu de l'histoire de Jacques II, où l'évêque de Meaux fut appelé à jouer un rôle.

Les historiens n'ont pas été beaucoup plus tendres au souverain fugitif que l'Angleterre de 1688. Le mot « aveugle » se retrouve, lié indissolublement à son nom, dans les moindres manuels, comme les épithètes sonores qui accompagnent toujours, dans l'*Iliade*, les noms des dieux et des héros : aveugle sur le trône, aveugle au milieu des préparatifs de la Révolution, aveugle dans sa fuite précipitée, aveugle en face de son rival triomphant dans la campagne d'Irlande, aveugle dans ses dernières tentatives : il semble que ce prince ait toujours couru au-devant de son malheureux destin, tant il méconnut obstinément la plus élémentaire stratégie politique.

Jacques II portait à Saint-Germain le poids de toutes ses infortunes; il pouvait confusément sentir qu'il en était responsable vis-à-vis de ceux qui l'avaient suivi. Ce triste fardeau, joint à une piété quelque peu austère et étroite, faisait de ce roi sans royaume un maître fort mélancolique. Ses serviteurs, réduits par un sentiment de fidélité suprême à défendre une cause que beaucoup jugeaient désespérée, sentaient d'autant plus vivement l'amertume de l'exil.

La plupart, imitant le roi, pratiquaient ou affectaient une dévotion rigoureuse, apportant dans leur religion toute la gravité, toute la raideur, toute la tristesse de la piété britannique. Les intrigues qui se faisaient dans

1. Bossuet, *Correspondance*, édition Urbain et Levesque, t. v, Paris, Hachette (Collection des *Grands Écrivains de la France*), 1912, in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette ombre de cour — car des courtisans réunis intriguent toujours et se disputent même la faveur d'un roi dépossédé — n'avaient ni violence, ni entrain : on s'agitait sourdement et l'on conspirait les larmes aux yeux. Même auprès de la cour de Louis XIV vieillissant, auprès de la cour dévote de Mme de Maintenon, l'entourage de Jacques II parut sombre et fit tache.

Aussi les exilés de Saint-Germain tinrent peu de place dans la vie de Versailles. Louis XIV avait tendu à son cousin une main largement ouverte, lui avait assigné une résidence royale [1], avec une liste civile plus abondante, dit Macaulay, que les revenus dont il avait pu disposer sur le trône [2]. Il lui donnait l'occasion de participer à des chasses splendides et ne manquait pas de lui faire sa place au premier rang dans tous les mariages et autres fêtes de famille de la maison de France [3].

Mais cela n'engendrait aucune intimité, et, en fait, les Anglais se mêlaient d'autant moins au mouvement de la Cour qu'ils se sentaient en France de plus en plus importuns. En réalité, le Grand Roi était bien décidé à ne pas se départir de sa royale hospitalité, mais il ne pouvait manquer de trouver son hôte gênant pour sa politique. Au début de l'année 1693, la situation était devenue assez critique pour que Louis XIV et ses ministres dussent réfléchir sérieusement aux moyens d'en trouver l'issue. La France, engagée depuis plusieurs années, contre la Grande Alliance, dans une guerre où de brillants succès n'avaient pas produit de résultats décisifs, voyait s'épuiser ses réserves d'hommes et d'argent. Le roi envisageait la nécessité prochaine de traiter avec Guillaume d'Orange, et traiter, c'était évidemment reconnaître le fait accompli en Angleterre. Il ne le pouvait pas, vis-à-vis de lui-même, sans s'être démontré, par le fait, l'impossibilité morale d'une restauration de Jacques II. C'est pourquoi il devait pousser celui-ci à faire valoir

1. Dangeau, *Journal* (éd. Feuillet de Conches), t. II, p. 290-292.
2. Macaulay, *Histoire du règne de Guillaume III* (trad. Amédée Pichot), t. III, p. 111. Cf. Dangeau, *Journal*, t. II, p. 291.
3. Saint-Simon, *Mémoires* (éd. Boislisle), t. I, p. 95, 103.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vigoureusement tout ce qui lui restait de chances, même s'il gardait peu d'illusion sur le résultat. Mais peut-être, au lendemain même du désastre de La Hougue, l'insuccès ne lui semblait pas aussi certain qu'il nous paraît à nous, après l'événement; peut-être les jacobites modérés avaient-ils pu présenter l'état des esprits en Angleterre et en Écosse, l'impopularité foncière du Hollandais, la persistance de l'esprit conservateur, et son rapprochement sensible de la dynastie des Stuarts, de manière à gagner la cour de Versailles à l'idée qu'avec un peu de politique, en faisant aux tories les avances nécessaires, en rassurant les anglicans, le roi Jacques pourrait apparaître comme la condition d'une paix, dont le pays, et surtout le commerce harcelé par nos corsaires, avait un pressant besoin.

En tout cas, qu'il ait crut réellement à la possibilité pour Jacques II de recouvrer son trône par des concessions, ou qu'il ait seulement voulu justifier à ses propres yeux la paix qu'il allait faire avec l'usurpateur, Louis XIV se prêta complaisamment à la tentative que la fraction jacobite des *composants* allait faire faire au Stuart.

Le secrétaire d'État et ministre favori de Jacques II était à cette époque lord Melford, de la maison Drummond. Ce grand seigneur, qui ne semble pas avoir eu une politique bien assise, était alors, et est demeuré, très odieux aux protestants, qui lui reprochent d'avoir encouragé Jacques II dans les mesures contraires aux libertés constitutionnelles avant la Révolution, dans ses revendications intransigeantes, depuis. Sa faveur subit plus d'une éclipse. La Cour de France le tint quelque temps éloigné de Saint-Germain, parce qu'une lettre de lui, divulguée en Angleterre, tendait à peindre Louis XIV comme complice d'une tentative d'assassinat du roi Guillaume. En 1693, les Français, qui ne l'aimaient guère plus que les anglicans, travaillaient certainement à diminuer son autorité sur le roi Jacques[1].

1. Lee. *Dictionary of national biography.*, art. *Drummond* (John). Cf. Macaulay, *op. cit.*, p. 116; Saint-Simon, *Mémoires* (éd. Boislisle), t. VIII, p. 98.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'homme qui s'opposait à lui dans le parti jacobite, Middleton, a été fort diversement jugé. Tandis que les historiens anglais, amis de la constitution, de la religion d'État et de la maison d'Orange, manifestent pour lui une vive sympathie [1], Saint-Simon [2] le peint comme un ambitieux sans scrupules, qui protestait de son dévouement aux Stuarts et s'employait pour eux au grand jour, tout en continuant à toucher fort régulièrement les revenus de ses immenses domaines en Angleterre; comme un hypocrite qui, élevé dans l'anglicanisme, mais notoirement athée, se disait soudain touché par la grâce, à la mort de son maître, et embrassait avec éclat la religion catholique afin d'émouvoir la reine et de se maintenir en faveur. Quoi qu'il en soit, Middleton était un homme d'État avisé, le seul qui pût tenter, avec quelques chances de succès, de faire accepter au Parlement la politique de Jacques II avant 1688, et le plus capable de se faire entendre des partis conservateurs d'Angleterre pour préparer le retour de son maître. Depuis longtemps, il conseillait à Jacques II de faire un compromis sur la question religieuse, mais son indifférence bien connue lui ôtait en cette matière toute autorité auprès d'un roi très sincèrement dévot et scrupuleux. Le parti de l'intransigeance des principes et du recours à la guerre ouverte avait donc jusque-là toujours prévalu.

Cette fois, comme la chance des armes était constamment défavorable, Middleton, mandataire de jacobites influents d'Angleterre [3], pouvait prêcher les concessions et l'entente avec le grand parti conservateur, tout prêt, disait-on, à se détourner d'un roi étranger, que chaque jour de guerre rendait plus impopulaire. Ses exhortations avaient d'autant plus de chances d'être écoutées qu'il s'était assuré des dispositions du roi de France. Middleton, en effet, se rendit à Saint-Germain pour exposer son plan, mais il eut soin de passer par Versailles; il fut reçu par

1. Macaulay, *op. cit.*, p. 119-120; *National biography*, art. *Middleton* et *James II*.
2. Saint-Simon, *Mémoires* (éd. Boislisle), t. XII, p. 449.
3. Macaulay, *op. cit*, t. III, p. 120.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis XIV[1] et le fait seul de cette visite, sur laquelle les chroniqueurs ne nous renseignent pas autrement[2], nous donne à penser qu'il n'agit dans la suite que d'accord avec le roi.

Voici ce que les jacobites *composants* faisaient entendre à leur prince : du moment qu'il n'y avait pas moyen de reconquérir de vive force le royaume, il devenait nécessaire de gagner au moins une partie de l'opinion et de s'entendre avec les tories ralliés à Guillaume par amour de l'ordre. Pour cela que fallait-il faire? Donner premièrement à ceux qui avaient pris part à la Révolution l'assurance qu'ils ne seraient pas inquiétés pourvu qu'ils revinssent au roi légitime. Promettre, d'autre part, qu'en revenant sur le trône, Jacques n'entreprendrait pas une politique inconstitutionnelle : garantir en particulier à l'Église anglicane, à laquelle appartenait l'immense majorité des conservateurs, la possession de son état légal. On espérait ainsi provoquer en Angleterre un mouvement de sympathie assez marqué pour que le roi Jacques, débarquant alors dans l'île, dût s'y trouver aussitôt entouré d'un noyau de partisans, qui jetterait le désarroi dans le gouvernement orangiste et permettrait une restauration presque sans coup férir. Les commerçants anglais, que la guerre ruinait de plus en plus, paraissaient en imputer à Guillaume la responsabilité ; l'aristocratie et l'armée lui reprochaient ses favoris venus de Hollande, son caractère et ses habitudes trop peu semblables à ceux des insulaires ; on espérait qu'il n'en aurait que peu d'appui, surtout si l'on pouvait gagner ou, à tout le moins, neutraliser le clergé[3].

1. « Jeudi 16 [avril 1693]. Le roi donna le matin une longue audience dans son cabinet à milord Middleton, qui s'est sauvé d'Angleterre. » (Dangeau, *Journal*, éd. Feuillet de Conches, t. IV, p. 266.) Le projet de déclaration, sur lequel Bossuet fut consulté, est antérieur à cette audience de Middleton; celui-ci dut venir en France pour appuyer sa politique auprès de Jacques II, dont il devint le premier ministre dès le 23 avril. Cf. Dangeau, t. IV, p. 271 : il est de fait que le roi accepta la déclaration dès le 17 avril, aussitôt Middleton revenu de Versailles.

2. Il y a cependant une lettre de Middleton qui parle de cette audience. Cf. Macaulay, t. III, p. 126. Le grand historien semble croire que la Déclaration fut préparée en dehors de Middleton, qui n'arriva que pour la faire signer; il en place aussi la publication en avril, alors qu'il faut la reculer au moins jusqu'en juin.

3. Cf. Macaulay, *op. cit.*, t. III, chap. I, p. 30-35.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jacques II fut donc invité à signer une déclaration destinée à être imprimée et répandue sous le manteau en Angleterre, par laquelle il donnerait une forme solennelle, et précise en même temps, aux engagements qu'on voulait lui faire prendre. Les dispositions essentielles de cette déclaration étaient celles-ci[1] : le roi, premièrement, promettait de protéger et défendre l'Église d'Angleterre, telle qu'elle était établie par la loi, avec ses possessions, ses immunités, droits et privilèges.

Secondement, il annonçait l'intention de *recommander* une impartiale liberté de conscience, telle que le Parlement la jugerait nécessaire pour le bonheur de la nation.

Troisièmement, il s'engageait à renoncer au pouvoir de dispenser du *Test* et se déclarait résolu à ne le point violer.

Par ailleurs, le roi promettait l'amnistie aux fauteurs de la Révolution et affirmait sa volonté de ne point prononcer de confiscation et de ne point toucher aux biens ni aux droits de ses sujets, tels que le nouveau régime les avait établis. Cette dernière clause devait avoir, comme on le verra, une grande influence sur l'issue de la tentative[2].

Pour comprendre quelles durent être les poignantes hésitations du prince exilé, il suffit de se rappeler quelle était la situation réciproque du catholicisme et de l'hérésie en Angleterre, et surtout ce qu'était le serment du *Test* dont Jacques II était sollicité de promettre la rigoureuse observation.

Jacques II, roi très catholique d'un pays en grande majorité protestant, et protestant avec intolérance, avait appliqué tous ses efforts, toute son activité, avec plus de bonne volonté que de bonheur, à rouvrir à ses coreligionnaires la porte des affaires publiques et du pouvoir, à améliorer la situation faite à l'Église dans son royaume. S'il n'avait réussi, vis-à-vis du Parlement et de l'ensemble du pays, qu'à se rendre impopulaire, il avait du moins

1. Bossuet, *Correspondance*, t. v, p. 527. Cf. Lee, *Dictionary of national biography*, art. *James II*.
2. Du Bosq de Beaumont et Bernos, *La Cour des Stuarts à Saint-Germain* (Paris, 1912, in-12), p. 110.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

resserré autour de lui l'union des catholiques anglais, pour qui son nom demeurait le symbole de toutes leurs espérances. C'était mettre à une rude épreuve leur fidélité que de prétendre revenir sur le trône en s'appuyant sur leurs plus terribles adversaires.

Quant au *Test*, est-il à peine besoin d'en rappeler l'origine pour faire entendre à quel point il devait être pénible à Jacques II de le maintenir. Le bill du *Test*, voté en 1672, excluait de tout emploi public tout Anglais qui ne prononçait pas un serment où la suprématie du pape était formellement répudiée, et remplacée par celle du roi, et où la doctrine de la communion anglicane prenait expressément la place du dogme romain de la transsubstantiation [1]. Simple gêne pour les dissidents, cette loi opposait une barrière infranchissable aux catholiques. Parmi ses premières victimes, on avait compté le propre frère de Charles II, le duc d'York, qui avait dû, pour obéir à sa conscience, renoncer à sa charge d'amiral. C'était à ce même duc d'York, devenu roi, puis détrôné comme trop catholique, qu'on demandait d'appliquer à son tour la loi qui ne pouvait manquer de lui être plus odieuse qu'à tout autre, et de l'appliquer précisément contre les plus fidèles de ses partisans.

Et l'on choisissait, pour lui proposer, au nom de son royaume à reconquérir, le sacrifice de l'intégrité de son attitude religieuse, le moment où, plus que jamais tourné vers la piété, il faisait de ses revers l'objet de ses méditations, et se pénétrait de plus en plus de l'idée que Dieu le voulait conduire à la sanctification par la souffrance, offrant au ciel sa couronne terrestre pour son salut et celui de son peuple révolté [2]. Ceux qui entreprenaient de lui faire embrasser un parti si contraire à ses sentiments, devaient s'attendre à des difficultés. Ils comptaient évidemment, pour en triompher, sur la conscience de son devoir de roi, qui n'abandonna jamais Jacques II

1. Voir les textes dans *Statutes of the realm* (in-fol.), t. IV, 1re partie, p. 312, et t. V, p. 781.
2. Du Bosq, de Beaumont et Bernos, *La Cour des Stuarts à Saint-Germain*, p. 109 et 117 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au milieu de ses pires maladresses. Il fallait lui démontrer d'abord que l'entreprise projetée n'avait rien de contraire aux maximes de l'Église sur les obligations des princes chrétiens, — ensuite qu'elle était la condition nécessaire du retour de l'Angleterre sous ses lois, c'est-à-dire, pour lui, du salut de son peuple. Alors, quoi qu'il lui en dût coûter, on pouvait être assuré qu'il agirait avec décision, sinon avec persévérance.

C'est bien ainsi que les choses se passèrent. Jacques II ne refusa point de signer la déclaration et de tenter la fortune, en s'appuyant sur ce qu'on pourrait appeler l'aile gauche de son parti; mais il voulut, avant tout, être bien assuré, par des théologiens compétents, qu'en promettant tant de choses aux anglicans il ne manquait pas à ses devoirs de catholique. On consulta donc cinq docteurs de Sorbonne, qui semblent avoir donné un avis un peu hâtif et n'être pas entrés dans le détail des engagements proposés au roi.

Jacques II ne s'en tint pas là, et dès le mois de février, avant même l'arrivée de Middleton, la Déclaration fut soumise à Bossuet. L'initiative de cette consultation vint-elle uniquement du roi Stuart, ou fut-elle suggérée par la Cour de Versailles? Nous n'en savons rien. Je serais assez porté à croire que Louis XIV se mêla de l'affaire. Bossuet était sans doute un assez grand personnage dans le clergé de France, en 1693, pour que son avis fût sollicité par des rois; mais il était aussi un courtisan assez expert pour ne point s'engager en une telle démarche sans avoir la certitude de ne pas contrarier les vues de son souverain[1]. J'ai dit pourquoi celui-ci devait être favorable aux projets des jacobites *composants*; il est donc vraisemblable que Bossuet a été indiqué ou suggéré par lui, parce que le sens de sa réponse était, non pas sans doute concerté, mais prévu.

C'est en effet à une acceptation pure et simple de la Déclaration que conclut l'évêque de Meaux. Il donna sa consultation, très brève, en avocat habile, qui suppose

1. Voir ci-après la lettre du 22 mars 1693, où Bossuet dit que « le roi a su la consultation et la réponse. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les principes connus et ne les expose pas plus qu'il ne discute leur application : le roi, dit-il simplement, peut accepter et signer, sans blesser sa conscience, la Déclaration qu'on lui propose. Il ajouta probablement de vive voix quelques arguments à cette courte réponse[1].

Jacques II ne se tint pas pour pleinement satisfait. Il fit observer qu'il s'agissait d'une démarche où tout l'avenir du catholicisme en Angleterre était intéressé, et témoigna le désir d'avoir l'avis du pape avant de s'engager. Bossuet, aussitôt, prit la chose en main, et écrivit au cardinal de Forbin, qui était alors chargé des affaires de Louis XIV à la Cour de Rome, pour le prier de parler très secrètement au pape de la Déclaration, et de faire approuver par lui, mais sans ébruiter l'affaire, le sentiment de l'évêque français : « Il a plu au roi d'Angleterre, disait-il[2], de me faire communiquer certaines explications qu'on demandait à Sa Majesté touchant la religion, en faveur de ses sujets protestants, lorsqu'ils se rangeraient à leur devoir. Il voulait savoir si je croyais qu'elles pussent blesser sa conscience. Je crus qu'il les pouvait accorder sans aucune difficulté, et je lui déclarai mon sentiment, tant de vive voix que par écrit. Le même roi m'ordonne de dire à Votre Éminence les raisons dont j'ai appuyé mon avis, afin qu'elle puisse en rendre compte à Sa Sainteté, à qui je soumets de tout mon cœur toutes mes pensées et toutes mes vues. J'obéis, et Votre Éminence verra en peu de mots, dans l'écrit inclus, les raisons qui me déterminent à approuver la Déclaration de ce prince. Le roi, notre maître, a su la consultation et la réponse ; il a approuvé mes sentiments, qui se sont trouvés conformes à celui des principaux docteurs de la Sorbonne, sans que nous ayons communiqué ensemble. » A cette lettre était joint un mémoire exposant les raisons de Bossuet[3].

La protection et la défense de l'Église d'Angleterre, dit Bossuet, en commentant le premier article de la

1. Bossuet, *Correspondance*, t. v, p. 357.
2. Bossuet, *Correspondance*, *ibid.*, lettre du 22 mai 1693.
3. Bossuet, *Correspondance*, t. v p. 359 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Déclaration, ne regarde que l'extérieur de la prétendue Église, pour conserver la tranquillité publique, sans adhérer à ses principes; il s'agit d'une protection légale, telle qu'elle convient à un roi qui ne peut rien sur les consciences. Henri IV put, de même, accorder aux huguenots, par l'édit de Nantes, une situation légale, et même, à certains égards, privilégiée. Si le roi d'Angleterre accorde de plus grands avantages à ses sujets protestants, c'est que l'état où ils sont dans ses royaumes et le motif du repos public l'exige ainsi. Bossuet tire du double principe de l'incompétence de l'État en matière religieuse et du devoir primordial qui lui incombe de maintenir l'ordre et la paix publique, cette conséquence, qu'en un pays où les opinions religieuses sont divisées et où la vraie religion ne compte pas pour fidèles la majorité des citoyens, il peut être nécessaire d'accorder à ceux qui professent l'erreur certaines libertés et même certains privilèges.

Il va de soi, ajoute-t-il, que le roi ne s'engage pas à comprendre dans sa protection les lois pénales contre les catholiques. Il assure aux anglicans la possession de leurs églises : il n'approuve pas l'usurpation qui en a été faite, mais simplement il promet de ne pas les troubler par des voies de fait contraires à l'ordre public. Cet article ne saurait soulever de grandes difficultés pour nous, après que nous avons vu le pape Pie VII agir tout à fait de même en ce qui concerne les acquéreurs des biens du clergé au lendemain de la Révolution.

Le point le plus délicat était le serment du *Test*. Il paraît que les docteurs de Sorbonne, consultés comme Bossuet, ne s'étaient pas rendu compte de sa réelle valeur; Bossuet s'y attaque franchement. « A l'égard du *Test*, dit-il, il ne s'agit que de l'exclusion des charges publiques; mais on peut vivre sans en avoir. Que si cela paraît dur aux catholiques, ils n'ont qu'à considérer l'état où ils sont et la petite portion qu'ils composent du royaume d'Angleterre, ce qui les oblige à n'exiger pas de leur roi des conditions impossibles, et au contraire à sacrifier tous les avantages dont ils pourraient se flatter vainement au bien réel et solide d'avoir un roi de leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

religion et d'affermir sur le trône sa famille, quoique catholique, ce qui leur peut faire raisonnablement espérer, sinon d'abord, du moins dans la suite, l'entier rétablissement de l'Église et de la foi. Que si l'on s'attache au contraire à vouloir faire la loi aux protestants, qui sont les maîtres, on perdra, avec l'occasion de rétablir le roi, non seulement tous les avantages qui sont attachés à ce rétablissement, mais encore tous les autres, et l'on s'exposera à toutes sortes de maux, étant bien certain que, si les rebelles viennent à bout, selon leurs désirs, d'exclure tout à fait le roi, ils ne garderont aucune mesure envers les catholiques et ne songeront qu'à assouvir la haine qu'ils leur portent. »

Bossuet fait ici l'application d'un autre principe, qu'on peut être étonné de rencontrer à cette époque : celui du moindre mal en vue d'un plus grand bien. Dans une situation précaire, il faut savoir abandonner quelque chose pour sauver l'essentiel, et savoir attendre de grands avantages en subissant présentement des inconvénients, réduits d'ailleurs autant que possible. On doit donc savoir gré à ceux qui, laissant faire un certain mal, empêchent un mal plus grand et préparent le retour complet au bien

Il reste un point que Bossuet n'aborde même pas : le *Test* n'exclut pas les catholiques des fonctions publiques d'une façon directe; il exige des fonctionnaires une profession de foi hérétique, blasphématoire même, et schismatique : un roi catholique peut-il sanctionner une telle obligation? Peut-il tolérer qu'il existe, à l'égard de ses sujets catholiques, une tentation permanente d'apostasie, et, à l'égard de ses sujets protestants, une menace qui étouffe leurs velléités de conversion? Je ne crois pas qu'un théologien, si libéral soit-il, fasse volontiers, à la question posée en ces termes, le réponse qu'osa y faire Bossuet, et c'est sans doute pour avoir senti confusément que toute obscurité n'était pas dissipée, que Jacques II désira consulter Rome.

En terminant son mémoire, Bossuet insiste sur l'avantage immense que promet aux catholiques l'article par lequel le roi s'engage à recommander fortement au Parle-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment une impartiale liberté de conscience. Sa conclusion est la suivante : « Le roi pouvait en conscience faire la Déclaration, et par conséquent il y était obligé, parce qu'il doit faire tout ce qui est possible pour l'avantage de l'Église et de ses sujets catholiques, auxquels rien ne peut être meilleur, dans la conjoncture, que son rétablissement. »

Le cardinal de Forbin dut être assez embarrassé en recevant la lettre et le mémoire. Il s'empressa d'en accuser réception en donnant de grands éloges à l'œuvre de Bossuet. « On ne peut rien faire de mieux dans ce genre pour lever ces sortes de difficultés. Vos réflexions sont belles et solides et je crois qu'il n'y a rien à ajouter à cette décision [1]. » Mais d'aller solliciter une approbation du pape, c'est une chose qui, pour un diplomate aussi avisé, méritait réflexion. D'une part, en effet, certains articles étaient un peu difficiles à faire admettre aux Romains. Forbin l'écrivit lui-même un peu plus tard : « Suivant les maximes de cette Cour, on ne donnera jamais l'approbation formelle à de certaines expressions de cette Déclaration ; il suffit qu'ils la tolèrent [2]. » D'autre part, soumettre la chose au pape, même sous le sceau du secret, c'était provoquer un débat en Congrégation, ce que les jacobites, promoteurs de la Déclaration, voulaient éviter à tout prix. En même temps que la lettre de Bossuet, le cardinal de Forbin en avait reçu une autre de lord Melford. Le ministre de Jacques II, sentant la faveur de son maître lui échapper, cherchait à utiliser cette Déclaration pour restaurer son crédit. Or, il mandait à Forbin que la Déclaration aurait grand succès, à condition qu'on agît vite. C'est pourquoi il insistait vivement sur ce fait que c'était l'évêque de Meaux qui soumettait au pape son opinion, et non le roi sa Déclaration et sur l'obligation rigoureuse du secret, il ajoutait : « Ce qu'il y a à faire n'est que pour éviter les censures de Rome, et non pour faire examiner l'affaire, ce qu'il faut éviter, et principalement les Congrégations. » Il terminait par cette phrase, d'où les historiens ont conclu que Jacques II n'était pas

1. Bossuet, *Correspondance*, t. v, p. 388, juin 1693.
2. Bossuet, *Correspondance*, t. v, p. 534, juillet 1693.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sincère dans ses promesses : « On peut d'ailleurs beaucoup mieux traiter les affaires des catholiques anglais à White Hall qu'à Saint-Germain[1]. » Forbin était tout à fait d'avis qu'il fallait éviter les Congrégations et le bruit; car il savait combien d'ennemis le roi de France avait à la Cour de Rome. Ces ennemis se trouvaient amenés à servir les intérêts de Guillaume d'Orange; c'est dans ce sens qu'agissait tout le puissant parti de l'Empire. Or, si la question était examinée, on ne pouvait espérer qu'elle le fût en secret, « car il n'y a pas de Cour au monde, écrit le cardinal, où il soit moins religieusement gardé. » Fatalement, quelque cardinal autrichien en aurait avis, et s'empresserait de le faire savoir au prince d'Orange. On perdrait du temps, pendant lequel les adversaires s'efforceraient d'obtenir une décision contraire, ou tout au moins d'exciter les scrupules du pape. Forbin, d'accord en cela avec le cardinal de Norfolk, auquel Jacques II avait écrit de son côté, inclinait donc à la plus grande réserve. Il y était d'autant plus poussé qu'il n'avait reçu de la Cour de Versailles aucune instruction formelle à ce sujet[2].

Il rédigea toutefois, pour son usage personnel, et, le cas échéant, pour le pape, une petite note qui résumait, en les renforçant, quelques-uns des arguments de Bossuet : La Déclaration, disait-il, n'est pas une adhérence aux principes de l'hérésie, mais seulement une protection promise, qui ne regarde que l'extérieur de la religion. — Elle a pour principe l'amour de la paix et pour objet une chose bonne et nécessaire : savoir, le repos public. — La religion catholique n'empirera pas de ce fait, au contraire, elle peut en obtenir des avantages infinis. — Enfin le roi avait fait, lors de son couronnement, les mêmes promesses touchant la religion; il n'y a donc rien là de nouveau dont on doive s'alarmer[3].

Ayant ainsi préparé ses batteries et dûment réfléchi à la meilleure tactique à suivre, Forbin s'arrêta à un parti

1. Bossuet, *Correspondance*, t. v, Appendice, p. 536.
2. Bossuet, *Correspondance*, t. v, p. 389, note, et 534.
3. Bossuet, *Correspondance*, t. v, p. 531.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui lui sembla concilier tous les intérêts dont il avait la charge. Dans une audience qu'il eut du pape, il lui parla, sous le secret de la confession, des affaires d'Angleterre, auxquelles Louis XIV prenait tant d'intérêt. Il exposa comment d'importants seigneurs anglais voulaient bien rétablir Jacques II, mais exigeaient de lui des sûretés sur la religion, lui demandaient principalement de conserver les lois établies et les serments du *Test*, « que j'expliquai au pape, raconte Forbin lui-même, en lui faisant entendre que ce serment prive les catholiques de fonctions publiques auxquelles, pour d'autres raisons, ils ne peuvent prétendre, et n'a point, par conséquent, de gravité. » Il insista sur le fait qu'on laisserait Jacques II pratiquer sa religion, et que le prince de Galles y serait aussi élevé.

« Le pape, dit l'ambassadeur, m'exprima une grande joie de cette nouvelle, et bien loin d'y opposer aucune difficulté, il promit de dissiper les doutes des catholiques, s'il s'en produisait qui fussent de nature à compromettre le succès de l'entreprise [1]. »

Sur ces entrefaites, la Déclaration fut publiée, les conseillers de Jacques II ayant jugé qu'un plus long délai ferait courir à leur projet le risque d'être divulgué avant l'exécution. L'effet produit à Rome, grâce aux précautions de Forbin, ne fut pas mauvais : « La Déclaration du roi d'Angleterre a paru, écrit en effet le cardinal [2], et n'a excité aucun mouvement, mais il est certain, ajoute-t-il, que, si on en eût demandé l'approbation par avance, il aurait fallu beaucoup de temps pour en faire la discussion. »

C'eût été, d'ailleurs, du temps perdu; car l'entreprise des jacobites n'eut aucune suite. Si la Déclaration n'avait excité à Rome aucun mouvement, il n'en avait pas été de même en Angleterre et en Irlande. L'effet produit avait été tout autre que celui que l'on attendait. Les protestants anglais, rapprochant les paroles du roi de sa politique passée, avaient proclamé qu'un souverain si prompt à se dédire ne leur inspirerait jamais de confiance et qu'ils avaient trop peur de voir les promesses inscrites dans la

1. Lettre du 30 juin 1693, dans Bossuet, *Correspondance*, t. v, p. 532.
2. Lettre du 14 juillet 1693, dans Bossuet, *Correspondance*, t. v, p. 535.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Déclaration subir le même sort que celles du couronnement auxquelles ils accusaient Jacques II d'avoir toujours manqué. On ne gagna donc rien sur l'adversaire, — et, en même temps, on s'aliéna des amis. Sans parler des catholiques, froissés de voir leur cause abandonnée, en apparence, par leur chef naturel, les Irlandais apprirent avec stupeur que le prix de leur longue fidélité était la consécration par le roi Jacques des actes de spoliation que l'usurpateur avait commis contre eux. S'il faut en croire les historiens protestants et, en particulier, Macaulay [1], les protestants eux-mêmes auraient tiré, de l'abandon par Jacques II de ses fidèles Irlandais, un argument pour refuser de servir un prince qui traitait si mal ses amis. Quoi qu'il en soit, les chances de restauration que l'on avait fondées sur une politique de conciliation s'évanouirent, et des tentatives de 1693 il ne résulta rien, si ce n'est peut-être, indirectement, la reconnaissance de Guillaume par Louis XIV, dans les préliminaires de paix.

La très jacobite *Vie de Jacques II* prétend que Bossuet rétracta plus tard sa consultation de 1693 [2]; Macaulay n'y veut pas croire et nous ne possédons pas là-dessus de témoignage direct. Les lettres et mémoires de Bossuet paraissent au contraire exprimer une opinion réfléchie, définitive et nous avons tout lieu de penser que c'est bien en toute sincérité, et non par politique, qu'il a résolu d'une manière fort large, en face d'un cas très angoissant, le problème toujours actuel de la liberté religieuse vis-à-vis des gouvernements catholiques.

Léonce CELIER.

1. Sur tout ceci, voir Macaulay, *Histoire de Guillaume III* (trad. Amédée Pichot), t. III, p. 123-126.
2. Bossuet, *Correspondance*, t. V, p. 539, note; et Macaulay, *op. cit.*, t. III, p. 122, note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BULLETIN CRITIQUE

Henri Hauser. — *Les Sources de l'histoire de France: XVI^e siècle (1494-1610).* Tome III : *Les Guerres de religion (1559-1589).* — Paris, A Picard, 1912. In-8° de xvi-327+7 pages.

Le tome III de la continuation de Molinier intéresse tout particulièrement l'histoire de l'Église de France, puisqu'il embrasse les trente années de guerres religieuses qui séparent la mort d'Henri II de l'assassinat d'Henri III. Le nombre et la dispersion des sources pendant cette période en rendent l'étude particulièrement difficile et il faut savoir gré à M. Hauser de nous offrir un guide au milieu de toute cette complexité; une introduction excellente décrit les caractères nouveaux que prend alors l'historiographie et donne pour l'étude de toute cette littérature polémique des conseils inspirés par une sage critique.

L'auteur, par une prévention dont il ne peut se défendre entièrement, est parfois un peu sévère pour les œuvres d'inspiration catholique, mais, d'une façon générale, il fait preuve d'un souci d'impartialité fort louable et, il faut bien le dire, très rare chez les historiens des luttes religieuses.

Enfin, quiconque a pratiqué l'étude de ces temps de troubles, rendra hommage à l'énorme travail que représente l'élaboration de ce volume; les deux premiers volumes contenaient 1416 numéros; celui-là seul en comporte plus de 1150; et les notices, tout en restant concises, sont en général excellentes. Voici pourtant quelques additions ou corrections, inévitable erratum des ouvrages les plus parfaits du genre :

Au n° 1579, pourquoi signaler seulement les deux premiers des trois tomes de l'édition des *Dépêches... de Fourquevaulx*, par Mgr Douais? Et pourquoi passer sous silence le volume complémentaire publié par le même auteur et contenant les lettres de Charles IX à Fourquevaulx? — Au n° 1585, l'importance des lettres de Paul de Foix, ambassadeur d'Henri III auprès de Grégoire XIII, n'est pas assez mise en relief; c'est une source qui n'est pas négligeable pour l'histoire de l'entreprise du duc d'Anjou aux Pays-Bas, ni pour celle des événements qui, en 1581, déchirèrent l'ordre de Malte. — Au n° 1679,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

il eût été bon de signaler le caractère nouveau que prennent les *Annales ecclesiastici* avec les continuateurs de Baronius; l'importance des appendices de Theiner qui, dès 1856, mettait au jour de nombreux documents des Archives Vaticanes encore fermées aux travailleurs, est bien connue; mais l'intérêt des trois volumes in-folio publiés par Laderchi en 1728-1737 n'a peut-être pas été aussi bien mis en relief; cette compilation est pour le pontificat de saint Pie V une source de premier ordre, où sont reproduits tous les brefs de ce pape ayant rapport à la politique et qui, à ce point de vue, complète très utilement l'édition des lettres de Pie V donnée au XVII^e siècle par François Goubau et bien analysée par M. Hauser. — Enfin, à propos du colloque de Poissy, il eût fallu signaler la publication faite en 1629, à Amsterdam, par le protestant Rivet des *Petri Picherelli opuscula theologica* qui renferment en particulier le discours que Picherel, bien que catholique, prononça à Poissy contre le culte des images.

Ch. Hirschauer.

G. Morand. — *Le capitaine Poncenat. Épisodes des guerres de religion en Bourbonnais, de 1562 à 1568.*— Moulins, L. Grégoire, 1912. In-4° de 80 pages.

Haut et puissant seigneur François de Boucé, écuyer, seigneur de Changy, Poncenat et baron de Lespinasse en Bourbonnais, appartenait à cette légion de gentilshommes qui versèrent dans le protestantisme, à la suite de Condé, vers 1560. L'on ne sait rien sur les motifs de cette conversion, et c'est une hypothèse en désaccord avec les faits que présente à ce sujet M. Morand. D'après lui, François de Boucé et son frère Charles, prieur d'Ambierle, auraient l'un et l'autre changé de religion sur les instances d'Anne de Pisseleu, leur cousine, et pour obtenir d'elle la terre de Changy, que lui avait jadis reconnue le baron Marc de Lespinasse, leur frère utérin. Nous serions ainsi en présence de gens convertis par l'appât de biens matériels ? Peut-être : ils allaient spolier tant d'églises ! Mais si les de Boucé recouvrèrent une partie des biens que Lespinasse avait dû céder à la duchesse d'Étampes en 1529, ce fut des années après leur évolution religieuse et à la suite d'un procès, qui n'était pas encore terminé au mois de juillet 1565[1].

1. Le 2 juillet 1565, la demanderesse est encore qualifiée dame de Maulevrier, Artaix et Changy (Bibl. nat., *Pièces originales*, n° 428. Voir au mot Boucé).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La carrière militaire de Poncenat, ce que nous en savons, tient en peu de pages : l'homme manquait d'étoffe et sa vie fut courte. En lui consacrant tout un livre, ce n'est donc pas de lui seul que s'est proposé de nous parler M. le président de la « Société d'émulation du Bourbonnais ». Et de fait, cette étude nous présente, en même temps que la biographie, ce qui peut servir à faire mieux comprendre les actes du personnage; elle révèle quels étaient, en Bourbonnais, les forces respectives des partis, le recrutement des troupes, leur marche et la valeur des chefs, enfin les misères, les cruautés, les pillages et les destructions d'églises dont la région fut le théâtre de 1562 à 1568.

Au début de la première guerre civile, Poncenat s'empara de Feurs en Forez (5 juillet 1562), puis il s'en fut à la rescousse du baron de Adrets au siège de Montbrison, prit Tournus et rentra dans Lyon, où il fut avec Soubise l'âme de la résistance contre Nemours. Entre temps, il subissait un échec sous les murs de Moulins (9 juin), et laissait prendre Mâcon (19 août), dont il venait d'être nommé gouverneur par Condé. Vint la deuxième guerre, en 1567. Poncenat fut chargé de se rendre à Issoire, en Auvergne, pour y prendre le commandement de quinze mille méridionaux et de là rejoindre Condé en marche sur Paris (septembre). Mais les huguenots manquèrent au rendez-vous. Alors, si j'en crois M. Morand, Coligny enjoignit à Poncenat de passer en Bourgogne pour « réunir sous son commandement toutes les forces huguenotes » de la province, « donner la main sur la Saône » à l'armée du duc Casimir et prendre Lyon. Le plan était d'empêcher les troupes levées par le duc de Nevers en Italie et en Suisse de porter secours à l'armée royale autour de Paris (p. 55). Ce fut au cours de cette campagne, à la bataille de Cognat, que périt le capitaine Poncenat, frappé d'une balle au bas-ventre, le 7 janvier 1568.

M. Morand a certainement exagéré l'importance du rôle joué par son personnage; mais cette faiblesse, mettons cette sympathie, nous l'excuserions volontiers si l'auteur nous avait toujours mis à même par ses références de contrôler certaines assertions apparemment inédites. Où, par exemple, M. Morand a-t-il vu qu'en 1567, Coligny ait chargé Poncenat de se joindre aux Allemands pour s'emparer de Lyon? Ici, comme tout au long du livre, M. Morand s'est illusionné beaucoup trop sur la valeur de son héros. En général, il a pris ses expédients pour des inspirations de génie, et malgré de piteux échecs, c'est tout juste s'il ne l'estime pas à l'égal « d'un grand homme de guerre » (p. 72). Il présume sans plus de preuve qu'il était « lettré »; il va même jusqu'à prétendre qu «'il connaissait par-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faitement son César, dont il appliqua plus d'une fois les règles de stratégie » ; mais aux raisons qu'il donne, combien de capitaines dont on pourrait en dire autant et sans plus de vraisemblance !... Les coreligionnaires de Poncenat avaient de lui une idée moins avantageuse. Théodore de Bèze l'estime quelque part « meilleur gendarme que capitaine » ; c'est aussi l'opinion de Crespin qui lui reconnaît de la vaillance, mais une capacité inférieure.

A parler net, Poncenat avait surtout une âme de pillard. Soldat que rien ne rebute ni fatigue, il excellait à l'assaut des établissements religieux. Où qu'il fût, il ne pouvait tenir en place, s'il savait dans les environs quelque couvent dont il pût tirer profit. Son fanatisme y trouvait un assouvissement plus personnel et farouche. Charlieu, Marcigny, Paray-le-Monial, Yzeure, Saint-Menoux, Feurs, Montrond, Villefranche, Tournus, Cluny, toutes villes dont les monastères ou les églises furent par lui ranconnés, ou mis à sac et pillés. Vandalisme et spoliations sacrilèges, ces « œuvres pieuses » — comme dit M. Morand — servirent mieux ses intérêts que sa renommée. La première guerre finie, il put acheter le château de La Rouillère, une dépendance du prieuré d'Ambierle (dont son frère était titulaire), qu'il paya 5 300 livres (décembre 1563), et lorsque le Parlement eut enfin reconnu ses droits sur Changy[1], il en fit restaurer le manoir pour l'habiter. C'est ici le cas de rappeler le mot de Brantôme, parlant de ces gentilshommes, appauvris par les guerres étrangères et qui « ne savaient plus de quel bois se chauffer... : Cette bonne guerre civile les restaura et mit au monde[2]. » J'en demande pardon à M. Morand ; mais ces rapprochements, ces appréciations qu'il jugera sans doute un peu sévères à son personnage naissent, malgré soi, du simple exposé des faits : car ceux-ci comportent, à mon sens du moins, une interprétation toute différente de celle qu'il leur a donnée. Et si j'en crois ce que lui-même rapporte de la veuve et des enfants Poncenat, il ne serait pas difficile de trouver dans leur conduite l'aveu et l'expiation discrète d'un passé qui ne leur apparaissait pas sans tache, puisqu'ils « revinrent au catholicisme et firent tout leur possible pour effacer la mémoire de notre capitaine » (p. 74).

La réhabilitation de Poncenat, cette tâche difficile n'a pas suffi à M. Morand. Du chef, son indulgence s'est répandue sur les soldats. S'il n'admet pas sans réserves le tableau fantai-

1. Dans les derniers mois de 1565, apparemment.
2. Brantôme, *Œuvres complètes* (édition Lalanne) t. IV, p. 329

siste que La Noue a tracé des mœurs et de la discipline observées dans les camps réformés, il le cite néanmoins et conclut de là qu'« on a exagéré les méfaits des huguenots » (p. 73). Toute chose à leur désavantage est d'ailleurs indiquée mais sans relief. L'auteur n'élimine pas systématiquement les faits, il en atténue l'expression, en amoindrit la portée, il les emprisonne dans des formules qui les compriment plus qu'elles ne les expriment. Tentative assez vaine au demeurant et qui ne trompera personne. Les huguenots ont pillé trop de trésors, ils ont détruit trop de sanctuaires, commis trop de meurtres pour qu'on puisse, sans changer la valeur des mots, appliquer à ces forfaits l'expression adoucie de « méfaits », et les textes qui portent témoignage de leurs fureurs impies sont encore trop nombreux pour qu'on ait pu « exagérer ». J'admets volontiers que des deux côtés on ne s'embarrassait guère de scrupules ni d'humanité. Un égal appétit de vengeance s'était emparé des esprits. La violence régnait sans partage. Mais si force épisodes peuvent se réclamer d'une atrocité classique, il en est d'autres, par milliers, qui caractérisent plus particulièrement les huguenots : c'est leur rage de détruire tout ce qui était d'église, les monuments, les chartriers, les reliques; c'est aussi le raffinement des cruautés et l'obscénité de leurs tortures à l'endroit des prêtres et des moines. Que ne s'est-il rappelé ces choses? l'auteur se serait rendu compte de l'écho profondément douloureux que de telles abominations éveillaient dans les consciences catholiques; il se serait épargné finalement cette phrase: « qu'aucun des partis n'avait rien à reprocher à l'autre » (p. 73).

Certains détails de l'exposé prêtent également à controverses : celles par exemple du roi prisonnier des Guises. Le temps n'est plus où les huguenots fraternisaient à ce mot d'ordre; leurs récents historiens y voient une fiction, et l'on se demande à qui M. Morand s'est proposé d'en faire accroire. De même on ne lira pas sans surprise les supputations relatives à la population protestante de jadis. L'auteur s'en est rapporté trop bénévolement aux affirmations de démographes improvisés. Chose singulière, qu'on en soit encore à penser là-dessus comme au XVI^e^ siècle ! Que les intérêts en jeu ou la peur des représailles aient porté les chroniqueurs de l'un et l'autre parti à grossir démesurément le nombre des réformés, c'est évident. Mais pourquoi les croire sur parole? Si les calvinistes avaient été aussi nombreux qu'on le donne à entendre, résolus comme ils l'étaient, il en aurait été des catholiques en France comme en Suisse et ailleurs : la persécution triomphante les eût baillonnés, avilis ou contraint de s'expatrier. Enfin, il revenait à M. Morand de traiter les adversaires de Poncenat

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec moins de parti pris [1] et ne pas faire écho sans critique à des anecdotes dont l'invraisemblance n'est plus à démontrer [2].

Malgré ces défauts, l'ouvrage recèle de réelles qualités, de l'application et des recherches. La généalogie de Poncenat et ses fiefs forment un chapitre excellent. Une carte, à la fin du volume, représente les itinéraires de Poncenat au cours des campagnes de 1562 et 1567. Là encore, le travail est bon [3].

Victor CARRIÈRE.

J. TOURNYOL DU CLOS.— *Richelieu et le clergé de France. La recherche des amortissements, d'après les Mémoires de Montchal.* Ire partie : (1639-1640). — Paris, Giard et Brière, 1912. In-8° de VIII-494 pages.

Le livre de M. Jean Tournyol Du Clos a été, avant que l'auteur l'eût remanié et complété, une thèse de doctorat en droit. Souhaitons que nos Facultés aient souvent à examiner des

1. Il est curieux de voir comment le même fait est apprécié différemment, selon qu'il est commis par un parti ou par l'autre. Exemple. Un jour de juillet 1562, à Montrond, dans la Loire, les gens de Poncenat, ayant envahi l'église, arrachent à son cercueil, pour le profaner, le corps d'Artaud d'Apchon, décédé depuis peu (p. 37). M. Morand mentionne ce sacrilège simplement, sans mettre en cause la responsabilité de Poncenat, et peut-être a-t-il raison. — Quatre ans et plus se passent. Poncenat vient de mourir, et des soldats de la suite de Saint-Chamond et d'Urfé, passant par Changy, envahissent le château et font subir pareil outrage à son cadavre. Saint-Chamond et d'Urfé eurent-ils connaissance de ces représailles? Les chroniques ne le donnent pas à soupçonner. Mais qu'à cela ne tienne! M. Morand se charge de suppléer à leur silence. « Si ces deux personnages ne prirent pas part au scandale, ils laissèrent faire : c'est assez pour leur mémoire. » Et comme si ce soupçon ne lui suffisait pas, il essaie d'ajouter à l'odieux de cette scène en la situant au moment précis où, dans l'ancienne chapelle du château, « la famille de Boucé tout en pleurs rendait les derniers devoirs à son chef » (p. 71). Ce simple rapprochement permet de se représenter de quelles tendances le livre est issu. M. Morand apprécie les faits non pas d'après leur valeur objective, mais tels qu'il les ressent. Ce ne sont pas les actes qu'ils jugent, mais leurs auteurs. Selon que les personnages appartiennent ou non au parti calviniste, il les fait blancs ou noirs.

2. Je fais allusion à l'incident raconté page 43, note 2. M. L. Pingaud l'a réfuté dans *Les Saulx-Tavanes* (Paris, 1876), p. 51.

3. Quelques fautes d'impression sont à corriger. Page 7 : la mère de Poncenat s'appelait de son nom patronymique, non pas de La Forêt, mais Le Clerc. Page 21 : au lieu de *Royé*, lire Roye. Page 22 : Jean Correro, au lieu de *Correzo.* Page 23 : Croy de Porcien, au lieu de *Croi de Portieu.* Pages 30 et 31 : Jean Spifame, au lieu de *Stifain.* Page 49 : Cossé pénétra dans Lyon le 7 mars et non le 7 mai. Pages 49 et 50 : l'édit d'Amboise eut lieu le 19 du mois de mars et non d'avril. Pages 52 et 63 : lire Paulin, au lieu de *Saint-Paulin, Paulieu.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

travaux de pareille valeur. M. Tournyol Du Clos ne nous donne pas seulement, en effet, une indispensable préface aux études réputées de M. Cans, il apporte encore une contribution capitale à l'histoire des origines fiscales de la France.

Pour soutenir sa grande politique, Richelieu eut toujours un immense besoin d'argent. Il régularisa pour deux siècles notre administration intérieure, refit notre armée, créa une marine; grâce à lui, la puissance française rayonna non seulement en Europe, comme on le vit bien pendant la guerre de Trente ans, mais dans le monde entier, au Canada où Champlain fut soutenu, aux Antilles colonisées, à Madagascar, à la Réunion. Mais un tel effort ne va pas sans d'énormes dépenses; le cardinal ministre chercha donc à se procurer de toutes façons des ressources nécessaires.

Parmi les corps dont il convoita la fortune, le plus riche était l'Église. Prélat, il avait soutenu pourtant chaudement les immunités financières du clergé de France. Aux États généraux de 1614, dans la harangue de clôture, il avait dit : « N'est-ce pas une honte d'exiger de personnes consacrées au vrai Dieu ce que les païens n'ont jamais désiré de ceux qui étaient dédiés au service des idoles? On a toujours reconnu par le passé que le vrai tribut qu'on doit tirer des ecclésiastiques est la prière et même quelques-uns ont été religieux jusqu'à ce point que d'estimer qu'il faut avoir plus de confiance en leurs oraisons qu'en l'argent qu'on tire du peuple, et aux armes que la noblesse porte. » A la tête du gouvernement, Richelieu cessa de croire que la prière fût le seul tribut qu'on doive tirer des ecclésiastiques; en moins de vingt ans, malgré les scrupules de Louis XIII, il leur « extorqua » près de 18 millions de subsides extraordinaires, tandis qu'Henri IV s'était contenté de 1 150 000 livres en près de vingt et un ans. L'année même où il mourut, il méditait encore de porter aux immunités ecclésiastiques de nouveaux coups. Sur ce sujet des droits et des privilèges de l'Église gallicane, comme sur plusieurs autres points, au dire de ses familiers, le cardinal semble donc bien avoir professé une « théologie toute particulière ».

Un des épisodes les plus caractéristiques de cette longue querelle financière entre Richelieu et MM. du clergé fut l'affaire de la recherche des amortissements. Les amortissements étaient les droits dus par les communautés religieuses au Trésor royal pour faire déclarer de mainmorte les biens en possession desquels elles entraient de façon ou d'autre. Il paraît qu'à l'époque de Louis XIII cette fiscalité était tombée en désuétude. Depuis un siècle, les acquisitions très nombreuses n'avaient pas été pour la plupart amorties. C'était donc « un grand trésor », suivant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'expression de Montchal, que Richelieu trouvait là et dont il résolut de profiter. L'affaire n'alla pas sans résistance, mais pour arriver à ses fins, le ministre, secondé par deux de ses créatures, Bullion, surintendant des finances, « la fiscalité même », et Léonor d'Étampes, évêque de Chartres, « vrai Panurge mitré », multiplia les vexations et les intimidations.

M. Tournyol Du Clos nous retrace ces violents démêlés fiscaux, en se servant surtout des Mémoires de Montchal. « Cet inestimable récit, nous dit-il, contient des pages très dignes de Saint-Simon. » La comparaison peut éveiller quelque défiance sur la valeur historique de pareil témoignage. N'oublions pas non plus que l'archevêque de Toulouse, ennemi acharné du cardinal, fut un des prélats expulsés de l'assemblée de Mantes. Mais les Mémoires de Montchal ont été contrôlés ici par les documents contemporains, la correspondance inédite d'Henri Arnauld, le journal inédit de Saint-Josse sur l'assemblée de 1635, les procès-verbaux du clergé de France, les recueils de lois et arrêts, les papiers d'État de Richelieu.

Grâce à ses connaissances juridiques et financières, M. Tournyol Du Clos se meut à l'aise à travers tant d'édits révoqués, repris ou transformés. Son exposé, quoique par endroits fort touffu et bourré de citations un peu longues, est d'un intérêt toujours soutenu. Espérons donc, en terminant, que nous n'aurons pas trop longtemps à attendre la suite annoncée de cette belle et forte étude.

Th. Civrays.

Henri Bremond. — *Apologie pour Fénelon.* — Paris, Perrin et Cie, 1910. In-12 de 486 pages.
— *Une crise dans la vie intérieure de Bossuet.* (*Annales de Philosophie chrétienne*, décembre 1912).

Que faut-il penser de cette nouvelle *Apologie de Fénelon ?* Contient-elle des documents nouveaux de nature à faire progresser l'étude de la fameuse querelle du quiétisme? Réfute-t-elle les conclusions de l'ouvrage de M. Crouslé sur *Fénelon et Bossuet ?* L'auteur ne prétend pas être un de ces érudits qui patiemment, avec persévérance, cherchent les documents ; mais, quand on les lui a fournis, il sait admirablement les utiliser, en bon avocat qui voile les torts de son client et grossit les torts vrais ou supposés de l'adversaire. L'*Apologie* est, comme le nom l'indique, un plaidoyer, plaidoyer très habile, plein d'entrain, écrit avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

infiniment de talent, avec beaucoup d'esprit, trop peut-être en la circonstance.

Deux parties partagent le volume : « Fénelon et Bossuet », puis « Fénelonistes et Bossuétistes ». La première partie est présentée comme un drame en plusieurs actes, et entre-acte. Les acteurs ce sont, d'un coté Mme Guyon et Fénelon, de l'autre Bossuet et Mme de Maintenon. Mais Fénelon est le centre de tout le drame; c'est pour le défendre qu'on attaque Bossuet et Mme de Maintenon; c'est pour le justifier qu'on essaie de justifier Mme Guyon.

Pour l'auteur comme pour Fénelon, Mme Guyon est une vraie mystique, mais ignorante de la théologie, des expressions propres à la précision du dogme. Il vante ses expériences personnelles et reproche à Bossuet de n'avoir pas su la comprendre par prévention et par son peu d'expérience des auteurs mystiques: il s'en prend à l'admirable lettre de Bossuet à Mme Guyon du 4 mars 1694, si modérée, si sage. En somme, M. Bremond pense de Mme Guyon ce qu'en pensait Fénelon. Cependant, pour les théologiens les plus versés dans les questions de spiritualité, Mme Guyon était dans l'illusion la plus complète; sa doctrine mystique ne vaut rien. On peut s'en rendre compte, sans lire toute son autobiographie, en s'arrêtant à ce qu'elle dit (part. I, ch. VIII et IX) de son oraison, « oraison de foi qui excluait toute distinction, où elle n'avait aucune vue ni de Jésus-Christ, ni des attributs divins, où tout était absorbé dans une foi savoureuse, où toutes distinctions se perdaient pour donner lieu à l'amour d'aimer avec plus d'étendue, sans motifs, ni raisons d'aimer. » Or cette raison qui, dit-elle, lui fut subitement communiquée, elle la place bien au-dessus des extases, des ravissements, des visions. Et elle se met à faire, par une sorte d'inspiration, une longue dissertation sur ces dons, de sorte que le bon Père franciscain auquel elle l'envoie en est dans l'ébahissement. Il y avait de quoi! Aussi se croyait-elle élevée à un état supérieur à celui de sainte Thérèse et des plus grandes mystiques, avec la mission de renouveler la vie intérieure, la vie d'oraison dans le monde. Ses prétendues vues surnaturelles, d'accord avec les prophéties du P. La Combe, marquaient l'année 1695 comme l'époque où devait se réaliser cet heureux événement[1]. Qu'on lise également sa correspondance, ses lettres au duc de Chevreuse ou aux membres de « sa petite Église », on aura la même impression, on y reconnaîtra comme dans son

1. C'est alors qu'elle fonda l'ordre des Michelins, ou disciples du pur amour, supérieurs aux Christophlets, qui sont encore touchés de leur intérêt en désirant les récompenses éternelles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autobiographie, une personne pieuse, vertueuse même, très intelligente, qui avait beaucoup retenu de ses nombreuses lectures d'ouvrages mystiques, mais une malade, une névrosée, qui s'est crue une grande mystique, qui, par suggestion ou simulation hystérique, a obtenu certaines contrefaçons des états mystiques, déclarant très inférieurs ceux qu'elle était impuissante à reproduire.

Mais, dit M. Bremond, qu'importe après tout que Mme Guyon se soit trompée? Ce n'est pas pour la défendre, mais pour défendre les vrais mystiques que Fénelon a écrit les *Maximes des Saints.* Fénelon l'a dit; il a pu le croire. M. Bremond le redit. Voyons au fond ce qui en est. Quand et où Fénelon a-t-il étudié particulièrement les mystiques? Serait-ce durant ses études à Saint-Sulpice, lorsque, maladif, il n'avait pu suivre tous les exercices du séminaire, ni aller en Sorbonne prendre ses grades théologiques ? Un contemporain, M. Languet, dans ses *Mémoires sur Mme de Maintenon*, assure que « M. l'abbé de Fénelon, avec tout l'esprit imaginable et tous les talents que la nature peut donner, manquait de théologie. Il avait négligé les études scolastiques de Sorbonne; même il en avait conçu du mépris et il s'en expliquait assez librement. » Il ajoute qu'il tâcha de réparer plus tard ce défaut. Mais « celui qui n'a pas pris une teinte suffisante (de la théologie) dans sa jeunesse, remarque Languet, est exposé à se tromper dans des occasions importantes, à n'être pas assez en garde contre l'erreur, à la confondre avec la vérité et à la prendre pour elle ». Une étude approfondie de la théologie dogmatique et morale sera toujours une base nécessaire pour la théologie mystique.

Sur ce point, Fénelon avoue, dans une lettre du 30 octobre 1698 à M. de Chanterac, qu'avant d'avoir fait connaissance de Mme Guyon, il n'avait rien lu des livres mystiques, qu'il était même alors très éloigné de toute mystique. Les lettres dont M. Maurice Masson a prouvé l'authenticité, et que M. Bremond regrette de voir publiées, montrent que dans les voies mystiques Fénelon s'est fait le disciple de Mme Guyon. Ce n'est pas par la grande porte des meilleurs auteurs, comme sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, saint François de Sales, etc., qu'il est entré dans la théologie mystique, mais par le système de Mme Guyon, singulier mélange de vrai et de faux. Quand il s'est agi pour lui de justifier devant M. de Chartres, à Saint-Cyr, et devant les commissaires d'Issy, les points suspects de cette doctrine, il chercha et fit chercher rapidement, dans les Pères et les auteurs spirituels les plus autorisés, tous les textes qui lui paraissaient favorables. Alors seulement les besoins de la défense

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'amenèrent à étudier les mystiques; mais, on le voit, c'est uniquement en vue de la justification de cette doctrine particulière.

Sans doute, il faut bien le dire, il corrige et atténue certains points de la doctrine de Mme Guyon; mais s'il en écarte ce qui est trop excessif, il n'en garde pas moins beaucoup trop encore. C'est pour soutenir ces idées qu'il composa son *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure*. L'ouvrage ne répond pas à la généralité du titre; les *Maximes* ne regardent que le point de vue particulier des questions soulevées par le quiétisme. On voit aussi, en comparant l'*Explication des articles d'Issy* qui fut son premier projet, avec les *Maximes des Saints*, et les explications qu'il en donna durant la querelle, que Fénelon n'avait pas un système bien arrêté; il a souvent varié [1].

C'est l'état d'un homme qui croyait entrevoir le bien-fondé de cette mystique, mais ne pouvait pas arriver à lui donner une forme définitive acceptable. Il y avait de fait à la base de sa doctrine plusieurs erreurs qu'il lui peinait de reconnaître. Et lorsque son livre fut condamné, s'il ne chercha pas à le défendre, il n'avoua cependant jamais qu'une chose : s'être mal expliqué. Mme Guyon également n'a jamais voulu faire d'autre concession [2].

Pour expliquer la querelle entre Fénelon et Bossuet, faut-il, comme M. Bremond, recourir à des complots? L'auteur en imagine trois. Mme Guyon et Fénelon, croyant être dans la saine doctrine mystique, devaient naturellement supposer dans leurs adversaires d'autres intentions que celle de défendre la vérité. Mais si l'on veut juger avec impartialité, et se placer dans la réalité, comment, en des évêques, vraiment dignes de ce nom, le souci de préserver la foi et la piété de dangereuses erreurs n'est-il pas un motif largement suffisant pour expliquer leur opposition irréductible? Ils ont cru au péril; ils ont opposé une résistance énergique. Mme de Maintenon, sincèrement religieuse, a vu le péril qui lui était dénoncé; elle a pris peur pour elle et pour sa communauté de Saint-Cyr, et elle a secondé de tout son pouvoir les adversaires de ce nouveau quiétisme. Voilà la première et principale explication de tout le débat.

Que d'autres, à la cour ou en dehors, aient pris parti pour ou

1. Il va d'abord jusqu'à dire, par exemple, qu'il croit devoir abandonner les idées de saint Thomas et de l'École sur l'espérance, parce qu'elles ne peuvent s'accorder avec son système; et quelque temps après il trouve que toute l'École lui est favorable.

2. Que pour « les 23 propositions condamnées qui, selon M. Tronson, ruinent de fond en comble le système du livre des Maximes », il y eût de la part de Fénelon, si habile à s'exprimer, seulement erreur de rédaction, et non pas erreur de pensée qui le croira ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contre, une fois l'affaire engagée, et pour des motifs moins avouables; c'est possible, et même il ne pouvait pas en être autrement. Que, dans la lutte, les adversaires, en défendant ce qui était ou ce qu'ils croyaient la vérité, se soient échauffés, qu'ils aient mêlé à ce louable sentiment, de l'apreté, de la passion, cela est regrettable, mais cela se comprend. A moins d'être vraiment un saint, il n'est guère facile dans ces circonstances de ne pas payer son tribut à la nature. Les excès ou les torts de l'un attirent les excès et les torts de l'autre; ainsi la querelle s'envenime.

Le jugement porté sur cette querelle par M. Languet, archevêque de Sens, dans ses *Mémoires sur Mme de Maintenon*, reste encore le plus sage et le plus juste. Il a connu les acteurs de ce drame, de plus près que M. Bremond. Il défend Fénelon contre d'injustes accusations, et il a raison. Il défend aussi Bossuet, et il a également raison. Mais il regrette que Fénelon ait rencontré sur son chemin Mme Guyon et ait donné obstinément dans ses illusions. D'autre part, ce n'est pas l'ambition ou la jalousie, mais l'intérêt de la foi et de la saine piété qui a excité le zèle de Bossuet contre ces erreurs. Tout son récit est à lire : il est d'un témoin, qui a estimé et aimé Bossuet et Fénelon et leur rend également justice.

Dans la seconde partie de son plaidoyer, M. Bremond s'en prend aux Bossuétistes, à M. Crouslé surtout. Armé à la légère, il part en guerre contre les deux gros volumes du docte professeur de Sorbonne. Que M. Bremond ait trouvé ici et là le défaut de la cuirasse, et ait, sur plusieurs points de théologie mystique et même de critique historique, triomphé de son adversaire, je l'accorde volontiers, surtout quand il défend Fénelon contre les accusations de mauvaise foi, de mensonge formel, et lorsque M. Crouslé murmure, craignant de les appliquer crûment, les mots d'infatuation, de bassesse, de duplicité. M. Crouslé pousse trop facilement les choses au noir et tire des conclusions qui ne sont pas toujours contenues dans ses prémisses, du moins avec ce caractère de gravité. Il oublie que, dans la chaleur du combat, il échappe entre adversaires des paroles fâcheuses, mais qu'on ne doit pas tenir trop à rigueur. Ceci admis, qui atténue notablement les conclusions de M. Crouslé, il reste encore des positions qui n'ont point été ébranlées. Elles ne s'éloigneront pas trop du sentiment de M. Languet que nous citions tout à l'heure.

A la fin de son plaidoyer, M. Bremond a tenté d'expliquer ce qu'il appelle le prestige de Bossuet : il en trouve l'explication dans deux procédés de séduction, le sortilège des idées simples

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et le sortilège des grandes figures. Pour le prouver par des faits, il laisse de côté les écrits de Bossuet sur le quiétisme, qui sont pourtant à son avis « une mine inépuisable de sortilège » ; et s'aventurant sur un terrain qui n'est pas le sien, la critique faite par Bossuet des ouvrages de Richard Simon, il nous donne un choix d'exemples qu'il croit typiques. J'ai eu occasion de montrer dans la *Revue Bossuet* (décembre 1911) combien sa tentative a été malheureuse. Avec quelques lignes extraites de la *Bibliothèque critique* de Richard Simon, qui prenait la défense de Maldonat contre Bossuet, il accuse ce dernier de se payer de mots. Qu'il eût été sage avant d'adopter les accusations du critique, souvent sujet à caution, de lire attentivement et Maldonat et Bossuet [1] ! Pour ce dernier chapitre de son ouvrage, M. Bremond fera donc bien de choisir d'autres exemples; car ses critiques portent à faux.

— M. Bremond a dit et redit dans son *Apologie*, et il le répète en d'autres occasions : Bossuet est un lyrique ; soit. Mais en conclure qu'il ne savait pas rentrer en lui-même et qu'il a eu besoin des réflexions du maréchal de Bellefonds pour se recueillir et s'examiner sur la question de la pluralité des bénéfices, c'est passablement fantaisiste. Voilà pourtant l'objet de son article intitulé : *Une crise dans la vie intérieure de Bossuet* [2].

Avant ses relations avec le maréchal, Bossuet a résolu ce cas de conscience, de savoir s'il conserverait l'évêché de Condom en même temps que ses fonctions de précepteur du Dauphin. Il

1. Certes l'évêque de Meaux est plus respectueux de Maldonat que Richard Simon et combien dans le cas donné n'a-t-il pas raison sur son adversaire ! On pourrait multiplier les exemples et se donner le malin plaisir de relever tout ce que ce critique, beaucoup trop vanté à l'heure actuelle, a emprunté sans le dire à des ouvrages étrangers, inconnus à ses lecteurs pour se faire gloire de sa prétendue découverte. On pourrait montrer également qu'à côté de vues pénétrantes et d'heureuses remarques, de détail surtout, Richard Simon méconnaît les points les plus essentiels de la doctrine et a compromis par là sa critique.

2. Cet article des *Annales de philosophie chrétienne* a été reproduit dans le tome II (p. 144-158) du *Bossuet* publié dans la *Bibliothèque française* (Paris, Plon [1913], 3 vol. in-12).

Parler de ce choix de textes ne rentre qu'indirectement dans le programme de la Revue. Ce genre d'ouvrage a un dessein plutôt littéraire qu'historique. Cependant des textes bien choisis, encadrés de bonnes notices, ne pourraient que faire mieux connaître au public l'évêque de Meaux et son œuvre. Je pense, et je ne suis pas le seul à le croire et à le regretter, que ces trois petits volumes ne nous révèlent pas toujours Bossuet tel qu'il était. Le choix est bien tendancieux, et les notices plus encore. C'est plutôt la pensée de M. Bremond sur Bossuet, que Bossuet lui-même, qu'on nous présente ici.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'agissait là d'un bénéfice à charge d'âmes, et malgré les avis en sens contraire, il ne crut pas devoir conserver un évêché où il ne pouvait séjourner suffisamment : il donna sa démission. Quand le roi, pour le dédommager, lui donna l'abbaye de Saint-Lucien, il crut pouvoir l'accepter, bien qu'il eût déjà le prieuré de Gassicourt et celui du Plessis-Grimoult. Quand les bénéfices n'étaient pas à charge d'âmes [1], on laissait alors à la conscience des titulaires à examiner si l'état dans lequel ils se trouvaient ou le peu de revenu des bénéfices les obligeaient à retenir en même temps plusieurs titres. Bossuet avait cru pouvoir le faire et sa conscience était tranquille. S'il répond au maréchal de Bellefonds qui craignait qu'il n'y eût du superflu, c'est pour dissiper ses scrupules. Il s'est expliqué plus tard [2] sur les raisons qui lui firent garder plusieurs bénéfices. Il faut juger les choses non pas dans l'abstrait, mais comme les appréciaient les plus vertueux ecclésiastiques du temps. Combien de saints prêtres possédaient plusieurs bénéfices ! Saint Vincent de Paul lui-même n'en avait-il pas quatre? Fénelon, remarque M. Bremond et c'est peut-être à ce rapprochement qu'il en voulait venir, a suivi plus scrupuleusement la loi de l'Église sur la pluralité des bénéfices. Ce fut très louable de sa part, mais n'exagérons rien. Saint-Valéry était un bénéfice de 7 à 8 000 livres et Cambrai valait 150 000 livres : tous les bénéfices de Bossuet n'arrivent pas au tiers. Avec ces 150 000 livres, Valéry pouvait passer pour du superflu !

Dans le même article, M. Bremond reproche à Bossuet d'avoir gémi sur la faiblesse de volonté de Mme de La Vallière. « Ni François de Sales, ni Fénelon, observe-t-il, n'auraient commis cette erreur. » Erreur d'un lyrique qui ne connaît pas et ne sait pas pénétrer les âmes ! C'est lui, dit M. Bremond, qui avait l'âme faible, timide, pliante ; et Mme de La Vallière va lui donner quelque chose de sa propre fermeté. On veut voir là une crise intérieure, unique dans la vie de Bossuet. Tout cela ne me paraît guère répondre à la réalité. Mme de La Vallière elle-même donne raison à Bossuet. Quitter la cour pour le cloître, ce n'est pas là ce qui lui coûtait : mais devant le roi elle se sentait faible comme elle le déclare à plusieurs reprises, et c'est contre cette faiblesse que Bossuet veut la prémunir. En cela, Bossuet voyait juste.

Eugène Levesque.

1. Auquel cas le cumul était interdit, sauf dispense du pape.

2. Dans une conférence ecclésiastique à Raroy ; voir Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. VII. ch. IX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vicomte de Brimont. — *Le cardinal de La Rochefoucauld et l'ambassade de Rome de 1743 à 1748.* — Paris, Picard, 1913. In-8° de viii-381 pages. Prix : 6 francs.

Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucauld, né à Versailles le 16 juillet 1701, de François de La Rochefoucauld, comte de Roucy et de Roye, et de Catherine d'Arpajon, mort à Paris le 29 avril 1757, occupait dans le monde ecclésiastique une situation éminente et lucrative. Grand-aumônier, ministre de la feuille, archevêque de Bourges, abbé de Cluny, cardinal, président de l'assemblée du clergé, ambassadeur du roi Louis XV près du pape Benoît XIV, c'était l'un des prélats les plus richement dotés du royaume.

Ce qui est encore préférable, il a laissé la réputation d'un fort honnête homme, très estimé du public pour son heureux naturel, sa modération, son tact, sa charité; respecté des deux camps adverses Jésuites et Jansénistes, pour sa dignité de vie, son amour de l'Église et sa gravité; pourvu d'un grand bon sens, bien que d'un esprit assez commun. « On a fort applaudi au choix que le roi a fait du nouveau cardinal pour son ambassadeur à Rome, lit-on dans le *Journal de police* de 1743. On sait que ce n'est pas un génie supérieur, mais il passe pour avoir toutes les bonnes qualités requises pour ce ministère. »

Une conclusion semblable découle de l'ouvrage de M. de Brimont, lauréat de l'Académie française et auteur des deux intéressants volumes sur *Le* xvi^e *siècle et les guerres de la Réforme en Berry.* Le caractère de La Rochefoucauld apparaît le même que dans les Mémoires du xviii^e siècle, soit que l'ambassadeur résolve à la lueur de son sens pratique des questions délicates, soit qu'il évolue avec succès, grâce à son tact parfait, au milieu de difficultés où d'autres se seraient amoindris. Il a su heureusement concilier les intérêts parfois opposés des deux pouvoirs qui le tiennent l'un et l'autre en considération et amitié. Canillac, le chargé d'affaires, dit de lui à son départ de Rome : « Il est universellement regretté et ces regrets de tout un pays qui n'accorde que bien difficilement son suffrage à l'étranger sont l'éloge de son mérite et de ses vertus. » Et c'est vrai. Le pape lui-même n'écrit-il pas à Tencin le 20 mars 1748 : « Le cardinal est parti et nous dirons qu'il nous est arrivé ce qui, selon Suétone, est arrivé à Titus lorsqu'il laissa partir Bérénice : *invitus dimisit invitum.* En partant il avait l'air très ému, et nous, et Rome entière, nous avons éprouvé la même émotion que lui. »

M. de Brimont nous expose dans le détail les diverses affaires que l'ambassadeur eut à négocier et les replace toutes dans leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cadre, ce qui ajoute encore à l'intérêt du volume. Les faits nous montrent La Rochefoucauld toujours guidé par un sentiment inné de la dignité et de la mesure, par un profond respect pour la personne du pape, par un véritable amour de l'Église « dont il sait séparer les intérêts de ceux de la cour de Rome et des ambitions personnelles des hommes appelés à la servir ». On suit le cardinal dans ses rapports avec la noblesse et la prélature, avec les Stuarts, avec Benoît XIV pendant les trois années de son séjour à Rome. Nous sommes renseignés sur son budget, sur sa vie très digne, sur les fêtes qu'il dut donner en son palais, sur sa correspondance avec Vauréal, son ancien camarade d'études, évêque de Rennes et ambassadeur à Madrid. L'ouvrage de M. de Brimont est très complet en ce sens que tous les faits dignes d'être notés ne sont pas oubliés.

Mais, à côté de cette exposition successive d'événements, nous eussions désiré plus d'appréciations personnelles de l'auteur et l'opinion des contemporains : si nous venons de dégager du volume le caractère de La Rochefoucauld, M. de Brimont a laissé ce soin au lecteur; si nous avons dit que la nomination de l'ambassadeur fut accueillie avec joie dans tous les milieux — exception faite de Mirepoix et de son entourage — ce n'est point l'ouvrage de M. de Brimont qui nous a renseigné. De même on chercherait en vain une bibliographie.

Le style est clair et d'une élégante simplicité. Pourquoi la page II de la Préface fait-elle exception et se signale-t-elle par des phrases longues et obscures qu'on doit relire deux fois si l'on veut comprendre leur signification? On conseille aux écoliers, les jours d'examen, d'apporter le plus de soin au début de leur composition française afin de donner tout d'abord à l'examinateur une impression favorable. Les écrivains doivent agir un peu de même avec leurs lecteurs... Il est vrai que l'impression légèrement défavorable que l'on ressent en ouvrant le livre de M. de Brimont est très vite effacée. La note dominante qui subsiste bientôt est celle d'un ouvrage fort agréable et bien documenté.

Joseph DROUET.

Émile GABORY. — *Napoléon et la Vendée.* — Paris, Perrin, 1913. In-8° de 507 pages et une carte.

Menacé par des gendarmes de Challans qui lui criaient de se rendre, le paysan Guillou répondait, le 2 mai 1792, à l'un de ses agresseurs : « Rends-moi mon Dieu ! » et il expira sous les coups. Cette simple anecdote ne suffit pas à éclairer l'origine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des guerres de Vendée, mais elle permet d'en saisir la portée. Les guerres de Vendée furent entreprises pour la conservation de la foi catholique, le maintien du clergé et subsidiairement pour la restauration du roi, fidèle appui des institutions religieuses. Dans son ouvrage sur *Napoléon et la Vendée*, M. Gabory s'est attaché à bien marquer ce caractère des luttes vendéennes. Il montre avec quelle aisance relative, en mars 1796, Hoche était parvenu à pacifier le pays, grâce à son esprit de tolérance religieuse et comment il traça à Bonaparte la route féconde où devait passer son génie.

Arrivé au pouvoir, Bonaparte, en rétablissant la liberté du culte, demanda au clergé une simple déclaration de fidélité à la constitution consulaire; les Vendéens se défièrent tout d'abord, puis firent confiance à Bonaparte. Après la signature du Concordat, spécialement fait en vue de la pacification de la Vendée, écrit M. Gabory, tout le pays rentra dans l'ordre. Le clergé s'employa à soutenir le nouveau gouvernement. N'eût été la démission obligatoire des évêques, tous les troubles auraient pris fin, mais parmi les anciens membres de l'épiscopat quelques mécontents fomentèrent de nouvelles dissensions religieuses et organisèrent la *Petite Église* dont le succès fut considérable en Vendée. Il fallut entreprendre une nouvelle lutte contre les Vendéens, toute morale et politique d'ailleurs. Enfin Napoléon et le gouvernement eurent l'avantage sur les fauteurs de ces querelles religieuses. Après la fondation de Napoléon-Vendée, l'empereur fit dans la province un voyage triomphal; le peuple entier lui était reconnaissant d'avoir rétabli la liberté du culte et d'avoir rendu son prestige au clergé.

Mais les nécessités de la conscription, les luttes de la papauté et de l'empereur, son excommunication lui aliénèrent les sympathies qu'il avait su grouper autour de lui. Durant les Cent jours de nouvelles insurrections éclatèrent en Vendée, il fallut immobiliser de nombreuses troupes pour maintenir l'ordre dans le pays et l'affaiblissement qui en résulta pour l'armée fut peut-être l'une des causes de la défaite de Waterloo.

On lira avec intérêt l'œuvre de M. Gabory. Son livre est écrit avec soin et sa documentation est précise. Archiviste de la Vendée durant quelques années, l'auteur a su réunir tous les matériaux nécessaires à la constitution de son ouvrage. Il nous a évité les effets faciles qu'il aurait pu tirer des multiples épisodes dramatiques dont fourmillent les guerres de Vendée; les journalistes qui s'occupent de la période révolutionnaire ont tellement abusé de cette menue monnaie de l'histoire qu'on en éprouve une réelle lassitude. J. Mathorez.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Capitaine Francis Borrey. — *L'esprit public chez les prêtres franc-comtois pendant la crise de 1813 à 1815.* — Paris, Leroux, 1912. In-8° de 191 pages.

« Sur la frontière, face à l'ennemi, la France et le gouvernement, quel qu'il soit, se confondent. Les gouvernements tiennent le drapeau. S'écarter du drapeau, fût-ce un instant, et même en intention plus qu'en acte, c'est enfreindre le devoir. Le devoir du prêtre comme de tout citoyen en face de l'ennemi ne souffre pas qu'on le décompose. Et le devoir du prêtre n'est pas tant de se battre que d'appeler les citoyens à se battre. »

Telles sont les paroles, à vrai dire un peu solennelles, que le capitaine Borrey a placées en épigraphe au début de son livre. Cette profession de foi, faite sur un ton tranchant, ressemble fort à une déclaration de guerre. A qui donc en a-t-il? Ne serait-ce pas au clergé dont le devoir, d'après une théologie tout au moins singulière, serait d'appeler le citoyen à se battre? On s'était fait, jusqu'à présent, des devoirs du prêtre une autre idée. Qu'y a-t-il donc au fond de cette querelle?

Voici : M. Borrey a soutenu et publié une thèse de doctorat sur *La Franche-Comté en 1814*. Au cours de la préparation, il a rencontré un certain nombre de documents d'archives dont il a fait le sujet d'une thèse complémentaire sur l'esprit public du clergé franc-comtois à cette époque. Or, de ces documents il a cru pouvoir dégager les affirmations suivantes dont la gravité n'échappera à personne :

« Alors que le territoire était menacé, envahi, que le devoir de tout citoyen était de se rallier aux hommes qui détenaient le gouvernement, on vit, d'une façon générale, les prêtres assermentés défendre l'Empereur et la France, servir la patrie, tandis que les insermentés, s'ils ne conduisaient pas les colonnes ennemies, à coup sûr facilitaient leur marche et même, en 1815, prêchaient aux gardes nationaux la désertion et la grève des bras croisés. C'est pourquoi, si les gens du « plat pays », de la Haute-Saône, où les assermentés étaient en majorité, en 1815, couraient défendre héroïquement la France à Huningue et à Belfort, les « montagnons » du Doubs et bon nombre du Jura, dociles à l'appel des insermentés, refusaient leurs bras à la défense de la patrie » (p. 5).

En deux mots : prêtre assermenté est ici synonyme de patriote : prêtre insermenté équivaut à traître à la patrie. Telle est la conclusion de M. Borrey : telle est la thèse qu'il a prétendu démontrer. Examinons un peu.

Tout d'abord, on est frappé par ce qu'ont d'insolite, vingt-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quatre ans après la Constitution civile et quatorze ans après le Concordat, ces appellations d'assermentés et d'insermentés. En 1815, beaucoup parmi les partisans ou les adversaires du serment avaient disparu, les survivants s'étaient officiellement rangés sous la houlette de l'archevêque. Cet archevêque, il est vrai, était Le Coz, un ancien constitutionnel dont bon nombre avaient des raisons de se défier. Son opposition peu dissimulée à l'esprit et aux influences de Rome était pour les bons prêtres une source de perpétuelle inquiétude et sa présence en Franche-Comté un germe de division. Si donc on veut absolument scinder en deux le clergé de cette province, ce n'est pas de prêtres assermentés et insermentés qu'il faudrait parler; c'est de partisans et d'adversaires de Le Coz; ce qui n'est pas la même chose.

Et puis, à supposer que la distinction faite par M. Borrey puisse être maintenue, ne voit-on pas ce qu'elle a d'étrange et de paradoxal *a priori?* Des prêtres ont tout souffert plutôt que d'être infidèles à leur Dieu et à leur devoir; et voilà qu'ils nous sont représentés comme traîtres à la patrie; d'autres se sont signalés par leur faiblesse en face du pouvoir civil et les voilà transformés en héros. On ne peut en venir à de telles conclusions que si elles sont clairement renfermées dans des documents authentiques. Si tel est le cas de M. Borrey, il n'y aura qu'à s'incliner; Mais si la preuve ne peut être faite, son livre n'est qu'un procès de tendance sans aucune valeur historique.

Or, avec les documents produits par M. Borrey dans son livre, la preuve n'est pas faite et ne saurait l'être. Ce livre se présente, il est vrai, avec un certain appareil scientifique. Après une introduction et une notice bibliographique, ainsi qu'un chapitre préliminaire sur l'opposition ecclésiastique en Franche-Comté avant 1813, l'auteur examine successivement cette opposition : 1° pendant la première invasion (1813-1814); 2° sous la première Restauration; 3° pendant les Cent jours; 4° au commencement de la seconde Restauration. A la suite de chacun de ces chapitres, sont réunis les documents qui le concernent.

Mais, lorsque l'on regarde de près texte et documents, la première impression s'évanouit.

Pour faire la preuve, en effet, deux choses sont nécessaires : 1° M. Borrey devra nous montrer, parmi les prêtres franc-comtois « assermentés », une majorité de patriotes et, parmi les « non-assermentés », une majorité de traîtres. 2° Il faut que les faits allégués à leur actif puissent être interprétés comme des actes de patriotisme ou de trahison. Voyons ce qu'il en est.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

I. *Pendant la première invasion.* — Le premier nom cité est celui de Le Coz, archevêque de Besançon. Ce personnage excite à un haut point l'admiration de M. Borrey. Il écrit des lettres pastorales sur l'amour de la patrie où il exalte l'héroïsme de Bonjean, curé de Ternuay, courant à l'ennemi, jusqu'à Huningue, à la tête de ses paroissiens. Il conseille au général gouverneur Marulaz, son ami, la résistance aux Autrichiens qui viennent d'investir Besançon. Il appelle ses prêtres à la prière pour la France et pour l'Empereur. Il va même se mêler aux soldats. « Certain jour, étant monté à la lunette de Chaudanne, il leur dit qu'il regrettait de ne pas faire le coup de feu, cria avec eux : Vive l'Empereur ! puis leur envoya quatre cents bouteilles de vin. Alors que bourgeois et riches se faisaient tirer l'oreille pour verser dans la caisse militaire l'argent nécessaire pour la nourriture des soldats et des officiers, Le Coz donnait jusqu'à son dernier sou, plus de 15 000 francs » (p. 23).

Voilà ce que l'on appelle du patriotisme; il faut reconnaître qu'il n'est pas pur de tout alliage. Il ressemble trop à de la flatterie envers le pouvoir civil, ce qui était un des péchés mignons du prélat. En 1813, Le Coz, dans une lettre pastorale, chante les louanges de l'Empereur; l'année suivante, il chantera, avec la même conviction, celles de Louis XVIII. Nous aimerions aussi lui voir un peu plus de dignité; sa présence sur les remparts sent trop le désir de la popularité. Quant à sa bienfaisance, il ne faut rien exagérer. M. Borrey affirme que l'archevêque donnait jusqu'à son dernier sou, plus de 15 000 francs. Or, si nous nous reportons au document nº 21 nous lisons ceci : « Quoi qu'il me soit déjà dû plus de 15 000 francs, je suis prêt à donner et mon dernier écu et mon dernier meuble pour éloigner de ma patrie les maux dont je la vois menacée. » C'est ainsi que M. Borrey prend les intentions pour des réalités. L'archevêque ne donne rien du tout; il demande qu'on lui laisse ses chevaux.

Au lieu de ce dithyrambe en l'honneur d'un prélat gallican et jureur — ce qui n'est pas toujours la même chose — M. Borrey eût été mieux dans la vérité historique en nous montrant la grande part de responsabilité encourue par Le Coz, dans la division de son clergé. Ce prélat, entêté comme un hérétique, et dont la soumission à Rome n'a jamais été claire, ne pouvait qu'exciter le mécontentement dans les rangs du clergé fidèle qui, du reste, eut plus d'une fois à se plaindre de lui. L'opposition ouverte ou sourde qui lui était faite n'était-elle pas la rançon de sa propre résistance aux directions du souverain pontife? Si Le Coz eût fait montre d'un esprit vraiment catholique, il eût gardé son influence sur le clergé même royaliste et prévenu bien des malheurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais voici un autre patriote : c'est Deville, « curé assermenté de Saint-Hilaire. » On ne signale guère que lui qui rende « les plus grands services comme pasteur, comme citoyen, j'ai presque dit comme militaire. Ce Français généreux s'est mis à la tête de ses paroissiens pour repousser l'ennemi [1]. » Ils étaient, ajoute M. Borrey, armés de sabres et de fusils de chasse, les paroissiens de Saint-Hilaire, qui, conduits par leur curé, se portèrent à six lieues de leur village (p. 24).

Cet héroïsme, qui a reçu une mention honorable dans le *Journal de l'Empire*, est bien près de ressembler à celui de Le Coz. Mais admettons qu'il soit sincère; il ne prouve rien en faveur de la thèse de M. Borrey. Il ne prouve pas que le patriotisme se soit réfugié en Haute-Saône, puisque Saint-Hilaire est dans le Doubs; il ne prouve pas que les assermentés aient monopolisé le patriotisme, car il n'est pas démontré que Deville ait été prêtre constitutionnel; il ne prouve pas surtout que tous les assermentés aient été patriotes en 1813-1814, car, entendez-le bien, de l'aveu même de M. Borrey son exemple est unique. *Ab uno disce omnes* ne serait-il plus un sophisme?

Le Coz, Bonjean et Deville : voilà qui est assez maigre pour étayer les affirmations de M. Borrey, dans une moitié de sa thèse. Sera-t-il plus heureux dans la contre-partie, et va-t-il nous citer des faits nombreux à la charge des prêtres insermentés? Pas davantage. La nomenclature, cette fois, se borne à deux noms, l'abbé Breluque et l'abbé Gresset.

L'abbé Breluque, ancien directeur du séminaire de Besançon, est accusé d'être ultramontain et royaliste, d'avoir depuis 1792 lutté par tous les moyens contre les gallicans et l'archevêque. Il est le chef des réfractaires et l'agent secret de Monsieur. Il va faire rendre aux Français leur légitime souverain. Établi à Vesoul, il est au mieux avec le comte d'Andlau, gouverneur autrichien de la Franche-Comté.

Est-il besoin de faire remarquer que plusieurs de ces accusations ne portent pas. Que l'abbé Breluque soit ultramontain et royaliste, c'est son droit; qu'il ait lutté contre les gallicans et contre l'archevêque, cela n'a, dans l'espèce, aucune importance, ni les uns ni les autres n'étant des incarnations de la patrie. La question est de savoir si l'abbé Breluque a pactisé avec les envahisseurs en leur livrant l'accès du sol français. Or, il semble bien que rien d'aussi grave ne puisse lui être reproché, d'après les textes produits. Breluque voit le salut de la patrie dans le

1. Pour cette affaire, M. Borrey nous renvoie à la pièce 41. Nous n'avons rien trouvé dans cette pièce qui s'y rapporte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retour du roi et il est en bons termes avec ses représentants, voilà tout.

Le cas de l'abbé Gresset paraît de prime abord plus embarrassant. Curé-doyen d'Amancey, sur les plateaux du Jura, il est bien un « montagnon ». Ancien chanoine de Saint-Anatoile de Salins, il est classé parmi les insermentés. Son crime? Il a écrit au comte de Scey, préfet royaliste du Doubs, une lettre où il réclame sa protection et où se lit cet aveu : « Nous avons couru, volé aux ordres des puissances dominatrices. » De plus, il n'est pas seul; il a derrière lui les dix-sept curés de son canton au nom desquels la lettre est rédigée.

Or la phrase incriminée ne prouve rien, comme d'ailleurs on l'a dit à M. Borrey dans sa soutenance. Pour en saisir la portée, il faut lire la lettre tout entière. Il y est dit : « N'étant point militaires, nos peuples et nous, avec la plus grande docilité et la confiance la plus ferme aux proclamations et aux manifestes des puissances alliées qui sont entrées chez nous..., nous avons subi la loi du plus fort. Nous avons suivi ces maximes évangéliques : *Obedite præpositis vestris...* »

Ainsi donc, en écrivant au comte de Scey, pour obtenir de lui moins de rigueur dans les réquisitions, les curés du canton d'Amancey se sont simplement soumis au pouvoir de fait, suivant les principes chers à Le Coz lui-même, et qu'il ne serait pas admissible d'approuver chez lui en les blâmant chez les autres. Leur empressement à céder aux réquisitions s'explique par le désir de ne pas subir trop durement la loi du vainqueur. On ne peut donc rien tirer de l'attitude du curé d'Amancey.

Et puis, encore une fois, Breluque et Gresset fussent-ils vraiment coupables, ils ne seraient jamais qu'une exception bien explicable au milieu de la foule des prêtres bisontins, une exception confirmant la règle qui est l'innocence du plus grand nombre. La deuxième partie de la thèse de M. Borrey n'est donc pas plus vraie que la première, pour l'invasion de 1814.

II. *Première Restauration.* — Avec la première Restauration, dit M. Borrey, s'ouvrit en Franche-Comté l'ère des représailles royalistes et ultramontaines. Quelles représailles? On demande sa démission à Le Coz, qui, manquant une excellente occasion de rétablir la paix, refuse de la donner; l'abbé Breluque, toujours royaliste, agit encore comme tel, au grand scandale de M. Borrey; enfin deux rapports de Bellemare, délégué à la direction générale de la police, dénoncent la campagne des « prêtres ultramontains » qui « abreuvent les autres de dégoûts et de mépris », et signalent quelques vagues Lazaristes dange-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reux par l'influence qu'ils exercent sur les femmes. C'est tout.

Deux noms déjà cités plus haut, voilà ce que M. Borrey peut alléguer pour ou contre le clergé comtois, pendant la première Restauration. *Parum pro nihilo reputatur*, pourrait-on dire, dans le cas où ces témoignages seraient concluants; et ils sont loin de l'être. Quant aux accusations visant les ultramontains et les Lazaristes dans les rapports de Bellemare, elles sont dépourvues de toute précision et ressemblent à ces racontars dont fourmillent trop souvent les rapports de police.

III. *Les Cent jours.* — Napoléon est de retour. Aussitôt Le Coz reprend la plume pour rappeler à ses prêtres cette « vérité évangélique et sociale » qu'il n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu. Le commissaire de police de Besançon rapporte au ministre de la police générale que les curés de l'arrondissement de Saint-Hippolyte sont mauvais, que la Haute-Saône est presque animée de l'esprit de 93, que dans le Jura, grâce à l'abbé insermenté Lafon et à l'ex-abbé Lemare, la propagande royaliste allait reprendre. De son côté, Dumollard, nommé par l'Empereur commissaire extraordinaire dans la 6e division militaire, dénonce à Fouché les menaces des prêtres et demande à Le Coz de l'appuyer de son autorité religieuse, ce que l'archevêque s'empresse de faire par une lettre écrite quelques jours avant sa mort.

Cet empressement aurait de quoi surprendre si nous ne connaissions déjà Le Coz. Le doctrine de l'obéissance aux puissances établies qu'il s'était bien gardé de rappeler en faveur de la royauté, il y revient en faveur de Napoléon et se montre une fois de plus le docile instrument du pouvoir.

Mais voici que les faits semblent se préciser sous la plume de M. Borrey : les menées ecclésiastiques continuent. Le curé de Gennes tient des propos scandaleux contre l'Empereur. Dornier, curé du Cerneux-Péquignot, dans une prière publique « demande à Dieu le secours et la force nécessaire pour nous délivrer de cet homme qui faisait le malheur du genre humain. » Payet, curé des Rousses, Waille, desservant de Fort du Plasme, Bocquet, desservant de Barretaine, prêchent la sédition. Nachin, curé d'Hyèvres, Pourchet, curé de Dammartin, sont mis en surveillance au séminaire de Besançon. Bonjour, curé de Pontarlier et royaliste forcené, tonne dans ses sermons contre l'Empereur. Rousset, curé de Belleherbe, et Brelot, curé de La Grange, sont arrêtés pour saisies de lettres compromettantes. Mornay, directeur du séminaire d'Orgelet, a fait de sa maison une véritable école de fanatisme. Chavin, curé des Bouchoux, les curés de Gillet et de Montbenoît prêchent la grève des soldats. Dans quelques paroisses, on ne prie pas pour l'Empereur...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette fois, il semble bien que la base de démonstration soit plus large. Cette douzaine et demie de curés ne sont-ils pas des « montagnons » qui pourraient donner raison à M. Borrey contre le clergé insermenté? Non encore : ces détails tout d'abord sont extraits de rapports de police dont nous avons dit le caractère tendancieux et qui doivent être contrôlés par d'autres témoignages. Ensuite, ils sont à côté de la question. Ils prouvent tout au plus qu'un mouvement royaliste se dessina sur les hauteurs du Jura contre le retour de Napoléon, mais ne concernent en aucune façon l'invasion de l'étranger. Cela est si vrai que, d'après le témoignage cité par M. Borrey, la masse des « montagnons » attend cette invasion avec indifférence (p. 78).

IV. *La deuxième Restauration.* — Cette dernière partie débute par quelques détails, qui seraient mieux à leur place plus haut, sur l'organisation de l'action royaliste dans le Doubs et dans le Jura sous la direction de Lafon et de Lemare. Ces deux noms servent mal la thèse de M. Borrey, puisque Lafon est prêtre de la Gironde et Lemare ancien prêtre constitutionnel. Leur intervention d'ailleurs, ainsi qu'on vient de le dire, ne peut avoir la portée qu'on leur accorde.

De même que la police de l'empire se plaignait tout à l'heure des prêtres royalistes, maintenant la police du roi se plaint des prêtres partisans de l'empire. Naturellement, c'est dans la Haute-Saône que sont ces mauvais curés et desservants qui égarent les campagnes. Si l'on demande des noms, on nous jette ceux de Blondeau, curé de La Vieille-Loye (Jura); celui de Prieur, curé de Pannessières (Jura), ce qui paraît bien un peu extraordinaire.

En résumé, nous devons être reconnaissants à M. Borrey des documents qu'il a exhumés, mais non pas de l'interprétation qu'il en a faite. Les conclusions qu'il en a tirées dépassent les prémisses. Avant de distribuer, comme il l'a fait, la louange et le blâme aux prêtres comtois, il avait pour devoir de nous renseigner exactement sur l'esprit du plus grand nombre et de faire le départ entre les adversaires. Quels prêtres assermentés ou non assermentés y avait-il dans la Haute-Saône, dans le Doubs et dans le Jura? A part quelques exceptions, M. Borrey ne le dit pas et, par toutes les insuffisances que nous avons indiquées, son livre descend du coup des hauteurs sereines de l'histoire, dans le terre à terre du pamphlet anticlérical.

Louis Alloing.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

OZANAM. — *Livre du Centenaire*, par MM. Georges GOYAU, Léon DE LANZAC DE LABORIE, Henry COCHIN, Édouard JORDAN, Eugène DUTHOIT, Mgr Alfred BAUDRILLART, Préface de M. René DOUMIC, de l'Académie française. Bibliographie par M. l'abbé CORBIERRE. — Paris, G. Beauchesne, 1913. In-8° de xv-481 pages. Prix : 6 fr.

C'est une inspiration heureuse, et profitable aux études historiques, d'avoir voulu commémorer le centenaire de Frédéric Ozanam par un livre consacré à faire mieux connaître sa personne et son œuvre. Ozanam occupe dans l'histoire religieuse de la France au XIXe siècle une place importante, que sa sévère modestie n'avait ni réclamée ni soupçonnée. A juste titre, on a voulu remettre en lumière les divers aspects de son activité religieuse, historique, littéraire et sociale, et l'on s'est adressé aux hommes les mieux désignés, par leurs convictions comme par leur compétence, pour mener à bien cette tâche.

La mise au point d'une œuvre collective comme celle-ci présente quelques difficultés. Il faut d'abord une homogénéité parfaite et comme une entente morale entre les divers collaborateurs. On pourrait citer plus d'une histoire importante, parue dans les trente dernières années, qui n'a pas su réaliser parfaitement cette unité. Ici heureusement la communauté de vues était assurée entre les divers rédacteurs par l'identité de leur foi et la similitude de leur formation intellectuelle. Ils ont réussi à faire une œuvre « une ». Peut-être se sont-ils moins souciés d'éviter quelques répétitions, d'ailleurs presque fatales, entre les divers chapitres? Il est difficile, par exemple, de séparer chez Ozanam le critique de Dante et l'historien de Dante. Mais, quoi qu'il en soit de ces légers inconvénients, le livre, à être collectif, gagne en ampleur. Il n'est pas l'œuvre unilatérale d'un individu, mais une série de portraits qui se complètent l'un l'autre, et nous restituent avec une vérité plus entière les diverses attitudes prises par le modèle. Une personnalité aussi riche que celle d'Ozanam ne pouvait être décrite que par cette méthode.

Les divers chapitres sont logiquement enchaînés. Tout d'abord, M. Georges Goyau nous parle, avec son autorité persuasive, son érudition vivante et vibrante, d'Ozanam collégien et étudiant, et des origines de son « apostolat intellectuel ». Ces pages ne contiennent pas seulement des analyses très serrées et un solide exposé psychologique, elles nous fournissent des renseignements importants sur l'esprit de la jeunesse cultivée aux environs de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1830, sur l'abbé Noirot, sur Gerbet, sur Ampère, sur les divers journaux catholiques.

Le chapitre suivant est consacré à la fondation des Conférences de Saint-Vincent de Paul. M. de Lanzac de Laborie était particulièrement désigné pour la raconter, à son double titre de secrétaire des Conférences et d'historien du XIXe siècle. Son travail détermine la part exacte prise par Ozanam dans cette fondation qui était toujours restée obscure. D'ordinaire ces questions sont embrouillées par la vanité des fondateurs, toujours portés à exagérer leur propre rôle aux dépens de leurs coopérateurs; ici, chose bien chrétienne, au contraire, c'est l'humilité de chacun d'eux qui rend difficile la tâche de l'historiographe.

M. Édouard Jordan étudie dans le chapitre qui suit, le plus long du volume, Ozanam historien, c'est-à-dire sa formation historique, ses méthodes d'enseignement et d'exposition, l'origine et la valeur de ses divers ouvrages d'histoire, et la place que leur auteur occupe parmi les historiens du XIXe siècle. Tout cela, avec une science, une clarté, une impartialité qui n'étonneront aucun des lecteurs de cette *Revue*. On a beau, comme c'est le devoir du critique, être en garde contre l'admiration, on ne peut s'empêcher de ressentir une « joie ardente et sérieuse » à la lecture de ces pages si pleines de faits, d'idées, d'expérience, qu'elles débordent le sujet de toutes parts. Il faut signaler en particulier, à propos des travaux dantesques d'Ozanam, vingt-cinq pages (181 à 207) indispensables à connaître pour quiconque s'intéresse à Dante, — et ce devraient être tous les catholiques cultivés. De plus, sur les conditions de l'histoire et de l'enseignement vers 1840, sur ce que doit être l'histoire chrétienne, M. Jordan formule des remarques de la plus haute portée. Ce chapitre, il faut le dire, touche à la grande histoire, il mérite la méditation et non seulement la lecture; les louanges qu'on a le devoir de décerner à son auteur sont l'aveu forcé, mais reconnaissant, du profit intellectuel et moral qu'on a trouvé à l'étudier.

Plus brillant, plus poétique, l'essai de M. Henry Cochin sur Ozanam homme de lettres est digne de l'interprète subtil et pénétrant de Dante, de Lamartine et de fra Angelico. La psychologie lyonnaise, les figures d'Ampère, de Ballanche, de Lamartine bénéficient d'ingénieux aperçus. La connaissance parfaite que possède de l'Italie M. Henry Cochin lui sert à caractériser avec bonheur et vérité les études franciscaines et dantesques d'Ozanam [1].

Le *Livre du Centenaire* est le triomphe de la spécialité harmo-

1. Page 171, n° 2, lire *Lecanuet*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nieusement coordonnée. Pour analyser et mettre en valeur la pensée sociale d'Ozanam, on s'est adressé à M. Duthoit, le professeur bien connu. Son travail court, précis sans être technique, dégage les principes essentiels sur lesquels était fondée l'action sociale d'Ozanam, principes qu'il y a encore intérêt à méditer.

Une étude sur l'apologétique d'Ozanam forme la conclusion naturelle de ce recueil, puisque Ozanam voulut être et fut avant tout défenseur du catholicisme. Ce chapitre a été, à juste titre, attribué à un homme d'Église, représentant éminent de l'enseignement catholique. La théorie et l'histoire y sont mélangées avec art. Mgr Baudrillart a particulièrement bien mis en lumière l'orientation de l'apologétique au début du XIXe siècle, et l'influence de Chateaubriand, de Ballanche et de Lamennais sur Ozanam.

Le grand bénéfice de tous ces travaux, au point de vue historique, est de rétablir Ozanam à sa place légitime dans l'histoire religieuse du XIXe siècle français. Le *Livre du Centenaire* a par là même une portée plus générale qu'une simple biographie [1].

*
* *

Pourquoi faut-il qu'un ouvrage aussi solide et aussi bien disposé se termine par une si mauvaise bibliographie? Ou plutôt non, le mot de *bibliographie* est ici abusif pour dénommer un amas de fiches incompréhensibles entassées dans un ordre fallacieusement chronologique. La bibliographie — c'est notre devoir de le rappeler dans une revue historique — est une science rigoureuse qui a ses lois et ses règles pour la description et le classement des livres. Il n'y a pas une de ces règles qui ne soit ici outrageusement violée. Il est inutile, quand on ignore la bibliographie, d'inventer, pour caractériser je ne sais quelle forme nouvelle de cette science, le vocable prétentieux et barbare [2] de *biobliographie* (!). L'auteur n'a pris la peine ni de donner exactement la référence des revues (en *italiques* avec le tome et l'année) ni même le titre exact. Il a mélangé les œuvres séparées d'Ozanam avec ses œuvres complètes, et les traductions de ces œuvres, et le tout avec les ouvrages et articles des revues parus sur lui. C'est une Babel. D'ailleurs les inexactitudes fourmillent. Si l'on voulait relever tout ce qui dans ces vingt-deux pages prête à des observations et des rectifications, il faudrait environ quatre pages de cette *Revue*. Nous épargnerons cette peine à nos lecteurs et à l'auteur. Mais notre devoir est de

1. Ajoutons que la préface résume agréablement les enseignements du livre.
2. Ce n'est pas une faute d'impression; il est répété quatre fois, p. 455, 456 et 479.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donner quelques spécimens qui justifieront notre sévérité :

(p. 461) « 1841. *Agemen Hertung* [Allgemeine Zeitung ?] 1er janvier. »

« 1843. Blatter litter, 7 déc. »

(p. 462) « 1844. Circulaire du 11 juin rédigée par Oz. »

« 1844. F. O. Cours de littérature, sur les Moines. *Correspondant.* »

« 1844. F. O. De l'établissement du christianisme en Allemagne. Ent. du *Correspondant.* Paris, René [?]. »

(p. 464) « 1851. Renan (Ernest). Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie par Ozanam. *Journal des Savants*, p. 230-247. »

(p. 465) « 1853. A mon épouse (poésie). Poésies recueillies par A. J. C. »

(p. 467) « 1854. Rendu (E.) C. R. du « Pèlerinage, etc. » *Débats.* »

(p. 468) « 1857 I germani avanti il cristianesimo nel V secolo lezioni (!)... »

« 1858. Floquet (M.) C. R. des Œ. C. »

(p. 474) « 1894. Gartier [lisez Gautier] Portraits du XIXe siècle. »

« 1898. Rambaud (Camille). Ozanam. Lyon, imp. du *Salut public*, l'auteur, cité de l'Enfant-Jésus, 205, rue Duguesclin. »

« 1899. Hurter. Nomenclata *(sic)* litterarius theologiae catholicae. II. p. 1011.

(p. 475) « 1909. Chatelain (abbé). Pages choisies présentées par in-8°, Lyon, E. Vitte. 399 p. »

(p. 478) « 1913. Corbierre A. J. Vie illustrée de F. Ozanam avec illustrations (!) »

Voilà quelques exemples de la méthode ***biobliographique*** on pourrait en citer dix fois plus, sans compter les fautes d'impression et les étourderies. Ainsi l'auteur, qui a puisé à toutes mains les éléments de son travail, a copié et reproduit telles quelles une partie des indications que lui a fournies le *Guide bibliographique* de Thieme, sans prendre soin de résoudre les abréviations usitées par ce dernier ! Il estropie d'ailleurs souvent ces indications, faute de les comprendre. Exemple : Thieme, p. 308 (1re colonne) :

Ozanam's Civilization of the 5th C. NAR [c'est-à-dire, d'après la nomenclature adoptée par Thieme, *The North American Review*]. LXXXVII, p. 170-184,

devient, dans le livre qui nous occupe, p. 468 :

« 1858. Ozanam's civilisation of the 5 th. C.-N. A. R., *(sic !)*— LXXXVII, p. 176 à 184. »

Cette soi-disant bibliographie n'est, on le voit, qu'un grimoire incompréhensible et inutilisable. Elle ne valait pas la peine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que l'auteur a prise pour la rédiger et la place qu'elle occupe dans le volume[1]. On est bien obligé de déclarer qu'elle le dépare. Car sans elle, le volume consacré à Ozanam serait parfait. Ce livre pieux et savant est un beau monument élevé à la mémoire du grand chrétien. Ouvrage d'une lecture attachante et d'une étude profitable[2], il fournit de nouveaux renseignements sur une époque passionnante de notre histoire morale, et il remet en lumière une admirable figure chrétienne. Remercions les rédacteurs des divers chapitres de ce livre de leur œuvre collective de science et de foi.

Louis HOGU.

1. Encore un exemple (p. 473) pour l'édification du lecteur : « 1886. Letters of P. V. *transtet ed pun thi penet wit* a connecting sketch of his life... » Les mots soulignés sont-ils de l'arménien, du huron ou du vieil-irlandais? Inutile d'ajouter qu'ailleurs presque tous les noms étrangers sont estropiés : p. 469, *enstranesimo* pour *cristianesimo;* p. 470, *worcks, sein Werke;* p. 471, *protestantisme and liberty;* p. 473, *richerche* pour *ricerche...;* et enfin, p. 472, une perle : *Iahrhut* (!) pour *Iahrhundert...*

2. La valeur religieuse de ce livre le recommande à tous ceux qui s'occupent de la formation morale de la jeunesse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS

PAS-DE-CALAIS

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Tome XXVII, 1912.

Roger RODIÈRE : *Le livre de raison des Hibon de La Fresnaye* (1552-1778), p. 2-142. C'est le journal familial d'une longue lignée de bourgeois boulonnais.

Abbé Georges DELAMOTTE : *La Maison-Dieu et Monsieur Saint-Ladre de le Deverne, aujourd'hui la Ferme des Pauvres de Desvres*, p. 143-242. Ancienne léproserie fondée à l'époque des croisades, on ignore par qui ; elle devint au XVIe siècle une ferme exploitée au bénéfice des pauvres, puis un simple bénéfice ecclésiastique remis en 1673 à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. Mais en 1693, les maladreries firent retour à leurs anciens possesseurs, et encore aujourd'hui le bureau de bienfaisance de Desvres exploite la Maison-Dieu au profit des pauvres (11 pièces justificatives).

Annuaire du diocèse d'Arras. Année 1913.

F.-X. DESMAZIÈRES : *La fête et la procession solennelle du saint Cierge dans la ville et la cité d'Arras en 1770*, p. 145-154. La fête se faisait à Notre-Dame des Ardents dans la semaine après l'octave de la Pentecôte : le dimanche était le jour de la grande procession. Le saint Cierge était exposé sous une pyramide sur la petite place.

B. THOBOIS : *Origine d'un confrérie du Saint-Sacrement à Boulogne (Rapport au Congrès eucharistique de 1912)*, p. 155-160. Fondée à Saint-Nicolas, en pleine guerre religieuse, pour entretenir la foi, le 21 mai 1567.

Abbé Georges DELAMOTTE : *L'Église et la lèpre au temps des croisades dans la région devenue le diocèse d'Arras*, p. 161-182, 1 photogr. L'origine des léproseries, toute civile, remonte peut-être au Xe siècle. Au XIIe siècle, c'étaient des espèces de communautés où les gens sains (les haitiez) entraient pour soigner les lépreux. Dans la suite, elles deviennent des hôpitaux. L'auteur en cite 240 et donne la reproduction de celle de Montreuil.

Année 1914.

P. HOGUET : *Lexique géographique des noms de lieux qui se rencontrent dans le Propre du diocèse d'Arras*, p. 125-136.

P. CHEVALLOT : *La sainte Chandelle d'Arras et le concile de Noyon* (1344), p. 137-187. La sainte Chandelle fut donnée au XIIe siècle à deux ménestrels, Itier et Norman, par la Vierge en personne. L'auteur veut prouver l'attachement de Clément VI au diocèse de Bou-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

logne. Son article est long et un peu confus, on a de la peine à voir où il veut en venir.

Charles Guillemant : *Lettres de Tronson à Guy de Sèves de Rochechouart, évêque d'Arras*, p. 191-206. Entre 1676 et 1688, Guy de Sèves, évêque de 1670 à 1724, correspondit avec le supérieur de Saint-Sulpice au sujet des affaires jansénistes.

E. Foulon : *Un prêtre réfractaire*, p. 207-255. Récit animé et intéressant (genre Lenôtre) de l'arrestation et de l'exécution à Arras de l'abbé François Brasseur et de sa famille, de Rebreuviette, près Saint-Pol.

Semaine religieuse du diocèse d'Arras. 47e année, 1913.

G. C. de B. : *L'orage miraculeux du Calvaire d'Arras (11 février 1799) d'après les mémoires de M. Saint-Jean* (nº 7, 14 février). Érigé en 1677 sur la porte Notre-Dame, puis en 1770 dans une petite chapelle sur la Place. Le 11 février 1799, des prêtres constitutionnels étaient en train de le brûler, lorsqu'un orage terrifiant survint brusquement. Les profanateurs s'enfuirent.

Fêtes du VIIIe centenaire de sainte Ide, comtesse de Boulogne, mère de Godefroid de Bouillon (13 avril 1113) (nº 10, 7 mars).

Mgr Henri D[ebout] : *Deux martyrs calaisiens. Les vénérables Edmond Brindholm, curé de Notre-Dame, et Clément Philpot, gentilhomme (1540)* (nº 12, 21 mars). Exécutés à Tyburn, le 4 août 1540, poura voir refusé de reconnaître la suprématie spirituelle d'Henri VIII. Cf. *Les fêtes religieuses franco-anglaises de Calais et de Boulogne (20, 21, 23 et 24 août)* (nº 35, 29 août). Ces fêtes furent célébrées à Calais en commémoration des martyrs de 1540.

Abbé Raymond Drimille : *Guide de la cathédrale d'Arras* (nº 18, 2 mai).

Les funérailles de Mgr Delamaire, archevêque de Cambrai (nº 31, 1er août).

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
2e série, tome xliii. Arras, Imp. F. Guyon, 1912.

E. Plocq : *Notes sur les fonctions et attributions des secrétaires d'État et des contrôleurs généraux des finances de 1760 à 1780*, p. 18-35. Après quelques renseignements sur l'origine de l'institution, l'auteur nous montre les changements fréquents qui eurent lieu dans leurs attributions.

Edmond Morel : *Mutinerie militaire à Arras en 1373*, p. 36-95. Publication du rapport fait à la comtesse d'Artois sur une petite échauffourée militaire.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletins : tome xiii. 1912.

Chanoine O. Bled : *Le palais épiscopal de Saint-Omer en 1755*, p. 20-32. Construit par Mansard de 1701 à 1705, sous l'épiscopat de Mgr Alphonse de Valbelle, il fut transformé en 1795 en palais de justice.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Justin de Pas : *Documents sur la maison des Repenties de Saint-Omer*, p. 44-80. Texte et commentaire de la bulle de Léon X consacrant le règlement des Repenties (26 juillet 1520).

Justin de Pas : *Réparation de l'horloge astronomique de l'église Notre-Dame*, p. 161-163. Construite en 1558 par Pierre Engheran, réparée par M. Jullien, ingénieur à Bruxelles.

Ch.-D. Van Kempen : *Correspondance d'un envoyé du chapitre de Saint-Omer à Malines* (1656-1658), p. 172-180. Il s'agit de Ponce Alexandre de France, archidiacre d'Artois. Détails sur les sièges de Valenciennes et Montmédy (1656).

Decroos : *Marché d'une tapisserie de Bruxelles*, p. 181-184. Commandée à Nicolas Hellinck, tapissier, par le chanoine Robert Cousin, pour l'église collégiale de Saint-Omer, elle fut payée 88 carolus 4 patars (le carolus valait environ 22 sous). Elle ne comportait pas de sujets, mais des ornements variés.

Charles Hirschauer : *La réforme de l'abbaye d'Hénin-Liétard en 1562*, p. 199-209. Abbaye bénédictine réformée par Franç. Richardot, évêque d'Arras.

Mémoires : tome xxxi (1912-1913).

Camille Enlart : *Notice sur l'église d'Esquerdes*, p. 79-89. 1 plan, 3 dessins, 6 photogr. Jolie petite église des xii^e-xiii^e siècles; clocher à belle flèche de pierre octogone; intéressante charpente apparente sculptée. Cette église devrait être classée.

Chanoine O. Bled : *Un vieux dossier de nos Archives communales, 1489-1620. Établissement des Pauvres Clarisses à Saint-Omer* (1581), p. 379-449. C'est un peu la monographie d'un vieux quartier de Saint-Omer. L'auteur donne à la fin d'intéressants renseignements sur la famille des Piette, célèbres menuisiers locaux.

Henri Lemoine.

FLANDRE

NORD

Annales du Comité flamand de France.

Tome xxxi, 1913. Lille, 1913.

Chanoine Camille Looten : *Histoire de Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, lieutenant général des armées du roi, commandant en chef dans les Flandres, le Hainaut et le Cambrésis* (1724-1812). Le prince de Robecq, dont la biographie occupe tout ce volume, soit 550 pages, fit campagne en Belgique et en Hollande pendant la guerre de la succession d'Autriche, en Normandie et en Allemagne pendant la guerre de Sept ans. Il obtint ensuite le commandement de la Flandre maritime, puis le commandement en chef dans les Flandres, le Hainaut et le Cambrésis. Pendant la Révolution, il rédigea le cahier de la droite et s'exila, d'étape en étape, jusqu'à Lubeck, pour ne rentrer en France qu'en 1801. Ce simple aperçu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suffit à signaler l'intérêt d'une telle vie racontée par le savant éditeur de la correspondance du constituant Bouchette. Sans doute, Anne-Louis-Alexandre de Montmorency n'est pas un génie : « il ne paraît partout qu'au second rang. Mais il est le spécimen par excellence de cette classe de gentilshommes qui rendaient modestement au roi et à la France d'utiles services » (p. v). Ajoutons que, de ses deux épouses, la première, Anne-Maurice de Montmorency-Luxembourg, eut des démêlés avec les « philosophes », et que la seconde, Émilie-Alexandrine de La Rochefoucauld d'Estissac, héroïque durant l'exil, compta parmi ses hôtes, entre autres ecclésiastiques, Mgr de Marbeuf, archevêque de Lyon, et l'abbé Verdollin, son ancien vicaire général d'Autun.

Bulletin du Comité flamand de France. Année 1913.

Joseph Belle : *Les tableaux votifs de l'église de Bourbourg*, p. 115-158. Sur trois tableaux de Matthieu Elias ou de son école, relatifs à la châsse de Notre-Dame de Bourbourg, dont une restauration récente a permis de déchiffrer les inscriptions flamandes. Deux d'entre eux représentent des miracles, le troisième montre Charles VI, entouré de sa cour, venant se prosterner devant la châsse, à la suite du prodige de 1383 rapporté par Froissart.

R. Giard : *L'église de Verlinghem pendant la Révolution*, p. 159-164.

Em. Théodore : *Notes sur des médailles bractéates se rapportant à des dévotions locales et sur un méreau de Bergues*, p. 185-189. Il s'agit de deux médailles du xvii^{e} siècle se rapportant à la dévotion au rosaire propagée dans le pays par l'ordre des Frères Prêcheurs. Elles représentent au revers, l'une saint Dominique, l'autre saint Ghislain, l'apôtre du Hainaut (reproductions).

Joseph Belle : *Une amie de Lamartine : Mme Angebert*, p. 201-207. On sait que cette femme d'esprit et de modeste dévouement, dont M. Séché a retracé la correspondance avec Victor Cousin, admirait Lamartine. Après lui avoir été présentée par l'intermédiaire de la sœur du poète, Eugénie de Coppens, mariée à Hondschoote, elle appuya sa candidature législative avec un zèle dont M. H. Cochin, dans *Lamartine et la Flandre*, a dit la discrète persévérance. Le 26 octobre 1913, on a inauguré à Dunkerque un buste de Mme Angebert, dont le socle porte un médaillon de Lamartine.

Revue de Lille. 24^{e} année, IV^{e} série, tome iii. Arras, 1912-1913.

Albert Croquez : *Michel Le Peletier, premier intendant de la Flandre wallonne* (1668-1683), p. 283-293, 303-321. Cette biographie forme un chapitre de *La Flandre wallonne sous Louis XIV*, ouvrage pour lequel l'auteur a pu utiliser les papiers personnels de l'intendant Le Peletier, sa correspondance avec les ministres Louvois, Colbert, etc.

Albert Croquez : *Dugué de Bagnols, intendant à Lille* (1684-1708), p. 392-399. Conseiller au Châtelet, Dreux-Louis Dugué de Bagnols dut à la protection des Le Tellier, auxquels il était apparenté, d'être envoyé à l'intendance de Lille. Administrateur distingué, bien qu'un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu négligent, il garda son emploi pendant vingt-quatre ans, non cependant sans exercer des missions plus dignes de son intelligence des hommes et des choses : il fut employé, avec Jean Godefroy, à la délimitation des frontières après la paix de Riswick, puis, envoyé à Bruxelles en 1701 pour réorganiser les Pays-Bas espagnols, il y fut maintenu à la demande de Boufflers.

Abbé Ducrocq : *Les tueries de Lebon à Arras. Charles Blanquart mort pour la foi* (16 germinal an II-5 avril 1794), p. 493-505. Avocat au conseil d'Artois, puis notable et administrateur du district, Blanquart, originaire de Moulle, près de Saint-Omer, fut condamné surtout pour avoir « favorisé les prêtres réfractaires en leur donnant des secours pécuniers ». — Les documents, et deux lettres de la fille du « martyr » sont annexés à cet article.

Bulletin de l'Union Faulconnier.

16e année, tome XVI. Dunkerque, 1913[1].

Henri Lemattre : *Le musée de Dunkerque*, p. 5-31. Établi dans des bâtiments édifiés sur l'emplacement du couvent des dames Bénédictines anglaises détruit par un incendie en 1795, et considérablement agrandis en 1911, le musée de Dunkerque est relativement riche. Il possède plus de 70 tableaux provenant de l'abbaye de Saint-Winoc à Bergues et s'est enrichi de nombreux dons de l'État ou de particuliers. On y trouve exposées, parmi les tableaux exécutés par 18 peintres d'origine dunkerquoise, 12 œuvres de l'élève préféré de Van Dyck, Jean de Reyn (1610-1678), dont le chef-d'œuvre : *Le martyre des Quatre Couronnés*, est conservé à l'église Saint-Éloi. — L'article de M. Lemattre n'est ni un catalogue, ni une étude suivie des collections. Causerie agréable « à propos du musée », il fait désirer un travail plus rigoureux établi suivant les méthodes scientifiques.

Dr L. Lemaire: *L'explosion de Gravelines en 1654*, p. 33-38. Le 28 mai 1645, deux ans après que Gravelines, « la meilleure et la plus importante place du royaume », au dire du comte d'Estrades, fut tombée au pouvoir des Espagnols, une explosion détruisit le château et anéantit presque entièrement la ville. La cause de cette catastrophe est restée inconnue. M. Lemaire publie le récit qu'en fit un contemporain, Jean-Paul Marana, dans un ouvrage anonyme qui eut plusieurs éditions : « L'espion turc dans les cours des princes chrétiens ». On y trouve nettement exprimée l'opinion d'après laquelle elle aurait été causée par un émissaire secret de Mazarin. L'archiduc Léopold dut la partager, puisqu'on le voit écrire au magistrat pour le mettre en garde contre les individus suspects qui circulaient en Flandre.

Émile Bouchet : *Histoire populaire de Dunkerque au moyen âge*, p. 105-157, chap. IV et V, Dunkerque sous les comtes de Flandre : Règne de Philippe d'Alsace (1168-1191); de Thierry d'Alsace à Jeanne

1. Le dernier fascicule qui devait paraître le 31 décembre, n'étant pas encore distribué, il en sera rendu compte au prochain « Bulletin ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Constantinople (1191-1206). Période importante, moins au point de vue politique (guerres avec la France, luttes intestines, développement des libertés communales) qu'au point de vue religieux. C'est en effet l'époque des desséchements, et de l'extension des grands monastères qui mettent en valeur tout le pays : abbayes de Saint-Bertin à Saint-Omer, de Saint-Riquier à Watten, de Notre-Dame à Bourbourg, de Saint-Vinoc à Bergues, de Saint-Nicolas à Furnes, de Sainte-Marie des Dunes à Coxyde. C'est aussi l'époque où les Flamands continuèrent à prendre aux croisades une part glorieuse. Seigneurs et barons se signèrent de la croix verte, suivis de leurs gens; et l'on sait que les comtes Philippe d'Alsace et Baudouin IX périrent au cours de leurs expéditions. Tout cela est raconté par Émile Boucher, l'éditeur et le traducteur de la Chronique de Villehardouin (2 vol. in-8° écu, Paris, Lemerre, 1891), dans le style sobre et avec l'exactitude scrupuleuse qui font de son ouvrage de vulgarisation historique un modèle du genre.

J.-J. Carlier : *Jan Wyns, fondateur de l'imprimerie à Dunkerque*, p. 173-224. Introduite à Alost et à Bruges dès 1473, puis à Louvain, Anvers et Gand au xv^e^ siècle, à Arras, Cambrai, Lille, Douai au xvi^e^, l'imprimerie s'établit à Saint-Omer en 1609, à Bergues en 1656 et à Dunkerque seulement en 1674. L'auteur donne, dans l'ordre chronologique, la bibliographie des ouvrages parus chez Jan Wyns et ses successeurs, qui portent tous le même nom jusqu'en 1839. On trouve là des ordonnances diverses, des statuts de confréries, des vies de saints, de pieux opuscules, et, en assez grand nombre, des programmes flamands de pièces, comédies ou drames, qui devaient être représentées dans les collèges de Jésuites de Cassel, Bergues ou Bailleul.

D^r^ Tobie Reumaux : *De quelle maladie est mort Jean Bart?* p. 225-229. Le 15 avril 1701, le commissaire de la marine Vigier écrivait au ministre de la Marine : « M. Bart a été, depuis quatre jours, attaqué d'une fièvre... On lui a donné aujourd'hui le Saint-Sacrement... » Le 27, Jean Bart expirait. De la marche de la maladie, l'auteur conclut à une pneumonie infectieuse, et non à une pleurésie, comme on l'a cru avec Faulconnier.

E. Lecluse : *Le théâtre à Dunkerque sous la Révolution* (1790-1798), p. 231-265. Complément à l'étude de M. Bril sur le *Théâtre à Dunkerque depuis les origines jusqu'à nos jours* (*Bulletin de l'Union Faulconnier*, 1905), le présent travail met en relief la prospérité du théâtre à l'époque troublée de la Révolution. Houchard, le vainqueur d'Hondschoote, vint s'y faire acclamer; Napoléon s'y rendit à plusieurs reprises; mais les pièces représentées sont banales.

H. Lemattre : *Un projet de sculpture d'un buste de Jean Bart*, p. 275-277. Le projet est du sculpteur Lucas de Montigny, de Rouen, élève de Pigalle, auteur des bustes de Mirabeau et de Duquesne.

Mœurs maritimes du xvii^e^ *siècle : le pillage de la « Notre-Dame-de-Lombardie »* (1683), p. 279-272. Le navire était commandé par le capitaine Jean Sœtenaey, ami de Jean Bart, qui avait été et redevint corsaire.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dr L. Lemaire : *Peut-on espérer retrouver les restes de Jean Bart?* p. 293-302. Le célèbre marin fut, on le sait, inhumé dans l'église Saint-Éloi, au pied du maître-autel; mais d'autres personnages y ont été placés depuis; en 1758, on a construit à cet endroit deux caveaux; enfin, en 1783, le chirurgien Hecquet, qui fit entasser pèle-mêle dans une tranchée et couvrir de chaux nombre de cercueils, a porté aussi ses investigations sur le chœur. L'auteur conclut que « des fouilles pratiquées à cet endroit ne donneraient probablement aucun résultat ».

Plaintes, doléances et remontrances de la confrérie de Saint-Georges de Dunkerque, remises à leurs députés à l'hôtel de ville, le 24 mars 1789, p. 311-314. Ce document, destiné à préparer la rédaction du « cahier », est particulièrement dur pour le clergé. Il demande non seulement « que l'administration du royaume, pour ce qui ne regarde pas le culte, soit purement laïcale, et que le clergé, comme clergé, soit réduit au spirituel », mais encore « que, pour libérer la dette de l'État, les richesses énormes du clergé servent à acquitter d'autant le royaume »; et il recommande de « prendre toutes les mesures pour que les ordres privilégiés, le clergé surtout, n'éludent pas, par la suite, l'imposition générale ».

Revue du Nord. 4e année, Lille, 1913.

Jules Mathorez : *Notes sur la colonie hollandaise de Nantes*, p. 1-46. Comme toutes les villes du littoral maritime, Nantes a reçu de bonne heure des colonies de navigateurs : italiens, espagnols, portugais, etc., qui se sont peu à peu francisées. La colonie hollandaise, qui s'est constituée au XVIe siècle, fut, sinon la plus brillante, du moins la plus importante et la plus durable. Elle suivit d'ailleurs, comme il fallait s'y attendre, les vicissitudes de la politique religieuse : s'augmentant considérablement après l'édit de Nantes, atteignant son apogée vers 1680, puis diminuant peu à peu au moment des luttes contre les protestants, pour disparaître presque totalement après la révocation de l'édit. Quelques familles converties restèrent seules, qui formèrent le noyau de la nouvelle colonie qui se fonda après la mort de Louis XIV. Riche et puissante comme la première, celle-ci se mêla davantage à la population de la ville et contribua pour une assez large part à la formation des Nantais d'aujourd'hui. M. Mathorez n'a pas eu la prétention d'en écrire l'histoire complète : ses « notes » sont de nature à la faire désirer tant au point de vue de l'histoire religieuse et de l'ethnologie, que de l'histoire du commerce.

M. Sautai : *Cérémonies célébrées à Lille à l'entrée du maréchal de Boufflers et à la naissance de son fils aîné*, p. 123-127. Simple publication, avec notes explicatives, de deux extraits du manuscrit du baron de Vuoerden, commissaire au renouvellement du magistrat de Lille, et l'un des quatre baillis de la châtellenie de Lille.

G. Lefebvre : *La société populaire de Bourbourg*, p. 181-235, 273-323. Étude très documentée, qui permet de suivre de près les principales fluctuations de l'opinion à Bourbourg pendant la période révo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lutionnaire. Une série de monographies de ce genre serait le fondement logique et nécessaire d'un travail d'ensemble sur le mouvement révolutionnaire et sa répercussion dans l'âme flamande.

J. Barennes : *Un document sur les troubles survenus en 1785 à Aire*, p. 236-238. Lettre écrite à Félicité de Basterot, religieuse ursuline à Libourne, et conservée aux Archives départementales de la Gironde

E. Vansteenberghe.

PICARDIE

SOMME

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie.

Année 1912, Amiens, Yvert et Tellier, 1912.

Fr. Antoine de Sérent : *Les précurseurs du quiétisme à Montdidier*, p. 374-397. Simple extrait d'un article de J. Dedieu, paru dans la *Revue pratique d'apologétique*, du 15 septembre 1911, où il est question des Augustines de Montdidier, connues au xvii^e^ siècle sous le nom d'Illuminées de Picardie, au témoignage d'un prêtre de cette époque, l'abbé Du Ferrier, cité par l'auteur.

A. Rostand : *Notes sur l'architecture aux* xi^e^ *et* xii^e^ *siècles dans le nord de la France et la Flandre, d'après un ouvrage récent*, p. 399-415. Ces notes sont prises dans le *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge*, xi^e^-xii^e^ *siècles*, publié par Victor Mortet (Paris, 1911).

Abbé H. Bouvier : *Situation politique du diocèse d'Amiens dans la première moitié du* vi^e^ *siècle*, p. 416-422. Le problème historique se pose en ces termes : « A la mort de Clovis, en 511, lorsque la monarchie franque fut partagée entre ses quatre fils, Amiens et son diocèse furent-ils rattachés au royaume de Paris qui échut à Childebert I^er^, ou bien à celui de Soissons, qui appartint à Clotaire I^er^? » La première opinion s'appuie sur un texte des actes des saints Fuscien, Victoric et Gentien, considérés comme authentiques par les Bollandistes; la seconde sur un texte tiré d'anciens annalistes et donné par Pagi, dans sa *Critica Baronii*. Ce témoignage est également admis par les Bollandistes, qui éprouvent quelque peine à le concilier avec le texte des *Acta*. Une étude approfondie du texte de Pagi permet à M. l'abbé Bouvier de résoudre le problème, tout en confirmant l'autorité historique des deux documents en apparence contradictoires. Il en découle que la rivière de Somme servit de délimitation entre les royaumes de Paris et de Soissons sur la plus grande partie de son parcours. Le diocèse d'Amiens fut ainsi coupé en deux, morcellement dont on pourrait citer bien d'autres exemples à l'époque mérovingienne.

Alfred Demailly : *Les médailles picardes de Jacques de Bie, calchographe anversois* (1581-1659), p. 451-463.

Virgile Brandicourt : *Fonts baptismaux picards*, p. 464-492.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Année 1913. Amiens, Yvert et Tellier, 1913.

Abbé **Bouvier** : *Le tombeau des saints Fuscien, Victoric et Gentien et l'épitaphe mérovingienne de l'église de Sains*, p. 19-43. L'église de Sains-en-Amiénois contient un remarquable tombeau des saints Fuscien. Victoric et Gentien. Les caractères archéologiques de cette œuvre permettent d'en dater l'exécution de la seconde moitié du XII^e^ siècle. Allant plus loin et s'appuyant sur l'étude des actes des trois martyrs amiénois, M. l'abbé Bouvier établit que ce monument fut probablement érigé par l'évêque Thibault d'Heilly, entre 1175 et 1200. Le même auteur restitue dans son intégrité une inscription tumulaire de l'époque mérovingienne, que possède aussi l'église de Sains : cette inscription pourrait dater du milieu du VII^e^ siècle.

Fr. **Antoine** de Sérent : *Saint Geoffroy*, p. 51-55. Note sur une biographie de saint Geoffroy, évêque d'Amiens, par le moine Nicolas, biographie que les PP. Bollandistes viennent de publier pour la première fois dans son intégrité au troisième volume des *Acta sanctorum* de novembre, paru en 1910 (p. 905-944).

Vicomte **de Calonne** : *Note sur une matrice mérovingienne en bronze trouvée à Roussent (Pas-de-Calais)*, p. 88-92. Cette matrice sculptée en creux sur les deux faces, figure d'un côté la désobéissance dans le Paradis terrestre, de l'autre, Daniel dans la fosse aux lions. Elle semble devoir être datée du VII^e^ siècle.

Comte **de Louvencourt** : *Église Saint-Michel à Amiens. Compte rendu du marguillier chargé des recettes de ladite église pour l'année 1746-1747*, p. 103-113. Aanalyse de ce compte qui serait sans doute perdu aujourd'hui, s'il n'avait été conservé dans une bibliothèque particulière.

Abbé C. **Cardon** : *Un touriste italien en Picardie sous François I^er^* (1517-1518), p. 131-142. Extraits d'une relation de voyage du chanoine Antonio de Beatis, secrétaire du cardinal d'Aragon. Cette relation, découverte par Pastor, dans une bibliothèque de Naples, a été récemment traduite en français par Mme Havard de La Montagne.

Abbé C. **Cardon** : *Éphémérides de Querrieu*, p. 143-159. Ces notes, contenues dans un vieux registre de la fabrique de Querrieu, ont pour auteurs les curés qui se sont succédé dans ce village de 1704 à 1741. Elles se réfèrent aux sujets les plus divers. Leur véracité est indiscutable. Elles doivent être considérées, en dépit de leur fréquente insignifiance, comme une excellente source d'histoire locale.

Octave **Thorel** : *Sur une trinité anthropomorphe*, p. 166-181. Dissertation iconographique à propos d'un dessin inédit attribué au peintre amiénois Le Tellier. Ce dessin reproduit un tableau, aujourd'hui disparu, de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier, dont l'auteur serait vraisemblablement Daniel Hallé, peintre du XVII^e^ siècle.

Conférences des Rosati picards. Cayeux-sur-Mer, Imp. Ollivier, in-16.

LVI. — J. **Dessaint** : *Eugène Yvert, poète amiénois* (1794-1878). Conférence faite à la séance du 23 février 1912.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LVII. — J. Rousseau DE FORCEVILLE : *Théophile Caudron, sculpteur picard* (1805-1848). Conférence faite à la séance du 24 mars 1912.

LVIII. — Adrien HUGUET : *Trois poètes picards du* XVII^e^ *siècle. Jacques Leclercq, Guillaume Duneufgermain, Martin Clairé.* Conférence faite à la séance du 23 novembre 1912. Les deux premiers poètes appartenaient au clergé valéricain. Le plus connu, Jacques Leclerq, curé de la paroisse Saint-Martin, est l'auteur d'un recueil assez inégal, intitulé : *Uranie pénitente.* Martin Clairé, qui entra dans la Compagnie de Jésus, a laissé des *Hymni ecclesiastici* d'une pureté toute classique.

Société d'émulation d'Abbeville. Bulletin trimestriel.
Année 1912. Abbeville, F. Paillart, 1912.

Abbé CRÉPIN : *Liste des curés de l'église Saint-Gilles d'Abbeville*, p. 21-30. Il existait déjà deux listes de curés de Saint-Gilles, l'une gravée au-dessus du bénitier, à l'entrée de l'église Saint-Gilles, l'autre publiée par Ernest Prarond, dans sa *Topographie d'Abbeville*, d'après un manuscrit de l'abbé Dairaine. L'auteur en a dressé une troisième, plus complète que les deux précédentes. Elle s'étend, sauf des lacunes assez considérables antérieurement au XVI^e^ siècle, de 1278 à nos jours.

Comte Raphaël DE SAINT-POL : *Les seigneurs de Francières*, p. 31-96, 140-212. Cette monographie a le rare mérite d'être faite presque uniquement sur les riches archives conservées au château de Francières. L'auteur a tiré du même fonds une série de lettres qui intéressent plus spécialement l'histoire ecclésiastique du XVIII^e^ siècle. Ce sont les *Lettres concernant la nomination de madame Marie-Jeanne de Monchy, comme abbesse d'Avesnes en 1750*, p. 140-156.

F. MALLET : *Sépultures découvertes à Bray-lès-Mareuil en 1911*, p. 134-139. Sépultures de l'époque franque.

Année 1913. Abbeville, F. Paillart, 1913.

Roger RODIÈRE : *Les seigneurs de Francières, troisième partie. Poursuites en usurpation de noblesse contre Charles Destailleur, seigneur de Chantraine et de Francières*, p. 223-284. Curieuse narration des vicissitudes d'un seigneur de Francières, qui, pendant près d'un demi-siècle, fut poursuivi par les traitants de la recherche de la noblesse.

Abbé MILLE : *Choses d'autrefois*, p. 341-345. L'auteur signale, entre autres, l'érection dans l'église paroissiale d'Oneux, près de Saint-Riquier, d'une plaque commémorative de deux anciens curés de cette paroisse, M^e^ Jean de La Chapelle et M^e^ Pierre-François Delisle. Le premier, qui vivait à la fin du XV^e^ siècle, est l'auteur d'une chronique abrégée de l'abbaye de Saint-Riquier, qui fournit quelques détails inédits sur le passage de Jeanne d'Arc au château de Drugy.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. Tome XXIII (IV^e^ série, t. VII, 2^e^ partie). Abbeville, F. Paillart, 1913.

Marcel GODET : *Les brûlements d'archives à Abbeville pendant la Révolution. État sommaire des documents disparus*, p. 491-633. Le compte rendu paraîtra dans le prochain numéro.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu. Année 1912. Saint-Valery-sur-Somme, Ricard-Leclerq, 1912.

P. Du Castel : *Donation par Mgr l'évêque d'Amiens aux pauvres de Noyelles-sur-Mer (26 mars 1760). Extrait des archives du chapitre de Noyelles-sur-Mer*, p. 172-174. Simple publication de l'acte notarié, qui est daté en toutes lettres du *25 mars 1761*, contrairement à la mention portée au titre de l'article.

Adrien Huguet : *Quelques points controversés de l'histoire de Saint-Valery*, p. 179-192, 200-207. On a pris longtemps, à tort, pour les armes de l'abbaye de Saint-Valery un écusson *à la couronne d'épines encerclant une fleur de lys en chef et trois clous en pointe avec la devise* Pax *en abîme*, qui sont les armes de la Congrégation de Saint-Maur. Cette erreur a malheureusement inspiré de nombreuses restaurations locales. M. Huguet restitue définitivement à l'abbaye ses véritables armes qui sont : *de France chargé d'un écusson à la crosse d'abbé mis en pal.* Le même auteur publie tout au long un curieux procès-verbal d'enquête dressé à la suite des incidents héroï-comiques qui se déroulèrent, le 11 novembre 1676, dans l'église Saint-Martin, durant l'office. Ce procès-verbal fait connaître par le détail un des plus violents épisodes de la querelle toujours pendante entre l'abbaye et la paroisse de la ville.

P. Du Castel : *L'église de Nollette*, p. 231-234. C'est, en quelques notes, tout ce que nous pouvons savoir de cette petite église, qui fut détruite au commencement du XIXe siècle, la paroisse de Nollette ayant été réunie, après le Concordat, à celle de Noyelles-sur-Mer.

Marcel Godet.

FRANCHE-COMTÉ

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura (1912-1913). Tome I (9e série). Lons-le-Saunier, 1912.

L. Lautrey : *Vie du capitaine Lacuson*, p. 1-150. Le capitaine Lacuson est le héros légendaire de la guerre de Trente ans en Franche-Comté. Soudard brutal, mais actif et dévoué, il a joué un rôle assez important dans la défense de la province contre les Français. M. Lautrey a cru pouvoir expliquer ses vices par des influences ancestrales venues des générations qui auraient été victimes de l'épidémie de sorcellerie dont la répression a illustré Boguet, le Grand Juge de la Judicature de Saint-Claude. Il est inutile de dire que cette tentative n'a rien d'historique. Les attaques du même auteur contre la mémoire et les reliques de saint Claude, pour être renouvelées d'Agrippa d'Aubigné, n'en sont pas moins une œuvre de fantaisie. Il se peut que ce long travail, compilation et mise bout à bout assez lourde et embarrassée des travaux antérieurs sur le même sujet, apporte une contribution à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'histoire politique du Jura: il est tout à fait à négliger au point de vue de l'histoire religieuse.

P. Baille : *Histoire du fief de Prépavin*, p. 197-293. C'est l'histoire joliment contée, en un style clair et coquet, d'un village de la moyenne montagne du Jura. Parmi des illustrations toutes locales et qui n'ont jamais d'ailleurs prétendu à mieux, revivent, sous la plume de l'érudit auteur, les figures de vieux prêtres du pays et celle surtout de Paponnet qui fit un jour un petit livre de spiritualité, lequel eut son heure de succès.

Tome II (9e série). Lons-le-Saunier, 1913.

L. Lautrey et Baille : p. 1-170 et 177-240. Suite et fin des études sur Lacuson et Prépavin, au sujet desquelles il n'y a rien à modifier des appréciations précédentes.

G. Gazier : *Les poètes comtois du passé*, p. 287-329. Où revivent quelques ciseleurs de rimes, délicates pour être des fleurs de montagnes. A noter vers la fin de ce travail une opinion assez juste sur les noëls franc-comtois. Lorsque ces noëls furent en honneur dans cette province de Comté, celle-ci avait déjà perdu son indépendance politique, et sa littérature n'a plus rien de personnel : elle se confond avec celle de la Bourgogne et même, celle de la France.

Le Vieux Lons. Années 1912-1913.

E. Monot : *Les Juifs aux foires de jadis*, p. 13-19. Contribution locale à l'histoire des Juifs en Franche-Comté.

J. Cernesson : *L'abbaye de Sainte-Claire* (suite). Étude un peu diffuse, mais pleine de renseignements curieux sur la vie intime d'une petite abbaye provinciale aux XVIIe et XVIIIe siècles. Elle se continue d'ailleurs dans les numéros suivants de cette revue locale et n'est pas terminée encore (1914).

E. Monot : *Pons de l'Hérault*, préfet du Jura sous la monarchie de Louis-Philippe; type assez réussi et très bien dessiné d'un de ces administrateurs mi-partie royalistes et anticléricaux, dont le rôle était ingrat et dont le personnage est resté assez grotesque, bien que tout ne fût pas à blâmer en lui. Les démêlés de Pons avec son évêque et les proclamations grandiloquentes qu'il envoyait aux « bons habitants du Jura » sont tout à fait réjouissants. Cette étude tient plusieurs numéros et va de 1912 à 1913.

M. Perrod : *Notice sur l'église des Cordeliers à Lons-le-Saunier*, p. 80-91. Document intéressant sur l'un des plus vieux couvents de cordeliers de la province comtoise.

M. Perrod : *La Petite Église à Lons-le-Saunier*, p. 210-215. Récit des aventures des prêtres incommuniquants dans la région; à ajouter à l'ouvrage de M. Latreille sur la Petite Église de Lyon au moment de la conclusion du Concordat et durant les années qui ont suivi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DOUBS

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.

6e volume (8e série). Besançon, 1912.

G. Gazier : *Un artiste comtois à la cour de Chine au* XVIIIe *siècle; le frère Attiret (1702-1768)*, p. 17-40. Histoire d'un frère coadjuteur temporel jésuite qui a rendu à l'astronomie et à la cartographie de vrais services.

7e volume (8e série). Besançon, 1913.

J. Vandeuvre : *Claude Gerber, premier théologal du chapitre de Saint-Jean de Besançon (1561-1613)*, p. 329-368. C'est la vie d'un prêtre séculier qui a joué dans sa petite ville natale un rôle important, même au point de vue civil, se mêlant à toutes les manifestations de la vie commune, en prenant sa part et lui donnant parfois son caractère spécial fait de loyauté, de patriotisme et de piété. En somme, une bonne monographie.

G. Gazier : *Le chanoine Rossignot* (avec un portrait), p. XXXIX-XLII. S'il faut aimer ceux dont on parle pour en parler bien, il convenait que ce fût M. Gazier qui écrivît cette notice. Cela ne l'empêche pas de juger avec discrétion et respect l'ancien président de la Société d'émulation du Doubs. Dans tous les cas, il nous aura conservé avec fidélité une physionomie intéressante du clergé local et cette courte biographie est presque un modèle du genre.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.

XLIIe volume. Montbéliard, 1913.

L. Sahler : *La Croix d'or, institution de charité, et les fondations pieuses avant la Révolution à Montbéliard*, p. 1-96. Cette institution, fondée en 1770, fait encore honneur à la ville qui la vit naître et qui a su la faire vivre jusqu'à nous à travers mille difficultés. Sans doute, il ne faut pas grossir les choses et c'est une œuvre toute simple dont il s'agit; mais dans un petit pays tout est grand qui est à la taille de ce qui l'entoure! Voilà pourquoi la *Croix d'or* tient une grande place dans l'histoire protestante de la principauté de Montbéliard.

Je ne veux pas terminer cette chronique sans signaler, tout au moins en bloc, les bulletins paroissiaux publiés dans tant de paroisses des deux diocèses de Besançon et de Saint-Claude. Sans doute tout n'y est pas d'une égale et grande valeur; l'histoire ne tiendra pas un bien grand compte de ces feuilles vite écloses et tôt oubliées; peut-être aura-t-elle tort ! Si l'information n'y est pas encore de première main, c'est tout de même un effort vers la connaissance du passé, c'est, en tous cas, le récit au jour le jour de ce qui se vit maintenant et cela vaut quelque chose.

Maurice Perrod.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône. 1912. Vesoul, s.d.

G. Blondeau : *Le capitaine Henri Blandin*, p. 1-80. Biographie d'un peintre amateur et caricaturiste, né à Vesoul en 1830, mort en 1890.

A. Antoine : *Notes sur l'administration préfectorale dans la Haute-Saône*, p. 133-164. Notes historiques et biographiques sur les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture de la Haute-Saône depuis l'an VIII.

Bulletin de la Société grayloise d'émulation. Année 1912, tome xv. Gray, 1912.

G. Roux : *L'occupation allemande en 1870-71 à Gray et environs, avec reproduction d'affiches et documents*, p. 19-128. Intéressants souvenirs personnels concernant le séjour des Allemands et leur administration civile et militaire, avec dessins, gravures et fac-similé d'affiches des autorités allemandes.

Ch. Godard : *Les moulins et fours banaux de Gray*, p. 129-135. Notes historiques sur les moulins et fours banaux de Gray amodiés au chapitre de cette ville.

C. Rochard : *Notes sur le régime municipal à Gray* (xiv[e] *et* xv[e] *siècles*), p. 137-151. Publie le texte des serments prêtés par des officiers municipaux et leurs collaborateurs.

A. Gasser : *Recherches archéologiques et historiques sur le territoire de Mantoche* (suite), p. 153-200. Découvertes préhistoriques; le cimetière gaulois de Mantoche; découverte d'une sépulture burgonde; Mantoche et ses habitants au commencement du xvii[e] siècle, d'après un terrier de 1620, avec reproduction d'objets découverts dans les fouilles.

Auguste Eckel.

LORRAINE

MEUSE

Bulletin mensuel et Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. IV[e] série, tome x. Bar-le-Duc, 1912.

L. Davillé : *Chrétien de Savigny, sieur de Rosnes* (1550 ?-1596), p. xix-xxxi. Biographie d'un familier des Guises qu'on a surnommé le « serpent de la Ligue », et qui, de l'aveu des Espagnols, « fut le plus habile homme de son siècle pour les campements et les sièges ». Son rôle dans la Ligue en Lorraine dont il fut avec Pange et Bassompierre « un des piliers et bâtisseurs » est resté assez énigmatique. Du service

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Guises, il passa à celui des Espagnols et mourut en combattant les Hollandais, après avoir fait campagne en France avec Farnèse et Fuentès.

H. Bernard : *Saint-Mihiel. Trois édifices à classer comme monuments historiques*, p. LIII-LIX. Description de la tour romane de l'église Saint-Michel de Saint-Mihiel, du palais abbatial et de la maison du roi, ainsi nommée en souvenir du roi René, duc de Bar, qui l'acheta en 1428 pour en faire sa résidence à Saint-Mihiel.

L. Davillé : *Une dissertation de Leibnitz sur le Barrois*, p. LXVIII-LXXIII. Précurseur des grands historiens du XIXe siècle, Leibnitz est avant tout un historien « allemand, germaniste et impérialiste ». C'est lui qui, en 1693, dans son *Codex diplomaticus*, a publié pour la première fois la fameuse enquête faite en 1390 sur les bornes de l'Empire plantées le long de la Meuse. Dans ses *Annales Imperii*, il conclut à la légitimité des droits de l'Empire sur le Barrois, sans donner aucune preuve décisive. Sa dissertation est partiale autant que confuse, et ne mérite d'être citée qu'à cause de l'autorité du grand philosophe.

L. Fristot : *Quatre lettres du* XVIe *siècle relatives à Verdun*, p. LXXXIV-XCII. Deux de ces lettres, datées de 1568 et adressées au roi Charles IX, émanent de l'évêque de Verdun, Nicolas Psaulme, bien connu par son rôle au concile de Trente. L'évêque demande dans la première lettre au roi de ne pas étendre à la ville de Verdun l'édit de pacification de Longjumeau, afin de préserver les fidèles de l'hérésie; dans la seconde il expose les charges écrasantes que l'occupation française fait peser sur sa ville épiscopale et sollicite du roi le retrait de la garnison casernée dans la citadelle.

P. d'Arbois de Jubainville : *Nécrologie. Jean-Baptiste-Antoine Gillant*, p. CLXIII-CLXIV. Courte notice biographique du chanoine Gillant, qui a continué l'œuvre de l'abbé Robinet et fait paraître, de 1904 à 1910, trois des quatre volumes du *Pouillé du diocèse de Verdun*, répertoire de premier ordre pour l'histoire religieuse du pays meusien.

Abbé Ch. Gillant : *Claude Joly, évêque d'Agen, et le lieutenant général Chevert*, p. CLXX-CLXXII. L'auteur établit que Claude Jolly, né à Buzy (Meuse), fut le grand-oncle de François Chevert.

Ch. Forêt : *Les deux larrons*, p. CLXXII-CLXXIV. A propos du Christ entre les deux larrons, sculptures attribuées à Ligier Richier et conservées dans l'église Saint-Étienne de Bar-le-Duc, l'auteur croit pouvoir établir que les artistes des Flandres, de la France et de l'Allemagne représentent les larrons attachés au gibet avec des cordes, tandis que l'art italien les figure cloués à la croix comme le Christ.

Lieutenant-colonel L'Huillier : *La famille du maréchal Oudinot*, p. 1-114. Si le père du maréchal, brasseur et distillateur d'eau-de-vie à Bar-le-Duc, était d'origine assez obscure, il n'en comptait pas moins, grâce à l'aisance acquise dans son commerce, parmi les habitants notables de la ville et put faire donner à son fils une instruction soignée.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Commandant Chavanne : *Jean Bérain*, p. 125-132. Le grand décorateur de la cour de Louis XIV est né à Saint-Mihiel, le 4 juin 1640, ainsi que l'établit d'une manière irréfutable, l'auteur de l'article.

Semaine religieuse du diocèse de Verdun. 28e année, Verdun, 1913.

X... : *Cardinaux ayant illustré le diocèse de Verdun*, p. 27-31. Très brèves notices relatives à cinq cardinaux : le bienheureux Pierre de Luxembourg (1369-1387), né à Ligny-en-Barrois, mort à Villeneuve-lès-Avignon ;— Louis de Bar (mort en 1430), administrateur de Verdun, de 1419 à 1430, auparavant duc de Bar, de 1416 à 1419 ; — Guillaume Huin, mort en 1455, archidiacre de Verdun, abbé de Saint-Vincent de Metz et de Saint-Vannes de Verdun ; — Jean de Lorraine (1498-1550), cinquième fils du duc de Lorraine René II, évêque de Verdun de 1523 à 1544 ; — Charles de Lorraine, de la branche de Vaudémont (1559-1587), évêque de Verdun de 1585 à 1587.

Chanoine Jean-Baptiste Gillant : *Les ecclésiastiques de la Meuse morts en déportation* (1794-1795). Biographies faisant suite à celles qui ont été analysées précédemment (voir t. IV, mars 1913, p. 192) : Dieudonné (Joseph), religieux cordelier, p. 35-36 ; — Dupré (Jean-Baptiste), prémontré, curé de Nixéville, p. 258-260 ; — Duvaux (Henri), curé de Neuville-lès-Vaucouleurs, p. 311-312 ; — Estienne (Jean-Pierre), curé de Belrain, p. 368-371 ; — Feuillet (Nicolas-Pierre), curé de Morgemoulin, p. 414-416 ; — Frémiot (François), chanoine régulier, curé de Nouillonpont, p. 469-472 ; — Georget (Jean), chanoine de Montfaucon, p. 506-507 ; — Georget (Simon-Charles), aussi chanoine de Montfaucon, p. 508 ; — Gollier (Jean), curé de Bovée, p. 549-552 ; — Goujet (Nicolas-Hubert), curé de Romagne-sous-les-Côtes, p. 582-584 ;— Grandcolas (Pierre), carme déchaussé, vicaire de Marbotte, p. 634-636 ; — Hanus (Charles-Arnould), doyen de la collégiale de Ligny-en-Barrois, p. 670-676 ; — Haut (André de), chanoine de Saint-Dié, desservant de Saint-Julien, p. 690-692 ; — Hautcolas (Nicolas), curé de Loison, p. 720-724 ; — Hausen (Joseph-Gaspard d'), chanoine du chapitre de Saint-Pierre de Bar-le-Duc, p. 826-828 ; — Hénard (Jean-Baptiste), curé d'Ancerville, p. 909 ; — Henrion (Jacques), religieux capucin, p. 1025-1028.

Abbé Intins : *La Confrérie du Saint-Sacrement à Étain à partir du* XVe *siècle*, supplément au no 19 (10 mai 1913), p. 11-16. Historique de la confrérie, dont le plus ancien compte remonte à 1580. La date de sa fondation ne peut être fixée avec certitude. Des legs furent faits à la confrérie à la fin du XVIe siècle, d'après les documents qui subsistent encore.

X... : *Deuxième liste des édifices et des objets mobiliers classés comme monuments historiques dans le département de la Meuse*, p. 466-469. La presque totalité des édifices et meubles classés sont à l'usage du culte. Les arrêtés de classement ont été pris le 20 avril 1913 pour la plupart d'entre eux ; on a indiqué les autres dates de classement. Cette liste, qui comprend environ cent cinquante articles, fait suite à celle qui a été publiée dans la *Semaine religieuse* du 20 août 1910.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chanoine Aimond : *Les relations historiques de Cambrai et de Verdun.* Ces deux villes ont fait jadis partie de la Lotharingie et les papes comme les empereurs du moyen âge les ont toujours comprises dans la même région. Du xe au xve siècle, on voit non seulement leurs évêques mais encore leurs abbayes rappeler cette ancienne communauté nationale. L'auteur donne un curieux exemple de la survivance de ces relations. En 1396 les échevins de Cambrai sont interrogés par les bourgeois de Verdun sur les conséquences que peut avoir pour la ville de Verdun l'acceptation de la sauvegarde du roi de France, sous laquelle s'était déjà placée la ville de Cambrai. L'auteur ajoute un touchant souvenir, celui d'une religieuse originaire des environs de Verdun, qui fut décapitée à Cambrai, victime des fureurs révolutionnaires.

P. d'Arbois de Jubainville.

Autres périodiques.

En dehors des Sociétés savantes du département, plusieurs paroisses ou même certaines associations locales publient des *Bulletins* où l'on trouve parfois des études d'histoire locale. Citons ici les deux exemples les plus notables.

Le Vallon béni, revue mensuelle du pèlerinage et de la paroisse de Benoîte-Vaux, fait paraître depuis le 1er mai 1910, des « Pages d'histoire », relatives à ce sanctuaire célèbre en Lorraine. Continués jusqu'en 1913, ces articles viennent d'être réunis en volume (in-8o de viii-318 pages, au sanctuaire de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, par Souilly, Meuse). Leur auteur, M. l'abbé E. Simonet, raconte les annales du sanctuaire meusien, depuis sa fondation en 1140 jusqu'en 1630. Dès son origine, Benoîte-Vaux fut un important prieuré dépendant de l'abbaye de l'Étanche, ordre de Prémontré. Aussi l'auteur des « Pages d'histoire », a-t-il cru devoir conduire simultanément l'histoire de ces deux établissements religieux, et refaire l'essai tenté jadis par Dumont (*Histoire de l'Étanche et de Benoîte-Vau*, Nancy, 1853, in-8o), mais dans un tout autre esprit. En général, M. l'abbé Simonet a travaillé d'après les chartes originales de l'Étanche, déposées aux Archives départementales de la Meuse, et aussi d'après différents recueils manuscrits, dont il a eu communication. On pourra reprocher au début de son travail quelque incertitude dans le plan ainsi que des répétitions, plus excusables d'ailleurs dans une publication périodique que dans un ouvrage rédigé d'un seul trait. Ces imperfections de plan et aussi quelques « lapsus » disparaîtront, nous l'espérons, lors d'une seconde édition de cet intéressant travail.

Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du Pensionnat de Juvigny-sur-Loison (annuel), publie lui aussi par fragments l'histoire d'une ancienne abbaye. Il s'agit du célèbre monastère des Bénédictines de Juvigny-les-Dames, dont le pensionnat des Frères de la Doctrine chrétienne occupa l'emplacement, de 1858 à 1903. Deux anciens professeurs de cet établissement, MM. les abbés Collet et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Camonin, ont rédigé tour à tour de 1897 à 1912, pour ceux qui furent leurs élèves, une série d'articles (tirages à part, 83 pages), où l'on trouvera à peu près l'histoire de l'abbaye Sainte-Scolastique de Juvigny, depuis sa fondation en 874 par la reine Richilde, jusqu'à sa réforme en 1620 par Mme de Livron. Divers incidents ont interrompu plusieurs fois cette utile publication, ou en ont modifié le plan. Nous espérons que le rédacteur actuel pourra désormais conduire sans encombre l'histoire de *Juvigny-les-Dames et de son ancienne abbaye* jusqu'à la Révolution.

Ch. AIMOND.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Mémoires de l'Académie Stanislas. (1911-1912)
162e année, VIe série, tome IX. Nancy, 1912.

E. DUVERNOY : *Une enclave lorraine en Alsace. Liepvre et l'Allemand-Rombach*, p. 55-136. Le val de Liepvre, dans les Vosges, appartint politiquement au duché et à la province de Lorraine jusqu'à la Révolution; religieusement, il dépendait de l'évêque de Strasbourg. Liepvre possédait un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Saint-Denis. Sa fondation remonte à Charlemagne : Fulrad, abbé de Saint-Denis, conseiller de Charlemagne, apporta de Rome à Liepvre des reliques de saint Alexandre, dota richement le nouveau prieuré et le subordonna à son abbaye de Saint-Denis. Les ducs de Lorraine en furent voués, c'est-à-dire protecteurs; ce qui ne les empêcha pas d'empiéter sur les droits du prieuré, chaque fois qu'ils en eurent l'occasion. Néanmoins l'importance et l'influence du monastère ne firent que grandir jusqu'au XVIe siècle : alors René II, pour augmenter les revenus des chanoines de sa collégiale Saint-Georges, obtint du pape en 1502 l'annexion du prieuré à la collégiale Saint-Georges. Liepvre cessa ainsi d'être un monastère pour n'être plus qu'un domaine d'exploitation. L'auteur retrace l'administration diligente et avisée des chanoines jusqu'en 1742, date à laquelle Stanislas supprima la collégiale Saint-Georges, pour la réunir avec tout son patrimoine à la Primatiale qui venait d'être fondée à Nancy. Le prieuré suivit le sort de la collégiale, et demeura uni à la Primatiale, jusqu'à la Révolution. En appendice : liste des principaux dignitaires civils et ecclésiastiques (prieurs et curés).

E. AMBROISE : *Le procès des baronnies. Étude lorraine*, ***1729-1835***, p. 281-320. Dans ce procès, intenté par le marquis de Beauveau, pour rentrer en possession du domaine des baronnies, dont la principale, la baronnie de Saint-Georges, lui avait été donnée par le duc Léopold, est impliqué l'abbé de Domèvre, J.-B. Piart, type du plaideur indomptable : pendant plus de vingt ans, il lutte pour conserver la possession des forêts que lui disputent ses voisins. Les limites de ces forêts, situées aux bords du Donon et de Raon-les-Leaux, étaient très vagues; l'abbé avait prétendu les tracer au profit de son monastère; d'où de longs procès qu'il perdit, malgré les puissantes interventions qu'il sollicita auprès de la cour de Lorraine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 12e année, IIe série, tome XII. Nancy, 1912.

Paul Fournier : *La localité dite Rammon*, p. 8-11. Note sur l'identification d'une localité appelée *Rammon*, dans la *Translatio* de saint Firmin, évêque de Verdun.

Paul Marichal : *Notes de toponymie lorraine : Rammon*, p. 12-15. *Gehenneio*, p. 33-37. Identification avec Gigney (Vosges) de Gehenneio, localité désignée dans une charte donnée en faveur de l'abbaye de Clairlieu, par l'évêque de Toul, Henri de Lorraine, au XIIe siècle.

Chr. Pfister : *Document sur le protestantisme en Lorraine*, p. 15-17. C'est une lettre, adressée le 17 janvier 1567 par Claude Belin, avocat fiscal du bailliage d'Amont, au cardinal de Granvelle.

Edmond Des Robert : *Pseudo-sceau d'un prétendu « promoteur de la Cour des Grands Jours de Saint-Mihiel »*, p. 28-32. Ce que M. Paul Denis, dans un récent ouvrage sur Ligier Richier, désigne comme un sceau de promoteur, n'est que le simple sceau des Grands Jours de Saint-Mihiel, bien connu d'ailleurs.

Abbé J.-M.-A. Didier-Laurent : *Une vacance inexpliquée dans l'abbatiat de Remiremont* (1294-1304), p. 38-42. L'absence de titulaire dans la liste des abbesses, entre 1294 et 1304, s'explique par les difficultés que soulevèrent la candidature et l'élection irrégulière, par le chapitre, en 1294, de Véronique de Fürstenberg, abbesse de Massevaux, qui était devenue en 1287 princesse de Remiremont. De 1294 à 1304, le monastère fut dirigé par Clémence d'Oiselay, qui devint effectivement abbesse à la mort de Véronique de Fürstenberg, en 1304.

E. Spéry : *La vierge de l'église de Ceintrey*, p. 57-62. Deux reproductions. Vierge en pierre sculptée de la première moitié du XVe siècle.

Ch. Aimond : *Les anciennes cloches de Varennes-en-Argonne*, p. 62-68. L'une d'elles se trouve aujourd'hui dans le clocher de Notre-Dame : elle est la plus grosse des quatre cloches fondues en 1765 pour le clocher de Saint-Gengoult. C'est « Louise », filleule du prince de Condé. L'autre qui occupe le beffroi de la tour de l'horloge, fondue en 1793, porte cette inscription : « Liberté-Égalité. Je suis le réveil des bons Français pour la défense de la liberté et de l'égalité. Le 6 de la première décade du secon mois de l'an secon de la république française, une, indivisible. »

Edmond Des Robert : *Identification d'un abbé de Clairlieu*, p. 87-88. Il est désigné dans le *Gallia christiana* comme le dix-neuvième abbé de Clairlieu, neuvième du nom de Jean (1389-1393). Une pièce conservée aux Archives de Meurthe-et-Moselle nous apprend qu'il était fils de Jean Bernier.

L. Germain de Médy : *Le défenseur de Blâmont en 1587*, p. 89-91. Rectification d'une identification proposée par M. l'abbé Chatton, dans son travail sur l'itinéraire des reîtres en Lorraine, publié dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, en 1911.

Edmond Des Robert : *Lettre à la princesse de Lillebonne*, p. 103-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

108. Dans cette lettre, il est fait mention, entre autres choses, d'un saint Ermenfroy, mort en 670. Formé à la vie religieuse dans l'abbaye de Luxeuil, Ermenfroy vint fonder un monastère sur les bords du Cusancin, où il possédait d'importants domaines.

A. DIDIER-LAURENT : *Le recueil historique de Marquis*, p. 115-120. Notes sur le recueil historique des choses mémorables de l'insigne chapitre de Remiremont, composé par l'abbé Marquis en 1729.

E. DUVERNOY : *Deux mandements du* XVI^e^ *siècle*, p. 123-126. Le premier est de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, adressé à l'un des principaux personnages de l'administration lorraine, Claude Mengin. Le second est du cardinal Charles, évêque de Metz, daté de Saverne, 23 octobre 1592.

L. MAUJAN : *A propos d'un testament de paysan au* XVII^e^ *siècle*, p. 223-224. Sur le droit que prélevaient les anciennes fabriques, pour accorder la sépulture dans les églises.

E. MANGENOT : *Deux manuscrits latins des évangiles venus de Toul à la Bibliothèque nationale de Paris*, p. 132-136. Ils furent donnés par le chanoine de Toul Louis Machon, au chancelier Séguier, avant 1633. De là ils passèrent dans la bibliothèque de Mgr Coislin, puis à l'abbaye bénédictine de Saint-Germain-des-Prés, enfin à la Bibliothèque nationale.

Chr. PFISTER : *Les manuscrits lorrains de la Bibliothèque de Modène*, p. 148-159. Il y en a trente-neuf, du XVII^e^ siècle. Plusieurs intéressent directement des abbayes lorraines, les églises de Toul, de Verdun, de Metz.

A. DIDIER-LAURENT : *Bonneval et Flabémont*, p. 162-165. A propos d'une copie authentique d'un parchemin de 1211, établissant la réunion de Bonneval à Flabémont, antérieurement à 1211.

Edmond DES ROBERT : *Image de dévotion à l'effigie de Notre-Dame de Montaigu*, p. 196-198.

Chr. PFISTER : *L'abbé de Vence et le roi Stanislas*, p. 238-241. Harangue débitée par l'abbé de Vence, grand-prévôt de la collégiale Saint-Georges, pour complimenter le roi Stanislas à son premier séjour au château de La Malgrange, le 8 août 1737.

Hippolyte ROY : *Jacques d'Amance, chevalier, maréchal de Lorraine*, p. 279-285. A la fin, petite note sur un certain Pierre d'Amance, vingt-deuxième abbé du monastère de Saint-Nicolas-aux-Bois (arr. de Laon), selon le *Gallia christiana*.

Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. Tome LXII (IV^e^ série, 12^e^ volume). Nancy, 1912.

J. FAVIER : *Les thèses du prince Nicolas-François de Lorraine. Notes biblio-iconographiques*, p. 75-98. Il y en eut cinq, présentées de 1623 à 1627, à l'université de Pont-à-Mousson, par le jeune prince, évêque de Toul (1624), abbé de l'Isle-en-Barrois et de Saint-Mansuy (1625), de Saint-Mihiel et de Saint-Pierremont (1626), cardinal-diacre (1626). Trois seulement de ces thèses sont connues, celles de logique,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de physique et de théologie, imprimées en forme de placards, composés de deux parties, gravure et texte. Elles sont précieuses à plusieurs titres, fournissant des documents pour l'histoire de l'université de Pont-à-Mousson, pour l'histoire du cardinal Nicolas-François, pour l'histoire de la gravure en Lorraine, pour l'iconographie de la famille ducale. Les trois planches sont reproduites et expliquées.

E. Duvernoy : *Catalogue des actes des ducs de Lorraine, de 1048 à 1139*, p. 99-172. Il s'agit des ducs Gérard d'Alsace (1048-1070), Thierry II (1070-1115 ou 1116), Simon Ier (1115 ou 1116-1139). Le même travail a déjà été fait pour Mathieu Ier (1139-1176), par M. Duvernoy, dans l'appendice à son étude sur le duc de Lorraine Mathieu Ier (Paris, Picard, 1904, in-8°, xxiv-222 p.); pour Mathieu II (1220-1251) par Le Mercier de Morlière, dans le t. xxvi du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, publié par la Société d'archéologie lorraine, en 1893. Enfin, les actes de la période intermédiaire (1176-1220) seront étudiés par M. Duvernoy dans les *Mémoires* de 1913. Nous aurons ainsi catalogués tous les documents lorrains du milieu du xie au milieu du xiiie siècle : documents (authentiques ou faux) comprenant : chartes faites par les ducs, diplômes des empereurs et chartes des évêques que les ducs souscrivent comme témoins, lettres qui leur sont adressées, diplômes impériaux, bulles pontificales... L'auteur de cet important travail donne une courte analyse de l'acte, sa bibliographie, discute les questions de chronologie et d'authenticité. Les actes non authentiques sont classés parmi les autres (avec la mention faux), par ordre chronologique.

J. Voinot : *Notice sur trois trésors de monnaies découverts récemment en Lorraine*, p. 321-339. Les monnaies du premier lot, trouvées à Vaudigny (Meurthe-et-Moselle), intéressent l'histoire religieuse de la Lorraine : plusieurs, frappées du xe au xiiie siècle, portent la frappe des évêques de Metz et de Toul, du chapitre de Remiremont...

Le Pays lorrain et le Pays messin. 9e année, 1912. Nancy, 1912.

Fourier de Bacourt : *Un chapitre de l'histoire de la rage en Lorraine et Barrois*, p. 4-8. Dévotion des ducs de Lorraine et de leurs sujets envers saint Hubert, invoqué contre la rage.

Henry Poulet : *L'émigration en Lorraine. L'affaire Chappes-Lassaulx et les émigrés d'Étain*, p. 65-81, 144-156, 224-243, 283-296, 385-405, 460-475, 533-551, 667-698. Page de l'histoire de la Révolution en Lorraine; nombreux documents : lettres, procès-verbaux, etc. Ch. i. Étain en 1789; ch. ii. Une famille lorraine au début de la Révolution; ch. iii. Les agents royalistes dans la Meuse et la Moselle; ch. iv. L'arrestation de Chappes et de Lassaulx; ch. v. A la Haute-Cour d'Orléans; ch. vi. Le massacre des prisonniers d'Orléans; ch. vii. L'invasion. Le retour et la fuite des émigrés.

J. Nicolas : *Sainte Idelette de Doulcon*, p. 96-97. Légende sur les origines du christianisme.

Jean-Julien : *Journal des voyages faits en 1779 par M. Depont*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

intendant de la généralité de Metz, p. 105-119, 164-177. Publication avec notes de ce journal de voyage, renfermant nombreux renseignements et impressions sur Sedan, Verdun, Longwy, Sierck, Thionville, Villers, Morange, Nancy, Chaumont, Lunéville, Saint-Quirin, Strasbourg.

Edmond Stofflet : *Réunion de Domremy-la-Pucelle à la France*, p. 193-200.

Alexandre Martin : *Le monde officiel dans la province de Lorraine et de Barrois à la veille de la Révolution française*, p. 257-266.

Jean-Julien : *Notes sur les anciens fondeurs de cloches messins*, p. 496-499.

R. Perrin : *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution. Villers-sous-Prény au* XVIII*e siècle*, p. 513-522.

R. Parisot : *Esquisse d'une histoire de la région lorraine*, p. 577-599.

Jean-Julien : *Un éloge du Père Duquesnoy, curé de Vouxey*, p. 704-705.

E. Badel : *Deux tombeaux d'évêques de Toul à Meaux et à Gagny*, p. 721-730. Ce sont les tombeaux de Mgr Thiard de Bissy et de Mgr Des Michels de Champorcin. Le premier avait succédé à Bossuet sur le siège de Meaux; le second après le Concordat s'était retiré au château de Gagny (Seine-et-Oise), où il mourut en 1807.

Fernand Lemaire et Dr Paul Serrière : *L'Église de Foug, ses prêtres, ses charges, ses biens et les dîmes (des origines à 1789)*, p. 741-762.

La Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul.

49e année, 1912. Nancy, 1912.

Eug. Mangenot : *Les prêtres du diocèse de Nancy émigrés à Trèves en 1792 et 1793*, p. 14-16, 34-35, 58-59. Notes extraites d'un ouvrage de M. Dorvaux, directeur au grand séminaire de Metz, sur les émigrés français à Trèves en 1792-1793. Des quatre listes publiées, la seconde contient 93 noms, tous de curés, vicaires et ecclésiastiques de Nancy. Les trois autres signalent plusieurs Nancéens, à côté d'autres Français.

Eug. Martin : *La dévotion à la sainte Vierge dans le diocèse de Toul*, p. 120-122, 142-143, 258-260, 279-281, 300-301, 384-387, 424-426, 506-508, 588-591, 791-797, 839-841, 901-902, 988-990. Ce travail est un supplément à l'ouvrage de M. le chanoine Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié* (3 vol., Nancy, 1900-1903). L'auteur, dans ces articles, traite des origines du culte de la sainte Vierge en Lorraine; des principaux sanctuaires : Sion, le plus ancien de tous, certainement antérieur à saint Gérard; Bouxières, déjà bien connu au Xe siècle, de même Écrouves; des nombreux monastères qui, à partir du XIe siècle, sont érigés sous le patronage de Notre-Dame; des pratiques de dévotion : Ave Maria, Angelus, Rosaire, dévotion au mystère de l'Incarnation.

L. Germain de Maidy : *Oraisons en l'honneur de la sainte Vierge, attribuées à l'apôtre saint Jean*, p. 422-446.

Eug. Mangenot : *Les Frères des Écoles chrétiennes de Nancy sur les*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pontons de Rochefort, p. 461-466. Au moment de la Révolution, les Frères des Écoles chrétiennes, au nombre de douze, tenaient à Nancy trois écoles, comptant près de 900 élèves. Le 12 juin 1791, ils furent mis en demeure de prêter le serment à la Constitution, en leur qualité de fonctionnaires publics. Ils refusèrent, furent déchus de leurs fonctions, mais restèrent à Nancy. Quatre d'entre eux furent arrêtés en 1793, et déportés en 1794. L'un d'eux, frère Uldaric, mourut sur les pontons de Rochefort.

Eug. MANGENOT : *La cause des prêtres déportés en 1794 et 1797*, p. 503-505, 624-626, 661-663, 679-680, 714-715, 735-736, 756, 773-775, 876-878, 917-918, 941-943, 963-964, 1008-1009, 1052-1053. Liste des 46 (47) prêtres ou religieux, nés ou domiciliés dans le diocèse de Nancy, qui moururent pour la foi, sur les pontons de Rochefort, ou dans les marais de la Guyane française. Travail fait pour aider à l'enquête, en vue de la béatification de ces confesseurs de la foi. L'auteur traite d'abord des déportés de 1794, puis de ceux de 1797; et dans chacune de ces listes, les déportés sont classés d'après les juridictions qui les ont condamnés, et d'après la catégorie religieuse (prêtres séculiers, réguliers de différents ordres) à laquelle ils appartenaient.

Eug. MARTIN : *A quelle occasion et à quelle époque saint Nicolas est-il devenu le patron de la Lorraine?* p. 961-963. L'occasion fut la piété d'un seigneur lorrain, Albert, qui rapporta vers 1087, de Bari, une relique de saint Nicolas qu'il déposa dans la petite église de Port, dédiée à la sainte Vierge. Le concours des pèlerins se fit si grand que, au XII^e^ siècle, l'église fut trop petite, qu'une église plus vaste, dédiée alors à saint Nicolas, dut lui être substituée. Ce fut la reconnaissance populaire qui fit de ce saint le patron de la Lorraine.

L. MARCHAL.

VOSGES

Bulletin de la Société philomathique vosgienne.
Année 1912. Saint-Dié, C. Cuny.

Chanoine E. L'HOTE : *Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée et grand-prévôt de Saint-Dié* (suite), p. 1-62. C'est la dernière partie de la monographie de Jean-Claude Sommier. L'auteur étudie les relations du grand-prévôt avec les curés du Val de Galilée, avec le chapitre, la cure de Champ-le-Duc, l'abbaye de Bouzonville, dont il était commendataire. Il énumère les ouvrages du grand-prévôt, juge l'écrivain, rapporte enfin ses dernières années et reproduit son testament. Ces pages, de bonne tenue littéraire et suffisamment documentées font connaître et apprécier à sa haute valeur l'archevêque de Césarée.

Louis GODOT : *Les Halles de Remiremont*, p. 67-120. L'auteur publie de précieux documents sur la vie économique d'autrefois et les mœurs de nos ancêtres. Il étudie successivement les conditions d'existence à Remiremont, ville abbatiale jadis indépendante, où les bourgeois jouissaient de privilèges exceptionnels; il décrit avec vérité la physionomie de marchés, et, par lui, nous connaissons la réglementation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des foires, la nature des impôts, le prix des vivres, des grains, des choses nécessaires à la vie. Ce travail constitue une forte contribution à l'histoire économique de la région. Deux planches y sont annexées : l'une représente le *Marché couvert* et *Remiremont au* XVIII^e^ *siècle;* l'autre reproduit, avec les anciennes mesures de la ville, une des rares enseignes du XVIII^e^ siècle jusqu'ici conservées. C'est celle du four banal de Remiremont, où d'amusantes scènes familières sont figurées.

L'inauguration de la plaque commémorative du « Baptême de l'Amérique » et les fêtes franco-américaines des 15 et 16 juillet 1911. C'est la relation des fêtes franco-américaines à Saint-Dié. On accusa Vespuce d'avoir voulu ravir à Colomb la gloire d'imposer son nom à l'Amérique. C'est à tort, et Vespuce n'a participé en rien à ce baptême. Ce sont les membres du Gymnase vosgien, presque tous chanoines de la collégiale de Saint-Dié, qui lui ont, sans l'avoir consulté, emprunté, dans la fameuse *Cosmographiæ introductio*, son prénom d'*Americus*. On trouve aussi, dans le même article, les discours prononcés dans ces fêtes qui eurent un grand retentissement.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.
Épinal, Ch. Hugenin, 1912.

Abbé IDOUX : *Les ravages de la guerre de Trente ans dans les Vosges* (2^e^ fascicule), p. 1-234. Après une étude générale (1^er^ fascicule) des maux incalculables que la période de 1630 à 1661 vit fondre sur les Vosges, M. Idoux envisage et décrit les principales ruines de chaque arrondissement et les misères de chaque canton. Pour résister aux hordes de Richelieu et de Mazarin, le duc de Lorraine, Charles IV, leur opposait des aventuriers et se mit à la tête de ceux que lui fournissaient l'Empire et l'Espagne. Si les Français et les Suédois brigandaient, pillaient, incendiaient, violaient, assassinaient en pays conquis, les Lorrains et les Impériaux faisaient tout cela sans doute quand ils pénétraient sur un territoire ennemi comme la Champagne, mais ils ne s'en faisaient pas faute non plus lorsqu'ils foulaient la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté qu'ils avaient à défendre. Tant de ruines dans les Vosges, la dépopulation de nombreux villages, et l'entière disparition de plusieurs autres, remontent, en grande partie, à ces sanglantes horreurs. Étude bien fouillée, attrayante malgré l'uniformité du sujet, et surtout instructive.

La Révolution dans les Vosges.
Épinal, Imprimerie Nouvelle, 6^e^ année, n^os^ 1-4, 1912-1913.

L. SCHWAB : *La répercussion dans les Vosges de l'arrestation de la famille royale à Varennes*, p. 1-8. La famille royale avait quitté Paris dans la nuit du 20 juin 1791 et fut arrêtée à Varennes le lendemain soir. La nouvelle de l'arrestation du roi se communiqua rapidement de proche en proche: les administrateurs du district de Neufchâteau, prévenus par leurs collègues de Bourmont, en avisèrent les administrateurs de Mirecourt, en même temps qu'ils dépêchèrent des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

courriers dans tous les chefs-lieu de canton, où les assemblées primaires devaient se réunir le 24 juin. Saint-Dié reçut la nouvelle de Lunéville et Remiremont du directoire départemental. Dans tous les cantons, dans toutes les communes des Vosges, cet événement sensationnel produisit une émotion profonde. En juin 1791, on ne songeait guère à la République si prochaine et l'on fondait de fermes espérances sur le roi et sur l'autorité royale.

E. Martin : *Les cahiers de doléances du bailliage de Mirecourt* (suite), p. 9-28, 65-83, 157-176. Cette étude donne une analyse soignée des cahiers des 48 communautés qui composaient ce bailliage; elle se termine par un chapitre intéressant et impartial sur « l'esprit du peuple en 1789 ».

G. Boizot : *Mesures usitées, dans le district de Neufchâteau en 1790*, p. 29-39. Les poids et mesures pour graines, liquides, étoffes, terres, sont décrits dans ce travail.

André Philippe : *Le Registre d'ordres du 2e bataillon de volontaires des Vosges*, p. 40-52. Le deuxième bataillon de volontaires des Vosges fut formé à Épinal, le 27 août 1791, avec le contingent des districts d'Épinal et de Remiremont. M.A.Philippe utilise le registre d'ordres où sont consignées les délibérations prises par le conseil d'administration de ce même bataillon, du 27 août 1791 au 24 avril 1793, et en retrace l'organisation et la gestion intérieures.

E. Richard : *Bussang pendant la Révolution*, p. 129-150, 210-226. Pendant la Révolution, la vie municipale de Bussang subit le contrecoup des événements brusques qui agitaient alors la France entière, mais les administrateurs se tinrent à hauteur de la situation. M. Richard étudie la municipalité de 1788, la commune en 1790, sous la Convention, sous le Directoire, sous le Consulat, et l'affaire des sources minérales revendiquées par la commune contre le sieur Théveney, qui en était censitaire. — Il déroule ensuite son travail, un peu enchevêtré, sous trois titres principaux : les Volontaires, les Réquisitions, les Mesures d'ordre et de sécurité.

G. Boizot : *Les forges vosgiennes de l'an IV*, p. 151-156. Le 24 thermidor, an IV (11 août 1796), l'administration centrale du département des Vosges demandait aux communes de lui faire connaître le nombre et l'importance des forges situées dans leur circonscription. Ce sont les réponses aux questionnaires envoyés et divers documents trouvés aux archives départementales, qui fournissent les éléments et la documentation de ce travail, où les forges sont classées par cantons.

Paul Boudet : *Les sources de l'histoire du département des Vosges pendant la Révolution* (suite), p. 177-183. M. Boudet continue la publication de ses recherches aux Archives nationales et donne deux chapitres : 1° Série F [2] Administration départementale; 2° série F [4] Comptabilité générale.

Albert Ohl : *Éphémérides de la Révolution à Saint-Dié*, p. 193-209. Ces éphémérides contiennent le résumé des Archives municipales de Saint-Dié relatives à la Révolution, du 24 novembre 1789 au 14 juillet 1790.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. M. Favret : *Inventaire de l'abbaye d'Étival*, p. 227-252. Le manuscrit publié par M. Favret est une copie certifiée conforme du procès verbal d'inventaire du mobilier et immobilier de l'abbaye d'Étival, fait par la municipalité le 17 mai et jours suivants de l'an 1790. Il est formé de trois feuilles de papier réunies en un cahier de douze pages; et comme cet inventaire n'existe pas aux Archives départementales des Vosges, la copie publiée acquiert une certaine importance.

Ch. Chapelier.

ALSACE

TERRITOIRE DE BELFORT

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation (1912-1913).

Table analytique des matières des trente premiers volumes du Bulletin de la « Société belfortaine d'émulation », 1872-1911, par Fernand Scheurer, secrétaire général de la Société. Belfort, 1911. — Cette table forme un volume à part, publié séparément en 1911.

Tome xxxi. Belfort, 1912.

F. Scheurer : *Philippe Berger* (1846-1912), p. 1-8. Biographie sommaire de l'éminent orientaliste.

Dubail-Roy : *Belfort au* xvi^e^ *siècle, d'après les comptes communaux*, p. 13-49. Suite d'un mémoire sur Belfort au xv^e^ siècle, publié dans le Bulletin de 1908.

J. Joachim : *Les fêtes civiques à Delle au temps du Directoire* (*1796-1799*), p. 51-84. Article intéressant par les nombreux extraits ou reproductions textuelles de documents de l'époque.

Dubail-Roy : *Biographie des anciens généraux du territoire de Belfort, revues et corrigées par L. Herbelin* (suite), p. 85-148. Notices biographiques sur les généraux Mengaud, Béchaud, Strolz, Georges Beuret (l'oncle) et Boyer.

F. Scheurer : *Trois lettres inédites du général Lecourbe*, p. 149-155. Lettres adressées, en 1793, à son frère, juge militaire à Cherbourg; Lecourbe était alors chef de bataillon du corps des volontaires du Jura à l'armée du Nord.

F. Pagot : *Le territoire de Belfort à l'époque des invasions des barbares* (iv^e^ *et* v^e^ *siècles après J.-C.*), p. 157-172. Concerne surtout des découvertes de sépultures barbares et de restes d'ouvrages militaires.

F. Scheurer : *Légende du prieuré de Thierbach, trouvée dans une liasse de vieux papiers datant de la Restauration*, p. 173-180.

Tome xxxii. Belfort, 1913.

Dubail-Roy : *Biographie des anciens généraux du territoire de Belfort, revues et corrigées par L. Herbelin* (suite et fin), p. 1-104. Notices biographiques sur les généraux Raindre, Roussel, Chauchard, Foltz, Georges Beuret (le neveu), Gaulard et Jeantet. En appendice : extraits du journal du général Béchaud.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

F. Scheurer : *Essai historique sur la seigneurie du Rosemont*, p. 105-210. Le Rosemont était l'ancien nom de la région comprise entre Belfort et Giromagny; l'auteur fait l'historique de la seigneurie, de ses fiefs, châteaux, villages et mines qui en dépendaient.

Dubail-Roy : *Belfort aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles, d'après les comptes communaux*, p. 235-260.

L. Herbelin : *L'ancienne tuilerie communale de Delle*, p. 261-272. Créée en 1596, cette tuilerie resta établissement communal jusqu'en 1875.

L. Herbelin : *Bénédiction de la première pierre de l'ancienne église de Valdoie (22 juin 1779)*, p. 273.

F. Pajot : *Note sur la voie romaine de Chalon-sur-Saône à Besançon*, p. 275-280. Avec croquis. Étude sur le lieu de passage du Doubs par cette route.

Auguste Eckel.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Tome XVI, 1er et 2e fascicules, 1910-1912.

H. Chabeuf : *Clés pendantes aux armes des Chambellan à Dijon*, p. 1-10. A l'église Saint-Étienne et à l'hôtel Chambellan.

J. Calmette : *La couverture de nef à Saint-Bénigne de Dijon au* XI^e^ *siècle*, p. 11-20. Réfutation de l'hypothèse d'une nef voûtée dans l'église de cette époque.

Chanoine Chomton : *Note sur la reconstruction partielle de l'église Saint-Bénigne* (de Dijon) *au* XII^e^ *siècle*, p. 21-27.

La Revue de Bourgogne. Année 1913, Dijon.

Noël Garnier : *Le général baron Jacquemard* (1771-1831), p. 15-21, 93-101. Originaire d'Arc-sur-Tille (Côte-d'Or), il se destinait à l'état ecclésiastique quand la Révolution lui fit embrasser la carrière des armes.

E. Fyot : *La petite reine en Bourgogne*, p. 23-36. Étude sur le séjour d'Odette de Champdivers en Bourgogne, où elle se retira après la mort de Charles VI.

Paul Viard : *Les levées militaires en Côte-d'Or pendant les Cent jours*, p. 65-74. Accueil enthousiaste de Napoléon dans ce département à son retour de l'île d'Elbe.

A. Cornereau : *Une fête à Dijon le 30 août 1744*, p. 160-164. Relation d'une fête donnée par le trésorier Chartraire de Montigneny, en l'honneur de la fameuse guérison du roi après sa courte maladie à Metz.

Henri Hauser : *Michelet et Théophile Foisset* (1834-1837), p. 233-249. Mise en valeur d'une correspondance échangée entre le célèbre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

historien et un juge au tribunal de Beaune, d'intelligence remarquable, catholique libéral, ami de Lacordaire et de Montalembert.

Paul GAFFAREL : *L'abbé Guillaume de Saint-Bénigne de Dijon*, p. 298-314 (à suivre). Essai biographique sur le fameux réformateur clunisien (vers 961-1031).

F. BOISSARD : *Une communauté de « républicains » en 1775*, p. 342-348. Curieuse histoire de la communauté de Losne, Chaugey et Maisondieu (Côte-d'Or), qui chercha, de 1767 à 1777, à conquérir l'autonomie de ses finances contre le subdélégué, qui appliqua un jour à ses habitants l'épithète de « républicains ».

Revue bourguignonne, publiée par l'Université de Dijon.
Tome XXIII, 1913. Dijon, 1913.

(N° 1).

Joseph CALMETTE : *Notes bourguignonnes* (2e série). IV. *Sur la vie de Marius d'Avenches*, p. 1-8 : élucidation de certains points et dates de la vie de l'historien bourguignon, évêque d'Avenches, né en 530, mort en 594. — V. *Dom Pedro de Portugal et l'État bourguignon en 1464*, p. 9-11 : publication d'un acte du roi éphémère d'Aragon, d'après les archives de la couronne à Barcelone. — VI. *Les étudiants bourguignons à Montpellier au* XVIe *siècle*, p.11-17 : liste publiée d'après le dépouillement des registres de la Faculté de médecine de Montpellier.

A. GIFFARD : *Un texte sur les auditeurs de Bourgogne (Coutumier bourguignon du ms. de Montpellier*, § 60), p. 19-26. Commentaire de ce texte du XIVe siècle et étude sur l'origine, à cette époque, de l'auditoire du duc de Bourgogne.

Lucien FEBVRE : *Les ducs Valois de Bourgogne et les idées politiques de leur temps*, leçon d'ouverture du cours d'histoire de la Bourgogne, p. 27-50. Les idées courantes alors de chevalerie, croisade et domination universelle furent, d'après l'auteur, incarnées dans les ducs de Valois.

Résumés des mémoires présentés à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon pour l'obtention de diplômes d'études supérieures. Entre autres : Lionel BATAILLON, *Les luttes notariales dans les pays de coutumes et spécialement en Bourgogne du* XIIIe *au* XVe *siècle*, p. 69-75 : étude sur l'élimination pendant cette période, au profit des notaires royaux, de ceux des seigneurs et de l'Église ; — BOUAULT, *Les justices de bailliage en Bourgogne pendant la période ducale* (1363-1477), p. 76-84 ; — CROIX, *La culture du murier, l'éducation des vers à soie et le filage de la soie en Bourgogne au* XVIIIe *siècle et en particulier dans le département de la Côte-d'Or au* XIXe *siècle*, p. 85-96.

(N° 2).

Louis STOUFF : *Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne ou un essai des ducs de Bourgogne pour constituer une seigneurie bourguignonne en Alsace* (1411-1426), p. 1-288. Dans cette étude, très fortement documentée, on trouvera le tableau des facteurs

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ondoyants et divers qui font la situation politique et féodale de l'Alsace à cette époque.

Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
Tome XXVIII, Dijon, 1913.

N. Garnier : *Le président Jeannin* [1re partie], p. 285-589. M. Garnier traite la vie du célèbre président au Parlement de Dijon jusqu'à la fin de la Ligue; son rôle conciliateur — il empêcha à Dijon les horreurs de la Saint-Barthélemy — est exposé d'une façon un peu trop absolue, et une enquête sur les dessous des événements reste peut-être à faire.

Enquêtes sur la Révolution en Côte-d'Or. Tome I. Dijon, 1910-1913.

L. Eisenmann : *Sur la géographie administrative de la Bourgogne à la fin de l'Ancien régime*, p. 5-11. Exposé un peu poussé au noir d'un état de choses cahotique.

H. Chabeuf : *Le district d'Is-sur-Tille pendant la Révolution*, p. 13-29. Page de géographie historique et économique.

Recherches faites par MM. les instituteurs dans les Archives communales de la Côte-d'Or sur l'état de l'agriculture à la fin du XVIIIe siècle, p. 31-48, 103-112, 156-159, 273-277. Publication de textes tirés principalement des délibérations communales.

L. Hugueney : *Une nouvelle contribution à l'histoire des clubs dijonnais*, p. 49-63. Utilisation du compte rendu des séances de la Société populaire de Dijon du 20 brumaire an II au 5 frimaire an III.

P. Destray : *L'état économique de la Bourgogne à la veille de la Révolution, d'après trois mémoires officiels*, p. 65-98.

F. Boissard : *La disette de 1788-1789 à Saint-Jean-de-Losne et dans son ancien bailliage*, p. 113-145, 181-196.

L. Simon : *L'arrêt du Parlement de Dijon du 29 juillet 1775*, p. 147-155. Cet arrêt fut rendu contre les fauteurs de l'émeute occasionnée en 1775 par la cherté du blé.

Henri Drouot : *Les impositions à Dijon aux approches de la Révolution*, p. 161-166. Résumé sous forme statistique des rôles de taille et de capitation pour 1782.

Assemblée générale des habitants de la ville d'Auxonne (11 janvier 1789), p. 167-180.

Léon Simon : *Les subsistances à Dijon de 1789 à 1794*, p. 197-208, 211-239.

F. Claudon : *Journal de la réunion des trois ordres du bailliage de Dijon, tenue à Dijon (mars-avril 1789)*, p. 241-266.

Société d'Archéologie de Beaune. Mémoires. Année 1911. Beaune, 1912.

P. L. : *Vieux Beaune; les Cordeliers*, p. 55-57. Notes d'archéologie.

Ph. Voillery : *Les origines de Beaune chrétien*, p. 59-154. Compilation un peu diffuse.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. DE BARBUAT : *Le comité de surveillance révolutionnaire de Beaune* p. 155-366. Intéressante publication des comptes rendus de ses séances jusqu'au 6 pluviôse an II, avec une introduction.

J. SALVINI.

YONNE

Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne.

Tome LXVI. 1912.

DE SÈZE : *Les imagiers du Tonnerrois et l'école de Dijon au* XV[e] *siècle*, p. 5-21. Étude de 4 statuettes (deux saint Vincent, saint Éloi, la Vierge à l'enfant) conservées à l'hôpital, à l'église Notre-Dame et au musée Cœurderoy de Tonnerre; l'auteur les considère comme des œuvres d'artistes locaux qui, sans ignorer l'école de Dijon, en subirent très peu l'influence et restèrent fidèles à la tradition (1 planche).

CESTRE : *L'École centrale de l'Yonne* (1[re] partie), p. 31-80. L'École centrale fut établie à Auxerre, malgré les prétentions de Sens à la posséder. L'auteur étudie les programmes des études et passe en revue les professeurs, presque tous mêlés aux luttes politiques de l'époque Le bibliothécaire de l'École fut le fameux bibliographe Laire, ancien bibliothécaire du cardinal de Loménie.

ROSSIGNEUX : *Officiers de la grande armée originaires du département de l'Yonne*, p. 81-119. Liste établie d'après les archives du ministère de la guerre et du département de l'Yonne.

HORSON : *Établissements religieux de Villeneuve-sur-Yonne*, p. 121-143. Cette petite ville possédait un collège fondé par le chanoine Dubourg en 1550, une commanderie, un couvent de Bénédictines, un hôtel-Dieu fondé en 1364 et, en y comprenant les faubourgs, trois églises paroissiales.

Capitaine DE BONTIN et lieutenant CORNILLE : *Les volontaires nationaux et le recrutement de l'armée pendant la Révolution* (1[re] partie), p. 145-294. Étude consciencieuse et de première main (1 planche : portrait du marquis de Chambonas). — (2[e] partie), p. 347-642. En appendice, lettres de volontaires (2 planches : portraits de P.-Jos. Habert, général de division, et de Jean-Jérôme Gallimard, lieutenant-colonel du 2[e] bataillon des volontaires de l'Yonne).

Comte DE CHASTELLUX : *Papiers et correspondance d'affaires du marquis de Langeron* (1758-1815), p. 295-312. Quelques détails intéressants sur la Révolution dans l'Yonne, notamment sur l'insurrection des flotteurs de Coulanges et de Clamecy en 1792.

ROSSIGNEUX : *Une étape de Napoléon I[er] à Avallon (16-17 mars 1815)*, p. 313-331. Le maire, Raudot, refusa de recevoir Napoléon et ce fut le baron Nérin, un ancien officier retiré à Avallon, qui se porta à la rencontre de l'Empereur, venant de Saulieu.

Ernest PETIT : *Commanderie d'Arbonne près Môlay (Yonne)*, p. 333-345. Cet établissement, dont le nom même a disparu, fut détruit au commencement du XIII[e] siècle, au cours de la guerre pour la compétition du comté de Champagne entre Erard de Brienne et Blanche

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Navarre, et ses biens furent alors unis à la commanderie d'Auxerre.

Cestre : *Note sur le collège de Noyers*, p. 643-647. Fondé en 1633 par les échevins de Noyers et confié aux Doctrinaires.

Abbé Edmond Régnier : *Notes historiques sur Villefranche-Saint-Phal. Son château, son abbaye*, p. 679-751. Ce petit village du Gâtinais, eut successivement pour seigneurs : au xiv[e] siècle, les Dicy; aux xv[e] et xvi[e] siècles, les Blondeau; de 1567 à la Révolution, les Saint-Phal. Sur son finage fut fondée au xii[e] siècle l'abbaye cistercienne des Escharlis, que l'auteur étudiera ultérieurement.

Bulletin de la Société archéologique de Sens. Tome xxviii. 1912.

Abbé Pissier : *Notice historique sur Lixy*, p. 1-165. La terre de Lixy en Gâtinais fut donnée en 1132 par le vicomte de Sens, Salon, à l'abbaye de Saint-Jean-lès-Sens. Elle fit l'objet en 1176 d'un pariage entre ladite abbaye et le roi de France. La part du roi fut rattachée en 1404 au duché de Nemours, constitué par Charles VI en faveur du fils de Charles le Mauvais; dès lors Lixy suivit la fortune de ce duché qui, de la maison de Navarre, passa à celles de Savoie, puis d'Orléans. 13 pièces justificatives et table onomastique.

Maurice Roy : *Peintures décoratives exécutées par Jehan Cousin le père pour l'entrée à Paris de l'empereur Charles-Quint le 1[er] janvier 1540*, p. 193-206. Jean Cousin père passa marché, le 2 décembre 1539, avec Jérôme della Robia, pour la décoration de deux arcs de triomphe dressés rue Saint-Antoine à l'occasion de l'entrée de l'empereur: deux autres peintres, Antoine Félix et Pierre Préaux, étaient associés à Jean Cousin dans ce marché. M. Roy a joint à cet acte un marché de 1544, par lequel deux maîtres tapissiers parisiens, Pierre Blace et Jacques Langlois, s'engagent vis-à-vis de l'évêque de Langres à faire une tapisserie représentant la vie de saint Mammès, dont les patrons avaient été dessinés par Jean Cousin.

Abbé E. Chartraire : *Lettres de Jean Du Perron, archevêque de Sens*, p. 207-229. Sept lettres adressées en 1621 à Richelieu, tirées des Archives des Affaires étrangères.

Abbé L.-F. Laboise : *L'église Saint-Léon de Sens*, p. 230-245. L'une des quatorze ou quinze anciennes églises paroissiales de Sens, désaffectée en 1640, et dont les derniers vestiges viennent de disparaître.

Abbé E. Chartraire : *La Vierge de la cathédrale de Sens*, p. 252-273. Description et histoire, d'après les comptes de la fabrique, d'une œuvre charmante du xiv[e] siècle, conservée aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge. (Cette chapelle s'ouvre dans le croisillon méridional de la cathédrale.)

Charles Porée.

SAONE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société éduenne. Nouvelle série, tome xl. Autun, 1912.

Paul Montarlot : *État du département de Saône-et-Loire à la veille du 18 brumaire*, p. 1-71. Un chapitre (p. 18-24) est consacré au *culte :*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme tous les travaux précédents du même auteur, celui-ci se recommande à l'attention par sa documentation très soignée.

G. Valat : *Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne* (13..-1461), p. 73-145. Première partie d'une étude généalogique très documentée qui ne sera pas sans intérêt pour l'ascendance du célèbre cardinal Rolin, fils du chancelier.

[Étienne Picard] : *Le château de Germolles et Marguerite de Flandre*, p. 147-218. Quelque regret qu'on puisse avoir de déprécier cette consciencieuse étude, il nous sera bien permis pourtant de faire remarquer que la chapelle, dont il existe encore de précieux vestiges, méritait mieux que les lignes trop rares qui lui sont consacrées comme à regret. L'auteur semble préférer de beaucoup les œuvres profanes pour lesquelles il invente le terme d' « œuvre laïque ».

A. de Charmasse : *Note sur une inscription chrétienne provenant de Saint-Pierre-de-Lestrier*, p. 219-226. Fragment de sarcophage, connu au XVIIe siècle, mais perdu depuis. Heureusement retrouvé et ramené au musée Rolin. Épitaphe chrétienne que l'auteur est d'avis de faire remonter au IIIe siècle.

[Ch. Boell] : *Montjeu et ses seigneurs*. IIe partie. *Le président Jeannin et ses descendants* (1596-1748), p. 227-300. Continuation d'un travail demeuré inachevé jusqu'ici par suite de la mort de ses premiers auteurs : Alphonse de Monard et l'abbé Doret. Le président Jeannin fut un des conseillers de Mayenne, et son frère, l'abbé, l'un des plus zélés ligueurs autunois.

A. de Charmasse : *Les quêtes à Autun au XVe siècle* (1447-1455), p. 301-318. Publication annotée d'un registre de l'évêché d'Autun sur lequel étaient enregistrées les autorisations accordées aux quêteurs étrangers. Presque toutes ces autorisations sont données pour un an et en général au profit d'œuvres hospitalières; de quelques mentions relatives à la gratuité, il semble résulter que ces autorisations étaient soumises à un droit de chancellerie.

J.-M. Guillard : *Les sources de l'histoire du Brionnais*, p. 325-377. Publication partielle et annotée de mémoires locaux en partie inédits.

Procès-verbaux des séances, p. 381-382. Date exacte à laquelle Talleyrand se démit de l'évêché d'Autun (13 janvier 1791); élection d'une abbesse de Saint-Andoche d'Autun (9 novembre 1470).

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. IIe série, tome v. Chalon, 1913.

J. Roy-Chevrier : *La déesse Souconna à Cabilonnum*, p. 1-82. Relation de la découverte faite, en décembre 1912, sur l'emplacement de l'ancien Châtelet, d'un dé de piédestal orné d'une inscription votive des *oppidani Cabilonnenses* à la déesse « Souconna ». Ce monument, de la fin du Ier siècle, est des plus importants pour l'épigraphie chalonnaise, il fixe la forme ancienne et exacte de *Cabilonnum* ; il eût été intéressant, à notre avis, d'en rapprocher celle analogue de l'inscription chrétienne de Saint-Marcel-de-Carreiret (Gard) que l'auteur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paraît n'avoir pas connu. Du nom de la divinité topique Souconna est certainement dérivé le nom moderne Saône (*Sagonna*, substitué de très bonne heure à l'ancien *Arar*). L'auteur a relevé toutes les formes anciennes de ces divers noms chez les historiens, les géographes et même les hagiographes. Incidemment (p. 40, note 2) il juge à propos de dire que dom Ruinard *(sic)* a publié les actes de saint Marcel de Chalon dans ses *Acta sincera;* une référence plus précise n'eût pas été inutile, si toutefois elle était possible. Page 75, il est question d' « inscription épigraphique » : existerait-il, par hasard, des inscriptions anépigraphes?

P.-J. Gauthier : *Recherches sur les anciens maîtres imprimeurs chalonnais et leurs successeurs directs*, p. 83-205. Travail du plus haut intérêt et très soigneusement documenté. Bien que les livres liturgiques de l'ancien diocèse de Chalon aient déjà été étudiés par Mlle Pellechet, on pourra glaner encore ici sur ce sujet. L'auteur indiquant très exactement toutes les impressions chalonnaises qu'il a pu relever, on trouvera, dans la partie antérieure à la Révolution, quantité de livres de piété, d'histoire religieuse ou de mandements et autres actes de l'épiscopat chalonnais.

Pierre Besnard : *Nouvelles recherches sur la tapisserie conservée à la cathédrale de Chalon-sur-Saône*, p. 225-252. Tapisserie eucharistique fondée par un procureur chalonnais pour servir de décor au reposoir dressé devant sa maison les jours de procession de la Fête-Dieu. L'auteur a cherché surtout à identifier ce fondateur qui serait Hugues Baichet, procureur au bailliage, représenté sur la tapisserie, avec sa famille, en adoration devant le Saint-Sacrement exposé. La tapisserie daterait des premières années du XVIe siècle. M. Émile Mâle avait déjà signalé que le choix des quatre scènes représentées était inspiré du *Speculum humanæ salvationis*. En appendice : 1° *Notes généalogiques sur les familles Baichet et Montholon ;* 2° *Description des armoiries sculptées au cloître de la cathédrale de Chalon-sur-Saône.*

Société des amis des arts, sciences, archéologie et histoire locale de la Bresse louhannaise. N° 5, Louhans, 1913.

Gabriel Jeanton et Henri Reynaud : *L'église de Cuisery et ses œuvres d'art*, p. 9-36; *Le triptyque de Cuisery attribué à Grégoire Guérard*, p. 37-43. Description détaillée mais surtout archéologique, les données historiques jugées indispensables ont été reléguées dans les notes: pièces justificatives concernant les actes de vandalisme commis en 1793. Le triptyque, ancien retable du maître-autel, peinture sur bois du XVIe siècle, fait l'objet d'une notice spéciale.

Société des amis des arts et des sciences de Tournus.
N° XIII. Tournus, 1913.

G. Jeanton : *Les ateliers de sculpture et de taille de pierre de Tournus*, p. 11-44. L'auteur a relevé dans les archives notariales toutes les mentions de fourniture ou de taille de pierres provenant des carrières de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la région tournusienne. Il mentionne, avec dates et noms d'architectes ou maîtres d'œuvres, quantité de travaux d'art religieux concernant la Bourgogne et même des régions plus éloignées dans la période contemporaine.

N° XIV. Tournus, 1914.

Albert Bernard : *Le sac et le pillage de l'abbaye de Tournus par le capitaine Poncenat et son armée* (août 1562), p. 12-82. L'auteur publie les procès-verbaux inédits des déprédations commises. Il fait précéder cette publication d'une description très précise du célèbre monastère à cette époque et d'une relation des principaux événements dont Tournus et son abbaye furent alors le théâtre. Les historiens anciens sont à peu près muets sur ces faits; Juénin, le premier, en avait parlé en se servant justement des procès-verbaux conservés aujourd'hui aux Archives de Saône-et-Loire (H 191); l'étude de M. Bernard n'en est que plus précieuse pour l'histoire de l'abbaye de Tournus.

Pierre Besnard.

AIN

Bulletin de la Société Gorini. Tome x. Bourg, 1913.

Abbé Joly : *Le prieuré de Saint-Pierre d'Innimont*, p. 15, 167. Actuellement paroisse du diocèse de Belley, Innimont dresse son église à 893 mètres d'altitude sur une butte isolée. Il y avait là, autrefois, un prieuré de l'ordre de Cluny, fondé vers 1100. Dans ces deux premiers articles, M. Joly en conduit l'histoire depuis l'origine jusqu'à la Révolution. Premiers bienfaiteurs, paroisses annexées, visite de Pierre le Vénérable, rapports avec la chartreuse voisine de Portes, puis décadence, commende, démolition du monastère par Biron à la fin du xvie siècle, telles sont les questions que l'auteur examine successivement avec son exactitude habituelle.

Docteur Charles Reboul : *Un curé en Bresse pendant la Révolution. Notice sur Pierre Reboul*, p. 36, 128, 285, 337. Cette série de quatre articles nouveaux sur le vaillant curé débute par le tableau des prêtres qui faisaient partie de la mission du district de Pont-de-Vaux. On sait en quoi consiste cette organisation destinée à subvenir aux besoins des âmes, même au plus fort de la persécution. Pierre Reboul reçut la charge des deux paroisses de Saint-Nizier-le-Bouchoux et de Curciat. Avec quel intérêt on le suit au milieu de ses travaux et des dangers qu'il court! Mais ce qui fait le charme principal de ces pages, ce sont les nombreuses lettres inédites du missionnaire à sa sœur. Il y apparaît avec toute son énergie, sa joyeuse confiance en la Providence divine. Nous le quittons au Concordat, alors qu'il devient curé en titre de Saint-Nizier, cette paroisse pour laquelle il s'était tant dépensé pendant les mauvais jours.

Abbé Boulet : *Mémoires de M. de Varicourt, curé de Gex, puis évêque d'Orléans*, p. 67, 158, 312. C'est la fin de ces intéressants mémoires. A la suite de M. de Varicourt, nous parcourons l'Italie, en passant par le Piémont, Milan, Venise, Ancône, Lorette, pour arriver enfin

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Rome. Après un séjour dans la ville éternelle, le prêtre exilé regagne la France par le Mont-Cenis et la Savoie. Le 10 octobre 1800, il arrive à Gex, dont il redevient curé, au rétablissement du culte (20 août 1803). L'intérêt se soutient jusqu'au bout du récit rempli des plus savoureuses aventures.

Abbé Pépin : *Saint Florent, martyr, patron de la paroisse de Thil*, p. 78. Courte notice sur un saint martyrisé à Til-Châtel (Côte-d'Or) et patron d'un autre Thil situé sur le Rhône dans le diocèse de Belley. On se demande comment expliquer cette coïncidence.

Ignotus : *Sur les hauteurs, la paroisse de Retord*, p. 84, 203. Suite de l'histoire de cette paroisse jusqu'à la Révolution exclusivement, sous les curés Jean Girod et Claude-André Bouillet. Très souvent la parole est laissée aux documents tirés des archives de la paroisse ou de la Haute-Savoie.

Paul Dudon : *L'étude de M. Dubreuil sur les Fareinistes*, p. 91. Critique assez vive d'un travail entrepris parallèlement à celui publié dans le *Bulletin Gorini* par M. P. Dudon et sur des documents découverts par lui. L'auteur ne veut pas que l'on puisse croire que son étude est un démarquage de celle de M. Dubreuil.

Paul Dudon : *Le Fareinisme*, p. 113, 237, 399. L'infamie du Bonjourisme. — A Paris et à Fareins pendant la Révolution. — Sous les coups de la police de Napoléon : tel est le sujet des trois nouveaux chapitres consacrés par M. Dudon à l'histoire de la fameuse secte, dont la publication était interrompue depuis 1910. On y apprend ce qui advint de Fr. Bonjour, de ses complices et surtout de son fils, Israël-Élie, qu'il voulait faire passer pour le Saint-Esprit incarné. Récit des plus vivants étayé d'une documentation impitoyable.

Chanoine Dementhon : *La cathédrale de Belley*, p. 185, 254, 374. Après avoir, dans une introduction, exposé l'opportunité d'une monographie de la cathédrale de Belley, en avoir montré le but, la méthode et les sources, l'auteur en a abordé l'histoire qu'il conduit jusqu'à la Révolution. Nous n'avons que des données très vagues sur les premières cathédrales de Belley, celles des évêques Ansemond et Adabald. Avec le xii^e siècle, nous sommes mieux renseignés, car il reste encore des constructions de cette époque, notamment le transept gauche où se trouvait autrefois l'entrée principale. Il y avait comme à Besançon deux absides. L'abside orientale fut reconstruite à la fin du xv^e siècle, en style ogival, et des remaniements assez importants ont été faits dans le cours du xvii^e siècle.

Chanoine Tournier : *Champfromier. Introduction : géographie, géologie, ethnographie*, p. 219. M. le chanoine Tournier, originaire de Champfromier, a écrit cette introduction pour servir de préface à une monographie paroissiale que prépare un autre enfant de Champfromier, M. l'abbé Genolin, curé de Lancrans. On y trouve des aperçus pleins d'intérêt sur ce petit coin du Bugey.

Abbé Th. Malley : *Un conflit à Saint-Jean-sur-Reyssouze*, p. 331. Commentaire plein d'humour d'un document tiré des Archives du Rhône et des visites pastorales de l'archevêque Camille de Neuville.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les paroissiens de Saint-Jean réclamaient un vicaire; le curé Morel n'en voulait pas. Le prélat tranche le débat en faveur des premiers.

Le Bugey.

Tome II. 8e fascicule. Belley, 1912.

Comte DE SEYSSEL : *Le Belley de nos pères*, p. 589. Première partie d'une conférence donnée à la Salle des fêtes de Belley le 28 avril 1912. Il y a là, sous une forme oratoire qui est un charme de plus, bien des notions sur l'antique ville épiscopale, les origines chrétiennes de Belley, l'ancienne cathédrale et la nouvelle, les chapelles rurales et les confréries, le cimetière, les bâtiments du chapitre et le palais épiscopal.

René PIC : *Les anciennes assemblées provinciales de la Savoie et du Bugey aux* XIII[e] *et* XIV[e] *siècles*, p. 627. Intéressant à cause surtout de la part que prend le clergé aux affaires publiques. Ces assemblées s'occupent de la succession au trône, de la tutelle des princes, des guerres et des traités, elles votent librement les subsides et parfois les refusent. Le comte de Savoie ne prend aucune décision sans les consulter, c'est presque la monarchie constitutionnelle.

Chanoine TOURNIER : *Saint-Rambert-en-Bugey à la fin du* XVII[e] *et au commencement du* XVIII[e] *siècle*, p. 654. Premier article d'une étude destinée à faire revivre la physionomie, le mouvement social, industriel et économique de cette petite ville du Bugey avant la Révolution. Si l'on se rappelle que Saint-Rambert était le siège d'une abbaye de bénédictins, on comprendra l'intérêt que présente cette notice au point de vue ecclésiastique. Elle est tirée des archives de la mairie de Saint-Rambert, des minutes du notaire Pageault, du registre des Pénitents conservé à la cure et d'un mémoire manuscrit rédigé par un M. Dubois au commencement du siècle dernier. Tous documents inédits.

Stéphane MARET : *Le concile d'Epaona en 517*, p. 676. Deux parties : 1° endroit où s'est tenu le concile; 2° son objet. Cette dernière partie ne donne lieu à aucune remarque. Il n'en est pas de même de la première. L'identification d'Epaona a fait déjà verser beaucoup d'encre. D'après M. Maret, qui en donne quelques raisons, Epaona ne serait autre qu'Yenne chef-lieu de canton de la Savoie, près de Belley. Nous verrons plus loin ce qu'en pense M. Hannezo.

A. DUBOIS : *Monographie de la commune de Bélignat* (fin), p. 712. C'est l'historique de cette localité pendant le Révolution et au commencement du XIX[e] siècle. Il y est question du curé Berthet qui prêta serment, du culte, de l'église et du presbytère.

Chanoine DEMENTHON : *Promenade à Ambronay et à Varey, 3 septembre 1912*. Compte rendu d'une excursion de la Société « le Bugey ». On y trouve un petit historique et une description de la fameuse abbaye fondée par saint Barnard vers 800. Église et monastère sont également remarquables par leur architecture et les souvenirs qu'ils rappellent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tome III. 9e et 10e fascicules. Belley 1913.

Comte DE SEYSSEL : *Le Belley de nos pères*, p. 21. Fin de la conférence mentionnée ci-dessus. Maisons de chanoines, couvents des Cordeliers, des Capucins, de la Visitation, des Bernardines, des Ursulines, écoles primaires et collèges sont autant de questions se rattachant à l'histoire du diocèse et traitées ici.

Chanoine DEMENTHON : *Attitude de Mgr Cortois de Quincey en face de la Constitution civile du clergé, d'après des documents inédits*, p. 63. Ces documents sont des lettres tirées des archives de l'Ain. Jarrin, qui ne les connaissait et ne les a citées qu'imparfaitement, affirme pourtant que l'évêque de Belley avait adhéré au nouvel ordre de choses et insinue qu'il aurait accepté la nouvelle délimitation du diocèse, parce qu'elle en décuplait l'étendue. M. Dementhon n'a pas de peine à faire justice de ces allégations et il conclut que jamais Mgr Cortois de Quincey n'a prêté serment à la constitution, ni fait aucun acte administratif pour en réaliser et appliquer les innovations religieuses dans son diocèse de Belley.

J. HANNEZO : *La question d'Epaona-Yenne*, p. 89. Réponse à l'article précité de M. Stéphane Maret. Contre la thèse de ce dernier, l'auteur s'avance avec toute une armée d'arguments linguistiques, topo-géographiques, historiques, religieux et administratifs qui n'en laissent à peu près rien subsister. L'identification proposée par M. Maret n'est donc guère possible.

A. CALLET : *Testament d'Honoré Fabri*, p. 178. Document inédit concernant ce savant jésuite.

A. NAILLOD : *Pénitence publique du chevalier Pierre de La Balme*, p. 182. Document.

Abbé L. JOLY : *Monographie de Villebois*, p. 238. Continuation des études historiques sur les paroisses de la région de Portes. C'est plutôt une analyse de documents tirés des archives de l'Ain et rangés par ordre chronologique, touchant la paroisse et les curés de Villebois, le prieuré des religieuses de Saint-Pierre, les rapports avec la chartreuse de Portes, etc.

Chanoine CHEVALLIER : *Les impôts du clergé en Bugey avant la Révolution*, p. 298. Excellent résumé de la question. Après quelques remarques d'ordre général sur l'ancien clergé de France et l'impôt, l'auteur marque les principales phases de cet historique par les dates de 1601, 1606, 1621, 1626, 1634 et 1789. Il est curieux de voir ce petit peuple luttant avec succès jusqu'à la Révolution pour le maintien de ses prérogatives financières.

Comte DE SEYSSEL : *Esquisse historique du Bugey* (suite), p. 314. Il s'agit de l'élection du duc Amédée VIII à la papauté sous le nom de Félix V.

Maxime REYMOND : *Claude d'Estavayer, évêque de Belley*, p. 322. Quelques notes avec un portrait, sur cet évêque qui occupa le siège de Belley au commencement du XVIe siècle.

J. CORCELLE : *Promenade du « Bugey » à Bourg-en-Bresse*, p. 338.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Description historique de l'église Notre-Dame, de l'église et du monastère de Brou; mention de la conférence du docteur Nodet à Notre-Dame et de M. l'abbé Chagny à Brou sur l'histoire de ces monuments.

Annales de la Société d'émulation de l'Ain.

Tome XLVI, 1er-3e fascicules. Bourg, 1913.

Huteau : *Les monuments historiques de l'Ain*, p. 7-259. Simple liste des monuments et objets historiques classés en vertu de la loi du 30 mars 1887 et dont le plus grand nombre ont un caractère religieux.

Abbé Philippe : *Les carreaux plombés du château de Tréffort*, p. 77-105. Travail très fouillé sur une industrie locale.

Abbé Marchand : *Catalogue descriptif du médaillier de la ville de Bourg*, p. 29.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.

1er et 2e trimestres 1912. Bourg, 1912.

Edmond Chapoy : *Table générale de la Revue de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain (1872-1888)*. Cette Société a publié beaucoup de travaux d'histoire ecclésiastique locale dont on sera heureux de trouver la nomenclature dans cette table.

Abbé Chagny : *La répression de l'hérésie dans les pays de l'Ain jusqu'au* XVIe *siècle* (suite), p. 99. Le chapitre IV est consacré à la législation en matière d'hérésie et de sorcellerie dans les pays de l'Ain et le chapitre V à différents faits relatifs aux hérétiques et aux sorciers. faits tirés surtout des comptes des châtelains, qui se trouvent aux Archives de la Côte-d'Or.

1er et 2e trimestres 1913. Bourg, 1913.

Abbé L. Joly : *Les hommes de la chartreuse de Portes*, p. 19 et 54. Dans l'état social du moyen âge on appelait *homme* d'un seigneur ou d'un monastère les tenanciers ou cultivateurs de leurs domaines. C'est ainsi que Portes avait ses *hommes* que M. Joly étudie d'après les chartes tirées du fonds de cette chartreuse aux Archives de l'Ain.

Abbé Alloing : *Un gentilhomme d'autrefois*, p. 10. Quelques lettres du comte Emmanuel de Quinsonas à Aimé Vingtrinier. Elles mettent en lumière cette belle figure de chrétien.

Bulletin de la Société des Naturalistes de l'Ain.

No 31 (15 novembre 1912). Bourg, 1912.

Émile Chanel : *La chaire de l'église de Notre-Dame de Bourg*, p. 28. Ce superbe morceau de menuiserie, dont M. Chanel fait la description, date de 1760. Il eut pour auteur Jean-Marie Fiot, sculpteur originaire de Dijon, qui toucha pour son travail 4 017 livres.

J. Hannezo : *Les voies antiques et romaines du département de l'Ain*, p. 48. Notes archéologiques, historiques et géographiques sur un point pouvant intéresser les origines religieuses de la région. L'auteur se base surtout sur l'onomastique.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

N° 32 (15 mars 1913). Bourg, 1913.

J. Hannezo : *Les voies antiques et romaines du département de l'Ain* (suite), p. 3. De Lyon à Genève.

Émile Chanel : *L'horloge de la ville de Bourg*, p. 38. Se rapporte à l'histoire de l'église Notre-Dame. L'auteur suit les différentes transformations de cette horloge depuis 1443 jusqu'à nos jours.

N° 33 (15 novembre 1913). Bourg, 1913.

Émile Chanel : *Sépulture double de l'école franque à Izernore*, p. 33.

J. Hannezo : *Les voies antiques et romaines du département de l'Ain* (suite), p. 55. Rive gauche de la Saône. Relations entre Vienne et Saint-Claude. Région de Genève et de Gex. Relations entre Bourg et Mâcon.

Louis Alloing.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE DES PÉRIODIQUES

Mgr Batiffol : *L'École française d'histoire ancienne de l'Église (The constructive quarterly*, I, 2, juin 1913, p. 240-259.) Les vingt dernières années du siècle passé ont été marquées par un renouveau de l'histoire ecclésiastique en Allemagne, en Angleterre et en France. Là, Harnack et Lightfoot furent les chefs. Ici, le maître fut Mgr Duchesne. De compagnie avec le P. de Smedt et De Rossi, il voulut former les catholiques à une méthode rigoureuse, dont il définissait, dès 1881, le principe essentiel : séparation de l'histoire et de la théologie, au point de vue méthodique, s'entend. Ce principe ne passa point sans luttes. Le cardinal Franzelin, par exemple, objectait que les documents ecclésiastiques devaient être entendus *in sensu Ecclesiæ et consensu Patrum*. Les successeurs de Mgr Duchesne portèrent la peine de ces luttes. Il y eut, parmi eux, une « droite et une gauche ». Celle-ci avait pour principal représentant M. Loisy et pour organe la première *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. La droite produisit des œuvres comme l'*Histoire des dogmes* de M. Tixeront, la *Rédemption* de M. Rivière, les *Réordinations* de M. Saltet, enfin les ouvrages de Mgr Batiffol lui-même. Les excès de la première ne devraient pas faire oublier les services que la seconde a rendus à l'Église.

A. Humbert.

Dom Léon Guilloreau : *L'obituaire de Saint-Vincent du Mans*. (*Revue Mabillon*, août 1913, p. 113-127.) L'auteur commence la publication de cet obituaire conservé à la Bibliothèque du Mans. Dans son état actuel, il remonte originairement au xiii^e^ siècle, mais semble une copie d'un manuscrit plus ancien. En outre, les âges postérieurs l'ont complété quand ils n'ont pas gratté la première rédaction au bénéfice d'une seconde, plus moderne. Le recueil donne le nom de treize évêques du Mans, de vingt-trois abbés et de tous les religieux. En dehors des rois d'Angleterre Henri II et Richard Cœur de Lion, il y a peu de noms laïcs importants. Indépendamment de son but, le manuscrit reçut du xiv^e^ au xvi^e^ siècle mention d'un certain nombre de professions religieuses. La plus ancienne est du 7 décembre 1318, la plus récente du 8 décembre 1506. A. Vogt.

Comte Paul Durieu : *Les Heures du maréchal de Boucicaut du musée Jacquemart-André*. (*Revue de l'Art chrétien*, mars-avril 1913, p. 73-81, et mai-juin 1913, p. 145-164.) Ce manuscrit provient de la vente après décès du cabinet d'un éminent connaisseur, M. Guyot de Villeneuve. Il a été exécuté entre 1396 et 1416 pour un illustre guerrier de l'époque de Charles VI, le second maréchal de Boucicaut, Jean le Meingre. Ce livre d'Heures fut successivement possédé, entre autres détenteurs célèbres, par Diane de Poitiers, la marquise de Verneuil, Gabriel-Nicolas de La Reynie. Puis il émigra en Angleterre où M. Guyot de Villeneuve sut le retrouver et l'acquérir. Le manuscrit constitue un volume d'un format analogue au grand in-4°, recouvert

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une reliure en velours rouge munie de deux fermoirs en métal doré, tenant à des lanières de velours rouge. Cette reliure paraît être de date ancienne. En tenant compte des trois feuillets ajoutés à la fin du manuscrit primitif pour Jean le Meingre, le dernier des Boucicaut, le livre compte 242 feuillets munis d'une numérotation relativement moderne en chiffres arabes, et quarante-huit miniatures à pleines pages. Les 42 premières miniatures remontent à l'époque du maréchal; elles mesurent de 170 à 190 millimètres de hauteur sur 110 à 120 millimètres de largeur et sont toutes peintes sur des versos de feuilles, accompagnées, sur les marges, d'un encadrement léger de tiges recourbées à feuilles de houx d'or, entremêlées de palmettes de couleurs variées. Les deux dernières peintures au contraire, introduites après coup, couvrent des rectos de feuilles. Le texte est écrit à longues lignes, en grosses et belles lettres « de forme », orné d'encadrements de feuillages dans le style du milieu du règne de Charles VI, et de 593 lettres capitales, enluminées d'or et d'azur, sans parler d'un nombre plus considérable encore d'initiales secondaires également décorées.

H. Arquillière.

A. Gazier : *Les livres d'offices de Madeleine Cochin.* (*Revue de l'Art chrétien*, mai-juin 1913, p. 175-178.) L'auteur étudie surtout le livre d'Heures de Madeleine Cochin, la femme et la mère de deux admirables graveurs, Nicolas et Charles-Nicolas Cochin. Ce livre mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux manifestations de l'art chrétien. Artiste de talent, elle a su faire un choix judicieux parmi les innombrables productions de l'imagerie religieuse de son temps. Sa piété l'a sans doute amenée à recueillir des emblèmes grossièrement gravés, des cœurs de Jésus et de Marie, des ostensoirs, des calices, des têtes de mort et autres symboles du même genre qui n'ont aucune valeur artistique; elle s'est aussi attachée à trouver des représentations pour toutes les fêtes de l'année, et faute de mieux, elle a pris souvent des vignettes quelconques. Mais toutes les fois qu'elle l'a pu sans faire violence à ses sentiments de piété, elle a donné la préférence aux œuvres d'art vraiment dignes de ce nom. Parmi elles, il en est qu'on ne trouverait pas ailleurs. « Il était donc bon de signaler l'existence de ce recueil qui pourrait bien être unique en son genre. »

H. Arquillière.

R. Doucet : *La mort de François Ier*. (*Revue historique*, juillet-août 1913, p. 309-316.) M. Doucet retrace d'après le texte la « lettre du roi Henri II au Parlement incontinent après la mort de François Ier et écrite par l'évêque de Mâcon » d'après les registres du Parlement de Paris. Ce texte, écrit par Pierre Du Chastel, est intéressant à cause de la personne même qui l'écrivit et qui assista aux derniers moments du roi, à cause ensuite des quelques renseignements curieux qu'il fournit sur l'état d'esprit du roi et qui sont loin de confirmer les dires des ambassadeurs.

Paul Van Dyke : *Les États de Pontoise.* (*The English historical Review*, t. xxviii, juillet 1913, p. 472-495.) Parallèlement au fameux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

colloque de Poissy se tinrent à Pontoise (août 1561), les états des trois ordres que Catherine de Médicis avait convoqués pour obvier aux difficultés financières dans lesquelles le gouvernement se débattait. C'est l'importance de ces états, trop négligés, suivant lui, que M. van Dyke veut faire ressortir. Il en retrace les préliminaires, puis les délibérations. Il y trouve une tentative d'organisation du gouvernement constitutionnel antérieure d'un siècle à celui qui réussit en Angleterre. Il note en passant les réformes religieuses parfois radicales que réclamèrent les trente-neuf députés des trois ordres réunis à Pontoise. Ils demandaient « l'arrêt de toute poursuite pour cause de religion, sauf contre les anabaptistes, les libertins et les athées, la concession d'un temple dans chaque ville pour ceux de la nouvelle religion, l'interdiction de toute violence et tentative iconoclaste, l'abolition de la juridiction ecclésiastique dans les causes civiles et de l'exemption. » M. van Dyke n'a pas connu la thèse de M. J. Laferrière (*Le contrat de Poissy*, Paris, 1905). Autrement il se serait épargné son article.

A. Humbert.

Jean Gaillard : *Essai sur quelques pamphlets ligueurs.* (*Revue des Questions historiques*, octobre 1913, p. 426-455. A suivre.) Dans cet intéressant article, l'auteur étudie les pamphlets ligueurs à l'exclusion des pamphlets politiques ou royalistes. Il cherche à remettre en lumière, à analyser et à dégager le sens de ces pièces souvent peu connues et qui montrent bien quel était l'état de l'esprit public. Plusieurs de ces pamphlets ont été recueillis par L'Estoile, mais le plus grand nombre est resté en pièces isolées aujourd'hui conservées à la Bibliothèque nationale ou à l'Arsenal. D'abord considérablement religieux et polémiques, ils devinrent, durant les guerres de Charles-Quint et de François Ier, politiques, puis se spécialisèrent. Les luttes intérieures en firent tout le sujet. Ils attaquèrent tout : les politiques, la cour, les mœurs du temps, l'hérésie. Parfois, cependant, ils ont un autre objet, et *Le Tocsin et boute-selle à la noblesse*, par exemple, a des allures de *Marseillaise* et ne manque ni d'éclat ni de grandeur. Tous ces pamphlets, souvent licencieux et toujours passionnés, sont une source importante pour l'histoire de la Ligue et du règne d'Henri III.

A. Vogt.

Abbé J.-B. Martin : *Bibliographie liturgique de l'ordre des Chartreux.* (*Revue Mabillon*, août 1913, p. 128-156.) Dans ce travail, M. Martin décrit, dans 120 numéros, les principaux livres liturgiques imprimés concernant l'ordre des Chartreux. Le plus ancien livre signalé est du 5 mai 1491. C'est un bréviaire dont on connaît quatre exemplaires. Le plus récent date de 1903. C'est un antiphonaire. Il semble qu'il aurait été préférable, pour être plus précis, d'appeler la chartreuse de Lucques de son vrai nom, Farnetta, puisque aussi bien la chartreuse n'est pas à Lucques. A. V.

A. Cans : *Le rôle politique de l'Assemblée du clergé pendant la Fronde* (1650-1651). (*Revue historique*, t. cxiv, p. 1-61, septembre-octobre 1913.) Les abus de pouvoir du gouverneur de la Guyenne, le duc

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Épernon, qui ne cessait de vexer par des violences répétées le clergé de sa province, amenèrent cinq évêques du sud-ouest de la France à porter leurs doléances à Mazarin (1648). La question, plusieurs fois agitée par l'assemblée des évêques, fut remise sur le tapis en 1650 et devint le point de départ de ses démêlés avec Mazarin. Celui-ci voulut faire transférer l'assemblée du clergé à Saintes, mais les évêques lui opposèrent la force d'inertie. Bien plus, ils demandèrent la mise en liberté du prince de Conti, « ecclésiastique et malade ». C'était une véritable déclaration de guerre au cardinal et un acte politique grave, car il s'agissait d'un prisonnier d'État. Plus humiliant encore pour Mazarin fut le refus définitif par les évêques du don gratuit. D'un autre côté, les nobles, mécontents des vexations dont ils se prétendaient les victimes, tiennent des réunions et décident de s'unir au clergé pour faire cause commune avec lui et exiger la convocation des États généraux. Après bien des pourparlers et des oppositions sérieuses de la part de certains évêques, qui ne voulaient pas compromettre leur cause en la liant à celle des nobles, l'union se réalisa le 15 mars 1651. Faut-il voir dans cette « jonction » une entente parfaite entre les deux ordres privilégiés? Laquelle des deux assemblées a dirigé la chose commune? Dès lors toutes deux font bloc contre la cour et le parlement et demandent les États généraux. Devant ce péril, la régente accorde les États pour *après* la majorité du roi : car elle espérait ainsi calmer les esprits tout en conservant la faculté de faire annuler sa concession par le roi majeur. Satisfaits de ce succès ainsi que de l'élargissement des princes, les évêques, qui, en cas de non acceptation de la part des nobles, les auraient abandonnés, amenèrent ceux-ci à la résignation. H. Netzer.

Paul Chevreux : *A propos des premiers lycées de 1802-1804.* (*La Révolution française*, 14 septembre 1913, p. 242-253.) L'auteur ne pense pas, comme l'affirmait un jour M. Aulard (*Napoléon Ier et l'instruction publique*, dans la *Revue française*, juillet 1910-janvier 1911), que la substitution des lycées aux écoles centrales fut un triomphe de la réaction catholique. Il se rallie au sentiment de Fourcroy qui vit dans ce fait une simple « amélioration » de ces écoles. Envisageant particulièrement le lycée de Metz, il recherche à cette occasion si une réaction catholique ne s'est pas produite. Le personnel de l'école centrale, à laquelle il fut substitué, comportait entre autres quatre anciens religieux mariés dont un seul, Guillaume Bernier, fut conservé à raison de son savoir comme mathématicien. L'élimination des autres n'eut pour but que de donner satisfaction aux catholiques. Le directeur même de l'école, Ferry, malgré sa valeur, ne conserva pas longtemps la direction du lycée. Son indépendance à l'égard des principes religieux paraissait « scandaleuse de la part d'un professeur ». La désignation à Metz en 1804 d'un aumônier catholique et d'un pasteur, malgré la loi du 11 floréal an X établissant la laïcité scolaire, les affirmations religieuses du proviseur dans son premier prospectus (juin 1804) ne furent certainement pas étrangères, n'en déplaise à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Chevreux, à la prospérité du lycée qui comptait 416 élèves en 1808. M. Lecomte.

J. Guiraud : *Ozanam, historien chrétien.* (*Revue des Questions historiques*, octobre 1913, p. 465-483.) Utilisant les nombreux travaux publiés à l'occasion du centenaire d'Ozanam, et spécialement le *Livre du centenaire*, M. Guiraud étudie en Ozanam l'historien et l'historien chrétien, montrant ce que fut Ozanam à ce point de vue et ce que lui doivent les études littéraires du moyen âge, tout particulièrement le moyen âge italien et Dante. A. V.

G. Goyau : *L'Église de France aujourd'hui.* (*The constructive quarterly*, I, 1, mars 1913, p. 50-68.) Tableau saisissant dans sa brièveté de la situation et de l'action de l'Église de France depuis la séparation. Celle-ci a coûté, au clergé français, en dehors des trente-cinq millions que comptait encore le budget des cultes en 1905, un capital de 331 millions, représentant les biens des fabriques et des menses. Il a de plus abandonné les presbytères, les séminaires et les évêchés. Enfin, dans les églises mêmes, il n'est plus qu'un occupant sans droits juridiques. Qu'a-t-il gagné jusqu'ici à cet état de spoliation? D'abord, l'indépendance dans l'organisation des paroisses. A Paris, depuis 1905, neuf nouvelles paroisses comprenant 250 000 habitants; dans la banlieue, 15 autres, comprenant 215 000 âmes; enfin, 34 chapelles de secours en représentant 166 500. Et ces paroisses se trouvent surtout dans les milieux populaires. D'un autre côté, l'enseignement religieux se réorganise. Des examens et des concours suivis permettent d'en suivre le développement et d'en vérifier les résultats. A côté de l'enseignement religieux, l'enseignement libre se créée des organes nouveaux. Du diocèse d'Angers part l'idée d'une formation pédagogique des maîtres libres. En 1911 le diocèse d'Arras avait sa « semaine pédagogique ». Et cependant, ce développement même exigeait de nouveaux sacrifices. Pour remplacer le budget supprimé, les évêques instituèrent le denier du culte. Dans un nombre assez considérable de diocèses, il menace de ne point suffire aux besoins du clergé. De plus, la crise de la séparation, dont les effets se font seulement sentir sur ce point, a diminué de moitié le nombre des vocations. Là encore il faudra trouver de nouveaux moyens et de nouvelles ressources pour combler les vides. L'activité sociale de l'Église de France ne s'en est pas cependant ressentie jusqu'ici. Le développement des patronages assure à une élite de la jeunesse française une formation chrétienne plus complète. Et plus tard, les travaux de l'*Action populaire* de Reims et des *Semaines sociales* viennent porter jusqu'au cœur même des questions économiques l'idée catholique et son chaleureux rayonnement. A. Humbert.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTES ET INFORMATIONS

— Cette Revue se doit de signaler tout ce qui intéresse le premier historien de l'Église de France. L'édition de l'*Historia Francorum de Grégoire de Tours* publiée dans deux volumes de la *Collection des textes pour servir à l'enseignement de l'histoire* étant épuisée, M. Poupardin l'a réédité, dans la même collection, mais en un seul volume. (Paris, A. Picard, 1913, in-8, xxx-501 p.) Le nouvel éditeur s'est reporté aux manuscrits pour les passages douteux, il a établi une ponctuation nouvelle, mis au bas des pages quelques notes explicatives et donné l'indication des feuillets des manuscrits avec le souci de la perfection dont son nom est le meilleur garant. Il a pleinement atteint le résultat cherché : « établir un instrument de travail d'un maniement facile et d'une consultation aisée, auxiliaire de l'édition de M. Arnolt ou de celle de Ruinart. » Les travailleurs éloignés des grandes bibliothèques, particulièrement, lui en seront reconnaissants.

J. de La Martinière.

— M. Uzureau, toujours infatigable, épithète désormais attachée à son nom d'érudit, d'ailleurs merveilleusement informé, nous donne dans les *Andegaviana* une treizième série de documents qui ne le cède en rien aux précédentes pour l'intérêt et la variété (Angers, Siraudeau ; Paris, Picard, 1913, in-8 de 464 pages). Les pièces qui ont spécialement retenu mon attention sont, comme toujours, celles qui se rapportent à la Révolution. Telles sont, entre autres, celles qui ont pour titre : Bannissement en Espagne des prêtres manceaux et angevins; Voyage de 132 Nantais à Paris : leur séjour en Maine-et-Loire; Une famille angevine sous la Terreur, etc., etc. Fidèle à son programme, M. Uzureau ne cite et ne transcrit ces documents qu'autant qu'ils intéressent l'Anjou. Nous avons parfois affaire, dès lors, à des pièces fragmentaires dont la suite ne nous sera, sans doute, jamais donnée; c'est un inconvénient fatal que l'auteur de cette publication ne pouvait éviter, sous peine de dépasser les bornes qu'il s'est assignées. Il a dû se renfermer dans ces limites, on ne saurait l'en blâmer. J'ai salué au passage la figure si attachante de Théodore Pavie avec qui j'ai été un moment en relations et que des convictions et des études communes recommandaient à ma sympathique estime.

La page extraite de l'*Avenir*, sur la Vendée angevine en 1831, me semble un peu tendancieuse. Le correspondant de Lamennais se refusait à voir un mouvement royaliste dans un soulèvement auquel il me paraît difficile de dénier ce caractère, tout en reconnaissant la part qu'y pût avoir le sentiment religieux de ces chrétiennes populations. A cette date Lamennais, qui si longtemps avait été le royaliste et le catholique que l'on sait, n'était plus l'un, en attendant de cesser d'être l'autre.

A. Roussel.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Dans un ouvrage curieux, intitulé *Deux siècles de presse au service de la pharmacie et cinquante ans de l' « Union pharmaceutique »*, 2e édition (Paris, 1913, in-8° de v-316 p. et 22 grav.), M. Eugène Guitard vient de retracer l'histoire des périodiques concernant les sciences, la médecine et spécialement la pharmacie en France et à l'étranger, de 1665 à 1860. Il y passe en revue successivement le *Journal des savants*, les journaux encyclopédiques, les journaux de médecine, les sociétés scientifiques, médicales, et les premiers organes spéciaux de la pharmacie à Paris, en Province et à l'étranger. Au cours de son travail, l'auteur a été amené à citer les noms de plusieurs ecclésiastiques : les abbés Gallois, de La Roque et Rozier.

M. Guitard — il convient de l'en féliciter — a été prodigue de renseignements bibliographiques. Il a eu l'heureuse idée d'explorer les archives de l'École de pharmacie; aux Archives nationales il a examiné certaines séries notamment les séries F^{17} et F^{18}; il a consulté plusieurs manuscrits à la Bibliothèque nationale; de cette façon il a pu éclaircir bien des points restés obscurs de l'histoire de la pharmacie durant les trois derniers siècles. L'usage du volume est grandement facilité par une table alphabétique générale détaillée. L'ouvrage est d'une lecture agréable; le style de l'auteur est sobre et clair. Par les précieux renseignements qu'il renferme, ce livre, qui n'est pas l'œuvre d'un pharmacien, mais d'un archiviste, sera d'un très grand secours à tous ceux qu'intéresse l'histoire des sciences médicales. Georges Lardé.

— Sous ce titre : *Une nomination ecclésiastique sous le gouvernement de Juillet* (Lille, Desclée, 1913, in-8° de 16 p.), M. l'abbé Uzureau raconte comment l'abbé Régnier fut nommé vicaire général du diocèse d'Angers, en 1831, malgré l'administration qui lui reprochait son attitude ultramontaine. M. L.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Séance du 10 octobre 1913.— M. Romier donne lecture de la première partie d'une étude intitulée : *Rome et la préméditation de la Saint-Barthélemy.* Il essaie de prouver que le cardinal de Lorraine avait annoncé le massacre de la Saint-Barthélemy dès le mois de juin 1572, deux mois avant l'événement. Il explique comment la conduite du cardinal à Rome et celle du pape Grégoire XIII s'accordent avec cette préméditation. Enfin, il montre que Grégoire XIII, s'il fut probablement informé d'avance du complot par les Guises, ne prit aucune part active à sa préparation, mais se borna à approuver l'événement.

Dans la séance du 24 octobre, M. Romier achève de mettre sous les yeux de l'Académie les textes inédits tirés des Archives de Naples, de Florence et de la Bibliothèque de Paris qui mentionnent l'annonce de la Saint-Barthélemy faite à Rome par le cardinal de Lorraine. Il termine la communication en insistant particulièrement sur l'attitude du pape Grégoire XIII : d'après lui, le pontife, informé d'avance du projet des Guises, ne l'a ni encouragé ni empêché. Seulement il approuva le massacre, après en avoir appris la réalisation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De judicieuses observations sont venues corriger ce que cette thèse avait de trop affirmatif. Prochainement, notre revue publiera un article sur ces faits qui reviennent d'actualité.

*
* *

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un nouveau périodique : la revue *Neerlandia Franciscana*, publiée par les professeurs du Séminaire Saint-Bonaventure à Iseghem (Belgique), avec le concours de nombreux spécialistes, comme Dr Frédégand Callaey, sous-archiviste général des Frères Mineurs Capucins à Rome; Dr H. de Jongh, professeur à l'Université de Louvain; Remy de Smedt, O. M. Cap., à Bruxelles; Dr A. Fierens, membre de l'Institut historique belge de Rome; Ubald d'Alençon, O. M. Cap., à Paris. Cette revue trimestrielle étudiera l'histoire des trois ordres de saint François, spécialement en Belgique et en Hollande; elle publiera des articles indistinctement en français et en néerlandais.

*
* *

La section Gersoise de la Société des études locales dans l'enseignement public a donné dans son Bulletin, nº 2 (novembre 1913), une *Méthode et plan de travail*, pour des recherches sur l'histoire de la Révolution. Elle assigne aux premières recherches la période qui s'étend du 1er janvier 1789 jusqu'au 30 septembre 1791. Cette méthode est reproduite dans le numéro de décembre 1913 de la revue *La Révolution française*, p. 565-567. Les indications et les conseils sont bons et intéressants.

*
* *

La *Bibliothèque Thiers*, créée par l'Institut depuis 1905 dans l'hôtel de la place Saint-Georges, vient d'être ouverte. Elle a pour conservateur M. Rébelliau. La belle bibliothèque militaire et napoléonienne de Henry Houssaye et quelques dons particuliers ont complété le fonds peu important de la première origine. L'histoire contemporaine de la France, depuis et y compris la Révolution jusqu'à nos jours, forme la matière de ce dépôt qui est accessible aux travailleurs sur la présentation personnelle ou la recommandation écrite de deux membres de l'Institut et ouvert trois fois par semaine, mardi, mercredi et jeudi, de 1 heure à 5 heures.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRES NOUVEAUX

Histoire générale. — Allard (P.). Les esclaves chrétiens. Paris, Gabalda, 1913, in-12.

Auguste (abbé A.). Les sociétés secrètes catholiques du xvii^e siècle et M. H.-M. Boudon, grand-archidiacre d'Évreux. Paris, Picard, 1913, in-4, 71 p.

Bliard (P.). Les conventionnels régicides d'après des documents officiels et inédits. Paris, Perrin, in-8, 539 p.

Bossuet. Correspondance. T. vii (Janvier 1695-Juin 1696). Nouvelle édition par Ch. Urbain et E. Levesque. Paris, Hachette, 1913, in-8, 537 p.

Deslandres (Paul). Histoire de l'Église catholique en France. Paris, Bloud et Gay, 1913, in-8, viii-360 p.

Feugère (A.). L'abbé Raynal et la Révolution française (documents inédits). Paris, Leroux, 1913, in-8, 36 p.

Jean Jean (J.-F.). Montalembert, l'Église et l'Empire en 1859. Documents recueillis et publiés. Lettres inédites du comte de Montalembert. Carcassonne, Gabelle, 1913, in-8, 77 p.

Morin (dom Germain). Études, textes, découvertes. Contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles. Tome 1er. Abbaye de Maredsous (Belgique). Paris, A. Picard, 1913, in-8, xii-526 p.

Archéologie. — Aubert (M.). Les tombeaux de l'abbaye de Longpont. Caen, Delesques, 1913, in-8, 14 p. et planches. Extrait du *Compte rendu du 78e Congrès archéologique de France*, tenu à Reims en 1911.

Besnard (C.-H.). L'église de Boult-sur-Suippe (Marne). Caen, Delesques, 1913, in-8, 18 p. avec gravures et planches. Extrait du *Compte rendu du 78e Congrès archéologique de France*, tenu en 1911 à Reims.

Biver (P.). Mode d'emploi des cartons par les peintres-verriers du xvi^e siècle. Caen, Delesques, 1913, in-8, 27 p. avec fig. et planche. Extrait du *Bulletin monumental.*

Boinet (A.). L'ancien portail de l'église de Saint-Yved-de Braisne (Aisne). Caen, Delesques, 1913, in-8, 12 p. avec fig. et planches. Extrait du *Compte rendu du 78e Congrès archéologique de France*, tenu en 1911, à Reims.

Boinet (A.). Le portail de l'église de Saint-Eugène (Aisne). Caen, Delesques, 1913, in-8, 11 p. avec fig. et planche. Extrait du *Compte rendu du 78e Congrès archéologique de France*, tenu à Reims en 1911.

Demaison (L.). L'église Saint-Remi de Reims. Caen, Delesques, 1913, in-8, 52 p. avec fig. et planches. Extrait du *Compte rendu du 78e Congrès archéologique de France*, tenu en 1911, à Reims.

Demaison (L.). Les églises de Châlons-sur-Marne. Caen, Delesques, 1913, in-8, 84 p. avec fig., planches et plans. Extrait du *Compte rendu du 78e Congrès archéologique de France*, tenu en 1911, à Reims.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Demaison (L.). Les maîtres de l'œuvre de la cathédrale de Reims et leurs collaborateurs au moyen âge. Caen, Delesques, 1913, in-8, 21 p. avec fig. Extrait du *Compte rendu du 78e Congrès archéologique de France*, tenu en 1911, à Reims.

Deshoulières (F.). L'église Saint-Pierre de Montmartre. Caen, Delesques, 1913, in-8, 30 p. avec grav. et planches. Extrait du *Bulletin monumental.*

Devigne (abbé F.). Note sur les vitraux des églises Saint-Nicolas et Notre-Dame de La Ferté-Milon. Communication faite au Congrès archéologique de Reims. Caen, Delesques, 1913, in-8, 30 p. avec fig. et planches.

Duvergie (J.). Pilier romain à pupitre à l'abbaye de Saint-Père de Chartres. Caen, Delesques, 1913, in-8, 6 p. avec fig. Extrait du *Bulletin monumental.*

Fage (R.). L'église de Saint-Léonard et la chapelle du Sépulcre. Caen, Delesques, 1913, in-8, 35 p. avec fig. et planches hors texte. Extrait du *Bulletin monumental.*

Fage (R.). La cathédrale de Limoges. Paris, Laurens, s. d., in-8, 116 p.

Forot (V.). Les églises de la Corrèze. Paris, Jean Schmit, 1913, in-8, 85 p. avec grav.

Biographies. — Baffie (E.). Le premier chapelain de Montmartre. Le bon père Laurent-Achille Rey, oblat de Marie-Immaculée. Paris, Librairie Saint-Paul, 1913, in-16, vii-374 p.

Brimont (vicomte de). Le cardinal de La Rochefoucauld et l'ambassade de Rome de 1743 à 1748. Paris, Picard, 1913, in-8, viii-390 p.

Hertz (R.). Saint Besse. Étude d'un culte alpestre. Paris, Leroux, 1913, in-8, 66 p. avec croquis et gravure.

Lebas (M.). M. Lebas, supérieur du séminaire Saint-Irénée de Lyon (1875-1901) et supérieur général de Saint-Sulpice (1901-1904). Souvenirs de ses enseignements oraux et restes de ses écrits, précédés d'une notice biographique. Paris, Lévé, 1913, in-8, 638 p. avec portrait et gravures.

Sanders (E. K.). Vincent de Paul, priest and philanthropist. London, Heath-Cranton, 1913, in-8, 444 p.

Histoire locale. — Arcelin (A.). Histoire des paroisses, villages et seigneuries de Saint-Christ, Briost et Cizancourt. Fascicule 1. Paris, Lechevalier, 1913, in-8, viii-283 p. avec cartes, gravures et armoiries.

Charbonneau-Lassay (L.). Les sépultures franques et le culte de saint Maximin de Trèves durant les temps mérovingiens à Monteire-Silly (près Loudun). Poitiers, Roy, 1912, in-8, 14 p.

Claeys-Boimaert (chanoine F.). Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française (1811-1814). Paris, Champion, 1913, in-8, 325 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Correspondance échangée entre M. le maire d'Orléans et Mgr l'évêque d'Orléans à l'occasion des fêtes des 7 et 8 mai 1913. Orléans, Marron, 1913, in-16, III-113 p.

DESCHAMPS (abbé G.). Pèlerinage johannique à Rouen et Bonsecours. Orléans, Gout, 1913, in-16, 8 p.

Diocèse de Coutances et Avranches. Bureau diocésain. Compte rendu de la douzième réunion (1er juillet 1913). Coutances, Impr. Notre-Dame, 1913, in-8, 11 p.

État des paroisses et couvents de Boulogne en 1790 publié par A. de Rosny. Boulogne-sur-Mer, Hamain, 1913, in-8, 67 p. Extrait du *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.*

GOUÉ (A. DE). Monographie de Saint-Sulpice-le-Verdon (canton de Rocheservière, Vendée). Luçon, Bideaux, 1913, in-8, 288 p. avec gravures.

HEUDUIN (A.). Monographie de l'église Saint-Pierre de Roye. Montdidier, Bellin, 1913, in-8, 124 p. et gravures.

MEUNIER (chanoine J.-M.). Souvenir du centenaire de l'arrêt de Pie VII à Tronsanges (Nièvre), 1812-1912. Nevers, Vallière, 1912, in-8, 80 p.

Ordres religieux. — BESSON (M.). Monasterium Acaunense. Études critiques sur les origines de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais. Fribourg, Fragnière frères, 1913, in-8, VIII-210 p.

LAPIZE DE LA PANNONIE (abbé DE). Les massacres du 2 septembre 1792 à la prison des Carmes à Paris. Reproduction du manuscrit de l'abbé de Lapize de La Pannonie, avec introduction par Mgr de Til. Paris, Desclée, 1913, in-4, 24 p.

MISERMONT (L.). Le premier hôpital des filles de la Charité et ses glorieuses martyres les sœurs Marie-Anne et Odile. Paris, Émile-Paul, in-8, 436 p.

ROBERT (G.). Visite des prieurés de Saint-Remi de Reims en 1560-1561. Reims, Imprimerie coopérative, 1913, in-8, 47 p.

Protestantisme. — CHARETON. La Réforme et les guerres civiles en Vivarais, particulièrement dans la région de Privas (Valentinois) (1544-1632). Paris, Édition des documents d'histoire, 1913, in-8, XII-430 p.

HOGU (Louis). Jean de l'Espine, moraliste et théologien (1505 ?-1597). Sa vie, son œuvre, ses idées. (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. 203e.) Paris, E. Champion, 1913, in-8, VIII-184 p.

LANG (August). Zwingli und Calvin. Bielefeld, Velhagen und Klasing, 1913, grand in-8, 152 p., 161 gravures.

L'UN DES GÉRANTS : TARDY-PIGELET.

BOURGES. — IMP. VVE TARDY-PIGELET ET FILS.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES DÉBUTS

DE LA

RÉFORME FRANÇAISE

(1521-1525)

I. Le mouvement de Meaux. — État général des esprits en 1521. — L'école de Meaux d'accord avec la cour. — Les conciles de 1522. Leur échec. — Évangélisation du diocèse. — Diffusion des écrits de Lefèvre. — Les missions de Caroli et Michel d'Arande (1523-1524).

II. Le mouvement luthérien. — Comment il se propage sous l'influence de Luther. — Pénétration rapide de ses écrits. — Les premières défections. Lambert d'Avignon, Farel, le chevalier Coct. — La campagne de presse. Les pamphlets contre les théologiens, le pape et les pouvoirs ecclésiastiques. — Attitude de Briçonnet. — Ses efforts pour se dégager du mouvement antiromain. — Influence des doctrines nouvelles sur son milieu. — L'agitation religieuse gagne le peuple.

III. Les premiers centres. — *Paris.* La propagande luthérienne dans le clergé, les écoles, la société, le peuple. — *Meaux.* Caractère démocratique du mouvement. — Ses chefs. — Le premier groupe « luthérien ». — Premières violences. — *Lyon.* Fermentation des masses ouvrières. Les imprimeurs et compagnons. — Les prédications de Maigret (1524). — *Grenoble.* Querelles provoquées par l'épuration des couvents (1522). — Pierre de Sébiville. — L'agitation à Bordeaux, à Bourges, à Alençon.

Caractères de la Réforme primitive. — Elle est surtout un mouvement dirigé par des membres du clergé.

I. — LE MOUVEMENT DE MEAUX

« Plût à Dieu que nous demandions à l'Église primitive le secret de sa foi, nous verrions bien vite refleurir, comme jadis, l'Évangile éternel du Christ. Mais les temps sont accomplis, Jésus se réveille. L'Évangile renaît avec le siècle. Puisse le Christ être annoncé ainsi dans tout pays, purement, sincèrement. Puisse bientôt être accomplie cette parole : O Dieu, que toute la terre t'adore dans le culte de l'Évangile, en esprit et en vérité. » — C'est en ces termes, qu'en 1522, dans la préface célèbre des *Commentaires*, Lefèvre d'Étaples, prédit la révolution religieuse. Cri d'âme qui n'est pas seulement le manifeste d'une école, mais d'une époque. A cette éclosion de l'évangélisme, jamais les circonstances n'ont été plus favorables.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De tous côtés se multiplient les symptômes précurseurs d'un changement.

D'une part, les esprits sont préparés. Détachés du passé par les progrès de l'humanisme et de la mystique, inquiets d'avenir, avides de certitude et de progrès, de consolation et de foi, ils n'aspirent plus seulement à une culture, mais à une vie. Et ce besoin général et profond, un mot le traduit et le résume : l'Évangile. — D'autre part, les pouvoirs publics semblent acquis. L'idée réformiste a pénétré dans les corps souverains de l'État, Grand Conseil ou parlements, qui travaillent avec méthode à l'épuration des ordres religieux. Malgré les oppositions qui commencent, elle a ses partisans nombreux parmi les théologiens eux-mêmes, dont beaucoup lisent les œuvres d'Érasme et s'initient à la culture nouvelle. Enfin, ce qui est plus précieux encore, dans un pays où nul changement n'est possible sans l'adhésion du prince, Lefèvre et ses amis vont pouvoir compter sur l'appui de la royauté. Amour des lettres, penchant marqué pour les maîtres de l'humanisme, ouverture et générosité d'esprit, toutes ces qualités brillantes poussaient le jeune souverain vers les progressistes. Et, en ce moment, sa politique était d'accord avec ses aspirations. Aucune période du règne où ses rapports avec Rome aient été plus tendus. La défection de Léon X (mai 1521) avait profondément irrité la cour ; l'élection d'Adrien VI avait alarmé le sentiment national. Pape intègre, aux mœurs pures, à l'âme haute, qui eût pu être un coopérateur à l'œuvre de réformes, mais pape « allemand » ! Le conclave de janvier 1522 avait été une victoire de l'empereur. Quelque effort que fit Adrien pour garder la neutralité, il n'avait point tardé à pencher vers Charles-Quint. Sa médiation en faveur de la paix n'avait paru qu'une manœuvre pour nous évincer du Milanais. Le 18 juin 1523, François I[er] faisait défendre d'envoyer or et argent à Rome, d'y demander la provision des bénéfices. Une campagne de presse s'engageait déjà contre le pape[1]. Sa mort ne désarma

1. Sur cette attitude de la France, cf. *Le Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I*[er] (édit. Bourrilly, Paris, 1910), p. 94 ; Höfler, *Papst*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

point notre hostilité. De nouveau, au conclave de 1523, les deux partis, français et impérial, s'étaient trouvés aux prises. L'élu, Jules de Médicis, avait paru si peu favorable à la France, que le roi s'était empressé de renouveler l'interdiction d'envoyer à Rome « touchant les bénéfices » et de ne payer aucune taxe à la curie[1].

Ainsi, aucune crainte de déplaire qui arrêtât les réformistes dans leur action ni le gouvernement dans ses réformes. Les hommes de Meaux pouvaient, comme ils le souhaitaient, s'appuyer sur la cour. Auprès du roi, ils avaient déjà leur alliée : Marguerite. Voilà bien pour Briçonnet « l'instrument choisi » de Dieu. Il attache d'abord à sa maison, comme aumônier, un augustin, Michel d'Arande; « maître Michel » sera un messager sûr et un prédicateur incomparable de l'Évangile. Lui-même exhorte, conseille, insiste. Marguerite pressait l'évêque de prendre la direction du mouvement[2]; à son tour, il engage sa royale élève à agir. « Quand verrons l'opportunité, lui écrit-il, le 11 novembre 1521, procurez l'affaire de Dieu à ce qu'il soit autrement servy et honoré qu'il n'est en ce royaulme[3]... » Ces premiers entretiens n'avaient point été stériles. L'influence de Marguerite avait peu à peu gagné son entourage. Comme le roi, la reine-mère est ralliée au parti. « Il me semble, écrit la jeune duchesse d'Alençon à l'évêque, que le plus tôt clorre la bouche aux ygnorants est le meilleur, vous assurant que le Roy et Madame ont bien délibéré donner à comprendre que la vérité de Dieu n'est point hérésie[4]. »

Hadrian VI (Vienne, 1880), p. 504 et suiv. La correspondance d'Adrien avec l'empereur, publiée par Gachard (Bruxelles, 1859), marque bien cette évolution. Le pape avait envoyé en France comme légat Gabrielle Merino, archevêque de Bari (21 septembre 1522), mais il ne réussit pas à calmer les défiances.

1. *Le Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 96, 122; Pastor, *Geschichte der Päpste*, t. IV, 2e part.

2. Bibl. nat., ms. fr. 11485, *Correspondance de Marguerite*, fol. 41. Elle lui demande « d'estre évesque de tout le monde. » — Voir Becker, *Marguerite, duchesse d'Alençon, et G. Briçonnet d'après leur correspondance manuscrite*, dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, année 1900.

3. Bibl. nat., ms. fr. 11485. Briçonnet à Marguerite, fol. 32 v°. A la suite de cette lettre, d'Arande partit pour Meaux pour lui porter des nouvelles de la reine mère qui désirait l'entretenir.

4. Bibl. nat., ms. fr. 11485, fol. 44. — Fol. 46 : « ... La réformacion de l'Eglise où plus que jamais le roi et madame sont affectionnez. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Ces dispositions n'allaient point tiédir dans les deux années suivantes. En septembre 1522, d'Arande prêchera à la cour, dans la chambre même de Louise de Savoie[1], et au début de 1523, celle-ci aura toujours à cœur « l'affaire de l'Évangile ». De son côté, le roi songe alors à faire venir Érasme à Paris[2]. Il laisse circuler dans son entourage les œuvres de Lefèvre, et c'est avec son agrément que le Nouveau Testament est traduit en français[3]. Il n'était point jusqu'au chancelier lui-même qui ne se montrât favorable. En lui dédiant, en 1525, ses Épitres canoniques, Lefèvre pourra lui rappeler la protection accordée à ses « Commentaires sur les Évangiles[4] ». Les sympathies de la cour sont si connues qu'en Allemagne comme en Suisse on pourra croire la royauté acquise aux novateurs. En 1524 un luthérien avéré, comme Lambert, osera dédier au roi deux de ses livres, en l'invitant à professer ouvertement « l'Évangile » et à s'emparer d'Avignon.

Mais que faire et par quoi commencer?

La réforme par un concile, et par voie d'autorité, avait été envisagée d'abord par Briçonnet et par la cour, comme le meilleur moyen. — En janvier 1522, Marguerite avait demandé à son évêque de venir conférer avec le roi[5]. Ce fut sans doute à la suite de ces pourparlers

1. Marguerite à Briçonnet, fol. 212, 219. — Elle ajoute pour l'évêque : « Vous scavez la fiance que le roy et madame ont à vous. » Louise de Savoie nous renseigne elle-même sur ses sentiments, dans son journal (déc. 1522).

2. *Erasmi epistolæ*, p. 734, à l'archevêque d'Embrun. Le roi avait écrit personnellement sans doute en octobre 1522. Les démarches furent reprises en 1523, et au début de 1524. — Le 4 septembre 1524, Érasme écrit à Tonstall (p. 813) : « Rex... incredibili est in me affectu. Expector. Thesauraria Turonensis parata est. »

3. D'après le Journal de Lhermitte, nous voyons qu'en 1521, le roi avait donné l'ordre de traduire les « Evangiles et Epistres de saint Paul en françoys ». Bretonneau, p. 168. — Le 19 janvier 1523, l'évêque envoie à Marguerite les commentaires de Lefèvre et de Vatable sur certains passages de l'Écriture sainte. Le 10 janvier 1524, il transmet encore au roi et à Louise de Savoie les épîtres de saint Paul « translatées ». Bibl. nat., ms. fr. 11485, fol. 221, 271.

4. Lefèvre au chancelier : « ... Tibi placuisse commentarios nostros in Evangelia, et non solum placuisse, sed eorum tutelam... suscepisse. »

5. Le projet dut être arrêté en décembre 1521. Briçonnet y fait allusion dans sa lettre du 22 décembre (fol. 98). La convocation eut lieu en janvier 1522 (*Le Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 87; Bibl. nat., ms. fr. 11485, *Correspondance*, fol. 119, 121 : Marguerite à Briçonnet).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que furent réunies, en mars, des assemblées provinciales. Mais en dépit du zèle des promoteurs, les résultats furent médiocres. Des questions de préséance, de privilèges, prirent autant de place que la discussion des réformes; à Paris, on vota une condamnation des livres luthériens, quelques décrets sur la correction des mœurs, un subside au roi, et ce fut tout[1]. Décidément, il ne fallait compter que sur l'action individuelle. Ce n'étaient point des règlements qui pouvaient réformer la prédication, les abus de la croyance ou les mœurs. Cette œuvre immense appelait des apôtres. Lefèvre et ses amis n'en ignoraient ni l'étendue ni les périls[2]. « Dieu nous donnera un jour, écrivait-il, de voir la pure lumière. Maintenant, maintenant, rien que des ténèbres, sauf chez quelques-uns ! » — Que leur importe ! l'espérance les soutient. Dès le milieu de 1522, par le livre, par la chaire, ils vont inaugurer leur action.

Ils commencent par Meaux. — Le premier, l'évêque donne l'exemple. Chaque dimanche, il ira prêcher dans une église pour commenter au peuple l'évangile ou l'épître de la liturgie[3]. Auprès de lui, en 1523, deux autres prédicateurs vont également s'adresser aux fidèles, Caroli, à la cathédrale, Mazurier, à Saint-Martin. Les esprits s'échauffaient. Déjà les Cordeliers, mécontents d'être supplantés, jetaient dans la foule le mot de « luthéranisme ». Briçonnet tient bon et étend ces mesures à tout le diocèse. En 1524, pendant l'été, il organise des lectures publiques de la Bible, exposés plus simples, plus familiers que le sermon. Gérard Roussel avait commencé à « lire » ainsi les épîtres de saint Paul. Chaque matin, pendant une heure, l'orateur commentait le texte sacré

1. Sur les synodes, cf. *Le Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 87, 88. — Celui de Paris « ne prouffita de guères et n'y eut rien mis en effect. » Cf. Arch. nat., X^{1a} 1524, fol. 145. — On n'a aucun renseignement sur les autres conciles.

2. Lefèvre à Farel, 6 juillet 1524. A.-L. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs* (Paris, 1866), t. I, nº 103.

3. Briçonnet avait lui-même indiqué la prédication comme le devoir essentiel des évêques (*Sermo synodalis* de 1519). Bibl. de l'Université de Paris, nº 795. — Bibl. nat., Nouv. acq., nº 6528, *Procès de Briçonnet*, fol. 77 : « Combien qu'il ait presché continuellement en son église de Meaulx tant par plusieurs caresmes que autres jours ordinaires... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devant le peuple et, pour les lettrés, interprétait les Psaumes[1]. Bientôt ces conférences se propagèrent. Quatre des lecteurs « les plus purement instruits de l'Écriture » furent chargés par l'évêque de faire des leçons dans les principaux centres[2]. Pour achever la formation religieuse des masses, Briçonnet fit distribuer lui-même des Evangiles en français, et invita les fidèles à porter ces livres aux offices[3]. Quelques mois plus tard tous les prêtres vont avoir entre les mains les *Evangiles et Epistres des dimenches*. On peut dire que, dans la plupart des paroisses, l'enseignement évangélique est constitué.

Nous aurions aimé à savoir ce que fut cet enseignement. Mais ces sermons et ces lectures sont perdus, et nous ne connaissons guère les prédications meldoises que par les censures de la Sorbonne. Roussel, Mazurier, Caroli ont-ils prêché tous les « articles » qu'on leur attribue ? Eux du moins s'en défendent[4]. A coup sûr, si l'Évangile reste le thème privilégié de leur apostolat, ils commencent déjà à proposer des réformes pratiques et à vouloir « épurer » le culte. — Moins de fiscalité, d'abord. Mazurier s'indigne des trafics d'argent qui déshonorent l'Église. « Prendre six blancs pour une messe, s'écrie-t-il, est une simonie pire que de trafiquer d'un bénéfice, car c'est vendre Dieu. » — Ou encore : « Faire des quêtes dans les églises en vue de payer des messes pour les défunts, ou en l'honneur de saint Sébastien... est un abus manifeste. » Qu'on réduise les troncs, les bassins pour « le Purgatoire », les obits. Il ne faut pas

1. « L'évangile que led. évesque ordonne estre preschée en son diocèse... » (Bibl. nat., Nouv. acq., n° 6528, *Procès de Briçonnet*, fol. 73 v°). — Lefèvre à Farel, 6 juillet 1524. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 103; Roussel à Farel, 24 août 1524. *Ibid.*, n° 104.

2. Lefèvre à Farel, 6 juillet 1524. Herminjard, *op. cit.*, n° 103. Parmi ces lecteurs, deux nous sont par ailleurs connus : le curé de Saint-Saintin, Nicole Mangin, et Jean Dumesnil, qui avait accompagné d'Arande à Alençon.

3. Bibl. nat., Nouv. acq., n° 6528, *Procès de Briçonnet*, fol. 166 v°.

4. Voir ces « articles de Meaux », dans d'Argentré, t. II, p. XVIII, XIX. — Plus spécialement, pour Mazurier, Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1782, *Liber conclusionum*, fol. 112 et 113 (25 sept. 1523). Mazurier et Caroli ont protesté contre l'attribution de certaines de ces formules. Elles ne représentent probablement point leur seul enseignement. Briçonnet se plaint aussi de cette mauvaise foi (Bibl. nat., Nouv. acq., n° 6528 fol. 120 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'un tintement métallique trouble l'hymne de la prière. Et pour donner l'exemple, le curé réformateur supprime toutes les quêtes dans son église Saint-Martin. — Est-ce tout? Autre réforme non moins nécessaire : celle du culte des saints. Il est devenu une superstition ; il usurpe, dans les consciences, l'hommage dû à Dieu seul. — « La gloire de Dieu est indivisible, » enseigne Caroli[1]. Ramener les foules à Jésus, qu'est-ce donc sinon « épurer » les usages, les pratiques, les formules, qui semblent attribuer aux bienheureux comme une part de la puissance suprême? En conséquence, nos évangéliques commenceront eux-mêmes leurs sermons par l'oraison dominicale, non par l'*Ave Maria*. Ils détourneront le peuple des légendes qu'il lit ou qu'on lui prêche. S'ils gardent les images, « ces livres des simples et ignorants », ils protestent cependant contre les représentations matérielles de la Trinité — c'est de l'anthropomorphisme; — ils n'admettent guère que les peintures de la naissance, de la vie, de la mort du Christ, ce qui sert uniquement à illustrer la prédication de l'Évangile. En tout cas, ils protestent contre les génuflexions qui se font ou les cierges qu'on allume devant elles. Ils proscrivent l'exposition des reliques dans des châsses d'or ou d'argent. Tout ce culte matériel n'est-il point un outrage à la pure religion du Christ? — Et enfin, nos prédicateurs commencent à reviser la liturgie. Pour la conformer à leur doctrine, et en exclure tout « reste d'idolâtrie », ils excluent le *Salve regina* des hymnes de la Vierge. Pour la rendre intelligible, ils vont, timidement d'ailleurs, vouloir la délatiniser. Ils feront chanter au peuple, en français, le symbole de Nicée et l'oraison dominicale de la messe. Mazurier et Caroli vont plus loin encore. Ils prétendent

1. D'Argentré, t. II, p. XV-XVII, p. 29. Les attaques contre le culte des saints paraissent surtout l'œuvre de Caroli et de Roussel. Caroli les renouvellera à Paris. Il a probablement supprimé le *Salve regina*. La suppression de l'*Ave Maria* au début du sermon est due à Roussel (Schmidt, *Gérard Roussel inculpé d'hérésie à Meaux*, dans *Bull. de la Soc. du protestantisme français*, t. X, p. 219, d'après une note manuscrite du séminaire de Meaux). Roussel est encore dénoncé comme ayant parlé avec mépris de l'Assomption (Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1782, *Liber conclusionum*, fol. 148, 19 août 1524).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

modifier les textes officiels. Celui-ci exclura certaines prières de l'office des morts, comme peut-être le *Libera*, de l'absoute; celui-là discutera la valeur du canon de la messe[1]. Expériences dangereuses qui allaient jeter le trouble dans les esprits et provoquer une formidable opposition. On touche plus aisément aux doctrines qu'aux traditions ou aux mœurs.

Voilà donc un foyer ardent d'évangélisme. La France religieuse a les yeux fixés sur les « Bibliens » de Meaux. Petite phalange qui se recrute dans le clergé, comme le prédicateur Mathieu Saunier, le cordelier Jacques Prévost, le curé de Saint-Saintin, Nicolas Mangin, mais aussi dans la bourgeoisie riche et lettrée qui entoure l'évêque. Tels l'élu de Meaux, Le Sueur, et le jeune écolier Jacques Pavant. Que dans ce milieu fermente déjà un autre esprit que celui de Briçonnet et de Lefèvre, on ne peut s'en étonner. Mais tout entier à sa joie des progrès accomplis, le maître ne s'en inquiète guère. Il écrit, le 6 juillet 1524 : « A présent dans notre diocèse, aux jours de fête et surtout le dimanche, on lit en français l'épître et l'évangile, et si le curé y ajoute quelque exhortation, c'est sur l'un ou sur l'autre, parfois sur tous les deux[2]. » — En cette année, l'école allait étendre son champ d'action dans toute la France.

Pour convertir progressivement la nation à l'idéal évangélique, elle n'entendait point se passer du concours des évêques. Tel était le plan de Briçonnet qui, voulant l'adhésion de la hiérarchie, réclamait du roi un recrutement meilleur de la hiérarchie même. En 1524, par sa lettre du 31 janvier à Marguerite, Briçonnet revient à la charge. Il pousse la princesse à intervenir dans le choix des évêques. « Je scay, écrivait-il, que le roi y en a mis de bons. Je vous supplie, madame, procurer pour l'advenir à l'honneur de Dieu et l'election et choix de ses ministres[3]. » C'était la vue profonde d'un homme de

1. D'Argentré, t. II, p. XVII, XIX.
2. Lefèvre à Farel, 6 juillet 1524. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 103.
3. Bibl. nat., ms. fr. 11485, *Correspondance de Marguerite*, fol. 279 v°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gouvernement. — Mais c'était aussi une politique de longue haleine. Combien plus rapide, immédiate, était l'action personnelle du livre ou de la parole? C'est par cet apostolat que Lefèvre et ses amis comptaient surtout répandre dans le peuple leur idéal.

Les grandes traductions de Lefèvre étaient terminées en décembre 1523. Pour faire lire la « parole » de Dieu, il n'est donc qu'à les répandre. Une édition nouvelle des Évangiles est imprimée à Paris en 1524; en janvier 1525, Colines y ajoutera les Épitres, les Actes, et l'Apocalypse. La même année, un autre imprimeur, Simon Du Boys, donnera une troisième édition complète du *Nouveau Testament*[1]. Mais qu'est cela encore, si on veut mettre les petits livres dans toutes les mains? Le vrai moyen d'en vulgariser l'usage est encore d'avoir à Meaux ses imprimeurs et ses presses. En juillet 1524, Roussel s'occupa de créer un atelier. Il demanda à Farel de lui envoyer des caractères de Bâle, de préférence ceux de Froben[2]. L'entreprise ne put réussir. La version française n'en continua pas moins à se propager. « On ne saurait croire, écrira Lefèvre en 1524, depuis que les exemplaires du *Nouveau Testament* se sont répandus, combien Dieu entraîne le cœur des simples à embrasser, dans certains lieux, la cause du verbe divin[3]. » L'œuvre de Lefèvre circule à Paris; on la signale à Lyon, en 1525. Vers la même époque, on l'imprime à Bâle et à Turin. Nous trouverons les traces de cette diffusion dans d'autres régions de la France et jusque dans le midi.

Que ces traductions répondent à un besoin des âmes, on peut s'en convaincre au succès qui accueille encore d'autres versions, comme celle que Gringore fait des *Heures*, en 1525. Et peut-être est-ce à l'influence de

1. Sur ces éditions, voir Quiévreux, *La traduction du Nouveau Testament de Lefèvre*, Paris, 1894.

2. Roussel à Farel, 24 août 1524. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 117. Lefèvre et ses amis ne comptaient plus sur Colines pour cette œuvre de propagande (Lefèvre à Farel, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 103).

3. Lefèvre à Farel, 6 juillet 1524. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 103. — Lefèvre ajoute d'ailleurs : « Juste conquereris non satis late evulgatos... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Meaux qu'il faut attribuer ces premiers recueils de prières, en français, qui circulent en ce moment. Mais surveillée, contrariée par la censure des théologiens et les placets du Parlement, la propagande des livres ne pouvait être très efficace. Avant tout, c'est l'action individuelle, celle de la tribune ou de la chaire qui sème les idées. Farel l'avait compris qui conseillait à ses anciens amis des disputes publiques[1]. On sait avec quel succès, Luther, Zwingli et lui-même s'étaient servis de ce moyen. Ces démonstrations bruyantes répugnaient à l'école de Meaux. « Le temps n'est pas encore venu, répondait Roussel. Et ce serait une lutte bien inutile contre les portes de l'enfer, avant que l'Évangile ne fût connu[2]. » A quoi bon ces controverses et ces attaques ? Mieux valait prêcher simplement l'Évangile; « prier, travailler, convertir avec l'esprit de l'Évangile. » Tâche immense déjà que cet apostolat ! Deux hommes surtout vont s'y appliquer : Caroli et le prédicateur de Marguerite, Michel d'Arande.

Ce sont les missionnaires du groupe. — Esprit inquiet, retors, aventureux, incapable de se fixer dans une doctrine ferme et oscillant toujours entre des partis contraires, poussé de l'Église à la Réforme, de la Réforme à l'Église, mais orateur puissant, familier, sachant parler au peuple, et, dans le peuple, aux femmes, Caroli est déjà célèbre pour ses prédications meldoises de 1523. Le 2 juillet, il est dénoncé à la faculté de théologie qui lui demande de prêcher, « avec discrétion[3] ». Au début de 1524, nous le voyons à Paris. De mars à juillet, il prêche à l'église Saint-Paul. Il y commente l'Épître aux Romains. En quel sens? on le devine sans peine en lisant les enquêtes des théologiens qui ne relèvent pas moins de trente-trois propositions hétérodoxes : celle-ci entre autres, que « l'Évangile était en sommeil, et qu'il se lève[4]. »

1. Roussel à Farel, 24 août 1524. Herminjard, *op. cit.*, t. I, n° 117. Œcolampade et Zwingli avaient écrit dans le même sens : les lettres sont perdues.

2. Roussel à Farel. Herminjard, *op. cit.*, t. I, p. 271.

3. Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1782, *Liber conclusionum*, fol. 98.

4. Roussel à Farel, 6 juillet 1524. Herminjard, *op. cit.*, t. I, n° 104 : « Non sine magno Evangelii profectu. » D'Argentré, t. II, p. 29.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Sorbonne veut lui fermer la bouche. Mais citations et menaces ne l'émeuvent point. Le 9 octobre, il prêche à Saint-Gervais. « Sermon scandaleux ! » déclarent ses adversaires. Il parle encore le 18 et le 28 octobre[1]. Il eût sans doute tenu la chaire pendant l'Avent, si la faculté n'avait réussi à lui fermer les églises de Paris. Mais en février 1525, Caroli reprendra, sous une autre forme, son enseignement. Il fera, sur les Psaumes, des lectures dont l'autorité ecclésiastique ne tardera pas à s'émouvoir.

Aussi hardi, peut-être plus éloquent, assurément moins versatile est Michel d'Arande. Ermite de Saint-Augustin, du même ordre que Luther, il a pu mériter de tout le parti réformiste cet éloge de ne prêcher « que purement l'Évangile[2]. » Dès 1522, il avait commencé à le « lire » à la cour, dans la chambre même de Marguerite et de Louise de Savoie. Tel avait été le retentissement de ses conférences qu'elles avaient ému le confesseur du roi, un lettré cependant, Guillaume Petit, inquiet du succès des doctrines et plus encore sans doute du succès de l'auteur[3]. Mais appelé, par ses fonctions mêmes, à suivre Marguerite dans ses déplacements, « maître Michel » n'allait point tarder à répandre, dans les provinces, les doctrines nouvelles. Nous le voyons à Alençon en 1523, où il donne une mission évangélique, avec Jean Dumesnil[4]. Nous le retrouvons à Bourges où il prêche le Carême de 1524. Imposé par la duchesse, soutenu par les officiers royaux et le chapitre, contre l'archevêque lui-même, d'Arande avait parlé à Saint-Étienne, « entouré d'une foule non petite de peuple[5]. » A la fin de juillet 1524, il suit la cour à Lyon; et tel est déjà le retentissement de sa parole que le nonce Aléandre se demande s'il ne

1. Bibl. nat., Nouv. acq. lat., nº 1782, *Liber conclus.*, fol. 155 vº. Il devait prêcher l'Avent à Saint-Gervais. — *Ibid.*, fol. 157, 159. Sermons pour les fêtes de saint Luc, de saint Simon et saint Jude.

2. Sébiville à Coct, 28 décembre 1524. Herminjard, *op. cit.*, t. I, nº 132.

3. Bibl. nat., Nouv. acq. lat., nº 1782, *Liber conclus.*, fol. 81 vº : « Asseritur non esse sane doctrine sed errores quosdam seminare presertim quo ad cultum sanitorum » (15 novembre).

4. Lefèvre à Farel, 6 juillet 1524. Herminjard, *op. cit.*, t. I, nº 103.

5. Arch. du Cher, G 378, *Délibérations capitulaires*, fol. 12 : « Prædicavit... novissima » (17 juin). Nous verrons plus loin le résultat de ces prédications.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sera pas, pour la France, un autre Luther ! En décembre, le courageux augustin prêche l'Avent à Mâcon[1].

En deux ans, le mouvement parti de Meaux avait ainsi débordé sur plusieurs centres du royaume. Ces manifestations, ces succès, l'appui déclaré de la sœur du roi « la plus évangélique du royaume[2] » éveillent chez les partisans de l'Évangile les plus vifs espoirs. « Notre France reçoit déjà, avec la plus grande joie la parole de Dieu, » s'écrie Farel le 2 avril 1524. « Dans toutes les Gaules, écrit Pierre Toussain, la parole de Dieu progresse de jour en jour. » Vraiment, les temps prédits par Lefèvre sont-ils venus[3]?

Le vieux maître rêvait une renaissance pacifique. C'était bien autre chose, une révolution religieuse qui commençait.

II. — LE MOUVEMENT LUTHÉRIEN

Elle s'annonce par l'infiltration des écrits luthériens. A peine pouvons-nous croire la rapidité prodigieuse avec laquelle, dès 1519, ceux-ci se répandent. Envahies déjà, l'Alsace et la Suisse : Strasbourg, Mulhouse, Zurich, Bâle. C'est par milliers qu'on les vend dans ces villes[4]. La même année, ils pénètrent à Paris. Dans la curiosité générale qu'éveille la lutte, érudits ou hommes d'Église veulent connaître les idées du « petit moine ». On le discute, donc on le lit. De Bâle, en février, Froben a envoyé par ballots les traités déjà célèbres : peut-être les *Decem præcepta*, la *Resolutio* sur la réponse à Prieras, les indulgences.

1. D'Arande était, au début de décembre, à Lyon, dans l'entourage de Marguerite. Sur son séjour à Mâcon, cf. Coct à Farel (17 décembre 1524). Herminjard, *op. cit.*, t. I, n° 130 : « Arandius presche à Mascon. »

2. Sébiville à Coct, 28 décembre 1524. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 132.

3. Farel à Corneille Scheffer, 2 avril 1524. Herminjard, *op. cit.*, t. I, n° 97. — Toussain à Farel, 2 août 1524. *Ibid.*, n° 109. Œcolampade était moins optimiste.

4. Sur cette diffusion, dès 1519, cf. Froben à Luther (14 février). Enders, t. I, n° 149. — Capiton à Luther (*ibid.*, n° 150) : « Helvetia et Rhenana regio ad Oceanum usque solidos amicos fovet Luthero. » Ce sont ces renseignements qui permettent à Luther d'écrire à Lang (13 avril, *ibid.*, n° 172) : « Dispersisse... in Italiam, Angliam, Galliam et Brabantiam, omnia exemplaria. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Succès énorme de vente. Des hommes graves comme Budé, des théologiens même, des sorbonnistes approuvent [1]. D'aucuns lui écrivent, et c'est peut-être à ces partisans lointains que Luther fait allusion quand lui-même affirme que beaucoup en France professent ses dogmes [2]. En juillet 1520, la condamnation papale transforme le mouvement, elle ne le ralentit point. Les cargaisons des écrits défendus continuent à arriver à Lyon et de là à se répandre jusqu'à Avignon. De Paris, Glareanus peut écrire, le 1er novembre : « Aucuns livres ne sont achetés avec plus d'avidité... Un libraire en a vendu quatorze cents [3]... » Moins d'un an plus tard, en juillet 1521, la faculté de théologie informera le Parlement que circulent « certains livres imprimés, translatez du latin en langage français... en grant scandalle et opprobre de la foy catholique [4]. » — Avant même que l'école de Meaux n'ait commencé son action publique, cette diffusion des écrits luthériens agite tous les esprits.

Les pouvoirs publics s'émeuvent. Le 3 août 1521, le Parlement ouvre la chasse à ces intrus. A son de trompe, il fait sommer « les librayres, imprimeurs et autres gens » qui avaient des livres de Luther de les porter au greffe dans la huitaine [5]. Peine perdue : les livres continuent à courir. En mars 1522, le concile de Paris pousse un nouveau cri d'alarme contre les ouvrages luthériens. Et quels ouvrages ! La *Captivité de Babylone*, le traité *des vœux monastiques*, le pamphlet de Mélanchthon contre les théologiens de Paris [6], le traité de Carlstadt sur le *Céli-*

1. Froben avait envoyé, au début de 1519, 600 exemplaires de ces livres à Paris (Enders, n° 149). Il ajoutait : « Venduntur Parisiis, leguntur etiam a Sorbonicis et probantur. »

2. Sur les sympathies des lettrés, cf. Tschudi à Beatus, 17 mai 1519 (*Beatus Rhenanus Briefwechsel*, n° 110) : « Lutheri opera ab universa eruditorum cohorte... excipi. » Budé à Flisco, 13 décembre 1521. *Opera* (Bâle, 1558), p. 349.

3. Glareanus à Zwingli, 1er novembre 1520, n° 160. — Pour Lyon, Vaugris à B. Amerbach, 23 novembre 1520 (Bâle, Universitätsbibliothek, *Epistolæ*, G. II, 30, fol. 203). — Pour Avignon, Bonif. Amerbach à Basile Amerbach (*Epistolæ*, G. II, 13, 17 octobre 1520) : « Lutheri quædam apud nos sunt. »

4. Arch. nat., X1a 1523, fol. 310.

5. *Le Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 101.

6. Dès juillet 1521, Glareanus a entre les mains la *Captivité de Babylone*. Glareanus à Zwingli, 4 juillet. *Zwingli Werke, Epistolæ*, Ed. Egli, n° 183).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bat des prêtres, sur la *puissance ecclésiastique*. En juillet 1523, le Parlement, convaincu que la plupart des libraires de Paris écoulent secrètement des livres luthériens, ordonne une perquisition. Un grand nombre de ces écrits est découvert, et chez Berquin on trouve, outre la *Captivité de Babylone*, le traité sur l'*Abrogation des messes privées* et un recueil de propagande populaire contenant des thèses de Luther, Mélanchthon, Carlstadt[1]. Le 5 octobre, la Sorbonne signale encore, en les condamnant, les œuvres de Mélanchthon qui ont pénétré en France : ses *Loci communes*, son récit de la dispute de Leipzig, les *Commentaires sur l'Épître aux Romains*, les *Declamationes* sur saint Paul[2].

Ces livres proscrits, par quel moyen les arrêter? De Francfort, de Nuremberg, de Strasbourg, de Bâle, ils sont expédiés par les grandes maisons allemandes, qui, presque toutes, ont à Paris ou à Lyon une succursale. Ils se cachent dans le ballot du colporteur, la cargaison du batelier, dans l'officine du libraire, chez des affiliés discrets, souvent même sous des noms d'emprunt[3]. Aussi bien, commencent-ils à se glisser partout, non seulement dans les deux grandes villes du royaume, mais dans d'autres centres où on en peut suivre la trace. A Bordeaux, en 1521, dans la succession d'un chanoine, Lancelot Du Fau, évêque de Luçon, se trouve un « Martin Luther ». En 1522, le *De votis monasticis* est connu à Avignon; les livres luthériens sont signalés à Meaux, dès 1523, à Grenoble, en 1524, à Bourges, en 1525; peut-être vers la même époque sont-ils colportés en Normandie[4]. Dès 1523, l'évêque Guillaume Petit peut affir-

1. D'Argentré, t. II, p. XII.

2. Bibl. nat., Nouv. acq. lat., nº 1782, *Liber conclus.*, fol. 113 vº. — Le petit traité de Mélanchthon sur la *Passion du Christ* est édité en français.

3. Briçonnet signale dans son décret du 15 octobre 1523 ces écrits de Luther « sous noms empreintez ».

4. Bordeaux : Arch. de la Gironde, G 327. — Avignon : Lambert, *Comm. in regulam minorum*, 1523. — Meaux : Décret synodal du 15 octobre 1523 (Bretonneau, p. 170). — Grenoble : Sentence contre Sébiville, 16 novembre 1524 (Bibl. de l'Université de Paris, nº 375). — Bourges : Arch. du Cher, G 378, *Délibérations capitulaires*, fol. 96 (1er décembre 1525). — Rouen : Arrêt du parlement contre les livres luthériens, 9 mars 1524. Bibl. nat., ms. fr. 24113, fol. 204 vº.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mer que l'hérésie s'est infiltrée dans plusieurs diocèses du royaume[1]. Visiblement, ces dépôts clandestins se multiplient, et, dès cette année, les mesures prises par le gouvernement royal contre la propagande des idées nouvelles nous prouvent avec quelle intensité l'influence des écrits luthériens se fait sentir dans le pays.

Qu'on s'imagine, en effet, l'action de cette parole de flamme sur les passions, les espoirs, les haines, déjà surchauffés par les controverses, dans les centres religieux ou intellectuels, couvents de son ordre, groupes d'étudiants, cercles de lettrés, parmi tous ceux qui, ennemis-nés des théologiens ou des moines, n'attendent que le signal des temps nouveaux! « On parle de Luther, écrit d'Avignon Amerbach à son frère, dès le 29 octobre 1520; discours, opinions, jugements sont opposés. » Or, dans ce tumulte, déjà les défections commencent. En juin 1522, précisément à Avignon, le prédicateur général des Franciscains, frère Lambert, quitte son couvent. Après avoir rejoint Zwingli à Zurich, il jette le froc, se rend à Wittenberg, y écrit, y enseigne et, en juin 1523, s'y marie avec la fille d'un boulanger d'Hartzberg[2]. — Il n'est déjà plus seul. A la fin de 1523, c'est dans l'entourage même de Lefèvre, un jeune maître ès arts, Guillaume Farel, qui quitte la France. Il se retire à Bâle, où il va tendre la main à Œcolampade, et bientôt s'unir au parti zwinglien[3]. Comme lui, et vers la même époque, un autre Dauphinois, Anémond de Coct, seigneur du Chatelard, va émigrer en Suisse et se rendre en Allemagne. Audacieux, habile, informé, le « chevalier » est

1. Arch. de l'Aube, G 1282, fol. 4, *Délibérations capitulaires* (29 avril).

2. Le départ de Lambert doit se placer entre le 5 et le 8 juin 1522. Herminjard, *op. cit.*, t. I, nº 51, N. à Agrippa, 5 juin. Du 8 au 15 juin, il prêche à Genève, puis à Lausanne, le 17 ou le 18. Il porte encore l'habit et se rend à Fribourg, muni d'une lettre de l'évêque S. de Montfaucon. Au début de juillet, il est à Berne, et arrive, en décembre, à Wittenberg. — Sur Lambert, cf. Baum, *Lambert von Avignon* (1840).

3. Nous ne savons pas la date exacte du départ de Farel. Il était à Bâle le 1er janvier 1524. Mais il avait auparavant fait une tentative en Guyenne (Canaye à Farel, 13 juillet 1524). Herminjard, *op. cit.*, t. I, nº 105. — On ne retrouve aucune trace d'un séjour à Gap, à la fin de 1523, comme l'affirme Froment.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans cesse sur les routes, porteur de lettres, de nouvelles, de livres, peut-être d'argent. Nous le voyons à Wittenberg, en juillet 1523, où il décide Luther à écrire au duc de Savoie; à Zurich, en décembre. En 1524, il séjournera à Bâle, puis se rendra secrètement, à plusieurs reprises, semble-t-il, à Lyon et à Paris[1]. Dès lors, il a partie liée avec Farel. Il lui transmet des nouvelles de France, de sa famille, de ses amis. Déjà même, il songe à une organisation méthodique de la propagande révolutionnaire. Il traduit et fait imprimer, à Bâle, le traité de Luther « contre l'ordre faussement appelé l'épiscopat ». Coct songe même à créer une imprimerie française destinée à « inonder la France des écrits évangéliques[2] ». De son côté, Lambert avait conçu le même projet[3]. L'agitation antiromaine qui divise toute l'Allemagne commence à trouver en France des agents et des chefs. L'armée d'attaque se prépare contre la vieille religion.

Ce qu'ils sont, et ce qu'ils veulent, il suffit d'ouvrir leurs livres ou leurs lettres pour s'en convaincre. Dès février 1523, Lambert, dans un manifeste retentissant, a exposé les « raisons pour lesquelles il a rejeté la règle et l'habit des Mineurs ». Il n'est point de satire plus violente contre les moines[4]. En août, il publie son « Commentaire évangélique sur la règle franciscaine ». Nulle diatribe, même chez Luther, plus passionnée contre la papauté et la hiérarchie. « Je ne tiens pour rien, déclare-t-il, les approbations, décrets, déclarations, censures, tout ce que dit cette homme de péché... » Fille de perdition, Antéchrist révélé par la parole de Dieu, courtisane, prostituée, dont le royaume sera renversé par l'Évangile...

1. Sur Anémond de Coct, cf. *La France protestante*. Coct porta au duc la lettre de Luther en septembre 1523. Sur ses voyages et son activité, cf. P. Toussain à Farel, 2 août 1524; Coct à Farel, 2 septembre 1524; le même au même, 17 décembre. Herminjard, *op. cit.*, t. I, n[os] 109, 120, 130.

2. Coct à Farel, 2 septembre 1524 : « Opto... Galliam evangelicis voluminibus abundare. »

3. Lambert à Spalatin, 24 juin 1523 (Herminjard, *op. cit.*, t. I, n° 70) : « Gallica item nonnulla edere cepi... Quod ad me ex Amburgo nuncii advenerint, tractatus Gallicos postulantes. Aiunt enim quod illic sit, qui ea lingua elimatissimos possit cudere libros... »

4. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 64.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tels sont les termes dont il se sert envers l'Église romaine. L'ordre ecclésiastique n'est pas mieux traité. « C'est le royaume de Satan[1]. » — A son tour, le « chevalier » Coct renchérit sur ces violences. Pour témoigner du lien qui l'unit à Lambert, il a tenu à écrire lui-même la préface de ses *Commentaires*. « C'est ici, comme dit le prophète, la voix des réchappés et de ceux qui se sont enfuis de Babylone, pour annoncer dans Sion la vengeance de notre Dieu et la vengeance de son temple. Le temple de Dieu, c'est l'esprit des fidèles, dans lequel ne peut trôner un instant cet homme de péché, le Phalaris des Romains. Si donc, tu désires, ô lecteur, connaître les abominables souillures de ses satellites, des Franciscolâtres... et de toute la moinerie, leurs superstitions pires que celles des païens et les mystères de l'Égypte... achète ce petit volume. Il dévoilera à fond les impostures de ces renards... qui nous ont vendu, à la place de la sagesse qui est notre tête..., cette stupide tête d'âne qui s'appelle le pape et l'antéchrist[2]. »

Appel passionné, qui sous sa forme latine ne peut encore émouvoir qu'une élite. Cependant, comme en Allemagne, c'est à la foule que les chefs du mouvement vont s'adresser. Et ils commencent l'attaque par les théologiens. Le 15 avril 1521, la faculté de théologie avait condamné les doctrines de Luther. La riposte est immédiate, et, traduit en français « avec quelques autres », le livre de Mélanchthon contre le *furieux décret des théologastres de Paris*, donne le signal. Petits livrets, feuilles volantes, dialogues, farces, complaintes, sans date, sans nom d'auteur, sans lieu d'origine, c'est une campagne de presse qui s'organise et va livrer à la risée publique les vieilles autorités. Sus aux théologiens ! ces « ânes », ces « cuistres », qui ont osé condamner Luther. Voilà la première cible de leurs sarcasmes. En cela, ils visent juste. Pour étendre le parti, il n'est meilleur moyen que d'y appeler les humanistes, et pour les avoir, de bafouer leurs enne-

1. *In minoritarum regulam Commentarii vere evangelici.* Avec une préface de Luther et Anemond de Coct, Wittenberg, juillet 1523.
2. *Op. cit.* — « Anemundus Coctus, eques, gallus, pio lectori. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mis. Les théologiens peuvent bien défendre l'orthodoxie : comment songerait-on à lire ou à écouter des « ignares qui ne savent point le grec » ! — Mais peu à peu, le ton s'élève et s'enhardit. Sus aussi à la papauté, aux décrétales, aux « traditions humaines » ! Le roi laisse faire, mal informé, amusé peut-être, en tous cas, intéressé lui-même à une agitation qui sert sa politique. Avec Jules II, Louis XII n'en avait pas usé autrement. Partant, le flot s'enfle, grossit, déferle en libelles passionnés. On se passe ceux de Hutten : « la Tryade romaque », « le Paradis du pape Jules », caricatures mordantes de la curie que Berquin traduit ou fait traduire. On applaudit à la « Farce des théologastres ». On s'amuse du « Catholique du pape et de Moyse » ou du « Débat de piété et superstition », tout farci « de blasphèmes luthériens[1] ». Voici Farel qui lance sa brochure « sur les Parisiens et le pape » dont Érasme peut dire qu'il n'a jamais rien lu de plus insolent[2]. Peut-être est-ce aussi à Farel qu'est dû un autre pamphlet populaire, « le Murman ». Celui-ci est tout à fait dans le ton de la *Captivité de Babylone*. Il ne se contente point d'attaquer le culte des saints et des morts, le purgatoire, le célibat ecclésiastique. Aux négations, il joint l'insulte. Les prêtres qui offrent le sacrifice sont des prêtres de Baal. « Les chrétiens trompés par le pape adorent le diable... Les paysans, s'ils savaient ce que disent les prêtres du canon, ne donneraient point une ordure pour la messe[3]... » Quel dommage que la plupart de ces écrits soient perdus ! La violence de l'attaque sert au moins à expliquer l'âpreté de la défense. Ces livrets mêmes sont-ils français? Beaucoup, en tout cas, viennent d'Allemagne; telle, cette complainte destinée aux étudiants de Paris, qui accuse nos théologiens de traiter l'empereur d'antéchrist. A la veille de Pavie, le reproche était pi-

1. La réponse de Mélanchthon : *Adversus furiosum Parisiensium theologastrorum decretum*, composée en mai, est dès juillet vendue et traduite à Paris. — Strasbourg semble bien l'un des centres d'impulsion de ces campagnes. Capiton à Érasme (14 octobre 1521) : « Luterani omnia furiosus, insolentius, arrogantius » (*Erasmi epist.*, p. 667). Le « Murman » y sera imprimé.

2. *Erasmi epistolæ*, p. 819. Érasme à Mélanchthon (6 septembre 1524).

3. D'Argentré, t. II, p. XI, 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quant. Mais tout se mêle dans cette tempête où les souffles de l'étranger viennent pousser au désordre et attiser l'agitation.

Ainsi, au moment où l'évangélisme de Meaux commence sa propagande, est formé un évangélisme révolutionnaire, soudé à Luther par ses doctrines et plus encore par ses violences. Même accent et mêmes procédés. « Ces hommes, dira Clichtowe, ont pris Luther pour maître. Sous prétexte de liberté, ils réclament pour eux, ils accordent aux autres une licence complète : le mariage aux prêtres, la rupture des vœux aux moines, à tous, la transgression des préceptes de l'Église. » — « C'est bien, dira Hangest, une sédition[1]. » — Elle va entraîner l'école de Meaux elle-même, quelque effort que fasse l'évêque pour la dégager.

Dans cette tempête de passions et d'outrages, rien de plus urgent, en effet, pour les modérés, que de se définir. Se séparer des violents était le seul moyen de se défendre. Il fallait rompre avec le parti si l'on ne voulait rompre avec l'Église. Nécessité que Briçonnet avait comprise. D'un côté, harcelé, dénoncé par ses ennemis, débordé de l'autre par les « abusans de l'Évangile », il avait résolument posé ses limites. Dès 1522, il avait souscrit aux mesures du concile de Paris contre les livres luthériens. Le 15 octobre 1523, il lance un monitoire contre ceux qui tiennent, lisent, propagent les écrits de Luther. Le 13 décembre, il révoque des prédicateurs suspects[2]. En mars et avril 1524, lui-même dénoncera du haut de la chaire les doctrines nouvelles dirigées contre la messe[3],

1. Clichtowe, *De veneratione sanctorum, libri II* (1523), Préface ; Hangest, *De libero arbitrio* (1525), Préface.

2. Bretonneau, p. 170. — Un premier décret, du 12 avril 1523, révoque les prédicateurs, mais pour des causes morales. C'est entre cette date et le 15 octobre 1523 que les doctrines luthériennes se répandent à Meaux.

3. *Registre de Lhermitte.* Bretonneau, p. 198, 294. Exhortations au vieux marché, 29 mars. — A Saint-Remi, 31 mars. — A Saint-Christophe, 1er avril. — Pour bien marquer son attitude, Briçonnet en prêchant sur le culte des saints « admonesta... le peuple qu'il prist garde de ne déférer à la créature ce qui appartient à Dieu seul... » Il dit aussi « que s'il restoit encore quelque chose à reformer tant ès mœurs *qu'en la doctrine*, ils le trouveroient toujours luy et ses officiers, tout prest à réunir leurs plainctes et y apporter le remède. » L'histoire de « l'apostasie » ou de « la palinodie » de Briçonnet est une assertion sans fondement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le culte des saints et le purgatoire. Mais en même temps pour bien marquer qu'il ne renie rien de ses réformes, il les continue. Il annonce hautement que, malgré « les ennuis, les abbayemens et les injures », il ne fera faute de « repaistre » son troupeau de vérité évangélique. C'est à ce moment qu'il établit des lectures sur les Livres saints; en 1525, il ne cesse d'attaquer « ceulx qui veulent empescher la vraye lumière évangélique et la congnoissance de la saincte Escripture ». — Moins fermes dans leur orthodoxie ou dupes de leurs amitiés, Lefèvre et ses amis commençaient à laisser dévier le mouvement.

Influence surtout de Farel, qui, avec son génie de l'action, va essayer d'unir toutes les formes et les forces de l'évangélisme. Pourquoi Lefèvre ne serait-il pas, en France, le chef du mouvement? Et ses relations personnelles avec les évangéliques suisses, comme Œcolampade et Pellican, ne le préparaient-elles point à ce rôle[1]? Farel sut profiter de ces contacts. Dès le mois d'avril 1524, il essaye d'entraîner Lefèvre, tout au moins de le compromettre. Il le met en rapports avec les évangéliques de Lyon. Il lui signale les travaux de Pomeranus. Il lui envoie ou lui fait envoyer les principaux écrits des chefs du mouvement hétérodoxe : les commentaires de Mélanchthon sur l'Écriture, la *Cathéchèse* de Lonicer, le livre de Simon Hesse sur la puissance ecclésiastique, en même temps que l'*Apologie* de Zwingli et son traité sur le canon de la messe[2]. En juillet, ces instances se précisent. Communiquant au vieux maître les « Thèses de Breslau » sur la grâce, la liberté chrétienne et le mariage des prêtres, Farel lui recommande un prédicateur évangélique qui désire prêcher en France « la pure parole de Dieu[3] ».

1. Briçonnet lui-même avait lu avec sympathie les œuvres déjà publiées d'Œcolampade, notamment ses commentaires sur Théophylacte et ses Homélies de saint Chrysostome. (Lefèvre à Farel, 6 juillet 1524). Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 103. Mais il ne faut pas oublier qu'Œcolampade et Pellican n'avaient point alors officiellement rompu avec l'Église. Pellican portait encore l'habit monastique et disait la messe.

2. Lefèvre à Farel, 20 avril 1524. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 98.

3. Lefèvre à Farel, 6 juillet 1524. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 103.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En même temps, il pousse Roussel à des attaques ouvertes et réclame de ses amis des concours d'argent.

Cet appel à une action commune, internationale, n'allait point être entendu. Mais ces rapprochements opéraient déjà une déviation des doctrines. Sous la logique de certains de ses principes et l'ambiance des négations radicales, l'évangélisme de Meaux subissait le glissement vers l'hérésie. Lefèvre lui-même est ébranlé par les écrits qu'on lui adresse et souscrit à la plupart des thèses de Breslau [1]. Plus visible encore est le fléchissement de ses disciples. Vainement l'évêque recommande aux hardis missionnaires la patience et la mesure. Il n'est pas douteux que le livre des *Evangiles et Epistres*, n'appuie plus fortement que les *Commentaires* sur l'opposition des œuvres et de la foi, des traditions et de l'Évangile. Dans sa prédication parisienne de 1524 et de 1525, Caroli va déjà bien au delà de Lefèvre. Il révoque en doute le pouvoir de l'Église d'obliger sous peine de péché mortel. Il compare les images aux « idoles ». Il enseigne que Dieu « ne regarde point les œuvres et les mérites des hommes pour bailler sa grâce ». Il proclame le droit de tout fidèle non seulement à lire, mais à interpréter l'Écriture. « Je dis qu'il est bien vray qu'en la science de loix, un homme ne sera pas avocat au Parlement, s'il n'est licentié ou bachelier... mais je dis qu'un chacun, docteur ou non docteur, bachelier ou non bachelier, peut prescher ou administrer le saincte Escripture [2]. » Et ceci encore pour son auditoire féminin : « Nos théologiens se disent : — Je suis M. notre maistre : je suis M. le grand bachelier — mais une pauvre saincte femme pourra entendre la saincte Escripture plus parfaitement qu'ils ne font. »

Aussi bien, le mouvement n'est déjà plus dans l'élite, les cercles lettrés ou les écoles. L'agitation a gagné la

1. Lefèvre à Farel, 20 avril 1524. — « Omnia quæ a te veniunt et Germania mihi maxime placent. » — Le même au même (6 juillet) sur les thèses de Breslau : « Mirum est quam consono spiritu de verbo Dei, de summo Christi sacerdotio, de matrimonio omnia dicantur... » On ne voit pas cependant, comme le prétend Barnaud, que ces thèses aient influé sur ses idées.

2. D'Argentré, p. 29 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rue, la place publique, l'atelier et l'église. L'heure est venue où, selon le mot d'Érasme, des cabaretiers vont disputer de l'Évangile. — Peuple, prends et lis! — Et il prend, et il lit en effet, mais avec toute la passion, toute la logique de sa nature. Artisans ou paysans ont entendu dire que l'Évangile est tout, qu'il est à eux, qu'ils sont appelés, à leur tour, à le comprendre. Eux aussi, ayant la foi, ont donc la grâce. Eux aussi sont prêtres. Comme un vin capiteux qu'ils ne connaissent point, et où soudain ils trempent leurs lèvres, la Bible les enivre et les exalte [1]. A Meaux, des cardeurs, des tisserands, des femmes font « conventicules » pour parler des livres saints [2]. A Bourges, les prédications de d'Arande ont divisé le clergé, et contre l'archevêque, la foule prend parti pour le prédicateur [3]. A Paris, à la suite des lectures de Caroli et de Roussel, le Parlement remarque que nombre de gens « au moïen de ce qu'ils lisent les livres de la saincte Escripture translatez de latin en françoys sont inventeurs de plusieurs hérésies, font conventicules, disputent et traictent de la foy catholique, contenment les commandemens et ministres de l'Église, se divertissent du train commun des vrays fidèles [4]... » Des orateurs improvisés se lèvent dans les temples, interrompent le sermon, critiquent le prédicateur. Voilà même les femmes qui s'en mêlent. « Dévotes » ou « théologiennes » en remontrent aux docteurs. La bride est lâchée aux pauvres gens qui interprètent à leur guise les Écritures, discutent sur la foi, organisent des réunions. Et « on s'aperçoit que des scandales, des tumultes, des schismes s'élèvent entre

1. Briçonnet à Marguerite, 25 février 1524. Bibl. nat., ms. fr. 11485, *Correspondance de Marguerite*, fol. 292, au sujet de Michel d'Arande. Pour guérir les maux de l'Église, « il y a des receptes... bonnes en soy, mais bien dangereuses et très souvent mortelles, celles (si elles) ne sont prudemment circonstanciées et surement appliquées. » Il demande même au roi et à la régente d'intervenir pour éviter « scandalle ».

2. Schmidt, art. et note cités, dans le *Bulletin du protestantisme français*, t. x, p. 219.

3. Arch. du Cher, G 378, *Délibérations capitulaires*, fol. 330. « Populi virorum ac mulierum in multitudine non modica... Quæ omnia domini rata et grata habuerunt » (15 février 1524).

4. Arch. nat., X^{1a} 1529, fol. 607.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les fidèles, ceux-ci tenant pour un dogme, ceux-là pour un autre, l'un approuvant ce que l'autre repousse[1]. »

Ce n'est point seulement la révolution, mais l'anarchie. — « L'hérésie pullule », s'écrient, au début de 1525, les défenseurs alarmés de l'ordre. — Pas encore. — Mais déjà apparaissent les premiers centres où le « luthéranisme » français se constitue.

III. — LES PREMIERS CENTRES

Comme toujours, dans cette mêlée confuse des aspirations et des doctrines qui s'unissent pour détruire, sans songer encore à édifier, c'est la modération qui va céder à la violence. Celle-ci a pour elle la logique. La foi seule ! l'Évangile seul ! Rien de plus simple, en effet, que ces formules que les foules peuvent comprendre et appliquer. Et elle a encore le nombre : révoltés, aigris, rêveurs, enthousiastes, tous ces impatients d'une réforme immédiate et complète vont adhérer de suite à des formules qui répondent si bien à leur besoin d'indépendance ou à leur rêve d'égalité. — Paris donne l'exemple. Et dans cette atmosphère d'idées, de controverses, de nouvelles, où elle a pénétré, la révolution religieuse ne cesse de s'étendre et ondule jusqu'aux dernière couches de la population.

Elle fermente dans le clergé. Dès 1523, au couvent des Augustins, une voix s'élève pour prêcher le nouvel Évangile. Un moine, Arnauld de Bronoux, qui, dans son cloître, avait fait des lectures sur l'épître aux Romains, prêche publiquement dans les églises contre les œuvres satisfactoires et les prières pour les morts. A Saint-Merry, il attaque les observances. Le 29 juin, dans la chapelle de l'ordre, il s'en prend à l'autorité du pape, des canons et aux abus de la hiérarchie[2]. Il sera bientôt poursuivi et obligé de rétracter. Qu'importe ! L'agitation continue

1. Petri Sutoris, *De tralatione Bibliæ* (1524), fol. 97. — Mêmes faits à Meaux (voir plus loin). D'Argentré, p. xiv. *Determinatio* des articles de Meaux, préambule.

2. Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1782, *Liber conclus.*, fol. 97, 98 et suiv. 30 juin, 13 août 1523. — D'Argentré, t. ii, p. 46 (juillet 1526).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le couvent, où, en juillet 1526, un autre augustin, frère Bernard, sera poursuivi pour avoir prêché contre les constitutions ecclésiastiques et le culte des saints. A leur tour, les séculiers sont atteints. Le 14 décembre 1524, le chapitre de Notre-Dame est obligé de fulminer un monitoire général contre ceux de ses membres ou habitués qui se passent, de mains en mains, un livre hérétique[1]. L'année suivante, ce seront un chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois et un prêtre qui seront suspects et poursuivis. Or, si dans le clergé encadré et surveillé s'infiltrent les tendances nouvelles, que dire des milieux intellectuels, de la jeunesse, ouverte par nature, par entraînement, à toute nouveauté qui paraît une vérité ?

Parmi les théologiens même, les idées nouvelles ont pénétré. Maigret, Caroli, Mazurier appartiennent à la Faculté. En 1524, un de ses membres, Maillard, défendra, en pleine assemblée, l'étude des langues, et l'année suivante, son syndic Noël Beda dénoncera le « grand nombre d'étudiants luthériens ou favorables à Luther[2] ». Il ne sera pas moins nécessaire de prendre des mesures contre l'indiscipline des jeunes bacheliers. — Velléités de révolte qui s'accusent dans les facultés laïques. Dès octobre 1521, l'Université laisse imprimer et circuler la réponse de Mélanchthon aux théologiens de Paris[3]. Les facultés supérieures, il est vrai, se défendent contre les doctrines nouvelles. Mais gagnés à l'humanisme, les « artiens » vont plus volontiers y prêter l'oreille. C'est d'abord tout un groupe d'étudiants étrangers, allemands ou suisses, pour la plupart, qui abondent à Paris depuis la fin du xv^{e} siècle. Petite colonie active, enthousiaste, qui s'occupe tout autant de religion que de littérature. On y raille la scolastique et les théologiens. « Ce sont des bêtes féroces, écrira Tschudi en 1518... En eux, il ne reste rien de l'homme. Tel, dans un écho, un son vide. » On lit Érasme, et tout ce petit monde, qui est en relation

1. Arch. nat., H 135, *Délibérations capitulaires*, p. 673. « Monitio generalis contra detinentem librum hereticum. »

2. Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1782, *Liber conclusionum*, fol. 138 v°, 161 v°.

3. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. vi, n° 131 (3 octobre).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec Lefèvre, correspond aussi avec Zwingli[1]. Avec quel intérêt il suit les affaires d'Allemagne et les gestes de Luther, on le devine sans peine. Après la condamnation de la Sorbonne, Beatus peut écrire : « Çà et là, on bénit Luther[2]. » — Par ailleurs, ce sont les collèges. Des apôtres de l'évangélisme, beaucoup sont humanistes. Comment écoliers ou maîtres ne connaîtraient-ils point leurs œuvres ou leurs noms? A Paris même, on imprime la *Dialectique* de Mélanchthon ou ses *Institutiones rhetoricæ*, les *Dragmata* d'Œcolampade[3], œuvres littéraires assurément, mais n'est-ce point encore servir la réforme que rendre populaires dans la jeunesse les réformateurs? On signale déjà un collège suspect, le *Cardinal Lemoine.* Dans cette maison où le souvenir de Lefèvre est resté vivant, où Farel a enseigné, on professe ouvertement l'évangélisme. Parmi les régents, Lange ira rejoindre Briçonnet à Meaux, Miles Perrot, un grammarien, sera en correspondance avec Farel[4]. On ne s'étonne pas que les pamphlets dirigés contre la Sorbonne trouvent faveur dans ce milieu. Dès 1521, Beda se plaint d'être caricaturé dans les farces de la faculté des arts. En 1525, une des premières victimes sera un écolier.

Aussi bien, n'est-ce plus seulement parmi les hommes d'Église ou les étudiants que fermentent les idées nouvelles. La controverse religieuse s'insinue partout, dans la société brillante et polie, à la cour, chez les princes, entre seigneurs ou magistrats. En faisant lire l'Écriture dans leur « chambre », Madame et la sœur du roi ont donné le ton. La théologie est à la mode. On ne cause plus seulement, dans les réunions ou les soupers, des guerres du royaume

1. Voir Tschudi à Zwingli. 22 juin 1519.

2. Voir dans la correspondance de Zwingli, notamment, les lettres de Glareanus et Tschudi, de 1519 à 1521. Ceux-ci renseignent Zwingli sur tout ce qui concerne Luther à Paris. Cf. Glareanus à Zwingli sur la condamnation (1[er] novembre 1520, n° 160) : « Passim benedicitur Luthero. » Un de ces étudiants allemands, Hermann Humpf, écrit à Luther, le 14 mars 1520 : « theologorum... principi et christianæ religionis restauratori » (Enders, t. I, n° 284).

3. Panzer, *Ann. typogr.*, n° 1332, 1371. (Cf. Bibl. de l'Université de Paris, n[os] 1041, 1045.)

4. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 83, J. Lange à Farel (1[er] janvier 1524). — *Ibid.*, n° 105, Canaye à Farel (13 juillet).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou des plaisirs du prince, des campagnes de Lautrec ou des intrigues des dames, on s'entretient des livres de Luther. On s'échauffe sur la Bible, le purgatoire, les sacrements, la messe. « Monsieur le président », murmure un jour au président des comptes, Jean Briçonnet, un homme « très qualifié, croyez-vous que ce que l'on dit sur le Purgatoire soit véritable? Ce n'est que pour la lucrative des presbtres. » Et à Briçonnet qui défend, au nom des lois traditionnelles, l'usage du jeûne, un autre interlocuteur de riposter « que vela une beste raison et bien frivolle » ! Ce même théologien improvisé juge des prophéties, cite saint Jérome et Origène, critique la Bible, et affirme « qu'il y a plusieurs livres en icelle, apocrifes, et ausquelz on ne debvoit adjouter aucune foy[1] ». — De ces mal sentans de la foi « qui mangent chair, fromages et œufs en caresme », le nombre commence à inquiéter. Il s'en révèle un peu partout parmi les gens de qualité ou les gens de robe, les courtisans ou la basoche. En 1526, les avocats sont soupçonnés[2]. Scandale plus grand encore, on les nomme dans l'entourage du roi, tels le fils du trésorier Morellet du Museau et Antoine Papilion dont Marguerite a fait un maître des requêtes de son hôtel[3].

Qu'on s'étonne, après cela, que des « conventicules » se forment, que nombre de gens se réunissent en secret pour lire la Bible[4]. Ce sont surtout des intellectuels. Mais petits bourgeois et artisans « gens de peu de savoir » commencent à s'en mêler. Si attachée que reste la masse de la population parisienne à l'ancien culte, aux proces-

1. Arch. nat., X[1a] 1527, fol. 216 v°, 20 mars 1525. Mais le récit s'applique à des événements antérieurs. Un autre « personnage » à qui Briçonnet rapporte le fait, lui répond « qu'il en savoit bien d'autres et luy en nomma deux de semblable qualité ». — La même curiosité sur les questions théologiques était éveillée dans l'entourage du connétable de Bourbon. Lambertus Campester, *Apologia in Martinum Lutherum*, fol. 10 v°.

2. Arch. nat., X[1a] 1527, fol. 217 v°. Le même Briçonnet « a esté adverty qu'il y en a d'autres qui mengeâssent chair, fromaige et œufz en Karesme ».

3. En juillet 1523, Œcolampade écrit à Morellet du Museau pour le féliciter de sa « conversion » et lui envoie son traité sur la *I[a] Joannis* (Herminjard, *op. cit.*, t. I, n° 108, 31 juillet).

4. Clichtowe, *Antilutheranus* (1524), fol. 3, mentionne ces progrès du luthéranisme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sions, aux fêtes, aux dévotions, sourdement, la révolution religieuse fait son chemin dans les cerveaux à peine ouverts. En 1525, Poncher, l'évêque de Paris, dénonce au Parlement un paysan d'un village voisin qui déclare qu'il n'ira à l'église « tant que l'on questera pour les trépassés ». Assurément, notre homme a entendu parler des prédicateurs meldois qui attaquent la collecte pour les âmes du purgatoire [1]. A Paris même, dans quelques-unes de ces réunions secrètes qui sont déjà en rapports avec Farel, peut-être trouverions-nous des artisans ou des marchands [2]. Si on observe, huit ans plus tard, que, parmi les « luthériens », seront découverts un grand nombre de gens de métiers, drapiers, orfèvres, apprentis ou ouvriers, il est permis de croire que, dès le début, les doctrines nouvelles avaient trouvé dans le peuple des adhérents.

Ce caractère démocratique va s'accuser plus nettement encore en d'autres centres : Meaux et Lyon.

A Meaux, dès 1523, ville et diocèse sont en feu.

D'un côté, ce sont les Mineurs en révolte contre l'évêque. Exclus des chaires, réprimés dans leur commerce d'indulgences et de quêtes, ceux-ci n'ont point tardé à faire front. Les prédicateurs de Briçonnet sont dénoncés, leurs doctrines falsifiées, leur personne injuriée. En 1524, l'un d'entre eux est chassé par une émeute [3]. Bafoués, ceux qui lisent l'Évangile ! Ce sont des « bélistriens ». « Il faut autant bailler à ung de ses frères une quenouille pour filer, que à eulx des livres en françoys [4]. » Et contre Briçonnet l'arme terrible est enfin prête. Luthérien, l'évêque ! Sermons, placards, injures le désignent ainsi à la fureur du peuple [5]. On le dénonce à Rome « comme

1. Arch. nat., X^{1a} 1527, fol. 218 v°.

2. Canaye signale déjà, dans une lettre à Farel, ces réunions d'évangéliques à Paris. Herminjard, *op. cit.*, t. I, n° 105, 13 juillet 1524.

3. Bibl. nat., Nouv. acq., n° 6528, *Procès de Briçonnet.*

4. *Ibid.*, fol. 106. — L'évêque cite d'autres traits du même genre. — Fol. 74 v°, « qu'il ne seroit pas le premier évesque qu'ils auroient envoyé à Romme et faict bannir de son siège, et... voyant la secte luthérienne pulluler... ont... publié partout qu'il estoit luthérien ». — *Ibid.*, fol. 76.

5. Bibl. nat., Nouv. acq., n° 6528, fol. 75 v°. — *Ibid.*, fol. 76 v°. Ils ont aussi, dit l'évêque, été « jusques à prandre aucuns placars... apposez à Meaulx par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ayant osté toutes les ymages et prohibé les litanies ». Propos absurdes, mais qui n'en trouvent pas moins crédit auprès du nonce Aléandre[1]. A Paris, les moines font prêcher contre sa doctrine, en même temps qu'ils soulèvent le diocèse contre son autorité. A Condé, à Saint-Saturnin, à Escrepilly, Subleyre, Germigny, Briçonnet est attaqué en pleine chaire[2]. « Il y en a d'aussi grands que M. de Meaulx qui ont esté hérétiques », dit l'un. « Après que nous luy aurons mis le pied sur la gorge », clame l'autre, « encore le ferons-nous déprêcher. » — Naturellement, l'évêque riposte. — « Messieurs les faulx prophètes, caffards cordeliers, que regarderoit sous vos chapperons jusqu'à vostre clocher, on trouveroit la source et fontaine de toute hérésie. » Il interdit la chaire à ses agresseurs. Peine perdue ! Ceux-ci le dénoncent à la Sorbonne et au Parlement. On s'invective et on plaide, et pendant ce temps, la déviation qui entraîne ailleurs les esprits vers l'hérésie, se fait, à Meaux, plus générale et plus rapide, dans cette anarchie d'un diocèse où la guerre religieuse est allumée.

En 1523, nous avons vu l'évêque forcé de révoquer quelques-uns de ses prédicateurs. La dissociation commençait donc à se faire des éléments divers qui s'étaient confondus. Elle se poursuit, en 1524, dans le milieu intellectuel. L'élu de Meaux, Le Sueur, a rédigé un petit traité sur « la Stérile administration de l'Église chrétienne » où il s'efforce de prouver « par l'autorité et l'exemple de l'Écriture, que l'Église sera plus heureusement gouvernée par les lois du Christ que par celles des gentils[3]... », entendez, des prêtres. Le Sueur est si convaincu

aucuns malins esperitz contre l'honneur du pape... et les porter en divers lieux a plusieurs prélatz et gros seigneurs temporelz, disant led. évesque les avoir fait faire et afficher. »

1. Paquier, *Nonciature d'Aléandre. Documents.* Aléandre à Clément VII, 14 novembre 1524 : « ... che paresse forsi a proposito de parlar... de Mgr de Lodeva olim, nunc Meldensis, che ha abbrussiato le immagini de' santi... » Les évangéliques « luthériens » faisaient courir le même bruit, d'ailleurs dans une intention toute différente.

2. Bibl. nat., Nouv. acq., n° 6528, fol. 108, 223.

3. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 102, 15 mai 1524.— C'est le traité, perdu, *De vana rei christianæ administratione libellus*. Le Sueur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la hardiesse de ses idées qu'il demande à Farel de publier le manuscrit en Allemagne et sans nom d'auteur. Un autre des adhérents de Lefèvre, peut-être ancien instituteur à Meaux, Jacques Pavant, écrit à son tour contre le purgatoire « inventé par l'avarice des prêtres », contre la primauté papale, la confession, l'autorité des Pères[1]. Il a rallié à ses idées le prédicateur Mathieu Saunier qui compose pour le défendre une « apologie ». Le 9 décembre 1525, la faculté de théologie fera brûler le livre. Et c'est encore à un « biblien » de Meaux, un de ceux qui finiront par le bûcher, Le Clerc, qu'il faut attribuer un petit traité sur les « Évangiles », rempli de « choses impies, scandaleuses, schismatiques et hérétiques[2] ».

Le Clerc est artisan. C'est qu'à Meaux s'affirme déjà le caractère populaire et démocratique du mouvement. De l'élite, la Réforme a gagné les masses. Vainement Briçonnet et Lefèvre, en mettant l'Évangile aux mains du peuple, n'ont voulu que réformer en lui la vie chrétienne et les mœurs. Cardeurs, foulons, drapiers, couturiers, savetiers, artisans ou marchands entassés dans les échoppes qui s'étagent de la cathédrale à la Marne, population instable et flottante qui reçoit par les compagnons qui passent, le colporteur qui paraît, comme les souffles du dehors, suivent déjà une autre direction et prêtent l'oreille à d'autres voix. Il ne leur suffit plus de détester « l'idolâtrie »; il faut abattre « les idoles ». Servir l'Évangile, c'est le dresser contre l'Église. En décembre 1524, Briçonnet ayant fait afficher sur les portes de la cathédrale et les murs de la ville la grand pardon octroyé par Clément VII, les bulles sont lacérées, et des placards dénoncent le pape comme l'antéchrist[3]. Un mois plus tard, en janvier 1525, c'est aux prières liturgiques que des mains hardies s'attaquent. Les tableaux qui les contiennent, pendus aux murs de la cathédrale, sont

avait composé d'autres écrits qu'il avait dédiés à la duchesse d'Alençon, mais n'avait pu faire imprimer.

1. D'Argentré, t. II, p. 30. Ces livres sont perdus.

2. Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1782, *Liber conclus.*, fol. 182 v°, 6 nov. 1525.

3. Bibl. nat., Nouv. acq., n° 6528, *Procès*, fol. 76. — Arch. nat., X^{1a} 1527 fol. 218 : « Le premier président au Parlement » (20 mars 1525).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déchirés à coups de couteau. Les coupables découverts sont jugés, condamnés à être fouettés publiquement à Paris, puis à Meaux, marqués d'une fleur de lis et bannis du royaume[1]. Mais, sur ces natures enthousiastes d'artisans et de femmes, qui, n'ayant rien à perdre, ne craignent rien, ne ménagent rien, quelle prise ont ces rigueurs? D'autres se lèvent dans la foule qui les imitent. On ne se contente plus de lacérer des affiches ou des prières, on commence à interpeller, à injurier les prédicateurs. En septembre 1525, c'est le curé de Saint-Christophe qui se voit interrompu, en pleine chaire, par un cordonnier, nommé Testellette, « au moment où il exhortait les fidèles à se préparer à la fête de la Nativité de la Vierge[2] ». Cela n'est rien encore. A la suite d'une information décidée par le Parlement (23 décembre 1525), le lieutenant général au bailliage saisit des libelles et une chanson qui courent dans le peuple, bafouant les théologiens, la hiérarchie, les ordonnances ecclésiastiques. Prose rimée que fredonnent les affiliés, dans l'échoppe où ils travaillent, dans les carrefours où ils passent, signe de ralliement qui leur permet de se reconnaître, mais aussi, sous sa forme naïve, confession de foi et exaltation du martyre.

Ils ont mené de cité en cité
Les povres membres dont Jhésus est le chef.
... Persévérez ainsi qu'il est escript,
Vous serez bien eureux en la vie éternelle,
Quand verra vostre fin d'estre trouvé fidèle[3]...

Qu'on s'étonne maintenant que l'agitation gagne les campagnes, que la controverse religieuse s'insinue dans les villages, que, dans l'effervescence générale, se forment

1. Bretonneau, p. 175. Monition de l'évêque, 21 janvier 1525. — Arch. nat., X^{1a} 1527, fol. 218 v°.

2. Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1782, *Liber conclus.*, fol. 182 (3 novembre 1525). — Arch. nat., X^{1a} 1528, fol. 791. Arrêt de prise de corps contre les luthériens de Meaux, 3 octobre 1525. *Ibid.*, X^{1a} 1529, fol. 64 v°. Informations contre un marchand de Meaux, Bertrand Coquelet : citation contre six hommes et deux femmes.

3. Arch. nat., X^{1a} 1529, fol. 66 : « Chançon nouvelle sur le chant N'allez plus au boys jouer. » — Briçonnet avait de son côté envoyé des lettres à ses curés pour prévenir les paroissiens qui font circuler ces « cantilenæ », « insusurrant, cantilant et obstrepunt », de les lui remettre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autour de Meaux de petits groupes ne voulant plus d'autre règle que l'Évangile. Ces « bibliens », la justice les découvre à Arpentigny, à Nanteuil. Peut-être les nouvelles doctrines sont-elles déjà prêchées à Rozoy, où est né Caroli, où, trois ans plus tard, le chapitre de Paris signalera une véritable communauté. Elles commencent déjà à rayonner sur les diocèses voisins. Le 9 février 1526, l'évêque de Châlons se croit obligé d'appeler l'attention de son chapitre sur les « erreurs, superstitions, et autres choses sentans hérésie et secte luthérienne que de présent pullullent en aucun lieu et si près de luy[1]... »; allusion évidente à Meaux. Nous pouvons comprendre l'émoi de la Sorbonne et du Parlement. Tout le diocèse est « infesté » et en frappant Lefèvre et ses amis, c'est l' « hérésie » qu'ils se flatteront de blesser au cœur.

Ce caractère démocratique n'est pas moins visible à Lyon.

Les grandes villes marchandes semblent toujours avoir eu dans l'histoire religieuse un rôle prédestiné. Le christianisme naissant n'avait pas trouvé de milieu plus favorable que les *emporia* de l'Asie Mineure ou de la Grèce. C'était aussi dans les riches cités commerciales de l'Allemagne, Nuremberg, Francfort, Strasbourg, Bâle, que la Réforme s'était propagée d'abord. Tel est le rôle de Lyon. Placée à la croisée des routes de la Loire au Rhin, de la Seine aux Alpes, immense auberge qui rassemble, aux époques des foires, des gens de toutes conditions et de tous pays, peuplée de bourgeois éclairés et d'ouvriers remuants, aucune ville n'était mieux préparée par son mouvement, sa richesse, ses libertés, à être un marché incomparable d'affaires et d'idées. Dès le début du siècle, y avait pénétré la Renaissance, devancée elle-même par la grande industrie nouvelle : l'imprimerie. Après Paris, nul centre d'éditions qui soit plus actif. On y publie tout, comme on s'y intéresse à tout : manuels de piété ou d'études, chroniqueurs français ou classiques latins, scolastiques ou humanistes, saint Thomas, Biel, Scot, comme saint Augustin, saint

1. Arch. de la Marne, G 417, 14.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jérôme et Origène. Et dans aucune ville, aussi, même à Paris, les études scripturaires ne sont plus en honneur. Dix-sept éditions de la Bible, de 1518 à 1526, deux éditions de la version française de Guyart des Moulins, le *De verbo mirifico* de Reuchlin et des traités d'Érasme : voilà la part de Lyon dans ce réveil de l'activité religieuse. En 1518, le grand hébraïsant Xanctes Pagnini vient s'y fixer. Le terrain est tout prêt où la semence réformiste pourra germer en fleurs et en fruits.

Aussi bien a-t-elle ici son milieu spécial de culture, ces imprimeurs, ces libraires allemands, représentants des grandes maisons de Francfort et de Bâle ou établis pour leur propre compte, qui forment une part du contingent ouvrier de la ville[1]. Comment ces immigrés n'eussent-ils pas accueilli avec curiosité, avec sympathie, le nom comme les écrits de Luther? En tout cas, au début de 1520, le doctrine nouvelle est signalée. Et très probablement elle est propagée par des Mineurs de Wittenberg, amis du moine saxon, qui assistent au chapitre général[2]. Déjà les pouvoirs publics s'inquiètent, et l'inquisiteur frère Valentin Lyévin reçoit des lettres patentes pour « rechercher et brusler les mauvais livres et les mal pensans quant à la foy[3] ». Les idées suspectes n'en gagnaient pas moins dans l'élite. Un de leurs premiers adhérents semble bien, dès 1520, le propre neveu de l'imprimeur Conrad Resch, Jean Vaugris. En 1523, deux autres Lyonnais, Pierre Verrier et le banquier Antoine Du Blet, sont conquis à leur tour. Du Blet et Vaugris seront les agents les plus actifs du petit groupe. Ils avancent les fonds, portent des lettres, se mettant en relations à la fois avec Lefèvre, avec Coct et Farel. Grâce à eux, Lyon devient un centre de propagande religieuse assez remuant, en 1524, pour provoquer l'intervention du roi. Au moment où, pendant la guerre, la ville allait devenir le centre du gouvernement, était-il prudent

1. Sur les imprimeurs allemands, cf. Baudrier. *Bibliographie lyonnaise.*
2. Pellican à Luther, 15 mars 1520. Enders, t. II, n° 285.
3. Moutarde, *Étude historique sur la Réforme à Lyon*; H. Hauser, *Études sur la Réforme française.* Étude critique sur la Rebeine de Lyon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'y laisser croître l'agitation religieuse? En septembre, un édit royal avait ordonné l'expulsion des marchands étrangers « héréticques ou autres[1]. » Sur les protestations de la ville, l'ordre fut rapporté. Mais les doctrines nouvelles avaient déjà trouvé un avocat retentissant.

C'est un dominicain, frère Aimé Maigret, membre de cette aristocratie de la robe qui a donné à la Renaissance française ses partisans les plus enthousiastes[2]. Disciple de Lefèvre, Maigret avait déjà parlé à Rouen, inquiétant la Sorbonne par ses témérités[3]. En mars 1524, il prêche le Carême à Saint-Jean. Prédication hardie qui, sans formuler une doctrine positive, s'attaque aux institutions religieuses, exalte Luther, proteste contre les « traditions humaines » (et nous savons ce qu'il faut entendre par ces mots), les lois « diaboliques » du célibat des prêtres et du jeûne. L'émotion était à peine calmée que Maigret accentuait encore à Grenoble ces tendances par un sermon retentissant[4]. Cette fois, il fut poursuivi. Cité devant la Sorbonne, il dut se rendre à Paris pour se défendre[5]. Absous, le hardi prédicateur revient à Lyon, remonte en chaire, à Sainte-Croix, pour l'Avent. En décembre, il est incarcéré. Mais lui fermer la bouche n'était point arrêter le luthéranisme. Au début de 1525, il y a à Lyon tout un groupe de « frères ». Dès ce moment, la seconde ville du royaume va jouer dans la Réforme française un rôle prépondérant.

1. H. Hauser, *Études sur la Réforme française.*

2. Sur Maigret, cf. N. Weiss, *Le Réformateur Aimé Maigret*, dans le *Bull. de la Soc. du protestantisme français*, t. XXXIX; Hauser, *Études sur la Réforme française*, p. 62.

3. Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1782, *Liber conclus.*, fol. 77 v°. Plainte du doyen Boussart contre la prédication de maître Maigret à Rouen (3 juin 1522). L'affaire n'eut pas de suites.

4. Sur les prédications de Lyon, voir d'Argentré, t. II, p. 12. — Nous possédons le sermon de Grenoble : « Épître à Mgrs du Parlement... plus un sermon en français. » Lyon, II kal. décembre 1524 (S. Gen.).

5. Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1782, fol. 143 v°. Maigret vint à Paris (Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, p. 228. Coct à Farel, 6 juillet): « Conrad (Resch) m'a dict que Maigret a laissé son habit et qu'il l'a veu, à Paris, abillé comme ung gentilhomme avec son frère. » — Il n'y eut pas de censure prononcée alors contre lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Presque en même temps, un autre religieux, Sébiville, va essayer de conquérir Grenoble.

Dans cette petite capitale, bien vivante, rattachée par son petit cercle d'humanistes au mouvement intellectuel, comment les besoins de réforme ne se fussent-ils point fait jour? Lés troubles provoqués par l'épuration des couvents, en 1522 et en 1523, leur avaient donné une nouvelle force et il est possible que l'apparition des idées luthériennes en Savoie, dès 1521, ait contribué à les répandre dans le Dauphiné[1]. A ces agitations, Sébiville va mêler sa voix. Où s'était-il formé? Quelles influences l'avaient acquis à la Réforme? Nous l'ignorons. D'origine picarde, installé à Grenoble, en 1516, il n'avait point tardé à devenir le prédicateur favori[2]. En 1522 il avait entraîné la ville dans la querelle de son couvent contre les Mineurs de l'observance. En 1523, il va prêcher le « pur » Évangile. Il commence timidement, et comme incertain du succès et doutant de lui-même[3]. Mais Anemond de Coct venait de le mettre en relations avec Zwingli et Œcolampade. Le réformateur suisse lui écrit, le 13 décembre, pour lui offrir à la fois des conseils et un appui. « Sonde ton âme et examine tes forces... Et revêtu de l'armure du Christ, va vers la foule, et haussant la voix, comme une trompette, sois dans la Gaule, malgré tous, le prédicateur de l'Évangile du Christ[4]. » Cet appel ne devait que trop être entendu.

Au carême de 1524, Sébiville enfle le ton. Il se décide alors à enseigner ouvertement, hardiment la foi nouvelle. Comme

1. Herminjard, *op. cit.*, t. I, n° 31, 40. Un moine d'Annecy, Dieudonné, à Agrippa, 19 septembre et 2 octobre 1521. — C'est sans doute pour ces raisons que Coct conseilla à Luther d'écrire au duc de Savoie. Coct au pieux lecteur, 24 janvier 1524. Herminjard, *op. cit.*, t. I, n° 86.

2. Sur Sébiville, voir N. Weiss, dans *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. LVI, et surtout l'étude très complète de M. Prudhomme, *Simples notes sur P. de Sébiville* (1884).

3. Sur tous ces faits, cf. Prudhomme, *op. cit.*, p. 17 et suiv., d'après les registres municipaux.

4. Zwingli à Sébiville, 13 décembre 1523. *Epistolæ*, n° 325. — La démarche de Zwingli fut également sollicitée par Coct (au pieux lecteur, 24 janvier 1524. Herminjard, *op. cit.*, n° 86) : « Ut... concionatorem Gratianopolitanum in officio retineret... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maigret, ce sont les pouvoirs, les lois ecclésiastiques, le jeûne et le célibat qu'il attaque. Dans son couvent même, ostensiblement, il mange de la viande aux jours défendus. Prêche-t-il dans un couvent de femmes, il fait l'apologie du mariage des religieux, et sa conduite personnelle ne semble point pure de tout reproche[1]. Mais moins touché que Maigret de la Renaissance, plus rapproché par son ordre, peut-être par ses lectures, du luthéranisme, il subit des influences plus radicales, et ébauche une théologie. Dans l'ensemble des propositions qu'il prêche, deux au moins sont empruntées certainement à Luther : l'une sur la communion sous les deux espèces, l'autre sur l'impossibilité d'accomplir la loi de Dieu.

Sébiville devenait redoutable. En avril 1524, il se rend à Lyon, et y attaque la doctrine sacramentaire. Aussi bien à l'étranger, commence-t-on à se demander si la France n'a pas trouvé son Luther et les regards se tournent vers le nouvel apôtre. En mars 1524, Œcolampade lui écrit pour louer et encourager son zèle, et peut-être s'était-il assuré déjà des complicités dans l'entourage même de la duchesse d'Alençon[2]. Cette activité devait porter ses fruits. A Grenoble, tout un petit groupe adhère à l'Évangile; l'avocat du roi, des membres de la bourgeoisie riche, des consuls. Le 16 novembre 1524, l'official constate que « cette damnée perversion (du luthéranisme) se répand dans la cité, les paroisses, les lieux mêmes les plus éloignés du diocèse ». Grenoble allait-il devenir, comme Meaux, une des places fortes de l'hérésie? Rome même commençait à le craindre — et le nonce Aléandre avait été chargé d'entretenir le roi des prédications de Sébiville[3]. A ce moment même,

1. Les idées de Sébiville ne nous sont connues que par son abjuration (16 novembre 1524). Bibliothèque de l'Université de Paris, nº 795. C'est là que sont les détails sur la violation du jeûne et ses propos dans un couvent de religieuses.

2. Œcolampade à N... (Sébiville). Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, nº 96. mars 1524 : « Coctus narravit nobis tuum in annunciando Evangelio fervorem. » — Sur ces « amys secrets », cf. Sébiville à Coct, 28 décembre 1524. *Ibid.*, nº 132.

3. Acte d'abjuration. Dispositif. — Aléandre à Clément VII, 14 novembre 1524. Paquier, *Nonciatures d'Aléandre. Documents*, p. 47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme à Lyon, la force publique allait intervenir pour avoir raison du mouvement.

Et enfin, ce n'est point seulement à Paris, dans les villes de l'Est, là où les affaires, les écoles, les querelles religieuses, la proximité des pays allemands ont créé un milieu favorable, que fermentent les idées nouvelles. Elles pénètrent dans des provinces éloignées ou plus calmes, ces régions du Sud-Ouest et de la Loire qui, par la douceur même de leur vie, semblent à l'abri de toute commotion.

Farel s'est rendu en Guyenne à la fin de 1523. S'il n'a point eu le temps d'y séjourner, peut-être a-t-il semé déjà les doctrines proscrites. En avril 1526, à Bordeaux, l'abbé de Saint-Croix, François d'Aux, est accusé d'hérésie et emprisonné[1]. Plus favorables encore sont les petits États de Marguerite, Bourges et Alençon. La tolérance de la duchesse, ses sympathies ouvertes pour les réformes n'assurent-elles point la liberté aux novateurs? A Bourges, dès 1525, peu de mois après le départ d'Arande, et pendant la vacance du siège, on lit publiquement, dans le palais ducal, les œuvres de Luther. L'année suivante, une enquête ordonnée par les vicaires capitulaires fait découvrir chez un tisserand, Pierre Wulgrin, tout un ballot de livres hérétiques : livres imprimés ou copiés à la main, quelques-uns glosés par des particuliers. Voilà donc une propagande qui se fait parmi les officiers ducaux et dans le peuple[2]. A Alençon enfin, l'agitation religieuse commence à s'étendre. Marguerite avait réformé, en 1518, l'abbaye d'Almenèche, puis de concert avec l'évêque, Silly, le chapitre de Séez. A la suite de ces mesures, des doctrines suspectes sont signalées. A Séez, en 1521, un moine prêchant le Carême dans la cathédrale a fait scandale. Il s'attaque à la fiscalité des gens d'Église; dix de ses propositions sont déférées par l'évêque à la faculté de théologie[3]. En 1523, d'Arande et Du Mesnil

1. Gaulieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 79 ; H. Patry, *Les débuts de la Réforme protestante en Guyenne*, Paris, 1912, in-4°.

2. Arch. du Cher, G 378, fol. 96 (1er déc. 1525); fol. 155 (4 oct. 1526).

3. D'Argentré, t. II, p. VI. Les propositions sont censurées le 19 juin 1521. — Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1782, *Liber conclusionum*, fol. 197.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

viennent à leur tour y prêcher les doctrines évangéliques. Cette propagande n'avait pas peu contribué à éveiller dans les esprits le goût des idées nouvelles. En 1526, Silly, inquiet, demande à la faculté de théologie la copie de ses « déterminations » contre les livres suspects ou hérétiques. Un noyau est formé, petit groupe que viendra rejoindre Caroli en 1526, et qui compte déjà, sans doute, Le Court, parmi ses chefs.

En résumant ces faits, nous commençons à entrevoir quelques aspects de la Réforme primitive.

Elle n'a rien d'un mouvement politique, ni d'une révolution sociale. Elle garde son caractère religieux. Disons mieux encore : son caractère ecclésiastique. Elle est d'abord, en France, comme en Allemagne ou en Suisse, l'œuvre des hommes d'Église. Lefèvre et ses disciples sont prêtres; Lambert, Maigret et Sébiville sont moines. Berquin, il est vrai, est laïque. Mais dans la mesure même où il sera « luthérien » il contribuera moins à créer la doctrine nouvelle qu'à traduire les œuvres de ceux qui la propagent. — Et voici un autre trait. S'il est vrai que le mouvement de Meaux et le mouvement luthérien soient deux courants distincts, qu'on ne peut pas, qu'on ne doit pas les confondre, le problème des origines de la Réforme française est bien près d'être résolu. Il s'agit de savoir à quel élément elle se rattache. Il n'est pas indifférent de savoir qu'elle se soude à Lefèvre ou à Luther, puisque par l'un, elle se présente dans l'histoire comme une manifestation de l'esprit national, par l'autre, comme une importation de l'étranger.

P. Imbart de La Tour,
de l'Académie
des Sciences morales et politiques.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SAINT LOUIS
ET LE COMTÉ DE MELGUEIL

Les relations de saint Louis et du comté de Melgueil, les variations de sa politique tour à tour agressive et expectante offrent un exemple précis et peu connu de l'extension du domaine royal dans le midi de la France, à l'encontre des revendications pontificales. En 1211, Innocent III confisque le comté de Melgueil qui se trouvait entre les mains de Raimond VI, comte de Toulouse, et, en avril 1215, il le place sous la suzeraineté de l'évêque de Maguelone, Guillaume d'Autignac. Les historiens modernes n'ont guère attaché d'importance à cet événement[1]. Les contemporains ne jugèrent pas ainsi : la légitimité de cette confiscation parut douteuse à plusieurs, surtout à saint Louis et à Gui Fulcodi, qui devait être Clément IV. Cette opinion fut partagée par un certain nombres d'évêques de la province[2]. Sans doute le traité de Meaux (1229) gardait le silence sur cette affaire; le comté de Melgueil n'y est pas mentionné[3]. Pouvait-on en conclure à une reconnaissance au moins implicite des droits du Saint-Siège sur cette partie du littoral ? On sait que, par ce traité, le plus honteux que prince ait jamais signé, Raimond VII perdit la plus grande partie de ses domaines et que les conditions les plus dures lui furent imposées. De ses anciens domaines, il ne lui resta que le diocèse de Toulouse, l'Agenais, une

1. Luchaire lui accorde à peine quelques lignes dans le volume où il raconte la *Croisade des albigeois*, et M. J. Guiraud le mentionne brièvement dans son article sur les *Albigeois*. Voir le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. I, col. 1670.

2. Ceci explique les nombreuses bulles adressées aux archevêques de Narbonne et d'Arles qu'on trouvera dans le t. II du *Bullaire de l'Église de Maguelone*.

3. Et pour cause, croyons-nous. Le rôle du cardinal Romain, légat de Grégoire IX, au traité de Meaux, est jusqu'ici resté dans l'ombre. Or nous avons aujourd'hui la preuve que les conditions en furent dictées par ce légat. On la trouvera dans le *Cartulaire de Maguelone*, t. II, p. 354.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

partie de l'Albigeois, le Quercy — moins la ville de Cahors — et le Rouergue. Tout le reste jusqu'au Rhône était cédé au roi de France. Or le comté de Melgueil se trouvait compris dans cette partie de ses terres; saint Louis n'avait-il pas le droit de le réclamer? Et en supposant que l'acte de confiscation par le pape fût légitime, Innocent III n'avait-il pas outrepassé ses droits, en inféodant le comté à l'évêque, de préférence aux Pelet, qui avaient des droits sur ce fief pontifical?

Avant d'entrer dans le fond de la question, quelques notions préliminaires nous apparaissent nécessaires [1].

*
* *

Le comté de Melgueil — ancien comté de Maguelone — avait pris ce nom depuis que les comtes, ayant abandonné l'île après la destruction de la ville par Charles Martel, s'étaient retirés à Substantion près Montpellier — d'où leur titre de comtes de Maguelone ou de Substantion — puis, vers le xe siècle, à Melgueil *(Melgorium)*, aujourd'hui Mauguio [2].

1. Une autre question se pose aussi : la valeur de l'acte de donation du comté à l'Église romaine (1085). Nous ne nous y arrêterons pas : les droits du Saint-Siège sur le comté de Melgueil n'ont jamais été contestés par les rois de France, pas même par Philippe le Bel.

2. Quelles furent les limites du comté au xiiie siècle? Il est assez difficile de les préciser. Il est incontestable que les limites de l'évêché ne concordaient pas avec celles du comté, que le pays d'Hierle, par exemple, au nord, faisait partie du comté, et que cette situation dura jusqu'au xiie siècle. Il est certain encore qu'à l'est le comté était limité par le Vidourle. De plus, dès l'origine, Louis le Débonnaire donna aux évêques une partie du comté à l'ouest, qui devait plus tard former le marquisat de la Marquerose, partie que ceux-ci reconnurent toujours tenir du roi, et pour laquelle ils refusèrent de reconnaitre le pouvoir du comte. La preuve en est que Bérenger Frédol vendit à Philippe le Bel Montpellier, sans soulever aucune protestation du pape. La géographie du comté ne pourra être fixée que par la publication du *Cartulaire de Maguelone*. Les comtes de Toulouse, devenus comtes de Melgueil, traitèrent ce comté en pays conquis; malgré tous leurs efforts, les papes du xiiie siècle ne purent jamais reconstituer ce comté avec ses vraies limites. En 1215, le comté de Melgueil — *enormiter diminutus*, suivant le mot de Grégoire IX — ne comprenait plus — nous traçons ses grandes lignes — que le canton actuel de Mauguio, une partie de celui de Castries, ceux des Matelles et de Saint-Martin-de-Londres, et une partie de celui de Ganges. Et encore de ce côté, jusqu'en 1260, l'évêque de Lodève empiétait sur celui de Maguelone. Les limites du comté sont donc très incertaines. Les officiers royaux surent profiter de cette situation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les droits de l'Église romaine sur ce comté datent de 1085. En mai 1085 [1], le comte Pierre donna à Grégoire VII le comté et l'évêché. En retour, il reçut en fief le comté, à charge d'un cens annuel d'une once d'or. L'évêché fut placé sous la « liberté romaine », moyennant la même redevance. Grégoire VII mourut trop tôt pour pouvoir l'accepter. Urbain II, par sa bulle du 14 décembre 1087, ratifia la donation [2].

La distinction établie par le comte Pierre entre l'évêché et le comté ne doit pas être perdue de vue. Toutefois, ce que les papes virent de plus clair dans cette affaire, ce n'était pas le comté mais l'évêché, qui ne devait plus être soumis à aucun prince temporel. Pendant le XII^e siècle, sur cent trente-six actes pontificaux que nous avons réunis dans le *Bullaire de l'Église de Maguelone*, un seul intéresse le comté [3]. Non pas certes que les papes se soucient peu des droits qu'ils ont acquis; ils s'en souviennent et les revendiquent. Au besoin, ils rappellent aux évêques de Maguelone qu'ils sont leurs vicaires pour le comté, et qu'ils doivent veiller à sa bonne administration [4]. Or, Maguelone leur appartient. Quand Alexandre III devra abandonner Rome, au commencement de son pontificat, c'est à Maguelone qu'il viendra chercher son premier abri; c'est à Montpellier qu'il tiendra le premier concile contre ses ennemis. Les rapports deviennent très intimes [5] non seulement entre Rome et le clergé, mais entre les papes et les habitants. Ceux-ci s'habituent à considérer le souverain pontife comme leur véritable suzerain, et en 1212 ils deman-

1. *Cartulaire de Maguelone*, t. I, p. 18.
2. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. I, p. 6.
3. Bulle d'Honorius II, recommandant à Bernard, comte de Melgueil, de ne pas diminuer la valeur de la monnaie de Melgueil (t. I, p. 40).
4. Pour ne citer qu'un cas, bulle d'Anastase IV du 10 décembre 1153. (*Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. I, p. 75). C'est en vertu de ce droit que Guillaume d'Autignac, quelques jours après la confiscation, fit frapper (mai 1211) la monnaie de Melgueil. Voir son livre de raison dans *Cartulaire de Maguelone*, t. II, p. 97.
5. Témoin la bulle de ce pape, racontant familièrement aux chanoines de Maguelone les péripéties de son retour de Maguelone, où il s'est embarqué, usqu'à Rome (*Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. I, p. 115).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deront à rester directement sous la suzeraineté pontificale[1].

Béatrix, comtesse de Melgueil, avait épousé en secondes noces Bernard Pelet, seigneur d'Alais, dont elle eut deux enfants : Ermessens et Bertrand[2]. Le comté de Melgueil fut donné à Bertrand. Pour quel motif sa mère le lui reprit-elle? Ce serait trop long à expliquer[3] : il y eut une double injustice dans la conduite de la mère : elle aurait dû, au moins, en mariant sa fille Ermessens à Raimond VI (1172), sauvegarder les droits de son fils, au cas où sa sœur mourrait sans enfants. Elle n'en fit rien, et quand mourut Ermessens, Bertrand, dont la mère était encore en vie, vit les biens de ses ancêtres passer entre les mains d'un homme qui était pour lui un étranger. Aussi refusa-t-il toujours de reconnaître cette situation et défendit-il ses droits les armes à la main[4].

1. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. I, p. 331. Tel fut le cas du Comtat-Venaissin.

2. Pour ne pas nous perdre dans des détails inutiles, nous donnons ici la généalogie des Pelet depuis Béatrix.

BÉATRIX, comtesse de Melgueil, épouse en secondes noces Bernard PELET.

ERMESSENS, 1re femme de Raimond VI.	Bertrand PELET.
	Raimond PELET, compétiteur de Guillaume d'Autignac pour le comté de Melgueil, épouse Sibylle.
	Bernard PELET épouse Tiburge
	Bernard PELET.
	Pierre PELET protégé par saint Louis en 1266, cède, en 1276, avec son frère à Bérenger Frédol tous ses droits sur le comté de Melgueil.

3. Voir sur cette affaire notre article : *Les Pelet et le comté de Melgueil*, dans *Revue historique du diocèse de Montpellier*, 5e année, nº 7, p. 289. Il importe de remarquer encore que les comtes de Melgueil étaient régis par la loi salique (*Cart. des Guillems*, édit. Germain, p. 125).

4. Corriger sur ce point dom Vaissete (*Histoire générale de Languedoc*, avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Devenus comtes de Melgueil, Raimond V et Raimond VI auraient dû s'acquitter fidèlement de leurs devoirs de vassaux envers le Saint-Siège. Ils n'en firent rien, et, en 1211, le comté était tombé en commis pour deux motifs : 1° ils n'avaient jamais payé le cens annuel ; 2° ils avaient aliéné quelques-uns des châteaux et des fiefs des plus importants sans la permission du pape. Aussi les légats, dans les instructions secrètes envoyées à Innocent III après le concile d'Avignon (1209), n'oublièrent pas de faire remarquer au pape cette situation irrégulière [1]; et quand Raimond VI, voyant l'orage s'amonceler sur sa tête, voulut faire hommage à Innocent III pour le comté de Melgueil, celui-ci refusa de l'accepter [2]. Le comté fut alors déclaré tombé en commis ; et pendant quelque temps, il fut affermé à Jean Boccados, puis inféodé à Guillaume d'Autignac (avril 1215), après enquête ordonnée par Innocent III, pour discuter les droits des Pelet.

Telle était la situation quand Louis VIII arriva dans le Midi pour le conquérir. Quand il mourut prématurément, il pouvait être fier de son œuvre : car les Capétiens touchaient à la Méditerranée, sans toutefois y posséder un port important. Narbonne était déjà embourbée, Agde sans éclat; et seul, dans le comté de Melgueil, Montpellier était la grande place commerciale du Midi : par son port de Lattes, près Maguelone, ses navires faisaient concurrence dans les Échelles du Levant aux navires de Marseille et des républiques italiennes. Il revenait donc à la politique française de compléter l'œuvre de Louis VIII, en cherchant à obtenir un

des notes et les pièces justificatives, édition Privat, Toulouse, 1878, t. vi, p. 63), d'après l'enquête faite en 1214, et que nous avons éditée dans le *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. i, p. 356.

1. *Cartulaire de Maguelone*, t. ii, p. 58.

2. Bulle du 3 février 1209, dans *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. i, p. 315. M. Molinier (*Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, Toulouse, 1878, t. xii, note 18, p. 285) a écrit que Raimond VI commit une faute en offrant au pape de lui faire hommage. Nous ne sommes pas de cet avis, et il nous semble que le comte faisait acte de bonne politique. Comment, en effet, Innocent III aurait-il pu poursuivre le vassal dont il venait de recevoir la foi ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

débouché sur la grande mer. C'est à cette œuvre que s'employa saint Louis, d'abord par des violences inefficaces; puis, comprenant sa faute, et reprenant la politique de son père, qu'il légua à ses successeurs, il procéda par une infiltration graduelle.

*
* *

L'expédition de Louis VIII contre le Languedoc avait eu au moins le mérite de la franchise. S'il avait pris les armes pour combattre l'hérésie albigeoise, son intention était aussi de soumettre le pays. Il partit après avoir obtenu du pape Honorius III un acte formel et positif; et, quelques jours avant de faire cette demande au pape, il avait acquis tous les droits qu'Amauri de Montfort pouvait encore avoir sur le Midi.

On sait quel en fut le résultat. Avant de quitter le Midi, il nomma un gouverneur, Imbert de Beaujeu, et partagea la province en deux sénéchaussées: celle de Beaucaire à l'est, celle de Carcassonne à l'ouest[1]. Ce sénéchal devait être le grand instrument de la politique capétienne pour introduire l'influence française dans le comté de Melgueil.

Nommée régente, Blanche de Castille continue la politique de son mari : le Midi la fascine. Posséder la Méditerranée, avoir sur cette mer de nombreux débouchés, telle sembla être sa préoccupation. Quand il faudra choisir une femme à son fils, c'est au Midi qu'elle pensera, et Marguerite de Provence deviendra reine de France. Dans cette poussée de la régente vers la mer, n'y aurait-il pas un autre motif que celui de continuer l'œuvre de son mari? La Castillane ne cherchait-elle pas à faire échec à l'influence aragonaise? A la fin du XIIe siècle, le Midi de la France est plus espagnol que français. En 1204, la Méditerranée occidentale est un lac aragonais: Pierre d'Aragon possède le Roussillon et la Catalogne, il prétend avoir des droits sur Carcassonne, et, par son mariage avec Marie de Montpellier, il place sous sa domination la grande

1. L'idée première des deux sénéchaussées appartient à Simon de Montfort.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

place commerciale du Languedoc, reconstituant ainsi à son profit l'ancien royaume wisigothique, tandis que son frère est comte de Provence [1]. En 1227, Jacques d'Aragon est trop jeune encore ; Raimond VII est affaibli : la régente sut profiter de cette situation favorable.

A peine Louis VIII était-il descendu dans la tombe que Blanche de Castille revendiqua, au nom de la couronne et avant même le traité de Meaux, des droits sur le comté de Melgueil. Intervint-elle directement en agissant auprès des officiers royaux, ou ceux-ci voulurent-ils déjà montrer leur zèle? Nous ne pouvons préciser. Il semble bien cependant que cette seconde opinion est plus probable. Nous avons retrouvé en effet, dans le *Cartulaire de Maguelone*, une pièce intéressante, sans date, sans nom d'évêque et de pape. Nul doute que cette supplique ne doive être attribuée à Bernard de Mèze, évêque de Maguelone (1216-1230), et quelle n'ait été adressée à Grégoire IX, au début de son pontificat [2]. L'évêque s'y plaint surtout des empiétements des officiers royaux sur sa juridiction. Ces entreprises sont d'autant plus explicables — et il ne faudrait pas toujours, croyons-nous, accuser le mauvais vouloir du sénéchal — que les limites du comté sont très imprécises. Aussi Grégoire IX, après Honorius III, écrira lettres sur lettres pour obliger tous ceux qui ont des actes relatifs au comté à les donner à l'évêque, et ordonnera plus d'une enquête [3].

Rapprochée de cette pièce du *Cartulaire*, la lettre de Grégoire IX sort de son imprécision. Il semble bien que le pape répond à la supplique de Bernard de Mèze [4],

1. Tout ce plan s'effondra à la bataille de Muret (1213). Jacques d'Aragon était trop jeune pour comprendre de pareils projets, et Raimond VII ne put guère compter sur son concours.

2. *Cartulaire de Maguelone*, t. II, p. 359. Ceci ressort clairement des demandes exposées au pape et des réponses qui furent faites par Grégoire IX. Or, parmi ces demandes, l'évêque de Maguelone prie le pape de lui envoyer copie authentique de l'acte de donation de 1085 : il ne la possède pas.

3. Cette catégorie de lettres est certainement la plus nombreuse de celles qui intéressent le comté. Voir *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, *passim*.

4. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 110. Voici les mots essentiels de cette lettre au sujet du premier conflit : *quinimo ipsum* [episcopum] *et ejus Ecclesiam in hoc et in aliis justiciis suis... foveas et defendas ;* or Bernard de Mèze s'était plaint que ses vassaux fussent traînés, malgré eux, devant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand il recommande au gouvernement royal de protéger et de respecter les droits de justice appartenant à l'évêque, et rappelle les droits du Saint-Siège sur cette partie du Languedoc.

Ce premier conflit fut sans conséquence. Tout nous porte à croire que la régente modéra un peu le zèle du sénéchal et de ses officiers, occupée qu'elle était par les événements qui se déroulaient dans le nord. Soulignons cependant la date de la lettre du pape : 23 mai 1227. C'est un des premiers actes de Grégoire IX. C'est donc en 1227 que, pour la première fois, nous voyons les Capétiens intervenir dans le comté de Melgueil et revendiquer des droits, soit comme héritiers d'Amauri de Montfort, soit comme investis par la conquête. Nous aventurons-nous trop en découvrant déjà dans cette première tentative la main des Pelet, qui avaient dû voir d'un bon œil l'abaissement de la maison de Toulouse ?

Grégoire IX comprit de suite la gravité de la situation, et combien il importait de faire triompher dès l'abord les droits du Saint-Siège. Le 23 mai 1227, il renouvelle à Bernard de Mèze l'inféodation du comté, et ordonne à Raimond Pelet, fils de Bertrand, de rendre tous les actes qu'il possède relatifs au comté; deux jours après, il écrit à l'archevêque de Bourges, pour le prier d'intervenir auprès de saint Louis à cette occasion, et à l'archevêque de Narbonne pour lui ordonner de faire publier dans toutes les églises de la province, afin que nul n'en ignore, que le comté de Melgueil est un fief de l'Église romaine, inféodé à l'évêque de Maguelone[1].

La conclusion du traité de Meaux et la soumission des barons du nord permirent à Blanche de Castille de poursuivre son œuvre vers la Méditerranée. Mais cette fois, le

d'autres tribunaux que les siens. Enregistrons ici le début d'un conflit qui n'aura de fin que lorsque le roi aura fait annexer le comté. Les officiers royaux empiètent sans cesse sur les droits de justice de l'évêque de Maguelone malgré les lettres *très nombreuses* et *très formelles* des rois depuis saint Louis jusqu'à Philippe de Valois (Voir *Cartulaire de Maguelone, passim*).

1. Voir ces lettres dans *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 114, 115, 116, 118.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conflit allait prendre un caractère plus aigu. Ce ne sera plus une simple affaire de juridiction, qui peut se discuter facilement en présence des deux pouvoirs, celui de l'évêque et celui du roi, non. Tout à coup, en effet, le pape apprend que le comté de Melgueil est envahi, et que le roi a occupé quelques châteaux. C'était là une faute grave, contraire à la politique expectante des Capétiens, à qui devaient tant servir les fautes de Jacques d'Aragon.

Fils de Pierre d'Aragon et de Marie de Montpellier, qui, en mourant à Rome (1213), l'avait recommandé à Innocent III, héritier des Guillems de Montpellier, seigneur par conséquent de cette ville, et vassal de l'évêque, Jacques d'Aragon aurait dû être le protecteur-né de l'évêque. Il était évident, en 1230, que la lutte s'engagerait tôt ou tard dans Montpellier [1], et pour s'en assurer la possession, entre les deux influences française et aragonaise. Au XII[e] siècle, l'évêque de Maguelone avait pu faire respecter ses droits, tant qu'il n'avait eu affaire qu'avec le seigneur de Montpellier, mais au XIII[e], ce seigneur est roi d'Aragon. Celui-ci avait donc tout intérêt à ne pas s'aliéner son suzerain : il avait partie liée avec lui. C'est ce que ne comprit pas Jacques. En 1230, soit négligence, soit dédain, il n'a pas encore prêté hommage à Bernard de Mèze, malgré les avertissements de Grégoire IX; et il n'obéira qu'en 1236 [2]. Mais déjà une lutte acerbe et vive s'est engagée entre les deux puissances, le roi et l'évêque. Si Jacques avait pour lui la force, le prélat qui occupait alors le siège de Maguelone, Jean

1. Un fait est à signaler qui montre bien la faute commise par Blanche de Castille. Que serait-il arrivé si, en 1237, quand Jean de Montlaur II déclara la seigneurie de Montpellier tombée en commis, il l'avait donnée, non à Raimond VII, mais à saint Louis? L'influence aragonaise aurait reçu dès cette époque un coup mortel, le port d'Aigues-Mortes n'aurait pas été créé, et le commerce de Montpellier n'aurait pas souffert de ce port. Voir, sur l'importance de ce commerce, Germain, *Histoire du commerce de Montpellier*, 2 vol. in-16, Montpellier, 1861. Mais comment Jean de Montlaur II, appartenant à une des plus grandes familles seigneuriales du diocèse, pouvait-il se jeter alors dans les bras du roi de France, qui pour lui était presque un ennemi aussi dangereux que Jacques d'Aragon?

2. *Cartulaire de Maguelone*, t. II, p. 510.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Montlaur II (1231-1247)[1], avait pour lui le droit. Soutenu par une partie de la population, menée par les Albrand, Jacques exila les partisans de l'évêque, et combattit le pouvoir épiscopal, jusqu'à interdire à l'évêque, suzerain de Montpellier, toute ingérence dans les élections consulaires. Il se montra le digne précurseur de Philippe le Bel, sur un théâtre moins vaste, encouragé sans doute déjà par les légistes de Montpellier, comme le petit-fils de saint Louis par Guillaume de Nogaret, ancien professeur de notre Université.

Jean de Montlaur II, en montant sur le siège de Maguelone, avait conservé dans son cœur les préventions de ses compatriotes contre les conquérants du nord[2], préventions qu'il tenait de sa famille, naturellement hostile au roi de France, vainqueur de la patrie occitanienne. La meilleure politique était donc celle de l'expectative : favoriser l'évêque, défendre ses prérogatives contre un vassal trop puissant, lui montrer en toute circonstance, surtout en faisant respecter le comté de Melgueil, que les Capétiens voulaient non le dépouiller, mais le défendre. Politique très sage que saura reprendre saint Louis; mais en 1238 il paiera la faute commise en 1229, faute qui recula de plus d'un demi-siècle la prise de possession de Montpellier.

Le traité de Meaux était à peine signé qu'un fait d'une exceptionnelle gravité se passait dans le comté de Melgueil. Le 26 juin 1229, Grégoire IX devait intervenir[3]. Cette fois, il ne se trouvait pas en face de prétentions plus ou moins vagues comme en 1227 : le fief pontifical était envahi. Au grand préjudice de l'Église romaine et de l'évêque de Maguelone, dit-il, les officiers du roi se sont

1. On remarquera que nous suivons la nouvelle chronologie des évêques de Maguelone que nous avons éditée d'après le *Cartulaire de Maguelone*.

2. Montpellier, la ville catholique par excellence du Midi (voir les nombreuses bulles d'Innocent III, d'Honorius III et de Grégoire IX, dans *Bullaire de l'Église de Maguelone*), ne permit jamais à Simon de Montfort de pénétrer dans ses murs. Une fois, en cachette, il réussit à s'y introduire. Il fut reconnu et faillit provoquer une émeute.

3. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 148.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

emparés de quelques châteaux et de quelques villes, exigeant des habitants le serment de fidélité.

Quels sont ces châteaux? La bulle ne les nomme pas; mais d'autres lettres de ce même pape permettent d'y suppléer. S'attaquer aux châteaux de Montferrand et de Melgueil, c'eût été frapper à la tête du comté. Philippe le Bel ne l'osera pas; leur destruction devait être l'œuvre de Richelieu. Il s'agit donc probablement de châteaux de moindre importance: Laroque-Aynier près de Ganges, qui commandait la Vallée de l'Hérault dans le haut comté; Montredon, à l'est, qui dominait la vallée du Vidourle et la plaine de Lunel, cette perle du comté de Melgueil aliénée par Raimond VI, et que les papes, Grégoire IX surtout, essayèrent, mais en vain, de rattacher au comté; enfin au centre le château de Montlaur, berceau des évêques de ce nom, qui, bâti sur un mamelon, près de la source du Bérange, défendait la route la plus directe de Melgueil aux Cévennes, par Castries et Sussargues.

Le comté était envahi de toutes parts. Aussi Grégoire IX recourt aux grands moyens. Sans doute, dans sa lettre au légat du 26 juin 1229, il le prie seulement d'intervenir auprès du roi; mais dans celle du 6 juillet 1229, il charge l'archevêque de Narbonne de faire restituer ces châteaux, ou d'excommunier les officiers royaux [1].

Blanche de Castille dut se rendre aux observations de Grégoire IX, et Bernard de Mèze recouvra probablement les châteaux de Laroque et de Montlaur [2], qui d'ailleurs devaient être bientôt réoccupés par le sénéchal, en 1236, quand le gouvernement de saint Louis commit la faute dont nous avons parlé, et sembla ainsi avoir lié partie avec Jacques d'Aragon contre l'évêque de Maguelone.

Cet échec infligé à son zèle ne découragea pas le sénéchal de Beaucaire, Pérégrin Latinier. Ce personnage nous apparaît comme le type accompli du fonctionnaire intelligent et dévoué, qui sait engager sa propre responsabilité sans découvrir son maître. Blanche de

1. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 150, 158.
2. Nous n'avons trouvé aucune pièce; mais cette conclusion découle, nous semble-t-il, du silence du pape jusqu'en 1236.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Castille avait pu apprécier ses qualités : elle lui continua la confiance de Louis VIII. Mais s'il est intelligent et dévoué, il manque de sens politique. Loin de s'amender, et d'étudier le terrain sur lequel il manœuvre, — favoriser l'évêque pour combattre l'influence aragonaise, — il ne manque aucune occasion de molester Jean de Montlaur II.

Quand mourut Bernard de Mèze (1230), Jean de Montlaur fut élu. Son élection fut soumise à une enquête : la régente prétendit avoir sur le diocèse de Maguelone le droit de régale. Deux lettres adressées par le pape, l'une le 22 août 1232 à saint Louis, l'autre le 26 août à Blanche de Castille, mirent à néant de pareilles prétentions [1].

En 1236, pendant que l'évêque était en pleine lutte avec Jacques d'Aragon, le sénéchal veut profiter de ces difficultés pour faire avancer dans le comté l'influence royale. Il s'empare des péages de Sainte-Croix et de Fontanès, et il détient encore Laroque, Montredon et autres lieux [2]. Pendant que le sénéchal envahit le comté à l'est et au nord, et que Jacques d'Aragon commence dans Montpellier une lutte très vive contre l'évêque, Dauphin [3] à l'ouest attaque la Marquerose, soutenu et encouragé par les Atbrand et la faction aragonaise. Pressé de toute part, mêlé aux luttes intestines qui divisaient son chapitre, Jean de Montlaur II n'eut que le pape pour soutien. Les bulles de Grégoire IX s'accumulent pendant cette période pour défendre l'évêque et les droits du Saint-Siège, soit contre le roi de France, soit contre les factions qui divisent Montpellier, soit contre le roi d'Aragon.

1. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 170, 171.
2. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 182.
3. Corriger sur ce point dom Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. VI, p. 703. Son annotateur ne nous semble pas plus heureux. Dom Vaissete a pris pour un titre le mot *dauphin*. En réalité, c'est le fils de Gui Chef-de-Porc. (Cf. sur ce dernier personnage *Cartulaire de Maguelone*, t. II, *passim*, et surtout p. 367-468, et son testament, p. 504.) La mère de Dauphin, Béatrix, vendit à Jacques d'Aragon Balaruc, et Jean de Montlaur II dut le racheter pour une forte somme. (Voir sur cette affaire *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 236, et l'acte de vente dans le *Cartulaire de Maguelone*, t. II, p. 552.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grégoire IX obtint gain de cause, au moins en partie. Le gouvernement royal s'aperçut de la faute commise. Saint Louis avait atteint sa majorité : il comprit qu'il n'y avait pour lui qu'un moyen de mettre d'accord sa conscience de chrétien avec les exigences de sa politique : céder sur les points évidents sur lesquels le pape avait raison, attendre des preuves sur les points douteux. Il était incontestable que l'évêque de Maguelone avait droit de lever les péages : ils furent rendus; que le château de Laroque dépendait du comté de Melgueil : il fut restitué. Quant au château de Montredon, jamais ni le pape, ni l'évêque ne purent apporter aucune preuve, par la mauvaise volonté de ceux qui détenaient les actes; mais, par une inconséquence que l'historien doit noter, et qui démontre le bien-fondé des réclamations de Grégoire IX et des évêques de Maguelone, Buzignargues, Galargues et Campagne, qui dépendaient de la baronnie de Montredon, continuèrent à faire partie du diocèse de Maguelone. De fait, grâce à cet accord tacite [1], le comté de Melgueil reçut ses limites à l'est : il abandonna pour toujours la rive du Vidourle, et s'arrêta à quelques kilomètres du château de Montlaur, d'où il suivit une ligne assez directe de ce lieu à la mer, laissant de ce côté la baronnie de Lunel, que Philippe le Bel annexa quelques années plus tard sans soulever aucune difficulté.

*
* *

Le triomphe de Grégoire IX était assez mince : malgré ses efforts, il n'avait pu démontrer authentiquement ses droits et, de fait, un grand pas avait été accompli par les Capétiens dans le comté de Melgueil. Ce fut alors que saint Louis, reprenant la méthode de son père, abandonna les

1. Grégoire IX avait tout intérêt à ménager le roi de France à cause de ses difficultés avec Frédéric II. Le lecteur remarquera ici la lassitude du Saint-Siège, harcelé sans cesse dans la possession de ce petit fief, dont personne au XIII[e] siècle ne peut fixer exactement les limites. La leçon profitera à saint Louis, il saura fatiguer Rome, et recueillir bientôt le fruit de sa politique. Ses successeurs agiront de même; et les papes lassés ne revendiqueront plus, à partir du milieu du XV[e] siècle, aucun droit sur ce comté qui ne leur a créé que des ennuis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tracasseries mesquines pour se montrer le défenseur-né de l'évêque de Maguelone et de ses sujets contre le roi d'Aragon. Croire cependant que le sénéchal resta dans les limites de ses attributions, ce serait ignorer la souplesse retorse de cette administration. En 1248, surgissent de nouvelles difficultés à propos du château de la Roquette, que veut faire reconstruire Guillaume de Pian, sénéchal de Carcassonne [1]; entreprises du sénéchal de Beaucaire sur les péages, favorisées d'abord par Blanche de Castille, régente pendant la première croisade de son fils, puis désavouées [2]. Ces difficultés toujours renaissantes furent enfin soumises à des arbitres nommés par la régente. Innocent IV ne voulut pas les reconnaître, et défendit à Pierre de Conques, évêque de Maguelone (1249-1256), de comparaître devant eux [3]. Innocent IV et Alexandre IV, convaincus de la légitimité de leurs droits, revendiquèrent encore le pays d'Hierle et le château de Montredon [4]; mais ce sera pour la dernière fois.

A partir de 1250, on remarque déjà une certaine lassitude du côté des papes, toujours obligés d'intervenir dans un comté qu'il ne peuvent pas bien définir, parce que ceux qui possèdent les actes, les Pelet, ne veulent pas s'en dessaisir. Puis saint Louis a réussi peu à peu à calmer les appréhensions des évêques de Maguelone; il se présente à eux comme un suzerain conciliant pour la ville de Montpellier, et un protecteur contre le roi d'Aragon. En même temps les habitants de Montpellier [5]

1. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 273.
2. *Cartulaire de Maguelone*, t. II, fascicule 9 (sous presse).
3. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 287, bulle du 22 avril 1250.
4. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 327, bulle de 26 janvier 1256.
5. Certains historiens, pour attaquer la légitimité des droits du Saint-Siège sur le comté de Melgueil, ont voulu tirer un argument du fait de la vassalité des évêques de Maguelone envers les rois de France pour la ville de Montpellier. Ils ont oublié seulement une chose : que nos évêques avaient un temporel avant d'être comtes de Melgueil, que Montpellier, comme la plus grande partie occidentale du comté, avait été donnée à Argemire par Louis le Débonnaire, et que nos évêques l'ont toujours possédée sous la suzeraineté des rois de France. La ville de Montpellier, et la partie du diocèse appelée plus tard Marquerose, ne faisait pas partie du comté de Melgueil. Donner à l'évêché et au comté les même limites, même au temps de Louis le Débonnaire, est une erreur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se tournent vers lui et lui demandent sa sauvegarde, comme ils l'ont fait en 1213 à Philippe-Auguste. La lassitude se remarque aussi du côté de saint Louis : sa conscience est troublée : il a besoin qu'un homme lui explique clairement ses droits. Puis un nouveau personnage va paraître : Gui Fulcodi, né à Saint-Gilles sur le Rhône, fils d'un chancelier de Raimond VI, et qui, après avoir été évêque du Puy, puis archevêque de Narbonne, devait devenir pape sous le nom de Clément IV.

Avec ce nouveau personnage tout acquis à la politique capétienne [1], la question se déplace : les Pelet entrent en scène, et ce sera par eux et pour eux que saint Louis tentera un dernier effort pour pénétrer dans le comté de Melgueil. Il nous semble bien que c'est Gui Fulcodi qui fut dans toute cette affaire l'inspirateur de l'évêque de Maguelone, Guillaume Christol, successeur de Pierre de Conques.

Vainement, depuis 1215, les papes avaient demandé aux Pelet de rendre à l'évêque de Maguelone les actes relatifs au comté : ceux-ci n'avaient pas voulu reconnaître la légitimité de l'inféodation de 1215, pas plus qu'ils n'avaient reconnu les comtes de Toulouse. Cette situation préoccupa l'esprit de Guillaume Christol, qui redoutait surtout de voir les Pelet invoquer l'appui d'un « plus puissant [2] ». On devine de qui il est question. Fit-il part de ses craintes à l'archevêque de Narbonne, ou plutôt ce dernier ne se serait-il pas servi de l'évêque de Maguelone pour porter au pape les doléances des Pelet? Cette dernière hypothèse nous paraît plus probable [3]. Aussi, reprenant sur le trône pontifical le projet qu'il avait conçu étant archevêque de Narbonne, il permit à Bérenger

1. C'est Gui Fulcodi qui détacha Pierre de Conques, évêque de Maguelone, de la politique aragonaise et lui fit prêter hommage au roi de France pour la ville de Montpellier dans des termes plus explicites que ne l'avaient fait ses prédécesseurs.

2. Bulle d'Alexandre IV à l'archevêque de Narbonne, 13 juillet 1260 (*Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 354).

3. Elle explique le passage de la lettre de Clément IV à saint Louis, dont nous allons parler, et dans laquelle ce pape dit que, placé dans les degrés inférieurs de la hiérarchie, il a été préoccupé de la situation faite aux Pelet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Frédol, évêque de Maguelone, de céder aux Pelet, dans le comté de Melgueil, un fief rapportant 40 livres melgoires par an [1]. Pierre Pelet ne fut pas satisfait de cette décision : il pria saint Louis de défendre ses droits : les craintes de Guillaume Christol ou de Gui Fulcodi étaient devenues une réalité.

Saint Louis porta le cas à Clément IV : celui-ci fut donc à la fois juge et partie [2]. Les Pelet ont des droits sur le comté de Melgueil. Innocent III aurait dû le leur inféoder en 1215. Tel fut le cas que saint Louis soumis au pape.

Clément IV ne conteste pas qu'une injustice ait été commise envers les Pelet; mais de cette injustice quel est l'auteur? Est-ce Béatrix, leur grand'mère ? est-ce Innocent III ? Sur ce point-là, il n'y a pas de doute. Avant l'inféodation du comté aux évêques de Maguelone dans la personne de Guillaume d'Autignac, Raimond Pelet, petit-fils de Béatrix, présenta au pape une requête pour réclamer ses droits. Une enquête fut ouverte; or de cette enquête il résulta : 1° que les Pelet ne purent pas prouver la légitimité de leurs droits; 2° eussent-ils réussi

1. Bulle du 23 décembre 1265, dans *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 373. Cette concession était une dérogation à la bulle d'inféodation, renouvelée à peu près dans les mêmes termes par les successeurs d'Innocent III: l'évêque ne pouvait inféoder à personne ni Melgueil ni Montferrand. Quant aux petits fiefs, il ne pouvait les céder qu'à des personnes du diocèse. Or les Pelet étaient considérés comme étrangers au diocèse de Maguelone.

2. La lettre de Clément IV à saint Louis est bien connue. Cf. *Bullaire de l'Église de Maguelone*, t. II, p. 382, où nous avons donné la bibliographie et rétabli le texte d'après les manuscrits d'Arnaud de Verdole, et les deux manuscrits des Archives départementales de l'Hérault. Cette lettre embarrasse dom Vaissete (*Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. VI, p. 895). Il juge inutile d'y répondre et renvoie à Cazeneuve, *Le franc-alleu en Languedoc*. Cet ouvrage nous paraît un peu vieux, et ne démolit pas la solide argumentation de Clément IV. On sait quel est le style de la chancellerie pontificale : on peut classer les bulles sous certaines catégories, celle-ci offre un type à part. Elle débute *ex abrupto*. On voit que Clément IV connaît à fond la question. Aussi le début peut paraître dur : *quia quidam ex ignorantia, quidam ex malitia veritatem interdum sepeliunt*. Les droits du Saint-Siège apparaissent si clairs à lui, Occitanien, que seuls les ignorants ou les gens de mauvaise foi peuvent les contester. Sous la plume de ce grand jurisconsulte, connaissant à fond nos mœurs, nos coutumes, notre législation féodale, de telles paroles sont d'un grand poids.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à les établir, cela ne leur aurait servi à rien : pendant quarante-cinq ans et plus, ni Béatrix, ni les comtes de Toulouse n'avaient payé le cens dû au Saint-Siège en vertu de la donation de 1085 [1].

L'argumentation était péremptoire, saint Louis en comprit toute la force. D'ailleurs le pape lui faisait part de tous les efforts qu'il avait faits, soit dans les rangs inférieurs de la hiérarchie, soit depuis qu'il avait été élevé au souverain pontificat, pour atténuer ce qu'il croyait être une injustice commise envers cette famille. Il ne pouvait aller au delà.

Ainsi, encore, sur ce point, saint Louis dut reculer devant le droit et le fermeté du pape, et reconnaître que le comté de Melgueil était vraiment un fief relevant du Saint-Siège. Les Pelet aussi se soumirent. Grégoire X chargea l'archevêque de Narbonne de terminer ce différent et, le 5 juin 1276, Pierre Pelet et son frère Bertrand signèrent l'acte de renonciation. L'évêque de Maguelone, Bérenger Frédol, dut leur donner mille livres tournois.

Il nous a paru intéressant de souligner la conduite de saint Louis, et de demander aux contemporains leur opinion sur un des faits les plus graves du pontificat d'Innocent III. A l'aide des documents nouveaux versés au débat, la conduite de ce pape se comprend et s'explique, en même temps que la politique de saint Louis dans le Midi reçoit plus de clarté. On comprend maintenant pourquoi il a créé le port d'Aigues-Mortes, n'ayant pu pénétrer dans le comté de Melgueil ; on comprend aussi comment, après une faute grave, commise au début de son règne, il revint à une politique plus prudente et plus

1. Citons ce passage essentiel qui devait clore tout débat : *cum videret romana Ecclesia dictum Raymundum intentionem suam in judicio non fundasse, quod etiamsi fecisset, sibi prodesse non poterat, propter cessationem diutinam canonis annui non soluti*... Nous ne croyons pas qu'il y ait eu dans le comté de Melgueil une loi ou une coutume fixant une limite d'années pour déclarer un fief tombé en commis pour cause de non-paiement de cens. Ce point de législation féodale varie suivant le cas. Ce n'est guère qu'à partir du XIII^e siècle que la limite paraît se fixer de trois à cinq ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sage, dont il recueillit lui-même les premiers fruits. Dès 1254, non seulement l'évêque, mais les consuls de Montpellier réclament sa protection, et il ne devait pas mourir sans recevoir leur serment de fidélité. L'influence aragonaise avait reçu un coup mortel. Philippe le Bel n'avait plus qu'à tendre la main pour prendre la ville de Montpellier.

J. Rouquette.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BULLETIN CRITIQUE

Paul Deslandres. — *Histoire de l'Église catholique en France.* — Paris, Bloud et Gay, 1913. In-12 de VIII-360 pages. Nombreuses illustrations.

Ce livre, d'un format portatif, d'une impression agréable, abondamment illustré, n'aborde pas tous les aspects sous lesquels peut-être envisagée l'histoire de l'Église de France. Il « évite systématiquement la théologie, la discipline ecclésiastique, la philosophie scolastique, le droit canonique », mais se propose avant tout d' « élucider les relations de l'Église avec le pape et avec le pouvoir civil », et parle avec quelque détail des œuvres de charité et d'enseignement. Il s'adresse à tous les esprits cultivés aussi bien qu'aux établissements d'instruction.

L'auteur divise sa matière en sept périodes : Jusqu'à Charlemagne, — le Moyen âge (814-1270), — la Renaissance (1270-1515), — le Protestantisme (1515-1610), — le Gallicanisme (1610-1715), — le Dix-huitième siècle (1715-1801), — le Concordat (1801-1905). Six appendices donnent la liste des papes français, — celle des principaux saints français, par siècles, — des archevêques de Paris, — une récapitulation des différents modes de l'élection des évêques, — la liste des évêchés français avec le vocable le plus récent de la cathédrale, la date de l'apparition des sièges, celle de la suppression, — un tableau chronologique des principaux faits intéressant l'Église catholique en France.

Le plan de la dernière période ne paraît pas aussi bien équilibré, peut-être, que celui des précédentes. On eût aimé aussi voir développer davantage la partie médiévale. Mais à cela l'auteur oppose, dans son Avant-propos : « jusqu'à la fin du XIIIe siècle il n'y a guère que des études partielles et toute généralisation serait prématurée et hasardeuse. » Une autre critique de détail. Dans tout le haut clergé de 1789, M. Deslandres trouve seulement trois évêques qui n'auraient pas été nobles : Moreau, de Mâcon; Le Mintier, de Tréguier; Amelot, de Vannes. En réalité, les Le Mintier sont de bonne noblesse bretonne, et le père de Mgr Amelot portait le titre de marquis de Chailloux.

A ceux qui s'étonneraient que personne, jusqu'ici, n'ait songé à faire bénéficier le grand public d'une histoire de l'Église de France, les lecteurs attentifs de M. Deslandres pourront

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

facilement répondre qu'il fallait, pour entreprendre dignement cette œuvre, des conditions difficiles à réunir. Une grande culture générale n'y suffisait pas. L'information sans cesse renouvelée par la lecture de productions de plus en plus abondantes, mieux encore, par l'assistance à de nombreux cours, devenait nécessaire pour qui voulait être vraiment renseigné. On comprend sans peine que les généralisations valent en mesure de l'abondance et de la précision des documents qui leur servent de base. Nul n'était mieux préparé, à ce point de vue, que M. Deslandres.

Il possède en outre la plus parfaite indépendance d'esprit. Elle lui a permis d'éviter le ton de polémique si pénible, si parfaitement inutile, aussi, spécialement pour un historien catholique. Il lui suffit d'exposer avec simplicité, et sans rien dissimuler ou déformer, ce qu'il croit être la vérité. Est-ce à dire qu'on ne trouvera dans son Histoire aucun jugement? M. Deslandres n'évite jamais d'en porter, au contraire, sans faux-fuyants et très catégoriques. Les plus orthodoxes n'y trouveront rien à redire. L'approbation de la censure ecclésiastique en est un sûr garant.

Et cependant, il ne faut pas se le dissimuler, à le lire, bien des catholiques, sans doute, plus habitués aux apologies qu'à la vérité historique, seront péniblement surpris.

Qu'apprendront-ils tout d'abord? Sous les Mérovingiens l'Église de France est « envahie par la barbarie », et les évêques deviennent des « agents politiques ». Charles-Martel confisque ses biens, Charlemagne préside ses conciles et dirige l'examen de conscience de ses prélats. Au x^e^ siècle, « envahie par des laïques corrompus, elle est en proie à une décadence lamentable. » L'agent de Philippe le Bel maltraite odieusement Boniface VIII. Charles VII proclame la schismatique Pragmatique sanction; Louis XI publie les ordonnances gallicanes et « règne despotiquement sur le clergé »; François I^er^ devient, par le concordat de 1516, « le vrai maître de l'Église de France ». Les protestants, s'ils « n'ont pas, en général, la sympathie du pouvoir central, ont parfois sa complicité ». Au XVII^e^ siècle, « la grande époque du gallicanisme », l'Église de France est « soumise au roi ». Au XVIII^e^ siècle, elle fait appel au concile général de la bulle *Unigenitus*, ne sait pas se défendre contre les philosophes; son « épiscopat, bien souvent, perd le contact avec Rome ». « Les prêtres jureurs de la Constitution civile du clergé et les prêtres non jureurs se divisent à peu près par moitié. » Dix ans après le Concordat, « dérogation aux principes et au droit commun pour le bien de la paix », Napoléon « persécute l'Église avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

furie ». « L'histoire de la Restauration est un perpétuel étonnement surtout en raison de l'attitude qu'elle adopte à l'égard de l'Église... : ceux qui étaient partis voltairiens et gallicans reviennent voltairiens et gallicans. Ils firent parfois les gestes du christianisme; ils n'eurent pas toujours l'âme chrétienne. »

Mais voici la contre-partie. « Avec Pépin et Charlemagne la France fonde le pouvoir temporel de la papauté. De Cluny est venue la réforme qui devait, au XI^e siècle, régénérer le Saint-Siège lui-même. Combien de fois, au moyen âge, la France ne sert-elle pas d'asile aux papes persécutés et chassés de Rome ! » Par les croisades, « dont elle est l'initiatrice, à tel point qu'on les a justement appelées *Gesta Dei per Francos*, elle s'acquitte dignement de ses devoirs envers la chrétienté. » Le gouvernement de saint Louis est l'idéal du gouvernement chrétien : il réalise, dans toute la mesure du possible, l'accord des deux pouvoirs civil et religieux. Une intervention céleste, par Jeanne d'Arc, sauve la France de la domination anglaise. La Ligue maintient la prépondérance catholique dans le pays, au milieu de quelles difficultés ! Au XVII^e siècle un profond mouvement de foi « renouvelle le clergé qui se distingue par sa haute tenue morale », fait prospérer quantité d'ordres anciens et nouveaux, multiplie les œuvres de charité, développe l'enseignement, envoie d'ardents missionnaires sur tous les points du globe. Sous la Révolution, le clergé, en masse, souffre avec courage le martyre sanglant, celui plus atroce, peut-être, des pontons, ou l'exil. C'est la France qui « affranchit la Grèce (1827), prend Alger (1830), fournit à Pie IX les derniers défenseurs du pouvoir temporel. » De nos jours, la plupart des missions vivent grâce aux prêtres et aux religieuses qu'elle leur envoie, aux ressources pécuniaires qu'elle leur fournit. Et avec quel éclat resplendit la liste ininterrompue de ses saints !

Aussi, qu'on la compare aux autres nations, et la France occupera alors un rang glorieux : elle portera à travers les siècles le beau titre de « Fille aînée de l'Église ».

En définitive M. Deslandres fait apparaître, une fois de plus, que la meilleure méthode apologétique, en histoire, est de ne rien céler. A connaître les défaillances, les fautes et les erreurs, on admire davantage les gloires; et de les voir se succéder les unes aux autres anime le courage plutôt qu'il ne l'abat. Jamais l'Église de France ne s'est trouvée aussi indépendante du pouvoir civil ni plus unie à Rome que de nos jours. Cette conclusion ressort avec évidence, croyons-nous, du livre de M. Deslandres. Et ainsi ses lecteurs s'associeront sans peine à l'acte de foi qui le termine, sorti du cœur de Pie X : « Le peuple qui a fait alliance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims se convertira et retournera à sa première vocation... La fille de tant de mérites, de tant de larmes ne périra jamais... Lève-toi et lave-toi des souillures qui t'ont défigurée... et va, fille première-née de l'Église, nation prédestinée... va porter, comme par le passé, mon nom devant tous les peuples et devant les rois de la terre ! »

J. de La Martinière.

A. Grosse-Duperon. — *L'église de Notre-Dame de Mayenne.* — Mayenne, Impr. Poirier frères, 1911-1912. 2 vol. in-8° de 403 et 220 pages.

M. Grosse-Duperon, qui s'est spécialisé dans l'étude du passé de Mayenne, vient de publier deux volumes sur l'église Notre-Dame de cette ville. L'histoire de cette église n'est marquée d'aucun événement de grande importance. De fondation fort ancienne, elle passa, en 1120, dans le domaine de l'abbaye de Marmoutier. Incendiée, semble-t-il, au milieu du xie siècle, elle ne fut complètement réédifiée que vers 1100. En 1535, on rebâtit la nef et on éleva un nouveau clocher que la foudre et la tempête abattirent par deux fois, en 1554 et en 1611. Le clocher actuel ne date que de 1683.

Il est regrettable que l'auteur ait négligé de donner, en une courte introduction, quelques renseignements indispensables sur ses sources, lacune d'autant plus grave que les documents cités au cours du travail ou publiés dans le deuxième volume ne sont pas accompagnés de toutes les références nécessaires.

Cette monographie, dont le style ne manque pas d'agrément, est néanmoins d'une lecture parfois pénible : de longues citations, d'un intérêt secondaire, encombrent le texte et pourraient, sans inconvénient, être rejetées en notes ou en appendice. Les idées essentielles ne sont pas toujours suffisamment dégagées. Les chapitres ii, iii, iv et v contiennent des renseignements très nombreux sur l'édifice et son mobilier aux xvie, xviie et xviiie siècles, mais on y chercherait en vain une notice archéologique proprement dite, exposant les différentes phases de la construction de l'église et donnant une description précise de son état actuel.

Ces critiques une fois admises, il faut reconnaître que l'ouvrage de M. Grosse-Duperon, illustré avec goût, est plein de détails curieux et de tableaux pittoresques : on ne lira pas sans intérêt les chapitres consacrés au clergé mayennais et les documents relatifs à la Révolution dans le Maine. Pierre Bouvier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jules Mathorez. — *Guillaume aux Blanches Mains, évêque de Chartres.* (Thèse pour l'École des Chartes, publiée dans la *Revue des Archives historiques du diocèse de Chartres*). — Chartres, 1912. In-8° de 156 pages.

Ce travail est digne d'attention. Guillaume aux Blanches Mains n'avait été que très imparfaitement étudié dans l'*Histoire littéraire* (t. xv), et dans l'*Histoire de la ville et du diocèse de Reims*, de dom Marlot. Il méritait mieux, vu sa haute naissance (il était, par ses origines, allié à toutes les grandes familles du royaume), vu sa valeur personnelle, et son rôle politique et religieux, dans la seconde moitié du xiie siècle.

Le premier chapitre donne sa biographie générale. Né en 1135, élève de Pierre Lombard, dignitaire de plusieurs églises, évêque élu de Chartres au début de 1165, sacré archevêque de Sens le 22 décembre 1168, légat en 1169, archevêque de Reims, avant le 3 avril 1176, cardinal au concile de Latran, en 1179, régent de France pendant la croisade de Philippe-Auguste, en 1190, il mourut subitement à Laon, le 7 septembre 1202, après une vie bien remplie par des voyages, des conciles, des relations avec les papes Alexandre III surtout et Innocent III, et par des actes politiques ou épiscopaux de toute sorte. Le chapitre ii est spécialement consacré à son rôle politique près de Louis VII et de Philippe-Auguste, dans leurs luttes avec les rois d'Angleterre Henri II et Richard Cœur de Lion, et dans les affaires de Flandre : il assista aussi ces rois dans le gouvernement intérieur de leur royaume et spécialement Philippe-Auguste dans son divorce, auquel cas il fut un peu trop condescendant. Le chapitre iii traite de ses rapports avec Thomas Becket, qu'il soutint vaillamment près d'Alexandre III et contre Henri II d'Angleterre. Le chapitre iv le montre favorable au régime communal mais seulement dans une mesure limitée par ses intérêts. Le chapitre v énumère ses actes comme évêque de Chartres (1165-8 août 1176); le chapitre vi, ses actes comme archevêque de Sens (22 décembre 1168-8 août 1176) et en même temps comme légat : il garda ses deux premiers sièges à la fois par dispense. Le chapitre vii montre son administration à Reims, et ses rapports sur ce siège avec les papes, le roi, ses suffragants et ses sujets. Enfin un appendice expose son attitude à l'égard des hommes célèbres du temps et traite sommairement de ses monnaies, de sa diplomatique et de sa sigillographie.

Cette thèse s'appuie sur les sources narratives du temps, françaises, flamandes et anglaises, et aussi sur les documents

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et actes fournis par les cartulaires et les grandes collections imprimées. Les Archives de l'Yonne, d'Eure-et-Loir, de Châlons et de Reims y ont été utilisées dans la mesure possible. Elle est donc une excellente contribution à l'histoire du XIIe siècle.

Toutefois elle n'est encore qu'un essai et pourrait être complétée sur certains points. Si elle a les qualités, très solides, qui conviennent aux thèses, elle en a aussi des défauts. L'exposition est assez sèche, et sent un peu les fiches : l'introduction n'annonce pas suffisamment la portée et la division de l'ouvrage; il manque une table des matières et des noms propres.

A. Clerval.

G. Lizerand. — *Les dépositions du grand-maître Jacques de Molay au procès des Templiers (1307-1314)* (Extrait du *Moyen Age*, mars-avril 1913). — Paris, Champion, 1913. In-8o de 28 pages.

L'indignation de Molai et les paroles extravagantes qu'il prononca devant la commission pontificale de Paris, en novembre 1309, ont motivé de tout temps d'ingénieuses hypothèses. Récemment encore, on s'est demandé si les dépositions recueillies à Chinon avaient été favorables à l'innocence des Templiers. C'est l'opinion de M. Paul Viollet[1], qui soupçonne le cardinal Bérenger Frédol de les avoir falsifiées pour sauver la vie des dignitaires de l'ordre. Tel n'est pas le sentiment de M. Lizerand, dont tout l'article est une réfutation des conjectures de M. Viollet. Pour lui, Molai, se sentant surveillé par Guillaume de Plaisians qui assistait à l'interrogatoire, Molai serait revenu à ses premières déclarations. Et le langage énigmatique qu'il fit entendre plus tard ne mettrait pas seulement en cause les trois cardinaux enquêteurs, mais « tous ceux qui ont collaboré à ce qui s'est passé à Chinon », soit en retenant les dignitaires — même ceux qui pouvaient chevaucher — d'aller voir le pape à Poitiers, soit en laissant croire — sans distinguer entre les dépositions des accusés — qu'il avait craché sur la croix, ce qu'il nia toujours énergiquement.

Si l'hypothèse de M. Viollet ne manque pas de hardiesse, celle de M. Lizerand m'apparaît légèrement paradoxale et poussée à l'excès. L'auteur s'en est d'ailleurs rendu compte : il se reprend à la fin de son travail et substitue, en note, à sa première hypo-

1. *Les interrogatoires de Jacques de Molai, grand-maître du Temple*, Paris C. Klincksieck, 1909.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

thèse, une opinion que nous avions déjà présentée ici (*Revue*, t. III, janvier 1912, p. 69-70); mais qu'il accentue et formule avec bonheur : Si Villani dit vrai, en affirmant que Molai sur son bûcher regrettait de s'être laissé prendre aux « cajoleries du pape »; comme, après son arrestation, il ne vit jamais Clément V en personne, peut-être voulait-il « désigner ses délégués, les trois cardinaux de Chinon. Et il n'est pas impossible qu'on ait, alors, fait des promesses au grand-maître, qu'on l'ait, par exemple, déterminé à persévérer dans ses aveux en lui laissant entendre qu'on n'en ferait pas état et qu'il n'en résulterait pas de dommage pour lui ni pour son ordre. Ainsi s'expliquerait la stupéfaction et l'indignation de Molay, lorsqu'il entendit la lecture de la bulle *Faciens misericordiam* qui donne un caractère officiel à ses aveux. » Cette explication pourrait fournir en effet la clef de l'énigme; elle est la meilleure qu'on ait encore proposée, celle qui se concilie tous les textes, et il convient de s'y arrêter.

Pour ingénieuse et pénétrante que soit la critique de M. Lizerand, les arguments qu'elle oppose aux conjectures de M. Viollet sont loin d'avoir toujours une valeur décisive. Je m'étonne, par exemple, qu'elle rejette le récit de la scène où le grand-maître, assisté d'une quarantaine de frères, rétracta solennellement ses premiers aveux, en présence des cardinaux Bérenger Frédol et Étienne de Suisi (vers janvier 1308). Le document dit M. Lizerand, « relate deux faits qui éveillent la défiance : d'abord les tortures de Molay, ce qui n'est établi par aucun autre texte et est contredit par plusieurs,... ensuite une mission donnée aux cardinaux de juger les Templiers, ce qui est entièrement inexact. » Cette défiance ne me paraît pas fondée; elle est en tout cas insuffisante à motiver le rejet complet du texte.

Que le narrateur, qui n'était peut-être pas témoin du fait qu'il relate, se soit imaginé que les cardinaux présents eussent reçu du pape la mission de se prononcer sur le cas des Templiers, cette erreur dût lui être commune avec plus d'un contemporain, et cela n'infirme en rien la réalité de l'événement. Quant aux tortures de Molai, si tous, depuis Finke, nous avons cru que le texte catalan y faisait allusion, c'est un cas de suggestion assez curieux dû au prestige exercé sur nous par l'incontestable autorité de son éditeur[1]. Mais il est temps de se ressaisir. Qu'on veuille bien relire le texte : celui-ci parle seulement d'ecchymoses sur une grande partie du corps et d'excoriations profondes.

1. Dr Finke, *Papsttum und Untergang des Templerordens* (Munster en Westphalie, 1907, 2 in-8°), t. II, p.116-117.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Or ces plaies, pas n'est besoin de supposer la torture pour les expliquer; tous les médecins vous diront en effet qu'elles pouvaient être le résultat des privations et des misères de toute sorte endurées par le grand-maître pendant les premiers mois de son incarcération.

Cette manière de voir ne m'apparaît pas seulement conforme à la pensée du narrateur catalan, elle offre en outre l'avantage de ne heurter aucun des textes connus; elle appartient à la tradition, qui veut que Molai n'ait jamais été torturé.

Victor Carrière.

Henri Denifle. — *Luther et le luthéranisme.* Traduit de l'allemand avec une préface et des notes par J. Paquier. Tome iv. — Paris, Picard, 1913. In-12 de 450 pages.

Plus d'un auteur fort bien coté dans son pays eut à se plaindre de ses traducteurs. *Traduttore, tradittore*, disent les Italiens. Le traducteur français du P. Denifle semble avoir pris à tâche de ne pas encourir un tel blâme, et, rendons-lui maintenant cette justice, il est au terme de sa course, et n'a pas bronché un seul instant. Or, ce n'est pas un mince mérite que de faire goûter du public français quatre gros volumes traduits de l'allemand, et dont on a constamment respecté le texte. Ce problème, M. Paquier l'a résolu à sa gloire. Ce n'est pas d'ailleurs le seul éloge que nous ayons à lui donner : il en mérite d'autres, pour ce quatrième volume, où, sans toucher le moins du monde à Denifle, il a su tant mettre du sien.

Ce dernier volume du Luther d'Henri Denifle achève de nous faire pénétrer dans l'âme du moine apostat. « Cet homme de Dieu » n'a guère le sens des choses de Dieu. En le regardant de près, on plaint ce malheureux qui ambitionne le sort du pourceau, et qui le propose comme une sorte d'idéal. Il se trompe et il veut nous tromper avec sa prétendue certitude du salut, mais il a d'effroyables angoisses. Son remède alors n'est pas celui du dominicain Henri Suso : se cacher dans les plaies du Christ; c'est tout autre chose, et l'infortuné le dit lui-même, en évoquant le souvenir de l'ancienne religieuse qu'il a séduite. Le remède aux tentations est fort simple, c'est d'y succomber, et de coller, pour ainsi dire, sur ces iniquités nouvelles, un acte de foi, d'appréhender comme un manteau les mérites du Christ.

Mais c'est bien en vain que l'âme veut se mentir ainsi à elle-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même. A certains moments, les remords sont plus forts que tout, le masque tombe, l'idéal catholique revient, et alors, dans cette Allemagne, naguère si gaie, chez ces prêtres apostats surtout, chez ces mauvais moines, c'est une incurable tristesse. Luther lui-même la constate, sans vouloir d'ailleurs en reconnaître la cause.

Cette réponse de mort qu'il porte en lui, il ne veut pas l'entendre; pour l'étouffer, il crie plus fort qu'elle; il se répand en invectives grossières, en blasphèmes, en injures obscènes contre l'Église, contre la papauté et contre les papes. Nous savions tout cela avant d'avoir lu le P. Denifle, mais pas à ce point. Nous n'avions pas même l'idée d'une telle obscénité et d'une telle violence; elle dépasse l'imagination. Ç'a été même pour nous, disons-le de suite, une véritable souffrance que de lire toutes ces injures. Nous nous sommes rappelé ce vers des *Châtiments*, qui s'appliquerait si bien à Luther :

Ivre, affreux, vomissant sa honte sur nos gloires.

Comme si les injures verbales n'eussent pas suffi, Luther voulut insulter encore par l'image. De là, neuf gravures, ou plutôt neuf caricatures abominables, et qui sont censées représenter le pape et la papauté. Pour les faire ressortir davantage, Luther a mis au bas de chacune quelques vers de sa façon. Les protestants actuels ont la pudeur de ne pas montrer ces images, ils les cachent avec soin. Ces gravures ne sont pas dans l'original allemand; elles n'avaient même pas été reproduites depuis 1617, et jusqu'à présent l'on n'en connaissait que trois exemplaires : l'un à Worms, l'autre à Halle et le troisième à Wittenberg. M. Paquier a vainement essayé d'en obtenir l'envoi en France. Les bibliothécaires de là-bas ont fait la sourde oreille. M. Paquier nous raconte lui-même avec beaucoup de verve, et non sans malice, ses mésaventures. Mais comme il a une volonté tenace, il a forcé tous les obstacles. Il a d'abord été au British Museum, d'accès plus facile, et il y a fait photographier de nombrenses caricatures luthériennes. Puis il s'est rendu en Allemagne pour faire une confrontation. Comment éconduire un homme qui possède si bien l'allemand et qui de plus fait tout un voyage, par amour de la science? Les bibliothécaires ont été bons princes, M. Paquier a vu que, parmi les gravures du British Museum, se trouvaient les neuf du pamphlet de Luther, *L'image de la papauté*. et il les a reproduites dans son livre. Voici le titre de quelques-unes.

I. « Monstre trouvé mort à Rome, dans le Tibre, en 1496 ».

Au-dessous :

C'est Dieu lui-même qui nous donne
Ce portrait de la papauté.
Regarde ce monstre et frissonne.
Car il te peint la vérité.

VI. « Le pape rend grâce aux empereurs pour leurs immenses bienfaits ». — Luther, à qui les mensonges historiques ne coûtaient pas, fait décapiter Conradin par le pape Clément IV.

VII. « Le pape accorde un concile à l'Allemagne ». — Nous ne dirons qu'un mot, le reste donne la nausée, Luther met le pape à cheval sur une truie.

VIII. « Le pape docteur en théologie et maître de la foi ». — Les deux premiers vers du quatrain placé au bas nous diront le sens de l'image :

Un âne avec sa cornemuse
Du ciel nous transmet les secrets.

IX. « Enfantement et origine du pape ». — Cette gravure est la plus obscène.

M. Paquier nous donne, comme pendant, neuf gravures du XVI[e] siècle représentant Luther à neuf époques de sa vie. Ce ne sont point des charges, ni des caricatures, ce sont des portraits fort bien dessinés et dont l'authenticité n'est pas douteuse; ils sont tous sortis de l'atelier du graveur et peintre Lucas Crassach. Denifle et son traducteur s'abstiennent d'interpréter ces images. Imitons leur réserve.

M. Paquier nous donne ensuite, en traduction, un opuscule du P. Denifle, répondant aux accusations qu'Harnack et Seeberg avaient lancées contre son ouvrage et sa méthode. L'opuscule est fort curieux. Le dominicain, qui connaît son monde, et que les réputations surfaites ne trompent guère, ne se borne pas à la simple défensive, il porte l'attaque dans le camp ennemi. Après avoir établi par de solides raisons théologiques et par le témoignage de Luther lui-même le caractère et les signes d'une mission divine, il cherche ce caractère et ces signes dans le père de la Réforme. On sait que, sur ce point-là, Luther était plus que réservé et qu'on le troublait toujours un peu quand on lui demandait par quels signes il pensait accréditer son Évangile. Ce vieux railleur d'Érasme s'en amusa plus d'une fois. Le cheval boiteux qu'il proposait à Luther de guérir est encore à l'écurie et boite toujours.

Ce qui nous a frappé davantage encore, c'est la manière vigoureuse avec laquelle le P. Denifle se défend. Non seulement

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

il réduit à néant les attaques des adversaires, mais il montre leur légèreté, leurs inconséquences, leurs subterfuges, leur ignorance ou leur intelligence incomplète de certaines questions. Harnack ne sort pas du tout grandi de ce débat, Seeberg non plus. Mais qu'allaient-ils faire dans cette galère?

Th. MALLEY.

Chanoine MARCEL. — *Le frère de Diderot : Didier-Pierre Diderot, chanoine de la cathédrale et grand-archidiacre du diocèse, fondateur des écoles chrétiennes de Langres.* — Paris, Champion. In-8° de 213 pages. Prix : 3 francs.

Diderot, nous le savions, appartenait à une famille chrétienne et sa première éducation avait été religieuse. Dans leurs *Mémoires*, sa fille, Mme de Vandeul, et Naigeon, son disciple, le répètent maintes fois et nous parlent notamment des rapports de l'encyclopédiste avec son frère Didier, grand-archidiacre et chanoine de Langres. Lui-même nous l'a confessé dans l'*Entretien d'un père avec ses enfants :* ses attaques contre le catholicisme étaient accueillies avec une grande tristesse, disons plus, avec une honte profonde au foyer familial, d'où il avait été exclu, et il a pu s'écrier dans un élan de franchise : « J'ai fait le malheur de mon père, la douleur de ma mère, tant qu'ils ont vécu. » N'écrit-il pas encore que son père était profondément pieux et « qu'après la prière il avait toujours un visage serein »?

Mais nous ne connaissions de détails que par ces intermédiaires... et leurs sentiments antireligieux les rendait nécessairement un peu suspects. Ainsi Diderot écrit de son frère : « Il est honnête, mais dur. Il eût été bon ami, bon père, si le Christ ne lui eût ordonné de fouler aux pieds toutes ces misères-là... » Un pareil jugement — et beaucoup d'autres — légitimaient une certaine défiance et donnaient le désir de prendre ailleurs quelques renseignements supplémentaires. Ces renseignements, nous les trouverons désormais dans l'ouvrage documenté et curieux de M. le chanoine Marcel. L'auteur aurait peut-être une légère tendance à imiter ces hagiographes qui ne rencontrent aucun défaut chez leurs héros : mais cette remarque n'empêche pas de constater l'intérêt du volume qui fourmille de détails inédits et de rectifications opportunes.

Oui... Diderot, qui apparaît sans conteste comme le plus scandaleusement irréligieux des écrivains du XVIII^e siècle et qui l'est si grossièrement que la France libre-penseuse n'a pas osé faire de son bi-centenaire une fête nationale; Diderot, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

traitait avec sarcasme Voltaire lui-même de bigot, parce que Voltaire croyait à la Divinité, et qui parlait un jour, avec sa vulgarité de demi-bourgeois, d'ourdir

> Les entrailles des prêtres
> A défaut de cordon pour étrangler les rois.

ce Diderot-là comptait douze prêtres parmi ses proches parents : six cousins, deux grands-oncles, trois oncles et un frère, tous curés ou chanoines du diocèse de Langres, à l'exception d'Antoine Diderot qui mourut en 1755 procureur des Jacobins; ce Diderot, auteur de *la Religieuse*, roman où « l'ennui le dispute au dégoût », avait une de ses sœurs, sa filleule, au couvent des Ursulines.

C'est du frère de Diderot, l'archidiacre Didier, que M. Marcel nous entretient davantage[1]. Ainsi bien n'est-ce pas lui dont la physionomie offre le plus d'intérêt à cause du curieux diptyque que présentent deux frères aussi fortement contrastés. Car Didier Diderot n'était pas de ces abbés mondains qui n'avaient, du prêtre, que l'habit et dont le XVIII[e] siècle nous fournit de trop nombreux exemples. Non, c'était un très respectable ecclésiastique, pieux, charitable, remplissant avec ponctualité et avec zèle ses devoirs d'état, soit comme secrétaire de l'évêque ou chapelain à la cathédrale, soit comme chanoine ou archidiacre. Chapelain de Notre-Dame-la-Blanche, il célèbre la messe à 6 heures en hiver et à 5 heures en été devant l'image de la Madone « pour la commodité des artisans ». Chanoine, il se fait recevoir membre de la confrérie de Saint-Didier, dont il sera nommé receveur, et de la confrérie de Saint-Pierre, son second patron. Les offices canoniaux lui laissent des loisirs : il les emploie à la direction des âmes et son confessionnal est très fréquenté aussi bien par « les petites gens » que par les personnes de la bourgeoisie. Quand il meurt, le 18 novembre 1787, trois années après son frère, on trouve dans son testament, avec quelques prélèvements en faveur de Dieu et des pauvres, une très belle profession de foi.

C'est à lui que Langres fut redevable de la fondation de ses écoles chrétiennes de garçons. Avec trois de ses collègues, suivant les impulsions de son zèle apostolique, il dota la ville de deux établissements d'instruction, appelant, pour les diriger, cinq frères de Jean-Baptiste de La Salle. Il offrit en pur don, avec les deux immeubles nécessaires au logement des maîtres et des élèves, un titre de deux cent quarante livres de rente pour

1. On trouvera aussi dans cet ouvrage des détails curieux sur une fête à Langres en 1770 en l'honneur de Denis Diderot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'aménagement et consentit, par devoir, à remplir l'ennuyeuse fonction d'administrateur de ces écoles. Au surplus, d'une charité proverbiale envers les pauvres, sur laquelle M. Marcel, Diderot et Mme de Vandeul sont d'accord. Ajoutez que, plein de savoir théologique, licencié *in utroque jure*, esprit très averti, le chanoine Diderot était capable de juger sciemment, d'après une critique sérieuse et raisonnée, les attaques virulentes de son frère aîné et d'en prévoir, en partie du moins, les conséquences redoutables.

Dès lors une question se pose, celle des rapports de l'abbé et du philosophe, du prêtre et de l'ennemi acharné des prêtres, du constructeur et du démolisseur. Elle est assez curieuse pour retenir l'attention; ne nous étonnons donc pas que plusieurs, avant M. Marcel, aient essayé de la résoudre. L'un d'eux, M. Hippolyte Stupuy la mit à la scène en 1868; plus exactement, il la traita dans une comédie en deux actes et en vers: *Chez Diderot*, qui ne fut jamais jouée et que la *Revue positiviste* publia en 1875. Le chanoine Diderot y fait figure d'un abbé Constantin. A l'encontre, Mme de Vandeul et tous les historiens « philosophes » accusent le prêtre d'intolérance et de fanatisme.

Avec documents à l'appui, M. Marcel nous apporte une série de faits, entre dans des détails précis que nous résumons très brièvement. L'archidiacre se présente sous un jour plus favorable.

Le philosophe, né en 1713, était de neuf années plus âgé que son frère. Pendant la première enfance de Didier, Denis suivait les cours du collège des Jésuites. Lorsque Didier devient à son tour, en 1733, élève de l'établissement, l'aîné a quitté Langres depuis plusieurs années pour séjourner à Paris et il ne retourne guère à la maison natale. C'est dire que l'intimité première, d'ordinaire la plus tenace, n'exista chez les deux frères qu'à un très faible degré. Les années s'écoulent; après avoir fermé sa porte au « bohême », le père accepte de le recevoir et Denis Diderot vient à Langres en 1743. Il demande le consentement paternel à son mariage avec Annette Champion et ne reçoit que des « menaces de malédiction ». Il attendra onze ans avant de refaire à nouveau le voyage. Ses relations avec son frère ne peuvent donc que se distendre et ses écrits n'aident pas à les resserrer.

En 1745, la Préface qu'il donne à sa traduction de l'*Essai sur le mérite et la vertu* par Shaftesbury est intitulée *A mon frère*. Il y accuse l'Église d'intolérance et de fanatisme, et comme Didier, au dire de Naigeon, aspirait alors, dans l'ardeur de sa piété lévitique, à « jouer le rôle de martyr », il lui donne publiquement le conseil « de se contenter du simple titre de confesseur ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'année suivante, Didier Diderot est ordonné prêtre et célèbre sa première messe au milieu des traditionnelles réjouissances. C'est alors qu'apparaissent les irréligieuses *Pensées philosophiques*, suivies bientôt d'ouvrages matérialistes et athées. Et ces *Pensées* sont écrites pour subvenir aux besoins de Mme de Puisieux, car le mariage, mariage d'amour pourtant et encore récent, n'a point assagi le bohême d'antan. Les rapports entre les deux frères vont cesser presque complètement.

Un douloureux événement les fait revivre : la mort du père Diderot en 1759. Sur la tombe du vieux coutelier, Denis et Didier se donnent la main. Un instant, dit M. Marcel, on put croire que la réconciliation ne s'opérerait pas. En dépouillant la correspondance de son père, l'archidiacre avait trouvé des lettres du philosophe malveillantes pour sa personne et il en informa son frère. Mais celui-ci assura que, dans ce qu'il avait écrit, il n'y avait « ni méchanceté, ni mauvais desseins » ; il présenta des excuses qui furent agréées... On procéda au partage des biens avec beaucoup d'entente : ce fut même le philosophe qui régla, à la satisfaction unanime, les conditions de cohabitation entre l'abbé et sa sœur Denise. Pendant les vingt jours que Denis Diderot vécut à Langres, l'harmonie ne cessa de régner. Le 13 août, après la signature de l'acte de partage, le cadet avait embrassé son aîné, et le 17, au matin, au moment des adieux, le philosophe « jeta ses bras autour du cou de l'abbé ».

Ce ne pouvait être qu'une trêve, car le mur de séparation était toujours debout. La rupture devint définitive l'année suivante, quand Diderot réédita dans une *Lettre à mon frère* (29 décembre 1760) ses attaques contre l'Église et qu'il conclut : « Voilà, cher frère, quelques idées que j'ai recueillies et que je vous envoie pour vos étrennes. Méditez-les... » Plusieurs tentatives de réconciliation furent entreprises; une entrevue même eut lieu. Mais comme l'archidiacre exigeait une rétractation de la part du philosophe, les négociations n'aboutirent pas.

Est-ce à dire que la haine était entrée dans l'âme charitable du chanoine? Non. Et Mme de Vandeul, qui le laisserait entendre volontiers, doit ajouter : « La seule marque d'amitié qu'il m'ait donnée est d'avoir dit la messe pendant un an pour l'âme de la fille que j'ai perdue et *la même attention pour mon père.* » Comme le dit très justement M. Marcel, ce dernier trait est à retenir. Quelle scène dramatique que celle-là, le chanoine Diderot sachant que son frère a passé un demi-siècle de son existence à blasphémer Dieu et cependant, chaque matin, pendant un an, disant à Dieu devant l'hostie : « Seigneur, souvenez-vous de l'âme de mon frère et mettez-la dans le lieu de la lumière, du rafraî-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chissement et de la paix. » Lorsque l'archidiacre fait son testament, il ne déshérite pas sa nièce, il lui laisse toute la part de ses biens patrimoniaux. S'il s'est tenu à l'écart, ce n'était point par rancune, mais par désir de témoigner son affliction pour une attitude antireligieuse que sa conscience désapprouvait, par espoir de ramener le prodigue dans le droit chemin, par volonté de montrer au public qu'il désavouait hautement la voie funeste où son frère s'était engagé.

Faut-il ajouter, après M. Marcel, que le sang catholique des Diderot ne s'est point épuisé, même en passant par les veines du philosophe? Le 16 mai 1911, mourait un arrière-petit-fils de Denis Diderot, M. Albert de Vandeul, dont la munificence a permis l'érection dans le diocèse de Langres de deux superbes églises : celle d'Orquevaux et celle de l'asile des vieillards de Saint-Dizier.

Joseph DROUET.

André CHAGNY. — *Un défenseur de la Nouvelle-France. François Picquet, « le Canadien » (1708-1781).* Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Dijon. — Lyon et Paris, Vitte, 1913. Gr. in-8° de XXXII-618 pages.

« Jamais les Français, écrivait naguère M. Hanotaux[1], n'étudieront assez l'histoire du Canada. Au moment où la France vient de fonder un nouvel empire colonial, elle doit se remémorer sans cesse les erreurs et les fautes qui ont amené la perte de ses colonies au XVIIIe siècle. C'est le meilleur moyen d'apprendre comme elle saura garder celles qu'elle a fondées au XIXe et au XXe. »

On ne peut que souscrire à ce jugement de l'éminent académicien en une question où sa compétence est hors de pair. Mais, s'il dit vrai, quelle ne devra pas être notre reconnaissance envers les hommes qui, par leurs écrits, ont mis cette « leçon du Canada » à la portée des Français de nos jours.

Un de ceux qui auront le plus contribué à cet heureux résultat est assurément M. l'abbé Chagny, professeur d'histoire à l'institution Lamartine de Belley, par sa thèse sur le prêtre bressan François Picquet, missionnaire au Canada et surnommé « le Canadien » par la voix populaire.

1. *La leçon du Canada*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1913.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Prenant pour point de départ une notice parue dans les *Lettres édifiantes* et due à la plume du fameux astronome Jérôme Lalande, compatriote et ami de l'abbé Picquet, M. Chagny a fait revivre cette physionomie originale, et en même temps il a tracé un tableau très animé de la lutte coloniale au Canada pendant les trente années qui en constituent peut-être la période la plus dramatique (1734-1763).

François Picquet naquit à Bourg-en-Bresse le 4 décembre 1708. Il fit ses études, avec Lalande, au collège de cette ville alors dirigé par les Jésuites, puis au séminaire de Lyon, qu'il quitta ensuite pour celui de Saint-Sulpice. Agrégé à la célèbre Compagnie, ordonné prêtre en 1734, il demanda presque aussitôt à partir pour les missions du Canada où les Sulpiciens avaient des établissements prospères.

Arrivé à Montréal, le 6 juillet 1734, il y acheva sa formation ecclésiastique comme missionnaire, et, en 1739, la mission du Lac des Deux-Montagnes lui fut assignée. Il y resta cinq ans pendant lesquels il opéra de nombreuses conversions parmi les indigènes Algonquins et Nipissings. En même temps il faisait d'eux de sincères amis de la France.

Lorsqu'après la signature de la paix d'Aix-la-Chapelle, la France songea à étendre son influence dans le bassin du Saint-Laurent, François Picquet fut choisi pour aller fonder une nouvelle mission. Il quitta donc le Lac, remonta le fleuve et s'établit sur un promontoire de la rive droite, à l'endroit où s'élève maintenant la florissante cité d'Ogdensburg. C'était le 21 novembre 1748, fête de la Présentation. Ce nom fut donné à la mission nouvelle.

La Présentation fut, on peut dire, la grande œuvre de l'abbé Picquet. Il y employa avec les sauvages iroquois la méthode qui lui avait si bien réussi au Lac et bientôt on vit plusieurs villages indiens se grouper autour du fort, à l'ombre de la croix et du drapeau fleurdelysé. Afin de donner à son œuvre une plus vive impulsion, François Picquet résolut d'aller demander des ressources à la mère-patrie. Mais le voyage qu'il entreprit en France fut sans grand résultat, grâce à l'inertie funeste du gouvernement de Louis XV, cette inertie qui allait tout compromettre durant la guerre de Sept ans, dont le contre-coup allait être fatal à notre colonie.

Durant ces années pénibles, Picquet fit preuve d'un courage indomptable. Il suivit les armées comme aumônier militaire et, par tous les moyens en son pouvoir, disputa pied à pied aux Anglais la terre qu'il avait conquise à l'Église et à la France. Puis, quand tout fut fini, il prit tristement le chemin de la Loui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

siane et, dès que le traité de Paris fut signé, il regagna l'Europe.

Pendant neuf ans il vécut à Paris où, sans rompre les liens qui l'attachaient à Saint-Sulpice, il exerça diverses fonctions du saint ministère. Enfin, pris de la nostalgie de la terre natale, il revint en Bresse, où il fut durant quelques années aumônier de la Visitation de Bourg. Puis, complètement retiré, il vint mourir à Verjon, petit village qui avait été le berceau de ses pères, et qui garde sa tombe.

Telle est cette admirable vie de prêtre et de missionnaire, racontée par M. Chagny en un style plein de noblesse et de beauté, « un style comme il est rare de le rencontrer en un livre d'histoire » au témoignage des examinateurs eux-mêmes. Cette qualité de l'ouvrage n'est du reste pas la seule : la bibliographie copieuse qui ouvre le volume, les notes abondantes qui s'entassent au bas des pages montrent avec quelle conscience l'auteur s'est acquitté de sa tâche. Son livre n'est pas seulement une biographie réconfortante toute à l'honneur de la Bresse et de l'Église qui ont formé ce héros; il est encore un tribut glorieux apporté à la cause de la grande patrie.

Louis Alloing.

Abbé Émile Bouchez. — *Le Clergé du pays rémois pendant la Révolution et la suppression de l'archevêché de Reims (1789-1821)*. — Reims, L. Monce, 1913. In-8° de 592 pages.

Le diocèse de Reims est maintenant doté, comme ceux de Verdun, de Châlons-sur-Marne et de Troyes, d'une excellente histoire de son clergé à l'époque révolutionnaire. M. l'abbé Bouchez a voulu composer « un récit purement documentaire » et se contenter d'être « un secrétaire » fidèle : nous ne saurions trop l'en féliciter, car c'est ainsi que les travailleurs locaux édifient les assises définitives de la grande histoire. Plus que toute autre, l'histoire de la Révolution en a d'ailleurs besoin : très connue pour Paris, elle l'est très peu pour la province, et pourtant il est indispensable qu'elle le soit.

Les Archives de Reims (enquêtes diocésaines, Pouillé de Bauny en cinq volumes, registres des ordinations, livres patrimoniaux du clergé diocésain, provisions de bénéfices, inventaires, délibérations municipales, etc.), les Archives de la Marne, les Archives nationales (Correspondance Caprara), diverses correspondances particulières ont fourni à M. l'abbé Bouchez une documentation originale, neuve et de premier ordre !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une brève introduction nous fait connaître l'état de l'ancien diocèse rémois, la nature des divers *Serments* (1790, 1792, an IV, an VIII et serment concordataire), le caractère des abjurations et des mariages de prêtres. Ces précisions étaient indispensables pour éclairer à l'avance la religion du lecteur sur des points qui sont souvent obscurcis à plaisir.

L'ouvrage comporte quatre divisions : le clergé séculier de la ville de Reims; — celui des paroisses rurales de l'arrondissement de Reims; — des paroisses de l'ancien diocèse de Reims qui ne font plus partie de sa circonscription actuelle (doyennés de Betheniville, de Cernay-en-Dormois, d'Épernay, de La Montagne et de Veste); — le clergé régulier.

Chaque ecclésiastique fait l'objet d'une notice biographique (l'Index alphabétique final permet de la retrouver facilement). Dix-huit chanoines de Notre-Dame prêtèrent le « serment de liberté »; trois d'entre eux devinrent évêques concordataires; six périrent sous la Révolution. Parmi les insermentés, une trentaine émigrèrent (dont cinq vicaires généraux); cinq furent massacrés ou périrent sur les pontons; trois furent reclus.

Dans l'ensemble, le clergé séculier du diocèse de Reims (circonscription actuelle) compta un nombre d'assermentés qu'il est impossible de fixer au juste. Parmi les 210 ecclésiastiques *investis de fonctions publiques* et astreints comme tels au serment constitutionnel de 1790, il y eut environ 93 assermentés, 6 douteux, 111 *insermentés* (plus de la moitié); — le « serment de liberté et d'égalité » (1792) donne les chiffres suivants : serments certains, 170; contestés, 14; faits par des étrangers, 42; ignorés, 17; refusés, 4. — D'après l'enquête de l'an VI, les serments de « haine à la royauté » atteindront le chiffre de 143.

Le clergé régulier comprenait environ 120 religieux dont une centaine de prêtres : 49 déclarèrent vouloir poursuivre la vie de communauté, 53 préférèrent la délaisser; les autres ne manifestèrent point leurs intentions. — Les religieux venus d'autres diocèses et réfugiés dans le pays rémois furent 114. — Sur 234 religieux soumis au serment de 1792, serment *de liberté et d'égalité* jugé acceptable par M. Emery, il y eut 45 insermentés et 114 assermentés. — 64 religieux furent employés pendant la Révolution dans les paroisses de l'arrondissement de Reims et constituèrent ainsi le tiers de leur clergé.

Il est inutile de signaler l'importance de ces statistiques.

L'ouvrage se termine par un éloquent tableau des ruines matérielles et morales qui couvrirent le diocèse : spoliation des biens; vente des immeubles; dépouillement des églises; destruction des objets d'art; profanation des objets du culte; perver-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion de l'esprit public; calomnies lancées contre les prêtres et parodies des fêtes religieuses. En l'an IX, l'évêque intrus Nicolas Diot déclarait lui-même : « La dépravation des mœurs, fruit de l'irréligion, est arrivée à son comble. La plus profonde corruption de l'esprit et du cœur gagne parmi nous toutes les classes avec une effrayante rapidité. Le peuple prend prétexte de la division du clergé pour ne plus remplir aucun des devoirs du christianisme. »

En septembre 1792, six ecclésiastiques avaient été massacrés à Reims sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Soixante-quinze prêtres restés fidèles durent, en quinze jours, gagner l'exil. En 1794, la liste, du 15 juin, comprenait 81 émigrés et 78 déportés volontaires : voilà qui explique le nombre, trop considérable, des serments ! Ce furent avant tout des serments de terreur.

Dans le seul district de Reims, — ville où furent aliénées douze églises, — on vendit, en l'an IV, 143 presbytères...

Quoi de plus frappant que ces «récits purement documentaires»? — Le jour où chaque diocèse de France aura eu, pour narrer ainsi l'époque la plus tragique de ses annales, son « secrétaire fidèle », la vérité historique éclatera au grand jour. — Et il nous semble qu'il y a là, à tous égards, pour les prêtres qui ont des loisirs, un devoir sacré à remplir.

Gustave GAUTHEROT.

Marcel GODET. — *Les brûlements d'archives à Abbeville pendant la Révolution.* État sommaire des documents disparus. — Paris, Champion, 1913. In-8° de 162 pages.

M. Godet nous donne dans ce volume une étude bien conduite sur les divers bûchers dressés à Abbeville durant la période révolutionnaire pour détruire les titres féodaux, suivie d'une liste des documents alors disparus.

L'exposé fort suggestif, par lequel débute l'ouvrage, de la manière dont périrent les pièces de l'histoire seigneuriale, ecclésiastique ou administrative du pays, ne constitue guère qu'un tiers de la publication. L'édition de l'état sommaire des documents brûlés en occupe de beaucoup, à elle seule, la plus grande partie. Aussi l'auteur aurait-il peut-être mieux fait de donner à son travail un titre différent et de présenter son historique relatif aux archives incendiées sous la forme d'une introduction à la liste des pièces brûlées qu'il publie. L'ouvrage n'est, somme toute, que la publication de l'état sommaire des anciennes archives disparues et le récit en question n'est, en fait, qu'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préface très intéressante et bien nourrie d'ailleurs à semblable inventaire.

Dans le récit très clair que M. Godet fait des « brûlements » successifs d'archives qui eurent lieu à Abbeville, on voit que, pour la Picardie comme pour d'autres provinces, la Révolution fut spécialement funeste aux sources de l'histoire locale. Ceux qui, de nos jours, veulent écrire l'histoire civile, religieuse, de l'ancienne France, pour la période postérieure au XVI[e] siècle, ne peuvent guère plus puiser dans les dépôts d'archives particulières les éléments de leurs récits. Les anciens parchemins ont été brûlés.

Durant la période révolutionnaire, on eut des lois tendant à assurer la conservation des archives locales (celles du 5 novembre 1790, du 12 février 1792, et du 25 juillet 1793) et des lois de destruction de ces mêmes archives (celles du 24 juin 1792 et du 17 juillet 1793 notamment). Celles-ci furent édictées en haine du régime ancien, en ce qui concerne les titres généalogiques et les titres constitutifs on récognitifs de droits féodaux. M. Godet s'est appliqué à nous raconter comment furent appliquées à Abbeville ces lois de ruine pour les archives particulières. La loi du 24 juin 1792, ordonnant de brûler tous les titres généalogiques, ne fut pas mise à exécution dans cette ville. Celle du 17 juillet 1793 y fut, par contre, rigoureusement observée. Le 10 août 1793, jour de la fête nationale de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République, le procureur-syndic Duval et l'archiviste du district Siffait-Roger mirent le feu aux titres anciens. Il y eut, autour du bûcher, des rondes formées par les soldats et les membres des corps constitués. Quand les titres eurent été consumés par les flammes, on jeta au vent les cendres.

Dans la suite furent allumés d'autres brasiers. Le 10 août, on avait brûlé tout un tombereau de chartes anciennes et de titres de noblesse. Quelques mois après, le 10 décembre 1793, jour de la fête de la Raison, on brûla sur la place d'Armes près de 1 800 registres, cahiers, liasses, plans ou cartes. Au nombre de tous les documents brûlés alors, se trouvaient d'anciens titres féodaux qu'on avait retirés des Archives de l'hôtel de ville ou qui avaient été remis par des particuliers, et des papiers d'ordre ecclésiastique. Semblable œuvre de destruction ne parut pas encore suffisamment parfaite puisque, le 30 décembre, un autre bûcher fut allumé.

Pour les documents qui furent ôtés, en cette circonstance, des Archives communales, l'état sommaire en est publié par M. Godet d'après un « Inventaire des titres et papiers de l'hôtel de ville d'Abbeville fait en l'année 1787 ». Pour les pièces remises

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par les particuliers, l'inventaire en a été imprimé d'après le « Registre de dépôt des titres féodaux » que possèdent les Archives communales d'Abbeville.

En vertu du décret du 28 juillet 1793, les porteurs de croix de Saint-Louis, de brevets militaires, devaient en faire la déclaration et le dépôt à leurs municipalités. L'auteur publie ces déclarations à la suite de celles qui furent faites pour le dépôt des titres féodaux.

A la fin, dans une table alphabétique très détaillée, M. Godet donne, d'une manière bien soignée, les noms de personnes et de lieux contenus dans l'inventaire. Ainsi la consultation de l'ouvrage s'en trouvera facilitée.

Nous souhaitons à ce travail, comme succès bien mérité, de trouver place dans la bibliothèque de tout érudit au moins de la région picarde. On devrait entreprendre publication semblable là où de tels inventaires ou registres existent. De tels travaux, faits avec toute la précision voulue, donneraient une idée de la richesse de nos anciennes archives locales.

Eugène Sol.

Chanoine F. Claeys Boúúaert. — *Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française (1811-1814).* — Gand-Paris, 1913. Prix : 3 fr. 50.

Lorsque Napoléon, après avoir enfermé Pie VII à Savone, voulut conduire lui-même les destinées de l'Église, il réunit à Paris, en juin 1811, un concile national qu'il espérait avoir à sa dévotion. On sait ce qui se passa dans l'assemblée, et comment trois évêques, dont celui de Gand, furent persécutés pour avoir résisté aux sommations de l'empereur.

Le beau livre de M. Claeys Boúúaert suit Maurice de Broglie dans sa captivité ou son exil à Vincennes, à Beaune, et à l'île Sainte-Marguerite. Il analyse délicatement l'état d'âme du gentilhomme normand, dont la faiblesse physique fit fléchir parfois l'énergie morale; et montre au prix de quels stratagèmes lui furent arrachées successivement trois démissions. Mais surtout il décrit excellemment les destinées du diocèse et du séminaire de Gand jusqu'au retour de leur évêque, en 1814.

Le chapitre, très ferme d'abord, refusa de nommer des vicaires capitulaires avant que le pape ait accepté la démission de Maurice de Broglie; mais il faiblit lorsque, après le concordat de Fontainebleau, l'abbé de La Brue de Saint-Bauzille eut été désigné pour le siège de Gand; et le vicaire général de Meulenaere se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laissa élire vicaire capitulaire avec l'intrus. Le clergé, cependant, resta fidèle dans l'ensemble, soutenu par les chanoines Goethals et Martens, et par le spirituel Ryckewart. Quant aux séminaristes, leur réponse unanime à l'abbé Maxime de Seguin de Pazzis, le mauvais génie de de La Brue, qui tentait de les intimider par la menace, fut : « Plutôt soldats que schismatiques. » La maison fut fermée, le supérieur et les professeurs poursuivis, les séminaristes enrôlés. Leur correspondance a permis à l'auteur de suivre les jeunes gens soit en France, soit à la citadelle de Wesel où nombre d'entre eux trouvèrent la mort.

L'ouvrage, soigneusement établi sur des documents d'archives, corrige parfois et complète sur bien des points les études plus générales de S. Balau sur *La Belgique sous l'Empire* et de de Lanzac de Laborie sur *La domination française en Belgique*. On peut regretter que le plan adopté amène quelques répétitions, et les chercheurs déploreront l'absence d'une table onomastique ; mais le style du récit ne mérite que des éloges : sobre, objectif, il laisse aux faits leur relief naturel, et en fait ressortir souvent, par sa simplicité même, la pathétique éloquence.

E. VANSTEENBERGHE.

A. ARCELIN. — *Histoire des paroisses, villages et seigneuries de Saint-Christ, Briost et Cizancourt.* Ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Picardie. Premier fascicule. — Montdidier, Bellin ; Paris, Le Chevalier ; 1913. In-8° de 283 pages.

Saint-Christ, Briost et Cizancourt étaient, sous l'ancien régime, trois paroisses rurales du diocèse de Noyon. Le Concordat de 1801 les réunit en une seule, avec Saint-Christ pour chef-lieu. Par suite du démembrement du diocèse de Noyon, celle-ci fut rattachée au diocèse d'Amiens. Cette unité paroissiale, réalisée au XIX^e^ siècle, a conduit M. l'abbé Arcelin à réunir dans une même étude les trois localités voisines, bien qu'au point de vue administratif, Saint-Christ-Briost et Cizancourt forment aujourd'hui deux communes distinctes. Mais les trois villages semblent n'en faire qu'un moralement, grâce au lien religieux, grâce également au lieu scolaire, qui oblige les enfants de Cizancourt, comme ceux de Briost, à se rendre à l'école mixte de Saint-Christ.

On ne saurait trop conseiller aux auteurs de monographies locales d'élargir ainsi le cadre de leurs études. Les villages, les hameaux, groupés depuis des siècles dans un même site,

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

échelonnés au flanc d'un même coteau, disséminés dans une même vallée, ont eu souvent des destinées communes. Leurs intérêts publics et privés se sont souvent confondus, quand ils ne se sont pas opposés jalousement, comme il arrive dans les meilleures familles. Leurs populations se sont mêlées par de multiples mariages. qui, à la longue, ont caractérisé la race. L'histoire locale gagnerait ainsi en vie et en portée.

L'ouvrage de M. Arcelin, qui s'annonce comme considérable, est une réalisation heureuse, qui suppose derrière elle de longues années d'études et de patientes recherches. Le premier fascicule embrasse, en ses 283 pages, d'un texte serré, l'histoire des trois paroisses de Saint-Christ, Briost et Cizancourt. Viendra ensuite l'histoire des trois villages; enfin l'histoire des trois seigneuries. Tel est le plan de l'auteur. Il a le mérite de la clarté. Pour lui reprocher un manque de synthèse, qui semble apparaître au premier abord, il faudrait avoir une meilleure division à proposer. Or rien n'est plus difficile à composer que l'histoire du plus humble village. La seigneurie a une vie indépendante, une existence souvent étrangère à celle de la communauté des habitants. Il arrive trop fréquemment qu'un auteur écrive l'histoire du château et non celle de la localité qui s'est développée à son ombre. Par contre, il est assez difficile de distinguer, du moins sous l'ancien régime, la paroisse du village. Je crains fort que M. Arcelin n'ait plus beaucoup à dire sur les villages de Saint-Christ, Briost et Cizancourt, maintenant qu'il a écrit, avec la plus grande conscience, l'histoire des trois paroisses. La seigneurie et la paroisse : tels sont donc les deux éléments irréductibles de toute agglomération rurale, dans le passé. La seigneurie, dans la plupart des cas, doit être traitée la première, non en raison de son importance, mais parce que, chronologiquement, elle a presque toujours précédé le village, qui, à l'époque des guerres féodales, s'est construit au pied des murs du château.

M. Arcelin, au contraire, a commencé par écrire l'histoire de la paroisse, et cela, sans doute, pour des raisons très défendables. Le village de Saint-Christ doit en effet son nom à un ancien prieuré de femmes, dépendant de l'abbaye de Jouarre, et dont l'existence est certaine à la fin du XI^{e} siècle. Les trois premiers chapitres du livre traitent de l'histoire du prieuré et des « prieures » de Saint-Christ; l'auteur donne aussi une liste des abbesses de Jouarre.

A relever (p. 26) une explication théoriquement inexacte de l'avouerie d'église. L'avoué (*advocatus*) n'était aucunement le suzerain de l'abbaye, à laquelle il prétendait faire payer très cher sa protection. Il n'en était à l'origine, et en droit, que le simple mandataire, ou homme d'affaire, chargé de surveiller

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses intérêts et de la représenter en justice. Les religieux ne pouvaient, en effet, défendre eux-mêmes leurs biens temporels, en vertu du précepte canonique : *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus.* En fait, les avoués héréditaires devinrent des usurpateurs intolérables, dont l'Église eut toutes les peines du monde à s'affranchir.

L'histoire de la paroisse de Saint-Christ fait suite à celle du prieuré. Il faut signaler le chapitre III, qui a pour titre : « Les institutions paroissiales » (œuvres d'éducation et d'enseignement, œuvres d'assistance, œuvres pies). Les statuts synodaux de l'ancien diocèse de Noyon, les nombreux documents publiés relatifs à l'histoire de l'instruction publique dans la même région, ont fourni à l'auteur une base solide, en lui permettant de traiter à fond l'histoire de ces institutions, qui sont la vie même du village.

Le chapitre IV, intitulé : « Démographie religieuse et morale de la paroisse », reste l'un des plus attachants du livre. Les faits concernant : la natalité et les victimes du devoir de la maternité, l'éclosion des vocations sacerdotales et religieuses, le choix des noms de baptême, se trouvent là groupés méthodiquement. L'auteur a établi, depuis 1676, des moyennes de naissances pour chaque ménage ou famille. Il a dressé un état des foyers qui ont eu cinq enfants et plus, une liste des femmes décédées dans les premiers mois de leur délivrance. Le souci du prêtre, que ces statistiques rigoureuses conduisent à envisager avec tristesse la décadence morale des familles, a quelque chose de touchant et de très élevé. Ces humbles listes m'ont paru infiniment précieuses et dignes de l'érudit. M. Arcelin a trouvé tous ces noms de paysans dans le dépouillement patient des registres paroissiaux, documents jaunis, poussiéreux et parfois en miettes, qui devraient former la base de toute histoire locale, car ils contiennent depuis plus de deux siècles la généalogie de la paroisse entière.

L'auteur a consulté, dans les dépôts de Paris, d'Amiens et des départements voisins, tous les documents susceptibles de se rapporter à ses recherches ; il a feuilleté les recueils de textes qui pouvaient l'aider utilement. Bien que les pages demeurent vierges de références, et que le livre n'affiche aucune prétention littéraire ou savante, on sent qu'il est nourri de documents. C'est la bonne et simple science des religieux d'autrefois, qui, ayant amassé beaucoup de notes, les transcrivaient avec clarté, avec désintéressement, mais aussi avec l'amour du pays natal et le désir charitable d'être utile à tous. Beaucoup de villages, qui ont déjà leurs historiens, peuvent envier Saint-Christ, Briost et Cizancourt.

Marcel GODET.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

PARIS

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
40e année, 1913. Paris, E. Champion.

Marcel Fosseyeux : *Les maisons d'apprentissage à Paris sous l'ancien régime*, p. 36-56. Ces maisons étaient généralement fondées par des ecclésiastiques pour sauver de la misère des générations d'orphelins et donner aux enfants pauvres les moyens d'une existence honorable. Il semble qu'elles étaient avant tout des œuvres de charité. Les établissements dont M. Fosseyeux nous retrace l'histoire sont la maison de la Providence, fondée au faubourg de Saint-Victor, par l'abbé de Pontmorand, sous le nom de Famille de Saint-Joseph (vers 1644); l' « Institution des enfants de l'hospital de la Trinité », fondée quartier Saint-Denis en 1545, véritable école professionnelle celle-ci, dont l'atelier de haute lice était particulièrement réputé; la maison royale de l'Enfant-Jésus, fondée en 1694, près de la barrière de Sèvres, par le curé de Saint-Sulpice, J.-B. Languet de Gergy, aujourd'hui hôpital des Enfants-Malades, maison où l'on apprenait aux enfants pauvres à tisser et à filer; les ateliers d'apprentisage établis en 1641 à la Pitié, à l'Hôtel-Dieu, au Saint-Esprit, à la Trinité, grâce à une libéralité de Gabrielle Du Raymer de Doré, baronne du Thour en Champagne. M. Fosseyeux cite en outre un grand nombre d'institutions d'apprentissage organisées par des particuliers, surtout ecclésiastiques, et des fondations de bourses d'apprentissage. Deux illustrations donnent la façade de l'église de la Trinité sur la rue Saint-Denis, construite en 1670, et le plan de l'enclos de la Trinité avec ses échoppes et boutiques.

Léon Mirot : *L'acquisition par le chapitre Notre-Dame des biens de Nicolas d'Orgemont à la Courtille Barbette en 1417*, p. 61-73. Il s'agit d'un hôtel avec ses dépendances à usage agricole; l'enseigne était à l' « Image Notre-Dame ». Texte de l'acte d'acquisition, daté de septembre 1417.

M. Fosseyeux : *L'Hôtel-Dieu et le chapitre Notre-Dame au* XVIIe *siècle*, p. 74-81. Texte d'une transaction de 1681 sur les censives passives de l'Hôtel-Dieu qui s'étendaient au domaine du roi, à l'archevêché et à quantité d'établissements religieux.

P. Foiret : *État numérique des archives anciennes de l'étude Bossy* (1564-1800), p. 82-94. Cette étude parisienne renferme un grand nombre de minutes concernant la fabrique de l'église Saint-Eustache au temps du « Pape des Halles » et une suite de déclarations concernant le prieuré de Saint-Martin-des-Champs et l'archevêché de Paris, du temps de Louis XIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marc Bloch : *Les archives et les cartulaires de l'abbaye de Chelles*, p. 145-152. Ces archives sont pauvres en documents antérieurs au XIIe siècle, mais les cartulaires sont une source très riche. L'abbaye posséda un *Chartularium vetus* (1128-1342), un *Liber privilegiorum*, compilé en 1292, tous deux perdus; un Cartulaire en trois volumes compilé en 1530, dont un seul subsiste, concernant Chelles et Montfermeil; un Cartulaire en un volume entrepris en 1547, conservé aussi à Meaux.

Marc Bloch : *Les Cartulaires des sires de Bouville; une enquête sur les droits du roi à Chelles en 1303*, p. 153-164. En janvier 1304, Philippe le Bel céda ses droits à Hugues de Bouville, excepté « l'ost, la chevauchée et la souveraineté *(superioritas)* ». Ce document renseigne avec précision sur la forme administrative du village qui avait maire et jurés.

J. Guiffrey : *Document sur Pierre Lescot*, p. 164-165. Texte d'un acte du 7 août 1556, autorisant le célèbre architecte, reçu chanoine de Notre-Dame de Paris, à conserver sa barbe, par mesure tout à fait exceptionnelle. On sait que Pierre Lescot était abbé de Clermont, au diocèse du Mans.

La Cité, bulletin trimestriel de la Société historique et archéologique du IVe arrondissement de Paris. 1913.

A. L'Esprit : *Les « Mays » de la Cité à Notre-Dame et au Palais de Justice*, p. 29-38. Curieuse étude, illustrée de manière intéressante et agréable, sur le vieil usage, remontant à la fin du XVe siècle, d'orner l'église Notre-Dame au moyen de grands tableaux votifs appendus par les soins de la corporation des « Orfèvres de Paris ».

G. Hartmann : *Vente de la tour Saint-Jacques*, p. 39-49. Cette opération eut lieu en 1812. L'auteur donne, d'après l'affiche, la description de l'enclos et de la tour et reprend, à partir de la Révolution, l'histoire de ces vestiges. 4 illustrations.

Léon Riotor : *Histoire de l'île Saint-Louis*, p. 87-110. Texte d'une intéressante conférence sur un des coins parisiens les moins connus, quoique des plus intéressants, rempli de vieux hôtels. Vue de l'abside de l'église Saint-Louis et notes sur le sort de cet édifice pendant la Révolution.

P.-M. Emard : *La maison du Mareschal en Grève*, p. 137-152. Cette maison, sise rue Saint-Jehan, était grevée d'une rente qui entra en 1273 dans le patrimoine des Quinze-Vingts et donna lieu à maints procès.

C. Piton : *La rue Michel-le-Comte*, p. 196-262. Histoire, maison par maison, depuis 1274 jusqu'à 1911, de cette rue qui était dans la censive du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Nombre de maisons appartinrent à des ecclésiastiques ou à des collectivités religieuses: l'hôpital du Saint-Esprit (nos 3, 4, 5), le collège de la Marche (no 15), les Bonshommes du Bois de Vincennes (nos 31, 32, 33). Plan et vues.

Henry Dabot : *Sous Napoléon III*, p. 285-300. Journal de 1855 à 1869, où ce « bourgeois du Quartier Latin » conte nombre d'événe-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ments dont Notre-Dame notamment a été le théâtre en 1855 (*Te Deum* pour la prise de Sébastopol), 1856 (baptême du prince impérial; cloche de Sébastopol), 1858 (restauration), 1860 (fin des travaux), 1860 (vol sacrilège), 1862 (réouverture solennelle, 25 décembre), 1863 (obsèques du cardinal Morlot), 1865 (l'Avent).

Émile Deflin : *Une confiserie dans une chapelle. A l'église Saint-Gervais*, p. 332-333. Recherche des restes de Philippe de Champaigne.

Bulletin de la Société historique du VI^e^ arrondt de Paris. 1913.

F. Damico : *La Cour du Dragon*, p. 81-103. Histoire et description de ce coin parisien. Le terrain appartenait dès le xv^e^ siècle, sous le nom de Petit-Sépulcre, aux chanoines de l'hôpital du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis.

Paul Fromageot : *La rue du Cherche-Midi* (fin), p. 104-175. Histoire des maisons depuis le n° 37. Les Carmes déchaussés étaient propriétaires dans cette partie de la rue. Nombreuses et belles planches hors texte.

F. Foiret : *Un marché avec le premier organiste de Saint-Sulpice*, p. 176-178. Acte du 19 mai 1636 portant quittance par l'organiste Vincent Couppeau de 75 livres tournois pour travaux de réparation à l'orgue et engagement d'entretenir cet instrument pour 6 livres tournois par an.

Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy (XVI^e^ arrondissement). Tome viii, 1913.

Louis Batcave : *Curiosités judiciaires de la prévôté d'Auteuil*, p. 66-78. La haute justice du lieu appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève. L'auteur expose l'organisation de cette justice au moyen âge et sous l'ancien régime. Analyse d'un certain nombre de sentences curieuses, depuis 1295.

Bulletin de l'Institut catholique de Paris. Année 1913. Paris, de Gigord.

Abbé Paquier : *Les débuts de la Réforme française*, p. 1-7, 28-35, 85-91, 155-163, 175-178 (résumé des conférences). L'auteur examine tout d'abord le rôle de *Lefèvre d'Étaples* (1435-1537) considéré comme commentateur, puis traducteur de la Bible. Si l'on ne trouve pas dans les *Commentaires* sur les Psaumes et sur saint Paul la doctrine de la justification par la foi sans les œuvres, il semble à M. Paquier que les *Commentaires sur les Évangiles et sur les Épîtres canoniques* expriment un mépris non dissimulé pour les œuvres extérieures et le rejet de la hiérarchie (1522 et 1525). Quant à sa traduction française de la Bible, parue en 1523, un an après la traduction allemande de Luther, elle ne saurait être qualifiée proprement de protestante. A remarquer toutefois, dans ses préfaces, des expressions tendant à opposer l'Écriture et l'Église, et les notes de sa dernière édition (1534) qui inclinent au protestantisme. La version de Lefèvre eut une influence considérable; elle est restée à la base de nombreuses traductions catholiques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et protestantes. « Le Père Hippothadée », le théologien que va consulter le Panurge de Rabelais, semble un assez fidèle portrait de Lefèvre. — M. Paquier étudie ensuite le rôle de *Guillaume Briçonnet, réformateur catholique* (1516-1525). Le mouvement de piété, en général catholique, parfois confinant à l'hérésie, dont le diocèse de Meaux fut le théâtre au début du règne de François Ier, devint plus vif lors de l'élévation de Briçonnet au siège épiscopal de cette ville (31 décembre 1515). C'est lui qui poussa Lefèvre à sa traduction française de la Bible qu'il destinait à l'instruction religieuse du peuple. — La correspondance de Briçonnet avec Marguerite d'Alençon éclaire l'état d'âme et les projets de l'évêque de 1521 à novembre 1524 : il s'y montre bien réformateur catholique, par le roi chef temporel de l'Église et dispensateur des bénéfices ecclésiastiques. Sa doctrine est en parfait accord avec celle que formulera plus tard le concile de Trente. La tentative réformatrice de Briçonnet précéda d'au moins une année l'introduction en France de la doctrine luthérienne, contre laquelle son décret du 15 octobre 1532 engage la lutte. La limitation du droit de prêcher dans son diocèse au détriment des Cordeliers provoqua le fameux procès de 1525 et la dispersion du cénacle de Meaux dont quelques membres se réfugièrent à Strasbourg. Briçonnet et son cénacle n'eurent donc pas d'influence décisive sur la réforme de l'Église catholique. — M. Paquier étudie la réforme catholique tentée un peu plus tôt, mais plus énergiquement et sous un aspect différent par *Jean Standonck au collège de Montaigu :* l'œuvre du théologien, la règle de Montaigu et l'influence de cette communauté sur les origines de la Compagnie de Jésus sont de nouveau présentées avec une grande précision. Le collège devait donner à la France, sous François Ier, *Noël Béda*, le plus ardent défenseur de l'orthodoxie en face de la Réforme naissante. Il succédait à Standonck comme principal du collège (1504), et lutta, de 1514 à sa mort (1537), contre Lefèvre d'Étaples, contre le concordat de 1516, contre le luthéranisme, toujours pour le maintien d'une discipline exacte dans la faculté de théologie. Le pouvoir temporel qu'il avait contre lui, finalement, le relégua dans un cachot du mont Saint-Michel. — *Clément Marot* (1496-1544), qui se montra tôt frondeur à l'égard de l'Église, subit l'influence de Luther (1525), eut des relations avec Calvin à Ferrare, mais fut surtout un anticlérical, dépaysé dans la Réforme, « persécuté, suivant le mot du protestant Bonnet, pour une cause qui n'était pas absolument la sienne ». — *Marguerite de Valois* (plus tard d'Alençon, puis de Navarre) fut une belle intelligence, inclinant par tempérament aux hardiesses doctrinales, et bienveillante aux hommes qui représentaient la fermentation nouvelle; très pieuse au demeurant et d'une piété souvent catholique : en tous cas, pas protestante de volonté ni de pratique. — En *Renée de Ferrare* (1510-1575), M. Paquier nous montre une élève, vraisemblablement, de Lefèvre d'Étaples, un cerveau têtu, obstiné et contradicteur bien fait pour s'enfoncer dans le calvinisme, mais assez habile, à la différence de Jeanne d'Albret, pour ne point aller jusqu'aux ruptures violentes et définitives.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Mgr DE TEIL] : *Un martyr des Carmes : le comte de Valfons*, p. 199-200, avec photographie. Il s'agit de Charles-Régis-Mathieu de La Calmette, comte de Valfons, incarcéré aux Carmes avec son confrère l'abbé Guilleminet, du clergé de Saint-Roch; massacré à ses côtés dans le jardin des Carmes, le 2 septembre 1792.

G. GAUTHEROT : *Histoire de la Révolution*, p. 223-235 (à suivre). *Le vandalisme jacobin*. L'auteur examine d'abord et justifie la conduite des chrétiens vis-à-vis des temples païens, devenus le théâtre de scènes immorales et areligieuses. Le vandalisme protestant au XVI^e siècle est tellement indéniable qu'il suffit de constater : les faits sont innombrables. Les principes, la législation et l'organisation administrative du vandalisme jacobin sont exposés en détail. La « Commission conservatrice des monuments » à Paris fut impuissante à préserver le patrimoine artistique de la nation. Le décret du 14 août 1792 ordonnant la destruction des monuments de la féodalité contribua à l'œuvre de destruction. La « Commission temporaire des arts » décréta elle-même la destruction des tableaux et portraits « des individus de la race Capet ». L'exemple fut suivi. Tout objet d'art religieux était voué à la destruction, comme « monument de la barbarie ». Quant aux documents historiques, Michelet a reconnu que le « Bureau de triage des titres » avait été le tribunal révolutionnaire des parchemins. Les brûlements, autodafés, de titres féodaux, de titres généalogiques, furent, par toute la France, exécutés avec un certain apparat.

Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français. Paris, 1913.

Léon ROSENTHAL : *Les fresques de Mottez à Saint-Germain-l'Auxerrois*, p. 20-21. Brève note sur ces fresques décoratives du porche, restaurées au XIX^e siècle, par Victor Mottez.

Auguste REY : *Compte de ce que a cousté... la chappelle de... Loys de Poncher, tressorier de France,... en l'esglise... Sainct Germain l'Auxerrois*, p. 85-96. La sépulture qu'il y fit édifier pour lui et son épouse, Roberte Legendre, nécessitait la mise en état d'une chapelle. Les travaux exécutés en 1506 coutèrent 1 140 livres 10 sols 3 deniers tournois. La chapelle fut dédiée à la sainte Vierge et saint Martin. M. Rey publie en outre un document de 1681 qui renferme une description de la sépulture.

G. VAUTHIER : *L'église Saint-Germain-des-Prés* (1791-1821), p. 174-183. Texte et explication d'un document relatif à la destruction de tombeaux royaux en avril 1791.

Léon MIROT : *Note sur un tableau de la Sainte-Chapelle*, p. 271-278. Ce tableau, dont le sujet fut longtemps discuté et qui est connu par un dessin de Gaignières, représentait l'entrevue du pape Urbain V et du roi Jean en 1362. M. Mirot en publie deux descriptions anciennes, concordantes, l'une du XVII^e siècle (Archives nationales, L 620, n° 44), l'autre du XVII^e siècle (*Mémoires* de Nicolas Bongois, historien de la Sainte-Chapelle).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Paris, 1913.

Robert Roger : *Le clocher de l'église Saint-Michel de Tarascon (Ariège)*, p. 58-65. L'auteur étudie le clocher exceptionnel de Saint-Michel, montant de fond et dont la construction est la continuation des pratiques romanes. Deux baies géminées en arc brisé percent chaque face et un bandeau en boudin règne à la base des fenêtres de l'étage supérieur. Un acte permet de dater sa construction en 1382.

Arnaud d'Agnel et Émile Isnard : *Inventaire du mobilier de la cathédrale de Digne* (1341). Extrait d'un cartulaire des statuts, chapellenies et prébendes de cette église. Texte du document. 19 tableaux et toiles peintes, très peu de statues et de crucifix, huit missels dont l'un orné de capitales enluminées, un grand nombre d'évangéliaires, etc., des ouvrages sur sainte Marguerite et saint Vincent, évêque de Digne, le *Traité de comput* de Bède et les *Constitutions apostoliques.*

Revue des Bibliothèques. Paris, 1912.

A. Noyon : *Inventaire des écrits théologiques du* XII^e^ *siècle non insérés dans la Patrologie latine de Migne*, p. 277-333 (à suivre). Ces notes, destinées à servir au catalogue du fonds latin de la Bibliothèque nationale, sont un pendant du travail exécuté par les Bollandistes pour les manuscrits hagiographiques. L'auteur vise les auteurs de traités dogmatiques et de Sommes, les canonistes, les ascètes, les commentateurs de la Bible, et même les sermonnaires malgré la pauvreté de leur doctrine. Les manuscrits anonymes sont laissés de côté pour le moment.

Lindsay : *The old script of Corbie. Its abbreviation symbols*, p. 405-429. L'auteur étudie l'école de calligraphie de la célèbre abbaye dès l'époque mérovingienne. Ce sujet avait attiré déjà l'attention de feu L. Delisle, de Traube et du Dr A. E. Loew (*Studies Paleographies*). Un spécimen judicieusement choisi présente en reproduction photographique le folio 108 recto du manuscrit 69 de la bibliothèque de l'université de Montpellier, *Gregorii Moralia.* L'auteur énumère et étudie les abréviations courantes de ce type d'écriture. Bonne et précise contribution à l'étude, toujours à faire, des écoles de calligraphie.

Maurice Lecomte.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.
15e année. Versailles, 1913.

G. Moussoir : *Le petit Indien de la reine Marie-Antoinette*, p. 5-19. Jean Amilcar, nègre du Sénégal, donné à la reine en 1787 par le chevalier de Boufflers : son baptême à Versailles; son éducation à Saint-Cloud dans la pension Beldon; continuation de cette éducation après la chute de la royauté, sous le contrôle du District de Versailles et du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Département de Seine-et-Oise; sa mort à l'hospice de l'Unité [la Charité], le 25 thermidor an IV.

L.-A. Gatin : *Les anciens registres de l'état civil de Versailles*, p. 20-38. Dates initiales (Saint-Julien, puis Notre-Dame, 1546; Saint-Louis, 1727; Saint-Symphorien, 1633); liste des actes relatifs aux diverses branches de la famille royale dans les registres de Notre-Dame, depuis 1682; métiers des Versaillais; la période révolutionnaire; inscription des juifs (1808-1818).

H. Chouet : *Le temporel de la Maison royale de Saint-Cyr* (suite), p. 39-67, 264-288, 335-364 (à suivre). Esprit d'ordre et d'économie de Mme de Maintenon; ses instructions pour l'administration temporelle de Saint-Cyr. Protection accordée par le Régent à la maison; procès pour le péage du pont de Neuilly; Mme de Brinon, supérieure; ses fantaisies et sa démission. Le Conseil du Dedans ou des Dames, créé en 1688; son organisation, son rôle dans l'administration intérieure; les supérieures et les dépositaires jusqu'en 1730. Le Conseil du Dehors, créé en 1694, et l'administration des revenus de la communauté; il est composé d'un conseiller d'État (Pontchartrain, Chamillart, Voysin, Noailles, Villeroy, Lefèvre d'Ormesson), de l'intendant et d'hommes de loi; l'intendant, véritable directeur du temporel; rapports de la maison avec les fermiers, avec les curés des paroisses rurales du temporel. Comptabilité; son organisation et sa vérification.

R. Du Lac : *Un sous-préfet de Rambouillet sous la Restauration* (suite), p. 68-96, 150-169, 240-263, 307-334 (à suivre). François Perrin Du Lac, attaché à la préfecture de l'Isère, publie un volume sur son voyage en Louisiane et une étude statistique et économique sur le département de l'Isère (1805). Sous-préfet de Sancerre (1807), il propose « de rendre indépendants les prêtres en les entretenant sur le sol même par un impôt spécial ». Sous-préfet de Baugé (1811); la chouannerie, les Cent jours, l'occupation prussienne; voyage à Paris, le monde royaliste dans la capitale. Sous-préfet de Rambouillet (1815); l'esprit public dans les campagnes, dans la noblesse et la bourgeoisie, chez les fonctionnaires; les chasses royales et les plaintes des paysans contre les dommages qu'ils en éprouvent; la famille royale, le caractère violent du duc de Berry; les rôdeurs et les troubles sur les marchés; animosité de Du Lac contre Decazes.

P. Fromageot : *Le domaine de la Boulie*, p. 114-131 (pl.). Ancien hameau de la paroisse de Buc, chevauchant aujourd'hui sur les communes de Buc et de Jouy-en-Josas, possédé jadis en partie par les Célestins. Modifications dans l'état de la propriété aux xvii^e^-xix^e^ siècles.

André Lesort : *Le pavillon de Madame à Montreuil*, p. 132-149 (2 pl.). Création du domaine de Montreuil; acquisition par la comtesse de Provence; travaux de l'architecte Chalgrin.

Charles Bonnet : *Saint-Germain-en-Laye sous François Ier* (suite), p. 179-192, 365-382 (à suivre). Extraits des minutes notariales de 1542-1543 et des criées du Châtelet du xvie siècle concernant le personnel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la cour, les travaux du château, l'armée royale, la topographie de la ville, le prix des immeubles.

J.-E. Engrand : *Le château de Maisons-[Laffite], de l'an V de la République jusqu'à nos jours*, p. 193-209 (pl.). Spéculations immobilières de Lanchère, entrepreneur des transports militaires; Jacques Laffite et le démembrement du domaine; acquisition du château par l'État en 1905.

Ch. Porquet : *Le notariat versaillais pendant la Révolution*, p. 232-238. Les notaires versaillais de 1789 conservent leurs études durant toute la période révolutionnaire, bien que quatre d'entre eux (sur cinq) aient été quelque temps incarcérés sous la Terreur.

Commission des antiquités et des arts.

Tome xxxii. Versailles, 1913.

Émile Creuzet : *Notice biographique sur Jean de La Barre, prévôt et historien de Corbeil*, p. 67-80. Sa famille et celle de sa femme (les Alvequin) aux xv^e-xvii^e siècles. Né vers 1569-1570, marié en 1596, avocat, puis conseiller au Châtelet, il devient prévôt de Corbeil en 1607; vers 1640, il se retire au séminaire de Saint-Magloire, où il meurt en 1651.

Émile Creuzet : *Note relative au tombeau de l'archevêque de Viterbe, édifié en l'église de Notre-Dame à Corbeil*, p. 81-89. Marché passé le 11 avril 1594 pour la construction du tombeau de Charles, archevêque d'Amalfi, évêque de Viterbe, mort à Corbeil, lorsqu'il rentrait en Italie, après l'entrée d'Henri IV à Paris.

[Paul Allorge] : *Note sur les pierres tombales de Chilly-Mazarin*, p. 85-89. Inscriptions tumulaires de la famille d'Effiat (xvii^e siècle), publiées d'après une copie de Gaignières conservée à la Bodléienne d'Oxford.

Léon Plancouard : *Épigraphie historique, héraldique et campanaire de Seine-et-Oise*, p. 93-102. Inscriptions et cloches de l'église d'Osny.

Objets classés par l'arrêté ministériel du 12 juillet 1912, p. 109-111. 97 objets, dans 65 églises.

Comité départemental de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution française.

Bulletin de 1912-1913, Versailles.

Procès-verbaux des séances, p. 13-27. Rapports de M. Evrard sur les sources, aux Archives nationales, de l'histoire du département pendant la Révolution.

A. Defresne : *Les registres municipaux de Rennemoulin jugés au point de vue économique*, p. 31-69. Extraits relatifs à l'orage du 13 juillet 1788, aux impôts, aux réquisitions, à l'assistance, au recensement des grains et du bétail, 1787-an III. Le prieur-curé Sené.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Conférence des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise. Cinquième réunion (Saint-Germain-en-Laye, 1910). Saint-Germain, 1912 [1913].

P. Beaufils : *Deux pierres tombales des églises de Piscop et de Belloy*, p. 63-66. François de Bracque et Marie de Saint-Benoît (1571 et 1574); Guillaume de Belloy et Antoinette (1556 et 1552). Étude d'un modèle d'atelier.

Charles Bernier : *La signature de Molière à Saint-Germain*, p. 63-73 (pl.). Acte de baptême de Jeanne-Catherine Pitot, 15 novembre 1670.

Paul Delalain : *Un inspecteur de la librairie au Pecq au* XVIII^e^ *siècle*, p. 87-91. Mémoire adressé au chancelier le 15 octobre 1751 par Canto, capitaine général des fermes au Pecq, inspecteur général de la librairie au même port et sur la route de Rouen à Paris; détails sur le transport clandestin des ouvrages imprimés en Hollande.

Joseph Depoin : *Le cartulaire de Davron*, p. 92-94. Liste des prieurs depuis 1117 jusqu'à 1220; renseignements généalogiques sur les familles de Neaufle et de Poissy à la même époque.

Dr Duhaut : *Le département de Saint-Germain*, p. 98-101. L'administration et le personnel de ce département, depuis 1787 jusqu'à 1790.

Charles Forteau : *L'abbé Blanchet, né à Angerville en 1707, mort à Saint-Germain en 1784*, p. 102-107. Quelques détails biographiques sur cet ecclésiastique qui refusa toujours de recevoir les ordres majeurs.

Charles Bonnet : *Note sur l'abbé Blanchet*, p. 108-109. Testament du même personnage.

L.-A. Gatin : *Vignobles et vignerons de l'Ile-de-France*, p. 114-131. Culture et vente; la décadence depuis le XVI^e^ siècle; le culte de saint Vincent.

Piton : *Évaluation de la population à Paris sous Philippe le Bel*, p. 136-141. Population estimée à 60 000 habitants, au lieu de 215 861, chiffre de Géraud; calcul établi d'après la superficie de la ville et le nombre des fournisseurs d'alimentation.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix. 18e année, 1912, 2e livraison.

Ch. Forteau : *La paroisse Saint-Martin d'Étampes* (suite), p. 68-94 (à suivre). Dépouillement des registres paroissiaux; mariages depuis 1672; sépultures depuis 1659; faits notables depuis 1567.

A. D[ufour] : *Quatre lettres autographes de Jacques Bourgoin de Corbeil* (1652), p. 109-114. Lettres adressées au ministre Le Tellier (Archives du ministère de la Guerre), concernant des passages de troupes et les fortifications de Corbeil.

19e année, 1913, 1re livraison.

Ch. Forteau : *La paroisse Saint-Martin d'Étampes* (suite), p. 17-39 (à suivre). Hôtelleries, moulins, hameaux (d'après les registres paroissiaux).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A. D[ufour] : *Echarcon* (p. 53-55). Fête révolutionnaire en l'honneur de Marat et de Le Pelletier, le 20 nivôse an II; brûlement d'une croix et de guidons de confréries.

[A. Dufour] : *Le rétablissement du culte à Corbeil en 1795*, p. 55-56. Pétition d'un groupe d'habitants; serment de Joseph-André Guiot, ci-devant prieur-curé de Saint-Guenault.

Bulletin de la Société des amis du musée d'Etampes.
1re année. Étampes, 1913.

Maxime Legrand : *L'époque gauloise dans la région d'Étampes*, p. 25-37 (fig.). Historique des découvertes faites à Étampes, Auvers-Saint-Georges, Bouray, Souzy; trouvailles de Congerville, en 1911-1912.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tome xxx, 2e fascicule. Pontoise, 1912.

Chanoine Pierron : *Jeanne Séguier, en religion sœur Jeanne de Jésus, carmélite à Pontoise*, p. 113-236. Les familles de Marillac et Séguier et le Carmel. Née en 1596, postulante en 1610, professe en 1613, sous-prieure en 1622, Jeanne devient une première fois prieure en 1624. Son zèle pour la dévotion envers Mme Acarie; le procès de béatification. Accroissements du temporel et du trésor des reliques; les bienfaiteurs. La mère Jeanne de Jésus, première prieure du nouveau Carmel de Gisors (1631); prieure de Saint-Denis, où elle est appelée pour rétablir la paix, à la suite d'un conflit avec le grand couvent de Paris (1634); bref séjour au Carmel de l'Incarnation de Paris (1637) et retour à Pontoise. Ses démarches auprès de son frère le chancelier en faveur des malheureux; ses inquiétudes pour lui après la mort de Richelieu. Sacres, au Carmel, d'Avary, évêque de Coutances, et de Brandon, évêque de Périgueux (1647). Séjour des Carmélites du faubourg Saint-Jacques pendant la famine de 1649; différences de leurs coutumes et de leur liturgie. Zèle de la mère Jeanne contre le jansénisme. Dissentiments dans les Carmels français relativement à la primauté du grand couvent de Paris et à la désignation des supérieurs et des visiteurs; le bref du 26 septembre 1662 et l'opposition qu'il rencontre; conférences à Paris avec les prieures d'autres Carmels, le nonce, l'archevêque de Paris, le chancelier (1603-1666). Dom Maurice, provincial des Barnabites et supérieur du Carmel de Pontoise. Fêtes du centenaire de sainte Thérèse et de la canonisation de sainte Madeleine de Pazzi; sépulture du chancelier Séguier. Mort de la mère Jeanne, 1674. — Récit tiré principalement des annales manuscrites du couvent et de quelques lettres de Jeanne Séguier à son frère.

Tome xxxi. Pontoise, 1912.

Auguste Rey : *Excursion à Saint-Prix*, p. 1-19 (pl.). Nombreux renseignements sur l'histoire de cette localité, de ses principaux domaines et des personnages célèbres qui l'ont habitée; l'église et le prieuré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

R. Le Bourdellès : *Quelques notes anciennes concernant Boissy-l'Aillerie dans un vieil almanach royal*, p. 26-31. Notes de Dupré et de Vaugon, fermiers-receveurs de la seigneurie de Boissy (1723-1791), tableau du produit des dîmes de cette seigneurie, de 1764 à 1782.

Auguste Rey : *Boileau et Silvie; Mlle de Bertouville et les Poncher*, p. 35-82 (pl.). Boileau, prieur de Saint-Paterne (Pontpoint) et de Saint-Prix; son amour pour Marie Poncher de Bertouville; histoire et généalogie de la famille Poncher.

J. Depoin : *Les comtes de Paris sous la dynastie carolingienne*, p. 83-116. Étude savamment documentée sur la succesion de ces comtes depuis Grifon, tué en 753, jusqu'à Gérard II, mort en 877.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet.

Tome xxxii (xxii de la série, in-8°), 1913.

F. Lorin : *Une assemblée d'abbés aux Vaux-de-Cernay en juillet 1624*, p. 203-210, 1 grav. Le premier chapitre général pour la réforme de Cîteaux se tint à l'abbaye des Vaux-de-Cernay; onze maisons, y compris Clairvaux, se rangèrent à l'étroite observance sous la direction de dom Étienne Maugier, abbé de La Charmoye; en mars 1664, l'abbé de Rancé eut aux Vaux-de-Cernay une entrevue avec le vicaire général de Cîteaux. On doit à dom Gervaise le récit de cette réunion.

F. Lorin : *Journal du prieur [des Vaux-de-Cernay] Louvet, 26 février 1680-11 janvier 1689*, p. 262-294. Ce document, dont les auteurs du Cartulaire n'avaient donné que de faibles extraits, est édité intégralement par le distingué président de la Société archéologique de Rambouillet; il est surtout précieux, pour l'histoire de l'administration temporelle, on y trouvera des renseignements sur les réparations des locaux conventuels, etc... « On a pris quantité des terres de nostre ferme de Saint-Non pour les enfermer dans le parc de Versailles et les planter en bois et y construire le mur dudit parc; ce qui se fait d'authorité royale » (1684, décembre).

F. Lorin : *Les trois derniers abbés des Vaux-de-Cernay : 1673*, Bonnin *de Chalucet*, évêque de Toulon; *1712*, l'abbé Charles *de Broglie*, agent général du clergé; *1766*, Louis *Du Plessis d'Argentré*, évêque de Limoges, p. 443-603, 9 grav. La commende fournit à M. F. Lorin l'occasion de donner trois excellentes notices biographiques; on remarquera particulièrement celle de l'abbé de Broglie, qui n'avait jamais été traitée à fond, elle n'occupe pas moins de 130 pages. L'auteur a contrôlé et discuté les témoignages des mémorialistes de l'époque; il a en outre utilisé les ouvrages du duc Albert de Broglie. Cet article, rédigé en collaboration avec M. R. Pensa, est une contribution importante à l'histoire politique et religieuse du xviii^e siècle; il y a surtout un chapitre intéressant sur les amis de l'abbé de Broglie.

F. Lorin : *L'abbaye des Vaux-de-Cernay en 1838*. Sa description archéologique et pittoresque par le peintre Antoine-Félix Boisselier (réimpression), p. 180-202, 1 grav. Il est extrêmement difficile de se procurer cette description; le volume de la Société qui la renferme

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

est devenu rarissime; l'auteur, M. Boisselier, en même temps qu'il décrivait, en 1838, les restes de l'abbaye, avait accompagné son étude d'un certain nombre de dessins qui n'ont pu être retrouvés.

F. Lorin : *Le prieuré de Sainte-Avoye et l'église de Saint-Remy-lès-Chevreuse*, p. 16-18. Esquisse rapide.

F. Lorin : *Jean Arnou, curé de Fontenay-les-Briis*, janséniste, p. 92-99. M. Lorin a retrouvé une brochure anonyme qu'il résume et met au point; Jean Arnou, natif de Briis-sous-Forges, après avoir fait ses études à Paris, devint curé de Fontenay-les-Briis. La figure de ce janséniste militant est des plus curieuses; ce fut un véritable ascète; il fut longtemps curé de Fontenay où il mourut.

F. Lorin : *La dernière prieure des Hautes-Bruyères, Mme Crozat de Thorigny*, p. 251-254. L'ancienne prieure des Hautes-Bruyères, après la vente du mobilier de son couvent, demeura dans la région et mourut pauvrement à Rambouillet en 1793.

Beaufils : *Quelques pierres tombales de l'arrondissement de Rambouillet*, p. 295-316, 4 gravures. M. Beaufils a un talent exquis de dessinateur, il rend toute la finesse des tombiers; il nous restitue ainsi de belles pierres tombales de Cernay-la-Ville, des Essarts-le-Roi, de Villiers-le-Mahieu, de Chatignonville.

F. Lorin : *Deux évêques constitutionnels de Seine-et-Oise, Avoine et Clément*, p. 332-385, 3 gravures. Le travail de M. Lorin est étendu. L'auteur passe en revue la constitution civile du clergé, l'élection dans tous ses détails de l'évêque Avoine, il donne même — document rare — le procès-verbal de consécration notarié du premier évêque constitutionnel de Versailles. Des lettres très curieuses des deux évêques sont publiées par M. Lorin, qui termine son étude par le récit des dernières années de Clément, lequel était devenu évêque à quatre-vingts ans; il y a dans cette étude des pages intéressantes sur la situation religieuse à la fin du XVIII^e siècle.

F. Lorin : *La confrérie de la Charité de Saint-Sébastien de Maule*, 1665-1795. Un manuscrit, qui se trouve on ne sait comment à Nantes, a permis à M. Lorin de retracer le fonctionnement, pendant plus de cent ans, de la confrérie de la Charité de Maule, avec les noms de ses bâtonniers, de ses membres; c'est une restitution du passé, curieuse et amusante.

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.
Tome XXXI. Fontainebleau, M. Bourges, 1913.

Maurice Roy : *Le fondeur Gilles Jourdain*, p. 1-7. Il s'agit d'une commande faite en 1533, par la fabrique de Notre-Dame d'Étampes, des colonnes et statuettes de cuivre destinées vraisemblablement à l'entourage du maître-autel. L'auteur étudie, par comparaison, l'entourage à peu près identique que possédait le maître-autel de la cathé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

drale de Sens, démoli en 1742 par Servandoni. L'ornementation de l'entourage pour Étampes comportait notamment les attributs de la Passion, la scène de l'Annonciation, etc.

L.-Eug. Lefèvre : *Le mobilier du chœur de l'église Notre-Dame d'Étampes pendant le moyen âge*, p. 8-43. L'auteur présente un essai de reconstitution graphique de l'arrangement du chœur au moyen âge et localise les principaux objets qu'il contenait : le maître-autel, en face de la porte du jubé; la grande châsse derrière l'autel et dans une position assez élevée; les stalles s'étendant sur deux rangs, fermant le chœur à droite et à gauche de la première travée; le lutrin, dans l'axe de l'église, au centre des stalles; — un deuxième autel, garni de custodes, c'est-à-dire de courtines ou rideaux, dressé probablement vers le milieu de la troisième travée, au-dessus de la crypte, tourné du côté de l'orient et faisant face à un siège réservé au chantre. M. Lefèvre croit que la fourniture de 1533, dont parle M. Roy dans l'étude précédente, fut destinée à l'entourage du second autel du chœur et, en général, à l'ornementation du chœur dans la partie comprise derrière le maître-autel.

L.-Eug. Lefèvre : *Note biographique sur maître Jean Huë d'Étampes* (xv^e^ siècle), p. 44-60. Jean Huë, né vers 1428, d'une riche famille de la bourgeoisie d'Étampes, fut admis comme élève boursier en 1443 au collège de Navarre, dans la section de théologie, et passa *magister*, c'est-à-dire professeur de la même science en 1447. Nommé procureur de la nation de France, puis recteur de l'université (le 24 mars 1450), il exerça, concurremment avec Ambroise de Cambrai, les fonctions de chancelier de l'université depuis 1482 jusqu'à sa mort survenue en 1488 ou plutôt sans doute en 1489, le 20 janvier. Cet ecclésiastique fut plutôt un professeur très actif et laborieux, qu'un écrivain ou un orateur. Il s'associa probablement aux revendications du clergé de l'Église gallicane formulées à la suite de la réunion d'Orléans de 1478.

Maxime Legrand : *Les dernières années de l'abbaye de Notre-Dame de Villiers au diocèse de Sens* (fin), p. 83-124. L'auteur utilise, à partir de 1722, le registre tenu à l'abbaye, puis dès 1751 le registre tenu à La Joye-lès-Nemours. Nombreux extraits. Les douze dernières professes donnent procuration pour l'assemblée d'Étampes du 9 mars 1789; elles assistent à l'inventaire de leurs biens et abandonnent le costume et le couvent en juillet 1792. Le buffet d'orgue du couvent est peut-être celui deNotre-Dame d'Étampes.

Abbé C. Bernois : *Histoire de Lorris (Loiret)* (suite), p. 125-212, 384-424. L'auteur étudie les principales mouvances de la châtellenie, puis la ville municipale et les dispositions de la charte de coutume dite de Lorris, ainsi que la rédaction des coutumes dites de Lorris (xvi^e^ siècle) distinctes de la charte des privilèges; enfin les développements de la cité urbaine dès le xiv^e^ siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. De curieuses pages sur la topographie locale aux xi^e^, xiv^e^ et xviii^e^ siècles terminent cette histoire importante et consciencieusement établie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. Estournet : *Les chartes de Franchard, prieuré de l'ordre de Saint-Augustin près Fontainebleau*, p. 275-369. Voir l'analyse ci-après, p. 285.

Victor Carrière : *Notes pour la biographie de Jacques Amyot. A propos du quatrième centenaire de sa naissance*, p. 370-380. Voir les notes bibliographiques, ci-après, p. 286.

H. Stein : *Notes pour la biographie de Jacques Amyot*, p. 381-383. Texte d'un acte notarié du 21 juin 1572, contenant donation par l'évêque d'Auxerre à son frère Jean, conseiller du roi, de la Tour d'Auvers, Thivonin et Chagrenon, fiefs voisins d'Étampes et dépendant de la seigneurie de Gravelles.

Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie.

6e volume, 1912. Meaux, Lepillet.

G. Husson : *La seigneurie de Quincy et les justices de Couilly et de Saint-Germain au* XVIIIe *siècle*, p. 23-32. Étude sur des justices qui étaient parfois en conflit avec les religieux de Saint-Germain-des-Prés, seigneurs de Saint-Germain-lès-Couilly.

G. Gassies : *Bossuet à Meaux*, p. 41-79. Quelques menues additions au travail de M. Druon sous le même titre. Aucun renseignement tout à fait neuf. Un extrait intéressant mais en partie connu du chroniqueur meldois Claude Rochard sur l'attitude de Bossuet vis-à-vis des protestants en décembre 1685.

Abbé Th. Formé : *Bossuet à Germigny-l'Évêque*, p. 81-94. Intéressant rappel de menus détails connus sur le séjour campagnard du grand évêque.

Puis : *Excursion à La Ferté-Milon, Bourgfontaine et Marolles*, p. 95-101. Brèves notes, avec photographies, sur l'ancienne chartreuse de Bourgfontaine.

Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

Tome XIV, 1912 (paru en juillet 1913). Melun.

Maurice Lecomte : *L'administration du domaine rural en Brie et Gâtinais au moyen âge : avoueries et mairies*, p. 75-121, avec 3 pièces justificatives. Étude sur le régime domanial des grandes collectivités ecclésiastiques comme l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Denis, le chapitre Notre-Dame de Paris; puis sur le maire, *major villarum*, et ses agents subalternes, sur l'avoué et son intendant ou *famulus* ; sur les attributions du maire : domestiques, d'ordre public et d'ordre privé. Analyse d'une importante charte de 1189, précisant les droits et devoirs respectifs de l'abbé de Saint-Denis et de son avoué à Grandpuits, Adam de Melun, seigneur de Nangis. Les mairies de la banlieue *(du vilois)* de Provins ne sont pas des mairies domaniales mais des mairies municipales. Étude très documentée.

R. Morel : *L'hostel de Malhoste à Melun*, p. 131-145. Analyse des donations faites par Simon Malhoste et sa fille aînée à Saint-Aspais et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux divers établissements religieux de Melun, Malesherbes, Beauvais, etc. (1520, 1530, 1531).

Maurice LECOMTE : *Sébastien Roulliard, sa famille, ses portraits, ses écrits d'histoire locale*, p. 147-165. Étude généalogique, biographique et iconographique sur cet historien. Observations critiques sur son *Histoire de Melun* (1628), sur les sources et la valeur historique de ce dernier ouvrage.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins. Tome XI, n^os 1 à 3, 1913. Provins, Ch. Louage.

ANTHEAUME : *Note sur l'inhumation à Provins de princes de la Maison de Champagne*, p. 18-24 (n° 2). L'auteur décrit les restes et les monuments funéraires de Thibaut IV le chansonnier, de Pierre, l'un de ses fils, de Thibaut V, mort en 1270, et d'Isabelle, sa femme, tous conservés au couvent des Cordeliers de Provins à l'exception du corps de Thibaut V, qui fut déposé au monastère des Jacobins.

A. BONNO : *Le dernier aumônier des religieuses fontevristes de Collinances* [anc. dioc. de Meaux], p. 14-18 (n° 3). Curieuse histoire de François Bontemps né à Saumur, le 1er juin 1753. Après avoir porté les armes, il entra dans l'ordre de Fontevrault en 1785, devint aumônier et confesseur à Collinances en 1790. L'année suivante, il se fit nommer aumônier au 4e bataillon de l'Eure et, peu après, y devint officier avec le grade de lieutenant. Il continua sa carrière militaire, reçut la croix d'honneur en récompense de ses services. Il mourut à Saumur le 2 octobre 1811.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Brie-Comte-Robert, Mormant, Tournan et la Vallée de l'Yères.

Tome IV, n^os 8 à 10 (oct. 1912-an. 1913). Brie-Comte-Robert.

E. RAYON : *Les vitraux des églises de Seine-et-Marne*, p. 113-115, 129-133, 144-147, 152-156. L'auteur expose l'iconographie des vitraux du XIIIe au XVIe siècle, d'après les diverses sources d'inspirations. Compilation dont les éléments sont surtout empruntés à Didron, Cahier, Martin, et à des études d'histoire locale.

J. DE CRÉVECŒUR : *Notre-Dame d'Hiverneaux*, p. 125-129 (suite). Publication continuée de l'*Histoire* de l'abbaye par le chanoine dom de Combeaux, 1736. Notes sur l'abbaye de Montétif et sur les deux premiers abbés d'Hiverneaux, Guillaume, connu en 1227, 1230; Anselme, chanoine de Saint Victor.

R. MOREL : *Mormant*, p. 137-139 (suite). Cette partie de la monographie de Mormant renferme une description sommaire de l'église Saint-Germain (XIIIe siècle).

Maurice LECOMTE : *Obituaire de l'abbaye de Chaumes* (XIIe-XIVe siècles), p. 157-158. Note sur ce document, qui avait échappé aux éditeurs des *Obituaires de la province de Sens*.

Maurice LECOMTE.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

OISE

Mémoires de la Société académique de l'Oise.

Tome XXII, première partie. Beauvais, 1912.

Docteur V. LEBLOND : *Notes pour le nobiliaire du Beauvaisis* (deuxième partie), p. 1-236. Ces notes, tirées d'un manuscrit inédit du XVIIe siècle et d'autres documents originaux, commencent au mot *Maignelay* et se terminent au mot *Ruthoire (la)*. Le titre en définit suffisamment le but. Elles élucident également quelques points de l'histoire des paroisses et des établissements religieux du Beauvaisis. En particulier, elles relatent des donations, des échanges et des ventes au profit de quantité d'abbayes régionales.

Paul MICLET : *L'horloge de la cathédrale de Beauvais. Son auteur : le chanoine Stephanus Musicus*, p. 239-256, quatre planches. Étude sur une des plus anciennes horloges mécaniques à carillon. Le carillon a subsisté jusqu'à nos jours : on y a ajouté, il y a quelque temps, un tambour qui reproduit les hymnes liturgiques et les cantiques les plus populaires. La cloche des heures porte une inscription mentionnant le nom du donateur : Étienne Musique, originaire d'Italie, chanoine de Beauvais; elle date donc du premier quart du XIVe siècle. A la suite : une notice sur Étienne Musique et son testament.

A. LOMBARD : *L'abbé Dubos avait-il son domicile à Beauvais?* p. 257-274. Né à Beauvais en 1670, mort à Paris en 1742, l'abbé Dubos fut secrétaire perpétuel de l'Académie française. Après son décès, ses héritiers posèrent devant la justice la question qui forme le titre de cet article. Le Parlement déclara qu'étant chanoine de Beauvais depuis 1714, l'abbé Dubos, depuis cette époque et à raison de ce titre, avait à Beauvais son « domicile d'intention », bien qu'il fût décédé avant d'avoir pu s'établir à Beauvais, comme il l'eût désiré.

L. THIOT : *Le mouton de Beauvais. Les présents de la ville*, p. 275-297. Il s'agit de l'offrande faite au roi par Beauvais, à titre d'une de ses « bonnes villes », d'un mouton, le premier jour de chaque année. Cet usage est constaté dès 1722. Interrompu par la Révolution, il rentra en vigueur sous Napoléon Ier et Louis XVIII, après lequel il tomba en désuétude. L'auteur parle ensuite des présents réservés aux grands personnages lors de leur passage, aux évêques lors de leur entrée dans leur ville épiscopale (moutons, agneaux, orfèvrerie, vin, confitures, bougies, étoffes).

Dom DENIS : *Notes sur les reliques du trésor de l'abbaye de Saint-Paul-lès-Beauvais*, p. 297-326. L'historien de l'abbaye de Saint-Paul, l'abbé Deladreue, a passé sous silence cette question des reliques qu'on y vénérait. Dom Denis comble cette lacune à l'aide de deux catalogues conservés l'un à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 12689, fol. 144 *bis*-147), l'autre dans les archives des Bénédictines de Saint-Louis du Temple, à Paris. Il énumère les reliques, les décrit, donne leur provenance, dit celles qui, soustraites à l'impiété révolutionnaire, satisfont encore la piété des Bénédictines de Saint-Louis du Temple.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paul Bordeaux : *La garde-nationale, les volontaires de Beauvais et de l'Oise au début de la Révolution*, p. 326-349, une planche et sept figures dans le texte. Composition de ces unités armées où sont fourvoyés quelques curés-jureurs du diocèse de Beauvais. Description des uniformes, étoffes, boutons, etc.

H. Quignon : *Les bois sculptés (Collection de l'ancien musée de la Société académique)*, p. 356-372. M. Quignon passe en revue les fragments, statues religieuses ou profanes restées en place sur les vieilles maisons de Beauvais ou recueillies au Musée, les épaves d'art religieux, personnages, motifs, boiseries, buffets d'orgue, retables d'autel entrés au Musée. L'examen de quelques coffres, bahuts, cabinets l'amène à regretter l'absence de mobilier d'église, tel que lutrins et confessionnaux.

Bulletin de la Société historique de Compiègne.

Tome xv. Compiègne, 1913.

Comte de Bréda : *Recherches historiques sur la paroisse du Plessis-Brion*, p. 1-98, cinq planches. La partie la plus importante de cette monographie d'une paroisse du Noyonnais, relevant d'abord de l'évêché de Noyon, puis, à partir du xii^e^ siècle, de celui de Soissons, est consacrée à la seigneurie du Plessis-Brion.

L. Plessier : *Cachette de l'âge du bronze à Compiègne*, p. 99-132, deux planches et deux figures dans le texte. Cette cachette, située à Compiègne, dans la plaine des Sablons, lieudit La Justice, recélait une lance, des haches à ailerons, à douille, des débris de haches, un tronçon de lame d'épée et un culot de creuset.

Baron de Bonnault : *Le logis abbatial de Saint-Corneille*, p. 133-151. Afin de démontrer que ce logis abbatial ne s'élevait pas où plusieurs historiens locaux ont cru, par erreur, en voir les restes, le savant auteur raconte comment, sous le gouvernement de Simon Le Gras, évêque de Soissons, l'ancien logis de l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne fut échangé contre une maison plus plaisante, le 24 octobre 1654. Le prieur, dom Grégoire de Verthamont, fit démolir le logis abandonné et l'année suivante, sur l'emplacement des bâtiments détruits, on commença à construire une vaste sacristie, à aligner les allées d'un jardin à la française, à planter les arbres d'un petit bois. Les autres projets restèrent en suspens, car la mense abbatiale fut attribuée an Val de Grâce en 1656.

E. Dangu : *Étude sur Pierrefonds*, p. 153-282. La situation de Pierrefonds destinait cette localité à être une place d'armes dès les temps les plus reculés. Au vi^e^ siècle on y voyait déjà un palais, le « palais du Chesne », où les descendants de Clovis et, plus tard, Charles le Chauve aimaient à séjourner. Les débris de ce *palatium Casnum* servirent à construire au x^e^ siècle une « ferté ». Elle devint le manoir des seigneurs de Pierrefonds, comtes du royaume, qui florissaient pendant le xi^e^ et le xii^e^ siècle. Ils fournirent quatre évêques à l'Église de Soissons : Thibaut (1072-1080), Hugues (1090-1102), Ansculphe (1152-1158) et Nivelon de Chérisy (1176). — Les établissements reli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gieux de Pierrefonds étaient : 1° la chapelle et la collégiale Saint-Mesme (du XI^e siècle à 1422); 2° l'église collégiale Saint-Jacques, réunie à la paroisse au XVII^e siècle; 3° le prieuré de Saint-Sulpice, fondé en 1060 par Nivelon de Pierrefonds, réuni à la cure de Chantilly en 1728; 4° l'église paroissiale Saint-Sulpice; 5° la maladrerie, supprimée par la Révolution. — Un appendice conte l'odyssée d'un moine ligueur de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, Henri de Savreux (1565-1633), portant le scapulaire sous la cuirasse, adversaire irréconciliable du roi Henri IV sous les murs de Pierrefonds et ailleurs, et qui lia sa fortune à celle des Espagnols. Il mourut à Madrid, où il avait fondé un hospice pour les Français exilés.

Comité archéologique et historique de Noyon.

Comptes rendus et Mémoires. Tome XXII. Chauny, 1912.

Alfred Ponthieux : *L'ancien Noyon*, p. 1-400, 36 planches. Ce long mémoire a un sous-titre qui en précise l'objet : « Recherches historiques et topographiques sur les rues, maisons, hôtelleries et autres établissements de cette ville avant 1789. » Noyon comprenait neuf paroisses. Nous allons les parcourir en signalant ce qui sur le territoire de chacune d'elles intéresse plus particulièrement l'histoire religieuse. 1. Saint-Germain. Église détruite. Couvent des Cordeliers (1230-1552). Hôtel-Dieu fondé au XII^e siècle. Communauté des Nouvelles Catholiques de la Sainte-Famille de Jésus (1690-1790). — 2. Sainte-Godeberthe. Église démolie. Hôpital Sainte-Godeberthe. Béguinage (XIII^e-XVIII^e siècle). Jardin de l'Arc. — 3. Sainte-Marie-Madeleine. Église sauvée en partie. Maisons canoniales. Maîtrise des enfants de chœur, rebâtie en 1782. Cathédrale, devenue église paroissiale de 1791 à 1793 et depuis le Concordat. — 4. Saint-Pierre. Église tombant en ruines dès le XVIII^e siècle. Maison des Templiers sur l'emplacement de laquelle fut construit le séminaire, établi pendant le dernier quart du XVII^e siècle, confié aux Lazaristes, vendu nationalement et détruit en 1798. Petit-Ourscamp (refuge des moines de l'abbaye d'Ourscamp). Abbaye Saint-Barthélemy (1561-1790). Maison du prieuré de Saint-Amand de Machemont. Grandes écoles dépendant du chapitre, transformées en logements pour les chanoines à partir de 1540. Plusieurs chapelles et calvaires. Couvent des Capucins (1612-1793). École des sœurs. — 5. Saint-Hilaire. Ruines de l'église démolie en 1792. — 6. Saint-Martin. Église détruite. Évêché dont subsistent une façade et une tourelle du XVI^e siècle. Hôpital de Notre-Dame de la Gésine, rasé au XVI^e siècle. Abbaye Saint-Éloi (645-1792). Maison des Ursulines, vendue nationalement. École des Frères (1743-1787). — 7. Saint-Maurice. Église démolie en 1793. Couvent des Cordeliers (1575-1791). Hôpital général (XVII^e siècle). Hôpital Saint-Maurice (XII^e siècle). Collège des Bons-Enfants. — 8. Saint-Jacques. Église reconstruite en 1621, désaffectée et adaptée à usage d'habitation depuis la Révolution. Maladrerie (1150-1695). — 9. Saint-Éloi. Église détruite en 1791. Prieuré de Saint-Blaise (1049-1792). — Ce travail est le fruit de patien-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tes recherches. On y trouvera un grand nombre de renseignements sur la vie religieuse et civile de la vieille cité picarde : inscriptions de cloches et de pierres tombales, liste de chanoines, de curés, de marguilliers, textes de donations, comptes de fabrique, état du temporel du chapitre et des abbayes, désignation des fiefs, etc. Des plans et des photogravures rendent plus parlante et plus évocatrice cette fidèle restitution du passé.

Comité archéologique de Senlis.

Comptes rendus et Mémoires. 5e série, tome IV, année 1912. Senlis, 1913.

G. Macon : *La ville de Chantilly. La Révolution; l'Empire; la Restauration*, p. 1-78. L'éminent conservateur du Musée Condé continue dans ces pages d'une sobre élégance la série de ses remarquables études sur la ville de Chantilly. — Le possesseur de Chantilly, le prince de Condé, émigra dès le 15 juillet 1789. Cet « acte impolitique le montrait manifestement hostile aux idées nouvelles et désignait son domaine aux représailles. » Le 9 février et le 8 avril 1792, la confiscation des biens du prince fut prononcée. Peu de temps après, une nouvelle municipalité fut élue dans le goût du jour. On enleva du château pour les acheminer sur Paris une foule d'objets d'art, de meubles, les métaux, du vin, car il n'y a pas que les « dieux » qui « ont soif », les sans-culottes aussi. En mars 1793, on découvre la cachette de l'argenterie, des bijoux, etc. La vente dura plusieurs mois. La Terreur approchait. Le curé constitutionnel qui a usurpé la charge de M. Robert, pasteur légitime, se marie pour étaler son civisme. Le château fut converti en maison de détention jusqu'au mois de mai 1794. De cette date à son adjudication en 1799, le château resta sans affectation spéciale. En 1800, les esprits étaient calmés. Le Concordat, l'année suivante, rouvre les portes de l'église au curé Robert. — Sous l'Empire, le morcellement et le démembrement du domaine se poursuit. — La Restauration ramène à Chantilly le prince de Condé. Il rachète alors tout ce qu'il peut pour reconstituer l'ancien domaine, reconstitution lente qui durait encore à sa mort en 1830.

Comte de Caix de Saint-Aymour : I. *Une enquête judiciaire à Baron en 1480*, p. 78-88. Cette enquête fut motivée par une contestation touchant les droits respectifs de l'évêque de Senlis, Simon Bonnet, et du seigneur de Baron, Gilles Anthonis. Les cris judiciaires avaient toujours lieu, les dimanches et fêtes, devant la croix « estant en la voirie du bourg, à l'oposite de l'église »; telle était l'affirmation du seigneur. A l'encontre, l'évêque prétendait que le cri judiciaire devait être fait devant l'église paroissiale. Les témoins donnèrent raison à Gilles Anthonis. On ignore l'issue du procès.

Comte de Caix de Saint-Aymour : II. *Dénombrement de l'évêché de Senlis en 1383*, p. 88-102. Ce dénombrement est une copie délivrée par la Cour des comptes à Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, le 10 mars 1626. Énumération des biens que l'évêque tenait du roi. Indication de plusieurs arrière-fiefs relevant de l'évêché.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chanoine MULLER : *Historique de l'hospice Condé à Chantilly*, p. 106-248. L'hospice, dit « de Condé », à Chantilly a succédé à un petit hôpital, dû à la générosité de la mère du Grand Condé, Charlotte-Marguerite de Montmorency, et desservi à Vineuil depuis 1647 par des Filles de la Charité. Les sœurs ne bornaient pas leur sollicitude aux malades soignés dans l'hospice de Vineuil; aux nécessiteux, elles distribuaient des secours à domicile. De plus, dès 1694, Anne de Bavière, princesse de Condé, « faisait nourrir par charité vingt-deux filles pour être occupées à faire des dentelles de soye et de fil. » Peu après, elle songeait à remplacer la « Charité » de Vineuil par un établissement plus vaste. On choisit pour bâtir le nouvel hospice le fond de la place où devait aboutir la principale rue de la ville en formation. On posa la première pierre en 1712. Les travaux, arrêtés plusieurs fois, furent achevés en 1721. — M. le chanoine Muller étudie l'organisation de l'hospice Condé, comme on l'appela. Il parle des locaux, du « personnel servant », des malades, de l'apothicairerie, des instruments de chirurgie, du mobilier, etc. L'hôpital fut agrandi et transformé en 1787. Le nombre des lits fut porté de 45 à 91. « Un nouveau local fut affecté à l'école de charité pour l'éducation des filles de la paroisse... Le prince de Condé, qui était colonel-général de l'infanterie, créa une salle de treize lits pour des soldats-vétérans de l'infanterie comptant au moins vingt-quatre ans de service et ayant la plaque, et une chambre spéciale pour un officier vétéran, chevalier de Saint-Louis. » Le départ du prince de Condé en 1789 priva l'hôpital de son protecteur et de son défenseur. Malgré son louable dévouement, la municipalité éprouva beaucoup de difficultés pour assurer le fonctionnement de la maison, dont les biens étaient sous séquestre. Il y eut une période très dure de 1794 à 1796; on vendit les objets du culte pour faire quelque argent. Puis, rentré en jouissance de ses biens, l'hospice retrouva sa prospérité. Aussi en 1808, les administrateurs purent rétablir « l'instruction gratuite des filles, que des temps malheureux avaient fait disparaître », voter une subvention à l'instituteur pour favoriser « l'instruction gratuite » des garçons, augmenter le nombre des incurables hospitalisés, créer quatre lits pour les femmes en couches (1810). Une ordonnance de Louis XVIII rendit au prince de Condé la haute main sur l'hospice (12 janvier 1815). Le premier janvier 1816, tous les employés et administrateurs, révoqués, cessèrent leurs fonctions. Le prince les remplaça par des personnes de son choix; l'administration intérieure était de nouveau confiée aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Le budget de la maison s'équilibrait facilement : on put ouvrir de nouvelles salles et distribuer plus largement les secours à domicile. Le duc de Bourbon mourut le 27 avril 1830. Son héritier, le duc d'Aumale, allait, pendant plus d'un demi-siècle, maintenir les traditions charitables des Condé. Il eut à cœur de veiller sur l'hospice jusqu'à sa mort. Son testament léguait à l'hospice une rente de 15 000 francs « que le dit hospice emploiera dans les termes et selon l'esprit de sa fondation. »

Amédée BEAUDRY.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

AISNE

Bulletin de la Société académique de Laon. Tome xxxv, 1913.

[Vte Jehan DE HENNEZEL] : *Souvenirs sur le maréchal Sérurier et sa famille*, p. 3-26. Notes sur quelques objets ayant appartenu au maréchal Sérurier, originaire de Laon (1742-1819), ou le concernant, suivies d'une généalogie de sa famille.

André L'ÉLEU : *Le parrain du cousin Jacques : Louis Fromage de Longueville* (1732-1786), p. 29-300. Biographie de ce littérateur originaire de Laon, dont l'existence aventureuse et déréglée fut des moins édifiantes.

Maurice PRUDHOMME : *Le trésor gallo-romain de Chaourse*, p. 317-337. Étude d'un trésor d'orfèvrerie de l'époque gallo-romaine découvert à Chaourse (Aisne, arrondissement de Laon, canton de Rozoy-sur-Serre), en 1883, et dont la plupart des pièces figurent aujourd'hui au British Museum.

Lucien BROCHE : *Les reliques du lait de la Vierge de la cathédrale de Laon*, p. 338-347. Court historique de ces reliques, qui firent partie du trésor de la cathédrale de Laon du début du XIIe siècle à la Révolution.

Gaëtan LEGRAND : *Enguerrand Quarton*, p. 350-365. Étude sur ce primitif français, originaire du diocèse de Laon et dont les deux toiles connues sont conservées l'une, « le Triomphe de la Vierge », à l'hospice de Villeneuve-lès-Avignon, et l'autre, « la Vierge de Miséricorde », au Musée Condé, à Chantilly.

Lucien BROCHE : *A propos des anciens seigneurs de Fressancourt*, p. 367-386. Notice sur les anciens seigneurs de cette localité de l'Aisne (arrondissement de Laon, canton de La Fère), à propos desquels l'auteur montre le peu de crédit qu'il convient d'accorder au *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, de Melleville (2 in-8°, 1857 et 1865), qui fourmille d'erreurs, souvent grossières.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1912. Publié en 1913.

A. ANDRY : *Coincy à travers le passé*, p. 1-60. Histoire de cette localité de l'arrondissement de Château-Thierry jusqu'en 1814, et notamment du prieuré clunisien qui y fut fondé dans le troisième quart du XIe siècle, par Thibault Ier, comte de Champagne.

Frédéric HENRIET : *L'église de Chavot*, p. 161-175. L'auteur évoque à propos de l'église, sommairement décrite, de ce village de Champagne (Marne, canton d'Avize), des souvenirs et des impressions personnels.

A. POISSON : *Notice sur « Fleurs et Bouquets » de M. Moreau-Nélaton*, p. 181-187. Compte rendu d'un luxueux ouvrage sur le jeu d'arc dans l'arrondissement de Château-Thierry publié en 1912 par M. Ét. Moreau-Nélaton (Champion, éditeur), illustré de nombreuses planches

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en photogravure représentant les « fleurs et bouquets » remportés par les confréries d'archers de la région et qui se trouvent aujourd'hui conservés pour la plupart dans les églises.

Maurice Henriet : *Lettres inédites extraites des papiers de l'académicien Thomas*, p. 196-212. Publication de quelques lettres échangées par Ducis et le cardinal de Bernis avec Antoine-Léonard Thomas (1732-1785), professeur au collège de Dormans-Beauvais à Paris, puis secrétaire du duc de Choiseul-Praslin, ministre des Affaires étrangères, élu membre de l'Académie française en 1767.

Lucien Briet : *Le fait d'armes de Pavant* (1563), p. 223-262. Relation de l'attaque du château de Pavant (Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Charly-sur-Marne) par des reîtres allemands qui, congédiés après la paix d'Amboise, regagnaient leur pays en traversant la Champagne. — Notes sur la famille de Coutes, seigneur de Pavant, sur le château et sur le village.

Mémoires de la Société académique... de Saint-Quentin

Tome xvi, 1re partie, 4e série, 1913.

[J. Pilloy] : *Le cimetière antique de Concevreux. Étude d'archéologie franque*, p. 5-37.

Th. Eck : *Une lettre inédite de Fouquier-Tinville*, p. 255-259. Lettre du futur accusateur public, alors simple commis du procureur au Châtelet de Paris, à sa mère (2 avril 1768).

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. Tome xviii, 3e série, 1911 (publié en 1913).

A. Cannot : *L'abbé L'Écuy. Son portrait*, p. 1-6. Note biographique sur ce dernier abbé de Prémontré (Aisne) (1740-1834), dont un pastel, appartenant au propriétaire de l'ancienne abbaye des Feuillants à Blérancourt (Aisne), reproduit les traits.

E. Bouchel : *Le village de Vasseny à la fin de l'ancien régime*, p. 10-36. Notes sur l'histoire de cette localité du canton de Soissons, qui possède une très belle église du xiiie siècle.

Ferd. Scalabe : *Le banc des trois seigneurs ou le banc du père Beuzard*, p. 37-41. Note sur une roche du village de Tannières (canton de Braine) qui doit son nom à la forme très particulière de trois sièges accolés qu'elle affecte.

L. Brunehant : *Lettre sur une récente découverte faite à Cuissy-en-Almont*, p. 55-59. Alignement mégalithique découvert sur le territoire de cette commune du canton de Vic-sur-Aisne, dans l'arrondissement de Soissons.

Félix Brun : *A propos d'une nouvelle édition des Mémoires du maréchal d'Estrées*, p. 60-76. Compte rendu de cette nouvelle édition des mémoires de François-Annibal d'Estrées, maréchal de France, publiée par M. Paul Bonnefon pour la Société de l'histoire de France.

R. Firino : *Maladrerie de Fontenoy et d'Osly*, p. 83-91. Notes sur les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

biens de ces deux anciens établissements charitables, d'après des documents des Archives nationales (série S notamment).

Félix Brun : *Six pièces manuscrites concernant Soissons, copiées à la Bibliothèque nationale* (*années* **1175**, **1218**, **1268**, **1294**, **1314**, **1390**), p. 92-104. Pièces concernant le chapitre de la cathédrale de Soissons.

Abbé Hivet : *Orthographe et étymologie de La Miette (l'Amiette). — Vervins (Verbinum au* III*e siècle)*, p. 105-107. La Miette est un petit affluent de l'Aisne.

E. Bouchel : *Lettres de rémission concernant les communes de Presles, Cys, Glennes et Muscourt*, p. 141-150. Tirés des registres du Trésor des chartes aux Archives nationales, ces deux documents, datés de 1359, ont trait aux incursions des Navarrais dans ces quelques villages du Soissonnais.

R. Firino : *Le général Charpentier*, p. 151-205. Biographie de ce général originaire de Soissons (1769-1879) et inhumé non loin de cette ville, à Vailly-sur-Aisne.

A. Hennequin : *Le Soissonnais à la fin du* XVIII*e siècle. Son état agricole, commercial et industriel*, p. 206-248. Publication de deux rapports de l'intendant de Soissons, l'un du 26 décembre 1760 et l'autre du 22 février 1787, sur la situation de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans sa circonscription.

Lucien Broche.

ORLÉANAIS

LOIRET [1]

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin.

Tome XVI, nos 203 et 204, 1912-1913. Orléans-Paris, 1912-1913.

Eug. Jarry : *Le Grand-Cimetière d'Orléans ; deux vœux de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, p. 299-306. Exposé rapide de l'histoire du Grand-Cimetière d'Orléans. Lieu de sépulture depuis une époque très ancienne, ce cimetière, établi au nord de la cathédrale Sainte-Croix, fut entouré, au XVIe siècle, d'une série d'arcades qui eurent beaucoup à souffrir des guerres de religion; une restauration partielle eut lieu en 1824. La grande porte, placée au midi de la galerie ouest, fut peut-être l'œuvre du célèbre architecte Pierre Byard. Menacé de destruction à la suite d'importantes opérations de voirie, le Grand-Cimetière fut la cause de polémiques ardentes, sur lesquelles on trouvera des détails à la fin de cet article. (Voir aussi p. 240, 242-245, *passim*, 323, 326, 327, 329-336, *passim*, 348, 385-387.)

J. Banchereau : *Fresques découvertes dans l'église de Brinay (Cher)*, p. 351-353. Ces fresques, qui décorent les murs de la petite nef formant chœur de l'église de Brinay, ont été mises à jour et discrètement retouchées par M. A. Humbert. On y voit, représentées sur deux

1. Le tome XII (1912) des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* n'offre rien qui soit de nature à être ici relevé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

registres, l'Annonciation, la Visitation et plusieurs scènes de la vie du Christ. Cette œuvre, que l'on peut attribuer au XIII^e siècle, se rapproche plutôt des fresques de Touraine que de celles du Bourbonnais.

J. Soyer : *Tableau des Archives communales et hospitalières du Loiret; arrondissement d'Orléans*, p. 365-383. Dans ce travail, M. Soyer, archiviste du Loiret, nous donne, sous forme de tableau, les notes recueillies par lui, au cours de ses tournées d'inspection, sur les documents les plus anciens et les plus importants conservés dans les mairies et les hospices de l'arrondissement d'Orléans.

L. Masson : *Monuments historiques*, p. 384. Liste des monuments historiques du département du Loiret, classés par les arrêtés des 23 mars, 12 avril et 8 mai 1912.

Pierre Bouvier.

EURE-ET-LOIR

Bulletin mensuel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.
A) Mémoires. Tome XIV. Chartres, 1913.

Louis Bonnard : *Fortifications d'églises en Eure-et-Loir*, p. 310-322. C'est une contribution à l'étude des églises fortifiées de France, analogue aux esquisses publiées par M. Lahondès pour les pays de Foix et du Couserans et par M. Robert Roger pour l'Ariège; l'auteur se propose d'ailleurs de reprendre le sujet dans une Statistique archéologique de l'architecture militaire en Eure-et-Loir; il distingue quatre catégories : 1° les églises fortes, conçues et bâties en vue de la défense, et constituant par elles-mêmes, et indépendamment de tous éléments voisins, de véritables forteresses; il n'a rencontré aucune église de ce type plutôt rare; 2° les églises de remparts, qui présentaient des surfaces utilisées pour la défense, il décrit dans ce genre la Madeleine de Châteaudun, l'église de Nogent-le-Roi (1 grav.), Saint-Martin de La Ferté-Villeneuil; 3° les églises qui présentent quelque détail de fortifications et pouvaient servir de protection éventuelle : les tours de Romilly-sur-Aigre, Bazoches-en-Dunois, Saint-Père-en-Vallée à Chartres, Senonches, Saint-Luperce (1 grav.), Saint-Lucien, Illiers; 4° les églises à défense rudimentaire, entourées d'ouvrages extérieurs (murs, fossés...) : Hanches, Prouais, Santeuil, Sainville, Francourville, Garancières.

Roger Durand : *Généalogies chartraines: famille de Givès*, p. 323-343. Bourgeoisie de robe, originaire de Dancy, a donné un grand nombre de prêtres et de religieuses à l'Église, du XII^e au XVIII^e siècle.

Chanoine Sainsot : *Fragment d'un obituaire de Saint-Saturnin de Chartres*, p. 344-355. Publication des feuillets 9 et 16 d'un obituaire des XVI^e-XVIII^e siècles, qui complète les mss. de Chartres 1064 et 1056, des XIII^e-XIV^e siècles; acquis par l'auteur chez un bouquiniste parisien.

B) Le Cinquantenaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Tome II. Chartres, 1913.

Henry Lehr : *Les réponses au Questionnaire...* [archéologique de 1906], p. 123-131. Tableau des résultats d'une enquête instituée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auprès de MM. les curés, maires et instituteurs, symptomatique si l'on veut de l'indifférence de l'esprit public vis-à-vis de nos églises; on a obtenu 206 réponses (126 d'instituteurs, 59 de maires ou autres, 21 d'ecclésiastiques) pour 143 communes (rien pour 282 communes) contre 384 réponses en 1857 pour 257 communes (rien pour 168 communes); il faut tenir compte du silence des uns, et de l'empressement des autres, après la loi de 1905.

C) Procès-verbaux... Tome XIII. 1912-1913.

Albert Mayeux : *Le prieuré de Saint-Jean-Bouche-d'Aigre*, p. 177-179. Notice, à propos d'un sceau du XIII^e siècle (collection Georges Champagne, Dreux), séance du 11 janvier 1912.

Marcel Langlois : *Index des notices* publiées dans les « Archives historiques du diocèse de Chartres », depuis 1895, sous les titres : Églises et chapelles, Châteaux, Pièces détachées (en plusieurs séries), Cartulaires, Monographies; — séance du 14 mars 1912, p. 236-239.

Archives historiques du diocèse de Chartres, Chartres, 1913.

A) Châteaux. Tome III.

G. Denos : *La seigneurie de Crépainville* (51 pages, 5 plans et 2 tableaux généalogiques). Notice sur un fief dunois, depuis 1498 jusqu'au commencement du XIX^e siècle; il fut possédé par les familles de Gratemesnil et Michaux d'Arbouville, dont plusieurs membres entrèrent dans les ordres sacrés ou adhérèrent à la Réforme.

Maurice [Rossard] de Mianville : *Le manoir de La Berthelinière*, (2 pages et 2 grav.). Historique d'une métairie sise à Saint-Lubin d'Isigny (paroisse réunie à Marboué et à Logron). L'un des propriétaires René Pinson, chef de l'échansonnerie de la maison de la Reine, veuf de Marie Pasquier, fut curé de Courtalain (1650-1568).

Émile Ledru : *Le vieil Épernon* (72 pages, 4 grav.). Monographie d'une petite ville forte construite au moyen âge autour du château bâti par Robert le Pieux; les religieuses de Haute-Bruyère, les religieux des Moulineaux et de Saint-Thomas y possédaient un refuge, des celliers du XII^e siècle encore existants, des droits de justice et de mesurage. L'auteur consacre des chapitres aux origines, au château, à la ville, à l'hôtel-Dieu et maladrerie de Saint-Denis, aux écoles, aux églises, à la confrérie de la Charité, à l'audience du bailliage, aux justices seigneuriale et prieurale avec fourches patibulaires, aux églises des faubourgs.

C) Pièces détachées pour servir à l'histoire. Tome III.

Abbé G. Sainsot : *Saint-Julien des Aveugles* (48 pages, 1 plan). Notice sur l'hôpital, fondé vers 1293, par Renault Barbou, et administré assez peu heureusement par ses descendants, les Barbou et les Le Tunais, pendant trois cents ans; d'après un cartulaire manuscrit du XVIII^e siècle.

René Merlet : *Les traditions de l'Église de Chartres* (20 pages). Dom H. Leclercq, bénédictin de Farnborough, a donné, en 1912, dans le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie », fasc. 27, col. 1019-1045, un article sur Chartres : la ville, la liste épiscopale, les écoles, légendes, le puits des Saints-Forts, épigraphie, manuscrits liturgiques. La critique, et le ton qu'elle revêt, lui a attiré une réprobation de la part de Mgr Bouquet, évêque de Chartres, qui a demandé en outre une réfutation à M. René Merlet, archiviste honoraire d'Eure-et-Loir (*Archives du diocèse de Chartres*, 25 janvier 1914), notamment en ce qui concerne la liste épiscopale, les écoles et les légendes. M. René Merlet fait « quelques observations de forme » sur ce qui a été écrit relativement aux premiers évêques et aux écoles; il s'attache surtout à la question du culte prophétique de la Vierge chartraine *Virgini pariturae*, point capital pour lequel dom Leclercq s'était appuyésur Mgr Duchesne et sur plusieurs travaux de M. René Merlet antérieurs à 1902. L'auteur en profite pour expliquer l'opinion émise par lui en 1909 et incriminée dans *l'Univers* (30 septembre 1909); il conclut que prétendre à l'inanité absolue de la tradition de l'Église de Chartres, c'est faire preuve d'un scepticisme exagéré, nuisible à l'intérêt même de la science. La S. C. des Réguliers a infligé un blâme (2 mars 1914).

Charles Lemenestrel : *Un complément à l'* « *Analyse des Archives communales de la ville de Dreux de M. Lucien Merlet* » (p. 361-395). M. Lemenestrel donne une analyse et des extraits des six registres d'obits et mariages de 1574 à 1660 conservées aux Archives municipales, d'après une copie qui a appartenu à un descendant du poète Rotrou; il publie entre autres quelques notes sur les attaques et sièges de 1590 et 1593, sur vingt-deux voyages de Louis XIV à Crécy de 1746 à 1755, sur une visite de l'évêque de Chartres, lequel ordonna (1693) que les tableaux de sainte Ève et sainte Catherine « que nous avons remarqué avoir l'air trop mondain, seront incessamment réformez ».

D) Pièces détachées... III *bis* : La Révolution dans le diocèse de Chartres. Notes et documents divers.

Abbé G. Sainsot : *Une correspondance chartraine pendant la Terreur*, p. 1-37. Il s'agit de douze lettres, détachées de la correspondance des frères Jean-Bruno Ranchoup, chanoine de Chartres, et Benoît Ranchoup, prêtre, et adressées de Chartres et de Paris à leur parent Pierre Montagne, chanoine du Puy; elles vont du 9 janvier 1789 au 9 février 1793. Tous deux prêtèrent le serment et regrettèrent amèrement cette faute, le chanoine fut d'ailleurs incarcéré à deux reprises pour incivisme. Ces lettres révèlent surtout l'état d'esprit du vieillard bénéficiaire, et l'inquiétude de son frère; la sincérité et la clairvoyance sont évidentes chez l'un et l'autre, à ce point de vue elles constituent des documents de premier ordre sur la psychologie des victimes et sur le côté anecdotique de la Révolution. La correspondance complète est possédée par un bibliophile de Brioude (H. L.), M. Paul Le Blanc.

Abbé G. Sainsot : *Voyage d'émigration d'un prêtre chartrain* (1792-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1810), p. 39-90, une carte. Doublet, vicaire à Sancheville, refusa de prêter le serment; retiré d'abord dans sa famille, il dût fuir par l'Angleterre, de là il passa en Belgique, en Allemagne et en Italie. On le suit pas à pas dans cette poignante odyssée, entreprise avec trois de ses confrères, en mendiants, et jusqu'à Rome, où il se fixa un peu longuement de 1795 à 1810; cette vie errante entraînait bien des déchéances, on le retrouve plus tard médecin d'une princesse russe à Paris, puis précepteur à Bruxelles; il se retira enfin à Chartres en 1832, on rendit hommage à son courage par un canonicat; il mit en ordre ses souvenirs qui furent autographiés (84 p.).

Abbé G. SAINSOT : *Évasion de prisonniers à Chartres en 1793*, p. 95-122, un plan. Notes sur l'évasion de dix Vendéens, le 14 septembre, et sur douze prêtres chartrains détenus dans la maison d'enfermement voisine et inculpés de complicité.

Marcel LANGLOIS.

LOIR-ET-CHER

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
XXIII[e] volume. Première partie. Paris, E. Lechevalier, 1913.

Pierre DUFAY : *Journaux inédits de Jean Desnoyers, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Blois* (1689-1728), *et d'Isaac Girard, pensionnaire à l'hôpital de Blois* (1722-1725), avec introduction et notes, p. 1-289. Ces deux journaux ne contiennent guère que des faits divers purement locaux. Isaac Girard était un protestant converti, d'une famille d'horlogers blésois, et l'éditeur de son journal en a fait suivre la publication d'une liste des principales familles d'horlogers et d'orfèvres blésois appartenant à la religion protestante : ils étaient nombreux dans cette ville, où, sous les derniers Valois et les premiers Bourbons, l'horlogerie connut une prospérité extraordinaire.

XXIII[e] volume. Seconde partie. Paris, E. Lechevalier, 1913.

Adrien THIBAULT : *Les Forges (Suèvres)*, p. 1-27. Étude sur les seigneurs des Forges, petit fief situé à Suèvres (Loir-et-Cher). A noter une contestation survenue en 1660 entre le seigneur des Forges et le seigneur de Fleury (Suèvres), au sujet de droits de préséance dans l'église Saint-Lubin de Suèvres. Il fut consenti, entre autres choses, que le pain bénit serait porté à l'avenir par deux personnes, qui le donneraient aux deux seigneurs en même temps; et que les descendants des deux seigneurs jouiraient de la préséance dans les processions alternativement, « de six mois en six mois ou d'an en an ».

Mlle J. HAZON DE SAINT-FIRMIN : *Deux témoins de l'assassinat du duc de Guise à Blois : les abbés Claude de Bulles et Étienne d'Orguyn*, p. 29-45. Le cicerone du château de Blois ne manque pas de dire en passant que des prêtres priaient pour le succès de l'assassinat du duc de Guise. Or, voici la vérité. Quand, le 23 décembre 1588, Claude de Bulles, aumônier du cabinet du roi, et Étienne d'Orguyn, chapelain d'Henri III, vinrent comme de coutume au château pour la messe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du roi, celui-ci leur envoya dire qu'ils priassent Dieu de lui donner la grâce de « venir à bout d'une expédition qu'il désirait faire pour le repos de son royaume. » Mais l'abbé d'Orguyn, ayant surpris à ce moment des paroles qui lui révélaient l'intention du monarque, frémit d'horreur, avec son compagnon, à la pensée du rôle qu'on leur faisait jouer, et tous deux supplièrent Dieu de chasser les intentions du roi à l'égard du duc de Guise et de protéger ce prince. Leurs dépositions, lors de la procédure ouverte par le Parlement de Paris contre les assassins du duc et du cardinal de Guise, contiennent d'intéressants détails sur ce double drame.

Semaine religieuse du diocèse de Blois.

Année 1912-1913. Blois, C. Migault.

M. Rabier : *Une communauté marchande au* XX^e^ *siècle ; les Dames de la Poissonnerie de Blois*, p. 138-144. Cette curieuse communauté, qui subsiste depuis un temps immémorial, se perpétue de nos jours avec les mêmes caractères que sous l'ancien régime. Elle n'a pas de statuts, ni d'organisation sociale : elle vit de tradition. Les « Dames » mettent en commun leurs recettes quotidiennes, et le bénéfice est partagé chaque samedi entre tous les membres, y compris malades et vieillards. La communauté se recrutait parmi les femmes de pêcheurs et bateliers de la Loire; maintenant encore on s'y succède de mère en fille par privilège, et c'est ordinairement la fille aînée qui est titulaire. Les traditions religieuses s'y conservent aussi fidèlement, et les « Dames » ont une vénération spéciale pour la statue de la Vierge qui orne leur halle aux poissons.

Ch. de Piédoue : *Une hymne et un bréviaire au* XVII^e^ *siècle*, p. 301-306, 615-620. Étude sur la réforme du bréviaire d'Avranches, par l'évêque Huet, et sur l'hymne pour la fête de saint Michel, de laquelle il est l'auteur.

M. Davenne : *Le pape à Salbris*, p. 423-427. Note sur le passage de Pie VII à Salbris (Loir-et-Cher), le 25 janvier 1814.

M. Rabier : *La confrérie de Saint-Fiacre à Blois*, p. 489-492. Note sur l'histoire de cette confrérie, à propos d'une brochure de Pierre Dufay : « La destruction du pont de Blois et de la chapelle Saint-Fiacre par la débâcle de 1716 » (Paris, Champion, 1913), et de la restauration de la fête de saint Fiacre à Blois.

F. Boulliau : *Un évêque d'Évreux natif de Savigny : Mgr de Salmon Du Châtellier*, p. 699-704, 717-720, 746-752. Charles-Louis de Salmon Du Châtellier né à Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher) le 24 août 1761, mort évêque d'Évreux le 8 avril 1841. L'auteur a résumé la biographie du prélat d'après des brochures antérieures, mais il donne d'intéressants détails sur le père du futur évêque d'Évreux, Charles-Alexandre Du Châtellier, auteur d'un important mémoire d'économie sociale, présenté à l'assemblée provinciale de l'Orléanais, en 1787 : « Principes et raisons de la différence de culture entre les pays de plaine de la Beauce et du Haut-Vendômois et les pays enclos ou couverts du Perche et du Bas-Vendômois. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

F. Boulliau : *Deux documents relatifs à la fondation du petit séminaire de Blois*, p. 763-767, 780-784. Ces deux documents sont : une « Lettre » imprimée, du 15 septembre 1818, annonçant l'ouverture du petit séminaire, et un « Prospectus » de la même année, relatif à cet établissement.

J. Gallerand : *Deux confesseurs de la foi : l'abbé Jean-Joseph Saunier et la sœur Marie-Félicité Roger*, p. 797-799, 842-846, 892-896. Se continue en 1914. Étude sur la persécution religieuse à Blois de 1791 à 1793[1]. L'abbé Saunier, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Blois, et la sœur Roger, supérieure de cet établissement, arrêtés à l'Hôtel-Dieu, le 3 mai 1793 et condamnés le 8 brumaire an II, l'abbé Saunier à la guillotine, comme réfractaire aux décrets, la sœur Roger, à dix ans de détention, comme recéleuse de prêtres réfractaires.

F. Boulliau : *Pour l'histoire de l'art blésois*, p. 889-892. Présentation aux lecteurs du livre récent de M. l'abbé Develle : « Les horlogers blésois au xvi^e et au xvii^e siècle » (Blois, Emmanuel Rivière, 1913, in-4° carré, 373 p.), et de son « Album d'horlogerie blésoise », contenant 18 planches (Blois, E. Rivière, 1913). Cet ouvrage, qualifié de remarquable par les spécialistes en horlogerie d'art, donne de fort intéressants détails sur les origines, les progrès et les succès de l'horlogerie blésoise, les statuts de la communauté, la marche des ateliers, leurs spécialités, les œuvres des maîtres, etc., et en outre sur plus de 200 artisans blésois ayant exercé à Blois avant l'année 1700. Entre autres points importants, l'auteur tranche, en faveur de l'art français et blésois, et contre les prétentions allemandes, la question de priorité pour l'apparition des pièces d'horlogerie portative et des montres.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. Tome lii, fasc. 1, 2 et 3. Vendôme, 1913.

Jean Martellière : *Quel est le berceau de la famille Ronssart?* p. 11-27. Ronsard déclare, dans son élégie xx, que sa famille est originaire des bords du Danube. L'auteur est d'avis que le récit du poète, touchant les origines de sa famille, est une légende, parce qu'il ne s'appuie sur rien et renferme plusieurs contradictions; et il propose comme berceau des Ronssart un lieu appelé Ronzart (c'est-à-dire ronceraie) dès la première moitié du xi^e siècle, et situé à la porte de Vendôme, près du village de La Chapelle-d'Areines.

P. Clément : *Un seigneur ignoré du Bouchet-Estouteville au* xv^e *siècle*, p. 28-32. Il s'agit d'un chevalier, surnommé Gauluet, fils de Pierre Mornay, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, et qui prit le titre de seigneur de Bouchet-Estouteville, après son mariage, le 28 octobre 1400, avec Robine de Saint-Brisson, veuve de Robert d'Estou-

1. Sur la Révolution à Blois, un ouvrage récent donne de pittoresques détails : ce sont les *Mémoires de madame Vallon*, édités, avec une importante introduction et de nombreuses notes, par M. Guy Trouillard, archiviste-paléographe (Paris, Émile-Paul, 1913).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teville, seigneur du Bouchet, fief situé près de Vendôme. Il fut capitaine du château de Beaugency, puis gouverneur du duché d'Orléans. Il combattit vaillamment sous Charles VII, à côté de Tanneguy Du Châtel, de Lahire et de Xaintrailles.

Jean MARTELLIÈRE : *Rues, places et maisons de Vendôme*, p. 33-72, 101-134, 173-219. Description et historique. A propos d'un des faubourgs de Vendôme, le bourg Saint-Bienheuré, l'auteur s'arrête assez longuement sur ce saint local dont il étudie quelques particularités biographiques.

R. DE SAINT-VENANT : *Notice nécrologique sur l'abbé Métais*, p. 135-145. Quelques mots de biographie et compte rendu de ses travaux relatifs au Vendômois. Né en 1855 aux Moutiers-sous-Chantemerle (Deux-Sèvres), ordonné prêtre à Blois, successivement vicaire à la Trinité de Vendôme, curé de Saint-Rimay (Loir-et-Cher), secrétaire de Mgr Lagrange, évêque de Chartres, curé de Lèves (Eure-et-Loir); mort à Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir) le 10 mai 1913. Il fonda les « Archives historiques du diocèse de Chartres ».

G. RENAULT : *L'abbé Rousseau, capucin de Vendôme, médecin et maître ès pharmacie au* XVII^e^ *siècle*, p. 146-148. L'abbé Rousseau fit sa théologie à Vendôme, dans le couvent des Capucins, et se livra ensuite à l'étude de la médecine et de la pharmacie. Louis XIV, qui l'estimait, lui fit aménager un laboratoire au Louvre. Il est l'inventeur, avec un autre capucin, le P. Tranquille, du baume tranquille.

J. GALLERAND.

BERRY

CHER

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre. XXXV^e^ volume. 1912 (5^e^ de la 2^e^ série). Bourges, Tardy-Pigelet, 1913, in-8°.

Louis DE KERSERS : *Essai de reconstitution du cartulaire A de Saint-Sulpice de Bourges*, p. 1-350. Dans cette publication, qui occupe le volume presque entier des « Mémoires », M. de Kersers reconstitue avec toute l'exactitude possible le cartulaire A de l'abbaye Saint-Sulpice, détruit dans l'incendie des Archives départementales en 1859, d'après : 1° 48 feuillets mutilés, sur les 91 que comprenait ce registre; 2° des copies partielles, du XVII^e^ siècle, aux Archives du Cher et à la Bibliothèque nationale; 3° les liasses constituant le fonds de Saint-Sulpice aux Archives du Cher; 4° 61 copies d'actes, faites par M. de Raynal, l'historien du Berri. Un supplément de 31 articles absents du cartulaire A sert à le compléter (p. 255-298). Cet important travail se termine par une table alphabétique très détaillée (p. 299-349).

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher. IV^e^ série, XXVII^e^ volume (1913). Bourges, Renaud [1914], in-8°.

L. CARTIER DE SAINT-RENÉ : *La seigneurie et l'ancien canton de Saint-Florent-sur-Cher*, p. 1-59. Deuxième partie : monographies

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

locales; 2e série [1]. Pages 6-7 : église, presbytère, biens du clergé, curés de Lunery; p. 16-18 : ancienne église, biens du clergé, anciens curés de Morthomiers (l'église a été vendue en 1793, la paroisse supprimée et réunie à celle de Villeneuve); p. 23-26 : église, anciens biens du clergé et curés de Saint-Caprais; p. 28 : notes sur l'ancien prieuré de Chamfraud dans la commune de Saint-Caprais; p. 32-35 : église, biens du clergé et curés du Subdray; p. 41-45 : idem de Trouy; p. 53-56 : idem de Villeneuve-sur-Cher.

Abbés C. Lelièvre et F. Vilaire : *Monographie de Chalivoy-Milon* (suite)[2]. Chapitre VIII. XVIIe siècle, p. 185-240. Cette partie de la monographie est surtout une étude sur la seigneurie de Chalivoy-Milon dépendant de l'abbaye Saint-Sulpice de Bourges, au XVIIe siècle.

Semaine religieuse du diocèse de Bourges.

49e année, 1913. Bourges, Tardy-Pigelet, 1913, in-8o.

[Abbé] P[aul] S[evestre] : *Le bon saint Sulpice de Bourges et son pèlerinage à Favières*, p. 107-110. Récit contenant surtout, brièvement résumée, l'histoire du pèlerinage, extraite de la « Semaine religieuse de Versailles », août 1911.

Le beffroi de Sancerre, p. 312-313. Notice sur l'ancien beffroi de Sancerre (XVIe siècle), servant actuellement de clocher à l'église paroissiale, et qui a été récemment classé parmi les monuments historiques.

Abbé Ph[ilippe] Guidault : *La cathédrale de Bourges (grande façade)*, p. 365-368, 413-416, 446-448, 463-464, 565-568, 598-600, 613-616 Description détaillée des sculptures de la façade, d'après l'ouvrage de M. Boinet (cf. *Revue*, mars 1913, p. 210-212), et quelques autres travaux antérieurs.

Chanoine P[lacide] Guidault : *Le R. P. Moreau, missionnaire*, p. 694-696, 758-760, 838-840, 871-872. Biographie du R. P. Louis Moreau, né (1844) et élevé dans l'Indre, prêtre des Missions étrangères, qui, après s'être voué depuis 1870 à l'évangélisation du Sut-Chuen (Chine), est décédé à Souifou le 7 août 1913.

Jean Béreux.

INDRE

Revue du Berry et du Centre.

Châteauroux, Mellottée; Paris, Picard, 1913.

J. Pierre : *Une lettre de Du Saussay au P. Labbe*, p. 3-9. Dans cette lettre, datée du 17 mars 1644, A. Du Saussay, alors official et vicaire général de Paris, qui a publié sept ans auparavant son *Martyrologium Gallicanum*, revendique comme propriété personnelle le titre de « Martyrologe de France » et se plaint amèrement du projet qu'a le

1. La première série occupe le volume précédent, p. 3-74.
2. Cf. les XXIIe, XXIIIe et XXVIe volumes.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. Labbe de faire paraître un ouvrage analogue sous le titre : *Authenticum Franco-Galliæ martyrologium ex ipsis veterum verbis Bedæ Usuardi, Adonis, Rabani, Notkeri*, etc. La reproduction in-extenso de ce document a pour but de montrer une fois de plus (voir *Revue du Berry*, 1906, p. 180-182) que le célèbre jésuite de Bourges fut, en même temps qu'un éditeur laborieux, un plagiaire sans vergogne, pillant non seulement les auteurs anciens, mais ses contemporains eux-mêmes. L'*Authenticum Franco-Galliæ martyrologium* fut finalement intitulé *Hagiologion Franco-Galliæ*. Mais — et cela ne surprendra personne — la satisfaction accordée à Du Saussay était plus verbale que réelle.

Bulletin du Musée municipal de Châteauroux.

Châteauroux, Mellottée; Paris, Picard, 1913.

E. Hubert : *Description des paroisses de l'archiprêtré de Châteauroux au milieu du* XVIII^e^ *siècle*, p. 425-440, 441-448, 449-464 (suite, voir *Revue*, juillet 1913, p. 451). E. Hubert imprime la description des paroisses de : Ambrault, Saint-Martin et Saint-Vincent d'Ardentes, Arthon, Besagettes, Bommiers, Bouesse, Brion, Buxeuil, La Champenoise, Coings, Étréchet, Déols, Diors, Jeu-les-Bois, Lourouer, Luant-en-Berry, Maron (en Boischaud), Montierchaume, Mosnay, Neuvy-Pailloux, Notz, Planches (en Champagne), Pruniers (en Boischaud), Saint-Aoust (en Boischaud), Sainte-Fauste, Saint-Gaultier, Sassierges (en Boischaud), Tendu, Velles, Saint-Laurent de Villers (en Champagne), Vineuil et Vouillon.

Bulletin de la Société académique du Centre.

Châteauroux, Mellottée; Paris, Picard, 1913.

A. Granger : *Les religieux de Chezal-Benoît. Leurs pères-curés à Chezal-Benoît et à Dampierre*, p. 89-91. M. l'abbé A. Granger donne ici, d'après des documents paroissiaux : une liste des curés de Chezal-Benoît de 1737 à 1789 et une liste des curés de Dampierre de 1683 à 1792.

D^r^ Gabriel Patrigeon : *Les biens nationaux du département de l'Indre*, p. 192-208, 217-232, 257-272, 325-332, 365-372, 401-416. Après avoir rappelé : d'une part, les mesures législatives qui, du 2 novembre 1789 au 6 thermidor an II (24 juillet 1794), mirent à la disposition de l'État non seulement les biens du clergé en général, et d'un grand nombre d'institutions nationales et privées, mais encore de plusieurs catégories de simples citoyens comme les émigrés et les condamnés politiques; et d'autre part, quelques notions utiles sur les assemblées légiférantes et les divers régimes administratifs, qui se sont succédé en France de 1789 à 1814, le D^r^ Patrigeon expose les formalités par lesquelles il fallut passer, de 1791 à 1812, pour acquérir un bien national; les conditions de vente imposées aux acquéreurs par l'État; les valeurs acceptées par lui en paiement; le nombre des ventes effectuées dans le département de l'Indre et les résultats financiers de ces diverses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

opérations. De cette étude, dont l'ordonnance laisse beaucoup à désirer, mais dont les éléments ont été puisés directement aux sources, il ressort : 1° que le total des domaines nationaux a été, dans l'Indre, de 10 591; — 2° que, sur ce nombre, 10 266 ont été vendus : 9 255, de 1791 au 28 ventôse an IV (18 mars 1796) et 1 011, de cette dernière date à la fin de l'an VIII; des 325 qui restaient au début de l'an IX deux seulement furent vendus, l'un en l'an XI et l'autre en l'an XIII; — 3° que ces biens représentaient une valeur de 36 867 311 francs; — 4° et que la valeur réelle en numéraire touchée par l'État a été, non pas de 22 153 373 francs, comme l'a dit l'administration des Domaines, mais de 8 749 894 francs seulement.

Albert HUCHET.

MAINE

SARTHE

Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir. Tome XIV. La Flèche, 1913.

Docteur CANDÉ : *Les dessous d'une dénonciation (janvier 1794)*, p. 5-14. Épisode qui dut se renouveler bien des fois sous la Terreur. Mlles Androuin, accusées à faux de crimes contre la patrie, furent fusillées au champ des Martyrs d'Avrillé le 1er février 1794. Leur véritable crime était de pratiquer ouvertement leur religion, de faire le bien autour d'elles et d'avoir un frère prêtre. Mlle Gabrielle Androuin avait, en outre, refusé les avances matrimoniales de l'intrus de la paroisse de Saint-Lambert de Lattay; celui-ci s'en vengea en les accusant.

Abbé F. UZUREAU : *René Ayrault, jésuite* (1567-1644), p. 34-36. Curieuse intervention du Parlement de Paris défendant aux Jésuites de recevoir parmi eux René Ayrault, et autorisant son père, Pierre Ayrault, lieutenant criminel à Angers, à rechercher les moyens employés pour attirer son fils. Malgré tout, René Ayrault resta chez les Jésuites et il mourut à La Flèche, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Abbé H.-M. LEGROS : *Un vicaire martyr sous la Terreur, Me Marie-Gabriel Loiseau, vicaire à Saint-Paterne, martyrisé à Gacé en 1792*, p. 37-48, 82-96. Né à Bourg-le-Roi (Sarthe) le 8 septembre 1764, fut ordonné prêtre, au Mans, le 20 décembre 1788. Nommé vicaire à Saint-Paterne, il refusa de prêter serment et adjura tous ses confrères d'imiter son exemple. Il se disposait à gagner l'étranger, quand il fut arrêté à Gacé, accablé de coups de pierres et de bâton, et noyé dans les douves du château, refusant jusqu'à la fin de prêter le serment.

Abbé Louis CALENDINI : *Cause de l'abbé Laigneau de Langellerie*, p. 49. Pour l'instruction de la cause de cette victime de la Révolution, l'auteur demande qu'on lui fasse connaître tous les documents nécessaires.

Chanoine FROGER : *La dotation de l'église paroissiale d'Amné*, p. 65-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

69. Inventaire des titres de la fabrique d'Amné, dressé en 1610. La plus ancienne rente date de 1390.

Abbé Paul CALENDINI : *Les Juifs en province avant la Révolution*, p. 70. Notes, d'après les comptes de fabrique, sur les Juifs qui travaillaient pour les églises.

Abbé Louis CALENDINI : *Mgr Bouvier, directeur de séminaire.* Lettres adressées à l'abbé Fouquet, curé de Précigné (1815-1829), p. 71-81, 121-136. Avant d'être évêque du Mans, Mgr Bouvier dirigea, pendant de longues années, le séminaire de sa ville épiscopale. Il y connut et apprécia l'abbé Fouquet, qu'il suivit dans son ministère, lui adressant des lettres (21) où paraît « son âme affectueuse, paternelle autant que judicieuse et sage ».

Abbé Paul CALENDINI : *Mathurin Dolibon, lambrisseur,* XVI^{e} *siècle*, p. 108-112. C'est lui qui lambrissa les églises d'Artins (Loir-et-Cher), de Lavaré et de Villaines-la-Gosnais (Sarthe), les comptes de fabrique de cette dernière paroisse contiennent tous les détails de ce lambrissage. Dolibon était de Semur (Sarthe).

Abbé Louis CALENDINI : *Notes et documents sur le Maine et le pays Fléchois*, p. 115-117, 165-171. L'une de ces notes signale une quittance donnée à Paris, le 17 juillet 1563, par frère Claude Périer, prieur de la Trinité de Paris, rue Saint-Denis, d'un quartier de rente sur les greniers à sel de Vendôme, Châteaudun, La Ferté-Bernard, Laval, etc.

Abbé F. UZUREAU : *Le jansénisme à La Flèche*, p. 137-143. Les Jésuites de La Flèche étaient particulièrement en butte aux attaques des Jansénistes, à cause des missions qu'ils prêchaient dans l'ouest. Les *Nouvelles ecclésiastiques* du 17 juillet 1749 leur consacrèrent un article acerbe et violent, où l'on raillait les « saints Pères de la sainte Flèche d'Anjou ».

Abbé LEGROS : *Une cloche huit fois séculaire, à l'ancienne abbaye Saint-Vincent du Mans*, p. 144-150. Erreur de lecture : cette cloche, dite de 1073, est, en réalité, de 1703 et fut fondue par l'un des Asselin.

Abbé Louis CALENDINI : *Monsieur Laigneau de Langellerie, curé de la Bruère*, p. 151-160. Avant d'être martyrisé sous la Révolution, l'abbé de Langellerie fut curé de La Bruère de 1781 à 1784.

Abbé F. UZUREAU : *L'université d'Angers et le collège de La Flèche*, p. 199-206. Au moment de la suppression des Jésuites, l'université d'Angers publie, le 1er février 1762, un mémoire sur tout ce qu'il convient de faire dans tous les collèges de son ressort.

Abbé F. UZUREAU : *Les Jansénistes contre le collège de La Flèche* (1774-1775), p. 241-245. Les prêtres qui remplacèrent les Jésuites dans la direction du collège de La Flèche ne furent pas plus épargnés que leurs devanciers par les Jansénistes, dans leur journal, *les Nouvelles ecclésiastiques.* Ce journal critique le sermon donné, le 1er novembre 1774, à l'abbaye de Toussaint d'Angers, par M. Porion, professeur de philosophie au collège de La Flèche.

Abbé Paul CALENDINI : *Les tapisseries de Saint-Thomas de La Flèche*, p. 246-250. Note sur des tapisseries d'Aubusson conservées à Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thomas de La Flèche. Elles furent faites en 1624 et 1627, par Michel Bertran et Jacques Boyvert, tapissiers d'Aubusson.

Abbé Louis CALENDINI : *Un foyer de Petite Église*, p. 251-256. Ce foyer fut créé à Luché par l'abbé Grangeard qui mourut impénitent en cette paroisse. On y voit encore quelques rares partisans de la Petite Église.

Abbé Paul CALENDINI : *A propos du centenaire de Louis Veuillot*, p. 268-282. Lettres de Louis Veuillot, écrites à divers correspondants, pendant les séjours qu'il fit à Solesmes, à différentes époques.

La Province du Maine. Tome XXI. Le Mans, 1913.

Chanoine G. BUSSON : *Saint Aldric, évêque du Mans* (832-857), p. 13-17, 62-67, 93-100, 122-129, 157-165, 177-185, 224-234, 254-263, 282-291, 326-334, 342-348, 379-385. « Ami, parent et confesseur de Louis le Débonnaire, saint Aldric était sous l'empire un grand personnage; évêque du Mans, il fut dans la chaire de saint Julien un très grand et très saint évêque. » M. Busson fait un historique très étendu de la vie de notre évêque, vie assurément fort intéressante par ses rapports continuels avec l'empereur et les hauts personnages de l'empire, mais ce que l'auteur cherche avant tout, c'est à établir l'autorité des ouvrages inspirés par Aldric (*Actus pontificum. Gesta Aldrici*, etc.).

Abbé L.-J. DENIS : *La situation religieuse et le clergé fidèle à Château-du-Loir et au Grand-Lucé, de 1798 à 1805*, p. 18-32, 49-61. Cette étude, faite d'après la correspondance de Mme Mesnard de Seillac, nous fait assister aux nombreuses difficultés qui, au Mans comme ailleurs, entravèrent la reprise du culte : les lettres écrites par plusieurs curés à Mme de Seillac sont très instructives à ce sujet.

Chanoine L. FROGER : *Notes sur la fondation d'une chapellenie*, p. 33-37. Cette chapellenie, fondée aux autels de saint Maur et de saint Fiacre dans l'église Saint-Julien du Mans, est due à Geoffroy de La Chapelle, élu évêque du Mans, le 16 mai 1338 et mort au Mans le 20 juillet 1347.

Abbé Louis CALENDINI : *Menus faits de la province du Maine à la fin du* XVIII^e^ *siècle*, p. 38-43, 107-110, 298-301, 365-368. Ces menus faits sont tirés des « Affiches du Mans », et il est intéressant de les relire à cent quarante ans de distance, et de voir ce qu'était alors la presse de province.

Marquis DE MAISONNEUVE : *Chapelle de Bénéhard ou de la Jaille, appelée vulgairement chapelle du Cimetière*, p. 68-72, 101-106, 134-139, 170-175, 199-206, 235-240, 264-270. Historique de la chapelle du château de la Jaille, appelée du Cimetière, parce que, détruite en 1650, elle fut réédifiée dans un champ du domaine, et en 1660 on établit autour d'elle, sur ce même champ, le cimetière de la paroisse de Chahaignes. Cette chapelle servit même d'église paroissiale après l'incendie du 5 juillet 1705 qui détruisit l'église et presque tout le bourg de Chahaignes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Abbé Belin : *Essai sur la dévotion au Saint-Sacrement dans le diocèse du Mans*, d'après les anciennes fondations et les confréries, p. 81-90, 113-121. Le diocèse du Mans a toujours honoré, d'une façon spéciale, la sainte eucharistie : les archives paroissiales nous donnent la liste de nombreuses fondations faites dès le xiv^e^ siècle, pour entretenir la lampe de l'autel, pour chanter des saluts du Saint-Sacrement, pour dire des messes du Saint-Sacrement; enfin des confréries furent établies, et longtemps avant la bulle de Paul III approuvant, en 1539, la confrérie romaine *de Santa Maria supra Minerva*, il existait chez nous « des confréries du Corps du Christ ». Les processions du Saint-Sacrement étaient splendides, dès 1080, à Sablé, Beaumont, Saint-Calais, etc., et dès lors nous ne devons point nous étonner de voir une confrérie du Saint-Sacrement, à Rouillon, en 1394. M. Belin a retrouvé l'organisation de trente de ces confréries, mais il suppose, non sans raison, qu'il devait en exister beaucoup d'autres.

Abbé Froger : *Note sur Geoffroy de Loudun*, p. 91-92. Geoffroy de Loudun, évêque du Mans, de 1234 à 1255, fut choisi par Grégoire IX comme arbitre entre Louis IX, roi de France, et Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. Le pape le choisit encore, en 1237, pour recueillir les subsides destinés à secourir l'empire latin de Constantinople.

Abbé Froger : *La fondation d'une chapellenie au château de Chêneru* (1366-1373), p. 130-133. Le seigneur de Chêneru (paroisse de Pirmil), Thibault de Dureil, voulant s'assurer des prières après sa mort, fonda, sur la chapelle de son château, une chapellenie, avec terres et rentes pour le chapelain : l'évêque du Mans, Michel de Brèches, approuva.

Abbé Lacroix : *Les dehors de Saint-Ouen-des-Fossés au Mans*, p. 145-153, 192-198. Avant la Révolution, la paroisse Saint-Ouen-des-Fossés possédait entre Coulaines, Sargé et Neuville, une annexe dont on fait ici l'historique : son origine (prieuré de Monnet), ses différents remaniements, et enfin son annexion à Sargé.

Abbé Froger : *Le sceau de Hugues de Champdiou, abbé de Saint-Calais*, p. 154-156. Hugues de Champdiou fut abbé de Saint-Calais, de 1518 à 1522.

Abbé Uzureau : *Un procès à La Flèche au* xvi^e^ *siècle*, p. 166-169. Guillaume Le Royer avait épousé, en 1570, contre le gré de son père Julien Le Royer, Marguerite de Nesdes, dont il eut deux enfants, Jérôme et René. Julien, dans son testament, déshérita, non pas son fils Guillaume qui venait de mourir, mais ses deux petits-fils, Jérôme et René, d'où procès que gagnèrent les petits-enfants : or l'un d'eux devint le célèbre Jérôme Le Royer de La Dauversière, le saint fondateur des Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche, le fondateur des Hospitalières du Canada.

Abbé Froger : *Fondation d'une chapellenie à La Chapelle-Saint-Aubin* (1367), p. 186-191. Fondée par Geoffroy de La Chapelle, puis renouvelée par Pierre de La Forêt, l'un après l'autre évêques du Mans, cette chapellenie fut enfin établie par le chapitre Saint-Julien du Mans, présentateur de l'église de La Chapelle-Saint-Aubin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Abbé Uzureau : *M. Jérôme Le Royer de La Dauversière* (1597-1659), p. 209-217. Celui dont nous parlons plus haut, le fondateur des Hospitalières. On raconte ici ses derniers moments d'après une lettre à un jésuite de Québec, le P. Chaumont.

Abbé H.-M. Legros : *Les premières cloches de Saint-Martin's au lac Wabaska, et trois autres cloches de l'abbaye Saint-Vincent du Mans*, p. 218-223. Curieuses notes sur les cloches qui restent des douze fondues en 1643 pour l'abbaye Saint-Vincent.

Abbé Legros : *Pèlerins manceaux au* XVII^e *siècle*, p. 241-253. Ces pèlerins qui étaient de Bourg-le-Roi, et s'en allèrent à Saint-Jacques de Compostelle, s'appelaient Pierre et Étienne Thébault.

Abbé Froger : *Note sur deux prieurés se rattachant au diocèse du Mans*, p. 273-277. Le premier de ces prieurés, celui de la Lande-Patry, au diocèse de Bayeux, dépendait de notre abbaye de Saint-Vincent du Mans, et le second, le prieuré de Saint-Gilles à Alençon, dépendait de l'abbaye de Lonlay. L'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, les visita, en 1250 et 1256, et ce sont les procès-verbaux de ces visites dont nous lisons ici l'analyse.

Abbé Uzureau : Rétractation d'un prêtre constitutionnel (1796), p. 278-281. Pierre-René Silvestre, né à Saint-Florent-le-Vieil, le 30 juin 1752, était vicaire au Pé en 1789. Il prêta serment et devint, en 1791, curé intrus de Soulaire. Il se « déprêtrisa » en 1794, mais, touché par la grâce, se rétracta en 1796. Il mourut curé de Méon, en 1822.

Abbé Legros : *Une concession « d'indulgences » à Saint-Paterne (Sarthe), en 1470*, p. 292-294. C'est en 1470 que M^e Jehan Le Fournier obtenait de Rome des « indulgences » pour ses paroissiens.

Abbé Busson : *Légendes des saints Julien, Turibe et Pavace*, p. 305-314, 355-364. Étude fort savante des légendes de nos premiers évêques du Mans; nous n'avons encore ici que le début de l'étude de saint Julien, d'après Létald et Sergius, étude bien ingrate, car nous n'avons guère de documents authentiques.

Abbé Legros : *Un curé de Bazouges, évêque de Troyes* (1604-1641), p. 315-318. René de Breslay fut curé de Bazouges-sur-le-Loir, en 1602; en 1624, René de Breslay, évêque de Troyes, vint consacrer l'autel Saint-Étienne en l'église de Bazouges : est-ce le même? M. Legros le croit, parce que l'évêque de Troyes était angevin.

Abbé Froger : *Le testament de Michel Bodard, chanoine du Mans*, (1389), p. 319-325. Le bon chanoine demande à être inhumé dans la cathédrale; il lègue aux curés de la ville du Mans une redevance de 3 sous tournois, à charge de célébrer, tous les ans, une messe basse de Requiem, au jour anniversaire de sa mort; il fait aussi des dons aux différents monastères du Mans.

Abbé Uzureau : *Le collège de Bueil, à Angers* (1404-1793), p. 337-341. Ce collège fut fondé par Grégoire Langlois, évêque de Séez, mort en 1404.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Revue historique et archéologique du Maine. Tome LXXIII.
Le Mans, 1913.

Dominique Mallet : *Albert Maignan et son œuvre*, p. 32-54. Conférence faite au Mans, en novembre 1912, à l'exposition artistique de la « Société des amis des arts ». L'auteur y résume l'œuvre si importante du peintre, et cite quelques-uns de ses plus célèbres tableaux qui précédèrent son « Carpeaux », du Salon de 1892 (médaille d'honneur). C'est Maignan qui décora la chapelle commémorative de la rue Jean-Goujon; lui aussi qui produisit les vitraux de l'église de Parcé (Sarthe) et ceux de Saint-Philippe du Roule; sa verrière sur la « Vie de Jeanne d'Arc » est encore à citer.

René de Lantivy : *Les Vendéens au Mans en 1793*, p. 113-163. Émouvant récit de l'un des plus douloureux épisodes de la guerre de Vendée.

Chanoine L. Froger : *La paroisse de Montfort-le-Rotrou*, p. 167-179, 273-287. Dans l'impossibilité, faute de documents, de préciser l'origine de cette paroisse, et l'époque de sa séparation d'avec la paroisse voisine, Pont-de-Gennes, M. Froger établit la liste de ses curés, insistant davantage sur ceux qui donnèrent tous leurs soins tant au spirituel qu'au temporel de ce milieu paroissial. C'est ainsi qu'il détaille la vie de M. Julien Bigot, curé de 1700 à 1725; de ses successeurs, M. Menard (1725-1729), M. Claude-Charles Lambert (1729-1763), M. Jean-François Boutroux (1763-1789) et M. Charles-Julien Delogé qui prêta le serment, devint secrétaire-greffier de la commune (1794), mais rétracta son serment en 1795. Après quelques détails sur la Révolution et ses effets à Montfort, M. Froger rappelle brièvement l'histoire de cette paroisse au XIX^{e} siècle et la reconstruction de son église (1856-1857) aux frais de M. le marquis et Mme la marquise de Nicolay.

Robert Triger : *L'Église de Semur*, p. 180-183. Cette église est tombée dans un tel état de dégradation, faute de réparations, que l'exercice du culte a dû y être suspendu. Elle n'a de remarquable qu'une peinture murale du XVI^{e} siècle représentant le martyre de saint Étienne. M. Triger donne la liste des curés, dont François-Jean Le Clerc, déporté à La Corogne en 1792 sur le vaisseau « l'Aurore ».

Lucien Lécureux : *Peintures murales récemment découvertes dans l'ancien diocèse du Mans*, p. 210-214. M. Lécureux n'indique que les peintures déjà signalées dans des travaux antérieurs; aussi lui en échappe-t-il quelques-unes dont l'existence n'a été indiquée nulle part, comme celles de Saint-Ouen-en-Champagne, par exemple. La liste donnée par M. Lécureux comprend vingt-six églises de la Sarthe et deux de l'arrondissement de Mayenne.

Abbé Louis Calendini : *Un enfant de chœur de la cathédrale du Mans membre de l'Institut d'Égypte, André Villoteau*, p. 288-303. André Villoteau, né à Bellême, en 1759, fut reçu à six ans enfant de chœur à la Psallette de Saint-Pierre-de-la-Cour, et en 1773, à celle de la cathédrale du Mans. Mgr de Grimaldi le remarqua et lui conféra la tonsure. Mais après de bonnes études à l'Oratoire du Mans, Villoteau quitta

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le petit collet pour suivre son goût pour la musique. A la Révolution, il entra dans les chœurs de l'Opéra. Lors de l'expédition d'Égypte, il fit partie de la « Commission des sciences et des arts » où il retrouva un autre Manceau, Coutelle. A titre de compositeur, il fut membre de l'Institut du Caire. Il mourut le 23 avril 1839.

F. Uzureau : *L'université d'Angers et le collège du Mans* (1764), p. 304-312. L'agrégation à l'université d'Angers était un privilège précieux. Les élèves des établissements agrégés étaient dispensés de la scolarité requise par l'université pour les aspirants aux grades. A ce titre, étaient agrégés le séminaire d'Angers, les abbayes de la ville d'Angers (Toussaint, Saint-Aubin, Saint-Serge), et l'abbaye du Perray-Neuf à Précigné (Sarthe). En 1764, la ville du Mans demanda l'agrégation de son collège; la municipalité d'Angers s'y opposa dans un mémoire que réédite M. Uzureau; elle obtint gain de cause. Le collège de La Flèche fut plus heureux et obtint son agrégation en 1776.

Gabriel Fleury : *Les œuvres de Véron de Fortbonnais*, p. 5-34, 170-201, 282-309. Article fort intéressant, extrait d'un ouvrage que l'auteur va publier sur le célèbre économiste.

M. Echivard : *L'art du vitrail au Mans, du* xe *au* xiiie *siècle*, p. 35-64. La peinture sur verre fut, au xiie et au xiiie siècle, dans notre pays du Maine, un art très cultivé et très florissant, et à cause de cela même elle fut encore florissante au xve et au xvie siècle, avec Jehan Mauclerc, au Mans. les Courtois et les de Lalande à La Ferté-Bernard. Il y eut un atelier au Mans dès le xie siècle comme nous le prouve un passage des *Actus pontificum Cenomannensium*, qui nous apprend que l'évêque Noël, entre 1087 et 1097, garnit sa cathédrale de vitres colorées. Quelles étaient ces vitres? Peut-être celles qui décorent actuellement les huit fenêtres du bas de la nef. En tous cas, l'un de ces vitraux, celui de l' « Ascension », fut peint entre les années 1093-1120. Un peu partout, dans la cathédrale du Mans, on trouve des restes de ces verrières, aujourd'hui détruites, gardées à Paris pour une restauration qui dure depuis... je ne dirai pas combien d'années. Quant aux auteurs de ces premières verrières, nous en connaissons au moins un, l'auteur des vitraux de « saint Gervais et de saint Protais », de « saint Étienne » et de « saint Julien » : c'était un chanoine de la cathédrale, *Guillelmus*. M. Echivard nous entretient ensuite d'autres vitraux de la cathédrale, datant du xiiie siècle, en particulier ceux de la chapelle du chevet, puis, il rend, en passant, un légitime hommage au superbe travail que M. Hucher fit en 1864 : « Calques des vitraux du Mans ».

Abbé E. Toublet : *Le collège d'Auvers-le-Hamon*, p. 65-81. Dès 1190, cette paroisse du doyenné de Sablé possédait une école dont le maître s'appelait Hugo. Cette école fut, au xvie siècle, l'objet de plusieurs fondations qui en permirent l'agrandissement sous nom de collège, spécialement destiné aux garçons. M. Toublet nomme les bienfaiteurs qui le fondèrent et les maîtres ecclésiastiques qui s'y succédèrent jusqu'à la Révolution; le dernier, M. René Daugré, fut guillotiné à Sablé le 23 septembre 1793. A côté de ce collège fut fondé, au xviiie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

siècle, par un curé d'Auvers, M. Félix Legras de Melesve, un collège pour les filles, qui fut anéanti aussi à la Révolution et vit ses biens dispersés : c'est ainsi que la Révolution favorisait l'enseignement du peuple.

Abbé Louis Calendini : *Vendéens morts à Sainte-Croix* (1793-1794), p. 82-98. Ces morts des deux sexes, sont au nombre de 77. Plusieurs peuvent être considérés comme des martyrs, ce sont les treize « brigands » massacrés le 7 décembre 1793.

Robert Triger : *Une prison du Mans pendant la Révolution : la maison d'arrêt de l'évêché* (1793-1803), p. 105-130, 233-271. C'est le 5 avril 1793 que le conseil général de la commune du Mans fit aménager en maison d'arrêt les dépendances de l'ancien évêché. Cette prison renferma, sous la Terreur, de nombreux prêtres, dont les souffrances nous sont racontées dans un manuscrit du chanoine René-François Fay, oncle de M. Triger. Ce récit d'un des prisonniers était demeuré inédit jusqu'à ce jour. De 1796 à 1805, on renferma encore à l'ancien évêché des prêtres et des chouans, et leur séjour comme leur évasion est narré d'une façon fort pittoresque par le chanoine prisonnier.

M. de Castilla : *Quelques notes sur la châtellenie de Resné en Lignières-la-Dunelle*, p. 131-143. Un prieuré existait à Resné, sous le patronage de saint Maurice, mais ce prieuré dut être réuni plus tard à celui de Lignières. M. de Castilla nous donne la liste des titulaires connus de ces deux prieurés. Il y avait un autre prieuré à Lignières, celui de saint Ursin.

Dom Guilloreau, bénédictin de Solesmes : *Guillaume de Saint-Calais, évêque de Durham* (1096). Première partie d'une savante étude sur l'un de nos compatriotes, d'abord moine de Saint-Calais, puis abbé de Saint-Vincent du Mans et ami de Guillaume le Conquérant. C'est sans doute celui-ci qui le fit nommer, le 9 novembre 1080, à l'évêché de Durham. Guillaume fut sacré à Gloucester le 3 janvier 1081, en présence du roi, de la reine et de tout l'épiscopat anglais. Curieux chapitre sur les relations de Guillaume de Saint-Calais avec la cour, ses démêlés avec Guillaume Le Roux.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Tome xliv, 1913, Le Mans.

Abbés Letacq et Legros : *Statistique de la commune d'Arçonnay*, rédigée par M. d'Hautclair, publiée avec une notice sur l'auteur et annotée par MM. Letacq et Legros, p. 75-128. Cette notice rappelle le sort de l'église et du presbytère d'Arçonnay à la Révolution. L'église fut achetée par le sacristain, Louis Mariette, qui la rendit au culte en 1803, après en être demeuré le concierge, pour la préserver pendant qu'on la dénommait le temple de la Raison. Quant aux objets du culte, ils furent envoyés à Fresnay. Notes très importantes sur la nouvelle église d'Arçonnay, bâtie après 1848.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Révolution dans la Sarthe. Tome VIII. Le Mans, 1913.

Maurice JUSSELIN : *Helvétius et Mme de Pompadour*, à propos du livre et de l'affaire « de l'Esprit », d'après des lettres inédites d'Helvétius et du P. Plesse, 1758-1761, p. 1-58. Cette étude n'a rien à voir avec l'histoire de la Révolution dans le Maine, mais elle est fort intéressante au point de vue de l'histoire générale. Elle nous montre les luttes d'Helvétius pour empêcher la condamnation de son livre « de l'Esprit » par l'Église et le Parlement. Dans ces luttes, il eut un mystérieux protecteur, qui demeura dans la coulisse, mais qu'aujourd'hui nous connaissons, grâce à la découverte de M. Jusselin : ce protecteur fut Mme de Pompadour elle-même, et cela n'est point pour nous étonner, la courtisane devant être l'alliée naturelle des loges qui soutenaient Helvétius.

Louis CALENDINI : *La famille et lieu d'origine de Louis Courtillé dit Saint-Paul*, p. 59-63. Notes généalogiques concernant la famille du fameux chouan, connu sous le nom de Saint-Paul; sa famille habita successivement Epineu-le-Chevreuil et Joué-en-Charnie, et c'est en cette dernière paroisse que naquit Louis Courtillé.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Tome XXIX. Laval, 1913.

Abbé ANGOT : *Mgr Pierre de Laval.— François Lesné, abbé de Sainte-Catherine de Laval*, p. 28-35. Une curieuse découverte de M. René de La Perraudière — deux feuillets des comptes du comté de Laval (1453-1456) — nous donne quelques détails sur la jeunesse, passée à Angers, de Pierre de Laval qui devint archevêque de Reims. — François Lesné fut attaché à la personne de Nicolas de Laval. Pourvu du prieuré de Sainte-Catherine, en 1493, il le fit ériger en abbaye, et lui fit annexer les prieurés du Port-Ringeard et d'Olivet.

Em. SINOIR : *Charles-François d'Orlodot* (1756-1816), p. 38-56. Né à La Chalade, près Verdun, le 19 décembre 1756, curé d'Authon, au Perche, puis curé intrus de Saint-Vénérand de Laval, en 1791, il fut sacré évêque constitutionnel de la Mayenne, le 7 avril 1799. Après le Concordat, on le nomma chanoine titulaire de la cathédrale du Mans, et enfin il se retira auprès de Mgr Le Coz, archevêque de Besançon, et mourut le 3 janvier 1816. Mais avant d'aller à Besançon, il fut professeur adjoint à l'école municipale de Laval, et conservateur de la Bibliothèque municipale.

Em. SÉVESTRE : *Enquêtes sur le clergé, de l'an IX à l'an XIII* (suite), p. 57-76, 197-218, 317-342. Nous avons déjà signalé les notes que ces enquêtes donnent à nos prêtres, qu'ils aient prêté ou non le serment : il n'est pas sans intérêt de remarquer que les constitutionnels sont les plus mal notés.

M. QUÉRUAU-LAMERIE : *Les Chouans de la Basse-Mayenne* (suite), p. 82-97, 178-193, 283-306. On assiste à la formation de la Division de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Craon et à ses différents exploits dans la Mayenne; cette armée, indépendante tout d'abord de l'armée angevine de Scépeaux, consentit à en faire partie en août 1795, tout en gardant ses chefs, Jambe-d'Argent et Taillefer.

X. : *Cahier des doléances des paroisses faisant actuellement partie de l'arrondissement de Château-Gontier* (suite), p. 109-120. Doléances des paroisses de La Chapelle-Craonnaise et Bazouges, près Château-Gontier.

Dom Ch. Le Coq : *L'administration paroissiale à Ernée au* XVIII^e *siècle*, p. 133-162, 261-282. Cet article est le début d'une série d'études que l'auteur se propose de faire sur les fabriques de l'ancien diocèse du Mans, aujourd'hui du diocèse de Laval. L'abbé Froger a fait des études similaires sur le diocèse actuel du Mans, et l'on ne peut que se réjouir du projet de dom Le Coq. Il s'agit aujourd'hui de l'administration paroissiale d'Ernée au XVIII^e siècle. L'église paroissiale était à Charné, à un kilomètre d'Ernée, gros inconvénient pour les fidèles, malgré le grand nombre de chapelles qui existaient alors à Ernée. En 1685, M. Pierre Des Roches-Jouye, curé d'Ernée, fit construire une église, pour l'édification de laquelle il fit des souscriptions publiques. A ce nouveau centre paroissial, il fallait un règlement qui fut donné en 1697. Ce règlement porte sur les honoraires et les heures des messes, sur les différentes cérémonies à accomplir aux sépultures; il fixe la taxe pour le son des cloches, pour la sortie des ornements, pour les tentures. — La fabrique de Charné-Ernée n'était pas riche à la fin du XVII^e siècle, et c'est pour cela qu'elle abandonna la construction de l'église d'Ernée à la générosité des paroissiens et autres souscripteurs. Cela entraîna l'ingérence des plus dévots paroissiens dans l'administration de la fabrique et dom Le Coq nous cite quelques assemblées du « général des habitants ». Il nous montre aussi les rapports, plutôt aigres, entre le clergé et la fabrique, et tout particulièrement Louis Jendry, qui en fut procureur en 1775.

Paul Calendini.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Revue des Facultés catholiques de l'Ouest.

XXII^e année, Angers, octobre 1912-août 1913.

E. Grimault : *Mes souvenirs. Cercles catholiques ; catéchistes ; Hervé-Bazin*, p. 11-24. Menus détails, mais contés avec beaucoup de charme, sur les débuts à Angers des cercles catholiques d'ouvriers fondés par M. de Mun.

L. Dedouvres : *Un capucin thomiste. Le P. Joseph, lecteur en philosophie* (1603-1604), p. 25-62. Continuation de l'étude très importante entreprise et poursuivie avec un zèle patient par l'auteur sur le P. Joseph. Nommé à vingt-six ans lecteur en philosophie au couvent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Honoré de Paris, le fameux capucin se montra dans son enseignement disciple fervent de saint Thomas d'Aquin, contrairement aux traditions des ordres franciscains dont les membres avaient toujours préféré la doctrine de Duns Scot et de saint Bonaventure. Pour nous faire connaître les idées philosophiques du P. Joseph, M. Dedouvres analyse avec un soin précis et minutieux ses œuvres mystiques.

P. GOURDON: *La lutte pour l'école*, p. 145-174. Étude, sous forme de conférence, de l'action exercée par les catholiques pour la conquête de la liberté d'enseignement, de 1830 à 1875.

Louis HOGU : *La publication d' « Atala » et l'opinion des contemporains*, p. 450-468. Courte mais excellente étude d'histoire littéraire qui fait bien augurer de la thèse de doctorat ès lettres que prépare l'auteur sur Chateaubriand.

E. FLEURY : *Une amitié bretonne de Maurice de Guérin : Paul Quemper*, p. 490-513. Intéressant. La personnalité de l'un des plus intimes amis de l'auteur du « Centaure » demeurait jusqu'ici enveloppée d'une sorte de mystère. Elle était restée énigmatique même pour M. Abel Lefranc qui a consacré à Maurice de Guérin une remarquable étude. Grâce à une série de lettres confiées par la famille de Paul Quemper, M. Fleury nous dit quel fut ce personnage et quel rôle il joua dans la vie de son ami.

F. UZUREAU : *Pourquoi les Angevins demandaient un séminaire métropolitain* (1804-1806), p. 666-667. D'après les Archives départementales de Maine-et-Loire.

E. GRIMAULT : *Mgr Freppel. Une discussion de doctrine*, p. 721-729. A propos de la récente thèse de M. Tournier sur le « cardinal Lavigerie et son action politique ». Précisions sur la querelle qui, en 1885, mit aux prises l'évêque d'Angers et Mgr Thomas, archevêque de Rouen, au sujet de l'encyclique *Immortale Dei.*

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
Ve série, tome XV. Angers, 1912.

A. BOURDEAULT : *Les parents de Joachim Du Bellay*, p. 5-225. Tous les amis du XVIe siècle, ronsardisants ou rabelaisiens, sauront gré à M. Bourdeault du zèle inlassable qu'il apporte à rechercher à travers les documents d'archives les moindres renseignements sur Joachim Du Bellay et sur sa famille. Ils auront beaucoup à retenir des pages qui nous sont ici présentées. Le ch. III, « Autour de Liré. Les amis et les ennemis de Joachim Du Bellay », les intéressera particulièrement, car il contient des détails inédits sur Charles d'Épinay, prieur de Liré, auteur de vingt-six « Sonnets amoureux » qui furent loués par Ronsard; sur Philippe de Maillé-Brézé, à qui Du Bellay consacra un sonnet funèbre; sur René Urvoy, seigneur de Pouillé, ami de Ronsard comme Joachim; sur Claude Bizet, à qui quelques-uns des sonnets des « Regrets » sont adressés et qui succéda à Rabelais dans la cure de Saint-Christophe du Jambet; enfin sur les rapports de Du Bellay avec Buchanan.

L. DE FARCY : *Les clochers de l'Anjou*, p. 275-287. Étude archéolo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gique sur le nombre, la situation, la forme et la décoration des clochers anciens en Anjou.

Louis Calendini : *Quelques lettres de Mgr de Grasse à l'abbé Brossier* (1768-1782), p. 353-388. Cette correspondance nous donne quelques renseignements sur la vie du clergé angevin à la fin du xviii[e] siècle. L'abbé Brossier était archidiacre d'outre-Loire.

L. Calendini : *Un prêtre angevin assassiné au Mans en 1793, M. Gabriel Guérif*, p. 431-436. M. Guérif prit part à l'insurrection vendéenne et suivit l'armée catholique et royale après le passage de la Loire. Il fut fusillé par les soldats républicains à Chassillé, canton de Loué, arrondissement du Mans.

M. Saché : *A propos du privilège de sauvegarde de l'université d'Angers*, p. 447-454. Très intéressant article sur le droit qu'avait l'université ancienne d'Angers, comme d'ailleurs beaucoup d'autres corporations religieuses, d'échapper à la juridiction ordinaire et d'être soumise à celle d'un juge royal établi par lettres patentes conservateur de ses privilèges. Les membres de l'université pouvaient ainsi éviter les lenteurs des procédures devant les cours seigneuriales et des appels au Parlement de Paris : faveur inappréciable, si nous en croyons l'exemple de frère Louis de la Chapelle. Ce prieur de Saint-Clémentin, au diocèse de Maillezais, étudiant en droit canonique, parvint, en usant de ce droit, à faire trancher en sa faveur un procès qui traînait depuis vingt-deux ans.

F. Uzureau : *Les fédéralistes angevins*, p. 455-466. Article à retenir pour l'histoire du mouvement fédéraliste dans l'ouest de la France. Le 29 mai 1793, sur la convocation de la municipalité, l'assemblée des dix sections d'Angers délibéra de faire une adresse à la Convention pour demander une constitution républicaine, faire cesser les discussions qui déshonoraient la Convention et « terrasser l'hydre de l'anarchie ». Le 6 juin, deux envoyés des sections d'Angers furent admis à la barre de la Convention nationale. Récit de la séance d'après le *Moniteur*. Deux mois après, le Comité révolutionnaire écrivait à la municipalité d'Angers pour faire des recherches sur les gens qui avaient fait signer l'adresse. 22 personnes étaient alors incarcérées au Château, parmi lesquelles Jean-Baptiste-Louis La Révellière, frère du conventionnel, le comte de Dieusie et Brevet de Beaujour, tous deux ex-constituants. Tous les trois passèrent devant le tribunal révolutionnaire de Paris, le 15 avril 1794, furent condamnés à mort et exécutés le même jour.

Revue de l'Anjou. Tome lxvi. Angers, 1913.

V. Dauphin : *Recherches pour servir à l'histoire de l'industrie textile en Anjou*, p. 5-41, 357-398. Étude d'histoire économique, qui est surtout une publication de documents. Elle comprendra quatre parties : 1° Les corporations des cordiers, tisserands et filassiers d'Angers (1440-1790); 2° Les manufactures de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort (1748-1900); 3° Industrie toilière dans la province d'Anjou; 4° Les manufactures de toiles peintes d'Angers (1752-1840).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. Dufour : *Sur les origines du « Missionnaire »*, p. 161-166. Il s'agit du premier canon pris par les Vendéens, le 13 mars 1793, à la garde nationale de Chalonnes et disparu en octobre 1793, après la bataille de Cholet, pendant la retraite de l'armée insurgée vers la Loire.

Lieutenant V. Alwrod : *Guerre de 1870-71. La bataille du Mans, 10, 11 et 12 janvier 1871*, p. 167-205. Conclusion, pièces annexes et bibliographie de la remarquable étude d'histoire militaire déjà signalée.

L. Hogu : *Sur l'épitaphe de René Benoist*, p. 257-262. Note sur une menue mais assez piquante question d'épigraphie grecque.

Ch. Urseau : *M. l'abbé Longin*, p. 279-284. Notice sur un prêtre érudit et modeste, auteur de nombreux travaux historiques sur l'Anjou et la région de Lyon. Bibliographie de ses œuvres.

Joseph Joubert : *Les fêtes de Jeanne d'Arc à Rouen. La bannière de l'Anjou*, p. 401-410. A retenir les noms des compagnons d'armes de Jeanne d'Arc, d'origine angevine.

Anjou historique. XIII^e année. Angers, juillet 1912-juin 1913.

M. l'abbé Uzureau publie dans cette revue, dont il est le directeur, les nombreux documents trouvés au hasard de ses recherches : pièces d'archives, correspondances inédites, extraits de livres ou de brochures rares, coupures d'anciens journaux. Tous ces documents sont d'inégale valeur, mais aucun n'est insignifiant. Les pages où M. Uzureau les réunit ne manquent donc ni d'intérêt ni de variété.

Voici ceux qui intéressent plus particulièrement l'histoire ecclésiastique de la France :

Installation de Mgr de Vaugirauld, évêque d'Angers (1731), p. 5-7. Compte rendu d'après le *Registre des conclusions de l'hôtel de ville*.

État du clergé du diocèse d'Angers en 1778, p. 12-22. D'après un almanach angevin du XVIII^e siècle.

L'Université d'Angers (1780), p. 22-24. Liste, d'après les Archives municipales d'Angers, des professeurs et des officiers de l'université.

Les ecclésiastiques angevins ordonnés pendant la Révolution, p. 37-42. D'après les archives de l'évêché d'Angers, 29 prêtres angevins furent ordonnés à Paris, de 1791 à 1801, la plupart par Mgr J.-B. de Maillé de La Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul.

La guerre de Vendée et la municipalité d'Angers (*mars-juin 1793*), p. 42-52. Intéressant. Ces extraits du registre des délibérations de la municipalité nous font comprendre le retentissement qu'eurent dans cette ville les débuts de l'insurrection vendéenne.

Voyage des 132 Nantais à Paris. Leur séjour en Maine-et-Loire, p. 52-61. Récit émouvant emprunté à une brochure publiée en 1794 des souffrances de 132 Nantais, envoyés par Carrier au tribunal révolutionnaire, délivrés pourtant après le 9 thermidor.

Sœur Modeste, supérieure générale de la congrégation de Saint-Charles (1799-1855), p. 73-76. Notice nécrologique publiée en 1855 par le *Journal de Maine-et-Loire*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un curé puisatier, p. 82-83. M. l'abbé Rouaud, curé des Alleuds (1804-1836.)

Promulgation à Angers de la Constitution de 1848, p. 92-95. Sur le Champ-de-Mars, le clergé de la ville et les élèves du séminaire chantèrent le *Te Deum.*

Les fêtes des 26 et 27 novembre 1850 à Beaugé, p. 95-100. En l'honneur de Mlle de Melun, fondatrice, au XVII^e^ siècle, de l'hôpital de Beaugé.

Translation des restes de M. Mongazon à Beaupréau (1866), p. 103-108. M. Mongazon a été le fondateur ou le restaurateur après la Révolution de plusieurs des collèges ecclésiastiques d'Anjou.

Les obsèques de NN. SS. Arnauld, Poncet de La Rivière et de Vaugirauld, évêques d'Angers, p. 144-147. D'après le registre des conclusions de la Juridiction consulaire d'Angers.

La guerre de Vendée et la municipalité d'Angers (juillet-novembre 1793), p. 172-183. Très utile document pour servir à l'histoire de l'insurrection vendéenne. Délibérations de la municipalité d'Angers.

La bataille de Pont-Barré (19 septembre 1793), p. 183-186. Récit fait à la municipalité de Lude par le citoyen Lépingleux de ce très violent combat où les Vendéens infligèrent une sanglante défaite à leurs adversaires.

Deux Choletais guillotinés le 8 janvier 1794, p. 186-191. Interrogatoires, d'après les Archives de la Cour d'appel d'Angers.

La fête de l'Assomption à Angers sous le Consulat et l'Empire, p. 198-204. Comptes rendus annuels publiés par les journaux d'Angers des cérémonies religieuses qui accompagnaient la fête du Premier Consul ou de l'Empereur.

La Vendée angevine en 1831, p. 207-211. Courts documents, mais fort suggestifs sur l'état des esprits en Vendée au lendemain de la Révolution de Juillet.

M. Thiers et le conseil municipal d'Angers (1871), p. 211-214. Récit curieux d'une visite de trois membres de la municipalité d'Angers au chef du pouvoir exécutif, en mai 1871. Déclarations catégoriques de M. Thiers pour la forme républicaine du gouvernement à donner à la France.

L'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers au XVII^e^ *siècle*, p. 225-233. Récit des procès que suscita la réforme de cette abbaye.

Mabillon à Angers (1698), p. 236-238. Lettre de Mabillon à dom Ruinart.

L'aumônier de la Visitation de Saumur pendant la Révolution, p. 251-254. M. André Nacquefaire refusa le serment à la constitution civile du clergé. Déporté en Espagne le 12 septembre 1792, il rentra en France en 1797, mais arrêté de nouveau après le 18 fructidor, mourut le 7 août 1798 à l'île de Ré.

Le siège d'Angers et la municipalité de cette ville (décembre 1793), p. 274-286. Procès-verbaux des séances que tint la municipalité pendant et après le siège de la ville par les Vendéens.

Quatre femmes de Saint-Lambert-du-Lattay, fusillées au Champ-des-Martyrs le 1^er^ février 1794, p. 287-290.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le diocèse d'Angers avant la Révolution, p. 337-345. Divisions administratives d'après Cl. Pocquet de Livonnière.

Pourquoi Bégrolles et Saint-Léger demandaient leur érection en paroisses (1790), p. 356-362.

La Constitution civile du clergé et la municipalité d'Angers, p. 362-376. Délibérations des officiers municipaux à l'occasion de l'application de la Constitution civile.

Les religieux feuillants de l'abbaye de Bellefontaine (1642-1791), p. 471-486. État de l'abbaye en 1712, d'après un livre de Grandet. Visites d'évêques au XVIII^e siècle.

Baptême d'un fils du maire d'Angers (1756), p. 491-498. Cérémonial observé en la circonstance d'après le registre des délibérations de l'hôtel de ville.

Une société de terroristes à Angers (1795-1796), p. 538-558. Série de lettres très curieuses, envoyées aux généraux Hédouville et Hoche, ainsi qu'au ministre de la police à Paris, pour leur demander la dissolution d'une société de terroristes et pour dénoncer au gouvernement les menées des gens qui la composaient.

Charles Miron, évêque d'Angers, et la procession du sacre, p. 561-565. Récit d'après Cl. P. de Livonnière d'un procès entre Charles Miron et l'abbaye de Ronceray, à propos de la procession du « Sacre » d'Angers.

Le Collège de Doué-la-Fontaine (1728-1883), p. 565-571. Fondé par François Chollet, directeur au grand séminaire d'Angers. A cessé d'exister en 1883.

Les cérémonies religieuses à Angers avant la Révolution, p. 571-575. D'après l'Almanach de la province d'Anjou.

Un prêtre angevin échappé au massacre des Carmes (2 septembre 1792), p. 575-596. Fr. Frontault, né à Craon (Mayenne) et curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé. Relation très intéressante des événements de la journée du 2 septembre 1793, déjà publiée en décembre 1867 dans les *Études religieuses.*

L'enquête gouvernementale sur le clergé du Beaugeois (1801), p. 614-620. Série de fiches très curieuses dressées par le sous-préfet de Beaugé sur les prêtres résidant dans son arrondissement.

Le Concordat et les prêtres constitutionnels de Maine-et-Loire (1802), p. 632-642. D'après les Archives de Maine-et-Loire. Notes sur les difficultés qui s'élevèrent entre les prêtres constitutionnels et l'évêque Montault.

Les curés de Saint-Joseph d'Angers, p. 645-656. Depuis 1802 jusqu'à nos jours.

L'instruction publique en Maine-et-Loire (1803). Enquête faite par Regnault de Saint-Jean-d'Angély.

Le catéchisme impérial et les Angevins (1806-1814), p. 664-665. Mandement de l'évêque Montault et lettres du préfet à l'évêque pour recommander l'adoption du « Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'empire français ». Mesures prises contre le même ouvrage dans le diocèse d'Angers sous la Restauration.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois. IVe année. Saumur, janvier-octobre 1913.

Commandant ROLLE : *Les chevaliers de l'Arquebuse*, p. 5-10 (janvier). Dissolution d'une compagnie d'élite, dont l'organisation avait été reconnue par lettres patentes d'Henri IV et qui subsista jusqu'à la Révolution, devenue de moins en moins nombreuse, mais concourant encore à donner de l'éclat aux solennités de la ville et parfois aussi à maintenir l'ordre.

D. DE CHAVIGNY : *Les Oratoriens et le trésor des Ardilliers* (1617), p. 10-24 (janvier). Détails intéressants sur l'établissement des Oratoriens à Notre-Dame des Ardilliers de Saumur et les luttes que les arrivants eurent à soutenir contre le clergé de la ville, tant régulier que séculier. Inventaire du trésor, fait le 5 avril 1617. Le trésor des Ardilliers était l'un des plus riches de France.

L. DE FARCY : *Le cœur de Mgr Gault, évêque de Marseille*, p. 25-28 (janvier). Étude archéologique pour identifier un reliquaire d'argent en forme de cœur.

Chanoine VERDIER : *Une visite à l'église de N.-D. de Nantilly, un jour de fête en 1776*, p. 54-62 (janvier). L'auteur a utilisé, de façon très intéressante, les vieux registres de la fabrique.

Colonel PICARD : *La légende et le miracle d'Evrault*, p. 15-21 (avril).

Colonel PICARD : *La fontaine miraculeuse de Saint-Robert*, p. 22-25 (avril). Études sur les origines de Fontevrault, d'après des ouvrages de seconde main.

D. DE CHAVIGNY : *Les caves fortes de Frault*, p. 43-47 (avril). Description sommaire de six caves fortifiées, situées dans la commune de Thizay. Mais à quelle époque et dans quel but ces caves furent-elles creusées?

E. PORT : *Extrait du grand nécrologe de Fontevrault*, p. 48-59 (avril). Reproduction en fac-similé d'un fragment de l'obituaire de la célèbre abbaye, copié au XVIIIe siècle par Gaignières et conservé à la Bibliothèque nationale.

Marthe PETON : *Robert d'Arbrissel et la fondation de Fontevraud*, p. 62-76 (avril). Étude précise et bien menée.

Dr BONTEMPS : *Les prieurés fontevristes d'Angleterre*, p. 84-85 (juillet). Note incomplète sur les établissements anglais de l'ordre de Fontevrault.

Chanoine VERDIER : *La Fabrique de N.-D. de Nantilly, au XVIIIe siècle*, p. 17-27 (octobre). D'après les registres du bureau de fabrique.

Colonel PICARD : *La vision miraculeuse de sœur Angeluccia*, p. 36-40 (octobre). Récit de la mort d'une moniale de Fontevrault, vers 1170, d'après le *Thesaurus novus anecdotorum* de dom Martène.

Colonel PICARD : *La sainte Vierge religieuse à Fontevrault*, p. 49-51 (octobre). Légende gracieuse mais que l'on retrouve à l'origine de beaucoup d'ordres religieux au moyen âge.

D. DE CHAVIGNY : *Frontevraulx ou Fontevraud. Origine celtique de Robert*, p. 55-58 (octobre). L'auteur essaie de trouver une origine cel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tique au nom de la fameuse abbaye et il explique par les origines celtiques de Robert d'Arbrissel le culte du fondateur de Fontevraud pour la sainte Vierge. Ses raisonnements sont très peu probants. La carte du duché d'Anjou, dont il fait mention, n'a pas été gravée par Licimo Guytes (?) mais par Lezin Guiet. (Voir *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, par Célestin Port.)

Th. Civrays.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine.
Tome xviii, 4e trimestre 1912. Péricat, Tours, 1912.

Chanoine Marcault : *Les petits séminaires de Saint-Pierre du Boille et de la rue du Cygne*, p. 441-445. Le petit séminaire de Saint-Pierre du Boille fut fondé par Mgr de Chapt de Rastignac. La bénédiction de l'immeuble eut lieu en 1728 « au son des tambours »; il n'en reste aujourd'hui que des bâtiments de peu d'apparence. — Pour le séminaire de la rue du Cygne, on le doit à Mgr de Fleury, qui l'aliéna, en 1774, à son départ pour Cambrai. Après être restés dix ans dans ce local, les séminaristes réintégrèrent le grand séminaire.

G. Benoit : *Résultat des fouilles entreprises aux Cordeliers d'Amboise*, p. 446-451. On a recherché dans cet ancien couvent, désaffecté depuis la Révolution, « des monuments qui se trouvaient dans l'église, et qui ont été décrits d'une manière précise par Gaignières, à la fin du xviie siècle ». Des seigneurs d'Amboise furent inhumés dans cette église et dans le caveau situé sous la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Ces sépultures ayant été fouillées à la Révolution, et les cercueils de plomb ayant servi à faire des balles, on ne retrouva aucun des monuments décrits par Gaignières, mais deux cercueils, l'un en bois, pouvant contenir les restes de Pierre II d'Amboise, fondateur des Cordeliers, et l'autre, en plomb, peut-être celui de Charles II d'Amboise, gouverneur de Gênes et Milan pour le roi Louis XII.

H. Grimaud : *Documents sur la paroisse Saint-Étienne de Chinon*, p. 461-463. Curieux extraits d'une ordonnance de Mgr de Fleury, archevêque de Tours, datée du 10 septembre 1771, et relative à cette paroisse. Noms de plusieurs curés. Délibération municipale du 24 juin 1689 au sujet du feu de la Saint-Jean, qui ne pût être allumé par la faute du sieur Mauger, directeur des aides de Chinon.

Tome xix, 1er, 2e et 3e trimestres 1913. Péricat, Tours, 1913.

Louis de Grandmaison : *Les abjurations du sculpteur Mathieu Lespagnandelle*, p. 35-38. Sa première abjuration date du 2 décembre 1641, mais elle ne fut pas sincère, et Lespagnandelle dut retourner au protestantisme, puisque l'on trouve de lui une deuxième abjuration en octobre 1685. La date nous indique que la révocation de l'édit de Nantes influa beaucoup sur cette deuxième abjuration.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Henry Grimaud : *Notes chinonaises*, p. 81-802. Citons les notes suivantes : l'inscription dite des Templiers au château de Chinon, l'inscription relative au tremblement de terre de 1593, dans l'ancienne église de Saint-Jacques; l'inscription de l'église Saint-Maurice de Chinon; divers documents sur la paroisse de Saint-Louans (ordonnances épiscopales).

Abbé Audard : *Essai bibliographique sur les actes épiscopaux de Mgr de Conzié, archevêque de Tours*, p. 103-113. Étude, modèle du genre, que nous voudrions voir se généraliser dans tous les diocèses. Après une courte notice biographique de l'archevêque, l'auteur met en lumière les principaux actes de sa vie épiscopale, puis donne l'essai bibliographique proprement dit, où chacun des actes (mandements, ordonnances) est, en quelques lignes, présenté et commenté.

Abbé Uzureau : *Un prêtre janséniste au* XVIII[e] *siècle. M. Hervé, curé de Savigné, près Rillé*, p. 114-117. Ce curé d'une paroisse angevine avant la Révolution, mais depuis lors dépendant du diocèse de Tours, y mourut le 4 avril 1733. Le 6 mai 1734, les *Nouvelles ecclésiastiques*, organe officiel du parti janséniste, lui consacrèrent un élogieux article que reproduit ici M. Uzureau.

Jacques Rougé : *Jean Balesdens, de l'Académie française, aumônier de la Maison-Dieu de Ligueil*, p. 118-121. Jean Balesdens, qui vécut de 1600 à 1676, fut prieur de Saint-Germain d'Alluyes, chanoine de Nantes et de Noyon, et, à partir de 1648, l'un des premiers membres élus de l'Académie française; il y occupa le huitième fauteuil, dit fauteuil de l'abbé Maury. En 1640, Balesdens fut pourvu du bénéfice de l'aumônerie de l'Hôtel-Dieu de Ligueil, grâce au chancelier Seguier. Loin de lui rapporter, ce bénéfice, dont les revenus ne dépassaient jamais cent livres par an, lui était une grosse charge. Voulant, en effet, améliorer le sort des pauvres passants et des hospitalisés, il installa des religieuses à l'Hôtel-Dieu : on ne l'eût pas laissé faire en l'an de grâce 1914.

La Touraine artistique. Première année (suite). Tours, 1913.

L. Bossebœuf : *Au pays des châteaux : le château d'Ussé*, p. 160-165. Lire la description de la chapelle (débuts de la Renaissance), et des beautés qu'elle renferme, comme un bénitier en marbre blanc (XVI[e] siècle), un bas-relief de della Robbia, figurant la Vierge avec Jésus et saint Jean. A remarquer surtout les boiseries et les stalles. De belles photogravures accompagnent le texte.

L. Bossebœuf : *Au pays des châteaux : Véretz*, p. 292-296, 332-338, 374-378, 413-417. Cette opulente demeure tourangelle fut bâtie par Jean de La Barre, que François I[er] honorait de son amitié, et plus tard le duc d'Aiguillon lui ajouta encore des embellissements. Tout nous est resté, jusqu'à ce jour, et nous pouvons admirer, à Véretz, la chapelle seigneuriale et l'église paroissiale, toutes deux remplies d'ornements de la Renaissance. Véretz compte, au nombre de ses seigneurs, le célèbre Armand de Rancé (1626-1700); l'abbé Jean d'Effiat, frère de l'historien marquis d'Effiat, et le duc de La Meille-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

raye, qui avait épousé une nièce de Mazarin, Hortense Mancini, duchesse de Mazarin.

Jérome Le Goff : *Bossuet anatomiste*, p. 342-347. Compte rendu du livre de M. le professeur Le Double, membre de l'Académie de médecine : *Bossuet anatomiste et physiologiste*. Choisi pour participer à l'enseignement du Dauphin, et chargé de l'enseignement religieux et philosophique, Bossuet se mit à étudier la médecine et la physiologie sous la direction de l'anatomiste Duverney. Il exposa les connaissances ainsi acquises dans *La connaissance de Dieu et de soi-même*, et c'est ce traité qu'étudie M. Le Double.

Henry Grimaud : *Une excursion à la Devinière*, p. 429-430. La Devinière est la maison natale de Rabelais, toute proche des ruines de l'abbaye de Seuilly. Rabelais fut baptisé à l'église paroissiale de Saint-Pierre de Seuilly.

Deuxième année. Tours, 1913.

L. Bossebœuf : *Au pays des châteaux : Clos-Lucé*, p. 7-13. C'est à Clos-Lucé (autrefois Claux), que Léonard de Vinci, attiré en France par François Ier, composa *saint Jean-Baptiste* et *sainte Anne*, joyaux du Louvre aussi bien que la *Joconde*. C'est lui, ou plutôt ses élèves, qui composèrent la peinture murale — *l'Assomption* — qui décore la chapelle de Clos-Lucé. Léonard mourut à Clos-Lucé.

Paul Calendini.

CHAMPAGNE

AUBE

Mémoires de la Société académique de l'Aube.

Tome LXXVI, 1912. Troyes.

E. Petit : *Généalogies féodales. Les sires de Villehardouin*, p. 11-79, 3 pl. et 1 tableau. Ce travail, documenté de façon remarquable, intéresse la famille de Geoffroy de Villehardouin et permet d'identifier nombre de personnages, parents ou amis du chroniqueur, qui prirent part à la conquête de Constantinople, les Villehardouin d'Achaïe, les Joinville, les Brienne, les Chappes, les Lezinnes, les Ancy-le-Franc, les Montbar, etc.

Abbé A. Pétel : *Jacques Dorey, chanoine de Troyes, 1448-1493. Notice biographique. Testament. Inventaire après décès*, p. 81-338. Intéressants renseignements sur l'histoire du chapitre de la cathédrale de Troyes au XVe siècle, ses relations avec le pape et le roi, sa participation à l'assemblée d'Orléans (1478), son attitude à l'égard de Jean Verne, trésorier de l'église de Lisieux, coadjuteur imposé à l'évêque de Troyes, Louis Raguier (1483), — sur la bibliothèque du chapitre, sa justice. A propos des fonctions de maître de l'œuvre exercées par Jacques Dorey, à partir de 1488, M. l'abbé Pétel donne des renseignements sur les travaux exécutés à la cathédrale pendant cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

période, reconstruction de la « ramée », couverture du grand clocher, dépenses de sculptures et de verrerie. — Table des noms de lieux et de personnes et des noms de choses comprises dans l'inventaire.

Lieutenant Émile HENNEQUIN : *Les volontaires de l'Aube en Vendée (4e et 6e bataillons de l'Aube). 1793-1795. Correspondance du Con Benoît Chaperon, commandant le 4e bataillon de l'Aube*, p. 339-400.

Annuaire de l'Aube. 1912, 2e partie.

L. LE CLERT : *Note généalogique sur une ancienne famille baralboise. Les Chifflet*, p. 11-24, pl. Famille originaire de Besançon, descendant de Laurent Chifflet, premier médecin de Charles-Quint. Parmi ses membres, on peut noter ici Pierre Chifflet, prédicateur, vivant au XVIIe siècle, nommé par le roi au prieuré de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube, puis au décanat de Saint-Maclou de la même ville, mais évincé comme étranger de ces deux bénéfices par l'abbaye de Saint-Claude (Jura), dont dépendait le prieuré, et par le chapitre de Saint-Maclou; — et l'érudit langrois, le P. Pierre Chifflet, S. J.

L. MOREL-PAYEN : *Souvenirs d'Alexandre-Jean-Pierre Clausel, peintre et photographe troyen* (1802-1884), p. 25-52, portr. A noter, parmi les œuvres de Clausel, les portraits du chanoine Drouart, de Toulouse; du cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse; de Mgrs Cœur et Séguin Des Hons, évêques de Troyes.

1913, 2e partie.

A. BOUTILLIER DU RETAIL : *Un Fragonard à Troyes*, p. 19-23, 2 pl. — *Repos de la Sainte Famille en Égypte*, tableau de Fragonard, conservé dans l'église Saint-Nizier de Troyes.

Abbé A. PRÉVOST : *La Fronde en Champagne*, p. 25-37. Intéressante analyse d'un procès-verbal des plaintes faites au cours de la visite archidiaconale du doyenné de Pont-sur-Seine, en 1656 : détails sur les ravages causés par la guerre dans cette partie de la Champagne.

La Révolution dans l'Aube. 5e année, 1912.

Lieutenant E. HENNEQUIN : *Les premières opérations de 1814 dans l'Aube* (suite), p. 1-92, 3 cartes et 6 tableaux. I. Les dispositions de l'esprit public dans l'Aube et le moral de l'armée au début de 1814. — II. Journée du 3 février : les contacts perdus; le mécanisme de la retraite de l'Empereur; le rôle éventuel d'Arcis. — III. Journée du 4 février : la destruction du pont d'Arcis brise les projets de l'Empereur; l'offensive sur la gauche autrichienne; Marmont lâche Arcis et Macdonald se laisse arracher Châlons. — IV. Journée du 5 février : Napoléon se décide à une nouvelle concentration vers Nogent-sur-Seine; il ne peut finalement se résigner à la retraite ; succès vers la Basse et la Haute-Seine; les mouvements de Blücher le déterminent à couvrir Paris; échec de la mission de Platov vers Sens. — V. Journées des 6 et 7 février : la retraite de l'Empereur sur Nogent; insuffisance du service de renseignements des Alliés; Schwarzemberg monte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une attaque brutale contre Troyes évacuée. — VI. Le fossé de la Barse et le bastion de la Guillotière-la-Folie (3-7 février). — VII. Le prix de dix-huit journées d'occupation étrangère (7-24 février 1814) : entrée des Alliés à Troyes; l'assèchement méthodique des ressources; la rançon d'une campagne d'hiver : morbidité et pénurie des moyens d'hospitalisation; une première tentative de restauration des Bourbons : l'affaire du chevalier Gouault; la fin et le prix de la première occupation.

A. Boutillier Du Retail et Ch.-P. Léger : *La Motte-Tilly en 1793. Trois procès devant le Tribunal révolutionnaire :* I. *M. et Mme Terray*, p. 93-134 (à suivre). Détails sur l'abbé Terray, seigneur de La Motte-Tilly (Aube), contrôleur général des finances, mort le 22 février 1778, sur son tombeau édifié dans l'église de La Motte-Tilly par le sculpteur Lecomte et mutilé en 1793, sur sa famille et principalement son neveu, Antoine Terray, intendant de Lyon, guillotiné en 1794.

E. Chaudron : *La Grande Peur dans la Champagne méridionale*, p. 135-148. Extrait d'un ouvrage en préparation. L'auteur étudie l'itinéraire de la panique dans le département de l'Aube et ses alentours : les premières nouvelles de l'arrivée des brigands parviennent à Troyes le 25 juillet, le mouvement de panique s'y fait sentir les 28-29 juillet; il vient, d'une part, de la vallée de la Seine, où on le constate les 24-25 à Romilly, Nogent, Pont-sur-Seine et d'où il gagne la vallée de l'Aube, Arcis, Piney (27 juillet); d'autre part, des vallées de l'Yonne et de l'Armançon par la vallée de la Vanne (Thorigny et Villeneuve-l'Archevêque, 25 juillet), et celle de l'Armance (Ervy, Chaource, Auxon). La panique se propage par la grande route de Lyon vers Tonnerre (22 juillet), atteint de là le Barséquanais, où les électeurs du bailliage, réunis en comité, constituèrent une organisation de défense dans les paroisses du comté. Enfin la peur apparaît à Bar-sur-Aube le 21 juillet et se développe dans cette région (27 juillet) par suite des nouvelles venues d'Arcis par Brienne.

A. Boutillier Du Retail.

HAUTE-MARNE

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres.

Tome IV, n° 2. 1912.

Abel Bourbelin : *L'abbaye royale de Belmont*, p. 1-64. Monographie de l'une des plus anciennes abbayes de femmes de l'ordre de Cîteaux. Notre-Dame de Belmont avait été fondée dès 1126. Elle était une des filles de Notre-Dame de Tart. Sans avoir été précisément glorieux, son passé qui, jusqu'ici, était demeuré à peu près complètement ignoré, a été édifiant et bienfaisant. M. Bourbelin nous le raconte en six chapitres qu'il intitule : Les origines. — Ce que disent les textes; — La fin; — Abbesses et religieuses; — Ce qu'on voyait autrefois; — L'armorial. Par défiance exagérée de lui-même ou par « peur des longs ouvrages », l'auteur, qui était plus largement documenté qu'il ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fallait pour dérouler devant nous le tableau entier de l'histoire du vieux monastère bernardin, a préféré ne nous en donner qu'une esquisse : esquisse, d'ailleurs, pleine d'intérêt, et pour la composition de laquelle M. Bourbelin a intelligemment utilisé les riches archives de l'abbaye qui, depuis la Révolution, sont conservées à Chaumont. Les chapitres IV et VI, en particulier, contiennent plus d'une révélation pour les généalogistes et pour les héraldistes. Ajoutons, en terminant, qu'à la fin de cet estimable travail, se trouvent plusieurs planches où sont reproduits, avec le plan du monastère en 1776, les objets, malheureusement assez rares, qui nous restent de son mobilier sacré.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. Tome VI, n[os] 88-90. Langres, 1913.

Baron DE L'HORME : *La famille du R. P. Lacordaire. Étude de généalogie*, p. 387-420. Le P. Lacordaire est né à Recey-sur-Ource, en Côte-d'Or. Mais son berceau ancestral était à Bussières-lès-Belmont, autrefois Bussières-les-Nonnes, en Haute-Marne. C'est là, en tout cas, qu'on trouve sa famille au XVII[e] siècle. En était-elle vraiment originaire? Venait-elle de Langres où un Claude Lacordaire mourut chanoine en 1572? De Dijon, où un Jean Lacordaire était sergent royal en 1575? De Gray, où l'on voit un Nicolas Lacordaire en 1630? Aucun document ne permet de résoudre cette question. Le travail de M. le baron de L'Horme ne remonte donc pas plus haut que les débuts du grand siècle. Mais à partir de ce moment, il est absolument complet. Il suit les développements de l'arbre lacordairien jusqu'à la dernière branche et le dernier rameau et il en mentionne, si l'on peut ainsi dire, jusqu'au dernier bourgeon. Son étude, qui suppose des recherches très minutieuses dans les registres paroissiaux et dans les registres des états civils n'est pas, du reste, purement généalogique : elle est encore héraldique. M. le baron de L'Horme décrit et reproduit les armoiries des Lacordaire et celles de leurs alliés.

M. BROCARD : *Marques de possession de livres, fers de reliure et ex-libris des bibliothèques langroises et circonvoisines*, p. 421-423, 483-498. Parmi les noms cités figurent les suivants : de Catelan, abbé de Boulancourt; Chartraire de Bourbonne; de Chastenay; de Clugny et Crozat de Thugny.

Hubert GILLOT : *Un romantique au* XVIII[e] *siècle. Denis Diderot. Essai sur son rôle et son influence littéraire*, p. 423-483. Étude faite exclusivement au point de vue esthétique.

Semaine religieuse de Langres. XLV[e] année. Langres, 1910.

A. BRESSON : *J.-B. Césard et la maîtrise de Langres à la fin du* XVIII[e] *siècle*, p. 374-375, 418-420, 439-444, 455-460, 495-496, 510-511, 542-544. Utile contribution à l'histoire de nos anciennes psallettes. Césard a été le dernier directeur de la Maîtrise de la cathédrale de Langres avant la Révolution. En reconstituant sa biographie, d'après les documents que lui ont fournis les Archives nationales et les Archives dépar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tementales de Chaumont, M. Bresson a été amené à donner chemin faisant nombre de curieux détails sur l'institution dont Césard était le chef.

A. Bresson : *Un Chaumontais célèbre. L'abbé Laurent (Claude-Ignace), évêque nommé de Metz* (1761-1819), p. 559-560, 574-576, 628-632, 684-685, 715-719. Laurent est une personnalité intéressante du clergé français sous la Révolution et sous l'Empire. Auteur en 1789 d'un curieux *Essai* (anonyme) *sur la réforme du clergé*, il refusa le serment à la Constitution civile, fut, pour ce motif, enfermé à Saint-Firmin, eut la chance d'en sortir vivant, écrivit l'histoire (encore manuscrite aujourd'hui) des scènes horribles dont il avait été le témoin, devint curé de Saint-Leu, de Paris, après le Concordat, et commit, en 1811, la faute de se laisser, sans le concours du pape, nommer évêque de Metz par Napoléon. M. Bresson a puisé les éléments de son étude partie, directement, dans les dépôts d'archives et partie dans un remarquable travail imprimé de M. Blum, bénéficier de la cathédrale de Luxembourg.

Cam[ille Marichal] : *Une belle relique de saint Bernard*, p. 757-760. Il s'agit d'une partie du chef du grand abbé de Clairvaux qui a appartenu à Mgr de La Luzerne et qui est, à présent, en la possession de M. le chanoine Bresson, de Langres.

XLVII^e année. Langres, 1912.

[Louis Marcel] : *La question de la prononciation du latin au chapitre de Langres en 1599*, p. 659-664. L'objet du débat était restreint. Il s'agissait uniquement de la prononciation de quatre mots. Devait-on dire *michi*, *nichil*, *Domne* et *Paracletus* comme portaient les vieux antiphonaires manuscrits ou bien *mihi*, *nihil*, *Domine* et *Paraclytus*, comme le voulaient les humanistes de l'époque ? Les chanoines de Langres se prononcèrent pour les humanistes. Mais, peu après, « après avoir consulté plusieurs docteurs et le maître des cérémonies de Notre-Saint-Père le pape », ils revinrent sur leur vote en ce qui concerne le troisième de ces quatre mots et décidèrent qu'on continuerait à dire *Domne* et non pas *Domine*.

[Louis Marcel] : *Autour de deux chapelles*, p. 689-695. L'une des chapelles dont il est question, en cet article, est l'ancienne chapelle du séminaire de Langres avant la Révolution, aujourd'hui le théâtre municipal. Contrairement à une opinion très accréditée, l'auteur prouve que ce n'est point dans cet oratoire que Bossuet a reçu le sous-diaconat, mais dans un autre oratoire, construit plusieurs mètres plus loin, et qui fut détruit entre 1676 et 1677.

[Louis Marcel] : *Un rite curieux de l'administration de l'extrême-onction dans l'ancienne liturgie langroise*, p. 708-710. Le rite en question est le « baiser de paix » que les assistants devaient donner au moribond, « en signe de charité et de fraternité », après que le prêtre avait oint ses membres de l'huile sainte.

[Louis Marcel] : *La bénédiction du Saint-Sacrement dans le rite langrois* p. 787-791, 803-808. Deux coutumes liturgiques relatives à la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bénédiction du Saint-Sacrement ont longtemps existé au diocèse de Langres : celle de chanter le *Benedicat vos* en élevant l'ostensoir sur le peuple et celle de faire trois ostensions avant la bénédiction en chantant *Tantum ergo*. Cette dernière est encore en vigueur aujourd'hui. C'est l'histoire de ces deux usages que raconte M. Marcel.

XLVIII[e] année. Langres, 1913.

Louis Marcel : *Une entrée ministérielle à Langres*, p. 485-488. Cette entrée est celle de Necker qui eut lieu le 26 juillet 1789. Le chapitre envoya complimenter l'homme d'État, lui fit « présenter les vins d'honneur » et offrit « douze boîtes de confitures à sa respectable épouse ». On a là un spécimen, pris sur le vif, de l'état d'âme du clergé au début de la Révolution.

Louis Marcel : *Une œuvre ignorée de Jean Cousin à l'église Saint-Mammès*, p. 579-583; cf. p. 588-589, 701-703. Le cardinal de Givry, évêque de Langres, avait donné, en 1545, huit tapisseries de haute lice, représentant la vie de saint Mammès à sa cathédrale. Trois existent encore aujourd'hui. Jusqu'ici on en avait attribué le dessin à Lacuna et la confection à des ouvriers travaillant à Fontainebleau sous la direction du Primatice. M. Maurice Roy, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a trouvé, dans des études notariales de Paris, la preuve qu'elles avaient été dessinées par Jean Cousin, le grand peintre sénonais, et qu'elles avaient été exécutées par deux tapissiers parisiens, Blace et Langlois, et que, par conséquent, elles ne sont pas une œuvre italienne, mais une œuvre française. C'est cette découverte que raconte et que commente M. Marcel.

Louis Marcel : *Une légende. Diderot catéchiste de sa fille*, p. 610-615, 626-631, 643-648. Examen critique d'une anecdote souvent racontée et que, dans ces derniers temps même, on a essayé, dans un but d'apologétique, de populariser par l'image, où Diderot nous est montré enseignant le catéchisme à sa fille et faisant l'éloge de ce livre en termes pleins de lyrisme. L'auteur s'efforce de démontrer l'invraisemblance et la fausseté de ce récit. Et il essaie, en finissant, de montrer comment s'est formée la légende.

Louis Marcel : *La dédicace de la cathédrale de Langres*, p. 755-760. La consécration de ce beau monument eut certainement lieu le 26 août. On ignore en quelle année et même en quel siècle.

Louis Marcel : *Le départ de Mgr de La Luzerne pour l'exil*, p. 800-807. Reconstitution de la scène. L'auteur montre que les vers laissés sur sa table, en partant, par le prélat et dont on lui attribuait la composition ont seulement été transcrits par lui. C'est dans la nuit du 23 au 24 mars 1791 que Mgr de La Luzerne quitta sa ville épiscopale, où sa vie n'était plus en sûreté, pour se rendre à Coutances.

Louis Marcel : *L'office du* Deposuit *dans l'église de Langres*, p. 834-838. Description de la fête dite des Innocents telle qu'elle se célébrait à la cathédrale de Langres durant le moyen âge.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont. Tome v, 1913.

Chanoine Marcel : *Une chapelle de la Renaissance à la cathédrale de Langres*, p. 23-37, 2 planches. Histoire et description de la chapelle Sainte-Croix fondée, en 1549, par Jean d'Amoncourt, vicaire général du cardinal de Givry et évêque de Poitiers. On en attribue la construction à Jean Bullart. Ses deux particularités les plus remarquables sont, d'une part, sa curieuse voûte caissonnée et, d'autre part, son splendide carrelage qu'on croit une œuvre rouennaise.

Pierre Gautier : *Deux sépultures d'évêques de la cathédrale Saint-Mammès*, p. 38-39. Reproduction, d'après deux dessins conservés à la Bibliothèque nationale, des tombeaux, aujourd'hui détruits, de Jean VII d'Amboise et du cardinal de Givry.

Pierre Gautier : *Maître Evrard d'Orléans, sculpteur parisien du* XIV^e^ *siècle*, p. 39-40. C'est lui qui a sculpté la belle Vierge, connue sous le nom de Notre-Dame la Blanche, qu'on voit dans la chapelle du chevet de la cathédrale de Langres. M. Gautier a retrouvé le marché que cet artiste a conclu avec les héritiers de l'évêque Gui Baudet pour l'exécution de ce travail.

Mémoires de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier. Tome XIV, années 1912-1913. Illustré.

Ch. Lorain: *Histoire de Jean-Nicolas Laloy, docteur en médecine' maire de Chaumont, 1745-1804*, p. XXXIII-XXXVIII-254. J.-N. Laloy' qu'il ne faut pas confondre avec son frère Pierre-Antoine, dont M. Lorain promet de nous donner aussi bientôt la vie, joua un rôle considérable à Chaumont, à la fin du XVIII^e siècle. D'abord député du bailliage aux États généraux à la Constituante, puis maire de la ville, commissaire du directoire exécutif près de l'administration centrale de la Haute-Marne et, enfin, conseiller de préfecture, il a été intimement mêlé à tout ce qui s'est fait, de 1789 à 1804, au chef-lieu de la Haute-Marne, en sorte que sa biographie est, pour ainsi parler, l'histoire même de Chaumont durant cette période. Cette histoire, M. Lorain l'a composée à peu près uniquement sur des pièces d'archives : Archives départementales (où il y a un fonds Laloy), Archives de Chaumont (ville et église Saint-Jean-Baptiste), Archives de Doulevant (d'où les Laloy étaient originaires). Son travail est donc entièrement neuf. Les onze planches qu'il y a jointes n'offrent pas toutes le même intérêt.

Louis Marcel.

MARNE

Revue de Champagne. VI^e année. N^{os} 27-30.

G. Robert : *Visite des prieurés de Saint-Remi de Reims, en 1560 et 1561*, p. 449-473, 481-503. Voir le compte rendu du tiré à part, p. 287.

A. H. : *La montagne de Saint-Thierry économique et météorologique,*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'après le règistre des Taillet (1705-1793), p. 517-524. Notesde famille indiquant le prix du vin et des denrées et les divers accidents météorologiques.

A. Haudecœur : *Les processions blanches en Champagne et à Reims, en 1583*, p. 525-530. Compte rendu détaillé de ce mouvement religieux spontané, au temps de la Ligue, et liste des paroisses qui vinrent à Reims, avec le nombre des pèlerins.

Dr Pol Gosset : *Bénédictions de l'église de Verzenay* (1768); *de la chapelle du Goda* (1759); *du presbytère d'Isles-sur-Suippe* (1681); *des cloches de Chigny* (1738). — *Don du curé pour la construction de l'école de Saint-Brice-Courcelles* (1718), p. 530-532. Documents.

Dr Pol Gosset : *Élections et installations religieuses de sages-femmes à Wez, Trépail, Bezannes*. p. 558-560. Document. Ces installations étaient faites à l'église, d'après le rituel et après la prestation d'un serment et profession de foi catholique.

ARDENNES

Revue historique Ardennaise.

Tome XXX. Année 1913. Paris. A. Picard.

A. Baudon : *Une question de préséance à Rethel, à l'occasion d'un service funèbre pour la comtesse de Grandpré* (1657), p. 33. Conflit entre les officiers de justice et les échevins pour la préséance. Les échevins l'ayant refusée aux officiers de justice, ceux-ci se « retirèrent et s'absentèrent de la cérémonie » après avoir protesté.

Commandant G. Dumont : *Les levées revolutionnaires et les bataillons volontaires nationaux du départemant des Ardennes*, p. 45-196. Historique complet des levées de volontaires en 1791-1793, et de la formation des bataillons de volontaires avec leur corps d'officiers, leur organisation et leur contingent.

Numa Albot : *Les Drouet, fondeurs de cloches à Charleville*, p. 255. Cette famille de fondeurs est signalée en 1750 seulement, et exerça sa profession à Charleville jusqu'en 1770.

Gaston Robert : *Les possessions de l'Hôtel-Dieu de Reims à Quatre-Champs*, p. 269-296. L'Hôtel-Dieu de Reims possédait à Quatre-Champs (canton de Vouziers, Ardennes) des biens assez considérables. Dans cet article, M. Gaston Robert en indique l'origine l'augmentation, la valeur et les droits divers, avec pièces à l'appui.

Dom Thierry Réjalot : *Une lettre de Charles de Gonzague pour la fondation du Saint-Sépulchre de Charleville* (1622), p. 347. Le Saint-Sépulchre de Charleville était une communauté de chanoinesses de Saint-Augustin vouées à la vie contemplative et à l'instruction des jeunes filles. Il fut fondé par Charles de Gonzague peu après la fondation elle-même de Charleville. Le document rapporté ici est la lettre de Ch. de Gonzague à l'évêque de Liége, lui demandant que des religieuses de Visé s'établissent à Charleville, et annonçant son intention de donner un emplacement convenable.

H. Jadart : *Sceau d'un prieur de Donchery, au* XVIe *siècle*, avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reproduction, p. 580. Ce sceau du XVI^e^ siècle permet de rectifier le nom du prieur de Donchery, Gachin, défiguré dans les documents et les imprimés sous des formes diverses : Guechon, Guérin, Quehan, etc.

Revue d'Ardennes et d'Argonne.

20e année, 1912-1913. Sedan, Em. Laroche

H. Jadart : *État du clergé de Reims, insermenté ou assermenté, en 1791*, d'après les notes de l'abbé Baronnet, curé de Cernay-en-Dormois (fin), p. 1-6. Cette liste, faite par l'abbé Baronnet, ancien secrétaire de Mgr de Talleyrand, contient quelques erreurs et suppose une confusion entre les divers serments exigés du clergé. Dans ses notes supplémentaires, M. Jadart corrige certaines de ces erreurs ou atténue quelques appréciations.

A. Sécheret : *Cahier des doléances de Donchery* (11 mars 1789) p. 46-52. Nous y voyons les vœux des populations des environs de Sedan, à la veille de la Révolution.

Ch. Houin et P. Collinet : *Bulletin bibliographique des ouvrages et articles concernant les Ardennes parus en 1908-1909* (à suivre), p. 70-97.

Abbé Bouchez : *La cure d'Aincreville entre 1741* et *1789*, p. 104. Quelques notes intéressantes sur cette paroisse.

Ernest Crepelet : *Cahier des doléances du Tiers-État de Sedan* (19 mars 1789), p. 109-133. On y trouve l'état des esprits dans la ville de Sedan en 1789 et les revendications populaires. La partie locale renferme un exposé complet de la législation et de la situation financière de la ville et de la principauté à la fin de l'ancien régime.

H. Dacremont : *Un épisode de l'histoire du château de Sedan. La réconciliation de la Grande Mademoiselle avec la cour*, p. 191-202. Une des ambitieuses et des intrigantes de la Fronde est bien la fille de Gaston d'Orléans, la nièce de Louis XIII, Mademoiselle de Montpensier, la Grande Mademoiselle, dont on connaît le rôle. Dans l'épisode qui est rapporté ici on voit l'action de cette princesse qui, après avoir intrigué contre Mazarin, suscité contre lui des ennemis acharnés, est obligée de se reconcilier avec lui.

Annales Rethéloises. Année 1913 (janvier-avril).

Paul Pellot : *Dom Étienne Pierre, prieur de Novy, son testament*, p. 95. Document inédit qui sera utile à l'histoire du prieuré de Novy.

A Baudon : *Notices historiques et archéologiques sur les communes rurales du canton de Rethel.* (suite) p. 175-181.

H. Baudon : *Passage à Rethel de l'impératrice Joséphine*, p. 159-166. Épisode intéressant de l'histoire de la ville de Rethel.

J. Carlier : *Un souvenir d'un prieur de Novy*, p. 181.

J. Carlier : *Épigraphie campanaire ardennaise ; les cloches de Chaumont-Porcien*, p. 1-5, 15-23. Relevé des inscriptions gravées sur les cloches de ce canton.

A. Haudecœur.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Mgr Baudrillart, P. Richard, U. Rouziès et A. Vogt. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.* Paris, Letouzey, 1913, in-4°. Fasc. 9 (Alphonse-Ambassadeurs), col. 705-1024; fasc. 10 (Ambassadeurs-Ampère), col. 1025-1344.

Deux fascicules de cette importante publication ont paru dans les derniers mois de 1913. Voici les principaux articles qui y concernent l'histoire religieuse de la France.

1° Noms de personnes : Alphonse de Poitiers, Alphonse de Toulouse, Amaury de La Roche, Amelius de Toulouse (P. Richard); — saint Alvée (L. Calendini); — Alvée de Chartres (Clerval) ; — P. d'Alzon (Peitavi), 5 col.; — saint Amadour, saint Ambroise de Cahors (Albe); — saint Amand [de Caunes] (Sabarthès); — saint Amand (Lesne), 4 col. (bonne bibliographie); — Amat d'Oloron (D. R. Biron); — Amaury de Tours (Audard); — Amaury de Jérusalem, Amaury de Lusignan (Bréhier); — Amaury de Chartres (Jacquin); — Amblard de Lyon (Vanel); — Amblard de Solignac (Lecler); — Gentien d'Amboise (Guérard); — Georges d'Amboise (Vogt), 11 col. ; — Louis d'Amboise (de Lacger), 5 col.; — saint Ambroise [de Rouen] (Vacandard); — Amelot (F. Uzureau); — Amiot (E.-M. Rivière); — Jean d'Amoncourt (P. de Monsabert).

2° Noms de lieux : Altavaux (A. Leclerc), 4 col.; — Ambert (Crégut); — Notre-Dame d'Ambert (Riguet); — Ambialet (de Lacger); — Ambierle (P. Richard); — Amboise (Audard); — Ambronay (Alloing), 10 col.; — Amiens [ville et diocèse] (Godet), 18 col. (deux modèles de monographies).

3° Conjuration d'Amboise, Paix d'Amboise (L. de Roquefeuil); — Ami de la Religion (Ledos).

Comme on le voit, la France figure encore en assez belle place dans ces deux fascicules, malgré les 128 Alphonse qui donnent à l'Espagne la part du lion. On approuvera l'heureuse proportion de la plupart des articles, résultat évident d'une direction attentive.

Les autres nations bénéficient d'articles qui échappent à notre compétence, mais que le nom de leur signataire suffit à recommander : M. Goyau, M. Fraikin, M. Constant, le P. Antoine de Sérent, M. Maurice Legendre, etc.

Mentionnons quelques articles d'intérêt général : saint Alphonse de Liguori (Palmieri), 20 col.; — Alternative (Villien), 4 col.; — Amalfi (Fraikin); — Ambassadeurs auprès du Saint-Siège (Richard), 15 col.; — saint Ambroise (P. de Labriolle et A. Gastoué), 17 col.; — Amérique (Froidevaux), 17 col.; — Amid (Karalevsky et Tournebize); — Ammien Marcellin (J. Zeiller).

Si une œuvre aussi considérable contient quelques imperfections de détail, nul ne s'en étonnera, mais c'est à l'usage seulement que ces imperfections peuvent apparaître, — comme c'est à l'usage qu'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se rendra compte de la valeur pratique, en tant qu'instrument de travail, d'un dictionnaire tel que celui-ci, qui se révèle déjà comme capable de rendre les plus grands services. Louis Hogu.

— Lucien Bégule. *La cathédrale de Lyon*. Paris, Laurens, s. d. In-8° de 108 pages, 56 grav., 1 pl. col.

Cette petite étude n'est pas un résumé de la grande monographie que M. Bégule fit paraître en 1880; les détails sont revus et surtout l'auteur a profité des nouvelles découvertes de l'archéologie et de la photographie depuis trente ans.

La cathédrale de Lyon, sans avoir la magnificence de celle d'Amiens ou de Paris, est l'intermédiaire entre ces dernières et celles du Midi, comme Albi ou Narbonne. Commencée à la fin du XIIe siècle par l'archevêque Guichard qui fit exécuter l'abside, sauf la voûte, elle fut terminée au XIIIe, jusqu'à la façade. En 1245, elle était déjà assez finie pour qu'Innocent IV pût y tenir le fameux concile où l'empereur Frédéric II fut déposé. La façade ne fut terminée qu'à la fin du XIVe siècle.

L'on peut citer comme principales curiosités de l'édifice : les médaillons sculptés renfermant, comme au portail des Libraires à Rouen, des animaux bizarres et des allégories, et surtout les jolies incrustations de ciment brun sur du marbre blanc qui forment une frise à l'intérieur de l'abside; ce genre de décoration, copié à Saint-Maurice de Vienne, est presque unique en France.

Avec cette petite étude en mains, et après avoir lu le tome I de l'*Art religieux en France*, par M. Mâle, le touriste archéologue qui visitera la métropole des Gaules sera sûr de bien voir et de bien comprendre la cathédrale de Lyon. H. Lemoine.

— Abbé C. Laluyaux. *Guide du visiteur à la cathédrale de Reims*. Reims, Imprimerie coopérative. In-16, 1913, avec 35 figures.

Composé sur les dernières données historiques, avec une documentation précise, ce guide sera très utile aux visiteurs, et leur permettra d'étudier en toute sécurité le célèbre monument. La description est minutieusement faite, les vitraux décrits ainsi que le mobilier, et les figures fort soignées rehaussent le texte et l'éclairent.

A. H.

— Mme Sartor. *Les tapisseries, toiles peintes et broderies de Reims*. Reims, Michaud, 1912. Grand in-4°, de 191 pages, 10 planches hors texte et 73 figures dans le texte.

C'est l'histoire de la description des tapisseries que possède la ville de Reims, à la cathédrale, à Saint-Remi, à Saint-Jacques, aux hôpitaux, aux hospices. Les artistes, les connaisseurs, les curieux sauront gré à l'auteur de son travail si consciencieux et fouillé.

A. H.

— Chanoine Ch. Chapelier. *Église Notre-Dame de Mirecourt*. Saint-Dié, C. Cuny, 1913. In-8° de 55 pages.

Brochure sérieuse et bien documentée. L'auteur a cherché des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

documents et cite le récent livre de M. Durand sur les églises romanes des Vosges. C'est plutôt une histoire de l'Église qu'une monographie. Elle s'étend du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle. La description du mobilier tient vingt-deux pages; sur cinquante-cinq, c'est peut-être beaucoup. Enfin une table des matières et surtout quelques gravures (au moins une vue de cette église), augmenteraient l'intérêt de ce petit livre. H. LEMOINE.

— G. ESTOURNET. *Les chartes de Franchard, prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, près Fontainebleau* (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, tome XXXI). Fontainebleau, Impr. Bourges, 1913, in-8° de 99 pages.

Très bonne édition de 50 chartes de 1180 à 1330, auxquelles on a joint la mention d'un arrêt, déjà publié, de 1717 relatif à la démolition du prieuré. 46 de ces chartes sont tirées du Cartulaire de Saint-Euverte d'Orléans. Une importante introduction étudie l'origine du prieuré, fondé par Sevin, ancien abbé de cinq monastères. L'auteur relève ensuite quelques particularités relatives aux chartes publiées et précise, sur divers points, la chronologie des vicomtes de Fessard-en-Gâtinais, apparemment apparentés à la famille des vicomtes de Châteaulandon. M. Estournet met notamment en lumière l'intérêt des chartes de Franchard pour la famille des seigneurs de Courances, dont l'un, Henri, maréchal de France (1255-1268), épousa, précisons-le, non pas une Normande, mais plutôt une dame du voisinage. Il apporte également des éclaircissements sur la chronologie des abbés de Saint-Euverte d'Orléans et de Saint-Séverin de Châteaulandon, sur celle des prieurs de Flotin. Le petit prieuré de Loye-en-Bière, dépendant de Flotin et situé en forêt de Fontainebleau, près de Bois-le-Roi, est mieux connu grâce à trois chartes intéressantes. Signalons, p. 324, que *Thoriaco*, près de La Ferté-Milon, est certainement Thury-en-Valois. M. LECOMTE.

— Abbé E. HURAULT. *L'œuvre de saint Bernard dans le diocèse de Châlons*. Châlons, Martin, 1912. In 8°.

Les rapports de saint Bernard avec le diocèse de Châlons nous sont présentés de main de maître par M. le vicaire général Hurault. Sources et documents sont étudiés à fond et mettent en plein jour les physionomies de saint Bernard, de Guillaume de Champeaux, de plusieurs évêques de Châlons et décrivent l'activité de saint Bernard dans les grandes questions religieuses de l'époque.

A. HAUDECŒUR.

— G. ROBERT. *Le style usité pour dater les actes à Reims, depuis le XIII^e^ siècle.* (Extrait du *Moyen âge*, 2^e^ série, t. XV, juillet-août 1911.) Paris, Champion. In-8° de 20 pages.

A quel moment l'année commencait-elle dans la province ecclésiastique de Reims ? Les auteurs n'étaient pas d'accord sur ce point. M. G. Robert n'a pu porter un jugement définitif pour les XI^e^ et XII^e^ siècles. Pour les siècles suivants, il est arrivé, par l'inspec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion de nombreux documents, à prouver que le style de l'Annonciation a été usité par les corps civils jusque vers 1498. Alors on prit le style de Pâques. Les corps ecclésiastiques conservèrent le style de l'Annonciation jusque 1566. Puis, à la suite de l'ordonnance royale de 1564, toutes les juridictions firent commencer l'année au 1er janvier. A. Haudecœur.

— G. Robert. *Les fiefs de Saint-Remi de Reims aux* XIIIe *et* XIVe *siècles.* Paris, Picard, 1913. In-8°.

Contribution importante pour l'histoire de l'archimonastère de Saint-Remi, et pour celle d'une foule de localités où l'abbaye avait des terres. Plus de 200 documents sont analysés et plus de 50 pays sont représentés. Une table des noms de lieux et de personnes facilite les recherches et augmente la valeur du travail.

A. Haudecœur.

— P. Gratien. Un épisode de la Réforme catholique avant Luther. *La fondation des Clarisses de l'Ave Maria et l'établissement des Frères Mineurs de l'observance à Paris* (1478-1485). (Extrait des *Études franciscaines*, tomes XXVII et XXVIII, 1912.) Couvin, Œuvre de Saint-François, 1913. In-8° de 52 pages.

Les religieuses du tiers-ordre franciscain avaient fondé des maisons nombreuses dans le nord de la France et dans l'est pendant les deux premiers tiers du XVe siècle, mais au sud de la Somme elles ne possédaient guère de couvents. Louis XI, pendant ses guerres de Picardie, avait eu à plusieurs reprises à pourvoir à la subsistance de religieuses de cet Ordre, dont les maisons avaient été ruinées par ses hommes d'armes; il en avait établi plusieurs communautés en Normandie. Le P. Gratien signale aujourd'hui une nouvelle marque de sympathie que Louis XI donna à leur Ordre en lui permettant de s'installer dans le béguinage de l'Ave Maria, alors presque vide. L'installation des tertiaires n'alla pas sans quelque difficulté; elles avaient en effet pour confesseurs des Frères Mineurs de l'observance, et les Conventuels firent tous leurs efforts pour s'opposer à l'intrusion d'Observants dans la capitale. Le querelle dura sept ans, pendant lesquels les Conventuels mirent tout en œuvre pour faire échouer l'entreprise de leurs adversaires. Ils finirent par échouer et les tertiaires prirent possession de l'Ave Maria; elles devaient peu après passer à l'Ordre de sainte Claire. Le P. Gratien a fait revivre très habilement les diverses phases de cette lutte, grâce à de nombreux documents d'archives qu'il a heureusement coordonnés. Henri Lemaitre.

— Victor Carrière. *Notes pour la biographie de Jacques Amyot. A propos du quatrième centenaire de sa naissance* (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, tome XXXI, année 1913). Fontainebleau, M. Bourges, 1914. In-8 de 15 pages.

Jacques Amyot est né à Melun en 1513, dans l'ancien diocèse de Sens. On sait bien peu de chose de sa vie cléricale avant son élévation au siège épiscopal d'Auxerre (1570). Or, pour les années 1558 et 1559,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les Insinuations diocésaines signalent quatre ecclésiastiques sénonais du nom d'Amyot. Deux sont prénommés Pierre et les autres Jacques. L'un de ces derniers, curé de Moulon (Loiret) et chanoine de Sainte-Marie-l'Égyptienne en l'église cathédrale de Sens, en 1558, céda ces deux bénéfices à son ami Toussaint Combault, en 1559. S'agit-il ici de notre grand Amyot ? Les rapprochements ingénieux de l'auteur le font supposer. En tout cas, relevons ce détail que n'ont pas connu les biographes d'Amyot. Celui-ci eut pour maître en dialectique Nicolas Vigouroux ou Le Vigoureux (*Vigorosus*), et c'est de lui, une fois licencié, qu'il reçut le bonnet, insigne de la maîtrise ès arts.

M. LECOMTE.

— Gaston ROBERT. *Visite des prieurés de Saint-Remi de Reims en 1560-1561.* (Extrait de la *Revue de Champagne*, janvier-avril 1913.) Reims, Imprimerie coopérative, 1913. In-8° de 47 pages.

L'abbé de Saint-Remi de Reims dut de tout temps exercer le droit de visite sur les prieurés dépendant de son monastère; mais on n'en rencontre pas trace avant les lettres patentes du 27 février 1546, par lesquelles François Ier enjoint aux officiers royaux de prêter main-forte aux visiteurs. Le plus ancien procès-verbal de visite qui est publié ici n'est pas antérieur à 1560. Il concerne les prieurés de Rethel, Chagny, Senuc, Saint-Thomas, Condes, le Chêne; les prévôtés d'Echarson, Braux-Saint-Remi, Dhuizel, Courtisols et Louvemont. Les visiteurs avaient reçu leurs pouvoirs du cardinal de Lorraine. C'étaient Claude de Launois, grand-prieur, Adam Ravineau, Emery de Malval, Michel Chertemps.

Ces procès-verbaux nous indiquent l'état matériel de ces prieurés et jettent une lumière assez vive sur les ruines déjà nombreuses des maisons religieuses, tant au temporel qu'au spirituel.

A. HAUDECŒUR.

— Paul PELLOT. *Notes sur le village de Bertoncourt.* Bethel-Huet-Thierrard, 1912. In-8° de 14 pages.

Notes intéressantes concernant la concession de terre par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, l'octroi, en 1255, de coutumes aux bourgeois de Bertoncourt par le comte de Rethel, les particularités de ces coutumes, les droits seigneuriaux, et finissant par une liste des curés, seigneurs, officiers de justice, maires et instituteurs.

A. HAUDECŒUR.

— Dom Albert NOEL. *Notice historique sur le canton de Givet.* Reims, Matot, 1912. In-8° de 226 pages, avec tables des lieux et des noms.

Dernier ouvrage de l'érudit bénédictin ardennais. Chaque commune du canton a sa monographie esquissée et pour ainsi dire préparée. Chaque notice est bourrée de faits bien contrôlés et clairement présentés. L'auteur, qui connaît les sources, en a tiré une moelle substantielle, de sorte que nous avons, dans un résumé serré, ce qu'il y a de plus important à connaître sur le canton de Givet.

A. HAUDECŒUR.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE DES PÉRIODIQUES

E. Lesne : *La lettre interpolée d'Hadrien Ier à Tilpin et l'Eglise de Reims au IXe siècle.* (*Le Moyen âge*, sept.-oct. et nov.-déc. 1913.) Hadrien Ier a chargé l'archevêque de Reims, déjà pourvu par lui du pallium, d'enquêter au sujet de la foi et de la manière de vivre de Lul, évêque de Mayence, qui recevra le pallium des archevêques si le rapport présenté au pape est favorable. Tel est le résumé de la lettre authentique d'Hadrien que conservaient au IXe siècle les archives de l'Église de Reims. A cette époque, un faussaire inséra dans le document un privilège en faveur des archevêques de Reims. L'exposé et le dispositif de ce privilège répondent aux préoccupations du clergé de cette Église au temps de la divulgation des fausses décrétales, garantissent les évêques de Reims contre les dépositions arbitraires et contre toutes violences, définissent leurs droits de métropolitain et de primat. Le faussaire ne possède pour la narration des événements qui se produisirent à Reims au VIIIe siècle que les renseignements fournis par la correspondance de saint Boniface et ceux dont dispose Hincmar. Pour confectionner les clauses du privilège, il s'est servi de la formule des lettres pontificales insérées au même recueil. Le tout répond aux vues personnelles d'Hincmar. Le faux a été composé par lui ou par l'un de ses familiers vers 852; il est destiné à amorcer la série des privilèges authentiques que cet archevêque de Reims a obtenus par la suite du Siège apostolique et qui contiennent en d'autres termes les mêmes clauses essentielles. — Le texte de la lettre d'Hadrien Ier est publié en appendice; une disposition typographique spéciale distingue la portion authentique et signale dans la partie interpolée les sources où le faussaire a puisé.

K. Voigt : *Le diplôme de Thierry III et le privilège de 847 pour Corbie.* (*Le Moyen âge*, nov.-déc. 1913, p. 414-424.) Dans la controverse engagée entre M. Levillain et M. Krusch au sujet de l'authenticité des chartes mérovingiennes de Corbie (*Le Moyen âge* et *Neues Archiv*, 1904-1906), le fond du débat a porté principalement sur le privilège de l'évêque Berthefridus d'Amiens et sur le diplôme du roi Thierry III. Si le privilège épiscopal est certainement authentique, le diplôme ne l'est pas. C'est l'opinion de M. Krusch qui soutient, à l'encontre de M. Levillain, que cet acte a été forgé pour servir de preuve aux moines à l'appui de leur droit d'élection. Mais, remarque M. Voigt, le document sert médiocrement leur intention : car les moines, en y demandant au roi la permission d'élire leur abbé, font ainsi paraître que leur liberté d'élection était plutôt restreinte. En outre, il est peu probable que les moines aient soumis cet acte au concile de Paris (847). On sait en effet que cette assemblée leur maintint le droit d'élection, et le diplôme, au contraire, les oblige à solliciter du roi l'autorisation préalable.

V. Carrière.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

René Fage : *La rotonde de Saint-Léonard (Haute-Vienne).* (*Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1912, p. 104-106.) Ce petit monument, de 7 m. 50 de diamètre, accolé au flanc nord de l'église et construit peu d'années après elle, dans le premier quart du XII[e] siècle, n'est pas un baptistère, mais une chapelle fondée à l'imitation du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Joseph Roman : *Sceaux de l'abbaye de Saint-Chef, du prieuré de Lieu-Dieu et du chapitre de Vienne (Isère).* (*Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1913, p. 100-104.) L'auteur expose d'abord la curieuse série phonétique des noms de *Theodorus*, *Theodarius*, *Theudericus* ou *Theudorius*, désignant un prêtre viennois du VI[e] siècle et successivement devenus Thiers, Cher et Chef. Il décrit ensuite trois sceaux appendus à des chartes des XIII[e] et XIV[e] siècles. Tous trois présentent, comme type, un buste-reliquaire et montrent le premier l'effigie de Saint-Thibaud primitivement vénéré à Saint-Chef, le deuxième celle de Saint-Chef et le troisième celle de Saint-Maurice, honoré à Vienne.

M. Lecomte.

A. Rhein : *L'abbaye de Notre-Dame de Vauclère.* (*Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1912, p. 414-418.) De l'église de cette abbaye cistercienne du diocèse de Laon il ne subsiste que d'insignifiants vestiges. Dans le voisinage mais en dehors de l'enceinte connue du monastère, est un bâtiment resté intact, de 70 mètres sur 15, appuyé de contreforts puissants, dont la destination fut discutée. La salle du premier étage, trop belle pour être un grenier, devait être un dortoir pour les convers, à la fois moines et laboureurs; la salle du rez-de-chaussée servait sans doute de réserve pour les instruments de travail et pour les récoltes. Le bâtiment était donc bien une grange, mais une grange cistercienne, c'est-à-dire la construction destinée aux travaux agricoles et à l'habitation de ceux qui s'y adonnaient.

M. Lecomte.

J. Roman : *Sceau d'Itier, prieur du Peyrat (Dordogne).* (*Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1913, p. 194-197.) Description de ce sceau appendu à une charte de 1275 et du sceau du prieur Gérald, appendu à une charte de 1299. Tous deux sont au type hagiographique de saint Étienne.

John Viénot : *Y a-t-il une réforme française antérieure à Luther* [et indépendante d'elle]? (*Bulletin de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, mars-avril 1913, p. 97-108.) On conclut ici à la négative. L'auteur responsable de la légende à cet égard est Merle d'Aubigné, lequel affirme dans son *Histoire de la Réformation* (t. III, l. XII) que Lefèvre d'Étaples avait exposé dès 1512, donc avant Luther, le principe de la justification par la foi. Ce principe n'avait jamais complètement disparu avant Lefèvre. M. L.

P. Imbart de La Tour : *Le Maître de l'humanisme chrétien en France. Lefèvre d'Étaples. Son action. Les dangers de l'évangélisme de*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Meaux. (*Correspondant*, 25 octobre 1913, p. 240-270.) Au tome II de ses *Origines de la Réforme*, M. Imbart de La Tour avait consacré plusieurs pages (p. 381-395) singulièrement neuves et pénétrantes à la carrière philosophique et théologique de Lefèvre avant 1516 : il l'avait montré restaurant les études aristotéliciennes, puis s'éprenant du platonisme, et enfin s'adonnant avec zèle aux études théologiques « pour rendre aux âmes le goût comme l'intelligence de l'Écriture. » Dans le présent article, l'historien de la Réforme continue, avec la même sûreté, cette biographie intellectuelle : il étudie, définit, et juge le rôle joué par Lefèvre comme directeur philosophique et spirituel des « évangéliques » de Meaux, groupés autour de Guillaume Briçonnet, qui fit de Lefèvre son vicaire général en 1523.

Les évangéliques de Meaux ne constituent pas une « école théologique ». Ils n'ont point d'opinion particulière et ne veulent point, « comme Luther, édifier une dogmatique nouvelle ». Ils forment un groupe de mystiques qui, par le sens de l'amour de Dieu, cherche à réagir contre les « curiosités » de la scolastique dégénérée, et, par « l'optimisme », contre « les terreurs de la piété » au XV^e siècle (si bien mises en relief, pour le dire en passant, par M. Ém. Mâle). Ils constatent les abus, comme tous les catholiques, mais ne tonnent pas contre eux à la façon orgueilleuse de Luther : ils s'en remettent à la Providence et à l'Église. C'est pourquoi sans doute Farel dut les quitter. Les fabristes ont cherché à promouvoir une « renaissance religieuse dans les esprits » et non pas à provoquer une réforme. Ils sont attachés à la vieille Église, respectueux de la hiérarchie, et souhaitent une « rénovation, non une révolution ».

Cette rénovation sera obtenue par deux moyens solidaires : le retour à l'Évangile, et le retour à la vie mystique. D'où les efforts des évangélistes pour vulgariser les livres saints et « contenir la propagande luthérienne » : leurs tentatives pour propager dans le peuple les évangiles et les livres de piété continuent celles de Jean de Rély, évêque d'Angers[1], et ressemblent, pourrait-on ajouter, à celles de certaines ligues catholiques de nos jours. D'où leur insistance à développer leur doctrine mystique dont M. Imbart de La Tour fait un exposé tissu de citations (p. 255-259), préférant sagement laisser parler les auteurs eux-mêmes plutôt que de les interpréter. Cette doctrine, si elle paraissait originale au début du XVI^e siècle, en renouant des traditions oubliées, semble bien être la doctrine tout à fait courante des directeurs spirituels de nos jours.

Pour terminer, M. Imbart de La Tour essaie de déterminer la place de Lefèvre dans la pensée religieuse. Il réagit vigoureusement contre la théorie protestante qui voudrait « annexer » Lefèvre et en faire un précurseur de Calvin. Il fait d'abord remarquer que les influences subies par Lefèvre sont celles du moyen âge le plus orthodoxe, et celle

1. Sa traduction de la Bible doit être de 1496 et non de 1487, comme le dit M. Imbart de La Tour. (Cf. Pasquier, *René Benoist*, p. 86, n. 3.)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

du néo-platonisme de Nicolas de Cues, qui est tout l'opposé du luthéranisme. Sans doute les fabristes se réclament de l'Évangile et de saint Paul. Mais s'ils posent les mêmes problèmes que la Réforme, ils les résolvent en un sens tout différent : ils font les distinctions nécessaires: aussi en 1523, la Sorbonne, qui est pourtant d'une intransigeance farouche, les accuse « d'irrévérence », non d'hérésie. Ils ont parlé en termes catholiques de la justification par la foi [1]; leur conception de la nature et du péché est orthodoxe. Lefèvre proclame en termes tout scolastiques la nécessité des œuvres, l'efficacité du jeûne, des aumônes, défend la croyance au purgatoire; sur un point seulement on peut le trouver en défaut : c'est sur le culte des saints, auquel il ne fait pas assez large part. Mais les déviations de quelques « évangéliques » ne sont point attribuables à Lefèvre.

Aussi l'évangélisme de Meaux se rattache non à Luther, mais à l'humanisme chrétien. Néanmoins M. Imbart de La Tour signale dans ce mouvement un côté dangereux : « Il n'est pas douteux que dans la réaction contre le christianisme extérieur, intellectuel et légal, et la religion d'autorité, c'est la valeur dogmatique, comme aussi le sens social de la doctrine qui s'affaiblit. » Il y signale aussi quelque faiblesse. « Bien fragile semblait l'abri que l'école de Meaux ouvrait aux âmes... Ce fut la faiblesse de Lefèvre et de ses disciples de n'offrir qu'une mystique à des esprits qui demandaient une direction. » On ne saurait donc accuser M. Imbart de La Tour de tendresse excessive pour les évangéliques.

Cet article méritait une longue analyse, non seulement à cause de son importance intrinsèque, mais encore parce qu'il marque une réaction très vive contre le point de vue des historiens protestants (partagé inconsciemment par nombre d'historiens des plus catholiques)[2] et parce qu'il peut suggérer à quelques jeunes travailleurs plus d'une recherche de détail. Il fait attendre avec impatience le prochain tome des *Origines de la Réforme*. Louis Hogu.

R. Reuss : *Un évêque historien des premières guerres de religion, François de Beaucaire de Péguillon et ses Commentaires.* (*Bull. de la Soc. du Protestantisme français*, mai-juin 1913, p. 193-218.) Cet auteur naquit en Bourbonnais au mois de mai 1514, devint évêque de Metz en 1555 et mourut le 14 février 1591. M. Reuss conte sa vie par le menu. Ses Commentaires des choses de France de 1461 à 1580 *(Rerum Gallicarum commentarii)* parurent en 1625, à Lyon, chez Claude Landry, en un volume in-folio de près de 1000 pages. A peine

1. Nous permettra-t-on, à cette occasion, de noter la légèreté des historiens — soit protestants, soit catholiques — qui, dès qu'ils voient dans un texte du xvi[e] siècle les mots « justification par la foi », font de l'auteur un protestant? C'est peu respecter la théologie que d'en traiter aussi étourdiment.

2. Il semble d'ailleurs que les historiens protestants commencent à s'apercevoir de l'impossibilité d' « annexer » Lefèvre. Voir à ce sujet le curieux article de M. John Viénot indiqué ci-dessus, p. 289.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

traite-t-il de la querelle de l'ancienne et de la nouvelle foi; Calvin n'y est point nommé; les « Calviniens » y sont indiqués rarement. M. Reuss analyse rapidement l'ouvrage au point de vue des apports qu'il comporte à l'histoire de la Réforme, surtout après 1560, et a soin, lorsque le témoignage de l'évêque catholique peut être mis en regard d'une source huguenote (par exemple pour le massacre de Vassy), de laisser entendre qu'il convient de préférer cette dernière : naturellement !

Albert Dufourcq : *Les Filles du Calvaire.* (*Le Correspondant*, 10 novembre 1913, p. 577-592.) Les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire furent fondées en 1617, par le P. Joseph, l'Éminence Grise, avec le concours de Mme d'Orléans, cousine d'Henri IV. L'auteur nous fait pénétrer dans l'intérieur du couvent, il en examine l'organisation, la règle, décrit « l'ascèse calvairienne » et fait un rapide historique de la congrégation. Celle-ci se présente, d'abord, comme une réforme de l'ordre de Fontevrault, puis elle se propose définitivement pour but la libération des Lieux saints, la culte particulier de la Passion et la dévotion au Sacré-Cœur. A la mort du P. Joseph, en 1638, l'ordre comptait seize maisons; le jansénisme tenta vainement de s'y introduire. Un moment troublé par des désordres intérieurs, l'ordre reprit sa régularité, en 1754, sous l'abbatiat d'une petite-fille de Villars, la veuve du comte d'Egmont. Vint la Révolution : traqué de toutes parts, disséminé, il parvint néanmoins à se reconstituer. En 1828, on compte sept Calvaires, à Paris, Orléans, Poitiers, Angers, Landerneau, Vendôme, Machecoul; à Jérusalem même une huitième maison se fonde. De nos jours, en prévision de l'application des lois de vol contre les congrégations, les Calvairiennes ont essaimé hors de France. L. Fontaine.

Ch. Constantin : *L'élection de l'évêque constitutionnel de la Meurthe en 1791.* (*Revue des Questions historiques*, octobre 1913, p. 382-412.) Mgr de La Fare étant parti de Nancy dans la nuit du 7 au 8 janvier 1791, il fallut songer à donner un successeur au prélat émigré et réfractaire. Ce fut le 14 mars que les électeurs se réunirent dans l'église des Jacobins de Nancy pour élire leur nouvel évêque. Sur 533 électeurs inscrits, dont 29 ecclésiastiques, il y eut une centaine d'abstentions. Il fut difficile de s'entendre. Finalement, le 15, la lutte se circonscrivit entre deux candidats : Chatelin et Mullot. Ce fut le premier qui fut élu. Sexagénaire à cette époque, Chatelin était un excellent homme qui ne songeait point à mal. Porté à son insu comme candidat, il s'empressa d'abord d'envoyer sa démission, puis, se laissant circonvenir, il retira sa lettre, mais ne songea ni à se faire sacrer, ni à exercer son pouvoir. Au fond, Chatelin était un prêtre fidèle. Quand il vit que son évêque véritable le condamnait, il envoya alors sa démission définitive et ce fut Lalande, oratorien et prêtre de Paris, qui fut élu. Après de longues hésitations, il finit par accepter et fut sacré à Paris, le 29 mai, par Gobel, assisté de Saurine et de Grégoire.

A. Vogt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 5 FÉVRIER 1914.

Les membres du Comité fondateur de la *Société d'histoire ecclésiastique de la France* se sont réunis le jeudi 5 février 1914, à 5 heures du soir, à l'Institut catholique de Paris, dans le cabinet du recteur. Mgr Baudrillart.

La présidence de cette première assemblée avait été offerte à M. de Vogüé. La température trop rigoureuse pour son état de santé n'a pas permis à l'éminent académicien d'accepter l'invitation; il s'en est excusé dans une lettre charmante où il disait à M. Carrière : « Je regrette vivement de ne pouvoir vous assister dans la constitution de l'œuvre que vous entreprenez et dont j'apprécie la haute utilité historique et religieuse; je ne doute d'ailleurs pas du succès et vous adresse d'avance mes félicitations avec l'expression de ma déférente sympathie. »

En l'absence de M. de Vogüé, Mgr Baudrillart dirige les débats... Les questions à l'ordre du jour étaient les suivantes : *Adoption définitive des statuts; nomination du Bureau et du Comité de lecture.* Il n'y avait pas à élire le Conseil d'administration puisque ce sont les membres du Comité fondateur qui forment ce conseil, ainsi qu'il a été spécifié dans la circulaire jointe au Bulletin d'adhésion.

Avant la discussion du projet de statuts, M. l'abbé Carrière prend la parole : il apporte des renseignements précis sur les préliminaires de la fondation et sur l'état actuel de la Société. Les propositions qu'il émet sont toutes adoptées à l'unanimité. Nous essaierons de résumer quelques-unes des principales idées de son rapport.

Messieurs, dit-il, un devoir m'incombe avant toutes choses, c'est celui de vous remercier. Si le programme de la *Société d'histoire ecclésiastique de la France* a déjà recueilli de nombreuses adhésions, c'est évidemment moins à cause des idées qu'il contenait que de son parrainage illustre.

La correspondance que j'ai reçue témoigne de notre succès; elle montre quelles espérances ont fait naître chez un grand nombre la nouvelle de la fondation de notre Société; elle prouve enfin l'opportunité de notre initiative, puisque des travailleurs s'intéressent à notre œuvre et saluent en elle un moyen très pratique de servir utilement la vérité et l'Église.

A cette heure, 127 personnes ont répondu à notre appel et adhéré pleinement. Ce nombre, joint à celui des abonnés de la Revue, qui tous, ou peu s'en faut, nous sont restés fidèles, représente exactement 239 souscriptions. A 15 francs l'une, ces souscriptions assurent pour l'exercice 1914 une recette de 3 585 francs. Résultat appréciable, en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vérité, mais insuffisant. Il est probable que de nouvelles adhésions viendront encore à nous. Les divers organes de publicité, qui nous ont promis leur concours, n'ont pas encore tous parlé et plus d'un travailleur attend sans doute de nous voir à l'œuvre pour se décider à faire le pas nécessaire. Quoi qu'il advienne, les membres du Conseil d'administration n'encourent aucune responsabilité financière. D'après un arrangement conclu avec M. Letouzey, éditeur de la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, cette revue, qui devient l'organe de la Société, continuera de paraître sans que nous ayons à nous soucier de ses finances... sinon pour disposer d'une partie des bénéfices quand le montant des cotisations, devenues plus nombreuses, dépassera les frais de son impression.

M. Carrière et M. Letouzey donnent tous les détails nécessaires et l'assemblée, après avoir conclu que l'affaire est de tout repos au point de vue financier, se plaît à rendre hommage au désintéressement de son éditeur.

M. Carrière aborde ensuite les questions d'ordre scientifique et rappelle les idées directrices qui ont présidé à la fondation de la Société; quel profit les savants étrangers tirent de leur collaboration collective; sur quelle discipline, sur quel sentiment de solidarité scientifique et nationale repose le renom de leurs travaux. Ne pourrions-nous pas en France, en ce qui concerne l'histoire ecclésiastique, atteindre des résultats semblables avec nos moyens et nos méthodes propres? Le temps ne serait-il pas venu de s'organiser? Serait-ce trop tôt d'éprouver les bienfaits d'un esprit d'entente et d'une organisation assez large pour ne contrarier personne, même pour permettre à d'autres groupements de s'adjoindre à nous, d'une organisation assez sérieuse pour suivre, en dehors de tout intérêt personnel, un but directement scientifique ! L'histoire de l'Église, comme l'a pensé Léon XIII, n'a pas à craindre un surcroît de lumière, pourvu que les faisceaux lumineux soient dirigés d'une main consciencieuse et sûre; et l'histoire de l'Église de France a des annales assez glorieuses pour que ses fils ne laissent pas à d'autres le soin de les faire surgir du passé.

En poursuivant ce but, la *Société d'histoire ecclésiastique de la France* s'efforcera d'établir un contact entre les travailleurs, de faciliter l'échange des idées, la communication des renseignements; elle espère, par la *Revue d'histoire de l'Église de France*, pouvoir créer un centre d'activité scientifique, un milieu capable de féconder le travail du chercheur isolé et fournir à tous la collection la plus précieuse d'informations que l'on ait encore réalisée en France au service des études d'histoire ecclésiastique. Si l'idée, à première vue, ne paraît pas d'une réalisation facile, les concours qui sont assurés à la Société sont un précieux gage de succès pour l'avenir.

Le projet de statuts, qui avait été soumis d'avance aux membres de l'Assemblée, fut notablement modifié après une discussion intéressante ; l'élection du Bureau et du Comité de lecture se fit à mains

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

levées... Dès lors la « Société d'histoire ecclésiastique de la France » était définitivement fondée, et chacun d'adresser ses remerciements et ses félicitations à M. Carrière, l'organisateur de tous les préliminaires indispensables et la cheville ouvrière de l'Association naissante.

Tandis que la composition du Comité de lecture restera secrète, les noms des membres du Bureau et du Conseil d'administration figureront dans chaque fascicule de la Revue à la seconde page de la couverture.

Nous avons publié dans le fascicule de janvier les statuts et la liste des membres de la Société. Voici maintenant la composition du Bureau : président : M. Noël Valois ; — vice-présidents : M. Pierre de La Gorce et Mgr Alfred Baudrillart ; — secrétaire général : M. l'abbé Victor Carrière ; — secrétaire archiviste : M. Joseph Drouet ; — trésorier : M. Léon Letouzéy.

La Revue paraîtra cinq fois l'an par livraison d'au moins 144 pages. Sous la rubrique « Informations » chaque fascicule donnera communication des événements qui peuvent intéresser la Société, des adhésions nouvelles, et des distinctions dont les sociétaires auront été l'objet. Seront signalés également tous les travaux, quelle qu'en soit la nature, qui auront pour auteurs les membres de la Société. Que ceux-ci veuillent donc envoyer à la Revue un exemplaire, au moins, de chacun de leurs ouvrages. On leur demande aussi d'adresser à la rédaction des notes brèves et objectives sur toutes questions ayant trait à l'histoire ecclésiastique de la France ; les communications insérées paraîtront sous le nom de leurs auteurs.

La séance est levée à 6 h. 45.

Le secrétaire archiviste : Joseph Drouet.

ADHÉSIONS NOUVELLES

La Bibliothèque communale de Limoges [Conservateur, M. Caillet], présentée par M. Letouzey.

M. Pierre Bicilli, chargé du cours d'histoire du moyen âge à l'Université d'Odessa, présenté par M. Carrière.

M. l'abbé A. Clerval, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris, présenté par M. Carrière.

M. Paul Deslandres, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, présenté par M. Carrière.

M. Alphonse Drouet, avoué honoraire, à Cherbourg, présenté par M. Drouet.

M. Jean Julien, missionnaire apostolique à Qui Nhou, présenté par M. Letouzey.

M. Eugène Laurent, curé de Pure, présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Auguste Leman, professeur à l'Université catholique de Lille, présenté par M. Lesne.

ERRATA DE LA LISTE DES MEMBRES

Page 8. *Au lieu de* Bouilliau (l'abbé), *lire* Boulliau (le chanoine), vicaire général.

Page 8. *L'article* Charpentier *est à lire ainsi :* Charpentier (le chanoine), secrétaire général de l'Évêché, Carcassonne (Aude).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Page 9. *A l'article* Delaunay *ajouter* : professeur aux Facultés catholiques d'Angers.

Page 9. *Au lieu de* Duffourcq, *lire* Dufourcq (Albert), professeur d'histoire du moyen âge à l'Université de Bordeaux.

Page 9. *Supprimer l'article* Giard *et le remplacer par :* Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille; boulevard Vauban, 60 [Bibliothécaire, M. Dubrulle], *qui doit être inséré, page 8, selon l'ordre alphabétique.*

Page 13. *Au lieu de* Van Dyhr, *lire* Van Dyke.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance du 30 janvier. — M. Dieulafoy rend compte du résultat des recherches entreprises à Saint-Bertrand-de-Comminges, l'antique *Lugdunum Convenarum*, par la Société des fouilles archéologiques, et de la découverte d'une basilique chrétienne remontant à l'époque de Constantin. Les fouilles ont prouvé que la basilique est antérieure au début du VIe siècle. Elles ont même montré qu'à cette époque elle aurait elle-même été déjà, sinon reconstruite, du moins restaurée et agrandie et que la primitive basilique épousait, en partie, les fondations d'un édifice romain hypostyle. Il y a donc lieu de supposer que la basilique primitive fut en partie détruite par les Vandales vers 409. On en a la preuve dans ce fait qu'on a trouvé sur le sol de la basilique de nombreuses monnaies frappées par Constantin, par Constance et par Gratien, assassiné en 383. Une pierre tumulaire d'un prêtre mort sous le consulat de Rufin et d'Eusèbe (347) fournit un argument nouveau en faveur de la période chronologique. Le basilique ainsi datée se composait d'un vaisseau long de 32 m. 60, large de 13 m. 60, divisé en une nef et deux collatéraux par deux files de huit colonnes.

Les fouilles ont dégagé les murs enduits d'un crépi rose sur une hauteur variable mais toujours faible, les fondations de plusieurs colonnes, des fragments de vases, de fûts, de chapiteaux, plusieurs carreaux de marbre blanc provenant du dallage, les tuiles à crochet de la toiture et des éclats extrêmement nombreux de pierres sculptées. En outre, en creusant une fosse dans le cimetière Saint-Julien, contigu aux excavations et à cinq mètres de l'abside, on a trouvé six fûts de colonne et un chapiteau à peu près intact. Désormais, la restitution complète et certaine de l'édifice devenait possible. M. Dieulafoy l'a effectuée et en retrace les grandes lignes : il conclut en observant que, si l'édifice n'était pas luxueux, du moins il était vaste, bien aménagé et ne manquait pas d'agrément avec ses colonnes et son dallage de marbre blanc, ses charpentes polychromes et ses murs enduits d'un crépi rose. L'intérêt tout à fait exceptionnel de la découverte tient à ce que la basilique de *Lugdunum Convenarum* est de beaucoup le plus ancien monument chrétien de la Gaule et que sa fondation doit être placée à une date très voisine de celle de la basilique d'Orléansville.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans l'inventaire sommaire des *Nouvelles acquisitions du département des Manuscrits*, à la Bibliothèque nationale, pendant les années 1911-1912 (tirage à part de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1913, p. 5-66), M. Omont signale un certain nombre de manuscrits particulièrement intéressants pour l'histoire de l'Église de France.

Lat. 1029. « Collectionis privilegiorum Præmonstratensi Ordini concessorum fragmenta ». — 4 feuillets. — Bulles d'Alexandre III (1256) et d'Innocent IV (1255).

Lat. 1048. « Martyrologium Societatis Jesu ». — xvii[e] siècle; 84 feuillets.

Lat. 2044. « Exordium magnum sacri ordinis Cisterciensis ». — Copie, xvii[e] siècle, 374 pages.

Lat. 2047. « Formulaire de provisions » ecclésiastiques, à l'usage du diocèse de Sens. — xvii[e] siècle; 28 feuillets.

Lat. 2055-2057. Recueil historique de dom Claude Estiennot. — xvii[e] siècle, t. xv-xvii (xiii ff.-789 p.; xiv ff.-639 p.; xv ff.-459 p.).

Fr. 10836. « Statutz et constitutions sur la règle de saint Augustin pour la congrégation de Notre-Dame du Refuge... ». — xviii[e] siècle; 248 feuillets.

Fr. 10837. Lettres autographes du P. Lacordaire à la princesse Borghèse (1837-1841); de Mgr Dupanloup, de M. A. de Falloux au sujet de Lacordaire et de sa correspondance avec Mme Swetchine. — 71 feuillets.

Fr. 10852-10854. Journal et correspondance de l'abbé R.-N. Maudoux, confesseur de Louis XV et de Marie-Antoinette (1776-1778). — Ensemble 978 feuillets.

Fr. 10871. Vie et miracles de sainte Isabelle de France, fondatrice de l'abbaye de Longchamp, près Paris. — xvi[e] siècle; 148 feuillets.

Fr. 10888. « Observations du P. de Gennes sur le mémoire théologique de M. Boursier », etc. — xviii[e] siècle; ensemble 640 pages.

Fr. 10898. De la réforme du prieuré de Saint-Martin de Brenc (au diocèse de Beauvais), par M. Roger de Bridieu, archidiacre de Beauvais. — xviii[e] siècle; 191 pages.

Fr. 10909. Directoire des Filles de Sainte-Geneviève de Paris. — xvii[e] siècle; 416 pages.

Fr. 10911. Abrégé de ce qui a été pratiqué au sujet de la juridiction criminelle sur les ecclésiastiques. — xviii[e] siècle; 255 pages.

Fr. 10912. Règlements de la congrégation de l'Oratoire (1774). — 210 pages.

Fr. 10913. Mémoire sur la valeur doctrinale des encycliques et allocutions pontificales. — xix[e] siècle; 40 feuillets.

Fr. 10914. Les règles et constitutions des religieuses de Sainte-Claire du couvent de la Nativité de Jésus, à Paris. — xviii[e] siècle; 355 pages.

Fr. 10932. Manuel de la Société de Saint-Jean-François-Régis de Paris, pour le mariage des pauvres et la légitimation des enfants naturels (1835). — 44 feuillets.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fr. 10939. « Le soumissionnaire géométrique », dissertation sur la question de savoir si le clergé doit se soumettre au gouvernement républicain, par C.-F. de Leschamps. — XVIII^e siècle ; 58 feuillets.

Fr. 10250. Registre de la congrégation des Saint-Anges au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1834-1839). — 71 pages.

Fr. 10962-10963. « Ordre du Temple. Rituel conventuel à l'usage du chapelain ». — XIX^e siècle ; 133 feuillets.

Fr. 10972. Du pouvoir des évêques dans les cures qui dépendent de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — XVIII^e siècle ; fol. 447-491.

Fr. 10991. Vie de Henry-François Bertrand, hermite dans la paroisse de Magnien, diocèse d'Autun (1742-1809), par M. Fangé. — 571 pages.

Fr. 10993. Lettres de la Sœur A. C. D. H. R. D. L. V. (convulsionnaires) (1674-1675). — XVIII^e siècle ; 246 feuillets.

Fr. 11004-11008. Recueil de visions de convulsionnaires (vers 1750). — Ensemble, 804 pages et 445 feuillets.

Fr. 11017-11018. Discipline de l'Église de France, par M. Lemerre, avocat. — XVIII^e siècle ; 6 feuillets et 1676 pages (*Fr. 11019-11020*, autre exemplaire avec variantes).

Fr. 11042-11044. Lettres de la solitaire Jeanne Des Rochers et réponses de son directeur le P. Luc de Bray. — 3 exemplaires ; XVIII^e siècle.

Fr. 11051-11057. Révélations, visions et écrits de Pierre-Michel Vintras, d'Agen (1838-1840). — Ensemble 3384 pages.

Fr. 11060. Projet de constitutions et règlements pour les religieuses des prisons de l'ordre de Marie-Joseph. — XIX^e siècle ; 73 pages.

Fr. 11063. La tradition des huit premiers siècles de l'Église opposée aux principaux décrets de l'Assemblée nationale de 1789, concernant le clergé, par un curé député. — 254 pages.

Fr. 11067. Révélations du frère Pierre et autres convulsionnaires. — XVIII^e siècle ; 268 feuillets.

Fr. 11069-11070. — Voltaire, par Mgr Dupanloup. — XIX^e siècle ; 205 feuillets.

Fr. 11122. Catalogue des Frères des Écoles chrétiennes de Melun (1686-1776). — 220 pages.

Fr. 11127-1157. Papiers et correspondance de Raymond Bordeaux (1821-1877). Diocèse d'Évreux : évêques, pouillé, statuts, Saint-Taurin, coutumes, sigillographie ; Défense de Mathurin Picard, curé de Mesnil-Jourdain. — XVI^e-XIX^e siècle (cf. nouv. acq. franç. 11158, 21590-21595 et 22013-22022).

Fr. 11151. Sentences arbitrales entre l'abbé de Saint-Géraud d'Aurillac et les consuls de cette ville (1280-1298). — Fol. 21-28.

Fr. 11157. Dépouillement du *Monasticon benedictinum* (mss. lat. 12568-12704), par L. Delisle (cf. *Revue des Bibliothèques*, 1907). — 23 feuillets.

Fr. 11158. Correspondance et papiers de Bretel de Gremonville, abbé de Lyre en Normandie, relatifs au temporel de son abbaye (1671-1678). — 4 feuillets.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fr. 21680. Terrier de la châtellenie de Rueil, dépendant de l'abbaye de Saint-Denis, 1687. — 872 pages.

Fr. 21688-21696. Chartes et pièces originales relatives à l'histoire de différentes paroisses de France. — XI^e-XIX^e siècles.

Fr. 21765. Délibérations des marguilliers de la Villette, près Paris (1839-1851). — 64 pages.

Fr. 21766-21769. Copies de lettres de l'Institution des Jeunes aveugles à Paris (1821-1861). — 808 pages ou feuillets.

Fr. 21771. Institution au droit ecclésiastique de France. — XVII^e siècle ; 300 feuillets.

Fr. 21774-21783. Résolutions de cas de conscience par la maison de Sorbonne (1748-1791).

Fr. 21786-21787. Lettres de Longuerne, abbé de Jards, au P. Pagé, sur la critique des Annales de Baronius (1689-1696). — XVIII^e siècle ; 880 pages.

Fr. 21793. Pouillé du diocèse de Bourges (1765). — XIX^e siècle ; 72 feuillets.

Fr. 21795-21797. Histoire du cardinal de Fleury, ministre, par l'abbé Ranchon. — XVIII^e siècle ; 1144 pages ou feuillets.

Fr. 21798. Documents relatifs aux Lazaristes (1825-1827). — 77 feuillets.

Fr. 21806-21873. Collection L. Delisle sur l'histoire de la Normandie. — Volumes et fiches.

Fr. 21880-21933. Correspondance et papiers de P. C. Daunou (1761-1840), ex-oratorien.

Fr. 21993-22203. Papiers d'Auguste Longnon (1844-1911).

Fr. 22021-21022. Collection d'empreintes de sceaux ecclésiastiques de la collection Charvet, dispersée en 1883.

*
* *

Le jeudi 12 février, au second tour de scrutin, M. Pierre de La Gorce a été élu membre de l'Académie française par 16 voix contre 9 à M. Camille Jullian et 4 à M. d'Avenel. Accueillie avec grande satisfaction par toute la France catholique et par les nombreux lecteurs de M. de La Gorce, la nouvelle a réjoui très particulièrement les membres de la Société. Nous avons eu plaisir à constater que justice est enfin rendue à l'éminent historien de la seconde République et du second Empire, à l'auteur de la magistrale *Histoire religieuse de la Révolution*, que notre Conseil d'administration était unanime à désigner, huit jours auparavant, pour la vice-présidence de la Société.

Les titres académiques de M. de La Gorce avaient été présentés par M. René Bazin; nous ne saurions mieux faire que de lui laisser la parole : « Vous avez devant vous, concluait-il, en raison du sujet et du talent de l'écrivain, une renommée très ample, un nom répandu largement en France et à l'étranger, et, on peut le dire, aussi populaire, aussi aimé que peut l'être le nom d'un juge de nos temps et de nos passions. Ce qui le prouve, c'est le succès de ces in-8°, de cet ouvrage en sept volumes, notamment, qui est parvenu à sa douzième

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

édition. Et puis, Messieurs, M. de La Gorce répond si bien à l'idée que se sont faite d'un académicien ceux qui ont fondé l'Académie et qui voulaient la durée de leur fondation ! Il est plein de talent et modeste, d'une simplicité qui n'est point cherchée, mais toute naturelle, très serviable, la loyauté même et l'honneur. On n'a pas à craindre, avec un pareil homme, un calcul ou une bassesse. Moi qui le connais bien, je puis dire qu'il est pour chacun de vous, et quelle que soit la nuance des esprits, un confrère désirable. » J. D.

A Tours vient d'être prise une heureuse initiative intéressante qu'il importe de remarquer comme une nouveauté et un exemple. *L'Exposition des souvenirs religieux de la Révolution en Touraine*, la première, semble-t-il, qui soit faite en France, a été ouverte du 12 au 22 novembre. Douze cents personnes l'ont visitée, et y ont pris grand intérêt. Strictement religieuse et strictement locale, elle réunissait pourtant un curieux ensemble de documents, de gravures, de tableaux et d'objets, qui faisaient revivre d'une manière saisissante l'odyssée des héros de la grande persécution. Pour réunir tant de choses, quelques semaines avaient suffi, grâce à la compétence et au dévouement exceptionnel des organisateurs, qui avaient pour président M. le comte Boulay de La Meurthe, et pour secrétaire très actif un jeune historien, l'abbé Audard, professeur au petit séminaire.

Des descriptions ont été faites dans la *Semaine littéraire* du 21 décembre, par M. Gabriel Aubray, et dans la *Revue pratique d'apologétique*, par M. J. Pinardel. Très détaillées et très élogieuses, elles ne sauraient se résumer.

Encouragé par de nombreuses sympathies, le comité d'organisation s'est constitué le 24 décembre en société, sous le titre d'Œuvre des martyrs de la Révolution. Mgr l'archevêque de Tours, président d'honneur, daigne soutenir l'œuvre de sa haute approbation. Déjà les adhésions sont nombreuses et les travaux se multiplient pour rechercher la trace des martyrs, publier leurs actes et glorifier leur mémoire.

En pratiquant des sondages à l'emplacement de l'ancienne abbaye carolingienne de Saint-Cybard, à Angoulême, des ouvriers ont mis à jour plusieurs sarcophages dont l'un renfermait les ossements d'un évêque ou d'un abbé mitré, qu'on avait inhumé muni des ornements pontificaux. La crosse épiscopale qu'il portait présenterait, paraît-il, un intérêt d'art exceptionnel. Des offres ont déjà été faites au propriétaire du terrain. De son côté, l'administration des beaux-arts a été saisie, en vue d'assurer la conservation du précieux objet. (*Le Temps*, 7 janvier 1913.)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRES NOUVEAUX

Histoire générale. — AUGUSTE (abbé A.). Les sociétés secrètes catholiques du XVIIe siècle et M. H.-M. Bondon, grand-archiprêtre d'Évreux. Avec en fac-similé une lettre inédite de Desmarets de Saint-Sorlin. Paris, Picard, 1913, in-4, 71 p.

BROQUELET (A.). Nos églises. Paris, Garnier, 1914, in-8.

CAHEN (L.). Les querelles religieuses et parlementaires sous Louis XV. Paris, Hachette, 1913, in-16, VI-112 p.

DESLANDRES (P.). Histoire de l'Église catholique de France. Paris, Bloud et Gay, 1913, in-16, 360 p.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, publié par Mgr A. Baudrillart, MM. P. Richard, U. Rouziès et A. Vogt. Fasc. 10. Tome II, col. 1025-1344 : Ambassadeurs-Ampère. Paris, Letouzey et Ané, 1913, in-4, en souscription.

Dictionnaire de théologie catholique, commencé sous la direction de A. Vacant et continué sous celle de E. Mangenot. Fasc. 43 et 44. Tome VI, col. 321-928 : Foi-Froidmont. Paris, Letouzey et Ané, 1913, in-4, en souscription.

FUZET (Mgr). Premières années de la séparation. Instructions pastorales, lettres et discours. Paris, Roger et Chernoviz, 1913, 2 vol. in-8, t. I, VIII-413 p.; t. II, p. 414 à 863.

GHELLINCK (R. P. J. DE). Le mouvement théologique du XIIe siècle. Paris, Gabalda, 1913, in-8.

JULLIAN (C.). Histoire de la Gaule. Tome IV. Le gouvernement de Rome. Paris, Hachette, 1913, in-8.

LE GRAND (L.). Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales. Paris, Champion, 1913, in-8, 210 p.

MANN (H. K.). The lives of the popes in the middle ages. Tome IX. 1130-1159. London, K. Paul, 1913, in-8.

MONTBAS (H. DE). Richelieu et l'opposition pendant la guerre de Trente ans (1635-1638). (Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*.) Paris, Champion, 1913, in-8, 19 p.

ROMIER (L.). Les origines politiques des guerres de religion. Tome II et dernier. La fin de la magnificence extérieure. Le roi contre les protestants (1555-1559). Paris, Perrin, 1914, in-8.

Archéologie. — BÉGULE (L.). La cathédrale de Lyon. Paris, Laurens, 1913, in-8, 108 p.

CARLIER (J.). Cloche de Givron et cuve baptismale de La Val-Roy (Ardennes). (Extrait du *Compte rendu du 78e congrès archéologique de France*, tenu en 1911 à Reims.) Caen, Delesques, 1913, in-8, 9 p. avec fig.

CHANEL (E.). La chaire de l'église Notre-Dame de Bourg. (Extrait du *Bulletin de la Société des naturalistes de l'Ain*.) Bourg, Impr. du *Courrier de l'Ain*, 1912, in-8, 23 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par le Rme P. dom F. Cabrol et le R. P. H. Leclercq. Fasc. 31. Tome III, col. 2113-2432 : Collegia-Communion. Paris, Letouzey et Ané, 1913, in-4, en souscription.

Echivard (A.). Les vitraux de la cathédrale du Mans, XIe, XIIe et XIIIe siècles. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*) Mamers, Impr. Fleury, 1913, in-8, 40 p.

Ferret (E.). L'église de Brou. L'architecte. La construction. La restauration au XIXe siècle. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation de l'Ain.*) Bourg, Impr. du *Courrier de l'Ain*, 1911, in-8, 84 p. et gravures.

George (A.). Les Madones des rues de Lyon. Lyon, Lardanchet, 1913, in-8, 242 p.

Lefèvre-Pontalis (E.) et Jadart (H.). L'église de Courville (Marne). (Extrait du *Compte rendu du 78e congrès archéologique de France*, tenu en 1911, à Reims.) Caen, Delesques, 1913, in-8, 14 p. avec grav. et planches.

Monumenta Ecclesiæ liturgica. Ediderunt et curaverunt F. Cabrol, H. Leclercq presbiteri et monachi benedictini congregationis Gallicæ. Volumen primum. Reliquiæ liturgicæ vetustissimæ ex SS. Patrum, necnon scriptorum ecclesiasticorum monumentis selectæ et publici juris factæ, curantibus R. P. domno F. Cabrol, monasterii S. Michaelis de Farnborough abbate, et R. P. domno H. Leclercq, ejusdem monasterii presbytero et monacho. Sectio altera ab ævo apostolico ad pacem Ecclesiæ. Paris, Picard, 1913, in-4, CCLXII-278 p.

Rachou (H.). Catalogue des collections de sculpture et d'épigraphie du musée de Toulouse. Toulouse, Privat, 1913, in-8, 405 p.

Reure (chanoine). Deux têtes de saints conservées à Saint-Martin-d'Estréaux et un ancien fer à hosties de la paroisse de Sail-les-Bains. (Extrait du *Bulletin de la Diana.*) Montbrison, Impr. Éleuthère Brassart, s. d., in-8, avec 1 grav. et figures.

Bibliographies. — Carrière (Victor). Notes pour la biographie de Jacques Amyot. A propos du quatrième centenaire de sa naissance. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XXXI, année 1913.) Fontainebleau, M. Bourges, 1914, in-8, 15 p.

Charruau (J.). L'esclave des nègres. Saint Pierre Claver, de la Compagnie de Jésus. Paris, Téqui, 1914, in-18, 284 p.

Costa de Beauregard (Mgr). Une âme de saint. Le chanoine Camille Costa de Beauregard, 1841-1910. Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-16.

Joseph (le P.) (l'Éminence Grise). Les Dix jours. Préface de A. Dufourcq, professeur à l'Université de Bordeaux. Toulouse, « Les voix franciscaines », [1913], in-12, LXVI-470 p.

Jovy (E.). Une mystique en pays perthois au XVIIe siècle : Marie Douzy de Verzet, 1639-1679. Vitry-le-François, Impr. du *Messager de la Marne*, 1913, in-8, 33 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Gouvello (vicomte H.). Une mystique bretonne au xviie siècle. Armelle Nicolas, dite la Bonne Armelle, servante des hommes et amante du Christ (1606-1671). Paris, Téqui, 1913, in-12, xviii-366 p. avec gravures.

Lombard (A.). L'abbé Du Bos. Un initiateur de la pensée moderne (1670-1742). Paris, Hachette, 1914, in-8, viii-565 p.

Lombard (A.). La correspondance de l'abbé Du Bos. Avec trois fac-similés, une introduction et des notes. Paris, Hachette, 1914, in-8, 91 p.

Parent (A.). Biographie de Maximin Giraud, berger de La Salette (1835-1875). Tours, Salmon, 1913, in-8, 60 p. avec portraits.

Rumeau (Mgr). Éloge de Bossuet, prononcé dans la basilique-cathédrale de Meaux, le dimanche 19 octobre 1913. Angers, Grassin, 1913, in-8, 4 p.

Saint Louis, king of France, 1215-1270. London, Sands, 1913, in-8.

Veuillot (Eugène et François). Louis Veuillot. Tome iv. 1869-1883. Paris, Lethielleux, 1913, in-8, vii-789 p.

Histoire locale. — Adams (H.). Mont-Saint-Michel and Chartres; with an introduction by Ralph Adams Cram. Boston, Hongthon Mifflin, 1914, in-4, xiv-401 p.

Auguste (abbé A.). Le séminaire de Caraman au faubourg Saint-Étienne à Toulouse. Notes et documents avec 4 planches hors texte. (*Etude sur la Réforme catholique au* xviie *siècle, dans l'ancien diocèse de Toulouse*, ii.) Paris, Picard, s. d., in-4, 176 p.

Barbéry (P.). L'œuvre de la Propagation de la foi à Grenoble et à Lyon (1647-1792). Thèse présentée à la faculté libre de théologie protestante de Montauban. Montauban, Impr. coopérative, 1913, in-8.

Boudon (G.). Cueilloir de l'Hôtel-Dieu d'Amiens (1277), avec une préface et des notes. Ouvrage posthume. Amiens, Impr. Yvert, 1913, in-4, x-46 p.

Charrier (J.). Prêtres et religieux nivernais traduits devant le tribunal révolutionnaire. Nevers, Impr. Vallière, 1913, in-8, 205 p.

Dimier (J.). Histoire de Savoie, des origines à l'annexion. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1913, in-16, 400 p.

Ferrouil de Montgaillard (E. de). Le patrimoine des pauvres et les services hospitaliers de la ville de Bédarieux sous l'ancien régime. Hôpital royal. Hospice Saint-Louis. Béziers, Impr. générale, 1913, in-8, 112 p.

Garnier (N.). Arc-sur-Tille. La Révolution (1789-1802). Dijon, Venot, 1913, in-12, 220 p.

Glorieux (abbé M.). Deux prêtres de Montay victimes de la Révolution. Cambrai, Masson, 1913, in-8, 22 p.

Lecler (abbé A.). Le Limousin et la Marche au tribunal révolutionnaire. Tome ii. Limoges, Ducourtieux et Goux, 1913, in-8, 422 p.

Loth (Mgr J.). Saint-Maclou de Rouen. L'église. La paroisse. Rouen, Impr. Lecerf fils, 1913, in-8, 157 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mauviel (G.-G.). La paroisse de Saint-Bômer. Flers-de-l'Orne, Impr. catholique, 1913, in-8, viii-124 p. avec fig.

Moret (chanoine J.-J.). Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises. Tome iii. Deuxième période : du xvi[e] siècle à la Révolution. Deuxième partie : Paroisses qui dépendaient de l'archevêché de Bourges. Moulins, Crépin-Leblond, 1913, in-8, xxvii-348 p. avec cartes et plans hors texte.

Notre-Dame du Folgoat Salaün ar Fol. Miracle du lys. Splendeur. Décadence. Renaissance. Dévotion spéciale. Fêtes. Indulgences. Abbeville, Impr. Paillart, 1913, in-16, 39 p. avec 1 gravure.

Rouquette (J.) et Villemagne (A.). Cartulaire de Maguelone. Tome ii. Fasc. 6, Épiscopat de Guillaume d'Autignac (1204-1216), p. 1-160. Fasc. 7, Épiscopat de Bernard de Mèze (1216-1230), p. 161-468. Montpellier, Louis Valat, 1913, in-8.

Sauvage (H.). L'ermitage de Mortain, son site et son histoire. Mortain, Impr. A. Leroy, 1913, in-8, 36 p. avec fig.

Vidal (A.). L'ancien diocèse d'Albi d'après les registres de notaires. (Textes et mémoires relatifs à l'histoire des anciens diocèses du Tarn. Publication de la revue *Albia christiana*, premier fascicule.) Paris, Picard et fils, 1913, in-8, xi-427 p.

Ordres religieux. — Albon (marquis d'). Cartulaire général de l'ordre du Temple [Tome i[er]]. 1119?-1150. Paris, E. Champion, 1913, in-4, xxiii-468 p. avec un portrait et six planches hors texte.

Commentaire sur la règle de saint Benoît, par l'abbé de Solesme. Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-8.

Estournet (G.). Les chartes de Franchard, prieuré de l'ordre de Saint-Augustin près Fontainebleau. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*) Fontainebleau, Impr. Bourges, 1913, in-8, 99 p.

Ganay (C. de). Les bienheureuses dominicaines (1190-1577). Paris, Perrin, 1913, in-8, 564 p.

Giraud (L.). Les Pénitents gris de Montpellier (1550-1577). Montpellier, Vallat, 1913, in-8, 23 p.

Gratien (P.), O. M. C. Sermons franciscains du cardinal Eudes de Châteauroux († 1273). (Extrait des *Études franciscaines*, tomes xxix et xxx, année 1913.) Paris, Libr. Saint-François, 1913, in-8, 92 p.

Guigne de Champvans (comte F.). Histoire et législation des ordres de chevalerie, marques d'honneur, médailles et anciens ordres du Saint-Siège, d'après les sources officielles, avec une introduction sur les ordres religieux et militaires. Paris, Société archéologique de France, 1913, in-4, xxvii-164 p.

Lévy-Bruhl (Henri). Les élections abbatiales en France. Époque franque. Paris, Rousseau, 1913, in-8, 203 p.

L'UN DES GÉRANTS : TARDY-PIGELET.

BOURGES — IMP. VVE TARDY-PIGELET ET FILS.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA COMPAGNIE
DU SAINT-SACREMENT DE GRENOBLE

La Compagnie du Très Saint-Sacrement de Grenoble mériterait une étude spéciale, que, seuls, les érudits dauphinois ont les moyens de faire[1]. Ce qu'ici je voudrais seulement, c'est prouver un fait qui a besoin d'être solidement établi avant que l'histoire générale de la France[2] puisse faire état, tout à fait, de l'activité et des œuvres de la Compagnie du Saint-Sacrement : je veux dire qu'il y eut, de Paris aux provinces, une transmission effective de zèle, et que cette transmission ne s'arrêta pas à un premier élan. Marseille est une fille de Paris; Grenoble est une fille de Marseille. Ce qu'il y a lieu de montrer sur Grenoble, c'est qu'à la seconde génération des succursales, l'esprit de la première institution se conservait en son entier.

Le mystère s'y maintenait sans aucun doute. Il enveloppe la fondation de la Compagnie dauphinoise. Au commencement de 1640, passait à Grenoble François de Foresta, conseiller du roi et juge du palais à Marseille, l'un des fondateurs, le premier supérieur de la Compagnie du Saint-Sacrement marseillaise. Or il y avait longtemps qu'il pensait à l'établir dans la capitale du Dauphiné[3].

1. Surtout à cause des identifications de personnes, si délicates à conjecturer loin des Archives.

2. On sait cependant que déjà l'influence de la Compagnie du Saint-Sacrement a été considérée comme un facteur historique important par M. Mariéjol et M. Lavisse dans l'*Histoire de France Lavisse*.

3. Sources principales : *Annales de Voyer d'Argenson*, publiées par dom Beauchet-Filleau, p. 90, 93, 233, 235; *La Compagnie du Saint-Sacrement, Lettres du groupe marseillais*, publiées par A. Rébelliau (Champion, 1908), p. 7, 23, 25, 27, 69, 78; *La Compagnie du Saint-Sacrement de Marseille*, documents publiés par R. Allier (1909), p. 141, 254; et surtout le *Registre manuscrit de la Compagnie de Grenoble* (Bibliothèque de Grenoble, R 5765. 1 vol.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Non pas qu'il ignorât que « par d'autres voies, Dieu merci, il s'y faisait de grands biens. »

Certes il s'en faisait[1]. Les maisons d'ordres religieux anciens, nombreuses à Grenoble ou aux alentours (Augustins, Dominicains, Récollets, Minimes), s'étaient renforcées, dans les derniers temps, de congrégations nouvellement nées : Ursulines, Visitandines, Bernardines, Annonciades, Sœurs du Verbe-Incarné, et, aussi, Capucins. Sauf pour ces derniers, la ville n'avait jamais fait de difficultés. Dans toute cette armée d'apôtres variés, il n'y avait pas, que nous sachions, de scandale.

Leur action ne restait pas confinée. Tel était le cas, bien entendu, pour les Jésuites, qui, arrivés à Grenoble en 1623, s'y étaient implantés en 1631 par un noviciat, puis par un collège. Avec succès leur ardente propagande enrégimentait les fidèles en vue d'une dévotion active. Dès avant 1630, deux congrégations de Notre-Dame groupaient, l'une les « nobles et messieurs », l'autre les « grands artisans et les bourgeois ».

Trois confréries de Pénitents blancs continuaient les dévotions du moyen âge. Les femmes mêmes collaboraient à l'action catholique, guidées par deux mystiques vaillantes, la baronne d'Uriage et la présidente Du Faure. En 1631, une vieille maison de Filles repenties était réorganisée et confiée par elles à la douceur avisée des filles de Saint-François de Sales. En outre, depuis 1634, il y avait à Grenoble une société de Dames pieuses dont le délicat héroïsme faisait l'admiration des voyageurs : les Dames de la Miséricorde avaient pour vocation la visite en prison des criminels et la consolation des condamnés à mort. En 1636, une autre œuvre féminine naissait, celle des Orphelins. Par l'initiative et la générosité du maré-

in-fol, 292 ff.) que M. Maignen, le conservateur de la Bibliothèque, a bien voulu me communiquer. En sont extraits les nombreux textes indiqués ci-après dans les notes. — Voyer d'Argenson place à tort en 1644 la fondation de la Compagnie de Grenoble : elle est de 1642 ou 1643.

1. Voir Nicolas Chorier, *Le Nobiliaire de la province de Dauphiné*, Grenoble, 1897; Guy Allard, *Bibliothèque du Dauphiné*, Grenoble, 1797; *Dictionnaire du Dauphiné*, publié par H. Gariel, Grenoble, 1864; Prudhomme, *Histoire de Grenoble* (Grenoble, 1888), p. 493, 494, 496, 498, 499, 515; le P. Prat, *Les Jésuites à Grenoble* (Lyon et Paris, 1901), p. 76, 304-306, 310-133.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chal duc de Créqui, gouverneur de la province, un hôpital avait été commencé en 1627, fini en 1638.

Tout cela, M. de Foresta le savait bien.

Mais n'importe. Il avait pu voir à Marseille, en un an, que l'activité originale des ouvriers du Saint-Sacrement était singulièrement bénie. Et puis, la tâche était vaste, à Grenoble autant qu'à Marseille. La peste a décimé la ville plus de deux ans. Des impôts nouveaux, la taille rendue « réelle » écrasent le peuple, et, en 1641, il y a eu une sédition véritable. Les administrateurs « ignorants ou coupables, qui se succédaient dans les conseils consulaires[1], » y rendaient impossible tout grand effort d'intérêt public. Ces conseils, émancipés depuis le commencement du siècle de la tutelle du « prince-évêque », n'allaient plus demander à l'évêché de chrétiennes inspirations. Enfin les protestants duraient, nombreux et fiers, dans cette ville qui avait été naguère une de leurs places de sûreté, et qui était encore le siège d'une chambre de justice mi-partie. « Ils célébraient publiquement leur culte, faisant admettre leurs enfants dans les écoles et leurs pauvres dans les hôpitaux. »

Donc Grenoble était un champ de bataille autant qu'une carrière ouverte à la charité. Et M. de Foresta n'hésita pas[2] à y profiter de son séjour, très court cependant, pour parler de ses vues « à une personne de condition et d'autorité ». Mais cela, en son nom propre, bien prudemment, « sans déclarer ce qu'il ne fallait pas dire », et en se contentant de l'informer, « en termes généraux, » moins de l'existence de la Compagnie de Marseille que de ce qu'on racontait tout bas de l'assemblée des dévots de Paris, dont le succès était à la fois encourageant pour les ardents et rassurant pour les timides. « La personne d'autorité[3], » pressentie, s'affirma disposée à « appuyer puissam-

1. Prudhomme, *op. cit.*, p. 472, 488, 489, 512.

2. *La Compagnie de Marseille*. Documents publiés par A. Rébelliau, p. 23-25; Documents publiés par M. R. Allier, p. 141-142.

3. Quelle était cette personne ? Peut-être Jean de Garibal, conseiller au Parlement de Grenoble en 1637, mais nommé à Toulouse en 1639 (voir dom Beauchet-Filleau, *op. cit.*, p. 106); peut-être et plus probablement, Claude de Simiane, seigneur de La Coste, conseiller en la Cour, devenu président en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment » ce projet. Vite Foresta demande à Marseille « une copie des statuts, le formulairede l'établissement, la copie de l'approbation de l'évêque ou de son vicaire général. » Il voudrait faire la chose lui-même et sans délai.

Amour-propre hâtif? Non. Mais c'est que, comme il écrit joliment aux Marseillais, « dans le commencement des Compagnies, il se rencontre *plusieurs petites difficultés* ». Mais de supprimer « ces petites difficultés », quelle meilleure manière que celle-ci? On est en passant dans une ville. On y crée une Compagnie, — et l'on s'en va. Bien plus aisément qu'un indigène, un étranger peut se passer de l'autorisation, et il n'a point, pour l'esquiver, de détours à prendre. Il paraît que, pour lors, cette expéditive procédure ne fut pas possible. Deux ans plus tard seulement, en présence des « dispositions » favorables qui persistaient, Marseille, en la personne du même Foresta, fut autorisée par Paris à « communiquer ses statuts et exercices à ceux qui entreprennent ce bon œuvre », non sans qu'on lui rappelât de le « ménager avec la prudence et la discrétion que Dieu désire en tout ce qui regarde son service ».

Mais il faut croire que ce « bon œuvre » ne pouvait être communiqué à un bon évêque. C'en était un, cependant, que Pierre Scarron, qui régnait depuis 1620. Il différait beaucoup de ses deux prédécesseurs, — Jean de a Croix, homme politique toujours absent, en lutte du reste, à Grenoble, avec le Conseil de la Ville; Alphonse de la Croix, insignifiant et malade. — Il résidait et il était populaire. Il s'acquittait régulièrement de ses visites pastorales. Il veillait à la discipline. Il faisait surtout beaucoup de bien. On le disait prêt, pour donner, à engager sa crosse et son calice. Il allait, au moment du danger janséniste, se montrer vigilant gardien de l'orthodoxie de son troupeau. Il ne mettait nul obstacle à l'invasion féconde de son diocèse par les Réguliers.

1628, et qui résigna sa charge à son fils François, en 1655. (Cf. Prudhomme, *Inventaire des Archives départementales de l'Isère*, Arch. civiles, t. II, Introduction.) On connaît par M. Allier le grand rôle de Gaspard de Simiane, chevalier de La Coste, dans les Compagnies méridionales du Saint-Sacrement.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On ne voit pas néanmoins que l'« association de zèle » fondée à Grenoble en 1642 se soit confiée à lui. La Compagnie de Paris dans sa lettre n'en fait nulle mention. Dans la liste, qu'on peut reconstituer pour 1652-1662, des membres de la Compagnie de Grenoble[1], si quelques ecclésiastiques de la ville figurent, il n'y a pas l'évêque. Et si, au début, le vicaire général y figure, il ne semble pas qu'il y reste longtemps[2]. Comme la Compagnie de Paris et plus que la Compagnie de Marseille, Grenoble se passe de l'« ordinaire » et de la « hiérarchie ».

Fondée en cette obscurité, elle y reste. Notez qu'à se tenir ainsi caché, il y a de la difficulté, du mérite, en province, dans une ville petite, quand surtout on a des émules et qu'on réussit. La Compagnie de Grenoble se dérobe à la curiosité et échappe à la jalousie comme à l'ostentation. Elle se recrute avec la circonspection la plus patiente. En cela elle l'emporte peut-être sur Marseille, sa bouillante mère, qui, trois semaines à peine après sa fondation, avait déjà la mortification d'être obligée d'exclure un membre trop légèrement accepté[3].

Grenoble mettra un peu plus d'un an à s'adjoindre M. le président de Chevrières. Et Dieu sait, pourtant, si ce pieux magistrat, sorti de la plus pieuse famille, devait être, tout de suite après, un confrère accompli[4] ! — Pour admettre à ses assemblées un confrère d'une autre Compagnie, Grenoble est rigoureuse à exiger la lettre de présentation de cette Compagnie ou, à défaut, l'assurance formelle, délivrée par le supérieur actuel, qu'il connaît l'étranger[5].

De bonne heure, — plus tôt qu'à Paris, — Grenoble interdit à ses membres d'amener leurs laquais. Comme Paris,

1. Ils étaient vingt-cinq ou trente ; plusieurs d'entre eux (cf. le P. Prat, *Les Jésuites à Grenoble*, p. 304-313 ; Allier, *Cabale des dévots*, p. 246 et suiv.) étaient membres de la Congrégation de Notre-Dame, dite de Purification, dirigée par les Jésuites.

2. *Registre de Grenoble*, fol. 34, 49.

3. *La Compagnie de Marseille*, Documents publiés par R. Allier, p. 134-135.

4. Allier, *Cabale des dévots*, p. 248-250. Je me demande si cette circonspection ne venait pas, précisément, de ce que Jean de la Croix, seigneur de Chevrières, était apparenté aux deux précédents évêques. Ou si c'était parce que ce Dauphinois, avant de revenir à Grenoble, avait passé, comme président, par les deux Parlements de Bordeaux et de Dijon.

5. *Registre de Grenoble* (26 juin 1664), fol. 247.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est à un conseiller au Parlement qu'elle donne à garder ses illégales archives. Elle change très fréquemmment le lieu, les dates et la périodicité de ses réunions. Elle n'attend pas le jour du péril pour convenir des réponses qu'on fera, au besoin, aux questions indiscrètes, et pourvoir à ce que les confrères interrogés, soient « conformes en leurs réponses[1] » et ne se « coupent » point.

Exactement fidèle au « secret » de Paris, en a-t-elle pris aussi la méthode?... Qu'on en juge — sans parler ici de ses efforts contre les protestants — par son activité dans le milieu catholique[2].

Dans les vieux hôpitaux de Grenoble, — l'Hôtel-Dieu, Saint-Antoine, — au commencement de 1659, tout va mal. Va-t-on tout de suite provoquer des réformes? Patience ! Il faut commencer par s'enquérir. Va-t-on nommer une commission d'enquête? Deux membres, sans plus, mais qui ne chôment pas, et qui, désignés le 6 mars, « rendront compte » dès le 20 du même mois. Ils « rapportent » que dans ces deux hôpitaux, « c'est le concierge et le boulanger avec un receveur des pauvres », petit fonctionnaire municipal, qui « gouvernent tout ». Va-t-on contrecarrer ces tyranneaux en possession? On discute longuement. Il suffit de les surveiller, pour guetter le moment de les prendre en défaut. Et l'on nomme à cet effet un surveillant des hôpitaux. Peu de temps après, la Compagnie était la maîtresse des deux maisons.

La Compagnie de Paris, le 11 janvier 1660, envoyait à Grenoble un « imprimé touchant l'abus qui se commet

1. « On convint de dire qu'on s'assemblait pour préparer le renfermement des pauvres dont il fallait parler au duc de Lesdiguières et qu'on voulait profiter de la demeure du duc de Lesdiguières en cette ville » (26 juin 1664). Cf. *Reg. de Grenoble*, fol. 70, 106, 131, 132, 194, 232, 238, 244, 245, 246.

2. *Registre de Grenoble*, fol. 78, 83, 84 et suiv., 102, 104, 143, 159, 173, 177, 179, 237, 248, 256, 257, 259. [Ces renvois doivent s'entendre souvent du verso comme du recto.] On peut compléter et contrôler les assertions du Registre de la Compagnie par la belle *Histoire de Grenoble*, de M. Prudhomme, (lequel du reste a été l'un des premiers à signaler l'importance de la Compagnie du Saint-Sacrement, en 1888, douze ou treize ans avant les découvertes et publications de M. Rabbe et de dom Beauchet-Filleau). Cf. *Hist. de Grenoble*, p. 508-510. — Pour les actes de la Compagnie grenobloise relatifs aux protestants, voir le livre cité de M. Allier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parmi les compagnons, tailleurs, cordonniers, chapeliers. » Quel « abus »? Les Parisiens ne s'expliquaient point. Les Grenoblois estiment que la confession seule peut le révéler. On parlera donc (25 janvier) à M. le grand-vicaire, « qui se renseigne auprès de l'assemblée paroissiale du clergé ». « 5 février : il n'a rien su. » Alors (12 février), M. de Chevrières, en impérieux magistrat qu'il est, affirme catégoriquement ce qu'on ignore : il « *dit* que les menuisiers commettent les mêmes abus que les cordonniers et tailleurs et qu'il y fallait songer. » Pourtant, il faudrait bien savoir au juste ce dont il retourne. Neuf mois s'écoulent, lorsqu'un jour « M. le Doyen annonce qu'il y a un différend entre les cordonniers : » ne voilà-t-il pas une bonne occasion de tâcher à poursuivre « l'abolition de cette pratique infâme qu'ils observent quand ils passent compagnons? » Ne va-t-on pas en profiter? On se méfie toujours. Plusieurs membres pensent « que ces abominables choses » qu'on ne spécifie guère « ne se pratiquent plus, principalement en cette ville ». Il faut chercher encore. Et cette fois, puisqu'il existe à Grenoble une congrégation des Jésuites pour les artisans, c'est au supérieur de cette congrégation qu'on s'adressera... Nous ignorons ce qu'il en advint[1]. Mais nous voyons que la Compagnie de Grenoble a un principe excellent et qu'elle applique : savoir avant d'agir.

Aux prisons aussi, cela allait mal. Les visiteurs, hommes et femmes, que la Compagnie y envoient, révèlent des choses odieuses et tristes, en quantité. « M. de Saint-Ferjus rapporte qu'il y a dans les prisons un jeune garçon qui ne passe guère vingt ans, lequel n'ayant pu être condamné à la mort pour quelques meurtres qu'il a commis, à cause qu'il est extrêmement aliéné de sens, a été condamné par la cour à tenir prison perpétuelle. » Mais il lui prend quelquefois des « phrénésies, » qui font que « ceux qui sont avec lui ne sont pas sans péril, et dont il a déjà failli arriver

1. Voir sur ce point spécial, très bien étudié par M. Allier, *La Cabale des dévots*, p. 211-212. — Sans doute les PP. Jésuites confesseurs des « compagnons » grenoblois rassurèrent la Compagnie. Cf. *Registre de Grenoble*, fol. 101, 104, 177, 179, etc.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

accident. » « Partant il serait bon de lui faire tenir prison ailleurs, où le nombre des prisonniers étant moins grand pour l'ordinaire, il y aurait aussi moins de danger. » De plus, « ce même garçon est dans une extrême misère, quoi qu'il ait honnêtement du bien chez lui... » Seulement des désordres comme ceux-là révèlent qu'il y aurait là une énorme et périlleuse besogne de réforme à aborder. Ici encore on attendra, et en 1661, « la Compagnie ne résout rien sur cet article. » Cinq ans après, — pendant lesquels elle a continué sans doute d'avoir l'œil sur les cachots et les basses fosses, — M. de Chevrières provoque une nouvelle enquête. Il a su, lui-même, « par ses gens qui ont porté à manger aux pauvres captifs, qu'ils manquaient de beaucoup de choses. » Et l'on entend d'ici l'entretien scandalisé qui s'engage. Est-ce que Messieurs du Parlement ne doivent pas faire des inspections? Mais comment les font-ils? La Compagnie se permet de les « prier de s'arranger pour que leurs visites puissent être utiles aux prisonniers », c'est-à-dire « qu'il leur plaise de les enquérir et ouïr hors de la présence du concierge et du geôlier : ils pourraient ainsi mieux découvrir ce qui s'y passe » C'est simple, en effet. Messieurs du Parlement le feront-ils? En attendant, la Compagnie procède à une visite des prisons, minutieuse : « 24 janvier 1666 : M. le Supérieur a dit d'avoir vu avec M. de Beauchesne que, quoique les prisonniers se plaignent de n'avoir pas de paille, leur plainte n'était pas légitime; » mais en revanche, « il a observé que les couvertures données par les consuls n'étaient guère bonnes : — que deux prisonniers étaient attachés à la même chaîne; — que les prisonniers civils sont fort mal couchés, nonobstant qu'ils donnent 5 sols par jour. La visite sera continuée demain. »

D'autres fois, l'investigation des abus exige de ces gens de bien toujours prêts à tout faire une recherche historique comme en peuvent instituer alors MM. Talon ou Baluze. Il y a à Grenoble deux paroisses, « unies » entre elles depuis un temps immémorial. C'est avantageux pour le bénéficier, fâcheux pour les fidèles. Au fait, pourquoi sont-elles unies? De quel droit? Si l'on fouillait dans le passé? M. de Marnais, conseiller au Parlement, va à la Chambre des comptes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et rapporte « n'y avoir trouvé pour cette union qu'une commission du pape Clément III, en 1380, adressée à Jean, évêque de Grenoble, qui subdélégua son grand-vicaire pour savoir la nécessité de l'union *et si elle se pouvait faire.* » Où sont les titres sur quoi elle s'est faite? Neuf mois durant on les poursuit. On va chez le bénéficier intéressé, qui n'est capable de montrer qu' « un extrait du Pouillé des bénéfices en l'an 1400 environ », texte qui ne signifie rien en l'espèce. Enfin, après bien des démarches, M. le président de Beauchesne[1] arrache aux Archives de la Chambre l'extrait d'une bulle de Clément VI, « qu'il juge pouvoir beaucoup servir au dessein de la désunion des deux cures », car cette pièce fait voir « que l'union qui a été faite l'a été contre l'intention du pape, qui voulait que les fonctions [curiales] fussent faites en l'église Saint-André » aussi bien qu'en l'église Saint-Jean. — Voilà une affaire instruite en bonne forme, et une cause gagnée.

Ce n'est pas seulement dans d'assez importantes entreprises comme celles-là, c'est dans les plus petites choses que les Messieurs de Grenoble portent leur souci d'exactitude. « La Charlotte » a eu un enfant : a-t-il été baptisé? Les commis aux aumônes n'ont pu l'apprendre au vrai des voisins. Alors, on fait deux démarches parallèles, un recoupement : « M. le Directeur » s'informera auprès des Consuls, et « M. le Secrétaire » interrogera « la Charlotte ». D'ailleurs chacun des membres de la Compagnie accomplit spontanément son devoir de saint espionnage : les procès-verbaux en témoignent, on peut dire, à chaque séance. Un tel a ouï raconter qu' « un homme arrivé de Genève emploie à son service un catholique qu'il ne veut point laisser aller à la messe. » Tel autre, priant dévotement à la chapelle de la Trinité, a tout de même aperçu « une femme toute découverte », qui était « proche l'autel », ce qu'il signale à « Monsieur le Doyen. » Celui-ci, passant devant l'auberge des Trois-Dauphins, le 26 février, — en carême, — a vu « tourner la broche remplie de viandes »; celui-là a noté tous les jours à Notre-Dame la présence

1. Tout récemment nommé : en 1658. — Cf. Prudhomme, *Inventaire* cité, t. II, p. 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de « la grande Jeanne qui a été fouettée et qui est revenue ». Un autre a observé que le sieur Chouin, ecclésiastique, est « en soutanelle » quand il porte le viatique... A chaque réunion, l'apport est copieux de ces relations bénévoles : cette trentaine d'hommes, quand ils se promènent dans Grenoble, recueillis et les yeux baissés, ont des yeux qui voient et des oreilles qui entendent. Aussi la Compagnie montre-t-elle en son information, incessante et partout présente, une confiance juste, et elle n'hésite pas à imposer ses bons offices d'enquêteuse. Il a été commis une profanation dans un certain lieu de la province. Le grand-vicaire va s'y transporter au nom de l'évêque. Il n'ira pas seul. M. Balme, un chanoine, membre de la Compagnie, l'accompagnera, et l'on peut croire que ses constatations seront autrement clairvoyantes que celles du grand-vicaire. — Une pauvre fille a été tuée par des soldats. J'imagine que la justice ne s'est pas désintéressée de ce crime. Mais c'est la Compagnie du Saint-Sacrement qui fait l'enquête, dresse des mémoires et les remet à M. l'avocat général, lequel pourra bien alors se passer des policiers professionnels.

Renseignée sur les abus à détruire et les biens à créer, comment la Compagnie de Grenoble s'y prend-elle pour créer, pour détruire[1] ?

D'abord elle informe de ce qu'elle sait les « puissances » locales compétentes, les prieurs des couvents, les curés des paroisses et le grand-vicaire, comme aussi le juge royal, les consuls et le lieutenant, en la ville, du gouverneur de la province ; elle informe Messieurs du Parlement comme Mgr l'évêque. J'entends qu'elle les fait informer par des confrères désignés à cet effet : point de « délégation », bien entendu : deux émissaires au plus, et, dans la même affaire, toujours les mêmes. Elle a dans son sein plusieurs conseillers ou avocats au Parlement ou à la Cour des Comptes : ce sont eux qu'elle charge d'avertir

1. *Registre de Grenoble*, fol. 49, 68, 85, 103, 104, 117, 118, 119, 121, 132, 134, 135, 136, 137, 139, 147, 151, 160, 164, 165, 166, 167, 182, 192, 195, 227, 231, 243, 244, 245, 246, 248, 249.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les « chambres ». Rien de plus aisé et de plus naturel pour ceux d'entre eux qui sont présidents de chambre [1], ou pour cet avocat général [2], dont la fonction, sous l'ancien régime, était, on le sait, si étendue. Elle a pour membres plusieurs ecclésiastiques : le doyen de la cathédrale Notre-Dame, notamment, plusieurs de ses chanoines, le prévôt de la collégiale de Saint-André. Ce sont eux qu'elle dépêche aux autres curés ou aux religieux, sans se priver pourtant de les faire semoncer par des laïques. Un jeune récollet, prêchant une prise d'habit à la Visitation, « s'est servi de certains termes fort éloignés de la bienséance et de la majesté de cet emploi. » C'est le conseiller au Parlement de Sautereau, lequel, si je ne me trompe, n'est point d'Église [3], qui ira révéler ces inconvenances au supérieur des Récollets.

Elle ne se soucie pas si les personnes en place qu'elle renseigne devraient être renseignées comme elle et pourront se formaliser d'un avis impertinent et superflu. — Est-il possible que le Parlement n'ait point su que les enfants et les laquais, au sortir même probablement de l'audience où des malheureux ont été bannis, les poursuivent « hors de la ville à coups de pierres ? » Se peut-il qu'il n'ait pas ouï dire, avec tout le public, « que la grande Jeanne est morte en partie des coups qu'elle reçut de cette manière? » Grenoble n'est pas si grand ! On n'en résout pas moins, à la Compagnie, de prier « Messieurs du Parlement de faire un arrêt », — qui devrait être fait déjà. — M. le curé de la cathédrale siégeait sans doute dans sa stalle, ce dimanche où le vicaire qui prêchait parla si bas que M. le Supérieur de la Compagnie se dépita de n'entendre ni le prône ni les annonces. N'empêche que M. le chanoine Brun sera prié d' « y prendre garde ». — Dans la maison même de M. le premier consul de la ville, « il loge

1. En décembre 1662, il y en avait au moins *trois* dans la Compagnie : MM. de Chevrières, de Beauchesne et Marillier. (*Registre*, fol. 208.) Parmi les parlementaires qui ne sont pas nommés dans cette étude, signalons les Ponnat et les Galien. Cf. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*.

2. Pierre de Gales, avocat général de 1653 à 1677, était de la Compagnie.

3. Probablement Abel de Sautereau, seigneur de La Châsse, conseiller au Parlement en 1651.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de certaines filles chez qui, si l'on n'y commet pas de mal, il y a pourtant grand abord d'étrangers, et même de prêtres, qui y font porter à manger et y vont assidûment. » Or, la maison où ce « scandale se passe » est « dans le voisinage de M. le procureur général », lequel ne voit rien de ce manège. « Il a été résolu qu'on en parlerait à M. le procureur général. » En cette dénonciation impitoyable des délits, la Compagnie n'épargne pas ses propres membres. Ainsi encore M. le doyen de la cathédrale. M. Du Croisil lui signale que « les [prêtres] habitués à Notre-Dame font mal les cérémonies et qu'ils célèbrent la messe en habit court. » Une autre fois, c'est M. le Supérieur de la Compagnie, lui-même, qu'on instruit d'un cas assez désobligeant : que son neveu ne paie point sa servante... A plus forte raison la Compagnie rend les mêmes cruels services à l'évêque. « Suivant ses ordres, M. l'avocat général de Galles et M. le conseiller Roux remontrent à Mgr de Grenoble les scandales et irrévérences qui se commettent dans les églises », et nous verrons ci-après quelle opiniâtreté elle apporte à l'admonester sur ses devoirs.

Il semble que ce soit seulement à partir de 1655 qu'elle s'enhardit aux grandes entreprises. Mais alors elle s'enhardit pleinement. A agir par elle-même et sans intermédiaires (quand elle le peut sans être vue), elle n'a point de peine. — C'est que les autorités, encore que soigneusement informées par elle, sont si lentes aux réalisations ! Quel chagrin, quand l'on n'est pas résigné, comme le sont ces fonctionnaires, à laisser couler le temps ! Cette sainte impatience frémit plus d'une fois dans les procès-verbaux de Grenoble. Voici, par exemple, un scandale effronté. Publiquement, autour des églises, rôdent des filles de vie licencieuse. On prévient un juge de la ville d'y mettre ordre. Il y trouve des difficultés. Ce Perrin Dandin méticuleux demande qu'on le couvre. « Obtenez un arrêt... » Et il va falloir en faire rendre un au Parlement ! Deux mois perdus. — La cure de Saint-Giraud est dans un état déplorable. Le service ne s'y fait point. L'église ressemble à une halle : presque point de muraille et des piliers en l'air !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Compagnie en a parlé au grand-vicaire, qui a « promis ». Mais cela traîne. On se résigne à lui remettre « un mémoire », et, « si l'on ne peut faire aboutir par cette voie », à mettre en branle l'avocat général. Comme il eût été plus simple qu'un vicaire général courageux prît sans tarder la responsabilité de mettre le seigneur du lieu en demeure de rétablir le culte ! — Lorsqu'il s'agit de charité urgente, ces obstacles du formalisme sont odieux encore plus. Le 31 septembre 1660, M. le Supérieur a exposé qu'il y a une prisonnière, condamnée pour amende, qui meurt de faim. On a trouvé bon de présenter requête au juge pour faire ordonner à [la] partie civile de lui fournir les « aliments ». Mais, le 14 octobre 1660, « la prisonnière proposée par M. le Supérieur est toujours en misère. Le juge n'a pas voulu ordonner à [la] partie civile de la nourrir. » Force est de se pourvoir par requête à la Cour.

Sans doute on aide l'administration qui dort comme la justice qui boite. On publie les édits que le Parlement est trop porté à enregistrer à huis clos, sans s'inquiéter du reste. On signifie les arrêts, on affiche, on répand les jugements intéressants. On fait la besogne des magistrats, on fait leurs courses. On va quérir les témoins et on les amène devant le juge. Mais quelquefois on fait davantage. La Compagnie, dans sa hâte vers le bien, passe par-dessus les régularités retardantes, et se charge d'exécuter, vite, par ses gens à elle, ce que les autorités à qui « il appartient » traîneraient longuement.

Où cette initiative décidée est notable, ce n'est pas, assurément, dans les petites affaires de charité ou de bon ordre. Que la Compagnie charge un de ses membres de menacer une cabaretière qui a avoué donner à manger gras les jours maigres ; — ou même de sermonner Mlle de Beaufort qu' « on appréhende vouloir changer de religion » ; — que M. Marnais soit prié de parler à un marchand de la ville « pour lui *dire* de *renvoyer* une servante qui fait parler d'elle dans le voisinage », c'est la menue monnaie de la hardiesse bien intentionnée...

Mais il est déjà moins naturel de voir la Compagnie autoriser le confrère M. Brun à « éloigner par telle *voie*

qu'il jugera à propos » une fille qui a un « mauvais commerce ». Il est encore moins ordinaire qu'elle décide sans ambages que le « seul moyen de sortir » une autre fille vicieuse du malheur où elle est, « c'est de la faire mettre à la galère d'Aix ou de Marseille », ou qu'elle envoie quérir « un juge rural et lui fasse ordonner d'informer » sur une affaire scandaleuse arrivée dans son ressort. Et à qui donne-t-elle ces commissions? Qui sont ceux de ses membres qui les assument? — M. Brun est un ecclésiastique, un chanoine. Mais MM. de Beauchêne et de Galles sont, l'un président au Parlement, l'autre avocat général. Ils n'en marchent pas moins au commandement de la Compagnie : par exemple, quand les « Académies » de jeunes gens la préoccupent, — ces écoles d'escrime, de danse ou d'art militaire, où la jeunesse s'émancipe et se débauche. — Il s'en tient une dans une maison du gouverneur de la province. Sans doute on fait parler, comme il sied, au duc de Lesdiguières. Mais en attendant, — je veux dire sans attendre, — on prie le confrère de Galles de travailler à « empêcher la continuation » de l'académie. Une autre « académie de tabac, où il se fait de grands reniements du saint Nom de Dieu », se tient ailleurs. Il est décidé, dans ce tribunal des confrères, que M. de Galles enverra quérir l'hôte et le menacera de poursuites.

Le président de Beauchesne n'est pas moins docile. A user de sa fonction pour satisfaire la Compagnie, il ne fait nulle difficulté.

« M. le Supérieur et ceux qui avaient été chargés de parler pour l'exécution du contrat passé entre MM. les Consuls et les religieux de la Charité se plaignent des délais que les Consuls y apportent, délais qui font conjecturer » leur peu de bonne volonté. Alors, pas de scrupule : « M. de Beauchesne est prié de prendre la peine d'aller un jour à l'hôpital, de faire appeler MM. les Consuls et de leur dire *que Messieurs du Parlement veulent absolument* que le contrat s'exécute et de prendre jour avec eux pour cela, en sorte qu'ils ne puissent pas s'en dédire. M. le Supérieur et M. de Guillemières ont promis de l'y accompagner. » C'est une « descente » des chefs de la Compagnie sur les lieux du litige avec comparution des délinquants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En somme, à Grenoble, un président, c'est-à-dire un des chefs du Parlement, et l'avocat général, c'est-à-dire l' « homme du roi », sont tous deux, couramment, les hommes de la Compagnie.

Comment s'étonner dès lors qu'avec les quatre magistrats municipaux, dont un seul était d'ordinaire gentilhomme (les trois autres étaient marchands ou procureurs) et dont l'ignorance, la négligence, parfois la malhonnêteté étaient notoires, la Compagnie se gêne aussi peu? C'était en juillet 1660. Les Consuls avaient fini par consentir à appeler à l'hôpital les Pères de la Charité. Il n'y avait plus que le « traité » à signer avec la congrégation. C'est long à signer, un traité! Que fit pour lors la Compagnie? Elle « trouva à propos de faire venir ici un ou deux des dits Pères même *avant qu'avoir traité*, — afin de *donner courage* » — le mot n'est pas laid — « tant aux sieurs Consuls qu'aux Pères, — *ce qui facilitera la conclusion de ce traité*, et pour cela M. de Guillemières a été prié de proposer la chose au Conseil des pauvres pour faire faire les frais du voyage aux Consuls. » En effet, « M. de Guillemières en parle au Conseil des pauvres; on charge M. de Villiers », un ami[1], « qui va à Paris, de négocier l'envoi des religieux. »

Les Pères vont arriver. Le paiement de leur voyage par la ville est escompté. L'affaire, avant d'être officiellement décrétée, est moralement et pécuniairement engagée. C'est la méthode du « fait accompli[2] ».

Avec les pouvoirs ecclésiastiques, la Compagnie est tout aussi entreprenante. Les indécences que, dès ses débuts, elle a dû signaler au clergé, persistent. On voit toujours dans les églises « les femmes s'approcher des autels », et même, « s'asseoir dessus ». Le 25 janvier 1660, double résolution : M. Balme, chanoine de Notre-Dame, parlera à ses confrères de faire faire une « balustrade » mais, pour plus de sûreté, tout de suite, la Compagnie la fera faire, et

1. Charles de Fay de Villiers, « avocat en la Cour », qui fut avocat général de 1674 (juillet) à 1677 (avril).

2. On voit que ce ne fut pas proprement « sur la proposition du duc de Lesdiguières » ni seulement « sous la pression de l'opinion publique », comme le dit le savant historien de Grenoble, que fut signé, le 11 juin 1661, ce traité avec les religieux de Saint-Jean de Dieu (Prudhomme, *Hist. de Grenoble*, p. 513).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une fois faite, il faudra bien la poser. — Elle voudrait à Grenoble des missions. Elle ne se contentera pas d'en faire exprimer à qui de droit le souhait. Son premier mouvement est d'y mettre la main. Elle a ouï parler d'un P. Choraz qui a eu grand succès à Mâcon. Elle se charge de l'amener à Grenoble. — La Compagnie de Paris, d'après celle d'Avignon, signale qu'un vicaire du diocèse de Valence est « magicien ». L'inquisiteur d'Avignon serait disposé à faire saisir le dit prêtre dans le Dauphiné, si le Parlement le lui permettait. Seulement il est trop certain que le Parlement n'autorisera pas cet acte d'autorité papale sur son ressort. La Compagnie se saisit donc de l'affaire : pour peu que « ses donneurs d'avis parisiens lui envoient de bonnes instructions », elle prendra sur « elle-même » la poursuite.

Ces interventions directes, promptes, énergiques, étaient assurément propres à « manifester » la Compagnie. A la séance du 7 août 1664[1], M. de Beauchesne a signalé que « depuis quelques années en çà, les Juifs sont toujours dans cette ville, et que même ils ont un logement à louage sous le prétexte de quelque petit négoce. » Le confrère Lambert, prêtre, s'offre « de savoir secrètement ce qui en est. » Fait-il plus que de s'informer? Menace-t-il? Toujours est-il que dès la semaine suivante, après qu'il « a parlé », les Juifs « sont résolus de se retirer ». C'est donc qu'ils savent, ou qu'ils devinent, que derrière « M. Lambert », ils ont affaire à forte partie. Ici, la victoire a été trop prompte. Aussi la Compagnie s'empresse, à la même séance, de faire faire requête par le procureur général et de faire donner un arrêt. Il était prudent de régulariser les meilleures choses.

Du reste, l'habituelle manière de la Compagnie, c'est cette « voie excitative », que les règlements de la Compagnie de Paris avaient si nettement définie et qui se diversifiait en mille ingénieuses industries[2]. D'abord, presque invariablement, ne charger qu'un seul membre de lancer

1. *Registre de Grenoble*, fol. 252 et suiv.
2. *Registre de Grenoble*, fol. 33, 35, 36, 64, 67, 68, 69, 72, 80, 82, 126, 129, 132, 133, 135, 137, 147, 148, 238, 239, 247, 248, 249.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

activement une idée, de mener une affaire. Le projet (30 novembre 1666) d'appeler les Pères de la Charité à l'hôpital est un projet collectif, s'il en fut. Maintes fois la Compagnie en a délibéré, en a discuté; nombre de ses membres y apportent la contribution de leurs vues. Un seul parlera, M. le prévôt Marchais, qui « propose à M. de Villiers l'idée comme venant de soi. »

Même quand il s'agit de grosses choses, ce membre unique, ce commissaire à qui la Compagnie en confie la peine et en remet l'honneur, — on ne veut pas le risquer dans des négociations délicates où il lui serait difficile de ne pas laisser voir qu'il est un mandataire accrédité. Ce n'est pas M. Marchais qui s'est mis en rapport avec les religieux de la Charité et avec leur provincial. C'est, on l'a vu tout à l'heure, M. de Villiers, un ami, qui allant à Paris a été chargé par M. Marchais de négocier, et qui revient chargé de lettres et de mémoires, — que M. Marchais, du reste, ne lui laissera pas au retour le soin d'étudier. — Une mauvaise fille, « la grand'-Jeanne », a été bannie par un arrêt, sollicité, sur le désir de la Compagnie, par M. de Galles. Elle est revenue et nargue la justice. M. de Galles « propose de la faire reprendre et de faire derechef exécuter son arrêt. » Mais faut-il que M. de Galles qui, nous l'avons vu, pour complaire à la Compagnie « est toujours prêt à mettre le parquet en mouvement[1], » se découvre si généreusement à tout propos? On décide à la séance suivante que M. de Galles aura seulement à « faire en sorte que le procureur du roi voie M. Brun pour prendre de lui les moyens de faire arrêter de nouveau la grand'Jeanne et pour faire ensuite, derechef, exécuter son arrêt. »

Second procédé : presser, par les autorités les plus hautes, sur les intéressés ébahis. Un exemple, encore dans cette affaire des religieux de la Charité qu'on voulait à toute force établir à l'hôpital. Les Consuls comme l'évêque sont froids. Alors, vers décembre 1660, M. de Villiers, agent de M. Marnais, agent lui-même de la Compagnie, prône au duc de Lesdiguières le projet. Le duc de Lesdiguières

1. Allier, *La Cabale des dévots*, p. 254.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

approuve. Et il écrit à M. de Villiers qu'il approuve. C'est bien. Mais il y a mieux. La Compagnie souhaite, et elle obtient probablement, un certain nombre de lettres de Lesdiguières s'abattant simultanément sur tous les fonctionnaires qui doivent intervenir en l'espèce, notamment sur l'évêque de Grenoble.

Contre et sur la Ville et l'évêque, on joue de Lesdiguières; — sur Lesdiguières lui-même, on joue du roi. — On voudrait que le gouverneur du Dauphiné sévît plus sérieusement contre les duellistes. De cette nécessité d'en finir avec les duels, le roi est sans doute, de tout le royaume, l'homme le plus convaincu. Alors M. Du Ferrier, grand-vicaire du diocèse d'Albi, membre de la Compagnie, et qu'on a connu durant un voyage de lui à Grenoble en 1658[1], sera prié d'écrire aux amis de Paris. Et ceux-ci obtiendront de Louis XIV qu'il écrive à M. de Lesdiguières, dont le zèle en sera merveilleusement réchauffé.

Mais l'exercice où la Compagnie se complaît avec une sorte de malice joyeuse, c'est bien celui que Paris pratique avec tant d'art : faire revenir, par des détours savants, à leur point de départ, les propositions lancées par des membres de la Compagnie, — les faire porter, par des intermédiaires non au courant, devant des assemblées officielles où les membres du Saint-Sacrement dominent, sans qu'elles le sachent, et qui penseront alors faire preuve d'initiative et d'autorité. Toujours dans cette affaire des religieux de la Charité : le choix de ces excellents hospitaliers est décidé, en assemblée générale, par les confrères, et, en une réunion préparatoire expresse, par ceux d'entre eux qui font partie du « Conseil » municipal « des pauvres ». Seulement ce n'est pas eux qui l'y proposeront : le diplomate M. Marnais engagera le complaisant M. de Villiers à « proposer » la chose au « Conseil des pauvres », où elle sera votée, avec gravité, par ceux-là même qui se la font proposer. Ainsi en usait, dit-on, avec Louis XIV, Mme de Maintenon; gouverner en semblant obéir.

Dans cet emploi des « pieuses adresses » au service de fins le plus souvent louables, les braves gens ignorés

1. Allier, *La Cabale des dévots*, p. 250.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Compagnie de Grenoble, les Brun, les Roux, les L'Hôpital, les Marnais, les Chevrières, les Beauchesne, valent leurs maîtres, plus notoires, de Paris, les Duplessis-Montbard, les Picoté, les Lamoignon.

Enfin, — et je dirai surtout, — car en l'activité spirituelle et morale comme en toutes choses, l' « esprit » importe plus que les résultats contingents — les Dauphinois ont les vertus éminentes qui font la puissance, grande ou petite. Ils ont la ténacité[1]. Un projet leur fut cher, comme il l'était en même temps aux Parisiens, aux Toulousains : celui du « renfermement des pauvres »; — projet grave, il est vrai, puisqu'il s'agissait de créer un « dépôt », qui fût, à la fois, hospice, asile, école, atelier et prison. Ce projet les hante de 1657 à 1666, plus longtemps peut-être. Et sans doute cet esprit de suite chez nos gens de Grenoble est qualité de terroir; mais il faut dire que de plus ils l'entretiennent. Ils l'entretiennent par une discipline de bon sens qui n'a rien de mystérieux. Quand il advient qu'un confrère est empêché de faire ce qu'il devait faire, on ne le dissimule pas, on le remarque, on le relate, et l'on note aussi pour quelle raison il dit qu'il ne l'a pas fait. Quand un confrère n'est pas là pour répondre sur son emploi habituel ou sur une accidentelle mission, on indique son absence et ce qu'on voulait lui demander, et ce que l'on regrette de n'avoir pas pu savoir. On est courtois, mais on est insistant. Quand, à l'une de ses séances, la Compagnie elle-même est empêchée par l'abondance de son programme de suivre une question précédemment abordée, « le registre en demeure chargé », comme ils disent, et à défaut de délibérations et de résolutions on y consigne « qu'il faut s'en ressouvenir », qu'il faudra s'en entretenir « *à la première* », qu'il faudra « *en parler toujours, incessamment, jusqu'à ce que la chose soit achevée.* » Très simple, toute cette culture de la « constance », par l'attention et le souvenir, par la constatation des responsabilités

1. *Registre de Grenoble*, fol. 65, 66, 102, 123, 125, 126, 140, 146, 148, 150, 152, 154, 155, 160, 176, 186, 192, 225, 238, 240, 244, 245, 246, 248, 250, 256.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

individuelles, par l'appel à la conscience et à l'amour-propre d'un chacun. Et très efficace à garantir, contre les défaillances individuelles ou collectives, la persévérance du bon vouloir.

L'évêque de Grenoble l'éprouva en une affaire qui le touchait au vif.

C'est, je crois bien, le 20 décembre 1657, que, pour la première fois, M. de L'Hôpital — un des informateurs les plus alertes et perspicaces de la Compagnie — signale aux confrères qu'une « visite » du diocèse par l'évêque serait bien nécessaire. Et tout de suite on décide de l'y faire engager par l'avocat général. Le 3 janvier, le 17 janvier, on en demande des nouvelles. Le 31 janvier, « M. de Galles rapporte en avoir parlé à M. de Grenoble », « mais il ne l'a point trouvé disposé à cela » : ce prélat « renvoie la besogne au coadjuteur qu'il doit avoir au premier jour ». Ce que les procès-verbaux ne nous disent pas, c'est que Mgr Scarron n'était pas bien portant et qu'une inspection des paroisses de montagne effrayait un prélat déjà vieux. Mais la Compagnie de Grenoble n'entre pas dans ces excuses. Elle sait qu'aux termes du concile de Trente, la « visite annuelle » est le premier devoir de l'évêque. Et puis, cela se sent, le prétexte du coadjuteur futur et hypothétique l'indigne un peu. Il est immédiatement « résolu qu'on ne se lassera pas de lui en parler ». On ne se lassa pas. On lui en fit parler en 1658, en 1659, en 1660; — cette fois-là deux confrères le relancèrent à la campagne. — Peut-être y eût-il entre 1661 et 1663 un peu de relâche. Encore que, cependant, on se tînt en contact avec lui. On s'en va aux champs lui raconter que, dans les églises, « les hommes parlent aux femmes »; qu'on ne s'agenouille pas à l'élévation; que les femmes font porter la queue de leurs robes par leurs petits laquais jusqu'à l'autel. On l'invite à faire des ordonnances. On lui conseille d'instituer à Grenoble, sur l'exemple de Dijon, l'*amende honorable* hebdomadaire au Saint-Sacrement. Mais aucun de ces avertissements ne lui remémore sa « visite » toujours ajournée. Si bien qu'à la fin de 1662, on s'avise d'un autre moyen. Mgr d'Authier de Sisgau est un prélat méridional « zélé » et qui, probablement, faisait partie de la Compa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gnie. Évêque sans diocèse[1], il était disponible et pouvait s'employer partout. La Compagnie lui demande de « venir faire la visite » à laquelle l'évêque de Grenoble se refuse : il accepte, et même de la faire « sans qu'il en coutât quoi que ce soit » à l'Ordinaire. Mais l'Ordinaire ne se laisse pas tenter. Parfois il a l'air de consentir : au moment de donner la lettre de commission à Mgr de Bethléem, il se reprend. Il promet de déléguer les archiprêtres. Il y a, du reste, autour de lui des personnes qui dans cette obstruction l'encouragent. A ce coup, la Compagnie s'irrite : un jour, « M. le doyen du chapitre » se souvenant non seulement que sa dignité est la plus grande après celle de l'évêque, mais encore qu'après tout l'évêque est un de ses chanoines, — M. le doyen va jusqu'à dire « qu'il est résolu de faire lui-même la visite du diocèse en cette qualité si Monseigneur notre évêque n'y met pas ordre. » Grosse menace, inexécutable. On en revient à l'idée de substituer Mgr d'Authier, mais va-t-il être encore dans ses mêmes bonnes dispositions, si longtemps dédaignées ? On s'en assure. Du moins il voudrait bien savoir enfin sur quoi compter, car on le demande ailleurs. Nouvelle visite de M. de Galles à Mgr Scarron. Même à la fin de 1664, c'est une dame amie de l'évêque qu'on lui député. La dame répond qu'elle a su de bonne source — probablement de Mgr Scarron lui-même — qu'il aura un successeur « qui sera de l'Ora-

1. Il portait le titre de l'évêché de Bethléem, uni par le Saint-Siège au XIVe siècle à l'église de l'hôpital de Pantenor, hôpital de pèlerins établi au faubourg de Clamecy, dans l'ancien diocèse d'Auxerre. L'évêque de Bethléem-lez-Clamecy « n'avait ni diocèse, ni territoire, ni clergé, ni peuple, ni droit, ni dîmes » (Desjoyaux, article cité ci-après), mais l'autorité royale lui reconnaissait les mêmes prérogatives qu'aux autres évêques de France, et lui-même revendiquait l'exercice des droits spirituels épiscopaux. L'avant-dernier prédécesseur d'Authier avait même prétendu, non sans protestations de la part de Mgr Dominique Séguier, évêque d'Auxerre, conférer les ordres à tout candidat qui se présenterait devant lui. — On comprend que ce prélat hors cadres, dans sa situation mal définie et dans cette sorte d' « exterritorialité », pouvait peut-être rendre des services précieux à la Compagnie. — Authier de Sisgau était de Valence. Voir sa *Vie* par Nicolas Borély (1667), l'*Histoire de l'évêché de Bethléem* (Paris et Nevers, 1872) par L. Chevalier-Lagenissière, et une note de M. Claude-Noël Desjoyaux (dans le *Correspondant* du 25 décembre 1912).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toire ». Or la Compagnie connaît les Oratoriens dont un si grand nombre avaient été membres de ses divers groupes. Elle les estime. Patience donc : qu'on laisse en paix l'évêque présent en espérant le futur évêque oratorien. Oui, mais la nouvelle était-elle véritable ? Et puis, quoique Mgr Scarron, « anéanti par sa grande vieillesse, ait presque cessé d'être[1] », quand se déciderait-il à cesser tout à fait ? Il est à croire que les Dévots de Grenoble ne lui firent pas grâce encore de leurs visites, chargées de doléances et de reproches, et que, jusqu'à la fin, ils s'entêtèrent.

Ils finirent par triompher, partiellement au moins. En 1665, Mgr Scarron fit faire par son grand-vicaire, l'abbé de Saint-Julien, la visite épiscopale à laquelle il se dérobait depuis huit ans. Et en cédant, le vieil évêque acquit une fois de plus la conviction qu'il y avait en son diocèse un autre chef que lui-même, et étrangement impérieux et tenace[2].

Or, dans le même moment, au palais du gouverneur, on pouvait se faire les mêmes réflexions qu'à l'évêché.

Qu'est-ce que purent penser, en effet, François-Emmanuel de Créqui de Bonne, duc de Lesdiguières, ou son lieutenant Maximilien de Béthune de Sully, s'ils eurent vent, au moins par les effets extérieurs qu'elle dut avoir immédiatement, de cette décision, vraiment extraordinaire, que nous révèle, en toute ingénuité, le procès-verbal de la Compagnie du 2 septembre 1663 : « M. le président de Chevrières a donné avis à la Compagnie de la dernière lettre du roi sur le sujet de la Propagation (de la Foi)[3], par laquelle S. M. casse la nomination qui avait

1. Nic. Chorier, *Nobiliaire de Dauphiné*, t. II, p. 136.

2. Cf. Prudhomme, *Hist. de Grenoble*. p. 508-510. — Il est bien probable qu'à partir de 1668, date où succéda à Mgr Pierre Scarron, Mgr Le Camus, la Compagnie de Grenoble dut, ou se dissoudre, ou s'ensevelir dans une activité obscure et réduite. M. Prudhomme, en exposant l'état du diocèse quand Le Camus arriva, indique avec raison l'influence des confréries et congrégations (*op. cit.*, p. 516-517). L'oratorien espéré par la grande dame amie de la Compagnie n'était pas homme, on le sait, à supporter ces concurrences à son autorité. (Cf. l'abbé Bellet, *Hist. du cardinal Le Camus.*)

3. La Société de la Propagation de la Foi avait été fondée le 17 février 1647 (voir, sur cette société, Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 508, qui en parle d'après les documents d'archives, et qui signale ces rapports de la Compagnie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

été faite » — probablement par la Compagnie du Saint-Sacrement — « de quelques personnes pour en prendre soin. » S. M. ordonne à Mgr de Grenoble d'en prendre soin lui-même ou par son grand-vicaire, ou, en tout cas, de ne se servir que de deux seules personnes pour le soulager de cette peine. S. M. défend derechef toute sorte d'assemblée pour quelque prétexte que ce soit, et ne veut plus qu'on y continue l'adoration du Saint-Sacrement tous les premiers vendredis du mois. » Voilà les volontés de Sa Majesté. Voici comment la Compagnie du Saint-Sacrement s'y conforme : « *La Propagation ne pouvant plus agir pour la conversion des hérétiques comme elle faisait auparavant, Monsieur le président de Chevrières a exhorté cette Compagnie de vouloir prendre soin des choses qu'elle avait autrefois accoutumé de renvoyer à celle de la Propagation.* »

Alfred Rébelliau,
de l'Institut.

du Saint-Sacrement avec elle). Il est très probable qu'elle fut fondée par la Compagnie du Saint-Sacrement; la partie subsistante des procès-verbaux de cette dernière montre, du moins, entre ces deux sociétés un lien étroit et une sorte de subordination de la Propagation au Saint-Sacrement. Elle fut autorisée par lettres patentes du 30 mai 1650, mais « supprimée comme dangereuse en janvier 1663, et ses biens réunis à l'hôpital de Grenoble. » Notons que si, comme il est probable, les administrateurs de l'hôpital de Grenoble étaient membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, les rigueurs du gouvernement furent bien illusoires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ÉVOLUTION

DE LA

PENSÉE CHRÉTIENNE A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

AU XIVe SIÈCLE[1]

I. La critique d'Aristote. — II. La critique de saint Augustin. — III. Les essais de synthèse. — IV. Évolution d'une théorie particulière : ce que devient au XIVe siècle le dogme de la déification. — **Conclusion** : la Critique parisienne a créé la méthode d'observation.

Il y a, dans l'histoire de la pensée chrétienne, une époque mémorable entre toutes, entre toutes méconnue, où l'intensité du travail et l'ampleur de l'effort réalisent une œuvre critique aussi admirable de hardiesse que féconde en conséquences : au début du XXe siècle nous en vivons toujours; notre labeur, à notre insu, ne va qu'à la prolonger.

Vers le milieu du XIIIe siècle, à Paris et en Occident, Aristote et Augustin régnaient sur les esprits. Aristote enseignait à penser le monde : de l'opposition spatiale des sphères célestes au globe terrestre, il déduisait la diversité de leurs essences, des mouvements qui les régissent, des influences qui en émanent... Augustin enseignait à méditer sur l'âme et Dieu : fort de l'intuition platonicienne et biblique que la créature imite le Démiurge, il remontait par les trois facultés de l'âme jusqu'aux trois personnes de la Trinité; mais en même temps, parce qu'il comparait la parenté de l'homme avec Dieu au péché dont sa conscience, et sa mémoire, lui représentaient les souillures, il confirmait au nom de l'ex-

1. M. Dufourcq veut bien nous communiquer quelques pages du tome VII de son *Avenir du Christianisme*, Ire partie, troisième édition refondue, actuellement sous presse à la maison Bloud : qu'il veuille agréer nos sincères remerciements. (N. D. L. R.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

périence la réalité de la chute, il prêchait le devoir d'humilité, il gémissait sur la concupiscence, essentielle blessure de l'humaine nature. Autant il avait pris plaisir à l'exalter d'abord, autant il semblait prendre soin de la rabaisser maintenant...

Or l'effort de la pensée chrétienne au cours du XIVe siècle ne tend à rien moins qu'à s'émanciper à la fois d'Augustin et d'Aristote [1], — et c'est l'Université de Paris [2] qui apparaît comme le moteur de cet incroyable mouvement.

I. — LA CRITIQUE D'ARISTOTE

La connaissance du monde accomplit de merveilleux progrès. Non que l'Averroïsme fasse beaucoup de besogne : Pierre d'Abano et ses amis, astrologues et médecins, l'implantent à l'Université de Padoue, qui durant deux siècles en restera la place forte. Aux thèses panthéistes qui le constituent s'ajoute une philosophie des religions, empruntée à l'Arabe Albumazar : elles doivent toutes leur naissance à des conjonctions de planètes; le Christianisme est le résultat de la conjonction de Jupiter avec Mercure; quand il y aura conjonction de la Lune avec Jupiter, elles seront toutes abolies sur terre; elles sont donc toutes également fausses : la science le prouve. — L'Inquisition a beau sévir; ces doctrines se répandent dans les milieux cultivés. A Venise notamment, qui entretient des rapports suivis avec Padoue,

1. Sur les événements de 1277 et de 1304, la condamnation d'Aristote et la proclamation de l'Immaculée Conception, sur les débuts de ce mouvement critique et l'essor du Scotisme, voir notre *Avenir du Christianisme* (Paris, Bloud et Gay), t. VI, 4e édition, p. 358-378.

2. Voir sur elle *op. cit.*, p. 287-289 et 334-336, notes, le *Chartularium* et Du Boulay. Sur Oxford, Bologne et les autres universités datant du XIIIe siècle, voir les mêmes références. — Au XIVe siècle se fondent quelques autres *studia generalia* : Pérouse, 1308; Pise, 1338; Florence, 1349-1364; Pavie, 1361; — Avignon, 1303; Grenoble, 1339; Orléans, et Montpellier au début du siècle; — Lérida, 1300; Valladolid, 1346; Huesca, 1354; — Coïmbre, 1290-1309. — De 1330 date la maison des Pauvres Italiens de la charité de Marie, à l'Université de Paris (= collège Lombard), fondée par Ghini, évêque d'Arras. — Les universités fondées, ou confirmées, par le pape ou par l'empereur, ont cet avantage que les grades par elles conférés sont reconnus par toutes les autres (Meyhöffer, dans l'*Archiv fur Urkundenforschung*, t. IV, 1912, p. 291).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'antichristianisme averroïste jouit d'un grand prestige : Leonardo Dandolo, le fils du célèbre Andrea, Tommaso de Talenti, Zaccaria, Contarini se pressent autour de Guido Bagnolo, leur oracle : c'est un médecin de Reggio attaché à la cour de Pierre de Chypre. Ils n'ont pas, comme Roger Bacon, le sentiment de la nécessité des expériences; ils ignorent la science qui se fait; en revanche, ils traitent de fables absurdes les luttes intérieures soutenues par saint Augustin, ils ne voient dans saint Paul qu'un « fanatique », et leurs railleries et leur dogmatisme paraissent si insupportables à Pétrarque qu'un jour il met l'un d'eux à la porte.

En face de cette École, prétentieuse et vaine, combien glorieuse n'apparaît pas l'École de Paris ! Sur les ruines de la science aristotélicienne elle érige une science nouvelle, d'accord avec l'expérience, d'accord avec la foi.

Pour Aristote[1], l'univers est constitué par huit sphères concentriques, emboitées l'une dans l'autre, autour de la terre, leur commun centre. La terre est immobile puisque les sphères tournent, et que le centre d'une sphère qui se meut est nécessairement immuable. Les corps terrestres, formés par la combinaison des quatre essences, soumis à la génération et à la corruption, ont une autre nature et sont soumis à d'autres lois que les corps célestes : une cinquième essence forme ceux-ci, les dieux véritables, les anime sans fin d'un mouvement circulaire, écarte d'eux à jamais la corruption et la mort. Le monde sublunaire, enfin, est entièrement régi par les mouvements des corps célestes : comme ces mouvements sont uniformes et circulaires, il suit que l'avenir est prévisible par l'astrologie et que l'histoire humaine se répète sans fin.

L'expérience s'accordait mal avec ces idées. Elle révéla que les astres errants ne demeuraient pas à égale distance de la terre : que devenaient donc ces sphères solides, par où Aristote tentait d'expliquer le mouvement des astres? Héraclide de Pont et Aristarque de Samos avaient essayé de s'en passer et d'imaginer que c'était la terre qui remuait, le soleil qui restait immobile ! On ne les avait pas suivis.

1. Voir *L'avenir du Christianisme*, t. I, 5e édit., p. 151-153.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hipparque de Rhodes et Ptolémée de Péluse étaient revenus à la physique du Lycée, en la corrigeant : à les entendre, les inégalités du mouvement planétaire tenaient à ce que les planètes décrivaient un *épicycle*, c'est-à-dire une circonférence dont le centre traçait lui-même un cercle excentrique au monde; le mouvement du soleil se pouvait représenter de deux manières, soit par un épicycle roulant sur un cercle concentrique au monde, soit par une circonférence dont le centre ne coïncidait pas avec le centre du monde. L'impuissance de la raison à discerner laquelle est vraie de ces deux hypothèses enseignait qu'il fallait renoncer au dogmatisme objectiviste, ne voir dans les épicycles, excentriques, etc..., que des abstractions commodes pour les calculs, n'accorder à la science de la nature qu'une valeur relative.

C'est ce géocentrisme corrigé d'Hipparque et de Ptolémée que les Franciscains ont fait prévaloir sur l'Aristotélisme primitif. De leur critique procède l'École de Paris.

La science, disent les maîtres qui la fondent, ignore la métaphysique : elle vise uniquement, *pour sauver les apparences*, à supposer des hypothèses aux phénomènes, sans déduire de leur accord la valeur objective de celles-là. — Quoi que veuille Aristote, il ne semble pas y avoir de différence essentielle entre la substance du ciel et celle de la terre : Platon, saint Augustin et saint Anselme l'ont deviné; les disciples de Scot ont raison de poser ici et là une matière de même nature. Jean Buridan ose même déclarer que les mouvements célestes et les mouvements terrestres sont régis par les mêmes lois.

C'est, comme Albert de Saxe[1] son plus fameux disciple, un professeur très écouté de la Faculté des Arts. Originaire de Béthune, en Picardie, Buridan doit à son seul talent les succès de sa carrière : dès la trentaine, il

1. Albert de Saxe, né à Helmstaedt, au duché de Brunswick, vers 1320, subit la déterminance, passe la licence, et commence d'enseigner à Paris, comme maître ès arts, en 1351; recteur en 1353 et en 1358, il est nommé curé de Saints-Côme-et-Damien, octobre 1361, et meurt on ne sait quand. Ne pas confondre avec lui Albert de Ricmerstorp, recteur à Paris en 1363, évêque d'Halberstadt, 21 octobre 1366.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est nommé, en 1327, à ce poste de recteur dont l'importance égale aujourd'hui celle qu'avait, cent ans plus tôt, la fonction de chancelier. Curé d'Illies en 1330, chanoine d'Arras en 1342, il est nommé en 1348, à la demande de l'Université, où il professe avec tant d'éclat, chapelain de Saint-André des Arcs[1]. Lorsque s'opposent en un violent conflit — deux années après le désastre inouï de Poitiers, en 1358 — les étudiants des nations anglaise et picarde, un seul homme paraît capable de les accorder, le grand professeur qui depuis plus de trente années représente si dignement, grâce à l'intégrité de son caractère et à la vigueur de sa pensée, l'Université de Paris : Jean Buridan.

Le mouvement des astres, enseigne-t-il, ne s'explique pas par l'action des âmes qui leur sont unies; c'est celui que Dieu leur a imprimé à la création du monde en les animant d'une force, *impetus*, qui continue à les mouvoir. — Voilà donc brisé le prestige divin des astres que la science aristotélicienne avait tout bonnement consacré; et voilà posé du même coup, implicitement mais effectivement, ce *principe de l'inertie* qui supportera la dynamique de l'avenir.

Buridan en aperçoit la fécondité : il en use pour expliquer, toujours à l'encontre d'Aristote, le mouvement des projectiles et l'accélération de la chute des graves. Albert de Saxe, son disciple, poursuivant son effort, crée d'un coup la cinématique. Les docteurs scotistes, ses émules, y ajoutent une théorie du mouvement : celui-ci apparaît à Jean le Chanoine, par exemple, comme une continuité réelle, un écoulement effectif, *forma fluens*, *ens continuativum ;* pareillement le temps objectif, véritable durée fluente. Et beaucoup déclarent que la pensée altère l'essence de l'un et de l'autre dès qu'elle tâche à les comprendre : elle leur substitue des séries d'états distincts, *esse discretum*, qui n'ont qu'une valeur conceptuelle et correspondent à l'*esse continuativum* sans lui être identiques.

Mais ce n'est pas à dire que Buridan, et Albert de Saxe,

1. Jean Buridan, né vers 1300, meurt après juillet 1358. Ne pas confondre avec lui Buridan le Jeune, qui enseigne à Paris vers 1420.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et les Parisiens tombent toujours d'accord. Albert, reprenant une idée péripatéticienne, voit dans la pesanteur une manière de *désir*, inhérent au corps, et qui le pousse au centre du monde. D'où il déduit même cette conséquence curieuse : la terre se meut, puisque son centre de gravité « désire » constamment se placer au centre du monde et que, de par l'érosion creusant les vallées et comblant les mers, la position de ce centre de gravité varie sans cesse. — Quelques élèves de Buridan rejettent ces théories : ce géocentrisme radical, ces « désirs », leur paraissent mythologie creuse; les points, les lignes, les surfaces, tout cela, pensent-ils, n'a rien de positif ni de réel; il n'y faut voir que des concepts abstraits, dénués de propriétés physiques. La toute-puissance de Dieu fonde la possibilité de la pluralité des mondes. Aristote, ajoutent-ils, s'est trompé de même, en niant la possibilité de l'attraction : la théorie de l'impetus nous dispose à comprendre le phénomène; et l'expérience de l'aimant aspirant le fer en démontre la réalité.

Ces idées antipéripatéticiennes sont reprises et développées par un théologien de génie, l'évêque de Lisieux Nicole Oresme[1] : on sait de quel crédit il jouissait à la cour de Charles V. A l'heure où, fort de la bravoure et de l'habileté de Duguesclin, Charles V relevait la France de l'abîme où l'avaient précipitée l'impéritie de Jean le Bon, les intrigues de Charles le Mauvais, les trahisons d'Étienne Marcel, Nicole Oresme devait à l'étendue de sa science, à la loyauté de son orthodoxie, à la droiture de son caractère, à l'habileté dont il avait toujours fait preuve, le prestige qui l'entourait. Normand du diocèse de Bayeux, il était venu étudier la théologie à Paris : grand-maître du collège de Navarre en 1356, — l'année de Poitiers — nous le voyons devenir maître en théologie à l'Université, puis chanoine au chapitre de Rouen. Quand le pape et le roi s'accordent à le nommer évêque (1377), ses confrères l'ont choisi pour doyen. Le roi tient à assister à son sacre. Il lui confie les plus délicates missions. Il s'intéresse à ses

1. Nicole Oresme, né au diocèse de Bayeux, vers 1330, mort à Bayeux, sa ville épiscopale, le 11 juillet 1382.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

travaux. Il accepte de lui des conseils touchant le gouvernement du royaume, la mutation des monnaies, les droits réciproques des sujets et du prince. Je ne vois que Jean de la Grange, Bureau de la Rivière ou les frères de Dormans dont l'influence puisse balancer l'influence d'Oresme à l'hôtel Saint-Pol ou au Louvre.

C'est ce théologien et ce politique qui, continuant l'effort de Buridan et d'Albert de Saxe, rénove la science. La pesanteur n'est pas un désir inhérent aux corps et provoqué par un lieu immobile tel que le centre du monde : la pesanteur tient uniquement à la nature des graves tendant à rejoindre leur élément. Rien n'empêche que la terre se meuve dans l'espace à la manière d'une planète, et que chaque planète soit formée par une terre grave qu'environnent une eau, un air, un feu analogues aux nôtres. De fait, Oresme enseigne le mouvement de la terre à titre d'hypothèse : aucune expérience n'appuie l'affirmation d'Aristote; si les corps semblent tomber selon la verticale, c'est que leur mouvement se compose d'une chute suivant la verticale et d'une rotation diurne toute semblable à celle de la terre. Et « que de belles persuasions, continue-t-il, à montrer que la terre est mue de mouvement journal, et le ciel non ! » Quant à la sainte Écriture, c'est une grossière erreur de croire qu'elle oblige les chrétiens à recevoir la thèse du Lycée.

Le même Oresme invente la géométrie analytique et établit la loi des espaces qu'un mobile parcourt en un mouvement varié ! Il nie, à la suite de Scot, toute distinction tranchée entre la quantité et la qualité, et il en tire ce très grave corollaire : l'intensité d'une qualité est susceptible de mesure aussi bien que la grandeur d'une quantité. En même temps et dans le même livre, il reconnaît la loi qui fait croître avec le temps la longueur du chemin parcouru par un mobile doué d'un mouvement uniformément varié; et la démonstration qu'il en donne est textuellement cette démonstration du triangle, si célèbre trois siècles plus tard [1] !

1. De ces trois savants géniaux Buridan, Albert de Saxe et Nicole Oresme, rapprocher Thémon le fils du Juif, qui explique par l'action de deux marées

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les maîtres de Paris, enfin, rejettent la thèse d'Aristote, que la grandeur infinie est irréalisable parce que contradictoire. Pour Buridan et Albert de Saxe, Dieu peut parfaitement produire une grandeur qui croisse au delà de toute limite, comme il peut indéfiniment diviser un continu quelconque en parties dont la grandeur finisse par tomber au delà de toute limite. Quelques-uns même, tel Grégoire de Rimini, veulent que Dieu puisse créer un volume absolument et infiniment infini.

Les hommes qui ont lancé de telles idées, à la même époque (1300-1377), dans la même université (Paris), peuvent ne les avoir pas aperçues toutes ensemble; ils peuvent avoir conservé dans leur système telle ou telle notion chère à Aristote; ces révolutionnaires de la pensée peuvent nous apparaître tout d'un coup étrangement timides et péripatéticiennement conservateurs : le fait n'a rien qui doive surprendre, ni qui puisse tromper. Les plus puissants novateurs paient souvent un involontaire tribut aux puissances qu'ils attaquent. Et il reste clair pour tous que, du formidable système autrefois forgé par le précepteur d'Alexandre, il ne subsiste plus que des morceaux. Comme une plage assiégée par le flot montant voit la mer la cerner, s'insinuer parmi les sables, sourdre çà et là en flaques grandissantes qui se rejoignent peu à peu et finissent par la submerger toute, — ainsi la science aristotélicienne a vu contester bruyamment, puis rejeter tumultueusement ses principes essentiels et ses théories

(lunaire, solaire) le flux de la mer, — Grégoire de Rimini, mort général des Ermites de Saint-Augustin en 1358, métaphysicien puissant,— Jean de Bassols, Burley, Baconthorp, Holkot...

Sur l'ordre de Clément VI, en 1345, deux astronomes parisiens, Jean de Murs et Firmin de Belleval, écrivent à Avignon un traité *Sur la réformation de l'ancien calendrier*. Les auteurs ne se contentent pas de corriger le nombre d'or, ce qui était l'objet propre assigné à leur travail; ils étudient une correction astronomique précise du calendrier; elle consisterait à rétablir, en l'année choisie pour la réforme, l'état du calendrier tel qu'il était au temps du concile de Nicée, et à supprimer ensuite une année bissextile tous les 134 ans. Cette réforme, très exactement équivalente à celle que réalisera Grégoire XIII, Jean de Murs et Firmin de Belleval proposent au pape de la faire partir de l'an 1349. Ferdinand Kaltenbrunner, *Die Vorgeschichte der Gregorianischen Kalendarreform*, dans *Sitzungsber. der philos.-histor. Classed er K. Akademie der Wissenschaften zu Wien*, t. LXXXII (1876), p. 289-414.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

particulières : sa disparition complète n'est plus qu'une affaire de temps.

En attendant, et comme premier service, la science chrétienne naissante débarrasse la pensée humaine d'une erreur qui depuis des siècles l'entrave : l'astrologie est logiquement tuée le jour où Buridan affirme l'unité de la mécanique. Du principe posé par le maître, Oresme déduit avec force l'ineptie de la croyance séculaire ; il détruit dans le germe toutes les superstitions astrales.

II. — LA CRITIQUE DE SAINT AUGUSTIN

A l'heure même où les Parisiens brisent le dogme d'Aristote pour affirmer l'unité du monde que leur impose le dogme chrétien de la création, ils s'insurgent avec une égale audace contre le dogme d'Augustin : ils nient à la fois et la grandeur essentielle de l'humaine nature, et la réalité de sa « blessure » originelle. « Ni dieu ni bête », semble dire le maître d'Ockam au maître d'Hippone.

Guillaume d'Ockam[1] sépare par un infranchissable abîme Dieu, inintelligible parce que volonté absolument libre et arbitrairement déterminée, de l'homme, dont les concepts ne sauraient reproduire les essences des choses, et dont la nature ne reflète à aucun degré l'Être insondable. Il faut distinguer, en Dieu, son pouvoir tel qu'il s'est manifesté en fait, dans la création et la rédemption, de la puissance absolue qu'il possède de réaliser tout ce qui n'implique pas contradiction : et c'est pourquoi les spéculations de saint Thomas touchant la convenance du dogme, sont aussi creuses que celles de saint Anselme touchant sa nécessité. Dieu pouvait faire qu'on entrât dans l'Église par une autre porte que celle du baptême ; il pouvait, autrement que par la transsubstantiation, assurer la présence réelle du Christ dans l'hostie ; il pou-

1. Guillaume, né à Ockam, comté de Surrey, au sud de Londres, est-il le curé de Langton, diocèse d'York, et l'ami de l'évêque de Durham que mentionne un acte du 30 juillet 1302? Il a dû naître vers 1280. Il se fait franciscain, étudie à Oxford, enseigne à Paris avec succès, vers 1312-1322. A partir de 1323-1324, sa vie est absorbée par sa lutte contre Jean XXII : survivant à ses compagnons, il meurt à Munich, 1349, négociant sa soumission à la papauté ; on ne sait s'il l'a faite. Cf. *Avenir du Chr.*, 1re partie, t. VII, 3e éd., p. 46 n. et 96 n.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vait, pour détruire le péché originel, ne recourir en rien à l'économie actuelle de la Rédemption; il pouvait créer plusieurs mondes; il pouvait, Trinité ineffable, s'incarner en un bœuf, ou se pétrifier en un caillou, ou habiter seulement la tête ou le pied d'un homme; comme il pouvait nous prescrire le vol, le meurtre ou l'adultère. Pouvait-il aussi se définir en un polynôme ou en une personne unique, ou bien se dissoudre en le néant? Je ne crois pas que l'intraitable champion de la liberté divine ait poussé jusque-là; mais il est bien sûr qu'il rejette les preuves de l'existence de Dieu par le premier moteur, par l'efficience, par l'éminence, aussi bien que celles qui prétendent établir l'unité et l'immatérialité de l'âme. — Sur les ruines de la raison, Guillaume d'Ockam dresse l'autorité souveraine de Rome : « si les commandements de la conscience sont arbitraires, les commandements de l'Église sont absolus. » Il a plu à l'Être insondable d'envoyer son Verbe sur la terre : Jésus-Christ a institué des sacrements efficaces, lesquels procurent son amitié; grâce à eux, Dieu accepte l'homme, tel quel, pour son enfant. Il faut se soumettre aux enseignements et ordonnances établies par l'Église romaine, bien que la raison ne puisse les justifier : et c'est cette soumission qui constitue la foi, sans laquelle, donnée explicitement ou implicitement, point de salut. — Le jour où Guillaume croit que Jean XXII a versé dans l'hérésie, il substitue l'autorité souveraine de l'Écriture à l'autorité souveraine des papes.

La philosophie de Guillaume paraît avoir été un peu plus nuancée que sa théologie. La nature humaine n'a pas été viciée par le péché originel, parce que celui-ci lui a seulement ôté les privilèges gratuits dont Dieu l'avait parée après la création : la nature déchue équivaut à la nature pure. Sans la grâce, l'homme est donc capable de faire un acte bon, et même d'atteindre à la charité parfaite : l'acte moralement bon devient méritoire pour le salut lorsque Dieu le déclare tel. Le péché, du reste, ne souille pas l'âme : il n'est pas une substance, ni même un accident; il est un acte différent de celui qu'a prescrit Dieu; il présente ce seul côté de fâcheux qu'il transforme, en le perdant, l'avenir éternel. — La connaissance des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

phénomènes, c'est-à-dire de l'individuel, est exactement procurée à l'homme par l'intuition des sens et par l'intuition de la conscience : mais comme celle-ci ne lui révèle pas la substance de l'âme, celle-là ne lui permet pas d'atteindre l'essence des êtres. Toutes deux, cependant, le mettent à même de porter des jugements d'existence, *quia*. Quand à la connaissance des causes, *propter quid*, analytiquement déduite de la définition des quiddités, objets de chaque science, il y faut renoncer : d'une chose donnée, impossible d'en déduire une autre. Seule, l'expérience permet de passer d'une réalité à une autre réalité. La connaissance abstraite est postérieure à l'intuition, dont elle semble n'être qu'un souvenir. Guillaume ne voit en la théorie des « espèces » qu'un pur verbiage; en l'unité de chaque science, qu'un mythe; dans le problème de l'individuation, qu'un rêve. Que la raison se montre modeste : qu'elle se rappelle que la toute-puissance de Dieu peut tromper l'homme, et lui donner l'intuition d'un objet en l'absence de cet objet; surtout, qu'elle ne multiplie pas les êtres sans nécessité. L'universel n'existe ni dans les choses, ni en Dieu; il est l'œuvre propre de l'esprit; mais on ne doit pas voir en lui une fiction pure, telle une chimère : des objets réels, il présente un signe naturel[1].

Cette théorie de la connaissance n'aboutit pas aussi nettement au scepticisme que l'esprit général du système semblait le présager. Mais de cette correction, ou de cette inconséquence, beaucoup se débarrassent assez vite. L'Ockamisme apparaît dans l'histoire, parce que le génie critique de son auteur se montre impuissant à construire,

1. Guillaume d'Ockam est la contradiction vivante de saint Anselme : il marque le point extrême de la réaction contre l'application à la théologie de la logique du nécessaire. Son système, construit avec une logique puissante, brutale, aboutit à exalter l'œuvre insondable de la grâce, mais sans avoir au préalable toujours déprécié les forces de l'humaine nature. Sa doctrine de la connaissance attribue à la science une certaine valeur : elle repose essentiellement sur la théorie de la supposition des termes aux objets réels. *Nulla scientia proprie dicta est de individuis, sed de universalibus pro individuis;* mais, à parler moins rigoureusement, *scientia est de rebus singularibus, quod pro ipsis singularibus termini supponunt. Supponere pro* est employé au neutre du sens de *stare pro*, « être à la place de ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme une réaction contre l'Augustinisme. Sans doute Guillaume retient en général l'ecclésiologie du docteur d'Hippone. Il substitue pourtant, un jour, à l'autorité de l'Église, c'est-à-dire de la Tradition vivante, l'autorité de l'Écriture. Noter surtout l'esprit qui l'anime. Ce n'est plus par le péché, c'est par la pensée que l'homme est distant de Dieu. Le franciscain anglais anéantit la conception augustinienne de la chute, si pessimiste en sa précision « physique », et tout ensemble l'autre idée augustinienne, si consolante, de *l'âme — miroir de Dieu.* L'homme est une créature infime, mais harmonieuse et normale; sa conscience ne saurait être pour lui la voix révélatrice du Père. La loi morale n'a rien d'inaccessible; en revanche, elle n'a qu'une valeur accidentelle, et la Révélation dérive d'un caprice !

Voici donc reparaître, manœuvrée par des croyants, la théorie des deux vérités : la vérité ecclésiastique qui est qualifiée d'absolue, la vérité rationnelle qui est présentée comme relative. Une métaphysique manque qui les relie l'une à l'autre. Qu'un conflit éclate entre elles : celle-là ne sera-t-elle pas dédaignée dont l'Ockamisme aura tranché les racines vivantes au fond des âmes?

Un fait témoigne que, malgré tout, les âmes appuient l'essor de l'Ockamisme, et, d'une façon générale, de la critique franciscaine : il signifie en même temps, avec une symbolique clarté, le déclin de l'Augustinisme. L'unanimité des écoles des Mineurs se rallie à Dun Scot affirmant avec foi, démontrant avec force, l'immaculée conception de la Vierge[1]. Malgré la réserve du Saint-Siège, la croyance et la doctrine progressent du même pas, au cours du XIVe siècle. On a raison d'y voir un progrès de la piété méditant avec amour, dans l'Esprit-Saint, sur les grandeurs de Marie. Mais gardons-nous de n'y rien voir d'autre. L'essor de l'« Immaculisme » — *sit venia verbo* — traduit, en le magnifiant, un mouvement de l'âme de l'Église; il indique qu'elle rejette la croyance à l'infection de la nature humaine blessée par le péché

1. Voir P. Auriol, *Tractatus de Conceptione Virginis*, 20 déc. 1314. Trad. Michel-Ange (Millau, 1904).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Adam, croyance qui avait pris une valeur quasi matérialiste en l'âme de cet ancien manichéen et de ce traducianiste qu'est au fond demeuré saint Augustin. La chute a spolié l'humanité des privilèges gratuits dont l'avait dotée Dieu après la création; elle ne l'a pas blessée en sa nature essentielle. L'Église s'engage sur la route où elle rencontrera les humanistes; où elle lancera Bellarmin, saint François de Sales et Suarez; où elle sonnera le ralliement de l'humanité.

III. — LES ESSAIS DE SYNTHÈSE

Mais l'École parisienne se ne contente pas de critiquer l'Augustinisme et l'Aristotélisme : elle aperçoit la tâche qui, de ce fait, lui incombe; elle veut justifier et coordonner la science nouvelle et la nouvelle théologie qu'elle élabore par l'invention d'une philosophie appropriée.

Jean de Jandun[1] se propose de concilier les Anciens et les Modernes; et c'est pourquoi il corrige saint Thomas, qui avait même intention. S'il révère infiniment Aristote et Averroès, il puise très souvent à Avicébron et à Henri de Gand. L'expérience et la foi le guident, comme elles guidaient jadis Dun Scot. Elles lui enseignent qu'il est deux ordres de vérités, parce qu'il est deux ordres de réalités. Le monde sensible, qu'étudie le philosophe, peut être connu avec certitude grâce à la perception sensible, à elle seule : tantôt elle manifeste directement certaines vérités, tantôt elle vérifie les conséquences d'hypothèses qu'elle a suggérées. — Mais le principe qui fonde la certitude sensible en limite la portée : il est des réalités qui échappent aux sens; il y a un monde spirituel, inconnaissable à la raison, où se joue l'omnipotence divine; au-dessus de l'ordre naturel, il y a un ordre surnaturel. Le certitude est apportée ici au croyant par l'en-

1. Jean, né à Jandun, canton de Signy, diocèse de Reims, vers 1280, maître des artistes au collège de Navarre (1316), quand Jean XXII le nomme chanoine de Senlis (où il va résider), marque, après Siger, l'entrée en scène de la Faculté des Arts dans le domaine de la philosophie : Buridan, Albert de Saxe sont aussi des artistes. Jean et ses disciples commentent donc non Pierre Lombard, mais Aristote.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seignement de l'Écriture et de l'Église. — Et qu'on ne dise pas que ces deux mondes, que ces deux sciences se combattent et répugnent : la thèse averroïste est fausse aussi bien que la thèse contraire. Si la foi est méritoire, puisqu'elle ne jaillit pas de la connaissance sensible, il faut ajouter qu'elle est raisonnable, puisqu'elle justifie l'autorité de l'Église par des miracles, c'est-à-dire par des faits directement accessibles aux sens. A la physique sachons par là relier la théologie. Ainsi s'achève en une sorte de positivisme, fort original et très cohérent, ce système conçu selon une méthode éclectique.

Buridan de Béthune développe le système de Jean de Jandun : le savant génial qui ébaucha la science actuelle est le même qui sut corriger, sinon détruire, la doctrine d'Ockam, combinant avec la plus ingénieuse finesse les idées du frère mineur et celles du Lycée. Contre Ockam, il restaure l'unité spécifique de chaque science; mais il affirme, contre Aristote, la faillite de la méthode déductive et la valeur de l'intuition expérimentale, unique source de connaissance. L'unité d'une science, dit-il, n'est pas l'unité d'un tas de cailloux; mais elle ne tient pas davantage à ce que le sujet de cette science se trouve expressément contenu en toutes ses conclusions; elle tient au genre le plus commun entre tout ce qu'elle considère. De la connaissance d'une chose l'esprit passe légitimement à la connaissance d'une autre sans recourir au raisonnement: à la vue du loup, la brebis fuit; à côté du principe de contradiction, il faut placer un autre principe de certitude, l'intuition. Et Buridan ajoute, sous l'influence d'Augustin : comme la nature du feu fait qu'il chauffe, ainsi la nature de la raison l'incline au vrai.

Mais Buridan s'accorde tout de même avec Ockam et Jandun. Il supprime, comme Ockam, le problème de l'individuation et des universaux, la distinction de l'essence et de l'existence, celle de l'être et de l'entité; il affirme, comme lui, l'unique existence du singulier, et que l'intelligence le conçoit d'abord et directement; il affirme, comme lui, la relativité de la science, montrant dans les principes de physique de pures inductions suggérées par une expérience constante. Et il s'accorde avec Jandun

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour voir dans l'expérience la limite, autant que le principe, de la connaissance rationnelle, en un mot pour justifier la foi; la création *ex nihilo* est possible, déclare-t-il expressément, puisque le principe contraire est indémontrable; puisqu'on n'y trouve qu'une induction analogue à celle-ci : tout aimant attire le fer.

Le positivisme éclectique qu'a élaboré Buridan, en combinant les idées d'Aristote, d'Ockam et de Jandun, fut accepté par Albert de Saxe, Oresme, Marsile d'Inghen et devint la doctrine quasi officielle de l'Université de Paris. Il apporta aux esprits inquiets quelque repos; mais son influence n'apaisa pas complètement l'agitation intellectuelle.

Nicolas d'Autrecourt[1] pousse l'Ockamisme à ses conséquences extrêmes pour aboutir au phénoménisme absolu : de la connaissance d'une chose, impossible de passer logiquement à la connaissance d'une autre; la vie de l'esprit se réduit à une juxtaposition d'intuitions isolées. A cette critique radicale, notre chanoine ajoute, de manière assez cocasse, du reste purement hypothétique, un atomisme intégral : comme les corps sont composés d'atomes matériels, les perceptions sont constituées par des atomes spirituels. — La papauté condamna ce négateur de la logique.

Aux antipodes du monde de la pensée, les Lullistes[2] combattaient toujours : ils rejetaient, avec autant de décision que maître Nicolas, les transactions de Buri

1. Sur Nicolas d'Autrecourt (près Verdun), né vers 1300, pensionnaire à la Sorbonne de 1320 à 1327, chanoine de Metz en 1338, doyen du chapitre en 1350, voir la monographie de Lappe (Munster, 1908). Nicolas avait écrit *Neuf lettres* à Bernard d'Arezzo et un traité (inc. *Exigit ordo*) : cité à Avignon le 21 novembre 1340, il est jugé par un tribunal que préside le cardinal Guillaume Curti, sous Clément VI, condamné en 1346; ses lettres sont brûlées le 25 novembre 1347; il est destitué, perd le droit d'enseigner la théologie; il est contraint d'abjurer ses erreurs.

2. L'histoire des Lullistes est mal connue : voir les lettres de Grégoire XI à l'archevêque de Tarragone (1372), à l'officialité de Barcelone (1374), aux suffragants de Tarragone (1376). — Noter que, dans l'*Ars magna*, Lull abandonne la logique des « rationes necessariæ » qu'il exposait sans les *Articuli fidei* (1296-1305-1308). Lull faisait front contre les Averroïstes (*Les douze principes de la philosophie*, 1311). Voir *L'Avenir du christianisme*, t. VI, 4ᵉ édit., p. 364, note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dan. Ils prétendaient démontrer *par des raisons nécessaires* la vérité de la foi, non seulement *per modum credendi*, mais encore *per modum intelligendi*. — La papauté les condamna aussi bien que leur adversaire.

Cependant Gautier Burley[1] tente l'impossible restauration du réalisme. Les Scotistes[2] défigurent la pensée du maître, substantifient les rapports, encombrent le réel d'une multitude de *petites choses*. Les maîtres d'Oxford[3] transforment la logique formelle en une science autonome et travaillent, avec William Heytesbury, à fixer mathématiquement le poids des péchés en une âme[4] !

Dira-t-on que l'obstination des Lullistes, Scotistes, Réalistes, à secouer le joug des Parisiens, trahit l'entêtement de petites chapelles fermées, non l'émoi persistant des esprits? Qu'on envisage l'attitude des Dominicains, champions d'Aristote et d'Augustin, ou celle des Ermites, défenseurs exclusifs du docteur d'Hippone.

La canonisation de saint Thomas rehausse son prestige; il faut pourtant que les chapitres généraux de Toulouse et de Sisteron, du Puy et de Brives traquent ceux qui s'enhardissent toujours à discuter sa doctrine ! Sur

1. Burley, 1275-1340 (?), professeur séculier d'Oxford, ancien précepteur d'Édouard III, a beaucoup écrit. Voir Duhem, *Léonard de Vinci, passim*.

2. Les contresens des Scotistes sont célèbres : mettre à part François de Mayronis. — Bonaventure est délaissé. Noter pourtant la diffusion du *Résumé de la vérité théologique*, le *Liber de investigatione creatoris*... de Bertrand de Alen, les écrits des « trois Jean » (Rigaud, Fontaine, d'Erfurt).

3. La gymnastique intellectuelle, par laquelle on assouplissait l'esprit des étudiants (cf. les *Impossibilia* de Siger), devient la spécialité d'Oxford avec Jean de Dumbleton, Swineshead, l'auteur du *De primo motore*, l'auteur anonyme des *Calculationes*, William Heytesbury, fellow à Merton College en 1330, chancelier d'Oxford en 1371 : ses *Sophismata* ont un grand succès. — Noter qu'ils rejettent la dynamique parisienne et lancent la théorie de l'horreur du vide, peut-être (Duhem : *Notes manuscrites*).

4. Les folies dialectiques des Anglais, les vaines polémiques des Scotistes, l'oubli de saint Bonaventure, tout annonce une éclipse du mouvement franciscain. D'autant que les querelles de l'ordre, on le devine, se prolongent en théologie. Le 1er mars 1311, les Relâchés attaquent devant le concile de Vienne cette idée d'Olivi que l'âme humaine est formée de l'union de trois formes substantielles (végétative, sensible, intellectuelle); le concile condamne comme hérétique, le 6 mai 1312, cette thèse *quod anima rationalis seu intellectiva non sit forma corporis per se et essentialiter*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de graves problèmes saint Thomas a varié; quelques-unes de ses thèses aristotéliciennes sont littéralement insoutenables; sa pensée manque parfois de netteté. Est-il facile de savoir, par exemple, comment il a tranché la question — capitale — des rapports de l'essence et de l'existence? Une littérature apparaît qui travaille à défendre sa doctrine, ou bien à la fixer : ce sont les *Correctoires* et les *Concordances* d'un Robert de Bologne ou d'un Bernard de Gannat. Au premier rang brille Hervé de Nédellec: le maître breton comprend que le Thomisme est, autant qu'une doctrine, un esprit et une méthode, je veux dire un perpétuel effort pour adapter aux plus récentes conquêtes de la science les données d'une foi intégrale. Il comprend mieux que saint Thomas l'exacte pensée d'Aristote touchant la pluralité des moteurs célestes, et qu'elle aboutit au polythéisme... Mais combien suivent son exemple? Par ailleurs, les Prêcheurs ne craignent pas d'attaquer avec furie l'Immaculée Conception de la Vierge: ils traitent d'hérésie cette croyance! Sectateurs immobiles d'Augustin et d'Aristote, les Thomistes bravent la piété et négligent la science; pourraient-ils pacifier les âmes[1]?

Les Ermites de Saint-Augustin s'efforcent d'être plus heureux : mais il n'est pas sûr que leur doctrine ait plus

1. Trois faits à noter : la forte décadence des études chez les Dominicains, attestée aux chapitres de Morlaas (1323), de Toulouse (1328), de Condom (1340) (cf. aussi Richard de Bury, *Philobiblion*, 1343), expliquée par la décadence générale de l'ordre et par l'habitude que prennent les papes de conférer la maîtrise en théologie aux incapables bien pourvus de recommandations (1325, Pierre de Pireto; Jean XXII à Philippe VI le 15 novembre 1333; progrès de cet abus à partir de Clément VI : Loup de Montpellier, janvier 1344; Pierre de la Charité, janvier 1346;... déformation de la maîtrise; les banquets « magistraux »...) — Le Thomisme est imposé absolument à tous les lecteurs dominicains (décrets d'Orthez, 1316; Sisteron, 1329; le Puy, 1344; Brives, 1346...). La canonisation de saint Thomas, 1319-18 juillet 1323, est suivie de l'annulation des condamnations de 1277 (*L'avenir du Christ.*, 4e édit., t. vi, p. 361), prononcée par l'évêque de Paris Étienne de Bouret (7 mars 1325). La translation à Toulouse des reliques de saint Thomas (1368) provoque la bulle qui recommande chaleureusement sa doctrine. — Sur la campagne des Dominicains contre l'Immaculée Conception, et l'habitude que prennent beaucoup d'entre eux de noter d'hérésie cette croyance, voir le conflit de l'évêque de Châlons Archambaut de Lautrec et des deux Prêcheurs Jean l'Eschacier et Jacques de Bosco, 1362. Cf. *Bullarium ord. præd.*, t. ii, 159, 226, 258, 259; Mortier, t. iii, *passim*; Touron; Werner.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de fermeté que celle de ce Gilles Colonna dont Gérard de Bologne et Fassitelli leur imposent l'étude. Grégoire de Rimini soutient les thèses infinitistes avec une incroyable rigueur : il dépense son génie à tenter de concilier Augustin et Ockam. Mais s'il puise davantage, peut-être, à celui-ci, c'est de celui-là au contraire que dépendent surtout Malabranca et Thomas de Strasbourg[1].

A la même époque, Bradwardine entre en lice pour défendre l'évêque d'Hippone. Mais, sous prétexte de confondre les Pélagiens qui l'entourent, il compromet la liberté de l'homme. L'action divine et la causalité divine absorbent, pense-t-il, toutes autres causalités et actions; elles déterminent tout ce qui se fait dans le monde, notamment tous les actes humains, qu'ils soient bons ou mauvais. Tous les êtres, le Christ lui-même, ont été, sont ou seront nécessités par les volontés divines antécédentes; sans qu'on puisse dire que Dieu est l'auteur du mal, puisque le mal ne possède aucune réalité positive[2].

IV. — ÉVOLUTION D'UNE THÉORIE PARTICULIÈRE

CE QUE DEVIENT AU XIVe SIÈCLE LE DOGME DE LA DÉIFICATION

Ainsi le trouble est grand. Les esprits désemparés tâchent à reprendre équilibre; mais nulle part ne se lève le docteur capable d'opérer le tri qui s'impose et de souder à la tradition qu'a léguée le passé les idées du présent que fera fructifier l'avenir. Ce n'est pas impunément que

1. Il faudrait étudier de près la théologie des Ermites depuis Gilles Colonna jusqu'à Luther : qu'ont-ils conservé de saint Augustin, qu'ont-ils accepté d'Ockam? Thomas de Strasbourg, né à Haguenau, professeur à Paris, général de 1346 à 1357; Grégoire de Rimini, né en 1278, mort en 1358, général en 1357; Malabranca, son successeur, ont commenté les Sentences. Grégoire, le plus original, semble avoir été le moins augustinien (Denifle; *contra*, Loofs; son Comm. à saint Paul est inédit, comme le Comm. aux livres III-IV du Lombard). Gérard de Bologne est mort en 1317 et Fassitelli en 1326. — Noter les *Triomphes de S. Augustin*, que les Ermites opposent aux *Triomphes de S. Thomas*, des Dominicains.

2. Thomas de Bradwardina, né vers 1290, « proktor » de l'Université d'Oxford en 1325, appartenait à Merton College : il étudie l'astronomie aussi bien que la théologie, qu'il enseigne; chancelier de Saint-Paul de Londres, chapelain d'Édouard III (1339), il est élu archevêque de Cantorbéry, mais meurt aussitôt (26 août 1339).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des philosophes travaillent à s'émanciper *à la fois* d'Aristote et d'Augustin !

Après ce coup d'œil jeté sur les divers systèmes, veut-on voir ce que devient une doctrine particulière, celle de la déification par exemple? On tiendra une seconde preuve, infiniment suggestive, des insuffisances de l'École parisienne, et de l'émoi des âmes qui pensent.

Dieu s'est fait homme pour que l'homme devienne Dieu : l'incarnation et la déification, c'est l'essence de la foi telle que la formulait un saint Irénée ou un saint Athanase; c'est le tout du Christianisme. Et c'est ce tout que compromettent nos théologiens lorsqu'ils perdent la claire notion de la transformation de l'âme, réellement opérée par l'Esprit-Saint habitant et agissant en elle.

Sans doute quelques-uns restent fidèles à la tradition que Pierre Lombard a aperçue avec netteté et affirmée avec vigueur, que Richard de Saint-Victor et Alexandre de Halès, saint Bonaventure et Henri de Gand ont défendue tour à tour : l'Esprit du Fils a pour fonction propre de conduire l'âme à son Père et de la rendre *consortem naturæ divinæ*. Pierre Auriol, cardinal franciscain, enseigne que l'Esprit réchauffe l'âme par un influx d'amour, comme par ses rayons le soleil réchauffe l'air. Il y a bien en elle une forme créée — ce qu'avait tort de nier le Lombard. — Mais cet influx « spirituel », qu'accepte ou rejette le libre arbitre, est très différent des habitus, tout statiques, d'espérance ou de foi; il conforme vraiment l'homme à Dieu, non qu'il lui octroie de nouvelles puissances, mais parce qu'il ordonne et régit celles dont le munit sa nature en sorte qu'il le conduit à Dieu. Auriol n'hésite pas à rapprocher l'homme de Dieu : à l'entendre, toute créature raisonnable, douée d'intelligence et d'amour s'épanouit nécessairement en trois suppôts. En partant de l'image de Dieu qu'est l'âme, il démontre, avec saint Augustin et saint Anselme, la réalité de la Trinité; et, se rappelant l'argument ontologique, et qu'une perfection réalisée est supérieure à une pure possibilité de perfection, il attribue à sa démonstration une valeur quasi nécessaire.

Thomas de Strasbourg expose des idées analogues :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il reprend aussi, en la rectifiant, la théorie du Maître des Sentences. La charité est une forme créée inhérente à l'âme; mais c'est la propre personne du Saint-Esprit qui vient habiter l'homme pour le transformer. Thomas dépasse même Auriol, il revient à Henri de Gand lorsqu'il prétend que, à l'âme même que la charité décore, une motion spéciale de l'Esprit est nécessaire pour produire un acte méritoire : car tous les habitus créés sont impuissants à associer l'homme à la vie infinie des Trois.

Sans doute, encore, l'école mystique du Vallon-Vert demeure fidèle à la tradition primitive, et sait en vivre. Au fond de la forêt de Soignes, dans une prairie marécageuse, se cachait l'ermitage de Jean des Bois et d'Arnold de Diest : le 13 mars 1344 vinrent s'y fixer Jean de Leuw, Franco de Condenberg, Jean Hinckaert, chanoine de Sainte-Gudule et Jean Ruusbroec, le maître du chœur. Ruusbroec n'est pas un savant — on a prétendu qu'il ne savait pas le latin; — mais la netteté pénétrante de son esprit réussit à débrouiller les sources de sa sainteté. Par delà la vie ascétique se dressent les hauteurs de la vie mystique. « Quand l'âme a travaillé à chercher la perfection, quand elle est parvenue à rapporter sa vie et ses actions à la gloire et à l'honneur de Dieu, il arrive souvent qu'elle sent en elle un aiguillon, un pressant désir de connaître et de voir quel est son époux..., un désir sans mesure de le connaître tel qu'il est en lui-même... Alors elle fait comme Zachée... Elle quitte la multitude des créatures... Elle monte à l'arbre de la foi qui a sa racine en Dieu, et douze rameaux qui sont les articles du symbole. Les rameaux inférieurs parlent de l'humanité du Sauveur...; les rameaux supérieurs représentent la divinité, la trinité des personnes, l'unité de la nature divine : c'est dans cette région supérieure de l'arbre que l'âme s'élève, car c'est là que le Christ va passer avec tous ses dons.... » La connaissance, la vie mystiques se distinguent par deux caractères : d'abord l'âme sent intérieurement que Dieu est présent en elle parce que le lui révèlent de vrais sens spirituels qui le saisissent et le communiquent; de ces sens spirituels, le plus important est le toucher. Ensuite, l'âme est à proprement parler passive, parce

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que seul l'Esprit-Saint agit en elle et la meut : « ce qui est impossible à nous est bien possible à lui .» « L'on ne travaille pas, mais on est travaillé par l'Esprit du Seigneur; et l'on est, à ne prendre que ce que l'on éprouve soi-même, la grâce et l'amour. On les appelle les fils de Dieu, ceux qui sont morts à eux-mêmes en Dieu, et ont immolé toute volonté propre dans la très chère volonté de Dieu. Leur vie est cachée avec le Christ en Dieu, et ils sont entièrement et à nouveau nés de l'Esprit-Saint, fils choisis de l'amour divin : par de là la grâce et les œuvres de la grâce ils s'anéantissent et se fondent dans l'amour. Car ils sont transformés et supraformés en l'Esprit du Seigneur, comme un fer incandescent est supraformé et unifié avec le feu. Aussi loin que va le feu, il reste fer; et pourtant le fer ne devient pas feu, et le feu ne devient point fer, mais chacun conserve sa nature et sa substance. Ainsi l'esprit de l'homme ne devient point Dieu, mais il est déiforme, il se sent largeur, longueur, hauteur et profondeur, et aussi loin que Dieu est Dieu, aussi loin l'esprit amoureux est uni à lui par l'amour. Et par conséquent, (par delà) le dernier mode d'aimer est un état de vide, où l'on est uni à Dieu par un amour nu et dans une lumière divine..., par delà les œuvres et les exercices de piété : simple et pur amour qui consume et anéantit en lui-même l'âme humaine, de telle sorte que l'on ne songe plus ni à soi-même, ni à Dieu, ni à quelque chose de créé... Rien qu'aimer ! »

En revanche, parmi beaucoup de penseurs, dans trois écoles très distinctes, s'oblitère l'idée de la déification par l'Esprit-Saint. La plupart oublient que si, dans le plan naturel, Dieu agit toujours *ut unus*, dans le plan surnaturel il agit souvent *ut trinus*. A force de prétendre comparer la vie surnaturelle à la vie naturelle, ils en viennent, sans le vouloir, à méconnaître l'originalité de celle-là. Pour Godefroid des Fontaines et ses disciples, le don de la personne de l'Esprit ne répond plus absolument à rien.

Quelques autres vont au bout des négations implicites qui s'ébauchent obscurément chez beaucoup; l'influence du Néo-Platonisme les pousse à nier la réalité de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ordre surnaturel et la valeur du Christianisme historique, à professer un vrai panthéisme. Jésus-Christ, l'Esprit-Saint, les sacrements ne jouent pas grand rôle dans la pensée de maître Eckart. Dieu est l'Être; être hors de Dieu, c'est n'être pas; au fond de tous les êtres, immanent en eux, se cache Dieu. Qu'est-ce donc qui leur donne une apparence individuelle et indépendante? La matière, l'espace, le temps, toutes formes du néant qui voilent la figure de l'insondable et silencieuse Unité. Renoncer à la matière, au monde, à soi; se retirer de soi, c'est-à-dire en Dieu; chercher et trouver Dieu en tout, voilà le devoir de l'homme, tel que l'a révélé Jésus. Il suffit de le connaître pour goûter la quiétude totale et affronter la vie avec un libre courage. — Que des idées aussi indépendantes de la tradition aient pu s'enseigner avec éclat sans attirer à leur auteur, pendant longtemps, autre chose que la confiance de ses confrères et les dignités de son ordre, voilà qui surprend ceux mêmes qui se rappellent les ravages que faisait la doctrine des deux vérités, et l'influence que le Néo-Platonisme exerçait sur Ulrich d'Engelbert ou sur Thierry de Freiberg, et la victoire que les Prêcheurs remportaient à Paris où ils contraignaient l'évêque Bouret à annuler les condamnations portées par Tempier... Malgré tous leurs efforts, après un long et minutieux procès de trois années, le pape Jean XXII condamna le système de leur plus fameux docteur[1].

1. Eckart, né à Hochheim, près Gotha, mort en 1327, dominicain à Erfurt, puis à Cologne, prieur de Thuringe (1298), lector biblicus à Paris, provincial de Saxe (1303), vicaire général en Bohême (1307), derechef provincial de Saxe, enseigne à Paris (1311), prêche à Strasbourg, enseigne à Cologne au studium generale dominicain; cité en 1326 par Henri de Virnebourg, archevêque de Cologne, comme suspect d'hérésie, il est couvert par Thomas de Strasbourg (janvier 27), et en appelle au pape (24 janvier). — Après sa mort, le pape Jean XXII approuve la conduite de Virnebourg et condamne 28 propositions d'Eckart, dont 17 comme hérétiques (27 mars 1329).

La question Eckart est embrouillée, à coup sûr, moins peut-être qu'on ne le dit parfois. Le texte des propositions condamnées par Jean XXII s'harmonise bien avec les textes latins et la plupart des textes allemands. La longueur même du procès témoigne du soin avec lequel il fut conduit; le crédit des Prêcheurs était bien établi en cours de Rome. Si Eckart fut condamné, c'est qu'il était indéfendable. — Mais comment se concilie le thomisme de notre religieux, mis en lumière par Denifle, avec son panthéisme foncier ?

La doctrine d'Eckart fut reprise par Suso et par Tauler qui tâchèrent à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un troisième groupe de penseurs, enfin, s'éloigne aussi de la tradition. Plus nombreux que ceux des deux premiers, ce n'est pas la suffisance du don créé qu'ils exagèrent, ou le panthéisme ancien qu'ils ressuscitent. Tout au contraire, ils élargissent l'abîme qui de l'homme sépare Dieu, parce qu'ils ne trouvent pas en celui-là cette Trinité qui est vivante en celui-ci; ils ne comptent, pour combler cet abîme, ni sur les habitus surnaturels, ni sur la présence efficace de l'Esprit; ils nient effectivement, sinon formellement, la réalité des uns aussi bien que la mission temporelle de l'autre. Ils ne voient dans la déification qu'une métaphore, et c'est l'idée d'acceptation qu'ils lui substituent : aucun changement de l'âme ne répond au décret du Tout-Puissant qui la sauve. N'oublions pas, du reste, que pour eux la nature humaine est saine[1]. Voilà, très nette, la théorie d'Ockam, et de tous ceux qui le suivent. — Et voilà ce que devient, au XIV^e^ siècle, l'une des deux bases de la foi.

L'émoi de la pensée chrétienne tient à l'ampleur et à la rigueur de son effort critique. L'idée de l'unité du monde physique et l'idée de la bonté de la nature humaine naissent à la même heure.

De cette révolution mémorable accomplie par « les Modernes » qui dira précisément les causes? Si les systèmes forgés par la spéculation ne sont que des explicitations discursives d'une intuition originelle, n'est-ce pas que la raison de leur genèse et de leur déroulement dans le temps nous doit éternellement fuir? Mais l'histoire ne nous encourage-t-elle pas, d'autre part, à hasarder quelque hypothèse? Les classifications qu'elle créée ne semblent pas purement arbitraires : Ockam lui-même leur accorderait une valeur significative. Qu'est-ce donc que signifie l'œuvre étonnante accomplie, en moins de cent années, à la

l'accorder avec l'orthodoxie. Suso, né à Uberlingen, près le lac de Constance, vers 1290, mort le 25 janvier 1366; Tauler, né vers 1300 à Strasbourg, mort à Cologne le 16 juin 1361. Comme leur maître Eckart, Suso et Tauler étaient dominicains.

1. C'est la différence essentielle qui d'Ockam sépare Luther.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suite de Scot et des Franciscains, par la Critique parisienne du XIV^e siècle?

Elle signifie, je crois, l'avènement de la méthode d'observation. C'est par cette méthode que se découvre le mouvement de la terre, principe de la cosmologie nouvelle des Buridan et des Oresme, comme des Copernic et des Newton; c'est par elle que s'élaborent les conceptions nouvelles de la pénitence, de la nature et du péché et que se prépare la nouvelle morale des Scotistes, comme des Jésuites[1]; c'est par elle, si j'ose le dire, par l'effort des âmes scrutant en soi l'action du Dieu invisible et présent, ou méditant sur l'histoire, et sur le rôle qu'y tient l'humble Vierge Mère du Verbe, que la mystique chrétienne élargit en tâtonnant son essor, et que la croyance à l'Immaculée Conception conquiert droit de cité dans l'Église. Toujours la logique du nécessaire, ou sa réduction, la logique du convenable, cède le pas à de nouvelles démarches : l'Ockamisme règne en maître, qui incline à voir en Dieu non pas du tout l'Être nécessaire ou le Bien essentiel, mais l'Absolue Liberté. L'Incarnation du Verbe ne se déduit pas nécessairement de la chute, ni le péché originel de Marie de l'universalité du péché; il faut se méfier des déductions de la logique abstraite, et se rappeler que Dieu peut tout ce qu'il veut. Ne disons pas : Dieu devait faire telle chose; ce qu'il a plu à Dieu de faire, tâchons à le voir en regardant bien.... L'esprit positif nous gardera des illusions « conciliaires » et des déceptions « maculistes ». Ne changeons pas le point d'appui du dogme révélé : à la tradition historique veillons à ne pas substituer la spéculation pure. Ne déduisons pas du mouvement des cieux l'immobilité de la terre, ni de la nature de la cinquième essence le mouvement circulaire des astres : ce ne sont peut-être que sottises — comme cette astrologie, conclusion nécessaire de la physique antique. — De même, avant d'affirmer l'existence du péché originel en la Vierge

1. On oublie trop, parfois, que Bellarmin et Suarez continuent seulement l'effort d'Ockam, et que la théologie jésuite s'inspire pour une part de la théologie franciscaine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mère, il n'est pas messéant de méditer sur le culte qu'elle suscite et sur l'action du Saint-Esprit dans les âmes. Ou de même encore, peut-être convient-il d'y regarder de près avant d'affirmer que l'homme, de par la chute, a non seulement perdu les privilèges surnaturels dont l'avait doté Dieu après la création, mais qu'il a encore été blessé dans ses facultés purement et essentiellement naturelles. Il n'est que d'observer pour connaître le réel.

Albert Dufourcq,
Professeur à l'Université de Bordeaux.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES APÔTRES
ET LES CONFESSEURS DES ARVERNES

D'APRÈS GRÉGOIRE DE TOURS ET LES MONUMENTS

Rien n'est plus facile que de faire le tableau des antiquités chrétiennes de Clermont-Ferrand; il a été ébauché par le fameux historien Grégoire de Tours qui était originaire d'Auvergne et qui avait tous les moyens de se renseigner exactement sur les hommes et sur les choses dont il parle. Ce que cet historien rapporte de la ville de Clermont-Ferrand nous fait entrevoir là une chrétienté prospère, ornée de nombreux édifices et de fondations pieuses où la sainteté était honorée et la mémoire des défunts consacrée par des tombeaux somptueux.

I. — SAINT AUSTREMOINE ET SAINT ALLYRE

En voyant le soin avec lequel elle recueillait les restes de tous ses pontifes, on est surpris de ne pas y rencontrer les reliques de saint Austremoine qui passe pour le père de la foi chez les Arvernes. Le tombeau de ce premier apôtre envoyé par le Siège de Rome se trouvait à Issoire, où il était mort sans doute dans le cours de ses pérégrinations apostoliques[1]. Cette circonstance n'explique pas la froideur des générations qui recueillirent les fruits de ses prédications et son éloignement du chef-lieu du diocèse, quand on voit ailleurs tant de disciples franchir des distances énormes pour ramener le corps de leur pasteur d'Égypte ou de Lombardie jusque dans le cœur de la Gaule, à Auxerre ou à Trèves. La distance d'Issoire à Clermont n'est pas si grande qu'il n'ait pu être transporté à la cathédrale du diocèse.

1. « Apud Iciodorensem vicum habetur » (*De gloria confessorum*, cap. XXXIV).

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La population d'Issoire, loin de se montrer reconnaissante, ne célébrait aucune fête en son honneur et ne manifestait son respect par aucun ornement. Cette indifférence, qui était passagère sans doute, se modifia à la suite d'une vision pareille à celles qui sont si communes dans les récits de Grégoire de Tours. Le diacre Cantin, promu plus tard à l'épiscopat dans le cours du VI^e siècle, ayant vu en songe une procession de personnages vêtus de blanc et portant des cierges dans son église pendant qu'il desservait Issoire, devina la leçon que lui donnait le saint et s'empressa de réparer la négligence de ses prédécesseurs. Il fit entourer le tombeau d'une barrière et le décora de tentures éclatantes, suivant les habitudes de l'époque. Ses successeurs veillèrent sans doute avec zèle sur son culte, car on a la certitude qu'une communauté religieuse se développa sous le nom d'abbaye de Saint-Austremoine et survécut à tous les désastres jusqu'en 1790[1].

Le quartier de Saint-Allyre, situé hors les murs de la ville de Clermont-Ferrand, est celui qui fut choisi de toute antiquité pour y déposer les inhumations païennes et chrétiennes de la capitale des Arvernes; c'est donc là le sol qu'il faut interroger pour se rendre compte des habitudes qui furent adoptées par les chrétiens de cette région en vue de rendre hommage aux vertus de leurs pontifes. Les réunions pieuses avaient lieu dans plusieurs oratoires que Grégoire de Tours appelle des « basiliques », et dans lesquels reposaient des corps considérés comme saints, et ils étaient pressés les uns contre les autres. L'édifice qui recevait le plus de visiteurs était celui qui était consacré à la mémoire de saint Allyre[2], quatrième évêque de Clermont qui vivait au IV^e siècle (370-387) et dont le culte, particulièrement cher aux habitants de la ville, fut entretenu par une abbaye qui florissait encore en 1790. Son corps avait été enseveli dans un caveau dont l'entrée et la contenance étaient si étroits

1. Mabillon, *Annales O. S. B.*, sæc. III, t. II, p. 191; *Acta sanctorum*, nov. primo die.
2. En latin *sanctus Illidius*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que les pèlerins y pénétraient non sans peine; alors l'évêque Avitus (vers 572) eut l'heureuse idée de transformer le chevet droit, de le prolonger au moyen d'une abside circulaire, dit Grégoire de Tours[1]; puis, ayant rassemblé tous les membres de l'évêque dans un coffre de bois, il les enferma, suivant la coutume, dans un sarcophage qui devait être somptueux. Nous pouvons nous représenter ce qu'était la nouvelle crypte par les détails que nous possédons sur les autres, construites dans le même cimetière, pour d'autres personnages moins vénérés[2].

II. — SAINT VÉNÉRAND

Tout près de la basilique de saint Allyre, s'élevait celle qu'on avait dédiée à l'évêque saint Vénérand, mort en 423. Son sarcophage reposait au centre d'un caveau *(memoria)* établi sous le chœur dans les mêmes conditions que les confessions des martyrs, avec les appendices usités dans les basiliques de Rome. On entrait dans le sous-sol sous le lutrin placé en avant du chœur, *sub analogio*[3], là où les Italiens mettent une fenêtre grillée. En se servant du singulier *analogio*, notre auteur nous représente un pupitre unique placé au milieu du sanctuaire, et non deux ambons jumeaux, comme ceux qui furent adoptés dans beaucoup d'églises. Ce pupitre étant surélevé et tourné du côté du peuple, il était aisé de pratiquer une descente au-dessous.

Un autre détail piquant nous est révélé sur la manière d'invoquer les saints : quand on ne pouvait pas descendre dans le sous-sol, on allait à une fenêtre dans laquelle on introduisait la tête pour adresser ses supplications. Pour comprendre la pratique de cet usage, il faut supposer un autel majeur placé vers le milieu du chœur et la possibilité de circuler par derrière jusqu'à un œil de bœuf percé dans le dallage au-dessus du sarcophage, comme à Sainte-Radégonde de Poitiers.

1. Avec crypte dans le sous-sol et double escalier, sans doute.
2. *Vitæ Patrum*, cap II. Son archidiacre Justus lui faisait cortège.
3. « Sub analogio compositum super quod caput, per fenestellam, quicumque vult, immittit precans quæ necessitas cogit » (*De gloria confessorum*, cap. XXXV).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette crypte était assez grande pour contenir plusieurs sépultures, mais elle n'était pas installée pour recevoir des pèlerins. L'autel érigé contre la tête du sarcophage de saint Vénérand occupait le centre. A gauche et à droite, étaient les saints Népotien, Léogonce et Avit et quelques autres personnages inconnus. La basilique supérieure servait de dépôt à un grand nombre de tombeaux, dit Grégoire de Tours, qui étaient rassemblés dans une chapelle voûtée située à l'occident, et, bien que les sarcophages fussent précieux par le marbre qui les composait et par les sculptures qui les décoraient, notre historien ne put obtenir aucun renseignement sur leur identité[1]. Il fut réduit à conjecturer, d'après les scènes représentées, que les défunts étaient chrétiens. Il vit, en effet, sur leur face principale, la figuration des miracles du Sauveur et des apôtres. La voûte de l'édifice s'étant un jour écroulée à la suite de grandes pluies, la chute des matériaux brisa un couvercle et cet accident mit à découvert le corps sain et entier d'une jeune fille dont les vêtements étaient exempts de toute moisissure et qui semblait plutôt endormie que morte[2].

Grégoire de Tours vit encore le sarcophage de sainte Claire et bien d'autres, dont Dieu seul sait les noms, qu'il estime au chiffre de 6200, placés dans l'intérieur et aux alentours de l'édifice[3]. Sur quelques rares tombeaux, il a lu une épitaphe : *Sanctæ memoriæ Gallæ*, puis une autre rappelant le nom de saint Alexandre.

Non loin de la basilique de saint Allyre, s'élevait une troisième basilique dédiée aux saints martyrs Cassius et Victorinus, sous laquelle on avait pratiqué une crypte antique et profonde, où l'on conservait un vaste tombeau de marbre de Paros[4], sur lequel Grégoire de Tours,

1. « In basilica autem Sancti Venerandi transvoluta cellula a parte occidentis fuit, in qua multa ex marmore Pario sepulcra sculpta sunt » (*De gloria confessorum*, cap. xxxv).

2. Suit le récit de la guérison de la comtesse de Clermont qui prit soin de refermer le sarcophage (*De gloria confessorum*, cap. xxxv).

3. *Historia Francorum*, lib. II, cap. x.

4. « Erat enim ad basilicam S. Cassii martyris crypta antiquissima abditissimaque ubi erat sepulcrum magnum ex marmore Pario » (*Historia Francorum*, lib. IV, cap. xxxi et xii). — Sainte Léogontie et sainte Géorgie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

amateur d'événements dramatiques, nous rapporte une épouvantable tragédie. Il assure que l'évêque Cautinus aurait enfermé et enfoui vivant dans ce sarcophage le prêtre Anastase, pour le dépouiller d'une propriété donnée par la reine Clotilde.

Dans le haut moyen âge, on ne concevait pas un plan de basilique sans y comprendre une crypte, c'est une induction confirmée par une foule de traits empruntés à l'historien des Francs. Quand il nous raconte les embellissements réalisés à Clermont par Euric, roi des Goths, il n'omet pas de nous dire qu'on doit à ce prince la construction des cryptes de la basilique de saint Julien et les colonnes qui décoraient l'édifice[1].

On suppose avec vraisemblance que la basilique dédiée d'abord à saint Antolien, puis à saint Gall, était également dans le même quartier, par ce motif, que les constructeurs furent dans la nécessité de troubler le repos d'un grand nombre de défunts que par ignorance on jeta dans une fosse commune; or le patron du lieu fit savoir, par une vision, que les ossements étaient ceux de ses frères. Toutes ces circonstances s'appliquent à un grand cimetière chrétien; or celui de saint Allyre est le seul qui se soit révélé jusqu'ici dans la banlieue de Clermont. Il reçut les tombeaux des saints Urbicus, Antolianus, Geribaldus et d'un personnage nommé Sanctus Gallus, qu'il ne faut pas confondre avec l'évêque arverne du même nom, et dont la sépulture était dans la basilique de Saint-Laurent. Un autre évêque du nom de saint Quintien, mort en 532, fut déposé dans la basilique Saint-Étienne, à côté de saint Namatius. Je multiplie ces citations à dessein, pour montrer qu'à Clermont les sépultures épiscopales se sont dispersées dans plusieurs édifices parce qu'aucun martyr prééminent n'y exerçait son attraction comme à Lyon.

Cependant l'abbaye de Saint-Allyre planait toujours au-dessus de toutes ces fondations pieuses; elle les sur-

furent déposées dans la basilique de Saint-Cassius qu'il appelle ailleurs *basilica opidi* (*De gloria confessorum*, cap. XXXIV).

1. *Historia Francorum*, lib. II, cap. XX.

passait toutes par sa splendeur, par son état d'entretien, et se trouvait constamment en situation de recevoir les épaves de celles qui tombaient en décadence ou les sépultures qui couraient des risques de destruction. En agrandissant peu à peu ses jardins, elle avait fini par renfermer dans son enclos la totalité, ou à peu près, de la nécropole païenne et chrétienne de la ville. Il faut dire à la louange des habitants de Clermont qu'ils n'ont pas laissé péricliter le principal groupe de sanctuaires qui marquait les débuts de leur chrétienté, et qu'ils ont entretenu jusqu'en 1790 les édifices qui portaient les invocations de saint Allyre, de saint Vénérand et de saint Cassi. A la fin du XVII^e^ siècle, dit dom Ruinart, les choses n'avaient pas beaucoup changé, si les cimetières avaient disparu; les défunts reposaient sous les parterres et les arbres des religieux. « Dans ces trois églises, écrit-il, on voit encore d'antiques tombeaux de saints ou du moins de chrétiens, mais principalement dans l'église de Saint-Vénérand, où il y en a plusieurs sur lesquels sont représentées la prédication du seigneur Christ, la multiplication par lui faite des pains et des poissons et autres saintes histoires[1]. »

Depuis la Révolution française de 1789, tous ces respectables monuments ont disparu pour faire place à des constructions nouvelles qui cachent jusqu'à leur emplacement; pourtant, il reste encore une partie importante du sous-sol de Saint-Vénérand, mais les religieuses Ursulines, qui sont propriétaires de l'édifice, ne soupçonnent pas son intérêt archéologique et l'ont transformé en serre. C'est là pourtant la crypte ou *memoria* où reposait le sarcophage de saint Vénérand avec quatre autres tombeaux, avant que les destructeurs de 1793 eussent entrepris de briser tout ce qui avait un caractère religieux[2]. Pour rétablir l'aspect de ce lieu vénérable,

1. Gregorii Turon. *Opera omnia*, col. 921, note. — Voir aussi Savaron, *Les origines de la ville de Clermont;* Cohadon, *Tablettes historiques de l'Auvergne*, 1843.

2. On peut voir deux tombeaux antiques conservés l'un à la cathédrale dans la chapelle Saint-Pierre et l'autre à l'église des Carmes. Le Musée archéologique a aussi recueilli des débris. Le tout a été reproduit par M. Ed. Le Blant, dans son ouvrage : *Les sarcophages de la Gaule chrétienne*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous possédons heureusement des dessins de Beaumesnil recueillis par Tersan[1] que s'est empressé de reproduire M. Ed. Le Blant comme un monument d'une rareté insigne où tout respire bien les mœurs du v^e^ siècle. Nous y voyons encore la voûte en berceau dont parle Grégoire de Tours. Dans la seconde moitié du xix^e^ siècle, M. le docteur Dourif, médecin à Clermont, a pris la peine de visiter la crypte de Saint-Vénérand et il s'est rendu compte de l'exactitude du plan de Beaumesnil en examinant les travaux d'appropriation exécutés par les nouveaux propriétaires.

Les religieuses ont ouvert au couchant, pour se donner du jour, une large porte garnie d'un vitrage, et en opérant ce travail elles ont découvert un cintre en pierre de taille qui marquait bien la place de l'ouverture primitive, l'unique porte par laquelle passaient les pèlerins désireux de toucher le tombeau. En examinant les murs, on a vu que les ouvertures percées du côté du nord n'avaient pas le même caractère d'antiquité. Les deux petites fenêtres en meurtrière pratiquées à l'orient n'existent plus, elles sont remplacées par une vaste brèche. Ces différentes modifications ont fourni l'occasion de mesurer les murs qui ont un mètre d'épaisseur. Quant à sa capacité, Tersan a donné des chiffres qu'il faut ainsi corriger. L'espace circonscrit par les murs, à l'intérieur, forme un parallélogramme long de 10 mètres sur 7 m. 50 de largeur. Il n'y a pas trace de pilastres ou de piliers sur les parois, la voûte est également nue comme le reste[2]. Impossible de donner la description de l'appareil des murs; quand ils ne sont pas masqués par des bâtiments neufs comme au midi, ils sont recouverts d'un crépissage blanc qui dissimule la maçonnerie; seule la façade occidentale montre les parties brutes, de nature basaltique, de sa composition, appareil grossier qui paraît annoncer une réfection. En dehors, on a trouvé, dit M. Dourif, beaucoup d'ossements provenant sans doute

1. Bibl. nat., ms. 6954, in-folio.

2. Par suite des remblais intérieurs, la hauteur sous voûte se trouvait réduite à 4 m. 20, il y a lieu de croire qu'elle avait perdu, en 1819, époque de Tersan, environ 2 mètres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des sépultures faites dans la basilique supérieure, plus étendue que la crypte, entre autres un cercueil en plomb de forme rectangulaire, dont le couvercle était à bords rabattus[1]. On a noté aussi une couche de briques à rebords placée par-dessus pour empêcher la terre de pénétrer dans le sarcophage, enfoui à deux mètres de profondeur. Le squelette en place était celui d'une femme autour de laquelle il ne restait plus aucun bijou, ni monnaie.

Les témoins se demandèrent si le tombeau était le même que celui qui fut ouvert, en 1311, par l'évêque Aubert Aycelin et sur lequel on lisait cette inscription :

A IMPERATORIS
ALEMANICI FILIA
QUAM SCS ILLIDIUS
liberavit. sepulta
XVI K. APRILIS.

On cherchait alors les reliques des corps saints dont la trace s'était perdue depuis la dernière invasion des barbares. L'évêque retrouva les restes de saint Vénérand et, dans une cérémonie solennelle de translation, il les déposa dans le reliquaire de saint Allyre pour les mettre en évidence.

Les tombeaux restèrent là où ils étaient placés depuis le v^e et le vi^e siècle, dans le sous-sol que nous avons décrit avec Beaumesnil et Tersan. Malgré sa nudité, ce monument présente assez de solidité pour qu'on rêve sa restauration; il est un des derniers témoins des âges héroïques et de la piété des Gallo-Romains, il conviendrait donc de le respecter en le déblayant et en écartant tout ce qui l'éloigne de sa destination primitive. Il existe encore assez d'archéologues zélés et patriotes à Clermont-Ferrand pour prendre souci de cette œuvre de réparation[2].

III. — SAINT JULIEN DE BRIOUDE

Ce saint personnage est encore un de ceux que Grégoire de Tours tenait en haute estime et dont il a célébré

1. La brochure de M. Dourif que j'ai eue entre les mains est sans date.
2. M. Ramé apprécie comme nous l'intérêt de cette curieuse *memoria* (*Mémoires de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 5^e série, t. v).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la puissance miraculeuse avec le plus de complaisance. Il n'a pas consacré moins de cinquante chapitres au récit de tous les prodiges dont il a été témoin ou dont il a recueilli l'écho, il n'a dépassé cette mesure que pour l'histoire des miracles de saint Martin[1]. Il avait adopté saint Julien comme son maître, il se dit son disciple en racontant son pèlerinage au tombeau de saint Ferréol, il nous apprend qu'il avait pour ces deux saints personnages une vieille affection. Après cela, on ne peut douter que Grégoire n'ait poursuivi la recherche de tous les écrits qui pouvaient l'éclairer sur la vie et la mort de saint Julien, il ouvrit une enquête de laquelle il résulte que les « Actes de sa passion », insérés dans le rituel de sa basilique, se réduisaient à quelques lignes. Il fallut recourir au saint lui-même pour connaître le temps où on devait célébrer sa fête, c'est-à-dire l'anniversaire de son martyre[2]. Saint Germain d'Auxerre étant venu à Brioude au v^e siècle, pour honorer le tombeau de saint Julien, fut très surpris d'apprendre des habitants qu'ils hésitaient sur l'époque où ils devaient célébrer la fête de leur patron avec certitude. Aujourd'hui, si pareil problème nous était posé, nous abandonnerions la recherche de la solution. Chez les générations du moyen âge, la foi était si robuste qu'on ne désespérait jamais de rien et que, dans toutes les difficultés, on appelait les bienheureux à son aide avec une confiance inaltérable. On se mit donc en prière à l'instigation de saint Germain, et, pendant les heures de recueillement, l'inspiration d'en haut envoya la date qu'on demandait. Le saint évêque, le matin venu, annonça que la fête devait se célébrer le 5 des calendes du VII^e mois[3].

Il est singulier que les mémoriaux de l'Église aient été muets sur ce point important, car ils avaient enregistré des faits d'ordre secondaire au point de vue du culte. C'est ainsi que Grégoire apprit évidemment sur

1. « Insederat enim menti, propter antiquam delectionem eorum, me sic esse ejus alumnum ut Juliani (*De miraculis sancti Juliani*, cap. II).
2. « Passus est anno 304, die XXVIII° aug. » (dom Ruinart, *Acta sincera*).
3. Au temps de Grégoire de Tours, l'année commençait au 1^{er} mars, en Gaule.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

place, en interrogeant les prêtres de la basilique, les circonstances qui avaient déterminé la construction du premier oratoire[1]. L'histoire se passe au IVe siècle, au temps où les empereurs romains habitaient Trèves, sans doute, sous le règne du tyran Maxime, et le personnage en scène est une pauvre veuve dont le mari chargé de chaînes allait être mis à mort, et qui se rendait d'Espagne à Trèves pour l'ensevelir. Brioude était une de ses étapes. Le bruit des prodiges accomplis par saint Julien ayant éveillé quelque espoir dans son cœur, elle se dirige vers le tombeau et promet au saint que, si elle retrouvait son mari sain et sauf, elle ferait construire une voûte de pierre, aussi étendue qu'elle le pourrait, au-dessus de son tombeau[2]. Elle arrive à Trèves et trouve son mari plein de vie et réconcilié avec l'empereur. Alors, remplie de joie, elle s'assure que sa délivrance a eu lieu dans le temps même où elle priait, et, pleine de reconnaissance, elle s'empressa de s'acquitter de sa promesse.

Ce simple mot de voûte maçonnée nous en dit long sur le premier état de la sépulture. Le tombeau de saint Julien gisait à terre sous un abri de planches, comme ceux de beaucoup d'autres saints personnages, dans un oratoire étroit, qui portait encore le nom de cellule au VIe siècle, quand Grégoire de Tours le visita.

Le travail de cette pieuse femme fut une excavation sous l'autel, voûtée sans doute en berceau, dans laquelle on descendait par un petit escalier pratiqué à l'ouest. La capacité de cette confession n'était pas trop exiguë puisque les pèlerins avaient trouvé moyen d'ériger un monument surmonté d'un pinacle, en forme de tour sans doute, de poser une grille de défense et de tendre des voiles. Une croix resplendissante de pierreries, qui décorait le sépulcre, fut emportée un jour par un voleur audacieux avec les tentures, dit Grégoire de Tours[3]. Une partie de ces embellissements était due au roi des

1. C'est l'opinion de Ruinart.

2. « Martyris sepulcrum, in quo posset spatio, contegeret cœmento » (*De miraculis sancti Juliani*, cap. IV).

3. *De gloria martyrum*, cap. XX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Goths Euric, mort en 484, il avait commandé la construction des cryptes et envoyé des colonnes pour l'église supérieure[1]. Le monument était digne d'exciter l'envie et la rapacité des pillards, comme on le voit dans la page qui raconte l'envahissement de Brioude par les soldats de Théodoric, en 525[2]. L'entretien de l'église était assuré au moyen de donations de terres et de domaines parmi lesquelles on cite la fondation de Tétradius, évêque de Bourges; ce n'était que le prélude des nombreuses générosités qui permirent d'établir plus tard le chapitre de Saint-Julien de Brioude[3].

Nous ne savons rien de la durée de l'édifice d'Euric, nous constatons seulement qu'il y a eu reconstruction totale au XIIIe siècle. Il existe sous le sanctuaire actuel une crypte voûtée en plein cintre, éclairée par deux fenêtres, qui n'est qu'un mémorial de la confession primitive. Ses dimensions sont les suivantes : 7 mètres de longueur en comprenant une sorte de vestibule rectangulaire, sur 4 m. 40 de largeur[4]. Pendant longtemps, on y conserva une auge énorme, longue de 2 mètres, large de 1 m. 50, comme tous les sarcophages antiques. Ce monument funéraire, acheté par un particulier, sert aujourd'hui de bassin d'arrosage dans un jardin, comme une auge vulgaire. Cette déchéance lui est malheureusement commune avec bien d'autres monuments funéraires.

Saint Julien était également honoré à quelque distance de Brioude (à 10 stades), dans l'endroit où il avait été frappé, disait-on, par ses persécuteurs. Suivant la tradition recueillie par Grégoire de Tours, il existait là une belle fontaine aux eaux pures, dans lesquelles la tête du martyr avait été lavée[5]. La nouvelle de l'événement s'étant répandue, la source devint un lieu de

1. *Historia Francorum*, lib. II, cap. XX.
2. *Historia Francorum*, cap. XIII.
3. *Historia Francorum*, cap. XIV.
4. M. Paul Leblanc, ami de l'archéologie, a bien voulu nous envoyer ces mesures, bien que l'opération fût rendue difficile par la présence de l'eau.
5. « Est enim ad hunc fontem, quia ibidem martyr percussus est, virtus eximia » (*De miraculis martyrum*, l. II, cap. XXV et XXVI).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pèlerinage très fréquenté au VI^{e} siècle, et encore fameux au XVII^{e}. On y avait érigé une basilique en l'honneur de saint Ferréol pour rappeler sans doute le pieux empressement de celui-ci à recueillir la tête de son ami. Le fait ne paraît pas douteux, car il est avéré qu'en ouvrant le tombeau de saint Ferréol, au V^{e} siècle, l'évêque Mamert trouva une tête isolée sous le bras du martyr, touchant hommage rendu à l'amitié qui unissait ces deux victimes de leur foi.

Grégoire de Tours nous raconte comment il favorisa l'établissement du culte de saint Julien dans la ville de Tours en déposant, sur l'autel d'une nouvelle basilique érigée à son intention, un morceau du voile qui couvrait son tombeau[1]. Il est croyable que l'évêque de Nantes s'est servi de son intermédiaire pour propager aussi la connaissance et la vénération du martyr dans son diocèse notamment dans la paroisse de Saint-Julien-de-Vouvantes[2].

Ajoutons que saint Ferréol avait un autel dans la cathédrale de Nantes et saint Julien sur le port de la même ville. Il n'y a pas là un effet du hasard. La diffusion du double culte à plus de 100 lieues de son point de départ, de l'Auvergne jusque dans l'ouest, n'est pas un fait unique dans l'histoire religieuse : elle nous montre comment, d'étape en étape, la renommée de nos martyrs et de nos confesseurs s'est répandue dans toutes les parties de notre pays.

Léon MAITRE.

1. *De miraculis martyrum*, cap XXXIV.
2. L'abbé Desprez a fait le voyage de Brioude en 1710 pour se procurer des reliques, cette inspiration lui était venue de la tradition du pays. (Arch. dép. de la Loire-Inférieure, 2808 E suppl.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉLANGES

La publication des lois au prône en 1803

Le 23 février 1790, l'Assemblée constituante ordonna à tous les curés de donner lecture au prône des actes législatifs. Ce décret fut renouvelé, complété et aggravé par le décret du 2 juin 1790 : les curés qui refuseraient de le faire ne pourraient pas être citoyens actifs.

Dans certaines régions, le refus de lire les décrets au prône commença de bonne heure, par exemple quand il s'agit de la vente des biens ecclésiastiques. La résistance ne prit pourtant une réelle extension qu'au moment de la promulgation dans les départements de la Constitution civile du clergé, juste au moment où allaient commencer les premières adjudications de biens d'Église.

Un nouveau décret du 2 novembre 1790 régla le mode de promulgation des lois. De l'absence dans ce décret de toute disposition relative à la lecture des décrets au prône, on conclut généralement que l'obligation précédemment édictée le 23 février et le 2 juin cessait d'être en vigueur. Le Comité ecclésiastique adopta finalement cette interprétation *ex silentio.*

Lors de l'application du Concordat, la question revint sur le tapis, et c'est le préfet de Maine-et-Loire, le citoyen Nardon, qui la fit résoudre par le gouvernement. A la date du 20 janvier 1803, il demanda au ministre de l'Intérieur qu'on autorisât les curés à publier aux prônes des messes paroissiales les actes de l'autorité qui exigeaient une grande publicité.

Voici sa lettre :

Avant la Révolution, les curés publiaient à leurs messes paroissiales les actes de l'administration auxquels on jugeait nécessaire de donner une grande publicité. Pendant la Révolution, cette publication s'est faite soit dans les maisons communes à des époques marquées pour cet effet ou dans les réunions décadaires qui pendant longtemps ont eu lieu dans des temples à ce destinés. Aujourd'hui, la publication des actes administratifs ou de gouvernement dont la connaissance importe à la totalité des citoyens, se fait par le maire, dans la majorité des communes rurales, à la porte de l'église et immédiatement après la messe paroissiale.

Je ne dois pas vous dissimuler que cet ordre de choses n'est pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans inconvénient : 1º parce que toutes les églises n'ayant pas de parvis extérieur, il en résulte que le maire n'est pas à couvert pendant la publication, ce qui nuit à la décence de son caractère; 2º parce que quelques maires, pour éviter ce désagrément, se sont permis de monter dans la chaire apostolique au milieu des offices, ce que je n'ai pas cru devoir tolérer.

Pour faire cesser ces inconvénients, ne conviendrait-il pas que le gouvernement prît des mesures pour que les actes de l'autorité qui demandent une grande publicité, fussent dorénavant publiés aux prônes des messes paroissiales par les curés ou desservants eux-mêmes, en déterminant toutefois l'espèce des actes susceptibles de cette formalité, pour ne pas livrer les ministres du culte à la merci de maires de campagne souvent peu éclairés et quelquefois malveillants? Je vous prie de vouloir bien vous concerter pour cet effet avec le conseiller d'État chargé des affaires concernant les cultes.

Chaptal répondit au préfet, négativement, le 31 janvier :

Les fonctions des curés et desservants doivent se borner à l'exercice de leur ministère. Ils ne peuvent en aucune manière s'immiscer dans les attributions de l'autorité administrative; l'article 53 de la loi du 8 avril 1802 leur a même expressément défendu de faire au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, si ce n'est celles qui seront ordonnées par le gouvernement. D'après cette disposition, les actes seuls qui peuvent être publiés dans les églises par le curé, sont ceux que le gouvernement en a jugé susceptibles et au bas desquels il a donné l'autorisation spéciale de cette publication.

Le préfet Nardon ne s'était pas borné à envoyer sa lettre au ministre de l'Intérieur, il l'avait adressée en même temps au citoyen Portalis, conseiller d'État chargé des affaires concernant les cultes. Voici la très importance réponse que Portalis fit au préfet de Maine-et-Loire, le 7 février 1803[1] :

Les églises sont destinées à l'exercice du culte. Je n'ai point à m'occuper des occasions rares où le magistrat peut les emprunter pour les consacrer momentanément à la tenue d'une assemblée ou à tout autre usage d'utilité publique, quand cet usage n'offre rien qui puisse contrarier les idées de décence et de respect qui s'attachent toujours à un édifice consacré à la religion.

Ici, je n'envisage les choses que dans leur cours ordinaire et naturel.

L'article 75 de la loi du 8 avril 1802 porte : *Les édifices anciennement destinés au culte catholique actuellement dans les mains de la Nation, à raison d'un édifice par cure et par succursale, seront mis à la disposition des évêques par arrêté du préfet du département.*

Voilà donc les églises rendues à leur destination première et véritable, c'est-à-dire à l'exercice du culte. En conséquence, le législateur en confie la disposition aux évêques, attendu que par l'article 9 de

1. Archives de Maine-et-Loire, série V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la même loi c'est sous la direction des archevêques et évêques que le culte doit être exercé dans les diocèses.

On a sagement pourvu à ce qu'il y eût dans les cathédrales et dans les paroisses des places distinguées pour les individus qui remplissent les autorités civiles et militaires. Mais ces individus n'ont point à se mêler du culte. Leur dignité leur garantit des honneurs quand ils assistent aux offices divins, mais elle ne leur attribue aucun droit dans l'église. Les places qui leur sont assignées, comme fonctionnaires, ne doivent point leur faire oublier les obligations dont ils sont tenus comme fidèles.

Ce sont les évêques et les prêtres qui sont les ministres de l'enseignement religieux et des cérémonies ou des rites qui constituent le culte. Il n'y a donc que les évêques et les prêtres qui peuvent faire des discours dans les temples, y célébrer l'office divin et diriger les prières publiques. Aucun laïque, de quelque caractère qu'il soit revêtu, ne peut s'arroger en tout ou en partie aucun des droits inhérents au sacerdoce.

Le devoir du magistrat est de protéger la religion et son culte. Or, la police ecclésiastique ne permet pas que les offices divins soient arbitrairement interrompus par des publications ou par des discours relatifs aux affaires temporelles, et moins encore par des publications faites et des discours prononcés par des personnes étrangères à toute fonction ecclésiastique et sacerdotale. Car ces personnes, qui par état n'ont reçu aucune mission religieuse, qui ne sont point versées dans la science des choses sacrées, qui sont libres de professer tel culte que bon leur semble, et même de n'en professer aucun, et qui n'offrent aucune garantie capable de rassurer contre leurs opinions et leurs discours, pourraient souvent se permettre, avec les meilleures intentions, des digressions erronées, indiscrètes ou déplacées.

Sans doute, il est tel moment où un magistrat averti par quelqu'événement inattendu peut et doit franchir les règles communes pour obvier à un danger instant, pour prévenir ou calmer un tumulte, pour arrêter un trouble qui menace l'ordre public. Je sais toute l'influence que peut avoir en pareille hypothèse le discours d'un magistrat prononcé subitement au milieu d'une assemblée réunie pour tout autre objet. Mais ces cas sont extraordinaires, et alors pour que l'intérêt public ne souffre pas, il faut que la nature des mesures que l'on prend soit conforme à la nature des circonstances qui les provoquent ou les commandent. Mais, en thèse générale, le magistrat qui assiste à l'office ou qui vient à l'église pendant qu'on le célèbre, ne doit l'interrompre par aucun fait personnel, par aucun discours, par aucune publication soit religieuse, soit civile ou politique; car l'enseignement et la direction des choses religieuses n'appartiennent qu'au sacerdoce et les affaires temporelles ne font point partie de l'exercice du culte. Aussi l'article 32 de l'édit du mois d'avril 1695 concernant la juridiction ecclésiastique veut que les prêtres eux-mêmes ne puissent être *obligés de publier au prône ni pendant l'office divin les actes de justice et autres qui regardent les intérêts particuliers des citoyens*. Cet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

article n'autorise que les publications *faites à l'issue des grandes messes des paroisses* par les officiers publics et les affiches par eux posées aux grandes portes des églises. La même disposition fut renouvelée par une déclaration du 16 décembre 1698. Elle fut même étendue par cette déclaration aux affaires concernant l'intérêt du souverain.

Les lois nouvelles ont suivi le même système. Nous lisons dans l'article 53 de la loi du 8 avril 1802 que les prêtres et desservants *ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, si ce n'est celles qui seront ordonnées par le gouvernement*. Il n'y a donc qu'une volonté précise du gouvernement qui puisse autoriser et forcer les prêtres à faire dans l'église des publications étrangères à l'exercice du culte.

La loi du 8 avril 1802 ne s'étant point occupée des publications faites par les officiers publics et pour des objets temporels, on doit continuer à faire ces publications selon les divers usages de chaque contrée, dans les places, dans les maisons communes ou à l'issue des messes paroissiales à la grande porte des églises, conformément à ce qui est ordonné par l'édit de 1695 et par la déclaration de 1698, dont les dispositions sur cet objet ne se trouvent contredites par aucune loi nouvelle.

Cette réponse était envoyée à tous les préfets; mais c'est la question du préfet de Maine-et Loire qui en avait été le principe. Dès le 20 février, ce dernier envoyait la circulaire suivante aux sous-préfets et aux maires de son département :

Les églises étant à la disposition exclusive des évêques, c'est à ces derniers seuls et aux ecclésiastiques délégués par eux, qu'il appartient de discourir dans les temples; aucun laïque, de quelque caractère qu'il soit revêtu, ne peut s'arroger ce droit inhérent au sacerdoce. La nouvelle législation, non plus que l'ancienne, n'impose point aux prêtres l'obligation de faire, aux prônes, aucune publication relative aux affaires temporelles, si ce n'est celles qui seront ordonnées par le gouvernement. En conséquence, les publications des officiers publics et pour les objets temporels doivent continuer à se faire suivant les divers usages de chaque contrée, dans les places, dans les maisons communes, ou à l'issue des messes paroissiales, à la grande porte des églises, conformément à ce qui est ordonné par l'édit de 1695 et par la déclaration de 1698, dont les dispositions sur cet objet ne se trouvent contredites par aucune loi nouvelle.

Les décisions de Louis XIV, confirmées par celle du Premier Consul il y a un siècle, sont encore en vigueur aujourd'hui.

F. Uzureau.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BULLETIN CRITIQUE

Marius Besson. — *Monasterium Acaunense.* — Fribourg, Fragnière frères, 1913. In-8° de 210 pages. Prix : 8 fr.

M. l'abbé Marius Besson, professeur d'histoire au grand séminaire et à l'université de Fribourg, a publié en 1906, chez les mêmes éditeurs, des *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion;* en 1908, une *Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne sous la domination française;* en 1909, *L'Art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne;* en 1910, *Les Antiquités du Valais.* Il nous donne maintenant son travail dès longtemps attendu sur le monastère d'Agaune.

Son étude n'est pas aussi complète qu'il l'aurait voulu, en ce qui concerne tout au moins l'abbaye elle-même. Il nous en avertit du reste loyalement et nous en donne la raison dans une courte introduction (VIII pages) : c'est que le chanoine Bourban, archéologue distingué, n'a pas achevé encore les fouilles qu'il a entreprises depuis plusieurs années sur l'emplacement du célèbre monastère; mais cette restriction pourrait bien n'être qu'une précaution d'ailleurs inutile.

Dans un premier chapitre, M. Besson étudie les sources historiques de la « Passion de saint Maurice » et de ses compagnons, martyrs de la légion thébéenne. Il discute avec compétence et dans le détail le texte si connu de saint Eucher, il le défend contre les critiques de Stoble, de Tobler, de Batiffol, de Egli, de Schmidt et surtout de Dufourcq, dont il dit ne pas partager l'opinion, pas plus que celle de dom Leclercq qui semble abandonner ce texte parmi ceux dont on ne peut faire état et du P. Delehaye, qui le classe parmi « les romans historiques ».

Il établit d'abord l'authenticité de ce texte d'après les travaux de B. Krusch, soutient l'historicité du martyre à Agaune, à l'époque où régnait l'empereur Maximien; mais semble beaucoup moins affirmatif sur l'origine thébéenne des martyrs, sur leur nombre et sur les circonstances de leur mort. Lui-même s'en excuse : « On nous comparera, dit-il, au guide qui conduit le touriste par des chemins montants et malaisés, sur un sommet dangereux et ne lui fait contempler au bout de sa fatigante excursion que des brouillards... On ne peut raisonnablement s'obstiner à vouloir connaître ce que l'état des documents ne permet pas de savoir » (p. 61).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans tous les cas, par le loyal exposé de la question, par la connaissance des difficultés qu'elle soulève, son étude marque un progrès réel sur les travaux antérieurs, même sur ceux de P. Allard, au sujet des martyrs d'Agaune, et risque bien de demeurer pour beaucoup, dans l'avenir, définitive.

La seconde étude que renferme le volume est un exposé de la situation du Valais du IVe au VIe siècle. M. Besson groupe tous les renseignements fournis à ce sujet par les sources historiques et obtient ainsi une sorte de contexte au milieu duquel les documents relatifs au *Monasterium Acaunense* qui seront produits plus tard deviendront plus faciles à comprendre.

L'établissement des Burgondes dans le pays, vers le milieu du Ve siècle, leurs luttes avec les Francs sont sommairement rappelés, ainsi que le règne de Gontran, le « bon roi », qui, s'il ne fut pas exempt des vices qui déshonorèrent ses frères, tient encore, par ses qualités réelles, un rang honorable au milieu des princes mérovingiens.

Viennent ensuite les biographies des évêques Théodore *(saint Théodule)* qui construit la basilique des Saints-Martyrs, Silvius ou Salvius, Protais, Constantius, Rufin, Agricole et Héliodore qui fut témoin des ravages causés par l'invasion des Lombards.

Au chapitre troisième est étudiée la date de fondation de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Elle doit son origine au roi Sigismond et non pas à saint Séverin, lequel, s'il a existé, ce qui est pour le moins douteux, n'a jamais été abbé d'Agaune. Mgr Duchesne et De Rossi l'avaient démontré déjà à l'aide du martyrologe hiéronymien, M. Besson l'établit aussi et d'une façon péremptoire.

L'abbaye fut fondée au mois d'août 515 et Hymnémode en fut le premier abbé.

Les personnages illustres de l'abbaye au VIe siècle font l'objet du chapitre suivant : saint Sigismond, dont la Passion est passée au crible d'une critique sévère, et les premiers abbés dont la vie est donnée d'après le manuscrit découvert par Chifflet, au XVIIe siècle, à la Bibliothèque de la cathédrale de Besançon. Ce sont Hymnémode, Ambroise, Achivas, Probus, Aimé, surtout, et ses démêlés avec Eustase et Agrestius.

Quelques « Miettes d'histoire et de liturgie » terminent le volume en le complétant. On y trouve des extraits de la *Vita patrum Jurensium*, d'après la recension de Krusch, des hymnes en l'honneur des martyrs d'Agaune, et le texte de la messe de saint Maurice d'après le *Missale Gothicum* de la Bibliothèque Vaticane.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En résumé, cet ouvrage contient deux parties très distinctes quoique liées l'une à l'autre : 1° une étude sur les martyrs d'Agaune, la légion thébéenne, qui n'apporte pas grand'chose de nouveau à l'histoire ecclésiastique, mais constitue un très bon exposé, clair et pratique, de la question en général, et particulièrement la solution modérée qu'on peut lui donner aujourd'hui sans être taxé de timidité ni d'exagération. Et c'est un premier et véritable service rendu par M. Besson, encore qu'avec une nuance d'embarras, il se défende de le faire; — 2° un précis assez commode et sûr à consulter au sujet des difficultés que soulève l'origine mal connue de l'abbaye d'Agaune et l'histoire de ses premières années.

Tout l'ouvrage est écrit dans une langue simple, élégante, sans vaines recherches de style et qui dit très bien ce qu'elle veut dire. Le *Monasterium Acaunense* est à ranger parmi les bons livres de critique historique parus en ces derniers temps et il fait vraiment honneur tant à celui qui l'a écrit qu'à la vieille abbaye dont il commence la chronique et dont il fait souhaiter que M. Besson nous parle encore par la suite.

Maurice Perrod.

Péladan. — *Nos églises artistiques et historiques.* — Paris, Fontemoing, 1913. In-16 de xvi-293 pages.

Qui ne se souvient avec quelque embarras du temps où des hommes du goût le plus délicat, hypnotisés par le culte de l'antiquité, ne comprenaient pas la beauté de notre architecture médiévale, où Fénelon préférait la simplicité des temples grecs à la complication de nos cathédrales gothiques et où Racine, passant à Chartres, écrivait que la cathédrale est « fort grande, mais un peu barbare »? Grâces à Dieu, ce temps est passé.

Un de ceux qui sentent le mieux le prix de notre architecture médiévale, M. Péladan, vient d'écrire un livre pour apporter remède à « la grande pitié des églises de France » et pour les défendre contre le vandalisme hypocrite et sournois qui les menace. Ce livre est un recueil d'articles parus dans le *Figaro* ou dans la *Revue bleue* et de conférences, et l'on ne sera pas surpris d'y trouver beaucoup de répétitions. Une idée unique en vivifie et en résume les divers chapitres : tous les catholiques, tous les Français soucieux de la gloire monumentale de leur pays doivent travailler à faire appliquer, l'État doit appliquer l'article 16 de la loi de Séparation, qui promet un classement supplémentaire des édifices cultuels ayant une valeur artistique ou historique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On voit que M. Péladan, à la différence de M. Maurice Barrès, n'accepte pas comme clientes toutes les églises de France. Il se borne à celles qui ont des titres esthétiques à faire valoir et il plaide pour elles, uniquement au nom de l'art. Ce n'est pas que les églises ne lui paraissent dignes d'être conservées que pour leur beauté. M. Péladan, comme M. Barrès, croit à leur puissance civilisatrice. Il sait qu'elles forment le plus efficace des foyers de vie spirituelle et il signerait sans hésiter, je crois, cette déclaration qu'on lit dans les *Cathédrales de France*, de Rodin : « La cathédrale réunit tout; c'est le nœud, le pacte de la civilisation. Il est facile de discuter la merveille, plus facile encore de l'abîmer. La foi a civilisé les barbares que nous étions; en la repoussant, nous sommes redevenus barbares. » Mais M. Péladan est un avocat prudent; il ne veut pas donner des arguments que ses juges puissent récuser. Il plaide devant Pilate, et si Pilate croit à quelque chose, ce n'est qu'à la souveraineté de l'art. Il demande donc seulement qu'on vienne au secours des églises qui peuvent trouver grâce devant Pilate à cause de leur prestige artistique.

Les églises qui deviennent ainsi les protégées de M. Péladan sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne croirait d'abord. Celui-ci pose en principe que tout édifice religieux antérieur à 1600 est un chef-d'œuvre et qu'après cette date l'architecture ecclésiastique n'a pas posé décemment pierre sur pierre. On ne lui contestera certes pas que toutes les églises romanes ou gothiques soient de pures œuvres d'art et nos meilleures œuvres d'art religieux. Peut-être trouvera-t-on pourtant que sa date de 1600 prise comme limite absolue, est un peu brutale et qu'elle a le tort d'exclure certains monuments de la Renaissance. Quoi qu'il en soit, il y aurait, en appliquant le principe de M. Péladan, 13 726 églises au moins à classer : la France possède 13 726 églises antérieures à 1600. Quelle parure riche et variée, quel beau collier pour la terre de France ! M. Péladan a entrepris d'en compter les perles. Il publie son inventaire dans les colonnes du *Figaro* et il promet de le donner en volume en 1914. C'est une louable entreprise et qui fait honneur au zèle artistique de M. Péladan.

M. Augagneur a déclaré à la Chambre que toutes les églises intéressantes étaient classées. Il ne savait sans doute le nombre exact ni des églises classées ni des églises à classer. 13 726 églises à classer ! Or, au moment de la Séparation, il y en avait 909 de classées, depuis on en a classé 817, ce qui faisait, au 25 octobre 1912, un total de 1 726 églises classées. M. Augagneur est loin de compte et nous aussi ! Peut-on vraiment espérer que l'État prenne à sa charge toutes les églises qui méritent d'être classées?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Non, assurément, et M. Péladan estime avec raison que le législateur ne savait pas au juste à quoi il s'engageait en votant l'article 16 de la loi de Séparation. On doit pourtant souhaiter, on doit instamment demander que les plus considérables, les plus beaux, les plus curieux de nos édifices religieux soient déclarés MONUMENTS HISTORIQUES et marqués des deux lettres de faveur M. H. qui n'assurent pas toujours le salut, témoin la cathédrale de Niort, mais qui sont cependant une chance de vie. Leur entretien serait trop onéreux pour les catholiques accablés d'œuvres et l'État n'est-il pas le conservateur-né des beautés d'un pays?

Mais les églises classées ne seront jamais qu'une minorité, qu'une élite et ce n'est par conséquent qu'une faible partie de la question des églises qui peut être résolue par le plaidoyer de M. Péladan. Qu'on sauve les églises artistiques, nous le voulons certes plus que quiconque; elles nous sont plus précieuses que les autres, parce qu'elles sont irremplaçables et parce qu'elles perpétuent à travers les siècles l'expression la plus sublime et la plus mystique de l'âme chrétienne, et nous ne pouvons qu'être du fond du cœur avec ceux qui nous aideront à les sauver. Qu'on invoque, si l'on veut, en leur faveur, comme un argument *ad hominem*, l'argument de la beauté, puisqu'il est des concours qu'il peut nous valoir, mais qu'on ne fasse pas à cet argument un crédit illimité. Il ne vaut, cela est clair, que pour un nombre relativement restreint d'églises, et de plus je me demande s'il atteint autant de monde qu'on croit. Auprès des églises, l'atmosphère n'est pas assez sereine pour que le grand public y voie avant tout des œuvres d'art. Nos cathédrales ne sont pas des édifices morts comme le temple de Diane ou le Parthénon, autour desquels s'est apaisé le tumulte des passions humaines et dont la beauté apparaît dans son pur rayonnement. Elles sont le symbole et comme l'incarnation d'un idéal de vie qui est attaqué âprement et qui ne veut pas mourir. Nos adversaires, la plupart du moins, ne séparent pas les églises de la foi qui s'y exprime et des âmes qui se pressent à leur ombre. Les fidèles les regardent comme la plus sacrée des propriétés, comme le centre vénérable et presque nécessaire de leur vie religieuse. Aussi peut-on prévoir qu'un combat acharné, le combat des deux Frances, de la France qui croit et de la France qui ne croit pas et qui ne veut pas respecter la foi des autres, se livrera sous les murs des églises. Elles suivront presque fatalement, au moins en majeure partie, le sort de la religion dans notre pays. Elles ne vivront en somme comme œuvres d'art que si elles empruntent à la piété des fidèles une sorte de vie intérieure durable. C'est ce que M. Maurice

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Barrès a l'honneur d'avoir si bien compris et dit avec tant de profondeur d'âme. Voilà pourquoi c'est au nom des besoins les plus intimes et les plus indestructibles de l'humanité qu'il faut revendiquer le droit à l'existence pour les églises, pour toutes les églises sans exception.

Encore une fois, M. Péladan fait œuvre utile, noble, généreuse et opportune en plaidant éloquemment la cause des églises. Nous l'en félicitons et nous l'en remercions, mais son apologétique est un peu courte, et il doit comprendre que nous la dépassions.

J.-B. Sabrié.

René Fage. — *La cathédrale de Limoges* (Petites monographies des grands édifices de la France). — Paris, H. Laurens, 1913. In-8º de 116 pages, 45 fig., 1 plan colorié.

C'est avec un soin extrême que les collaborateurs de M. Eugène Lefèvre-Pontalis suivent le plan et la méthode que le savant archéologue leur a tracés pour la rédaction de leurs « Petites monographies », qui sous un aspect modeste renferment tant d'enseignements précieux pour les érudits. Cette discipline, que les divers auteurs s'imposent pour la composition de leur livre, n'empêche pas que l'on remarque la part d'originalité de chacun d'entre eux et l'empreinte particulière de leur talent : c'est ainsi que le petit livre de M. René Fage, en dehors des connaissances archéologiques dont il fait preuve, se classera, grâce à l'élégance et à la netteté de son style, parmi les mieux écrits de cette collection.

La cathédrale de Limoges avait déjà eu son historien : en 1883, le chanoine Arbellot lui a consacré une longue étude dont M. Fage fait un éloge mérité. Mais la science avertie de celui-ci lui a permis de faire de nouvelles trouvailles, de préciser des dates et de relever certaines erreurs qui s'étaient glissées dans l'ouvrage précédent. La publication nouvelle possède aussi un plan colorié montrant les campagnes successives de construction de la cathédrale, des dessins et des photographies, toutes choses qui manquent dans l'édition du chanoine Arbellot.

Commencée en 1273, la cathédrale de Limoges ne fut achevée que de nos jours. On constate cependant dans ses diverses parties une homogénéité vraiment curieuse et qui est due au souci qu'ont eu les architectes successifs de conserver à l'édifice l'unité de composition qu'aurait pu rêver le premier maître d'œuvre. On a souvent signalé les analogies frappantes qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

existent entre les chœurs des cathédrales de Limoges, de Clermont-Ferrand et de Narbonne. Toutes trois furent commencées presque en même temps; c'est en 1248 que fut entreprise l'abside de l'église de Clermont, celle de Narbonne date de 1272.

Le premier architecte de Clermont est connu, c'est Jean Deschamps. On sait qu'il apporta en Auvergne les traditions architecturales en usage dans le nord de la France où l'art gothique était en pleine floraison, mais rien ne prouve qu'il fût picard et originaire d'Amiens comme on l'a cru, et il est même fort probable qu'il était auvergnat.

C'est également Jean Deschamps qui dressa le plan de la cathédrale de Narbonne, et bien qu'aucun document ne vienne nous en donner la certitude, il est légitime de supposer qu'il en dirigea les premiers travaux. Le nom du premier architecte de la cathédrale de Limoges est resté inconnu; mais si l'on rapproche certaines caractéristiques des deux édifices dont on vient de parler, caractéristiques qui se retrouvent exactement semblables à Limoges et que l'on ne remarque pas ailleurs, on sera fort tenté d'attribuer également à Jean Deschamps le plan de ce monument.

Pendant environ cinquante années, les travaux de l'église de Limoges furent activement menés et c'est ainsi qu'en 1327, le chœur avec son déambulatoire et ses chapelles rayonnantes se trouvait complètement édifié et qu'on élevait les murs orientaux du transept. Le manque de ressources et les épreuves subies par l'église lors du passage des bandes du prince de Galles, qui mirent au pillage la ville de Clermont en 1370, interrompirent pour longtemps les travaux de construction qui ne furent réellement repris que du temps des évêques Jean de Montbas I^er^ et Jean de Montbas II. C'est alors (1457-1499) que l'on acheva le transept et que l'on édifia les deux premières travées de la nef.

Le XVI^e^ siècle vit s'élever au croisillon nord les deux premiers étages du très beau portail Saint-Jean qui est assurément l'un des spécimens les plus sobres et les plus purs du style flamboyant. C'est également à cette époque que fut fait le magnifique jubé qui orne encore aujourd'hui la cathédrale et dont les délicates sculptures comptent parmi les chefs-d'œuvre de notre Renaissance.

Il semble bien que cette œuvre ait été élaborée, composée presque entièrement et montée dans l'espace de deux années, en 1533 et 1534. L'évêque Jean de Langeac, dont on voit les armes et la devise sur le monument, dirigea son exécution. Un marché découvert récemment par M. A. Petit aux Archives de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Haute-Vienne a fait connaître le nom d'un sculpteur qui travailla à la décoration de ce jubé. Ce document nous apprend que, le 9 avril 1536, Jean Arnaud, ... « ymagier de la ville de Tours », était chargé de « fere et tailher six ymages des six vertus, aux six cledz pendentes du popistre qui se faict en lad. esglise ». Ces statues des Vertus que l'on peut attribuer avec certitude à Jean Arnaud sont des œuvres charmantes et d'une valeur égale aux autres sculptures du jubé. Jean Arnaud appartenait à cette école de Touraine qui fut une des premières en province à adopter et à propager l'art nouveau. « Il est très possible, dit M. Fage, que le jubé tout entier et le tombeau de Jean de Langeac, qui date de la même époque, soient l'œuvre d'artistes tourangeaux. »

Pendant trois siècles, de 1530 à 1847, on ne travaille plus, pour ainsi dire, à la construction de la cathédrale de Limoges.

En 1876, Mgr Duquesnay conçut le projet d'achever la cathédrale en prolongeant la nef de trois travées et d'un narthex qui iraient la réunir au vieux clocher situé en avant du monument et isolé de celui-ci depuis des siècles.

La structure bizarre de ce clocher, les modifications nombreuses qu'il subit, présentaient des problèmes d'architecture qui ont été résolus avec beaucoup d'ingéniosité par l'auteur, et les pages qu'il lui a consacrées sont particulièrement intéressantes. Trois des sept étages qui composent cette haute tour qu'on trouve à l'ouest de la cathédrale sont romans, et ce sont avec une crypte placée sous le chœur les seuls vestiges subsistant de la vaste cathédrale romane qui s'élevait autrefois sur l'emplacement même de l'église actuelle. Ces trois étages situés à la base du clocher datent du XI^{e} siècle, mais ils n'ont plus rien de l'aspect qu'ils présentaient alors; la lourde charge des quatre étages dont on surmonta le clocher roman après 1242, ayant compromis la solidité de l'édifice, on renforça à la fin du XIV^{e} siècle les trois étages inférieurs d'une épaisse chemise en pierres de taille qui donne à la base de ce clocher un aspect massif et pesant, fort disgracieux.

Les renseignements qu'a donnés M. Fage sur la sculpture ornementale admirablement traitée dans cette église, sur les peintures murales, les vitraux et les tombeaux, complètent son ouvrage, qui sera, nous n'en doutons pas, apprécié d'une façon fort élogieuse par tous les archéologues.

Paul DESCHAMPS.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Auguste Lang. — *Zwingli und Calvin*. — Bielefeld et Leipzig, Velhagen et Klassing, 1913. In-4° de 145 pages sur deux colonnes avec 165 illustrations.

Entre Luther et Calvin, Zwingli, le réformateur suisse, a sa place marquée. Passionné comme le premier, mêlé aux affaires comme le second, il est un des créateurs du protestantisme réformé, de ce protestantisme audacieux et militant, qui n'est pas resté, comme l'autre, confiné aux terres germaniques, amarré aux côtes scandinaves, mais qui a tenté, à maintes reprises, d'envahir le monde latin, et dont un prosélytisme ardent fait encore aujourd'hui le caractère. A ce titre, Zwingli mérite une étude. M. Auguste Lang a pensé avec raison que cette étude, pour être complète, ne devait pas prendre Zwingli tout seul, mais le prendre avec Calvin. Protestant de religion, et, nous le pensons, suisse et pasteur, écrivant pour des protestants et pour des Suisses, voulant les reporter à leurs origines religieuses, il a compris qu'on ne pouvait séparer l'un de l'autre ces deux fondateurs de son Église.

M. Lang, rendons-lui d'abord cette justice, a beaucoup étudié son sujet. Il connaît à fond, non pas seulement Zwingli et Calvin, mais leurs alentours, et tous ces apôtres secondaires de la Réforme qu'ils ont coudoyés sur leur route. Cette connaissance, qui rend fort intéressante sa narration, et qui lui permet parfois d'être indépendant, par exemple, dans la question de Michel Servet, n'enlève rien à sa piété filiale et à son culte pour les deux héros de son livre. L'âme des protestants du xvi^e siècle a, pour ainsi dire, passé dans la sienne. Il a réuni avec un soin pieux une masse d'ouvrages représentant les principaux apôtres de la Réforme, sans en excepter Martin Luther encore sous son froc d'augustin. Henri VIII, Élisabeth et Cranmer manquent pourtant à cette collection, et c'est véritablement dommage. A part l'ouvrage de M. Doumergue sur Jean Calvin, nous n'avons trouvé nulle part une iconographie de Calvin aussi variée et aussi complète. Et ces images, qu'on le remarque bien, sont des images de l'époque !

Ce qui fait le prix de ce livre pour les protestants en fait aussi la faiblesse pour qui veut le juger impartialement. L'auteur voit les choses qu'il raconte sous un angle trop spécial; il paraît avoir de grands préjugés contre l'Église; et la théologie catholique sur des points de haute importance lui échappe entièrement. Aussi, malgré la vie et le charme de sa narration, il nous paraît plus historien que théologien, plus écrivain qu'historien, plus

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

vulgarisateur que savant. Homme de talent d'ailleurs, honnête, on le sent, et très convaincu.

L'ouvrage est divisé en quatre chapitres, dont deux sont consacrés à Zwingli et deux à Calvin.

I. — Le premier chapitre : « Zwingli et la Réforme à Zurich » n'a pas moins de trente-quatre pages.

L'auteur nous y retrace la jeunesse de son héros. Il met d'abord sous nos yeux le cadre dans lequel a grandi et s'est développé Zwingli. Ce cadre est la Suisse de la fin du xv^e^ et des premières années du xvi^e^ siècle. Cette Suisse, M. Lang en parle avec l'amour d'un fils; il admire la situation qu'elle s'était acquise, il admire ce peuple suisse, depuis Granson et Morat, le premier peuple militaire du monde. Mais, en même temps, au milieu de cette force, son œil démêle comme des germes de décadence : trafic du sang pour le compte de l'étranger, vénalité des gros personnages helvètes, amour du bien-être, etc. On demandera ce que fait l'Église pour arrêter cette décadence. Suivant M. Lang, elle n'est pas à la hauteur. Elle est restée figée dans les idées du moyen âge. Un désir aveugle du salut, une recherche anxieuse de la paix de l'âme, pousse les populations à ériger sans cesse de nouvelles églises, de nouveaux autels, à fonder de nouvelles prébendes, à s'efforcer d'acquérir de nouveaux mérites, en s'enrôlant dans les confréries, en s'engageant dans les pèlerinages : mais pour le renouvellement moral tout cela ne servait de rien (p. 2) : — c'est toujours M. Lang qui parle. Le prêtre tel qu'il le dépeint est pire que le peuple. Les liaisons coupables, les naissances illégitimes sont chose courante. Les évêques le savent, mais si bien intentionnés qu'ils soient, ils ne peuvent rien. Celui de Constance se borne à frapper de quatre florins chaque naissance illégitime. Tout cela n'est qu'un préambule destiné à nous faire pressentir l'homme qui va renouveler l'Église de Dieu, Ulric Zwingli.

Ce réformateur futur semble d'abord bien éloigné de la mission qu'il va remplir. Si les lois de l'atavisme sont quelque chose, il sera un fervent défenseur du culte établi : il naît au sein d'une famille très croyante, il est le neveu d'un curé et, dès l'âge de trois ans, ses parents l'ont voué au sacerdoce. Par malheur, l'homme qui aura le plus d'influence sur sa jeunesse sera un égoïste et un sceptique, Érasme. Dans cet évangéliste futur, il y a avant toutes choses un humaniste, une âme éprise de la beauté plastique, et qui s'ouvre en même temps au naturalisme et à l'esprit païen de la Renaissance.

Ses premières années de ministère ne sont pourtant pas mauvaises. Il montre un zèle, au moins extérieur, et s'occupe de sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paroisse; il accompagne, comme une sorte d'aumônier militaire, les Suisses qui vont combattre en Italie[1]; il attire sur lui les faveurs et la protection du célèbre cardinal Mathieu Schinner, et reçoit de Rome une pension annuelle de cinquante florins. Un peu plus tard, au moment où il deviendra chanoine, les informateurs parleront d'une liaison coupable, d'une dame compromise !

Ces âmes d'hérésiarques sont un vrai mystère. Mais enfin, autant qu'on peut lire dans celle de Zwingli, et M. Lang veut évidemment nous y faire lire, l'esprit avait cessé, en même temps que le cœur, et peut-être avant le cœur, d'être catholique. Sous prétexte de ne donner que la pure parole de Dieu, Zwingli s'isole entièrement de la théologie, de la tradition, des Pères de l'Église. Autour de lui, les âmes clairvoyantes s'alarment, un chanoine dénonce le péril, l'évêque de Constance va bientôt s'en préoccuper. Mais Zwingli, comme Luther, avance toujours, emporté par ses passions, et soutenu par les magistrats de Zurich. Il ne se défend pas seulement, il attaque. Dans ses 67 conclusions ou thèses, il trace comme la première esquisse du protestantisme réformé. « Parmi les ouvrages sortis de sa plume, c'est peut-être là, dit M. Lang, le meilleur que nous possédions. » Et il ajoute avec l'accent du triomphe : « Zwingli y montre d'une façon saisissante que tous les dogmes humains sont contre le Christ et l'Évangile : le pape contre le sacerdoce suprême (de Jésus-Christ), la messe contre l'oblation unique, les saints contre la médiation (du Christ), les bonnes œuvres et les mérites contre la justification gratuite, le précepte de l'abstinence contre la liberté chrétienne » (p. 26)[2].

Le dénouement de tout cela, suivant la mordante remarque

1. C'est peut-être pour cette raison que le bon Florimond de Rémond a cru que Zwingli avait été soldat avant d'être prêtre.

2. Nous prions le lecteur de remarquer que ni le pape, ni la messe, ni les bonnes œuvres et le mérite, ni même le culte des saints ne sont des dogmes humains *(Menschensatzungen)*, mais des points de foi tirés immédiatement de l'Écriture, ou implicitement renfermés en elle. Quant à l'abstinence, qui n'est pas un dogme, mais un précepte, elle découle de cette puissance générale donnée à l'Église et si nettement exprimée dans l'Évangile. De plus, nous demandons à M. Lang en quoi la papauté peut gêner ce sacerdoce suprême de Jésus-Christ à qui elle emprunte toute sa vertu, et dont elle est comme l'émanation sur la terre; en quoi la messe peut détruire cette oblation unique de la croix qu'elle rappelle et qu'elle renouvelle au milieu des hommes; en quoi les bonnes œuvres, qui ne valent quelque chose, dans l'ordre du salut, que si elles sont informées par la grâce, peuvent détruire la justification gratuite; en quoi l'intercession des saints, qui emprunte toute sa vertu aux mérites du Christ, peut détruire sa médiation? etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Érasme, c'est le dénouement des comédies, c'est un mariage. En 1524, Zwingli fait bénir (?) son union avec la veuve d'un gentilhomme, Anne Reinhardt, qu'il avait épousée en secret deux années auparavant. Le portrait de cette dame manque à la collection de M. Lang. Nous le regrettons : il eût fait pendant à celui d'Idelette de Bure. Voilà les débuts du prophète.

II. — Le second chapitre nous décrit ses luttes, nous fait pénétrer plus avant dans sa doctrine, et enfin nous raconte sa mort. Ce chapitre, qui compte quarante-cinq pages, a pour titre : « Zwingli fondateur du protestantisme réformé. »

Ce fondateur n'est pas au goût de tous les Suisses. La plupart des cantons, ceux du centre surtout, restent catholiques. Schaffouse et Appenzel ont beau se déclarer officiellement pour le novateur, Mulhouse, Toggenbourg, les Grisons ont beau pencher de son côté, la principale force demeure encore aux catholiques. A Bâle même, l'ancien fief d'Érasme, à Bâle, où resplendissent comme une pléiade Hedio, Pellican, Œcolampade, et avant eux ce Fabricus Capiton, qui, plus d'une fois, fit prêcher sa femme à sa place; dans cette terre si bien disposée pour l'Évangile, l'Université tient bon et reste le rempart de la vieille foi; le Sénat lui-même, qui, au fond, penche pour Zurich, n'ose se déclarer ouvertement.

Ce n'est pas tout, la diète fédérale nourrit contre Zwingli de mauvais desseins et cherche les moyens de s'en emparer s'il s'aventure hors de Zurich. En attendant, elle avait condamné et fait décapiter l'iconoclaste Klaus Göttinger. C'étaient les prémices du sang des martyrs, nous dit M. Lang. D'autres suivent cet exemple. La diète fédérale fit en effet condamner à mort et exécuter un peu plus tard quelques protestants qui avaient pillé et livré aux flammes la chartreuse d'Issingen.

Zurich se sentit menacé et comprit qu'il fallait faire quelque chose. On organisa pour la rapide expédition des affaires pressantes un conseil secret. Puis le prophète parla. Deux écrits traduisirent sa pensée, l'un plutôt religieux et juridique : « Opinion sur l'affaire d'Issingen »; l'autre plutôt politique et militaire : « Conseil pour la guerre ». Dans ce dernier, nous dit M. Lang, le réformateur se révèle à nous comme un politique de conséquence... Le prédicateur militaire d'autrefois se réveille et esquisse un plan de campagne. Entre temps, le nouvel édifice religieux s'organise. On a commencé, bien entendu, par expulser moines et religieuses, et par remplir les cloîtres de protestants, chargés d'administrer leurs biens. On a simplifié la liturgie du baptême et celle des grandes fêtes, on a supprimé la messe remplacée désormais par la cène, on a supprimé jusqu'aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chants d'église que Luther avait conservés. Les chapitres de chanoines ont été supprimés également et remplacés par des écoles. On édicte aussi un ensemble de dispositions sur le mariage, question toujours importante, mais qui, pour ces Pères de la Réforme, avait une importance plus grande encore. Au milieu de ces luttes et de ces travaux, s'engage une lutte près de laquelle, nous dit M. Lang, la lutte avec la vieille Église ne paraissait aux réformateurs qu'un jeu d'enfants. C'est d'abord la querelle des anabaptistes. Moins violente en Suisse qu'en Allemagne, elle ne laisse pas d'être grosse d'orages. Zwingli y intervient par plusieurs écrits, notamment par ceux « du baptême », « du second baptême » et « du baptême des enfants ». Le sénat de Zurich intervient aussi, en édictant la peine de mort contre les plus fougueux. Cette peine prend une forme originale : on jette à l'eau les rebaptiseurs. De cette querelle, Zwingli, quoi qu'en dise M. Lang, ne sort pas bien net. S'il combat les anabaptistes (p. 46), il les réfute en altérant gravement, ou plutôt, en détruisant en grande partie la notion théologique et traditionnelle du baptême dont il nie la vertu. Pour lui, ce sacrement est plutôt un signe.

La cène n'est pas mieux traitée. Elle n'est également qu'un signe. La présence réelle s'évanouit et n'est qu'un mythe. Par là Zwingli se sépare radicalement de Luther, qui, tout en défigurant par l'impanation le dogme eucharistique, garde pourtant la présence réelle. On essaiera vainement de réconcilier ces deux hommes. Le colloque célèbre qu'ils auront ensemble à Marbourg n'aboutira qu'à une paix fourrée, repoussée d'abord par Luther, admise ensuite par politique, mais qui n'empêchera pas les deux écoles de se contredire et de se combattre. M. Lang voit dans tout cela une théologie et des profondeurs qui nous échappent. Nous y voyons bien plutôt les variations et les inconstances de l'esprit humain, dès qu'il a secoué le joug de l'autorité divine.

Après nous avoir raconté ces luttes, M. Lang essaie de nous donner en quelques pages une idée d'ensemble de la théologie zwinglienne. D'après lui, une phrase résume tout : Zwingli représente d'une manière toute particulière, et qui est comme sa caractéristique « l'union de l'Évangile de la Réforme avec l'idéal des humanistes. »

De cette union découlent trois conséquences ou plutôt trois notes principales : *a*) Zwingli est un théologien scripturaire, *Schrifttheolog*, dont la théologie est le biblicisme. De même que dans la Réforme de Luther prédomine le principe matériel de la foi et de la justification, de même dans celle de Zwingli prédomine le principe formel de l'unique autorité de l'Écriture.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

b) Zwingli est un spiritualiste et un radical : il fait tomber les formes surannées de la vieille église, le paganisme, le service des créatures, cette religion toute extérieure des cérémonies romaines, des images et de l'invocation des saints.

c) Zwingli est comme ces hérauts d'armes, qui précèdent et annoncent le passage des rois : il annonce Dieu, il l'exalte, il le met à la base de tout. M. Lang n'emploie pas assurément cette comparaison, mais elle rend sensible sa pensée : *das ganze System durchdringenden und bestimmenden Gotteslehre* (p. 60).

Ce n'est pas seulement le théologien qu'admire M. Lang, c'est aussi le politique, car Zwingli est un politique. Il veut unir la France et la République de Venise contre l'empereur Ferdinand Ier, il veut lier en faisceau par une alliance la Saxe et les puissances protestantes du Nord, le tout pour abaisser la maison de Hapsbourg, et avec elle l'Église catholique. C'est la pensée que devait reprendre, un siècle plus tard, Gustave-Adolphe et, en ce qui regarde les Hapsbourg, Richelieu; c'est la pensée que devait réaliser le prince de Bismarck. Zwingli est un précurseur. Ce précurseur mourut, comme Saul, sur un champ de bataille, au sein d'une défaite. Comme le roi rejeté d'Israël, il semble bien aussi qu'il soit mort dans une sorte de désespérance. Florimond de Rémond appelle Zwingli « le plus dangereux homme qui se fût élevé contre l'Église, Calvin seul excepté [1]. »

C'est en effet Calvin qui, avec un génie bien plus vigoureux, a mené à terme l'œuvre religieuse que Zwingli avait commencée. A Calvin, M. Lang consacre aussi deux chapitres : la formation de Calvin et l'œuvre de la vie de Calvin. Comme nous avons analysé ici même, l'an dernier, l'ouvrage du Dr Klingenburg sur Calvin [2], nous serons plus bref.

III. — Dans le troisième chapitre de son livre, qui est le premier de cette seconde partie, M. Lang nous décrit rapidement l'espèce d'interrègne religieux qui suit la mort de Zwingli et d'Œcolampade, les prédicants nouveaux qui surgissaient pour consoler l'Église de Zurich de son veuvage. Puis regardant un peu au delà, jusque dans Strasbourg, l'un des centres les plus actifs de la Réforme, à cette époque, il y voit régner pour un temps l'ancien dominicain Martin Bucer, celui qui aura tant d'influence sur Calvin. Avec beaucoup d'à propos, il trace l'esquisse de ce personnage, et nous donne le résumé de sa théologie sur la prédes-

1. Florimond de Rémond, *Histoire de la naissance, des progrès et de la décadence de l'hérésie de ce siècle* (Paris, 1605), p. 287.

2. Voir la *Revue d'histoire de l'Église de France*, mars 1913, p. 145.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tination. Cette théologie, Calvin la reprendra, en la marquant à son empreinte. En attendant que cet homme de Dieu apparaisse, la grâce ne cesse d'agir : une partie du pays de Vaud accède à l'Évangile. En racontant cette conversion, M. Lang ne raconte plus, il ne parle plus, il prêche, il prêche comme s'il était dans son propre temple, il oppose « le service idolâtrique de Rome, *das römische Götzendienst*, à la pure parole de Dieu, *das reine Gotteswort.* » O pasteur, vous retardez ici de trois siècles ! C'est dommage pour un savant ! Mais rassurons-nous. Voici Calvin. M. Lang nous raconte brièvement sa jeunesse, ses années d'études, « sa conversion ». Cependant l'air de France eût pu devenir dangereux pour le « converti ». Il le sentit et mit du large entre lui et l'inquisiteur. Il alla d'abord à Ferrare, où la duchesse Renée lui fit bon accueil. Il y apportait déjà imprimée comme la première ébauche de son célèbre ouvrage : *Institutio christianæ religionis.*

De Ferrare, Calvin vient à Genève où Farel, beaucoup plus âgé, s'efface pour lui laisser la première place. Il ramène dans les temples le chant des psaumes, que Zwingli en avait exclu ; il ramène aussi une pratique papiste, pour parler la langue des protestants, cette pratique, c'est l'excommunication. Les scandaleux, les pécheurs publics et dénoncés comme tels devront être exclus, excommuniés de la cène. Trop raide, trop absolu dans ses principes, il rencontre un peu plus tard des résistances qu'il ne peut vaincre, et il se retire de Genève. Strasbourg le reçoit et le garde trois ans. C'est là qu'il achève de prendre conscience de lui-même et de sa mission. Il se lie étroitement avec Bucer, l'un des hommes les plus importants de la Réforme, il organise suivant ses idées une petite église de langue française, il épouse Idelette de Bure, veuve d'un ancien anabaptiste, laquelle lui apporte en dot les deux enfants issus de son premier mariage et son dévouement domestique. Sans avoir jamais appris un seul mot d'allemand, et par ce point-là bien français, il est très pénétré par les choses d'Allemagne : il assiste à ces célèbres colloques, où l'on cherche, vainement d'ailleurs, à rétablir l'unité religieuse. Déjà voici qu'il est mûr pour sa mission définitive, il en est temps. Genève le rappelle. Avant de l'y suivre, M. Lang jette encore un coup d'œil sur son âme de théologien et de réformateur. Il y découvre peu d'estime pour Zwingli, dont Calvin ne veut rien savoir, bien qu'appelé à continuer son ouvrage, une profonde vénération pour Luther, en qui Calvin aime et admire l'homme, que d'ailleurs il n'a jamais vu, et le docteur dont il épouse les idées sur la déchéance de la nature humaine, sur le péché originel, sur le Christ, notre unique Sauveur et Rédempteur, etc... Plus grande encore est l'influence de Bucer sur l'âme du Français. Bucer est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le véritable père spirituel de Calvin. M. Lang l'a reconnu après M. Klingenburg, ou peut-être en même temps que lui.

IV. — Le quatrième et dernier chapitre, *Das Lebenswerk Calvins*, nous montre le réformateur accomplissant la grande œuvre de sa vie, l'établissement définitif à Genève, et, par Genève dans le monde, du protestantisme réformé.

Ce rappel de Calvin est dû à des nécessités politiques bien plus qu'à la sympathie. Sa réponse à un écrit du cardinal Sadolet adressé aux syndics, au conseil et aux citoyens de Genève a attiré sur lui l'attention du monde protestant et de Luther même, mais n'a pas changé sa position. C'est la politique qui la change. Genève humiliée devant Berne a besoin de cet homme. Il revient, et la dictature avec lui. De suite, il se met à l'œuvre. Il compose un catéchisme, organise son église et fait de Genève comme un grand couvent protestant. Les « libertins » ne sont pas à l'aise dans ce couvent : les hérétiques non calvinistes le sont moins encore. Michel Servet en sait quelque chose. Ici M. Lang nous donne des détails qui font plus d'honneur à sa loyauté qu'à celle de Calvin : il soulève une partie du voile, et nous laisse voir un Calvin bien peu sympathique. Cet hérésiarque, qui fait avertir par-dessous mains l'inquisiteur, dans l'espérance de voir arrêter et brûler en France un autre hérésiarque qu'il déteste, et qu'il brûlera lui-même à Genève, ne donne pas précisément l'idée d'un humble et d'un miséricordieux. Si cette accusation n'est pas absolument prouvée, il est triste pour la mémoire de Calvin qu'on ait pu la formuler avec d'infinies vraisemblances.

Th. MALLEY.

R. P. Henri FOUQUERAY. — *Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression (1528-1762)*. Tome II : *La Ligue et le bannissement (1575-1604)*. — Paris, Picard, 1913. In-8° de VIII-738 pages.

Comme l'indique le sous-titre de ce second volume, le P. Fouqueray traite ici de l'histoire de la Compagnie à l'époque de la Ligue et jusqu'à son retour à Paris après la conversion d'Henri IV. C'est, pour les Jésuites, le temps des crises douloureuses, des luttes pénibles et injustes, mais aussi du définitif triomphe. Une partie des griefs qui vont être formulés contre les Jésuites du XVIIe au XXe siècle ont, en cette fin du XVIe siècle, leur origine et leur spécieuse vérité. Il ne faut pas l'oublier, si l'on veut comprendre tout l'intérêt de ce volume.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'auteur divise en trois livres l'histoire de la Compagnie durant ces trente années : La Compagnie sous Henri III, de 1576 à 1589; la Ligue sous Henri IV et le bannissement, de 1589 à 1595; le rétablissement par Henri IV, de 1595 à 1604. Comme dans le précédent volume, chaque chapitre est précédé d'un sommaire et d'une bibliographie des sources manuscrites et des ouvrages imprimés.

De quelque façon que l'on juge l'ouvrage du P. Fouqueray, on ne pourra guère, je pense, lui dénier une réelle valeur scientifique. Incontestablement, il fera désormais partie de la littérature qu'il n'est pas possible d'ignorer quand on étudie l'histoire politique et religieuse du xvi^e^ siècle. Sans doute, le P. Fouqueray appartient à la Compagnie et fait l'histoire de sa propre famille religieuse. Il juge les événements et les hommes en fils aimant de son ordre et, comme Bossuet, il pourrait écrire : « Je ne dirai rien qui ne soit authentique et incontestable. Au reste, pour le fond des choses, on sait bien de quel avis je suis... Après cela d'aller faire le neutre et l'indifférent, à cause que j'écris une histoire ou de dissimuler ce que je suis quand tout le monde le sait et que j'en fais gloire, ce serait faire aux lecteurs une illusion trop grossière. » Mais ceci n'est pas un défaut de méthode et si l'historien est fidèle à la première partie du programme que Bossuet se traçait pour lui-même, nul n'a le droit de lui faire un crime s'il manifeste aussi ses préférences et défend ses positions. Or, il paraît bien, à lire attentivement l'ouvrage du P. Fouqueray, que son livre a été consciencieusement bâti. Le P. Fouqueray a utilisé largement les archives de la Compagnie comme celles de Paris et des départements et c'est, sur certains points, une œuvre toute nouvelle qu'il apporte aux savants.

Au fond, tout l'antagonisme est venu du fait que la Compagnie était espagnole par ses origines et romaine par son idéal. Née avec le protestantisme, il ne pouvait pas se faire qu'elle ne fût attaquée et par les novateurs et par les gallicans. Et elle le fut avec une âpreté sans pareille. Lorsque la Ligue se forma, un nouveau grief vint atteindre les Jésuites. Espagnols par leur chef, ils devaient être, aux yeux de beaucoup, tout dévoués à l'Espagne et donc opposés à la France personnifiée par le roi. Dans l'anarchie du moment, alors que les partis étaient enchevêtrés les uns dans les autres et bataillaient avec violence, les Jésuites devaient forcément, dans l'esprit simpliste des foules, comme dans l'esprit surexcité des meneurs, représenter ce qu'il y avait de plus détesté en France, l'étranger, et avoir tout à la fois, en fait d'ennemis, et les protestants, et les royalistes, et les gallicans, et les Français fidèles à leur roi et à leur pays. Ajoutons

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

à cela la jalousie que leurs succès scolaires avaient fait naître et l'on comprendra qu'il n'en eût pas tant fallu pour qu'ils passassent pour les pires ennemis de la nation.

Certes, tous ces griefs n'étaient pas fondés et, extérieurement, le rôle joué par la Compagnie est sans reproche. L'Ordre a été sage et prudent dans ses directions. Néanmoins, il faut bien convenir, malgré les difficultés d'une situation très délicate, que les individus furent parfois imprudents dans leur langage, leurs écrits, leurs relations et que l'Ordre lui-même, par les sujets de premier plan qu'il envoya constamment en France, put donner quelque apparence de vérité aux accusations portées contre lui par d'irréductibles ennemis. N'oublions pas que Maldonat, Maggio, Bellarmin, d'autres encore étaient des étrangers; n'oublions pas que, plus que tout autre Ordre, les Jésuites obéissaient à un général étranger, dont la direction personnelle était sans cesse effective sur les affaires de France et, à un moment où, volontiers, on frondait l'autorité du souverain pontife, on ne devait guère savoir, sans mauvaise humeur, de quelle influence indiscutée jouissait le P. Acquaviva sur ses religieux français et étrangers : influence occulte, au surplus, impénétrable et impossible à neutraliser, puisque le général n'avait pas, comme le pape, des nonces pour le représenter officiellement.

Ceci dit pour expliquer qu'il pouvait, peut-être, y avoir plus de bonne foi qu'on ne le laisse croire dans l'attitude hostile de certains ennemis. Leur formation, leurs traditions devaient d'emblée les mettre en opposition avec les Jésuites et leur faire commettre inconsciemment des erreurs regrettables et des injustices manifestes. Tel fut le cas d'Antoine Arnauld, tel fut surtout le cas de l'attentat de Chastel qui amena le bannissement des Jésuites.

L'histoire du retour de la Compagnie en France et des négociations qui aboutirent à l'Édit de Rouen est racontée par le P. Fouqueray de façon très neuve et très intéressante. L'attitude d'Henri IV est symptomatique. Il a agi avec la Compagnie comme avec Rome dans l'affaire de son absolution.

Le volume du P. Fouqueray est plein, en outre, de détails épars très curieux et tout à fait inédits sur certains personnages du moment. On notera, par exemple, le rapport des Jésuites au général sur une conversation qu'aurait eue Henri IV avec eux touchant la conversion de Théodore de Bèze, et qui tendrait à confirmer certaines allégations jusqu'ici démenties parce qu'insuffisamment prouvées.

Évidemment, dans un ouvrage de cette importance, il y aurait forcément bien des petites inexactitudes à relever qui ont échappé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à l'auteur. Pourquoi, par exemple, le P. Fouqueray appelle-t-il toujours M. de Bérulle, *l'abbé* de Bérulle? Jamais le fondateur de l'Oratoire n'a eu d'abbaye et n'a porté ce titre. Je doute que la note concernant « Innocenzo del Bufalo » soit très exacte. Le nonce s'appelait, je crois, de son vrai nom Bubalo, dit Buffalo, en France, et non *del* Bufalo.

Albert VOGT.

Le Père JOSEPH (l'Éminence grise). — *Les Dix jours.* Préface de A. Dufourcq, professeur à l'Université de Bordeaux. — Toulouse, *Les Voix franciscaines* [1913]. 1 vol. in-12 de LXVI-470 pages.

Peu à peu l'œuvre spirituelle du P. Joseph sort du milieu fermé où elle n'a jamais cessé d'être vivante et féconde et le jour arrivera, si cette publicité continue, où le lecteur profane ne pourra se dispenser d'y faire attention et d'en tenir compte pour une appréciation plus cohérente du personnage politique qui l'intéresse exclusivement en lui. Il ne nous appartient pas de déterminer la valeur de cette œuvre dans la littérature religieuse. Ne l'a-t-elle pas été d'ailleurs de la façon la plus autorisée et la plus décisive par les Calvairiennes elles-mêmes à qui elle était destinée et qui, nous venons de le dire, s'en servent toujours? Un religieux capucin qui garde l'anonyme vient d'ajouter à ce que le P. Apollinaire de Valence, le chanoine Dedouvres, d'autres encore nous en avaient fait connaître, en publiant les exhortations qui se rapportent à l'exercice des Dix jours et M. Dufourcq, professeur à l'Université de Bordeaux, a fait précéder le recueil de ces exhortations d'une préface où il fait l'histoire du Calvaire depuis ses origines jusqu'à nos jours et définit la conception ascétique du P. Joseph.

M. Dufourcq n'a pas compris autrement que nous[1] les origines du Calvaire. Née d'une pensée de réforme monastique, l'entreprise qui lui donna naissance se réalisa par un institut nouveau et indépendant. On a là le spectacle de deux personnes qui ne prévoient pas où elles vont aller, qui y sont amenées par un mouvement intérieur où elles reconnaissent une inspiration de la Providence. Antoinette d'Orléans ne veut qu'une chose : rentrer dans la famille religieuse qui répond à sa vocation. Puis tout d'un coup elle se sent attirée par la mission qu'elle avait déclinée d'abord, d'entreprendre la réforme de Fontevrault.

1. *Le Père Joseph et Richelieu*, chap. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le P. Joseph ne voit rien d'abord au delà de cette réforme et, quand elle est contrariée par l'abbesse Louise de Lavedan, quand il préside à la fondation du couvent de Poitiers, il n'a pas encore envisagé nettement l'idée d'une congrégation autonome. Il y sera inévitablement conduit par la vocation spirituelle qu'il assigne à l'œuvre d'Antoinette. Du jour où il lui donne une vocation et une règle particulières, la règle primitive de saint Benoît et l'application au Calvaire et à la délivrance des Lieux saints des mérites acquis, des grâces obtenues, l'autonomie spirituelle est établie et il ne reste plus à la nouvelle congrégation qu'à rompre ses liens avec Fontevrault.

En lui imprimant le nom et l'esprit qui la distingueront, le P. Joseph révélait en même temps le caractère de sa vocation personnelle et fournissait l'explication de toute sa carrière. Ce qu'on sait de son enfance, de son activité religieuse ne permet pas de douter que cette vocation n'ait reçu sa première impulsion et son cachet de l'émotion produite par le drame du Calvaire de même que cette carrière a été commandée par l'obsession de la croisade et des missions.

A côté de ce caractère dominant qui ne pouvait lui échapper, M. Dufourcq a signalé la place importante des mortifications dans la méthode ascétique du P. Joseph. Il n'a pas craint, pour mettre cette importance mieux en relief, d'opposer à ce point de vue sa méthode ascétique à celle de saint François de Sales. Certes, il n'y a pas lieu de suspecter la méthode salésienne de compromission entre les ménagements réclamés par le monde et l'intransigeance de la vie cénobitique et ce serait la travestir que de parler à propos d'elle de dévotion aisée. Il n'en reste pas moins vrai que saint François de Sales, dans sa direction et dans son institut monastique, a pensé surtout aux faibles et qu'il a fait preuve à l'égard de la nature humaine d'un optimisme qui fait l'originalité et l'efficacité de son hygiène et de sa thérapeutique morales. Quand il parle de quiétisme (LXVI) nous ne voulons pas croire que M. Dufourcq pense à l'évêque de Genève. Avec le P. Joseph, même quand il ne l'aurait pas combattu chez les Illuminés et les Guérinets et à s'en tenir à ses œuvres d'édification, on n'est même pas tenté d'y penser.

L'*Exercice des Dix jours* qui paraît aujourd'hui se compose de vingt-huit exhortations prononcées par le fondateur du Calvaire en 1635 et 1636 à la grille du couvent de la Compassion dont la chapelle existe encore au Petit-Luxembourg. C'est la rédaction du P. Ange de Mortagne, son compagnon habituel, qu'on nous donne ici. Il y en a une autre qui est due aux Calvairiennes et qui compte soixante-deux exhortations sans que, malgré cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

différence, ce dernier recueil en contienne davantage. Il y a là une difficulté qu'un éditeur plus soucieux des exigences de la critique aurait eu à cœur de nous expliquer. Cet éditeur anonyme ne nous fait pas comprendre non plus pourquoi la rédaction publiée, qui est attribuée p. II au P. Ange, est présentée p. VI comme « l'œuvre de la sœur Catherine-Angélique du Croisic ». Cela veut dire probablement que le manuscrit qui a servi à l'édition est une copie faite par cette religieuse de la rédaction originale du P. Ange. On aimerait à savoir comment ces exhortations étaient transcrites et les différences qui peuvent exister entre la version des Calvairiennes et celle du compagnon du P. Joseph. La seconde qui est donnée au public n'a rien du décousu qui distingue habituellement les notes prises par un auditeur. Ou le P. Joseph parlait assez lentement pour permettre aux assistants de recueillir tout ce qu'il disait ou il révisait et complétait ce qu'on avait pu en reproduire.

Pour tirer parti avec sûreté des lumières que l'*Exercice des Dix jours* ajoute à celles que nous possédons déjà sur la doctrine du P. Joseph, il faudrait pouvoir le lire en théologien. Je dois me contenter de signaler certains passages qui me paraissent particulièrement propres à la faire encore mieux connaître. Pour sa méfiance constante contre les faux spirituels, voyez p. 4, 40, 81, 242, sur la grâce, p. 8-9, 22, 29-30, 44, 55, 67, 244 (« élection éternelle »). On remarquera avec intérêt la condamnation de ceux qui déconseillent l'oraison et dirigent le fidèle vers Dieu directement sans passer par Jésus-Christ crucifié, p. 107-108; ce qui est dit p. 109-112 de la légitimité du « trait »; les indices qui permettent de voir dans le P. Joseph un ancêtre de la dévotion au Sacré-Cœur (cela est véritablement l'esprit du Calvaire d'entrer au cœur de Dieu...), p. 113. Citons encore les lignes suivantes : « Votre esprit est donc que Dieu commence en nos âmes par la vie unitive essentielle et de pur amour pour après le faire couler en la vie purgative et illuminative en l'oraison, en vos exercices et actions » (p. 263). En dehors de ces indications dont il appartient aux théologiens de déterminer l'importance, nous appellerons l'attention sur la façon dont le P. Joseph fait la part d'Antoinette et la sienne propre dans la fondation du Calvaire, p. 113, et sur la belle prière qu'on trouvera p. 99. Quant à l'impression générale produite par ces exhortations, je dirai qu'elles sont écrites dans un style moins fleuri que le style habituel de leur auteur et qu'elles offrent plus d'une fois, sous une forme d'une expressive simplicité, une analyse psychologique déliée et précise. Cette observation s'applique notamment à ce qui est dit de l'union mystique dont la méthode s'ajoutera utilement à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce que nous avons dit ailleurs de l'union ascétique (*Le Père Joseph et Richelieu*, II, chap. XI : *La méthode de spiritualité et de direction*).

Ce directeur admirable de conscience fut en même temps un législateur monastique très entendu. Il avait compris que l'autorité, pour être efficace et bienfaisante, n'admet pas de partage et que le remède contre ses excès ne doit être cherché que dans des pouvoirs consultatifs et de contrôle. C'est la vue capitale qui domine les constitutions calvairiennes. Celles-ci en révèlent d'autres qui ne le cèdent en importance qu'à la première. C'est ainsi qu'elles subordonnent le droit de suffrage à des conditions d'âge et d'ancienneté, c'est ainsi qu'elles ouvrent à toutes les religieuses un recours individuel auprès de la supérieure. En vérité, nos faiseurs de constitutions politiques, s'ils étaient moins dédaigneux de la vie et des institutions monastiques, auraient peut-être à apprendre dans cette ingénieuse répartition des pouvoirs. Coaptation, élection sur présentation, élection et nomination directes, épreuves prolongées de la vocation, on ne peut, en trouvant dans ces constitutions une balance aussi bien ménagée, s'empêcher de penser à celle que Sieyès avait établie, lui aussi, dans sa constitution modèle, dans celle qui devint, après les profondes retouches de son terrible collaborateur, la constitution de l'an VIII.

A la tête de la congrégation se trouvent trois supérieurs majeurs qui ne sont pas pris dans une catégorie désignée à l'avance, qui n'ont d'autre titre que leur intérêt pour le Calvaire et parmi lesquels le vide produit par la mort est comblé par les deux survivants. Leur principale attribution, en dehors du patronage indiqué par le titre de protecteurs qui est aussi le leur, consiste à nommer le visiteur. Ils choisissent entre trois candidats proposés par la congrégation. Mais il s'agit de contrôler celle-ci. Va-t-on, en limitant le pouvoir accordé à des personnages importants, présumés désintéressés puisqu'ils ne lui appartiennent pas et soucieux seulement de son intérêt, diminuer l'efficacité du contrôle? Le P. Joseph a vu le danger. La désignation ne sera qu'une indication, les supérieurs majeurs pourront ne pas en tenir compte. Le contrôle habituel paraît d'ailleurs avoir été exercé par le visiteur plus que par les supérieurs majeurs qui sont, nous l'avons dit, des protecteurs plus encore que des contrôleurs. Quant à l'administration, elle est confiée à une supérieure générale qui porte le titre de directrice. Celle-ci s'occupe du recrutement et du déplacement des religieuses, elle tient les écritures de son administration et en garde les archives. Elle est élue au suffrage à deux degrés dans certaines conditions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'âge et d'ancienneté par un collège composé des prieures des différentes maisons et de « mères élisantes » élues elles-mêmes par les professes à raison d'une par couvent. Elle est éclairée par les « lettres de direction » que lui adressent chaque mois les dignitaires des couvents, secondée par quatre assistantes et une zélatrice qui sont présentées à sa nomination par les prieures et les « mères élisantes », mais ici encore sans que cette présentation fasse loi pour elle. Elle est contrôlée non seulement par les supérieurs majeurs et le visiteur mais par toutes les religieuses qui ont le droit de dénoncer ses défaillances dans les chapitres généraux par des « lettres d'admonition ». Enfin chaque maison est gouvernée par une prieure élue par la communauté sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté. Si l'intérêt de la communauté le demande, la prieure peut d'ailleurs être nommée d'office par la supérieure générale, nouvel exemple de la subordination salutaire du principe électif au pouvoir personnel, mais à un pouvoir personnel, on l'a vu, contrôlé et responsable.

En divulguant l'œuvre spirituelle du P. Joseph, on ne rend pas seulement accessible aux fidèles une source d'édification dont la pureté est garantie par l'usage que continue d'en faire un institut monastique aussi réformé que celui des Bénédictines du Calvaire, on travaille encore à résoudre l'énigme apparente que les passions politiques du temps, la publicité trop rare de documents intimes comme ceux qui se rapportent à sa carrière religieuse, ont fait longtemps de sa vie et de son caractère. Nous ne pouvons résister à la tentation de produire en terminant un exemple de plus de l'animosité de certains de ses contemporains contre l'auteur ou l'inspirateur réel ou présumé de certaines rigueurs dont on lui faisait partager la responsabilité avec Richelieu. « Je serais bien aise d'apprendre, écrivait au lendemain de sa mort le président François Maynard à un autre poète du temps, Tristan Lhermite, si la mort de ce détestable moine ne pourrait point leur rendre — il s'agit de deux prisonniers de la Bastille, amis des deux correspondants, Bassompierre et Cramail — les beaux jours que nous leur souhaitons vous et moi[1]. »

Gustave Fagniez.

1. *Tableau chronologique des lettres du poète François Mainard*, publié par Drouhet, 1909, p. 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

F. DE BOJANI. — *Innocent XI. Sa correspondance avec ses nonces.* Volume III de la série 1680-1684. Première partie. *Affaires politiques.* — Paris, Picard, 1912. In-8º de 1102 pages et une table.

Nous avons déjà rendu compte ici (t. II, p. 488) du travail de M. de Bojani et les réserves que nous dûmes faire alors doivent être répétées pour ce troisième volume. Les deux premiers tomes de cet ouvrage contenaient la correspondance d'Innocent XI avec ses nonces, de 1676 à 1679. L'un était consacré aux affaires politiques, l'autre aux affaires religieuses. L'éditeur a suivi le même plan pour la seconde partie du pontificat. Nous avons en mains actuellement le tome III, contenant la correspondance politique; le tome IV ayant trait à la correspondance religieuse paraîtra sous peu.

Les érudits — car cet ouvrage ne peut s'adresser qu'à eux — qui auront la patience de feuilleter ces 1102 pages trouveront certes des matériaux à utiliser. Mais comme il faudra les chercher dans ce fouillis et quelle peine pour les dégrossir et les employer! Car il y a de tout dans cette correspondance et surtout beaucoup de verbiage et beaucoup d'inutilités! L'éditeur a pris chaque nonciature : Autriche, France, Espagne, Portugal, Savoie, Venise, Pologne, etc., et a publié la correspondance la plus intéressante. Les textes publiés sont unis par une analyse à ceux qui ne le sont pas. Le défaut du système saute aux yeux. De ces textes l'érudit ne peut faire qu'un usage restreint. Qu'il s'occupe de la France, de l'Espagne, de l'Autriche, il devra, malgré l'énorme labeur de M. de Bojani, toujours se reporter aux originaux puisqu'il ne pourra jamais savoir s'il n'y aurait pas dans les textes analysés tel détail capable de lui être utile et que l'analyse aura supprimé. De plus, et c'est là une chose désespérante, pas une note explicative au bas des pages, pas un personnage identifié. Rien que des textes, et des textes pour le plus souvent traduits.

Du point de vue qui nous occupe ici, l'histoire de l'Église de France, il y a dans ce troisième volume très peu de renseignements nouveaux à recueillir. L'auditeur Lauri remplit une partie du temps la charge d'agent intérimaire (de 1678 à 1683), en attendant l'arrivée de Ranuzzi, et n'est mêlé, à son grand regret, à aucune affaire importante. La correspondance a donc peu d'intérêt au point de vue politique et n'en a aucun au point de vue religieux puisque les affaires religieuses ne sont pas traitées dans ce volume. Quant aux autres pays, les textes fournissent quelques renseignements utiles sur les affaires de Pologne de 1680 à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1682 et sur la reprise des relations diplomatiques entre Rome et Venise. M. de Bojani a, pour une fois, éclairé la correspondance du pape par celle de Lando, ministre de la république, au doge Giustiniani. On trouvera, enfin, dans la correspondance du pape, ou mieux de Cybo, aux divers nonces des renseignements d'ordre diplomatique sur les événements du jour, ce qui fait que l'historien de la France ne devra pas négliger d'aller voir dans les chapitres concernant les autres pays s'il ne trouverait pas là un supplément d'informations, d'autant que souvent les réponses du nonce de France à Cybo se trouvent aux chapitres concernant ces États (voir, par exemple, le dernier chapitre intitulé : la Trève générale).

Moins que personne je voudrais contrister M. de Bojani qui, évidemment, a pris beaucoup de peine pour mener à bien le travail qu'il s'était proposé. Hélas ! je dois cependant dire que, tout compte fait, le succès est loin d'être équivalent au labeur que l'éditeur s'est imposé. Le plan de cette publication a été mal conçu. Il était trop vaste. Forcément l'effort de M. de Bojani devait échouer, et c'est pourquoi toute cette publication serait à reprendre sur d'autres bases et à compléter.

Albert Vogt.

E. Albe et A. Viré. — *Le prieuré-doyenné de Carennac.* Archéologie et histoire avec plans, photographie et dessins. — Brive, Impr. Roche, 1914. In-8° de 232 pages.

Le petit village de Carennac, en Quercy, a sa place dans l'histoire, à l'ombre d'un grand homme. Il a eu la bonne fortune de voir un jour Fénelon devenir le doyen de son antique prieuré et ce jour-là, probablement à son insu, un rayon de gloire a brillé sur lui. C'est pourquoi la belle et savante monographie que M. Armand Viré et M. le chanoine Albe viennent de lui consacrer dépasse un peu le cadre de l'histoire locale et touche par un côté à l'histoire de la littérature. Je ne surprendrai aucun de ceux qui connaissent les deux auteurs, le distingué professeur du Muséum et l'érudit admirable de patience et de sûreté qui exhume des archives l'histoire du Quercy, en disant que cette monographie est un modèle du genre.

La première partie, qui est l'œuvre de M. Viré, a pour objet la préhistoire, la géographie et l'archéologie de Carennac. M. Viré estime avec beaucoup de vraisemblance que la préhistoire de cette localité mériterait d'être étudiée. Elle est située,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on le sait, près de la « belle rivière de Dordogne » dont la riche vallée forme un habitat privilégié. La Chapelle-aux-Saints n'est qu'à huit kilomètres à vol d'oiseau; en amont, au confluent de la Cère et de la Dordogne, les abbés Bouyssonie ont découvert des ateliers acheuléens et moustériens; en aval se trouvent les magnifiques grottes de Lacave où M. Viré lui-même a mis au jour de nombreux débris industriels des hommes magdalanéens et solutréens. La géographie et l'archéologie de Carennac sont remarquables de finesse et de précision. On lira avec intérêt la description de la belle église romane qui était la chapelle du monastère, une des premières églises à coupole de notre pays et dont l'appareillage, fait à noter, n'a rien de commun avec les procédés byzantins, des bâtiments assez bien conservés du monastère, du cloître gothique d'où les porcs qui l'ont occupé longtemps ont disparu ou vont disparaître pour permettre aux Beaux-Arts de le restaurer, de l'élégant doyenné du XVI^e^ siècle où Fénelon a habité et qu'il a sans doute jugé un peu barbare.

Après M. Viré, c'est M. Albe qui prend la plume. Il a réussi à reconstruire la trame complète de l'histoire du prieuré-doyenné depuis le milieu du XI^e^ siècle, et il a pu établir la liste entière des doyens depuis la fin du XIII^e^ siècle jusqu'à la Révolution. C'est en 1040 que le bourg et l'église de Carennac sont donnés par l'évêque de Cahors à l'abbé de Cluny, saint Odilon. Peu à peu le prieuré s'enrichit de nombreuses dépendances. Vers 1295, Carennac, se trouvant un des plus riches prieurés de Cluny, est érigé en doyenné. En 1615, les Fénelon entrent à Carennac; ils n'en sortiront plus guère jusqu'à la Révolution. En 1681, l'évêque de Sarlat, François de Salignac de Lamothe-Fénelon, résigne le doyenné à son neveu, le futur archevêque de Cambrai. Celui-ci, à son entrée à Carennac, y reçoit un accueil triomphal dont on connaît le récit humoristique fait par lui-même. Il n'y a pas, malheureusement, beaucoup de choses à ajouter à ce que nous savons des rapports de Carennac et de Fénelon par sa correspondance. On le voit pourtant, en 1686, faire hommage par procureur au vicomte de Turenne, présenter à l'investiture épiscopale un candidat à la cure de Carennac, traiter avec ses fermiers. Une des îles de la Dordogne, où il se plaisait à rêver à l'ombre des peupliers, porte le nom d'île de Calypso et un petit bâtiment, où, d'après la légende, il se serait souvent retiré pour composer *Télémaque*, s'appelle encore la « Tour de Télémaque ». Les deux successeurs de Fénelon à Carennac sont connus dans l'histoire, grâce à Fénelon lui-même. Le premier fut l'abbé de Chantérac le « Vénérable », le second, l'abbé de Beaumont,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le « grand Panta ». Le livre de M. Albe se termine par une histoire très complète et très vivante de la Révolution à Carennac.

J.-B. Sabrié.

Chanoine J.-J. Moret. — *Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises.* Tome iii. *Du* xvi^e^ *siècle à la Révolution : paroisses qui dépendaient de l'archevêché de Bourges.* — Moulins, Crépin-Leblond, 1913. In-8° de xxviii-343 pages. Prix : 6 francs.

M. le chanoine Moret s'est voué à l'histoire religieuse du Bourbonnais et a successivement donné un tome i^er^ consacré au moyen âge, puis un tome ii traitant de la période moderne depuis le xvi^e^ siècle et relatif à celles des paroisses bourbonnaises qui dépendaient des évêchés d'Autun et de Nevers. Voici un troisième volume qui comprend une partie seulement des paroisses dépendant de Bourges et formant l'archiprêtré de Bourbon. On voit déjà que le plan est vaste, trop vaste, ou que du moins il a pris, au cours du travail, une ampleur que n'avait pas prévue l'auteur. Combien faudra-t-il encore de volumes, en effet, pour donner au public toutes les notes que M. Moret a laborieusement rassemblées sur les autres archiprêtrés bourbonnais du diocèse de Bourges, dont deux, ceux d'Huriel et de Montluçon, sont très importants, et sur les archiprêtrés dépendant du diocèse de Clermont? Trois au moins semblent nécessaires. Et alors il y aura une disproportion choquante entre l'unique volume du moyen âge et les cinq ou six volumes des temps modernes, alors que, cependant, l'histoire de l'établissement, de la formation et du développement des paroisses aurait dû tenir dans l'ensemble de l'œuvre une place plus considérable. Mais M. Moret avait, pour les xvii^e^ et xviii^e^ siècles, deux sources abondantes : les visites et les registres paroissiaux. Il s'est laissé aller à y puiser sans compter et n'a pas hésité à réimprimer en partie ce que l'inventaire sommaire des Archives communales de l'arrondissement de Moulins, paru en 1906 (Moulins, impr. de Fudez frères), avait déjà fourni aux travailleurs : noms des curés et des vicaires, principaux actes paroissiaux, notes diverses inscrites sur les registres. Il y a joint tout ce qu'il a pu trouver dans les rapports et procès-verbaux des intendants, mais il ne s'est pas servi des documents pourtant très intéressants publiés par A. de Boislisle dans sa *Correspondance des contrôleurs généraux des finances.* Par contre, on trouvera en tête de chaque notice parois-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

siale l'indication de la somme versée par le curé, en 1327, pour le subside fourni au pape Jean XXII. Cette source n'est pas sans importance, mais elle n'est pas utilisée là à sa place : il est vrai que M. Moret ne l'a connue qu'après coup, grâce à une publication faite en 1910 par M. l'abbé de Laugardière dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.*

L'œuvre de longue haleine qu'accomplit en ce moment M. le chanoine Moret n'a donc pas été rigoureusement conçue et son exécution semble conduite au hasard des documents que l'auteur rencontre sur sa route. S'il s'est tracé un plan, il ne l'a certainement pas suivi; s'il a vu d'abord quelques-unes des sources qu'il pouvait utiliser, il ne s'en est point dressé une liste critique et complète et s'est contenté de juxtaposer les renseignements recueillis au cours de recherches qui ont été quelque peu décousues. Malgré cela, ses deux derniers livres fourmillent d'indications précieuses et seront indispensables aux auteurs de monographies locales. Les paroisses sont disposées dans l'ordre alphabétique. Une copieuse table des noms aidera encore les recherches. M. le chanoine Moret a certainement fourni un effort considérable dont on doit lui être reconnaissant; il est simplement dommage qu'il ait voulu donner trop vite le résultat de ses premières investigations. Mettant au service de son œuvre ses qualités d'intelligence et de persévérant labeur, il aurait pu, avec moins de hâte, rassembler toutes ses notes sous forme de dictionnaire et donner au département de l'Allier un instrument de travail aussi remarquable que celui dont M. l'abbé Angot, par exemple, a doté le département de la Mayenne [1].

P. Flament.

Abbé J.-M. Alliot. — *Le clergé de Versailles pendant la Révolution française.* — Versailles, E. Morisot, 1913. In-8° de IX-403 pages. Prix : 4 francs.

Archiviste diocésain de l'évêché de Versailles, auteur de curieux ouvrages sur l'histoire religieuse de la Seine-et-Oise, M. l'abbé Alliot vient de publier un volume nouveau digne des précédents comme intérêt et comme documentation. *Le clergé de Versailles pendant la Révolution française* est marqué d'une certaine pointe d'originalité, qui lui ôte peut-être toute allure scientifique, mais lui donne, d'autre part, une saveur et un air de bonhomie fort

1. *Dictionnaire historique... de la Mayenne*, Laval, Goupil, 1900-1910, 4 vol. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

agréables. Les archives préfectorales, les archives municipales de Versailles et de Meulan, les notes du greffe du tribunal civil, les registres des paroisses Saint-Louis, Notre-Dame et Saint-Symphorien ont été soigneusement et intelligemment compulsés. Un long appendice de documents inédits termine le volume, et l'on peut avancer, sans hésitation, que M. Alliot apporte une très utile contribution à l'histoire de son diocèse.

N'oublions pas de noter que l'auteur n'a eu ni le dessein, ni la prétention de faire œuvre d'histoire générale. Il s'est exclusivement cantonné à Versailles, au point qu'il n'a même pas suivi, au delà des limites du département, deux de ses principaux personnages : l'évêque Clément et son vicaire Ponsignon. En même temps qu'ils administraient le diocèse de Seine-et-Oise, créé en 1790, Clément et Ponsignon jouaient en effet un rôle important dans les conciles nationaux du clergé constitutionnel. Leurs innovations liturgiques engendrèrent des polémiques nombreuses dans les *Annales de la religion* et de retentissants désaveux. Clément mena une lutte acharnée contre Royer, évêque métropolitain de Paris, l'accusant d'être « bigame » parce qu'il n'avait pas encore renoncé définitivement à son précédent siège épiscopal de l'Ain et qu'il possédait par conséquent deux églises pour épouses : celle de Paris et celle de Belley... Du reste, on consacrerait aisément un volume entier à l'histoire de ce vieillard sourd et opiniâtre, auquel personne ne pouvait faire entendre raison et qui était devenu, par son agitation et ses attaques, la terreur de tous ceux qui l'approchaient.

Donc, M. Alliot s'est borné à l'histoire locale, et il serait malséant de lui faire grief d'avoir omis ces points intéressants ou, du moins, de les avoir signalés trop brièvement : ils ne rentraient pas dans le cadre qu'il s'était tracé. Je me permettrai seulement de lui indiquer, pour la seconde édition de son ouvrage, une source de documents qu'il n'a pu découvrir, malgré de sérieuses recherches, à savoir la *Correspondance de Clément*. Elle forme trois tomes in-4°, contient la plupart des lettres importantes adressées à Clément ou par Clément depuis 1796 jusqu'en 1801 et appartient,nous ne savons par suite de quelles circonstances, à la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Après avoir pris connaissance de ces documents, M. Alliot effacerait le « paraît-il » de la page 310 de son volume, à propos de la nomination de Ponsignon à l'évêché de l'Yonne (il avait été élu, paraît-il...). Il est certain que Ponsignon refusa cet évêché; plusieurs lettres du dossier en apportent la preuve indiscutable, notamment une lettre de l'intéressé lui-même, datée du 27 septembre 1799, longtemps avant le Concordat par conséquent.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces documents donneront encore à M. Alliot quelques nouveaux renseignements sur le vicaire épiscopal de Versailles. Voici, comme exemple (et j'en pourrais prendre dix autres), un extrait de lettre inédite, adressée par Thuin, évêque de Meaux, dont Ponsignon est le vicaire, à son collègue Clément qui vient d'être sacré et qui a besoin de prêtres. Thuin lui envoie Ponsignon. « Vous pouvez, monsieur et très honoré confrère, l'employer à ce que bon vous semblera, il est plein de bonne volonté et de talents. C'est un de ces hommes précieux qui font bien tout ce qu'ils font. Vous ne pouvez pas mieux faire que de le prendre pour votre premier vicaire général, il méritera sûrement votre confiance et je vous regarderai comme très heureux si vous voulez le fixer auprès de vous. Vous avez de la fortune, c'est la seule chose qui lui manque; vous pouvez lui faire quelque sacrifice de votre temporel et il se chargera d'une très grande partie du spirituel de votre diocèse. Par ce moyen, en travaillant sous vos ordres, il allégera le fardeau dont vous êtes chargé et contribuera à la conservation et au bonheur de vos jours. Honoré de votre confiance et faisant une grande partie de votre besogne, il pourra encore nous être très utile aux opérations délicates et importantes du concile national... Il est essentiel pour nous de nous attacher des hommes dont nous puissions être sûrs et en qui nous puissions mettre toute notre confiance... »

Si cette lettre (du 22 juin 1797) est intéressante au point de vue de l'histoire générale à cause de la personnalité de Ponsignon, elle concerne plus encore, n'est-il pas vrai, l'Église de Versailles et l'histoire de son clergé que M. Alliot s'était donné la mission de nous faire connaître durant toute la période révolutionnaire, mission qu'au surplus il a, je le répète, très agréablement et très consciencieusement remplie.

Joseph Drouet.

L. Garriguet. — *Le Grand Séminaire de La Rochelle.* Notes et souvenirs. — La Rochelle, Impr. Texier, 1913. In-8° de 202 pages.

L'auteur de ces « Notes », ancien supérieur du grand séminaire de La Rochelle, nous en avertit lui-même au début : il n'a pas eu l'intention de faire une œuvre de haute érudition; il n'a ni fouillé toutes les bibliothèques, ni dépouillé toutes les archives qui auraient pu lui livrer des documents intéressants; ses prétentions ont été plus modestes : il a « simplement voulu sauver de l'oubli des souvenirs qui peuvent intéresser le clergé rochelais et faire revivre la figure de quelques-uns des prêtres véné-

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rables qui, dans le diocèse, consacrèrent leur vie à la formation des générations sacerdotales qui se sont succédé. »

De quelles données historiques nouvelles des recherches plus laborieuses dans les archives et dans les bibliothèques auraient-elles pu enrichir cette large et lumineuse notice? nous l'ignorons. Mais toujours est-il qu'après la lecture attentive de ces pages, on a l'impression d'avoir vécu un passé, jusque-là peut-être inconnu, mais rempli d'intérêt, et l'on se prend à désirer de voir surgir un peu partout ces précieuses contributions à l'histoire des séminaires, des diocèses et de l'Église de France. La portée, non seulement scientifique mais morale, de ces monographies ne peut échapper à personne; est-il rien de plus nécessaire et de plus bienfaisant que d'apprendre à chaque institution, à chaque corps, son histoire?

C'est tout le passé du grand séminaire de La Rochelle qui se déroule dans le livre de M. Garriguet. Nous assistons à son origine, postérieure de quelques années à celle du diocèse, et nous en suivons les vicissitudes jusqu'à la période présente, hélas! douloureuse, mais qui, on est en droit de l'espérer, rejoindra bientôt une époque meilleure. Depuis l'embryon de séminaire de Saint-Marc, près Fontenay, jusqu'à la réorganisation encore récente, rendue nécessaire par la loi de Séparation, tout est largement et clairement exposé dans l'ouvrage : création, organisation, dotation; direction des Jésuites, puis des Lazaristes; suppression en 1792; rétablissement à la suite du Concordat, et débuts modestes, mais si curieux, si pittoresques et si édifiants, à Chavagnes, sous la direction du vénérable abbé Baudouin; puis, de nouveau, transfert à La Rochelle, dans les bâtiments de l'ancien Oratoire, et ensuite dans l'ancien couvent des Capucins; direction des prêtres du diocèse, puis, une seconde fois, des Lazaristes; expulsion de ceux-ci et retour des prêtres séculiers; aliénation et désaffectation de l'immeuble après la Séparation; installation nouvelle et précaire, puis agrandissement et organisation du local actuel; enfin, aujourd'hui, lamentable disette d'élèves.

Mais ces péripéties, tantôt joyeuses et tantôt douloureuses, et dont chacune est marquée d'un cachet spécial, sont racontées par M. Garriguet avec une largeur, une aisance et un charme très grands. On n'a pas à craindre, en abordant le livre, d'y rencontrer de sèches nomenclatures de dates et de faits. Tout, au contraire, y est souple et vivant, et l'on y trouve nombre de pages savoureuses, de traits piquants et pleins de l'humour le plus fin et d'ailleurs le plus discret. Tout au plus regretterait-on çà et là, rarement du reste, l'absence de certaines références.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'auteur nous fait très bien saisir les divers courants intellectuels qui ont animé, parfois quelque peu agité ce passé séculaire, suivant les temps et les hommes. L'anecdote curieuse et amusante ne manque pas toujours dans ces pages, surtout dans les notes qu'il ne faut pas se priver de lire. Les portraits des évêques de La Rochelle, des supérieurs et des directeurs du séminaire, sont d'une exquise finesse de trait, et forment ici une galerie des plus intéressantes; peut-être même convient-il d'y voir la note la plus curieuse et la plus originale de l'ouvrage.

Il est juste d'ajouter que l'importance accordée par M. Garriguet aux personnalités et aux événements locaux, et qui s'imposait à son sujet, ne l'a point empêché de rejoindre assez souvent l'histoire générale. Il y rattache même la trame de son récit avec une telle aisance, que, ne fût-il rochelais d'aucune manière, le lecteur se meut librement et familièrement au milieu de cette histoire rochelaise qu'il sent si bien en continuité avec l'histoire de l'Église de France et même de l'Église universelle.

Qu'il nous soit permis, en terminant ces simples lignes, d'exprimer à nouveau le souhait de voir, un peu partout, imiter l'exemple de M. Garriguet. Des notices comme celle qu'il a consacrée au grand séminaire de La Rochelle, feraient mieux connaître et mieux aimer un passé cher à tous les prêtres, et formeraient une précieuse contribution à l'histoire de l'Église de France.

F. Boulliau.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Société de l'histoire de Normandie. Bulletin. Rouen, 1913.

Ch. de Beaurepaire : *Délibération du chapitre de Rouen* (15 et 16 nov. 1529) *relative au traité de Cambrai*, p. 17-19 (Archives de la Seine-Inf., G 2153). Élection de deux délégués à l'Assemblée tenue à l'hôtel de ville pour la ratification du traité et « spécialement de trois articles concernant le mariage, la dot et les joyaux de Mme Éléonore, sœur du roi d'Espagne, que le roi de France doit épouser ».

Ch. de Beaurepaire : *Conflit entre l'abbaye de Fécamp et le chapitre de Rouen, relatif à l'église Saint-Gervais* (6 mai 1671) (Archives de la Seine-Inf., G 2197). A la procession des Rogations en l'église Saint-Gervais, le plus ancien chanoine avait donné la bénédiction au prédicateur. Dès le soir même, le procureur de l'abbé de Fécamp intentait procès au chantre du chapitre « pour avoir donné la dite bénédiction ». A la demande du chantre, le chapitre s'engage à prendre la charge du procès.

H. Omont : *Discours* qu'il prononça comme président d'honneur à l'assemblée générale du 3 juillet 1913, p. 24-29. Détails curieux sur un poème français du xii^e^ siècle chantant la fondation de l'abbaye de Fécamp, inédit, conservé en un ms. unique à la Bibliothèque nationale de Madrid, p. 28, et sur un autre poème français, racontant la légende du Précieux Sang, publié par Leroux de Lincy, p. 29.

H. Omont : *Notes sur le récit original de l'Invention du Précieux Sang à Fécamp*, source du poème précédent conservé au Musée Britannique et à Oxford, p. 52-54. Publication du texte de ce rotulus, p. 54-56.

Abbé F. Blanquart : *Bibliographie* des travaux historiques et archéologiques de Mgr Julien Loth (1862-1913), p. 72-144, avec index alphabétique complet et pratique, p. 145-147.

P. Le Verdier : *Éloge de Mgr Loth*, p. 31-47. Portrait très vivant. L'abbé Loth commensal du cardinal de Bonnechose; son *Histoire de la cathédrale de Rouen.*

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. Tome xvi, 1re livraison. Rouen, 1913.

Cahingt : *Deux lettres de l'abbé Cochet*, p. 7-9. Mention d'une médaille en or d'Anastase et d'une monnaie d'argent de Théodebert Ier.

Édouard Duveau : *Manoir du* xvie *siècle à Gerville* (canton de Fécamp), p. 34-36; avec plan, dessins et phot. Bas-relief grossier représentant François Ier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Garreta : *Notice sur Thomas Legendre, à propos de sa maison de plaisance à Eauplet*, p. 47-55. Notice très documentée sur un grand négociant de Rouen, au xvii^e siècle. Protestant converti, père de onze enfants dont le second, Thomas, épousa une fille du marquis d'Argenson, garde des sceaux. Hyacinthe Rigaud fit le portrait d'une de ses filles, Mme Pecoil.

L. de Vesly : *Épitaphe honorifique de Jean de Quintanadoine, sieur de Brétigny et fondateur des Carmélites en France*, p. 71-75; avec reproduction et complément de l'épitaphe. (Voir *Le Journal de Rouen*, n° du 18 juin 1912).

A. Cahingt : *Documents sur le Canada* (1639-1660), p. 84-110. Tirage à part, Rouen, L. Gy, 1913, in-8°, 30 pages. Très importants pour l'histoire de l'hôtel-Dieu de Québec, fondé par la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu. Trois religieuses y furent envoyées de l'hôtel-Dieu de Dieppe. Ces documents comprennent entre autres : une lettre de Louis XIII du 10 février 1639, « évoquant par son conseil tous les procès esquels lesdites religieuses de Dieppe venant à Nouvelle-France auront intérêt pour raison de leur établissement ès dits lieux de Dieppe, Vannes et Nouvelle-France »; — et une lettre du directeur de l'hôtel-Dieu de Dieppe, confiant aux Pères Jésuites la direction de ces sœurs (1640). -- Lettres de religieuses (1640). Envoi de deux nouvelles sœurs (1648). — Lettre de François I^er de Harlay (1648) instituant sœur de l'Assomption « pour la fondation et repeuplement de la maison hospitalière du Canada » sous la direction du père Vyncout, jésuite, « lequel escrit servira d'ordre à la communauté, d'obédience à la religieuse et de pouvoir à notre missionnaire ».

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. 1912-1913. Rouen, 1913.

E. Chanoine-Davranches : *Le clergé et la Révolution. La liturgie révolutionnaire*, p. 191-440. Étude très touffue, sans divisions apparentes; remonte aux origines du jansénisme, en fait l'histoire particulière pour Rouen, p. 214-230; appréciation assez superficielle sur l'épiscopat, les couvents et le bas-clergé à la fin du xviii^e siècle; analyse succincte des vœux du clergé dans les Assemblées préparatoires aux États généraux, résumé anecdotique de l'histoire du clergé sous la Révolution; enfin, p. 303-440, *étude sur la liturgie révolutionnaire* ou libelles antiroyalistes et anticatholiques dont les titres sont empruntés à la liturgie de l'Église. L'auteur publie in-extenso de nombreux spécimens de ces pauvretés satiriques.

La Normandie. Janvier 1910-février 1912.

Le Parquier : *Le bailliage de Dieppe en 1789*, p. 9-19, 27-32, 41-43, 69-75, 87-93, 111-116, 122-132, 141-148, 153-156. Étude très consciencieuse des cahiers du bailliage secondaire de Dieppe, exactement, du bailliage d'Arques séant à Dieppe (205 paroisses). Renseignements intéressants sur la culture et l'industrie, sur la création des tribunaux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de paix, sur la réforme financière, la crise industrielle et le traité de commerce de 1786, sur les doléances contre les cafés et l'abus de l'eau-de-vie, p. 130-132 et p. 156.

E. CHANOINE-DAVRANCHES : *Henri IV et l'ambassadeur d'Angleterre à Rouen en 1596*, p. 61-69. Après son entrée à Rouen, le 16 octobre 1596, Henri IV reçut, en son logis royal de Saint-Ouen, entre autres grands personnages, le comte de Schresbury, ambassadeur de la reine Élisabeth d'Angleterre. Suit la publication de « l'ordre tenu et observé à Rouen, le xx^e octobre 1596, lorsque la reine d'Angleterre Élisabeth envoia l'ordre de la Jarretière au roi Henri quatriesme ».

G. DUBOSC : *Le tombeau de Louis de Brézé d'après un nouveau document*, p. 133-140. Ce document est une lettre adressée par G. de Houdetot à Louis de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, lequel, de son vivant, eut l'intention de faire faire son tombeau par des artistes génois (cf. abbé Anthiaume : *Guillaume de Houdetot*).

G. DUBOSC : *L'étendard de Normandie*, p. 300-308. Explique pourquoi un fond de gueules, pourquoi deux léopards et non pas trois comme dans les armoiries anglaises.

A. SARRAZIN : *Rouen sous les ducs de Normandie*, p. 309-327, 341-348, 356-363, 373-387, 405-414, 421-431, 453-466, 485-493, 501-511; resté inachevé. Le très regretté historien de Jeanne d'Arc en Normandie a fait ici, pour la période qui va de la conquête normande à la bataille d'Hastings, un excellent résumé des études antérieures au Millénaire normand et de celles qu'il a suscitées. Nombreuses et très intéressantes illustrations empruntées à la tapisserie de Bayeux, aux miniatures des *vraies croniques de Normandie* (xiv^e siècle) (Bibl. nat., ms. fr. 5388); à celles des Chroniques de Normandie (xv^e siècle) (Rouen, Bibl. munic., Y 26; Bibl. nat., ms. fr. 2623); et à celles d'autres manuscrits des xi^e et xii^e siècles de la Bibliothèque municipale de Rouen.

ROMAIN : *La loi des suspects et la Terreur dans le district de Caudebec-Yvetot*, p. 395-404, 445-452, 476-484; inachevé. Analyse de documents tirés des Archives de la Seine-Inférieure et publiés sans aucune référence. Donne les noms des incarcérés et les motifs d'incarcération. A noter l'arrestation et l'interrogatoire d'un ex-carme de Rouen accusé d'avoir marié à Bolbec une des demoiselles Hue au domicile desquelles il fut arrêté, p. 477-484.

Les Amis des monuments rouennais. Bulletin, 1912. Rouen, 1913.

Édouard DELABARRE : *Discours pour le centième anniversaire de la naissance de l'abbé Cochet*, p. 21-30. Héliogravure de H. Manesse.

Maurice ALLINNE : *La façade occidentale de la cathédrale de Rouen, étude sur la sculpture du* xiv^e *siècle*, p. 73-100. Minutieusement documenté. Dessins originaux et nombreuses phototypies.

Pierre DUBOIS : *Quelques stalles d'églises normandes et picardes et la sculpture sur bois*, p. 105-133, avec nombreuses reproductions des stalles des cathédrales de Rouen et d'Amiens. Travail précieux de l'ancien président des Antiquaires de Picardie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Vieux Rouen. Années 1911-1913.

Fiche 7 : lanternes processionnelles.

Fiche 13 : Saint-Marcou, statue en terre cuite de l'église Saint-Sever de Rouen avec notes sur le culte du saint.

Fiche 27 : Torches de charité.

Notre vieux Lycée. 1913.

Bulletin de l'Association des anciens élèves du lycée de Rouen.

Ed. Delabarre : *L'histoire du lycée par l'image*, p. 17-23, 71-75; à suivre. Contribution intéressante à l'histoire du collège des Jésuites à Rouen; avec plan de ce collège en 1650 et divers projets de la chapelle du collège dont un, suivi d'exécution, est daté de 1620. Ces projets, aujourd'hui à la Bibliothèque de Quimper, sont d'autant plus intéressants que la chapelle du collège est l'unique spécimen, à Rouen, du style jésuite.

Société rouennaise de Bibliophiles. 1912-1913.

Raoul Aubé : Vieux papiers normands : *Images de confréries* (fasc. E, nos 10 à 16), confréries de Saint-Clair et de Sainte-Catherine (1779), de Saint-Jacques (1776), de Saint-Nicolas et Saint-Sébastien (1778), de Sainte-Trinité (1746), des Trois-Nativités (1782). Confrérie des maîtres et marchands vinaigriers-limonadiers, cafetiers de la ville, faubourgs et banlieue de Rouen (1767).

Joseph de Beaurepaire : *Règlement ou statuts de la communauté de Saint-Patrice de Rouen*. Introduction avec plan, p. I-XX; texte, p. 1-21. Communauté fondée par M. Chrétien, curé de Saint-Patrice en 1650. Statuts curieux d'un essai de vie en commun pour le clergé séculier, inspirée évidemment par les statuts des congrégations parisiennes de Saint-Sulpice et de l'Oratoire.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. Le Havre, 1912.

Abbé J. Dubois : *L'abbé Cochet, sa vie, son œuvre*, p. 17-41. Liste des stations romaines de la IIe Lyonnaise, p. 23; vues intéressantes sur l'archéologie sépulcrale, p. 26-31; le tombeau de Childéric et son trésor, histoire de ce dernier, p. 31-34.

P. Le Menuet de La Jugannière : *Campagne d'outre-Loire de l'armée vendéenne, 1793* (suite); avec croquis, p. 167-202. Cf. *Recueils*, 1910 et 1911. Prise et perte du Mans par l'armée vendéenne.

Abbé A. Anthiaume : *Recherches sur l'histoire de la science nautique antérieurement à la découverte du Nouveau-Monde*, p. 243-342 (suite). Cf. les *Recueils* de 1908, 1909, 1911. Continuation d'un important ouvrage sur une matière très peu connue. Le recueil de cette année contient le chapitre V : instruments astronomiques et nautiques; nombreux textes sur l'astrolabe des mathématiciens, p. 249-256. — Chap. VI : Les constructions navales dans l'antiquité et au moyen âge : 1o origines de la navigation; 2o les navires grecs et romains,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

longue description de la trière ou trirème, p. 283-306; 3° les navires au moyen âge : *a)* les navires de la Méditerranée antérieurs aux Croisades : liburne, dromon, chelande, pamphile, huissier, galée; *b)* navires du XII^e au XV^e siècle : 1. de transport (nefs, coques, tarides, busse-nefs, huissiers, carraques, caravelles); 2. de guerre (galées, galions, galiottes, etc.); *c)* les navires de l'Océan Atlantique et de la mer du Nord (drakars, suekkars, curachs, holkers, esnèques); détails intéressants sur le *clos des galées* de Rouen et le *clos des galées* d'Harfleur, p. 333-338, et sur les navires stationnant au port de Rouen (barge et bargot, fousset, hourque, escaffe, tronc, gogue, craier, balanier), p. 340-342.

Les Amys du Vieux Dieppe. 1re année. Dieppe, 1912.

H. CAHINGT : *Les Dieppois au Canada*, p. 31-32. Noms des Dieppois ayant appartenu à la compagnie des « Cent Associés », des religieux et religieuses partis de France pour la Nouvelle-France.

Abbé ROUSSEL : *Le prieuré de Tous-les-Saints sous Bellencombre* (1130-1791), p. 33-35. Fondé par les seigneurs de la Heuze pour soigner les lépreux et confié par eux aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, ce prieuré eut son église consacrée en 1135 par l'archevêque Hugues d'Amiens; il ne dura en fait que jusqu'en 1580. On s'explique ainsi que l'historien Farin, séjournant dans la région en 1668, n'y ait plus trouvé ni chanoines ni lépreux.

P. LE VERDIER : *Lettre de légitimation en faveur des enfants d'Aymar de Chatte*, gouverneur de Dieppe, parent du cardinal de Joyeuse (1599), p. 36-37. Inédit.

2e Année. Dieppe, 1913.

H. CAHINGT : *Récit inédit du bombardement de Dieppe* (1694), p. 17-19. Relation tirée des annales manuscrites de l'hôtel-Dieu de Dieppe, d'après une copie faite par une religieuse augustine au milieu du XIX^e siècle.

P. LE VERDIER : *Les orfèvres de Dieppe et leurs statuts* (inédits), p. 20-27. Liste curieuse d'orfèvres avec indication de leurs poinçons.

H. HUGON : *Un général dieppois de la Révolution et de l'Empire*, p. 50-60; avec armoiries et reproductions d'un portrait fait en 1806 par Heinsius. Il s'agit du général baron J.-B. Grégoire Delaroche (1767-1845). Notice intéressante où l'auteur a utilisé les Archives du ministère de la Guerre.

L'Architecture et la construction dans l'Ouest. An. 1913. Rouen, 1913.

Capitaine QUENEDEY : *Rouen, ses immeubles et ses constructions privées du moyen âge à l'époque actuelle*, p. 25-28, 37-40, avec photogravures.

Charles LASSIRE : *La flèche de la cathédrale de Rouen*, p. 123. Explication d'une grande planche hors-texte reproduisant les dessins originaux d'Alavoine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Société des Études locales dans l'enseignement public.
(Section de la Seine-Inférieure). Années 1912-1913.

E. Le Parquier : *Plan d'une monographie communale pour la Seine-Inférieure*, Bulletin, p. 13-17. Dans ce plan on met avec raison en tête les notions géographiques, mais peut-être a-t-on tort de suivre ensuite l'ordre chronologique. Cela force à morceler les divers sujets d'étude et à les reprendre pour chaque période. L'époque mérovingienne et carolingienne paraît trop développée. On a tort d'y rattacher l'unique question qui vise la période normande : les noms en *tot* ou *thuit*. Manque de clarté en ce qui concerne l'architecture du moyen âge. Mais, en somme, beaucoup d'excellentes indications.

A. Lechevalier : *Les sources de l'histoire locale dans la Seine-Inférieure* (déc. 1912), Voir ci-dessous, p. 435.

P. Paon : *Jumièges et son abbaye* (oct. 1913). Souvent inexact. Au point de vue archéologique, attribue au VIIe siècle le portail de l'église du Xe siècle, parle des « voûtes romanes de la grande nef », ne distingue pas l'œuvre particulière de chaque école gothique, etc. Au point de vue historique, paraît ignorer l'école de miniaturistes qui cependant a produit d'incomparables chefs-d'œuvre, ne cite les noms que de deux ou trois abbés, en un mot, ne fait que l'histoire fragmentaire, sans ordre et sans aucune idée générale.

Le Journal de Rouen. Année 1913.

G. Dubosc : *Les privilèges de l'église Saint-Maclou de Rouen* (nº du 7 janvier). Cette église paroissiale était la « fille aînée de l'archevêque de Rouen ».

— *A propos de la vente du château de Chenonceaux* (nº du 11 avril). Renseignements sur Thomas Bohier qui, vicaire général de Georges Ier d'Amboise, surveilla la construction de Gaillon et prit part à la délibération concernant la reconstruction du grand portail de la cathédrale de Rouen.

Georges Dubosc : *Jeanne Darc ou Jeanne Day* (nº du 14 juin). Conclut pour Jeanne Darc.

L. Valin : *Jeanne Darc et l'abjuration au cimetière Saint-Ouen* (nº du 20 juin). Curieux rapport présenté au conseil municipal de Rouen pour faire modifier l'inscription commémorative placée au cimetière Saint-Ouen. L'auteur discute la thèse du comte de Maleissye : Jeanne sachant signer et ne l'ayant pas fait, n'a pas abjuré. M. Valin conclut que la réalité de l'abjuration n'entache point la mémoire de Jeanne d'Arc et n'atteint ni son héroïcité ni sa sainteté.

Comte de Maleissye : *Jeanne Darc et l'abjuration au cimetière Saint-Ouen* (nº du 25 juin). L'auteur approuve les modifications proposées dans le rapport précédent, mais il fait des réserves sur le fond même de la question. Une note jointe à cette lettre discute la valeur des sources relatives à l'abjuration de Jeanne. La question vient d'être traitée avec ampleur par M. de Maleissye dans la *Revue des Deux Mondes* (1er avril, p. 583-621).

G. Dubosc : *La charte de donation de la ferme de l'Aulnay par Richard*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cœur de Lion en 1195 (n° du 15 août). Donation à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine. Cette charte fait partie des Archives des hospices de Rouen (Arch. de la Seine-Inférieure), texte et traduction avec notes biographiques sur les d'Aulnay et sur les témoins ayant signé la charte.

— *L'origine rouennaise de la dette publique* (n° du 23 août). Emprunt sur la ville de Rouen fait par Philippe le Bel en 1283; la maltote en 1286.

— *Verrazano et les armateurs de Dieppe et de Rouen* (n°s des 18 et 22 septembre). Les expéditions de Florentin Verrazano, qui aboutirent à la découverte des côtes de l'Amérique du Nord jusqu'à la Floride, furent organisées à Dieppe et à Rouen pour le compte de François Ier. Détails curieux, extraits des Archives du Parlement de Normandie (18 septembre). Prédécesseurs normands de Verrazano dans la découverte de l'Amérique du Nord (22 septembre).

Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen. Années 1912-1913.

Chanoine Jouen : *Orderic Vital* (n° du 24 août 1912). Notice à l'occasion des fêtes de Saint-Evroult d'Ouche.

Mgr Fuzet : *Lettre pastorale sur le rétablissement des confréries paroissiales du Très Saint-Sacrement* (n° du 28 décembre).

Chanoine Jouen : *Chez nous autrefois : Confréries du Saint-Sacrement.* 7, 28 décembre 1912, 18 janvier, 22 février, 8, 29 mars, 5, 12, 19 avril, 17, 31 mai, 12, 19 juillet, 15 août, 27 septembre, 4, 18 octobre, 27 décembre 1913. Étude très documentée sur les confréries du Saint-Sacrement dans l'ancien diocèse de Rouen. Période de prospérité extraordinaire de 1520 à 1550 (n° du 28 décembre 1912) et de 1640 à 1680 (n° du 18 janvier 1913). Causes de décadence (n° du 22 février 1913). Liste par archidiaconés et par doyennés des confréries de l'ancien archidiocèse, y compris le Roumois et les archidiacónés du Vexin français et du Vexin normand. A citer en particulier la confrérie de Saint-Godard de Rouen avant 1320 (n°s des 8 et 29 mars 1913), l'établissement à Rouen des religieuses Bénédictines du Saint-Sacrement (n° du 12 avril); confrérie de Notre-Dame et de Saint-François du Havre (n° du 15 août); l'union sacerdotale de Fontaine-le-Dun (n° du 14 octobre).

Abbé H. Bourgeois : *Les martyrs des îles de la Charente* (n° du 20 septembre). Détails sur ceux de Rouen.

Chanoine Jouen : *La flèche de la cathédrale de Rouen;* incendie de 1514, flèche de R. Becquet (n° du 23 novembre); incendie de 1822 (n° du 6 décembre). A suivre.

Chanoine Jouen et J. Touflet.

EURE

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. VIe série, tome x, 1912.

Léon Coutil : *Incursions des Normands dans la vallée de la Seine, de 855 à 864*, p. 11-28. Bernon, Sidroc et Weland à Jeufosse, à Oissel et à Pitres; 2 pl.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Léon Coutil : *Découvertes archéologiques dans le département de l'Eure*, p. 28-51. Il s'agit : d'objets gallo-romains trouvés dans une sépulture à Cahaignes, près Ecos; d'un édifice gallo-romain à Champ-Dolent près Conches, à Gaudreville; d'une villa gallo-romaine à Incarville près de Louviers; etc...

La Société libre de l'Eure à Verneuil pour l'inauguration de quatre plaques commémoratives dans l'église de la Madeleine en l'honneur : 1° de Mgr Fillon, évêque de Senlis (1522-1526); 2° de Mgr Louis Néez, évêque missionnaire du Tonkin (1680-1764); 3° de Jacques Godebille, confesseur d'Henri III, mort en 1613; 4° de Claude de Sainctes, évêque d'Évreux, mort en 1591, p. 63-78 avec portrait de Mgr Néez.

Chanoine Porée : *Jean-Paul Le Jau, haut-doyen d'Évreux, vicaire général de M. François de Péricard (1570-1631)*, p. 127-155. Notice très documentée sur ce grand protecteur des Capucins à Évreux, dans le couvent desquels se trouvait sa sépulture.

Louis Régnier : *L'église de Vitotel*, p. 158-175, avec 5 pl. ou grav. Très minutieuse étude de cette église du XIII^e siècle, comme tout ce que publie ce savant archéologue.

Revue catholique de Normandie[1].

22^e année (15 janvier au 15 juillet 1913). Évreux, 1913.

Abbé Ch. Guéry : *Histoire de l'abbaye de Lyre* (suite), p. 235-265, 330-366, 438-466. Les deux premières livraisons étudient les manuscrits, les incunables et la bibliothèque de cette abbaye; le chapitre IX traite des moines de Lyre, des Bénédictins célèbres avant la réforme, puis des religieux de Saint-Maur qui ont habité le couvent soit pour leur noviciat soit à titre de moines, avec de nombreuses lettres inédites ou notes biographiques.

Abbé Ch. Guéry : *Mgr Philippe Meunier, évêque d'Évreux*, p. 217-219. Article nécrologique.

Abbé Ch. Guéry : *Mgr Louis-Jean Déchelette, évêque nommé d'Évreux*, p. 313-315. Article biographique.

Abbé Ch. Guéry : *Élégie de Robert Denyau, curé de Gisors (1581-1684), en l'honneur de Jeanne d'Arc*, p. 315-319. Curieuse poésie latine du bon curé de Gisors, traduite en vers français par M. l'abbé Thuillier, curé de La Neuve-Lyre (Eure).

1. Cette Revue publie une *Bibliographie normande*, qui est appelée à rendre les plus grands services aux travailleurs. Tous les deux mois, en effet, elle donne ce qui a paru depuis la dernière livraison soit dans les sociétés ou revues normandes, soit dans les journaux, semaines religieuses, bulletins paroissiaux, etc. Cette bibliographie ne compte déjà pas moins de 1564 notices. Résultat précieux d'un dépouillement à qui rien n'échappe, grâce à des collaborateurs pévoués, de tout ce que publient, sur la province, les grandes revues bibliogradhiques, revues littéraires, historiques, archéologiques, généalogiques. Bref, cette importante partie de la *Revue catholique de Normandie* est d'autant plus appréciée qu'elle est unique pour la région et depuis de longues années ardemment désirée. (N. D. L. D.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Abbé L. Tabourier : *La vision de l'ermite, conte de Noël*, p. 226-235. Épisode du xviie siècle au sujet de l'ermite de la chapelle Saint-Blaise à Mesnil-Bérard (Orne) et de messire Jean de Mallart, patron de Mesnil-Bérard.

Abbé L. Tabourier : *Le livre de raison de messire Pierre-André de Saint-Aignan, seigneur et patron d'Auguaise* (Orne), p. 474-482. Comme tous les livres de raison, ce manuscrit donne la généalogie des seigneurs d'Auguaise, les de Saint-Aignan, Pigace, etc.; puis des renseignements sur la construction du pavillon, sur le patronage d'Auguaise, etc.

Abbé Tougard : *Collégiale du Saint-Sépulcre de Caen. Requête pour une soutane de cérémonie* (fin), p. 265-277. Cf. *Revue*, 1913, p. 306.

Abbé Tougard : *Un écho des congrès du Millénaire*, p. 366-372. L'auteur résume, dans cet article, les 208 textes du Rouleau mortuaire du bienheureux Vital de Savigny, daté de 1122.

Chanoine Legris : *Les premiers martyrs du Vexin, saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience* (11 octobre), p. 280-297, 320-330, 431-436 (à suivre). Ce travail, grâce à une critique sérieuse, peut être considéré comme définitif sur cette épineuse question.

Abbé V. Bourrienne : *Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux* (1142-1163), p. 466-474. Dans ce chapitre l'auteur traite des démêlés de Philippe d'Harcourt avec les abbayes normandes : Troarn, Fécamp, Saint-Étienne de Caen, la Trinité de Caen, Savigny.

23e année (15 juillet 1913 au 15 janvier 1914).

Abbé L. Couppey : *L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : ses abbés* (suite), p. 8-20. L'auteur raconte l'abbatiat d'Alexandre-Guillaume Lejay (1636-1704).

Abbé Ch. Guéry : *Histoire de l'abbaye de Lyre*, p. 21-69. Fin de la liste des Bénédictins, novices ou moines de cette abbaye.

Chanoine Legris : *Les premiers martyrs du Vexin, saints Nicaise, etc.*, p. 70-86. Fin du travail analysé ci-dessus.

Abbé E. Sévestre : *Études générales du* xviiie *siècle et de la Révolution intéressant l'histoire de la Normandie*, p. 88-98, 172-181. Nombreuses critiques et sages conseils au sujet des travaux parus ou à paraître.

Abbé V. Bourrienne : *Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux* (1142-1163), p. 113-123, 209-217, 337-448. Suite des démêlés de l'évêque avec les abbayes normandes mentionnées ci-dessus.

Abbé L. Tabourier : *Le livre de raison de messire Pierre-André de Saint-Aignan*, p. 123-133, 217-225 (fin). Après la généalogie, le manuscrit donne des recettes utiles pour les ouvriers curieux, des recettes médicales, y compris la pratique d'un vieux vétérinaire, le tout gracieusement présenté par l'auteur qui est un fin lettré.

Abbé Tougard : *Un curé du diocèse de Rouen sous Louis XIII*, p. 133-147, 225-245. Il s'agit de « Pierre Morestel, de Tournus en Mâconnois, prestre, docteur en théologie et pasteur de Saint Nicolas de la Taille, au diocèse de Rouen », auteur du *Guidon des prélats et le Bouclier des Pasteurs.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis Régnier : *Histoire de l'abbaye de Lyre*, p. 149-171. Le chapitre x et dernier de cette histoire est dû à la collaboration du savant ébroïcien si connu. L'auteur y traite du monastère au point de vue archéologique : il en décrit les bâtiments et donne l'inventaire du mobilier, avec une vue du *Monasticon.*

Abbé E. Sévestre : *Études générales du* XVIII^e^ *siècle et de la Révolution intéressant l'histoire de Normandie* (1909-1913), p. 172-180. C'est la suite du travail signalé en 1913, 22^e^ année.

Abbé G. Le Gallois : *Robert Guiscard*, « *gonfalonnier de la sainte Église romaine* », p. 181-195, 248-263. Histoire héroïque d'un des fils de Tancrède de Hauteville, dont tous connaissent la brillante épopée.

Chanoine G. Dantu : *Reliquiæ*, p. 263-268. Notes d'un touriste — qui est notre auteur — sur les ruines de l'abbaye de Valmont, notes dignes d'un docteur ès lettres, comme lui.

Société des Amis des Arts du département de l'Eure.

Bulletins XXVII et XXVIII. Évreux, 1912 et 1913.

Louis Régnier : *L'église Notre-Dame d'Écouis, autrefois collégiale. Dalles funéraires et inscriptions diverses. Le trésor. Appendices*, p. 28-146, de 1912. Suite et fin de l'étude minutieuse et savante publiée depuis trois ans par cette Société. Le bulletin de 1913 nous donne en supplément : *Deux manoirs d'Enguerrand de Marigny dans le Vexin* [La chapelle du Plessis. Le château et les statues de Mainneville], p. 33-78. Le tout, réuni en tirage à part, forme un volume de 436 pages avec 41 planches hors texte et 9 figures dans le texte. Paris, Ed. Champion, 1913, 10 fr.

Léon Coutil : *Les artistes vernonnais du* XVII^e^ *siècle* [Gabriel Perelle, graveur; Pierre Letellier, peintre; Augustin Gosmond, dessinateur; Jean Drouilly, Pierre Langlois et Pierre Jubert, sculpteurs], p. 78-97, 5 gravures hors texte (1913).

Les Amis de Verneuil [1].

Bulletin annuel. 2^e^ année. Verneuil-sur-Avre, 1913, gr. in-4°.

Émile Picot : *Les humanistes de Verneuil au* XVI^e^ *siècle*, p. 57 [Jean le Hucher, Jean Benoist].

Chanoine Porée : *Un curé de la Madeleine, maître Jacques Godebille*, 1545-1613, p. 8-11, avec portrait. Notice biographique et discussion critique sur le point de savoir si Jacques Godebille a pu être le condisciple de Pierre de Médavy, ligueur acharné, à l'Université de Caen. Après quelques lignes, consacrées aux compositions poétiques du bon curé, le chanoine Porée donne l'épitaphe de sa dalle tumulaire.

G. Du Moustier : *Verneuil pendant la Fronde* (*1648-1652*), *les barons Des Essarts*, p. 25-29 (à suivre). L'auteur, aidé d'un ancien manu-

1. Cette revue artistique a mérité les éloges de MM. E. Babelon André Hallays, Lefèvre-Pontalis, Léandre Vaillat, Maurice Barrès, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

scrit, conservé aux Archives des Dames bénédictines de Verneuil et des registres paroissiaux de la ville, donne de curieux détails inédits sur cette époque tourmentée et particuliers à la cité vernolienne. Une sorte de préface traite des prédécesseurs des barons Des Essarts, les Roussel de Médavy, les de Monchy, puis l'auteur arrive aux Lombelon Des Essarts et à Tanneguy de Lombelon, gouverneur de Verneuil pendant la première Fronde.

C. Guéry.

CALVADOS

Mémoires de l'Académie de Caen. Année 1912.

J. Nouaillac : *La jeunesse du cardinal Du Perron*, p. 1-39. Analyse d'une dissertation inédite du cardinal (Bibl. nat., Dupuy 591) sur *l'amour-propre fondement de toutes nos affections*, avec commentaire historique et psychologique d'un tour très littéraire.

Ch. Oursel: *Notes pour servir à l'histoire de la Réforme en Normandie au temps de François Ier, principalement dans le diocèse de Rouen*, p. 101-256. Premier essai d'ensemble sur les débuts de la Réforme en Normandie. C'est une mise au point excellente de tous les faits connus, auxquels s'ajoutent de nombreuses données nouvelles extraites des registres du Parlement de Rouen et des archives du Chapitre. Les développements du protestantisme dans les diocèses de Rouen, de Séez, de Bayeux, que révèlent ces sources de caractère surtout judiciaire, n'ont, malheureusement, guère laissé de trace que par les répressions auxquelles ils donnèrent lieu. Leurs causes précises et locales nous échappent encore.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.
Tome xxviii. Caen, 1913.

B. Haussoullier : *Les souvenirs caennais de J.-B. Renée*, p. 85-110. Notes sur l'abbesse (Mme de Pontécoulant) et les religieuses de la Trinité de Caen en 1792-1793, après leur expulsion. Leurs rapports avec Mlle de Corday.

R. N. Sauvage : *La date de construction du couvent des Jacobins de Caen*, p. 196. Vers 1234?

Georges Huard : *Découvertes dans l'église de Mondeville près de Caen*, p. 216-219. Arcature du xiie siècle; enfeu avec tombeau et gisant mutilé du xive siècle; petite fresque du xve siècle.

R. N. Sauvage : *Pèlerinage de Louis XI à Notre-Dame de la Délivrande en septembre 1470*, p. 219-220. Ex-voto d'une image du roi et de 16 navires en cire.

R. N. Sauvage : *Découverte d'un cénotaphe du xiie siècle à Troarn, près Caen*, p. 226-229. Cénotaphe remarquable par sa décoration florale et l'inscription qu'il porte (cf. *Bulletin monumental*, 1910).

Général Morel : *L'acte de baptême protestant de dom Jean de Baillehache, restaurateur de Saint-Étienne de Caen*, p. 230-231. Né de parents alors protestants, le futur prieur de la grande abbaye caennaise fut baptisé le 20 mars 1564.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Georges Huard : *Deux plates-tombes de Saint-Vigor d'Urville (Calvados)*, p. 293-294. D'un seigneur et d'une dame d'Urville, XIVe siècle.

Général Morel : *Note sur une statuette de saint Jacques conservée au château du Mesnil à Mathieu (Calvados)*, p. 319-321. De la fin du XVe siècle. Marbre blanc.

A. Rostand : *Le retable de Livry (Calvados)*, p. 325-326. Représentant la Passion en sept scènes; du XVe siècle; de style français.

P. Carel : *Les aliénations de biens ecclésiastiques de 1563 à 1586*, p. 327-329. Étudiées pour l'abbaye de Saint-Étienne de Fontenay (Calvados).

Georges Huard : *L'église de Rots (Calvados)*, p. 332-334. XIIe et XIIIe siècles. Remaniements au XVIIe siècle. Médiocres tableaux et statues d'artistes locaux, XVIIIe siècle. (Cf. *Bulletin monumental* 1914.)

Georges Huard : *Quelques lettres de Bénédictins normands à dom Bernard de Montfaucon pour la documentation des Monumens de la Monarchie françoise*, p. 343-375. Seconde édition, revue et augmentée, d'un bon travail signalé dans la *Revue* de 1913, p. 305.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande. Caen, 80e année, 1913.

Gustave Valmont : *Esquisse sur l'histoire de Caudebec-en-Caux et de sa région*, p. 67-141. Esquisse assurément, mais très soigneuse et vivante. Utilisation habile et mise au point des monographies antérieures.

Baiocana. Recueil de documents pour servir à l'histoire du diocèse de Bayeux et Lisieux. Caen, 1913.

R. N. Sauvage : *Un monitoire contre les briseurs d'images à Caen dans la nuit du 3 juin 1560*, p. 281-285. Relevé des faits d'iconoclasie antérieurs à 1562.

R. N. Sauvage : *La Confrérie du Saint-Sacrement de l'Autel à Saint-Gervais de Falaise en 1647*, p. 387-393. Règlements encore approuvés en 1829.

Chanoine Deslandes : *Étude sur l'église de Bayeux* (suite), *passim*. Cérémonial et liturgie : le personnel (chanoines, officiers divers, etc.). Sépultures dans la cathédrale d'après l'obituaire. Ce travail, minutieux et abondamment détaillé, porte à la fois sur le moyen âge et l'époque moderne.

Mémoires de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux. Tome XII, 1913.

E. Anquetil : *Une biographie manuscrite des évêques de Bayeux*, p. 62-72. Ms. du XVIIIe siècle qu'il aurait fallu publier in-extenso et critiquer en le rapprochant d'autres chroniques analogues. Celle-ci présente l'intérêt de donner quelques détails inédits.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Abbé QUEUDEVILLE] : *François Bellœil, curé constitutionnel de Colleville-sur-Mer*, p. 46-61. Guillotiné à Paris le 21 messidor an II, victime de haines particulières. Il est regrettable que les sources de ce curieux article ne soient pas précisées.

Abbé QUEUDEVILLE : *Le P. Germain Queudeville, prêtre de l'Oratoire et curé de Coulans (diocèse du Mans), guillotiné à Paris le 22 messidor an II*, p. 145-156.

G. DILLAYE : *L'Église Catholique Française à Agy (1835)*, p. 10-26. Installation à Agy d'un *curé*, le médecin Prudhomme, nommé par l'abbé Châtel, sur la demande des habitants en désaccord avec l'évêché par suite de l'interdiction de leur église ruinée. Son succès fut de peu de durée.

Chanoine LELIÈVRE : *Notes rétrospectives sur Michel Vintras*, p. 27-35. Utiles indications sur le célèbre illuminé normand, mais dépourvues de références.

Revue illustrée du Calvados. Lisieux, 1913.

Abbé R. DUBOSQ : *Les richesses de la cathédrale de Bayeux. Les boiseries, passim*. Étude soigneuse et abondamment illustrée.

V. LE FORT : *Le prieuré de Beaumont-en-Auge. Le collège et l'École militaire, passim*. Détails et nombreuses illustrations utiles.

V. LE FORT : *Jehan Aubert, fondeur de cloches*, p. 52-54. De Lisieux, XVIII^e^ siècle.

V. LE FORT : *Le château et l'église de La Houblonnière*, p. 168-169. XVI^e^ siècle.

Bulletin de la Société historique de Lisieux. 1913, fasc. 21.

V. LAHAYE : *Les bas-reliefs de la chapelle Notre-Dame dans la cathédrale de Lisieux*, p. 38-39. Du XIV^e^ et du XV^e^ siècle : deux grands représentant le Crucifiement et la Résurrection; sept plus petits représentant un chanoine à genoux avec son saint patron derrière lui.

Au Pays Virois [1]. 1913.

Abbé DANGUY : *Documents inédits concernant le Protestantisme à Vire*, p. 4-7. Donations faites à l'église réformée de Vire, 1608-1624.

Jean PORQUET : *Notes sur Bertrand Porquet, curé constitutionnel de Notre-Dame de Vire (1800-1802)*, p. 52-54, 71-78. Biographie soigneuse.

Dr PELVET : *Construction du chœur de l'église Notre-Dame de Vire*, p. 55-61. De 1511 à 1535, étudiée d'après les comptes du Trésor qui ne sont d'ailleurs pas mis en œuvre ici dans une étude archéologique. A relever les noms des architectes : Roger Courtos (de Saint-Lo), Le Palu, Michel Thouroude, « le maître de l'œuvre du Mont-Saint-Michel ».

1. Bulletin mensuel d'histoire locale qui a commencé de paraître en mars 1913.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

R. N. Sauvage : *L'arrêt des Grands Jours de Bayeux pour les maisons religieuses et hospitalières de la vicomté de Vire en 1540*, p. 103-110. Abbayes de Belle-Étoile, de Saint-Sever, prieuré du Plessis-Grimoult, etc. Leur situation spirituelle et temporelle assez mauvaise à cette date.

Dr Pelvet : *La Confrérie de Saint-André des prisonniers de Vire*, p. 115-119. En 1656.

A. Madelaine : *Les biens de la léproserie de Montchamps, en 1599*, p. 156-159. La léproserie alors n'existait plus, faute de lépreux.

P. Nicolle : *Les mésaventures d'un prêtre marié. Demary, curé de Champ-du-Boult*, p. 223-228. Elles émurent jusqu'à la Convention.

Abbé Alix : *Fondation de la chapelle [seigneuriale] de Saint-Michel de La Suhardière à Bonnemaison*, p. 229-235. En 1577.

Abbé R. Heurtevent : *Mémoires pour servir à l'histoire de Vire*, p. 62 et suiv. C'est l'édition critique et diligemment documentée d'un travail précieux rédigé par le lieutenant au bailliage de Vire, Renault Lecoq, pour le célèbre intendant Foucault, au début du xviiie siècle. Cette édition excellente, le meilleur travail, et de beaucoup, qui ait jamais paru sur l'histoire de Vire, suffit à elle seule à justifier la création de ce nouveau *Bulletin*. — La partie de ces *Mémoires* publiée en 1913 nous donne la description de Vire et l'examen de ses origines. Les notes de M. Heurtevent ont la valeur d'une notice originale.

MANCHE

Annuaire du département de la Manche. Saint-Lo, 1913.

L. Delisle : *Notice historique sur la commune de Saint-Floxel (Manche)*, p. 13-20; — *Notice sur les poésies* [bien médiocres] *de J. Lecourt, curé de Herqueville*, p. 21-35, xviie siècle; — *La fête de Noël dans une cathédrale normande*, p. 26-29; — *Voyages de saint Louis dans les diocèses de Coutances et Avranches*, p. 33-34. Ces divers morceaux sont les *juvenilia* du grand érudit.

P. Le Cacheux : *La description de Coutances, par Jean Brohon*, p. 47-60. D'après le ms. franç. 25244 de la Bibl. nat. Description de la ville vers 1570, assez verbeuse, mais qui fournit d'utiles détails. Elle est présentée ici avec beaucoup de goût.

Revue de l'Avranchin. Tome xvii, fasc. 3. Avranches, 1913.

A. Descoqs : *La reconstruction des églises de l'Avranchin au xviiie siècle*, p. 189-196, sous l'influence des causes religieuses, économiques, sociales, énumérées dans cet article et d'ailleurs quelque peu contestables.

Chanoine Bossebœuf : *A propos des armoiries de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, p. 206-226. Description des diverses armoiries et fixation de leurs dates d'apparition depuis le xive siècle.

Mauduit : *Procès-verbal de l'assemblée électorale du département*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Manche pour l'élection de l'évêque de ce département, p. 243-260. Publication du texte sans commentaire.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.
Tome XIX, 1912.

L. Delisle : *Notice sur une forme de vœux usitée en Normandie au moyen âge*, p. 111-120, écrite en 1847 et relatant l'usage qu'avaient les fidèles, en se vouant à certains saints renommés, de nouer un fil autour de leur membre malade; en cas de guérison, ce fil devenait la mèche d'un cierge qu'on brûlait en l'honneur du saint. Exemples tirés du *Liber de miraculis sanctorum Savigniensium*, des *Miracula beati Thomæ Helyæ*, etc.

A. Le Grin : *Conflit entre les religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et les juges du bailliage d'Avranches*, p. 131-143. En 1764, sur un point de justice.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche. Saint-Lo.

Cette Société a terminé, sous la date de 1912, l'édition, commencée en 1864, des *Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes* de Toustain de Billy pour les villes de *Saint-Lo et Carentan* (in-8°, 571 p., 20 pl.). Ces *Mémoires*, rédigés au XVII^e^ siècle, sont d'un grand intérêt. Les notes, très abondantes, mais un peu « attardées », qui les accompagnent ici et qui sont l'œuvre de plusieurs membres de la Société, ne doivent pas être toutes accueillies sans réserves. Néanmoins, cette publication fait honneur à l'initiative et à l'intelligence de ses auteurs. — P. 1-200 : texte; p. 201-526 : notes; p. 527-570 : table des noms propres.

Le mémoire sur Saint-Lo, le plus important (p. 1-165), donne une description de la ville et de ses édifices religieux et civils, sur l'histoire sommaire avec de nombreux documents intercalés dans le texte. La partie réservée aux guerres de religion est particulièrement développée et fort utile.

Revue du Mortainais. Mortain, 1913.

F. Rénault-Pitellière : *Le fondateur du petit séminaire de Mortain, l'abbé François Dary, 1768-1851*, p. 272-282. Biographie édifiante.

L. de La Sicotière : *L'église de Mortain et les stalles qui s'y trouvent*, p. 301-311. Réédition d'un article bien ancien.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.
Tome XXXII. Alençon, 1913.

R. Gobillot : *Excursion archéologique au Pays d'Ouche, Rugles, Conches, Beaumont-le-Roger et leurs environs*, p. 31-98. Illustrations nombreuses et bien choisies.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Abbé Guéry : *Notes archéologiques d'un bénédictin de Notre-Dame de Lyre (1720-1721)*, p. 123-130. Il s'agit de dom Nicolas Toustain et de ses notules sur les églises de Lyre, du Bec, de Saint-Evroul, de Préaux, de Conches, d'Évreux, de La Noë.

Louis Duval : *La confrérie de la Sainte-Vierge en l'église Notre-Dame de Courmesnil (doyenné d'Exmes)*, p. 223-234.

André Rostand : *Quelques documents inédits concernant l'abbaye de Saint-Evroul conservés dans les papiers et la correspondance de Montfaucon*, p. 394-404, avec des plans et des dessins d'une importance essentielle pour l'étude de l'église abbatiale aujourd'hui à peu près détruite.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne. Tome xxviii, nº 4. Rennes, 1913, in-8º.

Georges Saint-Mleux : *Le drame populaire des « Rois »*, p. 518-558. Étude documentée d'œuvres populaires inspirées des compositions de Claude Macée qui se jouèrent dans la région de Saint-Malo jusqu'au xixe siècle.

René Durand : *Le collège de Saint-Brieuc en 1763*, p. 597-601. L'auteur analyse un rapport adressé au procureur général près le Parlement de Bretagne sur l'état de cet établissement municipal.

Tome xxix, nos 1-2 (1913-1914).

V. Vincent : *Essai sur le protestantisme en Haute-Bretagne jusqu'à l'édit de Nantes*, p. 30-38. Analyse d'un volume qui sera prochainement publié.

E Sévestre : *Le clergé breton en 1801 d'après les enquêtes préfectorales de l'an* IX *et l'an* X *conservées aux Archives nationales* (suite), p. 117-137, 263-284. La présente *Revue* (tome iii, p. 464, et t. iv, p. 424) a déjà signalé la publication de M. l'abbé Sévestre. Les notes politiques et morales qui viennent d'être éditées concernent des prêtres de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.

F. Duine : *Notes pour l'étude de La Mennais. Le mouvement menaisien de 1910 à 1913*, p. 189-220. Ces notes font suite à la bibliographie correspondant aux années 1907 à 1910 qui a été publiée par le même auteur dans les tomes xxiv et xxv des *Annales de Bretagne*.

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome xlii, 2e partie. Rennes, 1912, in-8º.

Olivier Martin et lieutenant Jacques Aubergé : *Le prétendu cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Rillé*, p. 75-95. La bibliothèque de Rennes possède un ms. qui, d'après l'auteur du catalogue et plusieurs historiens locaux, est une copie du cartulaire perdu de l'ab-

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

baye de Rillé près de Fougères; MM. O. Martin et Aubergé démontrent que cette attribution est erronée. Le ms. 166 est une copie du cartulaire de la seigneurie de Fougères, dit cartulaire d'Alençon, qui se trouvait jadis à la Chambre des comptes de Paris [1].

Tome XLIII. Année 1913.

V[te] LE BOUTEILLER : *Note sur plusieurs enceintes de terre et autres monuments existants dans la forêt de Fougères*, p. 3-29. L'auteur a reconnu l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Martin-des-Bois; cet article fournit quelques renseignements sur la biographie de saint Vital de Savigny et de ses disciples.

A. ANNE-DUPORTAL : *Histoire d'une petite ville. Hédé*, p. 33-212, 349-485. Dans ces deux articles qui font suite à d'autres travaux très documentés consacrés à la même localité, l'auteur raconte l'histoire de la seigneurie de Hédé, celle d'un petit établissement de Templiers, du prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Melaine et de l'église paroissiale. La plupart des documents étudiés par M. Duportal datent des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles.

F. JOUON DES LONGRAIS : *Chartes inédites concernant la Haute-Bretagne*, p. 225-263. Ces douze documents qui appartiennent à l'auteur, sauf deux qui se trouvent aux Archives nationales, datent de 1199 à 1410; ils concernent l'évêché de Rennes, les abbayes de Montfort et de Saint-Melaine, le prieuré de Livré, les familles de Vitré, de Montfort et Pinel.

F. DUINE : *Lettres inédites concernant l'histoire de la littérature du XVIII[e] au XIX[e] siècle*, p. 265-297. A signaler trois lettres de Mgr de La Marche, dernier évêque de Léon, blâmant les prêtres qui s'occupent de répandre les faux assignats (1795).

H. BOURDE DE LA ROGERIE : *La frontière de la Bretagne et de la Normandie, près de l'embouchure du Couesnon*, p. 299-347. Première partie d'une étude concernant l'ancienne paroisse de Cendres, près de Pontorson, qui dépendait en entier de l'évêché de Dol, mais qui, au point de vue civil, était partagée entre la Bretagne et la Normandie.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo. Saint-Servan, J. Haize. 1913. In-8°.

Abbé A. LEROY : *Les filles du Bon-Pasteur à Saint-Servan*, p. 45-59. La maison établie par Marie Loret, veuve de François Gaultier de La Palissade, fut confiée en 1709 à des sœurs venues du monastère fondé à Paris par Marie de Cys, dame de Combé. L'auteur décrit l'état ancien de l'immeuble et donne quelques renseignements sur l'organisation du couvent.

Abbé Joseph MATHURIN : *L'église Saint-Macut à Rome*, p. 165-167. Courte description de ce sanctuaire.

1. Depuis la publication de cet article, M. J. Aubergé a édité *Le Cartulaire de la seigneurie de Fougères connu sous le nom de cartulaire d'Alençon*, Rennes, Oberthur, 1913, in-8°, 288 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Abbé A. Leroy : *La paroisse Saint-Ideuc à Paramé*, p. 169-181. Description de l'église qui date du XVIII^e siècle et notes très sommaires sur l'histoire de la paroisse comprise depuis 1792 dans la circonscription de la commune de Paramé.

Henri Bourde de La Rogerie.

CÔTES-DU-NORD

Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
Tome LI. Saint-Brieuc, 1913.

Adolphe Guillou : *Essai historique sur Tréguier par un Trécorrois* (suite et fin), p. 1-59. Ces derniers chapitres se rapportent à la fin de l'Ancien Régime et à la Révolution. Plusieurs pages sont consacrées à l'attitude prise par l'évêque, Mgr Le Mintier de Saint-André, en 1789 et 1790, à son départ pour Jersey et à la vente des biens ecclésiastiques. On y trouvera un tableau de ces biens faisant connaître pour chacun les prix d'estimation et de vente. Les notices d'évêques, qui constituent le chapitre IX, ne présentent aucune originalité. On regrette à toutes les pages le défaut non seulement de références, mais de toute indication bibliographique.

R. Durand : *L'hôtel-Dieu de Tréguier à la veille de la Révolution*, p. 61-69. Publication d'une déclaration de leurs revenus et de leurs charges, fournie, le 28 février 1790, à la municipalité de Tréguier par les religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus.

E. Galmiche : *Les règlements du collège de Saint-Brieuc, de 1731 à 1791*, p. 71-92. Le principal de ces règlements fut donné, le 25 septembre 1731, par l'évêque Louis-François de Vivet de Monclus.

A. Lemasson : *Les origines du pèlerinage et du sanctuaire de Notre-Dame de Nazareth près Plancoët*, p. 101-224. M. Lemasson a retrouvé aux Archives d'Ille-et-Vilaine et publie un exemplaire, copié en 1654, du procès-verbal de l'information canonique qui fut entreprise en 1644, sur les ordres de Mgr Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo, au sujet de la statue miraculeuse retirée, en septembre 1644, de la fontaine Ruellan, près de l'église de Plancoët. Le texte de ce procès-verbal est précédé d'une introduction de M. A. Du Bois de La Villerabel, résumant avec clarté l'état de la question. Une deuxième partie contient la reproduction du récit écrit par le R. P. Guillouzou, de la fondation du couvent de Nazareth. En appendice, un certain nombre de pièces justificatives concernent l'histoire de l'église et du couvent.

FINISTÈRE

Bulletin de la Société académique de Brest.
Tome XXXVII. Brest, 1913.

L. Esquieu : *Devisaire breton*, 2^e série, p. 19-110. Comprend, entre autres devises, celles de nombreux personnages de l'Église de Bretagne jusqu'à nos jours. Une table des noms cités permet de se retrou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ver aisément dans l'ensemble de ce recueil, dont la première partie a paru en 1911.

G. Guénin : *Les menhirs isolés de l'arrondissement de Morlaix*, p. 111-146. Plusieurs des monuments signalés ont été surmontés de croix. L'article est assez curieux en ce qui touche aux légendes attachées aux menhirs, légendes qui dans la région morlaisienne, attribuent à ces pierres une puissance généralement malfaisante.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper-Léon. 1913.

J.-M. Pilven : *Mgr Dombidau de Cronseilhes et la restauration du culte dans le diocèse de Quimper (1805-1823)* (suite), p. 6-16, 65-77, 163-171, 193-202, 225-235, 289-304, 353-364. Récit de l'installation de Mgr Dombidau et des difficultés rencontrées par lui dans sa tâche de réorganisation, difficultés résultant, d'une part, de la disette de prêtres, d'autre part, de l'opposition jalouse du préfet Miollis, son compatriote. Un des plus vifs soucis de Mgr Dombidau fut de développer les œuvres d'enseignement par le rétablissement des séminaires et la création de maisons d'éducation pour les jeunes filles. Il serait à souhaiter que ce bon travail, qui n'est pas terminé, reçut une division par chapitres.

P. Peyron et J.-M. Abgrall : *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper* (suite), p. 17-32, 57-60, 78-91, 108-116, 140-149, 172-183, 205-214, 236-252, 257-269, 305-316, 329-345, 365-374. Les paroisses étudiées sont : Hanvec, La Harmoye, Henvic, le Haut-Corlay, L'Hôpital-Camfrout, le Huelgoat, l'île de Batz, les Glénans, Molène, Ouessant et Sein. Les notices, dont quelques-unes sont probablement définitives, ne le cèdent pas en intérêt aux précédentes. Malheureusement les références ne sont pas toujours assez précises, et parfois manquent.

A. Oheix : *Nécrologe de l'abbaye de Landévennec*, p. 33-49. Édition soignée, faite d'après une copie du XVII^e^ siècle, d'un texte, remontant sans doute, dans sa partie essentielle, au milieu du XII.^e^, et qui fournit un nombre appréciable d'éléments nouveaux à la chronologie locale.

C. Pondaven : *Quelques extraits des Délibérations de la Maison de Ville de Saint-Pol-de-Léon, à partir du 1^er^ octobre 1628*, p. 50-56, 97-107, 129-139, 321-328. Inventaire analytique des principales délibérations municipales, dont plusieurs intéressent l'histoire ecclésiastique. La dernière est du 9 septembre 1637.

P. Peyron : *Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et de Léon, du* XIII^e^ *au* XV^e^ *siècle* (suite), p. 61-63, 92-96, 117-128, 150-160, 184-192, 215-224, 253-256, 270-288, 317-320, 346-352, 375-381. Bulles tantôt analysées, tantôt simplement mentionnées, tantôt reproduites en partie, de 1385 à 1455. Les comptes des subcollecteurs apostoliques venus dans les diocèses de Quimper et de Léon en 1405 sont donnés intégralement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome XL. Quimper, 1913.

Chanoine Peyron : *Églises et chapelles du Finistère* (suite), p. 20-41. Catalogue de tous les sanctuaires de toutes les époques existant ou ayant existé dans les paroisses de Plouégat-Guerrand, Plouézoc'h, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Plouigneau, Botsorhel, Guerlesquin, le Ponthou, Plouégat-Moysan, Plougonven. De courtes notices contiennent une description sommaire des monuments, un inventaire des divers objets mobiliers qu'on y remarque, une énumération des traditions et coutumes qui s'y rattachent.

Ch. Chaussepied : *Note sur la chapelle et le calvaire de Perguet en Bénodet*, p. 71-73. — *Note sur l'arc de triomphe de Sizun*, p. 74-76. La chapelle de Perguet, construite au XII^e^ siècle, a été agrandie et remaniée à la fin du XVI^e^ siècle, le calvaire est du XVII^e^. L'ensemble est très caractéristique du style local. — L'arc de triomphe de Sizun, le plus grand du Finistère, date de 1588.

H. Waquet : *Pêcheurs cornouaillais du* XV^e^ *siècle*, p. 249-260. Publication, avec commentaires historiques, de trois bulles relatives, les deux premières, à la pêche du merlu dans la région de Penmarc'h et d'Audierne (Martin V, 19 septembre 1428; — Sixte IV, 27 mai 1479), la troisième aux ravages des pirates sur la côte de Crozon (Pie II, 23 décembre 1460, et non 1^er^ janvier 1470, comme on l'a laissé imprimer par inadvertance).

Henri Waquet.

LOIRE-INFÉRIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Tome LIV. Nantes, 1913, 1^er^ sem.

Léon Delattre : *Notes curieuses extraites des registres de la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais précédées d'une notice sur l'abbé Chevallier, recteur de cette paroisse, député du clergé en 1789*, p. 1-21. L'abbé Chevalier, recteur de Saint-Lumine-de-Coutais depuis 1764, fut chargé de la rédaction du cahier de doléances du clergé à Nantes (avril 1789), élu député, donna sa démission après peu de mois, ne quitta sa paroisse pendant la Révolution que peu de temps, comme aumônier de l'armée vendéenne. Ses notes, parfois très étendues, attestent le dévouement avec lequel il s'occupait des intérêts de ses paroissiens.

A. Leroux : *Sulim*, p. 24-57. A Castennec, dans la commune de Bieuzy (Morbihan), existait au moyen âge un prieuré. Diverses observations faites par M. Héron de Villefosse et développées par M. Leroux, permettent d'affirmer que Castennec, comme la ville anglaise de Bath, était primitivement un sanctuaire élevé à la déesse gauloise « Sulis ». Le christianisme n'a peut-être pas encore fait complètement disparaître les restes des anciens rites païens en l'honneur de cette déesse.

André Oheix : *Saint Viau*, p. 67-96. L'auteur a découvert et publie une *Vita* de saint Viau ou Vital. Elle a dû être composée, dans la seconde

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moitié du XII^e siècle, à l'intention des pèlerins de l'église de Saint-Viau, dans le pays de Rais, et ne fournit rien de certain sur la personnalité du saint.

Baron DE WISMES : *Un curé-ingénieur, l'abbé Galipaud, recteur de Pornic*, p. 97-101. L'abbé Galipaud est l'inventeur d'un projet de canal allant de Nantes à Pornic, dont le marquis de Brie-Serra voulut s'attribuer la paternité à la fin du XVIII^e siècle.

Abbé Ch. GRELLIER : *L'ancienne église de Notre-Dame de Challans. 2^e partie. Du XIII^e siècle à l'année 1524*, p. 104-145. Étude archéologique développée.

J. MATHOREZ : *Notes sur les origines et la formation de la population de Nantes*, p. 147-172. Les Italiens gratifiés par faveur royale de dignités ecclésiastiques; les juifs, les marranes et les nouveaux chrétiens espagnols et portugais traqués par l'inquisition fournirent un large contingent aux éléments étrangers qui se sont fondus dans la population nantaise et dont l'auteur trace un intéressant tableau.

Année 1913. Supplément.

Chanoine DURVILLE : *Les fouilles de l'évêché de Nantes, 1910-1913*; in-8° de 366 pages. XIX planches, 6 plans et 3 fig. dans le texte. Les fouilles pour l'établissement d'un square, près de la cathédrale et de l'ancien évêché, ont été suivies, puis dirigées avec un grand soin par l'auteur. Leurs résultats rapprochés des textes lui fournissent la matière d'études développées sur l'évêché, les trois murs d'enceinte, le cimetière mérovingien, la porte Saint-Pierre et ses abords, l'église Saint-Jean-du-Baptistère, les deux piscines de l'église Saint-Jean-du-Baptistère. Il ne paraît pas prouvé, quoi qu'en pense l'auteur, que l'église et sa plus ancienne piscine aient été construites entre 313 et 331. Le plan relevé par M. Durville révèle plutôt un monument d'origine païenne qui fut utilisé dans la suite comme baptistère à une date indéterminée.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. 9^e série, tome IV. Nantes, 1913, 1^er semestre.

VELASQUE : *Une administration révolutionnaire inconnue. La commission civile et administrative et les colonnes infernales*, p. 73-122. La Commission avait pour but « d'extraire les effets, les grains et les bestiaux appartenant aux brigands ou laissés à leur disposition par les habitants ayant quitté leurs foyers. » On devine ses exploits.

MORBIHAN

Revue de Bretagne. T. XLIX, 1913, 1^er sem. Vannes, Lafolye.

P. NICOL : *Les prisonniers du château de Penvern. Épisode de la Chouannerie morbihannaise sous le Consulat*, p. 5-28, 105-122, 239-258. Excellente monographie qui met en scène, avec beaucoup de vie, des chouans appartenant au milieu cultivé et, pour ainsi dire, tolérant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de leur parti; analyse avec quelque détail leur psychologie religieuse : montre le fonctionnement du Tribunal spécial et des Commissions militaires.

Vicomte Ch. DE LA LANDE DE CALAN : *Mélanges historiques*, p. 29-50, 209-214, 266-272. A signaler plus spécialement pour l'histoire ecclésiastique : II. Saint Melaine, p. 31-41; IV. Les légendes de Glastonburg, p. 45-50; V. Saint Gildas, p. 209-213; VI. Saint Samson et le roi Childebert, p. 213-214; VII. Saint Suliau, p. 266-269. Travaux d'une critique insuffisante, mais dont certaines remarques doivent être retenues.

Abbé CHAUFFIER : *Une lettre sur la Constitution civile du clergé* p. 51-77. Très intéressante au point de vue doctrinal. M. Chauffier la publie de nouveau, en identifie presque certainement l'auteur, théologal du chapitre cathédral, le destinataire, doyen du même chapitre; reconstitue avec précision et sans phrases les circonstances qui, à Vannes, ont précédé et suivi le vote de la Constitution civile.

Baron Gaëtan DE WISMES : *Impressions de voyage d'une Anglaise sur Nantes en 1785*, p. 78-90. Renseignements sur la chapelle du Bon-Secours de Nantes, et les églises d'Ancenis.

Léon MAITRE : *La méthode historique, à propos de l'histoire de Carquefou* [par J. de Goué], p. 91-93. — Joseph DE GOUÉ : *A propos de la méthode historique de l'histoire de Carquefou. Réponse à M. Léon Maître*. p. 163-166. — Léon MAITRE : *Lettre à M. le comte de Laigue, à propos de la méthode historique*, p. 326-327. Échange d'observations d'où il résulte, une fois de plus, que, dans ses jugements, l'historien, et spécialement celui de la Révolution, doit se montrer d'autant plus indulgent pour les personnes qu'il veut être sévère sur les principes : ce que comprennent malheureusement peu beaucoup d'historiens locaux de circonstance.

J. DE LA PASSARDIÈRE : *Topologie des paroisses du Léon* (suite), p. 94-104.

H. QUILGARS : *Quelques institutions de la ville de Guérande*, p. 148-160. Un paragraphe est consacré aux institutions religieuses : officialité de l'évêque de Nantes, régaires du même.

F. UZUREAU : *La paroisse Saint-Jacques de Montfaucon* (1683), p. 167-171. Procès-verbal de la visite canonique faite par le grand-archidiacre de Nantes, le 3 mai 1683.

Jean CHOLEAU : *L'expansion bretonne au* XX^e^ *siècle*, p. 217-238, 273-294. Les questions d'ordre moral que soulève cette très importante étude démographique nous la font signaler ici.

Tome IV, 1913, 2^e^ semestre. Vannes, Lafolye.

F. UZUREAU : *Une janséniste* (XVIII^e^ *siècle*), p. 5-8. Reproduction des pages des *Nouvelles ecclésiastiques* relatives aux démêlés de la dame de L'Esperonnière, paroisse de Freigné, avec le chapelain de Beaulieu qui lui refusait la communion.

Jean CHOLEAU : *L'expansion bretonne* (suite), p. 9-34. Cf. ci-dessus.

Vicomte Ch. DE LA LANDE DE CALAN : *Mélanges historiques*, p. 35-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

36, 117-122, 264-266. A signaler plus spécialement pour l'histoire ecclésiastique : X. Les premiers siècles de l'histoire de Cornouaille, p. 117-122; et XI. Saint Thuriau, p. 264-266. Cf. ci-dessus.

Gavriz ar Menez : *Notre-Dame-de-Haut en Thrédaniel*, p. 37-40. Notes d'histoire et de folklore.

R. P. : *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne antérieure à 1789 conservés dans les dépôts publics de Paris*, p. 91-96. Annonce et plan de ce répertoire que va publier M. Hervé Du Halgouët.

P. Nicol : *Les prisonniers du château de Penvern* (suite), p. 167-184, 247-263. Cf. ci-dessus.

J. de La Passardière : *Topologie des paroisses du Léon* (suite), p. 185-188, 269-279.

P. Martin : *Assemblées dans les églises de Bretagne au moyen âge et à la Révolution*, p. 201-220. Réédition d'un travail déjà publié dans la *Revue morbihannaise* et dont il sera parlé plus loin.

F. Uzureau : *Un Breton vicaire général d'Angers*, p. 221-229. L'abbé Montalant, né à Redon en 1766, mort vicaire général du diocèse d'Angers, en 1840, fut déporté en Espagne. Intéressants détails sur l'accueil fait aux prêtres français par l'évêque d'Orense.

Adolphe Orain : *La chouannerie dans l'arrondissement de Vitré pendant la tourmente révolutionnaire* (suite), p. 230-232.

Revue Morbihannaise. 1913, Vannes, Lafolye.

J. Buléon et E. Le Garrec : *Sainte Anne d'Auray*, p. 5-26, 88-89, 111-121, 141-152, 193-205, 242-255, 269-277. Suite de l'étude signalée et appréciée dans la précédente chronique (*Revue*, juillet 1913, p. 429) et où sont passés successivement en revue : l'organisation matérielle du pèlerinage, les actes et documents officiels le concernant, la « cité monastique » de Sainte-Anne.

L. Daligant : *La fondation des pauvres de Pluméliau*. Le 3 décembre 1671, un recteur de la paroisse donna 3 000 livres pour les revenus en être distribués sous forme de blé aux pauvres. Un bureau de bienfaisance ouvert le 1er nivôse an XII bénéficia de ce legs.

J. R[ouxel] : *Les anciens registres de prône*, p. 42-43. Signale un article de la *Revue du clergé français* du 15 décembre 1911 sur le cahier de prônes (1687-1693) de Notre-Dame de la Fosse de Guéméné. Ce manuscrit est entré depuis à la Bibliothèque nationale.

H. Quilgars : *Une dépendance de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhyus : le prieuré de Merquel*, p. 65-67. Prieuré du diocèse de Nantes, d'origine, semble-t-il, presque aussi ancienne que Saint-Gildas, dont le cimetière a permis des conclusions archéologiques intéressantes sur le rite des sépultures monastiques.

Georges Tattevin : *Une dépendance de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys : le prieuré de Merquel*, p. 122-126. Détails légendaires sur les origines. Complète, sur certains points, le précédent article.

J. Rouxel : *Les comptes des trésoriers de la paroisse de Bignan* (1732-1792), p. 153-158. « Le grand manieur de fonds de la fabrique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la paroisse, c'est le trésorier; dans le domaine religieux il a évincé complètement les deux antiques fabriques ou marguilliers qui, primitivement et longtemps, avaient dû tenir ce rôle. »

E. Le Garrec : *Jean Jaffré, recteur de Guidel, député du Morbihan*, p. 161-176. Étude plus spéciale de l'œuvre écrite.

P. Martin : *Assemblées prônales*, p. 177-185, 214-224. Publication avec commentaires de divers actes prônaux relatifs à la fondation d'une chapelle du Rosaire à Concoret (1457), d'un règlement de compte de fabrique dans l'église de Loyat (1575), d'une mutinerie à Loyat à propos de la défense d'enterrer les morts dans les églises (1721), etc.

J. Le Bras : *Recherches sur le culte de la Vierge à Hennebont*, p. 225-233. Notre-Dame de Kerguélen est la chapelle du premier château des seigneurs d'Hennebont, et semble avoir été fondée au XI^e siècle. L'abbaye Notre-Dame de la Joie de la nouvelle ville d'Hennebont semble bien rappeler le nom ancien du village : Lévenez, qui signifie en breton la joie; elle fut fondée en 1260. Notre-Dame du Paradis s'est élevée au XVI^e siècle sur l'emplacement d'un ancien cimetière, d'où son nom.

Dom L. Gougaud : *Un apôtre du catholicisme par l'esthétique : François Rio*, p. 289-298. Le titre de cet intéressant article indique exactement son objet. Rio, très mêlé à la haute société anglaise, y opéra au moins une conversion complète.

J. Le Bras : *La Vierge d'argent de Notre-Dame de Larmor*, p. 305-314. En 1775, marché fut passé avec Antoine Renaud, maître orfèvre au Port-Louis, pour faire une statue de la Vierge lamée d'argent semblable à celle d'Hennebont. Sur la réclamation des habitants de Larmor, et alors que la statue était déjà sculptée sur bois, l'artiste dut en faire sculpter une nouvelle d'après le modèle de l'ancienne statue de Larmor. Les deux statues en bois : modèle d'Hennebont et modèle de Larmor existent encore dans l'église de Larmor. Mais la Révolution a enlevé les lames d'argent de la seconde, à l'exception, cependant, de celles du socle.

J. Le Bras : *A N.-D. de Larmor. Une légende: Monti Frumentarii*, p. 321-236. Semble bien établir que les Franciscains ont institué un *Monti frumentarii* à Larmor : par là s'expliquent une gracieuse légende et d'antiques usages.

J. Buléon : *Notice sur les Carmes en Bretagne et particulièrement à Vannes*, p. 344-347. Établit, plus particulièrement en Bretagne et à Vannes, la distinction entre les Grands Carmes qui se soumirent à la Réforme de Rennes (1604), et les Carmes déchaussés établis à Vannes en 1627.

Hervé Du Halgouët : *Assemblée générale du diocèse de Vannes, les 2 et 3 avril 1789*, p. 353-362. Notice sur cette assemblée et liste des membres présents.

J. de La Martinière.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

POITOU

VIENNE

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
IIIe série, t. VI, Poitiers, 1912 (publié en 1913).

De La Ménardière : *L'esprit politique et l'esprit littéraire dans une grande famille française au* XVIIe *siècle*, p. XIX-LIX. Correspondance du duc de La Trémoille. Mémoires du prince de Tarente. Peu de chose et rien d'inédit concernant l'histoire ecclésiastique.

Boissonnade : *Histoire des premiers essais de relations économiques entre la France et l'État Prussien pendant le règne de Louis XIV*, p. 1-484. Un chapitre fort intéressant, p. 297-343, sur le rôle économique des réfugiés protestants dans le Brandebourg et sur les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes, touchant les relations de la France avec l'électeur.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
Année 1912. Poitiers, 1912.

Charbonneau-Lassay : *Les sépultures franques et le culte de saint Maximin de Trèves durant les temps mérovingiens à Mouterre-Silly près Loudun*, p. 657-671. Rapport sur des fouilles dans l'ancien cimetière mérovingien de Mouterre-Silly. Après une description très soignée des tombes et de leur mobilier, l'auteur frappé du grand nombre des sépultures émet cette hypothèse que Mouterre étant désignée dans des documents du moyen âge comme la patrie de l'évêque de Trèves, saint Maximin, beaucoup vinrent par piété s'y faire enterrer. Cette opinion ne s'appuie malheureusement sur aucun document positif.

Aigrain : *Encore le Missale Francorum*, p. 672-674. Simple compte rendu d'une étude où dom Germain Morin établit l'origine poitevine de ce livre.

Gravier : *Le passage à Poitiers du bataillon des grenadiers du Var, avril-mai 1793*, p. 675-686. Ce passage coïncide avec le mouvement de déchristianisation.

Année 1913. Poitiers, 1913.

Le rayonnement de l'école d'architecture romane du Poitou, p. 13-16. Compte rendu d'une conférence de M. Lefèvre-Pontalis.

Rambaud : *Les statuts de la faculté de médecine de Poitiers (1513-1616)*, p. 33-63. Publication de textes avec une bonne étude critique. Quelques renseignements sur les obligations religieuses des médecins et de la faculté et sur les médecins protestants.

Semaine religieuse de Poitiers. Année 1913. Poitiers, 1913.

A. Berthaud : *Restauration de l'église Saint-Porchaire (de Poitiers)*, p. 364-368. Note sur des fresques et peintures qui ne sont pas antérieures au XVIe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ROSIÈRE : *L'église de Saint-Austrégésile (à Poitiers) et le bienheureux de Montfort*, p. 410-415. Rapporte de curieuses traditions orales.

DEUX-SÈVRES

Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
Mémoires. Tome VIII. Niort, 1912.

Dr PROUHET : *Notes sur l'agriculture, le commerce et l'industrie à La Mothe-Saint-Héray, à la fin de l'ancien régime*, p. 115-175. Rien dans ce travail n'intéresse directement l'histoire ecclésiastique ; mais il présente de l'intérêt pour l'histoire générale.

Em. BREUILLAC et G. GIRARD : *Catalogue du Musée lapidaire de Niort*, p. 177-328. Statues, pierres ornées, sarcophages, pierres tumulaires, dont beaucoup viennent d'églises ou de monastères du Poitou. Texte de nombreuses inscriptions.

P. MONSABERT.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. Fontenay-le Comte, 26e année 1913.

Marquis D'ELBÉE : *Un émissaire de Charette (1793-1795). M. de La Robrie*, p. 1-18. Fin d'une étude, publiée en 1911 et 1912. Cf. *Revue*, année 1913, p. 433.

L. CHARBONNEAU-LASSAY : *Archéologie vendéenne. Une belle arme préhistorique et bas-poitevine, la hache-marteau de Soullans*, p. 9-11. Description d'un instrument en pierre dure, habilement taillé et perforé, trouvé dans une vigne près du bourg de Soullans, et que l'auteur de l'article « rapporte à la toute dernière période du néolithique, à l'époque intermédiaire entre l'âge de pierre et la civilisation protométallique. »

Al. DE GOUÉ : *A propos de la cause de béatification des martyrs vendéens*, p. 12-25. En cet article hâtif, l'auteur, avec plus de chaleur que de théologie, soutient cette thèse, évidemment excellente, que les laïques vendéens morts pour la foi ont autant de droits à l'intérêt de la commission diocésaine[1] que les prêtres et les religieuses; mais, confondant le fait — possible — du martyre avec la reconnaissance officielle de ce fait, il ne semble pas assez se douter que des documents et des preuves sont exigés pour servir de base au procès préparatoire, et que la mort par le fer ou sous les balles révolutionnaires ne constitue pas de soi une preuve décisive. Pour les prêtres au contraire et pour les religieuses, la mort venant après le refus (certain) de serment en est une de premier ordre. N'est-ce point une gageure aussi

1. Par une lettre au clergé et aux fidèles de son diocèse (21 novembre 1912) Mgr Catteau, évêque de Luçon, vient « de prendre résolument en mains la cause des Vendéens, martyrs de la Révolution », invitant prêtres et laïques à lui prêter leur concours dans cette œuvre de foi et de piété filiale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'avoir entrepris de prouver que Charette devrait être considéré comme un martyr?

E. Waïtzen-Necker : *Le Comité royaliste de Palluau* (suite), p. 40-50, 255-263. Reprise de Legé par Charette (6-9 mai 1793). Quelques lettres curieuses de certains chefs vendéens du Marais et du Bas-Bocage : Joly, de Chouppes, les deux Savin, Royrand, etc.

A. Vélasque : *Les prisons de Nantes sous la Terreur. La prison de l'Entrepôt des cafés*, p. 51-54. Note sur les victimes, surtout vendéennes, de l'*Entrepôt*, où la tradition populaire fait périr 8 à 10 000 personnes. On voit à ce sujet qu'à divers citoyens de la ville de Carrier il fut alloué — détail suggestif — la somme de 18 469 livres 50 « pour les inhumations et enfouissement *des animaux crevés.* »

Em. Ginot : *Saint Jacques et ses pèlerins dans la légende et le folklore*, p. 111-125. Abondante causerie où l'on s'attache à montrer les nombreux vestiges qu'ont laissés en Bas-Poitou, sur le *sol* (aumôneries, églises, chapelles, etc.) et dans la *tradition* (récits et locutions populaires) « les flots abondants de pèlerins » qui de Bretagne, d'Anjou et de Touraine, traversaient le pays poitevin pour se rendre à Saint-Jacques de Compostelle.

Em. Gabory : *Napoléon Ier et la Vendée. L'affaire des Plombs*, p. 127-134, Ces quelques pages ont l'allure entraînante d'un récit de Lenôtre ; elles constituent le chapitre VII (2e partie) d'un ouvrage récemment publié (Paris, Perrin, 1914) sous le titre *Napoléon et la Vendée* et dont il a été rendu compte ici; voir p. 81.

L. de La Chanonie : *Les vieilles abbayes du Bas-Poitou. La Grainetière*, p. 151-156. Description rapide des ruines actuelles de cette antique abbaye bénédictine, en particulier du magnifique cloître roman (XIe siècle) et de la salle capitulaire (XIIe siècle), devenue une étable, et qu'on s'apprête à restaurer.

Jehan de La Chesnaye : *Notes pour servir à l'histoire de Soullans*, p. 159-177. Église et prieuré; chapelles — aveux et dénombrements.

L. Troussier : *La commmune de Noirmoutier pendant la Révolution. Prisons et prisonniers* (suite), p. 177-186. Liste de prisonniers (du 9 floréal au 24 prairial an II) d'après les archives de la Loire-Inférieure.

Abbé A. Poirier : *L'affaire de La Proutière (1791). Documents inédits* (suite), p. 187-195. Interrogatoires — par-devant les juges du tribunal de district des Sables — de deux prévenus qui donnent quelques détails sur les rassemblements qui se formèrent, du 24 au 26 juin 1791, au château de La Proutière.

Abbé Uzureau : *Les Mémoires de Mme de La Rochejaquelein et M. de Barante*, p. 227-240, 320-328. Le directeur de l'*Anjou historique* montre ici en quoi et comment le baron de Barante a « revisé » et « rédigé » certains passages des célèbres *Mémoires* de la veuve de Lescure. En somme, collaboration de pure forme et qui n'enlève rien, on peut dire, à la personnalité de l'auteur.

Abbé Uzureau : *Le cimetière des martyrs d'Yzernay* (canton de Cholet), p. 269-274. Récit (publié) de Louis Chalouineau « plutôt

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bleu que Blanc » qui y fit un voyage au début de la Restauration, et donne des détails, qu'il tient d'une parente témoin oculaire, sur l'horrible boucherie de la forêt des Vezins, où 1 200 réfugiés (blessés, femmes, vieillards, enfants) furent massacrés par les brutes de Grignon, le 25 mars 1794.

R. Vallette : *Le livre d'or de la Vendée. Essai d'un martyrologe vendéen (suite)*, p. 281-289. Liste par ordre alphabétique (avec indication des *sources*) « des Vendéens qui, durant la tourmente révolutionnaire, ont payé de leur vie leur fidélité aux justes *causes.* » Cette publication remonte à l'année 1903 (p. 150); on publie actuellement la lettre D.

Joseph de Goué : *Une lettre inédite de Henry de Navarre* (*12 août 1587*) *à un seigneur du Bas-Poitou* (catholique et ligueur), *Jehan de Soussay sgr de La Guichardière*, p. 375-379.

S. Gigon : *Les généraux de la première République en Vendée,* p. 380-382. Lettre indignée d'un officier en garnison aux Sables (1795) dénonçant les ignobles exploits du général *Huché* et concluant que « se défaire d'un pareil monstre est faire son devoir et sauver la patrie. »

Bulletin de la Société d'émulation de la Vendée.

La Roche-sur-Yon, 60e année, juin et décembre 1913.

Ferdinand Chauvin : *Soirées vendéennes* (publiées par J. de La Chesnaye) (juin, p. 35-60). Récits d'une mère de famille, bourgeoise et vendéenne, qui a vécu les heures terribles de la Révolution, rédigés par un de ses fils. Voir la suite en décembre, p. 31-44.

Abbé A. Poirier : *Le tombeau de l'abbé Aszon* (juin, p. 81-84). Note sur la découverte récente du tombeau d'un abbé qui restaura et consacra (en 1047) le monastère de Saint-Michel-en-l'Herm ruiné par les Normands. Inscription tumulaire de la fin du XIe siècle.

Capitaine Duvic : *Recrutement en Vendée et Historique de toutes les unités formées dans ce département avant et pendant la période révolutionnaire* (juin, p. 83-117). Première partie : Forces militaires et de police existant dans le département de la Vendée au 1er janvier 1789. Deuxième partie : Organisation des gardes nationales (décembre, p. 125-157). Ce long et patient travail a reçu les félicitations du ministre de la Guerre.

Abbé Paul Boutin : *Les douze serments demandés aux prêtres par la Révolution* (de 1790 à 1801) (décembre, p. 3-30). Exposé méthodique — basé sur Duvergier (*Décrets, lois, etc.*) et éclairé par des documents vendéens — très utile aux chercheurs qui veulent se reconnaître au milieu du maquis des lois révolutionnaires.

Eugène Remaud : *Pages d'histoire sablaise. Un bourgeois de La Chaume au XVIIIe siècle : André Collinet* (*1729-1806*). L'homme et l'œuvre (décembre, p. 45-124). Les *Mémoires* d'André Collinet, dont M. Remaud a publié ici de nombreux extraits, constituent une source très précieuse — sinon toujours sûre — pour la période révolutionnaire, dans la région des Sables.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Archives du diocèse de Luçon.

Chroniques paroissiales. Tome IX, nos 19-30, 1913.

Alain DE GOUÉ : *Chronique de Saint-Sulpice-le-Verdon*, p. 361-480. Fin de cette étude, qui clôt la revue des paroisses du canton de Rocheservière : Les monuments religieux. — Les confréries : la plus intéressante, au point de vue historique, est la « confrérie du Sacré-Cœur de Jésus », érigée en 1810, par Mgr Paillou « en accomplissement d'un vœu fait par les habitants de la paroisse pendant la guerre civile de la Vendée ». — État nominatif des curés, depuis 1379. — Histoire civile et municipale. — En appendice, compte rendu de la fête (6 août 1911) organisée à l'occasion de la croix érigée dans le bois de la Chabotterie, en souvenir de la capture de Charette (23 mars 1796).

Abbé J. HUET : *Chronique de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte*, p. 481-600. Paroisse principale de la ville et chef-lieu ecclésiastique du canton, Notre-Dame de Fontenay qui dépendait, depuis les origines, du diocèse immense de Poitiers (archidiaconé de Briou), fut rattachée en 1317 au diocèse, nouvellement créé, de Maillezais; puis elle devint pendant quelques années — Maillezais était brûlée — cathédrale et siège d'un évêché (de 1628 à 1648) avant d'être rattachée à celui de La Rochelle, érigé en 1648. Fontenay-le-Comte fait partie du diocèse de Luçon depuis 1821 : Les origines de la paroisse (vers le IXe siècle) et les premiers pasteurs (prieurs, doyens, curés) à partir de 1154. — Les doyens du diocèse de Maillezais (1317-1628). De 1587 à 1597, l'église Notre-Dame fut livrée aux protestants. — Le doyenné de Fontenay en 1625 et en 1648 avec ses paroisses et ses chapelles. — Les curés du diocèse de La Rochelle (1648-1790), parmi lesquels René Moreau (1631-1670), l'ami de saint Vincent de Paul, le « François de Sales vendéen ».

Semaine catholique de Luçon. Année 1913.

Abbé L. TEILLET : *Le livre d'or de la Vendée, passim*. Liste, par paroisses, des Vendéens (prêtres, religieuses, fidèles) massacrés pendant la Révolution. Cette publication a paru régulièrement morcelée, par articles, tout le long de l'année. L'auteur se place plus spécialement ici au point de vue religieux; il a le tort de ne pas toujours indiquer ses sources.

Dr André PELLETIER : *Martyrologe de Bouin, passim*. Détails d'après les archives communales et les archives de la Loire-Inférieure.

Abbé A. POIRIER : *La Constitution civile à Luçon : Le clergé et les religieuses en face du serment schismatique*, p. 116-119, 155-158.

Abbé L. RIOU : *Une lettre inédite de Mgr de Mercy (de Lilienfeld, 28 octobre 1801)*, p. 336-339. Sa démission, lors du Concordat de 1801.

Abbé A. BARAUD : *Fondation de la chapelle Sainte-Anne de Jard, en 1640*, p. 397-98.

Adolphe POIRIER.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente (1912). 8e série, tome III. Angoulême, Constantin, 1913.

George : *Lettre de Montalembert au ministre de la Guerre (26 mai 1793)*, p. xxx. Le marquis Marc-René de Montalembert, né à Angoulême en 1714, fait ressortir dans cette lettre la valeur stratégique de l'île d'Aix, placée à l'embouchure de la Charente, qu'il considérait comme la clé du port de Rochefort.

Dr Gaillardon : *État du couvent des Frères Mineurs Cordeliers de la ville d'Aubeterre (1759-1761)*, p. LXXVII-LXXXI. La communauté se compose de quatre frères et a peu de revenus.

George : *Bibliographie des coutumes de l'Angoumois*, p. XCIII-CIII. (Tirage à part, 1912; in-8o.) « Rédigées en 1514, les coutumes de l'Angoumois ont eu au moins quatre éditions sans commentaires : deux, de Poitiers, probablement de 1545 et 1555; une troisième, d'Angoulême, de 1586; une quatrième, de Niort, de 1615. Celles avec commentaires forment trois groupes. Le premier, de Gandillaud, fournit quatre éditions : l'une, de Paris, en 1598; les trois autres, d'Angoulême, de 1613, 1633 et 1647. Le groupe de Vigier en donne deux : de Paris, en 1650; d'Angoulême, en 1720. Enfin de Souchet il en existe une seule, de Paris, en 1780; en tout, onze éditions connues; mais il ne serait pas impossible de découvrir une ou plusieurs publications nouvelles, venant s'intercaler notamment entre 1514 et 1545, et entre 1556 et 1586. »

Paul Mourier : *Découvertes archéologiques à Saint-Cybard, faubourg d'Angoulême*, p. CXLII-CL et tiré à part, 5 planches. Au mois de novembre 1912, des ouvriers, travaillant dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Cybard, ont découvert une magnifique crosse d'abbé, sortie vraisemblablement des ateliers limousins et datant du début du XIIIe siècle; deux dalles funéraires, dont l'une gravée au commencement du XIVe siècle, pour perpétuer la mémoire de Guillaume II Taillefer, 5e comte d'Angoulême, mort en 1028; et des carreaux émaillés figurant divers animaux. V. ci-dessus, p. 300.

Abbé G. Nanglard : *Un nouvel exemplaire du Pouillé de Jean Collain*, p. CLI-CLV. Ce nouvel exemplaire n'est pas antérieur au mois d'août 1766.

Registre d'ordinations du diocèse d'Angoulême (1587-1603) sous Mgr Charles de Bony, p. 1-83, avec table onomastique, et tiré à part sous le titre : *Deux registres d'ordinations du diocèse d'Angoulême (1587-1603 et 1741-1769)*. Angoulême, Chasseignac, 1912, 115 pages, in-8o. L'auteur constate que c'est dans les milieux où la vie est modeste et laborieuse que l'Église trouvait alors, comme toujours, pour son service les plus fidèles et généreuses recrues; mais le diocèse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Angoulême a été moins fertile en vocations ecclésiastiques, au milieu du XVIIIe siècle qu'à la fin du XVIe.

L. IMBERT : *Les comptes de l'évêché d'Angoulême, sous Ph. Babou, de 1537 à 1553*, p. 85-129. Publication de documents, où l'auteur a mis en lumière d'utiles mentions pour préciser des faits d'histoire locale ou des détails d'institutions, éclairer le jeu des relations sociales, renseigner sur le prix des choses et la valeur relative des objets les plus divers.

A. MAZIÈRE.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFÉRIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis. Tome XXXIII, La Rochelle, 1913.

Chanoine LEMONNIER : *La fin de la déportation ecclésiastique dans les îles de Ré et d'Oléron* (1802), p. 5-18. Récit d'après des documents trouvés aux archives de la Charente-Inférieure. Les correspondances officielles, les lettres des prisonniers, celles de leurs familles et de leurs amis montrent l'état d'esprit des populations, et comment, malgré l'opposition des Jacobins, devenus fonctionnaires, Bonaparte parvint à rétablir la paix religieuse. Il s'agit en résumé de la libération des 1 500 prêtres détenus. L'arrêté du 8 frimaire au VIII (29 novembre 1799) ordonne la mise en liberté des prêtres assermentés, démissionnaires, apostats ou mariés. Les prêtres fidèles attendirent. Ils furent mis en surveillance, puis enfin relâchés, un peu contre le gré de Foucher. Une longue liste clôture cet article.

Chanoine LEMONNIER : *La déportation ecclésiastique à Rochefort (1794-1795) d'après les documents officiels*, p. 286-303. De toutes les études que l'auteur a écrites sur ce même sujet depuis plusieurs années, aucune ne l'emportera en importance sur celle-ci. On sait que M. Lemonnier réunit le dossier des martyrs de l'île Madame en vue de la reconnaissance par la cour de Rome de leur martyre. C'est un premier point qu'il importe d'élucider et de démontrer. Le travail est énorme et demande une documentation copieuse qui existe mais disséminée dans les archives des départements et de Paris. M. l'abbé Lemonnier a réuni un grand nombre de pièces et la Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis en a commencé l'impression. C'est l'histoire racontée jour par jour par les contemporains, fonctionnaires, à l'aide de la correspondance échangée entre eux et le ministre. Rien par conséquent de plus suggestif et aussi de plus triste. Nous aurons occasion d'en parler plus en détail en rendant compte du tome XXXIV (1914).

Dr SOTTAS : *Les débuts de François d'Espinay Saint-Luc dans le gouvernement de Brouage* (1379-1582), p. 155-176, 238-254, 304-319. L'épisode a trait au différend intervenu entre la Cour qui voulait reprendre Brouage et son gouverneur qui ne consentait pas à s'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dessaisir; aux négociations que Saint-Luc traita avec les uns et les autres au sujet de son gouvernement pour se maintenir dans cette place. Si on considère la fin de cette sorte de révolte, soit le bâton de maréchal de France donné à Timoléon d'Espinay Saint-Luc, fils de François, contre l'abandon de Brouage, on ne peut s'étonner du succès que le fameux comte du Daugnon devait obtenir quelques années plus tard, en se renfermant dans cette même petite ville, tenant en échec, avec peu d'audace encore, Louis XIV et Mazarin.

Abbé MERCIER : *Ozillac et son curé l'abbé Geraud Rigal à la veille et au début de la Révolution française*, p. 228-238. Histoire d'un modeste curé de paroisse rurale.

Ch. DANGIBEAUD.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Abbé C. Allibert. *Manuel d'histoire locale. Guide pour la rédaction des Monographies historiques, contenant plusieurs indications spéciales à la Provence*, avec une préface de M. Gustave Fagniez, membre de l'Institut. Avignon, Aubanel, [1913] In-8° de xviii-394 pages.

Le goût de la « petite histoire », de l'histoire locale, dont la préface de M. Fagniez fait un rapide historique, est de nos jours particulièrement en honneur. Il a provoqué, non seulement des manifestations nombreuses appuyées trop souvent sur des vues ou des aspirations politiques, mais encore nombre d'ouvrages d'allure ou de prétention didactique, de méthodologie parfois suspecte. Le bon ouvrage que nous présentons aujourd'hui se recommande tout d'abord à notre sympathie par son origine, par le patronage sous lequel il se place. Il paraît sous les auspices d'une libre et studieuse association de prêtres du diocèse de Digne, le « Cercle d'études sacerdotal de Forcalquier ». L'un de ses membres, M. Allibert, n'a pas eu d'autre souci, en le rédigeant, que de mettre à la disposition des travailleurs de bonne volonté, plutôt que des érudits déjà bien formés, un utile instrument de travail, un guide, en même temps qu'un résumé des connaissances spéciales nécessaires pour mener à bien des recherches d'histoire locale. On y trouvera donc des pages excellentes sur les monuments des différentes époques de notre histoire, sur la paléographie, la diplomatique, l'épigraphie latine (chapitres rédigés par M. l'abbé Brun), la religion païenne en Provence, la numismatique, la géographie administrative et ecclésiastique de la Provence, la vie municipale, la justice, les impôts, les poids et mesures provençales, la sigillographie et l'art héraldique. Pour clore son ouvrage, l'auteur donne quelques règles de la critique historique et des plans de monographie, suivant qu'il s'agit de familles ou de confréries, de petites paroisses, de paroisses plus importantes, ou de régions « ayant une trame historique ininterrompue ». La base de cette distinction est la nature et l'importance des sources que l'auteur connaît plus particulièrement : là en effet se trouvent le vrai guide de l'historien et la raison pour laquelle il lui sera parfois impossible de se conformer aux plans établis de façon trop rigoureuse et systématique. M. Allibert conçoit la structure d'une monographie suivant de grandes divisions chronologiques conformes à l'établissement et au développement des institutions : Avant la Révolution, Période révolutionnaire, Époque moderne et contemporaine. Il dégage heureusement, surtout dans la première période, si longue, les diverses formes de la vie commune et ses aspects différents : Institutions féodales, Vie municipale, Vie politique, État économique, État social, Paroisse et institutions religieuses. Le plan

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la troisième partie est précisé de manière à constituer le cadre d'une étude spéciale, à laquelle n'échapperait aucune des manifestations locales de l'activité humaine.

L'auteur a bien vu que, en principe, l'ordre chronologique, par périodes caractérisées, est préférable au sectionnement excessif qui brise, au profit d'un ordre apparent, la vie d'aspects si divers d'une paroisse ou d'une commune. Cette vie se compose, en somme, d'une foule de faits sociaux qui coexistent, s'entrechoquent, reliés par des rapports de cause à effet, et qu'il ne convient pas de sectionner violemment. Aussi, dans son sens général, le plan de M. Allibert paraît-il plus vrai que la plupart des plans élaborés jusqu'à ce jour. Maurice Lecomte.

— *Lettre pastorale de Mgr l'Évêque d'Arras, Boulogne, et Saint-Omer sur les monographies paroissiales de son diocèse.* Arras, Impr. de l'Évêché, 1914. In-8° de 36 pages.

Voici quelques années, Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, exhortait son clergé à faire l'histoire des paroisses et des communautés du diocèse. Depuis, en ce pays où de tradition immémoriale et ininterrompue les travaux de ce genre ne chôment pas, les études historiques sont à la veille de prendre un nouvel essor. A l'instant où le mouvement va se dessiner, Sa Grandeur a bien voulu faire paraître un « Questionnaire programme pour les monographies paroissiales ». En voici le plan :

Observations préliminaires qui conduisent à faire une étude, en tant que sources, des archives de la paroisse et de la commune, des archives notariales et des collections particulières. — Le rédacteur envisage ensuite, dans le chapitre Ier, la seigneurie et la commune qui, semble-t-il, aurait dû être distinguées comme des réalités fort différentes. Il y a plus. L'étude topographique et géologique et l'histoire de la localité avant la formation de la seigneurie, au lieu d'être placées au début même de l'ouvrage, conformément à l'ordre des temps, sont en partie mêlées à l'histoire seigneuriale. Le travailleur est ensuite invité à traiter de l'ethnique, du folklore, des croyances, et tout cela au cours du même chapitre sur les institutions seigneuriale et communale. — L'important chapitre sur « l'Église, les institutions religieuses et charitables, les Écoles » envisage mieux la réalité même. — Le chapitre III, intitulé « Annales », comporte l'histoire chronologique des faits et surtout de faits purement ecclésiastiques. — Les sources principales à consulter constituent une bibliographie régionale utile, mais forcément succincte. — Un appendice vise particulièrement les instrument de travail pour la période révolutionnaire. Enfin de bons avis sur l'usage des sources et la rédaction des monographies terminent l'opuscule.

Cette lettre pastorale vient à son heure et malgré les réserves que l'on pourrait formuler sur la distribution de la matière historique, nous ne doutons pas qu'elle ne soit appelée à rendre de réels services.

M. Lecomte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Eugène Martin. *Comment faire une monographie de commune lorraine.* Nancy, Vagner et Lambert, 1913. In-8° de 15 pages.

L'auteur préconise la division en trois chapitres : Étude historique, Étude archéologique et monumentale, Étude économique. Le premier chapitre comporte l'étude des institutions de tous ordres. Le troisième intitulé « étude économique » ne vise apparemment que l'état de la commune depuis 89 puisque les corporations et les confréries sont étudiées dans l'article consacré à la paroisse (chapitre Ier). A la fin de cet essai, un appendice instruit sur le classement général des archives départementales et des archives communales. Mais en ce qui concerne les archives départementales après 1790, c'est un oubli évident de n'avoir signalé que les deux séries L et Q, relatives à la Révolution, « les autres de K à Z, n'étant guère utiles à l'histoire. » Rappelons, à ce propos, l'utilité de la série V, indispensable à consulter pour l'histoire des différents cultes depuis le concordat de 1801.

M. Lecomte.

— A. Lechevalier. *Les sources de l'histoire locale dans la Seine-Inférieure.* Rouen, Lecerf fils, 1913. In-8° de 8 pages.

Assez bon guide rédigé sans prétention par un instituteur désireux de faciliter la tâche de ses confrères. L'auteur envisage sommairement, en deux parties : 1° les *Documents manuscrits et locaux*, comme les registres de l'état civil, les livres du trésor restés aux fabriciens, les registres des délibérations des municipalités, manquant, on le sait, de l'an VII à l'an VIII dans les archives des petites communes qui furent groupées par administrations cantonales; 2° les *imprimés* et principaux ouvrages où l'on pourra puiser les bases d'une monographie communale. M. Lechevalier attire l'attention sur les cahiers de doléances publiés en partie par MM. Romain et Le Parquier et sur la série L des Archives départementales où « sommeille l'histoire tumultueuse de la Convention et du Directoire ».

M. Lecomte.

— A. Heuduin. *L'église Saint-Gilles de Roye.* Montdidier, Impr. du Progrès de Roye, 1912. In-12 de 19 pages.

— *Monographie de l'église Saint-Pierre de Roye. Les vitraux de l'église Saint-Pierre de Roye.* Montdidier, Impr. Belin, 1913. In-12 de 116-34 pages.

L'église Saint-Pierre de Roye date des XIIe et XVIe siècles. Le portail, quoique fortement restauré, est un des rares specimens de l'art roman en Picardie. Le reste de l'édifice appartient au style flamboyant, commun dans la région. Les vitraux, classés comme monument historique, sont du XIVe siècle, époque à laquelle il existait à Roye des ateliers renommés de peintres verriers.

L'église Saint-Gilles, reconstruite en briques à la fin du XVe siècle, peu intéressante comme architecture, contient également quelques vitraux remarquables. Ces deux édifices sont décrits dans les deux monographies de M. Heuduin avec une rare précision. L'auteur connaît à fond le vocabulaire archéologique; ce qui est mieux, il s'en sert avec simplicité et clarté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ses descriptions ne seront pas seulement précieuses aux visiteurs de Roye; elles apportent à l'archéologie picarde, dans leur domaine, une contribution utile et sans doute définitive.

Marcel Godet.

— André Chagny. *Correspondance politique et administrative de Laurent de Gorrevod, conseiller de Marguerite d'Autriche et gouverneur de Bresse. Première partie* (1507-1520). Thèse pour le doctorat présentée à la faculté des lettres de l'Université de Dijon. Mâcon, Protat, 1913. In-8° de cxx-456 pages.

Gorrevod est un petit village de la Bresse sis aux portes de Pont-de-Vaux, à une lieue environ de la Saône. Il est le berceau d'une noble famille qui eut son heure de célébrité, lorsqu'au commencement du xvi^e siècle elle était représentée, par Louis de Gorrevod, abbé d'Ambronay, évêque de Maurienne et de Bourg, puis cardinal, et par son frère Laurent de Gorrevod gouverneur de Bresse et conseiller de Marguerite d'Autriche.

Ce dernier, que Guichenon dit être « un des plus grands hommes de la famille de Gorrevod », n'avait pas encore son historien. M. l'abbé A. Chagny pourra le devenir; bien mieux, il est tout près de l'être par sa thèse, dont l'objet principal est à la vérité la publication de la correspondance de Gorrevod entre 1507 et 1520, mais qui contient déjà une biographie sommaire de plus de soixante pages.

Attaché par ses goûts et ses origines au pays bressan, l'auteur s'est proposé depuis plusieurs années la tâche de faire revivre cette figure de Laurent de Gorrevod, une des plus curieuses de l'histoire bressane par le rôle assez important qu'il joua soit auprès de Marguerite d'Autriche et de Charles-Quint, soit à la cour de Savoie. L'auteur suit son personnage dans les moindres épisodes de sa carrière. Il le montre successivement pourvu des charges de grand-écuyer de Savoie sous le règne de Philibert le Beau; de gouverneur et bailli de Bresse, au nom du duc Charles II et de la douairière Marguerite d'Autriche; de conseiller, chambellan, chevalier d'honneur, chef des domaines et finances de la même princesse devenue régente et gouvernante des Pays-Bas; de membre du conseil de Charles-Quint, enfin de grand-maître de l'hôtel impérial et de maréchal de Bourgogne.

En se proposant de réunir les éléments d'une biographie critique de Laurent de Gorrevod et de montrer comment ce personnage, initié par l'archiduchesse à la haute politique et à l'administration, devint l'un des principaux fonctionnaires de Charles-Quint, M. Chagny a voulu aussi contribuer à l'établissement des sources de l'histoire de Marguerite d'Autriche. Il a parfaitement atteint son but, il est allé au delà; car l'histoire générale de l'Europe au xvi^e siècle trouvera son compte dans ces pages si parfaitement éditées. Il ne reste plus qu'à former un vœu : puisse la deuxième partie de la correspondance, puisse la biographie définitive de Laurent de Gorrevod ne pas se faire trop attendre.

Louis Alloing.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paul Vigué. *Les assemblées générales des habitants de Thénezay sous l'ancien régime (1681-1787)*. Paris, G. Oudin, 1912. In-8° de 135 pages.

Chapitre détaché, primeur, pourrions-nous dire, de la monographie de Thénezay (Deux-Sèvres), à laquelle travaille M. Paul Vigué, cette étude répond pleinement à son titre. — Résumant dans une excellente introduction les documents qu'il va publier, l'auteur rappelle ce qu'étaient les assemblées générales, leur origine, leur fonctionnement et leurs attributions à la fois civiles et religieuses. Toutes les questions d'intérêt commun leur étaient soumises et elles n'avaient pas à compter, comme les conseils municipaux d'aujourd'hui, avec l'intervention incessante, souvent tracassière et quelquefois tyrannique du pouvoir central.

M. Paul Vigué nous présente ensuite les soixante-dix-huit procès-verbaux d'assemblées qu'il a retrouvés, reproduisant intégralement les plus intéressants, analysant les autres et éclairant le tout par des notes lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le livre de M. Vigué n'apprendra rien aux érudits, mais son utilité est incontestable comme œuvre de vulgarisation et il serait à désirer que chaque commune de France en eût un semblable. Lorsque le passé sera mieux connu, grâce à la publication de documents comme ceux-ci, bien des préjugés disparaîtront. Constatant que nos pères faisaient leurs affaires eux-mêmes, directement, sans être mis en tutelle comme des mineurs ou des interdits, le peuple se demandera, non sans raison, si la servitude d'autrefois ne valait pas la liberté d'aujourd'hui.

A. Pétel.

R. Coulon. *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti, notis historicis et criticis illustrati, auctoribus Fr. Jacobo Quetif et Fr. Jacobo Echard*. Editio altera. Fasc. 6. Paris, Picard, 1913. In-fol. 401-480 pages.

Le P. Coulon, comme on le sait, s'est donné la tâche très utile de compléter, puis de rééditer l'ouvrage célèbre de Quétif et Echard sur les écrivains de l'ordre dominicain. Archiviste de l'Ordre, à Rome, le savant dominicain a, de par sa fonction même, dans la main, la plupart des documents nécessaires pour mener à bien une entreprise qui marquera dans les annales de l'Ordre et sera une excellente contribution aux travaux bibliographiques publiés à l'heure actuelle. Avec le Sommervogel-Rivière pour les Jésuites, le Wadding-Sbaralea pour les Franciscains, nous aurons, quand l'ouvrage du P. Coulon sera terminé, d'importants instruments de travail entre les mains.

Ce 6e fascicule contient la notice des religieux qui moururent ou vécurent de 1724-1730. La France n'est pas représentée par beaucoup de noms. Toutefois on remarquera que les Dominicains qui publièrent durant les premières années du xviiie siècle le firent avec abondance : Costadeau, Laplace, de La Feuille, Patin, Laget. Le fascicule se termine par une importante notice sur Benoît XIII, cardinal Orsini.

A. Vogt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE DES PÉRIODIQUES

Carl R. af Ugglas : *Note sur Étienne de Bonneuil et la colonie des sculpteurs français à la cathédrale d'Upsal.* (*Revue de l'art chrétien*, juillet-août 1913, p. 217-236.) On a souvent signalé l'appel que, vers la fin du XIIIe siècle, Magnus Booson, archevêque d'Upsal, adressa à Étienne de Bonneuil, tailleur de pierre, et à ses compagnons pour les faire venir collaborer à la construction de la cathédrale de cette ville. L'auteur s'attache principalement à montrer la part de la main-d'œuvre française dans le beau portail méridional du transept. Il fait ressortir qu'une partie considérable doit être attribuée aux artistes français, notamment dans la statuaire. Rien, dans ces œuvres, de la monotonie et de la convention qu'on trouve au XIVe siècle dans la plupart des sculptures germaniques, et même chez nous à cette époque: c'est encore le génie de l'art français du XIIIe siècle.

H.-X. Arquillière.

A. Auriol : *Le lustre gothique de l'église de Milhars* (Tarn). (*Revue de l'art chrétien*, septembre-octobre 1913, p. 325-326.) Ce lustre de cuivre jaune est une des pièces les plus précieuses du mobilier liturgique méridional. Il mesure, en hauteur, un mètre soixante-quatre centimètres. « L'axe du lustre est formé par une manière d'édicule gothique comportant un large plateau formant base, un autre plateau formant dais, réunis par trois faisceaux de tringles façonnées comme des contreforts rattachés entre eux par des arcs-boutants et couronnés par des pinacles. » Cette œuvre se date par elle-même : elle appartient à l'extrême fin de l'âge gothique, au moment où l'art du bronze et du cuivre aussi bien que l'orfèvrerie empruntaient leurs thèmes ornementaux à l'architecture, qui s'évertuait de son côté par des tours de force à rivaliser pour le fini avec le métal ciselé. Cette transposition a été, pour le lustre de Milhars, des plus heureuses, puisqu'elle nous permet d'admirer sur les branches du lustre les acteurs du martyre de saint Sébastien.

H.-X. Arquillière.

André Michel : *Le triptyque de Roger de La Pasture au musée du Louvre.* (*Revue de l'art chrétien*, novembre-décembre 1913, p. 353-362.) « De toutes les peintures entrées au Louvre depuis longtemps, aucune, assurément, dit l'auteur, n'est plus digne que le triptyque qui fait l'objet de cet article de devenir comme un rendez-vous d'âmes en même temps qu'un témoin de première importance pour l'histoire de l'art. » Après avoir indiqué, en détail, les particularités qui manifestent le sens exact de cette œuvre, l'auteur conclut : « L'œuvre qui vient d'entrer au Louvre importe par-dessus tout... C'est le témoin d'une époque (XVe siècle) où l'art, riche d'une technique toute neuve, avide de science et de certitude, se mettait encore avec toutes ses ressources, au service d'une pensée, d'une doctrine, d'un enseignement, et fa sait concourir toutes ses puissances expressives, toutes les splen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deurs de la nature, en même temps qu'à l'enchantement des yeux, à la plus haute manifestation de l'esprit et à l'exaltation de l'âme... N'aurait-il rien à nous apprendre ou à nous rappeler? »

H.-X. A.

Dom Léon GUILLOREAU : *Les relations financières de l'abbaye du Pin avec l'Angleterre.* (*Revue Mabillon*, novembre 1913, p. 209-215.) Le Pin, abbaye cistercienne en Poitou, jouissait d'un revenu foncier en Angleterre qu'elle devait à l'intimité qui unit son abbé Milon avec Richard Cœur de Lion. Par lettres patentes du 26 octobre 1189, le roi donnait à l'abbaye poitevine l'église de Soham avec toutes ses appartenances. Cette donation fut ratifiée par Jean sans Terre en 1199, puis en 1200. Le domaine fut d'abord administré par les moines français directement, puis en 1284 ils le cédèrent aux Cisterciens de Rewley contre une rente fixe de quarante-trois marcs en sterlings. Les religieux français ne jouirent pas longtemps de cet arrangement. En janvier 1307, le statut de Carlisle interdisait de faire passer de l'argent sur le continent. La rente de Soham alla à l'Échiquier. Aujourd'hui, et depuis Henri VI, c'est Pembroke College, à Cambridge, qui jouit de la donation de Richard et des avantages qu'elle devait pro curer aux moines du Pin. A. VOGT.

Chanoine E. DE VREGILLE : *Le Bienheureux Henri de Baume* (*1366-1349*) *et les documents concernant son culte immémorial.* (*La France franciscaine*, t. II [1913], p. 245-257.) On sait que sainte Colette prit une part importante à la réforme religieuse en France au XV[e] siècle. Or, elle fut aidée dans cette œuvre par un saint religieux, le P. Henri de Baume, son confesseur, mort chez les Clarisses de Besançon en 1439. Henri de Baume n'a pas été canonisé, mais il fut honoré d'un culte que M. le chanoine E. de Vregille voudrait faire reconnaître par les autorités ecclésiastiques. Il apporte ici des preuves péremptoires de ce culte qui remonte à sainte Colette elle-même et qui se perpétue jusqu'à la Révolution. Loin de s'éclipser à cette époque, il se manifeste d'une manière tout à fait remarquable par le soin que mirent les Clarisses à sauver les restes du vénérable Père. Après la tourmente, en 1822, le précieux dépôt fut confié au monastère de Poligny. Reconstituée en 1879, la communauté de Besançon réclama, huit ans après, le trésor de ses reliques, et la Sacrée Congrégation des Rites, devant qui la cause de restitution intégrale avait été portée par Mgr Foulon, alors archevêque de Besançon, se prononça en sa faveur. Voilà donc un culte immémorial bien établi. P. GRATIEN.

H. LEMAITRE : *Le couvent des Sœurs grises à Comines.* (*La France franciscaine*, t. II [1913], p. 277-313.) La plupart des historiens modernes qui se sont occupés des institutions hospitalières, entre autres M. L. Lallemand dans son *Histoire de la charité*, ne font aucune mention des Sœurs grises du tiers-ordre de Saint-François, vouées au service des hôpitaux et à la visite des malades à domicile. Ils attribuent à une époque beaucoup plus récente la conception « de sœurs vivant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au milieu du monde ». C'est là une erreur que M. H. Lemaître a déjà eu l'occasion de relever en publiant dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. IV (1911), p. 713-731, les Statuts des Sœurs grises élaborés en 1483, et une liste comprenant cinquante-six de leurs maisons établies dans le nord de la France et en Belgique durant le cours du XV^e siècle. L'histoire de cet ordre serait donc très intéressante à écrire, mais on ne la peut tenter qu'après un ensemble complet de monographies sur chacune de ses communautés. M. H. Lemaître en donne, d'après plusieurs documents d'archives, un modèle dans *Le couvent des Sœurs grises à Comines*.

Fondé le 18 juillet 1455 par le seigneur de Comines, oncle et tuteur du célèbre chroniqueur, ce monastère prospéra rapidement et dut s'agrandir en 1470 ; une chapelle et un cloître furent consacrés en 1481. Mais les guerres religieuses du XVI^e siècle arrêtèrent cet essor. Le 15 août 1566, la chapelle est saccagée, les sœurs abandonnent leur maison et n'y rentrent qu'au mois d'octobre. En 1579, elles sont encore chassées, se retirent à Lille et ne peuvent revenir à Comines qu'en 1587. La prospérité semblait renaître au commencement du XVII^e siècle, lorsque de nouvelles calamités tombèrent sur la petite ville flamande qui eut à subir des sièges désastreux en 1645, 1647 et 1658. Enfin, depuis la seconde moitié du XVII^e siècle jusqu'à la Révolution, la tranquillité ne fut plus sérieusement troublée. 1793 apporta la ruine. Les sœurs ayant refusé de prêter serment furent expulsées brutalement, leurs biens saisis et l'église dévastée. Tel est le *curriculum vitæ* de cette fondation.

Quant à la vie des sœurs, elle était partagée entre les exercices religieux qu'elles accomplissaient dans leur chapelle, sauf le dimanche où elles allaient à la paroisse, et le soin des malades à domicile. Elles furent toujours soumises à la juridiction de l'ordinaire et se confessaient primitivement à la paroisse. A partir de 1626, elles eurent pour confesseurs des Récollets. Ce fut pour ces religieux l'occasion de s'établir à Comines (1628) et, sous leur influence, un changement considérable s'opéra dans la vie des Sœurs grises qui devinrent cloîtrées (1634) et le restèrent jusqu'à la fin, ne s'occupant plus dès lors que de l'éducation des jeunes filles et de la garde des personnes démentes.

P. GRATIEN.

E. LE PARQUIER : *L'exercice du culte protestant dans le pays de Caux après la paix d'Amboise (19 mars 1563). Documents inédits tirés des registres du Parlement de Normandie.* (*Bull. de la Soc. du Prot. franç.*, mai-juin 1913, p. 219-225.) Le gouvernement s'attachait, par mesure de police, à restreindre l'accès des prêches privés aux membres de la famille et aux vassaux directs des seigneurs de fiefs. Les seigneurs hauts-justiciers des lieux où l'on avait ouvert ces prêches (chapitres ou abbayes) surveillaient l'application des déclarations édictées en suite de l'édit de pacification. M. Le Parquier met ici en scène Philippe Le Roux, lieutenant général du bailliage de Caux, protestant, les religieux du couvent de Saint-Lô de Rouen, seigneurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temporels et spirituels du fief de Bréauté, canton de Guiberville, et le curé de Bréauté. M. LECOMTE.

E. LE PARQUIER : *Un épisode de l'histoire de Rouen en 1564.* (*Bull. de la Soc. du Prot. franç.*, sept.-oct. 1913, p. 414-424.) Des documents inédits, extraits des Registres du Parlement et inconnus de Floquet (notamment un arrêté du 10 mars interdisant le port d'armes et réglant l'exercice du culte réformé), permettent à l'auteur de présenter un récit nouveau d'incidents provoqués le 5 mars par les protestants de Rouen, à leur retour du prêche de Pavilly, et des manifestations qui en furent la suite contre le conseil de ville et le gouverneur Carrouges. M. L.

P. BEUZART : *Le Protestantisme en Artois au* XVII^e *siècle.* (*Bull. de la Soc. du Prot. franç.*, sept.-oct. 1913, p. 425-435.) L'auteur étudie les traces de protestantisme dans la région de Douai après la persécution qui sévit en Artois et en Flandre sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II. Il publie ensuite plusieurs documents artésiens de 1605, 1606, 1617, 1663, 1684-1686, 1689, 1691, 1699, relatifs surtout à la région de Saint-Omer et d'Arras. Le dernier constate un timide retour de la Réforme au pays de l'Alleu. M. L.

Albert ATGER : *Avant et après la Révocation à Bernis.* (*Bull. de la Soc. du Prot. franç.*, nov.-déc. 1913, p. 497-509.) Extraits de l'état civil relatifs à des sujets très divers : consulat tout catholique (1681), cloche du prêche (de 1611), démolition du temple et achat des matériaux et de la cloche par les consuls (1685), 339 abjurations (1685), confirmation des nouveaux convertis (1687), etc. M. L.

M. LOTHARD : *Le protestantisme dans quelques communautés du Bas-Languedoc, Canet (Hérault), 1687-1873.* (*Bull. de la Soc. du Prot. franc.*, mars-avril 1913, p. 109-128.) Cette église fut de celles qui tirèrent de la persécution une vie plus intense. Dans les quelques années qui précédèrent la révocation, on y compte 65 abjurations, un fugitif et un condamné aux galères. Ce chiffre de 67 âmes, réparties en 16 familles, donne le total de la population protestante de Canet. Après la révocation, les biens des fugitifs et l'attitude des nouveaux convertis créèrent de grandes difficultés au gouvernement de Louis XIV et à l'administration de l'Intendance. Canet eut alors cinq fugitifs. M. Lothard montre le sort de leurs biens. L'instruction des enfants des nouveaux convertis donna lieu à une réglementation rigoureuse. Cette commune avait encore, au milieu du siècle passé, 19 habitants réformés. Elle ressortit à l'église de Saint-André de Sangonis.

M. LECOMTE.

H. PRENTOUT : *La Réforme en Normandie et les débuts de la Réforme à l'Université de Caen.* (*Revue historique*, t. CXIV, p. 285-305, nov.-déc. 1913.) Comment expliquer les rapides progrès de la Réforme et son extension surprenante dans un pays aussi conservateur que la Normandie? Les raisons mises en avant jusqu'ici sont insuffisantes. Un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mouvement politique a pu « dans certaines régions, pour certaines classes et à certaine date », favoriser la Réforme; il ne la justifie point; un mouvement social n'aurait pas groupé davantage toutes les classes de la société que l'on voit unies en dehors de toutes préoccupations d'intérêts matériels. Pour l'auteur, un mouvement religieux seul fut assez puissant pour contribuer à la diffusion aussi rapide et générale des idées nouvelles. D'où venaient-elles? Le foyer et le centre des tendances réformatrices fut l'Université de Caen, car le mouvement fabrisien s'était étendu jusque-là et l'humanisme y avait de nombreux adeptes.

On peut citer Guillaume de La Mare, personnage curieux, mais trop oublié, dont les rapports avec Lefèvre d'Étaples, et surtout avec les Briçonnet, étaient amicaux et fréquents; Pierre Des Prez, etc. Les relations de Clichtove et de Lefèvre avec les éditeurs caennais, chez lesquels parut un certain nombre de leurs œuvres, n'ont pas été sans contribuer aussi à la diffusion de leurs idées dans ce milieu. De plus, l'influence d'Érasme sur les universitaires de Caen est indéniable, étant donné l'amitié qui unissait Lodovico Canossa, évêque de Bayeux, au savant hollandais et qui chercha à l'attirer près de lui. Vers 1530, d'ailleurs, on constate à l'Université un noyau d'Érasmiens. « Fabrisiens d'abord, Érasmiens ensuite, désireux de garder alors l'orthodoxie, les professeurs de l'Université n'en avaient pas moins habitué les esprits à une idée de réforme ... ils y avaient préparé les étudiants et leurs amis... Dans les collèges de l'Université de Caen s'était élaborée la crise future et ainsi s'explique ce mystère d'une Normandie traditionaliste et défiante des nouveautés qui, en 1560, se révèle subitement et pour une si grande part calviniste. » L'auteur nous fait ainsi connaître quelle était l'atmosphère ambiante à l'Université caennaise en 1530, mais cela ne nous explique pas le « mystère » du soulèvement de 1560. H. NETZER.

Marcel FOSSEYEUX : *Le cardinal de Noailles et l'administration du diocèse de Paris (1695-1729).* (*Revue historique*, t. CXIV, p. 261-284, nov.-déc. 1913, et t. CXV, p. 34-54, janv.-fév. 1914.) Le titre de cet article contient une promesse à peine réalisée. Au lieu d'une étude sur l'administration intérieure du diocèse de Paris, l'auteur présente seulement une série d'actes administratifs. Les détails nombreux et pleins d'intérêt qu'il a su grouper sous certaines rubriques bien choisies ne suffisent pas à nous initier au fonctionnement de l'administration diocésaine au temps du cardinal de Noailles. Les paragraphes sur « le palais archiépiscopal », « les travaux de Notre-Dame », « le château de Conflans », présentent de l'intérêt surtout au point de vue archéologique. Celui sur « la discipline du clergé » donne quelques aperçus sur les mesures prises par l'Officialité et les sanctions prononcées contre certains de ses justiciables. Mais c'est tout.

H. NETZER.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

ADHÉSIONS NOUVELLES

R. P. Étienne BABIN, prieur des Bénédictins de Saragosse, présenté par M. Letouzey.

M. A. BACHELIER, professeur à l'Externat des Enfants nantais, Nantes, présenté par M. Civrays.

M. Michel BERGÉ, missionnaire diocésain à Meaux, présenté par M. Carrière.

M. Marcel BODET, professeur au grand séminaire de Poitiers, présenté par M. Levesque.

M. le chanoine JOUEN, à Rouen, présenté par M. Carrière.

M. le chanoine LADAME, supérieur du petit séminaire de Reims, présenté par M. Carrière.

M. LEGENDRE, curé de Saint-Michel de Livet, présenté par M. Letouzey.

M. Adolphe ROUX, ingénieur, présenté par M. Carrière.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. Séance du 17 avril. — M. de Mély examine la composition du célèbre retable du Parlement qui, depuis 1904, a quitté le Palais de justice pour être exposé au Louvre. On a attribué à beaucoup de peintres divers cette œuvre qui aurait été exécutée entre 1443 et 1505; on ne sait même s'il faut y reconnaître Charles VII ou Louis XI. En réalité, ce tableau fut commandé en 1453 par le Parlement qui chargea le conseiller Jean Paillard d'en surveiller l'exécution : à la mort de celui-ci, en 1454, la Cour ordonna, le 2 juillet, de réclamer à sa succession 143 livres 4 sols 4 deniers qui, n'ayant pas été payés à l'artiste, devaient lui être soldés. Quant au nom de l'artiste, sur le collet du vêtement du vallet, OAESBURG et interprété par *Johannes Brugensis*, il faut lire CAESBRUT, nom d'un artiste flamand qui se retrouve à Bruges en 1459, entouré de ses élèves.

* * *

Les *Mélanges d'histoire offerts à M. Charles Bémond par ses amis et ses élèves à l'occasion de la vingt-cinquième année de son enseignement à l'École pratique des Hautes-Études* (Paris, Félix Alcan, 1913, in-8°, VI-667 p.) contiennent plusieurs travaux qui concernent l'histoire religieuse de la France. En voici la liste : Christian PFISTER : Le bullaire de l'Église de Toul (1050-1198); — Robert LATOUCHE : Saint-Antonin-de-Rouergue et la domination anglaise au XIVe siècle (1358-1369); — Jean REGNÉ : La sorcellerie en Vivarais et la répression inquisitoriale ou séculière du XVe au XVIIe siècle.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La soutenance des thèses à l'École des Chartes a eu lieu en janvier dernier. Voici, d'après les *Positions des thèses*, les sujets qui intéressent plus particulièrement l'histoire ecclésiastique : V. BAUDET : Études historiques et archéologiques sur l'abbaye de La Chaise-Dieu, 1043-1615; — Paul BOUDET : Le chapitre de Saint-Dié en Lorraine, des origines au XVI^e siècle; — Ch. BRAIBANT : Études sur le temporel urbain du monastère de Saint-Magloire de Paris; — R. LOUBATIER : L'archevêque et l'archevêché de Bourges au XIII^e siècle.

Une importante *collection de manuscrits*, de livres imprimés, de médailles et d'estampes, formée par M. Auguste LESOUEF, décédé à Paris en 1906, vient d'être donnée à la Bibliothèque nationale, mais elle sera, suivant une condition expresse, installée prochainement à Nogent-sur-Marne. On remarque notamment parmi les manuscrits : un bel Évangéliaire, peut-être du X^e siècle, dont la reliure est ornée d'un émail limousin du XII^e siècle; un Graduel et Missel du XI^e siècle, important pour la paléographie musicale; un Évangéliaire grec du XII^e; un Psautier d'écriture wisigothique; une Bible latine du XIII^e siècle; un *Enchiridion orationum* exécuté en 1579 pour le cardinal Georges d'Armagnac; un recueil de portaits des personnages de la cour de François I^er; *Les martyrs* annotés par Sainte-Beuve. La série des livres d'Heures et des Psautiers offre un intérêt capital pour l'histoire de la miniature et de la calligraphie; on y remarque notamment un précieux manuscrit d'Heures de l'école d'Avignon vers 1380.

La nouvelle Société paléographique de Londres, *The New Paleographical Society*, vient de publier la première partie (25 planches) d'une seconde série de fac-similés, parmi lesquels nous remarquons :

Pl. 4. *Évangeliaire*, ms. grec en onciale, X^e siècle. — Modène, Biblioteca Estense, ms. grec 73.

Pl. 6. Sulpice-Sévère, *Vie de saint Martin de Tours*, ms. latin en semi-onciale, copié en 517. — Vérone, Bibliothèque Capitulaire, ms. XXXVIII.

Pl. 10. *Collectio canonum Hibernensis*, ms. latin en minuscule, copié pour Albéric, évêque de Cambrai et Arras (763-790). — Bibliothèque de Cambrai, ms. 679.

Pl. 14-15. *Évangiles*, ms. latin en minuscule, copié probablement à Laon au IX^e siècle. — Bibliothèque de Laon, ms. 63.

Pl. 16. *Vie et miracles de saint Vaast*, ms. latin en minuscule, copié dans l'abbaye de Saint-Vaast au IX^e siècle. — Bibliothèque d'Arras, ms. 734.

Pl. 21. *Commentaires d'Avicenne sur Aristote*, ms. latin en minuscule, copié à Évreux et Paris en 1321. — Biblioteca Malatestiana de Cesena, ms. *lato destro*, XXIII, 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

Une *Société pour l'étude de l'histoire du droit* s'est fondée dernièrement à Paris, sous la présidence de M. Jobbé Duval. Elle est dirigée par un comité composé de MM. Paul Fournier, membre de l'Institut, Audibert, Chénon, Guilhiermoz, Glotz, Collinet, Génestal et Champeaux. Le comité s'est montré favorable à l'idée d'une publication de chartes de franchises et à celle de tables destinées à faire connaître les renseignements juridiques épars dans les cartulaires, les vies de saints, les chroniques, les chansons de geste, etc.

Les adhésions peuvent être adressées à M. E. Champeaux, secrétaire, 7, rue Hernoux, à Dijon.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire générale. — Barrès (M.). La grande pitié des églises de France. Paris, Émile-Paul, in-18, 420 p.

Bourgeois (Émile) et André (Louis). Les sources de l'histoire de France. xvii^e siècle(1610-1715). I^re partie: Géographie et histoire générales. II^e partie : Mémoires et lettres. Paris, Picard, 1913, in-8, xiv-328 p., xii-411 p.

Cans (A.). Le rôle politique de l'assemblée du clergé pendant la Fronde (1650-1651). (Extrait de la *Revue historique.*) Nogent-le-Rotrou, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1913, in-8, 62 p.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, publié par Mgr A. Baudrillart, MM. P. Richard, U. Rouziès et A. Vogt. Fasc. 11, col. 1345 à 1664 : Ampère-André. Paris, Letouzey et Ané, in-4.

Dictionnaire de théologie catholique, commencé sous la direction de A. Vacant et continué sous celle de E. Mangenot. Fasc. 45, col. 929 à 1248 : Froidmont-Géorgie. Paris, Letouzey et Ané, in-4.

François Chabot, représentant du peuple, à ses concitoyens qui sont les juges de sa vie politique. Pluviôse an II. Mémoire apologétique publié pour la première fois par Albert Mathiez. *(Bibliothèque d'histoire révolutionnaire.)* Paris, Leroux, 1914, in-8, 90 p.

Gierke (Otto von). Les théories politiques du moyen âge, traduites de l'allemand par Jean de Pange. Paris, L. Tenin, 1914, in-8, xvi-291 p.

Gourmont (R. de). Le latin mystique, les poètes de l'antiphonaire et la symbolique du moyen âge. Paris, Crès, 1913, in-8, xi-425 p.

Hefele (Mgr) et S. Ém. le card. Hergenröther. Histoire des conciles d'après les documents originaux. Traduction nouvelle faite sur la deuxième édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par le R. P. dom H. Leclercq, t. vi, 1^re partie. Paris, Letouzey et Ané, in-8, 642 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Stuart [Janet Erskine.] L'éducation des jeunes filles catholiques. Avec une préface de A. Rosette, S. J. Traduit de l'anglais. Paris. Perrin, in-16, xi-273 p.

Vaissière (P. de). Récits du temps des troubles. Une famille. Les d'Alègre. Paris, Emile-Paul, in-8.

Archéologie. — Albe (le chanoine E.) et Viré (Armand). Le prieuré-doyenné de Carennac. Archéologie et histoire. Brive, Impr. Roche, 1914, in-8, 232 p.

Contenson (L. de). L'église de Mont-Saint-Vincent (Bourgogne). (Extrait avec addition du *Bulletin monumental.*) Caen, Impr. H. Delesques, s. d., in-8, 9 p. et 6 pl.

Despis (Th.). Notes archéologiques sur l'église fortifiée de Poncharramet, classée parmi les monuments historiques. Toulouse, Édouard Privat, 1914, in-8, 30 p. 4 pl.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par le Révérendissime dom F. Cabrol et le R. P. dom H. Leclercq. Fasc. 32, col. 2433 à 2720 : Communion-Constantine. Paris, Letouzey et Ané, in-4.

Donau (colonel V.). L'église abbatiale d'Hastière. (Extrait du *Bulletin monumental.*) Caen, Delesques, 1913, in-8, 30 p. avec grav. et 1 planche.

Forot (V.). Architecture religieuse. Les églises de la Corrèze. Paris, J. Schmit, 1913, in-16, iii-79 p., fig.

Germain (A.). La cathédrale de Chartres. Paris, Bloud et Gay, 1914, in-16, 63 p.

Le Sueur (abbé). L'église de Villers-Campsart et ses statues. (Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville.*) Abbeville, Impr. F. Paillart, 1914, in-8, 25 p. et grav.

Mortet (V.). Lexicographie archéologique. Origine du mot transept. (Extrait du *Bulletin monumental.*) Paris, Picard, 1913, in-8, 19 p.

Porée (chanoine). L'art normand. Paris, Fontemoing, 1913, in-8, 63 p. et 8 pl.

Rodin (A.). Les cathédrales de France. Paris, Colin, 1914, in-4, cxx-164 p. de texte et 100 planches hors texte.

Biographies. — Albalat (A.). Joseph de Maistre. Paris, Vitte, 1914, in-16, 210 p.

Blarez (abbé J.). Suzanne Robert de Beauchamp, en religion Marie-Suzanne-Thérèse de Saint-François-Xavier (1744-1800). Vannes, Lafolye frères, 1913, in-8, 88 p. et grav.

Faguet (E.). Monseigneur Dupanloup. Un grand évêque. Paris, Hachette, 1914, in-8, 248 p.

Leroy (P.). Histoire de saint Sulpice le Pieux, archevêque de Bourges, et de son pèlerinage à Saint-Sulpice-de-Favières. Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1913, in-16, 111 p.

Notice sur Mère Sainte-Chantal, fondatrice de la communauté des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sœurs de la Miséricorde du Sacré-Cœur de Jésus, d'Isigny (Calvados). Bayeux, Impr. G. Colas, 1913, in-18, 103 p. avec grav. hors texte.

MARCEL (chanoine). Le Père Lacordaire à Langres d'après une relation inédite. Langres, Impr. L. Martin-Berret, 1914, in-8, 32 p.

UZUREAU (abbé F.). Les « Mémoires » de Mme de La Rochejaquelein et M. de Barante. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*) Fontenay-le-Comte, H. Lussaud, 1913, in-8, 23 p.

UZUREAU (F.). Un martyr de la foi en 1794. M. Laigneau de Langellerie, aumônier du Carmel d'Angers. (Éditions des *Questions ecclésiastiques*, nº 37, septembre 1913.) Lille, Desclée et Cie, 1913, in-8, 12 p.

VIANEY (J.). Saint François Régis, apôtre du Vivarais et du Velay (1597-1640). Paris, Gabalda, 1914, in-12.

Histoire locale. — ALLIER (R.). Une société secrète au XVIIe siècle. La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Toulouse, une esquisse de son histoire. Paris, Champion, 1914, in-8, 152 p.

BRESSON (chanoine A.). Les prêtres de la Haute-Marne mis à mort pendant la Révolution. Notes et documents. Langres, Imp. Champenoise, 1904, in-8, x-205 p.

CHEVALLOT (P.). La sainte chandelle d'Arras et le concile de Noyon (M. CCC. XLIV.). Arras, Imp. de la presse populaire, 1913, in-8, 43 p.

GÖKEN (H.). Normannische Ortsnamen bei Ordericus Vitalis. Lingen, R. von Acken, 1913, in-8, 63 p.

HUET (C.). Le petit séminaire d'Orléans. Histoire du petit séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin, souvenirs d'un rhétoricien de 1866-1867. Orléans, P. Pigelet et fils, 1913, in-8, XII-452 p. avec grav.

LAYRAL (abbé J.-Th.). Histoire de Notre-Dame du Roc-Amadour. Avec une introduction par M. V. Bourrières. Paris, Vic et Amat, 1913, in-16, 23-368 p., fig.

MARSE (J.). L'Inquisition en Dauphiné, étude sur le développement et la répression de l'hérésie et de la sorcellerie du XIVe siècle au début du règne de François Ier. Paris, Champion, 1914, in-8, 290 p.

Notice sur la paroisse de Troarn et Saint-Pair. Caen, Impr. E. Domin, 1913, in-8, 138 p. avec 60 planches.

SOL (Eugène). La Seconde Terreur en Quercy. Toulouse, Impr. du « Télégramme », 1914, in-4 de 110 p. sur deux colonnes.

TRÉGUY (Em.-A.). Le Guildo. Paris, Champion, 1914, in-8, 312 p.

UZUREAU (F.). Andegaviana (14e série). Angers, J. Siraudeau; Paris, A. Picard, 1914, in-8, 543 p.

UZUREAU (F.). Les brûlements d'archives à Angers pendant la Révolution. État sommaire des documents disparus. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.*) Angers, G. Grassin, 1914, in-8, 42 p.

UZUREAU (F.). En Vendée militaire. Le cimetière des Martyrs d'Yzernay (canton de Cholet). (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*) Fontenay-le-Comte, H. Lussaud, 1913, in-8, 8 p.

UZUREAU (F.). Origines de la paroisse Saint-Joseph d'Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.*) Angers, Grassin, 1914, in-8, 36 p.

UZUREAU (F.). Polémiques de presse à Angers au lendemain de la Terreur. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture Sciences et Arts d'Angers.*) G. Grassin, 1913, in-8, 47 p.

UZUREAU (F.). Les prêtres insermentés de la Mayenne (1792). (Édition des *Questions ecclésiastiques*, n° 44, janvier 1914.) Lille, Desclée et Cie, 1914, in-8, 11 p.

UZUREAU (F.). La promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII dans le diocèse d'Angers. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.*) Angers, G. Grassin, 1913, in-8, 77 p.

Ordres religieux. — CLERCY (C.). Notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Hilaire. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.*) Narbonne, Impr. F. Caillard, 1913, in-8, 31 p. et 9 pl.

FLORANCE (E.-C.). Le prieuré de Saint-Jean-en-Grève à Blois et ses souterrains. (Extrait du *Bulletin de l'histoire naturelle du Loir-et-Cher.*) Blois, Impr. centrale, 1913, in-16, 12 p.

JOLY (H.). La Compagnie de Saint-Sulpice. Paris, Bloud et Gay, 1914, in-16, 63 p.

LESORT (A.). Chronique et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel. (*Mettensia VI. Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.* Fondation Auguste Prost.) Paris, Klincksieck, 1909-1912, in-8, LXIX-510 p.

MARTIN (abbé J.-B.). Bibliographie liturgique de l'ordre des Chartreux. Ligugé (Vienne), Impr. E. Aubin, 1913, in-8, 34 p.

VAN VÆFELGHEM (Raphaël). L'Obituaire de l'abbaye de Prémontré (XIIe siècle, ms. 9 de Soissons). (Extrait des *Analectes de l'ordre de Prémontré*, tomes V à VIII.) Louvain, Impr. P. Smeesters, 1913, in-8, 364 p.

Protestantisme. — REYBURN (H. Y.). John Calvin, his life, letters and work. London, Hodder, in-8, 384 p.

VALOIS (Noël). Vassy. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1913.) Paris, 1914, in-8, 47 p.

ERRATA

P. 172, ligne 6. Au lieu de *Escrepilly*, *Subleyre*, lire Étrépilly, Fublaines.

P. 209, ligne 23. Au lieu de *Crassach*, lire Cranach.

L'UN DES GÉRANTS : TARDY-PIGELET.

BOURGES — IMP. VVE TARDY-PIGELET ET FILS.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES ORIGINES ET LES PREMIERS SIÈCLES

DE

L'ÉGLISE CHALONNAISE

« Peu de questions ont été plus souvent agitées que celles des origines des Églises gauloises[1]. Pour les anciens auteurs, la question ne se posait même pas et, jusqu'au VIIe siècle, on a admis sans discussion que la nouvelle foi ne s'était qu'assez lentement répandue dans notre pays;... mais au VIIe siècle apparaît la théorie de l'apostolicité, destinée à une si grande fortune. Émise d'abord timidement, par quelques hagiographes, exposée avec une science plus apparente que réelle par le fameux Hilduin, abbé de Saint-Denis, elle se répand bientôt partout et il n'est point d'Église, si obscure qu'elle soit, qui ne se prétende fondée par un disciple du Christ ou des premiers apôtres[2]. » Ce n'est toutefois qu'au XVIIe siècle que s'ouvrira cette lutte implacable, toujours de plus en plus ardente, qui met aux prises les partisans de deux écoles : l'école traditionaliste ou légendaire et l'école critique ou historique; et, de nos jours, Mgr Duchesne pourra écrire avec raison que la question de l'origine de nos Églises est « des plus rebattues[3] ».

Des deux écoles en présence, l'une veut que presque tous les diocèses de Gaule « aient été fondés dès le premier siècle par des évêques prédicateurs qui tenaient leur mission, avec un poste fixe, soit de saint Pierre lui-

1. Cf. L. Trouet, *Bibliographie des origines chrétiennes*, dans *Les Catalogues épiscopaux de l'ancienne Gaule* (Paris, 1895, in-8°), p. 81-114.

2. Auguste Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I (Paris, 1902, in-8°), p. 15 et suiv.

3. L. Duchesne, *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, t. L (1889), p. 337; *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I (Paris, 1894, in-8°), p. 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même, soit de saint Clément. Les résultats de cette prédication auraient été assez abondants pour que des Églises constituées fussent établies partout dès l'origine, avec une organisation cléricale complète. » L'autre estime au contraire « que la première mission apostolique des Gaules ne laissa que de faibles traces, sauf dans la Narbonnaise... Notre pays avait été sillonné par des missionnaires errants qui avaient semé sous leurs pas, dans les vastes territoires confiés à leur zèle, les semences de la parole divine, et y avaient fondé, non des Églises organisées, mais de simples chrétientés peu nombreuses... Les persécutions étouffèrent ces premiers germes... et c'est seulement à la fin du IVe siècle que la Gaule fut véritablement conquise à Jésus-Christ[1]. »

Les origines de l'Église chalonnaise ne pouvaient échapper à cette règle commune. S'il est juste d'observer que, jusqu'au XVIIe siècle, ses livres liturgiques sont restés à peu près fermés à toute intrusion des tendances légendaires, il faut bien reconnaître que la situation change avec l'édition des *Officia propria*[2], qui correspond à l'adoption du rit romain dans le diocèse de Chalon-sur-Saône. C'est cette même préoccupation de reculer le plus possible la date de fondation du siège qui dirigera l'œuvre des historiens locaux du XVIIe siècle, et, à l'aube de la Révolution, le dernier évêque de Chalon, Mgr Du Chilleau, répétera à plusieurs reprises que son Église, « fruit du martyre de saint Marcel et de saint Valérien, est la seconde parmi celles de France pour l'ancienneté[3] ». Je dois signaler toutefois qu'au XVIIIe siècle la liturgie chalonnaise avait été l'objet d'une réforme, qui d'ailleurs ne fut pas particulière à ce diocèse. Mgr de Rochefort

1. Abbé C. Chevalier, *Les origines de l'Église de Tours*, dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXI (Tours, 1871, in-8°), p. 7 et suiv.

2. *Officia propria sanctorum insignis ecclesiæ cathedralis Cabilonensis ejusque diœcesis*, etc., 1re édition, Lyon, 1620, in-8°; 2e édition, Chalon, 1748, in-8°. C'est cette seconde édition, peu différente au fond de la première, qui sera citée ici.

3. *Mandement du 26 janvier 1790, pour le saint temps de Carême* (Chalon, 1790, in-4°), p. 5. La même pensée se retrouve sous une forme analogue dans sa protestation contre le décret de l'Assemblée nationale du 13 avril suivant et dans une lettre pastorale du 15 décembre de la même année.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Ally l'annonçait en ces termes dans son mandement du 1er août 1764 : « Sanctorum historias et actus attento sumus oculo scrutati : *Ne spuria et incerta, pro veris, certis et germanis legantur* (conc. Camerac. 1565, can. 8). Et certe, non recitabuntur *novella vel levia*, sed authentica, et antiqua, quæ et Ecclesiam ædificent, et ecclesiasticam redoleant gravitatem (Bernard. ep. 312 ad Guidonem)[1]. »

Le XIXe siècle n'apportera aucune contribution sérieuse à ce point particulier d'histoire locale; seul, l'auteur des *Fastes épiscopaux* viendra y mettre quelque lumière. Ma prétention n'est pas de donner au problème une solution nouvelle — dans les grandes lignes je suis complètement d'accord avec l'éminent critique — mais seulement d'apporter sur des points de détail quelques précisions utiles, en même temps que faire mieux connaître des documents trop méconnus et même des monuments inédits.

I. — L'APOSTOLAT DE SAINT MARCEL

Une communauté chrétienne a-t-elle existé à Chalon avant le martyre de saint Marcel? Il serait téméraire de vouloir le prétendre, et pourtant il n'est pas permis d'affirmer non plus qu'il n'y eut pas alors à Cabilonnum, principalement parmi les fonctionnaires attachés au *castrum frumentarium*, quelques adeptes secrets du culte nouveau, soit qu'ils fussent originaires de Rome, soit que, venus d'un point de la Gaule méridionale, ils aient antérieurement profité de la prédication de saint Luc et de saint Crescent[2]. Si nous interrogeons les *Actes* de saint Marcel, ils semblent nous répondre qu'il y avait des chrétiens isolés dans la région, mais pas d'Église organisée, et que l'apostolat de saint Marcel lui-même fut plutôt

1. *Breviarium Cabillonense* (Paris, 1765, 4 vol. in-8° et in-12), p. (8). Ce bréviaire n'est autre que celui de Paris, modifié en ce qui concerne les fêtes locales. Les références données ici se rapportent à l'édition in-8°.

2. S. Épiphane, *Adversus hæreses*, II, LI, 11; Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, IV; Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (2e édition, Paris, 1701-1712, in-4°), t. IV, p. 441.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nomade et vagabond et ne produisit que des résultats éphémères, sans caractère officiel et permanent.

En l'an 177[1], un disciple de saint Pothin, nommé Marcel, échappé miraculeusement aux prisons lyonnaises, remonte vers le nord en longeant les bords de la Saône; ayant laissé son compagnon Valérien à Tournus et continuant sa route à travers les forêts séquanaises de la rive gauche, il arrive en vue de Cabilonnum. Cette cité ne lui paraissant pas assez sûre aux chrétiens, il se propose de traverser la Saône un peu plus haut afin de poursuivre son apostolat en territoire éduen. C'est à ce moment qu'il a le malheur d'aller chercher hospitalité dans la villa que possédait le préfet romain Priscus[2], en un lieu nommé Hubiliacus[3]. Priscus, désespérant de le voir adorer les dieux qu'il fêtait joyeusement, le fait enterrer jusqu'à la ceinture, le laissant mourir de faim et d'épuisement au lieu même où s'élèvera plus tard l'église du prieuré clunisien de Saint-Marcel.

Tel est le résumé succinct de ce que nous apprennent les *Actes* du saint, mais il y a lieu d'examiner ici la valeur de ce document. Leur authenticité a été généralement admise; je ne partage pas toutefois l'opinion enthousiaste de ceux qui, pour appuyer cette autorité, vont jusqu'à dire que dom Ruinart les a publiés dans ses *Acta sincera*[4]. Hélas ! le savant bénédictin fait bien mention dans ses annotations des saints Marcel et Valérien, mais il ne formule au sujet de leurs *Actes* aucune appré-

1. Les auteurs locaux donnent généralement la date de 179; les Bollandistes ont proposé celle de « circiter 178 » (*Acta sanctor.* sept. t. II, p. 187 et suiv.); je ne vois aucune raison de repousser le martyre de saint Marcel un an et même deux ans après la persécution lyonnaise de 177. Sur la controverse récemment soulevée au sujet de cette persécution, cf. *Analecta Bollandiana*, t. XXXII (1913), p. 448 et suiv.

2. L'abbé Pequegnot (*Légendaire d'Autun* [Lyon, 1846, in-12], t. II, p. 234) voit dans Priscus le *prefectus classis araricæ* mentionné au v[e] siècle dans la *Notitia dignitatum*; Juénin (*Nouvelle histoire de... Tournus* [Dijon, 1733, in-4°], t. I, p. 9) pense avec beaucoup plus de raison que c'était le gouverneur romain de Lyon.

3. Aujourd'hui La Vacherie, commune de Saint-Marcel, canton (sud) et arrondissement de Chalon.

4. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. III (1854-1857, in-4°), p. 227, note 1 et t. XIII (1913, in-8°), p. 40, note 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciation[1]. Par contre, Lenain de Tillemont a écrit que les *Actes* de saint Marcel « ne sont pas assez anciens pour faire une grande autorité[2] » et les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*[3] s'expriment à peu près de même. Nous avons de ces *Actes* deux textes, différents par la forme, mais assez semblables au fond[4]; ceux que l'on croit communément les plus anciens sont les plus courts[5]; les autres ont été jugés en peu de mots par le P. Chifflet : *Acta recentiora, quamvis subobscura*[6].

Si ces *Actes* étaient les seuls documents anciens relatifs à saint Marcel[7], on serait peut-être tenté de mettre son authenticité en doute. Deux témoignages, très précieux à cet égard, viennent, fort à propros, à notre secours. C'est d'abord un texte de Grégoire de Tours, qui a recueilli le souvenir du martyr chalonnais sur les lieux mêmes de son supplice[8]; c'est ensuite l'inscription de Saint-Marcel-de-Carreiret[9] mentionnant des reliques de notre saint. L'autel-reliquaire, sur lequel cette inscription est gravée, semble bien remonter aux « environs du v^e^ siècle[10] »; sa forme de cippe romain et son ornementation sont nettement caractéristiques, et Le Blant, qui ose affirmer que ce monument a été « exécuté vers le x^e^ siècle », ne l'avait certainement pas vu; il le prouve lui-même en donnant de l'inscription une lecture fautive[11], qu'il s'est contenté d'emprunter au cardinal Mai[12], sans chercher à la véri-

1. *Acta sincera* (Paris, 1689, in-4°), p. 61 et suiv.
2. *Op. cit.*, t. III, p. 35.
3. Tome III, p. 409.
4. Publiés l'un et l'autre par Chifflet, *Histoire de... Tournus* (Dijon, 1664, in-4°), p. 52 et suiv.; Juénin, *op. cit.*, t. II, p. 5 et suiv.; *Acta sanctor.*, *loc. cit.*
5. « Breviora alteris verisimiliter antiquiora » (*Acta sanctor.*, *ibid.*).
6. *Op. cit.*, p. 60.
7. De tous les saints du même nom, l'apôtre chalonnais est le plus ancien et son nom figure, au 4 septembre, dans le martyrologe hiéronymien, aux additions de Florus et, après Adon et Usuard, dans les martyrologes plus récents.
8. *De gloria martyrum*, I, 53.
9. Commune du canton de Lussan, arrondissement d'Uzès (Gard).
10. L.-H. Labande, *Études d'histoire et d'archéologie romane*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2e série, t. II (Avignon, 1902, in-8°), p. 148.
11. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I (Paris, 1856, in-4°), p. 29 et suiv.
12. *Scriptorum veterum nova collectio e Vaticanis codicibus edita ab Angelo Mai*, t. V (Rome, 1831, in-4°), p. 461. La version donnée antérieurement par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fier. Je ne crois pas toutefois que l'inscription soit aussi ancienne que la décoration et j'estime qu'elle remonte seulement à la fin du VIe siècle[1]; elle serait par conséquent contemporaine de Grégoire de Tours et elle nous apprend que l'autel renfermait des reliques de saint Marcel et de saint Valérien, martyrisés sur notre territoire[2]. Si l'inscription de Saint-Marcel-de-Carreiret ne permet aucun doute sur l'identité du saint qu'elle mentionne, on ne saurait en dire autant de celles de Céleyran[3] et du Puy[4] que je me contente de signaler[5].

Si l'existence du premier apôtre chalonnais est incontestable, il n'en est pas de même de tous les détails contenus dans ses *Actes*. Le texte que nous en possédons

Juénin (*op. cit.*, t. II, p. 37) et reproduite par les Bollandistes (*loc. cit.*) était déjà meilleure; la seule lecture vraiment exacte est celle de Labande (*op. cit.*, p. 149).

1. Cf. Labande, *op. cit.*, pl. XIX et XX. Les excellentes photographies publiées par cet auteur, et surtout la planche comparative, me paraissent le démontrer amplement. Les lettres de l'inscription de Saint-Marcel n'ont pas cette vigueur que présentent les inscriptions des cippes gallo-romains d'Avignon, reproduits comme pièces de comparaison. La maigreur de ces lettres, l'inhabileté de la main qui les traça, contrastent avec la décoration si vigoureuse du monument lui-même; par ailleurs, certaines formes de lettres très caractéristiques, notamment les o en losanges, m'obligent à penser que l'inscription a été tracée après coup; je ne crois pas toutefois qu'elle soit postérieure au VIe siècle.

2. *Qui p[ass]i sunt in territurium civitatis Cabilonninsis.*

3. Cette inscription, aujourd'hui au musée de Narbonne, est, comme celle de Saint-Marcel-de-Carreiret, gravée sur la face antérieure d'un autel de la fin du Ve siècle, ayant renfermé des reliques des saints Cassien, Marcel et Martin, martyrs, dans lesquels on a cru reconnaître des martyrs africains de ce nom. Cf. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule* (Paris, 1892, in-4°), n° 445.

4. Inscription du Ve ou VIe siècle découverte en 1896 aux environs du Puy : SANCTVS MARCELLVS || MARTIR XPI *av.* Cf. *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, 1896, t. IX (le Puy, 1898, in-8°), p. 52 et suiv.

5. Ce n'est pas seulement en Provence que se répandit le culte de saint Marcel de Chalon; on le trouve, de très bonne heure, dans les diocèses voisins : Lyon, Autun, Mâcon, Langres, Sens et Auxerre; puis à l'est, à Besançon, Toul, Metz, Cologne, Trèves et Worms; au nord, à Paris, Noyon, Senlis, Soissons, Beauvais et Rouen; à l'ouest, à Orléans, Tours, Angers, le Mans, Quimper, Poitiers et Luçon; au centre, à Clermont, Nevers, Bourges et Limoges; au sud, à Vienne, Aix, Fréjus, Embrun, Arles, Béziers, Uzès, Viviers, Valence, Tarentaise et même jusqu'à Tolède et Séville. Cf. *Acta sanctor.*, *ibid.* ; *Catalogus cod. hagiogr. lat. Bibl. nat. Par.*, t. III (Bruxelles, 1893, in-8°), p. 579 et suiv.; *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. IV (1913), p. 358 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est certainement très éloigné de la version primitive; il est notamment impossible d'admettre que les noms des divinités païennes, dont il y est fait mention, n'aient pas eu à souffrir de la maladresse d'un copiste. On n'a jamais retrouvé, dans la région chalonnaise, de traces certaines du culte de Saturne et de Minerve; au premier abord, on serait tenté d'en dire autant du culte du Soleil, il est pourtant probable que de ce dernier proviennent certains noms de lieux : Saint-Jean-de-Lux[1] et Lux[2]. Par contre, les divinités pour lesquelles les Chalonnais de ce temps avaient un faible, comme Souconna par exemple, ne sont pas mentionnées dans les *Actes*. Marcel Canat[3] a déjà prouvé que le passage *ad atrium divi Hamonis* a été certainement altéré; Adrien de Valois, soupçonnant la vérité, avait proposé la restitution *divi Bavonis*[4], alors qu'il faut lire *divi Baconis :* la divinité visée n'est pas Jupiter Ammon, mais bien le dieu topique Bacon, dérivé probablement de Bacchus[5].

1. Aujourd'hui Saint-Émiland, commune du canton de Couches-les-Mines, arrondissement d'Autun; la plus ancienne forme connue de ce nom de lieu est *Fanum lucis*.

2. Commune du canton (sud) et de l'arrondissement de Chalon.

3. *Inscriptions antiques de Chalon-sur-Saône*, dans *Mémoires de la Soc. d'hist. et d'arch. de Chalon*, t. III (1854-1857, in-4°), p. 228 et suiv.

4. *Notitia Galliarum* (Paris, 1675, in-fol.), p. 522.

5. Un autre passage des *Actes* de saint Marcel a soulevé une controverse dont le dernier mot n'est pas près d'être dit; c'est celui où nous apprenons que, pour éviter le *castrum* chalonnais, l'apôtre prit la route de l'*agger Argentomagensis*. Topographiquement l'itinéraire du saint est de reconstitution impossible; Chifflet le premier en a longuement disserté sans arriver à éclaircir la question (*op. cit.*, p. 59 et suiv.). De toutes les hypothèses émises, celle qui consiste à dire qu'*Argentomagus* et *Hubiliacus* ne désignent qu'un seul et même lieu, peut, à première vue, paraître la plus rationnelle; mais comment admettre que le rédacteur, moine de Saint-Marcel, selon toutes probabilités, ait poussé l'ignorance des lieux jusqu'à faire état d'un vocable qui n'a laissé aucune trace? Je ne vois, pour mon compte, qu'une hypothèse admissible, celle qui reconnaîtrait dans le passage en question une interpolation maladroite d'un copiste peu critique ayant eu entre les mains des documents de provenances diverses et notamment les *Actes* d'un saint du même nom martyrisé à Argenton (Indre) (cf. Labbe, *Nova bibliotheca* [Paris, 1657, in-fol.], t. II, p. 427 et suiv.; *Acta sanct.*, junii t. V, p. 476 et suiv.; Lenain de Tillemont, *op. cit.*, t. IV, p. 461 et suiv.). Le martyrologe d'Usuard mentionne ce saint Marcel en ces termes : « S. Marcelli martyris, qui apud castrum Argentomachum... martyrio coronatus est. » Ce *castrum*, aujourd'hui Argenton, n'est autre que l'*Argantomagus* de l'*Itinéraire d'Antonin* et de la *Carte de Peutinger*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint Marcel étail-il évêque, prêtre, clerc ou laïque? Le premier de ces titres lui est donné par certains martyrologes[1] et admis par quelques auteurs[2]. Rien dans les *Actes*, qui sont, somme toute, la tradition la plus ancienne à cet égard, ne permet de l'affirmer; tout au plus pourrait-on dire qu'il fut prêtre[3]. Dans tous les cas, une chose paraît certaine, c'est que Marcel ne fut pas le fondateur à Chalon d'une Église régulièrement constituée.

II. — LES TROISIÈME ET QUATRIÈME SIÈCLES

Après le martyre de saint Marcel s'ouvre dans l'histoire chalonnaise une période de deux siècles et demi, pour laquelle les documents scripturaires[4] font presque totalement défaut; et je serais contraint de sauter brusquement de la fin du IIe siècle au début du Ve, si quelques monuments ne venaient me permettre d'affirmer, qu'à défaut d'une Église régulièrement constituée avec sa hiérarchie, la région chalonnaise eut, même avant l'édit de Milan, des chrétiens isolés et, plus tard, avant la fondation de son siège épiscopal, des ministres nomades, que l'on nomme chorévêques.

Le premier de ces monuments est un sarcophage bisome[5] dont la face antérieure porte l'inscription[6] que voici : *Diis manibus et memoriæ æternæ, Pisonius Ascle-*

1. « Cabolono (nat.) sancti Marcelli episcopi » *(Martyrol. hieron.)*. « In Gallia, civitate Cavellonis passio S. Marcelli episcopi, etc... » (Variante d'un manuscrit — le *cod. Barberinianus* — des additions de Florus au *Martyrologe* de Bède; *Acta sanct.*, mart. t. II, p. XXXI.)

2. Notamment par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France (loc. cit.)* et celui d'un *Pouillé* chalonnais du XVIIe siècle (Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 785, fol. 94).

3. Cf. Th. Raynaud, S. J., *Opera omnia* (Lyon, 1665, in-fol.), t. VIII, p. 74.

4. Les historiens chalonnais du XVIIe siècle se sont plu à placer aux portes mêmes de Cabilonnum, sur le territoire de la commune de Lux, le théâtre de la vision de Constantin. J'ai dit plus haut l'origine toute païenne du vocable « Lux »; beaucoup d'autres lieux revendiquent ce même honneur avec plus de raison.

5. Collections de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon au musée Denon, dimensions $1^m46 \times 2^m67 \times 1^m42$; trouvé à Saint-Loup-de-Varennes, canton (sud) et arrondissement de Chalon.

6. Canat, *op. cit.*, n° 10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

piodotus, ungentarius, sevir augustalis Coloniæ Claudiæ copiæ Lugdunensis, vivus sibi posuit et Severiæ Severæ, conjugi carissimæ, cum quem vivet annis tricesimis quintis, sine ulla animi læsione, victuri quamdiu Deus dederit, ponendum curaverunt et sub ascia dedicaverunt. Ce sarcophage vraiment monumental a renfermé les restes d'un marchand de parfums enrichi, devenu sévir augustal de Lyon, Pison Asclépiodote[1], et de sa femme Séverie Sévère.

« L'étude de ce monument est des plus intéressantes: la première réflexion qu'elle suggère, c'est que ce tombeau a été préparé par deux époux encore vivants, sans que la mort d'aucun parent, ami ou affranchi leur fournît l'occasion de penser à leur dernière demeure, chose assez rare dans les inscriptions... Ce sont bien les deux époux qui, heureux de vivre tant qu'il plaira à Dieu, ont fait creuser ce tombeau pour que leur union, qui compte déjà trente-cinq ans de bonheur et de paix, se prolonge au delà de cette vie. Remarquons, en passant, ce membre de phrase, *quamdiu Deus dederit*, qui, sans indiquer une tombe chrétienne, annonce le progrès des idées nouvelles et le principe de l'unité de Dieu détrônant le polythéisme. Toute cette dernière partie de l'inscription est extrêmement touchante. On aime à voir cet heureux ménage, résigné aux ordres de la Providence, se préparer une tombe commune[2]. »

Ainsi s'exprime le premier auteur qui se soit occupé de ce monument; après lui, de Caumont[3] le décrira sans rien conclure, et Le Blant, tout en mentionnant cette épitaphe, ne l'admettra pas dans ses *Inscriptions chré-*

1. L'abbé Victor Terret (*Les églises rurales du Chalonnais. I. Origines gallo-romaines* [Autun, 1912, in-8°], p. 11), oubliant qu'il « n'y a que les esclaves et les petites gens de province qui ne soient désignés que par un seul nom » (R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine* [3e éd., Paris, 1908, in-8°], p. 37), fait d'*asclepiodotus* un qualificatif et il traduit : Pisonius, « médecin et pharmacien ».

2. A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon* (Lyon, 1846-1854, in-4°), p. 218.

3. *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie. Ère gallo-romaine* (2e édition, Caen, 1870, in-8°), p. 538 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiennes[1]. Par contre, Marcel Canat[2] verra dans le *sine ulla animi læsione* et le *victuri quamdiu Deus dederit* une preuve que Pison et sa femme étaient chrétiens, et l'abbé Terret, à son tour, spécifiera que c'étaient des « disciples du Christ, mais disciples secrets pour échapper à la persécution[3]. » La question, j'en conviens, est troublante, car l'invocation aux dieux mânes, la formule *memoriæ æternæ* et la protection de l'*ascia*, tout cela est bien païen; il n'est pas jusqu'au *sine ulla animi læsione*, lui-même, qui ne se retrouve sur des monuments analogues n'ayant aucune apparence chrétienne[4]; et je dois ajouter encore, après Le Blant, que la formule *victuri quamdiu Deus dederit* est elle-même apparentée au *si deus dederit* ou *voluerit* dont l'usage païen est attesté par Tertullien[5] et Minucius Félix[6]. Il est bon d'observer toutefois que les *quadratarii* avaient l'habitude de tracer sur les marbres ces formules communément admises, auxquelles les premiers chrétiens n'attachaient pas plus d'importance qu'aux noms païens des jours de la semaine[7], et aussi que, notre sarcophage paraissant dater de la fin du IIe siècle, il faut bien admettre qu'antérieurement à l'édit de Milan, les chrétiens durent observer une sorte de discipline du secret.

Si la communauté de *cognomen* pouvait être considérée comme un indice certain de parenté par voie maternelle ou adoptive, on pourrait peut-être tirer argument de ce fait que le même surnom a été porté par des personnages de familles différentes, dont le christianisme nous est attesté par des textes indubitables[8]; c'est d'abord

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 173, note 4. Le Blant cite à cet endroit une inscription de Florence, certainement païenne, où se lit : *viventes fecerunt si deus permiserit sibi.*

2. *Op. cit.*, p. 241 et suiv.

3. *Op. cit.*, p. 11.

4. Cf. A. de Boissieu, *op. cit.*, *passim.*

5. *De testimonio animæ*, II.

6. *Octavius*, XVIII.

7. Cf. abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (2e édit., Paris, 1877, in-8°), p. 258.

8. On trouve plusieurs Asclépiodote dans les listes épiscopales d'Orient et même d'Occident et l'Église grecque a honoré comme saint un martyr de ce nom. (*Analecta Bolland.*, t. XXXI [1912], p. 325.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marc Aurèle Asclépiodote, dont l'épitaphe détruite attestait tout à la fois la haute antiquité et le caractère chrétien[1]; c'est ensuite Ponce Asclépiodote, préfet romain du Valais qui, en 377, osa le premier faire apposer sur les édifices publics, qu'il venait de restaurer, le chrisme constantinien[2]. De tout cela, j'éviterais de conclure que notre sarcophage a renfermé des cendres chrétiennes, si je ne voyais, dans la situation du lieu où il a été découvert, un indice qui me paraît plus probant. Comment expliquer que ce sévir augustal de Lyon soit allé finir ses jours loin des centres d'habitation de l'époque, si ce n'est en admettant que Pison et sa femme, chrétiens peut-être encore tièdes, échappèrent par la fuite à la grande persécution lyonnaise de 177?

C'est à cette même époque qu'appartient probablement le vase de verre bleu, en forme de poisson, et partant chrétien, retrouvé dans une sépulture, non loin de Chalon, à Givry, en 1854[3], et déposé aujourd'hui au musée d'Autun. Là encore, on est bien forcé de reconnaître que les chrétiens des premiers siècles avaient leurs habitations et leurs polyandres séparés de ceux des païens.

Des simples fidèles passons maintenant aux ministres du culte. Le monument le plus important des origines chrétiennes chalonnaises, unique ou du moins sans analogue connu, est une stèle de découverte récente[4], dont la provenance, sans être nettement déterminée, est cependant locale. Gallo-romaine par la facture, rien ne s'oppose à ce qu'elle remonte au ɪᴠ^{e} siècle. En son état actuel, ce monument est anépigraphe. Dans une niche est représenté, tête nue, un homme barbu dont les cheveux semblent indiquer la tonsure monastique ou

1. *Corpus inscript. latin.*, t. xɪɪ, n° 834; Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 172.

2. Mommsen, *Inscriptiones Helveticæ*, n° 10; cf. *Bollettino di archeologia cristiana*, 5^{e} année, 1867, p. 23 et suiv.; *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. ɪ (Genève, 1870-1887, in-4°), p. 1 et suiv.; Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. ɪ, n° 369.

3. Givry, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chalon; cf. Victor Terret, *op. cit.*, p. 22 et suiv.

4. Collections de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, au musée Denon; dimensions : $0^{m}80 \times 0^{m}35 \times 0^{m}12$.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

primitive. Il est revêtu de deux tuniques superposées, la seconde un peu plus courte et découpée de larges dentelures qui laissent voir les extrémités d'une étole. Sur le tout, il porte un manteau que je voudrais pouvoir qualifier exactement, mais j'hésite entre pénule, lacerne et birre, car aucun de ces termes ne convient exactement; le terme un peu moderne de pluvial me paraît plus significatif ; enfin, je vois sur ses épaules un superhuméral terminé par un galon semé de besans. De la main droite, le personnage tient une coupe et, de la gauche, un bâton droit, au pied ferré, qui n'est pas le véritable *pedum*.

Pour déterminer la fonction dont ce ministre du culte était revêtu, je ne vois qu'un mot qui puisse convenir : celui de *chorévêque*[1]. A la critique qui pourrait me répondre que, connus en Orient dès le IIIe siècle, les chorévêques ne se rencontrent guère en Occident avant le ve, je dirai simplement qu'il importe peu que le terme soit trop récent pourvu que la fonction existât, et d'ailleurs je n'entends pas garantir que ce monument soit antérieur de beaucoup au début du ve siècle. J'estime en effet que le personnage représenté sur cette stèle n'est pas un évêque, parce qu'il ne porte pas le *pedum* et que le calice est plutôt un attribut diaconal, mais qu'il nous offre l'effigie d'un de ces ministres nomades préposés à la visite des communautés chrétiennes, autres que celles des villes épiscopales.

Je ne suis pas le premier d'ailleurs à soutenir l'hypothèse de Chalon communauté chrétienne importante dès le IVe siècle. Voici ce qu'écrivait naguère à ce sujet le savant Bulliot : « On pourrait croire, d'après les apparences, que la mission de saint Martin, dans cette partie du pays éduen, se soit arrêtée aux portes de Chalon. Aucun monument, aucun vocable ne rappellent l'apôtre dans cette ville, tandis que sa banlieue, dans la partie surtout qui se rapproche des montagnes éduennes, offre son nom à chaque pas. Cette multiplicité à l'extérieur de la ville, dans un réseau voisin, confirme néanmoins à

1. Cf. abbé Martigny, *op. cit.*, au mot CHORÉVÊQUES.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nos yeux que Chalon fut comme Beaune un des centres d'action de saint Martin. Il faut observer que Chalon était dès lors plus encore qu'aujourd'hui une ville de commerce, toute de mouvement et d'action, et quoiqu'elle n'eût encore à cette époque ni le titre de cité, ni d'évêché, sa situation dans le voisinage de Lyon, ses rapports d'affaires avec cette métropole, ses communications avec Marseille, la Méditerranée et l'Orient y avaient implanté le christianisme antérieurement aux pays éloignés des routes fluviales[1]. »

III. — LA PREMIÈRE CATHÉDRALE

Dans son étude sur *les débuts du christianisme en Gaule*, M. Léon Maître a cru pouvoir affirmer que les évêques ont attendu « le VI^e siècle pour pénétrer dans les villes et y chercher la place de leur cathédrale[2] ». Il semble naturel d'admettre que le premier lieu du culte chalonnais fut *extra muros*, au milieu du polyandre qui s'étendait au nord de la cité, sur les flancs de la colline où s'élèvera plus tard l'abbaye de Saint-Pierre. C'est là, selon toutes probabilités, que furent inhumés les tout premiers évêques : Paul, Jean et Jamblique; ce centre religieux se trouvera délaissé momentanément par les évêques Silvestre et Agricole qui iront chercher à Saint-Marcel le lieu de leur sépulture. Je n'en suis pas moins convaincu que, dès le V^e siècle, Chalon avait, comme Dijon et Beaune, trois églises dans des positions identiques : une à l'intérieur du castrum, l'autre dans le cimetière, la troisième dans la banlieue[3].

Je ne puis croire en effet que les évêques chalonnais aient attendu le VI^e siècle pour établir leur siège à l'emplacement du temple païen[4] qui s'élevait à l'extrémité

1. *La mission et le culte de saint Martin... dans le pays éduen*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, nouv. série, t. XVII (Autun, 1889, in-8°), p. 178 et suiv.
2. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. IV (1913), p. 359.
3. Cf. [abbé] Ph. Voillery, *Les origines de Beaune chrétien*, dans *Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune*, année 1911 (Beaune, 1912, in-8°), p. 60.
4. Stèle votive à Mercure, trouvée dans le sanctuaire de la cathédrale en 1776 (Espérandieu, n° 2132); autel à Mars, trouvé derrière le chevet en 1850

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

orientale de la cité, à l'endroit même où se dresse aujourd'hui la cathédrale du moyen âge. Je vois une preuve de la fondation du siège épiscopal à cet endroit dans une inscription sur marbre, malheureusement incomplète, trouvée, en 1861, « dans les démolitions d'une porte communiquant du cloître à la place[1] », c'est-à-dire à 30 mètres environ au sud du transept de la cathédrale actuelle. Voici ce texte, d'autant plus précieux qu'il est encore inédit[2] :

NCSEDEM
ONSECR
IMERVIT
QVAE BENEP
ENS DEVOTAL
ONSERVANS
GITOR PRVM
MQUE DEC
SSE VIRE
CNATV
GEN
CON

La partie supérieure du marbre n'est pas brisée, mais il n'en est pas de même des trois autres côtés; des trois lettres subsistantes de la douzième ligne, il ne reste que la partie supérieure, ce qui ne permet pas d'affirmer que ce soit la dernière, bien qu'il y ait de sérieuses raisons de le penser. L'interprétation des deux premières lignes ne présente aucune difficulté : *Hanc sedem... consecravit*; cette inscription est commémorative de la consécration du siège épiscopal, de la première *cathedra* chalonnaise et partant de la fondation du siège. « Les premiers chrétiens professaient une grande vénération pour les chaires des anciens évêques. On ensevelissait ordinairement l'évêque assis sur sa chaire, comme cela eut

(Espérandieu, n° 2145); bas-reliefs, effigies présumées de Marc-Aurèle et de Faustine, trouvés au doyenné en 1908 (Espérandieu, n° 2149).

1. Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, procès-verbal de la séance du 16 août 1861.

2. Collections de la même Société au musée Denon, dimensions $0^{m}39 \times 0^{m}24$. Au revers on aperçoit la trace d'une décoration ornementale, un peu fruste à a partie inférieure; la frise supérieure est constituée par un rinceau avec lgrappes de raisin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lieu pour saint Pierre; et quelque temps après, on retirait ce siège du tombeau, et il servait pour la prise de possession des successeurs de cet évêque. Cet usage fut aussi en vigueur en France, surtout à Reims, à Autun[1], à Metz, à Arras, où de très anciennes chaires épiscopales étaient conservées pour l'intronisation des évêques de ces différentes Églises[2]. » Sur la question précise de consécration, Durand de Mende est très affirmatif : *Sedes autem episcopales quæ... sunt... consecratæ*[3]. On a peine à croire que cette consécration des sièges épiscopaux n'ait laissé aucune trace dans le *Pontifical* romain[4].

Si les deux premières lignes de l'inscription ont une importance aussi capitale, la suite par contre ne nous apprend pas grand'chose; les lignes 3 à 7 ne contiennent que des expressions laudatives qui sentent l'épitaphe et ne nous indiquent pas le nom du pontife auquel elles s'appliquent. La ligne 8 nous arrêtera un instant; il semble bien qu'on ne puisse la compléter autrement que *templum* ou *ædemque decoravit*, ce qui fait involontairement penser à l'évêque Agricole qui édifia ou restaura une église, la décorant de marbres et de mosaïques[5]. Mais est-ce bien de la cathédrale chalonnaise que Grégoire de Tours a voulu parler en disant « ecclesiam fabricavit »? ne serait-ce pas plutôt de l'église de Saint-Marcel, construite justement à cette époque — avant 579 — et dans laquelle saint Agricole († 580) fut enterré, près du tombeau de l'apôtre chalonnais[6]? Dans tous les cas,

1. Cf. *Histoire de l'Église d'Autun* (Autun, 1774, in-8°), p. 294.

2. Abbé Martigny, *op. cit.*, p. 161; cf. dom C. de Vert, *Explication... des cérémonies de la messe*, t. I (2e éd., Paris, 1709, in-8°), p. 63, note *a*.

3. *Rationale divinorum officiorum*, I, I, 54. On pourrait toutefois se demander si le terme *sedes* ne désigne pas ici le diocèse, l'évêché plutôt que le siège, *cathedra*. L'examen du contexte ne permet aucun doute : le chapitre est intitulé *de ecclesia et ejus partibus*, et il y est question des stalles, du lutrin, etc...

4. Cf. dom E. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. II (Rouen, 1700, in-4°), p. 517.

5. *Historia Francorum*, V, 46.

6. Au premier abord, cette hypothèse semble insoutenable, parce que Grégoire de Tours aurait dû employer de préférence le terme *basilica*, et d'autre part elle paraît inconciliable avec le texte d'Aimoin : « Ecclesiam suæ civitatis » (*De gestis Francorum*, III, 41); mais on est en droit de se demander si le texte d'Aimoin n'a pas été altéré, car les meilleurs manuscrits des *Chroniques*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notre inscription est sûrement antérieure à l'épiscopat de saint Agricole.

« Les inscriptions chrétiennes des troisième et quatrième siècles » — on pourrait ajouter: et de la première moitié du cinquième — « sont trop peu nombreuses en Gaule pour qu'on puisse établir entre elles une classification et une chronologie certaines... L'âge de notre inscription peut être déterminé par son texte plus sûrement que par sa paléographie. Au simple point de vue paléographique cependant, il y a lieu de remarquer que les lettres ne présentent ni ces ligatures, ni ces superpositions, qui indiquent une époque plus tardive[1]. » Pour cette dernière raison, je ne crois pas possible d'assigner à l'inscription chalonnaise une date postérieure à 450; le début *hanc sedem*, ce qui reste des phrases laudatives et les caractères paléographiques ne permettent pas non plus de la faire remonter beaucoup plus haut. Aussi je partage en principe l'avis d'Henri Batault[2], qui proposait de lire aux deux dernières lignes : *Proto*]GEN[*e*] CON[*sule*, c'est-à-dire 449[3]. La date de 449 admise, j'aurai l'occasion de dire plus loin les conséquences que je crois pouvoir tirer de ce texte précieux pour la chronologie des premiers évêques.

Si l'inscription de la *cathedra* ne nous fournit malheureusement aucun nom d'évêque, elle ne nous donne pas non plus le vocable de la première cathédrale. Une tradition veut qu'elle ait été dédiée à saint Étienne, premier martyr. C'était en effet « le vocable le plus

de Saint-Denis (III, 13) le traduisent ainsi : « L'église de son moustier aorna de riches colonnes de marbre, avant qu'il mourust, et la fist paindre diversement moult richement de diverses paintures. » La *Vie des saints Sylvestre et Agricole*, le pseudo-Frédegaire (IV, 1) et les *Chroniques de Saint-Denis* (II, 24) décrivent en termes élogieux la crypte et l'église de Saint-Marcel, pour la décoration desquelles rien ne semble avoir été épargné.

1. A. de Charmasse, *Note sur inscription chrétienne*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, nouv. série, t. XI. (Autun, 1912, in-8°), p. 225.

2. Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, M 19.

3. On pourrait se demander : 1° s'il convient de rétablir Protogene plutôt qu'Hermogeniano, ce qui nous reporterait à 379 ou 395; vraisemblablement on trouverait à cette époque l'indication de deux consuls; 2° si la ligne précédente ne doit pas être complétée *desi*]CNATV, pour *designato*, ce qui paraît peu probable, et dans tous les cas ne modifierait pas sensiblement la date.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

anciennement employé pour consacrer une église;... il a été appliqué aux sanctuaires contenant des martyrs et surtout aux cathédrales[1] ». « A Beaune, comme à Dijon, le plus ancien sanctuaire était celui de Saint-Étienne[2]. » Aussi je ne vois aucune raison sérieuse d'infirmer cette tradition locale; mais lorsque les historiens chalonnais viennent nous dire que la substitution du vocable de Saint-Vincent eut lieu à l'occasion de l'apport par Childebert d'une relique de ce martyr, j'ai le devoir d'être moins crédule. Non content d'affirmer un fait, dont je me propose d'établir la fausseté, les plus anciens n'ont pas craint d'avancer en 525 ce qui ne pourrait avoir eu lieu qu'en 542[3]. Il ne s'agit pas ici d'une relique insigne[4], mais seulement de la *stola* du saint; celle-ci semble bien avoir été rapportée en France par Childebert et remise intégralement à saint Germain, évêque de Paris[5], qui construisait alors le monastère dénommé primitivement

1. Léon Maître, *op. cit.*, p. 355.
2. Ph. Voillery, *op. cit.*, p. 61.
3. Victor Fouque (*Histoire de Chalon* [Chalon, 1844, in-8°], p. 500, note) est le premier auteur local qui ait relevé l'erreur de chronologie en se référant à l'*Art de vérifier les dates* (2e partie, t. v [Paris, 1818, in-8°], p. 379), qui relate non seulement l'apport de la relique, mais encore le passage de Childebert à Chalon et à Mâcon.
4. L'histoire, plutôt fabuleuse, de la translation du corps de saint Vincent en France nous a été racontée en vers et en prose par le moine Aimoin (*Acta sanct.* januar. t. II, p. 400 et suiv.; *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. IV t. I, p. 643 et suiv.). Avant l'adoption du rit parisien, l'Église chalonnaise fêtait le 23 septembre l'*Invention du corps de saint Vincent* (*Officia propria*, p. 113 et suiv.) et, dans les leçons de l'office du 22 janvier, il était fait mention du passage de Childebert et du partage de la *stola* (*ibid.*, p. 5). Le *Bréviaire* de 1765 (*pars hyemalis*, p. 524) supprima le tout et même l'allusion au vocable primitif de Saint-Étienne.
5. L'histoire de cette translation est un exemple très caractéristique d'amplification historique : Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, III, 29) ne parle que de la procession de la relique sur les murs de la ville assiégée; Aimoin (*De gest. Franc.*, II, 19) y ajoute l'apport de la relique en France; le rédacteur des *Chroniques de Saint-Denis* (II, 15) joint une côte à la stola; Pierre de Naturel, le premier historien chalonnais (*Collectanea chronologica*, etc..., ms. Bibl. de Lyon, n° 196, 3°, fol. 4), spécifiera que la relique donnée à la cathédrale chalonnaise était la moitié du maxillaire inférieur, relique vénérée encore de son temps (fin du XVIe siècle); les historiens locaux du XVIIe siècle, suivis par l'*Art de vérifier les dates*, ont ajouté à leur tour le passage de Childebert en Bourgogne. Le P. Le Cointe (*Annales*, t. I, p. 624) est d'avis au contraire que la *stola* ne fut pas rapportée tout entière. Cf. *Acta sanctor.*, januar. t. II, p. 398 et suiv.; Baronius, *Annales*, t. VII, p. 342.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Vincent, puis, après la mort de son fondateur, Saint-Germain-des-Prés. Saint Agricole ayant, selon toutes probabilités, assisté en 558-559 aux obsèques de Childebert et à la dédicace de l'église construite par saint Germain[1], on peut admettre que c'est plutôt à cette occasion que la cathédrale chalonnaise obtint une parcelle de la *stola*.

Dans tous les cas, ce n'est certainement pas l'apport de cette relique qui décida le changement de vocable opéré bien antérieurement, puisque saint Avit, évêque de Vienne, dans deux lettres adressées à Sigismond, roi de Bourgogne, nous apprend que la fête de Saint-Vincent était déjà la fête principale de l'Église chalonnaise : *festivitatem, cunctis quidem semper amabilem*[2], *sed nunc Cabilonensibus singularem*[3]. Ces lettres sont certainement antérieures à 525, date de la mort de leur auteur, et même à 523, date de celle du destinataire; le savant éditeur des *Œuvres complètes de saint Avit* les estime écrites avant 516. L'établissement du vocable de Saint-Vincent est donc bien antérieur au retour de Childebert de son expédition d'Espagne.

IV. — LES PREMIERS ÉVÊQUES

« Est-il possible de déterminer la date à laquelle ont été organisés les diocèses épiscopaux de l'ancienne Gaule et quelle est cette date? » En ce qui concerne celui de Chalon, Mgr Duchesne concluait qu'il était de ceux

1. La *Vie de saint Droctovée* (*Acta sanct. O. S. B.*, sæc. I, p. 255) dit : « Prætextato Cabillonensi antistite »; s'agit-il ici de Prétextat, évêque de Cavaillon? Baillet (*Vies des saints* [Paris, 1704, in-fol.], may, col. 443) ne fait aucune difficulté à admettre qu'il s'agit d'Agricole; les relations qui semblent avoir existé entre les évêques de Paris et de Chalon (cf. *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. I, p. 235) me font aussi partager cette manière de voir.

2. Cette fête était déjà universelle au temps de saint Augustin : « Quæ hodie regio, quæve provincia ulla, quousque vel Romanum imperium, vel christianum nomen extenditur, natalem non gaudet celebrare Vincentii » (*Serm.*, CCLXXVI).

3. *Epist.*, L et LXXII, édit. Ulysse Chevalier (Lyon, 1890, in-8°), p. 211 et 227 = epist. LXVII et LXX, éd. Sirmond = epist. LXXVI et LXXIX, éd. Peiper. C'est du texte combiné de ces deux lettres que l'on déduit avec certitude qu'il s'agit bien de la fête de Saint-Vincent; les éditeurs de saint Avit sont d'accord sur ce point et c'était aussi l'avis de dom Ruinart (*op. cit.*, p. 389).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« dont la date de fondation ne peut être déterminée[1]. » Le savant critique attachait une grande importance à ce fait que la *Notice des Gaules*[2] ne donne pas à Cabilonnum le titre de *civitas*, mais seulement celui de *castrum*; ce point prend de l'intérêt à raison des textes qui nous apprennent que déjà au IIIe siècle, à plus forte raison au IVe, il y avait des sièges épiscopaux établis dans toutes les cités; et Mgr Duchesne de conclure que l'évêché chalonnais ne fut érigé « qu'après la publication de la *Notice des Gaules*, c'est-à-dire dans le courant du Ve siècle », ajoutant que « le premier évêque de Chalon dont on ait connaissance apparaît vers l'année 470[3] ». Je dois dire ici que les auteurs locaux, se référant à l'œuvre des Sainte-Marthe, plaçaient en tête de la liste des évêques de Chalon le *Donatianus* du concile de Cologne de 346[4]. Les actes de ce concile étant considérés comme l'œuvre d'un faussaire, l'auteur des *Fastes épiscopaux*, tout en formulant au sujet de cet évêque une réserve prudente[5], ne l'avait pas primitivement admis. Mais de récentes études et ses propres travaux l'ayant conduit à regarder comme dignes de considération les signatures jointes aux actes apocryphes de l'assemblée[6], Mgr Duchesne met aujourd'hui Donatien en tête de la liste épiscopale chalonnaise[7].

S'il fallait admettre que le Donatien de 346 fut bien évêque de Chalon-sur-Saône, on serait contraint de reconnaître en même temps que son action y fut bien inféconde, pour n'avoir laissé aucune trace sur le théâtre même de son épiscopat, et peut-être avaient-ils raison ceux qui ont émis l'opinion que le Donatien du concile

1. *Mémoire sur l'origine*, etc., p. 337 et 374.
2. *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, nomenclature administrative du début du Ve siècle. Mommsen y voyait un document d'origine ecclésiastique (*Mon. Germ., Script.*, t. IX, p. 552 et suiv.); Mgr Duchesne a dit qu'elle « n'est d'accord ni avec l'état des sièges épiscopaux, ni avec leur groupement en provinces ecclésiastiques, au moment où elle a été rédigée » (*Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1892, p. 252).
3. *Mémoire*, p. 347; *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 8.
4. Cf. *Gallia christiana*, t. IV (Paris, 1728, in-fol.), col. 861 et suiv.
5. *Fastes épiscopaux*, t. II (Paris, 1900, in-8°), page 192, note 1.
6. *Ibid.*, t. I (2e éd., Paris, 1907, in-8°), p. 361 et suiv.
7. *Ibid.*, t. II (2e éd., Paris, 1910, in-8°), p. 192.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Cologne n'était autre que saint Donatien, évêque de Châlons-sur-Marne[1]. Malgré tout, je reste convaincu que, jusqu'au début du v^e^ siècle, Chalon n'eut pas d'Église régulièrement constituée, et qu'il convient encore de « s'abstenir, jusqu'à meilleure preuve, de commencer par Donatien la liste des évêques de Chalon[2]. » Et il me semble que ceci se trouve confirmé par les plus anciens documents relatifs aux évêques chalonnais[3]: l'inscription du siège épiscopal et la lettre de Sidoine Apollinaire[4]. Dans cette dernière est relatée une élection épiscopale qui dut avoir lieu à Chalon entre 470 et 474, et son auteur nous apprend qu'à cette époque *disciplina nutabat, postquam junior episcopus Paulus discesserat decesseratque;* ce que l'on a traduit communément jusqu'ici : la discipline ecclésiastique était chancelante depuis la retraite et la mort de l'évêque Paul le jeune; d'où l'on a conclu qu'il y avait eu antérieurement un Paul l'ancien. J'ai toujours pensé que *junior* était qualificatif d'*episcopus* et non de *Paulus*, et qu'il faut entendre : le plus récent, le dernier évêque, Paul.

De la lettre de Sidoine, il résulte que vers 470 le siège épiscopal de Chalon était vacant depuis quelque temps; cette vacance fut-elle de courte durée? j'ai de sérieuses raisons de penser qu'au contraire elle dut être longue. Quoi de surprenant d'ailleurs? l'Église tourangelle ne compte-t-elle pas après le pontificat de son fondateur une vacance de trente-sept ans? Celle de l'évêché chalonnais ne serait que de vingt-cinq ans et elle coïnciderait avec l'établissement des Burgondes dans la Lyonnaise[5], établissement pacifique sans doute, mais qui ne légitime pas moins cet arrêt momentané dans l'organi-

1. Juénin, *op. cit.*, *Table chronologique*; H. Du Tems, *Le Clergé de France*, t. IV (Paris, 1775, in-8°), p. 573; dom Piolin (*Gallia christiana*, t. IV [Paris, 1876, in-fol.], col. 861) fait suivre le nom de Donatianus d'un (?).

2. A. de Charmasse, *Introduction au Cartulaire de l'évêché d'Autun* (Autun, 1880, in-4°), p. XXXVI.

3. Le *Catalogue* du XIII^e^ siècle, publié par Sainct-Julien de Balleure (*De l'origine des Bourgongnons* [Paris, 1581, in-fol.], p. 438), ne mentionne ni Donatien, ni Paul, ni Jamblique.

4. *Epist.*, IV, 25.

5. Cf. Frédegaire, II, 46.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sation de la nouvelle Église. Sidoine a pris le soin de nous faire remarquer que cette vacance a présenté deux phases : la retraite d'abord[1], puis la mort de l'évêque; c'est pourquoi je suis tenté de croire que c'est à ce même Paul qu'il faut faire rapporter l'inscription de la *cathedra*. Paul, mort en 448 ou 449, serait le premier évêque de Chalon, le fondateur et le consécrateur du siège épiscopal chalonnais. Et il me paraît curieux, pour conclure, de reproduire ici ce que, plus d'un siècle avant l'auteur des *Fastes épiscopaux*, écrivait l'abbé Courtépée : « Chalon ne fut élevé au rang de cité, détachée de celle d'Autun, qu'au v^e siècle. On lui donne pour premier évêque Paul, cité dans une lettre de Sidoine Apollinaire[2]. »

Mon intention n'étant pas d'écrire ici les Vies des premiers évêques chalonnais, mais seulement d'éclaircir les obscurités et les doutes attachés à certains d'entre eux, je ne ferai que citer les saints Jean[3], Silvestre[4], Agricole[5],

1. Il est permis de supposer que c'est à Saint-Pierre que Paul se retira et qu'il fut en ce lieu le premier cénobite.

2. *Description... de Bourgogne*, t. IV (Dijon, 1779, in-8°), p. 454 et suiv.

3. *Acta sanct.*, april. t. III, p. 778 et suiv.; Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 350 et suiv. La fête propre de ce saint (8 mai) n'est pas antérieure à 1765. Il ne figure pas non plus au *Martyrologe* chalonnais du XIII^e siècle (ms. Bibl. de Carpentras, n° 86), lequel mentionne seulement les saints Loup, Flavius, Grat et Silvestre.

4. Greg. Tur., *De glor. confes.*, 85; *Acta sanct.*, mart. t. II, p. 515 et suiv.

5. *Acta sanct.*, *ibid.*; Greg. Tur., *Hist. Franc.*, IV, 24; V, 46; VIII, 5 et IX, 41; Aimoin, *loc. cit.*; *Chroniques de Saint-Denis*, *loc. cit.* Le P. Le Cointe (*Annales*, t. II, p. 198) a prétendu que les passages de Grégoire de Tours relatifs à Agricole étaient l'œuvre d'un interpolateur; cette opinion est communément rejetée par la critique moderne; je dois pourtant signaler que ce saint ne figure dans aucun des anciens martyrologes. On fait rapporter à ce même évêque une poésie de Fortunat (III, 24); de deux choses l'une : ou cette pièce n'est pas de Fortunat, ou elle ne concerne pas l'évêque chalonnais.

Marius d'Avenches (*Chronic.*, an. 565) mentionne un Agricole, qu'il qualifie « évêque des moines d'Agaune »; cet évêque et les citoyens qui l'escortaient furent victimes d'une agression nocturne de la part des religieux eux-mêmes. Sans autre preuve, on a fait de cet Agricole un évêque d'*Octodurum*. Rien ne prouve, à mon avis, que ce ne soit pas tout simplement l'évêque de Chalon du même nom qui siégeait à cette époque. Chalon était alors la capitale de Gontran et des relations certaines ont existé entre l'Église chalonnaise et la célèbre abbaye : témoins l'établissement du *laus perennis* à l'abbaye de Saint-Marcel, la translation de reliques des martyrs d'Agaune relatée par l'inscription de Mellecey (cf. Greg. Tur., *De glor. mart.*, I, 76), le trésor de Gourdon dont certaines pièces présentent tant d'analogie avec un coffret conservé encore aujourd'hui à Saint-Maurice-en-Valais (cf. dom Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 425 et suiv.).

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Flavius[1] et Grat[2]; entre ces deux derniers, il convient de placer Antestis[3], Wadelin[4] et Gelion ou Gilderin[5].

Jamblique. — Le nom de cet évêque, ignoré de tous les historiens chalonnais, nous est révélé par un fragment d'épitaphe sur marbre, retrouvé en 1851[6] dans l'église de Saint-Germain-du-Plain[7]; il y servait de pierre consacrée au maître-autel, bien que ne renfermant aucune relique et ne portant aucun indice de consécration. Sa forme actuelle est rectangulaire, mais il reste suffisamment de son ornementation pour conclure que la forme primitive a été ronde, et nous sommes en présence, à mon avis, d'un exemple, peu commun à cette époque, de tumulation dans un puits funéraire[8]. La mutilation dont le marbre a été l'objet a malheureusement fait disparaître le nom du consul qui nous aurait donné une date si précieuse[9] :

Conditu]R HOC TVMVL[*o bonæ*
memor]IAE IAMLYCHVS EP[*s dies*
deposi]TIONIS[10] V. K. IA[*nuarias*
... II CONS VIXIT AN[*nis*...

1. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, V, 46 et X, 28; on ne trouve pas de fête propre de ce saint (13 mai) avant le *Bréviaire* de 1765.

2. *Acta sanct.*, octobr. t. iv, p. 286 et suiv.; *Histoire littéraire de la France*, t. vii, p. 430.

3. Cet évêque assiste, en 614, au concile de Paris.

4. *Gesta pontificum Autissiod.*, XX, dans abbé Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. i (Auxerre, 1850, in-4°), p. 336; Le Cointe, *op. cit.*, t. ii, p. 541. Il n'est pas absolument certain que cet évêque ait occupé le siège de Chalon.

5. *Acta sanct.*, *ibid.*; Le Cointe, *loc. cit.*

6. Archives de l'évêché d'Autun, citées par l'abbé Terret, *op. cit.*, p. 35.

7. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chalon.

8. Cf. A. de Rochambeau, *Note sur les sépultures en forme de puits*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866*, *Archéologie* (Paris, 1867, in-8°), p. 73 et suiv.; Martin et Jeanton, *Pierres tombales circulaires de la Bourgogne* (Paris, 1910, in-8°), p. 8; J. Martin, *Nouvelles découvertes faites en 1910 à Tournus*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. xvi (Mâcon, 1911, in-8°), p. 245.

9. Moulage à Chalon, au musée Denon, Lapidaire; dimensions 0m42 × 0m28, le diamètre primitif devait avoir environ 0m78; *Corpus inscr. latin.*, t. xiii, n° 2601; Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. ii, n° 661.

10. Le Blant restitue... *episcopus, in spe resurrectionis*, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marcel Canat, qui le premier a publié le texte de cette inscription, frappé de la consonnance hellénique du nom Iamlychus — qu'il convient, à mon avis, de rétablir Iamblichus, 'Ιάμβλιχος, Jamblique — est allé chercher pour l'identifier un évêque du même nom mentionné au concile d'Antioche de 445, comme occupant le siège de Chalcis[1]. Le Blant estime au contraire qu'il s'agit d'un évêque de Trèves de la fin du v^e siècle[2] et il donne de cela d'excellentes raisons. Après la prise de Trèves par les Ripuaires, aux environs de 480, Jamblique dut s'enfuir avec son clergé et ses fidèles et se réfugier en Gaule. Mgr Duchesne, de son côté, pense que « rien ne prouve, après tout, que ce ne soit pas un évêque de Chalon-sur-Saône[3] ». A la rigueur, ces trois opinions pourraient se concilier entre elles; je laisserai toutefois de côté l'évêque de Chalcis. Sidoine Apollinaire nous apprend qu'avant son élection, Jean avait été longtemps lecteur et archidiacre[4], ce qui permet de supposer qu'élevé fort tard à l'épiscopat, il n'occupa pas longtemps le siège chalonnais. Pourquoi ne pas admettre que Jamblique, exilé de Trèves, arrivant à Chalon, au moment de la mort de Jean, avec la réputation des hautes vertus dont Sidoine nous a conservé le souvenir, ait terminé ses jours sur le siège épiscopal de Chalon? Le même épistolaire nous a laissé du clergé chalonnais un tableau si peu flatteur que la personne éminemment respectable de Jamblique peut avoir mis fin à de nouvelles compétitions et à de nouveaux scandales[5]. Si l'on admet les

1. *Op. cit.*, p. 262 et suiv.; M. Lequien, *Oriens christianus* (Paris, 1740 in-fol.), t. II, col. 786.

2. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (Paris, 1856-1865, in-4°), t. I, p. LI et suiv., et t. II, p. 544 et suiv. Cet évêque ne figure pas dans les anciennes listes épiscopales de Trèves, mais son existence est révélée par deux lettres, l'une de Sidoine Apollinaire (IV, 17), l'autre de saint Auspice, évêque de Toul (éd. Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. I [Paris, 1636, in-fol.], p. 864 et suiv.), adressées à Arbogaste, comte de Trèves; cf. Lenain de Tillemont, *op. cit.*, t. XVI, p. 251; *Gallia christiana*, t. XIII (Paris, 1874, in-fol.), col. 378 et suiv.

3. *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 192, note 3 = 2^e édit., p. 193, note 1.

4. Cf. Lenain de Tillemont, *ibid.*, p. 99 et suiv. et 740.

5. La débauche, l'ambition, la simonie étaient les qualités dominantes d'une fraction de ce clergé (Sid. Apoll., *Epist.*, IV, 25); tout permet de penser que déjà à cette époque Chalon avait la réputation d'une ville de bonne chère; saint

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

données fournies par Grégoire de Tours pour les pontificats de saint Silvestre (490-532)[1] et de saint Agricole (532-580), la première de ces dates peut parfaitement convenir pour la mort de Jamblique, puisqu'elle correspond au deuxième consulat de Longin et que le monogramme placé en tête de l'inscription se retrouve à peu près identique sur un monument daté de 491[2].

Il resterait à déterminer la provenance exacte de l'épitaphe, car il est impossible d'admettre que cet évêque ait été inhumé à Saint-Germain-du-Plain. Tout naturellement il vient à l'idée que ce morceau de marbre pouvait primitivement provenir de Saint-Marcel[3], situé sur la route de Chalon à Saint-Germain. J'estime qu'il est plus rationnel de penser que cette église l'avait tiré de l'abbaye de Saint-Pierre, dont l'abbé exerçait le droit de patronage. Je vois d'autre part dans le nom de la paroisse de Jambles[4], qui a toujours dépendu, non seulement au spirituel, mais même au temporel, de la seigneurie de l'abbé de Saint-Pierre, un nouveau souvenir de l'évêque Jamblique. C'est ce qui m'a fait affirmer plus haut que les trois premiers évêques avaient été inhumés à Saint-Pierre; c'est ce qui explique encore que Grégoire de Tours soit muet à leur égard, pour n'avoir

Avit (*Epist.*, LXXVI, éd. Chevalier) supplie un certain Ceretius, résidant alors à Chalon, de retourner dans son pays pour y soumettre à des jeûnes réparateurs un estomac délabré par les délices de la Saône, « stomachos multis Sauconnæ deliciis nauseantes »; et dans la même lettre, sous les formes sibyllines qui lui sont coutumières, Avit exprime le souhait que Chalon obtienne ce que Vienne la sainte possède avec tant d'abondance. Au XVI[e] siècle, le spirituel Sainct-Julien de Balleure dira de Chalon qu'il faut en tenir « les habitans en cervelle » (*op. cit.*, p. 444).

1. Ces dates se déduisent, selon moi, de ce que Grégoire de Tours ne fait mention d'aucun évêque ayant siégé entre Silvestre et Agricole. On pourra m'objecter que les dates ainsi obtenues pour le premier sont inconciliables avec la Vie de saint Césaire qui le fait tonsurer à Chalon par Silvestre en 487. La seule chose certaine est l'âge de l'évêque d'Arles à sa mort, mais celui de dix-huit ans, qu'il aurait eu lorsqu'il fut tonsuré, est sujet à caution, ne nous étant fourni que par une variante du *codex Arelatensis;* les autres mss. ne l'indiquent pas (*Acta sanct. O. S. B.*, sæc. I, p. 659, note *a*).

2. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 388.

3. Opinion de Marcel Canat, *op. cit.*, p. 265.

4. *Jambliæ*, Jambles, canton de Givry, arrondissement de Chalon. Un hameau de Givry, autrefois paroisse, porte également le nom de Cortiambles, en 1264 Cortejambles (*Cart. de S. Vincent de Chalon*, ch. 300).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recueilli en fait de traditions chalonnaises que celles à lui transmises par les premiers moines de Saint-Marcel, qu'il visita probablement à l'époque où, passant en Bourgogne pour revoir sa mère, il se rendait à Gourdon[1] chez le saint ermite Didier.

SAINT TRANQUILLE. — Cet évêque ne nous est connu que par la mention de son nom parmi ceux des évêques chalonnais que le pape Jean VIII aurait canonisés en 878. On le place généralement entre les saints Jean et Silvestre; il est omis par Naturel[2] et Sainct-Julien de Balleure[3]; Juénin a pensé que « ce nom pouroit bien n'être qu'une épitète du saint évêque Jean[4] ». Baillet dit que ce saint « passe pour une chimère[5] ». Dans une notice intitulée : *Cabilonenses episcopi*[6], Claude Robert fait de ce saint le premier évêque de Chalon, ce qui ne concorde pas avec la liste donnée précédemment par le même auteur[7]. Seul, parmi les modernes, Mgr Duchesne rejette saint Tranquille.

L'origine de ce pseudo-évêque est facile à déterminer. Grégoire de Tours[8] fait mention d'un saint du même nom qu'il qualifie de confesseur; le mot évêque ne se trouve que dans le titre du chapitre et n'est probablement pas de la main de l'historien. Tout ce qu'il nous apprend au sujet de ce saint, c'est qu'il était inhumé à Saint-

1. Canton de Mont-Saint-Vincent, arrondissement de Chalon. En 1845 on a découvert en ce lieu un important trésor d'objets d'orfèvrerie religieuse, pouvant remonter à l'époque de saint Didier. Ce qui a pu être sauvé est aujourd'hui au Cabinet des Médailles; la croyance populaire d'une dilapidation partielle de ce trésor a survécu jusqu'à nos jours : cf. *Le Messager catholique de Saint-Eusèbe*, 12e année (1913), p. 71 et suiv.

2. *Cod. cit.*

3. *Op. cit.*, p. 439 et suiv.

4. *Loc. cit.*

5. *Op. cit.*, novembre, col. 341.

6. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 820, fol. 198 et suiv. Cette notice avait été écrite en 1633, postérieurement à la publication du *Gallia christiana* du même auteur; malgré la légère amélioration apportée dans ce manuscrit au catalogue des évêques chalonnais, on ne peut pas regretter que la deuxième édition de son livre n'ait jamais paru. On sait que c'est le chanoine chalonnais qui, sur la fin de sa vie, engagea les frères de Sainte-Marthe à reprendre l'œuvre qu'il n'avait pu mener à bien (*Procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1710*).

7. *Gallia christiana* (Paris, 1626, in-fol.), p. 275 et suiv.

8. *De gloria confessorum*, 44.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bénigne de Dijon. Il s'agit sans doute de l'abbé d'Agaune du même nom[1], dont le corps a pu être transporté à Dijon; il me semble que saint Tranquille doit être rayé également de la liste des abbés de Saint-Bénigne[2].

Saint Didier ou Désiré. — Omis également par Naturel et Sainct-Julien de Balleure, il est admis par Juénin, mais regardé comme douteux par le P. Gams[3]. Les auteurs du *Gallia christiana*, tout en l'admettant, reproduisent l'opinion des Bollandistes qui le font évêque de Clermont, baptisant dans cette ville saint Arey, futur évêque de Gap[4]; mais Mgr Duchesne, prenant à la lettre le texte de la Vie de ce saint, tel qu'il a été publié en premier lieu par le P. Labbe, ne partage pas l'avis des Bollandistes et dit : « Il semble bien que le baptême de saint Arey (*Aredius*) de Gap ait été célébré à Chalon et cela aux environs de l'année 530[5]. » De ceci il résulterait que cet évêque serait connu par ce seul document dont la valeur, au point de vue chalonnais, me paraît précaire, car il est impossible de faire état de l'épitaphe encastrée dans les murs de l'église de Saint-Marcel, inscription remontant tout au plus au xvi^e^ siècle; je ne puis admettre non plus que le *Desiderius* du *Catalogue* du xiii^e^ siècle se rapporte à saint Didier.

Je préfère voir l'origine de cet évêque, que je n'hésite pas à rejeter, dans la *Vie des saints Silvestre et Agricole* rédigée à la fin du ix^e^ siècle. Entre les passages relatifs à ces deux saints, le rédacteur a intercalé une courte notice consacrée au saint ermite de Gourdon, Didier; il n'a fait d'ailleurs que copier Grégoire de Tours, qui fait également mention de ce saint immédiatement après

1. Cf. *Vita abbatum Acaunensium*, dans *Acta sanct.*, nov. t. i, p. 552 et suiv.; *Gallia christiana*, t. xii (Paris, 1770, in-fol.), col. 790.

2. Cf. *Gallia christiana*, t. iv (Paris, 1728, in-fol.), col. 669; *Chronique de Saint-Bénigne*, édit. Bougaud (Dijon, 1875, in-8°), p. 10 et suiv.; Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. i (Paris, 1703, in-fol.), p. 46; Le Cointe, *op. cit.*, t. i, p. 520.

3. *Series episcoporum* (Ratisbonne, 1873, in-4°), p. 532.

4. Labbe, *Nova bibliotheca* (Paris, 1657, in-fol.), t. i, p. 695 et suiv.; *Acta sanctor.*, maii t. i, p. 108 et suiv. Antérieurement les mêmes Bollandistes l'avaient admis comme évêque de Chalon (*Acta sanct.*, april. t. iii, p. 779).

5. *Fastes épiscopaux*, t. ii, p. 192 = 2^e^ éd., p. 193.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avoir parlé de saint Silvestre[1]. C'est ce saint Didier dont on a fait dans la suite un évêque en le plaçant justement entre les saints Silvestre et Agricole[2]. Le pseudo-saint Didier évêque, pas plus d'ailleurs que saint Tranquille, n'a jamais eu d'office propre dans la liturgie chalonnaise[3].

Saint Véran. — Seul de tous les auteurs modernes, l'abbé Devoucoux[4] maintient encore ce nom rejeté par les Sainte-Marthe eux-mêmes; personne n'oserait aujourd'hui contester que ce fut un évêque de Cavaillon[5]. Il en est de même de Philagrius, placé après saint Silvestre par Naturel et Sainct-Julien de Balleure et que ces auteurs sont seuls à mentionner[6]. Jusqu'en 1765, l'Église chalonnaise célébra la fête de saint Véran le 20 octobre[7].

Les Bollandistes[8] ne sont pas d'avis de rejeter saint Tranquille et saint Véran, parce qu'il leur paraît certain que le catalogue des évêques chalonnais doit présenter des lacunes entre 650 et 779[9]. Ce raisonnement est

1. *De gloria confessorum*, 86; Agricole fit transporter le corps de saint Didier à la léproserie voisine de la ville; ce ne peut être qu'à la maladrerie de Saint-Éloi, attenante au prieuré de Sainte-Croix.

2. Un exemple de cette confusion peut se trouver dans le *Bréviaire* incunable qui mentionne au calendrier pour le 30 avril : « Flavi et Desiderati episcoporum », alors que dans le corps du même bréviaire (fol. A. LXXXIIJ) la rubrique porte : « Sanctorum Flavi primi Cabilonensis episcopi, Desiderati presbyteri, ceterorumque episcoporum Cabilon. »

L'auteur du *Pouillé* déjà cité dit qu'après avoir été évêque de Chalon, saint Didier devint le premier évêque de Langres, ce qui est chronologiquement impossible.

3. Les paroisses du diocèse actuel d'Autun qui sont sous le vocable de Saint-Didier ont pour patron, d'après l'*Ordo* diocésain, saint Didier, évêque de Vienne, mentionné au calendrier éduen le 23 mai; c'est ce saint Didier qui aurait été déposé au concile de Chalon en 603 (Frédegaire, IV, 23; Aimoin, *De gest. Franc.*, III, 89; Le Cointe, *op. cit.*, t. II, p. 580 et suiv.; *Acta sanct.*, maii t. V, p. 252).

4. *Notice chronologique*, insérée en tête du *Rituel* éduen de 1833.

5. Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avignon.

6. Claude Robert *(op. cit.)* a primitivement admis, puis ensuite rejeté *(cod. cit.)* Philagrius.

7. *Officia propria*, p. 122; deux paroisses des environs de Chalon sont encore sous le vocable de Saint-Véran; l'*Ordo* diocésain indique qu'il s'agit de l'évêque de Cavaillon, dont l'Eglise éduenne fait actuellement mémoire le 11 novembre.

8. *Acta sanct.*, april., *loc. cit.*

9. Il serait plus exact de dire entre 678 et 826, car, pour cette période de près de 150 ans, nous ne connaissons qu'un évêque *Hucbertus*, admis par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

très habile, mais s'il est juste d'admettre que, tout en n'ayant jamais été évêques de Chalon, ils ont pu être, de la part de l'Église chalonnaise, l'objet d'un culte reconnu par le pape Jean VIII, pourtant il me paraît sage, en présence des preuves évidentes de confusion que j'ai signalées, de ne pas les insérer dans le catalogue des évêques chalonnais ; ceci s'applique également à saint Didier.

Saint Loup[1]. — C'est presque à regret que je fais figurer ici le nom de celui qui fut, de tout temps, le plus populaire et le plus vénéré des évêques chalonnais. Le culte immémorial qui lui a été rendu, les miracles opérés par son intercession sont, à défaut de documents antérieurs au xe siècle, des preuves d'authenticité suffisantes; aussi aucun auteur n'a jamais songé à le rejeter. Toutefois la date de son épiscopat demeure incertaine. L'opinion commune, s'appuyant sur la suscription d'une lettre de saint Grégoire le Grand[2], datée de 601, place son épiscopat immédiatement après celui de saint Flavius, c'est-à-dire à la fin du vie siècle et au début du viie; mais le P. Le Cointe a fait observer que les suscriptions de cette lettre ont été rajoutées après coup ou altérées, et il estime que le pontificat de saint Loup doit être repoussé après celui de saint Grat, c'est-à-dire dans la seconde moitié du viie siècle[3]. La liturgie chalonnaise

Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. ii, p. 194), mais dont la qualité épiscopale est cependant douteuse (cf. *Cartulaire de Saint-Marcel* [éd. Canat, Chalon, 1894, in-8°], p. 6, note 1-2). Je dois ajouter que le *Catalogue* du xiiie siècle nous fournit les noms de quatre évêques, placés avant *Hucbertus*, et qui ne nous sont connus par aucun autre document; ce sont : *Legontius*, *Theodorus*, *Amblacus* et *Agnibertus*.

1. *Acta sanct.*, januar. t. ii, p. 776 et suiv.; *Histoire littéraire de la France*, t. v, p. 650 et suiv.

2. *Epist.*, ix, 52.

3. « Lupi Cabilonensis pontificatus rejici debet post concilium Cabilonense (circ. 650), cui Gratus antecessor ipsius Lupi sub Clodoveo secundo rege subscripsit. Ex Altissiodorensis Historiæ textu,... colligimus Flavio in episcopatum Cabilonensem successisse Wadelinum, quem secutus est Gelionius Grati decessor... Wadelinus... præsulatum gerebat, cum Gregorius papa prælaudatas literas ad Mennam Tolosanum et ad alios episcopos Galliarum direxit » (*op. cit.*, t. ii, p. 541). Je ne saurais dire à quel texte le P. Le Cointe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a successivement admis les deux opinions. Les leçons historiques des *Officia propria* font état de la lettre papale [1], celles du *Bréviaire* de 1765 disent au contraire : *non omnino constat inter eruditos an sancto Flavio, an sancto Grato Cabillonensium episcopis immediate successerit* [2]. Je suis d'autant plus tenté de donner raison au P. Le Cointe que repousser encore l'épiscopat de saint Loup au début de l'époque carolingienne, c'est-à-dire à la fin du VIIIe siècle — et je ne vois rien qui s'y oppose expressément — c'est confirmer, ce me semble, la double tradition qui veut que le bâton pastoral d'ivoire, conservé par la cathédrale chalonnaise, lui ait appartenu [3], et qu'il a été, dans sa cité, le fondateur des premières écoles [4]. Et, coïncidence curieuse, je me trouve d'accord en cela avec les premiers historiens locaux : Naturel, Sainct-Julien de Balleure et Claude Robert.

Pierre BESNARD.

fait ici allusion; il y a bien dans les *Gesta pontific. Autissiod. (loc. cit.)* un passage concernant Wadelin, mais il y est simplement question d'un échange de biens qu'il fit avec Didier, évêque d'Auxerre.

1. *Officia propria*, p. 17.
2. *Pars hyemalis*, p. 549.
3. Cf. Henri Batault, *Note sur une crosse en ivoire*, Chalon, 1885, in-8°.
4. Cf. Henri Batault, *Essai historique sur les écoles de Chalon*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*, t. VI (1872, in-4°), p. 9; *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 433.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE JANSÉNISME

DANS

L'ANCIEN DIOCÈSE DE NEVERS

Les luttes du jansénisme[1] dans l'ancien diocèse de Nevers eurent pour théâtre principal la ville de l'évêché : car elles furent, dès le début, circonscrites entre les Jéuites du collège et leurs adeptes, Minimes et Récollests, d'un côté;— la majorité des curés des onze paroisses de Nevers, celle des membres du chapitre cathédral, les Oratoriens, les Génovéfains et les Dominicains, de l'autre. A part quelques exceptions, le clergé dans les campagnes semble s'être désintéressé de la querelle; en tout

1. Cette hérésie peut se résumer ainsi : l'homme n'est pas libre de résister à la grâce, laquelle agit en lui d'une façon invincible, en sorte que, s'il se laisse aller au péché, c'est qu'il a manqué des secours nécessaires pour résister à la tentation. Dieu veut-il sauver une créature humaine, elle est nécessairement sauvée; si elle ne l'est pas, c'est qu'il ne l'a pas voulu. — Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, et c'est le petit nombre — les seuls prédestinés — qui sera sauvé. Cette doctrine fut enseignée par Jansénius, évêque d'Ypres, dans un ouvrage intitulé : *Augustinus* et publié en 1640, deux ans après sa mort. Rome ne tarda pas à s'émouvoir des périls qu'elle faisait courir à la foi. En 1650, le pape Innocent X condamna, comme hérétiques, cinq propositions extraites de l'*Augustinus*. Un peu plus tard, en 1665, son successeur, Alexandre VII, imposa à tous les ecclésiastiques et à tous les religieux et religieuses de France, sous peine de refus des sacrements, la signature d'un Formulaire par lequel ils déclaraient réprouver les cinq propositions condamnées. Mais, bientôt après, intervint l'accord devenu célèbre sous le nom de « Paix de Clément IX ». Cette paix, qui, du reste, ne fut jamais complète, dura trente-quatre ans. Elle fut troublée par l'apparition d'un ouvrage qui fit alors grand bruit; nous voulons parler des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, de l'oratorien Paschase Quesnel. Préoccupé de mettre fin à l'agitation qu'il avait provoquée et qui s'était étendue à toute la France, le pape Clément XI condamna, par la bulle *Unigenitus* (1713), cent une propositions extraites de cet ouvrage. Mais le document pontifical rencontra une opposition violente et donna naissance à des polémiques qui durèrent plusieurs années pendant lesquelles le clergé de France se trouva divisé en deux camps adverses, celui des « appelants » de la bulle ou constitution *Unigenitus* et celui des « acceptants » de cette même bulle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cas, les passions y furent certainement moins vives qu'au chef-lieu du diocèse.

L'influence passait tantôt à l'un, tantôt à l'autre des deux partis, selon que la faveur des prélats qui gouvernèrent le diocèse se portait vers l'un ou vers l'autre. Ce n'est pas à dire cependant que la secte ait le droit de revendiquer comme sien aucun des évêques qui se succédèrent sur le siège de Nevers. Nous l'allons voir : ceux d'entre eux qui lui furent favorables obéissaient à leur tempérament ou aux préjugés de leur éducation, attirés vers Port-Royal par éloignement pour la morale des casuistes. On pouvait d'ailleurs incliner vers le Jansénisme sans pour cela être janséniste. Tout au plus serait-on admis à dire, s'il est permis d'employer cette expression, que ces évêques étaient jansénisants.

I. — ÉPISCOPAT D'EUSTACHE DE CHÉRY (1645-1666)[1]

Les premières escarmouches des disputes théologiques qui troublèrent la France de la seconde moitié du XVIIe siècle au milieu du XVIIIe commencèrent, à Nevers, sous l'épiscopat d'Eustache de Chéry. Mais la cause qui les provoqua n'avait rien de local. Elle était due à l'apparition d'un livre publié, à Paris, en 1657, sans nom d'auteur, et intitulé : *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des Jansénistes*[2]. Ce livre fut dénoncé de tous côtés aux Ordinaires des diocèses par les membres de leur clergé. L'évêque de Nevers, Eustache de Chéry, le condamna l'année suivante. Il y avait été sollicité par un certain nombre de curés de son diocèse, notamment par ceux de sa ville épiscopale. La requête de ces derniers lui fut présentée le 5 juillet 1658. Il y est dit : « Les suppliants seraient inexcusables devant Dieu s'ils

1. Eustache de Chéry avait succédé, le 16 juin 1643, à son oncle et parrain, Eustache Dulys, qui l'avait choisi pour son coadjuteur et le sacra lui-même, avec le titre d'évêque de Philadelphie, dans sa cathédrale, au mois de mai de l'année 1634, assisté de Sébastien Zamet, évêque de Langres, et de Philibert Brichanteau, évêque de Laon.

2. *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des Jansénistes... par un théologien et professeur en droit canon* [le P. George Pirot, S. J.].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne témoignaient le même zèle que leurs confrères (des diocèses voisins) pour le salut de leurs peuples, en les voyant plus dangereusement attaqués qu'aucun des autres[1].» Le mandement de Mgr de Chéry portant condamnation de l'ouvrage incriminé est du 8 novembre. Après s'être plaint de « la licence insupportable de quelques nouveaux casuistes », le prélat y dénonce le livre lui-même, lequel « soutient la pernicieuse doctrine de la probabilité fondée sur le raisonnement purement humain », doctrine qu'il qualifie d' « erreur la plus dangereuse », de « venin le plus mortel de la morale chrétienne ».

Il s'agissait de la théorie qu'en théologie morale on appelle probabilisme, c'est-à-dire un système de morale qui, se fondant sur ces deux principes, le premier, qu'une loi douteuse ne lie point la conscience tant quelle demeure douteuse; le second, que toute loi devient douteuse quand elle a contre elle une probabilité solide, en conclut qu'une loi est pratiquement de nul effet sur la conscience toutes les fois qu'elle apparaît, après examen sérieux, comme simplement probable. Le prélat, on le voit, n'était pas tendre pour cette opinion théologique[2]. Beaucoup de membres du clergé, à cette époque, pensaient comme lui. Bossuet n'en parle pas avec moins d'âpreté. Il écrit, le 12 juillet 1682, à un de ses correspondants de Rome : « Encore que ce qu'ont fait ces deux papes (Alexandre VII et Innocent XI) soit grand, ce n'est rien faire que de laisser soupirer encore la probabilité, déjà entamée, à

1. La requête est signée : Gentil Jean, curé de Saint-Trohé; Fleury, curé de Saint-Didier; Bernard, curé de Saint-Jean; Guillemeau, curé de Saint-Genest; Gentil Arnould, curé de Saint-Sauveur; Monin, curé de Saint-Laurent; de Saint-Clivier, curé de Saint-Victor; Goby, curé de Saint-Étienne, et Dameron, curé de Saint-Arigle. (*Requête des curés de Nevers présentée à Mgr leur évêque, le 5 juillet 1658, contre un livre intitulé* : APOLOGIE POUR LES CASUISTES, *etc... imprimé à Paris, l'an 1637, avec le factum qu'ils lui ont présenté et la censure de mon dit seigneur contre le même livre.* In-8° de 8 p. S. l. n. d. ni nom d'imprimeur.) (Bibl. nat., Ld[4] 258.)

2. On aurait tort cependant de voir en Mgr de Chéry un janséniste; bien loin d'être favorable à la secte, ce prélat lui était, au contraire, formellement opposé, ainsi que le prouve le fait suivant : en 1650, à l'occasion de la tenue, à Paris, de l'Assemblée du clergé, soixante-huit évêques, de ceux qui en faisaient partie, souscrivirent une adresse dans laquelle ils suppliaient le pape Innocent X de censurer les cinq fameuses propositions attribuées à Jansénius; or, M. de Chéry figure parmi les signataires; son nom vient le douzième.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la vérité, mais toujours venimeuse, quoique traînante, et qui bientôt se rétablira, si on ne l'achève[1]. »

Les curés de Nevers étaient ennemis de cette école. Doit-on les ranger parmi les Jansénistes? Probable. Il y a même lieu de constater un antagonisme tantôt latent et tantôt déclaré, mais très réel, entre eux et les Jésuites de Nevers. Comment d'ailleurs eussent-ils vu d'un œil indifférent leurs églises désertées, grâce au soin qu'avaient les bons Pères d'enrôler les fidèles de chaque paroisse dans les diverses confréries[2] établies dans leurs chapelles, où ces associations avaient leurs réunions et leurs offices particuliers? S'il faut en croire les curés, on ne voyait plus aux paroisses, les jours de dimanche et de fêtes, que quelques servantes envoyées par leurs maîtresses pour y offrir le pain bénit aux lieu et place de ces dernières. Quant à eux, il ne leur restait plus qu'à « cesser tout service et à aller chercher les peuples dans l'église des Pères Jésuites pour y dire la messe de paroisse... » C'est évidemment à cet état de choses que les curés de Nevers font allusion lorsqu'ils disent que « leurs peuples sont plus dangereusement attaqués qu'aucun des autres », et aussi à certain différend survenu quelques mois auparavant à propos d'une prétendue indulgence plénière dont se prévalait, indûment, selon eux, le recteur des Pères Jésuites, Me Nicolas Lambert, indulgence « qu'on ne pouvait gagner qu'en se confessant et en communiant dans sa chapelle chaque troisième dimanche ». Ce même religieux, toujours d'après ses accusateurs, allait jusqu'à prêcher qu'on « retirerait

1. Lettre à M. Diroy, professeur en Sorbonne, théologien du cardinal d'Estrées, tous deux traitant, à Rome, les affaires de France durant la tenue de la célèbre Assemblée du clergé. Il est certain que la morale relâchée n'était pas un mythe. Le 24 septembre 1665 et le 18 mars 1666, Alexandre VII avait déjà condamné quarante-cinq propositions, tant anciennes que nouvelles, *christianæ disciplinæ relaxativas et animarum perniciem inferentes*. Le mal n'ayant fait que grandir, Innocent XI (2 mars 1679) frappa de censures soixante-cinq propositions extraites de divers auteurs. Pascal n'avait donc pas tout à fait tort. S'il a tronqué et dénaturé plus d'un texte, il en est d'autres qu'on retrouve à la fois dans les *Provinciales* et dans les censures du Saint-Office.

2. Confrérie de « Messieurs et d'Artisans », confrérie d'écoliers, confrérie de pénitents, sans compter les confréries de femmes et de jeunes filles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autant d'âmes du purgatoire qu'il se ferait de communions dans son église ».

Ces prétentions déterminèrent les curés à intenter contre les Pères Jésuites une action collective[1]. Mais ces faits n'ayant pas un rapport direct avec le jansénisme, nous nous abstiendrons de les relater, malgré le piquant que ce récit ne manquerait pas d'offrir.

II. — ÉPISCOPAT D'ÉDOUARD VALOT (1666-1705) [2]

De 1666 à 1705, c'est-à-dire pendant les quarante années d'épiscopat d'Édouard Valot, successeur d'Eustache de Chéry, l'ancien diocèse de Nevers fut assez tranquille. Cette période correspond d'ailleurs à ce qu'on est convenu d'appeler la « Paix de Clément IX », qui va de 1669 au « Cas de conscience » (1705). On put craindre un instant qu'il ne fût troublé par l'arrivée à Nevers, en 1678, d'un oratorien célèbre qui venait d'y être exilé par lettre de cachet, le P. Poisson. Ces craintes se seraient vraisemblablement réalisées, si la sympathie témoignée par l'évêque à ce religieux n'eût imposé silence au parti antijanséniste. Le P. Poisson jouissait, en effet, de toute la confiance du prélat. Au dire de l'oratorien Batterel, il ne

1. *Récit du différend entre messieurs les curés et les Pères Jésuites de la ville de Nevers au sujet de la prétendue indulgence...; Ensemble la requête des mêmes curés à Monseigneur l'évêque et les jugements et sentences rendus au palais épiscopal et au baillage de la même ville.* In-4° de 12 pages. Année 1658 (Bibl. nat, Lk[7] 5593). Les Pères Jésuites se prévalaient aussi d'un bref du pape Grégoire XIII, en date du 10 juin 1581, lequel accordait aux membres de la Compagnie de Jésus le pouvoir de prêcher et d'administrer les sacrements sans la permission des curés. Une copie déclarée authentique de ce bref existe aux Archives de la Nièvre; elle faisait partie des titres trouvés dans la maison des Pères Jésuites de Nevers, à l'époque de leur première expulsion en 1595, et qui furent transportés au trésor de la Chambre des Comptes de la même ville (Arch. de la Nièvre, D 1). Ce pouvoir eût été exorbitant et eût donné naissance à plus d'un abus si les évêques n'y eussent parfois mis ordre en interdisant aux Pères Jésuites d'en user; car, s'il était spécifié, dans le bref, qu'ils pouvaient prêcher et administrer les sacrements sans la permission des curés, il n'était pas dit qu'ils fussent autorisés à le faire sans la permission des Ordinaires des diocèses.

2. Promu à l'évêché de Nevers le 8 septembre 1666, Mgr Valot fut consacré à Paris dans la chapelle de la Sorbonne, le 26 août 1667, par l'archevêque de Sens, Louis de Gondren, assisté de Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, et de Jean de Maupéou, évêque de Châlons.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui manqua que le titre de grand-vicaire que l'évêque, prétend-il, s'abstint de lui donner pour ne pas aigrir la Cour[1].

Mais s'il n'en eut pas le titre, il en exerça du moins les fonctions[2]. Et tout naturellement, pendant son séjour à Nevers, le P. Poisson mit son influence au service de la secte. En 1683, cinq ans à peine après son arrivée, on l'accusait « de se déclarer hautement pour le parti des novateurs ». Cette attitude excita le mécontentement des adversaires de ce parti, c'est-à-dire des Jésuites. Le P. Lachaise, le célèbre confesseur de Louis XIV, poussé sans doute par ses confrères, se fit, auprès du général de l'Oratoire, l'organe des mécontents et lui transmit, en ces termes, leurs griefs : « Le diocèse de Nevers a été exempt de la contagion des nouveautés jusqu'à ce que le P. Poisson s'en est vu le maître, au lieu qu'il est maintenant étrangement infesté par les maximes et intrigues de ce Père... Dans la nouvelle édition du Rituel[3], il a supprimé les antiennes et les litanies de la sainte Vierge, celles du Saint-Sacrement, le *Salve regina*, par l'envie d'ôter à la Vierge le titre de Mère de la Miséricorde. Il donne communément à lire aux séminaristes les *Provinciales*; les prêtres qui lui sont dévoués diffèrent longtemps l'absolution et la communion pour des bagatelles. Il a voulu introduire la pénitence publique, même pour des péchés secrets, et il l'eût fait, si Mgr l'évêque ne s'y fût opposé. Les religieuses qu'il dirige ont des livres du parti, disputent au parloir sur la grâce, affectant de soutenir que Jésus-Christ n'est pas mort pour les pécheurs, que les cinq propositions ne sont pas condamnées au sens de Jansénius.

1. Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, publiés par A.-M.-P. Ingold et E. Bonnardet (Paris, 1905), t. IV, p. 195.

2. Amis et adversaires sont d'accord sur ce point : « Il gouverna le diocèse pendant vingt ans, » disent les premiers. « Il avait la meilleure part au gouvernement du diocèse, » disent les seconds. C'est vraisemblablement à l'instigation de ce religieux que, vers 1687, Mgr Valot retira son séminaire aux Chanoines réguliers de Saint-Martin qui, d'ailleurs, semble-t-il, ne l'avaient accepté que provisoirement, pour le confier aux Oratoriens. (Batterel, *op. laud.*, *loc. cit.*)

3. Édition de 1689. Cette édition se trouve à la Bibliothèque de la ville de Nevers. Partie nivernaise, n° 10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On ne peut exprimer tout le mal qu'il fait dans le diocèse par la mauvaise doctrine et les mauvais livres qu'il répand, par lui et par ses émissaires, ayant la confiance du prélat et la meilleure part au gouvernement du diocèse[1]. »

Dans ces accusations il y a des exagérations évidentes. Tout d'abord, il n'est guère vraisemblable qu'à la fin du XVII^e siècle, où la pratique de la pénitence publique avait à peu près totalement disparu, le P. Poisson ait pu songer à l'imposer, surtout pour des péchés secrets, alors que la primitive Église elle-même, à part de rares exceptions, ne l'exigeait que pour les fautes notoires. Le Rituel nivernais de 1689 dit seulement : « Quoique l'usage de la pénitence publique, pour les péchés publics, soit assez rare aujourd'hui, il suffit cependant que le saint concile de Trente ait souhaité qu'il fût, en certains cas, rétabli, pour devoir mettre ici la formule des prières dont il faut accompagner cette pratique[2]. » Il spécifie, en outre, que la pénitence publique ne portera que « sur des péchés notoires et scandaleux », c'est-à-dire sur des fautes publiques, et que le droit de l'imposer est réservé à l'évêque.

Quant aux litanies de la sainte Vierge et au *Salve regina*, il est exact que ces prières ont été supprimées, mais la responsabilité d'une semblable suppression incombait à l'évêque et à l'évêque seul, sans l'autorisation ou l'approbation duquel elle n'avait pu s'effectuer. Au reste, ce ne sont pas seulement les litanies de la sainte Vierge qui ont été supprimées dans la nouvelle édition, celles du saint Nom de Jésus et du Saint-Sacrement le furent également; or, on tomberait dans l'absurde si on allait soutenir que, par cette autre suppression, l'évêque ou le P. Poisson — puisque l'on veut qu'il en soit l'auteur — s'est proposé de ravir à Notre-Seigneur un de ses attributs, celui de Père des Miséricordes, par exemple, comme « il a eu envie d'ôter à la Vierge le titre de Mère des Miséricordes ». A ce compte, il faudrait en dire autant des papes qui ont édité le Rituel romain actuellement en

1. Batterel, *Mémoires domestiques*, etc.
2. Page LXXII de la préface.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

usage, car les antiennes de la sainte Vierge, ses litanies ainsi que la *Salve regina* n'y figurent pas davantage, et aussi bien ne doivent-ils pas y trouver place. Un rituel n'est pas un antiphonaire ni un livre d'heures.

En 1698, c'est-à-dire dans les dernières années de l'épiscopat d'Édouard Valot, le P. Poisson fut, par ordre de la Cour, exilé à Vienne en Dauphiné. S'il faut en croire les Oratoriens[1], cette disgrâce était due aux intrigues concertées des Jésuites et du curé de Saint-Arigle, Bargedé, auquel le P. Poisson avait fait donner, peu de temps auparavant, le titre de vicaire général et qui, à la mort d'Édouard Valot, deviendra évêque de Nevers. La *Gazette de Hollande* relatait l'événement en ces termes : « Le fameux P. Poisson, de l'Oratoire, vient d'être envoyé, par ordre de la Cour, de Nevers à Vienne, en Dauphiné, après avoir gouverné le diocèse pendant vingt ans. »

III. — ÉPISCOPAT D'ÉDOUARD BARGEDÉ (1705-1719) [2]

Si Édouard Valot pouvait être suspecté d'attaches jansénistes, il s'en fallait qu'il en fût de même de son successeur, Édouard Bargedé. Dès le premier jour, celui-ci se posa en adversaire résolu de la secte[3]. Il se fit sacrer en l'église du noviciat des Pères Jésuites, à Paris. C'était dire clairement aux Jansénistes : Je ne serai pas des vôtres. Les sentiments du nouvel évêque étaient d'ailleurs connus, en sorte que le choix du lieu de son sacre ne surprit personne.

1. Batterel, cité par Ch. Peyrard, *Notes pour servir à l'histoire du séminaire de Nevers* (1905), p. 35.

2. Ordonné prêtre à Autun, son diocèse d'origine, il fut remarqué par l'évêque Valot qui le choisit pour vicaire général et le demanda au roi pour coadjuteur avec succession. Mgr Bargedé fut accusé par ses adversaires de s'être imposé lui-même au choix de l'évêque affaibli, mais l'assertion nous paraît suspecte. Un point seulement certain, c'est que les Jésuites, alors en grande faveur à la Cour, le recommandèrent chaudement à Louis XIV. Nommé le 1er novembre 1705, préconisé le 26 janvier suivant, il fut sacré le 2 mai 1706 par Louis-Gaston Fleuriau d'Arménonville, évêque d'Aire, assisté de César de Sabron, évêque de Glandève, et de Jean de Castellan, évêque de Valence.

3. Batterel écrit méchamment : « M. Bargedé n'avait pas hérité des inclinations de M. Valot comme il avait hérité de son évêché. » (*Mémoires domestiques...*, publiés par Ingold et Bonnardet, t. IV, p. 199.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sa nomination, on le devine sans peine, jeta l'émoi dans le camp janséniste. Aussitôt il se forma contre le prélat une opposition violente. On essaya de le discréditer par tous les moyens, employant tour à tour la chanson et la satire, on alla jusqu'à se venger sur ses chevaux. S'il faut en croire un chroniqueur du temps, trois furent trouvés morts le même jour, empoisonnés.

Une circonstance mit le comble à la fureur du parti; nous voulons parler du choix que fit Mgr Bargedé, sitôt après son élévation sur le siège de Nevers, d'un prédicateur pour l'Avent et le Carême dont tout le talent et l'éloquence furent consacrés à combattre la doctrine janséniste, le P. Éloi, récollet. Dans un sermon sur la grâce prêché aux moniales de la Visitation Sainte-Marie, le jour de la fête de la Conversion de saint Paul (25 janvier), ce religieux s'était montré, dit-on, particulièrement agressif. Les moniales, gagnées au parti, et, s'il faut en croire un contemporain, « pires même que Port-Royal », en furent outrées beaucoup plus que le reste de l auditoire. Et comme, d'après le même contemporain, la ville était « toute infestée des idées du parti », et cela « par les soins, les instructions des Pères de l'Oratoire, des chanoines réguliers et du théologal » du chapitre, on peut juger quelle agitation produisirent ces prédications où la doctrine orthodoxe était exposée sans ménagement et avec une vigueur tout apostolique. Il s'ensuivit une sorte de révolution qui dura jusqu'à Pâques[1].

Il est certain qu'à l'avènement de Bargedé, à part les Jésuites et leurs partisans, presque toute la ville de Nevers, clergé et fidèles, était gagnée au jansénisme. Ainsi, sans parler des Pères de l'Oratoire, qu'on pouvait considérer comme les porte-drapeau du parti, les curés étaient jansénistes; jansénistes aussi les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Martin; jansénistes — du moins pour une bonne partie — les membres du chapitre cathédral. Il n'est pas jusqu'aux religieuses des différents monastères qui ne fussent des adeptes de la secte, et non des

1. Ch. Peyrard, *Notes pour servir à l'hist. du séminaire de Nevers*, p. 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moins ardentes et des moins entêtées, comme il convenait à leur sexe. Nous venons de parler des Visitandines; les Ursulines ne leur cédaient en rien sur ce point, ainsi que le prouve le fait suivant.

Après la fermeture du monastère de Port-Royal (1709), quinze religieuses de chœur et sept converses en furent dispersées. La plupart se retirèrent dans des couvents d'Ursulines; celui de Nevers en reçut deux : Mmes Levasseur et Couturier, en religion sœurs Madeleine de Sainte-Ide et Marie de Sainte-Anne[1].

Ainsi la ville de Nevers se trouva, un beau jour, janséniste, comme jadis le monde faillit se réveiller arien.

L'évêque Bargedé ne se laissa pas émouvoir par la levée de boucliers qui accueillit son élection. Le 5 août 1707, il publie un mandement[2] portant condamnation de plusieurs ouvrages jansénistes. « Pourquoi, dit-il, dissimuler davantage les dangers auxquels les nouvelles opinions qui se sont répandues dans notre diocèse exposent la pureté de notre foi? Nous remarquons tous les jours trop de mouvements qui ne tendent qu'à grossir le nombre de leurs sectateurs et qu'à les accréditer de plus en plus par des liaisons ou qui se forment ou qui se fortifient d'une manière trop sensible. »

Il explique qu'il a eu recours à la patience, à la douceur et à la force de la vérité, soutenu par l'espoir qu'elles suffiraient à faire rentrer dans le devoir les esprits prévenus, qu'il n'a cessé de les exhorter, de les instruire, mais qu'il n'a obtenu aucun résultat. Alors, au cours de ses visites pastorales, il a cherché à découvrir la nature du mal et les causes qui contribuent le plus à l'entretenir et à le répandre. Pour ne parler que des causes, elles semblent se réduire à deux : la grande estime dans laquelle, bien à tort, on tient la personne et la conduite des novateurs, et les mauvais livres qu'ils prennent soin de distribuer partout où ils peuvent avoir entrée. Les novateurs sont par lui durement démasqués :

1. *Histoire générale de Port-Royal* (Amsterdam, 1757), t. x, p. 29 et suiv.
2. In-4° de 12 pages, Nevers, Chaillot, imprimeur (Bibl. nat., Ld⁴ 625).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Veillez, mes chers frères, dit-il, de peur d'être surpris par ces faux docteurs. Ils tâchent de se cacher sous une apparence de réforme; ils ne parlent que de charité et d'humilité; mais comment se pourrait-il faire que ceux qui s'élèvent avec orgueil contre l'Église fussent véritablement humbles, ou que ceux qui ne se font pas scrupule de rompre la paix et de déchirer par des libelles scandaleux la réputation des personnes qui ont assez de zèle pour s'opposer aux progrès de l'erreur, eussent une vraie charité? Ce sont cependant là ces sortes de docteurs dont quelques-uns d'entre vous veulent être les disciples... Réfléchissez un peu sur la conduite qu'ils ont tenue depuis le commencement des disputes; suivez toutes leurs démarches et vous ne trouverez en eux qu'une opiniâtreté invincible, toujours déterminés à ne point céder à l'autorité des pasteurs légitimes et à mépriser sans crainte les foudres de l'Église.

Vient ensuite la condamnation des ouvrages suspects d'hérésie. Parmi ces ouvrages figurent les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* du P. Quesnel, et un manuel de théologie à l'usage des séminaires, ayant pour titre : *Instructions théologiques*, dont l'auteur était un prêtre de la congrégation de l'Oratoire, le P. Juennin. « Cet ouvrage, dit le prélat, renouvelle, en différents endroits, la doctrine de Jansénius, et nous sommes plus obligé que les autres [évêques] de le condamner, pour désavouer, avec notre prédécesseur, l'usage qu'on en a fait, pendant quelque temps, dans notre séminaire. » Et Mgr Bargedé donne, en passant, ce conseil aux membres de son clergé qui ont fait usage du manuel en question : « Nous ne pouvons assez recommander à tous ceux qui ont étudié sous un pareil maître d'oublier pour jamais ce qu'ils ont pu prendre de mauvais dans son ouvrage et de puiser dans des sources plus pures les eaux vives dont ils doivent arroser le champ qu'ils ont à cultiver[1]. » Puis défense est faite, « sous les peines de droit », à toute personne séculière et régulière du diocèse de lire ou de retenir les livres désignés dans le mandement. Enfin, l'évêque prévient qu'il ne conférera les ordres sacrés, n'accordera de démissoires, lettres d'*exeat*, provisions pour un bénéfice, quel qu'il soit, ne donnera d'approbation pour prêcher, confesser, instruire qu'aux ecclésiastiques qui

1. Page 8.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auront signé le *Formulaire* par-devant lui ou ses vicaires généraux.

Parmi les membres de l'épiscopat, Bargedé avait été un des premiers à condamner l'ouvrage de Quesnel [1].

Les *Réflexions morales* de cet auteur étaient en honneur auprès des Jansénistes; ils regardaient cet ouvrage presque comme un second évangile. Selon eux, il égalait, s'il ne les surpassait, les livres de spiritualité les plus réputés. Ils s'en nourrissaient; beaucoup en avaient fait leur livre de chevet et comme leur bréviaire [2]. On devine, dès lors, l'indignation que sa condamnation souleva parmi les membres de la secte. L'un d'eux essaya de prendre sa défense. Il le fit sous forme de réponse à une lettre qu'il feignit lui avoir été écrite et dans laquelle une dame, qu'il ne désigne pas autrement que sous la dénomination de « Madame la marquise de ** », lui aurait manifesté son étonnement de voir le clergé de France si peu d'accord « touchant la nourriture spirituelle que l'on doit donner aux fidèles ».

La *Réponse à la lettre de Madame la marquise de* ** peut se résumer ainsi : les *Réflexions morales* du P. Quesnel ont été approuvées par « un évêque mort en odeur de sainteté et dont les cendres opèrent encore tous les jours la guérison de maladies »; elles l'ont été en outre par Mgr le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui, par un mandement spécial, a fait l'éloge de l'ouvrage

1. Ce qui attira un instant sur lui l'attention publique et lui valut une passagère notoriété. Il avait été exactement le second; le premier fut François-Joseph de Grammont, archevêque de Besançon; la condamnation portée par celui-ci est du 3 juillet 1707; elle précède ainsi d'un mois celle de l'évêque de Nevers. C'est du moins ce que nous apprend M. Albert Leroy, dans son ouvrage *La France et Rome de 1700 à 1715*, et l'on peut se demander si ce n'est pas pour ce motif que cet auteur traite les deux prélats avec quelque dédain. Il écrit : « Édouard de Bargedé, évêque de Nevers, et François-Joseph de Grammont, archevêque de Besançon, sont deux prélats fort effacés qui ne figurent nulle part dans les Mémoires du temps et dont les noms ne mériteraient même pas d'être recueillis s'ils n'avaient été, pour Quesnel, des ennemis de la première heure » (*La France et Rome de 1700 à 1715* [1892], p. 298, note). Les *Réflexions morales* ne furent condamnées à Rome qu'un an après, par décret papal du 13 juillet 1708.

2. « Cette constitution (la constitution *Unigenitus*) défend de lire un livre que tous les chrétiens disent avoir été apporté du ciel; c'est proprement leur Alcoran. » (Montesquieu, *Lettres persanes*, 24e lettre.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont il recommande et ordonne la lecture « comme contenant ce qu'il y a de plus proportionné à la disposition des fidèles, n'étant pas moins le lait des âmes faibles qu'un aliment solide pour les plus forts[1] ». Or, on ne s'explique pas qu'un évêque, nouvellement promu, méprise l'autorité de tels personnages; il insulte à la mémoire du premier et fait injure au second.

En parlant d'un « évêque mort en odeur de sainteté », c'est évidemment à Soanen, ancien évêque de Senez, que l'auteur fait allusion. Soanen avait joui, de son vivant, d'une grande réputation de vertu; mais ce fut, en même temps, un janséniste irréductible et qui mourut impénitent; son témoignage, étant celui d'un membre déclaré de la secte, mérite d'être récusé, ou du moins d'être tenu pour suspect. L'auteur de la *Réponse* semble s'en rendre compte, car il n'insiste pas autrement. Mais, par contre, ce sur quoi il insiste, c'est sur l'argument tiré de la différence qui existe, dans la hiérarchie ecclésiastique entre un prélat occupant le premier siège du royaume, à la fois archevêque et cardinal, et un simple évêque. Bargedé, en condamnant un livre approuvé par Noailles, a manqué gravement à la soumission qu'un inférieur doit à son supérieur; il est digne de blâme. C'est l'argument d'autorité. L'auteur le développe tout au long des douze pages de son plaidoyer.

On pourrait répondre à notre janséniste que le fait d'un archevêque, cet archevêque fût-il cardinal, approuvant un ouvrage n'enlève pas à un simple évêque le droit de censurer ledit ouvrage, s'il en juge la doctrine répréhensible. Mais ce n'est pas seulement par là que pèche son argumentation; elle pèche surtout en ce qu'elle repose tout entière sur une équivoque, équivoque créée à dessein et pour le besoin de la cause. En effet, ce n'est pas, comme l'auteur le laisse croire faussement, M. de Noailles, archevêque de Paris et cardinal, qui avait approuvé le livre, beaucoup plus développé plus tard, des *Réflexions*

1. *Réponse à Madame la marquise de ** sur le mandement de Monsieur l'évêque de Nevers du 5 août 1707.* Manuscrit in-4° de 12 pages (Bibliothèque de la ville de Lyon, n° 1175, fol. 31).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

morales et en avait, sous sa première forme, recommandé la lecture, mais bien le même M. de Noailles, à l'époque, assez éloignée, où ce prélat occupait le siège de Châlons, poste qui ne lui conférait sur son collègue de Nevers aucune supériorité. Par suite, l'argument sur lequel notre auteur élabore sa thèse est sans valeur, et la thèse elle-même, privée de toute base, s'écroule.

S'il faut l'en croire — et ce que nous savons du prédécesseur de Bargedé rend la chose assez vraisemblable — l'ouvrage que condamnait le successeur, le prédécesseur « non seulement l'estimait, mais le conseillait comme un livre plein des vérités de la religion chrétienne ».

Selon lui encore, tandis que le second passait son temps « à crier contre le jansénisme », le voyant partout, « à se déclarer avec chaleur et avec peu de justice en faveur d'un parti au préjudice de l'autre », le premier s'appliquait « à tenir la balance droite entre les partis opposés ».

Tel est, brièvement résumé, le pamphlet anonyme. Les pamphlets, et surtout les pamphlets anonymes — à commencer par le plus célèbre de tous, les *Provinciales* — étaient les armes habituelles des tenants de la cabale janséniste. Certes, ces gens-là s'agitaient, bataillaient, mais rarement à visage découvert. Leur guerre était une guerre de frondeurs.

Dans son mandement du 5 août 1707, dont nous avons reproduit quelques extraits, l'évêque Bargedé parle de « disputes » théologiques, qui, depuis quelque temps, divisaient l'Église de France, et qu'il accusait les Jansénistes d'entretenir. On peut se demander à quelles disputes le prélat fait allusion. Pour le comprendre, quelques explications sur la situation religieuse du royaume, à cette époque, sont nécessaires.

La « Paix de Clément IX » ou « Paix de l'Église » était plutôt un armistice qu'une paix véritable. Les partis n'avaient aucunement désarmé, et il suffisait du moindre incident pour raviver les vieilles querelles depuis assez longtemps assoupies plutôt qu'éteintes. Le « Cas de conscience » fut cet incident. On a donné ce nom à une décision relative au Formulaire, signée par quatorze docteurs de la Sorbonne et qui déclarait insuffisante, « sur la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

question de fait », une soumission de respect et de silence.

Presque en même temps, plusieurs évêques s'avisèrent de dénoncer le mandement que le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, avait publié quinze ans auparavant, alors qu'il était évêque de Châlons, et par lequel il accordait son approbation au livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel, livre qui, au dire des adversaires des Jansénistes, renouvelait les erreurs de l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres.

A la suite de ces deux faits, les disputes reprirent de plus belle. Jamais l'Église de France n'avait été aussi divisée. Ému de cet état lamentable, Louis XIV sollicita du pape la condamnation des *Réflexions morales*, dans l'espoir que cette mesure mettrait fin aux querelles religieuses qui désolaient son royaume et troublaient la paix de ses sujets. Clément XI y songeait depuis longtemps. Le 8 septembre 1713, il publia la constitution ou bulle *Unigenitus* portant condamnation de cent une propositions extraites du livre dénoncé.

Quelques mois plus tard, à l'occasion de l'Assemblée du clergé qui se tint à Paris en janvier 1714, quarante évêques, réunis, le 23, sous la présidence du cardinal de Rohan, décidèrent d'accepter la bulle ou, comme on disait alors, la constitution *Unigenitus*, et rédigèrent un modèle d'instruction pastorale que les évêques acceptants devaient publier dans leurs diocèses respectifs, avec la bulle elle-même traduite en français. L'évêque Bargedé était du nombre de ces quarante prélats[1]. Comme on peut le supposer, il s'empressa de publier une instruction pastorale dont il avait, en union avec ses collègues, accepté la paternité et qui répondait si bien, par ailleurs, à ses sentiments[2].

1. L'auteur de *La France et Rome* divise les quarante acceptants, dont il cite les noms, en différents groupes, correspondant au caractère de chacun et aux mobiles plus ou moins intéressés qui, selon lui, les auraient fait agir. Il range l'évêque Bargedé dans le groupe des « simples fanatiques, violent par zèle plus que par profit » (*op. cit.*, p. 516).

2. Cette instruction comprend trente-cinq pages in-4°, elle est adressée aux fidèles. En voici le dispositif, du moins dans sa partie essentielle : « Nous défendons à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe de notre diocèse d'ensei-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il faut croire que ce document, qui constituait en même temps un acte, fit impression sur les Jansénistes nivernais, car, le 25 mai de cette même année 1714, nous voyons le chapitre, à l'unanimité[1], adhérer et à la bulle et à la lettre de l'épiscopat[2]. L'Assemblée tenue à Paris, en janvier 1714, n'était pas réduite à ces seuls prélats; elle en comptait d'autres. Huit de ces derniers, le cardinal de Noailles en tête, avaient déclaré ne pouvoir accepter la constitution. Le décret pontifical rencontra encore plus d'opposition au Parlement de Paris et en Sorbonne. Ces deux assemblées ne consentirent à l'enregistrer que sur l'ordre de Louis XIV.

La mort du monarque, survenue l'année suivante, enhardit les opposants. Seize évêques écrivirent au duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV, pour lui demander de provoquer le pape à fournir des explications sur sa bulle. Quatre d'entre eux en appelèrent même au futur concile. Le Parlement de Paris et quelques Parlements de province prenaient ouvertement parti contre la bulle, en ordonnant la suppression des mandements épiscopaux dont les auteurs menaçaient les opposants d'excommunication. Dans la

gner, écrire ou parler sur lesdites propositions (condamnées), autrement qu'il est marqué dans ladite constitution, comme aussi de garder, tant ledit livre (les *Réflexions morales*), que tous autres livres, libelles ou mémoires, tant manuscrits qu'imprimés, qui ont paru ou qui pourraient paraître dans la suite pour la défense du livre ou des propositions condamnées, et d'en conseiller ou autoriser la lecture; leur ordonnons d'en apporter ou envoyer incessamment les exemplaires à notre secrétariat; le tout, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, comme il est porté dans ladite constitution, nous réservant, et à nos vicaires généraux, le pouvoir d'en absoudre. Nous procéderons par les voies de droit contre ceux qui oseront parler, enseigner, prêcher ou écrire contre ladite constitution et soutenir ou insinuer la doctrine qui y est condamnée... Ordonnons que ladite constitution, l'acte d'acceptation et notre présente ordonnance soient lus aux prônes des messes paroissiales. Mandons à tous les doyens, chapitres, etc., d'observer ladite constitution et notre présent mandement et de veiller à leur exécution » (Bibl. nat., Ld [5] 406).

1. A l'unanimité des vingt-trois capitulants. Les autres — le nombre des prébendes canoniales s'élevait à trente-cinq (*Gallia christiana*, t. XII, col. 626) — n'avaient pas voix délibérative. Seuls, les chanoines prébendés et qui étaient dans les ordres sacrés jouissaient de ce privilège (Recueil des statuts du chapitre, dit *Livre noir*). Ce recueil est perdu, mais il en existe une copie.

2. Arch. nat., L 15.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Capitale et dans la plupart des autres villes du royaume, l'opinion se prononçait en faveur de ces derniers. La population s'en mêlait et déchirait aux portes des églises les ordonnances des prélats « constitutionnaires. »

Il existe peu de documents qui aient suscité autant de discussions que cette fameuse bulle ou constitution *Unigenitus*. A entendre les Jansénistes, la constitution *Unigenitus* était la source de toutes les erreurs, la destruction des libertés de l'Église gallicane, la ruine de la religion, pour tout dire d'un mot, le pire des fléaux[1]. Un calembour courait les rues; on disait : « Le pape ne peut pas vivre longtemps, sa « constitution » est mauvaise[2]. »

Dès lors, on peut juger du trouble, du désarroi, voire du scandale qui résulta, pour nombre d'âmes, de toutes les polémiques auxquelles donna naissance le décret pontifical, sans compter la joie qu'en éprouvèrent les ennemis de l'Église. De ce trouble et de cette joie, un contemporain, bien à même d'être renseigné, le janséniste abbé Dorsanne, secrétaire du cardinal de Noailles, grand-vicaire et official du diocèse de Paris, a tracé un émouvant tableau : « De toutes parts, on entendait le cri des consciences effrayées; les incrédules s'en applaudirent; les hérétiques en triomphèrent et s'en prévalurent; les libertins en raillèrent; et de là, ce déluge de vaudevilles et de poésies indiscrètes dont furent inondés tous les cercles et tous les rendez-vous publics. De là, ces conversations frivoles où des savantes en jargon s'érigeaient en théologiennes pour soutenir l'infaillibilité des décrets romains, et où le philosophe et l'ignorant soumettaient les sacrés oracles à leurs critiques insolentes... Le scandale fut universel, et du centre du royaume il passa de province en province, dès que la bulle y fut répandue. L'agitation dure encore et la tempête n'est pas apaisée[3]. »

La réaction survenue à la mort de Louis XIV se fit

1. « Quelle bulle! s'écriait un bénédictin de Saint-Maur; il n'y a plus de religion, tout est renversé. »

2. Lettre de Petitpied de Vaubreuil à son frère Nicolas, le 26 octobre 1713. Citée par A. Leroy, *La France et Rome de 1700 à 1715*, p. 501.

3. *Journal* de l'abbé Dorsanne, t. I, p. 27.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sentir à Nevers. Les partisans que la secte y comptait, un instant abattus, reprirent confiance. Quelques-uns même de ceux qui, de prime abord, avaient accepté la bulle, se rétractèrent avec éclat. De ce nombre, furent plusieurs chanoines du chapitre cathédral. On se souvient que, le 25 mai 1714, le chapitre tout entier avait adhéré à la bulle et à la lettre pastorale des quarante évêques. Le 13 novembre 1716, c'est-à-dire dix-huit mois après, onze de ses membres se ravisent et représentent « que ladite conclusion était nulle de plein droit, qu'elle doit être cassée et annulée, qu'elle sera rayée et biffée du registre des conclusions capitulaires[1] ».

Ces onze dissidents ne formaient, à cette époque, que la minorité ; le parti opposé, celui des « constitutionnaires », comptait quinze membres ; il est vrai qu'au nombre de ces derniers se trouvaient deux Bargedé, l'un et l'autre frères de l'évêque ; les chanoines Avrillon et Corvol, ses cousins, et trois officiers de sa Chambre ecclésiastique, les chanoines de Bézé, Velluet et Goussot[2].

Voilà donc le chapitre coupé en deux et déchiré par un véritable schisme, schisme qui existait également entre la partie appelante et l'évêque.

Nos onze chanoines eurent des imitateurs. Leur exemple fut suivi par six des curés de la ville, six sur onze. Ceux-ci rédigèrent un acte collectif de rétractation qu'ils eurent soin d'adresser au cardinal de Noailles que les appelants regardaient comme leur chef, « l'illustre chef de la bande », disaient insolemment leurs adversaires.

S'ils ont accepté la constitution *Unigenitus*, ils l'ont fait uniquement parce qu'ils étaient persuadés que cette constitution avait été reçue par tous les évêques et toutes les universités de France, et aussi par amour pour la paix, n'ayant pas voulu mécontenter leur évêque qui leur en faisait une obligation. Mais depuis, ayant appris que

1. *Rétractation du chapitre de Nevers et des curés d'Évreux, de Nevers, de Toulon, de la publication de la bulle Unigenitus*, p. 15. In-12 de 24 pages [s. l.], 1716 (Bibl. nat., Ld[4] 841). Cf. aussi Arch. nat., L 15 (copie ms. authentique).

2. Abbé Ch. Peyrard, *Notes pour servir à l'histoire du grand séminaire de Nevers* (1905), p. 52, note 3.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les choses n'étaient pas telles qu'on le leur avait rapporté, que lui-même, plusieurs de ses collègues, et jusqu'à la Sorbonne, « la première lumière en doctrine », s'étaient refusés à l'accepter, ils le priaient très humblement de permettre que, « pour rendre témoignage à la vérité et à la sûreté de leurs consciences, ils fassent entre ses mains un désaveu de leur acceptation et une révocation de leur signature, déclarant qu'ils ne prennent point pour règle de leur foi la dite constitution, laquelle est contraire à la perpétuité de la doctrine de l'Église et de leur propre doctrine[1]. »

En dehors de six curés de la ville, nous n'avons guère à enregistrer que la rétractation du curé de Château-Chinon, Thomelin; c'est du moins la seule que nous connaissions[2].

Les chanoines et les curés rétractants n'avaient pas que les foudres épiscopales à redouter; les lettres de cachet étaient aussi à craindre, en un temps où le gouvernement les prodiguait. L'abbé de Chéry, trésorier du chapitre, ne tarda pas à en faire l'expérience. Une lettre de cachet datée du 28 du même mois de décembre 1716, mais qui ne lui fut signifiée que le 8 janvier, l'exilait à Saint-Flour, en Auvergne. Cette mesure avait été provoquée par la dénonciation de quelques malveillants qui l'avaient accusé

1. Ils terminent en suppliant le prélat de leur accorder sa protection. Ils se rendaient compte qu'ils avaient besoin de s'abriter derrière lui pour résister à leur évêque. La lettre est signée : Jean Gilbert, curé de Saint-Trohé, docteur en théologie; François Flamand, curé de Saint-Jean, docteur en théologie et syndic des curés de Nevers; Claude Camuzet, curé de Saint-Pierre; Charles de Saint-Clivier, curé de Saint-Victor; François Vincent,curé de Saint-Étienne, et Joseph Moutardier, curé de Saint-Lazare (*Rétractation du chapitre de Nevers, et des curés d'Évreux, de Nevers et de Toulon*).

2. Il l'adressa, lui aussi, mais séparément, au même personnage. Elle est datée du 10 décembre 1716, en voici la teneur : « Sachant, Monseigneur, que la bonté et la Providence de Dieu vous ont suscité dans ces temps pour être le protecteur des vérités qui y sont attaquées, je prends sur cela la liberté d'écrire à Votre Grandeur pour la supplier très humblement de recevoir favorablement la rétractation de la constitution *Unigenitus*, que j'ai l'honneur et la joie de faire entre vos mains. Je le fais d'autant plus volontiers que M. l'évêque de Nevers, trop complaisant pour certaines personnes, en a exigé de moi et de tous les curés du diocèse l'acceptation. Ayez donc agréable, je vous prie, Monseigneur, de recevoir aujourd'hui la révocation que je fais de ma signature par ma présente lettre » (Bibl. nat., Ld[4] 896).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'avoir lacéré des procès-verbaux de délibérations capitulaires. Le fait était faux. Le secrétaire du chapitre, Chalmeau, qui appartenait à la secte, n'avait trouvé rien de mieux, dans les jours qui suivirent la fameuse séance du 25 novembre, que de soustraire le registre des délibérations, afin d'empêcher la partie adverse d'y insérer ses protestations; mais aucune lacération n'avait été effectuée.

Les membres du chapitre, doyen en tête, s'empressent aussitôt d'écrire au duc d'Orléans, régent du royaume, pour se porter garants de l'innocence de leur confrère. Ils affirment que ses dénonciateurs ont surpris la religion du roi ou se sont trompés eux-mêmes. Non contents de cela, ils chargent l'un d'entre eux de se rendre à la Cour avec mission de s'employer à rétablir la vérité et à obtenir la réparation de l'injustice [1].

Trois mois s'écoulent sans que la mesure eût été rapportée. Alors l'abbé de Chéry écrit à son tour de son exil de Saint-Flour pour se justifier lui-même; sa lettre est adressée également au duc d'Orléans. Il nourrit l'espoir que son innocence sera reconnue, grâce au rapport du commissaire du chapitre de Nevers, et qu'alors son « Altesse royale voudra bien le faire rappeler du dur et fâcheux exil où il est depuis trois mois, privé de tous les sacrements de l'Église. » A l'entendre, sa situation n'était rien moins qu'enviable : quelques jours auparavant, ayant voulu se présenter à la table sainte pour y recevoir la communion, comme un simple laïque, il s'en était vu interdire l'accès [2]. La grâce sollicitée fut enfin accordée : car deux ans plus tard, nous constaterons sa présence à Nevers. Eustache de Chéry s'y agitait même un peu plus qu'auparavant; il s'était posé comme l'un des meneurs du parti dissident, ce qui prouve que l'exil ne l'avait pas converti.

Le 5 mars 1757, quatre évêques, ceux de Mirepoix, Senez, Boulogne et Montpellier, s'étaient transportés

1. Lettre du chapitre de Nevers au duc d'Orléans, 8 janvier 1716 (Archives des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, n° 1489, fol. 106-107).

2. Archives des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, n° 1489, fol. 123 (lettre du 1er avril 1716).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

en Sorbonne, et là, avaient déclaré publiquement, par acte authentique, qu'ils en appelaient de la constitution *Unigenitus* au futur concile. A partir de ce moment, le nombre des opposants se multiplia, et chanoines, curés, religieux et simples fidèles en appelèrent du pape au futur concile.

Les curés de Nevers ne furent pas des derniers ni des moins empressés. Neuf jours après (14 mars), ils adhèrent à la déclaration des quatre prélats par l'acte d'appel collectif suivant :

Nous, soussignés, François Vincent, curé de Saint-Étienne ; Jean Gilbert, curé de Saint-Trohé ; François Flamand, curé de Saint-Jean ; Claude Camuzet, curé de Saint-Pierre; Charles de Saint-Clivier, curé de Saint-Victor; Joseph Moutardier, curé de Saint-Lazare, tous prêtres et curés de la ville de Nevers, et maître Jean Gilly, prêtre, supérieur de l'Oratoire, et François Duchemin, aussi prêtre dudit Oratoire, qui composent à présent la dite communauté de l'Oratoire, ayant su que Nosseigneurs les évêques de Mirepoix, de Senez, de Boulogne et de Montpellier, s'étant transportés en Sorbonne, dans l'assemblée de la Faculté de théologie de Paris, tenue le 5 mars 1717, auraient lu un acte d'appel par eux interjeté au futur concile général de la constitution *Unigenitus*, déclarons pareillement, par ce présent acte, que nous adhérons audit appel en la forme et manière qu'il est conçu, et que nous interjetons aussi appel au futur concile général, tant de ladite constitution qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei Filius*, de notre Saint-Père le pape Clément XI, que du mandement de Mgr l'évêque de Nevers qui en ordonne la publication, en date du 31 mars 1714. [Suivent les signatures [1].]

Bargedé fut très mécontent de cette démarche. On était à la veille de l'ordination des Quatre-Temps de Carême. Le prélat décida de n'admettre aux ordres que les sujets qui signeraient le « Formulaire », et, dans l'instruction qu'il adressa aux ordinands le jour de la cérémonie, il se déclara résolu à user de toute son autorité pour contraindre à la soumission les rebelles.

Un acte qu'il accomplit à cette occasion ne fut pas sans les émouvoir.

Quand l'évêque officiait, il appartenait au grand-archidiacre du chapitre de remplir les fonctions de sa dignité, en l'assistant à l'autel. Or, le grand-archidiacre,

1. Arch. nat., L 15 (Jansénisme).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rapine de Sainte-Marie, était un des onze chanoines « appelants ». La veille de l'ordination, M. Bargedé lui fit défense d'assister à la cérémonie et d'y remplir ses fonctions habituelles. L'archidiacre avait tout lieu de craindre que son évêque ne prît à son égard quelque mesure de rigueur; il redoutait une excommunication ou un interdit. Pour conjurer ce danger, il ne vit pas d'autre moyen que d'implorer la protection du patriarche de la secte, le cardinal de Noailles. De Nevers, il lui adressa, à la date du 14 mars 1717, la lettre suivante :

Monseigneur, l'honneur que j'ai de me trouver à la tête du chapitre de Nevers, qui se fait un devoir indispensable de suivre la route que vous lui avez tracée, m'expose plus qu'aucun autre au ressentiment de M. notre évêque. Il ne menace que d'interdit et d'excommunication tous ceux qui, par une profession publique, ne se conforment pas à son sentiment. Il a refusé l'ordination à ceux qui n'ont pas voulu souscrire à la constitution, quoique les décrets des parlements défendent d'exiger cette signature. Il n'a pas jugé à propos de recevoir les respects que je me suis empressé de lui rendre, comme à mon évêque, et il m'a fait dire par son frère, grand-vicaire du diocèse, de ne pas me trouver à l'ordination où mon devoir m'obligeait d'assister en qualité de grand-archidiacre.

J'ai cru, Monseigneur, devoir m'y abstenir[1] cette fois-ci pour éviter un éclat. Comme c'est le prélude d'un interdit et peut-être même d'une censure plus violente, j'implore la puissante protection de Votre Éminence pour m'en garantir, et je prends la liberté de lui protester que je serai toujours inviolablement attaché à sa personne et à ses sentiments que je regarde comme la règle de ma conduite et de ma foi[2].

1. On lit ainsi dans le texte.

2. Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. nº 316, fol. 52. En même temps que le grand-archidiacre Rapine écrivait au cardinal de Noailles, il dénonçait son évêque au Parlement pour la défense que le prélat lui avait faite d'assister à la cérémonie d'ordination. C'est du moins ce que nous apprend Mgr Bargedé lui-même dans une lettre adressée au duc d'Orléans pour accuser réception de celle que ce prince avait fait parvenir à tous les évêques de France relativement aux troubles suscités dans le royaume par les appels au futur concile et qu'il désirait voir cesser. Après avoir assuré Son Altesse royale qu'elle trouvera en lui un évêque entièrement soumis à ses ordres, le prélat ajoute : « Jusqu'à présent, j'ai eu une patience à l'épreuve des insultes les plus marquées, et si rien n'a diminué mon zèle, rien aussi, Monseigneur, n'a altéré ma charité pour ceux même qui ont affecté de l'aigrir. Vous avez eu la bonté, Monseigneur, de faire défense au sieur de Sainte-Marie, mon grand-archidiacre, de faire ses visites dans mon diocèse, et, dès le lendemain qu'il eut reçu l'ordre de Votre Altesse royale, il me fit assigner au Parlement pour le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Trois jours après (17 mars), les curés de Nevers lui écrivent, de leur côté pour lui faire parvenir une copie de leur acte d'appel. Ils se plaignent des « vives menaces » du prélat et comptent sur la protection que Son Éminence ne leur refusera pas pour en « éviter les effets », comme encore les lettres de cachet que l'évêque compte obtenir du Régent [1]. Le surlendemain, un groupe de « curés du diocèse de Nevers » adhérait également à la déclaration des quatre évêques [2].

Cependant la faction janséniste du chapitre eût bien désiré, à l'imitation des curés de Nevers, adhérer, elle aussi, à l'appel au futur concile. Mais les menaces de l'évêque et sa conduite à l'égard de l'archidiacre Rapine lui en imposèrent tout d'abord. Elle s'enhardit dans la suite, et, le 12 mars 1717, elle adhérait, à son tour [3].

Nous avons parlé plus haut des menaces faites par Bargedé contre ceux des membres de son clergé qui se porteraient appelants. Ajournées d'abord, ces menaces furent mises à exécution, dix-huit mois plus tard. Le 7 septembre 1718, l'évêque publiait un assez long mandement « au sujet de la constitution *Unigenitus* et des

faire jouir du droit qu'il prétend avoir de me forcer jusque dans ma chapelle pour assister à mon ordination. » Il termine en demandant au prince une grâce, celle de « défendre au sieur de Sainte-Marie de poursuivre sa sommation, afin que tout demeure tranquille, comme Son Altesse royale le désire ». (Archives des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, n° 1489, fol. 137-138. Lettre du 31 juillet 1717.)

1. Et afin de donner une idée des dispositions de leur évêque, ils citent ce fait remontant à l'un des jours précédents : « Nous avons l'honneur de marquer à Votre Éminence qu'à la dernière ordination, il a refusé les ordres à quatre bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, de la ville de Bourges, pour n'avoir pas voulu signer la constitution que leur présenta le Père jésuite (le P. Brassin), supérieur de son séminaire, homme inquiet et qui trouble tout le diocèse. » (*Recueil des Actes d'appel*, etc. [Cologne, 1757, 3 vol. in-fol.], t. III, p. 188. Bibl. nat., Ld [3] 155.)

2. C'étaient : Joseph Rabuteau, archiprêtre, doyen et curé de Prémery; Pierre Nolin, curé de Chazeuil; Louis Martin, curé de Moussy et archiprêtre de Lurcy-le-Bourg; Jean Bruslant, curé d'Oulon; Pierre Goby, curé de Frasnay-Saint-Aubin; Paul Le Merle, curé de Saint-Germain-des-Bois; Robert Blondée, curé de Sichamps, et François-Marie Rabuteau, curé de Nolay (*Recueil des Actes d'appel, loc. cit.*, p. 190).

3. Les signataires de l'acte d'appel étaient : Rapine de Sainte-Marie, que sa mésaventure n'avait point détourné de la démarche; Gascoing, Claude Gueneau, Louis-Marie Alixand, Doreau de Blanzy, Laurent Chalmeau, Charles de Lavarie et Bourgoing de Sichamps. (*Idem opus, loc. cit.*, p. 188.)

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appels qui en ont été interjetés au futur concile[1] ». Il y rappelle la doctrine de l'Église relativement à la soumission due au souverain pontife quand il parle *ex cathedra*, comme il l'a fait pour la bulle *Unigenitus*, soumission indispensable si on veut demeurer inviolablement attaché à la Chaire de Pierre. Il constate d'ailleurs que la plupart de ses diocésains et des membres de son clergé ont écouté la voix de leur évêque. Il ordonne « à tous prêtres, ecclésiastiques séculiers et réguliers, exempts et non exempts, et à tous les fidèles du diocèse, de se soumettre de cœur et d'esprit à la susdite constitution *Unigenitus*, jugement dogmatique de l'Église universelle, duquel tout appel est nul. »

Mais l'évêque ne s'en tient pas là; il édicte plusieurs pénalités. Défense est faite à tous ses diocésains, sous peine d'excommunication *ipso facto* et qu'il se réserve d'absoudre, d'interjeter aucun appel de la constitution *Unigenitus*, « comme aussi de ne rien dire, écrire et faire qui puisse être contraire au respect et à l'obéissance dus au jugement de l'Église catholique ou qui puisse favoriser l'appel de ladite constitution. » Il enjoint même sous pareilles peines, à ceux de ses diocésains qui ont interjeté appel de la dite constitution, de « rétracter, révoquer leur appel dans l'espace de trois mois », faute de quoi ils seront déclarés excommuniés[2].

Dans le même mandement, Bargedé dit que cent dix évêques de France avaient adhéré à la bulle *Unigenitus*; il s'ensuit que les dissidents — une vingtaine — ne formaient qu'une très faible minorité.

Le mandement de l'évêque de Nevers avait été publié et affiché dans la ville épiscopale le 25 septembre. Un mois après (2 novembre), malgré les défenses formelles et les menaces qu'il contenait, neuf membres du chapitre cathédral faisaient rédiger, par-devant notaire, un acte d'appel au futur concile. S'ils se sont décidés à accomplir cette démarche, c'est, expliquent-ils, parce qu'ils ont été

1. In-4° de six pages. Communiqué par Mgr Billebault, vicaire général de Nevers.
2. Page 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

instruits de « l'acte d'appel au futur concile œcuménique interjeté par Nosseigneurs les évêques de Mirepoix, Senez, Montpellier et Boulogne, daté du 1er mars de cette année 1717, et de l'acte d'adhésion audit appel [fait] par la Faculté de théologie de Paris, le 5 mars de ladite année ». En même temps, ils dénoncent le mandement de leur évêque au Parlement de Paris, en ayant soin d'ajouter qu'ils comptent bien que cette assemblée condamnera le prélat comme d'abus[1].

Appel au futur concile, appel au bras séculier, tels étaient les moyens employés par les Jansénistes et la façon dont ils entendaient le respect dû à l'autorité épiscopale.

Le partie janséniste du chapitre avait donné le branle ; le clergé paroissial suivit bientôt.

Un des curés de la ville fut chargé par cinq de ses confrères de se rendre à Paris et de remettre au cardinal de Noailles, entre les mains duquel se faisait la centralisation de toutes les pièces de ce genre, leur acte d'appel au futur concile[2]. Ces six curés appelants de la ville de Nevers, nous les connaissons déjà[3]. Le supérieur de la maison de l'Oratoire, Mathurin Courcelles, et huit curés de la campagne nivernaise, ceux-là mêmes qui avaient rédigé l'acte d'appel de l'année précédente, se joignirent également à eux. Somme toute, cependant, le nombre des appelants, ceux du moins qui nous sont connus, vingt-

1. Arch. nat., L 15 (Jansénisme). Ces neuf chanoines étaient : François Rapine de Sainte-Marie, chanoine et grand-archidiacre; Claude Gueneau, Gilbert Gascoing, Laurent Chalmeau, Baptiste Doreau de Blanzy, Louis-Marie Alixand, Louis Taillandier, Charles de Lavarie et Guillaume-François Le Bourgoing de Sichamps. Ce dernier, natif de Nevers, était le petit-neveu du P. de Bourgoing, troisième supérieur général de l'Oratoire.

2. Une lettre datée du 6 novembre prévenait le cardinal de l'envoi; elle était ainsi conçue : « Monseigneur, le zèle que Votre Grandeur vient de faire paraître devant le public pour la défense de la vérité ne nous permet pas de rester plus longtemps dans le silence. Nous vous supplions d'agréer que nous nous joignions à Votre Grandeur pour soutenir la même cause qui doit être notre unique objet, par notre acte d'adhésion à vos deux appels qu'un de nos confrères aura l'honneur de présenter à Votre Grandeur sous peu, à Paris. » (Arch. nat., L 15.)

3. Un post-scriptum de la lettre annoncée avertit que l'un d'eux est mort depuis six mois; il n'est pas désigné; mais, de l'absence du nom du curé de Saint-Trohé, Gilbert, on peut inférer que c'est de lui qu'il s'agit.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cinq environ, composaient une bien faible minorité, mais une minorité bruyante et qui formait, si j'ose dire, l'état-major du parti. En revanche, celui-ci était grossi de tous ceux qui, n'osant pas s'affirmer, par crainte d'encourir les censures épiscopales, lui accordaient leurs sympathies et, en secret, applaudissaient à ses menées. A Nevers d'ailleurs était le principal, sinon l'unique foyer de résistance : la secte y comptait, surtout dans le clergé, un groupe important d'adhérents qui, par leurs manifestations retentissantes, pouvaient, au loin, faire illusion. Aussi l'auteur janséniste du *Recueil des Actes d'appel* avait raison d'écrire : « Le diocèse de Nevers est un de ceux où l'on a eu le plus d'éloignement pour la constitution *Unigenitus* et de disposition à entrer dans la voie de l'appel[1]. »

Dès lors, la crise est à l'état aigu. Le notaire apostolique instrumente à chaque instant. Quelques faits montreront à quel degré de tension les choses en étaient arrivées.

Pendant près de quatre ans, l'évêque s'abstint de mettre le pied dans son église cathédrale, « dans notre église », disaient les dissidents du chapitre. Ces derniers s'en plaignaient et lui en faisaient un grief. Ils écrivent au Régent, à la date du 26 mai 1719 : « Nous ne l'avons point vu (l'évêque) depuis près de quatre ans dans notre église, ni aux fêtes solennelles ni aux fêtes ordinaires. On pourrait supposer que l'appel comme d'abus que le chapitre a fait de son dernier mandement est le sujet de sa séparation; mais il y avait déjà près de trois ans qu'il s'était éloigné de notre église[2]. »

Bargedé avait plus d'une raison d'agir ainsi, entre autres, les insultes auxquelles, durant les cérémonies, il était exposé de la part de « sept ou huit brouillons », comme il les appelle, de son chapitre[3]. Toutefois le prélat

1. *Recueil des Actes d'appel*, t. III, p. 186.
2. Archives des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, France, n° 1489, fol. 152-153.
3. Au reste, lui-même prit soin de s'en expliquer et de justifier sa conduite sur ce point, dans une lettre adressée au même prince. Voici en quels termes : « Ils (les chanoines « brouillons ») se plaignent que je ne vais pas à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne persévéra pas dans ces dispositions. A l'occasion de la fête de saint Cyr et de sainte Julitte, patrons du diocèse, voulant donner à son chapitre un témoignage de bienveillance et, par là, désarmer ses adversaires, il décida de se rendre à l'église cathédrale et d'y célébrer pontificalement la solennité des saints patrons. Mal lui en prit, comme on va le voir.

Aux premières vêpres de la fête, le trésorier du chapitre, Eustache de Chéry, un des appelants, refusa ostensiblement d'ôter à l'évêque célébrant, comme sa fonction l'y obligeait, sa croix et son camail; et, au moment où, l'office terminé, le prélat, suivi d'un laquais portant « sa robe et chape », s'apprêtait à sortir du chœur pour rentrer dans son palais, le grand-archidiacre, François Rapine de Sainte-Marie, bouscula le laquais et l'obligea à lâcher « robe et chape ». Le lendemain, à la grand'-messe, le chanoine qui remplissait les fonctions de diacre, ne voulant pas sans doute rester en retard d'aménités sur ses deux confrères, encensa tous les dignitaires présents, à l'exception de l'évêque[1]. Il paraît que ces pratiques étaient, sinon dans les rubriques, du moins dans les mœurs du temps. En tous cas, elles prouvent à quel point l'abstention, dont la coterie faisait un grief à l'évêque, était justifiée.

A la suite des scènes peu édifiantes dont nous venons de parler, Édouard Bargedé quitta Nevers et se retira en son château d'Urzy; il y était à peine installé, qu'il tomba malade. S'étant fait transporter dans son palais épiscopal, il y mourut au bout de trois semaines, le 20 juillet 1719. Il était âgé de soixante-huit ans[2].

L'archidiacre Rapine de Sainte-Marie se hâta d'en

mon église ! Et en quelle sûreté y serais-je? N'ont-ils pas fait déserter tous leurs confrères qui n'épousent pas leurs passions?... Un évêque ne doit jamais s'exposer; il vaut mieux pour lui céder pour un temps que de risquer son autorité et le respect qu'on doit à son caractère. (*Ibid., loc. cit.*, fol. 148-151.)

1. Cf. Marillier, *La bulle Unigenitus dans le diocèse de Nevers*. Étude fort incomplète et très superficielle de six pages, insérée dans le volume du compte rendu du Congrès scientifique des catholiques, tenu à Paris du 1er au 6 avril 1891 (Paris, Picard, 1891), p. 220-228. Cette étude, comme d'ailleurs les autres ouvrages du même auteur, n'est accompagnée d'aucune référence.

2. Arch. départ. de la Nièvre, G 2.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

informer le Régent : « Il a plu à Dieu de nous enlever hier M. notre évêque, à trois heures du matin. Les sentiments qu'il a fait paraître en recevant les sacrements de nos mains sont une grande consolation pour son clergé [1]. »

On a prétendu qu'au cours de sa maladie Mgr Bargedé avait fait amende honorable à son chapitre. Nous ne serions pas éloigné de le croire. Pourquoi, en effet, est-ce le chapitre en corps qui lui administre les sacrements? Pourquoi les vicaires capitulaires sont-ils choisis parmi les appelants [2]? Enfin, ce passage du mandement que ceux-ci publièrent durant la vacance du siège paraît un argument en faveur de notre thèse : « Les marques de tendresse qu'il (l'évêque) nous a données dans les derniers jours de sa vie sont des preuves éclatantes de la droiture de ses sentiments. Il ne parlait plus que de paix, d'union, de charité, et faisait assez sentir que, s'il recouvrait la santé, notre église reprendrait bientôt sa première place [3]. »

(La fin prochainement.)

J. Charrier.

1. Il ajoute que ses confrères et lui ne cesseront « d'élever les mains vers le ciel pour demander au Seigneur un prélat selon son cœur et en état de maintenir les libertés de la sainte Église gallicane ». (Arch. des Affaires étrangères, *loc. cit.*, fol. 155.)

2. C'étaient : Rapine de Sainte-Marie, le grand-archidiacre si durement molesté par l'évêque défunt, et le chanoine Alixand.

3. Il continue : « Il n'a pas plu à la justice divine de lui donner le temps d'exécuter de si louables intentions; mais nous, qui en avons été témoins et qui en devenons les exécuteurs par l'autorité qu'il nous a laissée, nous nous faisons un devoir de vous annoncer la paix qu'il a eue si fort à cœur. *Recueil des Actes d'appel*, t. III, p. 191. — Il existe un exemplaire de ce mandement à la bibliothèque de la ville d'Angers; il figure dans la série des manuscrits où il est coté sous le n° 9; mais l'ouvrage auquel nous renvoyons le reproduit intégralement. — Le secrétaire chargé de l'exécution du mandement était le chanoine Chalmeau, encore un appelant.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉLANGES

LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES A L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA HAUTE-GARONNE

L'une des phases les moins connues de la Révolution est celle qui se rapporte aux circonstances ou aux événements qui accompagnèrent la confiscation et la vente des biens appartenant aux corps religieux, aux émigrés, aux prêtres condamnés et déportés. Les documents officiels publiés à ce sujet par MM. Charletty pour le Rhône, Marion et Bencazar pour la Gironde, et surtout, par M. Ch. Porée pour l'Yonne, offrent un très grand intérêt pour l'histoire économique de cette époque et fournissent des données précises ignorées jusqu'à ce jour; mais ces publications, si complètes qu'elles soient, n'ont pu s'étendre au delà du cadre, déjà si vaste, fixé par l'autorité officielle, et divers éléments, qu'il y aurait intérêt à signaler, sont restés inutilisés.

Les fonds de la série des biens nationaux de nos archives publiques, notamment des Archives départementales, dite série Q, renferment à cet égard une grande quantité de pièces, qui pourraient donner lieu à des études variées. L'examen rapide de cette série, auquel nous avons eu l'occasion de procéder dans un de nos grands dépôts, nous a permis d'en connaître le contenu, qui se décompose comme il suit, principalement au point de vue des biens et personnes ecclésiastiques :

1° Actes de séquestration des immeubles appartenant aux corps religieux séculiers et réguliers : évêchés, chapitres, séminaires, couvents d'hommes et de femmes, cures ou fabriques, confréries, tables[1] et œuvres diverses. Ces actes contiennent le détail, la contenance et l'estimation de ces biens, estimation basée en général sur le revenu, d'après les baux à ferme ;

2° Créances actives et passives de ces mêmes corps, mentionnant l'actif, c'est-à-dire les rentes perçues, rentes obituaires, locatairies et rentes féodales diverses, et le passif, c'est-à-dire leurs dettes, leurs charges en rentes et redevances qu'ils payaient à d'autres établissements ou collectivités, et à des particuliers;

3° Actes de séquestration du mobilier religieux des églises et couvents, classés sous la rubrique « Dépouilles des églises et corps supprimés »;

1. On désigne sous ce nom, dans le Midi, les revenus affectés à une œuvre pie et souvent l'œuvre elle-même. Celle-ci avait la personnalité civile et canonique; elle était administrée, sous la surveillance du curé, par un bureau ou conseil.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4° Procès-verbaux de vente des immeubles et des meubles mentionnant le nom, le domicile et les qualités des acquéreurs, ainsi que les prix payés.

Ces quatre catégories de pièces sont des plus intéresssantes, car elles permettent de reconstituer approximativement et par région l'état de la fortune immobilière et mobilière du clergé avant la Révolution, et de connaître en quelles mains cette fortune est passée; on voit dès lors leur importance. Le district de Toulouse, choisi par nous comme exemple, comprenait au nombre des corps religieux séculiers et réguliers : l'archevêché, dont les biens étaient affermés 165 000 livres; 2 chapitres, 5 séminaires, 1 abbaye, 1 prévôté dont les revenus s'élevaient à 57 000 livres, 47 églises, tables et œuvres urbaines, 17 chapelles, 2 prieurés, 9 consorces[1], plus de 100 paroisses rurales et près de 60 monastères d'hommes et de femmes; or, ce sont les inventaires de la fortune de tous ces établissements qu'il est possible d'établir ainsi, et que les travaux d'histoire économique dont nous avons fait mention ont publiés pour leur région respective; mais d'une part, certains détails anecdotiques ou descriptifs, contenus dans les documents consultés, et, d'autre part, les documents étrangers au cadre économique qui n'ont pu trouver leur place dans ces œuvres pourraient être mis à profit pour des études particulières.

Les inventaires du mobilier, notamment, donnent l'énumération, la description complète et la provenance des meubles, ornements, linge, statues, orfèvrerie précieuse d'or, de vermeil et d'argent, qui servait à l'exercice du culte, et dont la plus grande partie fut transportée à la monnaie. Le poids de cette orfèvrerie s'éleva pour le district de Toulouse à 12 057 marcs ou 2 893 kilogr. de métal précieux. Cela nous donne une idée de l'importance des trésors religieux ainsi détruits, à Toulouse, et il convient de faire remarquer qu'à part leur valeur intrinsèque, plusieurs de ces objets étaient des œuvres d'art très anciennes et renommées.

Les créances actives et passives fournissent aussi des indications sur l'importance, l'origine et la diversité des droits, qui constituaient souvent la principale si non l'unique source des revenus ecclésiastiques, et sur la situation financière des corps religieux au moment de la Révolution. Nous y voyons encore les rapports de ces derniers avec la société civile par les rentes, les subventions ou redevances, que leur servaient parfois l'État,

1. Le consorce (consortium) est la réunion de plusieurs prêtres attachés au service d'une église ou chapelle, dont ils se partagent les revenus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la province ou les communes. En outre, certains droits féodaux, compris dans les créances actives, offrent un intérêt particulier, car ils paraissent relever de la coutume de certains lieux et du monopole accordé à certains ordres. Les chevaliers de Malte, par exemple, percevaient dans la commanderie et la juridiction de Fronton la dîme des moutons et des brebis, ainsi que les langues des bœufs, des vaches et des pourceaux débités par les bouchers du pays.

Les rentes provenant de fondations pieuses et charitables et d'obits, institués au cours des siècles au profit des églises, couvents ou autres établissements, constituent également une source historique aussi intéressante au point de vue des bénéficiaires que des familles; ces institutions, presque toujours testamentaires et remontant parfois jusqu'au XVIe siècle, contiennent notamment les noms des fondateurs, les noms des notaires qui avaient retenu l'acte, ainsi que le lieu de sépulture des fondateurs, dont le souvenir se perpétue ainsi, parfois durant plusieurs générations, sur les registres des églises ou des monastères. C'est principalement dans les documents ou registres provenant de l'administration des Domaines, qui fut chargée, parallèlement aux administrations des districts, du recensement et de l'estimation des biens de toute nature, que l'on trouve l'énumération et l'évaluation complète de ces droits incorporels.

Les procès-verbaux de vente des biens immeubles ne fournissent guère d'indications étrangères à l'histoire économique, mais les renseignements qu'on peut en tirer ne sont pas dépourvus d'intérêt. En dehors de la description des biens, des noms des acquéreurs et des prix d'adjudication ou prix nominaux, inscrits sur ces procès-verbaux, et qui n'ont aucune signification par eux-mêmes, il reste à déterminer les prix réels payés par les acquéreurs et c'est peut-être le point le plus important de cette vaste enquête, car il fixe dans quelle proportion ces derniers se sont enrichis; or, pour cela, il faut connaître les dates des paiements, et ces dates sont multiples, car les divers régimes, au nombre de six, auxquels les ventes des biens nationaux furent soumises de 1790 à l'an X, accordaient aux acquéreurs des délais pour s'acquitter, soit douze, dix, cinq années, etc.; de sorte que les termes de ces paiements étant divisés et échelonnés sur une période de douze ans, et le cours du papier monnaie variant selon l'année, le mois et le jour, les prix réels seraient très difficiles, sinon impossibles, à fixer, si les sommiers tenus par l'administration des Domaines, et versés depuis peu aux archives, ne nous fournissaient le compte de chaque acquéreur. Ces documents mentionnent les dates des versements des acomp-

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tes, leur importance et la nature des valeurs remises en paiement : assignats, mandats, bons, rescriptions ou numéraire : il est possible ainsi d'établir le prix très exact payé pour chaque acquisition.

A cet égard on constate : 1° des différences choquantes entre les prix nominaux énoncés dans les procès-verbaux d'adjudication et les prix réels; 2° des différences considérables entre les prix réellement payés au cours des douze années durant lesquelles s'échelonne la grande période des ventes, pour des immeubles de même importance et situés dans la même région; 3° l'absence de porportion, inexplicable à première vue, entre les prix réels des domaines acquis le même jour et sous le même régime : quelques exemples justifieront ces constatations.

Le château de Lestang, dans la commune de l'Union, près Toulouse, est vendu, en fructidor an II, 12 100 livres et payé au prix réel de 4 356 livres; le principal acompte, s'élevant à 10 950 livres, a été versé en vendémiaire an III, lorsque l'assignat ne valait que 35 pour cent de sa valeur nominale.

Le couvent des religieuses de Lévignac, adjugé, en vendémiaire an VI, 49 765 livres, a été payé au prix réel de 3 714 livres, car le paiement effectué la même année comprend 44 820 livres en bons 2/3 et 3/4 à 2 0/0 et 2 816 livres en numéraire.

Le cimetière de Croix-Daurade, de la contenance de 11 ares, vendu, en l'an VI, 2 100 livres est payé par 2 000 livres en bons 2/3 et 3/4 à 2 pour cent et 1 franc versé en numéraire (ce dernier versement de 1 franc considéré par l'inscription du receveur des domaines relevée sur le registre, comme équivalent à un paiement de 99 fr. 15), soit 41 francs en prix réel pour cette adjudication.

Enfin, comme quatrième espèce, nous citerons deux domaines, vendus le 15 ventôse an II, dans la commune de Pechbonnieu; une ferme de 20 arpents adjugée 62 700 livres, payée au prix réel de 9 369 livres et une autre ferme de 61 arpents, adjugée 55 000 livres et payée en réalité 21 289 livres; cette différence énorme de proportion entre les prix réellement payés pour ces deux biens, acquis le même jour, s'explique par ce fait que les versements des termes pouvaient être différés, moyennant un intérêt de retard modique, ou avancés, de même que la quotité de ces termes pouvait être augmentée ou diminuée, du moins en fait, par le débiteur. Pour le premier domaine, adjugé 62 700 livres, un versement de 56 798 livres fut effectué en floréal an III, en assignats à 11 pour cent, tandis que pour le second, adjugé 55 400 livres, la fraction la plus importante, 40 740 livres, a été payée en messidor an II à 38 pour cent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces faits démontrent d'abord les prix souvent dérisoires auxquels les biens furent en réalité payés, ainsi que le caractère nettement spéculatif de ces opérations, dans lesquelles l'acquéreur, devançant ou retardant le paiement, pouvait choisir le moment où le papier monnaie avait le moins de valeur pour se libérer entièrement.

Si des biens nous passons aux personnes, les documents nous fournissent aussi des renseignements abondants et précieux.

Cent cinquante prêtres ou religieux environ furent compris sur les listes des émigrés, déportés et condamnés du district de Toulouse et tous leurs biens séquestrés et inventoriés; des listes spéciales mentionnant les noms des ecclésiastiques furent dressées en plusieurs exemplaires : mais chacune d'elles, contenant seulement une part de renseignements, les historiens qui collaborent aux recherches que l'autorité ecclésiastique a prescrites au sujet des prêtres frappés par les lois révolutionnaires, devront consulter toutes ces listes pour établir de sommaires biographies. Du reste, les investigations sur les prêtres condamnés ou déportés, pour être complètes, doivent s'étendre aux séries L et LV qui concernent entièrement la période révolutionnaire et qui se complètent et se pénètrent réciproquement. La série L comprend les décisions des directoires de districts, qui fixèrent les traitements en numéraire que la loi devait allouer aux ecclésiastiques, en remplacement des biens saisis par la nation, et qui restèrent d'ailleurs toujours théoriques. Ces décisions étaient précédées des déclarations, faites par les communautés, de leurs biens et revenus, et accompagnées des noms, âge et lieu de naissance de chacun des membres de l'établissement. Nous connaissons ainsi le nombre exact des chanoines, prêtres, religieux et religieuses, existant dans les divers corps au moment de leur suppression, ainsi que leur état-civil.

La série V, ou série des cultes, comprend aussi toute une catégorie de documents se rapportant à la période révolutionnaire et aux personnes autant qu'aux événements; parmi les principaux il faut citer les élections et les procès-verbaux de prestation de serment des curés et desservants, avec les noms de ceux qui ont prêté ou refusé le serment, les promesses de fidélité à la Constitution, les émeutes provoquées dans diverses localités par la présence des prêtres réfractaires, les états nominatifs des ecclésiastiques qui ont abdiqué le sacerdoce et de ceux qui ont contracté mariage, enfin de nombreuses indications sur les prêtres, ecclésiastiques condamnés et reclus, et sur les émigrés qui demandaient à rentrer en France.

Les deux dernières séries complètent donc la série où nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouvons, comme pour les établissements, les actes de séquestration des biens personnels des prêtres. Avec les inventaires de ces biens nous pénétrons dans l'intimité de leur vie et nous sommes renseignés, par des détails très minutieux, sur la disposition des demeures et le mobilier qui les garnit. Ces indications, nous devons le reconnaître, ne présentent pas toujours un grand intérêt, car la plupart des ecclésiastiques vivant seuls ont un mobilier des plus modestes et leur bibliothèque, toujours inventoriée avec soin, est en général le seul élément digne d'être retenu. — Quelques ecclésiastiques, cependant, possédaient un patrimoine parfois considérable, tant en biens immobiliers que mobiliers. — L'inventaire du mobilier de Mgr de Breteuil, évêque de Montauban, par exemple, contient plusieurs centaines d'articles qui nous révèlent un intérieur abondamment pourvu de confort et de luxe. Ces dossiers de séquestration et d'inventaire sont parfois accompagnés de documents d'un intérêt plus particulier, de pièces de famille produites par les héritiers pour revendiquer des droits divers.

Lorsque la période de détente de l'an III et de l'an IV eut succédé à la période aiguë des confiscations et des ventes, les réclamations et les plaintes de la part des personnes dépouillées commencèrent à se produire et, de là, tout un échange de correspondances qui, avec une infinité de détails, nous éclairent sur l'énergie, la violence ou l'arbitraire dont usèrent à leur égard les pouvoirs successifs. Enfin sous l'Empire, à la suite de l'amnistie pour faits d'émigration, les prêtres émigrés ou déportés demandent à rentrer en France et les pièces qu'ils sont tenus de produire nous renseignent parfois sur leur vie et leurs occupations à l'étranger; cette phase de justifications se prolonge jusqu'au paiement des indemnités par le gouvernement de la Restauration c'est-à-dire pendant près de trente ans. — La variété des documents qui se réfèrent à cette dernière période est trop grande pour que nous puissions nous aventurer, dans une brève notice, à en donner une énumération même réduite; les réclamations concernent en général des biens séquestrés indûment, des souvenirs qui se trouvent encore dans les magasins de dépôt et dont on demande la restitution; ces pétitions sont presque toujours suivies de décisions, sous formes d'arrêtés, qui accordent généralement satisfaction aux intéressés.

Et ce n'est guère que vers 1830 que se produit l'apaisement définitif et qu'est clôturée l'ère de transformation économique et sociale qu'amena cette énorme dispersion de personnes et de richesses.

Henri MARTIN.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BULLETIN CRITIQUE

Paul ALLARD. — *Les Origines du servage en France.* — Paris, J. Gabalda, 1913. In-12 de 332 pages.

Le nouvel ouvrage de M. Paul Allard est une suite très naturelle des remarquables travaux de l'auteur sur l'esclavage antique. Nous y voyons comment, du IVe au Xe siècle, s'est accompli, à travers des vicissitudes diverses, ce progrès relatif constitué par le passage de l'esclavage personnel à la « servitude de la glèbe, » c'est-à-dire à cet état social dans lequel le serviteur est obligé « de cultiver un domaine au profit d'un maître sans pouvoir ni quitter ce domaine ni en être détaché par le maître lui-même. »

Cette transformation s'est faite en plusieurs étapes. D'abord, au IVe et au Ve siècle, c'est-à-dire pendant la dernière période de la domination romaine en Occident, le nombre des esclaves diminue et l'on voit apparaître d'une part l'institution qui a reçu le nom de colonat, et d'autre part la distinction entre l'esclavage personnel et le servage de la glèbe.

M. Paul Allard expose avec beaucoup de précision, surtout d'après les Codes théodosien et justinien, la condition du colon, qui est sans doute fixé au sol par la loi, mais à qui la jouissance perpétuelle de la concession est assurée et qui conserve tous les droits civils, tout en restant maintenu dans une certaine dépendance vis-à-vis du propriétaire du domaine. Entre 367 et 375, une loi de Valentinien et Gratien complète ou renforce l'institution du colonat; et, pour assurer aux campagnes une population servile vraiment stable, interdit aux propriétaires de vendre les esclaves ruraux sans la terre cultivée par eux. Dès lors, avec l'esclavage domestique coexiste le servage de la glèbe, qui n'a absorbé l'esclavage proprement dit qu'après plusieurs siècles. Le servage réalisait un grand progrès, et, pour diverses causes, se trouva presque au même niveau que le colonat, si bien que, à un moment donné, « les différences qui les séparaient parurent près de s'effacer, sinon en droit, au moins en fait » (p. 27).

Le servage est donc d'origine romaine, et existait avant les invasions. Malheureusement ces invasions, auxquelles certains ont attribué la régénération du monde occidental, furent, du moins au point de vue qui nous occupe, funestes au progrès de la civilisation et compromirent les résultats déjà acquis. Elles accrurent considérablement le nombre des esclaves, et apportèrent une législation beaucoup plus dure que la législation romaine. Le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recul se fit surtout sentir dans la condition des habitants des campagnes. Par suite des mesures prises en particulier par Théodoric, le nivellement s'établit brusquement; « entre l'esclave, le serf et le colon, si soigneusement distingués par le droit commun, il n'y a plus que des différences nominales : leur situation réelle est la même, et toutes les garanties qui protégeaient ces deux dernières classes d'hommes, assurant aux uns la stabilité, aux autres la liberté, disparaissent » (p. 70).

C'est encore l'Église qui sauva l'œuvre compromise par les invasions. Elle qui avait constamment combattu l'esclavage devint, par la force des choses, propriétaire de grands domaines où se trouvaient beaucoup de serfs. Mais elle obtint pour les siens une position privilégiée, fit peser sur eux une domination plus douce et leur assura, entre autres choses, la stabilité, d'où découlaient, par une pente presque inévitable, tous les droits, notamment ceux qui sont relatifs à l'héritage et au mariage.

Les serfs de l'Église ont cependant paru parfois en état d'infériorité sous certains rapports. Renan, Cicotti, et d'autres, ont prétendu qu'ils obtenaient moins facilement la liberté. « On l'a trop vite affirmé », dit M. Allard (p. 111); et il montre par l'étude des faits et des textes que nulle interdiction canonique, comme nulle impossibilité réelle, n'empêchait l'affranchissement. Le seul principe en cause, l'inaliénabilité, se laissait, dit-il, assouplir. « Les conciles n'imposent aux évêques d'autres conditions que celles d'une raisonnable modération, soit dans le nombre des affranchissements, soit dans la dot par eux constituée à leurs affranchis... » (p. 119). On aurait également tort de conclure d'un canon du concile tenu à Épaon en 517 que les esclaves ou les serfs des monastères ne pouvaient pas être affranchis.

Les affranchissements accordés par l'Église et les monastères furent en fait nombreux à l'époque mérovingienne; et, quoi qu'on en ait dit, ces affranchis ne furent pas soumis à un joug particulièrement dur. Leur condition était réglée par le droit commun et, « s'il y avait une différence, c'est que les affranchis de l'Église jouissaient d'une protection plus forte et d'une sécurité plus grande » (p. 154).

L'Église a donc, peut-on dire, sauvé le servage au moment des invasions, parce que le droit romain continuait à régir ses intérêts temporels et parce que le droit canonique assurait l'inaliénabilité de ses biens. A l'époque carolingienne, « la distinction instituée par le droit romain en faveur des esclaves attachés à la culture se rétablit peu à peu sur les terres des laïques » (p. 157). Des réformes de Charlemagne, c'est surtout la population servile qui a profité, bien qu'aucun article des Capitulaires ne la vise direc-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tement. Le personnel attaché aux domaines concédés par le roi acquiert le privilège de la stabilité. L'esclave de ce genre est dit « casatus ». La *Charta divisionis* de 806 montre que le « serf casé » a cessé d'être un objet de commerce.

Sa condition devient de jour en jour meilleure. Au commencement du IXe siècle, la différence entre le serf et le colon n'est plus guère que théorique. Le Polyptyque d'Irminon fournit entre autres à M. Allard des données très intéressantes sur ce point. Il y a des serfs qui sont préservés de toute augmentation d'obligations et de charges; ils s'associent parfois entre eux ou avec des tenanciers de condition plus élevée; certains mêmes sont propriétaires, et d'une façon fort durable, puisque leur possession est constatée par écrit. « Un dernier pas, cependant, restait à faire et, si ce mouvement ne s'accomplit pas au IXe siècle, l'exemple cependant en fut donné. Saint Benoît d'Aniane ne voulut pas que le monastère fondé par lui en 807 possédât des serfs » (p. 233-234).

M. Allard se demande ensuite quelle était la proportion des colons, des serfs et des esclaves proprement dits. Le même Polyptyque nous apprend que, sur les domaines de Saint-Germain, les serfs n'étaient plus qu'une infime minorité, 120 ménages sur 2 800 environ; et d'ailleurs, pas d'esclaves. Il devait en être de même dans les autres grands domaines ecclésiastiques, de sorte qu'on peut en conclure que l'esclavage avait à peu près disparu du tiers des terres dans l'Europe occidentale, puisque telle est l'évaluation donnée du patrimoine de l'Église à cette époque.

Mais n'aurait-on pas conservé des esclaves pour les travaux intérieurs? Tout porte à croire, dit M. Allard, que les ouvriers ainsi occupés dans les monastères étaient des serfs. « On ne rencontre pas, au IXe siècle, d'esclaves proprement dits dans les propriétés monastiques » (p. 269). On en trouve encore dans les domaines des laïques, mais leur nombre va décroissant. Et, dans les résidences des princes carolingiens, il semble que les serviteurs du rang le plus inférieur n'aient pas été des esclaves.

La renaissance littéraire, qui fut l'une des principales œuvres de Charlemagne, ne resta pas sans influence sur l'émancipation des serfs. L'enseignement du premier degré au moins devait être distribué aux petits comme aux grands. Or, les fils de serfs remplirent les écoles épiscopales, paroissiales et monastiques, et entrèrent en grand nombre dans les ordres sacrés ou la vie religieuse. Ce mouvement, qui eut ses inconvénients, présenta aussi quelques avantages : beaucoup de familles serviles s'élevèrent et conquirent ainsi la liberté.

La question de la légitimité de l'esclavage et du servage finit par se poser. Alcuin et Raban Maur furent pour l'affirmative,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais Jonas d'Orléans et Agobard de Lyon déclarèrent qu'entre maîtres et serviteurs n'existe aucune inégalité de nature et que les esclaves doivent être traités comme des égaux. Un abbé de Saint-Mihiel, Smaragdus, avait même demandé la disparition de l'esclavage.

La quatrième moitié du IXe siècle fut de nouveau une époque d'invasions et de décadence sociale. La propriété monastique elle-même cessa de jouer son rôle bienfaisant. L'impulsion donnée ne s'arrête pourtant pas entièrement. « D'abord l'esclave disparaît... Puis, le serf se rapproche de plus en plus du reste des paysans... Sous la royauté capétienne, le servage ne cesse de décliner... Bientôt, il ne subsistera plus, çà et là, en France qu'à l'état d'exception et comme une sorte d'anachronisme », tandis qu'il sera longtemps encore la règle dans les pays germaniques.

Telle est la thèse de M. Allard. Elle semble très solidement établie, du moins dans ses grandes lignes. L'auteur s'appuie sur des documents de premier ordre; et, lorsque les documents sont peu nombreux, les conclusions sont présentées avec les précautions et les réserves nécessaires. On a déjà contesté la vérité de certaines thèses secondaires, de celle, par exemple, qui est relative à la pensée de certains grands personnages ecclésiastiques sur l'esclavage. On peut encore se demander si certaines vues d'ensemble ne sont pas un peu générales et absolues. La renaissance littéraire sous Charlemagne n'est-elle pas un peu flattée? et est-il exact de dire purement et simplement que les conciles suivirent l'impulsion donnée par les Capitulaires, alors que saint Benoît d'Aniane et le concile d'Aix-la-Chapelle (817) prirent à l'égard des écoles les mesures restrictives que l'on sait? Mais, dans un livre qui embrasse tant de siècles et des siècles assez peu connus, comment ne trouverait-on pas de choses à contester?

Certains jugeront peut-être que l'ouvrage tourne trop à la gloire de l'Église, accuseront l'auteur de l'avoir écrit avec une intention apologétique, et tiendront son exposé pour suspect. Nous nous garderons bien d'être de ceux-là. Quand on a lu le livre de près et sans préjugé, on est forcé de rendre hommage à la scrupuleuse sincérité de l'auteur; il ne dissimule pas les choses fâcheuses, il discute avec sérénité, et il loue avec modération. On a finalement cette impression que, si M. Allard présente avec faveur l'attitude de l'Église à cette époque, c'est que l'Église a réellement joué un rôle très bienfaisant. Se défier de ses conclusions par crainte d'un parti pris, ce serait être victime du parti contraire.

J. Duffo.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ph. Gobillot. — *La cathédrale de Clermont.* — Clermont-Ferrand, Bellet, 1912. In-8° de 216 pages, 96 phot., 1 plan col.

M. Gobillot est un homme de goût qui aime l'art et surtout qui aime avec passion sa ville de Clermont et tout son passé et sa belle cathédrale. De celle-ci, il nous a conté l'histoire dans tous ses détails et il s'est acquitté de cette tâche en bon historien, scrupuleux de se reporter aux textes et d'en tirer de logiques conséquences. Il a voulu nous retracer, en les plaçant dans leur cadre, les belles cérémonies qui se déroulèrent au cours des siècles sous les voûtes du monument, il a cherché à lui faire revivre quelques-uns des plus beaux jours de sa vie ancienne et nul ne peut reprocher à l'écrivain d'avoir voulu faire partager au lecteur son émotion et d'avoir évoqué le passé de la vieille église comme on ferait d'un ami dont on rappellerait les souvenirs lointains. Et il n'est pas sans charme, en lisant les pages de M. Gobillot, de voir la cathédrale de Clermont s'élever peu à peu et grandir au cours des ans, objet perpétuel de sollicitude de la part des évêques et des habitants de Clermont, puisque la construction de l'édifice commencée en 1248, et qui avait remplacé une église plus ancienne datant de 946, fut continuée jusqu'à notre temps et seulement terminée de nos jours.

Mais M. Gobillot n'est pas archéologue. Il le reconnaît et même il s'en excuse, mais avec une certaine désinvolture dont il nous permettra de lui faire grief : s'il accorde que les études archéologiques ont leur mérite, il ajoute qu'au reste les nombreuses et excellentes photographies qu'il donne dans son livre remplaceront avantageusement la sèche analyse et les détails pleins de termes techniques peu compréhensibles dont abusent, à son dire, « les archéologues chagrins » de notre temps. Tout le monde ne sera pas de son avis; la science de l'archéologie du moyen âge a fait depuis une trentaine d'années des progrès considérables et les modèles ne manquent pas aujourd'hui pour ceux qui veulent écrire une étude sur l'un de nos monuments historiques : l'admirable travail de M. Georges Durand sur la cathédrale d'Amiens, ou plus simplement les excellentes petites monographies de la collection des grands édifices de la France, dirigée par M. E. Lefèvre-Pontalis, sont les meilleurs guides que l'on puisse employer : à côté de l'étude purement architecturale, l'histoire de la construction n'est pas négligée; tous les détails techniques, toutes les dates qui peuvent fournir des points de repère à l'archéologue, s'y trouvent réunis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si les amateurs de bon goût, si ceux qui se plaisent aux souvenirs de notre passé religieux, et particulièrement les Clermontois, peuvent trouver un véritable agrément dans la lecture du livre de M. l'abbé Gobillot, qui, malgré des imperfections, lui fait honneur, les érudits de profession trouveront plus de précision technique et plus de méthode scientifique dans le petit ouvrage de M. H. Du Ranquet consacré à la cathédrale de Clermont et tout récemment publié.

P. Deschamps.

Louis Régnier. — *L'église Notre-Dame d'Écouis, autrefois collégiale* (Extrait développé et remanié du *Bulletin de la Société des Amis des arts du département de l'Eure*, 1909-1913). — Paris, Champion; Rouen, Lestringant, 1913. In-8° de xxii-435 pages et 41 planches.

L'église Notre-Dame d'Écouis fut établie en collégiale au mois de janvier 1311 par Enguerrand de Marigny et sa dédicace eut lieu le 9 septembre 1313. Le corps de l'édifice ne subit dans la suite, et à des époques connues, qu'assez peu de remaniements. Le vandalisme révolutionnaire, sans l'épargner, n'en altéra pas l'ordonnance. Il suit de là que l'église d'Écouis, en elle-même fort remarquable par son architecture, son mobilier et sa statuaire, apporte le précieux témoignage d'une date certaine et de sûrs termes de comparaison. On conçoit donc que M. Régnier — le savant à qui l'archéologie normande doit le plus depuis les temps héroïques d'Arcisse de Caumont — ait pu nous donner sur Écouis tout un gros et beau livre, plein de remarques justes et de vues nouvelles.

L'église d'Écouis, sur plan cruciforme, s'accompagne de deux tours placées en façade, d'une chapelle élevée au sud de la nef en 1528 et de deux autres chapelles, du xive siècle, accolées au chœur. Sur celle du nord s'appuie un bâtiment quadrangulaire à deux étages (sacristie et trésor) qui est de la construction primitive. Le chœur est plus long que la nef. Le clocher sur le transept actuel est du xixe siècle, mais remplace un clocher plus ancien. La voûte en briques et pierres ne date que de 1767-1768, époque où l'on jugea bon d'abattre l'ancienne voûte de bois à charpente apparente.

M. Régnier analyse ces diverses parties de l'édifice. Les conclusions qu'il expose sur les bases des piliers du chœur et de la nef que distingue « le renflement de la partie inférieure de la plinthe, renflement qui n'est autre chose qu'une transformation des mou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lures dont les tailleurs de pierre avaient usé jusque-là en pareil endroit », ces conclusions s'étendent à toute l'architecture religieuse de la Haute-Normandie dont elles précisent l'évolution sur un point significatif.

Ces quelques pages sur la base à plinthe renflée que M. Régnier a écrites, comme à l'ordinaire, avec une élégante réserve, découvrent à qui sait lire la force de sa méthode et son esprit de prudente généralisation. Goût net et fin, perspicacité qui ne néglige aucun détail sans jamais l'isoler de l'ensemble, ce sont, avec un sens vif et contenu de l'émotion artistique, les qualités qui lui sont propres et qu'on reconnaît tout au long de son ouvrage. Les chapitres où il examine le mobilier, les tombeaux, le trésor, la statuaire surtout de l'église d'Écouis fourniront aux archéologues des descriptions définitives, des comparaisons, des aperçus neufs et riches d'idées. Aussi bien, la matière devait servir toute cette science. Malgré les siècles écoulés et l'ineptie des destructions successives, l'église d'Écouis a gardé de sa décoration première assez de pièces, belles ou curieuses, pour qu'elle se présente à nous comme un musée. La mitre de Jean de Marigny, évêque de Beauvais (1312-1347), le bâton de sa crosse en buis (XIII^e^ siècle)[1], sa statue funéraire (XIV^e^ siècle), les stalles (XIV^e^ siècle), les boiseries (XVI^e^ siècle) du chœur, les statues (XIV^e^ siècle) d'Alips de Mons (?), de sainte Anne, de sainte Véronique, de saint Nicaise, de sainte Marie Égyptienne, de la Vierge du portail surtout, que M. Régnier nomme « le chef-d'œuvre d'Écouis », méritaient, certes, une étude attentive. M. Régnier en a fait un livre digne de ces nobles merveilles et digne de lui.

R. N. SAUVAGE.

Abbé Auguste PÉTEL. — *Jacques Dorey, chanoine de Troyes (1448-1493)* (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LXXVI). — Troyes, 1913. In-8° de 260 pages.

Il y a peu à dire de Jacques Dorey, personnage obscur, qu'une collection de prébendes et de bénéfices ne suffit pas à tirer de la médiocrité. C'est un chanoine du XV^e^ siècle, comme il y en eut beaucoup : administrateur avisé, il sut arrondir son patrimoine et, par la façon dont il s'acquitta de missions honorables,

1. La mitre et la crosse de Jean de Marigny sont actuellement conservées au musée d'Évreux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

acquérir l'estime de ses confrères et la confiance des évêques qui le connurent. De sa personne, de sa vie intime, nous ne savons rien. Assurément sa biographie n'aurait pas tenté l'excellent érudit qu'est M. l'abbé Pételt, s'il n'y avait vu l'occasion de faire connaître à ses lecteurs le chapitre cathédral de Troyes sous Louis XI et Charles VIII. Proviseur de l'*œuvre* de Saint-Pierre, grand-chambrier, assesseur et promoteur, Jacques Dorey fut mêlé à toute la vie du corps auquel il appartint pendant une quarantaine d'années. Un dépouillement minutieux des Archives du chapitre, et principalement des registres des délibérations capitulaires, a permis à M. Pétel de le suivre, pour ainsi dire, pas à pas dans tout ce qu'on peut appeler sa vie publique, et, parce qu'il a été un homme très ordinaire, il peut très justement servir d'exemple. Sachons donc gré à son biographe d'avoir eu la patience de relever tant de menus faits : il y en a sur le nombre qui sont très instructifs; l'histoire des travaux faits à la cathédrale et l'exposé des moyens employés par les chanoines pour se procurer des ressources sont intéressants; le récit des démêlés du chapitre avec la cour de Rome gagnerait assurément en précision si l'auteur avait consulté les Archives du Vatican, mais reste néanmoins très agréable à lire; enfin et surtout M. l'abbé Pétel publie *in extenso* le testament de son héros, et l'inventaire de son mobilier, de sa garde-robe et de sa bibliothèque : ces deux pièces ont, pour l'histoire des mœurs, une valeur incontestable.

Léonce Celier.

P. Imbart de La Tour. — *Les Origines de la Réforme*. Tome III : *L'Évangélisme* (*1521-1538*). — Paris, Hachette, 1914. In-8° de xiv-628 pages. Prix : 7 fr. 50.

Les plus lointaines origines de la Réforme française se trouvent dans la situation morale et matérielle de la France au début du xvie siècle, et dans l'état de l'Église catholique à la même époque. Après avoir, au cours d'un premier volume, décrit « la France moderne », puis, dans un second travail, indiqué les maux dont souffrait l'Église de la Renaissance, et les remèdes dont on commençait à donner la formule, M. Imbart de La Tour nous fait entrer avec ce nouveau volume, dont nos lecteurs connaissent déjà quelques-unes des meilleures pages, dans le vif du drame. Il y étudie, avec une ampleur et une précision dont le sujet n'avait pas bénéficié jusqu'à lui, les divers efforts de réformation qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

essaient de se coordonner, mais qui, inspirés, malgré les apparences, par des principes très divergents, ne parviennent pas à rétablir l'unité des consciences chrétiennes. L'histoire de ces tentatives, qui marquent la phase décisive dans l'évolution de la Réforme, occupe les années 1521 à 1538.

Il importe d'abord de savoir quelles doctrines ont l'ambition de rendre à l'Église sa vigueur et son antique vertu; — ensuite, comment ces doctrines se sont peu à peu répandues dans les consciences françaises et quel rôle elles y ont joué; — enfin, à quoi aboutirent tous ces grands mouvements. De là, la division très simple adoptée par l'historien : « les doctrines » — « les étapes » — « le rêve de l'unité ».

Trois hommes sont les doctrinaires de la nouvelle chrétienté, les chefs de file de la réformation : Luther, Érasme, Lefèvre d'Étaples : le premier représentant le radicalisme, les deux autres le réformisme sage, modéré, et, d'intention comme dans l'ensemble, orthodoxe. Érasme et Lefèvre avaient déjà été entrevus dans le volume précédent, où M. Imbart de La Tour avait indiqué le rôle du premier dans la constitution d'un humanisme chrétien, et les efforts du second vers le retour à l'Évangile. Mais une personnalité nouvelle apparaît au seuil du livre, celle de l'homme dont la pensée, le caractère et les actes ont joué le rôle prépondérant dans l'évolution religieuse de l'Europe : Martin Luther. L'homme comme la doctrine se dressent avec un relief saisissant dans les pages qui ouvrent le volume. L'auteur montre d'abord les raisons psychologiques qui amenèrent Luther à penser ce qu'il a pensé, puis analyse cette pensée en la concentrant autour de deux principes : le principe fidéiste et le principe scripturaire. L'action de ces deux principes constitue l'hérésie luthérienne.

A cette hérésie, un homme s'oppose qui, par la guerre qu'il fait au moine de Wittemberg, arrive à dégager la réformation catholique de l'aventure luthérienne. Cet homme fut Érasme. Comme on pouvait le pressentir déjà à la lecture de certaines pages du second volume, l'Érasme de M. Imbart de La Tour est très différent de l'égoïste et du sceptique que nous représente la tradition, — la tradition protestante comme l'autre. Si Érasme rompt avec Luther, ce n'est pas pour son plaisir, mais pour le principe, et il oppose à son adversaire une doctrine qu'on peut appeler l'« Évangélisme érasmien », et qui est reconstruite ici avec un rare bonheur. Car la pensée d'Érasme a quelque chose, sinon de flottant, au moins de dispersé. M. Imbart de La Tour en indique les trois aspects : critique, doctrinal, ecclésiologique, et montre comment Érasme réclame simultanément, et avec une égale conviction, contre les abus qui se sont glissés dans la disci-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pline ou l'enseignement de l'Église, contre le fatalisme et contre l'individualisme luthériens.

Si remettre Érasme en sa vraie lumière était une œuvre hardie, il n'était pas moins difficile de rendre stricte justice au grand Lefèvre d'Étaples. Nos lecteurs ont pu voir, par l'analyse présentée ici même[1] du chapitre où M. Imbart de La Tour restitue à l'ami de Briçonnet sa vraie physionomie et sa place réelle, quelle est l'erreur de ceux qui voient en Lefèvre une sorte de Luther français, moins fougueux que l'autre, mais aussi hétérodoxe. Une étude impartiale et détaillée du mouvement de Meaux amène à une conclusion inverse.

L'action et la pénétration simultanées de ces trois doctrines et leurs réactions mutuelles constituent les « étapes » de l'évangélisme. Tout d'abord, les idées de Lefèvre et celles de Luther se propagent dans les milieux français, ecclésiastiques puis laïques, particulièrement à Paris et à Meaux; rôle, caractère et théories de Lambert d'Avignon, de Farel, de Sébiville et de Berquin. La résistance à ces divers mouvements se dessine au sein des deux grands corps constitués pour veiller à la doctrine, la Sorbonne et le Parlement; on condamne Luther, puis on attaque Érasme. Noël Beda commence à se fâcher et Clichtowe, plus sage, discute et controverse.

Mais ces luttes ne restent pas cantonnées dans le monde des idées, et la politique influe considérablement sur l'évolution de l'évangélisme. Le gouvernement royal ne peut se désintéresser d'une question où sont impliqués à la fois, et contradictoirement, la religion officielle et le progrès des lumières. A travers diverses fluctuations, son intervention apparaît, modératrice sans faiblesse, comme sa politique est opportuniste sans abdication. Il y avait quelque mérite à tenir cette conduite au milieu de la confusion des faits et des idées, à un moment où, l'hérésie étant mal définie, les intransigeants et les modérés en ont une conception totalement différente, et où les circonstances extérieures, en particulier les affaires d'Allemagne, introduisent dans ces graves et délicats problèmes une nouvelle complication.

Mais à mesure que les événements de déroulent, les obscurités s'éclaircissent. Si un Berquin supplicié en 1527 tient à la fois à l'humanisme et au mouvement luthérien, peu après cette date, nous allons voir les deux courants se séparer de plus en plus nettement : d'une part, les humanistes et les réformistes, fidèles continuateurs d'Érasme et de Lefèvre; de l'autre, l'hérésie : la Renaissance contre la Réforme.

1. Cf. la *Revue* de mars-avril dernier, p. 289-291.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au sein de l'humanisme, désormais triomphant après la fondation du Collège de France, trois tendances divergentes se dessinent, mais qui toutes trois se tiennent à distance de la Réforme proprement dite : en premier lieu, les continuateurs d'Érasme, dont le plus illustre est Budé, concilient avec adresse la Renaissance et le christianisme, la fidélité nécessaire aux traditions et l'obligation du progrès. Puis les disciples de Lefèvre, surtout Marguerite de Navarre et Maigret, restaurent l'esprit mystique : si leur mysticisme peut prêter dans le détail à quelque critique, il y faut reconnaître un effort très louable de conformité à l'orthodoxie. Enfin, si les deux premiers groupes se séparent de Luther pour se rapprocher de Rome, un troisième, au contraire, dépasse le protestantisme et aboutit à la libre-pensée : libre-pensée insouciante et à demi inconsciente chez un Marot; libre-pensée naturaliste et rationaliste chez un Rabelais; libre-pensée radicale et négatrice chez un Dolet. Ces trois « libertins » et leurs pareils représentent ce qu'on pourrait appeler les déchets de la religion humaniste. On voit combien cette question de la pensée religieuse des humanistes est délicate et requiert de distinctions précises.

Si le réformisme se manifeste dans les écrits, il se révèle aussi dans la pratique. De 1530 à 1538, beaucoup de hauts dignitaires ecclésiastiques, cardinaux ou évêques, les Lorraine, les Du Bellay, sont partisans d'améliorations dans l'enseignement théologique, de réformes dans la vie monastique et dans l'éducation. Bref, entre ces deux dates, un effort plus sérieux que jamais est tenté pour rendre à l'Église de France sa vitalité et sa régularité. Malheureusement ce n'est pas sans détriment pour l'évangélisme orthodoxe que le luthéranisme s'est constitué et a commencé à se répandre, nous l'avons vu, dans quelques villes françaises. Il lui fait maintenant une redoutable concurrence.

De 1529 à 1540, l'hérésie luthérienne pénètre un peu partout. Quand on en suit pas à pas l'envahissement, on s'aperçoit de sa rapidité et de son universalité, et surtout on retire de cette étude une conséquence importante, c'est que la propagation de la doctrine d'outre-Rhin n'a pas été spontanée; qu'elle est une œuvre consciente et méthodique de pénétration. On pourrait l'appeler, plutôt qu'une contagion, une inoculation. On ne saurait nier, dans toute cette affaire, une influence étrangère. Avant Calvin, la Réforme française est un article d'importation. Ses principes et son esprit viennent de Wittemberg et de Zurich. Avant Calvin, Luther et Zwingli sont les maîtres à penser des premiers pionniers du fidéisme et du biblicisme. Mais à mesure que la Réforme s'implante sur notre sol, elle s'y constitue une vie propre : étran-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gère par ses origines, elle est française par son organisation, œuvre de Nicolas Farel. En 1536, la Réforme française est autonome; il ne lui manque qu'un chef, qui sera Calvin.

Mais à cette date, les esprits pacifiques ou les hommes politiques, qui peuvent déjà penser que les divergences de doctrine pourraient bien un jour se résoudre en guerre civile, n'ont pas abandonné l'espoir d'arriver à une conciliation. L'Église va-t-elle voir se déchirer son unité, l'État français va-t-il voir cesser l'ère de paix intérieure dont il jouit depuis près d'un siècle? L'unité doctrinale, condition de l'unité nationale, est-elle possible et à quel prix? Par la force, il n'y faut plus songer. Mais si des modérés entreprenants, soutenus par un roi éclairé, détiennent le pouvoir, ne sauraient-ils tenter d'accorder les divers partis? Un moment cet espoir paraît près d'aboutir. Une habile diplomatie rapproche de nous les luthériens d'Allemagne; les négociations admirables d'un Guillaume Du Bellay, la bienveillance de Rome, l'esprit conciliant de nombre de chefs protestants, qui sentent que jusque-là ils ont fait fausse route, permettent de croire que le conflit est conjuré. Mélanchthon, qui a beaucoup fait pour le rapprochement, se prépare à venir à Paris, bien que les luthériens radicaux de Paris aient failli tout compromettre avec l'affaire des Placards. Tout à coup ces belles espérances s'évanouissent. C'est la rupture. Des deux côtés, ou zwingliens ou sorbonnistes retournent à leur intransigeance. Le concile se prépare à travers mille difficultés; il se tiendra trop tard et sera non la solution du conflit, mais le commencement de la contre-Réformation. Érasme, Lefèvre disparaissent devant Calvin. La Réforme se dresse et le réformisme est mort. Il n'a pas tenu à lui que fussent épargnées à la France la révolte religieuse et la guerre civile.

Pendant vingt ans, les meilleurs esprits ont pu croire que la crise subie par l'Église catholique était terminée, qu'une renaissance paisible allait commencer; ils ont pu croire qu'à force de désintéressement et de loyauté on conjurerait le péril de l'hérésie et du schisme; les événements leur ont donné tort, et ce fut tant pis pour l'avenir de la nation française. Telle est l'émouvante et instructive histoire du réformisme français. Le sec résumé qui précède ne saurait rendre la richesse d'information et de pensée que recèlent les six cents pages de ce troisième volume. Mais peut-être sera-t-il permis de faire remarquer que les recherches de M. Imbart de La Tour renouvellent et éclairent bien des questions jusqu'ici mal connues. D'abord, M. Imbart de La Tour a le très grand mérite d'avoir défini exactement le rôle de l'évangélisme de Meaux, et montré, une fois pour toutes, que, loin d'être un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auxiliaire ou une préface de la Réforme, il en était à certains égards l'adversaire et la contre-partie. Il a montré ensuite que, s'il existait une « Réforme française », on avait eu tort de croire que l'étranger n'y fut pour rien : à preuve le tableau détaillé de la pénétration méthodique du luthéranisme en France. Il a mis en lumière, plus précisément qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, les étapes successives du conflit de la Renaissance et de la Réforme. La théorie courante, qui fait de ces deux puissances deux alliées avant 1535, deux ennemies après 1535, lui a paru trop sommaire et en somme inexacte, puisque, avant 1535, l'opposition était nettement dessinée entre l'humanisme chrétien et les novateurs.

Enfin l'historien a su indiquer brièvement, mais avec une précision parfaite, le rôle du pouvoir, et montré que ses volte-face apparentes n'étaient que soumission rigoureuse à une ligne de conduite permanente.

Voilà quelques-uns des points sur lesquels M. Imbart de La Tour apporte du nouveau. En poursuivant dans le détail, on pourrait en signaler quelques autres de moindre importance, par exemple, ses remarques sur le rôle de Farel, en particulier dans l'affaire des Placards. Mais une œuvre de synthèse comme les *Origines de la Réforme* vaut surtout par l'ensemble, et ce troisième tome est digne des deux premiers, si même, de par la nature du sujet, il ne les dépasse en intérêt dramatique. C'est bien en effet un grand drame auquel nous fait assister M. Imbart de La Tour; les personnages y sont illustres, les péripéties en sont poignantes; et les intérêts en jeu, comment en trouverait-on de plus grands? La question qui se pose n'est autre que celle-ci (p. XI): Pourquoi la France est-elle restée catholique? Il est peu de problèmes plus dignes d'occuper un historien qui a pour idéal non pas simplement de collectionner des faits, mais surtout de laisser se dégager de tous ces faits des idées et des leçons, et il faut nous féliciter que ce beau sujet soit échu à M. Imbart de La Tour[1].

Il est probable que ce livre suscitera quelques polémiques, car l'auteur y réagit vigoureusement contre la conception courante.

1. Sans doute les critiques pointilleux pourront, dans cette masse de faits, critiquer quelques détails, relever quelques inexactitudes. Il est bien certain que l'efficacité de l'aumône en faveur des trépassés rencontrait des incrédules dans le peuple avant les prédications meldoises (p. 185) : voir, par exemple, dans d'Argentré, la discussion en Sorbonne sous l'année 1518. Il semble aussi que l'allusion « évidente à Meaux », signalée p. 189, a été plutôt inspirée à l'évêque de Châlons par le mandement du cardinal Jean de Lorraine à l'occasion de la défaite des rustauds à Saverne. — Ajoutons des minuties sans conséquences : lire p. 308 n., *1894* au lieu de *1896*; p. 277, *Geoffroy Tory* au lieu de *Robert de Tory*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'origine protestante, que l'on se fait de la pré-Réforme. En tout cas, il n'y aura qu'une voix pour en louer la valeur littéraire et les qualités de mise en œuvre. Quand parut le tome premier des *Origines de la Réforme*, un critique, allemand, si je me souviens bien, crut pouvoir comparer ces *Origines* à d'autres *Origines*, au monumental ouvrage de Taine. La comparaison est plus qu'honorable. On peut même se demander si le style sobre, calme, simple de M. Imbart de La Tour, ne convient pas mieux à l'histoire que la phrase magnifique, mais tourmentée et tendue, que maniait avec tant d'art et de puissance le maître des *Origines de la France contemporaine*. Et peut-être cette noblesse du style n'est-elle que le reflet et le symbole de l'impartialité de l'historien, impartialité qu'au seuil de son œuvre M. Imbart de La Tour définissait non sans grandeur, en professant sa chrétienne sympathie pour cette humanité « qui s'agite sous le regard de Dieu ».

Louis Hogu.

Lucien Febvre. — *Notes et documents sur la Réforme et l'Inquisition en Franche-Comté.* Extraits des archives du Parlement de Dole. — Paris, Honoré Champion, 1912. In-8o de 336 pages.

Voici un ouvrage dont le contenu répond bien à son titre; et ce seul détail révèle déjà chez l'auteur un besoin de sincérité et de probité historique assez rare pour que l'on se fasse un devoir de le signaler tout de suite. Publier des documents peu connus ou inédits en un texte scrupuleusement fidèle, les éclairer, chemin faisant, de notes complémentaires, n'en tirer que les faits et les conclusions qui y sont rigoureusement contenus et dégager de la sorte, autant que faire se peut, la vérité objective, ce n'est pas là, si l'on veut, de la grande histoire, mais c'est justement ce qui la prépare et montre à quel point elle peut être élevée à la hauteur d'une science.

C'est ainsi que M. Febvre a compris sa tâche. « Nous n'avions pas à faire, dit-il, nous n'avons pas cherché à faire, à propos de nos textes, l'histoire de la Réforme en Comté. Un semblable sujet ne doit pas être abordé de biais et la plus copieuse des publications, la plus enrichie, la plus bourrée de notes ne sera jamais une histoire : elle risquera simplement, à trop vouloir s'enfler, de devenir une mauvaise publication » (p. 6). Cet historien compétent de la Réforme en Franche-Comté, si M. Febvre croit ne l'être pas encore, il se prépare du moins à le devenir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Déjà ses travaux antérieurs, *Un secrétaire d'Érasme : Gilbert Cousin, et la Réforme en Franche-Comté*, *L'application du concile de Trente et l'excommunication pour dettes en Franche-Comté*, et surtout *Philippe II et la Franche-Comté*, témoignent de cette constante préoccupation. Avec les *Notes et documents sur la Réforme et l'Inquisition*, nous faisons un pas de plus, et un pas décisif, vers le but. Néanmoins l'auteur estime que ce n'est point encore assez, et qu'il serait insuffisant de s'appuyer uniquement sur les registres du Parlement de Dole : « Il faudrait, dit-il, dépouiller attentivement les registres de délibérations, et les comptes survivants des municipalités : long et difficile travail, mais indispensable. Il faudrait, dans les pays voisins de la Comté, dans les cités réformées qui l'entouraient : à Bâle, à Strasbourg, à Montbéliard, à Neufchâtel, à Lausanne, à Morges, à Nyon, à Genève, étudier dans les livres d'habitants et de citoyens le refuge comtois au XVI^e^ siècle, rechercher la trace de ces nombreux exilés, de ces émigrants que l'on vit par centaines quitter leur patrie pour aller en terre étrangère... Cette besogne de longue haleine, nous l'avons entreprise. Quand elle sera terminée, on pourra alors, sur la base de documents éprouvés, fonder une histoire... »

En attendant les résultats de cette longue et difficile investigation, nous pouvons apprécier déjà dans quelle mesure y contribue le présent volume. L'auteur s'y est proposé de « mettre sur pied un recueil maniable, utile à la fois aux historiens de la Réforme et à ceux de la Franche-Comté ; révélant aux uns un chapitre ignoré du passé religieux de leur pays ; fournissant aux autres, avec des exemples typiques, une preuve nouvelle de la force de pénétration, de rayonnement de la Réforme, et de leur montrer qu'en dépit des placards préventifs et des exécutions, elle a conquis des adeptes en Comté, dans les mêmes classes sociales et pour les mêmes motifs qu'ailleurs ; qu'elle y a employé ses moyens de propagande ordinaires, connu les causes de succès et les causes d'échecs habituelles, suscité les haines et les héroïsmes coutumiers... » On trouvera sans doute que ces découvertes ne sont pas négligeables, si l'on pense que jusqu'à présent nous avons ignoré « tout ou presque tout du passé protestant de la Franche-Comté ». Pourquoi ce silence de l'histoire ? Pourquoi cette absence d'ouvrages sur une question importante sans contredit par sa nature même et par le renom de la province où se déroulèrent les événements ? M. Febvre répond en quelques mots très justes : « Au XVI^e^ siècle la Comté n'était pas française. Des ducs de Bourgogne, elle avait passé à Charles-Quint, puis à Philippe II. Dès lors, point de place pour elle dans les publications des rares érudits qu'intéresse le XVI^e^ siècle en France. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il convient maintenant de dire quelques mots du corps de l'ouvrage. Il comprend : 1° une *Introduction*, relative à la compétence des tribunaux ecclésiastiques et laïques de Franche-Comté en matière d'inquisition et à la procédure suivie dans l'instruction des procès d'hérésie; 2° une *première partie* renfermant le compte rendu des procès, suivant un classement chronologique et géographique; 3° une *deuxième partie*, formée par le texte des documents concernant soit l'Inquisition, soit la Réforme[1].

Quels tribunaux se sont occupés des procès d'hérésie en Franche-Comté au xvi[e] siècle? L'*Introduction* nous l'apprend. Vers 1525, lors des premières manifestations du protestantisme, les causes devaient ressortir à l'inquisition diocésaine; car c'était elle qui devait poursuivre les malheureux sorciers convaincus d'être « dévoyés de notre sainte foi ». Or, la compétence de ce tribunal était bien restreinte, tenu qu'il était d'exercer son autorité sous le contrôle de l'officialité et avec la participation des juges séculiers. Mais, en ce qui concerne l'hérésie réformée, l'inquisition ne put même pas exercer ce lambeau de pouvoir, et son rôle fut réduit à néant par les juges laïques, lieutenants de bailliage et conseillers au parlement. En vain le pape Pie V, constatant cette anomalie, voulut-il substituer à l'inquisition diocésaine l'inquisition romaine, le Saint-Office, « pas une seule fois, dit M. Febvre, dans tout le cours du siècle, l'inquisition n'eut à dresser de poursuite contre un hérétique suspect de luthéranisme. Dans le vaste domaine des affaires de foi, c'étaient les séculiers qui, royalement, s'étaient taillé la part du maître » (p. 41).

Quant aux procès eux-mêmes, instruits et conduits suivant la procédure de l'époque et de la contrée, M. Febvre, dans la première partie de son livre, fait de leur exposé comme la trame de cette esquisse historique de la Réforme en Franche-Comté. Dans cette province, les conditions étaient peu favorables à la diffusion de l'erreur. Petit État de langue et de civilisation françaises, mais d'esprit particulariste, s'administrant lui-même par le moyen d'un gouverneur, soumis à la puissante influence du Parlement de Dole, qui maintenait les turbulents en respect, pays avant tout rural, de peu d'industrie et de commerce, privé de moyens de communication, la Franche-Comté, couverte en grande partie de montagnes de difficile accès, se cantonnait dans

1. Diverses tables très pratiques terminent l'ouvrage et nous renseignent sur la profession des inculpés, les sanctions, les livres et les auteurs poursuivis, les noms de lieux et de personnes, cités dans le volume. Un système de renvois ne permet pas qu'aucun détail soit laissé dans l'ombre.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

son isolement. Comment se fait-il dès lors que, malgré tout, elle ait connu les doctrines nouvelles?

M. Febvre, au fur et à mesure que se déroule l'histoire des procès, nous montre comment s'opéra cette pénétration, d'abord de 1524 à 1566, sous Charles-Quint et les premières années du règne de Philippe II, puis de 1566 à 1575. Nous ne pouvons songer à suivre l'auteur dans tout le détail de son exposition; pour cela, le lecteur voudra bien se reporter à son livre. Toutefois nous nous permettons de l'avertir très discrètement de s'armer de courage : cet exposé bourré de faits a quelque chose d'une démonstration mathématique. La sécheresse n'y est pas déplacée et l'écrivain s'est fait, dirait-on, un scrupule d'en rien voiler sous les charmes du style.

C'est à ce point qu'après la lecture de ces pages, on trouve quelque délassement à parcourir les dix documents concernant l'inquisition et les cent trente pièces relatives à la Réforme, que l'auteur a réunis dans sa seconde partie. Cette littérature de procès-verbal a bien son charme et parfois l'on ressent une émotion profonde à la vue de ces pauvres égarés aux prises avec la justice humaine. Cette justice a eu des sévérités sans doute, mais elles ont leur justification dans le souci de préserver les âmes de la contagion de l'erreur. Grâce à elles, la Franche-Comté a gardé sa foi.

Louis Alloing.

A Besançon, pendant le carême de 1561, les prédications malsonnantes d'un religieux cordelier jetèrent l'émoi parmi les fidèles. M. l'abbé Tournier a raconté le fait dans son livre sur *La crise huguenote à Besançon au* XVI^e^ *siècle* (Besançon, 1910, in-8°), p. 126-127, et M. Febvre s'y réfère en rectifiant le nom du religieux, Jacques Messor au lieu de Masson. Mais s'ils ont connu toute l'affaire, ces deux auteurs ne citent rien d'inédit en dehors des sources accessibles à Besançon même. Qu'il me soit donc permis, puisque aussi bien l'ouvrage de M. Febvre est avant tout un recueil de textes, de joindre au dossier du cordelier un document que j'ai découvert à Bruxelles, où l'on n'eût guère été le chercher, dans les papiers de la « Restitution » faite à l'État belge par l'Autriche en 1864. Ce texte est l'original de la lettre adressée à Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas, par les gens du Parlement de Dole, quelques jours après le départ de Messor. Ni Ch. Weiss ni Poullet-Piot ne l'ont connu, et je le crois inédit[1].

1. Cette lettre est aux Archives du royaume de Belgique, dans les *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 1191 ^{10}. L'adresse écrite au dos de la pièce est libellée : « A Madame, Madame la duchesse de Parme et de Plaisance ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ma dame,

Nous avons eu advertissement de bons personnages : comme ung cordelier aiant presché la caresme passée en la cité de Besançon avoit en ses prédications tenu quelques propoz ambigueux et approchans les nouvelles sectes de Luther et Calvin, et avoit eu aucunes secrettes communications avec plusieurs citadins, qu'estoit comme l'on présumoit pour les attirer ausd. malheureuses sectes. Aussy avons esté advertiz que le mardy après Pasques aucuns desd. citadins, jeunes gens comme l'on dict, en nombre de huict ou dix, s'estoient assemblez de nuict, et allans par lad. cité, mesmes par la rue près l'église de la Magdelainne, où sont logez la pluspart des chanoinnes et chappellains d'icelle, faisans grandes insolences, et jectoient force pierres par lad. rue et contre les portes des maisons desd. chanoinnes, chantans certains versetz en françois des pseaulmes prohibez et deffenduz en ce peis. Et le mesme soir s'estoient transportez ou chapitre sainct Jehan le Grand, où ilz avoient aussy jecté des pierres contre la porte de l'église et des maisons d'aucuns chanoinnes d'icelle. Pourquoy, et à fin de réprimer ce peuple facille à s'eslever contre l'Eglise et adhérer ausd. sectes, fusmes meuz d'en escripre à Monseigneur le très révérend archevesque et aux seigneurs gouverneurs de lad. cité bonnes lettres pour par chascun en son endroict faire son debvoir d'y donné ordre et obvier aux dangereux succès apparans contre nostre saincte foy, religion, et inconvéniens contre l'Eglise et ministres d'icelle; et pour eulx enquérir des culpables et procéder à toute diligence contre eulx à correction exemplaire. Aussy avons escript aux seigneurs de Toraise et de Saligney, noz confrères, estans aud. Besançon, différer leur retour en ce lieu pour quelques jours et tenir le soing qu'il convient à telz affaires. Depuis nosd. lettres receues, avons entendu par lesd. seigneurs gouverneurs de Touraise et de Saligney que l'on avoit prins informations de ce que dessus, sasy et arresté ung de ceulx que l'on suspicionnoit estre du nombre des dessusdictz. Et d'advantaige que led. cordelier s'estoit party de lad. cité et retiré hors ce Conté, avec toutesfois grand regret de plusieurs de lad. cité qu'ilz sembloient adhérer à sa secte. Mais il faict à craindre qu'il n'ayt encoires délaissé plusieurs contaminez d'icelle. Pourquoy, et pour encoires plus induire lesd. seigneurs gouverneurs à tenir la main que telles hérésies ne pilulent *(sic)* en icelle cité et à la conservation de nostre saincte foy catholicque, en avons fait une recharge aux seigneurs dessusdictz. Et oultre ce, avons advisé d'envoyer devers eulx deux d'entre nous leur faire toutes remonstrances convenables à ce que chastoy et correction soit faicte d'aucuns d'icelle cité qui sont aussy suspectez desd. hérésies, pour donner exemple à tous aultres et que, pour crainte, ilz s'abstiennent de suyvre telz malheureux erreurs. Desquelles choses, ma dame, nous a semblé expédient en devoir advertir Vostre Alteze pour nous ordonner sur le tout son bon plaisir, auquel nous rendrons toute obéissance possible.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ma dame, après noz très humbles recommendations à vostre bonne grâce, nous supplions le Créateur donner à Vostre Alteze en toute prospérité très longue vie. De Dole, ce XVIII^e d'avril après Pasques 1561.

Voz très humbles et très obéissans serviteurs, les président et gens tenans la court de Parlement à Dole.

Signé : ARINTOD.

Les trois conseillers au Parlement désignés dans cette missive sont : Jean d'Achey, baron de Thoraise, seigneur d'Avilley, marié à Marguerite Perrenot, sœur du cardinal Granvelle ; — Jean de La Tour, prébendier de Saligney, conseiller-clerc ; — et Nicolas Chuppin, signataire de la lettre, marié à Louise de Baptefort, dame de Dramelay et d'Arinthod.

Victor CARRIÈRE.

Alfred PONCELET, S. J. — *Lettre inédite du P. Henri Samerius, S. J.* (Extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3^e série, VIII, 1912). — Louvain, Bureau des Analectes. In-8^o de 57 pages.

Il est piquant de voir un maître en critique recevoir, sur les doigts, d'un autre maître, une leçon de critique. C'est l'aventure qui vient d'arriver à M. Hauser. Le professeur de Dijon est, on le sait, notre grand chercheur de sources historiques pour le XVI^e siècle. Or, il publiait récemment, d'abord dans la *Revue historique*, puis en brochure, un récit des guerres de religion qui va jusqu'à la paix de Saint-Germain. Il l'empruntait à un rare recueil, *Illustria Ecclesiæ catholicæ trophæa*, donné en 1573 par Érasme Vendius, conseiller du duc de Bavière. Ce récit latin, M. Hauser le traduisait et l'annotait. Mais surtout il essayait d'en déterminer l'origine et le caractère. Il arrivait à cette conclusion que les *Acta tumultuum gallicanorum*, comme il les appelait, étaient l'œuvre d'un jésuite espagnolisant, guisard, en relation étroite avec Toulouse, et, par conséquent, très probablement le P. Auger.

Or, le P. Poncelet découvrait, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, une lettre du P. Henri Samerius, S. J., datée de Verdun, 20 avril 1569, dans laquelle il reconnut facilement la source pour ainsi dire littérale de la première partie des *Acta*. C'est cette lettre qu'il publie ici, après avoir retracé la biographie de son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auteur, et déterminé son vrai caractère. En passant, il relève les singulières négligences de la traduction de M. Hauser. Quelques-unes sont de véritables perles. Mais il met au jour, surtout, dans l'annotation, l'inconscient parti pris avec lequel le traducteur des *Acta* cherche à déprécier, sans raison ou contre toute raison, la véracité du récit catholique. Cela transparaît surtout dans le souci de rabaisser le chiffre des prêtres ou religieux tombés, suivant les *Acta*, sous les coups des huguenots. Le P. Poncelet démontre que ces chiffres, là où M. Hauser les attaquait, sont le plus souvent corroborés par des témoignages contemporains et impartiaux. Ajoutons, en passant, un texte que l'on ne peut guère récuser. La Popelinière ne raconte-t-il pas que les troupes de Coligny, en un seul jour, à Sully-sur-Loire, massacrèrent trente prêtres, sans compter les moines, qui furent noyés? Il n'a pas fallu renouveler souvent cette proportion, pour arriver au total de cinq mille, chiffre indiqué tout à la fois par Samerius, par son plagiaire des *Acta*, et par d'autres historiens contemporains.

L'édition de la lettre de Samerius est telle qu'on pouvait l'attendre de la science du savant bollandiste. Il faut bien avouer cependant que ni cette lettre ni les *Acta* publiés par M. Hauser ne nous apprennent absolument rien de nouveau sur cette période. Même l'état d'esprit qu'on y trouve n'est pas inédit. C'est celui de Gentien Hervet, de Claude de Sainctes et de Democharès, que, du reste, le P. Samerius paraît avoir connus. Quelques détails de l'annotation montrent cependant que le savant critique n'est pas absolument chez lui dans cette période. Ainsi, p. 35, n. 3, l'assassin bien connu du duc de Guise est appelé Jean Poltrot de *Miré;* p. 57, n. 3, le jeune Brissac fut tué au siège de *Mussidan* et non de *Macidan*. P. 44, la phrase « ... *de pace actum est, fatali reginæ consilio et quorumdam episcoporum perfidia, quorum macima pars concilium Tridentinum admitti nollet* », aurait eu besoin d'explication et surtout de justification. Mais ce sont là détails de spécialistes. L'exemple seul de M. Hauser, si sévère en ce point, nous a permis d'y insister.

A. Humbert.

A. Gazier. — *Blaise Pascal et Antoine Escobar*. Étude historique et critique avec trois simili-gravures. — Paris, Champion, 1912. In-16 de 76 pages.

En 1911, un dominicain autrichien, le P. K. Weiss, avait relevé le prestige d'Escobar contre l'auteur des *Provinciales*. Dans son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. Antonio de Escobar y Mendoza als Moraltheologe in Pascals Beleuchtung und im Lichte der Warhreit, il comparait au texte original les passages extraits par Pascal de la *Théologie morale*, et il montrait dans l'utilisation de ces passages par le pamphlétaire de génie des erreurs de diverses sortes. Sa brochure manquait d'indulgence, et Pascal n'y apparaissait guère que comme un journaliste superficiel, plus habile à créer des légendes qu'à approfondir les matières dont il traitait, qu'à lire même très attentivement les textes qu'il incriminait. Le 15 mars 1912, M. T. de Wyzewa, dans la *Revue des Deux Mondes*, rendit compte du livre autrichien, et parut, sur plusieurs points, convaincu par la démonstration du P. K. Weiss. — M. A. Gazier n'aurait opposé que « le silence aux élucubrations du religieux » (p. 6) : le compte rendu de M. de Wyzewa lui mit la plume à la main.

Au P. K. Weiss il se borne à reprocher son livre comme une défection : un dominicain, dit-il, « devrait être thomiste, même en morale » (p. 6). Désespérant de le convaincre, il le « laissera de côté » (p. 7); et il reprendra pour son compte, à sa manière, la question de Pascal et d'Escobar.

Les citations de Pascal sont-elles exactes ou impartiales? Oui, dit M. Gazier, en comparant le texte donné par les *Provinciales* à celui de la *Théologie morale*, sur le jeûne (p. 17-19), l'aumône (p. 22-23), l'ennemi tué en trahison (p. 23-24), la simonie (p. 38-39). — A vrai dire, Filliutus est l'auteur de la décision sur le jeûne qui scandalise Pascal; sur l'aumône, Pascal semble reprocher à Escobar comme une nouveauté coupable ce qu'Escobar considère comme un principe généralement admis; le troisième cas n'est dans Escobar qu'une définition de mots; le quatrième n'est pas autre chose.

Pascal, ajoute M. Gazier, n'a pas envers Escobar manqué à la charité : il a ménagé l'homme en attaquant le théologien (p. 25); et « l'incomparable railleur qui portait sur sa chair une ceinture de fer » « aurait été ravi d'amener Escobar à rétracter ses monstrueuses erreurs » (p. 27); il a omis volontairement, dans la *Théologie morale*, bien des décisions ridicules (p. 30) ou des passages orduriers (p. 29). — Cependant, de l'aveu de M. Gazier, Pascal « en a dit assez pour montrer que cette *Théologie morale* est un cloaque... de corruption »; cependant il est assez naturel, dans une *Théologie morale*, d'envisager les péchés de luxure; cependant Pascal portait-il dès les *Provinciales* une ceinture de fer? cependant Pascal semble bien insinuer qu'Escobar manquait personnellement d'austérité, lorsqu'à la fin de la XIIe *Lettre*, il parle de la « parfaite santé » dont jouit à Valladolid le Révérend Père.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Gazier, d'ailleurs, ne rend pas « ce malheureux Escobar » responsable lui-même du « mal affreux qu'il a fait et qu'il fait encore » (p. 75) : « ce sont les fameuses *Constitutions* des Jésuites qui l'ont fait ce qu'il a été » (p.75). Escobar n'est pas la seule victime de la Compagnie : Bourdaloue, l' « infortuné Bourdaloue » (p. 67), en est une autre : il avait eu le courage de blâmer les casuistes : selon l'abbé Couet, grand-vicaire du cardinal de Noailles, il professait une grande estime pour Port-Royal et ses livres, dont il conseillait la lecture à ses pénitentes (p. 63-64, n.); d'après « une indication manuscrite dont on ne peut malheureusement établir le bien-fondé », il allait voir secrètement la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse (p. 64) : aussi ses supérieurs ont-ils « exigé de lui comme pénitence une palinodie » (p. 65) ; et leurs rigueurs « ont abrégé ses jours » (p. 65). Et M. Gazier malmène les Jésuites et leur Institut, les accuse de mépriser « l'autorité de la Tradition, des saints Pères et des conciles », d'obéir au pape après lui avoir dicté ses ordres par l'intermédiaire de leur général, le « pape noir » (p. 43-44). Il s'indigne contre leur obéissance *perinde ac cadaver*, en déclarant annulée par le contexte la restriction pourtant si nette mise à cette docilité par les *Regulæ* : « ubi peccatum non cerneretur » (p. 49).

Enfin M. Gazier ne peut se tenir de dire leur fait à tel érudit et à tel écrivain coupables envers Port-Royal, à propos de Pascal, de lèse-majesté. M. Jovy a parlé, d'après les *Mémoires* de Beurrier, de Pascal mourant en des sentiments différents de ceux d'Arnauld sur l'autorité du pape : M. Gazier le traite de « romancier » (p. 70). — M. Jovy encore a tiré argument, en faveur de sa thèse, de la pauvresse secourue par Pascal au sortir de Saint-Sulpice : si Pascal, à la fin de sa vie, allait à la messe à Saint-Sulpice, d'où était parti en 1655 le premier coup contre Port-Royal, c'est qu'apparemment, dit M. Jovy, Pascal était désormais moins attaché au jansénisme : M. Gazier le confond, en lui citant un propos malveillant pour les Jésuites, tenu « il y a quelque cinquante ans, par un prêtre du clergé de Saint-Sulpice », et en affirmant — ce dont M. Jovy ne disconvient pas — qu'en 1655 le duc de Liancourt allait à la messe à Saint-Sulpice (p. 61-62). — Je note encore, p. 75, une phrase bien amère à l'adresse de M. Bremond; et p. 72, un regret à l'adresse de M. Strowski, trop « prévenu en faveur des Jésuites, dont il proclame hautement l'innocence ».

Ainsi le livre déborde hors de son sujet, et renouvelle, une fois de plus, les longues querelles religieuses du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. — On y sent d'ailleurs, comme dans les protestations des Appelants de jadis, non seulement une fidélité inébranlable à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une cause élevée, mais, malgré les emportements de paroles, une charité réelle pour l'âme des adversaires. Sans aucun doute, M. Gazier serait heureux de convaincre les Jésuites, et de leur faire détester leurs *Constitutions*. On regrette cependant que l'indignation de la vertu prenne quelquefois chez lui le ton d'Alceste.

A. Cherel.

Abbé Alph. Auguste. — *Contribution à l'histoire de la Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel. — Les Sociétés secrètes catholiques du* XVII^e *siècle et M. H.-M. Boudon, grand-archidiacre d'Évreux.* — Paris, Picard 1913. In-8° de 65 pages.

M. l'abbé Auguste, qui s'est déjà occupé de la Compagnie du Très-Saint-Sacrement, en parlant du groupe de Toulouse, apporte encore une petite contribution à l'histoire de la célèbre société secrète du XVII^e siècle à propos de M. H.-M. Boudon, grand-archidiacre d'Évreux, un des plus saints prêtres de ce siècle, très influent « sur la piété et la mystique de son temps... par ses écrits, sa mystique, sa correspondance », mais à peu près complètement inconnu de nos jours. Un tel personnage a-t-il fait partie de la Compagnie du Saint-Sacrement? M. l'abbé Auguste le pense, le regarde comme très vraisemblable, mais, les documents ne lui paraissant pas assez concluants, sans oser se montrer aussi affirmatif que d'autres auteurs.

En étudiant cette question, il a été amené à parcourir les papiers manuscrits de l'archidiacre, et il y a trouvé une lettre fort curieuse du célèbre Desmaretz de Saint-Sorlin, qui fait connaître l'existence d'une société nouvelle, la « Société pour les intérêts de Dieu », dont le siège était à Paris et qui semble avoir eu « des succursales à Bordeaux, à Marseille, à La Rochelle, à Rouen ». Desmaretz, que le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, auteur d'une Vie de M. Boudon, avait confondu avec un certain abbé Desmezerets, fait connaître cette société à l'archidiacre d'Évreux et lui envoie en même temps une copie de l'acte d'association que devait signer chaque nouveau membre. Cette découverte assez piquante permet à M. l'abbé Auguste d'étudier en passant le rôle assez bizarre de Desmaretz, qui peut-être ne fut pas le grotesque que quelques-uns ont dit, mais qui n'en reste pas moins peu sympathique. Il semble bien que cette Société des amis « des intérêts de Dieu », dont le président fut

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le chanoine duc de Ventadour, aurait beaucoup contribué à la fondation des Missions étrangères.

M. Boudon n'en fit pas sans doute partie, mais il fut un membre actif d'une de ces *AA* que M. le comte Begouen nous a dernièrement révélées, ainsi que cela ressort de nombreux témoignages. Et cela amène M. l'abbé Auguste à ajouter quelques notes à celles de M. le comte Begouen sur ces assemblées secrètes des *AA*. En somme, M. Boudon n'est dans cette brochure qu'une occasion pour l'auteur de nous faire part d'une découverte assez curieuse sur le rôle de Desmaretz, et pour nous montrer qu'il y eut, à côté de la Compagnie du Saint-Sacrement, plusieurs sociétés analogues, qui méritent d'attirer l'attention des chercheurs.

Edmond Albe.

Bossuet. — *Correspondance*, publiée par Ch. Urbain et E. Levesque. Tome vii *(janvier 1695-juin 1696)* [Les grands écrivains de France]. — Paris, Hachette, 1913. In-8o de 537 pages.

Tout a été dit sur la perfection scientifique avec laquelle se poursuit cette admirable édition de Bossuet. Nous n'y reviendrons donc pas. Le tome vii n'est pas inférieur aux précédents et il se présente avec une riche collection d'inédits. Sur les 232 lettres publiées et qui représentent pour nous la correspondance de Bossuet pendant dix-huit mois, quarante et une sont tout à fait inédites ou ne se trouvent point dans l'édition de Lachat et une vingtaine d'autres ont été complétées d'après les originaux. En outre, cent douze lettres ont été publiées d'après les originaux et soixante-trois sur des copies authentiques.

Naturellement les correspondants de Bossuet n'ont guère changé d'une année à l'autre. Mme d'Albert (Sœur Henriette-Angélique), Mme de Beringhen, Sœur Cornuau, Sœur Dumans, de l'Assomption, restent les privilégiées de Bossuet et reçoivent le plus grand nombre de ses lettres, des lettres d'une direction sage, ferme, sans alambiquage, fondée sur la théologie et sur la plus solide piété. Cette mystique à grande allure, parce qu'elle est dans la vraie tradition catholique, se trouve convenir à tous les chrétiens : c'est la vie spirituelle dans sa simple mais rayonnante beauté. A ce seul titre, la correspondance de Bossuet devrait être entre les mains de toutes les personnes ayant souci de leur vie religieuse.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Évidemment, pour les profanes, ce sont les lettres de et à Bossuet concernant Fénelon qui restent toujours les plus intéressantes. M. Tronson est alors en correspondance avec Bossuet au sujet de « notre très cher prélat », comme dit Bossuet. Lui-même écrit un billet touchant à l'archevêque, le 15 mai 1696, qui se termine par ces mots : « Je serai en repos quand je serai uni avec vous par l'esprit autant que je le suis par le cœur. » De son côté, Fénelon écrit à Bossuet huit lettres publiées dans ce volume. Aucune n'est inédite, mais toutes n'étaient pas d'une consultation également aisée. Fénelon y garde à l'égard de Bossuet un air de hautaine et dédaigneuse humilité qui, incontestablement, n'est pas sans cachet : « ... Traitez-moi comme un petit écolier, sans penser ni à ma place ni à vos anciennes bontés pour moi. Je serai toute ma vie plein de reconnaissance et de docilité si vous me tirez au plus tôt de l'erreur... je ne me pique ni de savoir le grec (!), ni de bien raisonner sur les passages... » On voit le ton. Bossuet est quand même plus simple, plus affable, en tout cas plus cordial et plus vraiment humble.

Dans un autre ordre de choses et très différent, quelques billets de Bossuet apprendront à ceux qui s'obstinent à le voir toujours pontifiant et refusant de courir au risque d'être mouillé par une averse, que l'évêque de Meaux était, dans la vie quotidienne, un excellent homme, très simple, très familier, presque un peu bourgeois. « ... Les pluies désolent les jardins, écrit-il à son neveu, après lui avoir parlé guerre et affaires de Marie d'Agreda, on n'espère ni pêches, ni melons. Les vignes sont menacées de tous côtés. Il n'y a de ressource que dans les vins de Vareddes » et Bossuet finit en parlant de son chien dont il a dû se débarrasser et de sa chienne qui a mis bas des petits dont « la beauté en est encore assez ambiguë ». Voilà un nouveau Bossuet, le vrai.

Comme les éditeurs l'ont fait pour les premiers volumes, le VII^{e} tome se termine par des appendices très importants. On remarquera et on lira surtout les « avertissements de Mme de La Maisonfort » et le double appendice sur Mme Guyon. Les « Avertissements » publiés dans ce volume se trouvent conservés dans le recueil des lettres échangées entre Mme de La Maisonfort et Bossuet, recueil conservé à Saint-Sulpice.

Albert Vogt.

Étienne de Ferrouil de Montgaillard. — *Le patrimoine des Pauvres et les services hospitaliers de la ville de Bédarrieux sous l'ancien Régime. Hôpital royal.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hospice Saint-Louis. — Béziers, Imprimerie générale, Barthe, Soueix, Bourdou et Rul, 1913. In-8° de 112 pages.

Ce n'est que vers la fin du XVII[e] siècle que la petite ville de Bédarrieux, au diocèse de Béziers, prit, grâce au développement de son industrie drapière, une importance assez considérable pour exiger la création d'un hôpital. Fondé par le bureau des pauvres dans une maison louée à un protestant, du nom d'Abraham Gay, cet établissement se vit, après la révocation de l'édit de Nantes, attribuer un vaste domaine appartenant à ce religionnaire, et en 1707, Jeanne de Lavit, héritière catholique de Gay, légua aux pauvres la maison où était installé l'hôpital.

En 1755 cette institution charitable fut confirmée par des lettres patentes qui lui unirent les biens de l'hôpital voisin de Villemagne. Le livre de M. de Ferrouil donne d'intéressants détails sur l'organisation du bureau des pauvres qui était chargé de sa gestion. Nommé par l'assemblée générale des notables de la ville, ce bureau comptait plusieurs administrateurs et deux dames « pieuses et discrètes », appelées Dames de la Miséricorde, qui avaient pour mission non seulement l'assistance des pauvres à domicile, mais la direction intérieure de l'hôpital et la surveillance des servantes hospitalières. Ruiné par la Révolution qui en nationalisa les biens, l'ancien hôpital se trouvait au commencement du XIX[e] siècle dans la situation la plus précaire, mais l'initiative de la charité privée lui permit de retrouver une prospérité nouvelle. L'abbé Martel-Laprade, originaire de Bédarrieux, donna la rente nécessaire pour l'entretien dans cette maison de quatre Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, et le zèle d'un vicaire, l'abbé Tarroux, sut provoquer des aumônes suffisantes pour la construction d'un nouvel édifice destiné à remplacer, sous le nom d'hôpital Saint-Louis, les anciens bâtiments devenus presque inutilisables (1825).

Comme conclusion de cette intéressante monographie, l'auteur mentionne en quelques mots la fondation récente, par une catholique de Bédarrieux, Mlle Noémie Berthomieu, d'un nouvel hôpital placé sous le vocable de la Providence et desservi par les Filles de la Charité. C'est à bon droit qu'il se félicite de voir les pauvres de son pays admis ainsi à profiter largement des soins des religieuses hospitalières, « ces âmes généreuses dont l'esprit du Christ est la vie ».

Léon Le Grand.

Alexandre Samouillan. — *La société française au* XVII[e] *siècle d'après les Mémoires. La société française au*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVIII^e^ *siècle d'après les Mémoires.* — Paris, de Gigord, 1913. 2 vol. in-18 jésus de 616 et 767 pages. Prix : 4 et 5 francs.

M. l'abbé Samouillan, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, vient de faire paraître un abondant recueil de *morceaux choisis* empruntés aux annalistes du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. A en juger par les notes explicatives qui se rencontrent au bas de certaines pages, l'ouvrage semble principalement destiné aux étudiants des Facultés et aux élèves de l'enseignement secondaire; mais il mérite de retenir l'attention du public lettré par le nombre et la diversité des extraits, le discernement qui a présidé à leur choix, la division méthodique des sujets et la substantielle introduction du volume sur le XVIII^e^ siècle. Ce sera un manuel de vulgarisation fort utile à ceux qui s'intéressent à l'époque, sans avoir ni le temps, ni la facilité de feuilleter les « mémoires » et les « journaux » dans les éditions complètes. Par là même il ne peut rester indifférent aux lecteurs de cette Revue, d'autant que des personnages d'église y occupent une place importante, proportionnée au grand rôle qu'ils jouèrent alors dans la société.

Nous devons insister sur le plan : il donne à l'ouvrage de M. Samouillan une évidente supériorité sur beaucoup de recueils similaires. Point de morceaux décousus placés à la suite les uns des autres par noms d'auteurs sans lien de continuité. Ici on a groupé les extraits autour de titres généraux : *institutions, portraits, mœurs, événements, situations et résultats ;* dans chacun de ces chapitres la disposition logique des matières est telle que d'un assemblage divers il résulte un tout bien coordonné; les excellentes transitions composées par M. Samouillan, courtes ou longues selon les circonstances, fournissent un caractère d'unité assez rare dans les recueils. Bref, c'est un véritable tableau — nécessairement incomplet — de la société française au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle; le titre n'induit pas en erreur, bien que de prime abord il n'annonce pas un manuel de morceaux choisis. Mentionnons encore à la fin des deux livres les notices sur les annalistes cités dans le corps de l'ouvrage; elles éviteront à beaucoup de lecteurs des recherches parfois assez longues s'ils n'ont pas dans leur voisinage une bibliothèque publique bien pourvue.

Toutefois on nous permettra quelques remarques. Dans la préface de *La société française au* XVII^e^ *siècle*, l'auteur avance qu'il accordera toujours la préférence aux *Mémoires* les plus importants et ne citera les autres, à propos d'un trait ou d'un fait capital, que si les premiers n'en ont pas parlé; il a suivi cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

méthode avec un peu d'exagération (je dis *un peu*, car une soixantaine d'écrivains trouvent néanmoins place dans les deux recueils). Ainsi les passages concernant le Régent ou le cardinal Dubois sont tous extraits des Mémoires de Saint-Simon; plus de variété dans le choix des auteurs eût semblé préférable et une page de Duclos ou de l'abbé de Saint-Pierre à leur sujet tout à fait à sa place... d'autant plus que l'abbé de Saint-Pierre a tracé de Dubois dans ses *Annales politiques* (année 1721) un portrait digne d'être remarqué.

Mais, et c'est une seconde observation, M. Samouillan ne paraît pas connaître les *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre. Elles lui auraient cependant permis de donner plus d'importance, dans le second volume, à son chapitre sur les *Institutions*, par exemple, de consacrer quelques lignes à la vénalité des charges dont il est question, d'après Richelieu, dans le recueil du XVIIe siècle et dont il n'est fait aucune mention dans l'autre manuel.

Pourquoi ne rien dire du P. Le Tellier, alors que le portrait de personnages moins importants est reproduit? Pourquoi ne rien citer sur « cette petite Académie de treize membres qui, en 1692, à une époque pourtant peu favorable aux nouveautés, s'assemblait tous les mardis au Luxembourg chez l'abbé de Choisy, avec un programme de discussion assez semblable à celui de l'Académie des sciences morales et politiques » (p. 177)? Dans les *Loisirs d'un ministre d'État*[1] on trouve quelques pages assez curieuses de d'Argenson sur cette Académie. M. Samouillan ne les ignore pas : une ou deux n'auraient-elles pas dû être insérées au chapitre des *Événements?* Enfin, parmi le très bon choix d'extraits à propos des *Salons*, un passage des *Confessions* de Rousseau sur celui de Mme Dupin n'eût pas été un hors-d'œuvre. Ce salon réunissait des hommes qui s'appelaient Fontenelle, Voltaire, Buffon, Montesquieu, Mairan, Bernis; il méritait qu'on ne le passât point sous silence[2].

Ce sont là des remarques de détail dont il ne faut pas exagérer l'importance; elles prouvent que nous avons soigneusement compulsé les deux volumes de M. Samouillan et qu'en vantant leurs très réelles qualités nous agissons en connaissance de cause.

Joseph DROUET.

1. Liége, 1787, t. II, p. 103-112.

2. Peu d'erreurs ou de fautes d'impression se sont glissées dans ces volumes. J'en signale quelques-unes au hasard. A la page 177 du recueil du XVIIIe siècle: *Le club de l'Entresol* a été fondé en 1723 et non pas en 1725. L'abbé de Saint-Pierre est mort en 1743 et non en 1742. — A la page 288 du même volume, note 1, lire *le comte de Provence* au lieu de *le comte d'Artois*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Misermont. — *Le premier hôpital des Filles de la Charité et ses glorieuses martyres, les sœurs Marie-Anne et Odile, fusillées à Angers, le 1er février 1793.* — Paris, Émile-Paul, 1913. In-8° de 436 pages, 5 gravures, 7 planches.

M. Misermont, prêtre de la Mission, donne une étude bien documentée sur l'hôpital d'Angers, depuis sa fondation au XIIe siècle jusqu'à la Révolution, et sur deux Filles de la Charité de cet hôpital, les sœurs Marie-Anne et Odile, fusillées en haine de la foi le 1er février 1794. Son but est de mettre en lumière la figure très sympathique de ces deux martyres, filles de saint Vincent de Paul, et, pour l'atteindre plus sûrement, il s'efforce avec raison de les faire vivre dans leur milieu, dans leur hôpital, aux prises avec les angoisses et les terribles imprévus de la Révolution.

Les origines de l'hôpital Saint-Jean d'Angers présentent un intérêt particulier avec le beau règlement du XIIIe siècle, les vicissitudes du moyen âge, les relâchements de la Renaissance; l'auteur consacre à nous le dire 46 pages d'Introduction.

Saint Vincent de Paul et la vénérable Louise de Marillac aimèrent beaucoup l'hôpital d'Angers, s'y intéressèrent d'une manière particulière, car c'était leur premier Hôtel-Dieu : pour lui ils firent le règlement admirable qui a servi depuis à tous les hôpitaux confiés aux Filles de la Charité, pour lui ils écrivirent des lettres, modèle de sagesse, de prudence, de prévoyance. L'auteur raconte cette seconde origine et ce caractère particulier de l'hôpital dans le livre Ier, où il publie des lettres et un rapport de la vénérable Louise de Marillac tout à fait inédits.

Le livre II nous conduit de 1789 aux premiers mois de 1794. Après avoir dit les premières années des deux martyres, M. Misermont raconte les événements de la Révolution qui vinrent nécessairement à la connaissance des sœurs et préparèrent lentement leur esprit et leur cœur aux grandes luttes qu'elles devaient soutenir. Il nous fait assister en particulier à la résistance opiniâtre, puis à la longue et pénible agonie de la Compagnie des Filles de la Charité, dont la supérieure générale, femme remarquable, lutta longtemps pied à pied contre la Révolution et n'abandonna sa maison de Paris que lorsqu'elle en fut chassée par les soldats. Plusieurs lettres curieuses de cette digne supérieure, traçant aux sœurs une ligne de conduite aussi prudente que précise, sont inédites. Dans ce livre II, une étude solide sur le serment de liberté-égalité mérite d'attirer l'attention de ceux qu'intéresse cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grave question, un peu négligée par certains auteurs, et que nous avons nous-même mise en lumière.

Le livre III raconte le martyre des deux sœurs. Il les prend au sortir du Bon-Pasteur, leur dernière prison, et les suit lentement, à la tête d'une chaîne de quatre cents condamnées, jusqu'au champ des Martyrs. Il relève des incidents de route touchants, décrit des scènes émouvantes au bord des fosses béantes et montre enfin, dans ces mêmes fosses, les quatre cents victimes précipitées, les unes en morceaux, les autres respirant encore. Après avoir consacré trois chapitres très heureux à relever la gloire des tombes que proclamèrent, dès 1796, de singuliers rapports de police, il termine par un chapitre court, mais substantiel, sur les conditions du martyre, d'après Benoît XIV.

Cet ouvrage se distingue par la solidité et la richesse de sa documentation. L'auteur, ayant en vue un procès de béatification, n'affirme rien sans preuves à l'appui, et donne les références précises de toutes ses citations, d'où il est facile de vérifier ses moindres assertions; il a, du reste, fouillé toutes les archives et consulté les livres qui contenaient quelques documents ou des indications sur son sujet.

Son style très sobre évite de rien exagérer et fait naître l'émotion plutôt de la chose dite que de la manière dont elle est présentée : c'est de l'histoire objective.

Une table étendue, bien conçue, permet de saisir en un instant tout le contenu du volume, et l'impression en très beaux caractères est faite pour plaire à l'œil.

F. Uzureau.

Léon Cornudet. — *Histoire de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin.* — Paris, Champion, 1913. In-8° illustré de 293 pages.

Cet excellent ouvrage, d'un vif intérêt, complète heureusement pour le faubourg Saint-Germain, après ce qui a été déjà publié sur les églises Saint-Sulpice et Saint Germain-des-Prés, l'histoire religieuse de ce quartier. M. le curé de Cabanous a été bien inspiré en demandant à M. Cornudet de se charger d'écrire l'histoire de sa paroisse, et l'on comprend que celui-ci se soit passionné, comme il le dit lui-même, pour ce grand travail.

Ayant à faire non pas seulement l'histoire de l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, mais aussi celle de toute la paroisse, l'auteur a jugé, avec raison, qu'il devait rappeler les origines, la création, et le développement à travers les âges du faubourg Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Germain. Les deux premiers chapitres de son livre sont, par suite, un excellent historique sommaire de la grande abbaye de Saint-Germain-des-Prés, puis de chacune des rues du quartier, et enfin des principaux hôtels qui s'y trouvent. Puis on arrive à la naissance de la maison des « Jacobins de la rue du Bac ». Le 13 mai 1631, quatre dominicains (surnommés « Jacobins » parce qu'un de leurs couvents se trouvait rue Saint-Jacques) vinrent s'installer dans une petite maison située au coin de la rue du Bac et de la rue des Vaches (actuellement rue Saint-Dominique). Ce fut l'embryon du noviciat autorisé l'année suivante par lettres patentes de juillet 1632. Cette petite communauté grandit peu à peu, mais ce ne fut que le 5 mars 1682, cinquante ans plus tard, que fut posée la première pierre de l'église qui resta longtemps inachevée, car elle ne fut complètement terminée qu'en 1769. Entre temps, le couvent s'était enrichi, car, en 1790, les Jacobins déclaraient posséder, outre leur église et leur maison conventuelle, dix-sept immeubles situés rue Saint-Dominique et rue du Bac. La Révolution survenant, les religieux furent chassés de leur monastère, et, en 1791, leur église fut érigée en paroisse sous le vocable de Saint-Thomas-d'Aquin. Pendant trois années, jusqu'en 1794, le culte y fut célébré par des prêtres assermentés qui bientôt, eux-mêmes, devinrent suspects et durent s'enfuir, abandonnant l'église au pillage. Après le 9 thermidor, cependant, l'église se rouvre et est affectée officiellement au X^{e} arrondissement. Mais l'édifice est dans un état lamentable, le quartier est mal noté, et, en 1798, l'église est de nouveau fermée. Pendant quelques jours elle est le refuge du « club des Jacobins », poursuivis alors d'une réprobation unanime. Ces derniers disparaissent enfin, et, sur des pétitions répétées des habitants du faubourg Saint-Germain, le 12 janvier 1800, l'église Saint-Thomas-d'Aquin est définitivement rendue au culte catholique. Un ancien prêtre assermenté, l'abbé Laurent, déporté à l'île de Ré pour s'être rétracté, reprend la direction du culte paroissial, fait exécuter dans l'église les grosses réparations nécessaires et rétablit l'ordre dans la paroisse. Le Concordat est signé en 1801, et, le 7 mai 1802, par ordonnance du cardinal Du Belloy, archevêque de Paris, l'abbé Ramond de La Lande est nommé canoniquement curé de Saint-Thomas-d'Aquin.

Ici commence, avec le chapitre VI, une série de notices détaillées fort intéressantes sur chacun des pasteurs qui se sont succédé dans la direction de la paroisse, jusqu'à nos jours. Le premier, Ramond de La Lande, est une figure énergique, singulièrement attrayante. Ses aventures au temps de la Terreur sont un merveilleux roman. A côté de lui, son collaborateur intime et fidèle,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'abbé Borderies, fut, au témoignage de Mgr Dupanloup, « le plus grand catéchiste qu'ait eu l'Église de France au commencement du XIX[e] siècle ». Ces deux prêtres éminents eurent le grand honneur de recevoir, dans leur église, au milieu d'un immense concours de peuple agenouillé, la visite du pape Pie VII. Ce fut, le 20 décembre 1804, une imposante et touchante manifestation des sentiments de piété de la population du faubourg Saint-Germain. Après plus de vingt années d'apostolat en commun, MM. Ramond de La Lande et Borderies quittèrent Saint-Thomas-d'Aquin pour devenir tous deux évêques, l'un de Rodez, l'autre de Versailles.

Vinrent ensuite : de 1823 à 1830, l'abbé Valayer, et, de 1830 à 1850, l'abbé Souquet de La Tour, lesquels, tout en travaillant à l'agrandissement et l'embellissement de leur église, donnèrent l'essor à de nombreuses œuvres charitables. Le second, érudit latiniste, s'occupa particulièrement des écoles. C'est de son temps aussi que date l'installation complète du grand orgue et des cloches, dont l'une, par un curieux hasard, provient du célèbre carillon de la Samaritaine édifié par Henri IV et si longtemps populaire à Paris.

Puis se succèdent assez rapidement : de 1850 à 1855, l'abbé Sibour, cousin de l'archevêque; de 1855 à 1860, l'abbé Serres, dernier survivant de l'ancien régime, attaché aux vieilles traditions; et de 1860 à 1868, l'abbé Debeauvais. Alors apparaît, comme curé de la paroisse, un homme d'une activité, d'une énergie peu communes, l'abbé Ravailhe, déjà vicaire depuis 1855. Il eut à traverser les tristesses de la guerre, les misères du terrible hiver du siège de Paris, et les horreurs de la Commune. Malgré les menaces et les violences, il ne cessa pas, durant toute l'insurrection, de célébrer publiquement dans son église les cérémonies religieuses. Le récit des épreuves qu'il eut à subir est singulièrement émouvant, et l'on est en admiration devant ce prêtre dont la vaillance imposa le respect même aux plus farouches séides de la Commune.

L'abbé Ravailhe resta curé de Saint-Thomas-d'Aquin pendant près de trente ans, jusqu'en 1895. Agé alors de quatre-vingt-quatre ans, accablé d'infirmités, il fut forcé de donner sa démission, mais son digne vicaire, l'abbé de Cabanous, en lui succédant, voulut ne pas le déposséder du logis où il avait passé tant de bons et de mauvais jours, et c'est au presbytère que mourut, le 30 mars 1898, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, le curé Ravailhe.

M. de Cabanous, petit-neveu de l'illustre archevêque Mgr Affre, était un enfant de la paroisse, car il y avait été baptisé le 18 avril 1840. Lui aussi eut à souffrir dans son église de pénibles scènes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moins sanglantes que celles de la Commune, mais non moins douloureuses pour son cœur de prêtre. Ce fut en 1906 l'envahissement par des agents de police, l'inventaire, l'expulsion des religieux et religieuses, et toutes les exécutions vexatoires résultant de la loi de Séparation.

Arrivé ainsi au terme de son travail historique, M. Cornudet, dans un dernier chapitre intitulé *Finances*, passe en revue les conditions de la gestion financière de l'église Saint-Thomas-d'Aquin depuis son origine, puis il donne en annexes les lettres patentes de 1632, l'inventaire des peintures, tableaux et sculptures qui ornaient l'église jusqu'en 1790, et enfin les listes des vicaires, des membres du conseil de fabrique et des donateurs de l'église.

C'est un beau livre que l'auteur a consacré à sa paroisse. Il y a lieu de le complimenter hautement d'avoir mené à bien son entreprise. Très solidement et scientifiquement documenté, cet ouvrage, richement illustré, se recommande aussi bien aux curieux de l'histoire de Paris qu'aux fervents catholiques qu'intéresse le passé de leur église.

Paul FROMAGEOT.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.
Année 1913. Moulins, Impr. Ét. Auclaire, 1913.

E. Le Brun : *Trois victimes de la Terreur en Bourbonnais. Sur la « Dernière Charrette »*, p. 5-21, 48-62, 75-88, 116-127. Utile contribution à l'histoire de la Révolution. Il s'agit de Sébastien Alarose de La Bresne, seigneur de Beauregard, Jean-Antoine L'Huillier de Séneval, avocat en Parlement, régisseur du prince de Condé, et de Gabriel-François Sallé, de Pannesière, maire de Gennetines.

Chanoine Jos. Clément : *Le classement parmi les Monuments historiques des édifices et des objets mobiliers du département de l'Allier.* Supplément à la liste publiée en janvier 1908 (voir Bulletin de la Société d'Émulation, nº 1, 1908, p. 14-31), p. 22-24.

Joseph Viple : *L'église d'Ébreuil*, p. 43-47. Courte étude historique et archéologique du sanctuaire construit par les moines bénédictins de Saint-Maixent; ceux-ci, ayant abandonné leur monastère, à la suite des invasions de Normands dans le Poitou, à la fin du ixe siècle, se réfugièrent quelque temps en Bretagne, d'où ils vinrent en Auvergne, à Ébreuil. A cette notice est joint un excellent plan de l'église d'Ébreuil.

Pierre Flament : *Portraits bourbonnais. André Quesson, en religion P. Eusèbe*, p. 89. Né en 1717, le P. Eusèbe fut supérieur des Capucins de Vichy et mourut peu d'années avant la Révolution. Une de ses sœurs épousa Joseph Tridon et en eut Pierre Tridon, curé de Rougères et député du clergé aux États de 1789. Le beau portrait qui accompagne la notice mesure 0m66 sur 0m84 et est ainsi signé sur le dos du missel : Peint par Jouvenet le fils, 1744. Il s'agit du frère du grand Jouvenet.

Chanoine Berthoumieu : *Le personnel administratif en Bourbonnais sous l'ancien régime*, p. 136-143, 187-196, 229-244, 358-364, 390-392, 422-433. Important travail pour l'histoire des institutions. Dans cette première série d'articles, l'auteur donne la liste aussi complète que possible des « officiers » qui se sont succédé dans les diverses administrations civiles, en Bourbonnais, sous le régime ducal.

Compte rendu de la XVe excursion (de la Société), *12 juin 1913, dans la région de Châtel-Deneuvre*, p. 245-347. La région de Châtel-Deneuvre (Châtel-Deneuvre, Bresnay, Chemilly, Besson) dépendait du diocèse de Clermont, archiprêtré de Souvigny. — P. 311-347, de M. le chan. Clément, *Les églises de Châtel-Deneuvre, de Bresnay, de Chemilly et de Besson et les chapelles des châteaux visitées par l'excursion de la Société d'Émulation ;* étude archéologique des monuments, du mobilier, etc. Utiles indications sur des églises et chapelles dispa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rues : églises de Soupaise (commune de Chemilly) et d'Entrevaux (commune de Châtel-Deneuvre), chapelles du château des Écossais (commune de Bresnay) et du château de Fourchaud (commune de Besson).

Maurice Dunan : *Tabernacle et retable de l'église de Bizeneuille (Allier) par Jean-Baptiste-Louis* (1729), p. 434. Description et photographie du retable, conservé dans le château de Mauvésinière, appartenant à M. le comte Marcilly Du Verdier.

Chanoine Clément : *Les tissus dans les verrières de la cathédrale de Moulins*, p. 435-437. Étude archéologique d'un vif intérêt : l'auteur y montre, par un examen approfondi des dessins des tapisseries qui servent de motifs d'ornementation aux fonds sur lesquels se détachent la plupart des personnages des verrières de la vieille collégiale, que ces vitraux doivent bien être attribués, comme on l'avait fait jusqu'ici, à l'art français de la fin du xv[e] siècle ou des premières années du suivant (plusieurs des verrières datent même du milieu et peut-être du dernier tiers du xvi[e] siècle). Dans tous les vitraux dus à l'art français, on remarque comme motif de décoration des fleurettes séparées, inscrites dans des cercles lobés, les feuilles détachées de leur pédoncule. Ce type des feuilles lobées gothiques se trouve déjà au xiv[e] siècle. Des photographies des divers motifs de décoration (français et étrangers) accompagnent le texte.

Année 1914, n[os] 1-5. Moulins, Impr. Ét. Auclaire, 1914.

Léon Bideau : *Quelques documents sur Bellenave (Allier)*, p. 10-64. Particulièrement, p. 16-23, 1° Redevances du prieuré de Bellenave à l'abbaye de Menat (Puy-de-Dôme); 2° Procès-verbal d'une visite de l'archevêque de Bourges à l'église paroissiale de Saint-Martin de Bellenave, 28 juin 1733 (Arch. du château de Bellenave).

Joseph Viple : *L'abbaye de Saint-Léger d'Ébreuil*, p. 41-182. Copieuse notice sur ce monastère bénédictin.

Les Amis de Montluçon. N° 5, janvier-mars 1913. Montluçon.

Alfred Hachette : *Les logis et les étapes de l'enseignement secondaire à Montluçon*, p. 1-12. L'auteur résume d'abord les savants articles qu'il fit paraître dans la *Société d'Émulation de Bourbonnais* (1901, p. 48-49, 132-140) sur les origines de l'enseignement à Montluçon. Pour les écoles de la paroisse Notre-Dame, on n'a guère qu'un seul document, un mandement de Jean, duc de Bourbon, du 25 mars 1413, qui les cite simplement. Il n'en est pas de même pour les écoles de la paroisse Saint-Pierre. M. Hachette nous donne de curieux renseignements sur la nomination des recteurs. A la fin du xv[e] siècle, les écoles de Saint-Pierre sont dans la dépendance du prévôt de Saint-Pierre d'Évaux et des prieurs de Saint-Pierre de Montluçon. Le droit de présentation du recteur appartient exclusivement aux consuls. En 1578, ces écoles se transformèrent en collège. P. 6-12, très curieuse biographie d'un principal de ce collège, l'abbé Renevier, qui dirigea la maison de 1768 à la Révolution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Revue du Centre. 1re année, 1912-1913. Moulins, Impr. Régionale.

Chanoine Jos. Clément : *Étude d'iconographie mariale. La transfixion de la très sainte Vierge dans l'art et spécialement dans le vitrail de la « Pietà » de l'église Notre-Dame de Montluçon*, p. 119-140.

Dans un article (*Revue du Centre*, n° 1, 10 décembre 1912, p. 24-38), analysé dans la présente revue (1913, p. 453-454), M. l'abbé Clément étudiait la première façon de représenter la douleur éprouvée par la Vierge devant les souffrances de son fils, qui était la « Transfixion » par un glaive. Dans ce nouveau travail, l'auteur nous montre comment « la dévotion aux souffrances éprouvées par la très sainte Vierge, lors du crucifiement et des scènes qui le précédèrent ou le suivirent, porta logiquement les âmes chrétiennes à rechercher et à méditer chacune des circonstances particulières de la vie du Christ qui eurent leur répercussion douloureuse dans l'âme maternelle de Marie. » C'est de là que naquit la dévotion aux *Sept douleurs* de la Vierge. La « Transfixion » du cœur de Marie fut représentée non plus par un glaive, mais par sept. Il y eut du reste pendant quelque temps certains « flottements » dans la désignation et le nombre des souffrances éprouvées par la Vierge. C'est ainsi qu'à la fin du xiiie siècle, dans la « Bible en figures » (Bibl. nat., fonds fr. n° 400, fig. 6), on trouve (fol. 44) neuf scènes douloureuses : 1° « La Salutation angélique à Nazareth »; — 2° « La Nativité à Bethléem »; — 3° « La Cène à Jérusalem »; — 4° « Le jardin où fut pris le Christ »; — 5° « La maison de Cayphas où il fut voilé et molesté »; — 6° « La maison de Pilate où il fut condamné »; — 7° « Le mont du Calvaire où il fut crucifié »; — 8° « Le sépulcre où il fut enseveli »; — 9° « Le mont d'Olivet où il ascendit au ciel ». Une miniature du *Speculum humanæ salvationis* réduit à huit les sujets douloureux de la Passion du Christ. Mais dès la fin du xive siècle, les sept douleurs de Marie sont fixées suivant les scènes suivantes : 1° La Prophétie de Simon; au jour de la Purification; — 2° La Fuite en Egypte;— 3° La perte de l'Enfant Jésus dans le temple, à Jérusalem; — 4° La rencontre, sur le chemin du Calvaire, du Christ allant au supplice; — 5° Marie au pied de la croix sur laquelle meurt Jésus; — 6° La descente de croix et la descente de la Pietà; — 7° Jésus enseveli sous les yeux de sa mère.

Étudiant ensuite plus spécialement l'iconographie de la « Transfixion », M. l'abbé Clément fait voir qu'à l'origine, c'est-à-dire vers le milieu du xve siècle, les glaives ont été réunis en un unique faisceau, qu'ensuite, dès les débuts du xvie siècle, ils furent étalés sur la poitrine de la Vierge où leurs pointes vinrent converger, enfin qu'ils furent disposés comme un nimbe vers la tête de Marie « autour de laquelle ils forment comme une auréole de douleur, mais aussi de gloire ».

« Pour accentuer la signification des épées et pour en rappeler toute la portée aux spectateurs ignorants ou simplement oublieux », on fit aboutir, à la fin du xve siècle, « les poignées des glaives à des inscriptions et surtout à des médaillons qui nommaient ou reproduisaient chacune des scènes ayant occasionné une spéciale douleur ». Au xvie siècle, on en vint même à supprimer les glaives, et à ne conserver que les médaillons.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voici un bien pâle résumé de cette remarquable étude d'iconographie mariale. M. l'abbé Clément a su nous montrer, avec un vrai talent, comment les artistes du moyen âge sont parvenus à représenter avec une finesse et un art toujours plus grands, et aussi avec une tendresse toujours plus touchante les souffrances de la Vierge. Cette analyse si délicate des sentiments et des procédés des « Primitifs » donne un charme pénétrant à son travail. Comme dans le premier article, des illustrations accompagnent le texte.

Pierre DE MONTCHOYE : *La situation religieuse de la France sous la Restauration*, p. 166-172, 264-268. L'Histoire religieuse de la France, pendant la Restauration, commence à être étudiée très sérieusement. M. de Guichen lui a consacré un volume : *La France morale et religieuse à la fin de la Restauration* (*Revue*, 1913, p. 219). Tout dernièrement, le *Comité des travaux historiques et scientifiques* a publié un recueil de documents relatifs à cette question[1]. Dans ces quelques pages, M. de Montchoye expose avec clarté la politique religieuse de Louis XVIII et de Charles X.

Pierre AUBRY : *Les églises bourbonnaises en danger*, p. 601-606, 700-709, 802-806, 903-909, 1002-1011. Quantité de renseignements précis sur les églises bourbonnaises qui ont besoin de réparations urgentes, notamment sur celles de Couleuvre, Charmes, Trezelle, Servilly. L'auteur mérite d'être vivement remercié pour cette si utile intervention par tous ceux qui s'intéressent à la préservation de nos monuments historiques.

2e année, 1913-1914. Moulins, Impr. Régionale, 1912-1913.

Philippe TIERSONNIER : *Comment parvint à Moulins et à Vichy la nouvelle de l'entrée du roi Henri IV à Paris*, p. 320-327. L'auteur publie, avec un excellent commentaire, une très curieuse lettre adressée par François Gravier, qui devait plus tard être conseiller du roi et receveur au grenier à sel de Vichy, sur cet événement capital.

Max FAZY.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
XXIVe vol. Nevers, 1913.

L.-M. POUSSEREAU : *Deux anciens prieurés nivernais*, p. 33-61. Ces deux prieurés sont les prieurés de Moûtiers-en-Glénon et de Varennes-en-Glénon, situés l'un et l'autre sur la commune de Sougy (canton de Decize) et dépendant de Vézelay. On trouvera ici, non pas une monographie proprement dite, mais des « notes » destinées à l'histoire de ces deux établissements.

1. NOTICES, INVENTAIRES ET DOCUMENTS. I. *Documents sur l'histoire religieuse de la France pendant la Restauration*, 1814-1830.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J. Charrier : *André-Charles Brotier*, p. 95-119. Notice consacrée à un prêtre nivernais. Né à Tannay, petite ville du Nivernais, l'abbé Brotier était le neveu du savant jésuite Gabriel Brotier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il partageait les travaux. C'était un mathématicien de mérite et un helléniste distingué. Il collabora à l'édition du *Théâtre des Grecs* de Brunoy, acheva la belle édition de Plutarque d'Amiot commencée par son oncle (22 vol. in-8°, Paris, 1789), collabora à l'*Année littéraire* et rédigea un moment le *Journal de France*. En 1796, l'abbé Brotier se lança dans la politique. Il devint, à cette époque, un des agents les plus actifs du comte de Provence, le futur Louis XVIII. Le 30 janvier 1797, il était arrêté comme prévenu de conspiration royaliste, jugé et condamné à dix ans de détention. Interné au Temple, il en fut extrait quelques mois plus tard et réuni aux membres du Directoire et du Conseil des Cinq-Cents qu'on accusait d'avoir favorisé le coup d'État du 18 fructidor et dont le Directoire venait de décréter la déportation à la Guyane française. L'abbé Brotier mourut à Sinnamary, le 12 septembre 1798.

Mémoires de la Société académique du Nivernais.
Tome III (1912-1913). Nevers, 1913.

Victor Gueneau : *Recherches sur le collège de Nevers* (suite), p. 149-195, 356-375. Ce collège, fondé par les Jésuites, fut dirigé par eux jusqu'à l'époque de la suppression de la Compagnie en 1762, où ils furent remplacés par des prêtres séculiers.

Bulletin de la Société scientifique de Clamecy.
35e et 36e années. Nouv. série, n° 7. Clamecy, 1911-1912.

Léon Mirot : *Mémoires d'Étienne-Pierre Sanglé-Ferrière* (*1792-1794*), p. 21-52. L'auteur de ces Mémoires y fait le récit de son arrestation à Clamecy, sa ville natale, de son internement à Nevers, de son procès et de son acquittement. Il y ajoute d'autres détails intéressants sur le terrorisme qui pesait alors sur la ville de Clamecy. Le récit s'arrête brusquement au mois de mars 1794. On regrette qu'il ne s'étende pas plus loin. Néanmoins, tels qu'ils nous sont parvenus, ces *Mémoires* constituent un document fort précieux pour l'histoire de Clamecy pendant la période révolutionnaire. Des notes non moins précieuses accompagnent cette publication.

Maurice Mignon : *Un recteur de l'Université de Paris au* XVIe *siècle, Jean Tixier de Ravisy, humaniste et poète nivernais*, p. 58-69. Tixier de Ravisy s'était acquis, de son temps, une certaine célébrité, comme grammairien et latiniste. Il a composé plusieurs ouvrages en latin qui sont tombés, ainsi que leur auteur, dans un complet oubli dont ils ne méritent pas d'être tirés.

37e année, n° 8. Clamecy, 1913.

Maurice Mignon : *Les œuvres de Jean Tixier de Ravisy*, p. 17-31. Les quelques extraits que M. M. Mignon nous donne des œuvres de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

son héros ne sont pas pour nous faire revenir sur le jugement que nous venons d'en porter.

Léon Mirot : *Un témoin de la campagne de Russie : l'abbé Adrien Surugue (1753-1812), curé de Saint-Louis des Français de Moscou*, p. 49-91. L'abbé Surugue était originaire de Clamecy. M. Mirot a été bien inspiré de s'être attaché à faire revivre cette figure clamecycoise. L'abbé Surugue devait l'intéresser doublement, et comme compatriote et comme témoin de l'incendie de Moscou. Il a laissé sur cet événement à jamais célèbre dans l'histoire un récit fort intéressant et très précieux qui n'a été publié que depuis quelques années seulement. (Voir le compte rendu du tiré à part de cet article, p. 580).

Joseph Forestier : *Les cloches de l'église Saint-Martin*, p. 99-104. Quelques détails historiques sur les trois principales cloches de l'église Saint-Martin de Clamecy, laquelle en compte cinq.

J. Charrier.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin. Tome LXII, 2e livraison; tome LXIII, 1re livraison. Limoges, 1913 et 1914.

Georges Berthomier : *Notes et documents sur les régiments de Saint-Germain-Beaupré* (devenus régiments de Brion en 1719) (fin), tome LXII, p. 276-318.

Joseph Boulaud : *Douze femmes d'émigrés divorcées à Limoges sous la Terreur* (fin), tome LXII, p. 319-347; notices X à XII : Mme de Roffignac, née de Puiguion; Mme de La Place, née de Brachet; Mme Sanson de Royère, née de Léonard de Fressanges; la première et la troisième revinrent avec leurs maris.

A. Lecler : *Les hommes de guerre limousins* (suite), tome LXII, p. 348-372 : *L'adjudant-général Lavalette Des Vérines*, mort en 1800, à vingt-cinq ans.

A. Lecler : *François-Charles Viraud de Sombreuil père et Stanislas Viraud de Sombreuil fils*, tome LXII, p. 401-427; *La journée du 13 juillet 1794 au tribunal révolutionnaire de Paris*, tome LXIII, p. 104-165 : Vincent de Roffignac, vicomte de Lésignac; Mme Julie-Agathe Garat de Saint-Priest, marquise d'Assier Des Brosses; Marie-Anne Lassuderie-Gamory; Marianne Bidault, guillotinés ce jour-là. Extraits du tome IIe de l'ouvrage du savant chanoine : *Le Limousin et la Marche devant le tribunal révolutionnaire de Paris*; le 1er volume a paru; le 2e est sous presse; le 3e est en préparation.

A. Lecler : *Les cloches de Saint-Michel des Lions et sa boule*, tome LXII, p. 476-481. Notes à propos de la restauration de cette intéressante église de Limoges, suivies d'une « ballade à la boule », improvisée par M. René Laguérenne, p. 482-485, et de quelques observations de M. Camille Jouhanneaud, p. 485-489 (gravure).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paul Ducourtieux : *La poste en Limousin*, tome LXII, p. 253-275; tome LXIII, p. 73-103 : 1° de l'antiquité à Louis XI; 2° de Louis XI à la Révolution; 3° de la Révolution à nos jours.

P. de Fontaine de Resbecq : *Deux personnalités du pays de Gorre ayant joué un rôle pendant la Révolution*; tome LXII, p. 373-392 : Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers (1759-1798); Claude-Étienne Annet, comte des Roys, grand sénéchal du Haut-Limousin, seigneur de Puydaud, qui présida l'assemblée des États de Limoges en mai 1798. Le pays de Gorre, c'est la région qui s'étend autour du château de ce nom; cant. de Saint-Laurent-sur Gorre, arr. de Rochechouart.

Frank Delage : *Mélanges d'archéologie limousine*, tome LXII, p. 237-252 : 1° inventaire des dolmens de la Haute-Vienne (237-240); 2° fouille d'un tumulus à Saint-Germain-les-Belles; âge du bronze (240-246); 3° haches en bronze, trouvées dans la commune d'Ouradour (246-248); 4° sépultures et vestiges gallo-romains à La Croisille : coffres de pierre dure (248-252).

Franck Delage : *La Rédemption des captifs dans l'ancien diocèse de Limoges*, tome LXIII, p. 196-217; organisation générale : les provinces partagées entre les Trinitaires, auxquels échoit le Limousin, et les Pères de la Merci (1638); nomination de procureurs généraux et spéciaux; les marguilliers quêteurs; privilèges fiscaux des quêteurs; document intéressant un Limousin en Alger, vers le milieu du XVIII^e siècle; autres pièces justificatives; listes de procureurs des captifs.

René Fage : *Une impression et une marque, inconnues, du typo graphe Claude Garnier*, XVI^e siècle. Il s'agit d'un *Officium curatorum*, etc., *secundum usum ecclesie cathedralis... Lemovicensis*, 1554, tome LXII, p. 393-400.

A. Maurat-Ballange : *Ramus et Dorat*, tome LXIII, p. 5-27. C'est une suite à l'étude parue sur Dorat au tome précédent, p. 114-143; il s'agit du rôle qu'a joué le poète dans l'affaire de l'assassinat de Ramus. A ce propos, l'auteur reprend les conclusions de M. Waddington contre Jacques Charpentier, que M. Joseph Bertrand avait voulu disculper : il ne croit pas qu'on puisse dégager la responsabilité de cet ennemi de Ramus (Voir polémique dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 mars et 1^er avril 1881).

Baron de Corbier : *La vicomté de Limoges et le comté de Périgord : leur réunion à la couronne à l'avènement d'Henri IV; étude historique sur le domaine royal en Limousin*, tome LXIII, p. 28-72, avec de très nombreux documents : édit d'union (1607), biens relevant de ces domaines, longue liquidation poursuivie jusqu'au temps de la Révolution.

André Demartial : *Inventaire après décès de sire Jehan Veyrier, maître orfèvre à Limoges en 1566*, tome LXIII, p. 166-195, précédé d'une notice sur la famille de Veyrier, famille de joailliers et d'orfèvres.

Documents divers (tome LXII, p. 428-447); on y remarque : 1° parmi les papiers de la famille Tenant de La Tour, la fondation d'une église dans le monastère des Clarisses de Saint-Yrieix, en 1675 (établies en 1625);

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— 2° une prise de possession de la cure de Teyjac en Périgord (1754), p. 436; — 3° la démission en 1737, par M. de Verthamon de Chavagnac, nommé à l'évêché de Luçon, de trois vicairies qu'il avait dans l'abbaye de la Règle (p. 441); — 4° procuration, en 1746, pour demander l'union au monastère du Châtenet du prieuré de la Drouille noire (p. 443).

Bulletin de la Société archéologique de Bellac et des Deux-Marches, le « Dolmen-Club ». Année 1914, 1er trimestre[1].

G. Tournois : *Un Quaker limousin*, p. 11-16, résumé de la vie d'Étienne Grellet du Mabillier (1773-1855), né à Limoges, prédicant et voyageur, d'après son autobiographie, il vint prêcher jusqu'en Limousin la doctrine de Fox, qu'il avait apprise en Amérique où la Révolution l'avait contraint d'émigrer.

Dr L. Gobillot : *Contribution à l'étude de l'ethnographie préhistorique de la Vienne*, p. 17-27. Surtout d'après les objets de parure : pendeloques, grains de colliers, etc., deux planches.

Eugène Simon : *Contribution à la préhistoire locale*, p. 28-30. Recherches dans la vallée de la Gartempe, aux environs du Cluzeau de Droux.

CORRÈZE

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Tome xxxv. Brive, 1913.

Victor Forot : *Documents pour servir à l'histoire de Brive*, p. 17-22. Détails surtout économiques (xive-xve et xvie siècles).

Victor Forot : *Les sculpteurs et peintres du Bas-Limousin* (suite), 2e partie : *Les peintres*, p. 353-390, à suivre. Notes sur les peintres d'églises, surtout des peintres de tableaux de retables (gravure : le peintre Pierre Esparvier).

Ed. Albe et Armand Viré : *Le prieuré-doyenné de Carennac*, p. 93-136, 301-352. Voir ci-dessus, p. 393.

J.-B. Champeval : *Glanes bas-limousines*, p. 137-162, 489-508 (suite et à suivre). Notes et documents très variés, intéressant surtout les églises et les grandes familles, beaucoup ne sont que de simples mentions d'une ligne.

Dr Raoul Laffon : *Les Annales de Larche en Bas-Limousin*, p. 169-192, 201-230, 538-576, 739-764 (à suivre). Monographie très documentée de cette commune.

Colonel Vermeil de Conchard : *Le serment de Cabanis*, prononcé au moment de son doctorat (1583), en alexandrins français, p. 231-236; — *Le mariage de Cabanis*, d'après plusieurs lettres inédites de famille, p. 476-488. Cabanis épousa Mlle Charlotte de Grouchy, sœur

1. Cette société publie un fascicule tous les quatre mois. — Nous signalerons, en dehors du Bulletin, un travail de M. P. Mallebay-Vacqueur, sur les *Institutions municipales de la ville de Bellac sous l'ancien régime*, Paris, Pedone, 1912, in-8° de 164 p.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du futur maréchal et de la marquise de Condorcet; — *Cabanis, homme politique* (coups d'État du 18 fructidor an V et du 18 brumaire an VIII, d'après des lettres inédites), p. 678-698.

Ludovic DE VALLON : *Essai historique et généalogique sur la famille de Valon* (fin), p. 23-91, 237-300, 303-475, 577-652. Nous avons déjà signalé cet important travail qui renferme des notices très documentées sur de nombreux personnages ecclésiastiques appartenant aux de Vallon du Quercy et du Limousin.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Tome XXXIV. Tulle, 1913.

Victor FOROT : *Catalogue raisonné des richesses monumentales du département de la Corrèze* (suite), p. 5-87. Liste alphabétique des monuments classés par communes, suivie d'une autre liste des monuments non classés et pourtant dignes d'intérêt, p. 5-53; liste des objets d'art de nos églises : classés, p. 54-72, non classés, p. 72-85; nombreuses gravures.

E. BOMBAL : Suite et fin de la nouvelle édition de l'histoire de la *Châtellenie de Merle*, p. 89-105, 107-140, 193-217. Le tirage à part a paru à la fin de 1913.

Joh. PLANTADIS : *Les conventionnels Brival et Lanot, députés de la Corrèze*, p. 141-154, 165-192, 393-412, 441-475, suite (et à suivre) de cet important travail, très documenté, où passe presque toute l'histoire révolutionnaire de la Corrèze, et sur lequel il faudra revenir.

Joh. PLANTADIS : *Tutela et le clos des Arènes*, p. 151-160. L'auteur reprend, pour son compte, avec de nouveaux documents, l'hypothèse de l'historien Marvaud, très critiquée, qui fait venir le nom du chef-lieu de la Corrèze d'un temple consacré à la déesse Tutela.

Alfred LEROUX : *Documents divers transcrits et communiqués*, p. 219-246. Nouveaux envois de l'ancien archiviste de Limoges. Nous y trouvons : p. 221, une lettre d'Henri de La Marthonie, évêque de Limoges, sur la situation morale de cette ville (1602); p. 223-226, une liste des « corps saints », qui sont au diocèse de Limoges (XVII^{e} siècle); p. 226, une lettre du frère Jos. de Sales au chancelier Séguier, relative aux protestants d'Argentat (1665).

Victor FOROT : *Les Émigrés corréziens pendant la période révolutionnaire et la nomenclature de leurs biens séquestrés* (à suivre), p. 247-287, 355-377, 413-439. Par lettre alphabétique. Nombreux renseignements; c'est comme l'appendice de la publication du même auteur sur le club des Jacobins de Tulle.

René FAGE : *La jeunesse de Baluze*, p. 321-336. Baluze, écolier à Tulle, et surtout au collège de Saint-Martial de Toulouse; plusieurs lettres inédites montrent la singulière estime que déjà le jeune étudiant inspirait aux savants.

J. NOUAILHAC : *Biographie générale du Limousin*, p. 297-306 (Jean Dorat); p. 306-319 (Marc-Antoine Muret); p. 477-508 (diverses notices, parmi lesquelles celles du cardinal Dubois; de Mgr Borie, martyr; du conventionnel Lidon). C'est une « œuvre de longue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

haleine » qu'a entreprise le sympathique professeur du lycée de Caen ; on voit par le début qu'il ne s'astreint ni à l'ordre chronologique ni à l'ordre alphabétique, il publie les notices suivant l'état de ses notes; quelques notices sont de M. J. Plantadis. Des tables finales faciliteront les recherches.

F. Gouyon : *Notes de M. le curé J.-B. Hervy*, p. 509-523. M. Hervy, curé ou vicaire perpétuel de Juillac (arr. de Brive), notait les principaux événements de l'année sur les derniers feuillets des registres paroissiaux. M. Gouyon, notaire à Juillac et député de Brive, a recueilli et annoté ces glanures historiques, qui comprennent les années 1747, 1749, 1750, 1752 à 1758.

Edmond Albe.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Tome xix, 1re partie. Guéret, 1913.

M. Pineau : *Mémoire* pour la noblesse de la Marche, les officiers du présidial et de toutes les juridictions établies à Guéret, capitale de cette province, et tous les ordres de la même ville, *demandant le maintien des Célestins de Guéret et des Ternes*, à l'encontre de la sécularisation ou extinction dont cet ordre est menacé en France, p. 146-154. État sommaire des biens et revenus de ces deux maisons. La Commission des Réguliers abolit l'ordre, et les religieux des Ternes quittèrent leur maison le 1er juillet 1777.

Abbé P. Dercier : *Au sujet du fanal funéraire de Saint-Goussaud*, p. 155-156. Texte de la délibération du conseil municipal, ordonnant la reconstruction du monument en 1811 pour célébrer la naissance et le baptême du roi de Rome.

Louis Lacrocq : *La sculpture dans la Creuse* (suite), p. 158-161. Description, avec planches à l'appui, des objets suivants : Sainte Anne et sa famille, début du xvie siècle, église de Chavanat; Vierge de Piété, xve siècle, musée de Guéret (la tête manque); statue de sainte, xve-xvie siècle (à suivre).

Valadeau : *Notice historique sur la ville de La Souterraine* (2e partie), p. 167-230. L'auteur étudie l'administration de la ville dès le xvie siècle et surtout au xviiie siècle, l'organisation de la justice en cette dernière période et donne une liste des officiers de la justice, ainsi que la provision de Jean-François de Lestang, seigneur de La Fot, comme juge sénéchal du lieu, par l'abbé de Saint-Martial de Limoges (24 novembre 1775) ; puis il étudie la communauté des marchands et artisans ; les confréries du Saint-Esprit, des Morts, de Saint-Blaise pour les drapiers, de Saint-Crépin et Saint-Crépinien pour les cordonniers, de la Sainte-Trinité pour les tailleurs d'habits ; l'hôpital, connu dès 1380 et tenu par des sœurs de Saint-Alexis (à suivre).

Maurice Lecomte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Revue d'Auvergne. 29e année, 1912. Clermont-Ferrand.

J.-B.-Maurice Bielawski : *Aperçu archéologique sur Vic-le-Comte, Coudes et leurs environs*, p. 90-104. Les pages les plus intéressantes de cette étude se rapportent aux restes d'une ancienne chapelle, dite de Saint-Genès, autour de laquelle et dans laquelle ont été trouvées un certain nombre d'inscriptions mérovingiennes. Ces inscriptions ont été reproduites dans l'ouvrage de Le Blant. Deux planches donnent la vue intérieure et la vue extérieure prise du côté de l'abside.

Dr G. Charvilhat et L. Accarias : *Découverte de vestiges de l'époque gallo-romaine aux Petites-Chaumes, commune de Saint-Bonnet d'Orcival (Puy-de-Dôme)*, p. 145-149 et planches.

Élie Jaloustre : *Saint-Pierre-Colamine-le-Puy (canton de Besse, Puy-de-Dôme)*, p. 167-185. Une vieille église sur un plateau à 1 000 mètres de hauteur; aux alentours, des monuments préhistoriques, un menhir surmonté d'une croix, un dolmen et enfin les grottes célèbres, dites de Jonas. M. Jaloustre étudie tous ces monuments probables de cultes primitifs et les superstitions qu'ils ont laissées après eux. A ce propos, il cite un curieux extrait d'un procès-verbal de visite épiscopale de l'année 1562, où l'évêque défend les « conjurations » qui se faisaient dans la paroisse. La fête patronale était le 24 juin et l'on y venait de toutes les communes voisines. D'après les procès-verbaux de visite et d'autres documents, M. Jaloustre donne une bonne description de l'église, une liste des curés et une histoire sommaire de le paroisse. Deux phototypies montrent l'état actuel de l'église et le mégalithe près duquel les juges seigneuriaux tenaient leurs assises.

Boyer-Vidal : *Besse en Chandesse* (suite), p. 311-355. Transformation de la maison de charité en hôpital; lettres-patentes de 1715. Projet de réunion audit hôpital des charités de Marcenat, de Saint-Floret et de Picherande, en 1749; projet de création de bureaux d'aumônes dans la subdélégation : ce deux tentatives restent sans résultat. Gestion de l'hôpital pendant la Révolution. Importante étude sur l'instruction publique à Besse, mais seulement pendant le XIXe siècle. La misère et la famine aux XVIIe et XVIIIe siècles; l'auteur a surtout utilisé pour ce chapitre un curieux livre de raison, dit manuscrit Godivel. Planches représentant, entre autres monuments, la nef de l'église Saint-André et quelques-unes des miséricordes des stalles, en bois sculpté et très curieuses; on y voit un menuisier, un cordonnier, un forgeron.

30e année, 1913. Clermont-Ferrand.

Charles Calemard : *Extrait des registres de catholicité de Saillant (Puy-de-Dôme)*, p. 1-23. Curieuses notes inscrites sur ces registres, par les curés Barrier et Genevrier : décès ou naissances de personnages

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notables, baptêmes de cloches, épidémies, années calamiteuses. Les plus anciennes remontent à l'année 1527, et plusieurs intéressent l'histoire, mal connue encore, des guerres religieuses en Livradois.

Dr G. Charvilhat : *Mobilier d'une sépulture gallo-romaine des Martres de Veyre*, p. 26-28. Sépulture découverte en 1912 au lieu dit le Lot, où se trouvent des tombes à incinération et à inhumation qui ont fourni déjà de très curieuses séries au musée de Clermont-Ferrand. L'auteur donne la liste des pièces recueillies en 1912 et, dans une planche, les plus importantes d'entre elles.

Marcellin Boudet : *Études sur les sociétés marchandes et financières au moyen âge* (suite) (cf. 29e année, p. 42-64, 116-141, 261-281), p. 102-144. Poursuivant ses recherches si neuves sur les sociétés financières au moyen âge, l'auteur étudie ici la carrière de Jean Chauchat, d'abord premier élu du roi dans la province d'Auvergne, en 1380, puis trésorier royal de Beaucaire et de Nîmes, enfin receveur général des aides dans tout le Languedoc (1385). La faveur du duc de Berry devait le faire monter plus haut encore et, dès 1388, les documents le qualifient « trésorier général de toutes les finances du roi et du duc de Berry ». Etait-ce vraiment une faveur que cette charge écrasante d'argentier du roi et du bourreau d'argent qu'était le duc de Berry ? On en peut douter. Jean Chauchat ne tarde pas à mourir à la peine, à peu près ruiné. La société dont il était l'âme sombre avec lui. M. Boudet nous dit ce que devinrent alors les familles qui la composaient et trace un tableau rapide de la situation de la noblesse marchande à la fin du xve siècle dans les villes d'Auvergne.

A. Achard : *Une loge maçonnique à Riom à la fin du* xviiie *siècle*, p. 145-159. On s'est demandé souvent quel rôle la maçonnerie avait joué dans la Révolution et les historiens ne sont pas tous du même avis à ce sujet. Des études comme celles-ci sont donc toujours les bienvenues. Mais pourquoi M. Achard n'a-t-il pas donné la liste des membres de la loge Saint-Jean. qu'il avait entre les mains? On aurait été curieux de savoir combien d'entre eux figurent dans les sociétés populaires et dans les Comités de surveillance du Puy-de-Dôme.

Boyer-Vidal : *Besse en Chandesse* (suite et fin), p. 29-53, 188-201, 224-273, 330-355. Importante étude, et minutieusement documentée sur le commerce et l'industrie dans cette petite ville aux xviie et xviiie siècles (29-53). L'auteur publie ensuite (188-201, 224-239) sous ce titre : Chroniques des xviie et xviiie siècles, les notes historiques inscrites en marge des registres de catholicité par le curé Antoine Desserres et par son vicaire Prades. Il les fait suivre d'une étude intéressante, bien qu'elle ne soit pas tout à fait neuve, sur le pèlerinage de Vassivière; il y a introduit du moins assez de faits peu connus et de documents inédits pour justifier la longueur de ce chapitre. Enfin (330-342) viennent quelques pages intéressantes sur « Vassivière, de la Révolution à nos jours ». On regrette seulement que l'auteur ait glissé dans la description du pèlerinage actuel des passages déplacés et d'un incontestable mauvais goût.

Maurice Lange : *Poètes et journalistes en Auvergne sous la monar-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chie de Juillet, p. 289-300, 361-377. Comment la présence d'un châtelain d'esprit distingué à Chassaignes (Haute-Loire) et la fondation à Clermont d'une feuille légitimiste par un journaliste de talent, Oscar Turge, attirèrent vers l'Auvergne l'attention de poètes comme Émile Deschamps et Alexandre Guiraud, c'est ce que nous apprend M. Lange. On y voit que toute vie intellectuelle n'était pas abolie en province aux environs de 1830, mais on y voit aussi que de vrais et sincères poètes peuvent commettre d'assez mauvais vers. L'auteur nous fait connaître par contre un écrivain bien oublié, Jules de Saint-Félix, et prouve qu'il méritait plus que la pâle notoriété à laquelle il parvint.

A. Aymar et Dr G. Charvilhat : *Sur un crâne dit « chef du cardinal Du Prat », chancelier de France*, p. 301-329. Après bien des vicissitudes, ce crâne, enlevé en 1793 de la cathédrale de Sens, où le chancelier avait été enseveli, vient d'entrer au musée de Clermont-Ferrand. Est-il authentique? En octobre 1887, on ouvrit à Sens le tombeau de Du Prat; le corps y fut trouvé intact; or le crâne qu'on possède à Clermont-Ferrand voyage depuis l'année 1841 au moins. Mais est-ce bien le tombeau du cardinal qu'on visita en 1887? Les auteurs ne concluent pas, bien qu'ils semblent pencher pour l'authenticité; mais la *Semaine religieuse de Sens et d'Auxerre* ne veut voir dans toute cette affaire qu'une « macabre mystification ». Il est naturel, on le voit, qu'on demeure perplexe.

H. Du Ranquet : *Appareil alvéolé à Notre-Dame du Port*, p. 419-421. Les travaux récents de restauration à Notre-Dame du Port ont amené la découverte de fragments importants de cet « appareil en moellons bruts, encerclés dans des joints épais qui lui donnent une forme circulaire plus ou moins régulière ». L'architecte a conservé cet appareil intact partout où il l'a trouvé, et M. Du Ranquet pense qu'en effet il n'aurait jamais dû être recouvert de crépi. Il donne quelques raisons sérieuses à l'appui de cette opinion.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
1913, Clermont-Ferrand.

Léon Prugnard : *Le duc de Morny et l'Auvergne* (suite et fin), p. 68-78, 130-149, 187-193, 231-241, 276-290, 307-322, 338-354. L'auteur poursuit dans ces pages l'étude des relations du duc de Morny avec l'Auvergne. On le voit président du conseil général du Puy-de-Dôme, accompagnant Leurs Majestés impériales, en Auvergne, lors du voyage de 1862, achetant sur les frontières de cette province et du Bourbonnais l'ancien fief seigneurial de Nades, dont il fait l'une des plus brillantes résidences de la province. A dire vrai, l'auteur ne s'en est pas tenu là, et il suit le vice-empereur dans toute sa carrière, au coup d'État de décembre, à la présidence de la Chambre, à son ambassade en Russie. C'est une véritable histoire d'un personnage inquiétant et séduisant à la fois, dont le rôle fut assez important pour qu'on l'étudie de près. M. Prugnard n'apporte pas, après Loliée, des renseignements bien nouveaux, mais il met au point plus d'un détail et se lit agréablement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marcellin Boudet : *Histoire d'un revenant*, p. 78-84. Il s'agit de l'abbé Fiacre-Joseph de Goy, d'une famille de petits gentilshommes domiciliés sur les limites de l'Auvergne et du Bourbonnais. L'abbé de Goy, prêtre réfractaire, échappa miraculeusement aux massacres de Septembre 1792. Il fut laissé parmi les morts et l'on dressa son acte de décès. Mais il réchappa, « ayant la tête aussi solide que le cœur ». Il mourut seulement en 1806, curé de l'Abbaye-aux-Bois.

Dr L. de Ribier : *Généalogie de la maison d'Anglars*, p. 85-97, 103-130, 193-202, 242-258. Très consciencieux travail, avec renvois aux pièces d'archives.

Abbé Ph. Gobillot : *Encore les tours de la cathédrale*, p. 150-159. Réponse à un article de M. Du Ranquet, sur la démolition de plusieurs tours de la cathédrale de Clermont à la Révolution.

Marcellin Boudet : *L'imagier Jean de Cambray et sa postérité en Auvergne*, p. 160-172, 202-218. Jean de Rouppy, dit de Cambray, était un tailleur d'images que Jean de Berry employa et qu'il fit anoblir en 1383. L'artiste se fixa à Bourges et y fit souche; l'un de ses descendants fut archevêque de cette ville. La famille s'éteignit en Berry vers la fin du xvie siècle, mais elle avait des rejetons en Auvergne où elle survécut. Du moins M. Boudet admet la parenté des Cambray de Riom avec ceux de Bourges, et il apporte sinon une preuve décisive, au moins de fortes présomptions. L'auteur a complété cette étude dans une *Annexe à la notice de Cambray*, p. 269-275.

A. de Remacle : *Origine de la maison des Architectes*, p. 175-178. Il s'agit d'un très bel hôtel du xvie siècle que la ville de Clermont-Ferrand vient d'acquérir pour y former un musée d'art local.

A. Aymar : *La hache néolithique et les sépultures gallo-romaines en Auvergne*, p. 178-186. A propos de deux haches néolithiques trouvées dans des sépultures aux Ancises-Comps (Puy-de-Dôme), l'auteur étudie le sens de la formule *Sub ascia dedicavit*, que l'on voit parfois sur les tombes gallo-romaines. Il y voit un souvenir d'un rite religieux primitif, « une consécration qui plaçait la sépulture sous la protection de la Divinité ». On sait en effet par Pline que les anciens attribuaient un caractère sacré aux haches polies *(céraunies)*.

A. Audollent : *Une statuette de bois du Musée de Lille, représentant saint Crépin*. Acquise dans la montagne de Saint-Remy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme), p. 220-221. Planche.

Albert Ojardias : *Ossandon, Tinerel, Favier*, p. 221-231, 261-268, 293-306. Généalogies établies par l'un des meilleurs érudits de la province, le regretté Antoine Guillemot, enrichies par M. Ojardias de notes copieuses, du plus haut intérêt. Jean Tinerel de Bellérophon fut au xviie siècle un helléniste distingué; l'abbé Favier fut un des précepteurs de l'abbé de Rancé. Toutes ces familles sont originaires de Thiers (Puy-de-Dôme).

Abbé Régis Crégut : *Un plan inédit de l'ancien Clermont*, p. 327-328, et planche. Plan dessiné de mémoire, en 1790, par Jean-François Gaultier de Biauzat, député de l'Auvergne à la Constituante.

Baron Du Roure de Paulin : *La litre funéraire de l'église de Col-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

langes, p. 329-337. Intéressante notice sur les litres en général, et sur les seigneurs de Collanges (Puy-de-Dôme).

Marcellin Boudet : *Le prétendu Tuniac*, p. 358-379. M. Boudet propose une correction dans un acte reproduit au *Gallia christiana* (t. II, col. 103-104) et d'y lire *in vico Runiac* au lieu de *Tuniac*. Il voit dans Ronaye, comm. de Fayet-Ronayes (Puy-de-Dôme), l'emplacement du chef-lieu de l'ancienne vicairie. Commentaires curieux sur les antiquités trouvées dans la région, notamment sur les fantastiques découvertes de M. Dissard : tumulus, faucilles d'or, etc.

Le Peletier d'Aunay : *Les idées de l'amiral d'Estaing sur la marine et les colonies*, p. 380-392. Quelques lettres inédites de l'amiral trouvées dans les archives du château de Ravel (Puy-de-Dôme).

L'Auvergne historique, littéraire et artistique[1].

D'octobre 1911 à décembre 1912. Riom, U. Jouvet.

Inventaire des Archives d'Aigueperse (suite et fin). L'inventaire, publié ici in-extenso, est l'œuvre d'un chanoine de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse, J.-B. Culhat, dit Tête-Noire; il fut rédigé en 1772 et complété vers 1845 par Marquis, archiviste départemental du Puy-de-Dôme. Il contient l'analyse détaillée de la plupart des documents qui sont conservés aujourd'hui aux archives de la mairie; il est regrettable seulement que l'analyse des délibérations municipales, qui remontent au XIVe siècle, et des registres d'état civil (depuis le XVIe siècle) soit trop écourtée. On y peut noter, de la page 100 à la page 135, les titres relatifs à l'église et au chapitre de Notre-Dame, à l'église de la Madeleine, à la Récluserie, à l'hôpital, au collège, aux fréries du Saint-Esprit et de Notre-Dame d'Août, aux couvents de Sainte-Claire et de Sainte-Ursule.

Une page de l'histoire du culte à Clermont pendant la Révolution (suite). Sous ce titre, la Revue publie le registre de délibérations d'une société formée le 12 avril 1795 pour le rétablissement du culte dans la paroisse du Port, à Clermont. Ce document n'apporte pas, il est vrai, de grandes nouveautés, mais il est intéressant de noter tout ce qui concerne cette tentative si curieuse d'organisation du culte en France dans la période qui précéda le concordat.

Marc de Vissac : *La commission militaire de l'an VI*. Après le coup d'État de fructidor an VI, des commissions militaires régionales furent chargées d'appliquer aux émigrés et aux prêtres réfractaires les nouvelles mesures de rigueur qu'avaient ordonnées le Directoire. Celle de la 19e division militaire, qui comprenait plusieurs départements du Centre, avait pour président le général Jean-Antoine Chapsal. Elle tint ses séances à Riom d'abord, puis à Clermont, puis à Lyon. M. de Vissac étudie le fonctionnement de ce tribunal d'exception, et donne un aperçu des affaires qui lui furent soumises et des exécutions qu'il ordonna. Les dossiers que M. de Vissac a pu réunir à

1. Les articles publiés par cette revue ont une pagination spéciale : chaque numéro contient une ou deux feuilles de chacun d'eux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand'peine (on ne sait ce que sont devenues les archives de cette commission) complètent l'importante étude qu'il avait publiée il y a quelques années sur le tribunal criminel du Puy-de-Dôme. Quelques-unes des affaires ici analysées concernent des prêtres sujets à la déportation.

René DE RIBIER : *Chronologie historique des prieurs, curés, etc., de l'archiprêtré de Mauriac* (à suivre). L'ouvrage comprend d'abord une importante étude où l'auteur résume en 103 pages l'histoire religieuse de l'archiprêtré. Puis il donne, pour chacune des 67 paroisses qui composent la circonscription actuelle, une note courte, mais généralement exacte et précise sur les origines, il décrit l'église et les objets d'art qu'elle renferme, enfin il établit une chronologie des prieurs et curés, dressée avec soin et très complète pour les XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. On y trouvera enfin d'intéressantes notices sur les chapitres et les couvents qui avaient leur siège dans ces paroisses.

Marcellin BOUDET : *Documents historiques sur le marais de Limagne au moyen âge. Thuret et Saint-Ignat.* C'est là, exactement, l'histoire, accompagnée de pièces justificatives, de deux seigneuries importantes de la Limagne d'Auvergne. L'auteur a traité le sujet avec la compétence qu'on lui connaît. Les chapitres relatifs à la vie des habitants, aux mœurs sont un peu courts, celui qui a trait aux établissements religieux et hospitaliers a trois pages à peine. Mais M. Boudet indique qu'il a voulu seulement montrer la voie à des travailleurs moins occupés. Ceux qui reprendront l'étude après lui trouveront là des documents sûrs, une interprétation solide et ingénieuse; ils n'auront qu'à suivre et à compléter.

Comte DE CHAMPFLOUR : *Considérations sur le conseil supérieur de Clermont-Ferrand* (*1771-1774*). Étude intéressante à lire, même après celle de M. Le Griel, M. de Champflour y ayant utilisé des documents inédits provenant de ses archives de famille.

J. PRA, S. J. : *Guillaume Du Prat, évêque de Clermont* (1535-1560). L'ouvrage commence à peine dans le numéro de décembre, mais il s'annonce comme devant attirer particulièrement l'attention des érudits d'Auvergne, étant composé d'après les *Monumenta historica S. J.* dont on n'avait pas encore fait emploi pour l'histoire de cette province.

G. ROUCHON.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne. Tome XV. Aurillac, 1913.

Roger GRAND : *Étude sur le manuscrit d'Aurillac intitulé* Journal de Textoris *et notice biographique sur son auteur*, p. 1-19. Pierre-Antoine Textoris (1684-1747) a consigné dans un gros manuscrit qui se trouve aux Archives municipales d'Aurillac les menus incidents de sa vie de prêtre communaliste de cette ville et la chronique quotidienne de sa cité de 1700 à 1750.

Joseph RICHARD : *Notes et documents sur la paroisse de Molompize*, p. 30-42, 126-145. Enquête pour l'établissement d'un vicaire (1687).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Compétitions pour la cure (1698-1699). État économique, religieux, scolaire de la paroisse au XVIIIe siècle.

Comte DE D[IENNE] : *La Famille de Tourtoulon et la chapelle de Roquenatou*, p. 170-173. Légende relative à la fondation de cette chapelle.

E[rnest] D[ELMAS] : *Un Pater en vers patois*, du XVIIe siècle, p. 173.

Louis JALENQUES : *Bertrand de Griffeuille en Berry. Donation de l'église de Ceaulmont à l'abbaye de N.-D. de La Couronne d'Angoulême*, p. 232-238. Preuve nouvelle de l'activité apostolique de l'évangélisateur de la Châtaigneraie (cantons de Laroquebrou Maurs et Saint-Mamet) au XIIe siècle.

E[rnest] D[ELMAS] : *Les origines de la sculpture romane, d'après un article de M. Louis Bréhier*, p. 256-261. A propos d'une statue inconnue de saint Geraud, d'Aurillac.

Abbé Henri BURIN : *Les Carmes de Pleaux* (1630-1790), p. 273-301. Historique de ce couvent.

H[ippolyte] B[OUFFET] : *De la date de la donation à l'abbaye de Moissac de l'alleu de Linars et des églises de Moissac, Sainte-Anastasie et Valuéjols* (804). p. 347-349. D'après un article de M. F. Galabert dans les Annales du Midi.

E. DELMAS.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie. Tome XX, 1913. Grenoble, 1914.

A. FAVOT : *Notes sommaires sur l'hôpital de La Grave* (*1697-1723*), p. 11-47. Ce petit hôpital fut fondé à la fin du XVIIe siècle. Le curé de La Grave en était syndic. On trouve, dans le livre de comptes qu'il a tenu, durant une vingtaine d'années, et dont M. Favot donne de larges extraits, des mentions curieuses pour la vie économique de la région.

Bulletin de la Société des Amis de Vienne. N° 8, 1912. Vienne, 1912.

Marcel REYMOND : *Le Bernin; son influence sur l'art français. Le mausolée des archevêques de Vienne* (conférence), p. 12-19. Résumé du livre que l'auteur a consacré à cet artiste. Le Bernin a contribué à l'évolution du tombeau vers cette forme architecturale dont le mausolée des archevêques de Vienne, construit par Michel-Ange Slodtz, est un des plus beaux spécimens.

Louis CAILLET : *Une supplique des Cordeliers de Sainte-Colombe-lès-Vienne à Louis XIV*, p. 21-25. Le couvent des Cordeliers de Sainte-Colombe fut fondé en 1260 et ruiné par les guerres de religion. Restaurée sous Henri IV, l'église fut de nouveau détruite par une inondation en 1658. La supplique publiée est relative à un don de 24 000 livres fait au couvent par le roi, à cette occasion.

Abbé Claude BOUVIER : *Vienne au temps du concile* (1311-1312), p. 30-91. Voir aux Notes bibliographiques, p. 575.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

N° 9, 1913. Vienne, 1913.

Kleinclausz : *L'art roman* (conférence), p. 17-21. Les églises romanes des régions lyonnaise et viennoise, sans être caractérisées par un style bien défini, se distinguent pourtant par un procédé de décoration original.

C. Girard : *L'affaire du Temple* (à propos du concile de Vienne), p. 23-44. Résumé du procès des Templiers d'après quelques travaux récents.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Année 1914 (188e et 189e livraisons). Valence, 1914.

Jules Chevalier : *L'Église constitutionnelle du département de la Drôme*, p. 17-39, 143-166. Après avoir examiné les revendications des curés du Dauphiné à la veille de la Révolution, et constaté leurs tendances gallicanes, l'auteur retrace les grands traits de la législation de l'Assemblée constituante, comme préambule à l'histoire particulière qu'il entreprend.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
32e année, 1913. Gap, 1913.

Auguste Thouard : *Mgr Charles Brûlard de Genlis, archevêque et prince d'Embrun*, p. 1-15. Notes de biographie, à propos de la découverte de la pierre tombale de cet archevêque, mort en 1709.

J.-Charles Roman : *Une matrice de sceau de l'église de Saint-May*, p. 16-18. Cette pièce, du xive siècle, provenant de la collection Quintard, vendue en 1910, doit être attribuée à l'église rurale de Saint-May, jadis au diocèse de Sisteron, plutôt qu'à la collégiale de Saint-Mary de Forcalquier.

Abbé F. Allemand : *Notes hagiologiques sur quelques religieuses de Notre-Dame de Bertaud*, p. 71-98. Ces religieuses sont les bienheureuses Anne, prieure de Bertaud (1231), Jeanne de Villeneuve, prieure de la Celle-Roubaud, diocèse de Fréjus (1260-1300), Roseline de Villeneuve, prieure du même monastère (1300-1329), Artaude de Grinde, prieure de Bertaud († 1584).

J. Roman : *Reconstitution des orgues d'Embrun*, p. 125-128. 1 pl. Les orgues primitives de la cathédrale d'Embrun dataient du xve siècle. Elles furent détériorées par les protestants en 1585 et complètement transformées en 1751. A l'aide de divers éléments, l'auteur reconstitue les peintures qui décoraient le buffet et représentaient Louis XI et Charles VIII.

J.-Ch. Roman : *La Réforme de Boscodon en 1621*, p. 201-225. Tableau de la désolation de cette abbaye au xvie siècle, suivi du texte des statuts de réforme établis par Abel de Sautereau, abbé du monastère en 1621.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

33e année, 1914. Gap, 1914.

Joseph Chauvet : *L'état civil des protestants de la basse vallée de Buech*, p. 4-11. Notes sur les communautés protestantes de Laragne, Saléon et Lagrand d'après les cahiers d'état civil allant de 1637 à 1673.

Annales des Alpes. Recueil périodique des archives des Hautes-Alpes. 10e année, 1913. Gap, 1913.

Événements mémorables de l'époque révolutionnaire dans les Hautes-Alpes. La persécution religieuse, p. 175-199, 215-230. Publication de divers documents sur les prêtres réfractaires, la police du culte, etc...

Prix fait de deux cloches pour Saint-Martin de Queyrières, p. 199-200. Donné par les syndics du village à maître Bernardin Bellon, de Gap, en 1501.

Documents divers extraits des archives de Ceillac, p. 201-207. A citer : ordre de la part de Lesdiguières de payer les revenus de l'archevêché d'Embrun (29 janvier 1590); demande de gibier aux consuls de Ceillac pour la table de l'archevêque d'Embrun (12 août 1632 et 20 novembre 1641).

En supplément : *Clergé ancien et moderne du diocèse de Gap* (suite et fin), p. 673-702. Liste des curés, prieurs, recteurs de chapelle, etc. Table générale.

Louis Royer.

SAVOIE

SAVOIE [1]

La Savoie littéraire et scientifique. Chambéry, 1912. 3e et 4e trimestres.

Comte de Mareschal : *Note sur la noblesse inhérente aux fonctions de sénateur au Sénat de Savoie*, p. 106-114. L'auteur prouve que les sénateurs avaient seulement la noblesse personnelle qui souvent d'ailleurs, mais non pas nécessairement, se transformait, avec l'agrément du prince, en noblesse héréditaire.

Chambéry, 1913. 3e trimestre.

Chanoine Burlet : *Les calendriers liturgiques des Heures manuscrites nos 3 et 4 de la Bibliothèque municipale de Chambéry*, p. 93-102. Ces Heures, magnifiquement enluminées, sont signalées dans le *Catalogue général des Bibliothèques publiques de France*, tome XXI, comme provenant de la Savoie ou du Piémont. Par une rapide étude de leurs

1. Concours d'histoire pour 1915. — L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie décernera, en 1915, le prix de 750 francs de la fondation de Loche, à l'œuvre la meilleure sur un sujet relatif à l'histoire ou à l'archéologie historique de la Savoie. Les ouvrages imprimés seront admis pourvu que la publication en soit postérieure au 1er janvier 1910. Les étrangers aux deux départements de la Savoie peuvent concourir. Dernier délai pour l'envoi des travaux au Secrétaire perpétuel : 31 décembre 1914.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

calendriers liturgiques, l'auteur prouve clairement que le n° 3 a été composé, entre 1450 et 1480, dans un couvent d'Augustins ou de Prémontrés de la Champagne, et le n° 4 dans un couvent franciscain d'Italie, un peu avant 1450.

Comte de Seyssel : *Rapport sur le concours d'histoire de la fondation Caffe*, p. 131-166. Nous indiquerons ici les travaux se rapportant à l'histoire religieuse présentés au concours. Le plus important, qui a obtenu un prix de 800 francs, a pour auteur M. le chanoine Gros, de Saint-Jean-de-Maurienne. C'est une étude complète, détaillée et fortement documentée, de la Révolution dans le diocèse de Maurienne. L'auteur a mis à contribution non seulement les archives publiques ou privées de la Savoie, mais aussi les Archives nationales de Paris. L'ouvrage, encore manuscrit, paraîtra probablement dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie.* Voici les titres des autres travaux : *Hommes et choses de Morzine* (Haute-Savoie), in-12, 238 p., Thonon, 1912, par M. l'abbé Marullaz; *Monographie religieuse et historique de La Motte-Servolex*, in-8°, 247 p., Chambéry, 1912, par M. l'abbé Jacquier ; *Histoire de Chevron*, 2 vol. in-12, Paris, Champion, 1910 et 1912, par M. l'abbé Garin; *Les Franchises de la communauté d'Aiton* (Savoie), in-8°, 212 p., Grenoble, Rey, 1910, par M. l'avocat Balmain; *Insurrection de la vallée de Thônes* (Haute-Savoie), en 1793, in-8°, 252 p., Annecy, 1911, par M. l'avocat J. Carron. Ce dernier travail a obtenu une médaille de 150 francs.

Bulletin de l'Œuvre des Séminaires pour le diocèse de Chambéry.
Année 1913.

Abbé Gabriel Loridon : *Fondation et organisation des séminaires en Savoie*, p. 27-33, 84-90, 121-125. Étude historique très neuve, due à de patientes et fructueuses recherches.

HAUTE-SAVOIE

La Revue savoisienne. Annecy, 1913. 3e et 4e trimestres.

Letonnelier : *Les origines de l'Académie florimontane*, p. 222-234. Si la date de la fondation de l'Académie florimontane, qui fut presque la doyenne des Sociétés françaises, n'a jamais été discutée, l'histoire de ses débuts était cependant restée fort obscure. L'érudit archiviste de la Haute-Savoie a voulu élucider ce problème d'histoire littéraire, en étudiant minutieusement tous les textes contemporains qui se rapportent à cette célèbre institution, en particulier le règlement de l'Académie. Cette enquête documentaire, méthodique, apporte des lumières nouvelles sur les intentions des fondateurs et sur le fonctionnement initial de l'Académie florimontane.

F. Miquet : *Note sur Jean Cochet*, docteur de Sorbonne, recteur de l'Université de Paris en 1748, p. 280-282. L'auteur rectifie, avec sa précision coutumière, diverses données traditionnelles de la biographie de ce philosophe savoyard.

J. Burlet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Annales de Provence. 10e année, 1913. Aix-en-Provence, 1913-1914.

F.-N. Nicolet : *Histoire de l'enseignement secondaire en Provence : L'École centrale des Bouches-du-Rhône* (1788-1802). Je trouve dans les pièces justificatives de cette étude des documents intéressants : au n° XI (p. 33), un « Catalogue des objets d'archéologie et d'art, qui se trouvaient dans les églises et chapelles d'Aix » (6 pages d'énumération de ces objets classés par monument d'affectation); — au n° XII (p. 39), un « Rapport des tableaux et bustes ou statues, qui sont dans les ci-devant églises de la Magdeleine, du Saint-Esprit, de Saint-Jean et du Faubourg » (5 pages fort remplies); — au n° XIII (p. 44), un « État des objets de peinture, de gravure et de sculpture, contenus dans le dépôt des Andrettes et Bénédictines, l'église Saint-Sauveur... » (énumération serrée par noms d'auteurs en général); — au n° XIV (p. 85), un « État des tableaux remis et divisés entre ces paroisses et les hospices »; — au n° XV (p. 87), un « État des tableaux rendus ou remis »; — au n° XVI (p. 89), un « Catalogue des tableaux du dépôt des Bénédictines de la ville d'Aix » ; — au n° XVII (p. 93), les « Tableaux », qui se trouvent dans les églises d'Aix, classés par monuments d'affectation; — au n° XVIII (p. 94), un « État des objets de sculpture, qui étaient renfermés dans l'église de la Merci, et qui ont été transportés au couvent des Andrettes ».

J. Duranti de La Calade : *Notes sur les rues d'Aix au* XIVe *et au* XVe *siècle* (suite), p. 57-73 : le quartier sud-ouest du bourg-Saint-Sauveur (détails intéressants sur les écoles et leur organisation); — p. 121-139 : le Bourg-Saint-Sauveur (son enceinte aux diverses époques de l'histoire d'Aix); — p. 189-213 : le quartier des Eaux-Chaudes (quelques particularités religieuses sur les familles Guerrier et des Baux, qui ont habité ce quartier); — p. 395-409 : le quartier des Juifs, sa formation et son organisation (détails curieux).

Paul Gaffarel : *La Terreur à Marseille*, p. 158-189, 229-263. I. Commencement de la Terreur; — II. Mission Barras, Fréron, Robespierre, Ricord; — III. Dictature Barras et Fréron; — IV. La Commission Brutus; — V. Le rappel des Représentants. Ces quelques pages ne concernent qu'indirectement l'histoire ecclésiastique, mais on y trouve d'excellents détails sur les victimes de la Révolution marseillaise et sur les religieux en particulier, qui furent emprisonnés ou exécutés à cette époque.

P.-M. Davin : *Une lettre du vénérable Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille*, p. 263-267. Elle est adressée à messieurs les recteurs des pauvres de la Miséricorde de Marseille, à propos d'un legs de Guilly de Vassé. Notons que l'introduction de la cause de la béatification de Mgr Gault a été autorisée par Léon XIII, le 5 février 1899, et que la procédure canonique se poursuit actuellement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bulletin de la Société des Amis du Vieil Arles.
10e année, 1913. Arles, 1913.

Abbé M. Chailan : *L'enseignement à Arles avant la Révolution, Fondation André-Chalamont*, p. 2-35. Continuation d'articles sur les œuvres d'éducation réalisées dans cette ville (cf. le *Bulletin des Amis du Vieil Arles* de janvier et avril 1906). Cette fondation André-Chalamont était destinée « à nourrir et à entretenir à perpétuité et continuellement deux enfants capables d'aller étudier en cinquième chez les Pères Jésuites »; ils devaient terminer leurs études, puis on passait à d'autres en choisissant de préférence les enfants d'Arles, ensuite ceux de Chalamont en Dombes, et enfin les étrangers. Les premiers qui profitèrent de cette institution furent Jean Chieusse et Raymond-Pierre Bernard; puis l'auteur cite Louis-Joseph Ripert et Joseph Ripert, Joseph Barrachin et Jacques Constant. La Révolution et les troubles qui la suivirent, ne permirent pas une nouvelle organisation de la fondation Chalamont, qui fut affectée, après plusieurs tentatives, à l'entretien des malades, par décision du procureur royal en 1818.

Pierre Véran : *La Révolution dans Arles*, p. 35-58, 97-138, 162-238. Publication d'un manuscrit inédit, qui renferme quelques détails d'histoire religieuse; cf. en particulier l'expulsion des religieuses de la ville (p. 37), la section des Pénitents Bleus d'Arles (p. 41), le nom des prêtres jureurs (p. 45 et 47) et leurs actes (p. 55-56), les détails sur la mort des 32 religieuses qui ont péri sur l'échafaud d'Orange (p. 121-124), les déprédations commises à Saint-Trophime (p. 165-168), à l'archevêché (p. 169), et dans les autres églises, chapelles ou institutions religieuses (p. 173-194); c'est le calme qui renaît, la réouverture de Saint-Trophime (p. 201), et les débats auxquels elle donne occasion (p. 231), etc... (à suivre).

E. F. : *Recherches et Notes sur l'ancien couvent des Grands-Augustins et l'église Saint-Césaire d'Arles*, p. 138-153. Ce sont les éphémérides de cette institution, soit d'après les auteurs modernes, soit d'après les documents inédits : donations, constructions, achats, nominations, etc...

Abbé M. Chailan : *L'enseignement à Arles avant la Révolution, l'École Laugier*, p. 238-295. Nouvelle preuve de la vitalité de l'enseignement religieux à Arles : car, pendant près de cinquante ans, de nombreux Arlésiens ont fait leur éducation gratuitement grâce aux libéralités d'Antoine Laugier. Cette institution donna au clergé et aux professions libérales des sujets fort bien préparés, dont M. l'abbé Chailan publie une liste complète, d'après des documents authentiques. Les événements de 1789 surprirent l'École en pleine prospérité et l'Empire ne permit point la réorganisation de cette œuvre si intéressante.

E. F. : *Récits de l'époque révolutionnaire : la mission de Fréron*, p. 89-96, 295-301. Continuation d'études précédentes, qui ne renferment qu'indirectement l'histoire ecclésiastique de la ville d'Arles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annales de la Faculté des Lettres d'Aix.
Tome VII, 1912. Paris–Marseille, 1912.

Paul Gaffarel : *La mission de Maignet dans les Bouches-du-Rhône et en Vaucluse*, p. 1-100. Travail fort documenté et qui doit être considéré comme le dernier mot sur la question. Il faut relever principalement l'attitude de Maignet dans les questions d'ordre ecclésiastique : ses décrets d'arrestation (p. 13), son attitude envers l'évêque constitutionnel de Marseille et les religieux (p. 17), et le clergé en général (p. 26-29), sa lutte contre les accapareurs de biens ecclésiastiques dans Vaucluse (p. 40-44), les arrestations et les exécutions dans ce département (cf. l'incendie de Bédoin et l'organisation de la commission d'Orange), ses travaux sanglants et ses attitudes de tyran à Avignon, à Orange, etc... (p. 56-100).

BASSES–ALPES

Bulletin trimestriel de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. Tome XVI, 34e année, 1913. Digne, 1913.

H. Brun : *Manosque révolutionnaire* (1789-1805), p. 46-52 : réaction contre la Terreur (cf. en particulier l'abbé Ollivier, p. 49); p. 173-176 : le Directoire et la réaction royaliste (cf. les faveurs accordées aux prêtres); p. 242-246 : nouvelles persécutions contre le clergé, qui retourne à Manosque et réorganise le culte. Ce travail suivra dans les numéros de 1914, de même qu'il avait commencé avant 1913. L'ensemble formera une contribution importante et sérieuse à l'histoire de Manosque.

E. Isnard : *Essai historique sur le chapitre cathédral de Dieppe et sur Pierre Gassendi, chanoine et prévôt* (1177-1790). Travail fort documenté et du plus haut intérêt, qui pourrait servir de modèle du genre; c'est une thèse soutenue par l'auteur devant le jury de l'École des Chartes en 1910. Dans les pages 57-93, 134-173, et 197-142, l'auteur donne les trois premières parties de son ouvrage (sur les cinq qu'il contiendra au total). La première est consacrée à l'organisation du chapitre : nombre de ses membres, ses divers offices, usages en vigueur pour les élections et les collations, pour l'option des prébendes, vicaires, bénéficiers et autres employés du chapitre. La seconde partie renferme d'abord l'énumération des biens du chapitre d'après les bulles pontificales de 1180 et de 1184; puis l'auteur étudie les accroissements et les diminutions survenus dans les biens de la mense capitulaire jusqu'en 1532, date de la dernière acquisition. La troisième partie est réservée à la prévôté : l'auteur en donne la raison : « les biens et les revenus du prévôt méritent de former dans ce travail un chapitre à part, non seulement à cause de leur importance et de leur diversité, mais encore en raison de l'intérêt que présentent les débats auxquels ils donnèrent lieu, au moment où Pierre Gassendi, l'illustre philosophe, en prit possession (1634). » Celui-ci en effet, malgré tous ses travaux, eut le temps de s'occuper avec zèle des intérêts de son bénéfice;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il rédigea avec grand soin l'inventaire et papiers de la prévôté, non seulement dans son intérêt propre, mais encore pour faciliter à ses successeurs les moyens de trouver les titres de leurs droits et de les faire valoir contre ceux qui les contesteraient.

Compte rendu de l'inauguration d'un monument à Pierre Gassendi, à Champtercier, le 31 août 1913, p. 125-133. Il faut noter en particulier le dicours de M. G. Aubin, vice-président de la Société littéraire des Basses-Alpes, qui retrace l'œuvre de l'illustre philosophe, et de M. J. Reinach, député des Basses-Alpes, qui glorifia l'instruction, capable d'élever un humble prêtre au rang des grands esprits.

Bulletin trimestriel du Cercle d'Études sacerdotal de Forcalquier[1].
Tome I, années 1908-1914.

Abbé Jules Corriol : *Les prêtres et les Archives locales* (VII). Expose comment l'étude des archives locales fournit à l'apologétique les éléments utiles en mettant en lumière le rôle de l'Église et du clergé dans la fondation des écoles, des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance locaux.

Abbé Raoul Luquet : *La tradition intellectuelle du clergé bas-alpin* (VIII). Montre comment cette tradition fut vivante à toutes les époques, depuis Hugues de Saint-Cher, Guillaume Durand et François de Mayronis jusqu'à Gassendi et aux écrivains ecclésiastiques contemporains.

Édouard Goutay : *Dom Mayeul Lamey* (XIII). Dom Lamey réalisa la pensée « la plus persistante et la plus aimée de sa vie » en fondant à Grignan, à Cluny et à Aoste des « monastères scientifiques ». Idées qui présidèrent à ces fondations.

Abbé Raoul Luquet : *L'année intellectuelle du clergé français* (XIV). L'auteur expose l'activité intellectuelle du clergé français en 1912, l'étudie dans les collections historiques et littéraires, les livres, les revues, les cours publics, les missions scientifiques, etc., mentionne les grades et les prix obtenus, met en lumière la collaboration du clergé aux travaux des sociétés savantes, etc.

Abbé Albert Vogt : *De l'utilité de l'histoire ecclésiastique pour le clergé* (XVII). L'étude de l'histoire ecclésiastique est également indispensable à l'exégète, au théologien, au canoniste, au liturgiste, au prédicateur et à l'apologiste.

J. Sautel.

1. Fondé en 1906, le Cercle d'études sacerdotal de Forcalquier est une société de prêtres s'initiant, dans des réunions mensuelles, aux bonnes méthodes de travail et aux questions importantes du temps présent. Dans une région deshéritée et pauvre, où les communications sont difficiles et les moyens d'étude rares, ce groupe de prêtres courageux est arrivé à tenir des réunions très suivies et très vivantes et à constituer une bibliothèque de près de 1 300 volumes. Des spécialistes distingués y donnent, sous le contrôle de l'autorité diocésaine et sans préjudice de l'effort personnel du Cercle, des conférences sur toutes les questions qui se posent devant l'opinion. L'histoire tient une place importante dans les travaux du groupe, dont les membres ont déjà écrit des travaux d'histoire locale remarqués.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.
IIe série, tome XIII, année 1913. Avignon, 1913.

Dr COLOMBE : *La Tour soi-disant effondrée*, p. 43-60. M. le Dr Colombe continue avec persévérance et succès ses études sur le Palais des papes. Il pénètre peu à peu tous les secrets de cet admirable monument et le fait revivre à nos yeux émerveillés. Dans cet article, il détruit une croyance populaire, établie depuis longtemps, qui considérait comme effondrée une construction avancée sur la façade méridionale du Palais. Cette construction, dont il resterait des pierres, en saillie, un angle formeret, des retombées d'arc, etc., aurait été une des tours principales de défense du château papal et devait occuper l'entrée actuelle de la rue de la Peyrolerie. En réalité, cette tour sans nom, inconnue dans l'histoire du Palais, fut prévue dès le temps de Clément VI, mais ne fut jamais édifiée.

Dr COLOMBE : *Le grand promenoir et la terrasse dite de la grande chapelle*, p. 111-137. Il s'agit toujours du Palais des papes et de sa masse imposante de constructions. M. le Dr Colombe détermine ici très exactement la place du promenoir, situé au-dessus des bâtiments annexes de la chapelle grande. C'est une galerie de 36 mètres de long sur 7m20 de large : elle est divisée en sept travées rectangulaires, autrefois couverte par des voûtes sur croisées d'ogive, à boudins nervés avec culs-de-lampe sculptés. Une vaste cheminée occupe la travée centrale : six grandes fenêtres donnent le jour nécessaire et quatre portes permettent d'accéder au promenoir. C'est là que le pape venait de ses appartements particuliers et passait quelques instants de récréation. Quant à la terrasse dite de la Grande Chapelle, elle occupe tout simplement l'étage supérieur de ce promenoir, auquel elle sert de couverture : elle était réservée aux promenades d'été. Cette terrasse est munie de créneaux sur la cour d'honneur, avec mur d'appui : on y accède par deux escaliers différents, dont l'un paraît réservé au pape, l'autre aux dignitaires de la Cour. — Ainsi grâce à la sagacité, à la patience et aux travaux de M. le Dr Colombe, le Palais avignonnais reprend méthodiquement et sûrement par des travaux sérieux et des réparations intelligentes sa physionomie des jours de prospérité.

Dr V. LAVAL : *Velorgues au Comtat-Venaissin*, p. 137-185. Étude archéologique, déjà signalée dans le Bulletin précédent et qui n'offre qu'indirectement des détails sur l'histoire ecclésiastique de la région.

Baron Marc DE VISSAC : *Un holocauste à Avignon au temps des guerres religieuses*, p. 207-233. Épisode réellement émouvant de cette histoire si troublée. La vie du maréchal de Bellegarde, sa rébellion et son complot sont racontés en détail; malheureusement les intrigues échouent et le maréchal disparaît subitement. Les conjurés d'Avi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gnon, après l'échec de la porte du Miracle, en 1578, sont emprisonnés et tenus au régime le plus sévère, jusqu'à ce qu'intervienne le juge papal, le commissaire Diedo, qui les fait supplicier et mourir, d'après les procédés barbares qui étaient alors en usage (24 janvier 1581).

Dr Colombe : *Le bâtiment sur la porte de la Peyrolerie au Palais des papes*, p. 265-287. Ces quelques pages sont consacrées à l'étude d'une modification importante apportée au plan de Benoît XII. J'en résume la conclusion : La porte de la rue Peyrolerie est une entrée secondaire du Palais... permettant « au pape de se rendre de ses appartements à la sacristie pontificale, et de monter au grand promenoir, où même jusqu'à la terrasse dite de la Grande Chapelle ».

Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin.
1913 (2e année), nos 1, 2, 3 et 4. Avignon, 1913.

H. Chobaut : *Les chartes de privilèges de Bédoin, Caromb et Loriol* (1264), p. 17-38. Ces privilèges furent concédés par Barral Des Baux aux bourgeois de ces trois villages : ce n'est pas de l'histoire ecclésiastique proprement dite, mais il ne faut point oublier que ces chartes furent maintenues dans toutes leurs parties par la domination pontificale. Suit le texte des actes concernant Bedoin, Caromb et Loriol.

Dr P. Pansier : *La chronique avignonnaise de Guillaume de Garet, d'Étienne de Governe et de Barthélemy Novarin* (1392-1519), p. 39-113. Publication documentée et annotée d'un manuscrit tiré des Archives de la ville d'Avignon (série AA, no 150). Je note quelques détails d'histoire ecclésiastique; dans la chronique de Jean de Garet (fol. 1-27), qui va de 1392 à 1470 : les juges de la Cour temporelle font leur syndicat dans la maison du doyen de Saint-Pierre (1462), le cardinal de Foix publie le bref de Pie II, rétablissant les indulgences du Pont...; — dans la Chronique d'Étienne de Governe, qui nous conduit de 1476 à 1481 (fol. 28-92) : la rivalité des deux légats, Julien de La Rovère et Charles de Bourbon, et l'occupation d'Avignon par une armée française (1476), départ du cardinal de La Rovère pour Rome (1475), arrivée du nouveau gouverneur Jean Rose, protonotaire apostolique (1478), arrivée du cardinal Julien de La Rovère, retournant de la Cour de France (1481), son départ pour Rome (16 novembre 1481)...; — dans la Chronique de Barthélemy Novarin, qui commence en 1483 et va jusqu'à 1519 (fol. 97-197) : fêtes en l'honneur du nouveau pape, Innocent VIII (11 septembre), le chapitre de Saint-Pierre obtient un secours pour édifier le portail de l'église (1488), élection d'Alexandre VI (1493), retour à Avignon du cardinal de La Rovère (1495), fêtes et procession en l'honneur de Jules II (1503), etc., etc.

H. Bosco : *Sur un dîner offert au pape Clément V en 1308 par le cardinal « di Pelegrù »*, p. 113-128. Détails fort curieux et intéressants d'après une note du temps, rédigée par un témoin oculaire.

L.-H. Labande : *Un complot des chanoines d'Avignon contre leur évêque* (1305) p. 129-145. L'évêque est Bertrand Aimini, sur le siège épiscopal depuis 1300. Le complot fut sans résultat, car l'évêque fut tenu au courant; mai ces détails font bien connaître l'état du monde ecclé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

siastique avignonnais avant l'arrivée de la papauté dans cette ville (suit le texte des interrogatoires des accusés, Archives du Vatican, *Instrumenta miscellanea*, caps. VII, nº 10).

H. Chobaut : *Le Règlement somptuaire de Carpentras (avril 1417)*, p. 155-165. Aperçu singulier des mesures prises par les pouvoirs ecclésiastique et civil contre le luxe et les abus de la mode (Texte d'après les Archives communales de Carpentras, série BB, 43, fol. 133-135).

Dr P. Pansier : *L'entrée à Avignon du gouverneur légat Charles de Bourbon, le 23 novembre 1473*, p. 191. A noter seulement des détails sur les personnages ecclésiastiques de l'époque (suivent 23 pièces justificatives tirées surtout des Archives de la ville d'Avignon).

J. Girard : *La chronique de Rodolphe Roubert, bourgeois d'Avignon*, (*1582-1606*), p. 217-243. Elle signale quelques événements ecclésiastiques : ordonnance du vice-légat Grimaldi (nº 39), cérémonies en l'honneur ou pour l'avènement des papes, une procession pour la conversion d'Henri IV (nº 80), des obsèques de personnages ecclésiastiques, des entrées d'archevêques d'Avignon, un prodige survenu à Notre-Dame des Doms (nº 59), des transferts de religieuses (nº 95), etc...

Dr P. Pansier : *La maison du camérier François de Conzié* (1411-1431), p. 243-256. Étude fort intéressante et très documentée sur le premier légat d'Avignon : homme simple et ennemi du faste, plein de dévouement à la cause des Avignonnais, il fit preuve de grandes qualités d'administration et préféra habiter une humble maison que de s'installer au Palais des papes (suivent nombreux textes et pièces justificatives).

J. Sautel.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES[1]

Nice historique (organe de l'Academia Nissarda). Tome xv, 1913.

Docteur A. Barety : *Enquête campanaire*, p. 55-67. Cloche fondue en 1806, pour le premier lycée impérial de Nice, qui s'ouvrit à la fin de février 1812, et jadis placée dans le clocher voisin de la chapelle actuelle de cet établissement, ancienne église Saint-Jean-Baptiste. Cette cloche vient de l'atelier de Joseph Rosina, qui, d'après l'auteur de cet article, fit aussi une cloche pour l'église de Luceram en 1807, et, avec son frère François, une pour celle de Puget-Théniers en 1812. Dominique, fils de François, fit en 1824 celle du « Palazzo della città » de Nice, en 1826 celle de l'ancien « Magistrato di sanità di Nizza », en 1829 celle des Pénitents rouges de cette ville, en 1836 trois cloches pour l'église de Falicon, et (la date manque) deux pour celle de Bouyon. Les cloches

1. La Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes n'a rien publié depuis son tome xxii (1910) dont nous avons rendu compte en 1912. Un volume spécial, dit « du cinquantenaire », que nous avions annoncé l'an dernier, est toujours sous presse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de celle de Breil et une de celles de Saint-Paul-du-Var ont, sans que le prénom y soit indiqué, le nom d'un de ces fondeurs. La cloche de l'ancienne Tour de l'Horloge à Nice, baptisée par Mgr della Chiesa en 1666 sous le nom de « Madalena », existe encore. La grande cloche de l'église de Puget-Théniers, « Marie-Jeanne-Dominique-Augustine-Sophie », eut pour parrain et marraine le sous-préfet Blanqui, ancien conventionnel, et sa femme, dont les fils sont connus, l'un comme économiste, l'autre comme révolutionnaire.

G. Doublet : *Les statuettes de la reine d'Étrurie à la cathédrale de Nice*, p. 87-98. Deux images d'argent ciselé, une Vierge et un saint Joseph, données par l'ex-souveraine qui, exilée par Napoléon Ier, passa quelque temps à Nice en 1809, au chanoine Maurizio Doneudi, curé de la cathédrale, qui en gratifia cette église. Vraisemblablement œuvres d'un orfèvre de Florence.

L.-H. Labande : *Paiements faits à des architectes, fustiers, peintres, enlumineurs, argentiers et autres ouvriers d'art, par le trésorier pontifical, pendant le séjour de Benoît XIII à Nice, de 1404 à 1406*, p. 99-105. D'après les Archives du Vatican (*Reg. Avin.* 321 et 328), indication des dépenses d'ordre artistique que Pierre de Luna, habitant le château de Nice, y fit régler et du nom des artistes qu'il avait employés : il convient de noter tout particulièrement deux enlumineurs, frère Sanche Gontier, l'auteur du Pontifical nº 968 du fonds latin à la Bibl. nat., exécuté peut-être, en partie du moins, à Nice, et Bernard de Bénévent.

J. L. : *Un retable attribué à Louis Bréa*, p. 138-141. Exécuté aux frais d'Angelo *de Facis* en 1477, jadis placé à Savone (église Saint-Jacques), il entra au Louvre vers 1814 et est au musée d'Alençon. Il représente le Christ apparaissant à la Madeleine, les saints Pierre martyr, François d'Assise, Antoine de Padoue et Nicolas de Tolentino.

Alexis Mossa : *Les peintures murales de la chapelle Saint-Jean à La Tour*, p. 141-144. La vie du Précurseur y est représentée. Peut-être œuvre d'André de Cella, natif de Finale.

G. Doublet : *Peintures de l'ancienne cathédrale de Nice*, p. 186-187. Faites sur l'ordre de l'évêque Chuetti, antérieurement à septembre 1499, et mentionnées dans un acte dont il reste une copie, elles représentaient le Christ (sur la porte d'entrée) et les apôtres (sur chacune des douze colonnes). Il va sans dire qu'il n'en subsiste rien.

G.-A. Mossa : *Un tabernacle de la Renaissance à Saint-Paul-du-Var*, p. 188-190. — G. Doublet : *A propos dudit tabernacle*, p. 279-285. Objet d'art achevé le 5 juin 15. 9, comme le fait savoir une inscription où le chiffre des dizaines est effacé, et offert par un Hondis, ainsi que l'indique le blason de cette famille qui y est sculpté et enluminé. Il est de forme hexagonale et présente des sujets que Blanc a signalés dès 1875 dans une revue qui se publiait à Cannes.

G. Doublet : *Un vicaire niçois sous la Terreur, l'abbé H. Faissola*, p. 230-232. Tribulations, racontées par cet ecclésiastique, du procuré de l'église Saint-Jacques, quand il fut en face du général Vachot en 1794.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. Doublet : *Les Loménie de Brienne à Nice en 1788 et 1789*, p. 236-238. Détails sur la façon dont le neveu fut sacré archevêque de Trajanopolis, le 11 janvier 1789, dans la cathédrale de Nice, et dont l'oncle reçut, le 2 février, dans la chapelle de l'évêché, la calotte rouge apportée par le nonce Tiberio Piccolomini.

G. Doublet : *Reliquaires de l'église de Cimiez*, p. 253-265. L'un contient les os d'une sainte Victoire, tirés du cimetière de Calépode et envoyés en 1697 au président Marcello de Gubernatis, ministre de Savoie à Rome. L'autre, qui porte les blasons des Gubernatis et des Vintimille, enferme les restes d'un saint Chrysomalle, extraits des catacombes de Sainte-Cyriaque et donnés en 1700 à Mme de Gubernatis, née de Vintimille.

G. Doublet : *Inventaire des effets et ornements de l'église Saint-Jean-Baptiste en 1812*, p. 327-328.

Georges Doublet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Maurice Barrès. *La grande pitié des Églises de France.* Paris, E. Paul et Cie, 1914. In-12 de III-419 pages.

Pour toutes les Églises de France M. Maurice Barrès réclame la sollicitude des pouvoirs publics. Actuellement aucune autorité constituée ne veille sur elles et les quelques subventions que distribue le gouvernement sont insuffisantes ou accordées sans discernement. Toutes les églises, classées ou non, sont cependant intéressantes. Les unes sont des chefs-d'œuvre et présentent des spécimens curieux d'architecture ancienne, les autres plus modestes, placées au milieu du village, évoquent pour les habitants des souvenirs du passé. Elles leur rappellent leurs ancêtres, constituent pour eux-mêmes des liens avec le passé et leur sont parfois le seul motif de rêver qu'ils puissent avoir. L'église, quelle qu'elle soit, est la poésie du village.

M. Maurice Barrès a reproduit dans son œuvre les magnifiques discours qu'il a prononcés à la Chambre sur la question de défense des églises de France; il les a enchâssés dans des pages d'une poésie intense et d'un style somptueux. Traditionaliste fervent, régionaliste convaincu, l'auteur des *Déracinés* a évoqué à propos des églises de notre pays les doctrines qui lui sont chères et, bien inspiré par le sujet, il a peut-être composé une des œuvres les plus magistrales qui soient sorties de sa plume. J. Mathorez.

— A. Broquelet. *Nos églises.* Paris, Garnier frères. In-18 de 485 pages, 126 phot.

Il est bien difficile de se rendre compte du but que s'est proposé l'auteur de ce livre en publiant, sans aucune méthode scientifique, 90 notices descriptives de quelques-unes de nos plus belles églises de France. Ces notices, toutes très courtes, donnent des détails historiques assez vagues et des renseignements archéologiques souvent inexacts, qui montrent que l'auteur n'est guère au courant des progrès que la science de l'archéologie a faits depuis cinquante ans et qu'il n'était nullement préparé pour un travail de ce genre.

S'il est vrai qu'il cite dans son index bibliographique les principaux ouvrages d'Anthyme Saint-Paul, de MM. de Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis, Enlart, même l'*Histoire de l'Art* publiée sous la direction de M. A. Michel et qui renferme des articles si documentés sur notre architecture romane et gothique, on peut se demander s'il les a lus. Il ferait de préférence des emprunts à des auteurs du milieu du XIX^e^ siècle tels que Didron. Alors qu'il mentionne le livre de J. Abel Hugo sur *Les tombeaux de Saint-Denis et les funérailles de Louis XVIII* (1825), il oublie celui de MM. Vitry et Brière paru en 1908 sur *Saint-Denis et ses tombeaux.* Les églises de Vézelay, de Moissac, de Brou, qui sont décrites en quelques pages hâtives, ont été récemment l'objet d'études publiées par MM. Porée, Anglès, Victor Nodet, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Broquelet semble complètement ignorer. — Si l'auteur s'est montré précis et même scrupuleux sur un point, c'est en rappelant les dimensions de longueur, de largeur et de hauteur des édifices qu'il analyse. De tels détails se trouvent aussi bien dans les guides de Bædeker ou de Joanne, ouvrages excellents, au reste, dans leur genre. Mais ces livres-là sont des guides et l'on sait quels renseignements on y peut trouver. Ceux-ci d'ailleurs sont groupés dans un ordre logique et méthodique. Mais qu'est-ce qu'un livre mi-descriptif, mi-historique où sont étudiées 90 églises, groupées, non pas comme on pourrait s'y attendre par région ou par époques, mais classées simplement dans l'ordre alphabétique, choisies toutes dans la France, au hasard, semble-t-il, ou tout au moins sans que l'auteur nous ait dit quelles raisons avaient présidé à son choix?

Les photographies, très bonnes, peuvent seules donner quelque intérêt à l'ouvrage. P. Deschamps.

— Th. Despis. *Notes archéologiques sur l'église fortifiée de Poucharramet.* Toulouse, Ed. Privat, 1914. In-8° de 30 pages, 1 plan et 3 phot. hors texte.

L'église de Poucharramet (canton de Rieumes, arrond. de Muret, Haute-Garonne) fut construite au commencement du XIIIe siècle par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. C'est en 1367 qu'elle fut fortifiée par un chemin de ronde crénelé et quatre tourelles d'angle. En plan, c'est un rectangle divisé en trois travées voûtées d'ogive; au portail sont quelques chapiteaux intéressants en marbre. — L'auteur ne connaît pas bien les termes archéologiques : heureusement que trois belles photographies complètent l'insuffisance de la description.

Henri Lemoine.

— Charles de Bussy. *L'église Saint-Nicaise de Rouen, d'après les archives et des documents modernes.* Rouen, Impr. Léon Gy. In-8° de 122 pages. 8 phot. hors texte.

L'église Saint-Nicaise fut commencée au XIIIe siècle; son chœur, la plus belle partie, malheureusement inachevé, est du XVIe. — Ce travail est un recueil de documents, dont on ne peut rendre compte; il semble devoir être utile à un historien futur de l'église. On y trouve des renseignements sur la vie de saint Nicaise, les propriétés, la juridiction, le mobilier, le cimetière, etc. Ces diverses matières sont malheureusement disposées sans aucun ordre. Henri Lemoine.

— Abbé Claude Bouvier. *Vienne au temps du concile (1311-1312).* (Extrait du *Bulletin de la Société des Amis de Vienne*, 1912.) Paris et Vienne, 1912. In-8° de 66 pages.

Après avoir exposé l'état politique de la ville de Vienne, terre d'Empire, en fait, à peu près indépendante, état qui fut une des causes principales du choix de cette ville par le pape pour y convoquer le concile, l'auteur s'efforce de retracer l'histoire extérieure de l'assemblée et d'en faire la chronique mois par mois. Il suit le pape Clément V, dans son voyage d'Avignon à Vienne, décrit l'arrivée des évêques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et des autres membres du concile, l'apparition des chevaliers du Temple et enfin l'entrée du roi de France en mars 1312. Sans pénétrer dans le détail des affaires qui furent traitées dans l'assemblée, M. Bouvier a cherché à en grouper chronologiquement les discussions, en indiquant ce qui avait pu en transpirer dans le public viennois, et, malgré la disette des sources, il a réussi à tracer un tableau très vivant de ces quelques mois, pendant lesquels Vienne servit d'asile aux principaux personnages de la chrétienté. L. ROYER.

— Roger HERTZ. *Saint Besse. Étude d'un culte alpestre.* (Extrait de la *Revue de l'Histoire des religions*, t. LXVII.) Paris, 1913. In-8°, 66 pages.

Entre la vallée de Cogne et le Valsoana, en Piémont, s'élève, à proximité d'un col et abrité par un rocher, un petit sanctuaire dédié à un saint local du nom de Besse. Bien qu'il soit situé dans le diocèse d'Ivrée, il est le rendez-vous annuel d'un pèlerinage à la fois pour les gens de Campiglia, village le plus proche, et pour ceux de Cogne qui dépendent de l'évêque d'Aoste et doivent franchir le col pour y parvenir. Sur ce saint, deux légendes sont en présence : l'une, celle du Valsoana et de l'évêché d'Ivrée, formée dès le XVe siècle, fait de Besse un martyr de la légion thébaine; l'autre, recueillie par M. Hertz de la bouche des paysans de Cogne, le représente comme un saint berger, précipité par ses compagnons du haut du rocher voisin pour n'avoir pas voulu manger d'une brebis volée. L'auteur considère cette dernière version comme la plus ancienne, et l'on serait tenté de le suivre si quelque document permettait de retrouver cette légende à une époque antérieure à la nôtre. D'après M. Hertz, le culte de saint Besse serait une survivance chrétienne du culte naturiste du rocher qui l'avoisine. L'hypothèse paraît encore plausible, ainsi que celle qui fait venir le nom de Besse d'un vocable toponomastique. Il nous semble pourtant difficile d'admettre l'explication étymologique du nom de lieu *Besse* par le latin *Bestia*, et plus difficile encore l'identification successive de bête avec mouton, de mouton avec berger et de berger avec saint. L. ROYER.

— J. DE LA MARTINIÈRE. *La maison où mourut saint Vincent Ferrier.* (Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.*) Vannes, 1913. In-8° de 15 pages.

M. de La Martinière avec une précision et une érudition très grandes a pu identifier la maison où le grand saint a vécu et est mort. Cette demeure était celle de Marguerite Dreulin, familière de la duchesse de Bretagne. Il y vécut de 1418 jusqu'à son décès. Cette maison occupe actuellement à Vannes le n° 15 de la rue des Orfèvres. J. M.

— A. L. *Église Saint-Eustache de Paris.* S. l. [1914]. In-4° de 16 planches et 8 pages de texte.

C'est une courte notice se présentant sous la forme d'un riche et élégant fascicule. Le curé actuel en est l'auteur et l'idée en est très

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

heureuse. La monographie qu'il livre au public contient seize planches remarquables hors texte et une description rapide du monument.

Les origines de l'église y sont d'abord rappelées brièvement. Une modeste chapelle, bâtie vers l'an 1200, en fut le berceau. L'église actuelle date du XVI^{e} siècle. C'est à Paris le premier exemple d'une église gothique influencée par les ornementations de l'art Renaissance. Peut-être Dominique Cortonne, surnommé Boccador, en fut-il l'architecte. On s'accorde cependant plus communément à considérer Pierre Lemercier et son fils Nicolas comme les auteurs de quatre des chapelles du chœur, et du transept.

Les parties principales de l'édifice sont le portail latéral du midi, la grande nef, le transept, la voûte centrale et particulièrement celle du chœur, si riche et si hardie avec ses clefs pendantes représentant des envolées d'anges. Parmi les détails, l'auteur signale aussi le bénitier qui représente le pape Alexandre II instituant l'eau bénite, le maître-autel, les grandes orgues et le monument de Colbert.

Le travail de M. le curé de Saint-Eustache est donc à la fois un guide historique et pratique. C'est aussi et surtout le travail d'un fin connaisseur et d'un juge autorisé. M. SIGURET.

— H. DE MONTBAS. Épisodes de la guerre de Trente ans. *Une émeute gréviste des sayeteurs d'Amiens* (1er-3 avril 1636). (Ext. de la *Correspondance historique et archéologique*, 1913.) Paris, Édouard Champion, 1914. In-8° de 16 pages.

Un « partisan », le sieur Bryois, venu à Amiens pour lever, au nom de Sa Majesté, un nouvel impôt du « sol pour la livre », sur tous les produits manufacturés, provoqua par sa présence, le 1er avril 1536, une émeute populaire, accompagnant la cessation du travail. Les compagnies bourgeoises, aidées par les chevau-légers du gouverneur, le duc de Chaulnes, intervinrent pour disperser les rassemblements et rétablir l'ordre, au moyen de patrouilles et de charges de cavalerie, exactement comme de nos jours. Cet impôt du « sol pour la livre », rapporté quelques mois plus tard, sur l'insistance de l'échevinage d'Amiens, était nécessité par la défense du territoire. Alertement contée, d'après les renseignements que fournissent les délibérations de l'échevinage, cette grève des sayeteurs d'Amiens est caractéristique de l'opposition que soulevait alors dans le peuple, surchargé d'impôts, pillé par les soldats de passage, la politique étrangère du cardinal de Richelieu. Marcel GODET.

— Ernest JOVY. *Une mystique en pays Perthois au* XVII^{e} *siècle, Marie Dirizy de Verzet* (1639-1679). Vitry-le-François, Imprimerie du *Messager de la Marne*, 1913. In-8° de 33 pages.

Marie Dorizy, à qui on ajouta le nom de Verzet, parce qu'elle habita souvent la ferme de Verzet, au fief du même nom, dans la paroisse de Reims-la-Brûlée, passa toute sa vie dans les exercices d'une vive piété. Elle mourut sans doute à Verzet, en 1679, et y fut probablement inhumée. La vie de Marie Dorizy fut naïvement écrite par un témoin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de sa vie, un jeune prêtre dont on ignore le nom, et qui plus tard semble avoir complété son texte original.

Ce document intime n'apporte aucune contribution à l'histoire du Perthois. C'est en réalité la révélation d'une âme comme enfermée dans une île solitaire, sans communication avec le continent.

Ch. Chapelier.

— Léon Cahen. *Les querelles religieuses et parlementaires sous Louis XV.* (Collection *L'histoire par les contemporains.*) Paris, Hachette, 1913. In-16 de 112 pages.

La collection : *L'histoire par les contemporains*, qui comprend déjà plusieurs bons volumes, constitue une heureuse innovation pédagogique. Rien de meilleur, pour les étudiants en particulier, que le contact direct et perpétuel avec les textes : c'est la seule façon de rendre le travail historique exact et vivant. Même dans l'enseignement secondaire, on gagnerait peut-être à mettre dans les mains des élèves moins de « manuels », moins de « cours » et plus de textes, — à condition que ceux-ci fussent bien choisis et diligemment commentés.

L'ouvrage de M. Cahen semble bien répondre à ces exigences. Le plan suivi par l'auteur est très net. Tout d'abord une introduction en deux parties : les Parlements (organisation et fonctionnement); la situation de l'Église en 1715. Puis huit chapitres, composés de textes encadrés de sobres commentaires, exposent les affaires parlementaires et religieuses sous la Régence, les querelles jansénistes et l'affaire des billets de confession, la condamnation des Jésuites, la révolte et la fin des parlements. Chaque texte est cité avec sa référence et chaque chapitre se termine par une bibliographie; l'ensemble est complet et impartial. Il y aurait peut-être un moyen de rendre ce petit recueil plus utile encore : ce serait d'y annexer un tableau chronologique.

Quelques négligences sont à signaler. Page 12 (bibliogr.) et *passim*, lire *Le Moy*; page 8, en bas, lire *Clément IX* au lieu de *Clément VII*; page 31, note, donner le titre de l'ouvrage de Nivelle, qui n'a pas encore été cité.

L. Hogu.

— Henri Welschinger. *Tacite et Mirabeau. Fragment inédit des Œuvres de Mirabeau, écrites au donjon de Vincennes en 1779*, avec fac-similé. Paris, Émile-Paul, 1914. In-16 de 280 pages.

Par un de ces hasards dont ne sont guère victimes que les vrais savants, l'éminent auteur du *Roi de Rome*, M. Henri Welschinger, a mis la main aux Archives des Affaires étrangères sur une œuvre de Mirabeau inconnue jusqu'à ce jour. Il s'agit d'une traduction de la *Vie d'Agricola* par Tacite : Mirabeau en effet, détenu au donjon de Vincennes, par ordre de son père en 1779, occupait ses loisirs à translater le grand historien latin. Rien n'est plus intéressant que de voir le futur adversaire de la royauté aux prises avec le vengeur de la conscience humaine opprimée par les tyrans. Le jeune traducteur fait déjà pressentir l'orateur enflammé dont le verbe étincelant déchaînera la Révolution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Peut-être, en cherchant un peu, trouverait-on quelques taches dans cette œuvre pourtant si attachante. Le traducteur bien souvent élague le texte ou lui ajoute, et parfois au détriment de l'idée. En veut-on des exemples? Tacite rappelle la tyrannie dont Rome fut l'objet sous les derniers empereurs. « Scilicet illo igne vocem populi romani, et libertatem senatus, et conscientiam generis humani aboleri arbitrabantur, expulsis insuper sapientiæ professoribus, atque omni bona arte in exsilium acta... » [2]. Or Mirabeau traduit *conscientiam generis humani* « la conscience *et le cri de l'univers*[1], il exprime à peine le mot *insuper* et néglige la liaison des idées indiquée par le participe absolu *expulsis*[2]... — Plus loin, après avoir déploré l'asservissement des âmes, fruit de la tyrannie, Tacite ajoute : « Quid, si per quindecim annos, grande mortalis ævi spatium, multi fortuitis casibus, promptissimus quisque sævitia principis interciderunt? » [3]. Dans une phrase qui ressemble plutôt à un commentaire oratoire qu'à l'œuvre d'un traducteur soucieux de rendre l'original dans toute sa force et sa concision, Mirabeau écrit : « La tyrannie atroce d'un seul a frappé les meilleurs citoyens pendant quinze ans, — long période pour l'espèce humaine ! — quelques-uns ont péri par les hasards de la fortune » (p. 50). *Quid* n'est pas traduit, l'ordre des idées n'est pas respecté. Pourquoi ne pas écrire : Que sera-ce si pendant quinze ans, long espace pour une vie humaine, beaucoup ont péri, les uns en grand nombre victimes du sort, les meilleurs de la cruauté du prince[3]? — Enfin, une fois au moins, le traducteur me paraît avoir commis un faux sens. L'auteur latin fait dire à Gerlacus, au sujet des Romains : « Soli, omnium opes atque inopiam pari affectu concupiscunt » [30]. Mirabeau traduit : « *Ils se comptent* seuls et voient d'un œil également avide l'indigence et les richesses » (p. 96). Au lieu de : Seuls, ils convoitent avec une égale avidité l'indigence et la richesse de tous[4].

1. Est-il besoin de faire remarquer que le mot *univers* ne rend pas l'expression *generis humani*.

2. Voici d'ailleurs la traduction de Mirabeau : « Sans doute on croyoit étouffer dans ces mêmes flammes et la voix du peuple romain, et la liberté du Sénat et la conscience et le cri de l'univers. On chassa en outre ceux qui professoient la sagesse et l'on proscrivit tous les talens utiles... » (p. 49). Je proposerais donc de traduire ce dernier membre de phrase : « d'autant plus *(insuper)* qu'on expulsa ceux qui professaient la sagesse et qu'on envoya en exil tous les gens de bien... »

3. De même, dans la phrase suivante, Mirabeau néglige de traduire le mot *pauci*, mot essentiel pourtant, et qui domine pour ainsi dire la phrase tout entière.

4. Même page. Parlant aux Bretons de leurs enfants et de leurs proches, Gerlacus dit à ses concitoyens : « Hi per delectus, alibi servituri, auferuntur » [31]. Il serait juste de traduire : Les enrôlements nous les enlèvent pour les envoyer servir ailleurs. Mirabeau arrondit sa phrase à la manière d'un orateur et il écrit : « On nous en prive par des enrôlements et ils vont ailleurs servir comme *de vils mercenaires.* » (p. 96).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces défauts de traduction, en fin latiniste qu'il est, M. Henri Welschinger les a sans doute remarqués. Mais tout heureux de sa découverte, il s'est contenté de nous la livrer telle quelle, avec ses « verrues ». On ne pouvait guère imaginer qui fit plus impression : car celles-ci sont, en l'espèce, autant d'élévations oratoires, si je puis dire, et comme la marque personnelle de Mirabeau.

Victor Carrière.

— A. Cournot. *Souvenirs* (*1760-1860*), précédés d'une introduction par E. P. Bottinelli. Paris, Hachette, 1913. In-8º de xxxviii-266 pages.

C'est une bonne fortune pour l'histoire intellectuelle du xixe siècle que la publication des *Mémoires* de ce grand philosophe trop peu connu. Mémoires de philosophe en effet : la part des réflexions et des synthèses y est aussi importante que celle des faits : mais de celles-là comme de ceux-ci, il y a grand profit à tirer. On trouvera en particulier dans ces pages plus d'une pensée judicieuse, plus d'une remarque significative sur l'état des esprits, par rapport à la religion, dans les milieux universitaires des environs de 1840. Voyez par exemple ce que dit Cournot sur la persistance du jansénisme (p. 70, 130 et 159), sur la politique religieuse (p. 128-129), ses réflexions sur la politique religieuse de la Restauration, sur certains personnages mêlés à l'histoire religieuse du xixe siècle (l'abbé Noirot, p. 199; Victor Cousin, p. 169; et surtout Lamennais, p. 65) : la première partie contient des aperçus fort intéressants sur l'ancien régime et la Révolution. Enfin, dans tout le cours du livre, se décèle la religion personnelle de Cournot, catholique, philosophe et savant, qui est très curieuse à étudier. A cet égard les *Mémoires* complètent utilement et confirment d'une façon concrète le pénétrant travail que M. l'abbé Bottinelli a publié en même temps qu'eux sur *Cournot métaphysicien de la connaissance*. Ces deux ouvrages feront mieux connaître Cournot dont il faut remercier l'éditeur et l'interprète.

L. H.

— Léon Mirot. *Un témoin de la campagne de Russie : l'abbé Adrien Surugue* (*1753-1812*). Paris, H. Champion, 1914. In-8º de 43 pages.

M. Mirot vient de faire revivre en quelques pages aimables et documentées la sympathique figure de l'abbé Surugue, dont le souvenir est demeuré vivant à Moscou. Après avoir retracé la manière habile dont cet ecclésiastique, natif de Clamecy, sut réorganiser le collège de Toulouse au point de vue moral et matériel, l'auteur nous le montre émigrant en Russie, lors de la Révolution. En arrivant à Moscou, l'abbé Surugue retrouva une colonie française qui l'accueillit chaleureusement; il entra comme précepteur dans la famille du prince Moussine Pouckine. Après avoir contribué à fonder l'Église Saint-Louis des Français, il devint curé de cette paroisse. Très lié avec la famille du comte Rostopchine, il convertit la comtesse au catholicisme; au moment de l'incendie de Moscou, l'abbé Surugue secourut la colonie française ou du moins ce qu'il en restait, car le

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gouverneur Rostopchine avait fait déporter plusieurs de ses membres à Nijni-Novgorod. Lorsque Napoléon arriva à Moscou, il ne demanda point à se faire présenter l'abbé, ce dont celui-ci se félicita, car il se serait trouvé dans une situation fausse, vu ses relations avec le sauveur de la Russie. Témoin oculaire de l'incendie de Moscou, l'abbé Surugue en a laissé une relation curieuse dont M. Mirot s'est servi pour retracer l'existence de cet homme de bien.

J. MATHOREZ.

— Chanoine MARCEL. *Le Père Lacordaire à Langres, d'après une relation inédite.* Langres, Martin-Berret, 1914. In-8° de 32 pages.

C'est l'historique richement documenté d'un sermon donné à Langres, le 9 juin 1844, par le R. P. Lacordaire, et brodé sur une relation manuscrite rédigée à l'époque même, par l'avocat Pierre Jacquinot. M. Marcel s'inspire largement aussi d'un opuscule de M. l'abbé Drioux, intitulé : *Discours du R. P. Lacordaire prononcés à Dijon le 2 juin* (1844) *et à Langres le 9 du même mois.* Invité par Mgr Parisis, évêque de Langres, à prêcher dans sa cathédrale, Lacordaire, alors à l'apogée de son talent, accepta l'offre et fut chaleureusement accueilli par le prélat, le clergé, la haute société et le peuple de la cité. Le « tout Langres » intelligent et catholique se pressa autour de la chaire de l'illustre dominicain. Le discours sur la puissance, la nécessité et les mérites de la foi répondit à l'attente générale et l'auditoire frémit plusieurs fois d'admiration sous l'inspiration des paroles brûlantes de l'orateur. La critique, il est vrai, n'épargna pas cette belle conférence, mais ce furent querelles de mots et d'infimes détails.

De telles notices servent la mémoire de Lacordaire et facilitent à ses modernes disciples la publication intégrale de ses œuvres et l'achèvement de sa biographie.

Ch. CHAPELIER.

— Henri JOLY. *Ozanam et ses continuateurs.* Paris, Gabalda, 1913. In-12 de IX-235 pages.

Sous ce titre, M. Henri Joly a groupé cinq notices biographiques écrites à des dates différentes, mais animées par un même esprit. La première seule concerne Ozanam; écrite à l'occasion du centenaire, elle résume d'une façon brève, mais complète, les divers aspects de son esprit et de son œuvre. Les quatre notices qui suivent concernent Ollé-Laprune, Petit de Julleville, l'abbé Huvelin et Léon Lefébure. Cette dernière fait mieux connaître l'activité politique et sociale « d'un de ces Français qu'on n'apprécie à tout leur prix que le jour où ils ont disparu », et les diverses œuvres auxquelles il s'était dévoué. Les trois autres ont un lien de parenté, étant consacrées à trois camarades d'École normale, camarades eux-mêmes et amis de leur biographe. L'article sur Ollé-Laprune semble le plus pénétrant : M. Henri Joly a su résumer en quelques pages l'essentiel de la doctrine du philosophe chrétien : il a bien marqué (p. 66 et suivantes) les circonstances intellectuelles où elle prit naissance. Cette étude est moins instructive cependant que celle où revit Petit de Julleville qui, lui, a moins intéressé le grand public : on saura gré à M. Joly de nous avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fait mieux connaître cette belle figure et aussi celle de l'abbé Huvelin, dont il indique avec raison l'action immense, bien que cachée. Sauf ce dernier chapitre, le livre ne concerne pas directement l'histoire ecclésiastique, mais il a son intérêt pour l'histoire morale et religieuse du XIXe siècle. Tous les personnages qui y sont dépeints, sauf un, font partie de ce groupe des grands universitaires catholiques dont l'influence fut considérable dans l'Église de France. Doit-on voir en eux des « continuateurs » d'Ozanam? En tout cas, ils sont animés de son esprit, et ont plus ou moins directement subi son influence.

Quelques détails sont à relever : p. 60-63, M. Joly donne la note juste sur Caro, trop dédaigné aujourd'hui; p. 123-124, les idées très sensées de Petit de Julleville sur les méthodes dites « allemandes »; p. 207 une bonne page de Léon Lefébure sur Lamennais, extraite des *Portraits de croyants*, p. 33.

Assurément ces courtes notices apportent peu de « faits nouveaux »; M. Joly a voulu faire œuvre de critique et de philosophe plus que d'historien. Mais on notera çà et là d'intéressants souvenirs personnels [1], qui font espérer qu'un jour l'auteur nous en apprendra davantage. Une discrète émotion rend plus attachante la lecture de ce livre réconfortant. L. Hogu.

— Louis Dimier. *Histoire de Savoie.* Paris. Librairie nationale; Chambéry, Perrin et Dardel. In-8° de 400 pages avec 8 planches et une carte.

Résumé trop succinct, mais clair et impartial du rôle des princes de la maison de Savoie dans les conflits nombreux de la politique européenne auxquels ils furent mêlés. Cette partie est précédée d'une rapide étude sur la Savoie ancienne qui n'est pas du tout au point. Dans le corps de l'ouvrage, on trouve trop peu de renseignements sur les institutions publiques ou privées et sur les personnages qui ont illustré la Savoie : évidemment l'auteur était maître du plan de son ouvrage. M. Dimier a, par contre, donné une idée exacte de la Savoie depuis la Révolution jusqu'à l'annexion. On sait combien l'histoire de cette période importante a été faussée par les déclamations des intéressés et de leurs émules : l'auteur insiste, avec raison, sur l'opposition incontestable de la majorité des Savoyards contre l'invasion et l'annexion forcée de 1792 et contre la tyrannie jacobine partout instaurée en Savoie. Les conclusions de l'auteur sont chaque jour confirmées par les publications documentaires sur la Révolution. J. Burlet.

1. Par exemple p. 12, 32, 101 et suiv., 171-172 (la conversion de Littré), 206. — Page 70, lire *1880* et non *1850*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE DES PÉRIODIQUES

Maurice Jusselin : *Remontrances du Parlement au roi sur la situation de l'Église de France (1430, a. s.).* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, sept.-déc. 1913, p. 516-529.) En examinant la couverture d'un registre de rentes perçues par le sous-doyen de Chartres au village d'Ouerray, M. Jusselin a constaté que ce parchemin relatait les remontrances du parlement de Poitiers au sujet des atteintes portées par l'Église à la juridiction laïque et des abus de la papauté en matière de collations de bénéfices, de promotions de gens indignes à de hautes dignités, de prélèvements exagérés faits par le pape sur les bénéfices vacants. Le document que publie M. Jusselin relate la désolation des églises rurales et l'incroyable détresse morale du peuple de France dans le premier tiers du xv[e] siècle. — Ce document est d'importance capitale et mérite de retenir l'attention de tous ceux qui après M. Noël Valois tenteraient de compléter son *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges.*

J. M.

P. Marie-Pascal Anglade : *Sur la patrie de Fr. Gérard Odonis, ministre général [des Frères Mineurs].* (*Archivum franciscanum historicum*, t. vi [1913], p. 392-396.) Avec de nombreuse preuves à l'appui, l'auteur démontre que Gérard Odon, ou mieux Gérald Othon, qui fut ministre général des Franciscains (1329-1342) et ami intime de Jean XXII, était originaire, non pas de Châteauroux, comme le prétend l'*Obituaire des Cordeliers de Châteauroux*, mais de la province d'Aquitaine. Préciser davantage et déterminer si Cahors, patrie de Jean XXII, fut aussi celle de Gérald Othon, ou si ce ne serait plutôt Rodez, est impossible actuellement. P. Gratien.

André Callebaut : *Fr. Gautier de Bruges, O. F. M., évêque de Poitiers, et Philippe le Bel. Documents.* (*Archivum franciscanum historicum*, t. vi [1913], p. 491-514.) Le premier de ces documents est un procès-verbal notarié de la présentation faite au roi à Bourges, le 22 mai 1289, d'un mémoire rédigé le 17 par Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, pour se plaindre des attentats et des exactions sans nombre que commettaient les officiers royaux et en particulier Geoffroy de Valée. Il rappelle courageusement à Philippe le Bel que, pour être roi de France, il n'en est pas moins soumis à Dieu et à la justice. Ce document est tiré du ms. lat. 17041 de la Collection Gaignières à la Bibliothèque nationale de Paris. — Le second est la minute du mémoire dans lequel Philippe le Bel se plaint des agissements de la Curie romaine, de Gautier de Bruges, de l'évêque de Chartres et de tout le clergé en général. Ce mémoire conservé aux Archives nationales de Paris (J. 350, n° 10) est probablement de l'automne de 1289. — La publication du P. Callebaut est une preuve nouvelle que les relations entre le pape et le roi de France étaient déjà singulièrement tendues lorsque Boniface VIII monta sur le trône pontifical. P. Gratien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. Ferdinand M. Delorme : *Quelques préliminaires à la décrétale « Exultantes in Domino » (18 janvier 1283) sur l'institution des Procureurs [dans l'ordre de Saint-François].* (*Archivum franciscanum historicum*, t. vii [1914], p. 55-65.) On sait que la vie franciscaine a pour principe essentiel le renoncement à toute propriété collective et individuelle. Pour faciliter la pratique d'une pauvreté si rigoureuse, le Saint-Siège assuma la propriété des églises, couvents et autres biens que les donateurs ne se réservaient pas et dont les Frères Mineurs avaient le simple usage. Puis, pour gérer ces biens, pour faire les achats, les ventes et les échanges, la coutume s'introduisit de très bonne heure de nommer des procureurs ou syndics représentants du Saint-Siège, seul propriétaire. Le mode de leur nomination et l'étendue de leurs pouvoirs subirent bien des variations jusqu'au jour où, la bulle de Nicolas III *Exiit qui seminat* (1279) manquant de précision sur ce point, Martin IV décida, par sa décrétale *Exultantes in Domino*, que leur institution appartiendrait aux ministres seuls. Les lettres publiées par le P. Delorme, à qui l'on doit tant de textes intéressants pour l'histoire des Frères Mineurs en France, nous montrent les tâtonnements qui précédèrent l'acte de Martin IV.

La première est datée de Strasbourg (6 août 1280). Le provincial de la Haute-Allemagne communique au custode d'Alsace les instructions du ministre général sur la façon dont on doit procéder à la vente des livres et autres objets. Aux évêques revient la révocation et la nomination des procureurs, mais ceux-ci ne peuvent accomplir leurs opérations de vente ou d'échange qu'avec l'assentiment du ministre provincial. La réédition que le P. Delorme donne de cette lettre paraît avoir été faite d'après un nouveau texte, car il s'y trouve des variantes nombreuses dont une entre autres (*quin* pour *quando*) provient sans aucun doute d'une faute de copiste et entraîne l'auteur dans des aperçus nouveaux mais malheureusement inexacts. — La seconde lettre est tirée des Archives de Rodez. L'évêque de cette ville institue, le 7 juillet 1282, deux procureurs pour la province d'Aquitaine, qui lui ont été présentés par le frère Arnaud de Roquefeuil. — Une troisième lettre offre un intérêt plus général encore. Elle est relative aux démêlés des Mendiants avec le clergé séculier à la fin du xiii^e^ siècle. Le cardinal Mathieu Orsini écrit (entre 1287 et 1290) au célèbre Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, l'un des principaux adversaires des réguliers, pour lui reprocher d'avoir enlevé aux Frères Mineurs le droit de prêcher et de confesser; il l'invite à lever cette interdiction à cause de l'insuffisance des prêtres de paroisse et afin de ne pas tomber, lui aussi, dans les erreurs de Guillaume de Saint-Amour. Il le reprend vivement d'avoir envoyé son neveu à la Curie pour plaider sa cause et lui dit qu'il devrait favoriser l'action des Frères Mineurs même s'ils n'étaient munis d'aucun privilège pontifical. Cette lettre figure dans le ms. 587 de la Bibliothèque de Grenoble. P. Gratien.

Comte de Maleyssie : *La prétendue abjuration de Jeanne d'Arc.* (*Revue des Deux Mondes*, 1^er^ avril 1914, p. 583-622.) M. de Maleyssie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait publié en 1911 une étude dans laquelle il prouvait que Jeanne d'Arc n'avait prononcé aucune formule d'abjuration au moment de son procès. A la suite de son article paru dans la *Revue des Deux Mondes*, la municipalité de Rouen s'était émue et avait modifié la teneur de la plaque commémorative consacrée à l'héroïne au cimetière de Saint-Ouen. Au lieu de « subit l'abjuration », mention primitive portée sur le marbre, on écrivit, en parlant de Jeanne, « subit l'odieuse épreuve de l'abjuration ». Mais M. Valin, rapporteur de la commission municipale chargée de délibérer sur cette modification, fit dans son rapport quelques réserves sur les conclusions du comte de Maleyssie, tout en reconnaissant que celles-ci avaient été formellement adoptées par le monde savant et les autorités ecclésiastiques. Pour mettre un terme à des dicussions oiseuses, l'auteur de l'article précité reprend la question *ab ovo*. Après avoir exposé sur la question de l'abjuration les thèses de Quicherat, du chanoine Dunand et la sienne propre, M. de Maleyssie expose à nouveau tous les arguments sur lesquels il appuie son opinion. Il montre l'intérêt que l'évêque Cauchon avait à faire condamner Jeanne d'Arc comme hérétique, il relate la série de faux qu'il dut préparer pour amener la Pucelle à abjurer ses soi-disantes erreurs. Or, le principal de ceux-ci est la fameuse cédule que l'on fit lire devant Jeanne d'Arc et qu'elle écouta le sourire aux lèvres d'après les témoignages contemporains, ce qui prouve qu'elle ne répéta point les paroles qu'on voulait lui faire prononcer. Non seulement elle ne redit pas après le lecteur la teneur des phrases de la cédule, mais il est certain qu'on ne lui lut pas la partie essentielle de ce document qui commence par les mots : *Tu Johanna...*

L'article de M. de Maleyssie réfute point par point le rapport de M. Valin, soutenant qu'on ne pouvait pas affirmer que Jeanne d'Arc « n'a pas réalisé l'acte d'abjuration ». Cette étude paraît clôturer une discussion qui n'a que trop duré et il est à espérer que les historiens de Jeanne d'Arc adopteront les conclusions de M. de Maleyssie qui, très courtoisement d'ailleurs, fait remarquer qu'avant lui, M. Hanotaux les avait déjà partiellement formulées. J. MATHOREZ.

A. ALBERT-PETIT : *La responsabilité de la rupture entre la Révolution et l'Église.* (*Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1914, p. 141-165.) La Constitution civile fut l'erreur capitale de la Révolution (Mathiez, Métin, Seignobos, Malet, Debidour). A qui en incombe la responsabilité? Mignet soutient que la rupture des relations entre Rome et la France provient de l'intransigeance des évêques. Cette thèse est combattue par M. Mathiez : pour lui c'est le pape qui fut fautif en refusant d'admettre la Constitution civile. Il s'y serait refusé dans la crainte de perdre Avignon et pour d'autres motifs d'ordres matériels et humains. Il est actuellement admis que, si le pape a traîné les choses en longueur, c'est pour laisser une porte ouverte aux négociations. La thèse de M. Mathiez et celle de Mignet n'étant pas admises par M. Albert-Petit, celui-ci recherche à qui doit remonter la responsabilité de la rupture entre l'autorité civile et la papauté. Pour lui, c'est à la Con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

stituante que revient cette responsabilité. Le Comité des Affaires ecclésiastiques était tout d'abord composé de gens tolérants, sauf Treilhard, « philosophe », c'est-à-dire « anticlérical » forcené; or, celui-ci, jugeant que les affaires traînaient en longueur, demanda le renforcement du comité par l'adjonction de quinze nouveaux membres. Cette motion fut adoptée. Sous la pression des plus avancés, les modérés de la commission furent débordés, ils démissionnèrent, mais leur démission ayant été refusée, ils s'abstinrent de paraître aux séances. La gauche du Comité demeura seule et, remanié, celui-ci dépassa la mesure. Durand de Maillane, rapporteur primitif, fut remplacé par Martineau, philosophe notoire.

La Constitution civile du clergé fut votée le 12 juillet et ratifiée le 22 du mois par Louis XVI, sur lequel on fit une telle pression que le souverain ne put même pas recevoir la protestation papale. La prestation de serment, cause directe de la rupture, fut enlevée de la même manière que la Constitution, le roi céda sous les menaces de l'Assemblée. La Constituante a précipité les événements et provoqué la rupture, sans la vouloir au fond, mais en agissant comme si elle la voulait : telle est la conclusion de M. Albert-Petit. J. MATHOREZ.

J. MATHOREZ : *Un radical-socialiste sous Henri II*. (*Revue politique et parlementaire*, 10 mars 1914, p. 538-560.) M. Mathorez a consacré quelques pages à un pamphlétaire du XVI[e] siècle, Raoul Spifame, le frère du célèbre évêque de Nevers. Raoul Spifame est intéressant à connaître pour les historiens de l'Église de France, car dans ses fameux « Arrêts » il a préconisé la séparation de l'Église et de l'État, la réforme du clergé et des offices religieux. Plus avancé que les membres de la Convention, il a demandé la dissolution des congrégations et voué au servage les hommes qui entraient dans les ordres réguliers. Raoul Spifame a été l'un des ancêtres du parti radical-socialiste actuel, car il a bien avant lui rédigé une partie de son programme politique et religieux.

Joseph BRUCKER : *Cinquante ans d' « Études »*. (*Études*, 5 janvier 1913, p. 5-19.) C'est bien une page de l'histoire de l'Église de France qu'a écrite là le P. Brucker. Nous gageons que lui-même n'y a pas pensé, et surtout n'en a pas eu la prétention. Mais les faits parlent d'eux-mêmes. On aime ainsi à suivre dans ses développements et son odyssée cette Revue commencée par un Russe et un Français en vue du retour des Russes à l'Église romaine, puis élargissant son cadre, et donnant au public français la pensée de la Compagnie de Jésus sur les principales questions du temps.

Le rôle des *Études* au moment du concile, leur translation à Lyon, leur suppression après les décrets de feu Jules Ferry, leur résurrection, tout cela est traité magistralement. En quelques mots pleins de tact, l'auteur juge les maîtres écrivains qui l'ont précédé ou qui ont travaillé avec lui, ou plutôt il les met dans une lumière qui permet aux lecteur de les juger. Pour ceux qui savent lire, la modestie du vieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

savant ne fait que relever encore le mérite d'une revue, à laquelle il a rendu lui-même de si grands services. Th. M.

Joseph Thermes : *Les petites Sœurs des malades. Récits du début.* (*Études* du 5 janvier 1913, p. 54-68.) Cela aussi est une page de l'histoire de l'Église de France, mais d'un genre un peu différent. Après le rayonnement de la science, le rayonnement de la charité. Un jeune prêtre du Cantal, l'abbé Serres, s'éprend d'une immense pitié pour les malades. Il inspire à de pieuses jeunes filles la compassion dont son cœur est plein et une congrégation nouvelle est fondée, congrégation moins connue que celle des Petites Sœurs de l'Assomption, mais qui a le même but, qui accomplit les mêmes œuvres. D'admirables dévouements passent sous nos yeux. Le jeune vicaire a été peut-être un peu têtu (les saints en fleur le sont quelquefois). Il a fait faire des vœux à ses jeunes filles, il leur a donné un costume religieux sans en parler à son évêque, qu'il voulait mettre en face du fait accompli. Mgr de Pompignac aurait bien eu quelque droit de se fâcher. Il se borna à demander des explications. La Providence les a données, et il y a longtemps que le fondateur a reçu l'absolution.

Th. Malley.

François Tournebize : *Le catholicisme à Alep au* xvii^e^ *siècle* (1625-1703). (*Études*, 5 février 1913, p. 351-370.) On a cité bien des fois, depuis vingt-cinq ans surtout, cette parole d'un haut personnage ottoman à un général français : « Ce que je crains, ce ne sont pas vos innombrables baïonnettes, que je vois là étinceler au soleil; ce sont ces missionnaires et ces Sœurs de charité qui font partout ici germer la France. »

Le P. Tournebize, dont on n'a pas oublié la belle étude sur les ordinations anglicanes, et d'autres travaux pleins d'intérêt, nous donne, dans un vivant article, comme un commentaire de cette parole. C'est bien la France qui est là « en germination » dans l'héroïsme de ces missionnaires d'Alep au xvii^e^ siècle, et dans le dévouement de cet admirable consul, François Pâquet, dont il nous révèle la figure. Certes, les Jésuites français qui sont là, au premier rang, avec leurs frères les Capucins, ne songent nullement à préparer une future colonie et un terrain d'annexion; ils ne veulent que le règne du Christ et ils le prouvent par les conversions nombreuses qu'ils opèrent, chez les Arméniens en particulier. Mais il se trouve, par un heureux enchaînement, que le règne du Christ, c'est aussi le règne moral de la France. La France, elle apparaît à tout instant, tantôt pour soutenir par ses aumônes, tantôt pour arracher à la prison, tantôt pour protéger auprès du sultan, ces évêques et ces patriarches convertis, dont plusieurs font très grande figure, dont l'un même sera martyr. Louis XIV aussi fait grande figure dans ces pages, et il n'est pas jusqu'à cette douce La Vallière, devenue carmélite, qu'on n'aime à voir intervenir de son couvent auprès du roi, en faveur du patriarche Pierre, celui justement qui fut martyr. Th. Malley.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paul Galtier : *L'évêque docteur : Saint Irénée de Lyon.* (*Études*, 5 juillet 1913, p. 5-28 et 20 juillet 1913, p. 211-223.) Ceci est moins une étude historique sur le plus ancien docteur de l'Église des Gaules qu'une étude théologique sur la portée de son œuvre, sur la place qu'elle tient dans l'histoire des dogmes, sur le jour merveilleux dont elle illumine le symbole. Irénée est tout ensemble le plus antique et le plus moderne des docteurs. On trouve chez lui l'exposition d'hérésies qu'il a terrassées pour toujours et qu'on étudie là comme on étudie les fossiles dans un musée. On y trouve avant les définitions de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine, la foi de ces conciles formulée presque dans les mêmes termes, et, dans ses grandes lignes, tout le traité de l'Incarnation. On y trouve, dans une page que le P. Galtier reproduit tout entière, une mariologie splendide, la vision intuitive, la primauté du pape. Comme nous nous associons aux vœux du P. Galtier, qu'Irénée soit proclamé Docteur de l'Église !

Th. M.

Albert Solanet : *Un épisode de la guerre des Camisards. La mort de l'abbé Du Chaila.* (*Études*, 5 septembre 1913, p. 620-636, et 20 sept. p. 738-761.) Pour ceux qui ont étudié l'histoire aux sources, l'abbé Du Chaila n'a nul besoin de réhabilitation. Il a bien plutôt l'auréole d'un saint et la physionomie d'un martyr. On est frappé de sa ressemblance avec le bienheureux Pierre de Castelnau, et l'on est tenté de s'étonner qu'un tel homme n'ait pas été placé sur les autels. Mais beaucoup, hélas! ne vont pas étudier l'histoire aux sources, et pour ceux-là le martyr des Cévennes apparaît comme une sorte d'inquisiteur cruel et avare, qu'une population poussée à bout et torturée dans sa foi met à mort, dans un moment d'exaspération. Michelet, visionnaire de premier ordre, va plus loin et fait de l'abbé Du Chaila un satyre. Que de calomnies ne fait pas avaler aux masses un narrateur de talent, lorsqu'il a le culte du mensonge ! M. Albert Solanet a étudié à fond l'histoire de l'illustre victime, et surtout les circonstances de sa mort. Il a mené son enquête, comme un juge d'instruction. L'abbé Du Chaila en sort avec l'auréole d'un saint. On se demande comment en sortent les historiens protestants du XVIII^e^ siècle, Court et les autres, et quel souci ces hommes avaient donc de la vérité et de la justice.

Th. Malley.

Paul Dudon : *L'apostolat eucharistique du P. Léonard Cros.* (*Études*, 5 octobre 1913, p. 5-36.) Le P. Cros passa longtemps pour exagéré : il fut combattu, non pas seulement par des jansénistes pratiques, par des gallicans attardés, mais même par des esprits exacts et en possession d'une doctrine sûre. Il faut dire que ces esprits exacts étaient parfois un peu timides, et s'arrêtaient trop à des apparences. Les saintes audaces de ce zèle, qui rompait en visière avec des habitudes reçues, depuis deux cents ans, la forme oratoire et parfois, au premier coup d'œil, légèrement paradoxale, dont s'enveloppait une vérité théologique, leur faisait paraître inouï, ce qui était simplement le rappel d'une chose oubliée, le rajeunissement d'une doctrine aussi ancienne que l'Église. Mgr de Ségur et le P. Cros ont été les deux grands initia-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teurs du mouvement eucharistique, que nous admirons aujourd'hui. On a écrit l'histoire du prélat. Il est à désirer qu'on fasse celle du jésuite. En attendant, nous renvoyons ceux qui veulent se renseigner aux pages si fines, et, en certains endroits, si franches, si indépendantes, à la pénétrante analyse du P. Dudon. Th. Malley.

Théodore Malley : *Une sécularisation au* XVII^e^ *siècle. L'abbaye de Saint-Martin d'Ainay.* (*Études*, 5 nov. 1913, p. 354-376.) L'abbaye bénédictine de Saint-Martin d'Ainay, saccagée au XVI^e^ siècle par les huguenots, ne s'était jamais pleinement relevée de ses ruines. Elle avait perdu, avec les lieux réguliers, avec la clôture, une partie des remparts de la vie religieuse. Pour les lui rendre, il eût fallu des sommes immenses, et qu'on n'avait pas. Les moines, d'ailleurs, se souciaient peu du retour aux austérités primitives. Ils pensaient faire mieux leur salut en devenant des chanoines. Cette pensée longtemps combattue aboutit sous l'épiscopat de Mgr Camille de Neuville, grâce à l'appui de Louis XIV, auprès du Saint-Siège.

Marc Dubruel : *L'excommunication de Louis XIV.* (*Études*, 5 déc. 1913, p. 608-635.) Le P. Dubruel apporte là une véritable contribution à l'histoire si compliquée des démêlés d'Innocent XI et de Louis XIV. Jusqu'ici on n'avait pas la preuve rigoureuse du fait qu'il avance et qu'il établit si solidement, l'excommunication de Louis XIV, non seulement projetée, mais fulminée (pas, il est vrai, de façon nominale) par Innocent XI, et signifiée sur les ordres venus de Rome, par l'entremise d'un médecin. En rendant aux intentions d'Innocent XI la justice qui leur est due, le P. Dubruel sait la garder aussi envers d'autres. On admire le docteur Ammenio, qui se conduisit en homme courageux et en chrétien, mais on ne jette pas la pierre au P. de La Chaise, qui n'était le maître ni des événements, ni même au fond de la conscience royale, bien qu'il eût à la diriger. Th. Malley.

Abbé G. Duperron : *Le Sâr Peladan et Jeanne d'Arc.* (*La Revue antimaçonnique*, 3^e^ année [n° 12], oct.-nov. 1913, p. 408-425.) Dans son ouvrage : *Le Secret de Jeanne d'Arc*, Peladan s'efforce de prouver que Jeanne ne fut pas une sainte, au sens où l'Église catholique l'entend, et que sa mission n'eut rien de surnaturel : il montre aussi qu'il n'a cessé d'être l'occultiste et le kabbaliste de jadis. D'après lui, il faut abandonner l'idée que Jeanne d'Arc est une femme; on ne peut pas penser que ce soit un jeune homme, il faut la représenter comme un ange. « L'ange, dit-il, que vous le preniez dans Fra Angelico ou dans Botticelli, représente avec une grâce de vierge quelque chose d'un noble jeune homme. C'est un mélange entre le chevalier et la jeune fille. » C'est un être androgyne. Pour le Sâr Peladan, Jeanne d'Arc fut un être nerveux, surmené, visionnaire, et l'épopée de la Pucelle n'est pas autre chose qu'un épisode de la lutte entre deux sociétés secrètes, les Templiers et les tertiaires de Saint-François. L'abbé Duperron donne un résumé des étranges explications de l'auteur, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il en fait justice en concluant : c'est une œuvre d'injustice, de mauvaise foi et de sectarisme. P. R.

Armand GRANEL : *Une date maçonnique à faire connaître.* (*La Revue antimaçonnique*, 3e année [nº 12], oct.-nov. 1913, p. 435-438.) Combien de Français savent-ils que la Révolution française a tué un pape, Pie VI, le 29 août 1799, par un lâche et hypocrite procédé qu'on pourraît appeler l'homicide par déplacement forcé? « Agé de quatre-vingts ans, épuisé de luttes et de travaux, privé de l'usage de ses jambes par la paralysie, le Saint-Père est enlevé, la nuit, de son palais, au milieu de l'hiver, et promené, poussé, traîné, pendant dix-huit mois, sur une voie douloureuse, comprenant, non plus seulement 14, mais jusqu'à 21 stations : Rome, Sienne, Florence, Modène, Parme, Plaisance, Alexandrie, Turin, Suze, Briançon, Saint-Crépin, Savines, Gap, Corps, La Mure, Vizille, Grenoble, Moirans, Tullins, Saint-Marcellin, Romans; telles furent les étapes de cet interminable chemin de croix dont la citadelle de Valence allait finalement devenir le Calvaire. Et la preuve irréfutable que l'intention dirigeante des bourreaux était bien, à n'en pas douter, de faire mourir le pontife en le déplaçant, c'est qu'à Valence, déjà agonisant, Pie VI reçut encore l'ordre de partir pour Dijon, et que sa mort seule empêcha son départ. Ce dernier décret, tristement révélateur des intentions criminelles qui l'avaient inspiré, est signé du prêtre apostat, du franc-maçon Sieyès. Tout donne à croire que le souverain pontife avait été condamné par les Loges maçonniques pour avoir, dans sa fameuse allocution du 19 juin 1793, eu le courage de s'élever contre la Révolution française et de glorifier la royale victime Louis XVI. Et l'auteur cite les sources nombreuses et variées où l'on peut trouver les témoignages de l'incontestable martyre de Pie VI. P. R.

P. PISANI : *Les anciens collèges de la Montagne-Sainte-Geneviève pendant la Révolution.* (*Revue du Clergé français*, 1er décembre 1913, p. 513-532.) L'auteur retrace brièvement l'histoire des collèges établis dès le début du XIIIe siècle sur la Montagne et les effets de la grande liquidation ordonnée par la Constituante. Les boursiers furent réunis au collège Louis-le-Grand, devenu le « collège de l'Égalité ». Saint-Magloire fut reconnu comme séminaire de l'Église constitutionnelle sous la direction d'Oratoriens assermentés, dont l'un fut Daunou. Saint-Sulpice, les Missions étrangères et le Saint-Esprit, rue des Postes, essayèrent de se maintenir, mais sans avoir une existence légale. La maison de Sorbonne servit de caserne : la tombe de Richelieu fut violée. Le Plessis, rue Saint-Jacques, fut aménagé en prison, puis sous l'Empire abrita les facultés renaissantes de théologie, lettres et sciences. Le collège des Moines de Cluny, place de la Sorbonne, fut en partie démoli. Le collège de Montaigu, fondé en 1792, devint une maison de réclusion pour les prêtres insermentés, puis un hôpital, ensuite une prison. Le collège des Cholets fut fermé, mais non vendu. Le collège Sainte-Barbe, annexé à Louis-le-Grand, en 1792, fut rétabli ensuite comme établissement libre par l'ancien religieux théatin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Victor de Lanneau. Le collège de La Merci fut confisqué en 1791 et converti en logements particuliers. Le collège de Hubant ou de l'Ave-Maria, fut transformé en lavoir. L'École polytechnique est l'ancien collège de Navarre qui en 1792-1794 fut utilisé comme établissement civil pour former des ingénieurs. Du collège des Grassins, il reste une porte cochère aménagée en boutique. Le séminaire des Trente-Trois est transformé en logements particuliers; le collège des Irlandais, en locaux industriels. Le séminaire de Saint-Nicolas fut confisqué en 1792, aliéné en 1798, puis repris par le gouvernement et rendu en 1808 à l'archevêque de Paris pour servir de petit séminaire. Le collège de Dormans-Beauvais, confisqué en 1792, devint prison, magasin militaire, école, caserne; sa chapelle est affectée au culte orthodoxe de Roumanie. Le collège d'Autun fut démoli en 1807. La Révolution installa dans le collège Mignon les archives du Trésor. La nouvelle école de médecine occupe en partie l'emplacement du collège de Bourgogne. Le collège d'Harcourt est devenu lycée Saint-Louis sauf agrandissements. Le collège des Quatre-Nations devint une prison, puis un local pour l'Institut. Le « Pays latin », ravagé par « l'aveugle vandalisme »; est « redevenu le centre de la vie studieuse à Paris. Une fois de plus les formes ont changé, mais le fonds est resté le même. »

M. Lecomte.

Revue Lacordaire. Revue trimestrielle exclusivement consacrée à l'histoire et aux œuvres du Père Lacordaire, publiée par des Dominicains de la Province de France. Abonnement : 6 francs. P. Lethielleux, Paris. — Tome I, 1913. In-8° de 416 pages. Prix : 6 fr.

Cette *Revue* a été fondée pour étudier l'œuvre et la vie du P. Lacordaire et préparer ainsi l'édition critique et définitive de ses œuvres. Nous avons sous les yeux le volume de la première année, il ne comprend pas moins de 416 pages, et le meilleur éloge qu'on puisse en faire, c'est de dire qu'il répond parfaitement au programme annoncé. On y trouvera des *études* de grand intérêt : celles du P. Noble sur le fameux problème de la *Vocation dominicaine du Père Lacordaire*, qui n'avait reçu jusqu'ici qu'une solution insuffisante ; celles du P. Chauvin et du chanoine Chapelier sur les alentours assez dramatiques de deux discours célèbres: l'*Oraison funèbre du général Drouot* et le *Panégyrique du B. Fourier.* D'autre part, le P. Eisenmenger raconte les succès apostoliques, les *Convertis du Père Lacordaire,* et M. l'abbé Gellon, grâce à d'importantes lettres inédites, rappelle les relations tantôt bonnes, tantôt difficiles, de Lacordaire avec son archevêque, Mgr de Quélen. Il est incontestable que toutes ces études, par une utilisation méthodique de documents encore inédits, apportent des résultats nouveaux d'une grande importance.

Dans la partie intitulée : *Textes nouveaux*, on a commencé la publication des *Conférences de Metz* (1837-1838). Mentionnons encore les belles *lettres inédites* du P. Lacordaire à Mgr de Quélen, à Montalembert, à Mgr Affre. Enfin un *Bulletin bibliographique* passe en revue les ouvrages parus depuis 1911, qui rentrent dans le cadre de la Revue, et quelques *Informations* terminent chaque fascicule.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

ADHÉSIONS NOUVELLES

M. le baron DE BARANTE, présenté par M. Péreire.

M. Paul L. BAUDOUI-SALZE, présenté par M. Carrière.

M. le chanoine CLÉMENT, archiviste paléographe, présenté par Mgr Baudrillart.

M. Auguste EVRARD, aumônier du collège Mariette, présenté par M. Levesque.

Rme dom Fernand CABROL, abbé de Farnborough, présenté par M. Carrière.

Le 52e CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES s'est tenu à la Sorbonne du 14 au 18 avril 1914, sous la présidence de M. Cordier, membre de l'Institut, secrétaire de la section de géographie du Comité des travaux historiques, assisté de MM. Paul Meyer, Babelon, Lemonnier, Omont, Maurice Prou, membres de l'Institut. Voici, d'après le *Journal officiel* (nos des 15-19 avril), les communications qui ont été présentées et ont trait à l'histoire ecclésiastique.

M. LATOUCHE a donné de curieux renseignements sur les mystères à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) en 1445 : les chanoines et des Carmes de cette ville faisaient jouer chaque année, à tour de rôle, l'épisode de l'Étoile et des rois Mages dans chacun des deux couvents.

M. LAURAIN a lu une note sur les représentations des mystères dans le Bas-Maine d'après les chroniques rimées de Guillaume Le Doyen, notaire à Laval. Il a encore entretenu la section « de philologie et d'histoire » de deux reproductions de la messe de saint Grégoire. L'une d'elles, gravure encastrée dans le mur de l'église de Saint-Léonard près de Senlis, représente la scène de l'apparition du Christ à saint Grégoire disant la messe et reproduit une longue oraison qui assurait à ceux qui la récitaient autant d'années d'indulgences qu'il y avait de corps enterrés dans le cimetière.

Une communication sur les édifices du culte de l'an IX à l'an XIII dans le district d'Argentan a été faite par notre collaborateur M. l'abbé SÉVESTRE. Parmi ces édifices l'un était consacré au culte protestant, 3 étaient affermés, plusieurs servaient de magasin, dans 277 on n'exerçait aucun culte. Au point de vue matériel, il y en avait 283 en bon état, 73 en bonne réparation, 150 en mauvais état. — En outre, M. Sévestre a présenté quelques observations sur la méthode à suivre dans la publication des documents d'histoire moderne et contemporaine, principalement de l'histoire révolutionnaire et il a donné deux études sur la vente des biens nationaux à Carquebut (Manche) et sur les visites archidiaconales dans cette même paroisse

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au XVIIe et au XVIIIe siècle. L'auteur rappelle d'abord le rôle de l'archidiacre, l'importance au point de vue historique des procès-verbaux des visites archidiaconales, et fait connaître les enseignements contenus dans les vingt-deux visites archidiaconales qui eurent lieu à Carquebut de 1679 à 1759. « Le clergé de la paroisse ne fut passible d'aucun reproche. Au contraire on le loua en 1722, 1729, 1730, 1734, pour son zèle à faire les catéchismes et les instructions, en 1759 pour sa fidélité à acquitter les fondations. Les résultats que le clergé obtint furent consolants. Les pratiques religieuses étaient en honneur. Il n'y eut aucun manquement à l'observation du devoir pascal en 1716 et en 1719. Il n'y en eut qu'un en 1718, 2 en 1703, 2 et 3 en 1708 et en 1729, 8 en 1679, quelques-uns en 1705, en 1733, 1734, 1744. Le clergé ne se désintéressait pas de l'école. En particulier, on remarque, en 1729 et 1759, que les écoles de garçons et de filles étaient régulièrement tenues. Le clergé veillait également à ce que les sages-femmes fussent capables d'administrer le sacrement de baptême. On leur rappela leurs obligations en 1705. — Cependant il y avait quelques ombres au tableau. En 1703, on reprocha aux parents de ne pas envoyer ponctuellement leurs enfants au catéchisme. Un scandale moral fut mentionné en 1705; en 1706, l'interdiction de ne pas donner à boire et à manger pendant le service divin dut être renouvelée aux cabaretiers. Quant à l'église, elle était soigneusement entretenue. Les paroissiens s'y intéressaient et étaient disposés à contribuer aux réparations. Seules quelques chapelles étaient délabrées et c'était la faute des seigneurs qui avaient la responsabilité de leur entretien. »

L'obituaire de la collégiale de Saint-Vaast de Beauvais abonde en renseignements précieux pour l'histoire locale. M. l'abbé MEISLER l'a prouvé. Il donne de nombreux détails sur l'organisation du chapitre, sur un certain nombre de familles du Beauvaisis et sur la topographie du vieux Beauvais à la fin du XIVe siècle.

« L'état de l'instruction primaire dans le département de la Marne sous la Restauration », par M. BIDEAU, et le travail de M. DOUCET, qui a « cherché pour Carquebut, dans les registres des délibérations communales et dans les comptes communaux, les mentions relatives à l'instruction publique », consacrent quelques passages aux relations du clergé et des instituteurs. M. Doucet a étudié aussi la gestion du temporel de l'église de Carquebut sous le régime concordataire (1802-1906). M. DARRAS a présenté un mémoire sur le prieuré de Notre-Dame et Saint-Godegrand de l'Isle-Adam (Vexin).

Citons encore les notes de M. BEGOUEN et de notre collègue M. l'abbé AUGUSTE, membre de la Société archéologique du Midi. M. Begouen a montré l'activité de la Compagnie du Saint-Sacrement dans le diocèse de Pamiers, vers 1657, grâce à l'évêque Caulet. M. Auguste a prouvé que l'abbé Arnaud Baric, fondateur de l'hôpital général de la Grâce à Toulouse (1647), était un confrère bien authentique de cette compagnie en même temps que l'auteur du curieux document publié dans la Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse sous le titre d'*Aumône générale*.

Joseph DROUET.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

A propos de *Willelmus Archiepiscopus.* — A l'année 1173 se trouve, dans les *Gesta Henrici Secundi*, une liste des barons qui se révoltèrent contre leur suzerain Henri II Plantagenest et parmi lesquels se rencontre un certain *Willelmus Archiepiscopus.* Au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle, ce personnage fut successivement identifié : par les Bénédictins, à Guillaume, archevêque de Cantorbéry († 1136); par W. Stubbs, à Guillaume, archevêque de Sens; par miss K. Norgate, à Guillaume, archevêque de Bordeaux. Dans une notule des *Mélanges Bémont* (p. 139-141), M. M. BOUTERON propose tout simplement de laïciser ce prélat rebelle et de reconnaître en lui Guillaume IV Larchevêque, seigneur de Parthenay. Ainsi se trouvera réduite à néant, par ce bref erratum, la part de trois archevêques à la révolte de 1173.

*
* *

Sur la proposition de la Commission des Antiquités de la France, l'Académie des Inscriptions a accordé, le mois dernier, une mention à notre confrère M. l'abbé TOUFLET pour son intéressant ouvrage sur le *Millénaire de la Normandie.* De même, nous avons appris avec grand plaisir la nomination de M. DIGARD au grade de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand. Nous ne mentionnons pas, d'ordinaire, toutes les décorations obtenues par nos confrères; mais celle que vient de recevoir M. Digard est décernée « au titre scientifique »; elle récompense l'éminent professeur d'histoire du moyen âge à l'Institut catholique de Paris et le savant éditeur des registres de Boniface VIII; aussi devons-nous la signaler dans la *Revue.* Que nos deux confrères veuillent bien agréer nos vives félicitations.

*
* *

M. le chanoine Louis RICAUD, qui fut, dès l'origine, notre collaborateur pour la chronique d'histoire béarnaise, est mort en janvier dernier, à l'âge de cinquante et un ans. Né au diocèse de Tarbes, il en fut un des prêtres les plus remarquables. Ses aptitudes pour les sciences historiques le désignèrent à ses supérieurs qui lui confièrent la chaire d'histoire au grand séminaire. C'était en 1889. Le centenaire des années tragiques vécues aux mêmes dates, à la fin du siècle précédent, éveilla dans l'esprit du jeune professeur la pensée d'aborder l'étude de la Révolution dans les Hautes-Pyrénées. Toute une bibliothèque relative à cette époque est sortie de sa plume. Qu'on en juge par les titres suivant : *La Bigorre et les Hautes-Pyrénées pendant la Révolution*, in-8°, 312 pages. — *Les Représentants du peuple en mission dans les Hautes-Pyrénées : I. Monestier du Puy-de-Dôme*, grand in-8°, 134 pages. — *Les Représentants du peuple en mission : II. Monestier de la Lozère et Auguste Izoard*, grand in-8°, 150 pages. — *La fin du Vieux Garaison*, grand in-8°, 30 pages. — *Journal de la Réclusion* des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes, par le P. Laspales, édition critique avec notes abondantes, grand in-8°, 152 pages. — *Un régime qui finit*, études sur les pays qui ont composé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le département des Hautes-Pyrénées, grand in-8°, 182 pages, avec 2 cartes. — *Les Suspects des Hautes-Pyrénées*, liste du 2 octobre 1793, grand in-8°, 46 pages. — *Un régime qui commence*, étude sur 10 années de la Révolution dans les Hautes-Pyrénées, grand in-8°, 220 pages. — *Les Reclus des Hautes-Pyrénées*, grand in-8°, 214 pages.

Il faut ajouter à toutes ces publications celles du Journal d'un bourgeois de Tarbes pendant la Révolution qui parut en feuilleton dans l'*Ère nouvelle* du 18 août 1894 à décembre 1896. — Son petit volume sur « l'abbaye de Saint-Pé. Comment meurent et revivent les institutions ecclésiastiques », que la Revue a eu l'occasion d'apprécier, il y a encore peu de temps, est un remarquable modèle du genre. — Notons enfin son livre sur « Sulpice Sévère », ouvrage posthume, dont il sera bientôt rendu compte. Travailleur précis et consciencieux, chercheur infatigable, M. Ricaud avait les qualités qui rendent utile le labeur de l'érudit. M. SIGURET.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire générale. — AUDARD (Ernest). L'histoire religieuse de la Révolution française aux Archives Vaticanes. (Extrait de la *Revue d'Histoire de l'Église de France.*) Paris, Letouzey et Ané, in-8°, 1913, 38 p.

BOSSUET. Correspondance. T. VIII (juillet 1696 - octobre 1697), publiée par Ch. Urbain et E. Levesque *(Les grands écrivains de la France)*. Paris, Hachette, 1914, in-8°, 555 p.

BOTTAGISIO (Père Tite). Appunti sereni, ou Critiques sans fiel sur l'Histoire ancienne de l'Église de Mgr Louis Duchesne. Troisième édition italienne, seule traduction française autorisée. Paris, Amat, 1914, in-8°, XXXIX-784 p.

CELIER (Léonce). Bossuet et Jacques II en 1693. (Extrait de la *Revue d'Histoire de l'Église de France.*) Paris, Letouzey et Ané, in-8°, 1914, 15 p.

ERIAU (J.-B.). Pourquoi les Pères de l'Église ont condamné le théâtre de leur temps. Paris, Champion, 1914, in-8°, 93 p.

JAGOT (H.). Les origines de la guerre de Vendée. Paris, Champion, 1914, in-8°, 282 p.

JUSSELIN (M.). Remontrances du Parlement au roi sur la situation de l'Église de France (1430, a. st.). (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*) Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupley-Gouverneur, 1913, in-8°, 11 p.

LA PLAGNE (A. DE). Souvenirs du commandant Berthault Du Coin. Épisodes de la persécution religieuse (1809-1814) et de la Restauration (1814-1823). Paris, Vitte, 1914, in-8°, 230 p. avec plans.

LESNE (Émile). Évêché et abbaye. Les origines du bénéfice ecclé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

siastique. (Extrait de la *Revue d'Histoire de l'Église de France.*) Paris, Letouzey et Ané, in-8°, 1914, 36 p.

Rouquette (J.). Saint Louis et le comté de Melgueil. (Extrait de la *Revue d'Histoire de l'Église de France.*) Paris, Letouzey et Ané, in-8°, 1914, 18 p.

Zanta (L.). La renaissance du stoïcisme au xvie siècle. Paris, Champion, 1914, in-8°, xxvi-366 p.

Archéologie. — A. L. Église Saint-Eustache de Paris. S. l. n. d. [1914]. Album de 16 pl. et 8 pages de texte.

Despiney (M.-A.). Les trois saintes Marie de Mézilles. Auxerre, Impr. A. Breuiller, 1913, in-16, 16 p. avec 1 planche hors texte.

Biographies. — Augouard (dom E.). Dom Bourigaud, abbé de Saint-Martin de Ligugé. Esquisse biographique. Ligugé, Impr. E. Aubin, 1912, in-8°, 176 p., portraits.

Baudrillart (Mgr A.). Vie de Mgr d'Hulst. T. ii. Paris, de Gigord, 1914, in-8°, 664 p.

Bonet (P.). Bossuet moraliste. Paris, Lethielleux, 1912, in-8°, xxiv-410 p.

Bouteron (M.). Willelmus Archiepiscopus. Guillaume IV Larchevêque, seigneur de Parthenay. (Extrait des *Mélanges d'histoire offerts à M. Charles Bémont.)* Paris, Félix Alcan, 1913, in-8°, 3 p.

Chapelier (Ch.). Jean-Antoine Maudru, évêque constitutionnel des Vosges (1791-1801). Ses écrits. Épinal, Impr. Nouvelle, 1914, in-8°, 84 p.

Corps (le) de saint Vincent de Paul, par un prêtre de la congrégation de la Mission. Abbeville, Impr. F. Paillart, 1913, in-8°, vii-291 p. avec gravures.

Dantin (abbé L.). Le chanoine Ricaud. Son œuvre historique. (Extrait de la *Revue des Hautes-Pyrénées.*) Tarbes, J. Lesbordes, 1914, in-8°, 8 p.

Dartein (dom G. de), O. S. B. Vie latine inédite de sainte Odile par le Père prémontré Hugues Peltre. (*Extrait de la Revue d'Alsace.*) Paris, Picard, in-8°, 1914, lxxxix-141 p.

Delaplace (R. P. F.). La vénérable mère Anne-Marie Javouhey, fondatrice de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, 1779-1851. Deuxième édition revue et refondue par le R. P. Ph. Kieffer. Paris, Librairie Saint-Paul, 2 in-8°, xxxiv-453 et 481 p.

François Jacquemont, curé de Saint-Médard-en-Forez, 1757-1835. Sa vie et sa correspondance, d'après des documents inédits publiés avec une introduction et des notes par M. Eugène Jacquemont. Lyon, Lardanchet, 1914, in-8°, xv-496 p.

Gleizes (R.). Jean Le Vacher, vicaire apostolique et consul de France à Tunis et à Alger (1619-1683), d'après les documents contemporains. Paris, Gabalda, 1914, in-18, xvi-296 p.

Guéry (abbé A.). Notice historique sur Gace de La Bigne, curé de La Goulafrière (Eure), poète et premier chapelain de France

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(1310-1380). (Extrait du *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure*, série VII, t. I, 1913.) Évreux, P. Hérissey, 1914, in-8°, 38 p.

Laplagne (abbé A.). Un apôtre aveyronnais, le P. Amans Benoît, de la Société des Missions étrangères de Paris (1866-1912). Rodez, Impr. Carrère, 1914, in-16, 230 p. avec portrait-grav.

Luthard (Maurice). Journal des Actes de Jean Plantavit de La Pause, évêque de Lodève (1626-1630). Document inédit publié avec une introduction et des notes. (Extrait des *Annales du Midi*, avril-juillet 1913.) Toulouse, E. Privat, 1913, in-8°, 53 p.

Mesnel (abbé J.-B.). Les saints du diocèse d'Évreux. Premier fascicule. Saint Taurin, premier évêque d'Évreux. Évreux, Impr. P. Hérissey, 1914, xix-228 p.

Millot (abbé J.). Monseigneur Puginier, évêque de Mauricastre, vicaire apostolique du Tonkin occidental. Tours, Mame, in-8°, s.d. 192 p. avec grav., carte et portrait.

Monier (F.), P. S. S. Vie de Jean-Jacques Olier, curé de la paroisse et fondateur du séminaire de Saint-Sulpice. T. I. Paris, de Gigord, 1914, in-8°, xiii-579 p.

Navatel (L.). Fénelon : La confrérie secrète du pur amour. Paris, Émile-Paul, 1914, in-18.

Notice sur la vie et les œuvres de la servante de Dieu, Marie Poussepin, fondatrice des sœurs de charité dominicaines. Présentation de la Sainte-Vierge de Tours, 1653-1744. Tours, Mame, in-16, 70 p.

Prévost (abbé Arthur). Vie de l'abbé Millet (Paul-Sébastien), fondateur du Bon-Secours de Troyes (1797-1880). Paris, P. Lethielleux [1914]. In-16, vi-382 p.

Sabatini (R.). The life of Cesare Borgia of France, duke of Valentinois and Romagna, prince of Andria and Venafri, count of Dyois, lord of Piombino, Camerino and Urbino, gonfalonier and captain-general of holy Church. A history and some criticisms. London, S. Paul, in-8°, 465 p.

Un recruteur de prêtres, l'abbé Jégu (1808-1884). (Extrait de la *Semaine religieuse de Laval*.) Laval, Goupil, 1913, in-8°, 22 p.

Histoire locale. — Bouvier (Pierre). Étude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au moyen âge et au xvi^e siècle. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. xxxiv.) Orléans, P. Pigelet, 1914, in-8°, 184 p.

Bruchet (Max). Les rouleaux des morts du Saint-Sépulcre et de Saint-Aubert de Cambrai. (Extrait des *Mémoires de la Commission historique du département du Nord*.) Lille, Impr. L. Danel, 1914, in-8°, 75 p.

Bussy (Charles de). L'église Saint-Nicaise de Rouen, d'après les archives et des documents modernes. Rouen, Impr. Léon Gy, 1914, in-8°, 122 p. et 8 pl.

Delage (F.). La rédemption des captifs dans l'ancien diocèse de Limoges. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*.) Limoges, Ducourtieux et Gout, 1913, in-8°, 24 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Denis (abbé L.-J.). La situation religieuse et le clergé fidèle à Château-du-Loir et au Grand-Lucé, 1798-1805. (Extrait de la *Province du Maine.*) Laval, Goupil, 1913, in-8°, 69 p.

Fosseyeux (M.). L'Hôtel-Dieu et le chapitre de Notre-Dame au XVII^e siècle. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*) Nogent-le-Rotrou, Impr. Daupley-Gouverneur, 1913, in-8°, 10 p.

Fosseyeux (M.). Le cardinal de Noailles et l'administration du diocèse de Paris (1695-1729). (Extrait de la *Revue historique.*) Nogent-le-Rotrou, Impr. Daupley-Gouverneur, 1914, in-8°, 44 p.

Gauckler (P.). Basiliques chrétiennes de Tunisie (1892-1904). Paris, Picard et fils, 1913, in-fol., 30 p. avec grav. et plan.

Grelier (abbé Ch.). L'ancienne église paroissiale de Notre-Dame de Challans. Deuxième partie. Du XIII^e siècle à l'année 1524. Plans, coupes et illustrations par M. Georges Ferronnière, architecte, M. B.-G. Andral, architecte diplômé par le gouvernement, et MM. J. Bellier et Félix Légendre. Paris, Picard, 1913, in-8°, 96 p.

Guéry (abbé Ch.). Procès tri-séculaire pour un banc dans l'église du Sap (Orne) (1490-1787). (Extrait du *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, série VII, t. I, 1913.) Évreux, P. Hérissey, 1914, in-8°, 42 p.

Husson (Georges) et Lecomte (Maurice). Notice historique et archéologique sur l'église de Couilly (Seine-et-Marne). (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie.*) Meaux. G. Lepillet, 1914, in-8°, 47 p., 4 gr. hors texte.

Jusselin (Maurice). Les traditions de l'Église de Chartres, à propos d'une bulle du pape Léon X concernant la construction de la clôture du chœur. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XV.) Chartres, Ed. Garnier, 1914, in-8°, 30 p. et 5 gr. hors texte.

Lafuste (abbé Ed.). La paroisse de Lavelanet pendant la Révolution (1789-1802). Foix, Impr. Fra et Cie, 1914, in-8°, 95 p.

Le Bouteiller (vicomte). Notes sur l'histoire de la ville et du pays de Fougères. T. IV : Fougères depuis la réunion de la Bretagne à la France. Deuxième partie : Les guerres de religion, 1560-1610. Troisième partie : De Louis XIII à la Révolution, 1610-1789. Rennes. Plihou et Hommay, 1913, in-8°, 379 p. avec gr. et plan hors texte.

Le Coq (dom C.). L'administration paroissiale à Ernée au XVIII^e siècle. (Extrait du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.*) Laval, Goupil, 1913, in-8°, 92 p.

Legris (abbé A.). L'église d'Eu et la chapelle du collège. Notice historique et descriptive. Paris, Champion, 1913, in-8°, XIII-166 p. et grav.

Legros (H.-M.). Au pays du Sonnois aux XV^e et XVI^e siècles. Une concession d'indulgences à Saint-Paterne (Sarthe), en 1470. Un curé de Bazonges, évêque de Troyes? Scènes de taverne en 1528, au Chevain. Testament d'une paroissienne d'Arconnay, en 1584. (Extrait de la *Province du Maine.*) Laval, Goupil, 1913, in-8°, 23 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Legros (H.-M.). Les premières cloches de Saint-Martin's au lac Wabaska, et trois autres cloches de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. (Extr. de la *Province du Maine.*) Laval, Goupil, 1913, in-8°, 8 p.

Mirot (L.). L'acquisition par le chapitre Notre-Dame des biens de Nicolas d'Orgemont à la Courtille Barbette en 1417. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*) Nogent-le-Rotrou, Impr. Daupley-Gouverneur, 1913, in-8°, 16 p.

Moreau-Nélaton (E.). Les églises de chez nous. Arrondissement de Soissons. Paris, Laurens, 3 vol. in-4°.

[Pétel (abbé Auguste)]. Inventaire après décès du mobilier de Mgr Malier Du Houssay, évêque de Troyes. D'après un copie faite par M. l'abbé Nioré, membre résidant de la Société académique de l'Aube. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. lxxvii, 1913.) Troyes, P. Nouel et J.-L. Paton, 1913, in-8°, 70 p.

Rebillon (A.). La situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré. Paris, Leroux, 1913, in-8°, cxxix-780 p. et 1 carte.

Régnier (L.). L'église Notre-Dame d'Ecouis, autrefois collégiale. L'édifice. Le mobilier. La statuaire. Les tombeaux. Le trésor. La chapelle Du Plessis. Le château et les statues de Mainneville. Avec 41 planches hors rexte et 9 figures dans le texte. Paris, Champion, 1913, in-8°, xxi-440 p.

Rouquette (J.) et Villemagne (A.). Cartulaire de Maguelone. Tome ii. Fascicules 8 et 9, pages 469-778. Montpellier, L. Valat, 1914, in-8°.

Sachet (abbé A.). Le pardon annuel de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre à Saint-Jean de Lyon, 1392-1790. Saint-Jean du xiv^e^ au xviii^e^ siècle. Tome i. Lyon, Impr. P. Granje. 1914, in-4°, x-592 p.

Saint-Martin (J.). Les derniers représentants de Rome à Avignon et dans le Comtat-Venaissin. Giovo, archevêque d'Avignon (1775-1790). Avignon, Roumanille, in-8°, 38 p.

Tournier (abbé Clément). Additions aux listes des confesseurs de la foi de l'Aveyron et du Tarn. (Extrait de l'*Albia christiana*, 1913.) Albi, Imprimerie coopérative du Sud-Ouest, 1913, in-8°, 69 p.

Triger (R.). L'ancien évêché du Mans avant la Révolution et la Maison d'arrêt de l'évêché de 1793 à 1805. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*) Le Mans, A. de Saint-Denis, 1914, in-8°, 146 p. avec grav. et plans.

Triger (R.). Une prison du Mans pendant la Révolution. La Maison d'arrêt de l'évêché. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*) Le Mans, A. de Saint-Denis, 1914, in-8°, 69 p. avec un plan.

Ordres religieux. — Angot (abbé A.). Le restaurateur de l'abbaye d'Évron. (Extrait du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.*) Laval, Goupil, 1914, in-8°, 55 p.

Boutterin (M.). L'église de l'abbaye Saint-Paul à Besançon. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*) Besançon, Impr. Dodivers, 1913, in-8°, 4 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bruchet (Max). Une promotion abbatiale à Cambrai en 1474. (Extrait de la *Revue du Nord.*) Lille, Impr. Lefebvre-Ducrocq, 1914, in-8°, 31 p.

Ferran (abbé E.). Encore le vieux Pamiers. I. Notes sur les cimetières Appaméens. II. Le monastère des Augustins de Pamiers et quelques-unes de ses gloires. Foix, Impr. Fra et Cie, 1914, in-8°, 11 p.

Reneault (abbé). Le logis abbatial de Fécamp. Notes sur l'abbaye de Fécamp. Fécamp, Impr. Durand, 1914, in-8°, 21 p. et planches.

Protestantisme. — Giran (E.). Sébastien Castellion et la Réforme calviniste. Les deux Réformes. Avec une préface de Ferdinand Buisson. Paris, Hachette, 1914, in-8°, 576 p.

Imbart de la Tour (P.). Les Origines de la Réforme. Tome III. L'Evangélisme (1521-1538). Paris, Hachette, 1914, in-8°, XIV-628 p.

Luthard (Maurice). Le protestantisme dans quelques communautés du Bas-Languedoc. Première série. Saint-André de Sangonis (1562-1873) et Canet (Hérault) (1607-1873). (Extrait du *Bulletin du Protestantisme français*, janvier-avril 1913.) Paris, 1913, in-8°, 64 p.

AVIS AU LECTEUR

Ce fascicule s'achevait d'imprimer, lorsque la mobilisation générale, en appelant sous les drapeaux le personnel de notre imprimerie, nous obligea de surseoir à sa publication. Voici enfin qu'il paraît ! Ce sera probablement la dernière livraison de l'année. Nos collaborateurs sont la plupart mobilisés ou à la veille de l'être. Le temps n'est plus à l'érudition. Il impose, et c'est le devoir de tous, de se grandir à hauteur d'épopée. L'histoire sera faite de nos actes, même des moindres. Tous seront dignes de la cause sacrée que nous défendons. Et Dieu veuille, l'épreuve passée, nous voir, groupés tous à nouveau, reprendre dans la joie du triomphe nos chères études interrompues.

L'UN DES GÉRANTS : TARDY-PIGELET.

BOURGES. — IMP. VVE TARDY-PIGELET ET FILS.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

AU LECTEUR

La *Revue d'histoire de l'Église de France* reprend aujourd'hui sa publication interrompue durant cinq années, du jour où la mobilisation dispersa ses collaborateurs. Cette longue période de silence nous inspire mieux que des regrets. A l'épreuve de la guerre, l'intérêt qui s'attache à ce périodique nous a valu trop de témoignages de sympathie pour qu'il ne nous paraisse pas appelé à jouer un rôle dans le renouvellement des activités intellectuelles du pays.

On s'est beaucoup préoccupé de savoir quel serait après la paix l'avenir réservé à la production littéraire en France. Le roman, la poésie, le théâtre ont fait l'objet de mainte enquête ; l'histoire et l'érudition par contre n'ont inspiré que des réserves, — sans doute parce que ces « sciences » prêtent moins à l'imagination artistique. Quoi qu'il en soit, les prévisions sont des plus encourageantes. M. Boutroux, notamment, annonce « en tout domaine une poussée de vie et de fécondité. » Je le crois, et c'est mon souhait ardent. Mais laissant de côté les questions relatives à l'industrie, aux arts et à la littérature, si j'en viens à examiner dans leur ensemble les conditions d'une renaissance scientifique, les circonstances sont telles qu'il semble impossible d'escompter d'ici longtemps un rétablissement de la situation d'avant-guerre.

Considérons l'histoire, puisque aussi bien nous ne saurions nous occuper ici d'autre chose. En nous remémorant les causes de la crise qu'elle traverse, nous trouverons peut-être une orientation et des raisons nouvelles d'agir.

Car c'est bien d'une crise, dans toute son amertume, qu'il s'agit, en vérité. Ceux qui s'intéressent à la recon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

stitution du passé ont vu leurs rangs glorieusement décimés au cours de la guerre. Des hommes comme Augustin Cochin, Joseph Déchelette, Robert Gauthiot, dont les noms représentent aujourd'hui tant de lumières éteintes, constituent pour les sciences historiques et philologiques des pertes inestimables. D'autres, encore que disciples, n'en avaient pas moins donné les preuves d'un talent plein de promesses. Les œuvres que ces héros laissent inachevées et les projets d'œuvres qu'ils avaient en tête eussent donné des clartés, éveillé des initiatives dont nous restons à jamais privés.

Le vide immense causé par leur disparition se laisse déjà entrevoir un peu partout. En province, plusieurs sociétés d'histoire locale, frappées dans la personne de leurs collaborateurs, ont dû suspendre toute publication. A Paris, le phénomène n'est pas moins sensible. Des revues d'histoire et de synthèse historique, arrêtées net en août 1914, puis mutilées, achèvent à cette heure leur agonie silencieuse. Désemparées par ailleurs sont les compagnies savantes de nos départements envahis dont les bibliothèques et les archives ont été dispersées, sinon pillées ou sont devenues la proie des flammes. L'amour du sol, qui a fait naître dans ces régions tant d'initiatives en faveur des foyers détruits, continuera d'inspirer, je le sais, l'élite d'une population naturellement tournée vers les choses de l'esprit ; mais force est d'aller au plus pressé, et les ruines matérielles sont trop nombreuses pour que leur relèvement n'accapare d'abord toutes les pensées.

Cette désorganisation du travail historique, conséquence d'un conflit qui fut lui-même pour nos combattants une période d'oisiveté spirituelle, a été encore aggravée depuis la cessation des hostilités par le renchérissement de la vie. Est-il besoin d'imaginer la situation précaire où l'intelligence risque par suite d'être reléguée ? Combien, d'un cœur frugal, s'étaient voués par goût aux recherches scientifiques et qui, maintenant qu'il fait cher vivre, n'auront plus licence de poursuivre leur vocation ? Pour ceux qui ne se désaffectionneront pas de leur tâche, aux érudits, critiques, historiens qui continueront

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec abnégation l'accomplissement d'œuvres sereines, il est à craindre que la perspective de la publicité ne vienne à faire défaut, car les frais d'impression ont augmenté en proportion de la vie et les périodiques destinés à un public restreint ont dû, pour tenir, réduire et leur périodicité et leur nombre de pages...

Consigner de telles observations, c'est en souligner l'importance. Une période de déclin commence. Le ralentissement de la production historique peut se prolonger des années encore. Voulons-nous, autant qu'il dépend de nous, enrayer le mal, concourir à la reprise d'un large mouvement intellectuel ? Unissons-nous et travaillons avec méthode. L'union par l'étude, bien qu'elle soit chose contraire à l'individualisme de notre race, nous permettra, en se réalisant, de poursuivre les fins essentielles de la « Société d'histoire ecclésiastique de la France ». Tel est son programme que l'action unifiée de tous paraît plus que jamais favorable à une nouvelle organisation du travail en matière d'histoire ecclésiastique. La méthode en facilitera l'accomplissement. Comme par le passé, et plus délibérément si c'est possible, la Société se propose de faire la liaison entre les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de les renseigner sur l'objet propre de leurs études, et d'aider à la publication de travaux sérieux et impartiaux. Une telle entreprise, pour réussir, vaut d'être connue. A nos amis de s'y employer. Voici l'époque où notre Compagnie va tenir son assemblée générale et recevoir de son Conseil partiellement renouvelé une impulsion de vie nouvelle. C'est le moment de se mettre en campagne et de lui recruter, pour l'an qui vient, de nombreuses adhésions.

Quant à la « Revue », j'aurais garde de rappeler les services qu'elle a rendus — et qui sont la caution de ceux qu'elle compte rendre dans l'avenir, — si le mérite n'en revenait du même coup aux spécialistes nombreux dont le concours désintéressé nous est éminemment précieux. Leur collaboration a fait de ce périodique une manière de fief intellectuel qu'ils fécondent de leur labeur et dont la tenure les oblige vis-à-vis de nos lecteurs. Ceux-ci,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nos maîtres et nos juges, deviennent à l'occasion nos correspondants. Et ceci n'est pas le côté le moins curieux de notre groupement, — où chacun trouve dans ses études particulières, dans son talent propre, un peu de la volonté et des possibilités qui peuvent concourir au résultat que nous ambitionnons d'atteindre.

Cette ambition des premiers jours, qu'il soit permis de la rappeler à l'heure où nous reparaissons. En même temps qu'elle synthétise l'œuvre d'hier, elle formule notre tâche de demain : « créer un centre d'activité scientifique, un milieu capable de féconder le travail du chercheur isolé, et fournir à tous la collection la plus précieuse d'informations que l'on ait encore réalisée en France au service des études d'histoire ecclésiastique. »

Victor Carrière.

Le retard à paraître de ce fascicule, annoncé pour l'automne de 1919, montre combien il nous a été difficile de reprendre l'œuvre commune et de continuer notre publication sans donner trop à regretter l'impression typographique d'avant la guerre. Nous comptons sur tous nos amis pour nous aider à tenir et nous envoyer un renfort d'adhésions. Nous avons ici inséré à cet effet trois exemplaires de notre programme et autant de lettres d'invitation pour venir à nous. Nous les recommandons à nos lecteurs, en les priant de bien vouloir les faire parvenir aux personnes susceptibles de s'intéresser à notre œuvre.

Le présent fascicule clôture la recension des œuvres parues avant 1914. Débordant un peu cette période, afin d'alléger nos prochains bulletins, la chronique d'histoire du sud-ouest et la bibliographie y signalent les travaux publiés jusqu'en 1915 inclusivement.

En 1920, la Revue commencera son tome VI. Nous y passerons en revue le mouvement historique, auquel nous n'avons pu participer durant ces cinq dernières années. Outre la recension des ouvrages parus au cours de cette période, nous ferons connaître, sous forme analytique, tout ce qui s'est publié dans les revues locales concernant l'histoire de France, et, dans les revues générales et les périodiques étrangers, les articles qui intéressent particulièrement l'histoire ecclésiastique du pays.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE JANSÉNISME

DANS

L'ANCIEN DIOCÈSE DE NEVERS[1]

IV. — ÉPISCOPAT DE CHARLES FONTAINE DES MONTÉES (1719-1740)

Charles Fontaine des Montées, qui remplaça Mgr de Bargedé sur le siège épiscopal de Nevers, était un ancien conseiller au Parlement de Paris, et, comme tel, il ne pouvait pas ne pas être favorable au parti de Port-Royal[2].

On doit à cet évêque la réforme des livres liturgiques du diocèse, dont la rédaction fut confiée au janséniste Le Brun Desmarettes, simple acolyte. Relevons, à ce sujet, un reproche fréquemment porté contre les Jansénistes : celui de ne pas rendre à la sainte Vierge le culte que l'Église lui rend. Les Jansénistes s'en sont toujours défendus. En tout cas, ce reproche ne saurait s'appliquer à Mgr des Montées. On lit, en effet, dans la préface du nouveau bréviaire qu'il édita en 1727 : « Après le Seigneur de tous les saints, nous donnons le second rang dans le culte public à celle que l'Église salue comme la Reine de tous les saints. C'est pourquoi nous consacrons à son office, ou du moins à sa mémoire, tout le temps qui se trouve entre le premier dimanche de l'Avent et la Purification, ainsi que tous les samedis. Ceux qui ne verraient en cela qu'une nouveauté en trouveront la cause dans notre piété constante envers la très bienheureuse Mère de Dieu. »

1. *Revue d'histoire de l'Église de France,* juil-sept. 1914, p. 478-505.

2. Nous lisons dans l'ouvrage manuscrit de Parmentier : « En juin 1720, il souscrivit au corps de doctrine donné par le cardinal de Noailles au sujet de la bulle *Unigenitus.* » Ce corps de doctrine avait pour but d'amener un rapprochement entre les deux partis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous l'épiscopat de Fontaine des Montées, nous ne voyons pas de levées de boucliers se produire comme celles qui eurent lieu du temps de son prédécesseur. La liste des ecclésiastiques de France qui persistèrent dans leur appel[1], en 1721, mentionne un seul prêtre nivernais : « Paul Le Merle, curé de Saint-Germain-des-Bois, archiprêtre de Tannay. »

Cependant, dix ans plus tard, le 27 novembre 1731, paraît une *Lettre de plusieurs curés du diocèse de Nevers à Mgr leur évêque, à l'occasion de la lettre de plusieurs chanoines, curés, du diocèse de Sens à M. leur archevêque au sujet de la charité*[2]. L'archevêque de Sens était alors Mgr Languet, récemment transféré du siège de Soissons, célèbre par le zèle avec lequel il ne cessa de combattre la secte, au point d'avoir été appelé, « le Marteau du jansénisme[3] ». La lettre est adressée à Mgr des Montées, que les curés signataires entendent associer à leur protestation, en rappelant ce que lui-même a enseigné sur le point de doctrine en question.

De quoi s'agissait-il donc ? En voici l'exposé succinct.

Les curés de Nevers avaient appris que l'archevêque de Sens, dans une lettre-circulaire adressée, alors qu'il était évêque de Soissons, au clergé et aux fidèles de ce diocèse, avait osé qualifier d'« erreur » la doctrine de Jésus-Christ qui oblige les chrétiens de « rapporter à Dieu toutes leurs actions par le motif de son amour au moins commencé ». Le nier, voilà ce qui scandalisait nos curés jansénistes. L'Église enseigne que nous devons rapporter toutes nos actions à Dieu comme à notre fin, et rien de plus.

D'après les Jansénistes, le souci de rapporter à Dieu toutes nos actions par le motif de son amour commencé serait de tradition apostolique. « Nos pères, écrivent « quelques

1. *Première liste de chanoines, curés, docteurs et ecclésiastiques séculiers et réguliers,* etc. In-4° de 16 pages, 1721 [s.l.]. — Bib. nat., Ld⁴ 1262. Le nombre des signataires de la *Lettre de plusieurs curés, chanoines,* etc., *du diocèse de Sens* s'élevait à cinquante-neuf. La lettre est du 1er juillet 1731.

2. In-4° de 4 pages [s. l. n. d.], Bibl. nat., Ld⁴ 1760 ; les auteurs de la lettre gardèrent prudemment l'anonymat, par crainte, disent-ils, des lettres de cachet.

3. Dom Guéranger, *Institutions liturgiques,* t. II, préface, p. XI. Édit. de 1841.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

curés » nivernais, nous ont instruits dans ce grand principe de morale chrétienne ; les grands prélats de cette province l'ont soutenu et décidé à l'unanimité ; toute l'Église l'a reçu par une tradition perpétuelle depuis les apôtres, et Votre Grandeur elle-même l'a enseigné. » Et, à l'appui de cette dernière assertion, ils citent plusieurs passages empruntés à des mandements de l'évêque de Nevers où cette doctrine se trouve exposée.

Mis, en quelque sorte, en demeure d'intervenir, Fontaine des Montées se tut pour le moment, par prudence, ne voulant pas envenimer le débat ; mais un peu plus tard, un autre mandement lui fournit l'occasion d'exposer son sentiment sur la question. Il établit que le premier commandement « nous oblige à rapporter à Dieu les pensées de notre esprit, les mouvements de notre cœur et à ne rien faire que par amour et avec amour ». « Ne nous flattons pas, ajoute-t-il, de bien faire, et comme il faut, ce que nous ne faisons pas avec amour et charité[1]. » Comme on le voit, le prélat professait les principes de « l'amour au moins commencé ». Les curés réclamants durent se déclarer satisfaits.

« L'amour commencé » était un des dogmes enseignés par les Jansénistes. On se passionnait alors pour ou contre l'amour commencé, suivant qu'on appartenait à l'un ou à l'autre parti ; cet amour était l'objet des disputes théologiques du temps et l'on ne doit pas être surpris de voir plusieurs curés de Nevers jeter feu et flamme à son sujet et s'en faire les ardents protagonistes. Boileau lui-même, sur ses vieux jours, a voulu rompre une lance en sa faveur. Dans son épître sur l'*Amour de Dieu*, il écrit à un ami :

Je ne m'en puis défendre, il faut que je t'écrive
La figure bizarre, et pourtant assez vive,
Que je sus, l'autre jour, employer dans son lieu,
Et qui déconcerta les ennemis de Dieu.
Au sujet d'un écrit qu'on nous venait de lire,
Un d'entre eux m'insulta sur ce que j'osai dire
Qu'il faut, pour être absous d'un crime confessé,
Avoir pour Dieu du moins un amour commencé.
« Ce dogme, me dit-il, est un pur calvinisme. »

1. Cité par les *Nouvelles ecclésiastiques*, n° du 28 mars 1733, p. 45.

Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il arrivait parfois aux tenants de l'orthodoxie de se laisser aller, dans le courant de la discussion, à des excès de langage et d'outrer la vraie doctrine. Ce fut sans doute le cas pour le contradicteur de Boileau ; le mordant satirique avait alors beau jeu pour confondre ces zélateurs inconsidérés.

A l'encontre des manifestations jansénistes relatées plus haut, il en est une qui ne dut pas manquer de produire à Nevers quelque sensation, en raison de la situation occupée par son auteur. Il s'agit de la « révocation », de la part du grand-archidiacre, de l'appel au futur concile formé par lui cinq ans auparavant, en 1717. Cette « révocation », ou rétractation, fut faite entre les mains de Mgr Languet, alors évêque de Soissons. Deux raisons avaient déterminé Rapine de Sainte-Marie à s'adresser à Languet. L'évêque de Soissons s'était déjà rendu célèbre par son opposition à la secte ; de plus, il était lié avec la famille de Sainte-Marie. Mais, auparavant, le rétractant crut devoir lui écrire (11 décembre 1722) [1] pour lui confier ses dispositions d'esprit et lui demander de vouloir bien l'assister dans cette circonstance : il était prêt d'ailleurs à signer la formule qui lui serait soumise et à faire tout ce que le prélat lui dirait. Mgr Languet fit alors parvenir au grand-archidiacre la formule suivante, que celui-ci signa quatre jours après :

« Je soussigné, prêtre, docteur en théologie, chanoine et grand-archidiacre de l'église de Nevers, touché de Dieu et instruit par la lecture de quelques ouvrages de Mgr l'évêque de Soissons qui ont été pour moi une source de lumière, et encore après avoir lu l'arrêt du Conseil du 19 avril 1722, par lequel Sa Majesté déclare que la Constitution est généralement reçue dans l'Église et qu'elle ordonne être inviolable-

1. L'original de cette lettre se trouve à la Bibliothèque municipale de Sens, dans le fonds intitulé *Collection Languet*, t. XVI, fol. 105. — Cette collection comprend soixante-un volumes in-4° ; elle se compose de pièces diverses, la plupart imprimées, quelques-unes manuscrites, avec des originaux de lettres, et qui toutes se rapportent au jansénisme. Il y a là une mine précieuse, et quiconque voudra entreprendre une histoire du jansénisme ne pourra se dispenser de consulter ce fonds vraiment unique. Nous avons, pour ce qui nous concerne, compulsé toute la collection ; mais, à part quelques renseignements de peu d'importance, nous n'y avons découvert aucun document ayant trait à notre travail qui ne nous fût déjà connu.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment observée dans son royaume, déclare que je me soumets de cœur et d'esprit, purement, simplement et sans restriction, à la Constitution de Notre Saint-Père le pape Clément XI, qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei Filius*. Je reconnais cette Constitution comme un jugement dogmatique et irréformable de l'Église, dont l'appel au futur concile est nul et illusoire. Je révoque, en conséquence, la révocation que j'en ai faite dans notre chapitre, le 23 novembre 1716, et l'acte d'appel déposé chez Guillier, notaire, en date du 18 mai 1717, aussi bien que la signification que j'en ai faite conjointement avec MM. Gueneau, Gascoing, Chalmeau, Alixand, Taillandier, Lavarie, Bourgoing de Sichamps, chanoines [1], au greffe de l'officialité de Nevers, le 20 mai, au dit an, par Griniard.

« Je consens que les présentes soient rendues publiques et notifiées où besoin sera pour réparer le mauvais exemple que les actes ci-dessus énoncés auraient pu donner.

« Fait à Nevers, ce 27 décembre 1722. »

Signé : « RAPINE DE SAINTE-MARIE, chanoine [2]. »

Trois jours après, le 30 décembre, le grand-archidiacre avait soin de signifier officiellement aux membres du chapitre la révocation de son appel, afin qu'elle fût consignée au registre des délibérations capitulaires et figurât dans ses archives. Il ne s'en tint pas là. A sa requête, le 13 février suivant (1723)[3], les chanoines se réunirent à l'effet de rétablir sur le registre l'acte authentique d'acceptation unanime de la constitution *Unigenitus*, formulé le 25 mai 1714 et biffé le 13 novembre 1716 par les membres appelants, dont lui, requérant, faisait partie, et cela, afin que le public n'eût aucun doute sur ladite acceptation[4].

Comme on le voit, le grand-archidiacre avait à cœur de réparer, autant que faire se pourrait, sa conduite passée.

1. Doreau de Blanzy, autre chanoine appelant, n'est pas nommé ; peut-être était-il décédé et le rétractant l'avait-il omis pour ce motif, à moins que l'omission ne soit due à un oubli.

2. Bibl. mun. de Sens, *Collection Languet*, t. XVI, fol. 106, et Bibl. nat., Ld⁴, 1321. In-4° de 2 pages [s. l.]. L'acte fut imprimé sous ce titre : *Révocation de l'appel au futur concile ci-devant interjeté par M. l'abbé de Sainte-Marie, grand-archidiacre de Nevers.*

3. C'est donc à tort qu'un membre actuel de la famille le fait mourir en 1722. Cf. Henri Rapine de Sainte-Marie, *Lettres inédites du XVIIe siècle* (Nevers, 1908, in-8°), p. 184.

4. *Délibération du chapitre de l'église cathédrale de Nevers.* In-4°, pièce (Bibl. nat., Ld⁴ 1331).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant l'épiscopat de Mgr des Montées, les luttes jansénistes furent surtout circonscrites dans la ville de Nevers. Nous en trouvons un écho dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal officiel de la secte, « triste feuille, dit Sainte-Beuve, dans laquelle, durant tout le XVIII[e] siècle, il ne se rencontra pas une seule étincelle de talent, pas une lueur d'impartialité »[1].

A Nevers, s'il faut en croire les *Nouvelles*, les « boutefeu » des querelles entre Jansénistes et Jésuites furent ces derniers. Mais c'est là un témoignage trop intéressé pour qu'il soit accueilli sans réserve.

C'est principalement dans la chaire des églises que les attaques se produisaient. Un jésuite était-il invité à prêcher dans une église de paroisse ou dans une chapelle de communauté, on pouvait s'attendre à le voir se livrer à quelque sortie violente contre les « novateurs » et les « nouveaux docteurs ». Ceux-ci, à leur tour, ne se faisaient pas faute de dénoncer les « nouveaux casuistes ».

Le 16 juillet 1730, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, le P. Petit, jésuite, prêche en l'église des religieuses Carmélites de Nevers. Excellente occasion pour lui de molester ces maudits Jansénistes ; aussi n'eut-il garde d'y manquer. Dans son sermon, il accusa « les novateurs de nos jours » de ravir à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu, de traiter son culte de superstition, et de dire que ce culte était une diminution de celui dû à son divin Fils[2]. Le bon Père faussait quelque peu la vérité. Les Jansénistes, nous l'avons vu, vénéraient la sainte Vierge

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III (3e édition), p. 130. — Il n'est pas sans intérêt de noter ici que le dernier rédacteur de la feuille janséniste fut un Nivernais, l'abbé Jean-Baptiste-Sylvain Mouton, né à La Charité-sur-Loire, le 29 septembre 1746, et non en 1740, comme l'a écrit M. Léon Séché (*Les derniers Jansénistes* [Paris, Perrin, 1891], t. I, p. 98). En 1791, l'abbé Mouton quitta la France et se retira à Rhynwick, en Hollande, auprès de l'abbé Dupare de Bellegrade, qu'il seconda dans sa correspondance et la composition de ses ouvrages, et, un peu plus tard, à Utrecht. Il dirigea les *Nouvelles ecclésiastiques* depuis la fin de l'année 1793, époque où elles cessèrent de paraître à Paris, jusqu'à sa mort (13 juin 1803). Le dernier numéro porte la date du 10 mai de cette année-là. Avec lui, s'éteignit la petite colonie française fondée en Hollande par les adversaires de la bulle *Unigenitus*.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, nº du 23 août 1730.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autant peut-être que leurs adversaires et n'étaient nullement opposés au culte que l'Église lui rend ; ils demandaient seulement que ce culte n'empiétât pas sur celui dû à Dieu. Il paraît, en effet, que l'abus dénoncé n'était pas imaginaire. Et aujourd'hui encore, ne rencontre-t-on pas chez certains chrétiens une tendance marquée à donner dans leurs dévotions plus de place à la Vierge qu'à son divin Fils ?

Une autre fois, c'est le P. Lau, préfet des études au collège, qui, dans un sermon prêché pour la Circoncision (1733), s'emporte en invectives contre les Jansénistes, les traitant, ceux de Nevers en particulier, de « Luthériens » et de « Calvinistes ». De là, colère ; et ceux-ci crient si fort que l'évêque fait éloigner discrètement le trop zélé prédicateur[1].

Mgr des Montées ne s'en tint pas là. Le P. Lau, à son départ de Nevers, lui ayant adressé une lettre injurieuse, l'évêque exigea de sa part — ou, à son défaut, du Père recteur du collège — une rétractation dont il prit soin de rédiger le texte. Comme le Père recteur sollicitait un délai, l'affaire alla jusqu'au garde des sceaux. L'évêque fut même amené, par les circonstances, à en saisir le cardinal de Fleury, ministre d'État. Il lui écrit, à la date du 20 mai 1733 : « Une lettre de Mme Chauvelin m'engage à rendre compte à Votre Éminence d'une affaire que j'ai ici avec les Pères du Collège. Elle n'est rien moins qu'une affaire de parti ou de cabale, dont, grâce à Dieu, j'ai toujours été et suis encore très éloigné. J'aime le silence et la paix par-dessus tout et nous serions encore en paix s'il n'avait

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, nº du 20 mars 1733. — Le P. Lau était d'autant plus répréhensible que l'évêque avait, au préalable, pris la précaution de lui faire savoir qu'il lui serait reconnaissant de s'abstenir de toute allusion aux « affaires du temps ». C'est du moins ce que nous apprend une lettre du prélat adressée au garde des sceaux, Chauvelin, lequel était son neveu. Fontaine des Montées y affirme que la mesure prise par lui à l'égard du prédicateur est due uniquement aux déclamations intempestives de ce dernier, « déclamations, observe-t-il, si déshonorantes pour un clergé où il n'y a pas un seul réappelant, où tous ceux qui avaient appelé se sont contenus, suivant la déclaration de 1720, et que, par conséquent, il ne fallait pas insulter, comme cette déclaration nous défend de le souffrir. » « Il est bien triste, ajoute-t-il, qu'on ne veuille pas demeurer en repos ou y laisser les autres. » (Arch. des Aff. étrang., *Mémoires et documents,* France, nº 1489, fol. 210-211.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plu à un Père Lau, prédicateur du collège, de s'abandonner à un zèle très indiscret. Le scandale qui s'en excita fut si grand que je ne pus me dispenser de lui retirer mes pouvoirs. Je le fis avec toute la précaution possible. Cependant, cette soustraction m'attira la lettre dont je prends la liberté d'envoyer la copie à Votre Éminence. » Il explique qu'il garda cette lettre pour lui seul, sans s'ouvrir à personne du déplaisir qu'elle lui avait fait éprouver, mais que des copies en avaient été répandues autour de lui et dans des conditions telles qu'il ne lui était pas possible de souffrir une injure qu'il considérait comme faite à l'épiscopat beaucoup plus qu'à lui-même. Un passage surtout l'avait blessé : celui où il est dit qu'on a « débité » devant lui des maximes opposées aux vérités de la foi[1].

Le P. de Lignères, confesseur du roi, mis au courant de l'affaire, prit sur lui, après entente avec le garde des sceaux, Chauvelin, de la terminer en écrivant à l'évêque de Nevers, au nom de la Compagnie, une lettre d'excuses. Voici cette lettre, dont le texte avait été soumis préalablement au prélat :

Je puis vous assurer, Monseigneur, que nous avons tous condamné la lettre, que j'en ai eu, en mon particulier, un véritable chagrin, et que le prédicateur est encore actuellement en pénitence pour cette faute. Le Père recteur du collège, qui nous a écrit, au Père provincial et à moi, plusieurs lettres pour nous rendre compte de cette affaire, nous marque que, lorsqu'il alla faire à Mgr l'évêque de Nevers la satisfaction qui dépendait de lui sur la faute de son inférieur, Votre Grandeur voulut bien l'assurer que ce n'était pas pour avoir avancé aucune proposition contraire à la foi et à la morale qu'il lui avait ôté ses pouvoirs, mais pour s'être expliqué en des termes trop vifs et avoir fait des applications dangereuses.

Le Père recteur m'ajoute que, sur ce que dans la lettre il était parlé d'autres prédicateurs qui avaient avancé dans leurs sermons quelques propositions contraires aux vérités catholiques sans qu'on leur eût rien dit, Mgr l'évêque lui fit l'honneur de lui dire que l'on n'avait qu'à les dénoncer et qu'il ne manquerait pas de les examiner et de punir avec rigueur ceux qu'il reconnaîtrait coupables.

Je me flatte que vous agréerez plus volontiers que les assurances de l'extrême chagrin que la lettre nous a causé passent par moi plutôt encore que par le Père recteur. J'espère donc que Votre Grandeur

1. Arch. des Affaires étrangères, *loc. cit.*, fol. 240-241.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voudra bien pardonner la faute d'un particulier. dont il se repent lui-même, que tous les autres condamnent, la suppliant d'oublier le passé, de nous rendre ses bonnes grâces et de nous faire sentir les effets de ses bontés [1].

L'évêque se déclara satisfait, et ainsi se termina l'incident. Mais un second vint bientôt se greffer sur celui-ci. Après le départ du P. Lau, un petit régent, celui de troisième, ne s'était-il pas avisé de donner à traduire à ses élèves, en guise de version, un discours latin intitulé : *Ad invidos* ? Or, dans ce discours, il était dit qu'un certain *Rokasinus*, hérétique, jaloux des talents et de l'éloquence de saint Jean de Capistran, lui avait déclaré la guerre et interdit de prêcher. C'était une allégorie ; les élèves ne s'y méprirent pas. Néanmoins, l'un d'eux, peut-être dans le malicieux dessein de compromettre le régent, demanda à celui-ci quel personnage représentait Rokasinus. *Episcopus Nivernensis*, lui fut-il répondu. Informé de l'incartade, l'évêque se contenta d'exiger que l'irrévérencieux régent vînt lui faire amende honorable[2].

Comme on le voit, c'était, entre les deux partis, une guerre de coups d'épingles, guerre, hélas ! dénuée de toute noblesse et de toute grandeur[3].

Les Jésuites de Nevers avaient pour alliés les religieux des différentes branches de l'ordre de Saint-François d'Assise établies dans la même ville : Récollets, Minimes, Capucins. Le camp adverse comptait une partie du chapitre, la majorité des curés des onze paroisses, les Pères de

1. Arch. des affaires étrangères, *loc. cit.*, fol. 248.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, n° du 28 mars 1733. Voir aussi Arch. des Affaires étrangères, France, n° 1489. Lettre de l'évêque de Nevers, du 3 février 1733, au garde des sceaux (fol. 220). « Je lui (au Père recteur) ai ajouté qu'il ne parlait point de son petit régent. Il m'a dit qu'il le renverrait si je voulais. Je lui ai dit qu'il valait mieux l'amener me faire satisfaction. Ils sont venus aujourd'hui, et je ne lui ai pas fait grand mal. »

3. En cette année 1733, à la suite d'une scène qui eut lieu à l'évêché et au cours de laquelle les Jésuites s'étaient répandus, à l'endroit de Mgr des Montées, en reproches amers, le prélat retira à ces religieux le pouvoir de prêcher et de confesser dans son diocèse. Mais de pressantes influences le firent revenir, l'année suivante, sur cette mesure, et l'on dit que l'évêque, alors excédé par les sollicitations dont il était assailli, se serait un jour écrié : « Qui me donnera un diocèse où il n'y ait point de Jésuites ? » (*Nouvelles ecclésiastiques*, n° du 19 décembre 1740, p. 204.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Oratoire, les chanoines réguliers ou Génovéfains et les Dominicains ou Jacobins.

Le 28 août 1736, jour de la fête de saint Augustin, un jacobin fut chargé de prêcher le panégyrique du grand docteur chez les Ursulines du faubourg Martelet. Le prédicateur prit pour texte ces paroles de la première épître de saint Paul aux Corinthiens : *Abundantius illis laboravi, non ego autem, sed gratia Dei mecum.* « J'ai travaillé plus que tous les autres, non par mes propres forces, mais par le secours de la grâce de Dieu. »

Or, le jacobin était à peine descendu de chaire que le P. Quin, jésuite, professeur de philosophie du collège, qui se trouvait parmi l'auditoire, l'aborde et lui reproche vivement d'avoir avancé, sur la grâce et la liberté, des propositions dignes de Luther et de Calvin. On s'accorda généralement à blâmer cette intervention. L'évêque surtout en fut fort mécontent et le P. Quin dut quitter Nevers[1].

A la fin de cette même année 1736, un dominicain prêchait à la cathédrale la station de l'Avent. Les Jésuites s'appliquèrent à le décrier, allant jusqu'à détourner leurs élèves d'assister à ses sermons. Non moins acharné était le curé de Saint-Jean, Guinet, fougueux « bullaire ». Les Jésuites agissaient auprès de leurs élèves ; Guinet agissait auprès de ses paroissiens, parfois même publiquement, du haut de la chaire. Le prédicateur de la station, affirmait-il, enseignait des erreurs. Il s'attira un blâme sévère de l'évêque.

Le 6 janvier suivant, le sermon de la cathédrale, pour la fête de l'Épiphanie, devait être prêché par un jeune récollet, le P. Vieillard. Ce religieux se vanta de réduire à néant les erreurs débitées, disait-il, par le dominicain au cours du dernier Avent. Or, celui-ci se trouvait assis droit en face du prédicateur... Le récollet réussit-il à confondre son rival ? On omet de nous le dire. Mais s'il n'obtint pas ce résultat, il en gagna un autre : l'évêque lui fit défense de prêcher et de confesser dans le diocèse[2].

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, n° du 20 octobre 1736, p. 168.
2. *Ibid.*, n° du 9 février 1737, p 21.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voilà en quelles disputes, à cette époque, le clergé de l'Église de France dépensait son zèle. Pendant ce temps, l'incrédulité, sous le couvert du philosophisme, montait à l'assaut de la cité sainte et s'acharnait à « écraser l'Infâme ». Ainsi faisaient les théologiens de Byzance, au moment même où l'ennemi assiégeait la ville et battait les remparts. Benoît XIV, devenu pape (1740-1758), était le premier à gémir de toutes ces luttes vaines ; il eût désiré voir les adversaires consacrer leurs talents et leur zèle à combattre l'impiété philosophique : « Il serait bien temps, écrivait-il, que toutes ces disputes fussent enfin terminées et que les catholiques n'eussent plus à écrire que contre les matérialistes, les athées et les déistes qui cherchent à renverser les fondements de la religion [1]. »

La mort de Mgr Fontaine des Montées, survenue à Paris le 20 février 1740, laissa le gouvernement du diocèse au chapitre, composé, à cette époque, en majorité, de non-appelants. Ceux-ci songèrent, avant toute chose, à s'assurer de la doctrine de la Compagnie en obligeant chacun de ses membres à souscrire le Formulaire d'Alexandre VI et à recevoir la bulle *Unigenitus*. Cette motion déchaîna, au sein de l'assemblée, une véritable tempête.

La discussion se prolongeait depuis trois jours en d'inénarrables séances, lorsque le cardinal de Rohan vint à passer par Nevers. Les non-appelants lui soumirent le différend. Pouvaient-ils obliger, par délibération capitulaire, chacun de leurs confrères à souscrire une formule d'adhésion au Formulaire et à la Constitution ? Le cardinal doutait qu'ils eussent ce droit. Or, à quelques jours de là, dans une réunion préparatoire à la nomination des vicaires capitulaires (27 février), le doyen émit l'avis qu'il serait opportun, au préalable, de s'assurer de l'orthodoxie de la Compagnie. Mais aussitôt, tous de protester : il n'est personne ici qui ne soit bon catholique et ne fasse profession de croire tout ce que l'Église croit et enseigne. Et l'affaire en demeura là. Toutefois, les pouvoirs accordés

1. Émile de Heeckeren, *Correspondance de Benoît XIV* (Paris, 1912), t. II, p. 184. Lettre au cardinal de Tencin, du 3 mai 1752.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par l'évêque défunt aux religieux et prêtres séculiers du diocèse furent « suspendus et révoqués » ; et il fut statué que les ecclésiastiques qui, pendant la vacance du siège, désiraient en être pourvus de nouveau, devraient se présenter à MM. les vicaires capitulaires, « après leur avoir donné des preuves d'une saine orthodoxie »[1].

Les vicaires capitulaires, tous recrutés parmi les membres du chapitre cathédral, publièrent, le 12 mars, un mandement adressé au clergé et aux fidèles du diocèse. Ils y vantent les abondantes aumônes du prélat défunt, la parfaite pureté de ses mœurs, son union presque continuelle avec Dieu par la prière, sa vie pénitente et mortifiée, et enfin le zèle qu'il ne cessa de déployer dans sa charge épiscopale[2].

V. — ÉPISCOPAT DE GUILLAUME D'HUGUES (1741-1751).

Du vivant de Fontaine des Montées, l'élément janséniste, à Nevers et dans le diocèse, tenait le haut du pavé. Après sa mort, une réaction se produisit : l'influence passa aux Jésuites, et nous assistons, sous l'épiscopat de son successeur, aux derniers moments de la secte.

Guillaume d'Hugues[3] avait été vicaire général de Mgr de Tencin, archevêque d'Embrun — celui qui fit interner le malheureux Soanen, évêque octogénaire, dont la vie aurait été celle d'un saint, s'il ne l'eût ternie par son attachement opiniâtre aux doctrines jansénistes. Or, le vicaire général partageait, à l'égard de la secte, l'aversion de son archevêque. Nommé en septembre 1740, Hugues ne vint à Nevers que le 9 juin de l'année suivante. Dans l'intervalle, les Jésuites et autres se mirent en campagne afin de recruter des adhésions au Formulaire. S'il faut en croire le journal de la secte, ils allaient de maison en

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, n° 21 du mai 1740, p. 80.

2. Tant de vertus réunies n'empêchèrent pas certains « brûlots » du parti jésuite d'aller répétant que ce prélat risquait bien d'être damné. Son crime — à leurs yeux impardonnable — était d'avoir trop favorisé les appelants.

3. Nommé par le roi le 24 septembre 1740, il fut préconisé le 8 novembre suivant et sacré à Paris le 5 mars 1741, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, par Jean-Joseph Languet, archevêque de Sens.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maison, quêtant des signatures. Quelques-uns d'entre eux, paraît-il, ne se bornaient pas aux sollicitations : dans leur zèle de « constitutionnaires », ils y ajoutaient les menaces ; ils dénonçaient aux fidèles les curés appelants, les engageant à fuir leur communion, affirmant tout haut que les Oratoriens et les Génovéfains étaient hors de l'Église, que l'évêque défunt était damné et qu'on ne devait pas prier pour le repos de son âme.

Ces agissements soulevèrent de vifs mécontentements ; les esprits s'aigrirent et la division augmenta. Le diocèse était comme en feu. Le 9 octobre 1740, un correspondant de Nevers écrivait aux *Nouvelles ecclésiastiques* : « Les Jésuites sont comme des fous ; ils courent quatre à quatre dans les maisons pour imprimer la terreur du nouveau prélat, qui va, disent-ils, détruire, écraser et pulvériser sans miséricorde tout ce qui leur est contraire [1]. » Un fait certain, c'est qu'ils obtinrent du roi une lettre de cachet (23 avril 1741) à l'encontre du curé de la paroisse Saint-Victor, l'abbé Joseph Rabuteau, homme intelligent, austère, vertueux, mais que les partis s'accordaient à considérer, à Nevers, comme le porte-étendard du jansénisme [2].

Lorsque Guillaume d'Hugues fit son entrée dans sa ville épiscopale, le 9 juin, l'abbé Goussot, au nom des curés de Nevers, évoqua, dans ses souhaits de bienvenue, le souvenir d'un Guillaume d'Hugues, ancien archevêque d'Embrun [3], à jamais célèbre pour avoir renversé le « mur

1. Il cite ce fait, en exemple : le Père recteur avait, de son autorité privée, obligé les Ursulines à recevoir la Constitution, « bien qu'elle leur fût aussi étrangère que l'Alcoran ». Le Père recteur, n'en déplaise au correspondant janséniste, était dans son droit, puisque, de l'avis de ce dernier, il agissait ainsi à titre de confesseur extraordinaire. (*Nouvelles ecclésiastiques*, n° du 12 décembre 1740, p. 200.)

2. Au dire des *Nouvelles*, quelques jours auparavant, les Jésuites du collège avaient invité leurs élèves à prendre part à une neuvaine de prières faite en vue d'obtenir la conversion de l' « hérétique ». La lettre de cachet arriva, paraît-il, juste le neuvième jour.

3. Guillaume d'Hugues, nommé par Marie de Médicis à l'archevêché d'Embrun, reçut dans la suite plusieurs missions importantes et délicates dont il s'acquitta avec plein succès. C'est lui qui reçut solennellement, à Grenoble, l'abjuration du duc de Lesdiguières (25 juillet 1622). (*Gallia christiana*, t. III, col. 1096-1097.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de séparation » qui existait dans son diocèse entre catholiques et protestants. On s'attendait au rapprochement ; on ne fut pas déçu, car l'abbé Goussot ajouta aussitôt : « Le même mur de séparation subsiste encore parmi nous. Nous attendons de votre zèle, Monseigneur, que vous travaillerez à le renverser ; c'est l'unique moyen de rendre la paix à votre troupeau. »

Renverser ce « mur », c'est d'ailleurs à quoi le nouvel évêque s'employa sans retard. A quelques jours de là, il mandait auprès de lui trois des chanoines « appelants », MM. Gueneau, Ducharreau et Le Bourgoing de Sichamps, et, moitié par exhortations, moitié par menaces, il les amena à se rétracter. Deux autres restaient encore : les sieurs Taillandier et Lavarie. Le prélat les persuada avec le même succès. Le premier, infirme depuis vingt ans, se rendit sans peine. Le second, immobilisé sur un lit de douleur, fit à l'évêque sa rétractation de vive voix. Mais cette forme, suffisante au jugement du prélat, ne l'était pas aux yeux du doyen, qui exigea une rétractation écrite, ce qui permit au malade de quitter cette vie « muni des sacrement de l'Église et dans les sentiments de la plus saine doctrine » [1].

L'hebdomadaire, un sieur Fiti, « sept-prêtre » [2], en même temps aumônier de l'hôpital général, était aussi « appelant ». Ayant refusé de se rétracter, Guillaume d'Hugues le frappa d'interdit. L'année suivante, une lettre de l'officialité exilait à Bayeux dom Rondel, prieur-curé de Saint-Martin. Il n'était pas « appelant », mais

1. Archives municipales de Nevers, GG 76.

2. On désignait sous ce nom, à Nevers, des chanoines semi-prébendés qui tenaient le milieu entre les chanoines proprement dits et les simples prêtres, et dont la fonction était de remplacer ou d'aider les premiers dans la célébration de l'office divin. On les appelait primitivement « habitués », *habituati*, et plus tard — ce qui revenait au même — « chanoines de résidence ». Ils avaient le droit d'assister aux séances du chapitre, mais sans y avoir voix délibérative ; en d'autres termes, ils n'étaient pas « capitulants », ils prenaient place au chœur dans les stalles hautes, à la suite des prébendés et avaient droit à l'aumusse. Comme ils étaient au nombre de sept, le peuple prit l'habitude, pour les distinguer des chanoines prébendés, de dire les Sept-Prêtres, et en parlant de l'un d'eux, un sept-prêtre. Ils habitaient dans une ruelle située aux abords de la cathédrale, et à laquelle ils ont donné leur nom ; elle est dénommée, encore aujourd'hui, « rue des Sept-Prêtres ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on lui reprochait de tenir dans son couvent des conciliabules jansénistes[1].

Les Jansénistes nivernais avaient trouvé leur maître. Guillaume d'Hugues leur infligea une défaite dont ils ne se relevèrent jamais. Sous son épiscopat, leur influence ne fit que décroître. C'était d'ailleurs le temps où, dans le royaume, la secte agonisait.

J. CHARRIER.

1. Inutile de dire que le monopole des cours faits aux séminaristes fut rendu aux Jésuites (*Nouvelles ecclésiastiques*, nº du 6 mai 1742).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BULLETIN CRITIQUE

P. Fr. — *Époque de l'apostolat de saint Saturnin à Toulouse et des premiers prédicateurs de la foi dans les Gaules*, d'après les Actes de saint Saturnin et la vraie date consulaire (avec une note sur le fait de Galilée) et *Valeur historique de saint Grégoire de Tours*. — Avranches, Impr. de l'*Avranchin*, 1914. In-8° de 105 pages. Prix : 2 francs.

Voici une brochure qui ne prétend rien moins que nous apporter la solution d'un problème rarement examiné de sang-froid, celui de l'apostolicité de nos Églises. Est-il besoin de dire avec quel empressement nous accueillerons tous l'homme ou le livre qui fera cesser cette controverse, redevenue périodiquement irritante ? Cette fois-ci elle est dirimée, nous dit-on, et notre auteur est si sûr de son fait qu'il lance à ses adversaires de véritables cartels. Tout cela sans dire son nom : tout au plus offre-t-il de se faire connaître par lettre privée de ceux qu'il appelle en champ clos, et je ne serais pas étonné dans ces conditions qu'il ne reçût d'eux aucune réponse publique. Nous savons du moins qu'il a failli, en 1888, faire interdire, par une campagne d'articles dans *l'Univers* [1], le Congrès international des catholiques, et que ses questions obligèrent Mgr d'Hulst à aller à Rome et firent limiter le programme du congrès. L'historien de Mgr d'Hulst, Mgr Baudrillart, rapportant toute cette affaire (*Vie de Mgr d'Hulst*, t. I, p. 535 et suiv.), ajoute qu'il était à ce moment-là vicaire général en Normandie, et cite même, d'après une lettre, un mot du cardinal-vicaire sur le « ton inconvenant » de cette campagne. M. P. Fr. nous apprend encore qu'il s'occupe de « pangéométrie », et, à ce sujet, traite l'Académie des sciences sans excès de douceur. Mais revenons à l'apostolicité de nos Églises.

M. P. Fr., constatant que l'unique base du système « critique » sur l'origine de l'épiscopat gaulois est un texte célèbre de Grégoire de Tours, a entrepris d'examiner à fond non seulement ce texte, mais les sources desquelles il dépend. L'idée est ingénieuse, et il se peut fort bien qu'elle mène à des résultats incontestables. M. P. Fr., qui s'amuse à appeler ses adversaires « antitraditionnels », ce qui serait pour le moins étrange, alors que lui-

1. La présente brochure est elle-même un recueil d'articles parus dans *l'Univers*, entre le 16 novembre 1912 et le 16 avril 1913.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même proteste contre la distinction d' « école historique » et d'« école légendaire », M. P. Fr., dis-je, enfonce une porte ouverte quand il s'évertue à démontrer que les positions de l'école critique sont sujettes à revision. Personne n'en doute, et la seule question à discuter est celle-ci : Que valent les arguments apportés pour cette revision ? M. P. Fr. apporte l'argument suivant : Grégoire de Tours avoue s'appuyer sur les Actes de saint Saturnin de Toulouse et leur emprunter la date consulaire *sub Decio et Grato consulibus* pour la mission en Gaule des sept évêques. Or l'examen de ces Actes, qui nous ont été conservés, prouve que cette date est une mauvaise lecture. Le complément circonstanciel *sub Decio et Grato consulibus* dépend, dans une longue phrase, d'une proposition principale dont voici le sens général : « Au temps où le Soleil de justice avait commencé à éclairer l'Occident, après la venue corporelle du Sauveur ». 250 est une date trop tardive pour être donnée en précision d'une proposition semblable. Un autre complément notable, *ante annos L*, ne convient pas mieux à la date proposée. *Ante annos L* (voyez la grammaire de Burnouf) n'est pas *ante hos annos L* et ne veut pas dire *il y a cinquante ans*, mais *avant cinquante ans*. Saint Saturnin était donc venu à Toulouse moins de cinquante ans après la naissance du Sauveur. Comment a-t-on pu juxtaposer à de pareilles données la date consulaire de 250 ? C'est bien simple : le copiste, lisant les noms des consuls, dans son exemplaire, non pas en entier, mais en sigles abréviatifs, a mallu les sigles et transcrit *sub Decio et Grato* où il fallait *sub Claudio et Gaio*, consuls en 42. Ainsi saint Saturnin et les autres furent envoyés en Gaule non en 250, mais en 42, et les Églises des Gaules sont éminemment « apostoliques ».

Ne nous hâtons pas de nous récrier. J'accepte volontiers le principe de la méthode de M. P. Fr. ; mais je ne puis retenir mon étonnement devant l'application qu'il en a faite. La substitution proposée est d'une hardiesse que les partisans les plus radicaux de l'école critique hésiteraient à se permettre. Avec de la patience on pourrait se livrer à ce petit jeu à travers les fastes consulaires, et trouver des combinaisons de noms propres qui fourniraient des dates inattendues. Pourquoi a-t-on choisi ces deux noms-là ? Pour expliquer les variantes de certains manuscrits des Actes, où l'on voit le nom de Claude s'ajouter à ceux des consuls ou remplacer Gratus ; où l'on voit, ailleurs, la leçon *sub Decio et Gaio* ; où paraît à deux reprises le nom de Germanicus, surnom de Claude (oui, mais comptez combien d'autres empereurs ont porté le même surnom !) ; surtout, pour avoir une date concordant avec la proposition principale et le complément *ante*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

annos L. Mais il y a autre chose. M. P. Fr. estime, pour des raisons que l'on peut admettre, que *ante annos L* est à éliminer du texte, et que *sub Decio et Grato consulibus* provient d'une mention ajoutée sur son exemplaire par un lecteur désireux de précision. Soit; mais alors que deviennent la discussion grammaticale sur la nuance de sens convenant à *ante annos L*, et l'amusant renvoi à Burnouf — je ne savais pas que les auteurs de pareils Actes, fussent-ils notés comme excellents, eussent tant de respect pour les moindres règles codifiées par Burnouf, — et pourquoi chercher à mettre des noms propres où l'on avoue que le texte primitif n'en comportait pas? La seule conclusion logique, c'est que les Actes ne fournissent aucune date, pas plus 42 qu'aucune autre.

M. P. Fr., qui ne ménage guère l'école « historico-légendaire [1] » — parce que le texte de Grégoire de Tours, qu'elle invoque surtout, n'est que l'écho d'une « légende » de martyrs — va jusqu'à la supposer capable d'une noirceur que, je veux bien le lui apprendre, certains de ses tenants ont commise avant même que la brochure les y invitât. « Je ne voudrais pas cependant garantir que ces Actes tant célébrés ne devinssent eux aussi apocryphes ou du moins douteux, du moment où l'on se verrait obligé d'y reconnaître un argument en faveur de l'apostolicité. » Il y a maintenant des hagiographes qui n'ont plus la superstition de Ruinart : le monde devient méfiant. Le P. Delehaye, dans ses *Légendes hagiographiques*, p. 136, classe les Actes de saint Saturnin parmi les passions de « troisième catégorie », celles qui ont pour source un document historique, mais plus ou moins remanié, abrégé ou paraphrasé en toute liberté. La première édition de l'ouvrage est cependant de 1905. Je me garderai bien de me mettre en posture de monsieur Robert entre le P. Delehaye et M. P. Fr. Si pourtant le début des Actes de saint Saturnin était, justement, interpolé!

Je n'insisterai pas sur l'étrange rédaction de certaines questions posées à ses adversaires par M. P. Fr., et qui changeraient bien de portée si on y remplaçait, comme il le faudrait, « possible » par « démontré historiquement ». Car nous n'avons que faire de possibilités invérifiables. Je ne veux pas non plus discuter la très inattendue « Note sur le fait de Galilée »: quel est le rôle de Galilée dans la fondation de nos premières Églises? Que M. P. Fr. n'allègue pas au surplus l'*Ecce convertimur ad gentes* d'Act., XIII,

1. Il est bien dur aussi pour Mgr Duilhé de Saint-Projet, qu'il accuse d'avoir voulu s assurer « la liberté des concessions à nos adversaires » (p. 20). Il me semble que le recteur de Toulouse n'avait pas d'aussi perfides intentions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

46, qui en l'espèce n'est à aucun degré une preuve. Il nous prévient qu'il n'est « pas assez savant ni assez outillé pour soutenir une discussion de textes », et cela arrive à des gens très honorables, ainsi que de surveiller insuffisamment l'impression de leurs citations grecques (p. 14). Il lui arrive à lui-même infiniment mieux que cela, puisque l'on reconnaîtra très volontiers qu'il a posé la question d'une manière intéressante, et qu'il aura pu mettre les autres sur la voie de la solution définitive, encore que la sienne ne soit guère satisfaisante.

René AIGRAIN.

Auguste VIDAL. — *L'ancien diocèse d'Albi d'après les registres de notaires* (*Textes et mémoires relatifs à l'histoire des anciens diocèses du Tarn*, 1er fascicule). — Paris, A. Picard ; Albi, Impr. Coopérative du Sud-Ouest, 1913. In-8° de 427 pages.

L'ouvrage de M. A. Vidal n'est pas une histoire, ni même un pouillé factice, du diocèse d'Albi. Les prétentions de l'auteur ont été plus modestes. M. Vidal, qui avait été chargé par M. Malphettes, notaire à Albi, d'inventorier 672 registres de son étude, s'est proposé simplement d'extraire de ces registres tous les renseignements qu'ils contiennent sur l'histoire religieuse de l'ancien diocèse d'Albi : son volume se compose de 2 320 analyses d'actes, classées dans un ordre méthodique. La première partie a pour objet le clergé séculier (les évêques et archevêques, les séminaires, les paroisses, les chapellenies) ; la seconde, le clergé régulier (ordres religieux d'hommes et de femmes) ; la troisième, les œuvres religieuses diverses (confréries, établissements de charité, écoles).

Il nous est impossible d'entrer dans le détail d'un ouvrage qui est composé avec beaucoup de méthode, mais qui est destiné à être consulté et non lu. Les analyses sont claires et concises, et l'annotation mérite les mêmes éloges. Certaines notes de sept à huit lignes sont de véritables biographies, très courtes, mais d'une érudition de bon aloi, et généralement pourvues de références précises et rassurantes. Une table détaillée des matières et des noms propres termine le travail. Cette table, faite correctement, rendra des services. Toutefois le choix des noms de matières n'est pas toujours heureux. Par exemple, le mot « aliéna-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion » figure à cette table. Peine inutile ! Au contraire, le terme de « pesade », qu'on trouve dans l'analyse du n° 339, intéresse l'historien des institutions ; il eût été utile de lui donner place dans la table C'est au mot « enlèvement » que M. Vidal signale un curieux acte qui a pour cause l'enlèvement d'un enfant par des huguenots ; un historien de la Réforme n'ira pas le chercher sous cette rubrique. En règle générale, les mots abstraits et vagues, tels qu'abandon, agrandissement, attribution, cession, confection, création, doivent être bannis des tables, et remplacés par d'autres plus concrets et d'une signification historique plus précise [1].

L'ouvrage de M. Vidal prouve une fois de plus l'immense intérêt que présentent les archives des notaires pour l'historien, surtout dans le Midi, où l'institution notariale s'est développée d'une manière plus précoce que dans le Nord. Il importe par conséquent de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur conservation. L'une des plus efficaces est, évidemment, leur versement dans les dépôts d'archives départementales. Dans certains départements, et notamment dans le Tarn-et-Garonne, qu'on me pe mettra de citer, ce résultat a déjà été partiellement obtenu. Mais il faudrait que la mesure fût généralisée et rendue obligatoire par une loi.

Quoi qu'il en soit, M. Vidal a montré ce qu'on peut trouver dans les registres de notaires quand on veut se donner la peine de les lire. Il convient de l'en remercier, ainsi que M. l'abbé de Lacger, qui a tenu à inaugurer par ce fascicule substantiel la Collection de textes et de mémoires relatifs à l'histoire des anciens diocèses du Tarn.

R. Latouche.

Dom J.-M. Besse. — *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Recueil historique des archevêchés, évêchés et prieurés de France, par dom Beaunier.* Tome VI.

1. On peut regretter que M. Vidal n'ait pas fait connaître le style qui était en usage à Albi au XV[e] siècle, et dans la première moitié du XVI[e]. Il est probable que c'était celui du 25 mars, comme dans toute la région à cette époque. Mais l'auteur eût pu indiquer les conversions de date qu'il a dû opérer (voir, par exemple, les n[os] 6, 1371, 1448, 1546, 1792, etc., où l'auteur a négligé de faire suivre la date de la mention : nouveau style).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Province ecclésiastique de Sens. — Chevetogne (par Leignon, Belgique), abbaye de Ligugé; Paris, Jouve et Cie, 1913. In-8° de 179 pages.

Des dix-sept provinces ecclésiastiques qui représentaient en Gaule les divisions administratives des derniers temps de l'Empire romain, la province de Sens fut la seule dont le démembrement sous l'ancien régime réduisit le territoire de plus de moitié. L'opération eut lieu en 1622, date à laquelle l'évêché de Paris fut érigé en archevêché avec Chartres, Meaux et Orléans pour suffragants. L'ancienne métropole de Sens n'eut plus dès lors en sa dépendance que les diocèses d'Auxerre, Nevers et Troyes, et c'est ainsi diminuée qu'elle figure dans le *Recueil historique* de dom Beaunier que rééditent les « Archives de la France monastique » et dont voici le tome sixième.

Ce volume, composé d'après le plan et la méthode modifiés pour les tomes IV et V, appelle les mêmes éloges et tout autant de réserves. Ce ne sera pas une répétition que de demander le contrôle de l'exactitude du texte de dom Beaunier. Un éditeur renseigné n'eût pas réimprimé, sans y joindre un correctif, que la sépulture du savant Camusat se voit dans la cathédrale de Troyes (p. 126), ni que les canonicats y « sont à la collation du roi et de l'évêque alternativement » (p. 127) : car Nicolas Camusat n'y est pas inhumé et les chanoines de cette église étaient nommés seulement par l'évêque. Plus loin (p. 144), à propos du monastère de Saint-Loup de Troyes, on ajoute qu' « il n'en reste rien », ce qui est trop dire, puisque la bibliothèque municipale est installée dans les bâtiments mêmes de l'abbaye.

Un des mérites de cette édition, c'est d'ajouter au texte primitif, pour chaque diocèse, une statistique des prieurés simples. Tâche facile, venant après la publication des *Pouillés de la province de Sens* et des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens.* Regrettons toutefois qu'on n'ait pas distingué les prieurés ordinaires des prieurés-cures, surtout lorsque ceux-ci n'ont jamais constitué un couvent, ou bien lorsque le droit d'y nommer avait fait retour à l'évêque diocésain. Tel est le cas pour le prieuré-cure de Melz-sur-Seine (p. 60), dont la nomination passa irrévocablement de l'abbé d'Essommes à l'archevêque de Sens, en 1755.

La bibliographie et les identifications de ce livre ont été composées avec un soin tout spécial, mais en de telles matières se tromper est si facile qu'on ne saurait s'étonner des erreurs et des lacunes commises.

Au point de vue bibliographique, je me contenterai de signaler aux éditeurs les deuxième et quatrième volumes du *Bulletin de la*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Conférence d'histoire du diocèse de Meaux [1]. Ils y trouveront des notices sur plusieurs établissements religieux, notamment sur les prieurés de Tourvoie et de Montmitel, dont ils ne parlent pas. Ce silence m'impressionne davantage en ce qui concerne l'*Étude critique*, publiée par M. Albert Catel, *sur le livre de dom Anger, intitulé les Dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* [2]. L'ouvrage de dom Anger est souvent cité, tandis que l'article de M. Catel ne l'est nulle part ; et cependant on y a « dressé une liste des *errata* et *corrigenda* » qui devait, à mon sens, servir de complément à l'ouvrage.

Les identifications ne sont pas toujours exactes. Vous trouvez Rozoy-le-Vieil (p. 64), dans le Loiret, confondu avec le Rozoy-en-Brie de Seine-et-Marne ; Villeneuve-le-Comte (p. 69), qui est l'ancien nom de Villeneuve-lez-Bordes, au canton de Donnemarie-en-Montois, identifié à tort avec Villeneuve-le-Comte, canton de Rozoy-en-Brie ; le prieuré de Sainte-Colombe (p. 160), commune de Rigny-la-Nonneuse, situé dans celle de Saint-Pierre-de-Bossenay ; le prieuré de Sainte-Scholastique (p. 150), commune de Rosières, localisé à Troyes même.

Je relève aussi des erreurs de dates. La fondation du prieuré de Voulton appartient à l'année 1047 et non 1087 (p. 69) ; le concile de Troyes eut lieu en 1128 et non en 1127 (p. 152) ; l'ermitage du Hayer fut fondé vers 1353 et non en 1608 (p. 154) ; l'installation des Minimes à Brienne est de 1627 et non de 1625 (p. 135).

Les noms de lieu et de personne sont quelquefois estropiés. Essommes, abbaye du diocèse de Soissons, est orthographié ou *Essomes* ou *Essones* ; Moutier-la-Celle, abbaye du diocèse de Troyes, est constamment écrit *Montier-la-Celle*. On lit, p. 13, *Charel* pour Châtel ; p. 44, *Raltier* pour Rattier ; p. 60, *Mériot* pour le Mériot ; p. 62, *Lanain* pour Lunain ; p. 68, *Trains* pour Train ; p. 69, *Buison* pour Buisson ; p. 111, *Reullon* pour Reuillon ; p. 121, *Delreuil* pour Debreuil ; p. 137, *Regnault* pour Rigault ; p. 139, *Villemaure* pour Villenauxe ; p. 149, *la Chauffée* pour la Chaussée, *Mecringues* pour Mécringes ; p. 152, *Pincy* pour Piney ; p. 153, *Chalanges* pour Chavanges.

Enfin, aucun Valdieu n'était prieuré de l'ordre du Val-des-Écoliers (p. 150) ; et la forme *préceptorerie* (p. 147), au lieu de préceptorie, est une fausse analogie : c'est comme qui dirait *mairerie* pour mairie.

Victor Carrière.

1. Ce Bulletin a cessé de paraître en 1908.

2. Publiée dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, XIII[e] volume (oct. 1908-déc. 1909), p. 129-153.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

H. Patry. — *Les débuts de la Réforme protestante en Guyenne (1523-1559). Arrêts du Parlement.* — Bordeaux, Féret et fils, 1912. In-4° de XLII-300 pages.

Bien qu'il s'agisse d'un in-quarto, on ne saurait dire de cette publication, dont c'est ici la seconde et, pour une partie, la troisième édition : *Plus habet in recessu quam fronte promittit.* Ni l'Introduction, ni les Arrêts, ni l'ensemble ne répondent, de façon adéquate, au titre donné.

Voyons d'abord la collection des Arrêts, qui constitue la partie principale de l'ouvrage. Elle comprend environ 430 actes, tirés, à fort peu d'exceptions près, du fonds du Parlement de Bordeaux, conservé aux Archives départementales de la Gironde, série B. Toute une partie, celle du commencement, a été transcrite par M. N. Weiss. Comme il s'agit de rien moins que de 109 pièces, on ne peut s'empêcher de signaler l'importance de cette contribution. *Cuique suum.* L'apport de M. Weiss devrait même être plus riche de quelques unités. Aucune « des copies prises par lui dans le registre 30 » (p. VII) ne figure, on ignore pourquoi, dans le recueil de M. Patry. Des 300 et quelques autres actes qui restent à l'actif de l'éditeur responsable, une centaine ne sont représentés que par le titre et un bref sommaire, sans parler de plusieurs autres non désignés, qui ne sont pas reproduits *in extenso.* Et cependant, au sujet de ces arrêts du Parlement, M. Patry a dit fort justement : « Ils méritent d'être donnés en entier » (p. IX).

Cette déception n'est pas la seule réservée au lecteur. Les registres du Parlement présentent des lacunes. Indépendamment de celle que signale l'auteur et qui va du 31 octobre 1542 au 5 décembre 1545, il en existe bien d'autres. C'est ainsi qu'on ne trouve rien depuis le 19 avril 1546 jusqu'au 2 mai 1547, soit pendant un an ; rien depuis le 6 mai 1547 jusqu'au 11 septembre 1549, soit encore pendant plus de vingt-huit mois, etc. Le Parlement, on le pense bien, ne chômait pas pendant ces longs intervalles. De fait, plusieurs arrêts qui manquent à la série B, et non des moindres, puisqu'ils portent condamnation pour crime d'hérésie, ont été cités par divers auteurs. Comment M. Patry ne les a-t-il pas utilisés pour compléter sa collection ?

D'autres moyens autrement importants s'offraient à lui pour atteindre ce but. Lui-même nous dit : « Pour compléter nos arrêts, nous n'avons donc pu faire usage que des « registres secrets » de la Cour de Bordeaux » (p. VIII). Si l'on en juge par les extraits qu'en a donnés Gaullieur, ces registres abondent en détails vécus que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'on chercherait vainement dans les rédactions sèches et protocolaires des arrêts. Ils sont donc une source de premier ordre. Tout l'usage qu'en a fait M. Patry a été d'emprunter quelques notes au fonds Périgord de la Bibliothèque nationale, en négligeant les autres registres bien plus riches, conservés dans les diverses bibliothèques et archives de Bordeaux. Peut-on traiter si légèrement le public?

Du moins y a-t-il lieu de croire que le dépouillement de la série B a été fait avec un soin scrupuleux et qu'aucun texte de quelque valeur n'a été oublié dans la transcription ? Malheureusement on ne saurait donner même sur ce point un *satiffsecit* à l'éditeur que sous bénéfice d'inventaire. Tel arrêt, cité par Gaullieur comme provenant de la série B, portefeuille 45, n'est pas mentionné par M. Patry. Il s'agit de poursuites contre Pierre du Tilh, avocat à Monflanquin, accusé d'hérésie, congrégation illicite, etc. [1]. Certes il ne faudrait pas beaucoup d'omissions de ce genre pour donner de l'ouvrage une impression peu favorable.

Des deux manières d'éditer les textes, l'une, qui consiste à les reproduire tels quels, sans plus, l'autre, qui les accompagne de notes, gloses, références, etc., M. Patry semble d'abord adopter la seconde, mais il ne s'y tient pas. Il débute par une longue notice sur Aymon de La Voye. Le personnage, il est vrai, en vaut la peine. « Cestui-ci, dit Crépin, est entre les premiers qui ont presché secrettement en France et dressé église et congrégation réformée. » Comme si la passion de ce prince des apôtres de la Guyenne huguenote inaugurait vraiment l'ère nouvelle, c'est par son arrestation que s'ouvre la collection des arrêts. Dans sa note, M. Patry énumère complaisamment tous les auteurs favorables au « martyr ». Il se garde bien de citer les témoins à charge, Soulier, par exemple, avec son *Histoire du calvinisme* (liv. I, p. 34). Est-ce un oubli ? Une seconde note est consacrée à Philippe Mélanchton, autre persécuté de marque. Puis l'éditeur s'arrête... Parmi tant de victimes ne s'en trouve-t-il donc que deux qui méritent le regard de l'histoire? Tous ces parlementaires : présidents, conseillers, procureurs, dont les noms figurent au bas des arrêts, n'exigeaient-ils pas une note biographique très précise, s'il est vrai que le caractère du juge explique souvent, au moins dans une certaine mesure, la sentence? Dans ce drame, tels acteurs d'une certaine notoriété, comme Bandello, le trop célèbre auteur des *Novelle* et des *Canti*, comme Valéry, cet évêque portatif, si bien arrangé par le pseudo-Bèze dans son *Histoire ecclésiastique*..., etc., traversent la scène sans provoquer

1. *Histoire de la Réformation à Bordeaux*... (Paris, 1884, in-8°), t. I, p. 116.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le moindre signe de curiosité ou d'attention. Quelques vagues synchronismes empruntés aux fonds du Périgord déjà cité, à la *Chronique* de Métivier, c'est à peu près tout ce que l'on trouve au bas des pages. Pardon ! Il y a encore les identifications des noms de lieux, établies un peu trop au petit bonheur. Aussi plusieurs sont-elles fautives. C'est ainsi que Mérens (p. xxxix), petite paroisse aux portes d'Agen, est située à tort dans le Gers, arr. d'Auch, cant. de Jeguin ; que la ville de Monségur (p. 28), du département de la Gironde, est confondue avec une localité de même nom du Lot-et-Garonne, qui n'a jamais été une ville et ne possédait pas d'église au xvi^e^ siècle ; que la paroisse de Sainte-Radegonde (p. 41), de la banlieue d'Aiguillon, est faussement attribuée, au choix, soit à la Gironde, soit à la Dordogne ; que Caumont (p. 208), de l'ancien diocèse de Condom, comme il est marqué dans l'arrêt, appartient sûrement au Lot-et-Garonne et non à la Gironde ; que la ville de Dunes (p. 258), d'après les mêmes indices, se trouve, non dans les Landes, mais dans le Tarn-et-Garonne, etc.

Les principaux arrêts du Parlement, ceux qui portent condamnation, nous étaient déjà connus par Gaullieur. Par suite, leur publication n'éclaire pas d'un jour bien nouveau les origines du protestantisme. Telle qu'elle se présente, celle-ci n'en méritait pas moins une étude d'autant plus fouillée que les paillettes d'or qu'elle recèle y sont mêlées à un épais limon. Cette tâche revenait tout naturellement à l'éditeur. M. Patry s'en est acquitté, mais *obiter*, par manière d'acquit, sans aller au fond des choses, dans une page lestement brossée, faite de chic. Où donc a-t-il vu, par exemple, « des évêques rappelés à l'ordre parce qu'ils ne poursuivent pas dans leurs diocèses les nouveaux hérétiques avec toute la diligence désirable » (p. ix) ? Des arrêts, il est vrai, selon la pratique de l'époque, obligent les évêques à avancer des fonds pour la poursuite des hérétiques, mais ils visent leur bourse et non leur zèle. Les arrêts, trois fois sur quatre, ne mentionnent pas la profession des inculpés ou condamnés. Il n'est donc pas permis d'en faire état même simplement pour épiloguer sur la proportion des intellectuels ou des gens de métier parmi les premiers adhérents à la Réforme.

De cette collection d'arrêts il eût été facile cependant de tirer quelques indications utiles. Prenons, par exemple, une question du plus haut intérêt : l'attitude vraie du Parlement de Guyenne en face de l'hérésie naissante. Le premier service de cette cour souveraine était d'appliquer les lois du royaume et en particulier de défendre la religion catholique, alors à la base de la constitution de l'État. Or rien n'égale la mollesse de la répression qu'elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exerça contre les rebelles. Sur 430 arrêts s'échelonnant sur une douzaine d'années, c'est à peine si on en relève 16 portant condamnation capitale suivie d'exécution, 9 ordonnant l'exécution en effigie de 18 coupables défaillants, 63 infligeant à 142 inculpés des peines plus douces : amende honorable, fustigation, amendes pécuiaires, jamais de prison. Les ordonnances de non-lieu ne se comptent pas. Par arrêt du 3 septembre 1558, alors que l'hérésie « pullulait » dans toute la province, le Parlement désigna deux de ses membres, Anthoine de Gauthier et Jean de Guilloche, « pour se transporter au païs d'agenois pour procéder sur le crime d'hérésie. » Le résultat de cette mission nous est connu par le pseudo-Bèze : « Les preuves leur défaillans cela s'esvanouit pour ce coup... et ne laissèrent les petites assemblées de passer outre [1]. » Tout s'explique par ce fait, comme le remarque Gaullieur [2] que les deux commissaires députés étaient secrètement calvinistes. L'un d'eux, Jean Guilloche, ancien élève à Agen du régent luthérien Sarrasin, devait périr dans le massacre des protestants qui eut lieu à Bordeaux le 3 octobre 1572. Aussi, devant le tribunal de l'histoire, à laquelle, après Dieu, il appartient de juger les justices, le Parlement de Guyenne, en raison de sa conduite à l'égard des premiers réformés, aurait-il de la peine à se justifier complètement du crime de complicité et de forfaiture.

A défaut d'une étude approfondie des textes qu'il a publiés, M. Patry s'est contenté de leur donner pour introduction trois études, déjà parues. Il s'agit d'abord de *Thomas Illyricus*. C'est là une vieille connaissance, dont la présentation au public par Florimond de Rémond remonte à l'an de grâce 1605. Le titre de « réformateur catholique », que lui décerne l'auteur, est évidemment très exagéré. L'action de ce moine fut brillante, mais éphémère comme un feu de paille. A l'aide des sermons du prédicateur, M. Patry esquisse un tableau des mœurs du clergé de Guyenne vers 1520. Qui ne voit combien le procédé est discutable, périlleux? On ne juge pas un état social d'après des sermonnaires ou des livres de satires, à cause du grossissement inhérent à ces genres. Cela est élémentaire. Au commencement du XVI^e^ siècle, la dépravation des mœurs était extrême dans notre pays, par suite, dit-on, des guerres d'Italie. Voir notamment, mais avec précaution et sous toutes réserves, les diatribes de J.-C. Scaliger et de Belleforêt sur les Agenais. N'est-il pas souverainement injuste d'attribuer au seul clergé un mal qui était com-

1. *Histoire ecclésiastique* (éd. Besson), t. I, p. 85.
2. *Histoire de la Réformation à Bordeaux...*, t. I, p. 171.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mun à toutes les classes de la société ? Au reste, la gangrène était loin d'être générale ; il y avait bien plus de dix justes dans cette Sodome, témoin ce Jean Marre, évêque de Condom, que les *Jurades* de la ville de ce nom, citées par M. Patry, nous représentent si assidu, de nuit et de jour, aux prédications « deud. sant homme ». D'après les documents de l'époque, jamais prélat n'aurait été plus fidèle aux vertus et aux devoirs de son état. Le recrutement pléthorique immodéré, sans choix, sans conditions, sans épreuves préalables, sans formation spéciale, du clergé séculier prêtait à bien des abus et à de graves désordres. Cependant, à bien réfléchir, peut-on admettre qu'une profession décriée, comme on voudrait le faire accroire, aurait absorbé jusqu'au centième de la population totale, proportion qui certainement, soit avant, soit après, n'a jamais été atteinte ?

Vient ensuite une étude sur *Le Collège de Guyenne*. Si M. Patry reprend le sujet après Gaullieur, c'est, paraît-il, que ce collège a donné « au mouvement d'humanisme et, par suite, à celui de Réforme, une impulsion décisive » (p. XXI). Encore une exagération ! Je sais bien : quelques régents, notoirement hérétiques, se glissèrent, surtout au début, dans le personnel enseignant de cette maison, mais ils ne tardèrent pas à battre aux champs, le lieu ne leur offrant pas toute la sécurité désirable. Et les documents ni l'argumentation de M. Patry ne montrent guère cette « impulsion décisive » imprimée par le collège au mouvement réformateur.

De l'*Enquête de 1538* à Agen, qui forme le dernier terme de la trilogie, l'original était encore entre les mains de M. Fallières, qui en préparait la publication, lorsque M. Patry crut pouvoir jeter sur elle son dévolu. Les passages de ce document reproduits par M. Patry, à la suite de la communication que lui en avait faite M. Fallières, et sans son agrément, accusent une transcription forcément hâtive et qui ne saurait satisfaire quiconque aime les textes exacts. L'erreur la plus regrettable porte sur le manuscrit même, que M. Patry présente comme une « copie du XVII^e^ siècle » (p. XXXII note). Or le document, incontestablement original, est daté, en toutes lettres : « Du huitiesme jour du moys de mars l'an mil V^c^ trente-sept. » Là, non plus, M. Patry n'a pas su ou n'a pas voulu voir la trahison des fonctionnaires publics à peine dissimulée sous un grossier camouflage, de l'inquisiteur qui commence l'affaire et des conseillers du Parlement qui la terminent. Le premier, après avoir favorisé la fuite des deux principaux inculpés, montait quelques mois plus tard sur le bûcher, non pour crime de sodomie, comme l'avance impudemment le pseudo-Bèze, mais pour celui d'hérésie, comme il est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

textuellement porté dans l'acte de condamnation. Les crimes les plus avérés n'empêchèrent pas les seconds de prononcer un acquittement à peu près général [1]. Voilà pourtant ce qu'on nous donne « pour un redoublement de poursuites ».

Chanoine Durengues.

F. Cimetier. — *Les Origines du séminaire de Mâcon (1613-1617).* — Mâcon, Librairie Faure, 1912. In-8º de 69 pages.

Si les Pères du concile de Trente purent légitimement s'applaudir du décret sur l'institution des séminaires comme de l'un des plus importants de leur assemblée, il est juste aussi d'accorder une place d'honneur, dans l'histoire de l'activité épiscopale des années qui suivirent, aux efforts qui furent faits pour mettre sur pied l'œuvre si heureusement conçue.

M. Cimetier, directeur au séminaire Saint-Sulpice, nous fait assister à l'un de ces efforts, sur un point spécial de l'Église de France, en nous présentant, au moyen d'une documentation très abondante et très sûre, les *Origines du séminaire de Mâcon*, de 1613 à 1617. Cette simple notice emprunte son vif intérêt, tout d'abord à l'évêque admirable qui fut l'inspirateur et l'artisan de l'œuvre ; puis aussi, il faut le dire, à la particulière saveur des sources auxquelles il a été donné à l'auteur de puiser.

Ce ne fut pas un prélat banal que ce Gaspar Dinet, né à Moulins, le 6 janvier 1569, et qui, après une carrière remarquable de réformateur remplie dans l'ordre des Minimes, montait, en 1599, sur le siège épiscopal de Mâcon. Il trouve un diocèse qui n'a pas été visité depuis près de cent ans : aussi est-ce par l'accomplissement de ce devoir primordial que le nouveau pasteur inaugure son ministère. Les synodes diocésains et nombre d'ordonnances du plus haut intérêt marchent de front avec les visites ; et il serait intéressant de suivre Gaspar sur le nouveau terrain de son action réformatrice. Mais c'est le fondateur du séminaire qui retient ici l'attention de M. Cimetier.

Après une nouvelle visite générale en 1612, « s'estant bien apperceu qu'il seroit difficile d'introduire une réforme durable

1. *Enquête sur les commencements du protestantisme en Agenais (1538)*, publiée et annotée par M. O. Fallières et M. le chanoine Durengues (Agen, 1913, in-8º), p.64.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le clergé masconnois, il conclut qu'il iroit mieux de faire monde nouveau et d'essayer par des enfans ce dont il desesperoit pouvoir venir à bout travaillant sur des hommes. » Dès lors Gaspar Dinet se met à préparer activement la fondation d'un séminaire. Rapidement, sans doute, mais avec un grand soin néanmoins, et non sans en soumettre minutieusement les articles aux prélats et aux casuistes, il rédige un règlement pour la future institution.

A la vérité, les règlements de Gaspar Dinet ne sont qu'une adaptation, souvent même une simple traduction, de ceux de saint Charles Borromée. Tout, d'ailleurs, y est sagement et soigneusement prévu : local, admission et recrutement des élèves ; pension et trousseau ; répartition des séminaristes en vue des études ; horaire d'une journée de séminaire, déterminant leur place à tous les exercices et à tous les travaux, y compris les « petits métiers ». Le règlement comporte les détails les plus minutieux sur la conduite et les vertus d'un bon séminariste : devoirs envers les supérieurs, vertus personnelles, vertus de relation, jeux, visites et sorties, assistance aux offices religieux ; d'autres détails encore, et fort pittoresques, concernant la mise et les habits.

L'administration du séminaire devait, dans les débuts, comprendre « cinq officiers principaux », tous prêtres, « si faire se peust » : le recteur, le vice-recteur, en même temps et provisoirement directeur spirituel ; trois précepteurs : un pour la rhétorique, un autre pour la philosophie, un troisième pour la théologie ; et, un peu plus tard, des « prefects », choisis parmi les élèves. La règle de Gaspar Dinet détermine avec précision les devoirs de chacun de ces « officiers », ainsi que ceux des trois serviteurs : le dépensier, le portier et le cuisinier.

L'évêque voulait personnellement s'assurer du bon fonctionnement de la maison. C'est pourquoi, « tous les mardys au matin après la messe, se tiendra assemblée pour le séminaire dans le palais épiscopal, à laquelle présidera le R[me] ou, en son absence, le vicaire général ; et y seront appelés deux des sieurs chanoines de la grande église. » « Outre les dites assemblées par sepmaine » et sans compter les fréquentes visites que l'évêque se propose de faire à son séminaire, « le R[me], assisté des sieurs chanoines députés, fera la visite du séminaire deux foys l'année. »

Comment donc fut réalisé un projet si bien conçu? En théorie, « tout le monde fléchist et acquiesce ; ce n'est que bénédiction et louanges à l'inventeur. » Mais, dans la pratique, c'est autre chose : on se récuse et on proteste. Des délégués du chapitre font à l'évêque de très humbles remontrances : messieurs du clergé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contestent la nécessité d'un séminaire en Mâconnais, et se déclarent « bien marrys de se voir commandés d'avoüer qu'ils n'avoënt pas moyen de fournir les deniers demandés, et que leurs finances estoënt trop courtes pour remplir ce vaste dessein. »

Heureusement Gaspar Dinet n'est pas homme à reculer. Il fait si bien que le clergé mâconnais finit par céder. On décrète l'union de plusieurs cures au séminaire. Appuyé par les magistrats et par l'assemblée des échevins, l'évêque quête son peuple ; il ouvre, du reste, largement sa propre bourse. Il se rend acquéreur des bâtiments nécessaires ; l'autorisation royale est accordée par lettres patentes du 14 mars 1614 ; mais déjà le terrain était acheté, et l'acte solennel de sa fondation avait été dressé le 28 juillet 1613. Dans ce grave document, le sage prélat recommande de ne pas admettre plus d'élèves que la maison n'en peut contenir ; il confie l'établissement à la direction des Pères de la congrégation de l'Oratoire, sous la juridiction de l'Ordinaire, et il pourvoit à sa dotation.

L'évêque de Mâcon n'attend point la fin des travaux pour commencer son œuvre ; durant trois ans, il garde en son propre hôtel les enfants qui se destinent au sacerdoce. Son panégyriste est dans l'admiration « en considérant combien le sieur evesque se mit à l'estroit en son propre domicile, et avec quelle patience il fallut qu'un homme de silence et pacifique comme il estoit, supportast le vif argent et l'esprit remuänt d'enfans tempestatifs qui n'estoënt pas encore reserrés dans la rigueur de l'observance, l'espace de quelques années. »

Ce fut seulement le 29 mars 1617 que maîtres et élèves s'installèrent dans leur nouvelle demeure. Quelques semaines auparavant, le 6 février, avait été passé, entre les Oratoriens et l'évêque, le contrat prévu dans l'acte constitutif du séminaire. Durant les deux ans et demi que vécut encore Gaspar Dinet, les choses allèrent au mieux, grâce à une sollicitude incessante, qui le faisait ressembler davantage, disait-on, « au prefect du séminaire qu'à l'evesque de Mâcon. » Mais la prospérité de l'établissement ne survécut guère au fondateur. Entre le nouvel évêque, Louis Dinet, neveu de Gaspar, et les prêtres de l'Oratoire, des difficultés s'élevèrent bientôt, qui compromirent gravement le caractère et la destination de l'œuvre. Cela dura une trentaine d'années environ. Un peu plaisamment, le P. Gayot se console de cet échec lamentable en faisant ressortir tous les avantages spirituels que la présence des Oratoriens procure à la ville de Mâcon : « Que si l'on me dit qu'on void bien aujourd'huy les maistres, mais qu'on ne void plus d'écholiers, je respondrai qu'en recompense, on void un autre avantage, et lequel de jour à autre se

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faict précieux et considérable. C'est qu'on remarque, auprès des révérends Pères, un concours presque continüel du plus beau monde de la ville. Les demoyselles y ont l'instruction pour la conduicte de leur âme, et l'exercice de piété par le moyen des sacremens, prédication, psalmodie, et autres prattiques salutaires. On void jusques aux moindres festes grand monde en leur chapelle qui est assès capable, sans parler des visites hors des heures du service et consultations en affaires de conscience. Vous diriès que c'est l'oracle du ciel, et le bureau d'addresse pour entretenir le commerce des deux Eglises, la militante et triomphante.»

Mais la direction du beau monde mâconnais n'était pas le but visé par Gaspar Dinet lorsqu'il avait placé les Pères de l'Oratoire à la tête de cette maison, à l'établissement de laquelle il consacra les meilleurs efforts de sa vie d'évêque. Et il se trouve ainsi que l'étude si documentée et si suggestive de M. Cimetier met en forte lumière, pour un coin de l'ancienne Église de France, à la fois le zèle admirable de nos évêques à promouvoir l'exécution du fameux décret de Trente, et leur impuissance à la réaliser de façon complète et stable en dehors de l'intervention providentielle de ces glorieux instituteurs de nos séminaires français qui s'appelleront bientôt saint Vincent de Paul et M. Olier.

F. Boulliau.

Documents sur l'histoire religieuse de la France pendant la Restauration, 1814-1830 (Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire moderne et d'histoire contemporaine. Notices, inventaires et documents, t. I*)*. — Paris, Rieder et Cie, 1913. In-8° de 273 pages.

Ce recueil comprend trois travaux distincts. Dans le troisième, qui n'occupe que quelques pages, M. René Durand, professeur au lycée de Saint-Brieuc, analyse, avec extraits et notes copieuses, cinq lettres inédites de Jean-Marie de Lamennais, datées de 1815 à 1819, relatives à divers établissements religieux enseignants. Elles se rattachent, dit un peu pompeusement la notice, « à l'histoire de la lutte de l'Église contre l'Université ». Disons plus simplement qu'elles complètent sur quelques points de détail les consciencieuses études du P. Laveille. Elles auraient pu, sans inconvénient, prendre place dans une revue locale.

Les deux autres travaux sont des « inventaires des documents sur l'histoire religieuse de la Restauration » conservés dans les Archives départementales des Bouches-du-Rhône, d'une part,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et du Doubs, d'autre part, et publiés par les archivistes de ces deux départements. Ces deux publications présentent un intérêt analogue, et qui est double. Intérêt local d'abord : on y suit presque par jour la politique religieuse, l'administration du diocèse, les événements divers de la vie paroissiale dans les petits pays et dans les grandes villes : incidents de procession, missions, questions scolaires, etc. Certaines histoires dont les correspondances militaires ou préfectorales se font l'écho ont leur côté comique et pittoresque, et font songer à Daudet ou à Paul-Louis Courier. Intérêt général, aussi : il ne faut pas l'exagérer, mais il est réel. Ces publications nous donnent des renseignements notables sur l'état d'esprit du clergé, de l'administration et des populations au lendemain des événements de 1815 ; sur les relations, quelquefois délicates, des ecclésiastiques avec le pouvoir civil. Le malaise que l'on constate sur ce point tient, on s'en aperçoit vite, à ce que les rapports de l'une et l'autre puissance sont mal définis. Nous sommes assez bien éclairés sur les conditions dans lesquelles s'est opéré ce qu'on peut appeler la restauration du culte ; le zèle du clergé paroissial y apparaît quelquefois inconsidéré, mais sincère et presque toujours inspiré de nobles motifs. Et surtout nous trouvons des données très intéressantes sur l'Université et l'enseignement pendant ces années-là [1].

Les deux inventaires en question ne sont pas rigoureusement objectifs, en ce sens que les éditeurs mentionnent, analysent ou publient *in extenso* les documents suivant l'importance qu'ils leur attachent. Mais on doit dire que leur appréciation relative des documents paraît d'ordinaire justifiée. On se demande pourtant çà et là s'ils ne prennent pas un malin plaisir à étaler des pièces qui montrent le clergé dans une attitude regrettable ou ridicule... Mais quand cela serait, il n'y aurait pas de quoi s'émouvoir.

Les textes semblent correctement publiés : voici cependant deux passages qui comportent ou une faute de lecture, ou une faute d'impression : page 146, ligne 4, lire : *le fils* de Marie-Louise doit régner ; — page 168, qu'est-ce que : *la garde retrouvé de son sabre?* — Enfin, page 209, milieu : la phrase en italique est-elle soulignée dans le texte, ou par l'éditeur? Et dans ce dernier cas, de quel droit?

L. Hogu.

1. Plusieurs chapitres sont consacrés aux cultes protestant, israélite et grec-schismatique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUYENNE ET GASCOGNE

AVEYRON *(ROUERGUE)*

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Tome XXIV, années 1912-1913. Rodez, Carrère, 1913.

ÉVÊQUES : *Lavergne de Montenard de Tressan, évêque de Vabres (1671)*, p. 57. Courtes notes, en réponse à une demande de Mme de Tressan, demeurant à Rennes, qui prépare une monographie de son parent.

Revue historique du Rouergue, fondée en janvier 1914.
Directeur : M. TOUZERY. Paraît le 15 de chaque mois, en 16 p. in-4°
Tome I (années 1914, 1915, 1916).

Saint Gausbert, fondateur du monastère de Montsalvy ; documents divers, p. 45-48, 78-80, 95-96. Vie manuscrite d'Antoine Bonal, historien du Rouergue, mort en 1627 ; notice des Bollandistes ; manuscrit conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; biographie par l'abbé Muratet ; critique de ces divers documents.

Pouillé de l'ancien diocèse de Vabres, p. 29-32, 42-43. Sauf en ce qui concerne les abbayes de Saint-Pierre de Nant, Sylvanès, Nonenque, les collégiales de Saint-Affrique, Saint-Sernin, Belmont, les renseignements sont extrêmement concis : nom du bénéfice et du collateur.

Gabriel de Voyer de Paulmy, évêque de Rodez (1666-1682). Notice très précieuse composée par Delagnes, secrétaire du prélat, p. 12-14, 21-23. Le document est tiré des Archives départ. de l'Aveyron, G 250.

Donations d'anciennes églises du Rouergue : 1° au monastère d'Ebreuil, p. 109-111 ; — 2° au monastère de Montsalvy, p. 111-112 ; — 3° à Saint-Amans de Rodez, p. 111 ; — 4° à Saint-Victor de Marseille, p. 137, 140, 158-160, 166-170, 188-191, 211-213, 231-232, 242-243.

Abbé Benjamin MAYRAN : *Les de La Rovère et Villefranche*, notes et documents, p. 36-39, 52-56, 68-72, 85-89, 101-103, 117-122, 133-137, 149-153. Cette étude, très consciencieuse, est d'un grand intérêt même pour l'histoire générale. Elle comprend deux parties : 1° Une ambassade de Louis XI au pape Sixte IV en 1479, relative aux affaires d'Italie, révolte de Florence, meurtre de Julien de Médicis, etc. Antoine de Morlhon, de Villefranche de Rouergue, était l'orateur de l'ambassade. — 2° François de La Rovère, évêque de Mende, neveu de Jules II, enseveli à Villefranche en 1524.

Abbé Benjamin MAYRAN : *Mémoires de Jean de Colonges, juge-mage du Rouergue* ; série d'articles, p. 246-583, passim (et tome II, p. 14-62, passim). Le récit va de 1561 à 1567 ; il raconte quelques-uns des événements qui se déroulèrent en Rouergue, à l'époque si troublée des guerres

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de religion. Jean de Colonges est un catholique, très bien placé pour voir les événements et dont le récit ne sera jamais passionné. M. Mayran a publié ces *Mémoires*, comme contre-partie aux *Mémoires d'un calviniste de Millau*, parus dans la collection des *Archives historiques du Rouergue* et dont nous parlons ailleurs. Ce calviniste est un sectaire, beaucoup moins bien placé pour juger les faits.

Abbé P.-A. VERLAGUET : *Collation des bénéfices du diocèse de Rodez* ; série d'articles encore en cours de publication, à partir de la p. 365 (et tome II, p. 11 et suiv.). L'auteur analyse les registres des collations de l'évêché de Rodez, en commençant aux années 1781, 1782, etc., pour prendre ensuite successivement les plus anciens registres. Cet ordre rétrograde, adopté pour des raisons d'ordre personnel à l'auteur, est bien regrettable.

Abbé C. SABATIÉ : *L'église Saint-Amans de Rodez et l'église de Verdun*, p. 527, 541, 559, 575 (et tome II, p. 9, 24, 39). Relations ayant existé entre les deux églises de 540 à 1060 ; étude très consciencieuse, où se trouvent des détails fort précieux pour l'histoire des deux diocèses, unis surtout par les droits que, depuis le VI^e siècle, les évêques de Verdun possédaient sur l'église Saint-Amans de Rodez.

Abbé Camille BELMON : *Visites pastorales des évêques de Rodez* ; série d'articles encore en cours de publication, à partir de la p. 39 (et tome II, p. 165 et suiv.). Analyse des procès-verbaux officiels des visites paroissiales. 1° Visites de Vital de Mauléon (1417, 1418, 1419, 1420) ; — 2° visites de Guillaume de La Tour (1446, 1447, 1448, 1449, 1453, 1454) ; — 3° visites pastorales de Guillaume de La Tour (1450, 1451, 1453) ; — 4° visites de Bertrand de Chalencon (1460).

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Tome XVIII (1912-1916). Rodez, Carrère, 1916.

Inventaire des... effets précieux provenant des dépouilles des églises de l'arrondissement du district de Rodez (*4-7 juin 1795*), p. 20-46.

Abbé L. ROQUES : *Deux lettres autographes et inédites de Bernardin de Corneillan, évêque de Rodez (1614-1645)*, p. 49-56. Texte et étude.

B. COMBES DE PATRIS : *Une disette en Rouergue sous l'ancien régime*, p. 67-96. Contribution à l'étude économique de l'ancien Rouergue qui éclaire en même temps un côté de la figure épiscopale de M. de Cicé, dont la sollicituda se signala en 1778 par maintes initiatives heureuses, notamment les distributions de soupe à l'évêché, et l'organisation de l'aumône par le travail.

X... : *Notice et documents relatifs à l'abbaye et à l'évêché de Vabres*, p. 173-411.

Léon DENISY : *Notice sur la petite ville de Vabres, près Saint-Affrique*, p. 174-189. Travail déjà ancien reproduit ici en manière d'introduction aux documents publiés ci-après.

Histoire de la fondation de l'abbaye de Vabres en Rouergue, écrite vers 861, par Agio, abbé du même monastère au commencement du X^e siècle, p. 190-194. Texte latin. — *Statuts du chapitre de Vabres*, faits par M. de Cornusson, évêque de Vabres (avant 1644), p. 194-210. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Statuts et proclamations des articles du chapitre cathédral de Vabres (1676), p. 211-235. Texte latin. — *Procès-verbaux des synodes de 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1681, 1684, 1685, 1689, 1691 et 1694*, p. 236-304. — *Inventaire du mobilier de l'église cathédrale et sacristies de Vabres, de la cave du chapitre et de la maîtrise (17 févr. 1791)*, p. 305-314. — *Lettres de M. de La Croix de Castries, dernier évêque de Vabres*, p. 315-408. Ces lettres autographes vont du 27 mai 1764 au 24 septembre 1786. La plupart sont datées de Paris et adressées à M. de Neirac, subdélégué à Vabres, en Rouergue. Les plus intéressantes, écrites en mai 1774, sont relatives à la maladie qui emporta le roi Louis XV et aux débuts du nouveau règne. Beaucoup des réformes de ce temps y sont rappelées et commentées. — *Testament clos de Mgr Jean de La Croix de Castries, évêque et comte de Vabres, abbé de Foigny*, du 7 décembre 1780, p. 409-410. — Tous ces documents sont d'autant plus précieux que les archives de l'ancien diocèse de Vabres ont été incendiées dans presque leur totalité, lors des guerres de religion ou pendant la Révolution.

Comte DE VALADY et abbé VERLAGUET : *Documents pour servir à l'histoire des guerres de religion en Rouergue, avec notes biographiques*, p. 411-463. Les notes biographiques concernent Vital d'Yzarn-Freissinet (15..-1585) ; Jeanne de Thézan (1544-1629) ; Antoine d'Yzarn-Freissinet (1566-1610). Les principaux documents à signaler sont : 2° Accord entre le prieur et les paroissiens de Saint-Laurent de Salles-Comtaux, au sujet du mobilier de l'église livré aux Huguenots par ledit prieur (6 janv. 1570), p. 422-423 ; — 3° « Enqueste faicte sur le bruslement et pilhage [de l'esglise et] du chasteau de Naussac pour le sieur de Valsergues contre le procureur du roi » (5 mars 1570), p. 423-434 ; — 7° Aliénation d'une partie du temporel du prieuré de Combret, près Marcillac, pour être employé à la réparation de l'église, ruinée par les protestants (27 avril 1584), p. 438-445.

P.-A. VERLAGUET : *État du personnel des maisons religieuses d'hommes du diocèse de Rodez en 1774*, p. 464-489. 22 lettres adressées, sur sa demande, à l'évêque de Rodez et contenant d'utiles renseignements sur les maisons de Cisterciens, d'Augustins, de Bénédictins, de Chartreux, de Cordeliers, de Carmes, de Capucins, de Doctrinaires, de Jacobins ou Dominicains, de Chanoines réguliers et de Prêtres de la Mission, au dernier quart du XVIII^e^ siècle.

C. BELMON.

LOT *(QUERCY)*

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Tome XXXVIII, fascicules 3[1] et 4. Cahors, 1913

D^r^ J. BERGOUNIOUX : *Galerie médicale du Lot* (suite). *Un critique médical du commencement du* XIX^e^ *siècle : Louis Castel (1771-1852)*, p. 109-134.

1. Au 3^e^ fascicule, il y a une erreur de pagination de 60 pages : le 2^e^ fascicule finissait à la page 168 ; le troisième commence à la page 109.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Abbé Péchal : *Corn et ses environs*, p. 134-150, 207-219, et tome xxxix, p. 56-67, 157-167. Suite de la monographie de cette paroisse de l'arrondissement de Figeac (à suivre).

Abbé E. Sol : *Le clergé du Lot sous la terreur fructidorienne*, p. 150-166, 277-291, et tome xxxix, p. 67-81 (suite et à suivre).

J. Rey : *La municipalité cantonale de Duravel* (canton de Puy-l'Évêque) *sous le Directoire*, p. 166-190, 219-235 (à suivre). Travail intéressant. On y a confondu plusieurs fois les mots *comtés* et *communautés* (c^tés^).

A. Combes : *Analyse des registres municipaux de Cahors*, p. 190-204, 235-258, et tome xxxix, p. 5-37 (suite et à suivre).

Chanoine Albe : *Projet d'une publication d'un cartulaire de Cahors*, p. 291-295.

Tome xxxix, Cahors, 1914.

J. Rey : *La municipalité cantonale de Duravel sous le Directoire*, p. 37-56, 119-140. Il nous paraît que l'auteur a eu trop de confiance dans la rédaction des registres qui lui ont fourni son travail. Le chapitre consacré au *Culte catholique* et au *Personnel ecclésiastique* (p. 119-129) est insuffisant : l'auteur ne se rend pas compte que l'indifférence religieuse qu'il constate provenait surtout de ce qu'on n'aimait pas les prêtres constitutionnels, à peu près les seuls libres à cette date. De même le chapitre suivant : *L'instruction primaire* (p. 130-139), montre que M. Rey ne connaît pas assez où en était l'instruction primaire, au moins pour les garçons, à la veille de la Révolution.

L. Saint-Marty : *Un Mandrin quercynois*, p. 140-157. Très curieuse étude de mœurs, pour la fin du xviii^e siècle.

Chanoine Albe : *Autour de Jean XXII : la Cour d'Avignon*, d'après les registres Vaticans des *Introitus et exitus* : La vie et les personnages. Chapitre i : *La cuisine*, p. 81-103 (à suivre).

L. Combarieu et V. Fourastié : *Analyse de quelques actes concernant Cajare*, p. 167-183 (à suivre). Ces actes sont analysés d'après les originaux déposés aux Archives du Lot, suivant l'ordre chronologique. Plusieurs intéressent les anciens évêques de Cahors seigneurs de Cajare.

Abbé Taillefer : *Colonel marquis d'Escayrac, baron de Lauture (1830-1913)*, p. 197-204.

Nota. — La Société des études du Lot n'a pas publié de *Bulletin* pendant la guerre. Elle a donné comme supplément la première partie du travail de M. Albe annoncé dans son tome xxxviii. *Inventaire raisonné et analytique des archives municipales* (xiii^e siècle). Cahors, 1914.

Edmond Albe.

TARN-ET-GARONNE *(QUERCY)*

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Tome xxxx (année 1912, 3^e et 4^e trimestres).

Antoine Frayssinet : *L'administration du temporel d'une église aux* xvi^e *et* xvii^e *siècles* (*Beaumont-de-Lomagne*), p. 202-222. Analyse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un livre de comptes des marguilliers de cette église, de 1567 à 1616 inclus.

Dom Robert Trilhe : *La bibliothèque et le trésor du collège cistercien de Saint-Bernard de Toulouse en 1491*, p. 223-237. Publication du texte de l'inventaire de la librairie et de la chapelle.

Baptiste Bouygues : *Une installation de patron-fondateur au chapitre collégial de Montpezat*, p. 247-250. Analyse d'un document de 1789.

Chanoine Fernand Pottier : *Relations entre les abbayes de Moissac et de Cluny*, p. 286-289. Résumé d'une communication faite pour le millénaire de la fondation de Cluny.

H. de France : *Mystères célébrés à Montauban (1522)*, p. 290-300. L'auteur publie en le commentant le texte d'un « instrument ou bail» pour les acteurs d'une histoire « de gendre humeyn » et d'un « Mystère de Monsieur saint Jacques », trouvé dans un registre de notaire de Montauban aux Archives de Tarn-et-Garonne.

Abbé Taillefer : *Notes pour servir à l'histoire du département : canton de Montaigu*, p. 301-304. Analyse de documents trouvés dans des registres de notaires de Montaigu : réfection de porte de l'église de Bournazel en 1634, afferme des dîmes de Goutz (1634) et de Bournazel (1701), etc.

Abbé Taillefer : *La messe et les cartes*, p. 305-307. Récit d'un soldat qui se servait d'un jeu de cartes pendant l'office divin.

Tome xxxxi (année 1913, 1er et 2e semestres).

Colonel de Bourdès : *Bruniquel de Quercy*, p. 21-41, 124-161 (et tome xxxxii, p. 215-242). Étude généalogique des vicomtes de Bruniquel. L'auteur n'a pas consulté les Archives de Tarn-et-Garonne. Certaines assertions ne sont pas justifiées ; par exemple, celle d'après laquelle la reine Brunehaut aurait possédé le château de Bruniquel, avec ceux de Monclar et de Salvagnac jusqu'à sa fin tragique.

R. Latouche : *Archives départementales. Rapport pour la seconde session ordinaire du Conseil général de 1913*, p. 52-61. Répertoire des documents versés aux Archives pendant l'année (registres de notaires de Cazes-Mondenard, Montech, Montpezat-de-Quercy et Septfonds et archives anciennes de la commune de Montpezat).

Chanoine Bayle : *Notes pour servir à l'histoire du département*, p. 62-66. Curés de Grisolles depuis la fin du xvie siècle.

Abbé Camille Daux : *Le répertoire manuel de Mgr Le Tonnelier de Breteuil. État du diocèse de Montauban sur la fin du* xviiie *siècle*, p. 97-126. Analyse d'un «carnet» épiscopal, qui contient un état du diocèse avec la division par districts, la liste des bénéfices avec indication des revenus, l'état des patrons, le département des impositions ecclésiastiques, l'état des créanciers du diocèse, deux cartes du diocèse, etc.

Maurice Souleil : *Excursion à Montpezat et à Notre-Dame de Saux*, p. 127-133. Quelques renseignements historiques sur les églises de Pilou et de Saux, à Montpezat.

Jean Donat : *Palmarès et exercice littéraire au* xviiie *siècle, à Saint*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Antonin, p. 162-171. Texte d'un palmarès du collège des Jésuites de Cahors, de 1752, et d'un exercice littéraire par les écoliers du Collège royal de Saint-Antonin, des Carmes, en 1779.

Tome XXXXII (année 1913, 3e trimestre).

Henry DE FRANCE : *Notes sur le commerce montalbanais. Confréries professionnelles*, p. 201-214. L'étude est suivie de la publication des statuts de la confrérie des tonneliers en 1523.

Jean DONAT : *Les eaux à Saint-Antonin du* XVIIe *au* XIXe *siècle*, p. 243-260. Étude faite soigneusement à l'aide des documents des archives de la commune.

Chanoine BAYLE : *Élection et installation civile du curé constitutionnel de Grisolles en 1791*, p. 261-265. Extrait des procès-verbaux contenus dans les « registres de la municipalité ».

Tome XXXXIII (année 1913, 4e trimestre).

R. LATOUCHE : *Archives départementales. Rapport pour la seconde session ordinaire du Conseil général de 1914*, p. 313-321. Répertoire des documents versés aux Archives pendant l'année (registres de notaires d'Auvillar et archives anciennes des communes de Bourret, Gensac et Montricoux).

Antoine FRAYSSINET : *Bédet ou Beaumont*, p. 322-326. L'auteur démontre l'identité de l'église de Bédet et de celle de Beaumont-de-Lomagne.

Antoine FRAYSSINET : *Sainte Radegonde et Notre-Dame de Gillac*, p. 327-332. Note sur cette église, suivie d'une liste des recteurs et vicaires.

André FONTAINE : *Le sculpteur Marc Arcis et son œuvre à la cathédrale de Montauban*, p. 333-342. Extrait de *L'art dans l'ancienne France, académiciens d'autrefois.*

Tome XXXXIV (année 1914).

Capitaine DE L'ESTOILE : *Le dernier maître de chapelle de la cathédrale de Montauban avant la Révolution*, p. 21-23. Brève communication.

Pierre DE RIVIÈRES : *Bibliographie du baron Edmond de Rivières*, p. 152-154.

R. LATOUCHE.

LOT-ET-GARONNE *(AGENAIS)*

Revue de l'Agenais. 40e année, 1913. Agen, Impr. Moderne.

Abbé FIEL et chanoine DURENGUES : *Rapport de l'abbé Anselmi, administrateur de l'abbaye de Clairac, au chapitre Saint-Jean de Latran* (planche), p. 1-31. Rapport très important sur l'origine, la nature et l'état des biens de l'abbaye, quelques années avant la Révolution.

Maurice DE BELLEGARDE (DE VIAU) : *Un poète méridional au* XVIIe *siècle, Théophile de Viau*, p. 35-61. Essai de réhabilitation tenté par un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jeune homme, mort depuis, qui était descendant du poète. Travail commencé l'année précédente.

René Bonnat : *Cryptographie agenaise ou Journal secret d'Agen, depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817, de Jean Florimont Boudon de Saint-Amans* (portrait), p. 63-127, 216-233, 288-307, 392-431, 509-548 (et 41e année (1914), p. 35-71, 119-152, 226-244, 420-447, 518-532; 42e année (1915), p. 16-33, 87-111, 179-198, 256-282, 334-360. Notes journalières alertes, vives, sceptiques et souvent méchantes d'un Agenais illustre, abondamment annotées et préfacées de façon fort intéressante.

Paul Laporte : *Privilèges et coutumes des paroisses de Saint-Vincent de Masquières, Saint-Pierre de Bonneval, Saint-Ylary de Troniac, du 9 mars 1279*, p. 128-135. C'est surtout un règlement pour les dîmes et le casuel. Les trois paroisses formaient le prieuré de Masquières Troniac était du diocèse de Cahors.

Duffau : *La Révolution française dans la commune de Sos*, p. 136-152, 245-259, 317-330. Travail intéressant basé sur les délibérations de la commune.

Maurice Joret : *Le Mas d'Agenais et ses relations avec l'Amérique au* XVIIIe *siècle*, p. 153-162.

A. Barthalès : *Les pierres druidiques de Meylan*, p. 163-166.

Abbé Bénaben : *Montaut*, p. 167-180, 260-273. Monographie d'une commune de Lot-et-Garonne; une partie est consacrée à la paroisse et au prieuré. Quelques identifications fausses.

Abbé J.-R. Marboutin : *Une statuette en bronze de Mercure* (planche), p. 189-191. Description d'un bronze remarquable découvert en 1908.

Labadie-Lagrave : *De Nérac à Paris en 1764*, p. 193-208. Très intéressant récit du voyage de quatre jeunes Néracais.

Ph. Lauzun : *Souvenirs du vieil Agen. La tour du Bourreau*, p. 209-215, *L'ancien palais épiscopal*, p. 381-391; *Les ormeaux et la fontaine du Gravier*, p. 477-499. Très intéressante série d'articles sur les vieux monuments d'Agen; commencée en 1909.

Abbé Magot : *Les temples protestants de Monflanquin aux* XVIe *et* XVIIe *s.*, p. 234-244. Monflanquin était un centre important de l'hérésie.

Ph. Lauzun : *La maison d'Albret à Casteljaloux* (planche), p. 285-287. Description d'une maison de la Renaissance dont la façade a été transportée à Xaintrailles.

Charles Bastard : *Fouilles de Sos (1911-1912)*, p. 308. Notes sur les poteries diverses trouvées sur l'emplacement présumé de l'oppidum des Sotiates.

Charles Bastard : *Station préhistorique, villa gallo-romaine et mérovingienne de Lamolère, près Saint-Pierre de Buzet* (planche), p. 311-312.

H. Guilhamon : *Le château de Labarde et ses seigneurs*, p. 432-454.

H. Guilhamon : *Lettre relative à la succession de Mgr Hébert, évêque d'Agen, et à l'inventaire des meubles de l'évêché d'Agen* (1728). A remarquer la bibliothèque que Mascaron avait enrichie de 14 000 francs de livres et Hébert de 8 000. Tout le mobilier fut vendu pour payer la succession.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Abbé Gayral : *Le château de Saint-Philip*, p. 500-508. Intéressantes notes sur la vie des gentilshommes agenais au XVIII^e siècle.

B. de Cadillac : *Un épisode héroï-comique de l'an II*, p. 551-555.

41^e année, 1914. Agen, Impr. Moderne.

Chanoine Durengues : *La société agenaise au* XVIII^e *siècle* (planches), p. 1-34. Très intéressante conférence donnée sous les auspices de la Société de Vesins, société fondée par Mgr l'évêque d'Agen pour promouvoir parmi le clergé le goût des études historiques.

Abbé J.-R. Marboutin : *Les reliques de sainte Innocente et la famille de Valence* (planches), p. 93-111. Le 16 mars 1728, du cimetière des Saints-Abdon-et-Sennen, fut extrait le corps de sainte Innocente. Donné à Henri-Bernard de Valence, de l'ordre de Malte, celui-ci le céda au prieuré fontevriste du Paravis, dont une de ses nièces était prieure, Marie-Louise de Timbrune de Valence, et fut dans la suite l'avant-dernière abbesse de l'ordre de Fontevrault.

Chanoine Durengues : *L'abbaye de Saint-Romain* (planche), p. 189-225. Cette abbaye existait avant 1040. Elle fut assujettie à Moissac et affiliée à l'ordre de Cluny, mais reprit son autonomie au XIII^e siècle et appartint, au XVII^e siècle, à la congrégation de Saint-Maur. Sa belle église fut consacrée le 3 janvier 1097, comme l'indique une inscription. Ce fut un des principaux établissements monastiques du diocèse d'Agen. On en rappelle ici succinctement l'histoire, les accroissements et la ruine.

Abbé J.-R. Marboutin : *L'ordre impérial des trois Toisons d'or et les Agenais*, p. 245-248.

A. Barthalès : *Les fouilles de Sos*, p. 249-252. Les affirmations de cet article peuvent être contestées et l'ont été plusieurs fois.

Abbé J.-R. Marboutin : *Protestation du comte de Chaudordy contre les atrocités allemandes en 1870*, p. 285-292.

Ph. Lauzun : *Les antiquitez d'Agen par Darnalt*, p. 342-368, 448-465, 533-541 (et 42^e année (1915), p. 49-58, 210-224, 382-388, 441-464). Réédition d'un volume rarissime imprimé en 1606, donnant sur l'histoire de l'Agenais des détails précieux.

Abbé J.-R. Marboutin : *Boutique d'apothicaire au* XVII^e *siècle à Port-Sainte-Marie*, p. 404-419. Inventaire de pharmacie.

Chanoine Durengues : *Anciens établissements religieux du Port-Sainte-Marie* (planche), p. 469-504. Excellent article, d'une documentation très étendue et très solide.

Eugène Dauzon : *Infamies et excès commis par les Prussiens dans les Ardennes en 1870*, p. 505-517. Reproduction d'un rapport de M. Eugène Dauzon, préfet des Ardennes, 4 novembre 1870.

42^e année, 1915. Agen, Impr. Moderne.

André de Bellecombe : *Profils militaires. Général de Valence* (portrait), p. 1-15. Courte biographie d'un général qui se distingua à Valmy, à Verdun, fut chassé de France, y rentra après le 18 brumaire, et devint pair de France le 4 juin 1814.

B. Baret : *L'instruction primaire à Seyches du* XVII^e *siècle à nos jours*, p. 34-48, 112-130. Notes intéressantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. Lauzun : *Profils militaires. Jean Gérard de Lacuée, comte de Cessac* (portrait), p. 59-76. Intéressante notice biographique.

Abbé J.-R. Marboutin : *Notes historiques sur l'expédition de Leclerc à Saint-Domingue et sur la famille Louverture*, p. 77-86, 199-209, 283-292, 361-381. Souvenirs personnels écrits par Isaac Louverture, fils du général noir Toussaint Louverture. Document précieux pour la biographie du célèbre général.

Ph. Lauzun : *Profils militaires. Le contre-amiral Lacrosse* (*1760-1892*) (portrait), p. 145-157. *Le général Lafon-Blaniac* (*1773-1833*) (portrait), p. 225-237. *Le général Tartas* (*1796-1860*) (portrait), p. 309-320. *Le vice-amiral marquis de Barrailh* (*1671-1773*) (portrait), p. 398-402. Notices biographiques sur des Agenais célèbres.

E. Labadie : *Un céramiste agenais à Bordeaux, Pierre-Honoré Boudon de Saint-Amans* (*1829-1837*), p. 158-178, 238-255, 321-333 (planches). Travail neuf et intéressant sur un des meilleurs céramistes français, qui introduisit en France les procédés anglais. Il est dommage que M. Labadie n'ait pas mieux connu le *curriculum vitæ* de Saint-Amans, dont l'existence fut très mouvementée.

O. Granat : *Louis XIV et l'impôt sur le revenu. Étude sur l'établissement du « dizième » en 1710 et 1711 dans la ville et la juridiction d'Agen*, p. 403-415. Curieuse étude d'une tentative d'impôt sur le revenu ayant pour base la déclaration contrôlée. Cet essai échoua.

Ph. Lauzun : *Lettres d'un cadet d'Agénois au temps du traité d'Utrecht*, p. 416-440 (à suivre). Lettres fort curieuses sur les campagnes de Maximilien Daurée de Carignan.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.
2e série, tome xvi. Agen, Impr. Moderne, 1913.

Abbé Dubois : *Inventaire des titres de la maison d'Albret*, p. 1-212, avec une table des noms. Cet inventaire, très important pour l'histoire de tout le Sud-Ouest, est conservé aux Archives nationales. M. Dubois en a extrait tout ce qui concerne les localités de Lot-et-Garonne et il y a joint de nombreuses notes qui rendront de grands services.

O. Fallières et chanoine Durengues : *Enquête sur les commencements du protestantisme en Agenais*, p. 213-386, avec une table de noms. Publication de première importance. Les enquêtes de ce genre sont rares en France. Celle-ci fut faite par le frère Louis de Rochette, de l'ordre des Frères Prêcheurs, inquisiteur de la foi aux pays de Languedoc et duché de Guienne, en 1538. Les dépositions des témoins sont fort curieuses. La publication de ce document fut commencée par M. O. Fallières, que la mort a arrêté dans son travail. M. le chanoine Durengues a mené cette œuvre à bonne fin. Une annotation abondante et sûre accompagne le texte.

Ph. Lauzun : *Deux lettres du commandeur de Montazet* (*6 octobre 1789-13 août 1791*), p. 387-400. Conseils et principes donnés par le receveur au grand prieuré de Toulouse au chevalier de Mazelières, au début de la Révolution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2e série, tome XVII. Agen, Impr. Moderne, 1915.

Charles RATIER : *Œuvres de François de Cortète, sieur de Prades et de Cambes*, avec introduction, étude et glossaire, p. I-XVIII, 1-335. François de Cortète fut un charmant poète qui écrivit au XVIIe siècle en langage agenais. Plusieurs de ses œuvres, notamment les comédies *Miramoundo* et *Ramounet*, furent publiées par un de ses fils. Ses manuscrits, assez importants, sont conservés au château de Prades près d'Agen. C'est grâce à eux que M. Ratier a pu donner cette édition critique.

J.-R. MARBOUTIN.

DORDOGNE *(PÉRIGORD)*

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.
Tome XL. Périgueux, 1913.

E. ROUX : *Les Ursulines de Périgueux*, p. 66-85, 131-152, 199-226 : *De 1730 à 1757* (et tome XLI, p. 54-57, 135-160, 222-233, 294-319, 346-404, 451-484 : *De 1757 à l'an IV)*. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1912, p. 720, et 1913, p. 661.

SAINT-SAUD : *Fondation d'un couvent des religieuses Notre-Dame à Périgueux (1615)*, p. 127-131. Ou plutôt donation par Gabriel de Raymond, seigneur de Vignoles et Sallegourde, et Marguerite de Macanan, aux religieuses de Notre-Dame de Bordeaux, d'une maison dite du Chapeau-Rouge, à Périgueux, pour y être construit un couvent dudit ordre avec l'assentiment de l'évêque de Périgueux, et bâtie une église où pourront être enterrés les donateurs, etc. Bordeaux, 11 juillet 1615.

R. VILLEPELET : *Notes sur l'histoire du culte dans la Dordogne, de 1789 à 1802*, p. 227-230. Trois documents tirés de la liasse F 19 420 des Archives nationales.

Les livraisons de juillet à octobre sont remplacées par le compte rendu du *Ve Congrès de l'Union des Sociétés savantes du Sud-Ouest, tenu à Périgueux du 29 juillet au 3 août 1913* (Périgueux, 1913), où l'on relève :

J. BRUTAILS : *Les écoles d'architecture religieuse du Sud-Ouest*, p. 41-44

Abbé CHASTAING : *Le vœu des habitants de Saint-Austremoine au Saint-Suaire de Cadouin (1483)*, p. 44-51. Cette paroisse du Rouergue, atteinte de la peste, promit pour s'en débarrasser dix livres de cire en offrande au Saint-Suaire de Cadouin en Périgord. Compte en provençal du marguillier de Saint-Austremoine relatant la dépense.

Dr DE SARDAC : *Un moule d'enseigne de pèlerins*, p. 140-144. Trouvé près de Condom, du XIIIe siècle.

Tome XLI. Périgueux, 1914.

F. V[ILLEPELET] : *Fraude des marchandes de chandelles et d'images de cire sous le porche de Saint-Front* (de Périgueux) *en 1392*, p. 126-127.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

X. DU PAVILLON : *Monseigneur de Souillac, évêque de Lodève (1685-1750)*, p. 234-242. Jean-Georges de Souillac était né à Azerat en Périgord. L'auteur donne sur ce prélat une courte notice biographique, un portrait, la copie de son testament et celle de son épitaphe, et des indications bibliographiques sur un exemplaire des fameuses *Conférences de Lodève* (1749).

A. JARRY : *Bulle du pape Alexandre VII nommant évêque de Sarlat François de Salignac de La Mothe-Fénelon, 1659*, p. 290-292.

J. DURIEUX : *Jean de Bonneguise, évêque d'Arras (1707-1769)*, p. 340-345. Détails généalogiques et biographiques sur ce prélat périgourdin.

F. V[ILLEPELET] : *Paroisse et église Saint-Silain* (de Périgueux). *Sa démolition*, p. 443-450. Notes historiques, tirées des Archives municipales, sur cette ancienne église du Puy-Saint-Front, consacrée à Silain, disciple de saint Front ; ses confréries et sa démolition sous la Révolution (an III-an IV).

Tome XLII. Périgueux, 1915.

A. DUJARRIC-DESCOMBES : *Quelques notes sur l'évêque Machéco de Prémeaux*, p. 58-66. Évêque de Périgueux de 1732 à 1771. Portrait, fers à relier, lettres inédites.

R. V[ILLEPELET] : *Le Périgord pendant la guerre de Cent ans d'après les Archives du Vatican*, p. 68-75, 135-142, 197-211. Extraits concernant le Périgord, tirés de *La Désolation des églises en France*, par le P. Henri Denifle (Paris, 3 vol., 1897-1899).

A. DUJARRIC-DESCOMBES : *Fondation de l'Hôpital général de Périgueux*, p. 98-105. Don de divers biens au futur établissement par Christophe de Raymond, seigneur de Saint-Paul, le 23 juin 1663. L'hôpital fut reconnu par la déclaration du roi d'avril 1665.

Marquis DE FAYOLLE : *Les boiseries de la chartreuse de Vauclaire*, p. 163-177, 248-260, 292-293. Étude soignée de ce bel ensemble mobilier du XVIII^e siècle, dispersé depuis la Séparation. L'auteur consacre des pages utiles à l'autel-retable de Saint-Laurent-des-Hommes ; à une vierge en marbre du XVIII^e, aujourd'hui au petit séminaire de Bergerac ; et aux statuettes des vertus théologales et des quatre évangélistes qui décoraient le lutrin de Vauclaire. Belles reproductions.

P. GENDRAUD : *Contestations au sujet de la fonte des cloches de La Chapelle-Grésignac (1698)*, p. 261-263.

Abbé J. ROUX : *Anciennes tribunes et buffet d'orgue de l'église Saint-Front* (de Périgueux), p. 316-321.

J. MANDIN : *Démolition de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste* (de la cité de Périgueux), p. 379-381. En 1899.

Marquis DE FAYOLLE : *Église de La Chapelle Saint-Robert*, p. 382-386. Première moitié du XII^e siècle.

G. LAVERGNE : *Les Barraud du Fournil*, p. 387-392. Sonnet de Pierre de Barraud faisant allusion à la dispute autour du *Traité de l'institution de l'eucharistie* (1600).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Semaine religieuse du diocèse de Périgueux et de Sarlat.

XLVII[e] année. Périgueux, 1913.

Relation de M. le chanoine Duchazaud sur les persécutions de 1793, p. 337-340, 354-356, 425-428, 439-441, 456-459, 521-523, 537-540, 584-588, 599-602, 617-620, 634-636, 666-668, 698-700, 712-715, 745-747, 792-794, 809-811, 823-825, 840-842, 857-869 (à suivre). Jean-Baptiste Bertaud-Duchazaud, auteur de la relation en question, est un Périgourdin de La Tour-Blanche. Il a été curé de cette paroisse en 1803, après avoir été une victime de la Révolution. Plein d'intérêt, quoique partial, Duchazaud étudie l'état du diocèse avant la persécution, les premières atteintes contre le clergé, le schisme, les lois contre les prêtres catholiques, la maison de réclusion des vieux prêtres, la prison criminelle de Périgueux, la réclusion des laïques et des religieuses, la déportation du clergé du Sud-Ouest sur les vaisseaux, leur délivrance, la réception faite aux prêtres délivrés par les habitants de Saintes, l'arrivée des prêtres en Espagne, la rentrée de quelques-uns en France et les effets du Concordat. Duchazaud, qui écrivait vers 1825, a joint à son mémoire des listes de prêtres morts en exil.

Le massacre du 2 septembre 1792 raconté par un témoin, p. 771-779. L'abbé Lapize de La Pannonie (Lot), chanoine du Vigan et de Cahors, mort en 1835. Il avait été enfermé aux Carmes. Sa relation est dite avoir été copiée sur un manuscrit de la bibliothèque de l'école Sainte-Geneviève, rue Lhomond, à Paris.

Géraud LAVERGNE.

GIRONDE

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

4[e] série, tome I, année 1913. Paris, Picard.

Paul COURTEAULT : *Notice biographique sur l'abbé Jules Bellet, chanoine de Cadillac, membre associé de l'Académie de Bordeaux*, p. 221-249. Le chanoine Bellet, né en 1672 à Sainte-Foy-la-Grande, dans un milieu protestant, s'intéressa de bonne heure aux antiquités religieuses, tout en s'occupant de littérature ; il a publié, sous le voile de l'anonyme, une *Relation du voyage du capitaine Montauban*, roman d'aventure dont s'est inspiré Lesage, une *Lettre sur les antiquités chinoises* et *Le sentiment du prieur du Saint-Esprit sur les lettres du R. P. Lecomte, jésuite, et du R. P. Alexandre, dominicain, au sujet des cérémonies chinoises* ; c'est un plaidoyer en faveur du P. Lecomte. Il a laissé en manuscrit une *Histoire de l'Académie de Bordeaux*, à la fondation de laquelle il coopéra en 1712, et une trentaine de mémoires conservés à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux. Le chanoine Bellet était un polygraphe infatigable, tour à tour théologien, philosophe, humaniste, historien, géologue, paléontologue, météorologiste, botaniste. A la suite de cet article sont publiés, p. 251-325, les *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Académie de Bordeaux par l'abbé Jules Bellet*, empruntés au fonds Lemontaigne.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi
4e série, XXXVe et XXXIVe année.

1° *Bulletin italien*, tome XIII, année 1913. Bordeaux, Féret.

J. Mathorez : *Les Italiens à Nantes et dans les pays Nantais*, p. 112-137, 228-243. Montre l'influence des banquiers italiens et des diplomates florentins dès le XIIIe siècle.

Charles Dejob : *Trois Italiens* (suite), p. 147-165. Giuseppe Ferrari critique violemment Cousin, fait de nombreux articles dans la *Revue des Deux Mondes*, porte des appréciations malicieuses sur Rosmini et devient un gros personnage en Italie, lors de la formation du royaume Italien.

Tome XIV, année 1914. Bordeaux, Féret.

J. Martin : *Un saint de l'humanisme : le bienheureux Battista Spagnoli dit Mantovano, général des Carmes*, p. 181-193. Ce religieux du XVe siècle, moderne Virgile, après une lecture de saint Paulin de Nole, consacra sa muse très féconde à l'apostolat ; après sa mort, il fut l'objet d'un culte ininterrompu.

2° *Bulletin hispanique*, tome XV, année 1913. Bordeaux, Féret.

J. Mathorez : *Notes sur l'histoire de la colonie portugaise de Nantes*, p. 316-339. A partir du XIVe siècle et plus tard, beaucoup de Portugais catholiques, à cause de la sévérité de l'Inquisition et de Philippe II, vinrent s'établir à Nantes, tandis que les Israélites s'établissaient plutôt à Bayonne et à Bordeaux.

Tome XVI, année 1914. Bordeaux, Féret.

Albert Mousset : *Les droits de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie à la couronne de France*, p. 46-79. Il s'agit de la fille aînée de Philippe II et de ses droits éventuels à la couronne de France au cas où Henri III mourrait sans héritier direct ; Philippe s'efforce de faire admettre sa thèse historico-juridique aux papes Grégoire XIV et Innocent IX, afin de barrer la route à l'hérésie.

Aquitaine. Semaine religieuse de l'archidiocèse de Bordeaux.
Tome XLVIII, année 1913.

J. C[allen] : *Bourdaloue*, p. 20-23, 37-40, 54-58. Étudie la langue, le style et l'art oratoire de Bourdaloue.

D. Thomasson : *A propos d'un angélus monastique*, p. 209-212, 229-231, 313-315. Parle d'une pratique monastique datant du Xe siècle chez les Chartreux ; elle consiste à réciter quatre angélus. L'angélus de la nuit n'est que l'angélus du matin dédoublé.

Comte de Sarrau : *Jehanne d'Arc et les Bordelais*, p. 290-296. Raconte l'entrée triomphale de Dunois à Bordeaux, le 24 juin 1451, et sa réception par l'archevêque Pey Berland.

Comte de Sarrau : *Saint Fort*, p. 310-313. Saint Fort est un personnage historique qui fut probablement lapidé entre 302 et 305 ; son corps

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut vraisemblablement déposé dans l'église Saint-Étienne et ensuite dans l'église Saint-Seurin.

Pey de Rama : *Notre-Dame de Talence et Aliénor d'Aquitaine*, p. 323-325, 362-364. L'existence du fief de Notre-Dame de Talence remonte jusqu'à Aliénor d'Aquitaine.

J. C[allen] : *L'affaire de Fénelon à Bordeaux*, p. 373-379. Donne le procès-verbal de l'assemblée provinciale de MMgrs les évêques de la province de Bordeaux, tenue, par ordre du roi, dans le palais archiépiscopal, le 1er juin 1699 ; cette assemblée défend aux fidèles de lire les *Maximes des saints*, condamnées par Rome le 12 mars 1699.

Comte de Sarrau : *Le chef de saint Jean-Baptiste*, p. 389-393. La tête de saint Jean-Baptiste fut portée à Amiens le 17 décembre 1206 et elle s'y trouve encore aujourd'hui.

L. Royer : *Baa et le chemin de Saint-Jacques à Talence*, p. 466-468, 597-598, 615-618. Indique, en s'appuyant sur divers documents, le chemin que suivaient les pèlerins de Saint-Jacques.

L. Royer : *La retrouve de Notre-Dame de Talence*, p. 538-540, 775-777. Raconte l'histoire du fief et du pélerinage de Notre-Dame de Talence et les relations qui existèrent au moyen âge entre les archevêques de Bordeaux et l'abbaye de Fontevrault.

Comte de Sarrau : *Mademoiselle de Lamourous et les Sœurs aveugles de Saint-Paul*, p. 580-583. Montre comment l'œuvre des Sœurs aveugles de Saint-Paul a été fondée sur le modèle des Sœurs de la Miséricorde de Mlle de Lamourous.

André Rebsomen : *San Miguel de Excelsis*, p. 626-628, 647-650, 661-663, 725-727. Raconte l'apparition de saint Michel à don Téodosio, dans un coin des Pyrénées espagnoles ; décrit le site où eut lieu cette apparition et les édifices religieux qui ont été construits.

Comte de Sarrau : *Les premiers mutualistes*, p. 629-633. Ce sont les fils de saint François d'Assise avec l'association des Tertiaires.

J. Callen : *Le christianisme à Bordeaux vers le commencement du* ve *siècle*, p. 677-680, 693-698, 706-709. Décrit les efforts de l'évêque Amandus contre le priscillianisme et le paganisme, avec l'heureuse intervention de saint Martin de Tours.

J. C[allen] : *Construction et dédicace de Saint-André de Bordeaux*, p. 742-747, 771-774, 788-791. Montre, par des documents empruntés, en particulier, à Lopès, que la cathédrale de Bordeaux fut consacrée, le 1er mai 1096, par le pape Urbain II.

Tome xlix, année 1914.

Chanoine Lenfant : *Saint Ignace de Loyola considéré comme éducateur de la jeunesse*, p. 194-196, 261-263, 278-281. Après avoir brièvement raconté les premières années de saint Ignace, l'auteur le montre fondant le Collège romain et d'autres écoles. Le saint trace une méthode précise d'enseignement et d'éducation ; il exige des professeurs des qualités spéciales : amour et respect des élèves, bon exemple, impartialité.

J. Lalanne : *Les chantres de Marie*, p. 276-278. Cite des strophes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en l'honneur de Marie composées par Hégésippe Moreau, Édouard Turquety, Alphonse Daudet, Émile Pouvillon, Verlaine et Paul Déroulède.

Comte DE SARRAU : *Saint Fort, premier évêque de Bordeaux*, p. 306-311. Bordeaux ne fut évangélisé que vers la fin du IIIe siècle, et, avant l'évêque Orientalis, qui assista au concile d'Arles en 314, vécut l'évêque saint Fort, martyr.

Comte DE SARRAU : *La Pentecôte à Bordeaux au temps jadis*, p. 349-350. Décrit des cérémonies locales : étoupes enflammées qui tombaient des voûtes de la cathédrale au moment où l'officiant entonnait le « Veni Creator », *Sermon des fleurs* auquel on assistait avec des bouquets. Les Compagnons de la Pentecôte parcouraient les rues de la ville, portant des brassées de rosier, de genêt, de branches de cerisier avec leurs fruits, des rameaux de saule et de sureau fleuris, des tiges de blé, et ils quémandaient des victuailles variées : œufs, gâteaux, vin.

C... : *Une question d'histoire locale; Sulpice Sévère, le célèbre historien, est-il aquitain ? Peut-on le confondre avec saint Sever de Rustan en Bigorre ?* p. 360-364. C'est une discussion de l'ouvrage du chanoine Ricaud sur *Sulpice Sévère et sa villa de Primuliac* ; on conteste les conclusions de cet écrit, qui identifie le grand ami de saint Paulin de Nole avec le prêtre Sévère, honoré à Saint-Sever de Rustan en Bigorre.

Comte DE SARRAU : *Vieilles coutumes bordelaises : les feux de Saint-Jean*, p. 406-410. Décrit les « rondes et ébattements » autour des joyeux feux de la « Joannée », au chant des psaumes et de l'hymne *Ut queant* ; au XVIe siècle, on représenta des Mystères.

Archives historiques du département de la Gironde.

Tome XLV, 1910. Bordeaux, Féret ; Paris, Picard.

CHAULIAC : *État de l'établissement, fondation et revenu du collège des Pères Jésuites de la ville de Bordeaux (1668)*, p. 545-559, d'après les Archives municipales. C'est le procès-verbal, fait à la demande du roi, des revenus des collèges de l'archevêché de Bordeaux ; on trouve des détails intéressants sur l'organisation de ce collège, en particulier, au sujet des études théologiques.

Tome XLVI, 1911. Bordeaux, Féret ; Paris, Picard.

Paul CARAMAN : *Procès entre les Frères Mineurs de l'observance et les Frères Prêcheurs de Bordeaux* (*4 avril-2 septembre 1489*), p. 1-44. Le pape Innocent VIII charge le cardinal-archevêque de Bordeaux, André d'Épinay, de mettre fin à un procès entre les deux Ordres, « les Frères Prêcheurs ne voulant que les Frères Mineurs construisent une maison à cent cannes de leur propre maison. »

Alfred LEROUX et Paul COURTEAULT : *Documents concernant diverses chapelles de la palu de Bordeaux*, p. 359-400. Ce sont des ordonnances des archevêques de Bordeaux, des requêtes de Carmes déchaux au sujet de la chapelle de Notre-Dame des Chartrons ou des pièces se rapportant à la construction de l'église de Saint-Martial. Il y a, en tout, 27 pièces.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tome XLVIII, 1913. Bordeaux, Féret; Paris, Picard.

Alfred LEROUX : *Statuts délibérés par la communauté des prêtres bénéficiers de Saint-Michel de Bordeaux, codifiés en 1559, approuvés en 1580, transcrits en 1628*, p. 496-566. Ces statuts s'occupent de l'office divin, des malades et des défunts, des élections. Il y a, en outre, diverses ordonnances des archevêques et des requêtes de bénéficiers de Saint-Michel en 1611, 1751, 1774.

Tome XLIX, 1914. Bordeaux, Féret; Paris, Picard.

Paul CARAMAN : *Actes de l'archevêché de Bordeaux sous le cardinal de Sourdis par son ancien secrétaire le chanoine J. Berthau*, p. 1-305. Histoire de la vie et de l'administration du cardinal de Sourdis depuis sa naissance jusqu'en 1613. Cette publication permettra de corriger et de compléter l'ouvrage de J.-W. Ravenez sur François de Sourdis; elle contient des lettres du cardinal à Henri IV, au pape Clément VIII et au cardinal d'Ossat.

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.

Tome VI, année 1913. Bordeaux, Féret.

Alfred LEROUX : *Les trois énigmes du portail Saint-André de Bordeaux*, p. 5-23. L'auteur, par l'étude iconographique des six prélats représentés sur le portail, arrive à conclure que ces personnages sont le métropolitain et ses cinq suffragants, peu après l'élection de Bertrand de Goth au souverain pontificat; c'est une glorification de la papauté d'Avignon.

Pierre HARLÉ : *Le bourreau de Bordeaux avant la Révolution*, p. 24-35, 106-122, 197-210. Le bourreau, nommé par la Jurade, devait souvent être désigné d'office; c'était ordinairement un prisonnier à qui on faisait remise de la peine encourue par lui; il était l'exécuteur de la haute justice et il intervenait dans les cas de condamnation à mort, de fustigation, de carcan, de condamnation à la corde, à la roue et au feu. L'auteur indique les divers salaires et droits du bourreau.

Alfred LEROUX : *La procession expiatoire au portail royal de Bordeaux*, p. 81-105. Il identifie les huit statues qui se trouvent à la galerie supérieure du portail royal (XIII^e siècle); il montre l'importance artistique et historique de ce portail, qui représente le roi David et la reine Bethsabée, symbole d'Henri Plantagenet et d'Aliénor d'Aquitaine, qui vinrent à Bordeaux en 1156, accompagnés de Thomas Becket.

Paul COURTEAULT : *Bordeaux et le pays bordelais dans les chansons de geste*, p. 161-174. Aperçu, d'après les quatre volumes de Joseph Bédier sur les *Légendes épiques*, du rôle de quelques personnages historiques ou légendaires du Bordelais : Yvon, Renaud de Montauban, le duc d'Aquitaine Waïfre.

Jean DE MAUPASSANT : *Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis (1699-1780)*, p. 175-196, 276-297, 344-367, 423-448. Étudie la formation et le développement du commerce bordelais et spécialement de la maison David Gradis et de ses fils, juifs portugais, établis à Bordeaux en 1496, après les expulsions du Portugal. Abraham Gradis joua un rôle important dans la lutte contre l'Angleterre (1743-1744); il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

établit un service régulier entre la France et le Canada en 1749 et eut des relations avec le célèbre P. Lavalette.

Paul CARAMAN : *Le journal d'un curé de campagne (1763-1792)*, p. 329-343. Il s'agit du journal de Simon-Luc Boniol, curé de Sainte-Anne-du-Puy, diocèse de Bazas, qui raconte les menus incidents survenus dans sa paroisse : maladies contagieuses, rigueur de certains hivers et sécheresse de certains étés, abondance exceptionnelle des années 1773, 1778, 1783, 1784. Le brave curé se réjouit fort de la Révolution ; il prêta le serment de fidélité le 4 avril 1791 et se maria même plus tard.

Tome VII, année 1914. Bordeaux, Féret.

F. GÉBELIN : *Récit de la Fronde à Bordeaux par Cayrac*, p. 5-17, 53-67, 118-139, 195-209, 261-271. C'est la publication d'un manuscrit trouvé récemment à Bordeaux et qui fait le récit de la Fronde bordelaise : c'est la guerre civile vue par un modeste bourgeois, avec ses combats, ses fêtes populaires et ses banquets.

Jean DE MAUPASSANT : *Un grand armateur de Bordeaux*, p. 53-67, 118-139, 272-289, 329-345. Rôle du célèbre armateur Gradis sous le roi Louis XVI, au moment où il est devenu « un des rois de Bordeaux ». Il fut très bon israélite ; il protégeait ses coreligionnaires du Midi de la France, mais il se montra toujours charitable pour tous, en particulier, pour les catholiques pauvres des paroisses de Sainte-Eulalie et de Talence.

Abbé Albert GAILLARD : *Jean de Gauffreteau et la Chronique bordelaise*, p. 98-113. Jean de Gauffreteau, curé de Libourne, puis de Budos, mourut dans cette dernière paroisse en 1639 ; c'est lui qui a écrit la *Chronique bordelaise* publiée en 1877-1878 par Jules Delpit.

Alfred LEROUX : *A propos des portails de Saint-André et de Sainte-Croix de Bordeaux*, p. 171-198, 307-316. Discute les objections qu'on a faites à ses travaux antérieurs sur l'iconographie des deux portails,

Georges CIROT : *Les Juifs à Bordeaux; leur situation morale et sociale de 1550 à la Révolution*, p. 353-370 (suite d'un article publié en 1911). Montre comment les Juifs avignonnais voulaient profiter des privilèges accordés aux Juifs portugais par les lettres patentes de 1550.

Revue philomatique de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Bordeaux, 2, cours du XXX-Juillet. 1913.

J.-Léonard CHALAGNAC : *Histoire des quartiers de Bordeaux : le quartier de Saint-Bruno*, p. 233-256, 307-330. Ce quartier, qui occupe les anciens marais de l'ouest, doit sa naissance à François de Sourdis, archevêque de Bordeaux. La mort de ce grand cardinal fut un deuil public. Ce quartier fut définitivement créé au XVIIIe siècle ; la chapelle des Chartreux est devenue l'église actuelle et le parc des mêmes religieux est le grand cimetière bordelais du XIXe siècle. L'explication du nom de certaines rues donne lieu à des récits pittoresques. L'auteur, en terminant, demande qu'on élève une statue au cardinal de Sourdis, qui fut un des grands bienfaiteurs de Bordeaux.

J. CARREYRE.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LANDES *(LANDES ET CHALOSSE)*

Bulletin trimestriel de la Société de Borda.

Tome XXXVII, 37e année. Dax, 1913.

Chanoine DEGERT : *Reliquiæ Sanseverianæ. Documents relatifs à l'abbaye de Saint-Sever*, p. 1-24. Un manuscrit célèbre de cette abbaye, appelé le *Beatus*, aujourd'hui à la Bibl. nat., renfermant un commentaire de l'Apocalypse, avec 102 miniatures remarquables, contient aux dernières pages la copie d'une douzaine d'actes (1009-1209) inconnus à l'historien de l'abbaye, dom Dubuisson, et que publie M. Degert.

Albert DARRICAU : *Garat, ambassadeur extraordinaire de la République française près la cour de Naples en 1798*, p. 25-36, 57-82.

J. BEAURREDON : *Variantes dialectales du gascon landais dans un même canton*, p. 83-88.

J. BEAURREDON : *Un vieux livre gascon : Les Disciplines de Clergie, dans ses rapports avec le gascon landais actuel*, p. 127-174.

C. DAUGÉ : *Procès-verbal de convocation des trois états de la sénéchaussée des Lannes à Dax pour la nomination des députés aux États généraux de 1649*, p. 103-125.

Nota. — La Société de Borda n'a pas publié de bulletin pendant les années de guerre.

Edmond ALBE.

GERS

Revue de Gascogne. Nouvelle série, tome XIII. Auch, 1913.

A. DEGERT : *Mandement inédit de l'archevêque d'Auch, des évêques de Lavaur et de Tarbes sur la mort de Louis XVI*, p. 15-31. De Montserrat (Espagne), leur lieu d'exil, ces trois prélats envoient à leurs diocésains, le 17 février 1793, un mandement qui ne devait pas être imprimé et qui circula à l'état de manuscrit. Par les instructions qu'ils donnent et les sentiments qu'ils expriment, ils traduisent bien les pensées de tout le clergé de l'émigration, qui confondait dans un même amour et honorait d'une même fidélité la vieille religion et l'antique monarchie, enveloppées alors dans la même haine et frappées d'une égale proscription.

Comte DE GRIFFOLET D'AURIMONT : *Établissement des Tertiaires franciscains à Cologne (Gers)*, p. 90-92. Cette fondation fut faite par Jacques de Griffolet de Beauregard, qui, par acte du 15 juillet 1648, donna aux religieux tertiaires franciscains une chapelle dite du « mont de Cologne » et, le 8 novembre, une pension annuelle de 120 livres, toute la pierre nécessaire pour la construction de l'église et du monastère, et le revenu de deux obits.

A. DEGERT : *Lettres inédites de Ch.-Aug. Lequien de La Neuville, dernier évêque de Dax*, p. 136-143. Il s'agit de deux lettres écrites, la première, le 24 mars 1789, adressée au garde des sceaux et nous renseignant, avec partialité d'ailleurs, sur certains incidents des élections de l'ordre du clergé à Dax, en 1789 ; la seconde, adressée à un curé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et qu'on peut dater du 21 janvier 1800, traite de la promesse de fidélité à la Constitution exigée par les consuls le 28 décembre 1799.

J. Contrasty : *Le testament de Ch.-Guillaume de Maupeou, évêque de Lombez, 1721-1751*, p. 176-181. Document intéressant, qui donne une idée du train de maison de ce seigneur-évêque du xviii^e siècle qui, en mourant, distribue généreusement 10 525 livres de legs et paye 5 700 livres de dettes à seize domestiques.

V. Foix : *Un pamphlet contre les faux nobles*, p. 192-215, 270-284, 322-329, 374-378. Nous signalons cette étude à cause de la personnalité de l'auteur du pamphlet, chanoine de Saint-Girons Hagetmau, M^e Arnaud Busquet (1630-1719).

A. Degert : *Mandements inédits de l'archevêque d'Auch et des administrateurs du diocèse de Bayonne (1795)*, p. 220-234. Écrits en 1795, au moment où la Convention vient de proclamer la liberté des cultes (21 février) et où le clergé exilé se dispose à revenir en France, ils nous montrent les deux courants d'idées qui dominaient dans ce clergé : avec l'archevêque d'Auch, le courant modéré, qui ne confond point les vrais principes avec les intransigeances de parti ; avec les administrateurs de Bayonne, le courant intransigeant.

F. Marsan : *Testament de Bernard de Sariac, abbé de l'Escaledieu*, p. 234-236. Ce testament fut fait le 3 juin 1655, et l'abbé mourait le 6 juillet 1656.

Jean Lestrade : *Reliques et châsses de saint Bertrand*, p. 240-261. A l'occasion de la récente translation des reliques de saint Bertrand dans la cathédrale de Comminges, l'auteur détermine quel a été le sort des ossements vénérés de ce saint à travers les siècles, depuis le jour où Clément V en fit l'exhumation, et essaie d'établir la série des châsses ou reliquaires où ont été déposés ses restes.

Jean Lestrade : *Récit d'une translation de relique de saint Bertrand à L'Isle-Jourdain*, p. 354-373. En septembre 1733, le chapitre de Saint-Bertrand de Comminges donna à la ville de L'Isle-Jourdain, patrie de saint Bertrand, une relique de ce saint. Les fêtes qui eurent lieu à cette occasion ont été narrées par un témoin, Jean Lastrade, bénéficier audit chapitre. C'est ce récit que réédite en partie M. Lestrade avec des détails biographiques très intéressants sur ce bénéficier.

A. Degert : *Un abbé de Lescaledieu, Mellin de Saint-Gelais*, p. 262-267. Notice sur cet abbé, extraite de l'ouvrage de M. l'abbé Molinier, *Mellin de Saint-Gelais (1490-1555)*, étude sur sa vie et ses œuvres.

P. Coste : *Deux autographes de saint Vincent de Paul*, p. 298-302. Publication des passages les plus curieux de deux lettres de ce saint, datées, l'une de Saint-Lazare, 20 novembre 1664, l'autre de Paris, 1er août 1646.

J. Lestrade : *Acte de décès de César de Baudéan, abbé de Larreule*, p. 302. Copie de cet acte tiré des registres paroissiaux d'Alan, diocèse de Comminges, d'après lequel César de Baudéan de Parabère, prêtre, docteur en Sorbonne, abbé de Saint-Vincent Le Maix (de Metz) en Lorraine, de Noyez, en Touraine, de La Reuelle, en Bigorre, décédé le 17 février 1678, fut enseveli à la chapelle de Notre-Dame de Garaison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. Delpech : *Lettres inédites de Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas*, p. 303-321, 416-429, 453-459. Ces 37 lettres, échangées entre l'évêque de Bazas et son saint ami Alain de Solminihac, de 1619 à 1630, apportent une contribution précieuse à l'histoire de la contre-Réforme inaugurée par le concile de Trente. Une entrée en matière, riche de documents, nous fait connaître non seulement l'auteur de ces lettres, mais aussi sa famille.

Auguste Serrière et P. Fiel : *Le chapitre de Saint-Jean de Latran, « seigneur » en Guyenne*, p. 337-344. Louis XI se montra particulièrement libéral envers le chapitre de Saint-Jean de Latran et lui abandonna quelques revenus de la couronne en Guyenne et en Languedoc. Henri IV lui donna l'abbaye de Clairac en Agenais, à charge, par le chapitre, de chanter deux messes par an et de dire une messe basse quotidienne. Le chapitre fit administrer cette abbaye par un prélat italien jusqu'au jour où la Révolution l'en dépossédа. Les chefs de l'État français ont, jusqu'en 1902, entretenu avec le chapitre de cordiales relations.

A. Degert : *Les maisons bénédictines de Gascogne dans les « Mémoires » de dom Audebert*, p. 452-453. Signale quelques traits concernant Saint-Sever-Cap, Saint-Sever de Rustan, Saint-Pé de Génères, Saint-Savin, Saramon et Simorre, glanés dans les Mémoires de dom Audebert, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur de 1660 à 1672.

A. Degert : M. *l'abbé Max. Laclavère*, p. 230-233. L'auteur rend un juste tribut d'hommages à M. l'abbé Laclavère, vicaire général d'Auch et président de la Société historique de Gascogne, décédé à Auch le 19 juin 1913, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Archives historiques de la Gascogne.

Deuxième série, fascicule 18e. Paris, Auch, 1913.

Chanoine V. Dubarat : *Le livre des fondations de la cathédrale de Bayonne au* XVIe *siècle*. La publication de ce manuscrit n'est pas assez avancée pour que nous puissions porter un jugement d'ensemble, nous nous contentons de le signaler à nos lecteurs.

Bulletin de la Société archéologique du Gers. 14e année. Auch, 1913.

Z. Baqué : *L'archevêque d'Auch co-seigneur de Vic-Fezensac*, p. 43-51. L'auteur établit, surtout d'après le Cartulaire noir et le Livre rouge du chapitre de Sainte-Marie d'Auch, quels étaient les droits des archevêques dans la ville de Vic.

Z. Baqué : *Le chapitre de Saint-Pierre de Vic-Fezensac*, p. 101-112. Étude sur l'établissement, la constitution, les revenus du chapitre.

Z. Baqué : *La paroisse de Saint-Pierre de Vic-Fezenzac*, p. 230-244. Son étendue, ses églises et chapelles et, en particulier, description de l'église Saint-Pierre.

Z. Baqué : *Les couvents et les confréries de Vic-Fezensac*, p. 314-323. Il y avait à Vic un couvent de Cordeliers, un de Capucins et un d'Ursulines, les confréries de Saint-Jean-Baptiste, du Purgatoire, de Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Eutrope, de Saint-Crépin, de Notre-Dame des Agonisants et des Pénitents blancs.

M. Bompeix : *Révolte des sœurs de la Charité d'Auch, Condom et Lectoure en 1812. Intervention de Napoléon Ier*, p. 56-61. Ces religieuses avaient méconnu l'autorité de la supérieure générale et refusaient de se placer sous la juridiction de l'Ordinaire. Napoléon Ier intervint et ordonna aux religieuses de se soumettre. Les dissidentes persistèrent dans leur attitude et furent remplacées par d'autres sœurs, du même ordre à Auch, par des sœurs de Nevers à Lectoure, par les Filles de la Sagesse à Condom. Mais les Filles de la Charité revinrent à Condom. L'auteur aurait dû dire à quelle époque et en quelles circonstances.

A. Lavergne : *Le R. P. Elisée-Vincent Maumus, O. P.*, p. 82-93. Article biographique et bibliographique très complet.

R. Pagel : *Funérailles de Mgr Richier de Cerisy, évêque de Lombez (1751-1771)*, p. 137-138. Simple extrait des registres de décès de la cathédrale de Lombez. Ce prélat mourut à Montpellier le 15 juillet 1771. Son corps fut transporté à Lombez et inhumé le 28 du même mois dans la chapelle de Notre-Dame du Rosaire.

J. Saverne : *Guerres de religion dans le comté de L'Isle-Jourdain*, p. 197-212, 333-346. Article intéressant sur l'histoire de cette ville de 1562-1629, dans lequel l'auteur utilise des documents déjà publiés et en apporte peu de nouveaux.

X... : *Jean Douilhé, sculpteur, d'après les notes de Mgr de Carsalade*, p. 250-258. C'est l'histoire d'un sculpteur sur bois venu de Mortain, en Normandie, établi à Auch, où il travailla beaucoup pour la cathédrale et les églises du diocèse. Son œuvre a été fort maltraité par la Révolution, mais il en reste encore assez à la cathédrale pour se rendre compte de son talent.

R. Marboutin : *L'église de Flaran et l'architecture cistercienne*, p. 308-314. L'auteur décrit de nouveau l'église de cette abbaye, fait ressortir certaines particularités très cisterciennes et signale l'emploi précoce en Gascogne de la voûte sur croisées d'ogive.

M. Métivier : *Église et couvent des Augustins de Marciac. Aperçu historique et archéologique*, p. 360-362. L'auteur démontre la valeur comme monument historique du clocher et de l'église de Marciac. Du couvent des Augustins, il ne reste qu'un clocher très original qui mériterait d'être classé parmi les monuments historiques.

A. Clergeac.

HAUTES-PYRÉNÉES

Revue des Hautes-Pyrénées. 9e année. Tarbes, 1914.

L. Canet : *Les origines municipales du collège de Tarbes*, p. 6-18, 51-62, 90-95, 97-109. Les Doctrinaires, qui dirigèrent le collège de Tarbes depuis 1670 jusqu'à la Révolution, ont été longtemps considérés comme les fondateurs du collège de Tarbes. L'auteur rectifie cette erreur et établit le rôle que les consuls et la communauté eurent dans la fondation de ce collège de 1566 à 1670, et l'appui qu'ils trouvèrent dans le clergé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L. Dantin : *Les apparitions de Lourdes en 1858*, p. 19-27, 76-90. Publication des rapports mensuels ou trimestriels du préfet des Hautes-Pyrénées au ministre de l'Intérieur en 1858. On sait qu'un conflit s'était élevé entre le préfet et l'évêque de Tarbes, au sujet de la réalité des apparitions.

Fr. Marsan : *Enquête sur les vieilles cloches*, p. 295-303. Suite de l'étude déjà annoncée, année 1913, p. 667.

N. Rosapelly : *Contribution au folklore du pays de Bigorre.* Quelques chapitres de cette étude nous intéressent au point de vue religieux : ils concernent les funérailles (p. 326-330), les diverses croyances populaires plus ou moins superstitieuses (p. 331-343, 361-375).

A signaler deux biographies nécrologiques, concernant : l'une, notre regretté chroniqueur béarnais, *M. le chanoine Ricaud*, par L. Dantin, (p. 33-37) ; l'autre, *Mgr Gardey*, par L. Caddau (p. 38-50).

J. Annat.

LANGUEDOC

TARN

Albia christiana. Revue historique des anciens diocèses d'Albi, Castres, Lavaur. IIe série, tome x, juillet-décembre 1913.

R. P. Antoine-Marie Oury, C. D. : *Histoire du couvent des Carmes d'Albi*, 1er article (avec planches), p. 341-366 (et tome xi : 2e article, p. 81-102). Le couvent d'Albi fut fondé en 1311. Il était, dit-on, assez vaste pour abriter quatre-vingts religieux. Construit hors de la ville, il fut rasé, pour raison de défense militaire, lors des troubles protestants, en 1568, et reconstruit *infra muros.* Le cloître encore subsistant date de 1637. Il a été englobé dans les bâtiments du palais de justice qui s'est substitué au couvent. La maison d'Albi eut son heure de notoriété au tournant du xvie siècle, lorsqu'elle servit de berceau à la réforme française de l'Ordre et à cette *Congregatio Albiensis* dont l'existence fut éphémère, mais qui groupa, dans un élan de renouveau, les couvents de Paris, Rouen, Melun, Toulouse, etc. L'auteur a l'intention de poursuivre son récit jusqu'à la tourmente révolutionnaire, qui dispersa les derniers religieux sans espoir de retour.

Cl. Tournier : *Additions aux listes des confesseurs de la foi de l'Aveyron et du Tarn* (2e article : *Le Tarn et Toulouse*), p. 372-398, 501-517. Voir notre précédente chronique, en septembre 1913, p. 568.

J. Rivière : *Études d'hagiographie albigeoise : La première Vie de sainte Sigolène*, p. 401-425. L'auteur met à la portée des lecteurs français l'étonnante découverte de M. Wilhelm Levison, professeur à Bonn, consignée dans *Sigolena* (*Neues Archiv*, t. xxxv [1909], fasc. 1, p. 219-231). La *Vita Sigolenæ* n'est pas autre chose, au point de vue littéraire, qu'une mosaïque de textes, empruntés à une dizaine d'ouvrages, notamment aux Vies de sainte Radegonde, de saint Colomban, de saint Césaire d'Arles, aux *Dialogues* de Sulpice Sévère, à ceux de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grégoire le Grand. Mais la fusion de ces éléments relève d'une technique si perfectionnée qu'il a fallu attendre douze siècles pour en découvrir l'artifice. La dissection habile de ce centon ouvre une perspective lumineuse sur les méthodes hagiographiques du moyen âge. La *Vita Sigolenæ* est la perfection du genre. Quel profit l'histoire proprement dite peut-elle retirer de ce roman pieux ? Pas grand'chose, sinon peut-être qu'au tournant du VIIe siècle une femme pieuse, du nom de Sigolène, qui avait été mariée, fonda un monastère de moniales à Trocléar, sur le Tarn, non loin d'Albi (comm. de Lagrave), et qu'elle mourut en odeur de sainteté, laissant après elle une réputation de thaumaturge.

L. Bouyeron : *Jean-François Baurens, bénéficier de Saint-Salvy d'Alby, mort à Brouage le 27 juillet 1795.* Biographie et documents, p. 426-446. L'auteur établit le dossier des prêtres du Tarn morts en haine de la foi, dont la cause est susceptible d'un procès de canonisation. Baurens, de santé délicate, fut d'abord interné, comme infirme, à la Chartreuse de Saix, maison de réclusion pour les prêtres du Tarn, puis, en 1794, expédié sur Bordeaux, pour être déporté sur les côtes d'Afrique. Il passa quelques mois sur le *Républicain* en rade de Rochefort. Épuisé par cette vie de bagne, il fut évacué sur l'hôpital de Brouage, près Rochefort, le 26 avril 1795, et y mourut trois mois après.

L. de Lacger : *L'évêque, le roi, le clergé et la commune à Albi pendant la seconde moitié du* XIVe *siècle.* Ch. I : *L'union en face de l'étranger* ; ch. II : *La lutte pour la suprématie*, p. 449-492, 521-570. L'auteur présente l'esquisse d'un travail de plus longue haleine qui se propose de tracer un tableau de la vie politique, religieuse, sociale, économique dans la ville d'Albi au XIVe siècle. Pour cette époque, les documents publiés ou encore inédits sont déjà abondants. Non seulement il est possible de reproduire les principaux traits de la vie urbaine en un temps de guerre et d'insécurité, de misère et de forte mortalité, mais on peut suivre dans le détail la répercussion des grands mouvements qui agitent le pays tout entier dans l'ordre administratif et judiciaire, et assister à l'évolution qui entraîne la France, sous les Valois, du stade féodal vers la monarchie absolue. L'auteur essaie de discerner les courants et de caractériser la manière des agents du pouvoir central, profitant des querelles entre la commune et la seigneurie pour se faire une place de plus en plus large, réduire progressivement les autonomies et utiliser les valeurs politiques et sociales pour le bien général du pays. Particulièrement suggestive est la seconde partie de l'étude, qui met en présence, premièrement l'évêque-seigneur et le roi, secondement l'évêque-seigneur et la commune. Documents inédits de 1368, publiés par le même et par M. U. Rouziès.

IIe série, tome XI, janvier-juillet 1914.

Th. Bessery : *Les guerres de religion des* XVIe *et* XVIIe *siècles dans la région de Lavaur.* Ch. IV : *De la paix de Fleix à la mort d'Henri III. Huitième guerre civile (1581-1589).* Suite d'un ouvrage en cours de publication, p. 5-33.

L. Barthe : *Escoussens* (ancien diocèse de Lavaur) : *droits et chartes*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la commune vis-à-vis de l'église paroissiale (XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles*). *Le domaine des Chartreux de Saïx à Escoussens*, p. 34-35.

E. Thomas : *Après les guerres de religion : rôle pacificateur des évêques d'Albi et de Castres*, p. 65-80. Notes relatives aux évêques de Castres, Claude d'Auraison (†1583), Jean de Fossé (†1632), Sébastien de Barral (†1773), et aux évêques d'Albi, Gaspard de Daillon du Lude (†1676) et Charles Legoux de La Berchère (1673-1703), dans leur attitude à l'égard des protestants de leur diocèse respectif.

E. Crayol : *Statuts de la confrérie Saint-Crépin ou des maîtres cordonniers, à Lavaur*, du 27 décembre 1754, p. 103-105.

L. de Lacger : *La Chartreuse de Saïx et son plus récent historien*, p. 113-138. A propos de la brochure du pasteur Camille Rabaud, *Notice historique sur la Chartreuse de Saïx et ses deux destructions* (Paris, Fischbacher, 1913, in-8° de 56 pages), l'auteur présente un raccourci de l'histoire de la Chartreuse, fait la critique des historiens qui ont abordé ce sujet depuis dom Chatard au XVII^e^ siècle, dont l'ouvrage est inédit, rectifie ou complète M. Rabaud, trace la psychologie des chroniqueurs huguenots, contemporains des troubles dans le Castrais, Faurin et Gaches.

Ed. Albe : *Guillaume de Saint-Clair, chanoine d'Albi et doyen des Burlats, à la cour d'Avignon, en 1392 : compte de voyage*, p. 151-164. D'après un livre de raison de ce même Guillaume, conservé aux Archives de la Haute-Garonne, D 75.

L. de Lacger : *Les pouillés du diocèse de Castres au* XIV^e^ *siècle*, p. 151-165. L'auteur a fait photographier les feuillets relatifs au diocèse de Castres dans le registre de la Bibliothèque Vaticane (Collectorie, t. 84). C'est le compte de la décime levée en 1384. Il le publie ainsi qu'un rôle de la demi-procuration de 1381 à 1385. L'article est accompagné d'un fac-similé du compte des annates. (Voir précédemment les pouillés du diocèse d'Albi à la même époque.)

L. Bouyeron : *Jean Courrières, prêtre déporté, mort à Sinnamari en Guyane, le 27 janlier 1799. Notice et documents*, p. 177-190. Voir l'étude signalée ci-dessus du même auteur sur Jean-François Baurens.

L. de Lacger : *Les pouillés du diocèse de Lavaur au* XIV^e^ *siècle*, p. 191-200. Ce pouillé est une combinaison de diverses listes que nous fournissent les archives du Vatican et divers autres documents. Il est accompagné de notes topographiques et historiques.

Baron de Blay de Gaix : *Les origines de l'abbaye* (cistercienne) *d'Ardorel au pays castrais*, p. 201-211. L'auteur donne l'analyse de 13 chartes inédites du XII^e^ siècle, actes de propriété du monastère, conservées dans les archives de M. le baron de Pins-Caucalières.

L. de Lacger : *Jean-Pierre Lombergot, gardien du couvent des Cordeliers de Lautrec (1736-1813)*, p. 215-218. Odyssée d'un religieux proscrit au temps de la Révolution française.

E. Thomas : *Réalmont : Deux siècles de vie paroissiale (1630-1830)*, p. 225-248. Ces notes se réfèrent à deux périodes troublées, celle des guerres de religion et celle de la Révolution française. Renseignements puisés aux bonnes sources et toujours de première main.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L. DE LACGER : *La pancarte du diocèse d'Albi vers la fin du* XVI[e] *siècle.* Introduction, texte, carte du diocèse d'Albi en 1642 (fac-similé), p. 249-288. L'auteur édite une bonne copie de la liste des « dignités, offices et bénéfices ecclésiastiques du diocèse d'Albi », dressée en vue de la levée de la décime. Les bénéfices sont répartis entre onze claveries. Cette édition, accompagnée de notes, représente un progrès sur les précédentes.

J. RIVIÈRE : *Évêques et chapitre d'Albi : règlement des procurations au* XIII[e] *siècle*, p. 289-311. Édition avec commentaire d'un texte latin de 1248, copié en tête d'un *Sacramentaire*, conservé à la Bibl. mun. d'Albi, n° 36, et provenant de l'ancien chapitre cathédral de cette ville : services liturgiques de l'évêque à l'église cathédrale, droits de gîte de l'évêque à la table des chanoines quand il a officié, charges de l'évêque le jeudi saint ; les donats.

J. FONTAINE : *Visites pastorales de Charles Le Goux de La Berchère, archevêque d'Albi en 1700 : paroisses de Cabrins, La Capelle-Clapié, Saint-Jean de Prémiac*, p. 310-323. Texte et annotations.

L. DE LACGER : *Un Albigeois à La Trappe pendant la crise révolutionnaire : François Gautier* (*1736-1804*), p. 337-353. Biographie et correspondance.

E. ALBE : *La suzeraineté de l'évêque de Cahors sur la vicomté de Lautrec*, d'après un document inédit de 1313, p. 354-361.

L. DE LACGER : *Un évêque gallican de Castres sous Louis XIV : Charles d'Anglure de Bourlemont* (*1605-1669*). *Esquisse biographique.* Ch. I : *Rome, Aire, Castres*, p. 362-398. Bourlemont fut successivement évêque d'Aire et de Castres, puis archevêque de Toulouse. L'auteur étudie spécialement le rétablissement de la religion catholique à Castres, ville et diocèse, longtemps dominés par les protestants.

Nota. — Les hostilités ont amené la suspension de la publication de la revue depuis le mois de juillet 1914.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn.
II[e] série, 22[e] année, tome XXX. Albi, 1913.

G. DUMONS : *Les réfugiés du pays castrais* (suite). Répertoire alphabétique des protestants contraints de s'expatrier lors de la révocation de l'édit de Nantes : *Gassiés, Martel.*

E. THOMAS : *Comptes de tutelle (1622-1637)*, dressés par Marie Basséguy, veuve de Barthélemy Peyre, notaire à Sieurac, p. 53-62. Nous renseignent sur les frais d'une sépulture en 1622, sur la prise de Sieurac par le duc de Rohan, le 3 septembre 1625, sur le costume des enfants en 1624, sur les produits agricoles de Sieurac, etc.

A. VIDAL, *Le grand pardon de Cordes* (aux environs de 1530), avec fac-similé, p. 66-77. Le fac-similé reproduit un placard imprimé notifiant l'indulgence accordée par le pape Clément VII aux chrétiens qui donneront cinq liards d'aumône pour la rédemption des captifs, à l'occasion de la réunion du chapitre des Trinitaires des provinces de Guyenne et de Languedoc, tenu à Cordes. Le placard est orné de trois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bois : celui du milieu représente la sainte Trinité : c'est le cachet ou l'emblème de l'Ordre.

G.-M. DE PUYBUSQUE : *Entrée de Mlle de Metgé, jeune fille albigeoise, à la congrégation des filles de l'Enfance, chez Mme de Mondonville, à* Toulouse, en 1664, p. 275-281.

E. THOMAS : *L'hôpital de Réalmont*, p. 325-334. Érigé au XIV^e^ siècle, détruit par les protestants en 1568, rétabli grâce à une donation du prêtre Boyer en 1571, rasé en 1628 par les protestants, qui récidivent et bâtissent leur temple sur son emplacement, rétabli ailleurs vers 1631, menacé de succomber par l'ordonnance royale de 1764 qui condamne les hôpitaux de petite ville. Organisation intérieure : budget. Dames de la Miséricorde au XVII^e^ siècle.

Baron DE BLAY DE GAIX : *Les chartes du Jourdain de Saissac :* vente de terrains au monastère cistercien d'Ardorel (1258), p. 335-350.

E. THOMAS : *Réalmont : La seigneurie, l'organisation consulaire, les salaires de la commune, écoles communales et séminaire*, p. 34-43. Participation des ecclésiastiques et des élèves diacres du séminaire à la régence de l'école communale.

Ch. PORTAL : *Trois lettres d'un prêtre tarnais, réfugié en Espagne* (*1792-1793*), p. 44-58. Existence supportable des prêtres réfugiés à Vich.

L. DE LACGER.

HAUTE-GARONNE

Annales du Midi. 25e année. Toulouse, 1913.

M. LUTHARD : *Journal des actes de Jean Plantavit de La Pauze, évêque de Lodève (1626-1630)*, p. 189-213, 323-344. Ministre protestant de la région languedocienne et converti au catholicisme, il s'imposa à l'attention de son temps par son érudition et son talent d'écrivain et de controversiste. Ce journal, dont le manuscrit est aux Archives départementales de Montpellier, écrit presque sous les yeux de l'évêque par son secrétaire particulier, révèle la prodigieuse activité de Jean Plantavit et le mouvement de la renaissance catholique. Très intéressant pour l'histoire locale du diocèse.

Fr. GALABERT : *Sur la date de quelques actes relatifs à l'abbaye de Moissac et à ses possessions dans l'Auvergne*, p. 409-428. Rectification de certaines dates indiquées par le *Gallia* et les historiens. Un travail sérieux sur cette abbaye exigerait d'abord une étude attentive de tous les documents au point de vue de leur date et de leur authenticité.

26e année. Toulouse, 1914.

E. DUPRAT : *Un faux évêque d'Avignon* (Pierre, 1225), p. 161-188. Dans les listes épiscopales d'Avignon, Gaguin insère, entre 1224 et 1226, un Pierre de Corbie, et Polycarpe, Pierre IV. L'auteur prouve la fausseté de leurs affirmations, surtout de celle de Polycarpe, étayée d'un document apocryphe fabriqué, en 1638, à la Chartreuse de Bompas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France

Nouv. série, n^{os} 42-43 (novembre 1912-juillet 1914). Toulouse.

Comte Begouen : *Les bâtons des Pénitents bleus de Castellane*, p. 57-59. Un long et un court, que l'auteur présente à l'assistance.

Colonel Delort : *Les anciens plans et coupes de l'église de la Daurade*, p. 62-63. Ce sont les cartons de l'architecte Hardy, qui construisit, à Toulouse, en 1775 et années suivantes, cette belle église, réduction de Saint-Pierre de Rome.

Comte Begouen et L. Vié reviennent, p. 73-76, sur la condamnation de la *Scientia media* du P. Annat, en 1646.

F. Galabert : *Note sur une inscription de l'abbaye de Saint-Genis-des-Fontaines* (*Pyrénées-Orientales*) (avec planche), p. 85-88. C'est une inscription funéraire de l'abbé Gaubert, mort en 1234, en vers hexamètres léonins.

J. Adher : *La succession des abbesses de Lévignac-sur-Save au* xvii^e *siècle*, p. 92-97. Le monastère de Lévignac-sur-Save (Haute-Garonne) fut fondé en 1334, au profit de l'ordre de sainte Claire.

L. Vié : *Quelques livres liturgiques de l'ancien diocèse de Rieux*, p. 100-104.

R. Lizop : *Découverte d'un cimetière du* v^e *siècle à Saint-Bertrand-de-Comminges*, p. 108-113.

A. Auriol : *Cinq châsses du* xvi^e *siècle conservées à Saint-Sernin de Toulouse* (avec planche), p. 122-132. Il s'agit de celles de saint Papoul, saint Honorat, saint Hilaire, saint Gilbert, saint Sylve. Elles sont en bois de noyer revêtu de lames de cuivre argenté.

A. Auriol : *Quelques précisions iconographiques relatives aux fresques de Sainte-Cécile d'Albi* (avec planche), p. 179-185. Elles concernent le reliquaire mérovingien peint sur la voûte de la cathédrale, et la croix gemmée de la voûte de la chapelle de Sainte-Croix.

F. Pasquier : *Église romane de Lavernose* (Haute-Garonne), p. 202-205. La nef a grand air et le chœur a conservé sa décoration du moyen âge. Elle devrait être classée.

Colonel de Bourdès : *Bulle du pape Lucius III à l'abbé de Beaulieu, au diocèse de Rodez, 1182* (avec planche), p. 235-238. Elle consacre une donation et énumère les possessions de l'abbaye.

A. Auguste : *Lettres inédites de Loménie de Brienne*, p. 245-250. Extraites d'un recueil inédit. Elles sont adressées par l'archevêque de Toulouse à l'un de ses vicaires généraux, l'abbé Grumet de Montpie : très sincères, elles concernent plutôt l'administration, sans aucune allusion aux principes fondamentaux du christianisme.

R. Lizop : *Les fouilles de Saint-Bertrand de Comminges, basilique chrétienne du* iv^e *siècle au quartier du Plan*, p. 255-264. Fouilles dirigées par Marcel Dieulafoy ; découvertes très importantes qui prouvent l'antiquité du christianisme dans cette région méridionale.

A. Auguste : *La pierre tombale de Montchal, archevêque de Toulouse*, p. 330-332. Conservée au cloître des Augustins.

A. Couzi : *La Trinité de l'église de Villefranche-de-Lauragais* (avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

planche), p. 330-332. Groupe du XIVe siècle taillé dans un bloc grisâtre de grès calcaireux.

Bulletin de littérature ecclésiastique, publié par l'Institut catholique de Toulouse. Année 1913. 5e série, t. v. Toulouse.

Abbé HACKSPILL : *Le conflit des deux cultures en Alsace-Lorraine*, p. 49-78. Conférence « toute de précision » prononcée à l'Institut catholique de Toulouse, par l'abbé Hackspill, député au Landtag d'Alsace-Lorraine, qui n'a pas oublié qu'il fut professeur d'Écriture sainte et de langue sémitique, dans ce même institut.

Germain BRETON : *Un homme de foi et de science. Frédéric Ozanam*, p. 97-123. Magistrale étude de Mgr le recteur de l'Institut catholique.

Louis SALTET : *Aux origines du gallicanisme. Une prétendue ambassade de saint Louis à Innocent IV, à Lyon, en juin 1247*, p. 147-175, 193-214. Il s'agit de la harangue qui aurait été lue à ce pape, à Lyon, en juin 1247, par les ambassadeurs de saint Louis. Ce texte est un sévère réquisitoire contre l'administration pontificale. Les historiens et M. Langlois lui-même n'en contestent pas l'authenticité. Avec sa manière impartiale et son sens critique très avisé, M. Saltet est amené à conclure que ce document est faux. Saint Louis a eu à défendre son droit : mais il n'a ni pensé ni parlé des papes comme l'auteur de la harangue.

Joseph DEDIEU : *Lettres inédites de Fénelon*, p. 215-226. Elles proviennent du British Museum ; cinq d'entre elles sont adressées à M. Robert, chanoine de Leuze, à Mons, et les dix autres à Mme de Chevery, nièce de Fénelon. On y sent la mélancolie de la mort proche.

A. DEGERT : *Réaction des « Provinciales » sur la théologie morale en France*, p. 400-420, 442-453. Exposé et critique du principal résultat des *Provinciales*, qui fut de jeter le discrédit sur le probabilisme.

Année 1914, 5e série, tome VI. Toulouse.

Louis SALTET : *Le texte primitif des Actes des martyrs de Scilli*, p. 108-123. Examen attentif d'un document très précieux pour l'histoire des martyrs. Il date du 17 juillet de l'an 180.

Germain BRETON : *L'ultramontanisme de Louis Veuillot*, p. 145-164, 193-212.

Alphonse AUGUSTE : *Lettres inédites à Charles de Montchal, archevêque de Toulouse*, p. 385-400. Montchal fut l'un des hommes les plus savants de son temps. Les lettres publiées sont de Peiresc, François Bosquet, Tarin, Nicolas Rigault.

Revue historique de Toulouse. 1re année, 1914. Toulouse.

Abbés Jean LESTRADE et Jean CONTRASTY : *Projet de fondation d'une Revue historique de Toulouse*, p. 5-13. Exposé des motifs qui ont suscité ce projet, mûri depuis plusieurs années et approuvé par Mgr l'archevêque de Toulouse.

Alphonse AUGUSTE : *Gabriel de Ciron et Mme de Mondonville*, p. 14-25,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

129-163, 302-333. Des documents nouveaux permettent à l'abbé Auguste de consacrer un véritable ouvrage d'une captivante lecture à la vie et au rôle de l'abbé de Ciron et de la célèbre fondatrice des Filles de l'Enfance : vie et rôle dépouillés de leurs légendes.

Jean CONTRASTY : *Histoire de Sainte-Foy de Peyrolières*, p. 26-41, 177-216, 273-296, 421-438. Histoire, d'une documentation et d'une mise en œuvre remarquables, d'un ancien prieuré du moyen âge et de la Renaissance, uni en 1606 au collège de Toulouse.

Célestin VIELLE : *L'Esquile : Origine et fondateurs*, p. 42-52. Célèbre collège de Toulouse, fondé au XVI[e] siècle.

Jean LESTRADE : *Le prieuré Saint-Jacques de Muret et le chapitre Saint-Étienne de Toulouse*, p. 53-77. Ce prieuré fut uni au chapitre de Toulouse en 1396.

Jean CONTRASTY : *La première application du Concordat de 1516 à Rieux, pour la nomination de l'évêque*, p. 78-89. L'auteur a trouvé dans le fonds du château Saint-Ange le dossier relatif à Gaspard de Montpezat, nommé évêque de Rieux.

Jean LESTRADE : *Lettres inédites d'Hector d'Ouvrier, évêque de Nîmes, à M. de Palarin*, p. 90-107. Évêque de Nîmes en 1644, il était Toulousain d'origine et correspondait familièrement avec un ami d'enfance.

J.-E. BACALERIE : *Un curé de Blagnac accusé de sorcellerie au XVIII[e] siècle*, p. 111-112.

BARRIÈRE-FLAVY : *Histoire de la Grâce-Dieu*, p. 164-176, 334-350. Monastère et seigneurie de l'ancien diocèse de Rieux.

Antoine DEGERT : *A propos de la « Vita » anonyme de saint Raymond de Toulouse*, p. 226-228. *Vita* parue à Toulouse en 1655.

Damien GARRIGUES : *Une abjuration à Montastruc-la-Conseillère en 1673*, p. 236-237.

Jean LESTRADE : *La première procession de l'Assomption à Toulouse (15 août 1638)*, p. 297-302. Récit d'après le procès-verbal du notaire capitulaire.

J.-E. BACALERIE : *Abjuration du protestantisme à Blagnac en 1674*, p. 370-371.

Jean LESTRADE : *Sentences morales, recettes médicales du Lauragais*, p. 414-420. D'après les registres des notaires.

Clément TOURNIER : *Les campagnes militaires de 1692, La Hogue, Namur, Steinkerque*, d'après la correspondance de l'évêque de Saint-Papoul, p. 483-496. Lettres écrites de Paris à sa famille de Toulouse, sur les événements du jour, par Mgr François de Barthélemy de Grammont.

Revue de Comminges. Tome XXVIII, 1913. Saint-Gaudens.

Damien GARRIGUES : *L'abbaye de Notre-Dame d'Eaunes en Comminges* (fin), p. 1-14. Il dément l'anéantissement attribué par les auteurs aux huguenots.

Jean LESTRADE : *Un curieux groupe d'évêques commingeois, notices et documents* (suite), p. 45-60, 95-114, 211-234. Texte des visites de Gilbert de Choiseul.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Joseph Dedieu : *Le prieuré de Peyrissas en 1402*, p. 65-80. Le territoire de Peyrissas faisait partie des immenses domaines de l'abbaye de Lézat.

J. Dulon : *Sur le changement de l'appellation de Lyon de Convènes en Saint-Bertrand de Comminges*, p. 165-172. Lyon de Comminges a pris le nom de son second fondateur, saint Bertrand, peu de temps après la mort de ce pontife (1124).

Dom Robert Trilhe : *A propos de la fondation de l'abbaye d'Eaunes*, p. 253-262. L'auteur, qui discute quelques hypothèses de M. Damien Garrigues et lui soumet quelques difficultés, fixe la fondation de l'abbaye entre 1140 et 1150.

Clément Tournier.

GARD

Mémoires de l'Académie de Nîmes.

VII^e série, tome xxxiv, année 1911. Nîmes, 1913.

Félix Mazauric : *Recherches et acquisitions des musées archéologiques de Nîmes en 1911.* Page 46 : fragment de sarcophage chrétien du iv^e siècle : personnage drapé tenant entre les mains un rouleau de parchemin ; — p. 60 : fragment de tombeau du xv^e siècle (avec date) ; — p. 64 : fragment d'archivolte du portail roman de la cathédrale de Nîmes (détruit en 1567).

Abbé Henri Grange : *Sommaire des lettres pontificales concernant le Gard* (anciens diocèses de Nîmes, d'Uzès et partie d'Avignon et d'Arles), émanant des papes d'Avignon (xiv^e siècle). (Annexe en volume distinct.)

VII^e série, tome xxxv, année 1912. Nîmes, 1914.

Salomon Kahn : *Les Juifs de Pasquières et de Saint-Gilles au moyen âge*, p. 1-23. Étude très détaillée de ces communautés, venues sans doute d'Espagne au moment des persécutions du roi Wamba (672-680) et mises sous la protection des seigneurs et des évêques locaux : elles étaient placées dans un quartier à part et soumises à des impôts quelquefois rigoureux. La croisade contre les albigeois fut le commencement de persécutions et de mesures vexatoires ; les ordonnances de Philippe le Bel virent la fin de ces deux communautés, dont on retrouve des membres dans les environs, principalement à Marseille et dans le comtat Venaissin.

Chanoine F. Durand : *L'église de Montfrin (Gard)*, p. 23-39. Elle fut bâtie par les Templiers en 1178 sous le titre de Notre-Dame de Malpas. Cet édifice est un des plus intéressants et des mieux conservés de la fin du xii^e siècle : les modifications qu'il subit au cours des âges sont peu importantes : deux chapelles du xiv^e siècle (œuvre des chevaliers de Saint-Jean), tour du clocher, de la même époque, tour de l'horloge en 1762 et une sacristie en 1896.

Félix Mazauric : *Recherches et acquisitions des musées archéologiques*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Nîmes en 1912. Page 123 : découvertes de tombes en dalles au carrefour de la Baraquette, autour de l'église de Notre-Dame de l'Agarne, dans le voisinage de Marguerittes (Gard) ; — p. 126-127 : fragment de sarcophage chrétien et de chancel carolingien, trouvés à côté de la chapelle romane de Saint-Pierre-de-Vers, près Collias ; — p. 131 : inscription funéraire du seigneur « Marthez, sacristain de l'église de Nîmes, prêtre et chanoine », mort en 1294 ; — p. 133 : fragment de sarcophage de saint Baudile (IV^e^ siècle).

BLIGNY-BONDURAND : *Les Coutumes de Saint-Gilles* (XII^e^-XIV^e^ siècles). Texte latin critique, avec traduction, notes, introduction et tables (en volume distinct).

VII^e^ série, tome XXXVI, année 1913. Nîmes, 1915.

Ed. BONDURAND : *Les portraits des évêques Segnier, La Parisière et Colbert*, p. 31-37. Ils auraient été exécutés par Hyacinthe Rigaud, mais ont péri dans nos discordes civiles : les deux premiers étaient évêques de Nîmes, le troisième gouvernait l'Église de Montpellier.

Félix MAZAURIC : *Recherches et acquisitions des musées archéologiques de Nîmes en 1913.* Page 122 : découverte d'un cimetière autour de la chapelle romane du carrefour de Canaux, à Caissargues (Gard) ; — p. 123-126 : fouilles sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Baudile-hors-les-Murs et de l'abbaye de Valsainte : elles permettront d'établir le plan des constructions romanes de cette région privilégiée (milliers de sépultures autour de l'église sur une superficie de 20 hectares).

Bulletin du Comité de l'art chrétien. Tome X, n^os^ 69 et 70. Nîmes, 1913-1914.

Chanoine Albert DURAND : *Histoire religieuse du département du Gard pendant la Révolution française*, p. 241-305. C'est d'abord le récit des premières dissensions qui ébranlèrent la sénéchaussée de Nîmes depuis l'ouverture des États généraux jusqu'aux émeutes de 1790-1791. Parmi les députés du clergé, un seul, l'abbé Bonnet, curé de Villefort, adhère au parti démocratique ; la bourgeoisie calviniste forme une milice armée pour maintenir l'ordre et évince le plus possible l'élément catholique ; c'est l'origine des dissensions qui suivirent pendant la Grande Peur et dans les derniers mois de l'année. Malgré des cérémonies officielles et la bénédiction des drapeaux de la Légion nîmoise par M. de Rochemare, vicaire général (21 sept.), les divisions s'accentuent sur la question religieuse : catholiques et protestants s'efforcent de s'emparer de l'hôtel de ville ; les catholiques triomphent le 8 février 1790 des protestants, qui fondent un « Club des Amis de la Constitution », véritable ligue antimunicipale. Les passions s'exaspèrent et, sous l'influence des nouveaux décrets de l'Assemblée nationale, les citoyens de Nîmes vont se jeter les uns contre les autres. Les émeutes qui eurent lieu, l'auteur les raconte en détail, surtout celle du début de mai, qui dura plusieurs jours : alors toute la région entre en ébullition : Sommières, Nîmes à nouveau ; puis les huguenots s'arment et se groupent : ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appellent à leur secours les calvinistes des environs, pendant que les catholiques cherchent des forces dans les villages des côtes du Rhône : « Ainsi s'accumulaient à Nîmes des matières explosibles : le moindre choc allait produire une terrible conflagration. »

Melchior DOZE, membre-fondateur du Comité de l'Art chrétien, p. 305-309. Liste de ses œuvres publiée par les soins du Comité.

Louis BASCOUL : *Un nouvel évêque d'Uzès*, p. 313-324. Il faut l'inscrire sous le nom d'*Amélius* pour la période comprise entre juin 964 et juillet 972. A l'aide du cartulaire de Gellone, l'auteur établit qu'on doit « supprimer l'Amélius qui occupe le nº 13 de l'*Ordo* » (pas de titre authentique) ; « Amélius II (886-915) passe du dix-septième rang au seizième et devient Amélius I^{er}. Rostaing s'avance au nº 17 et le nouvel Amélius, définitivement admis sur preuve parmi les évêques d'Uzès, prend la dix-huitième place avec le titre d'Amélius II (964-972). »

Chanoine A. DURAND : *L'abbé Bonhomme, doctrinaire et curé de Saint-Charles (1759-1844)*, p. 324-385. Né le 1er janvier 1759 (chap. I) à Saint-Laurent-des-Arbres, d'une famille très honorable, le jeune Joseph-François fit ses études au collège de Bagnol avec le célèbre Rivarol, puis entra au noviciat des Doctrinaires du vénérable César de Bus ; il était déjà professeur au collège royal de Nîmes au moment de la Révolution. Ce fut alors l'exil (chap. II) : parti d'Aigues-Mortes le 21 septembre 1792, il alla à Rome, d'où il revint (chap. III) dès les premiers instants de calme, et nous le trouvons, en 1797, à la paroisse Saint-Charles de Nîmes : il en est curé à partir du 12 juillet 1801. Le chapitre IV raconte le bien fait par le Père doctrinaire dans sa paroisse (1803-1814) : prédications, confréries, associations, œuvres diverses ; ensuite son attitude lors des événements de 1814-1815 (chap. V), puis ses rapports avec l'administration diocésaine (chap. VI), et enfin ses fonctions de membre du conseil académique et de professeur de philosophie (chap. VII). Le dernier chapitre de ce numéro est consacré à l'œuvre du curé de Saint-Charles sous la Restauration (1816-1830) : magnificence du culte, soin de la prédication, éducation populaire, orphelinats, congrégation des Missionnaires de Provence, rien ne lui échappe (chap. VIII). La fin de cette intéressante monographie est renvoyée au numéro suivant.

Revue du Midi. 27e année, 1913. Nîmes, 1913.

Emmanuel GAY : *La viguerie du Vigan au commencement du* XVII^e *siècle* (suite), p. 29-36. Quelques détails sur la formation du diocèse d'*Arisitum* entre 526 et 533, détaché de l'évêché de Nîmes et de celui d'Uzès : cette *civitas Arisitana* a donné naissance à la viguerie du Vigan-et-Meyrueis (avec quelques modifications de territoire).

Baron DE VIQUET DE VENDEUIL : *Monographie de Montpezat* (suite), p. 83-93. L'histoire religieuse n'est guère représentée dans cet article que par l'étude des rapports de deux familles de Montpezat avec les évêques de Nîmes : les de Saint-Félix (jusqu'en 1521), et les de Trémolet (jusqu'en 1544).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L. Duhamel : *Les fresques des Barberini au palais des Papes d'Avignon* (suite et fin), p. 94-103, 129-140, 244-251, 336-347, 527-536. Le voyage du cardinal François Barberini en Provence, dans le Comtat et à Avignon, est raconté en détail. Le neveu d'Urbain VIII, envoyé pour ramener la paix entre les cours de Paris et de Madrid, reçut ses bulles le 19 février 1624 et partit le 18 mars ; il passa par Toulon, Aix (9 avril), Avignon (19 févr. 1625). Nous assistons à l'arrivée du légat à Paris, le 21 mars 1625, et à l'échec complet de sa négociation devant la ténacité du cardinal Richelieu. Puis Barberini retourne parmi les Avignonnais, avec qui il entretint toujours d'excellents rapports. Il fut remplacé à la légation d'Avignon par son frère Antoine Barberini en mars 1633 ; il ne vint point dans sa ville, mais s'occupa très activement des intérêts d'Avignon et du comtat Venaissin : questions de gabelles et des impositions, situation de certains couvents, béatification de César de Bus, affaire des maîtres chirurgiens, etc. Tous ces détails sont donnés par l'érudit archiviste de Vaucluse pour faire comprendre l'importance des fresques de la salle du corps de garde du palais des Papes et qui ont été faites entre 1623 et 1629 par des artistes probablement avignonnais : elles représentent le pape Urbain VIII bénissant, encadré par deux figures allégoriques (et non ses neveux) ; l'autre côté de la salle est décoré du blason du pape lui-même, de ceux de ses deux neveux, successivement légats d'Avignon, François et Antoine Barberini, puis de ceux du vice-légat Cosmo-Bardi (1623-1629) et du capitaine général des armées du Comtat.

Baron de Viquet de Vendeuil : *Monographie de Montpezat* (suite), p. 140-154. Étude généalogique des seigneurs de Montpezat, les Trémolets, aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

L. Bascoul : *Un lieutenant du roi voulut se faire ermite*, p. 154-169, 217-225, 285-292. Il s'agit de Raymond de Pavée, baron de Villevieille, gouverneur de Sommières, mort le 17 mars 1719.

Dr Colombe : *La réfection au XIVe siècle du portail de la grande chapelle du palais des Papes*, p. 293-297. Le savant historien démontrait dans un précédent article que le portail de la chapelle de Clément VI avait été remanié (cf. 15 décembre 1910) pour des raisons architecturales et archéologiques, qui paraissaient bien établies. Or, M. Robert Michel lui a fourni un texte précieux qui prouve le bien-fondé de ces prévisions : il s'agit d'une note des comptes de la Chambre apostolique, qui mentionne les sommes versées « pour la réfection du portail de la grande chapelle nouvelle ». Une fois de plus, l'archéologie a eu raison. Pages 369-370 : note rectificative au sujet des « auteurs » de ce portail : ils sont au nombre de trois : Guillaume de Senholis, Mathieu et Étienne de Erua : le premier est le maître de l'œuvre, les autres sont maçons et lapicides.

Marcel Fabre : *Le culte de la Raison et de l'Être suprême à Uzès en 1794 et 1795*, p. 404-417, 449-466. Intéressante contribution à l'étude du sentiment religieux dans les villes mi-catholiques, mi-protestantes de la région cévenole.

C. Cantaloube : *La chapelle de Saint-Michel d'Anjau*, p. 467-480.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Élevée sur une fine aiguille, au milieu des croupes onduleuses des Cévennes, la chapelle de Saint-Michel paraît pour la première fois dans les actes officiels le 21 mars 1364, et vit jusqu'à la Réforme une succession ininterrompue de titulaires et de rentiers. Il n'en reste aujourd'hui que deux pans de mur, dont M. l'abbé Cantaloube s'efforce de tirer, avec une méthode irréprochable, des parcelles de vérité historique.

J. Sautel.

LOZÈRE

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère[1]. Mende, A. Privat.

I. **Archives Gévaudanaises.** 1914, tome II (en cours depuis 1909).

L. Costecalde : *Notice sur l'hôpital de la ville de Mende et l'œuvre de la Miséricorde*, p. 333-378. Cet hôpital, appelé au XII^e siècle la « maison de l'aumône », fut transféré, au XVI^e siècle, du quartier d'Angiran dans celui d'Aigues-Passes. Mgr de Piencourt, à qui l'on en doit la reconstruction, en 1685, en fut « le plus généreux bienfaiteur ». Il y érigea, en 1689, pour le service des pauvres, la confrérie des Dames de la Miséricorde, auxquelles succédèrent, en 1720, les « sœurs grises », autrement dites « sœurs hospitalières de Saint-Joseph ». Aujourd'hui, et depuis 1814, l'hospice est desservi par les sœurs Trinitaires. — Cet article, publié en 1914, termine le tome II.

III. **Etudes d'histoire et d'archéologie sur le Gévaudan**, par Charles Porée, ancien archiviste de la Lozère (en cours depuis 1908).

Les évêques comtes de Gévaudan, p. 347 à la fin. Étude sur le pouvoir temporel et le domaine territorial des évêques de Mende aux XII^e et XIII^e siècles. — Les tables du volume sont en cours de publication.

Régis Rohmer.

ARDÈCHE

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustrée. Tome XXI. Aubenas, Impr. Habauzit, 1913.

Léopold Cuchet : *Aubenas, vieilles gens, vieilles maisons*, p. 3-18. Étude sur quelques maisons anciennes d'Aubenas, avec d'agréables croquis. On trouve dans cet article plusieurs indications sur les anciens couvents de la ville et surtout des détails topographiques très précis sur le martyre du P. Salès et du Fr. Sautemouche, 6 février 1593.

Jean de Foville : *Le médailleur du cardinal de Tournon*, p. 145-150.

Jean Régné : *La sorcellerie en Vivarais*, documents [1519], p. 151-163.

E[mmanuel] N[icod] : *Le diacre Paris*, p. 282-284. Deux lettres de

1. Cette publication n'est que la réunion factice de plusieurs feuilles de divers ouvrages dont la Société poursuit la publication.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'abbé Demeure à J.-M. Desfrançais, lieutenant général au bailliage d'Annonay, datées de Paris, 10 avril et 6 septembre 1737.

Vicomte DE MONTRAVEL : *Monographie de la paroisse d'Aubenas*, p. 193-203, 337-349, 400-408. Publication posthume. Notes brèves, sans indication de source, mais tirées pour la plupart de minutes notariales. Cette monographie est accompagnée de la reproduction de dessins au crayon représentant divers aspects d'Aubenas en 1841.

Silvius [Ch.-Albin MAZON] : *Un supplément à l'histoire de Cruas*, p. 433-437. Notes sur l'église et l'abbaye de Cruas, complétant l'article du même auteur publié dans la *Revue du Vivarais* en décembre 1902 et janvier 1903.

A[uguste] L[E] S[OURD] : *Notes et documents. Le calvaire d'Aubenas, 1547*, p. 472. Acte de réquisition des régents ou consuls d'Aubenas au juge de la ville pour obtenir une enquête contre ceux qui ont enlevé et jeté dans un puits les tableaux des stations du calvaire.

E[mmanuel] N[ICOD] : *La barrette cardinalice*, p. 524-526. Lettre datée de Vienne, le 10 janvier 1738, et adressée par M. Forel, promoteur général, à M. Fourel, procureur du roi au bailliage d'Annonay, donnant des détails sur la remise de la barrette au cardinal d'Auvergne.

Tome XXII. Aubenas, 1914.

[Abbé] A[uguste] R[OCHE] : *Marques de confréries à la Voulte*, p. 156-158. Sociétés du Saint-Sacrement et du Confalon ; deux croquis.

Jean RÉGNÉ : *L'invasion de Crocus, roi des Alamans, et les origines de l'Église de Viviers*, p. 241-246. Etude critique sur cette question. L'auteur a extrait ce travail de la nouvelle édition, qu'il vient de donner, de l'*Histoire du Vivarais*, publiée il y a soixante ans par le chanoine Rouchier.

M. DE LA CROIX-LAVAL : *Petite Chronique du temps de Louis XV*, p. 338-346. Extraits des lettres de dom Fourel, bénédictin, à Mme de Montivers, sa nièce (Gabrielle Vire du Liron, épouse de Jean-Joseph de Montaignac, seigneur de Montivers) ; cette correspondance contient toutes les nouvelles de Paris, y compris les nouvelles religieuses, assez brièvement rédigées.

Aug. ROCHE : *Notre-Dame de Délivrance à Chapias*, p. 347-357. Excellent historique de ce petit pèlerinage ; la chapelle de Chapias a été bâtie en 1814 par l'abbé Jean-Pierre Sevenier, de Chapias, à la suite d'un vœu que lui et son oncle, l'abbé Raymond Sévenier, avaient fait pendant la Révolution. Reproduction d'une gravure naïve, du temps de la Restauration.

Charles AURENCHE : *Mémoires d'Isaac Meissonier, ci-devant ministre à Saint-Sauveur-en-Vivarais* (*1630-1709*), *suivis d'Extraits de son Livre de raison* (*1661-1674*), publiés pour la première fois par Charles Aurenche, p. 433-459, 481-504, 531-548 ; et tome XXIII, p. 8-41, 57-82, 125-144. Mémoires intéressants, précédés d'une substantielle introduction et soigneusement annotés. Le ministre Meissonier, homme d'un caractère pacifique et de tendances modérées, abjura en 1685.

Jean RÉGNÉ : *Les sources de l'histoire du Vivarais aux* Archives du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vatican. Note sur les *schedæ* ou fiches de l'archiviste Garampi concernant le diocèse de Viviers.

Tome XXIII. Aubenas, 1915-1916 [1].

Benoît D'ENTREVAUX : *Excursion à Pourchères*, p. 83-91, 108-129. Notes concernant surtout l'histoire religieuse de ce petit village.

Auguste LE SOURD : *Mémoires de Jacques de Banne, chanoine de Viviers, d'après le manuscrit de la Biblioth. nat.*, p. 320-331, 356-374, 396-409, 444-460, 518-526, 553-564. Introduction et notes. Les deux manuscrits des mémoires de J. de Banne, utilisés par le chanoine Rouchier, ont été égarés ; la Bibliothèque nationale en possédait un troisième, probablement autographe et beaucoup plus bref. C'est celui que nous avons publié. Les mémoires de J. de Banne, écrits avec autant de bonne foi que peu d'ordre et de critique, sont précieux pour l'histoire de la cathédrale et du chapitre de Viviers. On y trouve des rôles des chanoines en 1599, 1618 et 1636, de nombreux renseignements sur la restauration de la cathédrale au début du XVII^e^ siècle ; sur l'entrée de Mgr de Suze dans sa ville épiscopale en 1627 ; sur la famille de Lévis-Ventadour, dont l'auteur avait été aumônier ; sur les sièges de Soyons et de Privas, etc., sans parler de notes d'un intérêt moins certain touchant l'apparition d'un esprit, des invasions de chenilles et de rats, une « horrible commette chevelue », et la peste de 1629, dont l'auteur indique la marche et les ravages, en inscrivant d'interminables recettes préventives ou curatives.

Auguste LE SOURD.

AUDE

Bulletin de la Société archéologique de Narbonne.

Tome XIII. Narbonne, 1914-1915.

[H. MULLOT et H. SIVADE] : *Armorial des évêques de Saint-Papoul*, p. 1-36.

A. SABARTHÈS : *Bibliographie de l'Aude*, p. 37-144, 185-278 (suite et fin). Page 37 : droit féodal et municipal ; — p. 43 : factums et procès ; — p. 97 : littérature : généralités, langue provençale, mélanges littéraires ; — p. 104 : archéologie : généralités, monographies, numismatique, épigraphie, sigillographie, art héraldique, noblesse ; — p. 185 : nobiliaire de l'Aude ; — p. 197 : beaux-arts ; — p. 203 : supplément ; — p. 227 : tables des noms d'auteurs ; — p. 243 : des anonymes ; — p. 265 : des noms de lieux ; — p. 274 : table méthodique.

G. AMARDEL : *Questions controversées de numismatique narbonnaise*, p. 145-164.

H. ROUZAUD : *Petites notes sur de vieilles choses et d'anciens noms de pays*, p. 165-178. A travers ses souvenirs et ses impressions et avec un peu de philologie, l'auteur essaie d'expliquer les vocables : Gayeta, Empriu, Chalabre, Bougna, Pradinas et Mandirac.

1. Les fascicules de ce volume ont paru en 1915 et 1916. Le numéro du 15 août et les suivants portent la date de 1915-1916.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L. Berthomieu : *La maison des Trois-Nourrices à Narbonne*, p. 179-184, avec phot. Avec compétence et avec preuves, l'auteur précise la date de ce beau type d'architecture civile du xvi^e siècle à Narbonne, et détruit les légendes qui s'étaient généralement accréditées sur cette maison.

H. Rouzaud : *Note sur les ports antiques de Narbonne*, p. 279-299. Port maritime de Cauquène, p. 280 ; le port des allèges à Narbonne, p. 285 ; port occasionnel à Capelles, p. 290.

G. Amardel : *Encore les monnaies coupées*, p. 300-310.

J. Campardou : *Recherches archéologiques sur quelques étangs desséchés du département de l'Aude*, p. 311-326. Notamment sur l'étang de Fleury ou de Tarailhan.

H. Rouzaud : *Notice du trajet réel de la voie Domitienne de Narbonne à Salses*, p. 327-375. Quelques textes, quelques vérités.

G. Amardel : *La centième monnaie coupée*, p. 376-380.

G. Amardel : *Encore quelques monnaies oblitérées*, p. 381-391. (Cf. t. xii, 1912-1913, p. 112-121, 271-290.)

J. Yché : *Notes sur Jacques Gamelin* (suite et fin. Cf. t. x, p. 353, 392-411). L'auteur montre Gamelin professeur à l'École centrale de l'Aude, parle de sa mort et des honneurs qui lui furent rendus, complétant ainsi la notice biographique de cet artiste carcassonnais. — Une *Note additionnelle*, p. 412-413, donnée par M. Jean Tissier, tend à résoudre le problème touchant l'emplacement de la maison où est né Gamelin.

J. Tissier : *Narbonne pendant la Révolution*, p. 415-425. L'auteur établit la *Formation du département de l'Aude*, l'*Alternat* (du siège départemental) et le *Siège épiscopal*. Suivent des *Pièces justificatives*, p. 426-457.

F. Baron : *L'acquisition de la vicomté de Narbonne par Gaston IV*, p. 459-469 ; pièces justificatives, p. 470-477. Gaston de Foix, dont la situation financière était des plus gênées, fut obligé de recourir à des emprunts successifs et à diverses combinaisons. Aussi, quoique mis en possession de la vicomté de Narbonne le 26 février 1448, ne fut-il admis à prêter hommage à Charles VII que le 12 mai 1454.

G. Amardel : *Questions résolues de numismatique narbonnaise*, p. 478-495. Après avoir étudié les questions controversées (voir ci-dessus), l'auteur examine ici les questions résolues, et trace les grandes lignes de l'histoire monétaire de Narbonne.

H. Mullot et H. Sivade : *Armorial des évêques de Carcassonne*, p. 496-549. *Additions et corrections*, p. 550-552. Archevêques de Narbonne, évêques d'Alet, évêques de Mirepoix.

A. Sabarthès.

HÉRAULT

Revue historique du diocèse de Montpellier.

5^e année, mai 1913-avril 1914. Tome v. Montpellier, 1913-1914.

J. Ouradou : *Histoire de Notre-Dame du Grau*, p. 3-20, 108-116, 164-166, 301-315, 350-360. Pèlerinage très ancien, près d'Adge. Henri I^er

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Montmorency le confia aux Capucins (1584). Les Bénédictins, arguant d'une antique possession, le leur disputèrent. A la Révolution, les Capucins le dirigeaient ; au rétablissement du culte, deux d'entre eux le rachetèrent.

E. Bougette : *Puéchabon : période ancienne.* Administration communale avant la Révolution. Revenus communaux : coupes de bois, boucherie close, etc., p. 61-73. Dépenses : murailles, puits, chemins, etc., p. 156-163. Justice, p. 203-212, 255-265. Produits du sol et industrie, p. 394-404. Instruction, p. 440-450. Bonne et solide étude, très documentée.

A. Villemagne : *Bail du temporel du clergé par les protestants*, p. 28-33, 76-80, 180-182, 220-227. Publication du manuscrit déposé aux Archives départementales de l'Hérault. L'auteur donne la dernière surdite, seule intéressante. Le total atteint 36 397 livres, chiffres ronds, qui se décomposent ainsi : prieurés et bénéfices, 33 351 livres ; couvents et collèges de Montpellier, 760 livres ; autres couvents de l'ancien diocèse de Montpellier, 41 148 livres : séditieux (quatre), 136 livres.

J. Rouquette et A. Villemagne : *Cartulaire de Maguelone.* Chaque numéro contient quelques actes de cette publication, dont le deuxième volume a paru en juillet 1914. Ce volume est consacré aux épiscopats de Guillaume d'Autignac (1204-1216), de Bernard de Mèze (1216-1230), de Jean de Montlaur II (1231-1247), de Rainier (1247-1249), de Pierre de Conques (1249-1256), de Guillaume Christol (1256-1262). In-8° de 900 pages, contenant les actes 270 à 655.

Question de Saint-Roch. — J. Rouquette : *Apothéose de Saint-Roch* (p. 74-75). Critique d'une communication faite à la Société archéologique de Béziers, au sujet d'un tableau qui porterait la date de 1316, et dans lequel l'auteur croyait reconnaître saint Roch, qui n'était pas mort. — E. Bousquet, dans une *lettre* (p. 117), démontre que ce tableau représente saint Jacques. — J. Despetis : *Conférence sur saint Roch, patron de Montpellier*, p. 100-107. De ce compte rendu l'auteur a fait un tiré à part, augmenté, sous ce titre : *Conférence historique sur saint Roch, patron de Montpellier*, 1914, in-8°, viii-29 p. M. Despetis a bâti sa thèse *a priori* ; il ignore les Bollandistes et ceux qui ont travaillé avant lui ; il ne voit que Diédo et les coïncidences entre cet historien et la chronologie des listes consulaires de Montpellier, où figure une famille des Rubei, en roman Rog. Dès lors, saint Roch appartient à cette famille, il devient saint Jean de Rog, était à Rome vers 1302, et le *templum*, bâti sur le tombeau du saint, est transformé en chapellenie. J'en passe. Inutile d'ajouter que l'auteur n'apporte aucun texte. En outre, saint Roch n'a jamais été et n'est pas patron de Montpellier. Rappelons à cette occasion qu'il existe aux Archives départementales (notaire Solage, 1421,' n° 3, fol. 58 v°), un acte de 1421, constatant l'existence d'une chapelle dédiée à saint Roch dans sa ville natale. Cet acte a été publié dans la *Semaine religieuse* du 11 octobre 1919 ; et, par lui, la question de saint Roch pourrait bien entrer dans une voie nouvelle.

Conversion de Plantavit de La Pause. — Je groupe ici trois articles :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L. Guiraud : *Qui a converti Jean de Plantavit de La Pause?* p. 145-155 ; M. Luthard : *Comment s'est converti Jean de Plantavit de La Pause*, p. 249-254 ; M. Luthard : *Dernier mot sur la conversion de Plantavit de La Pause*, p. 433-439. La conversion de cet évêque de Lodève était restée une énigme ; la légende même s'était emparée du fait. Mlle L. Guiraud a la première soulevé le voile, en signalant l'influence du P. Jacquinot, jésuite de Béziers ; M. Luthard confirme cette influence dans ses deux articles, et, citant les *Litteræ annuæ*, fixe au 11 avril 1604 la conversion parfaitement raisonnée de Plantavit.

E. Hollier : *Gigean : Saint-Félix de Montceau*, p. 199-202. Ce monastère date au moins de l'épiscopat de Galtier, évêque de Maguelone (1104-1129). L'auteur cite le texte de l'acte. C'est donc à tort qu'on en attribue la fondarion à l'évêque de Béziers, Bernard de Lèvezou. Ce qu'il démontre dans un autre article, *Le monastère de Saint-Albin*, p. 504-509, monastère mentionné nulle part, et qui aurait été situé près de Béziers, à trois kilomètres de Lespignan.

P. Cassan : *Les commanderies de Saint-Antoine de Viennois en Languedoc*, p. 368-374. Publication de l'enquête faite en 1436 pour ce qui regarde les deux maisons de cet ordre dans le diocèse de Maguelone : Saint-Antoine de la Cadoule et Saint-Antoine de Villefranche, faubourg de Montpellier.

M. Granier : *La relique de la vraie Croix de Saint-Guillon du Désert pendant la Révolution*, p. 451-466. Cette précieuse relique, donnée par Charlemagne, fut sauvée par le procureur de la commune Jacques Laffon ; suit la publication de l'enquête ordonnée par l'autorité diocésaine en 1807.

S. Tarbouriech : *La seigneurie de Beaulieu*, p. 496-503. Commencement d'une étude sur cette seigneurie, créée par Raymond VI, comte de Toulouse (cant. de Castries, arr. de Montpellier).

E. Bousquet : *Les anciennes confréries de la paroisse de Servian* (ancien diocèse de Béziers). Les Pénitents blancs, p. 539-549. Début d'une étude d'après les sources. Cette confrérie fut fondée en 1599.

J. Reynes : *Sermon du prêtre constitutionnel de Restindières*, p. 554-564. Contribution intéressante à l'histoire de la Révolution dans le diocèse.

J. Rouquette : *Nouvelle chronologie des évêques de Maguelone, d'après le Cartulaire*, p. 21. Signalons les principales corrections à faire au *Gallia*: Raimond Gaucelm (1129-fin 1160) ; Jean de Montlaur Ier (fin 1160-2 novembre 1190) ; Jean de Montlaur II, élu en janvier 1231 ; élection contestée et soumise à une enquête ; sacré après février 1234, mort 7 mai 1247.

J. Rouquette : *La réforme à Maguelone au* XIIIe *siècle*, p. 49-60. Étude sur le chapitre de Maguelone sous l'épiscopat de Jean de Montlaur Ier (1160-1190), et les diverses constitutions données par Alexandre III.

J. Rouquette : *Église de Saint-Martin de Londres*, p. 97-99. Elle passe pour le chef-d'œuvre de l'architecture romane dans le diocèse de Maguelone. Les archéologues ont discuté beaucoup sur l'époque de sa

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

construction : XI^e siècle? XII^e siècle? En réalité, elle a été construite en 1247, d'après un acte du cartulaire de Maguelone.

J. ROUQUETTE : *Cartulaire de Béziers*, p. 175-179, 213-219, 510-518. Publication du *Livre noir* de Béziers, d'après une copie du XVIII^e siècle, déposée aux Archives départementales de l'Hérault ; l'original est allé s'égarer à Haguenau : copie assez fautive. Le copiste ne connaissait pas la langue romane. J'y ai ajouté quelques actes tirés du n° 61 de la collection Doat. Le premier fascicule, des origines à l'an 1100, a paru en un tiré à part de 160 pages.

J. ROUQUETTE : *Où est né saint Fulcran*, p. 193-198. Étude écrite à propos de la *Monographie sur Nant d'Aveyron et son ancienne abbaye*, par E. Mazel. Saint Fulcran est certainement lodèvois par sa naissance ; il est né peut-être dans les environs du Caylar, plus probablement peut-être du côté de Lunas.

J. ROUQUETTE : *Saint Simon le Lépreux*, p. 241-248. Mise en circulation par Gariel, qui encore hésitait, la légende de Simon le Lépreux, évêque de Maguelone, n'a été admise que par un historien de minime valeur, Manlius Boucassert (1874). Elle est rejetée par tous les autres.

J. ROUQUETTE : *Les demeures épiscopales à Montpellier*, p. 265-266. Ce n'est pas au XIII^e siècle, mais au milieu du XII^e, que les évêques de Maguelone eurent une demeure fixe à Montpellier. La Salle-l'Évêque fut construite par Raimond Gaucelm (1129-1160).

J. ROUQUETTE : *Les Pelet et le comté de Melgueil*, p. 289-297. Quand Béatrix, comtesse de Melgueil, eut déshérité son fils Bertrand, en faveur de sa fille, première femme de Raimond VI, comte de Toulouse, Bertrand, devenu seigneur d'Alais, continua à porter le titre de comte de Melgueil. Ses héritiers l'imitèrent, et réclamèrent le comté quand Innocent III, en 1215, après l'avoir confisqué sur Raimond VI, l'eut inféodé aux évêques de Maguelone. Saint Louis intervint en leur faveur. Ils renoncèrent à leurs droits en 1276, moyennant 1000 livres tournois, que l'évêque Bérenger Frédol leur paya.

J. ROUQUETTE : *Bernard le Pénitent*, p. 337-343. J'ai essayé de percer le mystère qui couvre ce saint, originaire du diocèse de Maguelone : Bernard serait peut-être un chanoine de Maguelone qui, dans une de ces discussions violentes au sein du chapitre, dont se font les échos les documents contemporains (1160-1170), aurait frappé grièvement, peut-être même tué, un de ses confrères.

J. ROUQUETTE : *Les précurseurs de Placentin*, p. 387-393. En se réfugiant d'Italie à Montpellier, Placentin savait qu'il y trouverait des maîtres et des élèves. Avant son arrivée (1162 au plus tôt), nous trouvons maître Albert archiprêtre et onze maîtres laïques, parmi lesquels le célèbre maître Gui, que dom Vaissete a voulu faire, bien à tort, le fondateur de l'ordre du Saint-Esprit.

J. ROUQUETTE : *Aniane et Gellone*, p. 481-495. Comparaison de trois copies de la donation faite par saint Guillem au monastère de Gellone en 804 : 1^re copie, *Cartulaire de Gellone*, fol. 64 r°, édition, p. 144 ; 2^e copie, publiée par Revillout dans *Mém. de la Société archéologique de Montpellier*, 1^re série, t. VI, p. 563 ; 3^e copie, éditée par dom du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bourg, dans *Mélanges Cabrières*, t. I, p. 193. La sujétion de Gellone à Aniane semble bien ne pas faire de doute.

J. Rouquette : *Les abbés de Gellone*, p. 549-553. Commencement d'une étude sur la chronologie des abbés de Gellone d'après le cartulaire de cette abbaye.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.
2e série, tome v. Montpellier, 1914.

J. Berthelé : *Anciens textes campanaires de l'Hérault* (il y a un tiré à part), p. xv-507, avec quatre planches. Cette étude forme, à elle seule, tout le cinquième volume. Il est impossible d'analyser un travail comme celui-ci, écrit avec autant de science que de conscience par notre savant archiviste. Il a réuni dans ce volume tous les textes qu'il a trouvés sur le sujet. En tête, quelques pages très intéressantes sur les fondeurs de cloches depuis le xive siècle jusqu'à la Révolution, dans le diocèse. On y trouve une notice sur les cloches de la plupart des localités du diocèse de Maguelone. En dehors du département, plusieurs villes y pourraient glaner de précieux renseignements : telles Aigues-Mortes, Alais, Anduze (Gard), Avignon, Bassigny (le) et ses diverses localités, Carcassonne, Chartres, Chaumont, Corbiac (Pyrénées-Orientales), le Puy, Limoges, Marvéjols, Nîmes, Perpignan, Reims, Rodez, Saint-Gilles (Gard), Toulouse. Des tables très bien faites dirigent le chercheur.

Accordons une simple mention aux tomes vi et vii de cette même série, consacrés à *La Réforme à Montpellier* par Mlle L. Guiraud ; le t. vi (816 pages) contenant le récit des origines à 1685 ; le t. vii, les pièces justificatives et les tables. Nous nous réservons de revenir sur ce travail dans un prochain article.

J. Rouquette.

BEARN

BASSES-PYRÉNÉES

Revue historique et archéologique du Béarn et du pays Basque.
5e année. Pau, 1914.

Abbé J. Annat : *Le clergé de la Révolution dans le diocèse de Lescar*, p. 5-25, 71-84, 130-143, 145-162, 214-236, 261-279, 320-336, 368-389, 429-449 et 537-552. Fin de la publication des documents découverts par M. le chanoine Pisani et exposant la conduite du clergé pendant la Révolution dans un diocèse du Béarn. Ce sont de véritables fiches, qui paraissent avoir été rédigées par un religieux bien placé pour connaître la conduite des prêtres de 1793 à 1803. Peut-être avaient-elles pour but de renseigner le premier évêque nommé dans ce diocèse par le Concordat. Les nombreuses notes que les archives locales ont fournies et qui accompagnent cette publication permettent de contrôler et d'apprécier les renseignements fournis par le rédacteur de ces fiches.

Abbé J.-B. Laborde : *Mort tragique d'un prêtre béarnais en fuite*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vers l'Espagne (1793), p. 257-260. Il s'agit d'un prêtre insermenté perdu dans la montagne.

A. Pons-Devier : *Le testament de P. de Marca*, p. 97-109. Exposé des difficultés auxquelles donna lieu le testament rédigé par P. de Marca, l'historien du Béarn, mort archevêque nommé de Paris. Marca était entré dans les ordres après la mort de sa femme, dont il avait eu quatre enfants.

Bulletin de la Société des Sciences, lettres et arts de Pau.

2e série, tome xl. Pau, 1912-1913.

Abbé J.-B. Laborde : *La compagnie de messieurs les Pénitents bleus de la ville de Pau (1635-1799)*, p. 1-112. C'est l'histoire d'une confrérie religieuse locale, de sa fondation, de ses statuts, de sa vie intérieure, de ses relations avec l'autorité paroissiale et les autres confréries. La fin de cette étude a paru dans le tome xli, p. 1-103.

2e série, tome xli. Pau, 1914-1917.

Alfred Cadier : *Le livre du consistoire de Pau*, p. 125-279. Grâce au manuscrit qu'il publie en le commentant, le pasteur A. Cadier a voulu exposer ce que fut l'Église réformée de Pau de 1668 à 1681. Ces documents nous introduisent dans une société religieuse, administrée surtout par des laïques, membres de la noblesse, de la haute bourgeoisie et comprenant une bonne partie de la ville de Pau.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX

ARIÈGE

Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des études du Couserans.

Tome xiii, nos 7 et 8. Foix, 1913.

J. Decap : *Les maîtres d'école à Saint-Ybars au* xviiie *siècle*, p. 305-319. Les délibérations communales du xviiie siècle étant les seules à peu près conservées, ce n'est que pour cette époque qu'il a été possible à l'auteur d'établir, avec quelque précision, le fonctionnement de l'école à Saint-Ybars sous l'ancien régime.

Ph. Morère : *Un officier ariégeois à Sébastopol*, p. 320-342. C'est la suite et fin de la correspondance du commandant Lamarque.

Ph. Morère : *L'Ariège avant le régime démocratique* (2e partie), p. 353-375. Étudie « l'ouvrier » — les mineurs de Rancié — avant la révolution de 1848.

Baron de Bardies : *Lettres inédites de Châteaubriand à une Couserannaise* (avec fac-similé hors texte), p. 376-378. Texte de trois lettres adressées, le 5 décembre 1820, le 1er janvier 1821 et le 30 janvier de la même année, à Mme la générale de Casteras-Seignan, née de Medina : elles n'ont d'intérêt que parce qu'elles émanent de l'illustre écrivain.

Robert Roger : *Le clocher de l'église Saint-Michel de Tarascon-sur-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ariège (planches), p. 379-384. L'auteur étudie et décrit, avec planches à l'appui, le clocher « montant de fond » de cette église depuis longtemps rasée ; tour épaisse, sans autre caractère que sa masse imposante, il mesure 8 mètres de côté et sa hauteur atteint 24 m. 50, non compris la flèche en charpente qui le surmonte.

Tome XIV. Foix, 1914-1916.

C. BARRIÈRE-FLAVY : *Jean de Roquefort, juge-mage du comté de Foix (14..-1474)*, p. 1-40. Dans une copieuse introduction l'auteur précise l'ascendance du personnage, relate ce qu'il a pu connaître de sa vie privée et publique sous le règne de Gaston IV, puis publie son testament et les lettres d'anoblissement (textes latins).

F.-J. SAMIAC : *Les derniers Comminges de Couserans. Démembrement de la vicomté de Couserans*, p. 49-81. Importante contribution à l'histoire du Couserans d'après des documents nouveaux : aveux et dénombrements fournis, pour des seigneuries diverses, par les familles de Solan, de Comminges-Bruniquel, de Rochechouart ; une charte de privilèges confirmée, en 1645, aux habitants de Soulan ; actes de vente et transactions seigneuriales.

C. BARRIÈRE-FLAVY : *Le château des Pesquiès*, p. 82-95. Épisodes des guerres religieuses et des luttes de gentilshommes campagnards avec les consuls de Gaillac-Toulza (XVIe-XVIIe siècles).

E. PÉLISSIER : *La lutte de classes à Foix au XIVe siècle*, p. 96-103.

F. PASQUIER : *Monuments historiques du département de l'Ariège*, p. 104-105. Nomenclature officielle, reproduite du *Journal officiel* du 18 avril 1914.

C. BARRIÈRE-FLAVY : *Le château de Verdais* (commune de Gaillac-Toulza), p. 121-137. Histoire des divers châtelains et description du monument d'après des pièces des XVIIe et XVIIIe siècles.

F. PASQUIER : *Visite de I.-J. de Verthamon, évêque de Couserans, à Suzan, en 1716*, p. 138-140. L'ordonnance épiscopale fournit des détails sur les mœurs du pays et sur les moyens plus ou moins efficaces prescrits pour en tenter la réforme.

Georges DOUBLET : *L'abjuration d'un Appaméen calviniste à Nice en 1661*, p. 141.

C. BARRIÈRE-FLAVY : *Deux documents inédits relatifs aux guerres de la Ligue en Languedoc et dans le comté de Foix (1577-1591)*, p. 163-174.

Ph. MORÈRE : *L'Ariège avant le régime démocratique*, p. 201-219. C'est la troisième partie de cette étude qui traite des « forgeurs ».

F. PASQUIER : *Coutumes municipales de Rabat, au pays de Foix (XVIe et XVIIe siècles)*, p. 220-230, 232-246. Contient quatre parties : étude sur les coutumes ; requête à la comtesse douairière de Rabat (1607) ; le texte de la coutume et hommage au seigneur.

F.-J. SAMIAC : *Situation des villes de Saint-Girons et de Saint-Lizier dans les trente premières années du XVIIIe siècle*, p. 247-265. Notes sur la situation économique de ces deux villes.

C. BARRIÈRE-FLAVY : *Germaine de Foix, reine d'Aragon (1488?-1536). Son testament, inventaire de ses biens*, p. 269-290. Contribution à la bio-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

graphie de G. de Foix, seconde femme de Ferdinand le Catholique.

Robert Roger : *L'orfèvrerie religieuse dans le comté de Foix et le Couserans : Reliquaires d'Oust et de Seix* (planches), p. 316-320. Description et photographie des deux reliquaires (XVI^e siècle).

Robert Roger : *Croix du pays de Foix et du Couserans* (planches), p. 321-325. Description et photographie des croix de pierre d'Audressein, de Camon, de Saint-Lizier, de Belpech (Aude) et de Daumazan.

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix.

Tome II, sept.-déc. 1913. Foix, 1913.

Abbé Benj. Mayran : *Raymond Bonal dans les diocèses de Pamiers et d'Alet (1638-1647) d'après sa correspondance inédite* (suite et fin), p. 193-207. L'auteur, qui a raconté le rôle de Bonal dans les premières tentatives de fondation de séminaire à Bénac, à Foix, à Sabart et à Alet, s'occupe des Bonalistes dans le diocèse de Mirepoix.

Abbé F. Robert : *Histoire des évêques de Mirepoix* (suite). Louis-Hercule de Lévis-Ventadour (1655-1679), p. 207-226; Pierre de La Broüe (1679-1720), p. 241-267.

Abbé L. Blazy : *La première tournée pastorale après la Révolution. L'archevêque Primat dans l'Ariège en 1807* (25 mai-25 juillet), p. 226-236, 268-279.

L.-B. B[lazy] : *Fondation d'un obit en l'église Notre-Dame de Rimont, au diocèse de Couserans, par Pierre Rouaix, notaire et procureur royal de cette ville (4 déc. 1641)*, p. 236-238.

F. R[obert] : *Un abbé du Mas-d'Azil ignoré : X. de Beauvron*, p. 279-280.

Abbé Ed. Lafuste : *Un invalide des armées de Louis XIV pensionné sur l'abbaye de Boulbonne (1634-1649)*, p. 280-282.

Tome III, janv.-juin 1914. Foix, 1914.

Abbé F. Robert : *Histoire des évêques de Mirepoix* (suite). François-Honoré de Maniban (1721-1730), p. 5-13; Jean-François Boyer (1730-1736), p. 78-87.

Marc Dubruel : *François-Étienne de Caulet fut-il janséniste ?* p. 14-17. Lettre de l'évêque de Pamiers à son ami Nicolas Sevin, évêque de Cahors, dans laquelle on entrevoit la solution de la question.

C. Barrière-Flavy : *État des biens de l'évêché de Pamiers en 1643*, p. 18-26. État des biens de la mense épiscopale affermés en 1643, à la mort d'Henri de Sponde, et donnant un revenu total de 23 025 livres.

F.-J. Samiac : *Ordonnances de Bernard de Marmiesse concernant les paroisses d'Ustou* [XVII^e siècle], p. 27-34.

F.-J. Samiac : *Le séminaire de Couserans (1661-1789)*, p. 49-73. Historique écrit à l'aide de documents inédits émanant de la chancellerie épiscopale de B. de Marmiesse.

C. Barrière-Flavy : *Reconstruction des églises des Augustins et des Frères Prêcheurs à Pamiers (1668-1680)*, p. 73-78.

F.-J. Samiac : *Les « concathédrales » de la ville de Saint-Lizier*, p. 97-

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

104. L'auteur éclaire une question de notre histoire ecclésiastique. Il semblait singulier qu'un diocèse d'étendue restreinte, comme celui de Couserans, possédât dans la même ville deux églises cathédrales. Le fait, qui est plutôt du domaine de la légende que de l'histoire, est élucidé au moyen de documents inédits. Notre-Dame de la Sède reste seule cathédrale et l'emporte sur l'église de la ville basse.

C. Barrière-Flavy : *Suppression d'une paroisse du diocèse de Pamiers : Saint-Jean-du-Crieu*, p. 105-107. L'évêque Caulet l'unit en 1664, à la paroisse Saint-Michel de Montaut.

J. Decap : *Quelques notes sur l'instruction primaire dans les paroisses du canton du Fossat avant 1789*, p. 108-118.

Abbé Ed. Lafuste : *Deux baux de vicariat au* XVI^e^ *siècle*, p. 118-122. Il s'agit de la cure de Lavelanet (20 mai 1539) et de celle de La Roque-d'Olmes (23 juin 1595).

Abbé Ed. Lafuste : *Lettre d'Henri IV en faveur de Jacques de Villemur, abbé de Boulbonne (21 mai 1592)*, p. 123-126.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Ruscino. Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon et des autres pays catalans. Tome II, Perpignan, Couderc, 1912.

Abbé Jean Sarrète : *Archéologie sacrée : Vierges ouvertes, Vierges ouvrantes et la Vierge ouvrante de Palau-del-Vidre*, p. 5-59, 450-547, 21 gravures hors texte. Cf. le compte rendu du tiré à part, ci-dessous, p. 687.

P. Vidal : *Notions de géographie physique sur le département des Pyrénées-Orientales*, p. 61-115. Formation du sol roussillonnais, ses montagnes, ses fleuves, son climat, etc.

P. Bergue : *Études critiques sur les chansons catalanes*. Le ruralisme, p. 117-135; la musique, p. 237-254. La poésie des chansons catalanes inspire un ruralisme sain, parfois raffiné, mais jamais abâtardi. Dans la musique de ces chansons de terroir on retrouve à la fois l'originalité des mélopées rustiques et une mélodie régulière.

P. Vidal : *Notes de lecture*, p. 137-143. A signaler : *le baron Cosme de Satgé*, né en Roussillon (1769-1849), qui prétendit avoir formé le projet de sauver Louis XVI et s'être trouvé au pied de l'échafaud, le jour de l'exécution du roi, avec un groupe de royalistes résolus à provoquer un élan de protestation pour l'arracher au bourreau.

P. Vidal : *Les chevaliers du Quercy appelés à l'armée de Roussillon en juillet 1473 menacent de faire grève si on ne les paye pas*, p. 145-150.

Dr J. Massot : *Notes sur des monnaies trouvées à Castell-Rossello (Château-Roussillon)*, p. 151-206. En tout, 152 monnaies antiques découvertes dans les sous-sols de l'ancienne capitale du Roussillon.

P. Vidal : *Sources narratives locales de l'histoire de Roussillon en langue catalane* (XV^e^ siècle), p. 267-341 (et tome III, p. 221-232).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. Vidal : *Les deux batailles des Lignes de Figuères (27 et 30 brumaire, an III, 17 et 20 novembre 1794). Relation de l'adjudant-commandant Delor, officier attaché au dépôt général de la guerre de l'an X*, p. 343-356.

Maxence Pratx : *Le général Dagobert (1756-1794)*, avec portrait, p. 357-371.

Joseph Calmette : *La frontière pyrénéenne entre la France et l'Aragon*, p. 405-432. Cette frontière, complexe et mouvementée, a fait elle-même l'histoire des États pyrénéens, jusqu'au milieu du xv[e] siècle.

B. Alart : *Les faux ducs du Roussillon*, p. 433-447. Où il est démontré que les souverains de notre pays n'ont jamais pris ni porté le titre de ducs de Roussillon.

Paul Bergue : *Les voyelles O et U en catalan*, p. 549-571.

Pierre Vidal : *Un soldat roussillonnais : le commandant Palegry (1776-1837)*, p. 573-599. Soldat à seize ans, il s'illustra dans la guerre franco-espagnole, qui eut pour théâtre le Roussillon et la Catalogne.

Tome III. Perpignan, Couderc, 1913.

Pierre Vidal : *Les monuments historiques « classés » du département des Pyrénées-Orientales*, p. 1-30. Liste et bibliographie de ces monuments.

P. Vidal : *Mélanges de toponymie catalane*, p. 51-82, 167-174.

P. Bergue : *La langue et la versification des poètes roussillonnais. L. Talrich*, p. 83-93.

P. Vidal : *Le conventionnel Milhaud*, p. 99-109.

Joseph Calmette : *A propos d'un duché de Roussillon au x[e] siècle*, p. 129-131. L'auteur démontre qu'un comte qui réunissait sur sa tête plusieurs comtés pouvait bien obtenir la dignité de duc et s'en parer légitimement sans qu'après lui la notion de duché subsistât. Tel dut être le cas de Guifred-Joffre, comte et « duc » de Roussillon.

R. de Lacvivier : *Le cartulaire de l'Église d'Elne*. Inventaire sommaire des documents copiés dans le « cartulaire de l'Église d'Elne » par Fossa, p. 175-194, 471-486. Ce cartulaire, commencé en 1140, à la demande de l'évêque Udlgar, comprenait 781 pièces réparties en huit livres. Il fut prêté par le chapitre d'Elne au jurisconsulte Fossa et détruit probablement à l'époque révolutionnaire. Des extraits, communiqués par Fossa à Moreau vers le milieu du xviii[e] siècle, se trouvent à la Bibliothèque nationale, fonds Moreau. De ces documents Fossa garda un double : c'est ce qui constitue le « portefeuille de Fossa » que possèdent actuellement ses descendants et qui comprend quinze gros volumes in-folio. A ce même portefeuille, l'archiviste Alart (†1880) puisa les notes qui composent aujourd'hui le tome II de son *Cartulaire roussillonnais* manuscrit (Bibl. de la ville de Perpignan, n° 107). Le travail de M. de Lacvivier n'est aussi qu'une collection de noms de lieu et d'indications topographiques surtout, empruntés au cartulaire d'Alart, le tout combiné avec quelques notes, par lui prises *de visu* sur le tome II du « portefeuille de Fossa ».

Alart et Callier : *Correspondance inédite de l'archiviste Allart et du général Callier, au sujet de la délimitation de la frontière dans les*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pyrénées-Orientales (1864-1867), p. 195-220 (et tome IV, p. 5-44, 129-176, 397-472; tome V, p. 125-144).

M. PRATX : *Généraux provisoires de l'armée des Pyrénées-Orientales (1793-1794)*, p. 385-422. En voici la liste ; de Bellon, de Bernède, de Boisconteau, Chrétien, d'Aoust, Delalain, de Verges, de Furstemberg, Giacomoni, d'Hargenvillier, Ramel, Soulier, Caivrois, Delattre.

Tome IV. Perpignan, Impr. Barrière et Cie, 1914.

Abbé J. GIBRAT : *Le prieuré de Saint-Féliu-d'Amont*, p. 45-72. *Origine des deux villages de Saint-Féliu-d'Amont et de Saint-Féliu-d'Availl.* Établissement des chanoines de l'ordre de Saint-Ruf au diocèse d'Elne. Fondation du prieuré. L'église Notre-Dame de Saint-Féliu-d'Amont. La statue de la Vierge dite « de la Salvetat » ou du Salut. Ce qui caractérise cette madone, c'est l'oiseau qui sert de jouet à l'enfant Jésus et la classe parmi les *Vierges à l'oiseau*, si fréquentes aux XIVe et XVe siècles en Roussillon. Liste des prieurs.

R. DE LACVIVIER : *Documents inédits. Le siège de Perpignan (1542) et le Livre vert d'Elne*, p. 86-101, 177-207.

P. VIDAL : *Ambroise Paré à Perpignan en 1542*, p. 218-223.

Henry ARAGON : *Les vestiges de Ruscino*, p. 229-396. Le forum, ses ruines, son plan architectural, les petits bronzes, fers, armes, instruments divers. Précieuse contribution à l'histoire de l'antique colonie de droit latin, Ruscino, organisée par Auguste en l'an 27, en même temps que la plupart des autres colonies de la Narbonnaise.

F. BARON : *La nomination de Galceran Albert*, p. 473-480. Alphonse V, roi d'Aragon, avait demandé à Pierre de Foix, cardinal-légat, d'accorder l'évêché d'Elne à Galceran Albert. Le pape Martin V refuse et confère le siège à Jean de Casanova (29 déc. 1425), installé le 24 mars 1428. Durant l'intervalle de ces deux dates, l'administration du diocèse est confiée à Galceran Albert. En 1429, Alphonse V postule pour son protégé l'évêché de Majorque, devenu vacant ; sa demande arrive trop tard : l'antipape Clément VIII a abdiqué le 26 juillet 1429, pour n'être plus que le simple Gil Sanchez de Nuñoz, sans cour ni fortune, et Martin V vient de le nommer à Majorque (30 août 1429). Mais Alphonse d'Aragon s'entête, il veut que ce siège soit attribué à Galceran et le légat, importuné par lui, cède. Majorque a dès lors deux titulaires... Situation anormale et conflit prirent fin, après six ans d'attente, par la nomination de Galceran à l'évêché d'Elne.

Tome V. Perpignan, Impr. Barrière et Cie, 1915.

Henry ARAGON : *Castel-Rossello au moyen âge, de 828 à 1600* (chartes des XIe-XVIe siècles). Documents inédits, p. 2-124. Première partie. Le comté de Roussillon : Disparition de Ruscino. Origines de Castel-Rossello. Le castrum, le « bari ». l'église, les biens et la proprieté, les redevances et les baux, différents modes de tenures. Étude neuve et très intéressante.

Abbé Emmanuel COSTE : *Les visites pastorales à Laroque-des-Albères aux* XVIIe, XVIIIe *et* XIXe *siècles*, d'après quelques documents inédits,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

p. 145-154. Ces visites pastorales avaient lieu à l'occasion de la confirmation. Étude faite à l'aide des archives de l'église, de la commune et de particuliers.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

53e volume. Perpignan, Comet, 1912.

Abbé J.-M. Vidal : *Procès d'inquisition contre Adhémar de Mosset, noble roussillonnais, inculpé de béguinisme (1332-1334)*, p. 1-92. Étude déjà publiée ici (cf. tome I, p. 555-571, 682-699), mais reproduite dans le présent Bulletin avec de nombreuses additions, notamment le texte latin du dossier de procédure. Rappelons que le béguinisme en Roussillon comprenait « des laïques, des clercs séculiers, ou des femmes vivant en communauté et, plus ordinairement, dans le monde, vêtus de costumes spéciaux et pratiquant la règle des tertiaires de saint François ». La décision prise par le tribunal de l'Inquisition à l'égard d'Adhémar n est pas connue, mais « on peut conclure que, si le procès n'aboutit pas à un acquittement formel, la culpabilité d'Adhémar s'en dégage avec de telles atténuations que les juges n'édictèrent que des peines légères, courtes et non infamantes. »

Paul Masnou : *Mémoires de l'église Saint-Jacques de Perpignan* (fin), p. 93-171. Intéressant recueil de traditions, coutumes, cérémonies et faits divers concernant la paroisse.

Jacques Freixe : *Le passage du Perthus (1462-1878)*, p. 177-484 (54e vol., p. 147-578 ; 55e vol., p. 23-355). L'auteur passe en revue les événements historiques se rapportant au passage en Roussillon et principalement au col du Perthus, pays frontière sur les Pyrénées-Orientales.

54e volume. Perpignan, Comet, 1913.

F.-P. Thiers : *Notes sur les origines de l'Église d'Elne et sur le domaine des seconds Flaviens en Roussillon*, p. 579-608. On trouve à Elne — ancienne capitale du Roussillon — une paroisse Sainte-Marie, érigée dans la première moitié du IVe siècle, puis une chapelle Saint-Étienne, érigée vraisemblablement pendant la seconde moitié du même siècle. Ces deux oratoires étaient dans la ville haute, c'est-à-dire dans le palais des seconds Flaviens. Puis, au Ve siècle, lorsque l'agglomération formée au pied du palais des Césars eut pris une certaine consistance, il y aurait eu une église paroissiale placée sous le vocable de Saint-Pierre et enfin, au VIe, une église dédiée à sainte Eulalie, église cathédrale, qui, peut-être, n'était qu'une amplification de l'église Saint-Pierre.

P. Masnou : *Inventaire du château royal de Perpignan (1373-1376)*, p. 609-625. Nous donne aussi le nom de tous les châteaux et de toutes les tours fortifiées dépendant directement de l'autorité royale en 1369, avec tous leurs approvisionnements de guerre.

[M. Delpont] : *Lo Sant Christ de Cosprons*, avec 2 gravures, p. 627-642. Ce Christ expirant rappelle ceux de certains retables roussillonnais de la fin du XVIIe siècle ou du début du XVIIIe siècle, et c'est, je crois, la date qu'il faut assigner à cette œuvre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. Masnou : *Notes sur Bérenger de Palma, sacristain et chanoine de Saint-Jean-Baptiste de Perpignan (1250-1291)*, p. 643-653. Avec gravure dudit Bérenger, figurant un bas-relief en marbre polychrome, de MCCLXXXXI, encastré dans le mur de façade de la petite porte d'entrée, dite *de Bethléem*, de la cathédrale de Perpignan.

55e volume. Perpignan, Comet, 1914.

P. Masnou : *Quelques scribes et enlumineurs roussillonnais du* xve *siècle*, p. 1-21. L'auteur n'a retenu que les artistes dont les noms figuraient dans les contrats de commande. Ces scribes sont, non plus des religieux, mais des laïques ; les marchés qu'ils passèrent ont exclusivement pour objet la confection de psautiers, missels ou autres livres religieux, lesquels, à part les lettres ornées, ne renfermaient que peu ou point de miniatures. Ces contrats nous renseignent sur la nature du parchemin utilisé, sur la forme d'écriture et sur la couleur de l'encre employées et aussi sur le mode de reliure utilisé en Roussillon, reliure modeste, mais appelée à faire un long usage.

Chanoine Philippe Torreilles : *La diffusion du français à Perpignan après l'annexion (1660-1700)*, p. 365-383. Question ancienne, mais pleine d'actualité. Afin de mieux s'attacher les populations catalanes du Roussillon, après leur annexion à la France, Louis XIV s'appliqua aussitôt à les gagner par l'école. Aux classes bourgeoises et cultivées, il offrit l'enseignement secondaire ; celui-ci une fois bien établi, il songea à l'enseignement primaire, qui lui permettait d'atteindre le commun peuple. Le gouvernement eût été voué à un échec complet sans le concours du clergé, dont l'action fut on ne peut plus efficace pour l'enseignement de la langue française. « Avec la langue catalane cependant s'envolait ce qui avait fait l'originalité et la vie de la province pendant des siècles. Il le fallait sans doute pour gagner les esprits et les cœurs à la grande et à la nouvelle patrie. Nul ne s'en plaindra comme Français, mais plus d'un regrettera que, en Roussillon comme partout ailleurs, la conquête ait eu besoin d'asseoir son œuvre sur les ruines du passé. »

J. Sarrète.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Abbé Tricoire. *Les évêques d'Angoulême. Recherches historiques depuis les origines jusqu'à nos jours.* Angoulême, Impr. Despujols, 1912. In-8° de xix-630 pages.

L'auteur, très avantageusement connu par d'importantes publications locales, était tout désigné pour mener à bien une tâche aussi considérable. Les chartes et les pièces diverses qui forment aux archives départementales le fonds de l'évêché ont été habilement compulsées. D'autres sources sont encore à utiliser, qui n'ont pas été à la portée de M. l'abbé Tricoire, notamment les Archives nationales, la Bibliothèque Vaticane, etc. Espérons que prochainement « le pionnier de notre histoire locale », désiré par l'auteur dans sa préface, ne tardera pas à nous faire part de ses découvertes.

A. Mazière.

— P. Gratien. *Sermons franciscains du cardinal Eudes de Châteauroux* (†1273). (Extr. des *Études franciscaines*, tomes xxix et xxx, année 1913.) Paris, Libr. Saint-François, 1913. In-8° de 92 pages.

Voici une petite anthologie qui nous livre en douze sermons les idées maîtresses du cardinal sur les hommes et les choses de l'ordre des Mineurs, entre 1269 et 1273.

Disons-le tout de suite, celles-ci sont nettement favorables aux membres de l'ordre. Les trois premiers sermons offrent un tableau de la vie des Frères Mineurs : activité religieuse, ferveur, culte pour saint François, engoûment pour les sciences expérimentales, etc., tableau qui s'achève par une exhortation à la concorde des religieux entre eux et avec le clergé séculier. Le quatrième sermon est un panégyrique de saint Antoine de Padoue. Les huit derniers racontent la vie de saint François, vie extraordinaire où les miracles accomplis par le saint ne sont pas ce qui le frappe le plus, mais l'énergie déployée par lui à l'époque de sa conversion ; l'ascendant qu'il exerça sur ses contemporains et l'ample mouvement de rénovation religieuse dont il fut l'initiateur. — Ajoutons que le P. Gratien a fait suivre le recueil d'une excellente table de matières où sont condensés nombre de détails touchant la théologie, le mouvement scientifique, les mœurs des clercs et certains personnages.

Des centaines de sermons franciscains du xiii^e siècle sont encore à exhumer des différentes bibliothèques de l'Europe. Ces *testimonia minora*, s'ils ne constituent pas ce qu'on peut appeler des sources nouvelles, apportent du moins des faits précieux sur l'importance historique de saint François et des Frères Mineurs à l'origine de l'ordre.

J. Th. Welter.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Abbé Jean Sarrète. *Iconographie mariale. Vierges ouvertes, vierges ouvrantes et la Vierge ouvrante de Palau-del-Vidre.* Paris, Champion, 1913. In-8° de 179 pages, 41 pl.

M. l'abbé Sarrète, qui avait préparé une étude de la Vierge ouvrante de l'église de Palau-del-Vidre, classée et fort intéressante, mais peu connue, a élargi son sujet et a recherché les vierges ouvrantes existantes ; il donne de chacune la monographie, accompagnée de photographies.

Il distingue d'abord des vierges dites ouvrantes de la seconde moitié du xv^e^ siècle et du début du xvi^e^, ces vierges qui ne me paraissent pas à proprement parler avoir le même sens et auxquelles il donne le nom de « vierges ouvertes », vierge peinte ou sculptée, sur le sein de laquelle l'artiste a représenté l'Enfant Jésus nu apparaissant dans une gloire. Parfois même, cette scène se complique : sainte Anne porte dans son sein la Vierge, qui porte elle-même l'Enfant Jésus.

L'auteur rattache à ce type les séries de peintures du xiii^e^ siècle, dont le plus beau spécimen est aux vitraux de Notre-Dame de Chartres et qui représente la Vierge assise tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus dans une gloire, d'où partent des rayons lumineux dans lesquels volent des colombes. Le rapprochement était intéressant. Mais je ne crois pas qu'il faille voir là une figure de l'Enfant Jésus assis dans le sein de sa mère, comme le représenteront les imagiers du xvi^e^ siècle. Un clerc du xiii^e^ siècle n'aurait pas osé dicter un tel sujet iconographique ; en outre, la Vierge appuie sa main sur la gloire qui enveloppe son Fils habillé, et ces détails rendent un peu invraisemblable l'hypothèse de la représentation du sein entr'ouvert de la Vierge.

Les vierges ouvrantes sont des statues de la Vierge, creuses dans l'intérieur, qui peuvent s'ouvrir et se fermer. Laissant de côté les vierges-reliquaires ou tabernacles, statues où l'on réservait une petite cavité formant armoire soit dans la poitrine, soit dans le dos, soit dans le siège, pour y serrer le saint-sacrement ou quelque relique de la Vierge, nous ne retiendrons que les véritables vierges ouvrantes, statues s'ouvrant complètement, fendues sur le devant et se déployant comme les volets d'un triptyque. La surface intérieure des panneaux est peinte ou sculptée ; les vieux imagiers y ont représenté soit les scènes de la passion du Sauveur, soit le mystère de la Trinité, comme motif principal. Dans les vierges du type de la Passion, on voit figurées les principales scènes de la passion avec, au centre, la crucifixion et la mise au tombeau ; dans celles du type de la Trinité, une seule scène est représentée : Dieu le Père assis, tenant dans ses mains un crucifix ; la colombe du Saint-Esprit plane sur lui ou descend sur le Christ. Ces vierges sont dispersées un peu partout dans les églises et les musées d'Europe. M. l'abbé Clément et M. l'abbé Fabre, qui avaient étudié précédemment ce sujet, n'en citaient qu'une quinzaine. M. l'abbé Sarrète a réussi à en retrouver un plus grand nombre ; il en décrit dix du type de la Passion, dont trois reconnues fausses, treize du type de la Trinité et trois vierges espagnoles où l'artiste a figuré les principales scènes de la vie de la Vierge.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le volume se termine par une notice sur la Vierge ouvrante de Palau-del-Vidre, en bois, du début du XVe siècle, appartenant au type de la Trinité, suivant l'habile reconstitution qu'en fait l'auteur.

Marcel AUBERT.

—Alphonse BOULÉ. *Catherine de Médicis et Coligny*. Paris, Champion, 1913. In-8o de 72 pages.

M. Boulé, magistrat en retraite, occupe ses loisirs à lire le P. Daniel, Théophile Lavallée, Henri Martin, et, parfois, quelques mémoires du XVIe siècle, ceux, par exemple, de Marguerite de Valois. C'est le fruit de ses lectures qu'il a consigné dans cette brochure. Elle se compose surtout, en effet, de longues citations de ces auteurs. Henri Martin fournit sa contribution avec des pages entières. Il ne faut donc chercher ici aucun travail personnel. Il n'y faut même pas chercher une appréciation neuve des faits déjà connus. Les événements généraux de la vie de Coligny fournissent la trame du récit. Catherine de Médicis n'apparaît que lorsque ces événements le commandent. Inutile, après cela, d'expliquer aux lecteurs de cette Revue pourquoi l'érudition de M. Boulé retarde un peu, et pourquoi sa méthode historique ne devrait même plus être celle des magistrats auxquels une juste retraite a fait de studieux loisirs.

A. HUMBERT.

— F.-L. RIGAL. *Mémoires d'un calviniste de Millau*, publié par la *Commission des Archives historiques du Rouergue*, d'après le manuscrit, avec introduction et notes. Rodez, Carrère, 1911. Gr. in-8o de XXXII-512 pages.

Récit de plusieurs événements, non pas de tous, arrivés de 1560 à 1582, où se détache le rôle extrêmement important joué dans cette période par la ville de Millau. L'auteur, un calviniste, n'est connu que par son œuvre. Il raconte des faits dont il a été témoin oculaire et beaucoup d'autres qu'il a appris seulement par ouï-dire. « Chroniqueur consciencieux, historien médiocre, méchant écrivain, » lit-on dans la préface. Il faut ajouter qu'il est nettement fanatique, malmène rudement les adversaires de sa foi, passe souvent à l'invective et insinue les pires calomnies. C'est pour donner à cette publication une contre-partie que l'abbé Benjamin Mayran a publié, dans la *Revue historique du Rouergue*, les *Mémoires de Jean de Colonges*, dont nous parlons ci-dessus, p. 637.

C. BELMON.

— Hippolyte, Eugène et Fernand DE BARRAU. *L'Époque révolutionnaire en Rouergue*, étude historique (1789-1801), avec notes et documents. Rodez, Carrère [s. d.]. In-4o de 536 pages, paru en 3 fascicules successifs.

La publication, maintenant finie, a commencé en 1910. Cette étude, très intéressante à parcourir, suit l'ordre chronologique des événements. Elle est rédigée par M. Fernand de Barrau, à l'aide des notes très nombreuses recueillies par MM. Hippolyte et Eugène de Barrau, auxquelles il a pu ajouter des renseignements personnels ; souvent des documents sont insérés *in extenso*. C'est une contribution très importante à l'his-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toire de la Révolution en Rouergue ; on n'avait pas encore pour la région un ouvrage aussi complet, encore que les documents sur ce sujet abondent dans nos archives. C. Belmon.

— J.-L. Rigal et P.-A. Verlaguet. *Notes pour servir à l'histoire du Rouergue*. Sommaires des pièces contenues dans les volumes 132-131 de la collection Doat, à la Bibliothèque nationale, relatifs au Rouergue. Rodez, Carrère, 1913. In-12 de vii-480 pages.

Répertoire indispensable à tous ceux qui voudront faire des recherches historiques sur le Rouergue, en particulier sur ses maisons religieuses et ses abbayes. Après chaque titre, les auteurs mettent en appendice ce qui concerne la *vente des biens nationaux* ayant appartenu à la communauté dont il a été question. A la fin : Appendice sur la vente des biens nationaux qui n'ont pas paru en leur lieu. C. Belmon.

— Bernard Combes de Patris. *Procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rodez*, publié par la *Commission des Archives historiques du Rouergue*, avec introduction et notes. Rodez, Carrère, 1912. Gr. in-8° de xxxii-739 pages.

La Société populaire de Rodez est un club révolutionnaire, pareil à tous ceux qui, sous divers noms, s'organisèrent alors, fondé en 1790 pour aider à l'œuvre de l'Assemblée Constituante. Son esprit évolua rapidement et dans le sens du progrès révolutionnaire. Ce fut une assemblée de sectaires fanatiques, dont l'action fut en réalité très grande sur les pouvoirs publics. Le manuscrit comprenait 4 registres, allant : le 1er, depuis le 3 mai 1790, date de la fondation, au 8 mai 1791 ; le 2e, du 9 mai 1791 au 5 novembre 1793 ; le 3e, du 6 novembre 1793 au 24 octobre 1794 ; le dernier, du 25 octobre 1794 au 31 août 1795. Malheureusement le deuxième registre est perdu depuis 1825 au moins. Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'elle correspond à la période la plus palpitante de la Révolution. On suppose que des personnes intéressées à sa disparition ont détruit cette partie.

C. Belmon.

— Benjamin Fabre. *Un initié des Sociétés secrètes supérieures : Franciscus Eques a Capite Galeato (1753-1814)*. Portraits et documents inédits. Paris, La Renaissance française, 1913. In-8° de xxii-454 pages.

Dès la page 4 — où l'auteur nous apprend que son héros occupait modestement, sous l'Empire, « un siège au conseil municipal d'une ville du Midi », — nous avons deviné de quel personnage il s'agissait. Nous savions en effet que, dans certaine maison de *Narbonne*, existaient d'importants dossiers maçonniques, et même nous avions cherché à nous les procurer... Nous sommes heureux que M. Benjamin Fabre ait eu la bonne fortune de les publier.

Il s'agit du marquis de Chefdebien, nommé p. 103 (ligne 5 du facsimilé Otto), et d'ailleurs publiquement dévoilé par M. Gustave Bord, qui, moins que nous encore, ignorait les fameux papiers. Pourquoi redouter semblables indiscrétions? Les plus nobles familles ont eu des ancêtres francs-maçons (ainsi que le prouvent une fois de plus les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

documents mis au jour par l'auteur), et il ne leur reste plus qu'à profiter des terribles leçons du passé, comme sut en profiter magnifiquement l'ex-*Eques a Floribus* Joseph de Maistre.

Ces leçons, le grand intérêt du livre de M. Fabre est de les mettre en pleine lumière. Napoléon, dont les officiers remplissaient les loges et qui croyait s'en être rendu le maître, le Grand-Maître, « était-il donc trompé » par la Fr.·. M.·. « en dépit d'un génie servi par une volonté si vigoureuse », se demande M. Copin-Albancelli dans sa clairvoyante préface? « Il l'était en effet. » Et avant lui, l'aristocratie du XVIII[e] siècle le fut en masse.

Le plus étrange, c'est qu'elle le fut par d'invraisemblables niaiseries. Les élucubrations qui servirent à l'*Eques a Capite Galeato* (nom de guerre de la « Stricte Observance »), à fabriquer son « Rite primitif de Philadelphes », semblent à cet égard concluantes.

A propos d'un travail rédigé pour les hauts initiés, Chefdebien nous prévient que « les phrases les plus clairement énoncées, les plus scientifiques en apparence, ne veulent à peu près rien dire. » Lui disaient-elles, à lui, quelque chose? C'est douteux ! Au surplus, le but de cet aspirant aux grades suprêmes était d'en percer tous les secrets, et ni Lavalète de Lauges, ni Pyron, ni Aigrefeuille, ni Bacon de la Chevalerie, ni aucun autre de ses correspondants, n'eût été à même de déchirer complètement à ses yeux le voile du Temple.

Et pourtant, parmi les correspondants du Chevalier casqué, il y en avait qui touchaient de près aux grands chefs de la Maçonnerie internationale ! Ils en étaient peut-être. Page 84, une « fiche » de l'abbé Fournier désigne le docteur juif allemand Falc comme « le chef de tous les Juifs ». Avons-nous là, enfin, de sérieuses données sur les « Supérieurs inconnus » ?

Mais, ne nous y trompons pas, aux époques surtout de décadence, l'imagination corrompue et corruptrice mène les hommes beaucoup plus que la raison et le « Grand Œuvre » maçonnique trouva bel et bien, dans le régime jacobin, une sorte de réalisation. Réalisation de monstrueuses chimères, mais réalisation si tenace qu'elle s'est produite de nouveau sous nos yeux et mène encore la France à l'anarchie.

Tous les esprits désireux de trouver une solution au problème de la Révolution — prétendue spontanée, ce qui épaissirait encore le mystère de 1789 — liront donc avec fruit l'ouvrage de M. Benjamin Fabre. Sur les « architectures » variées de la philosophie maçonnique du XVIII[e] siècle, les origines et l'organisation de la Grande Loge et du Grand Orient, le « demi-sommeil » de l'époque révolutionnaire et la résurrection de l'époque impériale, les renseignements y abondent.

G. GAUTHEROT.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

ADHÉSIONS NOUVELLES

M. le chanoine Ch. Aimond, présenté par M. Humbert.

M. H. Ardant, inspecteur des finances, présenté par M. Mathorez.

M. Paul Bail, commerçant, présenté par M. Carrière.

Mgr Pierre Batiffol, chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, présenté par M. Imbart de La Tour.

M. Pierre Besnard, peintre-verrier, présenté par M. Carrière.

Bibliothèque du Scholasticat des Capucins de Breust-Eysden, présenté par le P. Gratien.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg, présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Paul Calendini, présenté par M. Carrière.

M. Émile Chénon, professeur à la Faculté de droit de Paris, présenté par M. Lardé.

M. le chanoine Collin, directeur du *Lorrain*, présenté par M. Netzer.

M. l'abbé Michel Decker, présenté par M. Netzer.

M. l'abbé Clément Guichard, présenté par M. Rouquette.

M. l'abbé Joly, aumônier, présenté par M. Alloing.

M. l'abbé Lepetit, présenté par M. Letouzey.

M. l'abbé Th. Malley, présenté par M. Carrière.

M. l'abbé René Marboutin, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire d'Agen, présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Marquet, présenté par M. Letouzey.

M. Roserot de Melin, archiviste-paléographe, présenté par M. Humbert.

M. l'abbé A. Villemagne, présenté par M. A. Rouquette.

NÉCROLOGIE

M. NOËL VALOIS[1]

Parmi les disparus à qui la *Revue d'Histoire de l'Église de France* se doit de rendre hommage en reprenant sa publication, une place d'honneur appartient, sans contestation, à M. Noël Valois. Intéressé, dès la première heure, à nos études, il fit bénéficier la « Société d'His-

1. Noël Valois naquit à Paris, le 4 mai 1855. Entré à l'École des chartes en 1875, il en sortit le 21 janvier 1879 et fut nommé archiviste aux Archives

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAGE NOT AVAILABLE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ches s'enchaînent, pour ainsi dire, suivant un plan méthodique, et il est conduit de l'une à l'autre par une sorte de nécessité de sa pensée : il est incapable de reculer devant la tâche nouvelle qui s'impose à lui, chaque fois qu'il a terminé une œuvre, comme le corollaire et le complément de cette œuvre même.

Et justement — c'est par là que M. Valois mériterait d'être loué dans cette Revue, qui lui appartiendrait, en quelque manière, même s'il n'avait pas été un de ses amis et protecteurs — l'objet de ses préoccupations essentielles fut toujours l'objet même de nos études. « L'histoire de la France et l'histoire de l'Église », dit excellemment son biographe, furent « les deux pôles de ses affections naturelles et, par conséquent, de sa curiosité scientifique ». Et c'est de ce double amour pour son pays et pour sa foi que sont sortis tous ses livres : la Vie de *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris* ; *La France et le grand Schisme d'Occident* ; l'histoire de la *Pragmatique sanction de Bourges* ; *Le Pape et le concile*, et enfin son dernier ouvrage, qui, nous l'espérons, ne demeurera pas longtemps inédit, sur *Les Luttes religieuses en France sous Charles IX*.

Ce que la notice officielle ne peut que faire entrevoir, c'est qu'il y avait, en M. Valois, à côté de l'érudit et de l'écrivain que tous ont connu, un chrétien et un patriote agissant, en quelque sorte un apôtre. L'un de ses principaux champs d'action, pour n'être pas aussi vaste que celui de ses études, n'en fut pas moins fécond. C'est à l'obligeance de M. le supérieur du grand séminaire de Blois que nous devons d'en connaître quelque chose. M. Valois possédait une maison de campagne à Lestiou, entre Mer et Beaugency. Non content de trouver là un délassement à ses travaux ou, tout au moins, un cadre tranquille pour composer ses ouvrages, il s'y créa de nouveaux devoirs et de nouvelles occupations. Membre du conseil municipal de sa petite commune, il fut assidu aux sessions et sut vaincre, à force de bon sens et de bonne grâce, l'instinctive méfiance des paysans à l'égard des « bourgeois ». Bientôt ses avis furent sollicités, attendus, écoutés avec respect et même suivis par la petite assemblée. Mais il ne lui suffit pas de se mêler, pour faire le bien, à la vie municipale, il ne lui suffit pas même de donner, pendant ses fréquents séjours à Lestiou, l'exemple public de la pratique religieuse assidue, voire de la piété et de la charité chrétienne : il voulut prendre une part plus directe à l'apostolat et, entrant dans les vues de S. G. Mgr l'évêque de Blois, fut l'initiateur et l'âme de l'association paroissiale créée dans son village en 1911, et, en 1913, l'un des orateurs les plus écoutés du congrès diocésain. Quelques-unes des paroles qu'il prononça, soit à Blois, soit à Lestiou, à des réunions catholiques ont été recueillies et conservées. Elles le méritent, plus encore par l'élévation de la pensée et la chaleur du sentiment chrétien qui les inspire que par la pureté classique et la sobriété d'un style où le maître, nourri des meilleures humanités, se retrouve tout entier. Je ne saurais mieux terminer ces courtes notes sur M. Valois, qu'en en citant quelques lignes. Voici en quels termes il traçait, devant ses amis villageois, le programme d'action du groupe paroissial récemment fondé : « Nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAGE NOT AVAILABLE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur les églises de Terre Sainte, en même temps qu'une brochure documentée sur les événements de Syrie, qui passionnaient alors l'opinion et avaient obligé la France à tirer l'épée.

En 1865, c'était son important ouvrage sur *Le Temple de Jérusalem*. A ce livre succédaient à bref intervalle *Monnaies et sceaux des croisades*, *L'Islamisme et son fondateur*, *La Syrie centrale*, *Mélanges d'archéologie orientale*, et nombre d'articles dans les revues. M. de Vogüé semblait appartenir pour toujours aux lettres et à la science, et avoir délaissé la diplomatie et la politique. La guerre de 1870, où tombèrent glorieusement plusieurs des siens, l'y ramena. En 1871, M. Thiers, qui savait bien choisir ses ambassadeurs, envoya M. de Vogüé représenter la France à Constantinople. Le choix était heureux. M. de Vogüé rendit là-bas les plus grands services. Il y resta quatre ans. Le 8 mai 1875, Mac-Mahon lui donnait l'ambassade de Vienne. Dans cette cour, la plus aristocratique de l'Europe, le grand seigneur acquit rapidement beaucoup d'influence, il gagna même la confiance de François-Joseph. Il devina des premiers la politique dans laquelle Bismarck allait engager l'Autriche, le *Drang nach Osten*, et le danger que cette politique allait faire courir un peu plus tard à l'Europe. Le duc de Broglie, esprit très clairvoyant, émettait, quelques années après, les mêmes craintes. On sait si tous les deux ont vu juste !

A l'avènement du président Grévy, M. le marquis de Vogüé donna sa démission d'ambassadeur, et reprit de nouveau la carrière des lettres. Deux publications de haute importance marquent cette nouvelle phase de sa vie : *Les Mémoires et la correspondance de Villars*, *La Correspondance du duc de Bourgogne avec le duc de Beauvilliers*.

Tout le monde sait que Villars a sauvé la France. Mais tout le monde, avant M. de Vogüé, ne connaissait pas les grandes qualités de cet homme de guerre. Saint-Simon, qui ne l'aimait pas, l'a rabaissé injustement ; Voltaire, dont il avait encouragé les débuts littéraires et protégé la jeunesse, l'a payé en monnaie d'ingrat, et a mêlé, comme il le fait trop souvent, le persiflage à la louange. En faisant la part de ses défauts, de sa vanité, de sa vantardise, de son amour de l'argent, M. de Vogüé les réduit pourtant, car on les a beaucoup exagérés, et il met pleinement en lumière des qualités qu'on avait laissées dans l'oubli. Villars était d'ailleurs pour lui un glorieux ancêtre. A défaut de son duché, l'un des Vogüé avait hérité de son titre de grand d'Espagne. Nous devons aussi à M. de Vogüé la véritable figure du duc de Bourgogne, au point de vue moral, le plus grand prince que la France ait possédé depuis saint Louis.

Publiciste éminent, diplomate avisé et de grande allure, M. de Vogüé fut encore, dans le sens le plus large de ce mot, un homme d'œuvres : il s'intéressa puissamment aux questions sociales, il fut président de la Société des Agriculteurs de France. Pendant la guerre, et jusqu'au moment où la mort le frappa, avec autant de dévouement que d'habileté, il dirigea la Croix-Rouge. Toutes les nobles causes l'eurent pour avocat. Cette vie si longue et si pleine eut pour couronnement une mort sereine et douce.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Pour le prendre à jamais, dit M. Imbard de La Tour, la mort n'eut qu'à le frôler de son aile. Et il s'est endormi, comme, la lutte finie, dans la splendeur des couchants, le bon combattant se couche sur la terre, la terre maternelle, que garda sa vaillance, et qu'il étreint de son amour. » Impossible de rien ajouter à ces magnifiques paroles, surtout si l'on pense qu'avant de s'endormir, le bon combattant a jeté un suprême regard vers les cieux.

Th. MALLEY.

M. PAUL VIOLLET

La mort de M. Paul Viollet, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est une des pertes les plus douloureuses faites par l'érudition française durant la longue période de guerre qui vient de se terminer. Ceux qui ont eu l'honneur d'approcher cet homme, qui fut à la fois un vrai savant et un chrétien, se rappelleront toujours le sourire à la fois discret et bienveillant avec lequel il les accueillait, la franche simplicité de son abord, son dévouement à ses amis, l'inépuisable obligeance qu'il mettait à leur service, le souci de l'information exacte attesté par les questions minutieuses et précises dont il les assaillait sur les matières où il les croyait mieux documentés que lui, le courage avec lequel il soutenait son opinion estimée bien assise, dût-il s'exposer aux froissements pénibles, bref, son culte de la vérité quand il était convaincu de l'avoir atteinte et de la posséder ; et, pour compléter le tout, son amour ardent et filial de l'Église, même quand il en avait subi quelque rigueur, sa peine très vive d'avoir vu l'une de ses œuvres signalée comme condamnable et interdite aux fidèles. Sa conversation ne refusait pas le trait humoristique ; il serait facile d'en citer des exemples, ne fût-ce que ce mot adressé au directeur de la *Revue d'Histoire de l'Église de France*, à qui il confiait un jour : « C'est dur, une revue. Buloz disait : Il n'y a que les cinquante premières années qui coûtent. »

Sa méthode de travail était la loyauté même. Quiconque a pénétré dans le sanctuaire qu'était son cabinet de travail, voit encore ces rangées d'innombrables fiches, disposées avec ordre, où se pressaient les notes de ses abondantes et consciencieuses lectures, faites toujours la plume à la main. Ses ouvrages, au surplus, en témoignent : ses affirmations s'appuyaient sur une documentation serrée et de première main, prise dans les œuvres les plus rares et les plus diverses, depuis les vieux et vénérables in-folio jusqu'aux brochures les plus récentes, mais toujours d'incontestable autorité. De ces assises inébranlables vint la solidité de ses exposés et l'autorité qui s'attachait à son nom. Quand il entra à l'Académie des Inscriptions, en 1887, il avait déjà publié une longue série d'études et de travaux, parmi lesquels on citera seulement le groupe concernant saint Louis, ses *Établissements*, ses *Enseignements à son fils* et la fameuse *Pragmatique sanction ;* la première édition de son *Précis de l'histoire du Droit français*, et des mémoires comme les Recherches *sur les registres judiciaires de quelques établissements reli-*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

gieux du Parisis au XIII^e^ *et au* XIV^e^ *siècle;* la traduction de l'ouvrage d'A. Schmidt, *Paris pendant la Révolution.* Dans la suite, il donna surtout sa grande *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, en 3 volumes ; *Les Communes françaises au moyen âge;* les *Interrogatoires de Jacques de Molai, grand-maître du Temple;* une longue étude, dans le tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de France*, sur les deux canonistes français Guillaume de Mandagout et Bérenger Frédol, compilateurs du *Sexte;* une autre sur Guillaume Durand le jeune, etc. Lorsque parut, en 1912, le volume de plus de 600 pages intitulé *Le Roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la monarchie*, qui formait une suite à son *Histoire des institutions*, on lui demanda pourquoi il n'avait pas inscrit au titre l'indication « tome I^er^ » ; il répondit qu'à son âge (soixante-douze ans) il était imprudent d'annoncer une série. Sa vigueur intellectuelle demeurait intacte et les années avaient à peine incliné sa tête aux traits toujours aussi fermes. Pourtant, il prétendait sentir la fatigue et se déchargeait peu à peu de quelques-unes de ses fonctions. La guerre devait imposer, dès les premières semaines, à son énergie chrétienne de nouvelles épreuves. Le dimanche 22 novembre 1914, quelques instants avant midi, il éprouva subitement une douleur intense : « Mon Dieu, que je souffre ! » Ce fut son unique plainte et ses dernières paroles. Une hémorragie cérébrale le terrassa en quelques minutes. Né le 24 octobre 1840, à Tours, il était dans sa soixante-quinzième année. Notre Société d'Histoire ecclésiastique de la France, l'Institut, l'École des chartes, la Faculté de droit perdaient en lui un probe et savant ouvrier, un ferme chrétien.

A. VILLIEN.

MGR DOUAIS

La mort de Mgr Douais, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, qui, survenue le 28 février 1915, a mis en deuil l'épiscopat français, a été vivement ressentie en notre Revue. Il avait bien voulu que son nom figurât dans notre Comité de patronage, et, avant de le compter comme un protecteur, nos collaborateurs avaient pu, à bien des égards, le prendre pour un guide et un modèle, ne fût-ce que par son attachement aux études d'histoire ecclésiastique : elles occupèrent à peu près sa vie entière.

Jean-Célestin Douais naquit à Boujan, près Béziers (Hérault), le 15 mars 1848. Il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique. Il vint faire ses études théologiques à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, où l'on put voir que sa vocation à l'histoire était contemporaine de sa vocation à l'Église. Il demanda et obtint l'autorisation de suivre en Sorbonne les cours du P. Adolphe Perraut, le futur cardinal Perraut.

De retour dans son diocèse, il s'adonnait sans tarder aux études historiques. Le passé de sa ville natale et l'histoire générale de l'Église lui en fournirent la première matière. Il débutait par une brochure de plus de cent pages sur *L'Église des Gaules et le conciliabule de Béziers*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(1875), où, en dépit de quelques traces d'inexpérience, s'affirmait, avec des connaissances étendues, un talent riche d'entrain et de promesses.

La même ardeur juvénile se retrouvait dans *Les Albigeois, leurs origines, action de l'Église au* XIIe *siècle* (1879). « Le jeune et infatigable érudit », comme on l'appelait déjà à la *Revue des questions historiques*, y racontait l'histoire de l'hérésie albigeoise depuis ses origines orientales et des efforts tentés par l'Église avant de recourir aux armes des princes. Ce volume valut à son auteur le grade de docteur devant la faculté de théologie d'Aix et l'offre d'une chaire dans la même faculté. Mais, à une chaire d'État, l'abbé Douais préféra la chaire d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse.

Il en prit possession en 1889. Son enseignement substantiel et brillant eut bientôt fait de lui gagner la confiance des élèves de la faculté de théologie ; il lui attira même quelques étudiants des autres facultés, auditeurs bénévoles jaloux de se former sous un tel maître à la méthode et aux procédés du travail historique. Lui-même a raconté, dans une de ses nombreuses brochures, les conditions et les résultats de ce travail d'initiation poursuivi sans bruit et à huis clos pendant dix-sept ans. Avec les cours publics, le jeune professeur étendait son action au dehors sur un auditoire éclairé et studieux, qu'il sut intéresser pendant des années aux grands événements de la vie de l'Église.

A cet enseignement qui eût pu suffire à occuper une activité ordinaire, Mgr Douais joignait des travaux personnels très absorbants. Les riches dépôts des papiers de l'Inquisition contenus dans les Archives publiques de Toulouse ne pouvaient que le maintenir dans la voie où venait de l'orienter son dernier volume. Il en tira l'intéressant manuel des inquisiteurs qu'était la *Practica Inquisitionis heretice pravitatis* de Bernard Gui (1885), les *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Midi de la France* (2 vol., 1901, 1902), publiés pour la « Société de l'Histoire de France » ; *L'Inquisition, ses origines, sa procédure* (1906). L'Inquisition amena tout naturellement Mgr Douais à s'occuper des Dominicains. Il leur consacra plusieurs volumes ou notices, entre autres un *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères Prêcheurs au* XIIIe *et au* XIVe *siècle* (1884) ; *Les Frères Prêcheurs en Gascogne* (2 vol., 1885), publié dans les « Archives historiques de la Gascogne » ; *L'Albigéisme et les Frères Prêcheurs à Narbonne au* XIIIe *siècle* (1894) ; les *Acta capitulorum provincialium ordinis Fratrum Prædicatorum, 1239-1302* (t. I, 1894, seul paru).

Des archives particulières qui s'ouvrirent libéralement devant lui, Mgr Douais tira la matière de quelques publications, de caractère diplomatique pour la plupart, mais qui ne l'éloignèrent pas autant qu'il semble de ses études familières pour une époque où les hommes et les choses d'Église tenaient tant de place dans la diplomatie. Ainsi virent le jour les *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur de Charles IX près de Philippe II, 1565-1572* (2 vol., 1896, 1901), publiées pour la « Société de l'Histoire diplomatique », *Les Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, Les guerres de religion d'après les papiers du baron*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Fourquevaux, Les dernières années d'Élizabeth de Valois (1896-1904), tout autant de mines précieuses de renseignements pour la période de nos guerres civiles et religieuses, et finalement *La Mission de Forbin-Janson*, évêque de Marseille (1904).

Aux sociétés savantes du Midi, qui l'accueillirent très vite dans leur sein, il paya largement son hospitalité par des publications dont l'intérêt dépassa souvent celui de leur étroit horizon. Le *Cartulaire de Saint-Sernin* (1887) fit connaître les origines d'une des plus puissantes abbayes du Midi et la formation de ses vastes possessions territoriales, disséminées jusqu'en Espagne. Puis vinrent le *Trésor et reliques de Saint-Sernin*, les *Comptes de la confrérie des Corps saints*, *La Visitation à Toulouse* (1905), *Béziers religieux*, et quantité de notes extraites des archives notariales, qui apportèrent à l'archéologie toulousaine ou à l'histoire de l'art méridional une contribution très appréciée. Nous n'oublierons pas les *Mélanges* offerts à Mgr de Cabrières, l'éminent évêque de Montpellier, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son élévation à l'épiscopat (3 vol., 1899). La part contributive de Mgr Douais dans ce recueil où prirent place tant de travaux de haute valeur ne se réduisit pas au Mémoire qu'il signa de son nom. C'est à lui que revient l'honneur d'en avoir conçu l'idée, organisé le plan, recruté les collaborateurs.

Nous nous bornons ici à signaler les principaux volumes sortis de la plume inlassable de Mgr Douais. Une bibliographie qui voudra être complète devra relever les innombrables articles ou notes, quelques-uns d'étendue considérable, publiés par lui dans le *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux, dans la *Revue des Questions historiques*, le *Bulletin de l'Institut catholique de Toulouse* (1re série), le *Bulletin du Comité historique du ministère de l'Instruction publique*, la *Science catholique*, *L'Université catholique*, les *Annales du Midi*, la *Revue de Gascogne*, la *Revue des Pyrénées*, le *Bulletin* et les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, etc. Que, dans cette production intense, s'accuse parfois un peu de hâte et quelque improvisation, qu'il s'y soit glissé quelque inexactitude de détail et quelque vue ou interprétation hasardée ; que, dans les quelque vingt-cinq mille pages que Mgr Douais confessait avoir écrites, tout n'ait pas un égal intérêt, nul n'en sera surpris. Aussi bien semble-t-il que les soucis d'art et de composition n'entrèrent jamais qu'en second rang dans les préoccupations de Mgr Douais. Sa grande ambition fut de servir l'Église en travaillant, en toute impartialité et loyauté, à mettre mieux en lumière son œuvre et ses institutions. Aussi préférait-il laisser la parole à ces témoins objectifs qu'étaient les textes. S'il ne s'interdit point de coordonner leurs dépositions et même de les utiliser par une mise en œuvre toute personnelle, le plus souvent il se borna à y joindre, sous forme d'introduction et de notes, tous les renseignements propres à en rendre l'intelligence aisée et l'usage accessible à tous. Et c'est par là qu'il s'est acquis ses meilleurs titres à l'estime et à la reconnaissance des travailleurs.

A voir les volumes se succéder d'année en année jusque dans ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

derniers temps, on devinerait à peine qu'un changement s'était opéré dans la carrière du professeur. Cependant, aux vacances de 1897, Mgr Douais quittait l'enseignement pour revenir à Montpellier, où Mgr de Cabrières lui avait conféré le titre de vicaire général. Deux ans plus tard (décembre 1899), il était appelé à remplacer sur le siège épiscopal de Beauvais Mgr Fuzet, transféré à Rouen. En donnant à son activité de tout autres occupations, ces nouvelles fonctions ne détournèrent point Mgr Douais de ses chères études. L'évêque devait les servir encore et en publiant les travaux préparés par le professeur et en témoignant aux travailleurs un intérêt et des sympathies qui furent pour eux de précieux encouragements.

Antoine Degert.

PAUL ALLARD

Le 4 décembre 1916 mourait à soixante-quinze ans, dans sa propriété de Senneville, près de Fécamp, l'historien des persécutions de l'Église, M. Paul Allard. Né à Rouen, le 15 septembre 1841, il y fit ses études secondaires à l'institution Join-Lambert. Attiré tout d'abord vers la magistrature, il devint, à la fin de ses études de droit, juge suppléant au tribunal civil de Rouen. Sa formation juridique et notamment la connaissance approfondie du droit romain devaient lui être plus tard d'un précieux secours pour retracer les luttes de l'Église aux prises avec les institutions païennes.

On sait quelle fut l'ampleur de son œuvre. Il suffira, pour les lecteurs de cette Revue, d'indiquer la série de ses ouvrages, pour remémorer à la fois la fécondité de ses recherches et la valeur de l'écrivain. Il commença par traduire le résumé anglais de la *Roma sotterranea* de J.B. De Rossi. Puis il écrivit *Les Esclaves chrétiens*, qu'il devait compléter, plus tard, par son livre sur *Les Origines du servage*. Peu après, paraissait son étude sur *L'Art païen sous les empereurs chrétiens*. Ce n'étaient encore que des essais, déjà révélateurs de sa largeur de conception et de sa langue sobre et limpide. Il était prêt à aborder la grande histoire avec l'ouvrage qui le classe parmi les maîtres, l'*Histoire des persécutions pendant les trois premiers siècles de l'Église*, auquel fait suite *La Persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église*. Il compléta ces œuvres considérables par une monographie approfondie, en trois volumes, sur *Julien l'Apostat*. Au cours de ces études de vaste envergure, il avait recueilli bien des éléments qui lui permettaient de répondre aux appels de vulgarisation qui le sollicitaient. C'est ainsi qu'il fit paraître dans la collection des « Saints » les deux biographies si vivantes de *Saint Basile* et de *Saint Sidoine Apollinaire*. Dans le même dessein de mettre sa science des origines chrétiennes à la portée du public cultivé, il publia les *Dix leçons sur le martyre* qu'il avait données à l'Institut catholique et il condensa son histoire des premières luttes de l'Église en un volume qui parut dans la *Bibliothèque pour l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, sous ce titre : *Le Christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose*. On ne peut omettre de mentionner qu'il servit aussi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

très efficacement les études historiques, non seulement par ses travaux personnels, mais par le zèle, la largeur d'esprit et la sûreté de jugement qu'il montra à la tête de la *Revue des Questions historiques*, où il avait succédé au marquis de Beaucourt. Il ne faut pas oublier que cette revue fut, à un moment, la revue française qui représenta le plus dignement le monde catholique parmi les périodiques adonnés aux recherches d'histoire.

D'ailleurs, les convictions religieuses de Paul Allard ne nuisirent jamais à sa volonté d'être impartial. Et on ne saurait mieux fixer le caractère de ses travaux qu'en rappelant ces paroles d'une de ses préfaces, qui pourraient servir d'exergue à son œuvre : « Il lui est interdit (à l'historien) de tenter le plus léger effort pour plier les faits à ses idées personnelles ou les mettre au service d'une idée préconçue. Il doit être, sinon désintéressé (quel homme de cœur se désintéresse jamais de ses amours ou de sa foi?), du moins impartial et d'une sincérité absolue. J'ose espérer que ce livre n'offre pas une page où cette qualité n'éclate ; c'est la seule à laquelle j'aie droit de prétendre, mais je la revendique hautement. »

H.-X. Arquillière.

M. LE CHANOINE CLERVAL

Le 27 octobre 1918, M. le chanoine Clerval était brusquement enlevé à sa famille, à ses nombreux amis, à son enseignement et à ses travaux inachevés. La *Revue d'histoire de l'Église de France* perdait en lui un de ses membres les plus distingués et un ami de la première heure. Né le 8 février 1859, à Blussans (Doubs), il fit ses études secondaires à la maîtrise de Chartres. Puis il entra au grand séminaire de cette ville et fut ordonné prêtre à Chartres en 1882. D'abord professeur au petit séminaire de Saint-Chéron-lés-Chartres, il se sentit de bonne heure attiré vers les études historiques. Pour s'y adonner avec plus de liberté, il vint à l'Institut catholique et s'y initia aux méthodes de l'érudition moderne sous la direction de Mgr Duchesne, dont il fut l'un des élèves préférés. Dès lors, sa vocation intellectuelle s'était précisée. De retour à Chartres, comme professeur de dogme au grand séminaire, il orienta ses recherches vers le passé intellectuel et religieux de son pays d'adoption et elles aboutirent à sa thèse sur *Les Écoles de Chartres au moyen âge (du* v^e^ *au* xvi^e^ *siècle)*, qui lui valut le titre de docteur ès lettres en 1895 et lui mérita les vifs éloges de Luchaire. En 1897, il publiait un volume intitulé : *Chartres, sa cathédrale et ses monuments*. Toujours épris du charme profond et évocateur de sa petite patrie, que Huysmans s'était essayé à faire revivre dans *La Cathédrale*, M. Clerval donnait en 1897 un nouvel ouvrage : *L'Ancienne Maîtrise de Notre-Dame de Chartres, du* v^e^ *siècle à la Révolution*, qu'il complétait en 1910 par *La Nouvelle Maîtrise de Notre-Dame de Chartres*. Dès 1895, le mérite de l'érudit chartrain avait largement dépassé les frontières de son domaine d'investigations, et Mgr d'Hulst l'avait chargé du cours d'histoire ecclésiastique du moyen âge à l'Institut catholique. Il devait y rester

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusqu'à sa mort et y assurer un fécond enseignement. Enfin, outre de nombreux articles, il publiait le tome Ier du *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris au* XVIe *siècle*, qui lui valut, il y a quelques mois, le titre de lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Enfin la mort a brusquement interrompu le savant historien au moment où il se préparait à publier ses recherches sur les premiers réformateurs français au XVIe siècle. Souhaitons qu'elles voient bientôt le jour : elles atténueront le regret profond que laissent à tous ceux qui l'ont connu son savoir très étendu, son esprit délicat et son urbanité exquise.

H.-X. Arquillière.

M. L'ABBÉ AUGUSTE PÉTEL

Les études d'histoire ecclésiastique au diocèse de Troyes ont fait une perte sensible en la personne de notre confrère et collaborateur, M. le chanoine Pételт, curé de Saint-Julien, mort le 28 mai 1915.

Né à Essoyes (Aube), le 3 janvier 1846, ordonné prêtre en novembre 1869, l'abbé Auguste Pétel débuta dans le ministère par la cure de Saint-Nicolas près Nogent-sur-Seine. Sa charge lui laissait des loisirs. Il sut les mettre à profit et satisfaire son attrait pour l'érudition en s'initiant par l'étude aux sciences auxiliaires de l'histoire. Vingt ans il travailla sans rien oser produire. Sa première étude, une plaquette sur *Le Droit de Créhue en matière de ferme au* XIVe *siècle*, fut imprimée seulement en 1892, dans les « Mémoires de la Société académique de l'Aube », dont il devait être jusque dans les dernières années de sa vie le collaborateur le plus en vue. L'histoire de sa ville natale, *Essoyes*, qu'il fit paraître en deux volumes, révéla un esprit curieux, appliqué, non sans talent. Comme l'ouvrage avait plu, on avait encouragé l'auteur. Sans besoin d'ailleurs. L'abbé Pétel avait la passion de l'histoire, et son ardeur au travail défiait les veilles les plus prolongées. Chaque fois qu'une nouvelle paroisse lui était confiée, il en compulsait les archives, rassemblait les matériaux et commençait de rédiger ce qu'il n'achevait pas toujours... Douze ans de ministère à Ville-sur-Arce lui permirent de composer un *Essai généalogique et historique* sur les seigneurs de ce village (1898). Saint-Julien, son dernier poste, était une ancienne commanderie de l'ordre du Temple. La notice qu'il lui consacra, en 1902, *Les Templiers à Sancey, aujourd'hui Saint-Julien*, fut la première d'une série de monographies sur les maisons du Temple et de l'Hôpital dans le diocèse de Troyes. Une même méthode, un même plan préconçu en avait arrêté le dessein. Pour chaque établissement, l'auteur expose la formation du temporel, son exploitation, les résultats économiques ; il entreprend aussi une revision partielle du procès de l'Ordre en étudiant les dépositions des Templiers qui s'y rattachent. Huit de ces opuscules obtinrent une mention au Concours des Antiquités de la France en 1909. Nous citerons en particulier *La Commanderie de Payns* (1904), et *Le Temple de Bonlieu* (cf. *Revue*, t. II, p. 743-745). L'histoire de la commanderie de Troyes, la plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

importante de la région, eût achevé le monument qu'il avait élevé en l'honneur des ordres militaires en Champagne méridionale ; il y travaillait encore peu de mois avant la guerre, lorsque je fus le voir dans son presbytère, dont l'accueil était si hospitalier.

Entre temps, par manière de divertissement, M. Pétel rompait des lances dans le *Moyen Age* au sujet d'Aleran II, comte de Troyes (1907) ; il dédiait au chapitre cathédral de Troyes, dont il était membre depuis janvier 1908, son *Jacques Dorey*, étude intéressante sur ce chapitre au temps des rois Louis XI et Charles VIII (ci-dessus, p. 518) ; enfin, il restituait à l'histoire *Le Temple protestant de Landreville* (1907), monographie qui « fait vraiment honneur au sens historique et à l'impartialité chrétienne de l'auteur », dit M. Dannreuther.

L'abbé Pétel était, en effet, un esprit objectif, consciencieux et d'une probité rare. On a reproché à ses ouvrages de traiter toute chose par le menu. A quoi il répondait : « Ceux pour qui j'écris, et qui me lisent, s'intéressent à ces détails ; les autres, appelés à me consulter, y puiseront des renseignements qu'ils n'eussent pas trouvés aussi facilement ailleurs. » Il disait vrai. Érudite dans la recherche, amoureuse de détail, son œuvre, un peu spéciale, n'en est pas moins agréable à lire ; c'est au surplus une mine précieuse pour tout ce qui se rattache de près à l'agriculture en Champagne avant 89.

Victor Carrière.

M. L'ABBÉ JOSEPH AULAGNE

Notre confrère M. l'abbé Joseph Aulagne, vicaire à Saint-Pierre de Chaillot depuis plus de quinze ans, est décédé subitement à l'âge de cinquante-six ans, le 17 décembre 1918. Les soucis du ministère ne l'empêchèrent pas de s'intéresser aux études historiques, vers lesquelles il s'était senti attiré dès le premier éveil de son esprit. Ancien élève du futur cardinal Gasparri à la Faculté de droit canonique de Paris, il présenta comme thèse, en 1905, un gros volume sur *La Réforme catholique dans le diocèse de Limoges au* XVII^e^ *siècle*, qui lui valut le premier prix Juteau-Duvigneaux. Il avait accumulé un grand nombre de documents et de notes, et deux autres ouvrages étaient en préparation, qui devaient traiter, l'un, de *L'Ancien régime en Limousin et dans la Marche*, d'après des documents inédits, l'autre, de *La Vie religieuse et morale en Limousin avant et pendant la Révolution*. La mise au point et la publication en ont été empêchées par la guerre, ennemie des recherches patientes et studieuses.

Ch. Landry.

M. L'ABBÉ RAYMOND BIRON

Un homme de bien, qui fut un de nos premiers abonnés, M. l'abbé Biron est mort à l'âge de soixante-douze ans, le 29 octobre 1916. Je ne sache pas qu'il ait rien écrit ou publié. Sa vie s'est écoulée dans les tâches pénibles du professorat et des œuvres de jeunesse. Jeune prêtre, il s'en fut d'Auvergne, son pays natal, en Acadie, où il dirigea le collège

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Saint-Louis pendant les six dernières années de cet établissement. De retour en France, le souvenir de ses chers Acadiens lui resta au cœur. « Il ne s'écoulait pas d'années, m'écrit-on, sans qu'il ne ramassât ce qu'il pouvait ménager pour l'envoyer, comme un souvenir secourable, sur les bords de la baie française, afin de venir en aide à quelque pauvre clerc. » A Paris, où il s'était fixé, il enseigna d'abord chez les Jésuites de Vaugirard, puis il fut attaché à l'église Saint-Honoré d'Eylau, en 1889. Là, il fonda et longtemps entretint de ses deniers le « Patronage » (1891), qui fut dès lors toute sa vie, et « l'Étoile des Deux-Lacs » (1895), société sportive dont l'établissement contribua pour une large part à la création et au développement de l'œuvre nationale des patronages de France.

Victor Carrière.

M. le chanoine A. Boudinhon, professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris, membre du conseil de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, a été nommé recteur de Saint-Louis des Français, en date du 1er octobre 1916. Le mois suivant, il était nommé, le même jour, prélat de la Maison de Sa Sainteté et consulteur de la Congrégation des Études. *La Croix*, du 7 novembre, ajoute à ce propos : « On sait la haute estime dont M. Boudinhon jouit dans la curie romaine pour sa remarquable compétence canonique et que sa collaboration comme consulteur de la Commission de la codification du droit canon a été très spécialement appréciée par le cardinal Gasparri. »

Mgr Alfred Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris et vice-président de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, a été élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. le comte Albert de Mun, le 2 mai 1918. La réception sous la coupole eut lieu le 10 avril 1919, et c'est M. Marcel Prévost, président en exercice, qui répondit à l'illustre récipiendaire, assisté de ses deux parrains, MM. le comte d'Haussonville et René Bazin. A l'époque tardive où la Revue se fait l'écho d'un événement qui couronne de façon aussi éclatante la carrière de l'éminent historien de l'Église de France, qu'il suffise de dire que, sociétaires et collaborateurs, tous nous en avons éprouvé joie et fierté.

Notre confrère M. l'abbé Joseph Roserot de Melin, prêtre du diocèse de Troyes et mobilisé comme soldat infirmier au 51e régiment d'infanterie territoriale, a soutenu brillamment sa thèse de sortie de l'École des chartes, en janvier 1919. Cette thèse, qui avait pour sujet l'histoire d'un évêque de Troyes au xvie siècle, Antoine Caracciolo, a valu à son auteur, avec les félicitations des membres du jury d'examen, le prix Molinier, destiné à récompenser le travail classé premier, et une bourse de voyage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOS SOCIÉTAIRES ET COLLABORATEURS A LA GUERRE

MORTS POUR LA FRANCE

La « Société d'Histoire ecclésiastique de la France » et la « Revue » ont été cruellement éprouvées par la guerre. Sept de nos confrères ou collaborateurs sont tombés au champ d'honneur. Leur fin héroïque nous les a rendus tous aussi chers que ceux d'entre eux que nous avons connus ; ils sont devenus pour nous des amis que nous pleurons avec fierté. Tous jeunes et des meilleurs, partis dans un élan magnifique, ils méritent l'hommage dont Périclès saluait les héros morts pour la patrie : « L'année a perdu son printemps... »

M. JOSEPH DROUET

L'un de ces vaillants, M. Joseph Drouet, était âgé de trente-trois ans. Ceux qui ont eu l'occasion de l'approcher, ne fût-ce que peu d'instants, ne peuvent avoir oublié cet homme mince, bien pris, élégant sans y penser, qui joignait à une politesse exquise un charme fait de jeunesse et de modestie. Esprit méthodique, diligent, et qui plus est, désintéressé, il s'employa avec zèle à la fondation de la Société d'Histoire ecclésiastique de la France et en fut nommé secrétaire archiviste dès la première assemblée, en février 1914. C'était aussi un lettré délicat, d'inspiration généreuse. Au reste, cœur d'apôtre, aimant à faire le bien, il donna sans compter son temps et son labeur aux œuvres de jeunesse et spécialement à la conférence de Saint-Vincent de Paul.

Il était parti à la mobilisation comme sergent au 225e de ligne. Six semaines après, passant par Paris, il vint me surprendre un matin, il n'était pas six heures. Je le vois encore s'amusant de ma surprise et campé devant moi, tel le fantassin imaginé par Detaille : capote aux pans relevés, fusil à la main et sac au dos — un sac boche, tout velu, pris les jours d'avant sur l'ennemi en déroute. Les traits tirés indiquaient un épuisement extrême, mais le regard, resté souriant, avait cette fierté d'homme qui vient d'accomplir de grandes choses. Et il me raconta comment son régiment avait reçu le baptême du feu en Belgique, son repli sur Mézières et Charleville, puis la retraite continuée en combattant jusqu'à Vitry-le-François, à raison de quarante kilomètres de marche par jour en moyenne, le rétablissement de la Marne, l'Allemand bousculé, poursuivi, et comment lui-même, physiquement déprimé par un effort trop longtemps soutenu, il avait été évacué de Suippes, tel que. Il était accompagné de deux soldats, évacués eux aussi, et tous trois allaient vers je ne sais plus quel hôpital.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il combattit ensuite sous Verdun, en juillet 16, fut évacué à nouveau pour paratyphoïde, puis affecté, après guérison, au 139e territorial, où il passa adjudant. Le 11 novembre, à l'armistice, il était chez lui en permission. Ce jour-là, comme combattant, s'il connut à l'arrière les frissons de la gloire, un sentiment plus doux le pénétrait. Père de cinq enfants, il se réjouissait avec eux de les retrouver bientôt définitivement, « le mois prochain », disait-il... Hélas ! novembre s'achevait à peine qu'une grippe infectieuse le couchait sur un lit d'hôpital, à Rennes. Se voyant perdu, il fit à Dieu le sacrifice de sa vie en pleine connaissance, et s'éteignit doucement, le 2 décembre au matin.

Joseph Drouet était né à Saint-Pierre-Église, le 30 mai 1885. Il fit ses premières classes à l'école des Frères, s'en fut ensuite comme pensionnaire chez les Eudistes de Valognes, vint à l'Institut catholique de Paris, où il suivit les cours des lettres et ceux de l'École de droit, puis il prit ses deux licences, passa son doctorat ès lettres (1912), subit également les épreuves du doctorat en droit et n'avait plus que sa thèse à présenter, lorsque la guerre survint. Sa thèse principale de doctorat fut une étude sur l'abbé de Saint-Pierre, originaire, comme lui, de Saint-Pierre-Église, l'auteur du *Projet de paix perpétuelle*, celui que Voltaire, qui ne croyait pas à la Société des nations, avait surnommé « M. Saint-Pierre d'Utopie ». Certaines ressemblances de caractère, une générosité d'esprit très grande, plus encore peut-être qu'un même lieu d'origine, l'avaient attiré vers ce personnage, qui, tout rêveur qu'il fût, n'en reste pas moins sur bien des questions, comme politique, économiste et philanthrope, un précurseur. Cette thèse obtint de l'Académie française le prix Bordin, en 1913. La thèse complémentaire était une édition nouvelle des *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre, collationnée sur les manuscrits et publiée avec une introduction et des notes.

La compétence de Joseph Drouet en matière d'économie sociale, sa connaissance du droit, une plume facile et élégante en firent un collaborateur apprécié et très répandu. Je ne saurais énumérer tous les journaux et périodiques qu'il fournit de copie. Les articles qu'il a publiés dans cette Revue ont permis à nos lecteurs d'apprécier son talent plein de promesses. Cette considération n'est pas pour atténuer nos regrets de la perte d'un ami qui nous fut cher et tout dévoué.

Victor CARRIÈRE.

M. MARCEL GODET

Jean-François-Marcel Godet naquit à Canchy (Somme), le 25 juin 1882. Il fit ses études primaires auprès de M. l'abbé Gosset, curé de Canchy, aujourd'hui doyen d'Albert, entra ensuite à l'école Notre-Dame, à Boulogne-sur-Mer, y prépara le baccalauréat, qu'il passa devant l'Université de Lille, puis vint à la Sorbonne conquérir, en 1903, le diplôme de licencié ès lettres et, en 1905, celui de licencié en droit. En 1906, il entra à l'École des chartes, obtint, en 1910, le diplôme d'archiviste-paléographe, et, ayant suivi concurremment les

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cours de l'École pratique des Hautes-Études, reçut le diplôme de cette école en 1912.

Marcel était donc à la fois un lettré et un érudit.

Sa carrière administrative fut courte. Dès octobre 1907, il avait été nommé archiviste en même temps que conservateur des musées et de la bibliothèque de la ville d'Abbeville. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1913, époque à laquelle, pour des raisons de famille, il se retira à Neuilly-l'Hôpital. C'est de ce lieu paisible, où il vivait heureux, encouragé dans les travaux et les études historiques auxquels il se consacrait par l'affection de sa jeune compagne et de deux charmantes fillettes, que Marcel Godet, lieutenant de réserve au 8e bataillon de chasseurs à pied, partit le 2 août 1914. Le 24 octobre suivant, il était tué glorieusement, à la tête de sa section, d'une balle en plein cœur, entre Dixmude et Nieuport; son corps repose au cimetière de Pervyse.

Tout jeune, Marcel Godet avait donné à la *Jeune Revue*, aux *Mardis* — dont il fut secrétaire de la rédaction — et à *Notre Picardie*, quelques poésies en prose où il avait exprimé, dans ce langage simple et châtié qui lui était particulier, et aussi avec cette délicatesse de cœur et de sentiment qui faisait le charme de son commerce, tout l'amour qu'il ressentait pour son pays natal. Cet amour, il devait d'ailleurs plus encore l'exprimer et le traduire en évoquant, dans des travaux faits avec un souci très profond de la vérité historique, le curieux passé de la région picarde.

Il donna, d'abord, en 1909, une étude sur les institutions locales du Ponthieu, à la fin du moyen âge : *Le Matreloge du Mesnil Domqueur*, publiée dans le « Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville » (1909), dont il devint secrétaire général en 1913.

En 1910, Marcel Godet obtint le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse remarquée sur *La Congrégation de Montaigu (1490-1580)*, association de prêtres voués à l'apostolat, fondée par le Flamand Shandock, qu'il publia, deux années plus tard, et qui fut couronnée par l'Académie française en 1916. Puis, Marcel Godet donna une série d'articles et d'études, dont nous citerons entre autres : une *Notice sur Jean-François Flicourt de Canchy*, imagier du XVIIIe siècle, restaurateur de tableaux et de statues d'église ; un article paru dans cette Revue, en 1911, sur la *Consultation de Tours pour la réforme de l'Église de France (12 novembre 1493)* ; une notice sur *Alcide Ledieu (1850-1912), l'homme et l'œuvre* (1913) ; une étude sur *Les Brûlements d'archives à Abbeville pendant la Révolution* (1913) ; l'article *Amiens*, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, et une étude sur *Les Protestants à Abbeville au début des guerres de religion (1560-1572)*, imprimée dans le « Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français » (1917-1918), fragment d'un travail d'ensemble que notre confrère se proposait de publier sur la Réforme à Abbeville.

Marcel Godet était un des premiers abonnés de notre Revue, son chroniqueur d'histoire picarde et l'un des membres les plus zélés de notre jeune Société. Il collaborait en même temps à la *Revue du seizième siècle*, à la *Bibliothèque de l'École des chartes*, à l'*Archivum franci-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

scanum historicum. Une bibliographie de ses travaux a été publiée dans la *Revue du* XVI^e^ *siècle*, tome II, année 1914, p. 396-398.

Théodoric LEGRAND.

M. L'ABBÉ AUGUSTE ÉVRARD

M. Évrard Auguste, né à Boubers-sur-Canche (Pas-de-Calais), le 12 septembre 1882, fit ses études classiques au petit séminaire de Boulogne, sa philosophie à l'institution Sainte-Marie d'Aire-sur-la-Lys et au séminaire Saint-Thomas d'Arras. Il compléta sa formation littéraire à l'Université catholique de Lille, en y préparant (1902-1904) ses examens de licence ès lettres, dont il subit très heureusement les épreuves le 1er juillet 1904. Il se tourna alors vers le séminaire Saint-Sulpice pour ses études théologiques (1904-1907). Ordonné prêtre le 29 juin 1907, il rentra dans son diocèse pour y occuper la place de professeur à Saint-Joseph d'Arras (1907-1908) et, les deux années suivantes, il fut successivement chargé de la seconde et de la première à l'institution Haffreingue de Boulogne. Il y montra les qualités d'un excellent professeur, apprenant à ses disciples à réfléchir et à exprimer nettement leurs idées. En 1910, il demanda un congé pour préparer plus activement ses thèses de doctorat, auxquelles il avait mis la main dès sa sortie du grand séminaire. Mais l'année suivante, il fut rappelé à Boulogne en qualité d'aumônier du collège municipal (1911-1914). Il n'était pas fâché d'avoir, à côté d'études personnelles qui le captivaient, l'occasion d'exercer son zèle près des jeunes gens et de se dévouer à leur formation religieuse et morale. Dans ce milieu, il eut vite conquis l'estime et la sympathie de tous par son intelligence, son tact, sa conduite désintéressée et sacerdotale. Durant une année, l'histoire de l'Église fut le sujet de ses instructions. Il suivait avec intérêt la *Revue d'histoire de l'Église de France* et se proposait, après son doctorat, d'y apporter sa collaboration.

Les loisirs que lui laissaient ses fonctions furent consacrés à la préparation de ses thèses, pour lesquelles il venait fréquemment à Paris explorer les bibliothèques et les archives : son butin fut bientôt très abondant. Sa grande thèse était une étude complète de Claude Fleury, l'ami de Bossuet et de Fénelon : sujet étendu et varié, car il n'envisageait pas seulement l'historien, mais encore le jurisconsulte, l'humaniste, l'éducateur. A ce dernier point de vue, en particulier, il n'est pas sans intérêt de constater ce que lui doit Fénelon.

La petite thèse devait être une édition des lettres de l'abbé Fleury. Il avait su en réunir plus de quatre-vingts, dont la moitié étaient inédites. Toutes étaient déjà annotées et on peut dire que son édition n'attendait plus que l'impression. Quant à sa grande thèse, il estimait avoir encore pour trois ou quatre mois de travail quand la guerre éclata.

Exempté autrefois du service, il fut récupéré et envoyé à Magnac, à titre d'infirmier militaire. La vie de dépôt lui pesa bientôt et il fit des démarches pour être envoyé au front. Ce fut d'abord dans une ambulance du 35e corps, où son zèle trouva plus d'occasions de se dévouer

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au bien des soldats. Il voulut plus encore et, à force d'instances réitérées, il obtint enfin, le 6 juillet 1915, de passer au 3e régiment de zouaves, à titre de brancardier avec les fonctions d'aumônier. Il savait bien à quoi il s'exposait : « Au total, écrivait-il quelques jours avant sa mort, je crois avoir suivi la route qui m'était intérieurement tracée. »

Dans ce milieu, l'accueil fut d'abord assez froid et défiant. Mais à force de franche cordialité, de dévouement, le nouvel aumônier ne tarda pas à conquérir la sympathie et la confiance. On l'estimait, parce qu'il se montrait brave parmi les braves, familiarisé qu'il fut bientôt avec le danger. « Je n'ai plus besoin, écrivait-il, de cacher mon impression sous un sourire ou sous un nuage de fumée. Un obus ronronne ou siffle : on s'aplatit par terre instinctivement ; et puis l'on continue sa route. Encore un peu, et comme ceux qui m'entourent, j'aurai à faire effort pour être prudent. » S'il se montrait brave et bon camarade, il savait aussi, quand il s'agissait des devoirs de son ministère, agir en toute liberté. « Je parle à mes zouaves brièvement, mais nettement, disait-il le 23 juillet. Je sens qu'ils n'y sont pas habitués ; quelques-uns sont ébahis et chiffonnés. C'est qu'à l'église je ne suis plus le soldat de 2e classe ; je suis prêtre, uniquement cela, mais tout cela. » Par les réunions qu'il organisa et par son action individuelle, il ramena bon nombre de ses zouaves à la pratique de leurs devoirs religieux. Pour ces conversions, il comptait avant tout sur les moyens surnaturels, sans négliger toutes les industries du zèle le mieux entendu. Il priait et faisait prier. « Au premier regard, écrivait-il, la grâce de Dieu a l'air de tomber à l'improviste et au hasard. En réalité, elle ne touche que deux sortes d'âmes, celles qui ont vraiment, et parfois depuis longtemps, de la bonne volonté ; celles qui sont déjà rachetées par des sacrifices ou des prières anonymes. Cette vieille croyance n'a fait que s'augmenter en moi depuis la mobilisation. »

En allant rejoindre son dépôt au début de la guerre, il avait emporté avec lui ses thèses, pensant que, dans les services d'ambulance auxquels on le destinait, il aurait quelques loisirs pour y mettre la dernière main. Lorsque, sur sa demande, il fut envoyé au front, il ne voulut point s'en séparer. Mais il ne tarda pas à voir combien ce travail était difficile, non seulement dans les tranchées de première ligne, mais même au temps de la relève dans le cantonnement. On le vit cependant plus d'une fois s'en occuper jusque dans le mois de septembre 1915. « Il faut que Fleury prie pour moi, écrivait-il, s'il veut avoir une biographie. Mais il était si modeste qu'il serait encore bien de taille à me laisser tuer pour ne pas avoir d'historien. » Ce pressentiment devait malheureusement se réaliser.

On préparait la grande attaque du 25 septembre en Champagne. Durant les jours qui précédèrent, son ministère dans les tranchées fut très actif. Il avait laissé, semble-t-il, ses thèses au cantonnement. Un travail plus pressé réclamait son zèle. La veille du grand combat, après avoir préparé les autres, il se prépara lui-même en recevant la communion des mains de l'aumônier divisionnaire. Un des capitaines qui, ébranlé par son action apostolique, ne s'était pas encore rendu,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui demanda de l'accompagner au feu. « Demain, lui dit-il, au lieu de marcher derrière la troisième « vague » pour relever les blessés, suivant la consigne, voulez-vous bien marcher à mes côtés ? On ne sait ce qui peut arriver. » Il le promit. Le lendemain, l'abbé Évrard vit en effet tomber le capitaine à ses côtés et lui-même fut frappé par plusieurs balles de mitrailleuses en pleine poitrine. Il eut encore la force de se traîner trois à quatre cents mètres, jusqu'à la tranchée, où il n'expira que le lendemain. L'affaire fut très dure : des quatre aumôniers du bataillon, trois avaient été frappés mortellement.

L'intrépide abbé fut cité à l'ordre du corps d'armée en ces termes : Le soldat Évrard, brancardier, du 3e régiment de marche de zouaves, « a constamment fait preuve dans son service de brancardier d'un courage admirable allant jusqu'à la témérité. A été tué en accomplissant sa mission. » Il fut enseveli près de ses compagnons d'arme, à la cote 147, au nord-est de Saint-Hilaire-le-Grand. On envoya à sa famille ce qu'il portait sur lui, son crucifix d'aumônier avec divers objets et sa croix de guerre. Mais ses thèses ont été égarées ou détruites : des réclamations et des recherches sont restées jusqu'ici sans résultat. Il est fâcheux que le fruit de tant de travail ait été perdu !

Mais ce qui vaut mieux encore que les palmes du doctorat, ce sont les palmes, celles-là impérissables (*immarcessibilem gloriæ coronam*, I Petr., v, 4), qu'il s'est acquises en sacrifiant très librement et généreusement sa vie afin de sauver l'âme des soldats qui luttaient héroïquement pour le salut de la France.

E. LEVESQUE.

M. PIERRE CORBIN

Pierre Corbin, dont nous déplorons la mort prématurée mais glorieuse, appartenait à deux vieilles familles lorraines, où les sentiments d'honneur et de générosité sont de tradition.

Il était né à Paris, le 19 août 1882. Il fit une partie de ses études au collège Stanislas et, après avoir pris sa licence d'histoire, il passa quelque temps au ministère des Affaires étrangères, où il se familiarisa avec l'étude des documents.

Il avait toutes les qualités de ses origines. A une droiture inflexible il unissait une bonté et un dévouement que reflétait sa noble et douce figure. Cela explique les amitiés nombreuses et fidèles qui naquirent autour de lui.

Son esprit pénétrant, prompt mais réfléchi, s'était développé par la fréquentation d'un milieu scientifique, parmi les professeurs de l'École Polytechnique, dont son père fut directeur. Aucun problème de la vie intellectuelle ne le laissait indifférent. Ses préférences cependant allaient à l'histoire. Admirateur fervent de notre génie national, il voulut en étudier les manifestations extérieures, non par de simples lectures, mais en recourant aux sources et par une étude personnelle. C'est le fruit de son travail que l'on retrouve dans son *Histoire de la politique extérieure de la France* (1912), dont un volume seul a paru. Cf. *Revue*,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tome IV, p. 678-679. Ce livre, très dru de faits, révèle une rare puissance de synthèse. Pierre Corbin y démontre que l'un des éléments essentiels de notre formation nationale fut l'idée des frontières naturelles. Chemin faisant, il souligne très à propos les relations de la France avec la papauté dans cet effort continu de notre politique vers la réalisation de l'expansion territoriale du pays.

Ce volume s'arrête à la veille de la guerre de Cent ans. Le second volume, entièrement terminé, allait être livré à l'impression lorsque la guerre survint. Pierre Corbin rejoignit alors son régiment en qualité de lieutenant. Certes, il y fut aimé de ses hommes et ses chefs avaient en admiration ce fier jeune homme dont la vaillance fut si grande au cours de la campagne d'Alsace.

En octobre 1915, il partait à Salonique, où les galons de capitaine l'attendaient. Les nouvelles citations qu'il y cueillit témoignent de son inlassable bravoure. Blessé mortellement le 20 mars 1917, il mourut quatre jours après. Ses derniers moments, nous assure l'aumônier de son régiment, furent dignes d'un soldat et d'un chrétien. Ses amis, nombreux à la *Revue*, conserveront de lui le souvenir d'un bon et fidèle compagnon.

H. NETZER.

M. PIERRE FLAMENT

Un de nos collaborateurs, M. Pierre Flament, archiviste du Pas-de-Calais, a été glorieusement tué à l'ennemi au bois Fumin, le 29 juillet 1916. Né à Paris le 3 juin 1878, d'une famille angevine, il avait reçu le diplôme d'archiviste-paléographe en février 1900, après avoir soutenu une thèse sur *Un Ambassadeur de France en Turquie au* XVII[e] *siècle. Philippe de Harlay, comte de Césy* (*1580-1652*). La même année, il conquit sa licence en droit et fut attaché à la Bibliothèque nationale, jusqu'en septembre 1903, où il obtint la place d'archiviste départemental de l'Allier. Il y demeura dix ans, et pendant ce laps de temps publia un certain nombre de travaux sur le Bourbonnais, parmi lesquels il convient de citer l'édition du *Mémoire sur la généralité de Moulins par l'intendant Le Voyer*, les *Lettres inédites de Pascal-Antoine Grimaud, vicaire épiscopal du département de l'Allier (1793)*, les *Petits dossiers révolutionnaires* et *Les Scènes de la vie en Bourbonnais sous la Révolution.* Ces travaux, bien conçus, bien ordonnés, dénotaient une solide érudition ; ils faisaient présager une carrière fructueuse, et il parut qu'en 1913 Flament, nommé archiviste du Pas-de-Calais, allait pouvoir donner sa juste mesure dans cet important dépôt où se trouvaient accumulées tant de richesses. A Arras il retrouvait bientôt l'ancien préfet de l'Allier, M. Bricus, et l'ancien évêque de Moulins, Mgr Lobbedey, qui allaient être les chefs de la résistance civile dans les heures d'agonie de la capitale de l'Artois.

Mais à peine Pierre Flament avait-il pu prendre contact avec les richesses du palais Saint-Vast que la guerre éclata. Mobilisé dès le mois d'août 1914, notre collaborateur, lieutenant au 413[e] régiment d'infanterie, se couvrit de gloire. Une citation à l'ordre de l'armée et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la croix de la Légion d'honneur récompensèrent son courage. A peine remis d'une grave blessure, il tint à repartir au front ; il revit, comme capitaine, la ville où il était archiviste, il put savoir ce que l'ennemi avait fait du palais Saint-Vast ; et il lui fut donné de sauvegarder les plus précieux documents dont il avait la garde. De la Somme il fut envoyé en Alsace ; il se battit avec la même vaillance, et c'est à la tête de ses hommes qu'une grenade l'étendit mort, le 29 juillet 1916.

Léon Mirot.

M. PIERRE BOUVIER

Notre collaborateur Pierre Bouvier, soldat à la 35e compagnie du 131e régiment d'infanterie, a été porté comme disparu, lors des grandes attaques de Verdun, en 1916. Blessé en ligne, il n'a pu atteindre le poste de secours ; il n'est plus d'espoir permis, hélas ! et l'on doit le compter parmi les victimes de l'effroyable guerre.

Né à Paris le 21 juillet 1887, et de famille universitaire, Pierre Bouvier s'était senti attiré de bonne heure vers les études historiques et médiévales. Il passa sa licence ès lettres et entra à l'École des chartes, dont il suivit les cours avec succès, et sortit en janvier 1909, avec une excellente thèse sur *L'Hôtel-Dieu d'Orléans au moyen âge et au* XVIe *siècle*. Ce sujet lui avait été indiqué par l'intérêt tout particulier qu'il portait à la province dont il était originaire. Il entra ensuite au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, où il poursuivit ses études et ses travaux professionnels. C'est de là qu'après une grave maladie en plein été de 1914, il partit pour la guerre, — d'où il ne devait pas revenir.

Tous ceux qui l'ont connu le regretteront doublement tant pour ses qualités d'esprit et de cœur que pour les grandes espérances qu'il donnait comme érudit et comme bibliothécaire. Il a fait paraître, outre sa thèse, qui a été imprimée dans les *Mémoires de la Société historique d'Orléans*, des articles ici même, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, *Le Moyen Age* et *La Révolution française*. Il avait aussi collaboré à la grande collection des catalogues des bibliothèques de France et de Paris.

Georges Lardé.

M. MAURICE LEGRAND

De tous nos collaborateurs tués à l'ennemi, celui-ci était le plus jeune. Parti le 1er août, un mois après, jour pour jour, vers 3 heures de l'après-midi, sa compagnie, la 2e du 54e régiment d'infanterie, était surprise dans le village de Dannevoux (Meuse) et devait livrer un combat à la baïonnette. Au cours de cette attaque, notre ami le caporal Maurice Legrand disparut glorieusement.

Né à Paris le 26 août 1888, Maurice Legrand avait fait de brillantes études au lycée Charlemagne, puis à Condorcet. De bonne heure, ses goûts personnels le portèrent vers les recherches historiques. A dix-huit ans, il obtenait en Sorbonne, avec une mention élogieuse, le diplôme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de licencié ès lettres-histoire. Répétiteur au collège de Meaux en 1906 et 1908, il entra en 1912, comme instituteur adjoint, dans les cadres de l'enseignement primaire de la Seine. Cependant ces fonctions ne devaient pas l'empêcher de poursuivre ses études. Entretemps, il suivait comme auditeur libre les cours de l'École des chartes et préparait une remarquable étude, restée inédite, sur *Le Concordat allemand de 1448*, qui, quinze jours à peine avant son départ pour le front, lui valait, avec les félicitations du jury, le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie. D'une intelligence naturellement portée vers les choses de la pensée, esprit curieux, réfléchi, Maurice Legrand promettait beaucoup ; nature droite, pleine de généreux élans et d'une mâle énergie, il était un des exemplaires les plus complets de la jeune élite intellectuelle et croyante qui paya de son sang notre victoire.

Victor Carrière.

CITATIONS
ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES

S. Ém. le cardinal Léon-Adolphe Amette, archevêque de Paris, a reçu du gouvernement, représenté à la Chambre des députés par M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères, cet hommage que reproduit le *Journal Officiel* du 3 juillet 1919 :

« Le cardinal-archevêque de Paris... a fait preuve, pendant la guerre, d'un dévouement patriotique qui mérite la reconnaissance de tous les Français. »

Le mois suivant, par arrêt royal du 9 août, Sa Majesté le roi Albert Ier a nommé Son Éminence grand-officier de l'ordre de la Couronne de Belgique, en reconnaissance de sa charité et de son dévouement envers les réfugiés belges.

S. Ém. le cardinal Louis-Ernest Dubois, archevêque de Rouen, a été nommé grand-officier de l'ordre de la Couronne de Belgique, par décret du 9 août 1919. Cette distinction a été conférée à Son Éminence en souvenir du séjour du gouvernement belge dans le diocèse de Rouen pendant quatre années de guerre et en reconnaissance de la charité et du dévouement de l'archevêque et de tous les Normands envers les milliers de réfugiés qui y étaient venus de Belgique.

S. G. Mgr Louis-Jean Déchelette, évêque d'Évreux, a été nommé par le roi des Belges commandeur de l'ordre de Léopold II, le 9 août 1919, en reconnaissance des services rendus à la population belge pendant la guerre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

S. G. Mgr Charles Gibier, évêque de Versailles, a été nommé, par le roi des Belges, commandeur de l'ordre de Léopold II, le 9 août 1919, en reconnaissance des services rendus pendant la guerre aux nombreux Belges réfugiés dans son diocèse.

S. G. Mgr Pierre-Louis Péchenard, évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, a été cité à l'*Officiel* du 5 décembre 1914, en ces termes :

« Mgr Péchenard (simultanément avec Mme Macherez, présidente des Dames françaises de Soissons ; MM. Muzart, conseiller municipal faisant fonctions de maire ; d'Areosse, publiciste ; Blamoutier, notaire) : ont volontairement assumé la charge et les risques de représenter la ville devant l'ennemi et défendre énergiquement les intérêts de la population en l'absence du maire et de la plupart des membres du conseil municipal, malgré un bombardement intense qui a ruiné une partie de la ville ; ont pris les mesures les plus efficaces pour maintenir le calme et l'ordre dans la ville et protéger la vie des habitants. »

S. G. Mgr Charles Ruch, coadjuteur de Nancy, aumônier au 20e corps d'armée, actuellement évêque de Strasbourg, a été cité à l'ordre de l'armée et fait chevalier de la Légion d'honneur. Le *Journal Officiel* du 30 juin 1915 en donne les motifs suivants :

« Ruch (Charles), aumônier militaire au groupe de brancardiers d'un corps d'armée : s'effaçant, malgré son éminente dignité, dans une situation modeste, fait preuve d'une activité et d'un dévouement inlassables. Depuis le début de la campagne et notamment au cours des derniers combats, la visite des premières tranchées, la recherche des blessés sur la ligne de feu, les veilles dans les ambulances exposées, son calme courage lui ont acquis l'affection respectueuse de tous. Prêtre-soldat et prêtre nancéen, il est parmi les troupes du 20e corps la vivante représentation de la foi des apôtres et de la foi patriotique lorraine. »

M. Jean Béreux, archiviste-bibliothécaire de la ville de Bourges, sergent, puis aspirant au 20e bataillon de chasseurs à pied, a été décoré de la médaille militaire et cité quatre fois :

1° A l'ordre du bataillon : « Agent de liaison de la compagnie, a rempli ses missions de jour et de nuit dans un terrain difficile et sous un bombardement violent. »

2° A l'ordre du bataillon : « Gradé très brave. Le 11 juin 1916, a parcouru plusieurs fois un terrain violemment bombardé pour porter à son commandant de compagnie les renseignements qu'il avait pu recueillir. »

3° A l'ordre du corps d'armée : « Excellent sous-officier, énergique, audacieux, méprisant le danger. Le 9 septembre 1916, blessé à deux reprises, le visage ensanglanté, est demeuré à son poste de combat, tout le temps de l'action, stimulant l'ardeur de ses chasseurs par sa belle humeur et son exemple. »

4e citation : « Commandant un groupe de combat, a brisé la résistance ennemie, arrêtant toutes les attaques et exécutant ensuite une reconnaissance audacieuse vers les positions de l'adversaire. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. l'abbé Marcel BODET, professeur au grand séminaire de Poitiers, sous-lieutenant au 68e régiment d'artillerie à pied, a été cité à l'ordre du régiment le 4 novembre 1917 :

« Sous-officier remarquable par sa belle et courageuse attitude sur les chantiers exposés. Le 17 octobre 1917, a réparé sous les obus les dégâts d'une plateforme endommagée par le tir. »

M. Clovis BRUNEL, professeur à l'École des chartes, sergent au 40e de ligne, a obtenu la citation suivante à l'ordre du régiment :

« Brave sous-officier, blessé grièvement à la tête de sa demi-section. »

M. Léonce CELIER, archiviste aux Archives nationales, sous-lieutenant au 3e régiment d'artillerie à pied, a été cité à l'ordre de l'armée avec la mention suivante :

« Dégagé de toute obligation militaire, s'est engagé au début de la campagne comme canonnier. Ayant une haute conception du devoir, a toujours donné l'exemple et, grâce à son sang-froid, sa ferme volonté et son expérience, a su en toutes circonstances obtenir de ses subordonnés le maximum d'efforts, notamment devant Verdun en 1916. A rendu comme officier de batterie les plus grands services, jusqu'au jour où son état de santé l'a obligé à occuper un poste moins pénible. »

M. l'abbé Th. CIVRAYS, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, aumônier titulaire du 9e corps d'armée, a été cité à l'ordre de l'armée en ces termes :

« Aumônier d'un dévouement admirable qui, depuis le début de la campagne, ne vit que pour les blessés et ne connaît, pour leur apporter le réconfort moral de sa présence, ni la fatigue, ni le danger ; s'est acquis de nouveaux titres à l'affection dont il est entouré en s'offrant, le 28 mai 1918, pour l'opération de la transfusion du sang en faveur d'un blessé mourant qui a été sauvé par son intervention. »

M. Albert DUFOURCQ, professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, chef de bataillon au 144e régiment de territoriale, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur et a obtenu deux citations :

1° A l'ordre de la 184e brigade, le 1er mai 1915 : « Officier remarquable par son zèle, son dévouement, son entrain. A su diriger, sans quitter la première ligne, non seulement l'organisation de son secteur, mais encore les travaux de seconde ligne. S'est parfaitement acquitté de ses diverses fonctions. »

2° A l'ordre de la Légion d'honneur, le 23 avril 1917 : « Après avoir commandé parfaitement un bataillon sur le front, rend actuellement à l'état-major des services distingués. »

M. l'abbé Auguste ÉVRARD, aumônier du collège Mariette, brancardier du 3e régiment de marche de zouaves, a été cité à l'ordre du corps d'armée, le 1er novembre 1915:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« A constamment fait preuve dans son service de brancardier d'un courage admirable allant jusqu'à la témérité. A été tué en accomplissant sa mission. »

M. Pierre Flament, archiviste départemental du Pas-de-Calais, capitaine au 413e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, tué le 1er août 1916, a obtenu la citation suivante à l'ordre de l'armée :

« A montré les plus belles qualités de bravoure et d'énergie. A été blessé le 14 août 1914. »

M. l'abbé Jean Gaston, second vicaire de Saint-François-de-Sales, aumônier militaire, a obtenu deux citations.

1° A l'ordre de la division : « Aumônier militaire qui a toujours fait preuve de dévouement et d'entrain ; dans toutes les actions où la division a été engagée, à Verdun, sur le chemin des Dames, à Merckem. sur la Somme, dans les Flandres, a exercé son ministère avec le plus grand courage ; vient encore de se distinguer dans la période des combats du 9 au 21 août 1918. »

2° A l'ordre du régiment : « Auprès du régiment, dans les combats du 9 au 23 août [1918], a assuré son ministère avec simplicité et calme, en dépit du danger. »

M. Gustave Gautherot, professeur d'histoire de la Révolution à l'Institut catholique de Paris, lieutenant de réserve au 29e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre de l'armée le 1er août 1915 :

« Le 7 juillet, a fait preuve en plusieurs circonstances du plus grand courage, du plus grand mépris du danger. Toujours avec ses hommes aux endroits les plus périlleux. A été grièvement blessé au cours d'un bombardement. »

M. Pierre Gobion, élève à l'École des Beaux-Arts, sergent au 95e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre du régiment le 22 juillet 1917 :

« Gradé zélé et courageux. Blessé très grièvement, le 17 avril 1917, est resté à son poste de combat, donnant à ses hommes l'exemple de la plus grande abnégation. » [Au Mont Cornillot, en Champagne.]

M. Auguste Gruas, médecin aide-major au 7e génie, a été cité à l'ordre du régiment, le 18 octobre 1916 :

« Médecin auxiliaire, affecté au 72e régiment d'infanterie, a pris part en 1915 à toutes les opérations de guerre auxquelles son régiment a été mêlé. Blessé le 13 juillet 1915, en première ligne, en soignant les blessés, a fait preuve par la suite, dans ses affectations successives du plus grand dévouement et d'un complet mépris du danger. »

M. l'abbé Albert Huchet, professeur à l'École Notre-Dame d'Issoudun, sergent au 156e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre du corps de cavalerie, en avril 1918 :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Sous-officier d'élite, énergique et courageux, d'une grande valeur morale, donnant à tous par ses paroles et son exemple le meilleur réconfort dans les phases critiques de la bataille. Le 29 avril 1918, au cours des attaques allemandes pour enlever d'assaut le [Scherpenberg, voisin du Kemmel], s'est dépensé sans compter à plusieurs reprises comme agent de liaison entre le colonel et le chef de bataillon de première ligne. A fait preuve du mépris le plus absolu du danger dans l'exécution de sa mission, malgré les bombardements par obus à gaz et les tirs de barrage les plus violents. »

Le R. P. Jacquin, des Frères Prêcheurs, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), mobilisé sur sa demande, a servi comme brancardier-aumônier dans plusieurs bataillons de chasseurs et obtenu les deux citations suivantes :

1° A l'ordre de la 46e division, le 1er octobre 1916 : « A fait preuve du plus grand sang-froid et d'un mépris absolu du danger. S'est prodigué sans repos, malgré un violent bombardement. Blessé, a continué son service sans interruption, montrant autant d'énergie que de dévouement. »

2° A l'ordre de la 66e division, le 29 juin 1917 : « A fait preuve du plus grand courage en se portant sous le bombardement au secours d'hommes ensevelis sous un abri, n'hésitant pas à s'avancer au milieu des décombres, malgré les gaz délétères qui s'en échappaient. »

M. l'abbé Louis de Lacger, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire d'Albi, maréchal-des-logis au 19e régiment de dragons, a été cité à l'ordre du régiment le 5 mars 1919 :

« Prêtre-soldat, mobilisé de par son âge dans une formation sanitaire de l'intérieur, a réussi sur sa demande à venir sur le front ; y a rempli pendant deux ans (de novembre 1915 à novembre 1917) les fonctions de son grade et plus encore celles d'aumônier, avec une conscience, un dévouement et un esprit de sacrifice qui lui ont valu l'estime de tous ceux qui l'approchaient ; s'est signalé à l'admiration des chefs et camarades en allant à toute heure dans les endroits les plus dangereux, en particulier dans les secteurs de Soissons (janvier 1917) et Sillery (juin-juillet 1917) porter à chacun le réconfort de sa présence et le secours de son ministère. *Signé* : Colonel de France. »

M. Th. Legrand, bibliothécaire à la Cour des Comptes, payeur-adjoint au 36e corps d'armée, le 20 février 1919 :

« A fait preuve des plus grandes qualités d'initiative et de sang-froid dans la direction de son service, notamment de mars à juin 1918, pendant les périodes particulièrement difficiles des attaques ennemies de la Somme et dans les Flandres. »

M. Pierre Le Helloco, engagé volontaire, aumônier à la brigade des fusiliers marins, cité à l'ordre de l'armée le 12 novembre 1914 et fait chevalier de la Légion d'honneur le 21 novembre suivant. Le *Journal Officiel* en donne le motif que voici :

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Prêtre d'un dévouement inlassable pour les blessés. Grièvement blessé en les soignant. »

M. l'abbé René Marboutin, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire d'Agen, caporal infirmier, a été cité à l'ordre du Service de santé du 36e corps d'armée, le 5 septembre 1915 :

« N'a pas cessé, durant ces derniers mois, dans des circonstances critiques (bombardement presque journalier), de remplir ses obligations avec le plus grand sang-froid et le plus constant dévouement. »

M. l'abbé Guillaume Mollat, vicaire à Notre-Dame de la Miséricorde de Passy, mobilisé à la 22e section d'infirmiers militaires, a été décoré de la médaille de la Reconnaissance italienne « pour services rendus aux soldats italiens ».

M. l'abbé Joseph Roserot de Melin, archiviste-paléographe, infirmier d'infanterie territoriale au 51e régiment, a été cité à l'ordre du régiment :

« Aumônier volontaire, infirmier de compagnie, a suivi à plusieurs reprises, sur sa demande, des reconnaissances et des travaux dangereux. Le 17 novembre [1916], lors d'un coup de main, a accompagné spontanément jusqu'aux tranchées allemandes un groupe d'attaque et a soigné les blessés sur le terrain même de l'action. »

M. Louis Royer, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, canonnier au 9e régiment d'artillerie de campagne, 67e batterie, a été cité à l'ordre du régiment en ces termes :

« Téléphoniste de tout premier ordre à l'état-major du groupe. A été blessé dans la Somme pendant qu'il assurait son service sous le bombardement. »

M. Jean Verrier, archiviste de l'Eure, sous-lieutenant au 319e régiment d'infanterie, a été promu chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur et a obtenu les deux citations suivantes :

1° A l'ordre du régiment : « Pour le courage, le sang-froid et la présence d'esprit qu'il a montrés en faisant éteindre sous le feu de l'ennemi un incendie que les obus avaient allumé à la couverture de sa tranchée. »

2° A l'ordre de la division, le 12 mai 1915 : « A été blessé grièvement le 12 mai 1915 en portant sa section à l'attaque d'une localité. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRES NOUVEAUX [1]

Histoire générale. — BAGUENAULT DE PUCHESSE. Le duc de Wurtemberg, les Guises et Catherine de Médicis (1561-1563). (Extrait du *Bulletin philologique et historique*, 1915.)

BENOIT (dom Paul). La vie des clercs dans les siècles passés. Études sur la vie commune et les autres institutions de la perfection au sein du clergé, depuis J.-C. jusqu'à nos jours. Paris. P. Féron-Vrau, 1915. In-8°, XIII-592 p.

BLIGNY-BONDURAND (E.) Les Coutumes de Saint-Gilles (XII[e] et XIV[e] siècles). Texte latin critique, avec traduction, notes, introduction et tables. Paris, A. Picard, 1915. In-8°, 253 p. et fac-similé.

BLYTH (Estelle). Jérusalem and the Crusades. New York, Dodge, 1914. In-8°, 270 p.

BUSHNELL (A. J. de Havilland). Storied windows, a traveller's introduction to the study of old church glasses from the 12th century to the Renaissance, especially in France. London, W. Blackwood, 1914. In-8°, 370 p.

GAUTHEROT (Gustave). Le Vandalisme jacobin. Destructions administratives d'archives, d'objets d'art, de monuments religieux à l'époque révolutionnaire. Paris, G. Beauchesne, 1914. In-8°, XV-368 pages. Nomb. grav. hors texte.

LESTRANGE (vicomte Maurice DE). La Question religieuse en France pendant la guerre de 1914-1918. Documents. Première série : Août-octobre 1914 (1915, 94 p.). — Deuxième série : Novembre-décembre 1914 (1915, 159 p.). — Troisième série : janvier-mars 1915 (1915, 186 p.). — Quatrième série : Avril-décembre 1915 (1917, 605 p.). Paris, P. Lethielleux, in-12.

LONGNON (Auguste) et l'abbé Victor CARRIÈRE. Pouillés de la province de Trèves. (Recueil des historiens de la France. Pouillés, tome V). Paris, C. Klincksieck, 1915. In-4°, LXVIII-600 p.

MANGENOT (E.). Dictionnaire de théologie catholique, fasc. XLVI (*Géorgie-Grâce*), XLVII (*Grâce-Grégoire*). Paris, L. Letouzey, 1914. In-4°, tome VI, col. 1250-1855.

MOELLER (Charles). Les bûchers et les autodafés de l'Inquisition depuis le moyen âge. Une étude juridique. (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XIV-XV.) Louvain, Imp. Charles Peeters, 1914. In-8°, 54 p.

1. La Bibliographie des ouvrages publiés en 1916 et années suivantes paraîtra dans les prochains numéros.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Moulé (L.). Les anciennes léproseries et maladreries de la région vitryate. Vitry-le-François, Impr. du *Messager de la Marne*, 13, rue Domini-de-Verzet, 1913. In-8°, 122 p.

Peloux (Charles). La direction spirituelle chez les mystiques. Essai de psychologie religieuse. Thèse. Montauban, Imp. Coopérative, 1914. In-8°, 115 p.

Picot (Émile). Recueil de pièces historiques imprimées dans les provinces françaises au xvi^e siècle. Paris, E. Rahir, 1913. In-16, x-279 p. avec grav. et planches.

Valois (Charles). Histoire de la Ligue, œuvre inédite d'un contemporain, publiée pour la Société d'histoire de France. Tome I: 1574-1589. Paris, H. Laurent, 1914. In-8°, xlv-310 p. avec fac-similés d'autographes.

Archéologie. — Aigrain (abbé René). Le trésor des reliques de la cathédrale de Poitiers. Poitiers, G. Roy, 1915. In-8°, 15 p.

Aubert (M.). L'Église abbatiale de Selles-sur-Cher. Caen, Imp. H. Delesques, 1914. In-8°, 18 p. et planches.

Blanquart (F.). Bibliographie des travaux historiques et archéologiques de Mgr Julien Loth. 1862-1913. Rouen, Imp. A. Lainé. In-8°, 90 p.

Boinet (A.). Les stalles de la cathédrale de Poitiers. Caen, Imp. H. Delesques, 1914. In-8°, 16 p. av. grav. et planches.

Cabrol (dom Fernand) et Leclercq (dom Henri). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. xxxiii (*Constantine-Coupe*), xxxiv (*Coupe-Cyzique*). Paris, L. Letouzey, 1914. In-4°, t. iii, col. 2722-3272.

Deshoulières (F.). Les Façades des églises romanes charentaises. Caen, Imp. H. Delesques, 1914. In-8°, 17 p. et planches.

Fayolle (marquis de). Les églises monolithes d'Aubeterre, de Gurat et de Saint-Émilion). Caen, Imp. H. Delesques, 1914. In-8°, 35 p. avec grav. et planches.

Jackson (sir Thomas G.). Gothic architecture in France, England and Italy. Cambridge, University Press, 1915. 2 vol. in-4°, 312 et 344 p.

Metman (Étienne). L'église Saint-Michel de Dijon. Dijon, Ratel-Cotosset, 1914. Petit in-8°, 259 p. et grav.

Michel-Dansac (R.). Simples remarques à propos de l'emploi des coupoles sur la nef dans le Sud-Ouest aquitain. Caen, Imp. H. Delesques, 1914. In-8°, 17 p.

Samiac (F.-J.). Les « Concathédrales » de la ville de Saint-Lizier. Foix, Imp. Fra et C^{ie}, 1915. In-8°, 20 p.

Sarrète (J.). Iconographie mariale. Vierges ouvertes, vierges ouvrantes et la Vierge ouvrante de Palau-del-Vidre. Lezignan (Aude), G. Loupiac, 1913. In-8°, 178 p., avec gravures hors texte.

Biographies. — Alix (abbé). Un protégé de Colbert. Messire Jacques Belin, curé de Blainville, poète, archéologue. Caen, Imp. H. Delesques, 1915. In-8°, 75 p.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Audard (Ernest). Essai bibliographique sur les actes épiscopaux de Mgr de Conzié, archevêque de Tours (1774-1795). (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. xix.) Tours, A. Mame, 1914. In-8°, 23 p. avec portrait hors texte.

Audard (Ernest). Bibliographie des Mandements, Ordonnances et Lettres pastorales de Pierre Suzor, évêque constitutionnel d'Indre-et-Loire (1791-1801). (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. xix.) Tours, A. Mame, 1914. In-8°, 11 p. avec portrait.

Berliet (J.). Les amis oubliés de Port-Royal. I. Saint François de Sales ; — II. La Mère Angélique ; — III. Sainte Jeanne de Chantal et M. de Saint-Cyran avec leur correspondance. Grenoble, Imp. Édouard Vallier, 1914. In-8°, 54 p. avec portraits.

Bontoux (G.). Louis Veuillot et les mauvais maîtres de son temps. Paris, Perrin et Cie, 1914. In-16, xii-375 p.

Boulliau (F.). M. l'abbé E. Mangot (1832-1914). Blois, Imp. C. Migault et Cie, 1914. In-8°, 44 p. et portrait.

Bouzoud (abbé A.). Mgr Isoard, évêque d'Annecy. Sa vie, ses écrits, son action. Paris, P. Lethielleux [1914]. In-8°, xxviii-636 p. avec portrait.

Broqua (commandeur de). Claude Bernard, dit le Pauvre Prêtre (1588-1641). Paris, P. Lethielleux [1914]. In-12, xv-270 p.

Calippe (abbé Ch.). Mgr Dizien, évêque d'Amiens (5 avril 1846-27 mars 1915). Amiens, Imp. A. Grau, 1915. In-8°, viii-198 p. et portrait.

Cochefer (J.). L'abbé de l'Épée, bienfaiteur des sourds-muets, né à Versailles, 24 nov. 1712, mort à Paris, 23 déc. 1789. Qu'est devenue sa dépouille mortelle? Quelques opinions émises par les principaux sourds-muets de la moitié du siècle dernier et quelques mots sur son mausolée élevé à l'église Saint-Roch, sa paroisse (chapelle Saint-Nicolas). Paris, P. Collemant, 1914. In-8°, 15 p.

Crosnier (A.). Louis Branchereau, ancien supérieur des séminaires de Nantes et d'Orléans (1819-1913). Paris, Beauchesne, 1915. In-16, 227 p. et portraits.

Degert (A.). Le chapeau du cardinal Richelieu. Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur, 1915. In-8°, 64 p.

Delavaud (L.). Quelques collaborateurs de Richelieu. Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur, Paris, 1915. In-8°, 266 p.

Durand (chanoine A.). L'abbé Bonhomme, doctrinaire et curé de Saint-Charles (1759-1844). Biographie ornée d'un portrait. Nîmes. P. Gellion et Bandini, 1914. In-8°, 109 p.

Fourier-Bonnard (abbé). Saint-Honorat de Lérins. Tours, Mame et fils, 1914. Grand in-8°, 189 p. avec grav.

Gazier (Augustin). Bossuet et Louis XIV (1662-1704). Étude historique sur le caractère de Bossuet, avec deux simili-gravures. Paris. E. Champion, 1914. In-8°, 128 p.

Gazier (A.). Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld, d'après leur correspondance (1620-1641). 3 portraits en simili-gravure. Évreux, Imp. de l'Eure [1915]. Petit in-8°, 204 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GOYAU (Georges). Chaminade, fondateur des Marianistes. Son action religieuse et scolaire. Paris, Bloud et Gay, 1914. In-16, 64 p.

GRENTE (abbé G.). Saint Pie V (1504-1572). Paris, J. Gabalda, 1914. In-18, x-254 p.

GRENTE (G.). Saint Lô, évêque de Coutances. Saint-Lô, Imp. Jacquelin, 1915. In 8°, 19 p.

GUÉRY (abbé Ch.). Correspondance inédite des Bénédictins normands, avec Montfaucon. Évreux, Imp. de l'Eure, 1915. In-8°, 93 p. et une gravure.

ISNARD (E.). Essai historique sur le chapitre de Digne et P. Gassendi, chanoine et prévôt (1177-1790). Digne, Chaspoul [1915].In-8°, 210 p.

JACQUEMONT (Eug.). François Jacquemont, curé de Saint-Médard-en-Forez (1757-1835). Sa vie et sa correspondance. Lyon, H. Lardanchet, 1914. In-8°, xv-496 p., 8 grav. hors texte en phototypie.

JOUEN (chanoine). Georges Ier d'Amboise, archevêque de Rouen, ministre de Louis XII. Discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Rouen, A. Lainé, 1914. In-8°, 29 p.

MARCEL (chanoine). Une tante de Molière au monastère de l'Annonciade de Langres. Sœur Marie-Alexis Poquelin (1609-1682). Paris, Champion, 1914. In-8°, 16 p.

MESNEL (abbé J.-B.). Les saints du diocèse d'Évreux. Fascicules 1 à 3. Évreux, Imp. P. Hérissey, 1914-1915. In-8°.

MONIER (Frédéric, P. S. S.). Vie de J.-J. Olier, curé de la paroisse et fondateur du séminaire de Saint-Sulpice. Tome Ier. Paris, J. de Gigord, 1914. In-8°, XIII-579 p. avec gravures.

NOBLE (H.-D.). La vocation dominicale du P. Lacordaire. Paris, P. Lethielleux, 1914. In-8°, VII-204 p.

PILVEN (J.-M.). Mgr Dombidau de Crouseilhes et la restauration du culte dans le diocèse de Quimper et de Léon (1805-1823). (Extrait du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie* de Quimper et de Léon.) Quimper, Typ. A. de Kerangal, 1915. In-8°, 247 p.

POIRIER (abbé A.-L.). Révérende Mère Saint-Benoît (Charlotte-Gabrielle Rainfray) (1755-1828), fondatrice et première supérieure de l'institut des Ursulines de Jésus. Tours, A. Mame, 1914. In-8°, XVI-536 p. avec grav., plans et un portrait hors texte.

SIFFLET (chanoine). Les évêques concordataires du Mans. II. Mgr de La Myre-Mory (1820-1829). Le Mans, Imp. Monnoyer, 1915. In-8°, 143 p. et portrait.

Histoire locale. — AUDARD (abbé E.). Catalogue de l'exposition des souvenirs religieux de la Révolution en Touraine. (Extrait, avec addition, du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XX.) Tours, A. Mame, 1915. In-8°, 34 p. avec 4 portraits et 2 fac-similés.

BIROT (Dr J.) et MARTIN (abbé J.-B.). Trois manuscrits du trésor de l'église primatiale de Saint-Jean de Lyon, intéressant le Velay ou les régions voisines. Le Puy-en-Velay, Imp. Peyriller, 1914. In-8°, 24 p. et 18 planches.

BLAZY (abbé L.). La première tournée pastorale après la Révolution.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'archevêque Primat dans l'Ariège en 1807 (25 mai-25 juillet). Foix, Imp. Fra et Cie, 1914. In-8°, 24 p.

BUSSY (C. DE). L'église Saint-Nicaise de Rouen, d'après les archives et des documents modernes. Rouen, Imp. A. Lainé, 1914. In-8°, 126 p. et 8 pl.

CHARLES (abbé R.) et vicomte MENJOT D'ELBENNE. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans (ordre de Saint-Benoît). Premier cartulaire (572-1188). Le Mans, A. de Saint-Denis, 1913. In-4° à 2 col., LXXVI-156 p. avec un plan hors texte.

CHEVALIER (François). Histoire de la guerre de Vendée, publiée par les soins de l'abbé F. UZUREAU. (Extrait de la *Revue de Lille*, 1913.) Arras, Sueur-Charruey [s. d.]. In-8°, 50 p.

CHEVALIER (chanoine J.). Le diocèse de Die en l'année 1644. Procès-verbal d'une visite pastorale avec une étude sur le régime bénéficiaire. Valence, Imp. J. Céas et fils, 1914. In-8°, 224 p.

CHEVALIER (chanoine Ulysse). Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, d'après les documents authentiques recueillis dans les Registres du Vatican et les Archives locales par feu le chanoine J.-H. ALBANÈS, complétée, annotée et publiée avec une introduction par le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut. Tome V. *Toulon* (évêques, prévôts). Tome VI. *Orange* (évêques, prévôts). Valence, Imp. Valentinoise, 1911, 1916. Grand in-4° à 2 col., XXVIII-940 col.; XX-254 col.

DUPLAIX (abbé A.). Table alphabétique de l'histoire du Berry de Thaumas de La Thaumassière, avec références aux deux éditions. Dressée par M. l'abbé A. Duplaix et publiée par la Société des antiquaires du Centre. Bourges, Typogr. Vve Tardy-Pigelet et fils, 1915. In-4°, 276 p. sur 2 col.

ENGELHARD (abbé). Essai sur Lisieux pendant le haut moyen âge. Comment la cité s'est constituée en deux paroisses. Caen, Imp. H. Delesques, 1914. In-8°, 38 p. et plans.

FOSSEYEUX (M.). La dévolution des biens de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Daupeley-Gouverneur, 1915. In-8°, 20 p. et planche.

FROGER (chanoine L.) et DEVAUX (abbé H.). La paroisse de Pirmil (Sarthe). Mamers, Imp. Fleury, 1914. In-8°, 111 p. avec fig.

FULCRAND (F. J.). Le Mont-Valérien (Seine). Son histoire religieuse, son histoire militaire, ses cimetières. Montligeon, Imp. de Montligeon, 1913. In-8°, 232 p. avec 70 grav. dans le texte et 3 pl. hors texte.

GUÉRIN (abbé M.). Touzac, essai de monographie paroissiale. Cognac, Imp. G. Béraud, 1914. In-8°, 175 p.

HUNGER (V.). L'abbaye fortifiée de Saint-Pierre-sur-Dives pendant la guerre de Cent ans. Caen, Imp. H. Delesques, 1914. In-8°, 117 p.

JOUON DES LONGRAIS (F.). Saint-Malo au temps de la Ligue (1592-1594). Saint-Brieuc, René Prud'homme, 1914. In-8°, 73 p.

LE CLAIRE (abbé). L'ancienne paroisse de Guer (Morbihan). Hennebont, Imp. Ch. Normand, 1915. In-8°, 408 p. avec grav. et carte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lecomte (Maurice). Le rétablissement du culte catholique à Fontainebleau en 1795. Fontainebleau, Impr. M. Bourges, 1914. In-8°, 15 p.

Lefort (abbé A.). Les chapelles et chapellenies du Bourg-d'Iré sous l'ancien régime. Angers, E. Grassin, 1915. In-8°, 81 p.

Le Moy (A.). Cahiers de doléances des corporations d'Angers et des paroisses de la sénéchaussée particulière d'Angers pour les États généraux de 1789. Paris, E. Leroux, 1915-1916. 2 in-8°, cclxv-418 et 847 p. avec carte.

Lieutier (Paul). Bourg-la-Reine, essai d'histoire locale. Paris, Letouzey et Ané, 1914. In-8°, x-306 p.

Pérouse (G.). La vie en Bugey au xvi^e siècle. Crimes, délits et faits-divers. Belley, Imp. Louis Chaduc, 1914. In-8°, 49 p.

Prévost (A.). Répertoire biographique du clergé du diocèse de Troyes, à l'époque de la Révolution. Domois-Dijon, Impr. de l'Union typographique, 1914. In-8°, 234 p.

Prolange (Mathieu). Les Martyrs de Lyon en 177. Texte de la lettre de l'Église de Lyon et Vienne aux chrétiens d'Asie et de Phrygie. Besançon, Imp. catholique de l'Est, 1914. In-8°, ix-108 p.

Rambaud (P.). L'assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V. Tome ii. Paris, E. Champion, 1914. In-8°, 589 p. et planches.

Richard (Paul). Lyon sacré. Histoire hagiographique de l'ancien diocèse de Lyon au point de vue chronologique. Lyon, Imp. J. Vernay, 1914. In-8°, 341 p.

Rouquette (J.). La Réforme à Maguelone au xiii^e siècle. Montpellier, Imp. Serre et Roumégous, 1915. In-8°, 115 p.

Sabarthès (chanoine). Bibliographie de l'Aude. Narbonne, F. Caillard, 1914. Grand in-8°, 611 p.

Sachet (abbé A.). Le pardon annuel de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre, à Saint-Jean de Lyon (1392-1790). Saint-Jean du xiv^e au xviii^e siècle. Tome i. Lyon, Imp. P. Grange, 1914. In-4°, x-592 p. avec grav.

Uzureau (F.). Andegaviana (15^e, 16^e, 17^e séries). Angers, J. Siraudeau; Paris, A. Picard, 1914-1915. 501, 503 et 501 p.

Uzureau (F.). Enquête administrative sur le clergé insermenté de Maine-et-Loire après le 18 fructidor. Angers, G. Grassin, 1915. In-8°, 44 p.

Uzureau (F.). Les agents des septembriseurs à Angers. Angers, G. Grassin, 1914. In-8°, 21 p.

Vidier (A.). Les Marguilliers laïcs de Notre-Dame de Paris (1204-1790). Le service de la cathédrale. Les cloches de Notre-Dame. Le fief des tombes au faubourg Saint-Jacques. Nogent-le-Rotrou, Daupeley Gouverneur, 1914. In-8°, 504 p.

Ordres religieux — Benaben (J.). La commanderie du Nomdieu, ses annexes et dépendances (Lot-et-Garonne) (xii^e-xviii^e siècle). Toulouse, Imp. Clémence-Isaure, 1914. In-8°, 498 p.

Carrière (Victor). Les débuts de l'Ordre du Temple en France. (Extrait du *Moyen Age*, 2^e série, t. xviii, juillet-décembre 1914). Paris, H. Champion. In-8°, 30 p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fontevrault. Histoire de l'ordre de Fontevrault par les religieuses de Sainte-Marie de Fontevrault (1109-1908), exilées à Vera de Navarra (Espagne). 3e partie. Hist. des trois prieurés de Boulaur (1140-1912), de Chemillé (1845-1912) et de Brioude (1635-1912). Auch, Imp. Cocharaux, 1915. In-8°, XII-360 p. et grav.

GARAUD (Marcel). L'Abbaye Sainte-Croix de Talmond, en Bas-Poitou. Circa 1049-1250, d'apr. le Cartulaire. Étude d'histoire économique et sur le droit du Poitou au moyen âge (thèse). Poitiers, Imp. M. Bonsrez, 1914. In-8°, XVI-219 p.

QUÉTIF (J.) et ECHARD (J.). Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti, notis historicis et criticis illustrati, auctoribus Fr. Jacobo Quétif et Fr. Jacobo Échard. Editio altera emendata, curis et labore Fr. Remigii Coulon. Paris, fasc. VII (1914), col. 481-560; fasc. VIII (1914), col. 561-640.

ROUX (E.). Les Ursulines de Périgueux. XVIIIe siècle. Périgueux, Imp. Ribes, 1915. In-8°, 414 p.

Sœurs (les) de Saint-Charles de Lyon (1686-1874). Lyon, Imp. Em. Vitte [1915]. In-8°, 593 p. avec grav.

TENISON (E. M.), Chivalry and the wounded: the Hospitallers of St. John Jerusalem (1014-1914). London, L. U. Gill, 1914. In-8°, 108 p.

TOLLI (Filippo). Sei punti storici controversi (1. Clemente V, Filippo il Bello e i Templari. 2. La leggenda della papessa Giovanna. 5. Enrico IV a Canossa. 6. Guelfi e Ghibellini). Roma, Tip. Cuggiani, 1914. In-8°, 80 p.

UBALD D'ALENÇON (R. P.). Notice sur le monastère de la Visitation d'Alençon (1654-1694). (Extr. du *Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.*) Paris, A. Picard, 1915. In-8°, 73 p.

Protestantisme. — CLERC (Élisée). Les écoles primaires protestantes autrefois et aujourd'hui (thèse). Montauban, Imp. Coopérative, 1914. In-8°, 88 p.

FALLIÈRES (O.) et DURENGUES (chanoine). Enquête sur les commencements du protestantisme en Agenais (1538), publiée et annotée par M. O. Fallières et M. le chanoine Durengues. Agen, Imp. Moderne, 1913. In-8°, XIII-162 p.

HULME (Edw. M.). The Renaissance, the Protestant revolution and the Catholic reformation in Continental Europe. London, Allen, 1915. In-8°, 595 p.

LUTHER. Luther (1483-1546). De la liberté du chrétien (1520). Traduction française avec introduction et des notes par l'abbé Cristiani. Paris, Bloud et Gay, 1914. In-16, 63 p.

NUSSLÉ (P.). Essai sur l'histoire du protestantisme dans le Blayais et le Jonzacais depuis la Réforme à l'édit de tolérance (thèse). Cahors, Imp. Coueslant, 1915. In-8°, 105 p.

PIJNACKER HORDIJK (A. N.). Aperçu de la Réforme aux Pays-Bas jusqu'à l'arrivée du duc d'Albe en 1567 (thèse). Cahors et Alençon, Imp. A. Coueslant, 1914. In-8°, 104 p.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE
DES NOMS ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUS DANS

LA CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE, LA REVUE DES PÉRIODIQUES LES ÉCHOS ET INFORMATIONS DU TOME V

par M. Léon FONTAINE

Les noms propres qui sont précédés d'un article indéclinable doivent être cherchés à la lettre L.

A

Abbeville, 104.
Abgrall (J.-M.), 419.
Abjuration, 665.
Académie des Inscriptions 140 296, 443.
Accarias (L.), 555.
Achard (A.), 556.
Actes des martyrs de Scilli, 664.
Actes du S.-Siège, 419.
Adabald, év., 129.
Adher (J.), 663.
Affre (Mgr), 591.
Agen, 199, 643, 644, 645.
Agénois, 645.
Agnel (Arnaud d'), 229
Agy (Calvados), 413.
Aigrain (abbé), 425.
Aigueperse (P.-de-D.), 559.
Aimini (Bert.), év., 570.
Aimond (Ch.), 11, 113.
Ain, 128-133.
Aincreville (Meuse), 282
Aire (Nord), 102.
Aisne, 244-246.
Aiton (Savoie), 564.
Aix, 565.
Alamay, 671.
Alart (B.), 682.
Albe (Ed.), 552, 640, 660, 661.
Albert-Petit (A.), 585.
Albi, 658, 659, 660, 661.
Albot (Numa), 281.
Albret (maison d'), 643, 645.
Aldrie (saint), év., 258.
Alep, 587.
Alet (Ariège), 680.
Alexandre VII, 647.
Aliénor d'Aquitaine, 650
Alix (abbé), 414.
Allard (Paul), 700.
Allart, 682.
Allemand (F.), 562.
Allier, 545-548.
Allinne (M.), 403.
Alloing (abbé), 132.
Allorge (Paul), 231.
Alpes-Maritimes, 571, 573.
Alsace, 120-121.
Alsace-Lorraine, 664.
Alwrod, 268.
Amance (J. d'), 114.
Amardel (G.), 672. 673.
Amboise (I.-et-L.), 272.
Ambroise (E.), 112.
Ambronay (Ain), 130.
Amérique, 643.
Amette (card.), 713.
Amiens, 102, 103.
Amilcar (Jean), 229.
Amné (Sarthe), 256.
Amoncourt (Jean d'), év., 280.
Amyot (Jacques), 237.
Ancenis (L.-Inf.), 422.
Ancises-Comps (Puy-de-Dôme), 558.
Andegaviana, 139.
André-Chalamont, 566.
Andry (A.), 244.
Angeluccia (sœur), 271.
Angélus, 649.
Angers, 140, 257, 260, 262, 267, 268, 269, 270, 423.
Anglade (P.), 583.
Anglars (généalogie), 558.
Anglure de Bourlemont (Charles), év., 661.
Angot (abbé), 264.
Angoulême, 430, 431.
Angoumois, 430-431.
Aniane, 676.
Anjou, 265-272.
Annat (J.), 658, 677, 678.
Annat (le Père), 663.
Anne-Duportal (A.), 417.
Anne (Claude-Et.), 551.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Anquetil (E.), 412.
Anselmi, 642.
Ansemond, év., 129.
Antheaume, 238.
Anthiaume (A.), 404.
Antoine (A.), 108.
Apothicaire, 644.
Aragon (H.), 683.
Aragon, 680, 682.
Arbois de Jubainville (P. d'), 109.
Arbonne (Yonne), 124.
Arbrissel (Robert d'), 271, 272.
Archéologie religieuse, 103, 104, 108, 115, 127, 132, 133, 233, 234, 247, 266, 408, 415, 416, 419, 421, 426, 430, 444, 551, 553, 555, 556, 558, 569, 666. Voir Architecture, Art chrétien.
Architecture religieuse, 98, 102, 109, 110, 116, 125, 132, 228, 231, 246, 271, 280, 282, 403, 404, 425, 443, 558, 561, 562, 573, 646, 663, 667, 681. Voir Archéologie religieuse, Art chrétien.
Arcis (Marc), 642.
Arconnay (Sarthe), 263.
Ardèche, 670-672.
Ardennes, 281-282, 644.
Ardorel, abb., 660.
Argentat (Corrèze), 553.
Ariège, 678-681.
Arles, 566.
Armée vendéenne, 404.
Armonal, 672.
Arnou (Jean), 235.
Arquebuse (chev. de l'), 271.
Arras, 95, 97, 99 647.
Art chrétien 124, 125, 127, 128, 228, 235, 236, 238, 240, 252, 258, 261, 262, 273, 275, 278, 300, 405, 412, 413, 414, 425, 438, 552, 554, 572, 650, 653, 657, 663, 680,685. Voir Archéologie, Architecture religieuse.
Artois, 95-97.
Assistance, 224, 253.
Assomption, 665.
Aszon, abbé, 428.
Atala, 266.
Atger (Albert), 441.
Attiret (Frère), 107.
Aubé (Raoul), 404.
Aubenas (Ardèche),670, 671.
Aubergé (J.), 416.
Aubert (Jehan), 413.
Aubeterre (Charente), 430.
Aubry (Pierre), 548.
Auch, 654, 655, 656.
Audard (abbé), 273.
Aude, 672-673.
Audebert (dom), 656.
Audierne (Finistère), 420.
Audollent (A.), 558.
Auguaise (Orne), 409.
Auguste (abbé), 593, 663, 664.
Augustins, 657, 680.
Aulagne (J.), 703.
Aunis et Saintonge, 431, 432.
Aurenche (Ch.), 671.
Aurillac, 560.
Auriol (A.), 438, 663.
Auvergne (C. d'), 671.
Auvergne, 555-561, 662.
Avallon, 124.
Avenches (Marius d'), év., 122.
Avesnes, 104.
Aveyron, 637-639, 658.
Avignon, 569, 570, 660, 662, 669.
Avoine, év., 235.
Avouerie, 237.
Avranches, 251, 414, 415.
Avranchin, 414.
Aymar (A.), 557, 558.
Ayrault (René), 256.

B

Baa, 650.
Bacalerie (J.-E.), 665.
Badel (E.), 116.
Baichet (Hugues), 127.
Baille (P.), 106.
Baillehache (J. de), 411.
Balesdens (Jean), 273.
Baluze, 553.
Banchereau (J.), 246.
Banne (J. de), 672.
Baqué (Z.), 656.
Barante (de), 427.
Baraud (A.), 429.
Barberini, 669.
Barbou (famille), 248.
Barbuat (P. de), 124.
Bardies (de), 678.
Barennes (J.), 102.
Baret (B.), 644.
Barety (A.), 571.
Bar-le-Duc, 109.
Barnard (saint), 130.
Baron (F.), 673, 683.
Baron (Oise), 242.
Baronnet, 282.
Barrailh (de), 645.
Barraud du Fournil, 647.
Barrière-Flavy (C.), 665, 679, 680, 681.
Barthalès (A.), 643, 644.
Barthe (L.), 659.
Bascoul (L.), 668, 669.
Bas-Maine, 592.
Bas-Poitou, 427.
Basses-Alpes, 567, 568.
Basses-Pyrénées, 677-678.
Bastard (Ch.), 643.
Basterot (F. de), 102.
Bataillon (Lionel), 122
Batcave (Louis), 226.
Batiffol (Mgr), 134.
Baudéan (César de), 655
Baudet (V.), 444.
Baudon (A.), 281, 282.
Baudon (H.), 282.
Baume (H. de), 439.
Baurens (J.-F.), 659.
Baurredon (J.), 654.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bayeux, 409, 412, 413, 414.
Bayle (chan.), 641, 642.
Bayonne, 655, 656.
Bazas, 656.
Bazouges (May.), 265.
Bazouges-sur-le-Loir (Sarthe), 260.
Béarn, 677-678.
Beatis (A. de), 103.
Beaucaire de Peguillon (Fr. de), év., 291.
Beaufils (P.), 232, 235.
Beaugé (M.-et-L.), 269, 270.
Beaulieu, abb., 663.
Beaulieu (Morbih.), 422.
Beaulieu, 675.
Beaumont-de-Lomagne (T.-et-G.), 641, 642.
Beaumont-en-Auge, 413
Beaumont-le-Roger, (Eure), 415.
Beaune (Côte-d'Or), 123, 124.
Beaupoil de Saint Aulaire, év., 551.
Beaurepaire (Ch. de), 401.
Beaurepaire (Joseph de), 404.
Beauvais, 239, 593.
Beauvron (X. de), 680.
Béda (Noël), 227.
Bédet (T.-et-G.), 642.
Bédoin (Vaucluse), 570.
Begerolles (M.-et-L.), 270.
Begouen, 593, 663.
Belfort, 120-121.
Belignat (Ain), 130.
Belin (abbé), 259.
Belin (Claude), 113.
Belle (Joseph), 98.
Bellecombe (André de), 644.
Bellefontaine, abb., 270.
Bellegarde (M. de), 642.
Bellegarde (de), 569.
Bellenave (Allier), 546.
Bellencombre (S.-Inf.), 405.
Bellet (Jules), 648.
Belley, 129, 130, 131.
Bellœil (Fr.), 413.
Belloy (S.-et-O.), 232.
Belmon (Camille), 638, 639.
Belmont, abb., 276.
Bémond (Charles), 443.
Bénaben (abbé), 643.
Bénédictins, 656.
Bénéhard (Maine), 258.
Benoist (René), 268.
Benoît XIII, 572.
Benoit (G.), 272.
Benoîte-Vaux (Meuse), 110.
Bérain (Jean), 110.
Bérenger de Palma, 685.
Béreux (J.), 714.
Berger (Philippe), 120.
Bergounioux (J.), 639.
Bergue (P.), 681, 682.
Bergues (Nord), 98.
Bernard (Albert), 128
Bernard (H.), 109.
Bernard (saint), 278.
Bernard le Pénitent, 676.
Bernier (Charles), 232
Bernis (Gard), 441.
Bernois (C.), 236.
Berry, 253-256.
Bertaud, pr., 562.
Berthau (chan.), 652.
Berthaud (A.), 425.
Berthet, 130.
Berthomier (G.), 550.
Berthomieu (L.), 673.
Berthoumieu (chan.), 545.
Bertran (Michel), 258.
Bertrand (saint), 655.
Besançon, 107.
Besnard (Pierre), 127.
Besse-en-Chandesse (P.-de-Dôme), 555, 556.
Bessery (Th.), 659.
Besson (Allier), 545.
Beuzart (P.), 441.
Bezannes (Marne), 281.
Béziers, 676.
Bibliothèque nationale : nouv. acq., 297-299.
Bideau, 593.
Bideau (Léon), 546.
Bie (Jacques de), 102.
Bielawski (J.-B.-M.), 555.
Biens ecclésiastiques, 412.
Bignan (Morbihan), 423.
Bigorre, 658.
Biron (R.), 703.
Bizeneuille (Allier), 546.
Blagnac (H.-G.), 665.
Blâmont (M.-et-M.), 113.
Blanche de Navarre, 124.
Blanchet, 232.
Blandin (Henri), 108.
Blanquart (Ch.), 99.
Blanquart (F.), 401.
Blazy (L.), 680.
Bled (O.), 96.
Bligny-Bondurand, 667.
Bloch (Marcel), 225.
Blois, 250, 251, 252.
Blondeau (G.), 108.
Bodart (Michel), 260.
Bodet (M.), 715.
Boell (Ch.), 126.
Boileau, 234.
Boissard (F.), 122, 123.
Boissonnade, 425.
Boissy-l'Aillerie (S.-et-Oise), 234.
Boizot (G.), 119.
Bombal (E.), 553.
Bompeix (M.), 657.
Bonal (Raymond), 680.
Bondurand (Ed.), 667.
Bonhomme, 668.
Boniface VIII, 583, 594.
Bonjour (Fr.), 129.
Bonnard (Louis), 247.
Bonnat (René), 643.
Bonnault (de), 240.
Bonneguise (J. de), év., 647.
Bonnemaison (Calvados), 414.
Bonnet (Charles), 230, 232.
Bonneuil (E. de), 438.

Bonneval (Lot-et-G.), 643.
Bonneval (M.-et-M.), 114.
Bonno (A.), 238.
Bontemps (Dr), 271.
Bontemps (Fr.), 238.
Bontin (de), 124.
Bony (Ch. de), év., 430.
Booson (Magnus), arch., 438.
Bordeaux, 645, 648, 650, 651, 652, 653.
Bordeaux (Paul), 240.
Bordelais, 649.
Bosco (H.), 570.
Boscodow, abb., 562.
Bossebœuf (chan.), 414.
Bossebœuf (L.), 273, 274.
Bossuet, 237, 274.
Bossy, 224.
Bouault, 122.
Bouchel (E.), 245, 246.
Bouches-du-Rhône, 565-567.
Bouchet (Émile), 99.
Bouchet - Estonteville, (L.-et-C.), 252.
Bouchez (abbé), 282.
Boucicaut, 134.
Boudet (Marcell.), 556, 558, 559, 560.
Boudet (Paul), 119, 444.
Boudon de St-Amans, 645.
Bouffet (Hipp.), 561.
Boufflers (de), 101.
Bouillet (C.-A.), 129.
Bouin (Vendée), 429.
Boulaud (Jos.), 550.
Boulbonne, abb., 680, 681.
Bougette (E.), 674.
Boulet (abbé), 128.
Boulliau (F.), 251, 252
Boulogne, 95.
Bourbelin (Abel), 276.
Bourbonnais, 545-548.
Bourbourg (Nord), 98, 101.
Bourdaloue, 649.
Bourdeault (A.), 266.
Bourde de La Rogerie (H.), 414
Bourdès (de), 641, 663.
Bourg, 131, 132, 133.
Bourgeois (H.), 407.
Bourges, 253, 254, 447.
Bourgfontaine, 237.
Bourg-le-Roi (Sarthe), 260.
Bourgogne, 121-133.
Bourgoin (J.), 232.
Bourreau, 652.
Bourrienne (V.), 409.
Bousquet (E.), 674, 675.
Bouteron (M.), 594.
Boutillier du Retail (A.), 275, 276.
Boutin (Paul), 428.
Bouvier (Claude), 561.
Bouvier (H.), 102, 103.
Bouvier, év., 257.
Bouvier (P.), 712.
Bouvièresi (M.-et-M.), 116.
Bouville (sires de), 225.
Bouyeron (L.), 659, 660.
Bouygnes (Bap.), 641.
Bouzonville, abb., 117.
Boyer-Vidal, 555, 556.
Boyvert (J. de), 258.
Braibant (Ch.), 444.
Brandicourt (V.), 102.
Brasseur (Fr.), 96
Bray-lés-Mareuil (Somme), 104.
Bréa (Louis), 572.
Brèches (Michel de), év. 259.
Bréda (comte de), 240.
Breslay (R. de), év., 260.
Bresnay (Allier), 545.
Bresson (A.), 277, 278.
Bretagne, 416-424.
Breton (Germain), 664
Breuillac (Em.), 426.
Brézé (Louis de), 403.
Briconnet (Guillaume), év., 227, 290.
Briet (Lucien), 245.
Brinay (Cher), 246.
Brindholm (Ed.), 96.
Brionnais, 126.
Brival, 553.
Brive, 552.
Brocard (M.), 277.
Broche (Lucien), 244.
Broglie (Ch. de), 234.
Brohon (Jean), 414.
Brossier, 267.
Brotier (A.-Ch.), 549.
Brouage (Ch.-Inf.), 431.
Brucker (Joseph), 586.
Brûlard de Genlis (Ch.), archev., 562.
Brun (Félix), 245, 246.
Brun (H.), 567.
Brunehant (L.), 245.
Brunel (Cl.), 715.
Bruniquel de Quercy, 641.
Brutails (J.), 646.
Buech (H.-Alp.), 562.
Buléon (J.), 423, 424.
Burin (Henri), 561.
Burlats, 660.
Burlet (chan.), 563.
Busson (G.), 258, 260.

C

Cabanis, 552.
Cabilonnum, 126.
Cabrins (Tarn), 661.
Caddau (L.), 658.
Cadier (A.), 678.
Cadillac (B. de), 644.
Cadillac (Gironde), 648.
Cadouin (Dord.), 646.
Caen, 409, 411, 412, 441.
Caffe, 564.
Cahingt, 401, 402, 405.
Cahors, 640, 661.
Caillet (Louis), 561.
Caix de Saint Aymour (de), 242.
Cajarc (Lot), 640.
Calemard (Ch.), 555.
Calendini (Louis), 256, 257, 258, 261, 263, 264, 267.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Calendini (Paul), 257, 258.
Callebaut (And.), 583.
Callen (J.), 649, 650.
Callet (A.), 131.
Callier, 682.
Callier (G^al), 682.
Calmette (J.), 121, 122, 682.
Calonne (de), 103.
Calvados, 411, 414.
Cambes, 646.
Cambrai, 96, 111, 401.
Cambray (J. de), 558.
Camisards, 558.
Camonin (abbé), 112.
Campardou, 673.
Canada, 402, 405.
Candé (Dr), 256.
Canet (Hérault), 441.
Canet (L.), 657.
Cannot (A.), 245.
Cans (A.), 136.
Cantal, 560-561.
Cantaloube (C.), 669.
Canto, 232.
Capucins, 408.
Caraman (P.), 651, 652.
Carcassonne, 673.
Cardon (C.), 103.
Carel (P.), 412.
Carennac, prieuré, 552.
Carentan (Manche), 415,
Carlier (J.), 282.
Carlier (J.-J.), 100.
Carmélites, 233, 402.
Carmes, 424, 561, 658.
Caromb (Vaucluse), 570
Carpentras, 571.
Carquebut (Manche), 593.
Carquefou (L-I.), 422.
Carreyre (J.), 653.
Carrière (Victor), 237
Carsalade (Mgr de), 657.
Cartier de Saint-René (L.), 253.
Cartulaire, 640, 674.
Cassan (P.), 675.
Casteljaloux, 643.
Castellane, 663.
Castel-Rossello, 683.
Castennec (Morb.), 420.
Castilla (M. de), 263.
Castres, 660.
Catherine de Bourgogne 122.
Caudebec (S.-Inf.), 403, 412.
Caudron (Th.), 104.
Cayrac, 653.
Ceaulmont (Indre), 561.
Ceillac (H.-Al.), 563.
Ceintrey (M.-et-M.), 113
Célestins, 554.
Celier (L.), 715.
Cendres (Manche), 417.
Cent Jours (les), 121.
Cercles catholiques, 265.
Cerisy (Mgr de), 657.
Cernay-en-Dormois (Marne), 282.
Cernesson (J.), 106.
Césard (J.-B.), 277.
Cessac (de), 645.
Cestre, 124, 125.
Chabeuf (H.), 121, 123.
Chagny (abbé), 132.
Chahaignes (Sarthe), 258.
Chailan (M.), 566.
Chaise-Dieu (la), 444.
Chalagnac (J.-L.), 653.
Chalivoy-Milon (Cher), 255.
Challans (Vendée), 421.
Chalon-sur-Saône, 121, 127.
Chalucet (de), év., 234.
Chambéry, 563.
Chamfromier (Ain), 129.
Champagne, 274, 282.
Champaigne (Ph. de), 226.
Champdiou (H. de), 259.
Champdivers (Odette de), 121.
Champ-du-Boult (Calvados), 414.
Champeval (J.-B.), 552.
Champflour (de), 560.
Champtercier (B.-A.), 568.
Chanel (E.), 132, 133.
Chanoine-Davranche (E.), 402, 403.
Chansons, 681.
Chansons de geste, 652.
Chantilly (Oise), 242, 243.
Chaourse (Aisne), 244.
Chapelier (chan.), 591.
Chapelles, 651.
Chapias, 671.
Chapoy (Edmond), 132.
Chappes-Lassaulx (affaire), 115.
Chapt de Rastignac (Mgr de), 272.
Charbonneau-Lassay, 425, 426.
Charente, 430, 431.
Charente (îles de la), 407.
Charente-Inférieure, 431, 432.
Charette, général, 426.
Charité d'Auch (la), 656
Charles, év., 114.
Charles II d'Amboise, 272.
Charles de Bourbon, 571.
Charleville (Ard.), 281.
Charmasse (A. de), 126.
Charpentier, 246.
Charrier (J.), 549.
Chartraire (E.), 125.
Chartraire de Montigney, 121.
Chartres, 247, 248, 249, 250.
Chartreux, 136.
Charvilhat (G.), 555, 556, 557.
Chassillé (Sarthe), 267.
Chastaing (abbé), 646.
Chastellin (de), 124.
Chateaubriand, 678.
Chateau-du-Loir (Sarthe), 258.
Châteauroux (Indre), 255.
Château-Thierry (Aisne) 244.
Châtel-Deneuvre (Allier), 545.
Chatte (Aymar de), 405.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chaudordy (de), 644.
Chaudron (E.), 276.
Chauffier (abbé), 422.
Chaugey (Côte-d'Or), 122.
Chauliac, 651.
Chaumes, abb., 238.
Chaumont (Père), 260.
Chaumont (H.-Marne), 280.
Chaumont-Porcien (Ardennes), 282.
Chaussepied (Ch.), 420
Chauvet (Joseph), 563.
Chauvin (Ferd.), 428.
Chauvin (P.), 591.
Chavanne (C^t), 110.
Chavigny (D. de), 271.
Chavot (Marne), 244.
Chelles, abb., 225.
Chemilly (Allier), 545.
Chêneru, 259.
Chenonceaux (I.-et-L.), 406.
Cher, 253-254.
Chevalier (Jules), 562.
Chevallier, abbé, 420.
Chevallier (chan.), 131.
Chevallot (P.), 95.
Chevert, 109.
Chevreux (Paul), 137.
Chezal-Benoît (Cher), 255.
Chifflet (les), 272,
Chilly-Mazarin (S.-et-O.) 231.
Chinon (I.-et-L.), 275, 273.
Chobaut (H.), 570, 571.
Choleau (Jean), 422.
Chollet (Fr.), 270.
Chomton (chan.), 121.
Chouans (les), 264.
Chouet (H.), 230.
Chronique bordelaise, 653.
Ciron (Gabriel de), 664.
Cirot (Georges), 653.
Cisterciens, 641, 657, 660, 662.
Cîteaux, 234.
Civrays (Th.), 715.
Clairac, abb., 642.
Clairé (Martin), 104.
Clairlieu (M.-et-M.), 113
Clamecy (Nièvre), 549, 550.
Clarisses, 97, 55.
Claudon (F.), 123.
Clausel (A.-J.-P.), 275.
Clément V, 570.
Clément, év., 235.
Clément (Jos.), 545, 546, 547.
Clément (P.), 252.
Clergé francais contemporain, 568 ; — pendant la Révolution, 104, 110, 116, 117, 235, 264, 270, 282, 402, 416, 431, 640, 648, 677.
Clergeac (A.), 657.
Clermont, 557, 558, 559, 560.
Clermont (abbé de), 235
Clerval (chan.), 701.
Clochers, 266.
Cloches, 113, 231, 242, 257, 260, 282, 571, 658, 677.
Clos-Lucé (Touraine), 274.
Clubs dijonnais, 123.
Cluny, abb., 641.
Cochet (abbé), 401, 403, 404.
Cochet (Jean), 564.
Cochin (Madeleine), 135.
Coincy (Aisne), 244.
Colbert, év., 667.
Colette (sainte), 439.
Collain (Jean), 430.
Collanges (P.-de-D.), 558.
Collet (abbé), 111.
Colleville-sur-Mer (Calvados), 413.
Collinances, abb., 238.
Collinet (P.), 282.
Cologne (Gers), 654.
Colombe (D^r), 569, 570.
Colonges (Jean de), 637.
Colonie portugaise, 649.
Combarieu (L.), 640.
Combeaux (de), 238.
Combes (A.), 640.
Combes de Patris (B.), 638.
Comines (Nord), 439.
Commercy, 550.
Comminges, 679.
Compiègne, 240.
Comtat Venaissin, 569-571.
Comté de Foix, 678-681.
Comté de Nice, 571-573.
Concathédrales, 680.
Concevreux (Aisne), 245.
Conches (Eure), 415.
Concordat, 665.
Concordat (M.-et-L.), 270.
Concoret (Morbihan), 424.
Condé (prince de), 242, 243.
Condom, 656.
Confesseurs de la foi, 658.
Confréries, 404, 656, 660, 675.
Congerville (S.-et-O.), 233.
Constantin (Ch.), 292.
Constitution civile du clergé, 131, 270, 422, 429.
Contrasty (J.), 655, 664, 665.
Conzié (de), archev., 273.
Conzié (Fr. de), 571.
Corbeil, 231, 233.
Corbie, 229, 288.
Corbier (B^on de), 551.
Corbin (P.), 710.
Corcelle (J.), 131.
Cordeliers, 123, 241, 272, 430, 561, 660.
Cordes (Tarn), 661.
Corn (Lot), 639.
Corneillan (Bernardin de), 638.
Cornereau (A.), 121.
Cornille (L^t), 124.
Corrèze, 552-554.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Corriol (Jules), 568.
Cortète (Fr. de), 646.
Cortois de Quincy (Mgr) 131.
Cosprons, 684.
Coste (P.), 655.
Coste (Emm.), 683.
Costecalde (L.), 670.
Côte-d'Or, 121-124.
Côtes-du-Nord, 418.
Coulans (Sarthe), 413.
Couppey (L.), 409.
Courmesnil (Orne), 416.
Courrières (Jean), 660.
Courteault (Paul), 648, 651, 652.
Courtillé (Louis), 264.
Couserans, 679, 680.
Cousin (Jean), 125, 279.
Coutances, 414.
Coutil (Léon), 407, 408 410.
Couzi (A.), 663.
Crayol (E.), 660.
Crégut (Régis), 558.
Crépainville (E.-et-L.), 248.
Crepelet (Ernest), 282
Crépin (abbé), 104.
Creuse, 554.
Creuzet (Émile), 231.
Crèvecœur (J. de), 238.
Crocus, 671.
Croix, 122.
Croquez (Albert), 98.
Cros (P. Léonard), 588.
Crozart de Thorigny (de), 235.
Cruas, abb., 671.
Cuchet (L.), 670.
Cuisery (S.-et-L.), 127.
Cuissy-en-Almont (Aisne), 245.
Culhat (J.-B.), 559.
Culte de la Raison, 669.
Curciat (Am.), 128.
Cys (Aisne), 246.

D

Dabot (Henry), 225.
Dacremont (H.), 282.
Dagobert (Gal), 682.
Daligant (L.), 423.
Damico (F.), 226.
Dampierre (Cher), 255.
Dangu (E.), 240.
Danguy (abbé), 413.
Dantin (L.), 658.
Dantu (G.), 410.
Darnalt, 644.
Darras, 593.
Darricau (Albert), 654.
Dary (Fr.), 415.
Daugé (C.), 654.
Daugré (René), 262.
Dauphin (N.), 267.
Dauphiné, 561-563.
Daux (Camille), 641.
Dauzon (E.), 644.
Davenne (M.), 251.
Davillé (L.), 108, 109.
Davin (P.-M.), 565.
Davron, prieuré, 232.
Dax, 654.
Debout (H.), 96.
Decap (J.), 678, 681.
Déchelette (Louis-Jean) év., 408, 713.
Decroos, 97.
Dedieu (Joseph), 564, 666.
Dedouvres (L.), 265.
Deflin (Émile), 226.
Defresne (A.), 231.
Degert (A.), 654, 655, 656, 664, 665.
Dejob (Charles), 649.
Delabarre (Ed.), 403, 404.
Delage (Frank), 551.
Delalain (Paul), 232.
Delamaire, archev., 96.
Delamotte (G.), 95.
Delaroche (J.-B. Grégoire), 405.
Delattre (Léon), 420.
Delisle (P.-Fr.), 104.
Delisle (L.), 414, 415.
Delle (H.-R.), 120, 121.
Delmas (Ernest), 561.
Delorme (P.-Ferd.M.), 584.
Delort (colonel), 663.
Delpech (G.), 655.
Delpont (M.), 684.
Demailly (Alfred), 102.
Demartial (A.), 551.
Demary, 414.
Dementhon (chan.), 129, 130, 131.
Denis (L.-J.), 258.
Denis (dom), 239.
Denisy (Léon), 638.
Denos (G.), 248.
Denyau (Robert), 408.
Depoin (J.), 232, 234.
Depont, 115.
Dercier (P.), 554.
Descoqs (A.), 414.
Des Essarts, 410.
Deslandes (chan.), 412
Desmazières (F.-X.), 95.
Desnoyers (Jean), 250.
Despetis (J.), 674.
Des Robert, 113, 114.
Des Roches-Jouye, 265.
Dessaint (J.), 103.
Destailleur (Ch.), 104.
Desvres (P.-de-C.), 95.
Deux-Sèvres, 426.
Devisaire breton, 418.
Diderot, 279.
Diderot (Denis), 277.
Didier Laurent (J.-M.), 113, 114.
Dienne (comte de), 561.
Dieppe, 402, 405, 567.
Digard (M.), 594.
Digne, 229.
Dijon, 121, 122, 123, 124.
Dillaye (G.), 413.
Dîme, 116, 234.
Doctrinaires, 657.
Dol, 417.
Dolibon (M.), 257.
Dombidau de Cronseilhes, év., 419.
Domremy - la - Pucelle (Vosges), 116.
Donat (Jean), 641, 642.
Donchery (Ardennes), 281, 282.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dorat, 551.
Dordogne, 646-648.
Dorey (Jacques), 274.
Douais (Mgr), 697.
Doublet (G.), 572, 573, 679.
Doublet, 250.
Doubs, 107.
Doucet, 593.
Doué-la-Fontaine (M.-et-L.), 270.
Douilhé (Jean), 657.
Doulcon (Meuse), 115.
Doze (Melchior), 668.
Dreux, 249.
Drimille (Raymond), 96.
Drome, 562.
Drouet (J.), 300, 705.
Drouet (les), 281.
Drouot (Henri), 123.
Drouot, général, 591.
Drugy, 104.
Dubail-Roy, 120, 121.
Dubarat (V.), 656.
Du Bellay (Joac.), 266.
Dubois (A.), 130.
Dubois (abbé), 645.
Dubois (card.), 713.
Dubois (J.), 404.
Dubois (Pierre), 403.
Dubos, 239.
Dubosc (G.), 403, 406.
Dubosq (R.), 413.
Dubruel (Marc), 589, 680.
Du Castel (P.), 105.
Du Chaila, 588.
Duchazaud (chan.), 647
Ducourtieux (Paul), 551.
Ducrocq (abbé), 99.
Dudon (Paul), 129, 588.
Dufay (Pierre), 250.
Du Ferrier, 102.
Duffau, 643.
Dufour (A.), 232, 233.
Dufour (G.), 268.
Dufourcq (Albert), 292, 715.
Dugué de Bagnols, 98.
Du Halgouet (Hervé), 424.
Duhamel (L.), 669.
Duhaut (Dr), 232.
Duine (F.), 416, 417.
Dujarric-Descombes (A.), 647.
Du Lac (Fr. Perrin), 230.
Du Lac (R.), 230.
Dulon (J.), 666.
Duman (Maurice), 546.
Dumons (G.), 661.
Dumont (G.), 281.
Du Moustier (G.), 410.
Duneufgermain (G.), 104.
Dunkerque, 99, 100, 101.
Du Pavillon (X.), 646.
Du Perron (Jean), archev., 125.
Du Perron, card., 411.
Duperron (G.), 589.
Du Plessis d'Argentré (Louis), év., 234.
Du Prat, cardinal, 557.
Duprat (E.), 662.
Du Prat, év., 560.
Duquesnoy (Père), 116.
Durand (Albert), 667, 668.
Durand (F.), 66.
Durand (René), 416, 418.
Durand (Roger), 247.
Du Ranquet (H.), 557.
Duravel (Lot), 640.
Dureil (Thib. de), 259.
Durengues (chan.), 642, 644, 645.
Durieux (J.), 647.
Du Roure de Paulin, 558.
Durrieu (Paul), 134.
Durville (chan.), 421.
Du Saussay, 254.
Duval (Louis), 416.
Duveau (Édouard), 401
Duvernoy (E.), 112, 114, 115.
Duvic (capitaine), 428.

E

Ébreuil (Allier), 545, 546.
Écharcon (S.-et-O.), 233.
Échivard (M.), 262.
Eck (Ch.), 245.
Écouis (Eure), 410.
Écrouves (M.-et-M.), 116.
Édifices religieux, 138, 420, 423, 548, 552, 592, 638.
Édit de Nantes, 425, 661.
Effiat (d'), 231.
Eisenmann (L.), 123.
Eisenmenger (P.), 591.
Elbée (marquis d'), 426.
Elne, 682, 683, 684.
Emard (P.-M.), 225.
Embrun, 562.
Empire (Premier), 275.
Engrand (J.-E.), 231.
Enlart (Charles), 97.
Enseignement, 116, 122, 124, 137, 243, 267, 270, 546, 565.
Entrevaux (Benoît d'), 672.
Epaona, 130, 131.
Épernon (E.-et-L.), 248.
Érard de Brienne, 124.
Ermenfroy (saint), 114.
Ernée (Mayenne), 265.
Escagrac (Mis d'), 640.
Escoussens (Tarn), 659.
Espagne, 678.
Espinay Saint-Luc (Fr. d'), 431.
Esquerdes (P.-de-C.), 97.
Esquieu (L.), 418.
Estaing (amiral d'), 559.
Estavayer (Claude d'), év., 131.
Estournet (G.), 237.
Estrées (d'), maréchal, 245.
Établissements religieux, 238, 240, 241, 245, 554, 559, 564.
Étain (Meuse), 110, 115.
Étampes, 232, 233, 235, 236.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Étangs, 673.
États généraux, 119, 123, 264, 282.
Étival, abb., 120.
Étrurie (reine d'), 572.
Eure, 407-411.
Eure-et-Loir, 247-250.
Évêques, 654.
Évrard (A.), 708, 715.
Évrard d'Orléans, 280.
Évrault, 271.
Évreux, 251, 408.
Ex-libris eccl., 277.

F

Fabre (Marcel), 669.
Fabri (Honoré), 131.
Fage (René), 289, 551, 553.
Faissola, abbé, 572.
Falaise, 412.
Fallières (O.), 645.
Farcy (L. de), 266, 271.
Fareinisme, 129.
Fareins (Ain), 129.
Favier, 558.
Favier (J.), 114.
Favières (E.-et-L.), 254.
Favot (A.), 561.
Favret (P.-M.), 120.
Fay (René-Fr.), 263.
Fayolle (Mis de), 647.
Febvre (Lucien), 122.
Fécamp, abb., 401, 409.
Fédéralistes, 267.
Félix V, pape, 131.
Fénelon, 650, 664.
Ferrare (Renée de), 227.
Fiel (P.), 642, 656.
Filles de l'Enfance, 662.
Filles du Calvaire, 292.
Fillon, év., 408.
Finistère, 418-421.
Fiot (J.-M.), 132.
Firino (R.), 245, 246.
Flabémont (M.-et-M.), 114.
Flament (Pierre), 545, 711, 716.
Flandre, 97-102.
Flaran, abb., 657.
Flaviens, 684.
Fléchois (pays), 257.
Fleury (de), archev., 272.
Fleury (E.), 266.
Fleury (Gabriel), 262.
Florent (saint), 129.
Florimont Boudon de Saint-Amans (Jean), 643.
Foiret (P.), 224, 226.
Foisset (Théoph.), 121.
Foix (Germ. de), 680.
Foix (V.), 655.
Folk-lore, 423, 658.
Fontaine (André), 642.
Fontaine (J.), 661.
Fontaine de Resbecq (P. de), 551.
Fontenay-le-Comte, 429.
Fontenay-les-Briis (S.-et-O.), 235.
Fontenoy (Aisne), 245.
Fontevrault, ab., 271.
Fonts baptismaux, 102.
Forêt (Ch.), 109.
Forestier (J.), 550.
Forges (les) (L.-et-C.), 250.
Formé (abbé Th.), 237.
Forot (V.), 552, 553.
Fort (saint), 649, 651.
Forteau (Charles), 232
Fossat, 681.
Fosseyeux (Marcel), 224, 442.
Foug (M.-et-M.), 116.
Fougères, 417.
Foulon (E.), 96.
Fouquet, abbé, 257.
Fouquier-Tinville, 245.
Fourastié (V.), 640.
Fourier (B.), 591.
Fourier de Bacourt, 115.
Fournier (Paul), 113.
Foville (J. de), 670.
Fragonard, 275.
France (Ponce Alexandre de), 97.
France (H. de), 641, 642.
Franchard, pr., 237.
Franche-Comté, 105, 108.
Francières (Som.), 104.
Franciscains, 584.
Franc-maçonnerie, 556, 590.
Francois Ier, 135, 230, 411.
Frault, 271.
Frayssinet (Antoine), 640, 642.
Freixe (Jacques), 684.
Freppel (Mgr), 266.
Frères Mineurs, 651.
Frères Prêcheurs, 651, 680.
Fréron, 566.
Fressancourt (Aisne), 244.
Fristot (L.), 109.
Froger (chan.), 256, 258, 259, 260, 261.
Fromage de Longueville (Louis), 244.
Fromageot (Paul), 226, 230.
Fronde (la), 136, 137, 275, 410, 653.
Frontault (Fr.), 270.
Fulcran (saint), 676.
Fuscien (saint), 103.
Fuzet (Mgr), 407.
Fyot (E.), 121.

G

Gabory (Em.), 427.
Gacé (Orne), 256.
Gachin, 282.
Gaffarel (Paul), 122, 565, 567.
Gaignières, 271, 272.
Gaillard (Albert), 653.
Gaillard (Jean), 136.
Gaillardon (Dr), 430.
Galabert (Fr.), 662.
Galceran Albert, 683.
Galipaud, 421.
Gallerand (J.), 252.
Gallicanisme, 664.
Galmiche (E.), 418.
Galtier (Paul), 588.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gamelin (Jacques), 673.
Gap, 563.
Garampi, 672.
Garat, 654.
Gard, 666-670.
Gardey (Mgr), 658.
Garet (Guill. de), 570.
Garnier (Claude), 551.
Garnier (Noël), 121, 123.
Garreta, 402.
Garrigues (D.), 665.
Gascon landais, 654.
Gassendi (P.), 567, 568.
Gasser (A.), 108.
Gassies (G.), 237.
Gaston (J.), 716.
Gaston IV, 673.
Gatin (L.-A.), 230, 232.
Gâtinais, 237.
Gauffreteau (Jean de), 653.
Gault (Mgr), 271, 565.
Gausbert (saint), 637.
Gautherot (G.), 228, 716.
Gauthier (P.-J.), 127.
Gautier (Pierre), 280.
Gautier de Bruges, év., 583.
Gavriz ar Menez, 423.
Gay (Emm.), 668.
Gayral (abbé), 644.
Gazier (A.), 135.
Gazier (G.), 106-107.
Gébelin (F.), 653.
Gellon (abbé), 591.
Gellone, 676, 677.
Gendraud (P.), 647.
Gentien (saint), 103.
Geoffroy (saint), 103.
George, 430.
Geraud (saint), 561.
Gerber (Claude), 107.
Germain de Maidy (L.), 113, 116.
Germigny-l'Évêque (S.-et-M.), 237.
Germolles (S.-et-L.), 126.
Gers, 654-657.
Gerville (S.-Inf.), 401.
Gévaudan, 670.
Gex, 108.
Giard (R.), 98.
Gibier (Mgr), 714.
Gibrat (J.), 683.
Giffard (A.), 122.
Gigean, 675.
Gigney (Vosges), 113.
Gigon (S.), 428.
Gillac (N.-D. de) (T.-et-G.), 642.
Gillant, Ch.), 109, 110.
Gillant (J-.B.-Ant.), 109.
Gillot (Hubert), 277.
Girard (C.), 562.
Girard (Em.), 427.
Girard (G.), 426.
Girard (Isaac), 250.
Girard (J.), 571.
Girod (J.), 129.
Gironde, 648-653.
Gisors (Eure), 408.
Givès (de), 247.
Givry (de), év., 279 280.
Glennes (Aisne), 246.
Gobillot (L.), 552.
Gobillot (Ph.), 558.
Gobillot (R.), 415.
Gobion (P.), 716.
Godart (Ch.), 108.
Godebille (Jacques), 408, 410.
Godet (M), 104, 706.
Godot (Louis), 117.
Gonzague (Charles de), 281.
Gosset (Pol), 281.
Goué (Alain de), 426, 429.
Goué (J. de), 422, 427.
Gougaud (L.), 424.
Gourdon (P.), 266.
Goutay (Ed.), 568.
Gouyon (F.), 554.
Governe (Et. de), 570.
Goy (Fiacre Joseph de), 558.
Goyau (G.), 138.
Gradis (Abr.), 652, 653.
Granat (O.), 645.
Grand (Roger), 560.
Grande Armée (la), 124.
Grande Mademoiselle (la), 282.
Grande Peur (la), 276.
Grand - Lucé (Sarthe), 258.
Grandmaison (Louis, de), 272.
Grandpré (comtesse de), 281.
Granel (Armand), 590.
Grange (abbé H.), 666.
Grangeard, 258.
Granger (A.), 255.
Granier (M.), 675.
Granvelle, cardinal, 113.
Grasse (Mgr de), 267.
Gravelines (Nord), 99.
Gravier, 425.
Gray, 108.
Grégoire XIII, 140.
Grellet (Étienne), 552.
Grellier (Ch.), 421.
Griffeuille (B. de), 561.
Griffolet d'Aurimont (Cte de), 654.
Grimaldi, 571.
Grimaud (H.), 272, 273 274.
Grimault (E.), 265, 266.
Grisolles (T.-et-G.), 642.
Gruas (A.), 716.
Guéméné (Morb.), 423.
Gueneau (Victor), 549.
Guénin (G.), 419.
Guérande (Morbihan), 422.
Guérard (Grégoire), 127.
Guéret, 554.
Guérif (G.), 267.
Guérin (M. de), 266.
Guerres de la Ligue, 679.
Guerres de religion, 639, 657, 659, 660.
Guéry (Ch.), 408, 409, 416.
Guidault (Ph.), 254.
Guidault (P.), 254.
Guidel (Morbihan), 424.
Guiffrey (J.), 225.
Guilhamon (H.), 643.
Guillard (J.-M.), 126.
Guillaume IV Larchevêque, 594.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guillaume, 122.
Guillemant (Ch.), 96.
Guilleminet, 228.
Guilloreau (L.), 134, 263, 439.
Guillou (Adolphe), 418.
Guiot, 232.
Guiraud (J.), 138.
Guiraud (L.), 675.
Guiscard (Robert), 410.
Guise (duc de), 250.
Guitard (Eugène), 140.
Guyenne et Gascogne, 637-658.

H

Hachette (Alfred), 546
Hackspill (abbé), 664.
Hadrien I^er^, 288.
Hannezo (J.), 131, 132, 133.
Harcourt (Philippe de), év., 409.
Harlay (Achille de), év., 418.
Harlé (Pierre), 652.
Hartmann (G.), 225.
Haudecœur (A.), 281.
Hauser (Henri), 121.
Haussoullier (B.), 411,
H^te^-Garonne, 662, 666,
Hautes-Alpes, 562, 563.
Haute-Saône, 108.
Hautes-Pyrénées, 657-658.
Haute-Vienne, 550, 552.
Hauteville (Tancrède de), 410.
Hazon de Saint-Firmin (J.), 250.
Hébert (Mgr), 643.
Hédé (Ille-et-V.), 417.
Heilly (Thibault d'), év., 103.
Helvétius, 264.
Hénin-Liétard, abb., 97.
Hennebont (Morbihan), 424.
Hennequin (A.), 246.
Hennequin (Émile) 275.
Hennezel (Jehan de), 244.
Henri IV, 403.
Hanriet (Frédéric), 244.
Henriet (M.), 245.
Henry de Navarre, 428.
Hérault, 673-677.
Herbelin (L.), 121.
Hérésie, 132.
Herqueville (Manche), 414.
Hervy (J.-B.), 554.
Heurtevent (R.), 414.
Hibon de La Fresnaye (les), 95.
Hirschauer (Ch.), 97.
Histoire eccl., 134.
Historia Francorum, 139.
Hivet (abbé), 246.
Hogu (Louis), 266.
Hoguet (P.), 95.
Hollier (E.), 675.
Hôpitaux, 241, 243, 248, 269, 593, 647, 662, 670. Voir Hôtel-Dieu.
Horson, 124.
Hospices, voir Hôpitaux
Hospitalières du Canada, 259.
Hôtels-Dieu, 224, 241, 248, 250, 273, 281, 402, 418. Voir Hôpitaux.
Houin (Ch.), 282.
Huard (G.), 411, 412.
Hubert (E.), 255.
Hubert (saint), 115.
Huchet (A.), 716.
Hüe (Jean), 236.
Huet (J.), 429.
Hugon (H.), 405.
Hugueney (L.), 123.
Huguet (A.), 104, 105.
Husson (G.), 237.
Huteau, 132.

I

Iconographie, 547.
Ide (sainte), 96.
Idoux (abbé), 118.
Ignace de Loyola (saint) 650.
Ignotus, 129.
Ile-de-France, 224-246.
Ille-et-Vilaine, 416-418.
Imbart de La Tour (P.), 289.
Imbert (L.), 431.
Immortale Dei, 266.
Indre, 254, 256.
Indre-et-Loire, 272-274.
Indulgence, 661.
Innocent IV, 664.
Innocent XI, 589.
Innocente (sainte), 644.
Instruction, 644, 657, 678, 681.
Intins (abbé), 110.
Irénée (saint), 588.
Isabelle-Claire-Eugénie (infante), 649.
Isère, 561-562.
Isle-Adam, pr., 593.
Isle-Jourdain (l'), 655, 657.
Isles sur Suippe (Marne) 281.
Isnard (E.), 229, 567.
Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 123.
Italiens, 649.
Itier, 289.
Izernore (Ain), 133.

J

Jacobins, 411.
Jacquemard (B^on^), 121.
Jacques (saint), 427.
Jacquin (le R. P.), 717.
Jadart (H.), 281, 282.
Jaffré (Jean), 424.
Jaille (Maine), 258.
Jalenques (Louis), 561
Jaloustre (Elie), 555.
Jansénisme, 223, 235, 257, 273, 422.
Jard (Vendée), 429.
Jarry (A.), 647.
Jarry (Eug.), 246.
Jaubert de Barrault (Jean), 655.
Jean XXII, 583, 640.
Jean-Baptiste (saint), 650.
Jean Bart, 100, 101.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean VII d'Amboise, 280.
Jean-Julien, 115, 116.
Jeanne d'Arc, 104, 268, 406, 584, 585, 589, 649.
Jeannin, 123, 126.
Jésuites, 257, 404, 651.
Joachim (J.), 120.
Joly (abbé), 128, 131, 132.
Joly (Claude), év., 109.
Joret (Maurice), 643.
Joseph (Père), 265.
Joséphine, impér., 282.
Joué-en-Charme (Sarthe), 264.
Jouen (chan.), 407.
Jouon des Longrais (F.), 417.
Jourdain (Gilles), 235.
Juifs, 257, 653, 666.
Juillac (Corrèze), 554.
Julien (saint), év., 260.
Jumièges, abb., 406.
Jura, 105-106.
Jusselin (M.), 264, 583.
Justices, 122.
Juvigny-les-Dames (Meuse), 110.

K

Kahn (Salomon), 666.
Kersers (Louis de), 253.
Kleinclausz, 562.

L

Labadie (E.), 645.
Labadie-Lagrave, 643
La Balme (P. de), 131.
Labande (L.-H.), 570, 572.
Labarde (L.-et-G.), 643.
La Barre (Jean de), 231.
Labbe (Père), 254.
La Berthelinière (E.-et-L.), 248.
Laboise (L.-F.), 125.
Laborde (J.-B.), 677, 678.
La Boulie (S.et-O.), 230.
La Calade (J. Duranti de), 565.
La Capelle-Clapié (Tarn) 661.
Lacger (L. de), 659, 660, 661, 717.
La Chanonie (L. de), 427.
La Chapelle (G. de), év., 258, 259.
La Chapelle (Jean de), 104.
La Chapelle-Craonnaise (Mayenne), 265.
La Chapelle-Grésignac (Dordogne), 647.
La Chapelle-Saint-Aubin, 259.
La Chapelle-Saint-Robert (Dordogne), 647.
La Chesnaye (Jehan de), 427.
Laclavère (Max), 656.
Lacordaire, 277, 591.
Lacrocq (Louis), 554.
Lacroix (abbé), 259.
La Croix-Laval (M. de), 671.
Lacrosse (Cam.), 645.
Lacuée (J. de), 645.
Lacusson, capitaine, 105, 106.
Lacvivier (R. de), 682, 683.
La Daurade, à Toulouse, 663.
La Devinière (Touraine, 274.
La Fare (de), év., 292.
La Ferté-Milon (Aisne), 237.
Laffon (Raoul), 552.
La Flèche, 257, 259, 262.
Lafon-Blaniac, 645.
La Forêt (P.), év., 259.
Lafuste (Ed.), 680, 681.
La Gorce (Pierre de), 299.
La Grâce-Dieu, 665.
Lagrand (Hautes-Alpes) 563.
La Grave (Isère), 561.
Lahaye (V.), 413.
La Hogue, 665.
La Houblonnière (Calvados), 413.
Laigneau de Langellerie, 256, 257.
Laire, 124.
Lalade, év., 292.
La Lande de Calan (Ch. de), 422.
Lalanne (J.), 650.
Laloy (Jean-Nic.), 280.
La Luzerne (Mgr de), 278, 279.
La Marche, év., 417.
Lamarque, 678.
Lamartine, 98.
La Ménardière (de), 425.
Lamennais, 139, 416.
Lamey (Mayeul), 568.
Lamolière (Lot-et-G.), 643.
La Mothe-Saint-Héray (D.-S.), 426.
La Motte-Servolex (H.-Savoie), 564.
La Motte-Tilly (Aube), 275.
Lamourous (Mlle de), 650.
Lande Patry, 260.
Landes, 654.
Landévennec, abb., 419.
Lange (Maurice), 556.
Langeron (Mls de), 124.
Langlois (G.), év., 260.
Langlois (Marcel), 248.
Langres, 277-280.
Langue catalane, 681.
Languedoc, 658, 677, 679.
Lannes (les) (Gers), 654.
Lanot, 553.
Lantivy (René de), 261
Laon, 244
La Parisière, év., 667.
La Passardière (J. de), 422, 423.
La Pasture (R. de), 438.
Lapize de La Pannonie, abbé, 648.
Laporte (Paul), 643.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Proutière (Vendée), 427.
Laragne (H.-Alp.), 563.
Larche (Corrèze), 552.
Larmor(Morbihan), 424.
La Robrie (M. de), 426.
La Rochejacquelein (de) 427.
Laroque - des - Albères, 683.
La Rovère (de), 637.
Larreule, 655.
La Sicotière (L. de), 415.
La Souterraine (Creuse), 554.
Lassaulx (affaire Chappes), 115.
Lassire (Charles), 405.
La Suhardière (Saint-Michel de), 414.
Latin, pron., 278.
Latouche (Robert), 443, 592, 641, 642.
La Trappe, 661.
La Trémoille (duc de), 425.
Laurain, 592.
Laurent, év., 278.
Lautrec, 660, 661.
Lautrey (L.), 105, 106.
Lauzun (Ph.), 643, 644, 645.
Laval, 265.
Laval (V.), 569.
Laval (Pierre de), arch. 264.
Lavalette des Verines, 550.
Lavaur, 654, 659, 660.
Lavergne (A.), 656.
Lavergne (G.), 647. 648.
Lavergne de Montenard de Tressay, 637.
Lavernose (H.-G.), 663.
Lavigerie, cardinal, 266.
La Voulte, 671.
Le Bernin, 561.
Leblond (V.), 239.
Lebon, 99.
Le Bourdellis (R.), 234.
Le Bouteiller (Vte), 417.
Le Bras (J.), 424.
Le Brun (E.), 545.
Le Cacheux (P.), 414.
Lechevalier (A.), 406.
Leclerc, 645.
Leclerc (A.), 550.
Leclercq (J.), 104.
Le Clert (L.), 275.
Lecluse (E.), 100.
Lecomte (Maurice), 237 238.
Le Coq (Ch.), 265.
Lecourbe, 120.
Lecourt (J.), 414.
Lectoure, 656.
Lécureux (L.), 261.
L'Ecuy, 245.
Le Deverne, 95.
Ledru (Émile), 248.
Lefebvre (G.), 101.
Lefèvre (L.-Eug.), 236
Lefèvre d'Étaples, 226, 289, 290.
Le Fort (V.), 413.
Le Gallois (G.), 410.
Le Garrec (E.), 423, 424.
Legay (Alex. Guil.), 409.
Legendre(Thomas), 402
Léger (Ch.-P.), 276.
Le Goff (Jérôme), 274.
Le Goux de La Berchère (Charles), arch., 661.
Legrand (Gaëtan), 244
Legrand (Maxime), 233, 236, 712.
Legrand (Th.), 717.
Legras de Melesve (F.), 263.
Legrin (A.), 415.
Legris (chan.), 409.
Legros (H.-M.), 256, 257, 260, 263.
Le Helloco (P.), 717.
Lehr (Henry), 247.
Leibnitz, 109.
Le Jau (Jean-Paul), 408.
L'Eleu (André), 244.
Lelièvre (C.), 254.
Lelièvre (chan.), 413.
Lemaire (Fernand), 116.
Lemaire (L.), 99, 101.
Lemaitre (H.), 439.
Lemasson (A.), 418.
Lemattre (H.), 99, 100.
Lemenestrel (Ch.), 249.
Le Menuet de La Jugannière (P.), 404.
Le Mintier de Saint-André, év., 418.
Lemonnier (chan.), 431.
Lenfant (chan.), 650.
Léon, 417, 419, 422, 423.
Le Parquier, 402, 406, 440, 441.
Le Peletier (Michel), 98.
Le Peletier d'Aunay, 559.
Lequien de La Neuville, 654.
Leroux (Alfred), 420, 553, 651, 652, 653.
Leroy (A.), 417, 418.
Le Royer, 259.
Le Royer de La Dauversière (J.), 259, 260.
Lescaledieu, abb., 655.
Lescar (B.-P.), 677.
Lescot (Pierre), 225.
Lesne (E.), 288.
Lesné (Fr.), 264.
Lesort (André), 230.
Lesouef (A.), 444.
Le Sourd (A.), 671, 672.
Lespagnandelle (M.), 272.
L'Esperonnière (de), 422.
L'Esprit (A.), 225.
L'Esquile, 665.
Lestang (Fr. de), 554.
L'Estoile (de), 642.
Lestrade (Jean), 655, 664, 665.
Letacq (abbé), 263.
Le Tellier, 103.
Letonnelier, 564.
Le Tonnelier de Breuil (Mgr), 641.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettres pontificales, 666
Le Tunais, 248.
Leurlet (F.-E.), 680.
Le Verdier (P.), 401, 405.
Lévignac-sur-Save, abb. 663.
L'Horme (Bon de), 277
L'Hote (E.), 117.
L'Huillier, 109.
Liberté d'enseignement, 266.
Liepvre (M.-et-M.), 112.
Lieu-Dieu, pr., 289.
Ligier-Richier, 109.
Lignes de Figuères, 682.
Lignières (Sarthe), 263.
Ligue (la,) 136.
Ligueil (I.-et-L.), 273.
Lille, 101.
Limoges, 550, 551, 553.
Limousin, 550 554.
Lindsay, 229.
Liré, pr., 266.
Lisieux, 413.
Liturgie, 278, 279, 402.
Livré, pr., 417.
Livre vert d'Elne, 683.
Livry (Calvados), 412.
Lixy (Yonne), 125.
Lizop (R.), 663.
Lodève, 646, 662.
Loire-Inf., 420, 421.
Loiret, 246, 247.
Loir-et-Cher, 250 253.
Loiseau (M.-G.), 256.
Lombard (A.), 239.
Lombergot (J.-P.), 660.
Lombez, 655, 657.
Loménie de Brienne (les), 573, 663.
Longin, abbé, 268.
Longjumeau, édit., 109.
Lons-le-Saunier, 106.
Looten (Camille), 97.
Lorain (Ch.), 280.
Loridon (Gabriel), 564.
Lorin (F.), 234, 235.
Loriol (Vaucluse), 570.
Lorraine, 108, 120, 125.
Lorraine (N. de), 114.
Lorris (Loiret), 236.
Losne (Côte-d'Or), 122.
Lot, 639-640.
Lot-et-Gar., 642 646.
Loth (Mgr), 401.
Lothard (M.), 441.
Loubatier (R.), 444.
Loudun (Geoffroy de), év., 259.
Louis (saint), 414.
Louis XI, 411.
Louis XIV, 589, 645.
Louis XV, 671.
Lourdes, 658.
Louvencourt (de), 103.
Louverture, 645.
Louvet, 234.
Loyat (Morbihan), 424.
Lozère, 670-672.
Luché (Sarthe), 258.
Lucius III, 663.
Luçon, 429.
Luquet (Raoul), 568.
Luthard (M.), 662. 675.
Luther, 289.
Lyon, 664.
Lyon de Convènes, 666.
Lyre (Eure), 408, 410, 416.

M

Mabillon, 269.
Machéco de Prémeaux, év., 647.
Macon (G.), 242.
Madelaine (A.), 414.
Magot (abbé), 643.
Maguelone, 674, 675.
Maignan (Albert), 261.
Maignet, 567.
Maine, 256-265.
Maine-et-Loire, 265-272
Maisondieu (Côte-d'Or), 122.
Maisonneuve (Mis de), 258.
Maisons-Laffite, 231.
Maitre (Léon), 422.
Maleissye (de), 406, 584.
Malhoste (Simon), 237.
Mallart (Jean de), 409.
Mallet (D.), 261.
Mallet (F.), 104.
Malley (Th.), 129, 589.
Mammès (saint), 279.
Manche, 414-415.
Mandin (J.), 647.
Mangenot (E.), 114, 116, 117.
Manosque (B.-A.), 567.
Mans (le), 134, 257, 258, 260, 262, 263, 267, 268, 404.
Mantoche (H.-S.), 108.
Manuscrits lorrains, 114
Marboutin (J.-R.), 643, 644-646, 657. 718.
Marca (P. de), 678.
Marcault (chan.), 272.
Marcel (Louis), 278, 279, 280.
Marche, 554.
Marciac, 657.
Mareschal (de), 563.
Maret (Stéphane), 130.
Marguerite d'Alençon, 227.
Marguerite de Flandre, 126.
Marichal (C.), 278.
Marichal (Paul), 113.
Marmiesse (B. de), 680.
Marne, 280, 281, 593.
Marne (Hte-), 276-280.
Marolles (S.-et-M.), 237.
Marot (Clément), 227.
Marquis (Recueil de l'abbé), 114.
Marsan (Fr.), 658.
Marseille, 271, 565.
Martellière (Jean), 252, 253.
Martin (Alexandre), 116.
Martin (Eug.), 116, 117, 119.
Martin (J.), 649.
Martin (J.-B.), 136.
Martin (Olivier), 416.
Martin (P.), 423, 424.
Martin de Tours (saint), 650.
Martres-de-Veyre (les), (P.-de-D.), 556.
Mas-d'Agenais, 643.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mas-d'Azil, 680.
Masnou (P.), 684, 685.
Masquières (Lot-et-G.), 643.
Masson (L.), 247.
Massot (Dr J.), 681.
Mathieu (Calv.), 412.
Mathorez (Jules), 101, 421, 586, 649.
Mathurin (Jos.), 417.
Mauduit, 414.
Maujan (E.), 114.
Maule (S.-et-O.), 235.
Maumus (le P.), 657.
Maupassant (Jean de), 652, 653.
Maupeau (Ch.-G.), év., 655.
Maurat-Ballange (A.) 551.
Mauriac, 560.
Maximin de Trèves, (saint), 425.
Mayenne, 264-265.
Mayeux (Albert), 248.
Mayran (Benj.), 637, 680.
"Mays" (les), 225.
Mazauric (Félix), 666, 667.
Mazon (Ch.-A.), 671.
Meaux, 227, 237.
Médecine, 639.
Meisler (abbé), 593.
Meissonier (Isaac), 671.
Mélanges hist., 422.
Melgueil, 676.
Mellin de Saint-Gelais, 655.
Melun, 237, 238.
Mémoires, 652.
Mende, 670.
Mercier (abbé), 432.
Mercure, 643.
Mercy (Mgr de), 429.
Merle, 553.
Merlet (René), 248.
Merquel, 423.
Mesnard de Seillac (Mme), 258.
Mesnil-Bérard (Orne), 409.
Messe (la), 641.
Métais, 253.
Metgé (Mlle de), 662.
Métivier (M.), 657.
Metz, 114, 116.
Meunier (Ph.), év., 408.
Meurthe-et-Moselle, 112 117.
Meuse, 108-112.
Meylan (Lot-et-G.), 643.
Michel (André), 438.
Michelet, 121.
Miclet (Paul), 239.
Mignon (Maurice), 549.
Miguel de Excelsis (San) 650.
Milhars (Tarn), 438.
Milhaud, 682.
Mille (abbé), 104.
Millénaire normand, 409, 594.
Miquet (F.), 564.
Mirepoix, 680.
Miron (Ch.), év., 270.
Mirot (Léon), 224, 228, 549, 550.
Miséricorde, œuvre, 670.
Missale Francorum, 425
Missionnaire (le), canon, 268.
Modeste, sœur, 268.
Moissac, abb., 561, 641, 662.
Molière, 232.
Mollat (G.), 718.
Molompize (Cantal), 560.
Monchy (M.-J. de), 104.
Mondeville (Calvados), 411.
Mondonville (Mme de), 664.
Monflanquin (Lot-et-G.) 643.
Monnet, 259.
Monot (E.), 106.
Montaigne, collège, 227.
Montaigu (T.-et-G.), 641.
Montalant, 423.
Montalembert, 430, 595.
Montarlot (Paul), 121
Montastruc-la-Conseillère, 665.
Montauban, 641, 642.
Montault, év., 270.
Montaut (Lot-et-Gar.), 643.
Montazet, 645.
Montbéliard, 107, 112.
Montchal (Charles de), arch., 663, 664.
Montchamps (Calvados), 414.
Montchoye (P. de), 548.
Montdidier, 102.
Montfaucon (Bernard de), 412.
Montfermeil (S.-et-M.), 225.
Montfort, abb., 417.
Montfort-le-Rotrou (Sarthe), 261.
Montfrin (Gard), 666.
Monti Frumentarii, 424.
Montigny (Lucas de) 100.
Montjeu, 126.
Mongazon (M.), 269.
Montluçon, 546, 547.
Montmédy, 97.
Montpellier, 122, 676.
Montpezat (T.-et-G.), 641, 668, 669.
Montravel (Vte de), 671.
Montreuil (S.-et-O.), 230.
Mont-Saint-Michel (le), abb., 414, 415.
Montsalvy (Aveyron), 637.
Monuments historiques, 132, 247, 545, 553.
Morbihan, 421-424.
Moreau (R. P.), 254.
Morel, 129.
Morel (Edmond), 96.
Morel, 411, 412.
Morel (R.), 237, 238.
Morel-Payen (L.), 275
Morere (Ph.), 678.
Morestel (Pierre), 409.
Morlaix, 419.
Mormant (S.-et-M.), 238.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Morny (duc de), 557.
Mortain, 415.
Morzine (H.-S.), 564.
MOSSA (Alexis), 752.
MOSSA (G.-A.), 572.
Mosset (Adhémar de), 684.
Moulins, 746, 548.
MOURIER (Paul), 430.
MOUSSET (Albert), 649.
MOUSSOIR (G.), 229.
Mouterre-Silly (Vienne) 425.
Moutiers-en-Glénon, 548
MULLER (chan.), 243.
MULLOT (H.), 672, 673.
Mun (de), 265.
Muscourt (Aisne), 246.
Musique (Etienne), 239.
Mutualistes, 650.

N

Nacquefaire, 269.
Nades (Puy-de-Dôme), 557.
NAILLOD (A.), 131.
Namur, 665.
Nancy, 116.
Nanglard (G.), 430.
Nantes, 101, 421, 422, 423, 427, 649.
Nantilly (H.-S.), 271.
Napoléon Ier, 124, 427, 656.
Napoléon III, 225.
Narbonne, 673.
Neaufle (S.-et-O.), 232.
Necker, 279.
Neerlandia Franciscana 141.
Néez (Louis), év., 408.
Nérac, 643.
Neufchâteau, 119.
Neuville (C. de), arch., 129.
Nevers, 549.
New Paleographical Society (the), 444.
Nicaise (saint), 409.
Nice, 572, 573.
NICOD (Emm.), 670-671.
NICOL (P.), 421, 423
Nicolas (saint), 117.
NICOLAS (J.), 115.
NICOLET (F.-N.), 565.
NICOLLE (P.), 414.
Nièvre, 548-550.
Nîmes, 665, 666, 667.
Niort, 426.
Nivernais, 548-550.
Noailles (Cal), 442.
NOBLE (P.), 591.
Noblesse, 655.
Noël, év., 262.
Noirmoutier (Vendée), 427.
Nollette (Somme), 105.
Nord, 97-102.
Normandie, 401, 416.
Normands (les), 407.
Notre-Dame d'Eaunes en Comminges, 665.
Notre-Dame d'Econis, 410.
Notre-Dame de La Couronne d'Angoulême, abb., 561.
Notre-Dame de la Délivrande, 411.
Notre-Dame de Lombardie, 100.
Notre-Dame de Lyre, 416.
Notre-Dame de Paris, 224, 225, 226.
Notre-Dame de Rimont, 680.
Notre-Dame de Talence, 650.
Notre-Dame de Vauclère, abb., 289.
Notre-Dame de Villiers, abb., 236.
Notre-Dame d'Hiverneaux, abb., 238.
Notre-Dame du Grau, 673.
Notre Dame du Vœu, abb., 409.
Nouailhac (J.), 411, 553.
Novarin (Bart.), 570.
Novy, pr., 282.
Noyers (Yonne), 125.
Noyon (Oise), 95, 241.
NOYON (A.), 229.
Numismatique, 672, 673, 681.

O

Odonis (Fr.), 583.
OHEIX (A.), 419, 420.
OHL (Albert), 119.
Oise, 239, 243.
OJARDIAS (Albert), 558.
Oléron (île d'), 431.
Olivet, pr., 264.
OMONT (H.), 410.
Oneux (Somme), 104.
ORAIN (Adolphe), 423.
Ordres religieux, 131, 233, 241, 237, 259, 271, 402, 408, 224, 430, 439, 587, 639, 644, 646, 651, 656, 680.
Orgemont (Nicolas d'), 76, 224.
Orguyn (Et. d'), 250.
Orléanais, 246-253.
Orléans, 128, 246.
Orlodot (C.-F. d'), év., 264.
Orne, 415-416.
Ornements d'églises, 97, 638.
Ossandon, 558.
Osly (Aisne), 245.
Osny (S.-et-O.), 231.
Oudinot, 109.
OURADOU (J.), 673.
OURSEL (Ch.), 411.
OURY (A.-M.), 658.
Ouvrier (Hector), év., 665.
Ozanam, 138, 664.
Ozillac (Ch.-Inf.), 432.

P

PACEL (R.), 657.
PAGOT (F.), 120, 121.
Pageault, 130.
Palarin (M. de), 665.
Palau-del-Vidre, 681.
Palegry, 682.
Palluau (Vendée), 427.
Pamiers, 593, 680, 681.
PANSIER (Dr P.), 570, 571.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paon (P.), 406.
Papes (palais), 569, 570, 669.
Paquier (abbé), 226.
Paramé (I.-et-V.), 418.
Paré (Ambroise), 683.
Paris, diacre, 670.
Paris, 224, 229, 234, 442, 753, 877.
Parisot (R.), 116.
Pas (Justin de), 97.
Pas-de-Calais, 95-97.
Pasquier (F.), 663.
Pasquières, 666.
Patrigeon (G.), 255.
Pau, 678.
Pavace (saint), év., 260.
Pavant (Aisne), 245.
Pavée (R. de), 669.
Pays d'Ouche (Calvados), 415.
Péchal (abbé), 639.
Péchenard (Mgr), 714.
Pecq (le) (S.-et-O.), 232.
Pedro de Portugal (dom) 122.
Péladan, 589.
Pelet (les), 676.
Pelissier (F.), 679.
Pelletier (A.), 429.
Pellot (Paul), 282.
Pelvet (Dr), 413, 414.
Pénitents bleus, 663, 678.
Penmarc'h (Finistère), 420.
Penvern (Morbihan), 421, 423.
Pépin (abbé), 129.
Perguet-en-Bénodet (Finistère), 420.
Périer (Claude), 257.
Périgord, comté, 551.
Périgueux, 646.
Perpignan, 683, 684, 685.
Perrin (R.), 116.
Perrod (M.), 106.
Perthus (Pyrénées-Orientales), 684.
Pesquiès, 679.
Pétel (A.), 274, 702.
Petit (E.), 274.
Petit (Ernest), 124.
Petite Église, 258.
Petites - Chaumes (P.-de-D.), 555.
Peton (Marthe), 271.
Peyrat (Dordogne), 289.
Peyrissas, pr., 666.
Peyron (P.), 419, 420.
Pfister (Ch.), 113, 114, 443.
Philippe (abbé), 132.
Philippe (André), 119.
Philippe le Bel, 407, 583
Piart (J.-B.), 112.
Pic (René), 130.
Picard (colonel), 271.
Picard (Étienne), 126.
Picardie, 102-105.
Picot (Émile), 410.
Piédoue (Ch. de), 251.
Pie VI, 590.
Pie VII, 251.
Pience (saint), 409.
Pierre (dom Étienne), 282.
Pierre (J.), 254.
Pierre d'Amboise, 272.
Pierrefonds (Oise), 240.
Pierron (chan.), 233.
Pilloy (J.), 245.
Pilven (J.-M.), 419.
Pin (le), abb., 439.
Pineau (M.), 554.
Pinson (René), 248.
Pisani (P.), 590.
Piscop (S.-et-O.), 232.
Pissier (abbé), 125.
Piton (C.), 225, 232.
Placentin, 676.
Plancoët (Côtes-du-Nord), 418.
Plancouard (L.), 231
Plantadis (Joh.), 553.
Plantavit de La Pauze (Jean) (év.), 662. 674, 675.
Pleaux (Cantal), 561.
Plessier (L.), 240.
Plessis-Brion (le) (Oise), 240.
Plocq (E.), 96.
Plumélian (Morbihan), 423.
Poirier (abbé A.), 427, 428, 429.
Poisson (A.), 244.
Poissy (S.-et-O.), 232.
Poitiers, 425, 426, 583.
Poitou, 425-229.
Pompadour (Mme de), 264.
Poncenat, 128.
Poncher (les), 234.
Pondaven (C.), 419.
Pons de l'Hérault, 106.
Pons-Devier (A.), 678.
Pont-Barré (M.-et-L.), 269.
Ponthieux (Al.), 241.
Pontoise, 135, 233.
Pont-sur-Seine (Aube), 275.
Porée (chan.), 408, 410, 670.
Pornic (Loire-Inf.), 421.
Porquet (Bertrand), 413
Porquet (Ch.), 231.
Porquet (Jean), 413.
Port (E.), 271.
Port (M.-et-M.), 117.
Portal (Ch.), 662.
Portes (Ain), 128, 131, 132.
Port Ringeard, 264.
Ports, 673.
Port-Sainte-Marie (L.-et-G.), 644.
Positions de thèses, de l'École des chartes, 444.
Poste en Limousin, 551.
Pottier (Fernand), 641.
Pouillés, 660.
Poulet (Henry), 115.
Poupardin (R.), 139.
Pourchères, 672.
Poussereau (L.-M.), 548.
Pra (J.), 560.
Prades, 646.
Pratx (M.), 682, 683.
Prentout (H.), 441.
Prépavin (Jura), 106.
Presles (Aisne), 246.
Prestation de serments, 428.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Prêtres émigrés, 662.
PRÉVOST (A.), 275.
Procession expiatoire, 652.
Protestantisme, 109, 113, 411. 413, 416, 425, 440, 441, 553, 562, 633, 645, 665, 671, 674, 679.
Protestants, 662.
PROUHET (Dr), 426.
Provence, 565-568.
Provinciales, 664.
Provins, 238.
PRUDHOMME (M.), 244.
PRUGNARD (Léon), 557.
Prussiens, 644.
Psaulme (Nicolas), év., 109.
Puéchabon, 674.
PUIS, 237.
PUYBUSQUE (DE), 662.
Puy-de-Dôme, 555 560.
Pyrénées-Orientales, 681-685.

Q

Quarton (Enguerrand), 244.
Québec, 402.
Quélen (de), arch., 591.
Quemper (Paul), 266.
QUENEDEY (capitaine), 405.
Quercy, 681.
Querrieu (Som.), 103.
QUÉRUAU-LAMERIE (M.) 264.
Quesson (André), dit P. Eusèbe, 545.
QUEUDEVILLE (abbé), 413.
Queudeville (P. Germain), 413.
Queyrières (H.-L.), 563.
Quiétisme, 102.
QUIGNON (H.), 240.
QUILGARS (H.), 422, 423.
Quimper, 419.
Quincy (S.-et-M.), 237.
Quinsonnas (Em. de), 132.
Quintanadoine (Jean de), 402.
Quirin (saint), 409.

R

Rabat (Ariège), 679.
Rabelais, 274.
RABIER (M.), 251.
Raguier (Louis), 274.
RAMA (Pey de), 650.
RAMBAUD, 425.
Rambouillet, 230, 235.
Rammon (M.-et-M.), 113.
Ramus, 551.
Ranchoup (chan.), 249.
RATIER (Charles), 646.
Raudot, 124.
Ravel (P.-de-D.), 559.
Raymond (saint), 665.
RAYON (E.), 238.
Ré (île de), 431.
Réalmont, 660.
Réalmont (Tarn), 662.
Reboul (Pierre), 128.
REBOUL (Charles), 128.
REBSOMEN (A.), 650.
Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), 277.
Réforme, 226, 227, 289, 411, 441, 562.
REGNÉ (Jean), 443, 670, 671.
Régnier (abbé), 140.
RÉGNIER (Ed.), 125.
RÉGNIER (L.),408, 410.
Reims, 281, 282, 288.
RÉJALOT (dom), 281.
REMACLE (A. DE), 558.
REMAUD (Eugène), 428.
Remiremont, 113, 114, 117.
RENAULT (G.), 253.
RÉNAULT PITELLIÈRE (F.), 415.
Renée (J.-B.), 411.
Rennemoulin (S.-et-O.), 231.
Rennes, 417.
Repenties, (les), 97.
Restauration, 548,
Restindières, 675.
Rethel, 281, 282.
Retord, 129.
REUMAUX (Tobie), 100.
Révolution, 98,100, 104, 115, 116, 118, 119, 123, 124, 128, 130, 141, 228, 231, 233, 240, 242, 249, 251, 256, 268, 269, 275, 281, 300, 402, 409, 410, 421, 427, 248, 550, 551, 553, 559, 563, 566, 585, 590, 638, 643, 648, 653, 658, 661, 662, 667, 669, 673, 675, 677, 680.
Revue historique de Toulouse, 664.
REY (A.), 228,233, 234.
REY (J.), 640.
REYMOND (M.), 561.
REYMOND (M.), 131.
REYNAUD (Henri), 127.
REYNES (J.), 675.
RHEIN (A.), 289.
RIBIER (L. DE), 558.
RIBIER (René DE), 560.
RICAUD, 594, 658.
RICHARD (E.), 119.
RICHARD (Joseph), 560.
Richard Cœur de Lion, 406,407.
Richardot (Fr.), év., 97.
Rieux, 663, 665.
Rigal (Géraud), 432.
Rigaud (Eudes), arch., 260.
Rio (François), 424.
Riom, 556.
RIOTOR (Léon), 225.
RIOU (L.), 429.
RIVIÈRE (J.), 658, 661.
Rivières (E. de), 642.
RIVIÈRES (P. DE), 642.
Robecq (prince de), 97.
Robert, 242.
ROBERT (F.), 680.
ROBERT (G.), 280, 281.
ROCHARD (C.), 108.
ROCHE (abbé A.), 671.
Rochefort, 431.
Rodez, 637, 638, 639.
Rodez, 663.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rodière (R.), 95, 104.
Roger (M.-F.), 252.
Roger (Robert), 229, 679, 680.
Rohmer (Regis), 670.
Rolin (Nicolas), 126.
Rolle (C^t), 271.
Romain, 403.
Roman (J.), 562.
Roman (Joseph), 289.
Rome, 417.
Ronaye (P.-de-D.), 559.
Ronceray, abb., 270.
Ronssart, 252.
Ronzart (L.-et-C.), 252.
Roquefort (Jean de), 679.
Roquenatou (Cantal), 561.
Roques (L.), 638.
Rosapelly (N.), 658.
Rosemont (le), 121.
Rosenthal (Léon), 228
Roserot de Melin (J.), 718.
Rosière, 426.
Rossard (M.), 248.
Rossigneux, 124.
Rossignol, 107.
Rostand (A.), 102, 412, 416.
Rots (Calvados), 412.
Rouaix (Pierre), 680.
Rouaud, 269.
Roubert (Rud.), 571.
Rouen, 260, 268, 401, 403, 404, 405, 407, 409, 411, 441.
Rouergue, 637, 638, 639
Rougé (Jacques), 273.
Rouillard (Sébastien), 238.
Rouillon (Sarthe), 256.
Rouquette (J.), 674, 675, 676, 677.
Rousseau, 253.
Rousseau de Forceville (J.), 104.
Roussel (abbé), 405.
Roussent (P.-de-C.), 103.
Roussillon, 681-685.
Roux (E.), 646.
Roux (G.), 108.
Roux (J.), 647.
Rouxel (J.), 423.
Rouzaud, 672, 673.
Roy (Hippolyte), 114.
Roy (Maurice), 125, 235
Roy-Chevrier (J.), 126.
Royer (L.), 650.
Royer (L.), 718.
Ruch (Mgr), 714.
Rugles (Eure), 415.
Ruinart (dom), 269.
Ruscino, 683.

S

Sabarthès (A.), 672, 673.
Sabatié (C.), 638.
Sables-d'Olonne (les), 428.
Saché (M.), 267.
Sacramentaire, 661.
Sahler (L.), 107.
Saillant (P.-de-D.), 555.
Sainctes (Claude de), év., 408.
Sains-en-Amiénois, 103.
Sainsot (chan.), 247, 248, 249, 250.
Saint-Aignan (Pierre André de), 409.
Saint-Amans de Rodez, 658.
Saint-Andoche d'Autun, abb., 126.
Saint-André de Bordeaux, 650, 652, 653.
Saint-Antoine de Viennois, 625.
Saint-Antonin (T.-et-G.) 592, 641, 642.
Saint-Antonin de Rouergue, 443.
Saint-Aubin-des-Ponts-de-Cé (M.-et-L.), 270.
Saint-Austremoine (Dordogne), 646.
Saint-Barthélemy (la), 140.
Saint-Bernard de Toulouse, 641.
Saint-Bertrand-de-Comminges (H.-G.), 296, 663, 666.
Saint-Brice-Courcelles (Marne), 281.
Saint-Brieuc, 416, 418.
Saint-Bruno, 653.
Saint-Calais, 259.
Saint-Calais (Guill. de), év., 263.
Saint-Charles de Nîmes, 668.
Saint-Chef, abb., 289.
Saint-Clair (Guillaume de), 660.
Saint-Corneille, abb., 240.
Saint-Crépin, 660.
Saint-Cybard, abb., 300.
Saint-Cyr, 230.
Saint-Dié, 116, 118, 119, 444.
Saint-Domingue, 645.
Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), 423.
Sainte-Avoye, 235.
Sainte-Cécile d'Albi, 663.
Sainte-Chapelle (la), 228
Sainte-Claire (Jura), abb., 106.
Sainte-Claire-de-Laval, pr., 264.
Sainte-Colombe-lés-Vienne (Isère), 561.
Sainte-Croix de Bordeaux, 653.
Sainte-Geneviève, abb., 226.
Sainte-Radegonde (T.-et-Gar.), 642.
Saint-Étienne de Caen, abb., 409, 411.
Saint-Étienne de Fontenay, abb., 412.
Saint-Étienne de Toulouse, 665.
Saint-Évroul, abb., 416.
Saint-Évroult d'Ouche, 407.
Saint-Feliu-d'Amont, pr., 683.
Saint-Félix de Montceau, 675.

Saint-Fiacre, 251.
Saint-Florent-sur-Cher, 253, 254.
Saint-Floxel (Manche), 414.
Sainte-Foy-de-Peyrolières (H.-G.), 665.
Saint-Front (Dordogne) 646, 647.
Saint-Genis des Fontaines, abb., 663.
Saint-Georges (M.-et-M.), 114.
Saint-Germain-Baupré (Creuse), 550.
Saint-Germain des Prés (Paris), 228.
Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.), 232.
Saint-Germain l'Auxerrois (Paris), 228
Saint-Germain-lés-Couilly (S.-et-M.), 237.
Saint-Gervais (Paris), 226.
Saint-Gildas-de-Rhyus, abb., 423.
Saint-Gilles, 260, 666, 667.
Saint-Girons, 679.
Saint-Goussaud (Creuse) 554.
Saint-Guillon du Désert, 675.
Saint-Ignat (P.-de-D.), 560.
Saint-Jacques, tour, 225
Saint-Jacques de Montfaucon, 422.
Saint-Jacques de Muret, 665.
Saint-Jacques de Perpignan, 684.
Saint-Jean-Baptiste de Perpignan, 685.
Saint-Jean-Bouche-d'Aigre, 248.
Saint-Jean de Latran, 642, 656.
Saint-Jean-de-Losne (Cote-d'Or), 123.
Saint-Jean de Premiac, 661.
Saint-Jean-du-Crieu, 681.
Saint-Jean-lés-Sens, abb., 125.
Saint-Jean l'Évangéliste, 647.
Saint-Jean-sur-Reyssouze (Ain), 129.
Saint-Julien des Aveugles (E.-et-L.), 248.
Saint-Julien du Mans, 258.
Saint-Lambert-du-Lattay (M.-et-L.), 269.
Saint-Léger (M.-et-L.), 270.
Saint-Léonard (H.-V.), 289.
Saint-Lizier (Ariège), 679, 680.
Saint-Lo, 415.
Saint-Louis, 664.
Saint-Louis (île), 225.
Saint-Lumine de Coutais (L.-Inf.), 420.
Saint-Maclou de Rouen, 406.
Saint-Magloire de Paris, 444.
Saint-Malo, 416.
Saint-Marcel de Carreiret (Gard), 126.
Saint-Martin d'Ainay, abb., 589.
Saint-Martin de Londres, 675.
Saint-Martin-des-Bois (I.-et-V.), 417.
Saint-Martin-des-Champs, 225.
SAINT-MARTY (L.), 640.
Saint-May (Drôme), 562
Saint-Melaine, abb., 417
Saint-Michel d'Anjau, 669.
Saint-Michel de Bordeaux, 651.
Saint-Michel de Tarascon, 679.
Saint-Michel-en-l'Herm, 428.
Saint-Mihiel (Meuse), 109, 113.
SAINT-MLEUX (Georges) 416.
Saint-Nicolas-aux-Bois (Aisne), 114.
Saint-Nicolas d'Angers, abb., 269.
Saint-Nizier-le-Bouchoux (Ain), 128.
Saint-Omer, 96, 97.
Saint-Ouen-des-Fossés (Sarthe), 259.
Saint-Ouen-en-Champagne (Sarthe), 261.
Saint-Papoul, 672.
Saint-Paterne (Sarthe), 256, 260.
Saint Patrice de Rouen, 404.
Saint-Paul-du-Var (Alpes-Mar.), 572.
Saint-Paul-lés-Beauvais, abb., 239.
Saint-Pierre-Colamine, (P.-de-D.), 555.
Saint-Pierre-de-Lestrier (S.-et-L.), 126.
Saint-Pierre de Rillé, abb., 416.
Saint-Pierre de Vic-Fezensac, 656.
Saint-Pierre d'Innimont, 128.
SAINT-POL (Raphaël DE) 104.
Saint-Pol-de-Léon (Finistère), 419.
Saint-Prix (S.-et-O.), 233.
Saint-Rambert-en-Bugey (Ain), 130.
Saint-Remi de Reims, 280.
Saint-Remy-lés-Chevreuse (S.-et-O.), 235.
Saint-Remy-sur-Durolle (P.-de-D.), 558.
Saint-Riquier, abb., 103 104.
Saint-Roch, 674.
Saint-Romain, 644.
Saint-Sacrement, 259, 407, 412.
Saint-Salvy d'Alby, 659

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Sand, 646.
Saint-Sauveur-en-Vivarais, 671.
Saint-Sépulcre de Charleville, 281.
Saint-Sernin de Toulouse, 663.
Saint-Servan (I.-et-V.), 417.
Saint-Sever, abb., 654.
Saint-Silain (Dordogne), 647.
Saint-Suaire, 646.
Saint-Sulpice (Paris), 226.
Saint-Sulpice de Bourges, abb., 253.
Saint-Sulpice-le-Verdon (Vendée), 429.
Saint-Thierry (Marne), 280.
Saint-Thomas de La Flèche, 257.
Saint-Valéry, abb., 105.
Saint-Venant (R. de), 253.
Saint-Vigor d'Urville (Calvados), 412.
Saint-Vincent du Mans, abb., 257, 260.
Saint-Ybars (Ariège), 678.
Saint-Yriex, 551.
Saix, chartreuse, 660.
Salbris (Loir-et-Cher), 251.
Saléon (H.-A.), 563.
Salignac de La Mothe-Fénelon (F. de), év., 647.
Salmon du Châtelier (de), év., 251.
Salses, 673.
Saltet (Louis), 664.
Samiac (F.-J.), 679, 680.
Sancerre, 254.
Sang (Précieux), 401.
Sanglé-Ferrière (E.-P.), 549.
Sanguin (N.), év., 242.
Saône-et-Loire, 125-128.
Sardac (Dr de), 646.
Sariac (Bernard de), 655.
Sarlat, 647.
Sarrau (Comte de), 649, 650, 651.
Sarrazin (A.), 403.
Sarrète (J.), 681, 685.
Sarthe, 256-264.
Satgé (Cosme de), 681.
Saumur (M.-et-L.), 269.
Saunier, abbé, 252.
Sautai (M.), 101.
Sautel (J.), 670.
Sautereau (A. de), 562.
Sauvage (R.-N.), 411, 412, 414.
Saux (T.-et-G.), 641.
Saverne (J.), 657.
Savigné (I.-et-L.), 273.
Savigny, abb., 409.
Savigny (de), 108.
Savigny (Vital de), 409.
Savoie, 563-564.
Savreux (Henri de), 241
Scalabe (F.), 245.
Scheurer (F.), 120, 121.
Schwab (L.), 118.
Scuvicule (saint), 409.
Sécheret (A.), 282.
Secrétaires d'État, 96.
Sedan, 282.
Séez, 260.
Segnier, év., 667.
Ségnier (Jeanne), 233.
Seine-et-Marne, 235, 238.
Seine-et-Oise, 229-235.
Seine-Inférieure, 401-407.
Seizième siècle, 114, 132 228, 401, 410, 417, 424, 444, 549, 551, 554, 663, 681.
Séminaires tourangeaux, 272.
Semur (Sarthe), 261.
Sénat de Savoie, 563.
Sené, 231.
Senlis, 242, 408.
Sens, 125, 235.
Sérent (A. de), 102, 103.
Serres, abbé, 587.
Serrière (Aug.), 656.
Serrière (Paul), 116.
Sérurier, 244.
Servian, 675.
Seuilly, abb., 273.
Sever (saint), 651.
Sévère (Sulpice), 651,
Sèves de Rochechouart (Guy de), év., 96.
Sevestre (Em.), 264, 409, 410, 416, 592.
Sevestre (Paul), 254.
Seyches (Lot-et-G.), 644.
Seyssel (Comte de), 130, 131, 564.
Sèze (de), 124.
Sieurac (Tarn), 661.
Sigolène (sainte), 658.
Silvestre (P.-R.), 260.
Simon (Eugène), 552.
Simon (L.), 123.
Simonet (E.), 111.
Simon le Lépreux (saint) 676.
Sinoir (Em.), 264.
Sion (Lorraine), 116.
Sivade (H.), 672, 673.
Sizun (Finistère), 420.
Société d'histoire ecclésiastique de la France, 293, 443, 592, 692; — citations et distinctions honorifiq., 713; — liste des membres, 7; — morts pour la France, 705; — nécrologie, 594, 692; — statuts, 5.
Sociétés savantes (52e congrès), 592.
Sœurs aveugles, 650.
Sœurs grises, 439.
Soissons, 246.
Sol (abbé E.), 640.
Solanet (Albert), 588.
Somme, 102-105.
Sommier (J.-C.), archev. 117.
Sorcellerie, 665, 670.
Sos (L.-et-G.), 643, 644.
Sottas (Dr), 431.
Souconna, déesse, 126.
Souillac (Mgr), 646.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOULEIL (Maurice), 641.
Soullans (Vendée), 426, 427.
Sourdis (C^{al} de), 652.
Soussay (Jehan de), 428.
SOYER (J.), 247.
Spagnoli du Montavano (Battista), 649.
SPÉRY (A.), 113.
Spifame (Raoul), 586.
Standonck (Jean), 227.
Stanislas, roi, 114.
STEIN (H.), 237.
Steinkerque, 665.
STOFFLET (Ed.), 116.
STOUFF (Louis), 122.
Suèvres (L.-et-C.), 250.
Sulim, 420.
Sulpice (saint), 254.
Surugue (Adrien), 550.

T

TABOURIER (L.), 409.
TAILLEFER (abbé), 640, 641.
Talence, 650.
Talleyrand, év., 126.
Talrich (L.), 682.
Tannières (Aisne), 245.
Tarascon (Ariège), 229.
Tarbes, 654, 657.
TARBOURIECH (S.), 675.
Tarn, 658-662.
Tarn-et-G., 640-642.
Tartas, 645.
TATTEVIN (G.), 423.
TEIL (Mgr DU), 228.
TEILLET (L.), 429.
Templiers, 273, 562.
Terray, 275.
Terreur, 403, 545, 550, 565, 572, 640.
Terroristes, 270.
Tertiaires franciscains, 654.
Testament, 114.
Textoris (P.-A.), 560.
Teyjat (Dordogne), 552.
Thébault (les), 260.
THÉODORE (Em.), 98.
Théologie, 229.
THERMES (Joseph), 587.
Thiard de Bissy, év., 116.
THIBAULT (Adrien), 250
Thibault I^{er}, 244.
Thibault IV, 238.
Thierbach, pr., 120.
Thierry III, 288.
Thiers, 141, 269.
THIERS (F.-P.), 684.
Thil (Ain), 129.
THIOT (L.), 239.
THOBOIS (B.), 95.
Thomas, 245.
Thomas, archev., 266.
THOMAS (E.), 660, 661, 662.
THOMASSON (D.), 649.
Thônes (H.-S.), 564.
THOREL (Octave), 103.
THOUARD (Aug.), 562.
Thrédaniel (Morbihan), 423.
Thuret (P.-de-D.), 560.
TIERSONNIER (P.), 548.
Til-Châtel (Côte-d'Or), 129.
Tilpin, archev., 288.
Tincrel, 558.
TISSIER (J.), 673.
Tixier de Ravisy (Jean) 549.
TORREILLES (Ph.), 586.
TOUBLET (E.), 262.
TOUFLET (abbé), 594.
TOUGARD (abbé), 409.
Toul, 114, 116, 443.
Toulouse, 593, 661, 663, 664.
Touraine, 272-274, 300.
TOURNEBIZE (F.), 587.
TOURNIER (chan.), 129, 130.
TOURNIER (Cl.), 658, 665, 666.
TOURNOIS (G.), 552.
Tournon (C^{al} de), 670.
Tournus, abb., 127, 128.
Tours, 272, 273.
Tourtoulon (de), 561.
Tous-les-Saints sous Bellencombre, 405.
Toustain (dom N.), 416.
Toustain de Billy, 415.
Transfixion de la sainte Vierge, 547.
Treffort (Ain), 132.
Tréguier, 418
Trente ans (guerre), 118.
Trépail (Marne), 281.
TRIGER (Robert), 261, 263.
TRILHE (dom R.), 641, 666.
Trinitaires, 663.
Trinité de Caen (la), abb., 409.
Troarn, abb., 409, 411.
Trois-Nourrices, 673.
Troniac (Lot-et-G.), 643.
Tronson, 96.
TROUSSIER (L.), 427
Troyes, 260, 274, 275.
Turibe (saint), 260.

U

Ugglas (Carl R.af), 438.
Upsal, 438.
URSEAU (Ch.), 268.
Ursulines, 646.
Us et coutumes, 415, 430, 640, 651, 667.
Ussé (Touraine), 273.
Utrecht, 645.
Uzès, 668, 669.
UZUREAU (F.), 139, 140, 256, 257, 259, 260, 262, 266, 267, 268, 273, 422, 423, 427.

V

Vabres, 637, 638.
VALADEAU, 554.
VALADY (comte DE), 639.
VALAT (G.), 126.
Valdoie (H.-Rhin), 121.
Valence, fam., 644.
Valence (G^{al} de), 644.
Valenciennes, 97.
Valfons (comte de), 228.
VALIN (L.), 406.
VALLETTE (R.), 428.
VALLON (Ludovic DE), 553.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Valmont (Gust.), 412.
Valmont, abb., 410.
Valois (ducs), 122.
Valois (Noël), 692.
Valon (de), 553.
Vandeuvre (J.), 107.
Van Dyke (Paul), 135.
Van Kempfen (Ch. D.), 97.
Vannes, 424.
Varennes-en-Argonne (Meuse), 113.
Varennes-en-Glénon, 548.
Varey (Ain), 130.
Varicourt (duc de), év., 128.
Vasseny (Aisne), 245.
Vassivière (H.-V.), 556.
Vauclaire (Dordogne), 647.
Vaucluse, 569 571.
Vaudigny (M.-et-M.), 115.
Vaugirauld, év., 268.
Vauthier (G.), 228.
Vaux-de-Cernay, abb., 234.
Velasque, 421, 427.
Vence, abbé, 114.
Vendée, 268, 269, 426, 429.
Vendéens (les), 261, 263.
Vendôme, 253.
Véran (Pierre), 566.
Verdais (Ariège), 679.
Verdier (chan.), 271.
Verdun, 109, 111, 638.
Veretz (I.-et-L.), 273.
Verlaguet (P.-A.), 638, 639.
Verlinghem (Nord), 98.
Vermeil de Conchard 552.
Verneuil (Eure), 410.
Vernon (Eure), 410.
Véron de Fortbonnais, 262.
Verrazano, 407.
Verrier (J.), 718.
Versailles, 230, 231.
Verthamon (J. de), év., 679.
Verthamon de Chavagnac (de), év., 552.
Vervins, 246.
Verzenay (Marne), 281.
Vesly (L. de), 402.
Veuillot (Louis), 258, 664.
Vexin, martyrs, 409.
Veyrier (Jehan), 551.
Viard (Paul), 121.
Viau (saint), 420.
Viau (Th. de), 642.
Vic-Fezensac, 656.
Vichy (Allier), 548.
Vic-le-Comte (P.-de-D.) 555.
Vicomté, 673.
Victoric (saint), 103.
Vidal (A.), 661.
Vidal (P.), 681, 682, 683, 684.
Vié (L.), 663.
Vielle (Célestin), 665.
Vienne, 425-426.
Vienne, 289, 561.
Viénot (John), 289.
Vierges ouvertes, 681.
Vigan (le), 668.
Vilaire (abbé F.), 254.
Villebois (Ain), 131.
Villefranche (Aveyron), 637.
Villefranche-de-Lauragais, 663.
Villefranche-Saint-Phal, abb., 125.
Villehardouin (sires de), 274.
Villemagne (A.), 674.
Villemur (J. de), 681.
•Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), 124.
Villepelet (R.), 646, 647.
Villers-sous-Preny (M.-et-M.), 116.
Villoteau (André), 261.
Vincent (saint), 232.
Vincent (V.), 416.
Vincent de Paul, 655.
Vinci (Léonard de), 274.
Vintras (Michel), 413.
Viollet (Paul), 696.
Viple (Joseph), 545, 546.
Viquet de Vendeuil (de), 668, 669.
Viraud de Sombreuil, 550.
Vire, 413, 414.
Viré (Armand), 552.
Visites pastorales, 638, 661, 665, 683.
Vissac (Marc de), 559, 569.
Vital (Orderic), 407.
Vital de Savigny (saint) 417.
Viterbe, 231.
Vitotel (Eure), 408.
Vitré, 417, 423.
Vivarais, 443, 670, 671.
Vivet de Monclus (L.-F. de) év., 418.
Viviers, 672.
Vogt (Albert), 568.
Vogüé (M^is de), 694.
Voie Domitienne, 673.
Voigt (K.), 288.
Voillery (Ph.), 123.
Voinot (J.), 115.
Vosges, 117-120.
Vouxey (Vosges), 116.
Voyer de Paulmy (G. de), 637.
Vregille (E. de), 439.

X Y Z

Waitzen Necker (E.), 427.
Waquet (H.), 420.
Wez (Marne), 281.
Willelmus Archiepiscopus, 594.
Wismes (baron de), 421, 422.
Wyns (Jean), 100.
Yché (J.), 673.
Yenne (Savoie), 130, 131.
Yonne, 124, 125.
Yvert (Eug.), 103.
Yvetot, 403.
Yzernay (M.-et-L.), 427.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II. — TABLE DES COLLABORATEURS

AIGRAIN (René), Bulletin critique 620
AIMOND (Ch.), Chronique d'histoire de la Meuse 108
ALBE (E.), Bulletin critique 534
— Chronique d'histoire du Limousin 550
ALLOING (L.), Bulletin critique 83, 214, 525
— Chronique d'histoire de l'Ain 128
— Note bibliographique 436
ARBOIS DE JUBAINVILLE (P. D'), Chronique d'histoire de la Meuse .. 108
ARQUILLIÈRE (H.-X.), Notice nécrologique 700, 701
— Revue des périodiques 134, 135, 438
AUBERT (Marcel). Note bibliographique 687
BEAUDRY (A.), Chronique d'histoire de l'Oise 239
BELMON (C.), Notes bibliographiques 688, 689
BÉREUX (J.), Chronique d'histoire du Cher 253
BESNARD (P.), Chronique d'histoire de la Saône-et-Loire ... 125
BESNARD (Pierre), Les origines et les premiers siècles de l'Église chalonnaise 449
BOULLIAU (F.), Bulletin critique 398, 632
BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), Chronique d'histoire de l'Ille-et-Vilaine 416
BOUTILLIER DU RETAIL (A.), Chronique d'histoire de l'Aube. 274
BOUVIER (P.), Bulletin critique 203
— Chronique d'histoire du Loiret 246
BROCHE (L.), Chronique d'histoire de l'Aisne 244
BURLET (J.), Chronique d'histoire de la Savoie 563
— Note bibliographique 582
CALENDINI (P.), Chronique d'histoire du Maine et de la Touraine 256, 272
CARRIÈRE (Victor), Au lecteur 601
— Bulletins critiques 67, 205, 525, 624
— Notes bibliographiques 286, 578
— Notices nécrologiques 702, 703, 705, 712
— Revue des périodiques 288
CELIER (Léonce), Bossuet et Jacques II en 1693 51
— Bulletin critique 518

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Notice nécrologique.............................. 692
Chapelier (Ch.), Chronique d'histoire des Vosges....... 117
— Notes bibliographiques.................. 284, 577, 581
Charrier (J.), Le jansénisme dans l'ancien diocèse de Nevers.. 478, 605
— Chronique d'histoire du Nivernais................. 548
Cherel (A.), Bulletin critique....................... 531
Civrays (Th.), Bulletin critique....................... 71
— Chronique d'histoire de l'Anjou.................. 265
Clerval (A.), Bulletin critique....................... 204
Cournot (A.), Notes bibliographiques................. 580
Dangibeaud (Ch.), Chronique d'histoire d'Aunis et Saintonge.. 431
Degert (Antoine), Notice nécrologique................ 697
Delmas (E.), Chronique d'histoire du Cantal............ 560
Deschamps (P.), Bulletin critique................ 374, 516
— Note bibliographique.............................. 574
Doublet (G.), Chronique d'histoire du Comté de Nice.... 571
Duffo (J.), Bulletin critique........................... 512
Dufourcq (Albert), L'évolution de la pensée chrétienne à l'Université de Paris au xiv^e siècle................. 328
Drouet (J.), Bulletins critiques......... 80, 210, 396, 537
Durengues (chanoine), Bulletin critique............. 627
Eckel (A.), Chronique d'histoire de l'Alsace et de la Haute-Saône.................................... 108, 120
Fagniez (G.), Bulletin critique.................... 387
Fazy (M.), Chronique d'histoire du Bourbonnais......... 545
Flament (P.), Bulletin critique...................... 395
Fontaine (L.), Revue des périodiques................ 292
Fromageot (P.), Bulletin critique.................... 541
Gallerand (J.), Chronique d'histoire du Loir-et-Cher.. 250
Gautherot (G.), Bulletin critique.................. 216
— Note bibliographique............................. 690
Godet (Marcel), Bulletin critique.................... 221
— Notes bibliographiques....................... 435, 577
Gratien (P.), Revue des périodiques..... 439, 440, 583, 584
Guéry (C.), Chronique d'histoire de l'Eure........... 407
Haudecœur (A.), Chronique d'histoire de la Marne et des Ardennes.. 281
— Notes bibliographiques................. 284, 285, 280
Hirschauer (Ch.), Bulletin critique.................. 67
Hogu (Louis), Bulletin critique........... 90, 283, 519, 636
— Notes bibliographiques 578, 580, 585
— Revue des périodiques........................... 291

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Huchet (A.), Chronique d'histoire de l'Indre........... 254
Humbert (A.), Bulletin critique....................... 530
— Revue des périodiques................. 134, 135, 138
— Note bibliographique................................ 688
Imbart de La Tour (P.), Les débuts de la Réforme française.. 145
Jouen (chanoine), Chronique d'histoire de la Seine-Inférieure .. 401
La Martinière (J. de), Bulletin critique.............. 200
— Chronique d'histoire de la Loire-Inférieure et du Morbihan.. 420
— Note bibliographique................................ 576
Landry (Ch.), Notice nécrologique.................. 703
Langlois (Marcel), Chronique d'histoire de l'Eure-et-Loir.. 247
Lardé (Georges), Notice nécrologique............... 712
Latouche (R.), Bulletin critique.................... 623
Lecomte (M.), Chronique d'histoire de Paris, de Seine-et-Marne et de la Marche.................. 224, 235, 554
— Revue des périodiques......... 137, 289, 440, 441, 591
— Notes bibliographiques 285, 434, 435
Le Grand (L.), Bulletin critique................... 536
Legrand (Théodore), Notice nécrologique............ 706
Lemoine (H.), Chronique d'histoire de l'Artois......... 95
— Note bibliographique................... 284, 286, 575
Lesne (Émile), Évêché et abbaye. Les origines du bénéfice ecclésiastique.. 15
Lesort (A.), Chronique d'histoire de Seine-et-Oise....... 22
Levesque (E.), Bulletin critique...................... 73
— Notice nécrologique.................................. 708
Maitre (Léon), Les apôtres et les confesseurs des Arvernes, d'après Grégoire de Tours et les monuments.......... 353
Malley (Th.), Bulletins critiques.................. 207, 377
— Notice nécrologique 694
— Revue des périodiques................. 587, 588, 589.
Marcel (Louis), Chronique d'histoire de la Haute-Marne. 276
Marchal (L.), Chronique d'histoire de la Meurthe-et-Moselle.. 112
Martin (H.), Les biens ecclésiastiques à l'époque révolutionnaire d'après les archives de la Haute-Garonne.... 506
Mathorez (J.), Bulletin critique...................... 81
— Revue des périodiques.......................... 585, 586
— Notes bibliographiques......................... 574, 581
Mazière (A.), Chronique d'histoire de l'Angoumois..... 430
— Note bibliographique................................ 686

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAGE NOT AVAILABLE

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III. — TABLE GÉNÉRALE

I. ARTICLES

Besnard (Pierre), Les origines et les premiers siècles de l'Église châlonnaise 449
Carrière (Victor), Au lecteur 601
Celier (Léonce), Bossuet et Jacques II en 1693 51
Charrier (J.), Le jansénisme dans l'ancien diocèse de Nevers 458, 605
Dufourcq (Albert), L'évolution de la pensée chrétienne à l'Université de Paris au xiv^e siècle 328
Imbart de La Tour (P.), Les débuts de la Réforme française 145
Lesne (E.), Évêché et abbaye. Les origines du bénéfice ecclésiastique 15
Maitre (Léon), Les apôtres et les confesseurs des Arvernes, d'après Grégoire de Tours et les monuments 353
Rébelliau (Alfred), La compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble... 305
Rouquette (J.), Saint Louis et le comté de Melgueil 182

II. MÉLANGES.

Martin (Henri), Les biens ecclésiastiques à l'époque révolutionnaire d'après les archives de la Haute-Garonne 506
Uzureau (F.), La publication des lois au prône en 1803 365

III. BULLETIN CRITIQUE

Albe (E.), Le prieuré-doyenné de Carennac [J.-B. Sabrié]. 393
Allard (Paul), Les origines du servage en France [J. Duffo] 512
Alliot (J.-M.), Le clergé de Versailles pendant la Révolution [J. Drouet] 396

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Arcelin (A.), Histoire des paroisses, villages et seigneuries de Saint-Christ, Briost et Cizancourt [M. Godet]... 221
Auguste (abbé Alph.), Contribution à l'histoire de la compagnie du Très-Saint-Sacrement. — Les Sociétés secrètes catholiques du xvii^{e} siècle et M. H.-M. Boudon, grand-archidiacre d'Évreux. [Edmond Albe].............. 534
Baudrillart (A.), etc., Ozanam. Livre du Centenaire [L. Hogu].. 90
Besse (dom J.-M.), Recueil historique des archevêchés, évêchés et prieurés de France, par dom Beaunier. Province de Sens [V. Carrière]........................ 624
Besson (M.), Monasterium Acaunense [M. Perrod]....... 369
Bojani (F. de), Innocent XI. Sa correspondance avec ses nonces : Affaires politiques [A. Vogt]................ 392
Borrey (F.), L'esprit public chez les prêtres franc-comtois pendant la crise de 1813 à 1815 [L. Alloing]........... 83
Bossuet, Correspondance. T. vii (janv. 1695-juin 1696), publiée par Ch. Urbain et E. Levesque [Albert Vogt]... 535
Bouchez (E.), Le clergé du pays rémois pendant la Révolution [G. Gautherot].............................. 216
Brémond (H.), *a)* Apologie pour Fénelon ; *b)* Une crise dans la vie intérieure de Bossuet [E. Levesque]....... 73
Brimont (Vte de), Le cardinal de La Rochefoucauld et l'ambassade de Rome de 1743 à 1748 [J. Drouet]...... 80
Chagny (A.), Un défenseur de la Nouvelle-France, François Picquet, « le Canadien » [L. Alloing].............. 214
Charrier (J.), Le jansénisme dans l'ancien diocèse de Nevers.. 605
Cimetier (F.), Les Origines du séminaire de Mâcon (1613-1617) [F. Boulliau].............................. 632
Claeys-Bouüaert (F.), Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française. [E. Vansteenberghe]................................ 220
Cochin (H.), etc., Ozanam. Livre du Centenaire [L. Hogu]. 90
Cornudet (Léon), Histoire de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin [Paul Fromageot]........................ 541
Denifle (H.), Luther et le luthéranisme [Th. Malley].... 207
Deslandres (P.), Histoire de l'Église catholique en France [J. de La Martinière]............................ 200
Documents sur l'histoire religieuse de la France pendant la Restauration, 1814-1830 [L. Hogu]............... 635
Duthoit (E.), etc., Ozanam. Livre du Centenaire [L. Hogu].. 90
Fage (R.), La cathédrale de Limoges [P. Deschamps]... 374

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Febvre (Lucien), Notes et documents sur la Réforme et l'Inquisition en Franche-Comté [Louis Alloing et Victor Carrière]........ 525
Ferrouil de Montgaillard (Étienne de), Le patrimoine des Pauvres et les services hospitaliers de la ville de Bédarrieux sous l'ancien régime. Hôpital royal. Hospice Saint-Louis [Léon Le Grand]........ 536
Fouqueray (H.), Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression. La Ligue et le bannissement [A. Vogt]........ 384
Fr. (P.), Époque de l'apostolat de saint Saturnin à Toulouse et des premiers prédicateurs de la foi dans les Gaules [René Aigrain]........ 620
Gabory (E.), Napoléon et la Vendée [J. Mathorez]..... 81
Garriguet (L.), Le grand séminaire de La Rochelle [F. Boulliau]........ 398
Gazier (A.), Blaise Pascal et Antoine Escobar [A. Cherel]. 531
Gobillot (Ph.), La cathédrale de Clermont [P. Deschamps] 516
Godet (M.), Les brûlements d'archives à Abbeville pendant la Révolution [E. Sol]........ 218
Goyau (G.), etc., Ozanam. Livre du Centenaire [L. Hogu]. 90
Grosse-Duperon (A.), L'Église de Notre-Dame de Mayenne [P. Bouvier]........ 203
Hauser (H.), Les sources de l'histoire de France : xvi^e siècle (1494-1610). Tome iii : Les guerres de religion (1559-1589) [Ch. Hirschauer]........ 66
Imbart de La Tour (P.), Les Origines de la Réforme. Tome iii : L'Évangélisme (1521-1538) [Louis Hogu]... 519
Jordan (E.), etc., Ozanam. Livre du Centenaire [L. Hogu].. 90
Joseph (le P.), Les Dix jours [G. Fagniez]........ 387
Lang (A.), Zwingli und Calvin [Th. Malley]........ 377
Lanzac de Laborie (L. de), Ozanam. Livre du Centenaire [L. Hogu]........ 90
Lizerand (G.), Les dépositions de Jacques de Molay au procès des Templiers [V. Carrière]........ 205
Marcel (L.), Le frère de Diderot : Didier-Pierre Diderot, fondateur des écoles chrétiennes de Langres [J. Drouet]. 210
Mathorez (J.), Guillaume aux Blanches-Mains, évêque de Chartres [A. Clerval]........ 204
Misermont (M.), Le premier hôpital des Filles de la Charité et ses glorieuses martyres, les sœurs Marie-Anne et Odile, fusillées à Angers, le 1er février 1793 [F. Uzureau].... 540
Morand (G.), Le capitaine Poncenat. Épisodes des guerres de religion en Bourbonnais, de 1562 à 1568 [V. Carrière]. 6

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MORET (chanoine J.-J.), Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises. Du XVI^e siècle à la Révolution : paroisses qui dépendaient de l'archevêché de Bourges [P. Flament].. 395
PATRY (H.), Les débuts de la Réforme protestante en Guyenne (1523-1559) [chanoine Durengues].......... 627
PÉLADAN, Nos églises artistiques et historiques [J.-B. Sabrié].. 371
PÉTEL (A.) Jacques Dorey, chanoine de Troyes [L. Celier]. 518
PONCELET (Alfred), Lettre inédite du P. Henri Samerius, S. J. [A. Humbert]................................ 530
RÉGNIER (Louis), L'église Notre-Dame d'Écouis, autrefois collégiale [R.-N. Sauvage].................... 517
SAMOUILLAN (Alexandre), La société française au XVII^e siècle d'après les Mémoires. La société française au XVIII^e siècle d'après les Mémoires [Joseph Drouet]... 537
TOURNYOL DU CLOS (J.), Richelieu et le clergé de France. La recherche des amortissements, d'après les Mémoires de Montchal, I^re partie (1639-1640) [Th. Civrays].... 71
VIDAL (Auguste), L'ancien diocèse d'Albi d'après les registres de notaires [R. Latouche]...................... 623
VIRÉ (A.), Le prieuré-doyenné de Carennac [J.-B. Sabrié].. 393

IV. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

ALLIBERT (abbé C.), Manuel d'histoire locale. Guide pour la rédaction des monographies historiques contenant plusieurs indications spéciales à la Provence [Maurice Lecomte].. 433
BARRAU (Hippolyte, Eugène et Fernand DE), L'époque révolutionnaire en Rouergue [C. Belmon]................ 688
BARRÈS (Maurice), La grande pitié des Églises de France [J. Mathorez].. 574
BAUDRILLART (Mgr), Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques [Louis Hogu]...................... 283
BÉGULE (Lucien), La cathédrale de Lyon [H. Lemoine]... 284
BOULÉ (Alphonse), Catherine de Médicis et Coligny [A. Humbert].. 688
BOUVIER (abbé Claude), Vienne au temps du concile (1311-1312) [L. Royer].. 576
BROQUELET (A.), Nos églises [P. Deschamps]........... 574
BUSSY (Charles DE), L'église Saint-Nicaise de Rouen, d'après les archives et des documents modernes [Henri Lemoine]. 575

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CAHEN (Léon), Les querelles religieuses et parlementaires sous Louis XV [L. Hogu] 578
CARRIÈRE (Victor), Notes pour la bibliographie de Jacques Amyot. A propos du quatrième centenaire de sa naissance [M. Lecomte] 286
CHAGNY (André), Correspondance politique et administrative de Laurent de Gorrevod, conseiller de Marguerite d'Autriche et gouverneur de Bresse [Louis Alloing] .. 436
CHAPELIER (chanoine Ch.), Église Notre-Dame de Mirecourt [H. Lemoine] 284
COMBES DE PATRIS (Bernard), Procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rodez [C. Belmont] 689
COULON (R.), Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti, notis historicis et criticis illustrati, auctoribus Fr. Jacobo Quetif et Fr. Jacobo Echard [A. Vogt] 437
COURNOT (A,), Souvenirs de 1760-1860), précédés d'une introduction par E.-P. Bottinelli [L.H.] 580
DESPIS (Th.), Notes archéologiques sur l'église fortifiée de Poucharramet [Henri Lemoine] 575
DIMIER (Louis), Histoire de Savoie [J. Burlet] 582
ESTOURNET (G.), Les chartes de Franchart, prieuré de l'ordre de St-Augustin, près Fontainebleau [M. Lecomte]. 285
FABRE (Benjamin), Un initié des sociétés secrètes supérieures : Franciscus Eques a Capite Galeato [G. Gautherot]. 690
GRATIEN (P.), La fondation des Clarisses de l'Ave-Maria et l'établissement des Frères Mineurs de l'observance à Paris [H. Lemaitre] 286
— Sermons franciscains du cardinal Eudes de Châteauroux [J.-Th. Welter] 686
GUITARD (Eugène), Deux siècles de presse au service de la pharmacie [Georges Lardé] 140
HERTZ (Roger), Saint Besse. Étude d'un culte alpestre [L. Royer] 576
HEUDIN (A.), L'Église de Saint-Gilles de Roye. Monographie de l'église Saint-Pierre de Roye. Les vitraux de l'église Saint-Pierre de Roye [Marcel Godet] 435
HURAULT (abbé E.), L'œuvre de saint Bernard dans le diocèse de Châlons [A. Haudecœur] 285
JOLY (Henri), Ozanam et ses continuateurs [L. Hogu] ... 581
JOVY (Ernest), Une mystique en pays Perthois au XVII[e] siècle, Marie Dirizy de Verzet (1639-1679) [Ch. Chapelier] 577
LALUYAUX (abbé C.), Guide du visiteur à la cathédrale de Reims [A. H.] 284

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Martinière (J. de), La maison où mourut saint Vincent Ferrier [J.-M.] 576
Lassier (A.), Église Saint-Eustache de Paris [M. Siguret]. 576
Lechevalier (A.), Les sources de l'histoire locale dans la Seine-Inférieure [M. Lecomte] 435
Lobbedey (Mgr), Lettre pastorale sur les monographies paroissiales de son diocèse [M. Lecomte] 434
Marcel (chanoine), Le Père Lacordaire à Langres, d'après une relation inédite [Ch. Chapelier] 581
Martin (Eugène), Comment faire une monographie de commune lorraine [M. Lecomte] 435
Mirot (Léon), Un témoin de la campagne de Russie : l'abbé Adrien Surugue (1753-1812) [J. Mathorez] 580
Montbas (H. de), Une émeute gréviste des sayeteurs d'Amiens [Marcel Godet] 577
Noel (dom Albert), Notice historique sur le canton de Givet [A. Haudecœur] 287
Pellot (Paul), Notes sur le village de Bertoncourt [A. Haudecœur] 287
Poupardin, Historia Francorum de Grégoire de Tours [J. de La Martinière] 139
Rigal (F.-L.), Mémoires d'un calviniste de Millau [C. Belmon] 688
Rigal (J.-L.), Notes pour servir à l'histoire du Rouergue [C. Belmon] 689
Robert (G.), Le style usité pour dater les actes de Reims, depuis le xiii^e siècle [A. Haudecœur] 285
— Les fiefs de Saint Remi de Reims aux xiii^e et xiv^e siècles [A. Haudecœur] 286
— Visite des prieurés de Saint-Remi de Reims en 1560-1561 [A. Haudecœur] 287
Sarrète (abbé J.), Iconographie mariale [Marcel Aubert] 687
Sartor (Mme), Les tapisseries, toiles peintes et broderies de Reims [A. H.] 284
Tricoire (abbé), Les évêques d'Angoulême [A. Mazière].. 686
Uzureau (F.), Andegaviana [A. Roussel] 139
Verlaguet (P.-A.), Notes pour servir à l'histoire du Rouergue [C. Belmon] 689
Vigué (Paul), Les assemblées générales des habitants de Thénezay sous l'ancien régime [A. Pétel] 437
Welschinger (Henri), Tacite et Mirabeau. Fragment inédit des œuvres de Mirabeau, écrites au donjon de Vincennes en 1779 [Victor Carrière] 578

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V. CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Alsace, par A. Eckel........ 120
Angoumois, par A. Mazière........ 430
Anjou, par Th. Civray........ 265
Artois, par H. Lemoine........ 95
Aunis et Saintonge, par Ch. Dangibeaud........ 431
Auvergne, par G. Rouchon et E. Delmas........ 555
Béarn, par J. Annat........ 677
Berry, par J. Béreux et A. Huchet........ 253
Bourbonnais, par M. Fazy........ 545
Bourgogne, par J. Salvini, Ch. Porée, P. Besnard et L. Alloing........ 121
Bretagne, par H. Bourde de La Rogerie, H. Waquet et J. de La Martinière........ 416
Champagne, par Boutillier du Retail, L. Marcel et A. Haudecœur........ 274
Comtat Venaissin, par J. Sautel........ 569
Comté de Foix, par L. Blazy........ 681
Comté de Nice, par G. Doublet........ 571
Dauphiné, par L. Royer........ 561
Flandre, par E. Vansteenberghe........ 97
Franche-Comté, par M. Perrot et A. Eckel........ 105
Guyenne et Gascogne, par C. Belmon, E. Albe, R. Latouche, J.-R. Marboutin, G. Lavergne, J. Carreyre, A. Clergeac, J. Annat........ 637
Ile-de-France, par M. Lecomte, A. Lesort, A. Beaudry, L. Broche........ 224
Languedoc, par L. de Lacger, Cl. Tournier, R. Rohmer, A. Le Sourd, A. Sabarthès, J. Rouquette........ 658
Limousin, par E. Albe........ 550
Lorraine, par P. d'Arbois de Jubainville, Ch. Aimond, L. Marchal et Ch. Chapelier........ 108
Maine, par P. Calendini........ 256
Marche, par M. Lecomte........ 554
Nivernais, par J. Charrier........ 548
Normandie, par Ch. Jouen, J. Touflet, C. Guéry, R.-N. Sauvage........ 401
Orléanais, par P. Bouvier, M. Langlois et J. Gallerand........ 246
Picardie, par M. Godet........ 102
Poitou, par P. Monsabert, A. Poirier........ 425
Provence, par J. Sautel........ 565

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Roussillon, par J. Sarrète 678
Saintonge (Aunis et), par Ch. Dangibeaud 431
Savoie, par J. Burlet 563
Touraine, par P. Calendini 272

VII. LIVRES NOUVEAUX.

Archéologie 142, 301, 446, 596, 720
Biographies 143, 302, 446, 596, 720
Histoire générale 142, 301, 445, 595, 719
Histoire locale 143, 303, 447, 597, 722
Ordres religieux 144, 304, 448, 599, 724
Protestantisme 144, 448, 600, 725

LE GÉRANT : L. LETOUZEY.

PARIS. — IMP. LETOUZEY.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN